BnF Gallica

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivans, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 12.1 G-GER. 1833-1844.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME DOUZIÈME.

Première Partie.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES

ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS ;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TOME DOUZIÈME.

PARIS

LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,

RUE DE LILLE, N° 17;

A STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15.

1839

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

G.

G, la septième lettre de notre alphabet et sa cinquième consonne, y porte un nom qui lui assigne un caractère tout différent de celui qu'elle avait dans l'alphabet grec et dans ceux de l'Orient, auxquels elle était empruntée. En effet, ses noms sémitiques, *gomal* ou *ghimel*, de même que *ga* en sanscrit, annoncent une lettre gutturale, tandis que le nom de *gé* semble devoir appartenir à une lettre dentale; comme lettre gutturale, il faudrait le nommer *gue*. Car, en français aussi, malgré son nom, le G est guttural (comme dans le mot *guttural* même, dans *gant*, dans *guerre*, etc.), aussi bien que dental (comme dans *gelée*, *géne*, *giron*).

En sanscrit, il y a un *g* simple et un *g* aspiré; en hébreu, le point appelé *daghesch lene* paraît avoir produit l'aspiration de cette lettre, par elle-même gutturale. Elle était de même nature en grec (γ), où elle s'appelait *gamma*, gutturale douce très différente du k, comme le ג hébreu n'avait rien de commun avec le כ et le ק. En hébreu, on pouvait la redoubler par le *daghesch forte;* mais en grec le redoublement donnait au premier des deux γ un son nasal semblable à l'*n* final prononcé à la manière des Gascons, comme dans ἔγγυς, prononcez *enggus*.

Dans l'alphabet latin, le C occupe la même place que le Γ ou G dans l'alphabet grec, et peut-être a-t-il eu d'abord la même valeur; mais sa prononciation est devenue ensuite plus dure, ainsi que nous l'avons dit à l'article C. Le G y fut introduit plus tard par Sp. Carvilius, au moins à ce que nous assure Plutarque; et alors cette dernière lettre devint la gutturale douce. On lui donna la forme d'un C ayant sur sa pointe inférieure une petite ligne verticale, G. Mais la distinction entre le C dur et le C doux ou G fut d'abord peu tranchée, car on dit *Gaïus* et *Caïus*, *Gneïus* et *Cneïus*, *vicesimus* et *vigesimus*. Nous partageons l'avis de l'Encyclopédie Diderot (art. G) relativement à la prononciation du *g* latin, même devant *e* et *i*, comme *gue* (*gygas*, pron. guigas), et nous doutons, pour choisir un autre exemple, que *genu* ait été prononcé comme nous prononçons *genou*, et autrement que si l'on écrivait *guénou*. Si l'on nous objectait la prononciation française du mot *genou*, nous rappellerions le mot allemand *Knie*, qui n'est autre chose que *genu*.

Dans les langues slavonnes, G, tantôt quatrième lettre de l'alphabet (comme en russe, en serbe), tantôt septième (comme en polonais, etc.), est toujours la gutturale douce du grec; dans quelques-unes seulement elle reçoit une légère aspiration: aussi les mots de *gospodine* et *hospodine*, *gospodar* et *hospodar* se confondent-ils.

En allemand, cette aspiration est beaucoup plus fréquente, surtout devant des syllabes finales, comme dans *legen*, où la valeur du *g* se rapproche de celle du χ grec. Dans *Gegend*, contrée, le second *g* est aspiré et se prononce tout autrement que le premier. Cependant dans certaines parties de l'Allemagne on prononcera les deux *g* comme dans le

mot français *gué*, et de même celui du mot *legen* comme dans *léguer*. En général, cette prononciation varie d'un pays à l'autre : en Courlande, *Tag* n'a rien d'aspiré et se prononce comme s'il y avait *Tagg;* en Prusse, on prononce *Gabe*, *geben*, comme si l'on écrivait *yabe*, *yèben*. Dans le langage allémanique, le *g* se confond aussi fréquemment avec l'*i* (*sait* pour *sagt*, etc.).

En français, c'est avec le *j* que la lettre *g* se confond toutes les fois qu'elle n'est pas gutturale, ce qu'elle n'est jamais devant *e* et *i*. Pour qu'elle le devienne dans ce cas, il faut interposer un *u*. Le *g*, dans *gué*, *guitare*, et le *g* dans *gens*, *givre*, sont presque deux lettres différentes. Pour faire voir quelle affinité il y a entre *g* et *j*, nous rappellerons que *gambade* est dérivé de *jambe*, et que *jardin*, dérivé de *hortus* (en allemand *Garten*), se prononce *gardin* dans certaines provinces. Le *gé* dans *dégel* mérite son nom de *gé;* mais en épelant *gangue*, gé-a-n, etc., on aurait *janjue*.

Devant *a*, *o*, *u*, et devant les autres voyelles précédées d'un *u* ou d'une consonne, le *g* français est toujours guttural; il l'est encore à la fin, comme dans *Gog et Magog*. Mais à la fin d'un mot il s'annule souvent complétement, comme dans *orang-outang*, *hareng*, *long*, au lieu qu'en allemand il produit un son nasal comme celui de ἔγγυς, dont nous avons parlé. Il s'annule aussi dans *calembourg* et *faubourg*, quoiqu'on le fasse sonner dans *gros bourg*. A la fin de plusieurs mots, par exemple *orang-outang* (prononcez oran-outan), *seing* (prononcez sein), *étang* (prononcez étan), le *g* ne se lie jamais à la première voyelle du mot suivant; et dans ceux où il se lie en sonnant, il ne sonne plus au pluriel (rang élevé, rangs élevés). Quand la liaison se forme, le *g* laisse voir son affinité avec la lettre *c* ou *k*, attestée déjà par quelques mots français dérivés du latin (par exemple *gras*, de *crassus*), par le mot *second*, qu'on prononce *segond*, et par *cigogne* qu'on écrivait autrefois *cicogne*, mais en prononçant comme aujourd'hui. *Sang épais* se prononce sank épais, et *rang élevé*, rank élevé. Ainsi lié à la voyelle qui le suit, le *g* devient dur. Dans *agneau*, *ignoble*, sa nature change complétement. On la reconnait davantage dans *règne*. On voit qu'il y a là encore beaucoup d'arbitraire.

En italien et en anglais, le *g* devant *e* et *i* se prononce comme *dje*, *dji*, par exemple dans *gentleman*, *ginger*, dans *gelosia*, *giro*. Mais cette règle, pour l'anglais, n'est relative qu'aux mots d'origine romane. Dans *phlegm* on ne fait pas entendre le *g*. Le *g* espagnol est une gutturale moins douce qu'en français.

Comme signe numérique, le G latin équivaut à CCCC ou CD, 400; surmonté d'un trait, $\overline{G}$, il équivaut à 400,000. Le γ grec représente le nombre 3, et le nombre 3,000, s'il est précédé d'un petit trait sous la ligne $\underline{\gamma}$.

Employé, chez les Romains, comme abréviation, G peut signifier *Gaïus*, ou *gens*, ou divers autres mots. Ainsi G. P. R. veut dire *gloria populi Romani*. De nos jours, G, sur les monnaies françaises, désigne l'hôtel des monnaies de Poitiers; sur les monnaies suisses, Genève; sur les prussiennes, Stettin, etc. J. H. S.

GABARE. C'est aujourd'hui un navire quelquefois grand comme une grosse corvette, quelquefois beaucoup plus petit. Les grosses gabares employées comme bâtiments de transport ou de charge par la marine de l'état sont commandées par des officiers de la marine militaire; elles ont la mâture et la voilure des grands navires carrés et sont d'un port considérable. Leur marche est loin de la rapidité de celle de la frégate, dont elles diffèrent d'ailleurs moins par les dimensions principales que par les façons. La mission de la gabare étant fort différente de celle que doit remplir la frégate, il est tout naturel que la construction de la première n'ait ni la finesse, ni la légèreté, ni la grâce qui sont les conditions de la construction de l'autre. Les gabares font sur mer ce que les grandes et lourdes voitures du roulage accéléré font à terre. Autrefois la gabare était un petit bâtiment servant sur les rivières pour le chargement et le déchargement des navires et bateaux du commerce; quelquefois elle était pontée, plus souvent elle était sans pont; elle allait à la voile et à l'aviron. Les *gabariers*, sur la plupart des rivières de France,

étaient appelés *tanqueurs* encore au XVII^e^ siècle. Ce nom est presque oublié; on le retrouve pourtant, mais défiguré, sur les bords de la Marne, à une demi-lieue au-dessus de la ville de la Ferté-sous-Jouare. Il y a là un château qu'on appelle *Tanqueux;* c'est là qu'était autrefois la maison du tanqueur ou gabarier, qui faisait le batelage sur la rivière, et facilitait les communications entre la riche abbaye de Chamigny et le village de Rueil qui en était une dépendance.

Gabare parait être le *habarah* hébreu, signifiant bateau de passage (Racines hébraïques du père Houbigant, p. 113); et, en effet, c'est dans ce sens que l'on se sert du mot dans un document qui se trouve parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, volume intitulé *varia*, n° 5956, A. Il y est question des droits des habitants de Fontarabie sur le fleuve et sur ses rives, le bord de la mer et tout ce que la mer inonde dans ses mouvements de l'un et de l'autre côté de l'embouchure dudit fleuve, etc. Les habitants de Fontarabie, est-il dit, concédèrent à l'hôpital de Saint-Jacob et à quelques autres personnes « *singulas naviculas, gabarras nuncupatas, quæ in uno tantummodo ligno cavantur et dolantur,* » des barquettes, appelées gabares, lesquelles sont creusées et taillées dans un seul morceau de bois. Une condition limitait cette concession : pendant la nuit lesdites gabares devaient toujours rester du côté de Fontarabie, *ad partem illam de Fuente Rabiâ.* Ce renseignement sur les gabares du moyen-âge en Espagne est intéressant. Il y a certes bien loin du monoxyle fontarabien à la gabare de 8 00 ou 900 tonneaux qui maintenant traverse l'Océan sous de larges voiles que portent trois mâts triples, ne rappelant ni son origine, ni même la signification de son nom antique. A. J-L.

GABELLE. Ce nom désignait, dans l'ancien régime, l'impôt que le gouvernement percevait sur le sel*. Chaque famille était taxée à une certaine quantité de sel, qu'elle devait tirer des greniers de l'état, sans pouvoir revendre ce qui excédait sa consommation. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus vexatoire. Aussi, parmi les causes financières de la révolution française, doit-on moins compter l'étendue du *déficit* lui-même que le mode arbitraire et humiliant de la levée des impôts et leur inégale répartition. La gabelle en est un exemple remarquable. Elle variait selon les provinces : ainsi l'on distinguait les *pays de grande gabelle*, qui comprenaient l'Ile de France, l'Orléanais, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berri, le Bourbonnais, la Bourgogne, la Picardie, la Champagne, le Perche, la Normandie : on y était taxé à 9 livres de sel par tête, et le prix moyen était de 62 francs par quintal; les *pays de petite gabelle*, comprenant le Mâconnais, le Lyonnais, le Beaujolais, le Bugey, la Bresse, le pays de Dombes, le Dauphiné, le Languedoc, la Provence, le Roussillon, le Rouergue, le Gévaudan, l'Auvergne, où le prix du sel était à 33 l. 10 sols le quintal, et la consommation réglée à 11 ou 12 livres par tête; les *provinces de salines*, comprenant la Franche-Comté, la Lorraine, les trois évêchés (Metz, Toul et Verdun), le Réthelois, le duché de Bar, l'Alsace et le Clermontois, où le prix du sel était à 21 l. 10 sols le quintal, et la consommation réglée à 14 livres par tête; les *provinces rédimées:* c'étaient le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, une partie de l'Auvergne, le Périgord, le Quercy, la Guienne, les comtés de Foix, Bigorre et Cominges, qui s'étaient rachetés de cet impôt sous le règne d'Henri II, moyennant un capital de 1,750,000 livres. Le prix du sel y variait de 6 à 12 livres le quintal; les *provinces franches*, c'est-à-dire, qui n'étaient jamais assujetties à l'impôt des gabelles: la Bretagne, l'Artois, la Flandre, le Hainault, le Calaisis, le Boulonnais, les principautés d'Arles, de Sédan, de Ran-

(*) Dans l'origine, il n'avait sans doute rien de commun avec le sel. *Gabella, gablum, gaulum*, qu'on employait, dit Ducange, *pro quovis tributo*, paraît être le même mot, non pas que *Gabel*, comme on l'a dit, mais que *Gabe*, *Abgabe*, don, impôt. Les impôts étaient d'abord des dons faits au seigneur suzerain par les vassaux; mais une fois habitués à recevoir, les suzerains exigèrent comme une chose due ce qui n'avait été jusque-là qu'un don volontaire. *Voy.* DON GRATUIT. J. H. S.

con, les iles d'Oleron et de Ré, partie de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou. L'exception dont ces pays jouissaient tenait sans doute au voisinage des marais salants, qui eût rendu la contrebande presque impossible à réprimer : le commerce du sel y était donc libre, et le prix variait de 2 à 9 livres le quintal; les *pays de quart-bouillon*, ainsi nommés parce qu'ils avaient la faculté de s'approvisionner par leurs sauneries particulières, dont anciennement le quart du produit devait être remis dans les mains du roi. Ce droit n'appartenait qu'à une partie de la Basse-Normandie : le prix du sel y était à 16 livres le quintal; la consommation était fixée à 25 livres par tête, au-dessus de huit ans. Enfin il y avait aussi les *francs salés*, c'est-à-dire qu'une distribution gratuite de sel se faisait à certaines personnes ou à certaines magistratures.

Cet arbitraire et cette inégalité de répartition de l'impôt sur le sel suffisent pour faire comprendre combien la gabelle a dû être odieuse au peuple. L'armée nombreuse de préposés qu'exigeait la perception de cet impôt, le rendait encore plus vexatoire; tous les ans, la contrebande du sel peuplait les galères.

Les gabelles furent établies en France dans la première moitié du XIV^e^ siècle, sous le règne de Philippe de Valois, pour subvenir aux frais de la guerre contre les Anglais. Un édit du 16 mars 1340 ordonna l'impôt sur le sel dans tout le royaume : cet édit révolta les peuples, mais il fut confirmé par les États-Généraux de 1345. Les gabelles étaient une des cinq grosses fermes; à la fin du règne de Louis XV, et au commencement du règne de Louis XVI, elles produisaient aux fermiers généraux (*voy.*) 38 millions, dont l'état ne retirait guère plus du huitième. A-D.

GABIER, matelot qui sert dans la hune (*voy.*) d'un navire. Son nom lui vient du nom de la hune elle-même, qui, avant d'être une plate-forme à l'extrémité du mât, était une cage (*gabia*, ital., esp.) appliquée à l'arrière du sommet du mât et ayant la forme d'une hotte. Le premier gabier fut seulement un guetteur qui, l'œil ouvert sur tous les points de l'horizon, regardait s'il apercevait au loin quelque navire, quelque écueil ou la terre sur laquelle on gouvernait : aujourd'hui c'est un matelot très important.

Les matelots de la grande hune prennent le titre de *gabiers de grand'hune;* ceux de la hune de misaine s'appellent gabiers *de misaine;* ceux de la hune d'artimon, gabiers *d'artimon*. Bien qu'il n'y ait plus de hune sur le beaupré, les matelots qui ont soin de ce mât incliné, sur lequel se serrent les focs, ont le titre de gabiers *de beaupré*. A. J-L.

GABION, espèce de grand panier sans fond, de forme cylindrique, qui a 0^m,80 de hauteur et 0^m,65 de diamètre extérieur, et qui est formé d'un clayonnage entrelacé autour de 7 ou de 9 piquets dressés sur un cercle. Ces gabions servent dans les siéges à garantir les troupes et les travailleurs du feu de mousqueterie de la place attaquée. C'est pourquoi on les appelle gabions *de sape* ou *de tranchée*. On les place debout les uns à côté des autres, et on les remplit de terre, pour en former le parapet des sapes, logements, tranchées et autres travaux de siége. La terre fouillée pour remplir les gabions forme la tranchée qui sert de communication.

Les gabions de sape sont particulièrement employés à former cet exhaussement de travail appelé *cavalier de tranchée* (*voy.* CAVALIER et FORTIFICATION) que l'on élève en avant du chemin couvert (*v.*) d'une place assiégée et qui a pour objet de plonger dans le chemin couvert et d'en chasser l'assiégé. On ne se sert guère de gabions que dans les travaux de siége; cependant on les emploie quelquefois dans la fortification passagère pour faire des revêtements de traverses et de magasins.

Il y a une autre espèce de gabion qu'on nomme *gabion farci et roulant*. On lui donne 2^m,30 de haut et de 1^m,30 à 1^m,50 de diamètre extérieur. Il est farci de 25 ou 30 fascines reliées par 4 ou 5 harts; quelquefois on le remplit soit de laine et de bourre, soit de menus copeaux ou de toute autre matière que la balle ne peut pénétrer. Les gabions farcis sont employés couchés; on les roule avec un crochet en avant des travailleurs pour les

mettre à l'abri des coups de fusil que les défenseurs de la place dirigent contre eux pendant qu'ils sont à l'ouvrage. Le gabion farci a été substitué au *mantelet*, petite machine montée sur deux roues, dont on se servait autrefois pour la même destination. C-TE.

GABLER (JEAN-PHILIPPE), célèbre théologien protestant à qui l'on doit d'importants travaux sur la critique et l'exégèse du Nouveau-Testament, naquit à Francfort-sur-le-Mein le 4 juin 1753. Après avoir étudié les langues anciennes, la littérature classique, la philosophie de Wolf et la théologie de Baumgarten, il se rendit, en 1772, à l'université d'Iéna. Avide de s'instruire et en cherchant partout les moyens, il ne pouvait prendre goût à la théologie telle qu'on l'enseignait alors : aussi était-il décidé à l'abandonner lorsque Griesbach (*voy.*), qui venait de publier son Nouveau-Testament et qui fut appelé à Iéna en 1775, le réconcilia avec cette première de toutes les sciences. Il obtint, en 1780, une place de répétiteur de théologie à Gœttingue, avec permission d'ouvrir un cours. En 1783, il fut nommé professeur de philosophie à Dortmund, et deux ans après à Altdorf, où il devint aussi diacre de l'église de la ville. Il fut reçu docteur en théologie en 1787, et en 1804 il prit rang parmi les professeurs de la faculté d'Iéna. Griesbach étant mort quelques années après, Gabler le remplaça (1812) comme premier professeur de théologie. Il mourut, le 17 février 1826, conseiller privé ecclésiastique et consistorial.

Le docteur Gabler a laissé plusieurs ouvrages où il se montre penseur aussi profond qu'érudit consommé. Au-dessus de tout préjugé, il y expose ses idées avec une franchise et une liberté entière. Nous citerons entre autres son *Essai d'herméneutique du Nouveau-Testament* (Altdorf, 1788); son *Introduction historico-critique au Nouveau-Testament* (ib., 1789), et son *Nouvel essai sur l'histoire de la création de Moïse* (ib., 1795), complément de l'histoire primitive d'Eichhorn, dont il a publié une édition. Il prit part aussi à la rédaction du *Journal théologique* (Nuremberg, 1796-1811, 16 vol.).

Son fils, GEORGE-ANDRÉ, ancien recteur et professeur au lycée de Baireuth, actuellement à Anspach, s'est montré partisan zélé et habile de la philosophie de Hegel dans son *Manuel d'introduction à la science philosophique* (t. I, Erlangen, 1827) et dans divers articles des *Annales de critique scientifique* de Berlin. *C. L.*

GABRIEL. Gabriel, dont on a expliqué le nom au mot ARCHANGE, est, d'après la tradition juive, celui des sept archanges qui interpréta au prophète Daniel le songe qu'il avait eu pendant la nuit et lui prédit la venue du Messie. Il annonça à Zacharie la naissance de Jean et à Marie celle du Sauveur. Selon les rabbins, il est l'ange de la mort pour les Israélites, dont les âmes sont remises entre ses mains. D'après le Talmud, il est prince du feu, gouverne le tonnerre et fait arriver les fruits à leur maturité. Ce fut l'archange Gabriel qui, par ordre de Jéhovah, mit le feu au temple de Jérusalem avant que les soldats de Nabuchodonosor le livrassent aux flammes. Ce sera lui enfin, selon le Talmud, qui donnera un jour la chasse au grand poisson Léviathan (*voy.*) et le vaincra avec l'aide de Dieu.

D'après la tradition mahométane, Gabriel est un des quatre anges favoris du Très-Haut et chargé de notifier ses décrets. Ce fut lui qui inspira ou dicta le Coran à Mahomet et qui l'enleva jusqu'au septième ciel, dans un jour d'extase, avec une rapidité telle que le prophète eut le temps de retenir dans sa chute, en revenant, un vase qu'il avait heurté en partant. *C. L.*

GABRIELLE (LA BELLE), *voy.* ESTRÉES (*famille d'*), T. X, p. 97.

GABRIELLI (CATHERINE), une des plus célèbres cantatrices du XVIII^e^ siècle, naquit à Rome en 1730. Fille d'un cuisinier, elle eut pour maîtres Garcia (*lo Spagnoletto*) et Porpora (*voy.*), et parut sur la scène à Lucques, en 1747, aux applaudissements de toute la salle. L'empereur François I^er^ l'appela à Vienne, où elle acheva de se perfectionner sous la direction de Métastase. En 1765, elle accepta l'invitation de l'impératrice Catherine II et se rendit à Saint-Pétersbourg. Dix ans plus tard, elle alla à Londres et retourna enfin en Italie, en 1777. En pa-

raissant sur le théâtre de Milan avec Marchesi, elle ravit tous les spectateurs par son chant. Malgré ses succès, elle renonça au théâtre cette année même (1780) et mourut en 1796. Si elle avait beaucoup de talent, elle n'avait pas moins de caprices : aussi tous les chanteurs craignaient-ils de paraître sur la scène avec elle. On raconte à ce sujet une foule d'anecdotes piquantes. *C. L.*

GABURON. C'est une pièce de bois liée sur l'avant d'un bâtiment par de nombreux tours de cordages, et qui garantit cette partie antérieure des frottements du mât supérieur quand on guinde celui-ci ou qu'on le cale (le monte ou le descend). Cette pièce de bois, appelée aussi *jumelle*, recouvre le bas-mât depuis la naissance du ton jusqu'au quart environ de sa longueur au-dessous de la hune. Quand le mât ne recevait pas encore un mât supérieur ou de hune, il avait à son sommet un gaburon de bois tendre qui servait de coussin pour les frottements de la vergue sur la tête du mât. Alors il était véritablement un chaperon, *caperuccio* ou *caperone*. Caperon est, par corruption, devenu gaberon, et gaberon a fini par devenir gaburon. A. J-L.

GAD, *voy.* Tribus (*les douze*).

GADE, en latin *gadus*, genre type de la famille des *gadoïdes*, la première de celles de l'ordre des poissons malacoptérygiens subrachiens de Cuvier. On reconnaît les espèces nombreuses qu'il renferme : à leurs nageoires ventrales attachées sous la gorge et aiguisées en pointe; à leur corps peu allongé, médiocrement comprimé, couvert d'écailles molles; à leur tête sans écailles; à leurs ouïes grandes, munies de sept rayons. Presque tous ces poissons vivent dans les mers froides ou tempérées, et fournissent d'importants articles de pêche. Leur chair blanche, aisément divisible par couches, est généralement saine et agréable. Parmi les gades qui offrent trois nageoires dorsales et deux anales, on doit distinguer les *morues*, qui présentent en outre un barbillon à l'extrémité de leur mâchoire inférieure. *Voy.* Morue.

Parmi les espèces qui n'ont pas ce barbillon, quoique ayant trois dorsales et deux anales, on trouve les *merlans* (*voy.*), que tout le monde connaît et qui habitent les mers d'Europe. Une espèce, le *merlan noir*, est connu sur nos côtes sous les noms de *colin*, de *grelin*, de *charbonnier*, etc.; il est pour la Bretagne l'objet d'une pêche active, surtout quand ne réussit pas la pêche de la morue. Aux espèces qui ne présentent que deux nageoires dorsales et une anale appartiennent les *merluches*, dont une espèce, le *merlus* ordinaire, se pêche abondamment dans l'Océan et dans la Méditerranée, et a reçu des Provençaux le nom de *merlan;* salé et séché, dans le Nord, il est comme la morue appelé *stock-fisch*. Près d'eux sont les *lottes*, qui offrent des barbillons plus ou moins nombreux. La *lotte*, nommée *lingue*, vulgairement *morue longue*, est aussi abondante que la morue, et constitue un objet de commerce non moins important. La *lotte de rivière* est fort estimée à cause de la délicatesse de sa chair et de son foie, qui est très volumineux. C. L-R.

GADÈS, *voy.* Cadix.

GAËLIQUE (langue). C'est celle qui est parlée par les montagnards de l'Écosse, appelés *Gaëls* ou *Galls* (*Galli*). Cette langue diffère sous quelques rapports du gallois (voy. *principauté de* Galles) et de l'erse (*voy.*), quoique étant de la même origine. Les montagnards d'Écosse n'entendent guère la langue parlée en Irlande et dans le pays de Galles; mais quand ces langues sont écrites, on reconnaît une grande analogie entre les mots. Il en est de même du rapport entre le gaëlique et le bas-breton (*voy.*). On en a conclu que toutes ces langues proviennent de l'ancien celtique (*voy.*), qui a pu se répandre dans les îles britanniques par des émigrations faites du continent dans ces îles. Si nous connaissions l'ancien idiome celte, nous serions à même de décider la question d'identité. Des écrivains anglais, tels que Grant (*Thoughts on the origin and descent of the Gaëls*, Édimbourg, 1814), prétendent que le gaëlique est un des langages les plus anciens du monde, et qu'il provient, comme le grec et le latin, des Pélasges. Il est vrai que des mots radicaux du gaëlique, qui expriment des objets d'un usage commun ou de première nécessité, ont de l'analogie avec des mots

semblables dans le grec et le latin; mais cela nous autorise d'autant moins à faire dériver le gaëlique de l'ancienne langue des Pélasges, que cette dernière nous est à peu près inconnue. Les Gaëls appellent leur idiome *cumreag* ou *kimri*.. Depuis l'invasion des Romains dans la Grande-Bretagne, le langage des vainqueurs a pu avoir aussi de l'influence sur les idiomes des insulaires : il faudrait donc savoir comment les Gaëls parlaient auparavant. Ce fut probablement par les Romains et par les Anglo-Saxons qu'ils connurent l'écriture; du moins n'a-t-on connaissance d'aucun alphabet qui ait été en usage chez eux antérieurement à l'arrivée des Romains. Les monuments de pierres brutes érigés dans une haute antiquité par les Gaëls, comme par d'autres peuples d'origine celtique, n'ont jamais d'inscriptions. Leur alphabet actuel a seize lettres, parmi lesquelles manquent le K, le Q, le V, l'X, l'Y et le Z. Ces seize lettres sont nommées d'après des arbres, comme le sont aussi les runes du Nord : ainsi, A s'appelle *ailin*, orme; B, *beithe*, bouleau; C, *coll*, coudrier, etc. ; quelques-unes de ces dénominations ont cessé d'être employées. Les Gaëls ont beaucoup de sons guttuaux, et leur écriture est hérissée de consonnes qui pourtant ne se prononcent pas. Aussi une société savante d'Écosse a provoqué, par un prix, un système d'orthographe plus rationnel. L'année s'appelle *bell-aïne*, ou cercle du soleil; les noms des jours de la semaine sont en grande partie empruntés du calendrier latin. Anciennement les Gaëls, comme d'autres peuples du Nord, n'avaient de noms que pour trois saisons; l'automne était confondu avec l'été. Montagnards et pasteurs depuis un temps immémorial, ils se distinguent comme tels, par le mot d'*arich*, des habitants agricoles de la Basse-Écosse, qu'ils nomment *draonaïch*. Environ 400,000 individus parlent encore le gaëlique; mais l'anglais prend le dessus dans les classes qui reçoivent de l'éducation. Les nobles ont depuis longtemps cessé de le parler. Le gouvernement, dans les guerres civiles, a eu intérêt aussi à détruire le langage qui servait de lien et de communication directe aux montagnards d'Écosse; c'est surtout dans les iles que le gaëlique s'est le mieux conservé. Armstrong avait publié à Londres, en 1825, un dictionnaire gaëlique et anglais; mais un travail plus complet a été rédigé et mis au jour par la société de la Haute-Écosse (*Highland Society*), sous le titre de *Dictionarium Scoto-Celticum, or a complete Dictionary of the gaelic language*, Édimbourg, 1828, 2 vol. in-4°.

Les anciens monuments de cette langue consistent tous en morceaux poétiques, si l'on excepte les généalogies et les filiations des clans (*voy.*) que les bardes récitaient autrefois dans les fêtes de familles seigneuriales et dont quelques-unes paraissent s'être conservées par tradition jusqu'au commencement du dernier siècle. On sait quelle vive sensation excitèrent les poésies gaëliques, lorsque Macpherson essaya pour la première fois de les faire connaître par une traduction libre en anglais (*voy.* Ossian). Ce ne sont pas les seules poésies des Gaëls : ils avaient, comme les Gallois, une grande variété de *douans* ou chansons, tels que les chants de guerre, les *cumhadh* ou *coronach*, c'est-à-dire chants funèbres, etc. Les poésies lyriques des anciens Gaëls peuvent se compter par centaines. Les bardes (*voy.*) avaient réduit en système l'art de la versification et connaissaient 24 rhythmes différents; la rime finale est rarement employée dans les anciennes poésies gaëliques; mais les poëtes s'astreignaient à des assonances, des allitérations, et à des rimes au milieu des vers. On croit que les plus belles poésies gaëliques ont été composées avant ou dans les premiers siècles de notre ère; depuis lors jusqu'au XIII^e^ siècle, il parait que l'art poétique des Gaëls a décliné et n'a presque rien produit qui valût la peine d'être transmis à la postérité. Il est pourtant à regretter qu'on n'ait point de poëmes historiques de cette époque obscure. Dans la suite, les guerres des clans féodaux inspirèrent les bardes: aussi possède-t-on une série assez nombreuse de chants de guerre du moyen-âge. De ce nombre est le *prosnachadh* ou chant de guerre par lequel Lacklan-Mhor-Mac-Mhuirich-Albinnich, barde du Lord des Iles, excita en 1411 les guerriers au combat de Gariach. Parmi les poëtes des siècles postérieurs, on cite Marie Macleod,

fille d'Alexandre-le-Rouge, et plusieurs poëtes de la tribu de Keppoch, surtout Alexandre Mac-Donald, qui composa, dans la première moitié du XVII^e^ siècle, ses chants dont l'un, intitulé *Banarach Dhonn a Chruidh*, se chante encore dans les iles. C'est sur le vieil air de ce chant que le poëte écossais Burns (*voy.*) mit les paroles de ses vers contenant l'éloge des bords du Devon. Un des derniers poëtes guerriers des Gaëls a été Jean Lom-Macdonald, poëte lauréat du roi Jacques I^er^; il accompagna Montrose dans tous les combats, et chanta la victoire sur le champ même de la bataille. Pendant celle d'Inverlochy, il était placé sur la cime d'un château-fort voisin, et c'est de là qu'il vit et chanta le triomphe des siens. On peut regarder encore comme une sorte de barde le poëte Mac-Intyre, qui servit dans la milice d'Argyle à la bataille de Falkirk et dont les poésies ont paru en 1768. Il y a dans ce recueil une pièce pleine d'indignation contre l'ordre du parlement de substituer la culotte au jupon écossais. Le poëte prédit un soulèvement général contre cette innovation anti-nationale. Les autres genres de poésie gaëlique n'ont jamais cessé d'être cultivés. On a publié en 1829 les œuvres poétiques de Robert Donn; celles de Dugald Buchanan, maître d'école à Rannoch, avaient paru en 1770; celles de Kenneth Mackensie, d'abord matelot, puis officier, en 1796, et celles de John Mac-Gregor, en 1801. On a plusieurs fois réimprimé les œuvres du poëte aveugle Allan Mac-Dougal, dont la première édition parut en 1800. Ewen Mac-Lachlan, maître d'école à Aberdeen, a composé en gaëlique un poëme sur les saisons en quatre chants, et il a traduit dans cette langue le 3^e^ de l'Iliade. Enfin un recueil des inspirations poétiques des bardes des quatorze derniers siècles a été publié par les soins d'Alexandre et de Donald Stewart*. Des sociétés patriotiques cherchent à conserver le langage national, à en fixer les règles et l'orthographe, et elles encouragent les poëtes à ajouter de nouvelles compositions lyriques à celles qui font le charme des réunions de Gaëls. D-G.

(*) *Voir* James Logan, *The Scottish gael or celtic manners*, Londres, 1831, vol. II.

GAËTE, ville et forteresse située sur le golfe du même nom, dans la province napolitaine de la Terre de Labour. Elle est placée sur une langue de terre escarpée qui, selon Virgile (*Æn.* VII, 1), a reçu son nom de *Cajeta* de celui de la nourrice d'Énée. Elle compte 14,000 habitants et est le siége d'un évêché. On conserve au château les restes du connétable de Bourbon, mais son magnifique tombeau est détruit. Les environs de la ville sont enchanteurs; de nombreuses maisons de campagne leur donnent un aspect romantique et pittoresque. Gaëte est une des premières places fortes de l'Europe; en temps de siége, on ne peut l'attaquer que par la petite langue de terre.

La ville fut construite avant Rome; elle fut constamment la résidence de personnages romains du premier rang; Antonin-le-Pieux la dota d'un excellent port. Après la destruction de l'empire romain, elle eut quelque temps une constitution républicaine, et fut alors gouvernée par des ducs qui reconnaissaient le pape comme suzerain, jusqu'à ce qu'itérativement conquise au moyen-âge, elle fut prise en 1435 par Alphonse, roi d'Aragon, et resta dès lors unie à ce royaume. Dans les temps modernes, Gaëte éprouva plusieurs siéges remarquables. En 1702, cette forteresse fut trois fois assiégée par les Autrichiens sous le commandement du général Daun, et enfin prise d'assaut. Assiégée, en 1734, par un corps d'armée sarde-espagnol, la garnison se rendit à des conditions honorables, après s'être défendue depuis le commencement d'avril jusqu'au 6 août. Depuis ce temps, Gaëte fut encore fortifiée davantage. En 1806, les Français l'assiégèrent. Le commandant de la forteresse, l'intrépide prince Louis de Hesse-Philippsthal, résistant au gouvernement napolitain qui avait garanti à l'armée française la possession de Gaëte en février 1806, se refusa formellement à la rendre et obligea l'ennemi d'en faire le siége en règle. Le prince tint bon jusqu'en juillet, lorsqu'une blessure presque mortelle causée par une bombe le contraignit de se faire transporter en Sicile: alors la forteresse capitula le 14 juillet. En 1815 et en 1821, Gaëte opposa encore une assez longue résistance aux Autrichiens. *C. L.*

GAËTÉ (DUC DE), *voy.* GAUDIN.

GAGE. Ce mot, ainsi que *vadium*, son équivalent dans la basse latinité, a été formé du mot germanique *wage*, qui signifie *balance*, *équilibre* au figuré; il a été introduit dans notre langue avec cette dernière acception, parce qu'en effet l'objet mobilier qui est remis en nantissement au créancier, établit par sa valeur une sorte de balance, d'équilibre, avec la somme que reçoit le débiteur.

La loi définit le gage un contrat par lequel un débiteur, ou un tiers pour lui, remet à son créancier une chose mobilière pour sûreté de la dette. Ce contrat, toutes les fois qu'il s'agit d'une valeur de plus de 150 francs, doit être rédigé en acte public ou sous seing privé, enregistré pour lui donner date certaine, et contenir la déclaration de la somme due ainsi que l'espèce et la nature des objets remis en gage, ou un état annexé de leurs qualité, poids et mesure.

Tout ce qui est dans le commerce, soit meuble, soit immeuble, peut être donné en gage; mais le contrat qu'on passe alors prend le nom d'*antichrèse* (*voy.* ce mot) lorsqu'il a pour objet un meuble incorporel, tel qu'une dette active ou une obligation; celui à qui elle est transmise à ce titre n'en est saisi que par la signification de l'acte à celui qui en est débiteur.

Le gage dont l'existence est constatée dans la forme voulue par la loi confère au créancier le droit de se faire payer par privilége et préférence à tous autres créanciers sur la chose qui en est l'objet; mais ce privilége ne subsiste qu'autant que le gage a été mis et est resté en la possession du créancier ou d'un tiers convenu entre lui et le débiteur. La tradition et la continuelle détention du gage sont donc nécessaires pour que la convention produise son effet, à moins que la détention n'eût cessé par le fait frauduleux du débiteur.

Le défaut de paiement au terme convenu ne rend pas, de plein droit, le créancier propriétaire de la chose qui lui a été donnée en gage: il doit, dans ce cas, faire ordonner en justice qu'elle lui demeurera en paiement et jusqu'à due concurrence, d'après une estimation faite par experts, ou qu'il en sera fait la vente aux enchères. Toutefois, s'il avait été stipulé dans l'acte qu'il en deviendrait propriétaire faute de paiement, suivant une estimation à dire d'experts, et à la charge par lui de payer au débiteur l'excédant du prix ou de le consigner, cette convention devrait recevoir son exécution, parce qu'il doit être permis aux parties de faire de gré à gré ce qu'elles peuvent obtenir de la justice des tribunaux. Le débiteur, jusqu'à son expropriation, si elle a lieu, reste propriétaire du gage, qui n'est dans les mains du créancier qu'un dépôt assurant son privilége; et ce dernier ne peut en acquérir la propriété par la prescription, quel que soit le temps pendant lequel il l'aura eu en sa possession, à moins qu'il ne le retienne à un autre titre.

Le créancier est tenu d'apporter le soin d'un bon père de famille à la conservation du gage; il répond de la perte ou de la détérioration qui serait survenue par sa négligence, mais non de celle qui aurait eu lieu sans sa faute, et le débiteur doit lui tenir compte des dépenses utiles et nécessaires qu'il aurait faites à cette occasion; celui-ci ne peut en réclamer la restitution qu'après avoir acquitté toute sa dette en principal et intérêts, sauf le cas où le détenteur en abuserait. Si, postérieurement à la première dette, il en avait été contracté une seconde par le même débiteur envers le même créancier, il n'y aurait lieu à la restitution du gage qu'après l'entier paiement de l'une et de l'autre, parce que le nouveau prêt est censé n'avoir été fait que sous les mêmes conditions et avec les mêmes sûretés que le précédent. Lorsque le gage est une créance portant intérêt, le créancier impute ces intérêts sur ceux qui peuvent lui être dus, et si la dette pour sûreté de laquelle il a reçu cette créance ne produit pas d'intérêt, l'imputation se fait sur le capital de la dette.

Le gage est indivisible nonobstant la divisibilité de la dette entre les héritiers du débiteur et entre les héritiers du créancier. Ainsi, l'un des premiers qui aurait payé sa portion de la dette ne peut exiger sa part du gage tant que la dette n'a pas été entièrement acquittée, et il ne peut être restitué par celui des seconds

qui aurait reçu sa portion tant que ses cohéritiers ne seraient pas payés de la portion qui leur revient.

La loi punit d'un emprisonnement de deux mois à deux ans, d'une amende qui ne peut excéder le quart des restitutions, et de 25 fr. au moins de dommages-intérêts, celui qui aurait abusé du gage en le détournant ou en le dissipant au préjudice de celui à qui il appartient. *Voy.* MONT-DE-PIÉTÉ.

GAGES, au pluriel, est pris dans une autre acception : c'est alors le salaire qui est donné aux domestiques et aux ouvriers par le maître à qui ils louent leurs services pour un temps déterminé.

Le maître est cru sur son affirmation pour la quotité des gages promis, pour le paiement de l'année échue et pour les à-compte donnés pendant l'année courante. Le Code civil accorde contre lui, et sur ses biens, un privilége à ceux à qui les gages sont dus; ils se prescrivent par six mois. La libéralité qui est exercée à titre de legs par le maître envers son domestique n'est jamais censée faite en compensation de ses gages, qu'il peut toujours exiger pour le temps qui n'est pas soumis à la prescription, et indépendamment du legs qu'on lui a fait. J. L. C.

GAGE DE BATAILLE. On donnait autrefois ce nom à la caution exigée de celui qui demandait ou acceptait le combat judiciaire (*voy.* l'article). Indépendamment des droits féodaux attachés à l'exercice de la haute justice féodale, droits qui variaient dans chaque juridiction, les combats judiciaires entraînaient avec eux certains frais et certaines dépenses. Ainsi les chances de la bataille pouvaient être fatales au coursier de celui des deux champions dont la victoire proclamait l'innocence, et ce vainqueur lui-même pouvait avoir un besoin assez pressant de l'aide du chirurgien pour son corps et des restaurations de l'armurier pour son équipage de combat. Le gage de bataille avait pour objet de pourvoir à toutes ces dépenses certaines ou accidentelles; et nul ne devait espérer d'obtenir l'ouverture du champ clos si, pour satisfaire aux exigences du juge du camp, il ne commençait par déposer la garantie demandée entre les mains du seigneur justicier, à qui seul appartenait le droit d'accorder le combat judiciaire.

Ainsi, comme dans la jurisprudence de notre temps les appels en Cour de cassation exigent le dépôt préalable d'une somme d'argent déterminée, les demandes de champ clos devaient être accompagnées de l'offre du gage de bataille. Une ancienne coutume de Normandie, citée par Ducange, expose les formes de ce genre de demande : « Plainte de mul-« tre, dit-elle, doit estre fete en telle ma-« niere : P. se plaint de T., qui li mor-« dri son père felenessement en la paix « Dieu et le Roy, que il est prest de prou-« ver et fere lui recognoistre à une hore « de jour. Et sé T. le nie mot à mot, et « il en offre son gage à soy deffendre, « l'on doit premierement prendre le gage « au deffendeur, et puis celui à l'appe-« leur, et chascun doibt donner pleges « de mener la loy. Ne pourquant il doi-« vent ambedens estre retenus en la pri-« son le duc et fere ce qui sera regardé « que l'en devra fere de droit. La bataille « li doit estre otriée par la justice; et si « peut l'on bailler à l'un et l'autre une « autre prison si que il soient baillez à « bonne garde qui les rende au jour de « la bataille fere. »

On trouve quelques exemples de combats judiciaires accordés sans que les parties eussent besoin de confirmer par leurs serments la vérité de ce qu'ils alléguaient; mais en général, et d'après l'usage de toutes les cours féodales, l'intimé devait commencer par démentir l'accusateur; d'où le proverbe : *Un démenti vaut un coup d'épée;* puis offrir au tribunal de se purger par serment, c'est-à-dire d'appeler Dieu, les saintes reliques et les saints Évangiles en témoignage de son innocence. Cette cérémonie du serment précédait ordinairement le combat de quelques instants, et l'on ne peut nier que la croyance universelle et les paroles redoutables qu'il fallait prononcer alors ne la rendissent fort imposante. Le peuple pensait généralement qu'un faux serment entraînait de toute nécessité la mort du parjure dans le cours de l'année; et parmi ceux qui prétendaient avoir de plus grandes lumières sur toutes les questions de morale et de religion, il en était un

bien petit nombre que l'aspect des saints Évangiles, le bois de la croix et les os des saints martyrs ne remplissaient d'une profonde terreur quand il s'agissait, avant de tenter le sort des armes et de mettre en péril la vie présente et la vie éternelle, de les adjurer solennellement de justifier la sincérité d'une allégation mensongère. Aussi la plupart des demandes de combats judiciaires n'étaient-elles pas suivies d'effet, au grand regret de la foule impatiente qui se pressait autour des barrières. Spectacle intéressant, en effet, si jamais il en fût, que celui de deux champions, ordinairement riches, élevés en dignité, fameux par leurs précédents exploits ou brigandages, et qui venaient, après les plus redoutables serments, tenter le sort du combat, *le jugement de Dieu*.

M. Crapelet, connu par tant de précieuses publications dans les domaines de notre littérature ancienne, a fait paraître en 1830 les *Cérémonies des gages de bataille, selon les constitutions du roi Philippe-le-Bel, représentées en onze figures*, etc. (un vol. in-4° et gr. in-fol.). Ainsi qu'on l'a dit à l'article COMBAT JUDICIAIRE, Philippe-le-Bel avait d'abord généralement défendu ces sortes de combats; mais ayant remarqué qu'au lieu de diminuer, les crimes étaient au contraire devenus plus nombreux et d'une répression plus difficile, il rapporta sa première ordonnance, et permit de nouveau le duel en champ clos, pour les cas exclusifs de meurtre et d'*aguets appensés*. C'est de ce dernier mot que nous avons fait *guet-à-pens*. P. P.

GAGERN (HANS-CHRISTOPHE-ERNEST, baron DE), écrivain politique, orateur et homme d'état, naquit à Klein-niederheim, près de Worms, le 25 janvier 1766. Il était très jeune encore lorsqu'il fut chargé de la direction des affaires de Nassau-Weilbourg, comme président de tous les tribunaux. Ce fut en cette qualité qu'il se rendit, après la paix de Lunéville, à Paris, où le prince de Talleyrand le distingua parmi les autres négociateurs, et il obtint non-seulement une indemnité considérable pour le prince et sa maison, mais encore, dans la crise de 1806, il sauva l'ancien nom de cette maison à laquelle il fit concéder une augmentation de terrain très importante, lors de la médiatisation des principautés. Ce succès détermina plusieurs princes allemands à avoir recours à lui pour la défense de leurs intérêts. Plus tard, M. de Gagern se rendit à Vienne, où il se lia étroitement avec le baron de Hormayr et eut des relations suivies avec l'archiduc Jean. Il prit une part très active au projet d'une nouvelle insurrection en Tyrol, en 1812 et 1813; mais l'arrestation, à Brunn, d'un courrier anglais, fit échouer son projet. Obligé de quitter l'Autriche, il se rendit au quartier-général de l'armée prusso-russe, et de là en Angleterre. En 1814, il gouverna comme ministre d'état dirigeant la principauté de la maison d'Orange, et, en 1815, il prit part aux affaires du congrès de Vienne en qualité d'envoyé du roi des Pays-Bas. Il se rendit ensuite à Paris, où il obtint des souverains alliés un accroissement de territoire pour le nouveau royaume des Pays-Bas. Mais ses efforts réitérés pour faire rendre l'Alsace à l'Allemagne n'amenèrent aucun résultat. En attendant, il fit de son mieux pour faire restituer à leurs anciens propriétaires les ouvrages d'art dont la guerre et les traités avaient enrichi la France pendant environ vingt ans. Nommé ministre du roi des Pays-Bas près de la diète germanique, il remplit avec honneur ces fonctions importantes jusqu'en 1818. Toujours jaloux de l'ascendant de la France et préoccupé de l'idée qu'il était nécessaire de fortifier l'Allemagne contre elle, il insista dans sa correspondance avec le prince de Metternich sur l'exécution de certaines mesures qui auraient pu fonder ou consolider l'unité de la nation allemande; il demanda, entre autres choses, que le nom d'empire germanique fût conservé, et que la couronne impériale perpétuât le symbole de l'unité de la confédération. D'un autre côté, il se prononça fermement pour l'introduction de constitutions d'États dans tous les pays de cette confédération, et en conséquence il fit à la diète la proposition d'adresser au grand-duc de Saxe-Weimar des remercîments pour la loi fondamentale qu'il avait donnée à son pays et qu'il avait présentée à la diète le 2 décembre 1816, pour qu'elle la prît sous sa garantie. En

1820, et souvent depuis, M. de Gagern fut élu membre de la députation de Hesse-Darmstadt, et dans cette assemblée il se rangea du parti de l'opposition. Mis à la pension par le gouvernement néerlandais, en 1820, il vécut le plus souvent dans ses terres. Aujourd'hui il est rentré dans la vie privée; mais après la révolution de Juillet il recommença sa polémique contre la France, sous prétexte de son esprit d'envahissement et de propagande.

Parmi les écrits de cet homme d'état, publiés pour la plupart sous le voile de l'anonyme, on distingue particulièrement les suivants : *Die Resultate der Sittengeschichte*, ou Résultats de l'histoire des Mœurs, Francfort, 1808-22, 6 vol. in-8°; *L'Histoire nationale des Allemands*, Vienne, 1812, in-4° (2e édition, 2 vol., Francf., 1825-26), qui cependant n'arrive pas au-delà de l'empire des Francs; *Sur les émigrations des Allemands* (Francfort, 1817, in-4°), mémoire communiqué à la diète; *Mein Antheil an der Politik*, c'est-à-dire *Ma participation à la politique* (4 vol., Stuttg., 1823-33), espèce de mémoires politiques dont la dernière partie porte le titre particulier de : *Lettres du baron de Stein au baron de Gagern, depuis* 1813 *jusqu'en* 1831. *C.L.*

GAGEURE, *voy.* PARI.

GAIAC, *voy.* GAYAC.

GAIL (JEAN-BAPTISTE), né à Paris le 4 juillet 1755, se distingua de bonne heure comme helléniste. Sans entrer dans les ordres, il avait pris le petit-collet, et ses premières publications parurent sous le nom de l'*abbé* Gail. Des éditions et des traductions d'auteurs grecs l'avaient fait connaître depuis plusieurs années, lorsqu'en 1791 on le nomma suppléant de Vauvilliers à la chaire de littérature grecque du Collége royal de France. Le titulaire fut forcé, l'année suivante, de donner sa démission, et Gail, choisi pour lui succéder, consigna dans le procès-verbal d'installation que, ne regardant pas comme volontaire la démission de Vauvilliers, il lui céderait sa chaire dès qu'il voudrait y rentrer. Ce n'est pas le seul exemple de courage et de désintéressement qu'ait donné J.-B. Gail. Malheureusement pour son repos, il ressentit trop vivement les attaques auxquelles il fut en butte. Les juges sévères qu'il rencontra oublièrent si souvent à son égard les lois de l'impartialité, il éprouva des dénis de justice si piquants, qu'il lui fut impossible de garder son sang-froid dans toutes ses réponses.

Quoi que l'on pense de sa polémique, qui le met trop souvent en scène dans ses préfaces et dans ses commentaires, on ne peut nier le mérite du rôle que Gail a dignement rempli pendant un certain nombre d'années : il a été le représentant des études grecques en France, à l'époque des troubles révolutionnaires. Le cours élémentaire qu'il fit gratuitement plus de vingt ans, et les nombreuses éditions des classiques grecs qu'il publia dans le même temps, ont puissamment contribué à propager les bonnes traditions. Grâce à son zèle, le feu sacré n'était pas éteint quand l'Université prescrivit de nouveau l'enseignement de la langue d'Homère et de Xénophon. Toutefois aucun de ses livres élémentaires ne fut adopté par les colléges.

En 1809, Gail avait reçu de l'empereur de Russie la croix de Saint-Vladimir; en 1814, Louis XVIII le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur et conservateur des manuscrits grecs et latins de la Bibliothèque royale. Ce laborieux helléniste, membre de plusieurs académies, mourut le 5 février 1829.

Des nombreuses publications de J.-B. Gail, longuement détaillées dans la *France Littéraire*, par M. Quérard, tome III, pages 233-237, et dans la notice très étendue insérée dans les suppléments de la *Biographie universelle*, tome LXV, nous ne citerons que les suivantes : *Dialogues des Morts de Lucien*, traduits en français avec des remarques, 1780, in-12; *Idylles de Théocrite*, grec-latin-français, dont la meilleure édition est celle de l'an IV, 2 vol. in-4°. Avant de mourir, Gail publia une autre édition de Théocrite, en 2 vol. in-8°, renfermant les variantes des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, collationnés avec le plus grand soin; *Les Amours de Léandre et de Héro*, grec-latin-français, Paris, an IV, in-4°; *Odes d'Anacréon*, grec-latin-français, dont la meilleure édition est celle de l'an VII,

in-4° ; *Grammaire grecque*, dont la première édition est de l'an VII; *OEuvres complètes de Xénophon, traduites en français et accompagnées du texte grec, de la version latine, de notes critiques, de variantes des manuscrits de la Bibliothèque royale, d'un atlas de cinquante-quatre cartes, et d'une riche collection d'estampes*, Paris, Impr. royale, 1797-1815, 10 v. in-4°. L'auteur a joint à son Xénophon : 1° une *Notice historique* de ses propres travaux, suivie d'*Observations historiques et philologiques;* 2° *Recherches*, etc., ou *Auctarium Xenophonteum*. Cette édition de Xénophon n'était pas encore publiée entièrement lorsque Gail fit paraître l'*Histoire grecque de Thucydide, texte grec avec version latine et française, variantes des treize manuscrits de la Bibliothèque royale, observations historiques et critiques, dix belles estampes et deux plans de siége*, 1807, 6 vol. in-4° ou 10 vol. in-8°. La traduction française, qui parut presque en même temps que le texte grec et latin, n'était que celle de Lévêque (*voy.*), revue et refaite en quelques parties, notamment dans les harangues. Gail l'avait retouchée en entier quand il la publia de nouveau en trois vol. in-4°, Paris, Imprimerie royale, 1829. Deux volumes d'observations géographiques et philologiques auraient vu le jour si la mort du traducteur n'était pas arrivée au milieu de cette publication. Enfin nous citerons *Le Philologue*, Paris, Imprimerie royale, 24 vol. in-8°, dont le premier est de 1817 et le dernier de 1828; vaste magasin de mémoires et de dissertations philologiques dans lequel l'auteur reproduisait tous ses opuscules publiés à différentes époques. — Gail indiquait ainsi la liste de ses ouvrages en 1821: Collection in-18, 14 vol.; collection in-12, 20 vol.; collection in-8°, 30 vol.; collection in-4°, 25 vol.; en tout 89 volumes. Outre ceux qu'il a publiés depuis 1821, l'auteur en a laissé d'autres encore en manuscrit. Quelle carrière laborieuse, et combien ne doit-on pas regretter qu'en multipliant ainsi ses ouvrages le savant helléniste ait un peu sacrifié à la quantité la qualité qui seule peut sauver de l'oubli!

J.-B. Gail avait épousé, dans le fort de la Révolution, Edme-Sophie Garre, fille d'un chirurgien, originaire de Melun, mais établi à Paris, où elle était née en 1776. Cette femme artiste s'est fait un nom comme musicienne. On lui doit les opéras suivants : *Les deux Jaloux*, qui eurent le plus grand succès au théâtre Feydeau en 1813; *Mademoiselle de Launay à la Bastille*, même année; *Angela, ou l'Atelier de Jean Cousin; la Méprise*, et *la Sérénade*, toutes trois jouées en 1814. On lui doit encore des romances délicieuses, et cinq recueils de nocturnes, dont deux posthumes. Mme Gail mourut de la poitrine, le 24 juillet 1819.

Jean-François Gail, fils des précédents, né à Paris le 28 octobre 1795, a occupé deux chaires d'histoire et a suppléé son père au collége de France. On a de lui : *Thèse sur Hérodote*, in-8°, 1813. La thèse latine qu'il soutint également pour le doctorat avait pour sujet la réfutation du système d'Helvétius; *Recherches sur la nature du culte de Bacchus en Grèce*, Paris, in-8°, 1821, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; *Dissertation sur le périple de Scylax et sur l'époque présumée de sa rédaction*, Paris, 1825, in-8°. Cette dissertation et les Recherches sur Bacchus, imprimées séparément, ont été insérées dans *le Philologue; Geographi Græci minores*, in-8°. Il n'en a paru que trois volumes, le premier en 1826, le troisième en 1831; *Traduction de la Grammaire grecque de Matthiæ*, en société avec M. de Longueville, 4 vol. in-8°. Le premier a paru en 1831; le quatrième est sous presse. J. T-v-s.

GAILLARD (marine), autrefois *château-gaillard*. C'était l'endroit fortifié du haut du navire (*gagliardo*, italien, *galhardo*, portugais, signifiant fort, brave, vigoureux *). Le haut du vaisseau recevait, à l'avant et à l'arrière, un pont d'une certaine longueur, et ce pont ou plan-

(*) On a dérivé *gagliardo*, en français *gaillard*, du mot *validus*. Mais il nous paraît avoir la même racine que *gai*, et cette racine est sans doute *gaudeo*, *gavisus*. On appelle *propos gaillard* celui où la bouffonnerie et la licence même graveleuse se mêlent à une gaîté franche et naturelle. S.

cher était une plate-forme entourée de créneaux, et de laquelle on se battait comme du haut d'une tour. Plus tard, d'autres élévations surmontèrent celles-là, et le gaillard d'arrière reçut un château plus élevé (dont il nous reste la dunette), château fortifié comme le gaillard sur lequel il s'élevait. Maintenant, le pont supérieur n'étant plus coupé entre le grand mât et le mât de misaine comme il l'était autrefois, le gaillard va d'un bout à l'autre du vaisseau et s'appelle tout simplement le *pont*. La dunette le surmonte derrière; devant, une autre dunette, beaucoup moins grande, servant d'abri aux hommes dans le mauvais temps, et qui a pris l'ancien nom de *gaillard d'avant*, est établie d'après les nouvelles dispositions des constructions navales, qui n'ont fait que restituer au navire de guerre d'une certaine importance ce petit pont supprimé il y a quarante ans environ. La batterie d'artillerie dont est garni le pont supérieur (les anciens gaillards) s'appelle toujours la batterie des gaillards. Le gaillard d'avant est essentiellement le quartier des matelots; le gaillard *d'arrière* est réservé, quand on ne manœuvre pas, à la promenade des officiers. Sur celui-ci, le côté droit ou tribord, côté d'honneur, est laissé au capitaine ou aux officiers relativement supérieurs à d'autres que l'infériorité de leurs grades repousse du côté de babord.

Les gaillards communiquaient autrefois par un petit pont de chaque côté du navire, appelé *passe-avant* (servant à passer de l'arrière à l'avant). Sous le passe-avant était ce qu'on nommait la *coursive*, que les documents latins du XIII^e^ siècle (*Capitulare nauticum* de Venise, 1255; Marchés de saint Louis avec Gênes et Venise, 1268) désignaient sous le nom de *coridorium* ou *coreorium*. A. J-L.

GAILLARDE, espèce de danse qui s'exécutait sur un air à trois temps dans un mouvement vif et animé. Apportée chez nous de Rome ou au moins de l'Italie, on l'appela d'abord *romanesque ;* plus tard, elle prit le nom plus caractéristique de *gaillarde*, danse gaie, enjouée, sous lequel elle a fini par disparaître complétement, laissant à peine après elle le souvenir de ce qu'elle était. Thoynot Arbeau, qui a écrit en 1589 un traité d'orchésographie, nous dit, sans éclairer beaucoup la question, que *la gaillarde se composait de cinq pas et de cinq assiettes de pieds que faisaient les danseurs l'un devant l'autre avec plusieurs passages*. Il en est resté le pas *de gaillarde*, composé d'un pas assemblé, d'un pas marché, d'un pas tombé, et qui se fait en avant et de côté. V. R.

GAILLARDE (typogr.), *voy.* CARACTÈRES.

GAITÉ, mot dérivé du substantif latin *gaudium*, joie, ou du verbe grec γαίω, γηθέω, se réjouir. Cette heureuse disposition de l'esprit et de l'âme, qu'on pourrait en nommer l'épanouissement, est le don le plus précieux de la nature; il est aussi un des plus rares, car une bonne santé, une conscience pure en sont les éléments principaux : aussi la gaîté est-elle surtout le partage de l'enfance. *Voy.* ce mot.

Il ne faut pas confondre avec la gaîté la joie, qui n'est pour ainsi dire qu'un accès de la première. On est joyeux par circonstance, on est gai par caractère et par tempérament.

Sans adopter entièrement l'opinion de Montesquieu sur l'influence des climats, on peut, je crois, l'admettre relativement à cette qualité : un climat rigoureux semble la comprimer; l'excès de la chaleur n'est pas plus favorable à son développement. L'*humour* (*v.*) britannique n'est point la gaîté ; l'Espagnol est grave, l'habitant de l'Orient apathique; un climat tempéré, tel que celui de la France, voilà celui où la gaîté doit éclore et prospérer. La *gaîté française* est passée en proverbe, et beaucoup de nations sérieuses nous l'envient. Dans les plus tristes événements elle trouve encore le moyen de se faire jour, et l'on sait qu'à la sombre époque de la Terreur, Champcenetz et quelques autres la conservèrent jusque sur l'échafaud. A plus forte raison n'a-t-elle jamais déserté nos champs de bataille, et s'est-elle toujours associée à nos victoires. Ajoutons qu'en France elle vient prendre aussi sa place au milieu des plus graves discussions politiques, et qu'on trouverait peu de séances des Chambres et surtout de la chambre élective dont le récit

n'ait pas eu à constater quelques moments d'*hilarité générale*.

Dans la vie sociale, la gaîté est ce qui nous fait le plus aimer des autres et le mieux réussir auprès d'eux. Entendons-nous, toutefois : on ne parle ici que de la gaîté franche et naturelle et non de la bouffonnerie. Qui pourrait aimer le bouffon? Chez lui la gaîté devient grimace, elle tombe dans le mauvais goût, elle se plaît aux expressions grossières, aux gestes forcés, aux attitudes d'un bas comique, et inspire quelquefois le dégoût au lieu des gros éclats de rire que le bouffon cherche à exciter et qu'il regarde comme sa récompense.

Si l'homme gai est universellement aimé, c'est qu'en général il est toujours en même temps bon, bienveillant, sincère, affectueux. Le méchant peut avoir de l'esprit, il n'a jamais qu'une gaîté factice, et celle-là n'est pas communicative comme l'autre.

Quoique les anciens aient été habituellement plus sérieux que les peuples modernes, il ne faut pas croire que cette aimable qualité n'ait pas reçu chez eux des éloges et même des hommages. Le moraliste Sénèque proclamait la gaîté le premier des biens; le sévère Lycurgue lui éleva une statue dans les murs de Sparte, tant il la jugeait nécessaire pour adoucir les chagrins et les amertumes de la vie. Les Athéniens firent mieux encore : ils en firent la compagne de leur existence et l'admirent jusque dans leurs assemblées délibérantes. Ils furent les Français de la Grèce.

Quelques sectes philosophiques ou religieuses, telles que jadis les stoïciens, de nos jours les puritains et les méthodistes anglais, ont voulu proscrire la gaîté et faire de la tristesse une vertu. Si c'en était une, elle serait loin, à coup sûr, d'être la mère des autres; et, pour ne parler ici que de celle qu'on estime le plus dans l'autre sexe, on sait que ce n'est pas chez la femme la plus gaie que la vertu se rencontre le moins.

Si une folâtre gaîté nous charme dans l'enfance, une douce gaîté dans la vieillesse a peut-être encore plus d'attraits : chez l'un c'est le symbole de l'innocence, chez l'autre le reflet d'une honorable carrière. Toutefois cette dernière est difficile à rencontrer, car elle a plus d'un obstacle à surmonter. Les infirmités de l'âge avancé ne sont pas son seul écueil : pour avoir conservé cette jeunesse de l'âme, ce prisme de l'esprit, presque toujours le vieillard, suivant l'expression si vraie de l'abbé de Choisy, a trop vu *ce qui est*. Heureuses les natures privilégiées qui ont pu fermer les yeux pour conserver la plus charmante des illusions !

Tel n'est point le sort de ces grands observateurs du monde, qui le font rire de ses travers et de ses ridicules sans être disposés à en rire eux-mêmes. Molière et Cervantes, ces deux hommes qui ont excité une si vive gaîté par leurs écrits, étaient pensifs et mélancoliques. Dans un rang inférieur même il est rare que l'auteur qui égaie les autres ne soit pas triste lui-même, du moins dans son intérieur. En voulant se montrer gai, malgré ses souffrances, Scarron ne fut que burlesque ; et Désaugiers, qui était parvenu à acquérir la gaîté de l'esprit, ne put se donner celle du caractère. On a du marquis de Caraccioli un traité *De la gaîté*, 1762, in-12 : c'est un fort triste ouvrage.

Le mot Gaîté se prend aussi dans une autre acception, qui admet le pluriel, quand on dit d'un ouvrage qu'il renferme des *gaîtés* un peu fortes. Pour ce genre de gaîté, *v.* l'art. Grivois (*genre*). M. O.

GAITÉ (théâtre de la), à Paris. Doyen de tous nos spectacles secondaires, ce théâtre fut fondé, en 1760, par Nicolet, qui obtint bientôt la permission de décorer sa façade du titre de *Théâtre des grands danseurs du roi*. Sa vogue prodigieuse alarma bientôt MM. les *comédiens du roi*, tant français qu'italiens. Les uns lui firent défendre de parler, les autres de chanter. Nicolet n'en continua pas moins d'attirer la foule par des pantomimes montées avec beaucoup de pompe, et par la danse et les bouffonneries d'un singe qui fit fureur, même parmi la haute société. Au bout de quelque temps, on lui rendit la parole et le chant, dont il fit amplement usage avec l'aide de son fécond auteur-acteur Taconnet.

En 1792, lorsque le roi, au lieu d'avoir des *danseurs* grands ou petits, n'eut

plus même de couronne, Nicolet, obligé de changer le nom de son spectacle, lui donna celui de *Théâtre de la Gaîté*. L'honnête directeur, n'ayant pas deviné la naissance du mélodrame, ne se doutait pas du bizarre contraste que ce titre allait bientôt offrir avec le genre des ouvrages que l'on y verrait représenter.

Ribié, auquel cette salle fut louée en 1795, y installa avec lui ce nouvel hôte. Il y joignit, il est vrai, quelques féeries plus *gaies*, entre autres le fameux *Pied de mouton* dont tout Paris se régala pendant plusieurs mois. Mais un procès s'étant engagé, en 1808, entre Ribié et la veuve de Nicolet, cette dernière rentra dans la propriété de son théâtre, et M. Bourguignon, son gendre, en devint alors directeur. Une nouvelle salle, plus commode, plus élégante, fut construite par ses soins sur les ruines de l'ancienne. Ce fut sous cette direction et sous celle de sa veuve, qui, en s'adjoignant M. Dubois, homme de lettres, lui succéda quelques années après, que les mélodrames de M. G. de Pixérécourt, Hapdé et quelques autres, les vaudevilles de Brazier, Martainville, etc., conservèrent au *Théâtre de la Gaîté* cette faveur publique qui ne l'avait guère abandonné depuis sa création.

A la mort de M^me^ Bourguignon, en 1825, MM. de Pixérécourt et Dubois en furent nommés directeurs, conjointement avec Marty, le meilleur acteur de ce spectacle. Après dix années de succès, une fatale catastrophe signala les derniers jours de leur administration. Pendant la répétition d'une féerie, le 21 février 1835, un essai de foudre et d'éclairs factices mit le feu à des toiles qui le communiquèrent rapidement aux décorations. Il fut impossible d'en arrêter les ravages : matériel et salle, tout fut consumé.

Pour la seconde fois en moins de trente ans, il fallut s'occuper de la reconstruction de ce théâtre. Elle eut lieu avec beaucoup d'activité, et, dès le 19 novembre de la même année, ce spectacle se rouvrit sous la direction de l'acteur Bernard-Léon, qui en avait obtenu le privilége. Mais, meilleur comédien qu'administrateur, et dans ces dernières fonctions plus intègre qu'habile, celui-ci se vit bientôt obligé de renoncer à cette entreprise, qui fut alors concédée à M. de Cès-Caupenne, déjà en possession de la direction de l'Ambigu-Comique, mais qui abandonna depuis à d'autres mains les rênes du char de l'Ambigu. La salle actuelle de la Gaîté n'a plus à redouter le danger d'un nouvel incendie, car elle a été construite en fer. Nicolet serait émerveillé à l'aspect de l'élégance extérieure et intérieure de son antique *baraque* si brillamment remplacée ; mais, à leur tour, les directions nouvelles pourraient regretter l'époque où c'était surtout des recettes que l'on disait d'après le proverbe : *De plus fort en plus fort, comme chez Nicolet.* M. O.

GAIUS ou Cajus (selon qu'on veut suivre l'orthographe grecque ou l'orthographe latine), jurisconsulte du temps des empereurs Adrien et Antonin-le-Pieux (117-161). Nous ne possédons pas de renseignements sur sa vie, mais parmi ses nombreux ouvrages celui qui est arrivé jusqu'à nous, et qui est d'une importance toute particulière, a mérité d'illustrer son nom. En effet, les *Institutiones* de Gaïus servirent d'élément du droit pendant plusieurs siècles jusqu'à l'époque de Justinien (*voy.*); cet empereur les prit pour base des nouvelles Institutes qu'il fit rédiger et auxquelles il donna force de loi, lorsqu'il fit sa grande réforme de la législation; enfin, le livre de Gaïus est de nos jours l'unique source à peu près où nous puisons nos connaissances sur l'ancienne jurisprudence romaine. Maffei le premier découvrit, au commencement du XVIII^e^ siècle, deux feuillets d'un manuscrit de ces Institutes qui se trouvait à la bibliothèque de Vérone. Plus tard (1816), Niebuhr, en se rendant à Rome pour y occuper les fonctions de ministre plénipotentiaire de la cour de Prusse et en passant par Vérone, où il s'arrêta deux jours, découvrit un manuscrit presque complet de cet ouvrage : c'était un palimpseste sur lequel on avait écrit par surcharge les épîtres de saint Jérôme. Niebuhr, il est vrai, comprit seulement que l'ouvrage primitif était un livre de droit ancien et sans doute précieux comme monument de la science; mais ayant fait part de sa découverte à M. de Savigny,

qu'il avait rencontré à Paris, celui-ci conjectura fort heureusement que le livre retrouvé devait être celui de Gaïus. Maffei avait bien connu déjà ce palimpseste, mais il n'avait rien fait pour le déchiffrer. Le récit de Niebuhr ayant excité la curiosité de l'Académie des sciences de Berlin, elle envoya deux professeurs à Vérone, le philologue Em. Bekker et le jurisconsulte Gœschen, auxquels s'adjoignit spontanément le professeur Bethmann Holweg; ces savants avaient la mission de déchiffrer le précieux *codex rescriptus*. La conjecture de M. de Savigny se réalisa : les trois savants, grâce à des travaux qu'ils firent en commun, déchiffrèrent et coordonnèrent la plus grande partie des Institutes de Gaïus, sauf quelques passages qui étaient illisibles, et firent imprimer l'ouvrage à Berlin, en 1820. Le professeur Blume revit encore le manuscrit; ses travaux pour le compléter et les corrections qu'il y fit ont été imprimés dans une nouvelle édition qu'on publia en 1825. La découverte des Institutes fit évanouir beaucoup d'hypothèses qu'on avait faites sur l'histoire du droit romain, et jeta des lumières sur bien des points de l'ancienne législation romaine qui étaient demeurés obscurs jusqu'alors. *C. L.*

GALA, mot italien et espagnol employé en français pour désigner un jour, un repas, des habits de fête et de cérémonie. Quand un souverain visite un autre souverain et en est reçu solennellement, on dit : Il y a *gala à la cour*, c'est-à-dire un grand repas et un cercle où tous les grands-officiers sont à leur poste, où tous les courtisans et leurs femmes assistent, et où chacun déploie le plus de magnificence qu'il lui est possible. Lors de leur mariage, de la naissance de leurs enfants, à l'anniversaire de leur propre naissance, pour la fête de leur patron et dans quelques autres occasions, il y a *gala* à la cour des rois et des princes; mais ce nom est réservé seulement pour les solennités destinées à célébrer quelque événement heureux : on ne l'emploie point dans une cérémonie funèbre, quelque somptueuse qu'elle puisse être. A l'instar des monarques, les simples seigneurs et les particuliers se servent du mot *gala* quand ils réunissent leurs amis à un dîner ou à un souper dans lequel ils étalent un luxe inusité. Donner un *gala* ne sied bien qu'aux gens très riches; car il faut des salles vastes, une abondance de mets recherchés, beaucoup de vaisselle d'or et d'argent, un nombreux domestique, un éclairage brillant, beaucoup de convives distingués par leur rang, leur mérite, leur fortune et leur parure. On donne l'épithète *de gala* à la plus belle voiture, à la plus belle robe, au plus beau salon que l'on possède; mais décidément, en français, *gala* est synonyme de festin ou de fête où l'on mange. L. C. B.

GALACTITE (minéral.), substance pierreuse dont les anciens minéralogistes ont donné une définition très discordante, et à laquelle ils ont néanmoins unanimement reconnu la propriété de faire prendre à l'eau qui la tient en dissolution une couleur laiteuse, d'où les noms de *galactite*, *galaxie*, *pierre de lait*, de γάλα, γάλακτος, lait, en allemand *Milchstein*.

La galactite n'est autre chose qu'une espèce d'argile smétique ou terre à foulon; sa couleur présente des teintes verdâtres plus ou moins intenses, quelquefois mélangées de gris, de blanc et de brun. Elle ne se trouve qu'en masse; elle est mate à l'intérieur. Sa cassure est tantôt terreuse, à grain fin, tantôt imparfaitement conchoïde, ou inégale, ou schisteuse. Ses fragments sont indéterminés, tout-à-fait obtus. Elle est opaque, tendre, presque friable, grasse au toucher; elle se polit par frottement, ne happe point à la langue et est médiocrement pesante. Son analyse a donné à Bergmann : silex, 51.8; argile, 25; chaux, 3.3; magnésie, 0.7; fer, 3.7; eau, 15.5. On trouve la galactite en Saxe, en Angleterre, en France et en Suède, à des profondeurs différentes selon les localités et formant des couches plus ou moins puissantes.

Elle s'emploie au dégraissage des laines et des draps. L. D. C.

GALACTOMÈTRE, *voy.* LAIT et NOURRICE.

GALANTERIE, nom sous lequel on désigna pendant longtemps la politesse dont les femmes étaient l'objet ; politesse un peu exagérée, qui avait les apparen-

ces de l'amour, mais qui, passée en coutume, nuisait si peu à la réputation que les reines dont les mœurs étaient le plus sévères souffraient que l'on en usât envers elles. On sait aussi combien elle plaisait aux dames de haut parage à l'époque de la chevalerie. On portait leurs couleurs, on gravait leurs noms sur les boucliers, on rompait des lances en leur honneur dans les tournois, on avouait publiquement qu'on ne disputait les prix que pour les leur offrir; et les pères, les maris s'enorgueillissaient de voir ainsi célébrer les vertus, et plus souvent encore la beauté de leurs femmes et de leurs filles. Les troubadours n'étaient pas moins *galants* ni plus discrets que les chevaliers : ils voyageaient par toute la France, chantant les plus jolies châtelaines, se parant des joyaux, des écharpes qu'ils en avaient reçus, et leurs vers, comme les exploits des guerriers, étaient un témoignage de leur respect et de leur admiration pour elles. Cette galanterie dut cependant avoir par fois des suites plus sérieuses, car le nom de *galantes* désigna de bonne heure des dames qui se contentaient d'un hommage moins pur; et Brantôme, seigneur de Bourdeilles, en nous donnant, dans le XVI^e^ siècle, deux volumes curieux sur l'histoire des *Dames galantes* de son temps, les montre toutes comme plus ou moins déshonorées. C'est du même nom que l'on désigne encore aujourd'hui celles qui leur ressemblent. Aussi la galanterie est-elle passée de mode, et les honnêtes femmes se refusent-elles aux discours et aux actions qui pourraient la rappeler, quand elles n'ont pas cessé d'être sensibles à la courtoisie qui leur laisse espérer une protection et un dévouement plein de grâces, mais sans les compromettre.

La galanterie subsistait encore à la cour avant la révolution de 1789, c'est-à-dire que quelques hommes faisaient pour les femmes des actions qui les feraient aujourd'hui passer pour être passionnément amoureux. Telles étaient les dépenses auxquelles se livraient plusieurs seigneurs à la plus simple manifestation d'un désir exprimé par une femme de leur société. Bals, fêtes, équipages changés, jardins replantés, étaient le résultat d'un mot dit sans aucune intention, mais recueilli par la vanité de passer pour galant. Les mœurs françaises, imitées alors dans toute l'Europe, n'y demeurèrent pas en arrière sous ce rapport. Une princesse Czartoryska ayant dit que son goût pour les fleurs n'avait jamais été pleinement satisfait, le comte B*** lui donna une fête à Varsovie, où, en allant de son hôtel à celui du comte, elle foula pour douze mille francs de fleurs effeuillées; et la même princesse ayant trouvé que l'hôtel du comte, resplendissant de peintures et de dorures qui venaient d'être achevées, serait plus agréable s'il était moins orné, une couche de détrempe fut passée sur toutes les décorations des appartements, ouvrages des meilleurs artistes appelés à grands frais d'Italie au fond de la Pologne. On sait ce que coûtèrent aux habitants de la Petite et de la Nouvelle-Russie les galanteries de Potemkine (*voy.*) pour l'impératrice Catherine II. Une galanterie ingénieuse remplaçait quelquefois la magnificence; la reine Elisabeth s'étant montrée curieuse de savoir quelle dame inspirait au marquis de Villa-Mediana les prouesses qui le distinguaient dans les tournois, ce seigneur promit de lui envoyer son portrait; et la reine, au fond d'une boite qu'il lui fit remettre, vit sa propre image dans un miroir.

Les anciens paraissent n'avoir eu aucune idée de ce que nous appelons galanterie; n'ayant de commerce qu'avec leurs épouses ou avec des courtisanes, les hommes ne parlaient aux femmes que d'affaires ou de plaisirs si faciles que les relations qui s'établissaient entre eux devaient bientôt amener l'ennui, la satiété, et le désir de se séparer le plus tôt possible. Aspasie cependant, devenue l'épouse de Périclès et recevant la jeunesse d'Athènes, avait sans doute un cercle où régnait la galanterie, sous un nom quelconque; et dans la Bible même la réception que Salomon fait à la reine de Saba, la générosité de Booz envers Ruth, sont des modèles de cette politesse pleine de douceur et de grâce à laquelle les peuples civilisés ont toujours cru que les femmes avaient des droits, et qui s'est nommée galanterie. On ne dit plus guère, si ce n'est en province, qu'un homme

empressé est un *homme galant*, et qu'un homme probe, loyal, est un *galant homme*. Au temps de La Bruyère cet adjectif ainsi employé était en usage : il a vieilli, et à son tour son substantif *galanterie* commence à passer. L. C. B.

GALATÉE, fille de Nérée et de Doris, selon Hésiode, et l'une des cinquante Néréides, est connue par son amour pour le berger sicilien Acis, qui avait pour rival le cyclope Polyphème. Ce dernier, ayant un jour surpris ensemble les deux amants, écrasa le bel Acis sous un rocher du mont Etna. La nymphe, pénétrée de douleur, changea le sang du berger en un fleuve, dont le nom *Acis*, qui signifie la pointe d'une flèche, exprime la rapidité de son cours. Ce mythe est raconté par Ovide dans ses Métamorphoses (liv. XIII, v. 790). Le nom de Galatée a pour racine le mot γάλα, qui en grec signifie lait, soit par allusion à la blancheur de cette nymphe, soit parce qu'elle calmait les flots de la mer dont l'écume est blanche comme le lait. Les monuments ne représentent pas Galatée. On voit sur une peinture d'Herculanum Polyphème assis sur un rocher et recevant une lettre de Galatée, que lui apporte un Amour monté sur un dauphin.

Galatée est aussi le nom d'une fille du roi des Celtes, qui donna, dit-on, son nom aux Gaulois et à la Gaule (Hérodote, liv. II, et Diodore de Sicile, liv. IV). D. M.

GALATIE, province de l'Asie-Mineure, bornée au nord par la Paphlagonie et la Bithynie, au sud par la Phrygie et la Lycaonie, à l'ouest par la Bithynie et à l'est par la Cappadoce. Elle était très renommée dans l'antiquité, à raison surtout de son étonnante fertilité, et elle était habitée par les Galates, population qu'on regardait comme un mélange de Grecs et de Gaulois ou Celtes, ce qui les fit appeler Gallo-Grecs, et c'est de ce premier nom que se forma celui de Galatie. On sait que l'apôtre saint Paul adressa aux Galates une de ses épîtres. La constitution de la Galatie était dans le principe purement aristocratique jusqu'à ce que les douze Tétrarques, ainsi nommés parce qu'il y en avait quatre dans chacun des trois districts, et dont l'un avait le commandement en temps de guerre, s'arrogèrent la domination héréditaire. L'un deux, Déjotare, mort 30 ans av. J.-C., soutenu par les Romains, se déclara roi de la Galatie. Mais déjà sous son successeur, ce royaume, conquis par les Romains, fut érigé en une province romaine qui, sous les empereurs byzantins, fut divisée en Galatie première, ayant pour capitale Ancyre (*voy.*), et en Galatie seconde, dont la capitale était Pessinos (Pessinunte). C.

GALAXIE, *voy.* VOIE LACTÉE.

GALBA (SERGIUS ou SERVIUS SULPICIUS), empereur romain, dans les années 68 et 69 de l'ère chrétienne, était issu de l'ancienne et célèbre famille des Sulpice et né près de Terracine, l'an 4 avant J.-C. Il fut préteur avant d'avoir atteint l'âge requis par la loi, puis gouverneur de l'Aquitaine et consul une année après. Caligula l'ayant nommé général en Germanie, il repoussa promptement les Germains et fit revivre l'ancienne discipline militaire. Après la mort de Caligula, il fit prêter à son armée le serment de fidélité à Claude, qui depuis mit Galba au nombre de ses amis les plus fidèles, et l'envoya comme proconsul en Afrique, où des troubles s'étaient manifestés. Galba apaisa ces troubles en deux ans, reçut les honneurs du triomphe et fut admis au nombre des prêtres d'Auguste. Sous le gouvernement de Néron, il mena une vie très retirée pour se mettre à l'abri de tout soupçon, jusqu'à ce que cet empereur l'eut nommé gouverneur de l'Espagne tarraconnaise. Mais bientôt Néron vit avec dépit que Galba se conciliait à un très haut degré l'affection de ses subordonnés, et il donna l'ordre de le faire périr secrètement. La prudence de Galba le sauva dans ce péril. Il avait eu la pensée de s'insurger contre Néron, lorsque, l'an 68 de l'ère chrétienne, il apprit que ce tyran s'était donné la mort et qu'il avait été lui-même proclamé empereur à Rome par les cohortes prétoriennes. Il se rendit dans la capitale et commença son règne par se défaire de plusieurs séditieux; mais par ce moyen, non moins que par son indulgence à l'égard de ses amis, auxquels il abandonnait le gouvernement, et par son excessive avarice*, il

(*) Tacite (*Hist.* I, 5) compte parmi les griefs

excita bientôt un mécontentement général. A peine avait-il commencé son second consulat que les légions qui se trouvaient dans la Haute-Allemagne se révoltèrent contre lui. Cette circonstance le détermina à s'adjoindre un co-régent de l'empire sous le nom de fils adoptif. Au lieu d'Othon (M. Salvius Otho), très populaire dans l'armée et l'un des favoris de Néron, il nomma Pison Licinianus, qui était détesté à cause de sa vertu trop sévère. Othon, piqué de cette préférence accordée à son concurrent, quoiqu'il eût contribué, comme gouverneur de la Lusitanie, à l'élévation de Galba, prit la résolution de se rendre maître par la force du pouvoir suprême. Les cohortes prétoriennes se déclarèrent aussitôt pour lui. Galba tenta vainement de rétablir l'ordre, et, s'étant fait transporter en armes vers le prétoire, il fut massacré l'an 69 de l'ère chrétienne, après un règne de trois mois. Le règne d'Othon ne dura que trois mois et trois jours. Après avoir perdu la bataille contre Vitellius, il se tua lui-même, le 16 avril de la même année. *Voy.* VITELLIUS. *C. L.*

GALBE. Ce mot ne s'emploie ordinairement qu'en parlant d'architecture, et par extension de la décoration des édifices. Suivant Vignole (*Principes d'architecture*), Quatremère de Quincy (*Dictionnaire d'architecture*), Lacombe (*Dictionnaire portatif des beaux-arts*) et d'autres, ce mot tire son origine de l'italien *garbo*, qui signifie bonne grâce. Félibien (*Principes d'architecture et de sculpture*) dérive ce mot de *garbato*, espèce de participe passif formé de *garbo ;* il faudrait donc toujours dire *garbe* au lieu de galbe.

Ce mot se trouve fréquemment employé en architecture, soit qu'on parle de la disposition des feuilles d'un chapiteau, soit qu'on veuille exprimer la grâce d'un contour, la courbure extérieure d'un balustre, d'une voûte, d'une coupole. On entend par galbe un membre d'architecture qui s'élargit en s'adoucissant par en haut; c'est du moins le sens général que lui ont attribué les architectes anciens et les architectes écrivains de la renaissance. On se sert aussi de ce mot pour désigner le contour ou plutôt la masse d'une feuille de chapiteau corinthien ou composite, avant qu'elle soit fendue et taillée. L'élégance, la grâce, la hardiesse et la légèreté d'une feuille d'acanthe dépendent donc de la manière dont le galbe est dessiné. En parlant du chapiteau composite, Vignole dit (T. II, p. 296) à propos de ce mot : « Il faut que le galbe, *qui en est l'ébauche,* soit bien contourné, et que dans les feuilles il y ait de la légèreté par leur dégagement et de la solidité par le moyen des tenons qu'on laisse derrière. » On dit aussi qu'un membre d'architecture est *d'un beau galbe* lorsque les arêtes sont très franches et que les contours des ornements s'arrondissent, s'élargissent ou diminuent naturellement et avec grâce comme les pétales d'une fleur. E. B-s.

GALE, *scabies* des Latins, *ψώρα* des Grecs, maladie de la peau, contagieuse, sans fièvre, caractérisée par des vésicules acuminées, légèrement élevées au-dessus du niveau de la peau, et remplies d'un liquide visqueux et transparent. La gale s'accompagne d'une démangeaison très vive et se développe sur toutes les parties du corps, mais surtout au ventre, aux articulations et dans les intervalles des doigts.

On n'est pas certain que la gale puisse se développer spontanément ; au moins, dans le plus grand nombre de cas, la voit-on succéder au contact avec les personnes qui en sont atteintes. Alors il se manifeste, quelques jours après la communication et sur les points où le contact a eu lieu, des vésicules quelquefois un peu colorées, avec la proéminence et la transparence qui leur est propre. Le temps qui s'écoule entre la contagion et la manifestation de la maladie peut être beaucoup plus long.

La démangeaison qui est un des symptômes essentiels de la gale est légère d'abord, mais elle augmente bientôt, et devient vive, surtout pendant la nuit, par la chaleur du lit et par l'usage du vin et des aliments échauffants. Les vésicules deviennent aussi plus apparentes, comme

des légions la sévérité de Galba. Elles avaient pris sous Néron cette habitude, dit-il, *ut haud minus vitia principum amarent quam olim virtutes verebantur.* S.

dans les conditions opposées elles s'affaissent et disparaissent presque complétement. Quelquefois même on peut croire que la maladie a cessé tout-à-fait, lorsque des affections intérieures graves viennent opérer une révulsion, ce qu'on exprime vulgairement par le nom de gale *rentrée* ou *répercutée*.

La gale affecte tous les individus sans distinction d'âge, de sexe, de tempérament, etc. Cependant les personnes qui ont la peau délicate et humide, mises en présence de la contagion, la contractent plus facilement que d'autres. Elle est d'ailleurs plus commune chez les gens pauvres, malpropres, entassés, et ne pénètre guère chez les riches que par accident. D'ailleurs elle ne se montre ni endémique, ni épidémique, mais elle paraît seulement à la suite du contact avec les personnes malades ou avec les vêtements, draps de lit et autres objets à leur usage.

Quoiqu'elle complique un grand nombre de maladies, la gale ne s'altère point et conserve les caractères propres que nous avons indiqués et qui la font distinguer du prurigo, de l'eczéma et des autres maladies de la peau ayant avec elle quelques analogies de forme.

La cause de cette maladie, ou du moins un phénomène qui lui est particulièrement inhérent, paraît être un insecte du genre ciron, appelé par les observateurs *acarus scabiei* ou *sarcopte*, lequel a été constaté, nié, puis constaté de nouveau dans ces derniers temps. Ce n'est pas dans les vésicules qu'il réside, mais bien à l'extrémité d'une sorte de petit chemin couvert qu'il se creuse sous l'épiderme, et d'où il est facile de l'extraire pour le soumettre à l'observation microscopique. On en a donné des descriptions fort détaillées, d'où il résulte qu'il est tout-à-fait analogue à la mite du vieux fromage. Tout récemment (1839) on a, dit-on, inoculé la gale au moyen de l'acarus placé sur la peau. *Voy.* CIRONS.

Quoi qu'il en soit, la gale est une maladie plus dégoûtante et plus incommode que dangereuse; elle influe peu sur la santé en général, quoi qu'on en puisse dire, et il y a des exemples nombreux de personnes qui l'ont portée pendant plusieurs années. Les pustules se multiplient et se succèdent les unes aux autres; on voit même survenir des croûtes et des ulcérations occasionnées par l'irritation des ongles.

Le traitement *psorique*, ainsi appelé du nom grec de la gale, est tout local, ce qui serait favorable à l'opinion qui l'attribue à un insecte, dont les moyens directs amèneraient la destruction. Aussi a-t-on complétement renoncé aux moyens généraux tels que saignées, bains, purgatifs, tisanes, etc., auxquels on avait recours précédemment comme préparatoires, lorsqu'on la croyait dépendante d'une cause interne. Les médicaments employés en pareil cas sont nombreux; la plupart sont irritants, et la préférence qu'on leur accorde est presque toujours motivée par le bas prix et la facilité de l'emploi. Telle est par exemple la pommade d'Helmerich, composée de graisse, de soufre et de potasse du commerce, avec laquelle ont été traitées des armées de galeux dans le court délai de quatre ou cinq jours, et d'au plus quinze jours. Les pommades avec les sulfures de potasse, de soude ou de chaux, ne sont pas moins efficaces. Les bains sulfureux et les lotions du même genre sont aussi usités, mais moins prompts. Il en est de même des fumigations sulfureuses. On peut croire que le chlore et le mercure réussiraient également. Jadis on se servait de décoction de tabac, de staphysaigre, de dentelaire, de garou, et d'autres végétaux âcres; mais leurs effets nuisibles sur l'économie ont dû les faire abandonner, indépendamment de ce qu'ils suscitent souvent des éruptions artificielles qui compliquent la gale et lui survivent.

Chez les personnes riches, et qui ont intérêt à cacher cette maladie, les lotions alcooliques et savonneuses sont préférées, parce qu'elles n'ont pas d'odeur et qu'elles ne tachent point le linge.

Au reste, lorsqu'on emploie les frictions et les lotions, on doit les faire particulièrement sur les parties où les vésicules abondent. Lorsque la guérison est achevée, il faut que les vêtements et les fournitures de lit soient soumises à une fumigation d'acide sulfureux, faute de quoi il n'est pas rare d'observer une nouvelle inoculation et une rechute qu'il

faut traiter comme la première maladie.

La gale n'a pas été décrite exactement par les auteurs anciens, qui ne font pas mention d'un caractère essentiel, celui de la contagion. Elle n'attaque pas seulement les hommes, mais encore les animaux domestiques, surtout le chien, le cheval et le mouton. On dit, sans que ce soit appuyé sur des faits bien constatés, qu'elle peut passer de l'homme aux animaux et réciproquement. D'ailleurs la médecine vétérinaire procède au traitement d'après les mêmes principes et avec les mêmes moyens que la médecine humaine. F. R.

GALÉASSE. Voici en quels termes Pantero-Pantera parle de ce genre de navires (*Armata navale*, Rome, 1614, p. 44, chap. IV, liv. 1er) : « Les galéasses sont les plus grands des vaisseaux latins; elles sont longues et étroites en proportion de leur longueur; elles ont les mêmes parties et les mêmes membres que la galère ; elles portent autant de rames qu'une galère ordinaire de 25 bancs et plus, mais beaucoup plus éloignées l'une de l'autre, les galéasses étant plus longues que les galères d'un tiers environ; elles sont aussi plus larges et plus hautes d'un tiers. La rame de la galéasse est beaucoup plus grande que celle de la galère : aussi pour la manœuvrer veut-elle au moins sept hommes. » Pantero poursuit : « Les galéasses portent toujours trois mâts (*portano sempre tre arbori*), le maître qui est très grand et très gros, le trinquet et celui de la misaine; elles portent aussi trois voiles. Elles ont le timon à la navaresque, c'est-à-dire à la manière des naves (*voy.* Gouvernail); et à leurs deux flancs elles portent deux grandes rames qui aident le navire à virer de bord plus promptement. Comme les galéasses sont des corps très grands et lourds, elles se meuvent lentement. Aujourd'hui, à Venise, elles se fabriquent avec tant de perfection que, bien qu'elles soient plus grandes et plus chargées d'artillerie que celles qui se faisaient autrefois, elles se meuvent, virent facilement et sans le secours de la remorque, presque aussi bien que les galères appelées *subtiles*. Les galéasses ont à la poupe et à la proue deux grandes places où sont les soldats et l'artillerie. Elles portent à l'entour de leur bord supérieur les pavesades (*le impavesate*), hautes, solides et immobiles, garnies de meurtrières (*con le feritori*) par lesquelles les soldats tirent leurs mousquets et leurs arquebuses sur les ennemis, sans pouvoir être vus ou blessés par eux. Les galéasses ont une espèce de rue ou coursie, ou sentier qui entoure tout ce bâtiment à l'intérieur : c'est là-dessus que se tiennent les soldats pour combattre; ils y sont commodément pour agir et y prendre leur repos. Outre cette coursie de ceinture, les galéasses ont une coursie au milieu, qui va de la poupe à la proue. Les galéasses n'ont qu'un pont sous lequel sont réparties, en assez grand nombre, des chambres et autres petits compartiments. » Dans le chap. VIII de son 1er livre, sous ce titre : *Il modo di squadrar le galeazze* (p. 54), Bartolomeo Crescentio donne sur la construction des galéasses des détails techniques qui, malgré leur importance, ne sauraient trouver place ici. Au XVIe siècle, époque de la gloire des galéasses, que Venise dut à un de ses *protomastri* les plus habiles, Francesco Bassan, dont un décret de 1552 nous a conservé le nom; au XVIe siècle, les galéasses étaient mises à l'avant-garde dans l'ordre de bataille, où, suivant l'expression bien italienne d'un auteur spécial, elles étaient les champions de l'armée (*campioni dell' ordinanza*). Les Vénitiens avaient en grande estime ce bâtiment, dont ils firent usage dans plusieurs occasions importantes. Ils l'armaient d'un grand nombre de pièces d'artillerie dont quelques-unes d'un assez fort calibre, comme leurs canons de coursie, qui portaient de 50 à 80 livres de balles de fer.

Galéasse, toutefois, est un nom qui n'appartient pas seulement à ces grands navires à rames du XVIe siècle. Augmentatif catalan et italien du mot *galea*, il s'appliqua longtemps aux galères plus grandes, plus fortes que les galères subtiles ordinaires. Ainsi Gênes et Venise, faisant aux XIVe et XVe siècles le commerce avec la Flandre et l'Angleterre, construisaient des galères appelées *galères de Flandre* ou *de Londres*, qui souvent, à cause de leur armement et de

leur grandeur, sont nommées galéasses par les documents de l'époque. A. J-L.

GALEAZ (JEAN), premier duc de Milan, *voy.* MILAN.

Pour les autres princes de ce nom, *voy.* le même article MILAN et SFORZE, ainsi que MANTOUE et VISCONTI. X.

GALÈNE, *voy.* SULFURE DE PLOMB.

GALÈRE, navire à rames employé à la guerre, et dont on a dérivé le nom de *galea*, casque, d'après ce distique d'Ovide :

Est mihi, sitque, precor, flavæ tutela Minervæ
Navis, et à pictâ cassida nomen habet;

quoique le nom de *galea* ne se trouve dans aucun monument ancien, et que les Romains désignassent habituellement la galère sous les noms de *biremis*, *triremis*, etc. Il n'est pas facile de déterminer la forme des galères anciennes, et surtout ce qu'on entendait par rang de rames. Aucun auteur ancien n'a laissé de description détaillée d'une galère. On est donc réduit à se servir de quelques mots qui leur sont échappés, et des dessins, la plupart informes, des médailles et de la colonne Trajane. Beaucoup de modernes se sont occupés de cette reconstruction, mais aucun ne nous paraît avoir réussi complétement (*voir* Deslandes, *Marine des Anciens;* Montfaucon, *Antiquités dévoilées*, t. IV, qui ne fait que citer les autres sans prononcer lui-même; Fabretti, Scheffer, Fournier, etc., etc.). Fabretti et Scheffer établissent un système de degrés qui pourrait se rapprocher des dessins de la colonne Trajane; mais ils donnent une hauteur énorme à leurs bâtiments, et placent leurs rameurs de manière à leur ôter presque tout mouvement.

Les galères étaient des navires de guerre. Il y en avait de différente grandeur, des *biremes*, des *triremes*, *quinqueremes*, etc., etc.; mais les trirèmes étaient le plus en usage, parce qu'elles réunissaient la légèreté à une grandeur convenable, les birèmes étant trop faibles, et les quinquerèmes, et surtout les navires qui dépassaient cette grandeur, devenant beaucoup trop lourds. L'usage des trirèmes devint si habituel qu'on désigna même sous ce nom les bâtiments de guerre en général. Aussi est-ce la seule galère où les rameurs eussent chacun leur nom, suivant leur rang : le rang supérieur était occupé par les *thranites*, celui du milieu par les *zygites*, l'inférieur par les *thalamites*. Les thranites recevaient une paie plus forte, parce qu'ils avaient des rames plus longues et plus lourdes. Les galères étaient ou pontées ou découvertes. Au moment du combat, on établissait quelquefois sur celles qui étaient découvertes un pont volant, pour protéger les rameurs. La proue et la poupe des galères étaient très effilées; le milieu un peu renflé. A la proue se plaçaient les terribles éperons, qui servaient à percer et à submerger les navires ennemis. On en mettait à fleur d'eau, au-dessus, et souvent deux ou trois à la même galère; ils étaient de fer ou de cuivre. Les anciens avaient aussi des bâtiments où les rames étaient sur une même ligne : on les appelait *triacontère*, *pentacontère*, 30, 50 rames, selon le nombre de rames. Polycrate, tyran de Samos, quoique très puissant sur mer, dit Thucydide, n'employait que ces sortes de navires, qu'il préférait aux trirèmes. Pline leur donne Jason pour inventeur. Les habitants des côtes de la mer Rouge trouvèrent la birème; Aminoclès, de Corinthe, la trirème; les Carthaginois, la quadrirème; les Salaminiens la quinquerème. Pline (*H. N.*, VII, 57) ajoute que ce fut Alexandre-le-Grand qui introduisit les galères de six à dix rangs de rames, et il cite aussi les noms de ceux qui trouvèrent les galères de dimensions plus fortes.

Avant d'établir la position des rangs de rames, nous dirons que les galères habituelles des anciens étaient des bâtiments assez faibles. Les énormes galères de Hiéron, de Ptolémée Philopator, étaient incapables de naviguer, et n'étaient destinées qu'à montrer la puissance et l'ostentation de leurs maîtres. A la bataille de Salamine, les Athéniens se servirent de trirèmes; sur chacune d'elles il y avait dix-huit soldats, dont quatre occupés à tirer de l'arc, les autres pesamment armés. Les vaisseaux des Perses étaient beaucoup plus lourds et plus élevés sur l'eau, et nous voyons pourtant qu'après la bataille de Marathon Cynégire veut en re-

tenir un, se fait couper les deux mains, et qu'enfin il s'y attache avec les dents : un navire qu'un seul homme espérait arrêter ne pouvait être très grand. A plus forte raison les trirèmes athéniennes étaient-elles de petits bâtiments. Au siége de Syracuse, Marcellus employait des quinquerèmes, et nous voyons Archimède les enlever avec leur équipage, provisions, etc., les faire tournoyer dans les airs et les laisser retomber, pour les submerger ou les briser contre les rochers. Il employait pour cela une poutre énorme qui, appuyée sur les murailles, fonctionnait comme une bascule et se relevait avec de gros contrepoids de plomb. Il faut encore que les quinquerèmes n'aient pas atteint la grandeur de nos galères modernes, pour qu'on ait pu les enlever de la sorte. Une autre preuve c'est la rapidité avec laquelle les Romains construisirent leur première flotte; en soixante jours ils mirent à la mer vingt trirèmes et cent quinquerèmes; leur modèle était une galère carthaginoise échouée et tombée en leur pouvoir. Les Romains, qui ne s'étaient pas jusqu'alors occupés de marine, et qui, par conséquent, n'avaient pas de magasins de bois, auraient-ils pu en trouver la quantité nécessaire pour un si formidable armement, si ces bâtiments avaient été considérables? Remarquons de plus, que la construction devait être très simple.

Ce qui précède prouve que les rangs ne pouvaient être perpendiculairement au-dessus les uns des autres, puisque, en supposant les rameurs assis, il faudrait au moins trois pieds et demi entre chaque rang. Ainsi une quinquerème, en laissant la dernière rame élevée de deux ou trois pieds au-dessus de l'eau et le banc supérieur découvert, aurait eu de seize à dix-sept pieds de hauteur, et si l'on ajoute deux pieds de balustrade pour empêcher les thranites de tomber à la mer, voilà vingt pieds au-dessus de l'eau. Est-ce là un navire qu'on puisse mener avec des rames et qu'Archimède eût pu enlever avec un levier? Nos vaisseaux de 74 canons n'ont pas plus d'élévation en comptant la dunette. Ceux qui prétendent que les rangs signifiaient le nombre de rames de chaque côté, ou le nombre de rameurs sur chaque rame, n'ont pas remarqué que les anciens avaient des navires où les rames étaient sur la même ligne et d'autres où elles s'élevaient en rang. Lucain (III, 536) dit d'une quadrirème qu'un rang qui s'élève quatre fois la fait aller; cela répond aussi à ceux qui soutiennent que les galères anciennes avaient toutes trois étages, qui occupaient chacun un tiers du vaisseau, et qu'on désignait le nom de la galère par le nombre des rames sur chaque étage.

Essayons à notre tour d'expliquer le système des anciens; nous choisirons pour type une trirème, l'arrangement étant le même pour les autres galères. Nous commençons par l'avant, les rameurs anciens étant tournés comme les nôtres. Les sculptures de la colonne Trajane nous montrent les rames des thranites placées dans la balustrade qui terminait le côté des galères. Un pied en avant du banc du thranite et un pied plus bas, nous placerons celui du zygite, et nous observons la même distance du zygite au thalamite. Comme les rames diminuent de longueur en descendant, de degrés en degrés, les rameurs se rapprochent des côtés du navire. Il y a donc un vide devant chaque rameur; il peut étendre librement les bras, et la tête du rameur inférieur se trouve à peu près à la hauteur de la rame supérieure; mais tous s'inclinant à la fois, il n'y a donc aucun empêchement pour la manœuvre. Nous laissons trois pieds entre les bancs d'un même rang : ainsi, un pied de la rame du thranite à celle du zygite, un pied du zygite au thalamite, deux pieds ou trois au plus de la rame du thalamite à l'eau : voilà les quatre ou cinq pieds d'élévation. Nous ne comptons pas la balustrade qui n'était souvent qu'une claie d'osier, recouverte de peaux de mouton; la hauteur de la proue et de la poupe n'est pas comprise, les anciens les élevaient beaucoup. Un passage de Polybe, où il cite un traité entre les Romains et les Carthaginois, semble fixer à dix le nombre des rames par rang : ainsi voilà trente pieds, de plus dix à quinze pieds pour la proue et la poupe, et les trirèmes auront de cinquante à soixante pieds de long, huit à neuf de large, les anciens donnant à la largeur le septième de la longueur, et de quatre à cinq pieds

au-dessus de l'eau. Il y en avait sans doute qui avaient moins ou plus de dix rames par rang. L'on aurait par le même calcul, en laissant dix rames à chaque rang pour une quinquerème, soixante-dix à quatre-vingts pieds de long, six à sept de hauteur et douze de large, et l'on comprendrait qu'Archimède les ait enlevées, quoique déjà elles dussent être fort lourdes. Voilà bien les bâtiments pour lesquels on creusait des lacs avant de donner le spectacle d'une bataille navale. Nous ne supposons qu'un rameur par rame : nous voyons dans les anciens que les rameurs n'avaient d'autre lit que leur banc; or, si l'on met plusieurs hommes sur une même rame, il faut donner ou trop de largeur à ce banc, ou trop de largeur à la galerie. Silius Italicus parle d'une quinquerème à quatre cents rames, et Pline ne lui donne que quatre cents rameurs; dans la fameuse octirème * de Memnon, nous voyons huit cents rames d'un seul côté et huit cents rameurs : si l'on ne mettait qu'un homme sur ces galères gigantesques, les galères ordinaires ne pouvaient en avoir plus. Les rameurs étaient assis. Xénophon dit que les rameurs grecs s'exerçaient beaucoup pour exécuter leur manœuvre difficile, et qu'assis dans leur rang ils parvenaient par ce long exercice à ne pas s'embarrasser les uns les autres. Polybe dit que pendant qu'on construisait les galères romaines les rameurs s'exerçaient, assis sur le bord de la mer, comme ils l'auraient fait dans le navire. Quand les galères étaient pontées, le pont se trouvait immédiatement au-dessus de la tête du second rang, et les bancs du rang supérieur étaient fixés sur ce pont, sur lequel on construisait aussi quelquefois des tours au moment du combat. Les galères anciennes n'avaient qu'un mât et plusieurs voiles au-dessus l'une de l'autre. Vitruve observe que, pour juger la grandeur d'une galère, il faut examiner l'intervalle qui sépare les rames : effectivement, en suivant notre calcul, dans une birème les rames du même rang sont séparées de deux pieds, dans une trirème de trois, dans une quinquerème de cinq, etc. Cependant nous faisons remarquer que dans les grandes galères à sept, huit, neuf rangs de rames, on pouvait placer des rangs sous les bancs supérieurs, car il y avait alors assez d'élévation pour cela; on aurait ainsi diminué la longueur de la galère. Une preuve frappante que les rangs de rames ou les degrés (*remigum gradus*, Végèce) n'étaient pas placés par étage, c'est que la fameuse galère à quarante rangs de rames de Ptolémée Philopator n'avait que douze étages (Athénée). Au nombre des plus grandes galères, celles à seize rangs de Démétrius Poliorcète furent les seules qui naviguèrent avec facilité (Plutarque, Vie de Démétrius). Cependant elles ne pouvaient être d'une grandeur aussi étonnante que le dit Plutarque, qui les jugeait probablement par la comparaison des navires ordinaires, puisque les Romains ayant vaincu Persée, roi de Macédoine, et s'étant emparés de sa flotte, Paul-Émile, sur une galère à seize rangs qui en faisait partie, remonta le Tibre en triomphe. Pausanias remarque qu'à Délos il y avait une galère, la plus grande qu'il eût jamais vue, et que les bancs des rameurs sortaient en dehors du vaisseau : si donc Démétrius, après avoir mis huit ou dix bancs de rameurs au dedans de ses navires, a prolongé ces bancs au dehors et y a placé d'autres rameurs, il aura doublé le nombre de rangs, et aura ainsi réuni l'avantage d'un grand nombre de rames à celui d'avoir ajouté peu de poids à ses galères. Au reste, ici tout devient conjecture; l'important était de décider la position des rames d'une galère ancienne : c'est ce que nous croyons avoir fait; et si nous avons démontré que les navires ordinaires des anciens étaient beaucoup plus petits que les nôtres, c'est une gloire de plus que nous leur reconnaissons, celle d'avoir embarqué, pour de longs trajets, des armées entières sur d'aussi faibles soutiens, et d'avoir avec eux bravé les dangers de la mer.

Chez les modernes, les galères, bâtiments légers à rames et à voiles, étaient employées principalement à la navigation de la Méditerranée. Elles avaient géné-

(*) Ou plutôt *octère*. Pour les galères ayant plus de cinq bancs de rameurs, les Romains n'avaient plus de dénomination latine : ils employaient alors des mots grecs, *hexères, heptères, octères*, composés du nom de nombre et du verbe ἄρω, joindre, disposer en rangs serrés. S.

ralement de 120 à 140 pieds de long, 18 de large et 6 de creux; les plus grandes (*voy.* GALÉASSE) ont eu jusqu'à 172 pieds de long. Les galères étaient très effilées devant et derrière, très peu élevées sur l'eau, et bordaient de chaque côté de 25 à 30 avirons. En France, où Charles IV fut le premier roi qui eut des galères sur mer, on distinguait la *Réale galère* portant l'étendard royal et montée par le général des galères, et la *Patronne*, que montait le lieutenant général; elles étaient plus grandes que les autres. Sous Charles V, André Doria rétablit l'usage de mettre plusieurs hommes à la même rame; il porta ce nombre à quatre; le prieur de Capoue, sous Henri II, en mit cinq, et dans les derniers temps il y en avait cinq depuis le grand mât jusqu'à l'avant, et six depuis ce même mât jusqu'à l'arrière. Les galères étaient pontées; sur le pont étaient fixés les bancs des rameurs, et, depuis ce pont jusqu'à l'endroit des tollets qui retenaient les rames, les côtés du navire s'élargissaient pour laisser plus de place, et formaient deux espèces de galeries (*voy.*). Ces galeries ne se prolongeaient pas de l'avant à l'arrière, mais commençaient et finissaient avec les avirons. A la hauteur des bancs et au milieu du bâtiment régnait un petit pont étroit servant au passage et dans lequel les mâts étaient passés. Les galères avaient deux mâts et portaient deux voiles latines; leur artillerie se composait de cinq pièces de canon, placées à l'avant. La plus forte se trouvait au centre des autres et était plus élevée pour tirer par-dessus la proue; on mettait aussi des pierriers entre les rames.

On conçoit que des bâtiments si mal armés ont dû disparaître lorsque les progrès de la construction ont permis de charger les navires d'une artillerie nombreuse. Cependant combien de services les galères n'ont-elles pas rendus! Longtemps avant et après l'apparition de la poudre en Europe, lors du départ des croisés pour la Terre-Sainte, c'étaient les galères qui portaient les provisions nécessaires à leur entreprise, qui les passaient eux-mêmes, et participaient à tous leurs dangers dans l'attaque des villes maritimes. Henri Dandolo, doge de Venise, fait lier ensemble deux galères qui s'avancent supportant une tour énorme: les guerriers qu'elle contient s'élancent sur les remparts, et Constantinople tombe au pouvoir des Latins repoussés jusqu'alors. Les galères de Malte, toujours en course contre les Musulmans, leur faisaient redouter la valeur des chevaliers chrétiens. Pise, Gênes, Venise, ne s'élevèrent à un si haut degré de gloire et de prospérité que par le nombre des galères qui étendaient et protégeaient leur commerce; et la puissance de ces villes maritimes prouve l'éternelle vérité de ce mot de Thémistocle : « Celui qui est maître de la mer est aussi maître de la terre. » *Voy.* GALIOTE, GALION, etc., etc. L. L. CR.

En France, depuis le moyen-âge, les galères étaient le lieu de détention des forçats (*voy.*) du royaume. Charles IX défendit, en 1564, de condamner à cette peine pour un temps moindre de dix ans. Outre les forçats, cette peine était infligée aux prisonniers turcs qu'on avait la cruauté d'assimiler aux criminels; sous Louis XIV, on achetait même en secret des esclaves turcs et qui plus est des Hongrois, afin de les mettre sur les galères du roi très chrétien. La *chiourme**, c'est-à-dire le nombre des *galériens*, était pour chaque bâtiment de 108, sans compter 80 mariniers de rame, 92 soldats et 30 mariniers dits *de rambade*. Cette chiourme était surveillée par un chef ou *argousin*, qui exerçait un pouvoir brutal sur les malheureux galériens, par un sous-argousin et par 10 *compagnons* ou gardiens. La partie du bâtiment appelée la *vague* renfermait, dans un espace d'environ 100 pieds, 26 bancs de part et d'autre, auxquels étaient enchaînés les forçats qui passaient leur vie dans cet étroit espace; car ils couchaient la nuit sur les bancs et

(*) *Chiourme* nous est venu de l'italien *ciurma*, qui paraît être le même mot que le latin *turma*, escadron, réunion d'hommes. Mais *ciurma*, en italien, comme *ciurmeria*, signifie en outre illusion, déception, sorcellerie; *ciurmare*, ensorceler; *ciurmadore*, un sorcier, un charlatan. Nous ne savons si la chiourme rappelait de même des idées de sorcellerie et d'influence du malin esprit. — On nomme encore à présent *garde-chiourmes* les hommes chargés de la surveillance des forçats dans les bagnes. J. H. S.

banquettes qui, le jour, leur servaient de siége et d'appui, et quand, dans le combat, les boulets traversaient la galère et faisaient des ravages affreux dans la chiourme, les forçats périssaient enchaînés ou étaient cruellement mutilés, sans avoir, comme les soldats, la consolation de s'être battus et d'avoir rendu coup pour coup. Ils étaient assis en tournant le dos à la proue; une tente les mettait à couvert des grandes pluies et des ardeurs du soleil. Il fallait pour chacune des rames, longues de 37 pieds 2 pouces et faites en bois de hêtre, cinq hommes qu'on distinguait, d'après la place qu'ils occupaient, par les noms de *vogue-avant*, *apostis*, *tiercerol*, *quarterol* et *quinterol*. On mettait deux hommes de plus aux derniers bancs de droite et de gauche, du côté de la poupe : on les appelait *espaliers*, parce qu'ils étaient près de l'*espale*, emplacement d'un corps-de-garde. Ces deux hommes, destinés à soulager les autres à cause de leur travail fatigant, s'appelaient *tiregourdins;* ils étaient assis sur l'espale même, et tournaient le dos à la poupe. Parmi les cinq rameurs de chaque banc, le vogue-avant, ayant toute la longueur de la rame à remuer, avait le devoir le plus fatigant: aussi alternait-il avec le quinterol, qui avait le moins d'efforts à faire pour ramer, et dont la fatigue légère a donné lieu à l'expression proverbiale : *Fainéant comme un quinterol*. Pour vogue-avant on prenait souvent un marinier, en sorte qu'il y avait sur chaque banc un homme libre et quatre forçats. Ceux-ci, mal nourris et mal vêtus, exposés aux coups de nerfs de bœuf et autres mauvais traitements de l'argousin et du sous-argousin, ne pouvant jamais quitter la place où ils étaient enchaînés, avaient un sort horrible. M. Sue a peint avec énergie leur misère hideuse dans son *Histoire de la Marine française* (tom. IV, p. 420). On peut voir à la fin du même volume une *description* technique très détaillée *d'une galère moderne*, par Barres de la Penne, qui était chef-d'escadre des galères du roi et inspecteur des constructions à Marseille.

Pour les *galériens* de nos jours, *voy.* Bagnes, Forçats et Fers. D-G.

GALÈRE, *voy.* Galérius.

GALERIE. On appelle ainsi, dans l'architecture, tout local voûté ou plafonné qui a plus de longueur que de largeur.

L'usage des galeries est très varié; mais on peut les ranger en différentes classes suivant qu'elles sont destinées à servir de communication entre les diverses pièces d'un édifice; ou à des fêtes, pour y danser ou y faire de la musique; ou de musée, pour y réunir des antiquités, des objets rares et curieux, des collections de tableaux, des groupes de figures et des bas-reliefs sculptés, des modèles et fragments d'architecture, et d'autres productions intéressantes du domaine des beaux-arts. Toutes ces sortes de galeries sont susceptibles de recevoir les dispositions les plus belles et les plus riches, soit par le moyen des ornements sculptés ou peints qu'on y distribue, soit par l'emploi de la sculpture statuaire et de la peinture monumentale, c'est-à-dire exécutée sur place ou pour la place, soit enfin par la réunion de ces moyens décoratifs.

Malgré l'absence de l'unité et le manque d'harmonie entre ces ornements et les formes architecturales qu'offrent beaucoup de galeries, surtout quand les peintres en ont seuls conçu et exécuté la décoration, il est certain que ce genre de construction présente le plus beau et le plus vaste champ à l'imagination et au génie du peintre, qui à ces deux éminentes qualités réunit celle d'un talent consciencieux et exercé. Combien de galeries n'existe-t-il pas dans lesquelles les artistes de l'antiquité, de la renaissance et des temps modernes, ont trouvé le moyen de s'immortaliser, autant comme poëtes que comme peintres! Mais aussi, combien de ces galeries n'attestent-elles pas les écarts du génie décoratif qui a détruit la beauté de l'architecture, quand la peinture, au lieu de rehausser l'architecture, lui a nui complétement!

Notre époque est encore exposée à de semblables fautes par le trop grand nombre de peintres employés à la décoration d'un même lieu, et surtout par l'absence d'une influence directrice, nécessaire à l'accord et qui seule peut produire l'harmonie de l'ensemble, en assignant à chaque partie sa place et son emploi. C'est,

sans contredit, à l'architecte qu'appartient ce rôle. La peinture, trop facilement entrainée, par le prestige des couleurs et les moyens d'étendre ses conceptions, à s'éloigner des formes rationnelles de la construction et à envahir les places dont elle devrait rester exclue, dénature souvent le but et l'effet d'un édifice. Trop d'exemples l'ont prouvé; mais il en est beaucoup d'autres aussi qui peuvent servir de preuve que le peintre et l'architecte travaillent l'un pour l'autre et dans le véritable but de l'art, lorsqu'ils associent leurs talents dans un parfait accord.

Le mot *galerie de tableaux* s'applique souvent aussi aux tableaux seuls, sans y comprendre le local; ainsi l'on dit : « Catalogue d'une galerie; description « d'une galerie; publication d'une gale- « rie, etc. » J. H.

C'est par la raison qui vient d'être indiquée que le local lui-même renfermant les collections de tableaux, de statues ou d'autres objets d'art; reçoit le nom de *galerie*, alors même que son architecture ne justifie pas ce nom et qu'il se compose, non d'une seule, mais de toute une série de pièces. Les *leschés* des anciens, ainsi que ceux des riches Cnidiens à Delphes, la collection de tableaux jointe aux Propylées de l'Acropole d'Athènes, et d'autres établissements semblables, ont sans doute servi de modèles aux galeries dont nous savons par l'histoire que les Attales ont enrichi Pergame, leur capitale. Rome, qui se parait des dépouilles de toutes les nations, n'eut garde de leur laisser les belles productions de leurs artistes, et l'on sait que Verrès ne recula devant aucun crime pour avoir, lui aussi, sa galerie. Depuis le temps de César, chaque Romain riche, à peu d'exceptions près, eut la sienne. Plus tard, lorsque le goût des arts se réveilla avec celui des sciences, personne ne se montra plus ardent à rassembler de tous côtés les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture que les Médicis (*voy.*), qui en composèrent de magnifiques collections. Les galeries les plus célèbres de nos jours sont celles de Rome, de Naples, de Florence, de Paris, auxquelles on doit ajouter celles de Dresde, de Vienne, de Munich et de Berlin. En présentant aux artistes les ouvrages des grands maîtres de toutes les écoles, les galeries leur fournissent les moyens de juger par comparaison du mérite de chacun d'eux et de se faire une idée de son style, de sa manière, de sa composition. *Voy.* Musée et Tableaux.

Dans les théâtres, on appelait jadis *galerie*, la partie voisine du comble; de nos jours on donne aussi ce nom à l'amphithéâtre placé en avant des loges, et il y a ainsi une *première*, une *seconde galerie*, etc. X.

GALERIE (marine). Le *baloar* (boulevard), le *bellatorium* (balcon d'où l'on se battait) sont l'évidente origine de la galerie du vaisseau (*galleria*, ital., *gallery*, angl.). La galerie était un balcon établi à la poupe, au-dessus du gouvernail, assez saillant en dehors, et qui servait de promenade particulière au capitaine. Son plancher était le prolongement du gaillard d'arrière; son plafond s'appelait le tendelet (*tendeleto*, ital., diminutif de *tenda*, tente. Une tente couvrait la poupe de la galère). Cette galerie, comme tout l'arrière du vaisseau, admettait le luxe des figures en relief, des rinceaux sculptés, des peintures éclatantes et de la dorure. La mode a changé cela : la galerie est à peine saillante, quelquefois elle est seulement simulée, et les sculptures qu'elle peut recevoir, loin d'être accusées par des tons brillants, se cachent sous le noir dont la marine aime aujourd'hui à faire une robe triste et sévère aux bâtiments de guerre. Il y avait quelquefois deux étages de galeries ouvertes : on les appelait souvent *jardins;* dans les documents italiens, on rencontre fréquemment le mot *pergola* pour désigner le balcon, qui recevait quelquefois des fleurs, et se fermait avec des rideaux de soie ou de velours garnis de passementeries.

A la hauteur du faux-pont, c'est-à-dire à la flottaison, on établit dans l'intérieur du vaisseau de guerre un couloir ou corridor appelé *galerie*. Cette galerie sert aux charpentiers pour la visite qu'ils font de la muraille du vaisseau; pendant le combat elle facilite les réparations que nécessitent les blessures faites au côté

du bâtiment, par les boulets tirés à la flottaison (*voy.* Calfat). L'ordonnance de Colbert (1689) condamnait aux galères le marin qui s'introduisait dans la galerie des soutes.

Le fameux *Bucentaure* avait une galerie extérieure à la poupe et une autre de chaque côté de la proue, dans lesquelles se tenaient, pendant la cérémonie du mariage de la mer, les *scudieri*, porte-étendards et porte-ombrelle du doge. A. J-L.

GALERIE (mines). C'est un chemin horizontal ou peu incliné, régnant dans l'intérieur des mines ou y conduisant du dehors. Les conduits fortement inclinés ou perpendiculaires au bout desquels s'établissent ordinairement les galeries (en allemand *Schacht*) prennent le nom de *puits*. Nous traiterons des uns et des autres à l'article Mines, pour ne nous occuper ici des galeries que sous le point de vue militaire. S.

Les premières galeries de mines furent imaginées, chez les anciens, par les assiégeants, pour leur servir à pénétrer furtivement sous les parties les plus écartées de la ville qu'ils attaquaient. L'usage de ces chemins souterrains remonte à la plus haute antiquité. Énée, le tacticien, qui a écrit sur l'art militaire vers le milieu du IVe siècle av. J.-C., parle des galeries de mines comme d'une invention déjà connue depuis longtemps. Ce moyen, employé d'abord par les assiégeants, le fut ensuite par les assiégés, qui cheminaient sous terre à la rencontre de l'ennemi et lui coupaient le passage. Alors les assiégeants arrêtèrent leurs galeries sous les murs de la place assiégée; ils les sapèrent à droite et à gauche sur un plus ou moins long développement, et, à mesure que le vide se formait dans les fondations, ils étayaient les murs par des bois posés debout; puis ils mettaient le feu aux étais qui brûlaient tous à la fois et cessaient de soutenir les murailles. Alors elles s'écroulaient avec fracas et offraient aux assiégeants une large brèche par laquelle ils montaient vivement à l'assaut et s'emparaient de la place malgré les efforts des assiégés. Cependant le génie de la défense opposa quelquefois des moyens efficaces de résistance en allant souterrainement au-devant de l'assiégeant et en détruisant ses travaux.

Mais, après l'invention de la poudre, le système des galeries de mines changea tout-à-fait. Les défenseurs d'une place disposèrent, à l'avance et sans attendre le moment du danger, des galeries principales tracées de manière à laisser peu d'ouvrage à faire, et à pouvoir diriger facilement les travaux vers les points d'attaque.

On établit, en construisant la place, une galerie voûtée en maçonnerie qu'on adosse à la contrescarpe, et qui règne sous la banquette du chemin couvert (*voy.*), et l'on perce des créneaux dans le mur de contrescarpe pour donner de l'air à la galerie et pour diriger des feux de mousqueterie qui, surtout dans les arrondissements, défendent bien le fossé. Cette *galerie magistrale*, ainsi appelée parce qu'elle est en effet la ligne magistrale de la défense et de la fortification souterraine de la place, et à laquelle on donne aussi le nom de *galerie de contrescarpe*, a environ 2 mètres de large sur 2 mètres et demi de haut.

A 50 ou 60 mètres de cette galerie, parallèlement à sa direction, on en établit une seconde que l'on nomme *galerie d'enveloppe*, qui suit à peu près la direction de la queue des glacis (*voy.*) de la place. Elle communique avec la première par d'autres galeries dirigées sous les arêtes des glacis des places d'armes saillantes du chemin couvert, et sous les gouttières des glacis de leurs places d'armes rentrantes. Ces galeries prennent d'après leur objet le nom de *galeries de communication*.

De la galerie d'enveloppe, on pousse encore plus avant sous la campagne, de 30 à 35 mètres en avant, des *galeries d'écoute*, suivant des directions parallèles aux capitales des ouvrages. Elles sont espacées d'environ 50 mètres, afin qu'un mineur ennemi, dont le travail se fait entendre sous terre de 25 à 30 mètres environ de distance, ne puisse passer entre deux galeries sans être entendu de l'une ou de l'autre.

Indépendamment de ces galeries avancées et en dehors du corps de place, on en établit aussi d'autres dans l'intérieur des

places, le long des murs d'escarpe, et qu'on appelle à cause de leur position *galeries d'escarpe*. On y communique, quand les fossés sont bien secs, avec la galerie de contrescarpe, par des galeries que l'on conduit par-dessous le sol des fossés.

De ces galeries, comme des galeries d'écoute, on ouvre ensuite à droite et à gauche des rameaux qui restent ainsi préparés pendant la paix pour être dirigés pendant le siége vers les points d'attaque. C'est à l'extrémité de ces rameaux que l'assiégé dispose et charge les fourneaux destinés à détruire les batteries de brèche, ainsi que les tranchées et les autres travaux de l'assiégeant.

Nous donnerons au mot MINES les développements nécessaires pour expliquer le jeu des fourneaux ainsi que les combinaisons que comportent les divers travaux de la guerre souterraine. C-TE.

GALERIUS, empereur romain. CAIUS GALERIUS VALERIUS MAXIMIANUS naquit dans la province de Dacie, près de Sardique, et, issu de parents obscurs, il fut réduit dans sa jeunesse à garder des troupeaux, ce qui lui fit donner le surnom d'*Armentarius* (du mot *armentum*), sous lequel plusieurs historiens le désignent. Il se distingua dans la carrière militaire et y obtint des succès par sa bravoure et ses talents. Il répudia sa première femme pour épouser Valérie, fille de Dioclétien (*voy.*), qui l'associa à l'empire et le fit César avec Constance Chlore ou le *Pâle*, le 1er mars de l'an 292 de J.-C. Quelque temps après, il remporta une grande victoire sur les Sarmates, mais fut ensuite moins heureux dans son entreprise contre Narsès, roi de Perse: il perdit une bataille et fut complétement défait (296). Dioclétien, qui était à Antioche, le reçut avec toutes les marques du plus vif mécontentement et lui fit l'affront de le laisser marcher longtemps à pied près de son char. Galerius s'attacha l'année suivante à réparer un échec aussi éclatant: il se mit à la tête d'une armée nombreuse, défit Narsès, le prit avec sa femme et ses enfants, et lui enleva la Mésopotamie avec cinq provinces au-delà du Tigre.

Dioclétien abdiqua l'empire (305); Maximien suivit son exemple; Constance et Galerius reçurent le nom d'Augustes. On s'attendait à voir investir du titre de Césars Maxence et Constantin, mais l'ambition de Galerius s'y opposa : Maximin et Sévère furent nommés Césars. Dès lors Galerius, redoutant les talents de Constantin, tourna toutes ses vues vers l'anéantissement des espérances de celui-ci. A l'article CONSTANTIN-LE-GRAND un savant académicien a raconté la suite des événements jusqu'à la mort de Galerius, arrivée en 311. *Voir* sur cet empereur Eutrope, liv. IX, Ammien-Marcellin, liv. XVI, Orose, Eusèbe, liv. VIII, Zosime, liv. II, Socrate, liv. Ier, Théodoret, liv. VII. C. D. C.

GALET, du celtique *gal*, pierre, cailloux roulés des bords de la mer, *voy.* FALAISES.

Une autre acception du mot *galet* a été exlpiquée au mot FROTTEMENT, T. XI, page 742. Y.

GALET, espèce de jeu autrefois assez répandu dans la bourgeoisie et qui n'est plus guère connu aujourd'hui que des personnes de la classe ouvrière. Il se joue avec des galets, sorte de grosses dames en ivoire qu'on jette sur une table assez semblable par la forme de ses bords à un billard très étroit et sans drap. Le but est au bout de la table : il faut en approcher le plus près possible les galets, en évitant les trous ou trémies qui terminent la table. X.

GALIANI (l'abbé FERNANDO), un des penseurs les plus originaux du XVIIIe siècle, peut être cité comme un exemple frappant de l'empire de la société française à cette époque et de l'influence européenne qu'exerçaient alors les salons de Paris. Doué de facultés brillantes, Galiani, si sa vie entière se fût passée en Italie, se serait sans doute fait connaître comme un écrivain spirituel dont les ingénieuses dissertations auraient été s'enfouir dans les recueils des Académies de Naples, de Rome, de Florence; mais sa réputation n'aurait pas franchi les Alpes. Un séjour de quelques années à Paris, l'ayant mis en contact avec les hommes qui donnaient le ton à l'opinion publique, éveilla sa verve et fit jaillir de ses entretiens ces vives étincelles qui charmaient un monde passionné pour les plaisirs de

l'esprit. Intimement lié avec Grimm et Diderot, il devint un des habitués des salons de Mme Geoffrin et du baron d'Holbach. La vivacité de sa conversation, le sel de ses réparties, la finesse de ses épigrammes, la mobilité de sa physionomie, et jusqu'à l'extrême petitesse de sa taille, tout concourut à ses succès. Dès lors il put prétendre à la célébrité; sa renommée se répandit en Europe, et plusieurs souverains du Nord, Frédéric II, Catherine II, le duc de Saxe-Gotha, lui donnèrent des témoignages de leur bienveillance. De retour dans sa patrie, il regrette le coin de la cheminée de Mme d'Épinay (*voy.*); il écrit sans cesse : « Ici, rien ne m'électrise. » La vie de Naples, où il n'avait plus d'écouteurs, lui sembla monotone, après avoir savouré les délices de ces conversations intarissables où s'agitaient tant de problèmes graves ou frivoles, et où tout l'univers connu et inconnu était mis en question.

Voici les renseignements que Galiani donne lui-même sur la première moitié de sa vie dans une lettre adressée à Mme d'Épinay, le 13 décembre 1770 : « Si à cette occasion quelque gazetier voulait dire quelque chose de ma vie littéraire, sachez que je suis né en 1728, le 2 décembre; qu'en 1748 je devins célèbre par une plaisanterie poétique et une oraison funèbre de feu notre bourreau, Dominique Jannacone, d'illustre mémoire; qu'en 1749 je publiai mon livre sur *la Monnaie;* en 1754, sur les Blés en question; en 1755, je fis une dissertation sur l'histoire naturelle du Vésuve, qui fut envoyée, ensemble avec une collection de pierres du Vésuve, au pape Benoît XIV, et qui n'a jamais été imprimée. En 1756, je fus nommé académicien de l'Académie d'Herculanum, et je travaillai beaucoup au 1er volume des planches; je fis même une grande dissertation sur la peinture des anciens, que l'abbé Arnaud a vue. En 1758, j'imprimai l'oraison funèbre de Benoît XIV (c'est ce qui me plaît le mieux de mes ouvrages). Ensuite je devins politique, et en France je n'ai fait que des enfants et des livres qui n'ont pas vu le jour. Vous connaissez mon Horace, et le public connaît mes *Dialogues*. »

Arrivé à Paris au mois de juin 1759, comme secrétaire d'ambassade, il y séjourna jusque vers le milieu de 1769, sauf une lacune d'environ deux années, qu'il employa d'abord à un voyage dans sa patrie, puis à visiter l'Angleterre et la Hollande. Avant de quitter la France, il termina le plus célèbre de ses ouvrages, ses *Dialogues sur le commerce des blés*, qu'il laissa entre les mains de Diderot et qui parurent au commencement de 1770, 2 vol. in-8°. Le sujet de cet écrit est l'édit de 1764 qui permit la libre exportation des grains; concession faite à l'opinion publique, et suscitée par les économistes. Par malheur, il y eut bientôt un renchérissement et une disette, dont les uns attribuaient la cause à l'édit, tandis que les autres soutenaient le contraire. Le feu de la controverse n'était pas encore amorti quand parut le livre de Galiani; il fit une vive sensation. L'auteur y prend parti contre les économistes; il se déclare contre tout système exclusif; il montre avec surabondance d'esprit et de bon sens que le problème de la libre exportation des blés varie avec la nature des états, selon qu'ils sont industrieux, commerçants ou agricoles, maritimes ou méditerranés, etc. Galiani y montre son esprit tout pratique et très peu livré aux utopies; ses principes ne sont jamais que le résultat de l'expérience; il prend le contrepied des économistes, qui se perdaient dans les nuages des théories. Ce n'était pas qu'il manquât de hardiesse, mais il faisait passer ses témérités à la faveur de saillies spirituelles. Il avait dans le tour d'esprit quelque chose de rabelaisien, et c'était souvent sous une enveloppe de bouffonneries qu'il hasardait les vérités les plus audacieuses. Au sujet de ses *Dialogues*, Voltaire écrivait à Diderot, le 10 janvier 1770 : « Il semble que Platon et Molière se soient réunis pour composer cet ouvrage. Je n'en ai encore lu que les deux tiers; j'attends le dénouement de la pièce avec une grande impatience. On n'a jamais raisonné ni mieux, ni plus plaisamment.... Oh! le plaisant livre, le charmant livre, que les Dialogues sur le commerce des blés! » Plus tard, dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, il s'exprima ainsi à l'article *Blé* : « M. l'abbé Galiani, Napolitain, réjouit la nation

sur l'exportation des blés; il trouva le secret de faire, même en français, des dialogues aussi amusants que nos meilleurs romans et aussi instructifs que nos meilleurs livres sérieux. Si cet ouvrage ne fit pas diminuer le prix du pain, il donna beaucoup de plaisir à la nation, ce qui vaut beaucoup mieux pour elle. »

Galiani est un des hommes de ce temps-là dont on a cité le plus de bons mots. Lorsqu'après l'incendie de l'Opéra français, au Palais-Royal, il fut transféré aux Tuileries, beaucoup de connaisseurs reprochaient à la nouvelle salle d'être extrêmement sourde : « Qu'elle est heureuse ! » s'écria Galiani. Il écrivait au baron d'Holbach : « La philosophie, dont vous êtes le premier maître-d'hôtel, mange-t-elle toujours d'aussi bon appétit? »

Rappelé à Naples en 1769, Galiani reprit les fonctions de membre du Conseil du commerce, qu'il avait déjà exercées, et il en fut nommé secrétaire en 1777; il fut mis au nombre des ministres de la junte des domaines royaux. Il partagea son temps entre l'exercice de ses fonctions et la culture des lettres. Il reprit son travail sur Horace, dont il avait déjà fait paraître des fragments à Paris dans la *Gazette littéraire* de Suard et de l'abbé Arnaud (*voy.* ces noms). Il composa le *libretto* d'un opéra bouffon intitulé *le Socrate imaginaire*, qui fut mis en musique par Paësiello et joué avec succès en 1775. Pour égayer ses compatriotes, effrayés de l'éruption du Vésuve qui eut lieu la même année, il fit paraître une brochure plaisante sous ce titre : *Spaventosissima descrizione dello spaventosissimo spavento*. En 1779, il publia un opuscule sur le dialecte napolitain, qu'il soutient avoir été la langue italienne primitive.

Depuis son départ de Paris, il entretenait une correspondance régulière avec Mme d'Épinay : cette correspondance a été publiée en 1818*. Son originalité se retrouve dans le style, dans le tour des idées, dans les jugements sur les hommes et sur les choses; il y règne une extrême liberté, et il faut dire que les plus rigoureuses bienséances n'y sont pas toujours observées; mais son coup d'œil est toujours lumineux, et les aperçus piquants y abondent.

Galiani mourut à Naples le 30 octobre 1787, âgé de 59 ans. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages inédits; la liste en est trop longue pour la rapporter ici. A-D.

GALIANO (don ANTONIO-ALCALA), député aux cortès espagnols, qui s'est fait un nom par l'exaltation de ses opinions libérales. Né vers 1790 à Cadix, où il passa la plus grande partie de sa jeunesse, il marqua peu avant l'année 1820, dans laquelle a commencé pour lui la vie publique. A cette époque, Galiano prit part au soulèvement de l'île de Léon avec une activité extraordinaire, et rédigea des proclamations pour le général Quiroga. En 1821, il était chef politique de Cordoue, et fut élu député aux cortès de 1822. Quelques jours avant l'ouverture de cette session, M. Martinez de la Rosa avait été appelé à la tête des affaires : Galiano, l'un des chefs de l'Opposition, poursuivit avec ardeur le renversement de ce ministère, qui ne succomba pourtant qu'après la clôture des cortès par le roi; mais l'assemblée fut bientôt convoquée extraordinairement, et Galiano y soutint les mesures exceptionnelles proposées par les nouveaux ministres *exaltados*. « Je sais, dit-il (séance du 23 octobre 1822), que le glaive à deux tranchants peut demain frapper ma tête; mais n'importe! périssons tous, pourvu que notre liberté ne périsse pas! » Le 9 janvier 1823, le ministre d'état San-Miguel donna lecture aux cortès de plusieurs notes officielles des cabinets de France, de Prusse, d'Autriche et de Russie, dans lesquelles ces puissances rejetaient la constitution en vigueur, comme ayant été imposée au roi Ferdinand VII. Le président répondit que «les cortès ne consentiraient jamais à permettre qu'il fût apporté aucun changement, aucune modification, au pacte fondamental, autrement que dans les formes que ce même pacte avait prescrites; » et Galiano se leva aussitôt pour demander que cette résolution fût signifiée au roi par un message. Le dé-

(*) *Correspondance inédite de l'abbé Galiani avec Mme d'Epinay, le baron d'Holbach, Grimm, etc., pendant les années 1765 à 1781, édition imprimée sur les lettres autographes de l'auteur et accompagnée de notes*, etc., etc., 2 vol. in-8°, Paris, chez Treuttel et Würtz. S.

puté Arguelles (*voy.*) tempéra cette demande en faisant renvoyer, d'accord avec Galiano, la communication ministérielle à la commission diplomatique chargée de présenter dans deux jours un projet de message destiné à être répandu avec profusion dans toute l'Europe, « afin, disait Galiano, que tout le monde sache que l'Espagne désire la paix, mais qu'elle ne refuse pas la guerre. » Galiano présenta lui-même, le 11 janvier, ce projet de message. Il y exprimait vivement « l'indignation excitée par les notes diplomatiques de la Sainte-Alliance. » Le 30 janvier, M. le comte de Lagarde, ambassadeur de France à Madrid, partit de cette ville. Ainsi que les ministres de Prusse et de Russie, il avait demandé ses passeports au gouvernement espagnol dès le 10 de ce mois. Le discours prononcé par Louis XVIII à l'ouverture des chambres françaises ne laissait aucun doute sur l'intervention résolue au congrès de Vérone. Galiano voulait qu'on procédât sur-le-champ au tirage des conscrits (*quintos*), qu'on n'admit aucune exception, et que, si le danger devenait imminent, tout le peuple fût appelé en masse à la défense de la patrie. Le roi Ferdinand refusa de clore en personne les cortès extraordinaires. Il essaya vainement de changer son ministère, refusa d'ouvrir lui-même la session des cortès ordinaires le 1er mars, et échoua de nouveau dans la composition d'un autre ministère; enfin il consentit à garder les anciens ministres, mais seulement par *intérim*. Le 2 mars, le roi céda aux injonctions des cortès, et le lendemain il désigna Séville pour la translation du siége du gouvernement. Il partit en effet le 20; les cortès et le corps diplomatique partirent deux jours après. Mais, dès le 7 de ce mois, l'armée française avait passé la Bidassoa. Le 15 mai 1823, don José-Marie Calatrava entra au ministère, et le 11 juin Galiano interpella le premier les ministres sur la situation des affaires. Ce fut sur la proposition de Galiano et d'Arguelles que les cortès invitèrent le roi à quitter Séville et à se réfugier dans l'île Léon : Ferdinand refusa. Alors Galiano demanda qu'il fût regardé comme étant en état *d'empêchement moral*, prévu par la constitution, et qu'une régence provisoire fût nommée. Cette proposition passa à une immense majorité; mais le lendemain le roi céda : le 15 juin il entrait à Cadix, et la régence remit ses pouvoirs. La prise du Trocadéro fit le reste. *Voy.* FERDINAND VII et ANGOULÊME (*duc d'*).

Alcala Galiano se retira en Angleterre, et de cette époque date son anglomanie et son antipathie pour la France. Lorsqu'après la mort de Ferdinand VII le gouvernement espagnol redevint constitutionnel, Galiano reparut sur la scène politique. Député de Cadix au mois d'octobre 1834, il reprit son rôle de tribun, et lutta constamment contre le ministère. Madrid ayant été déclaré en état de siége, le 4 août 1835, par suite des troubles qui y avaient éclaté, Galiano fut arrêté; mais le financier Mendizabal (*voy.*), ayant remplacé le comte de Toreno (*voy.*) au ministère, le fit remettre en liberté. Galiano lui prêta alors l'appui de son talent, et *la Revista espagnol* exprima ses pensées sur toutes les questions alors en discussion.

Le 16 novembre la session des cortès fut ouverte. Galiano et Arguelles firent partie de la commission de l'adresse et soutinrent avec force et succès la demande du ministère de l'appuyer par un vote de confiance. Les événements de la Granja et le meurtre du général Quesada, gouverneur de Madrid (décembre 1836), inspirèrent un vif dégoût aux amis mêmes de la cause libérale en Espagne, et depuis ce temps Galiano sembla calmer son ardeur. Le ministère du duc de Frias (*voy.*) n'a rencontré en lui qu'un adversaire très circonspect.

Après avoir toujours été le représentant de Cadix, sa ville natale, Galiano est aujourd'hui député de Madrid. On le range maintenant dans le parti modéré ou conservateur, et il a été question de le faire entrer dans l'une des dernières combinaisons ministérielles essayées dans cette malheureuse Espagne où la guerre civile en permanence entretient les passions, l'inquiétude et tous les maux de l'anarchie. Galiano a publié en 1821 un volume intitulé *Maximas y principias de legislacion universal*, adopté par les cor-

tès pour l'enseignement dans les écoles de droit. E. P-c-T.

GALICE (*Galicia*), province d'Espagne avec titre de royaume, comprise dans l'angle nord-ouest de la Péninsule, et située entre 41° 35′ et 43° 45′ de latit. sept., et entre 7° 10′ et 10° 5′ de long. occid. (méridien de l'île de Fer). Elle est entourée à l'ouest et au nord par l'Océan atlantique; au sud, le Minho la sépare du Portugal; elle confine à l'est avec le royaume de Léon et avec la principauté des Asturies. Elle présente à peu près la forme d'un quadrilatère dont les côtés regardent les quatre points cardinaux. Sa longueur du nord au sud est de 50 lieues, et sa largeur de l'est à l'ouest de 40: ses côtes ont 100 lieues de développement, et sa superficie entière est de 2,064 lieues carrées (de 20 au degré); la chaîne des monts Cantabres, prolongement du grand système pyrénéen, la traverse en courant vers l'est, et va se terminer au cap Finisterra, point qui figure avec le cap Ortegal, également situé en Galice, sur la côte septentrionale, parmi les promontoires les plus importants de l'Europe. La chaîne prend, en se subdivisant dans cette province, diverses dénominations et elle y détermine quatre pentes générales. Les deux premières portent leurs eaux vers l'Océan, la troisième concourt à former le bassin du Minho, la dernière appartient à ceux du Duero et de la Limia. Un grand nombre d'affluents, généralement peu considérables, sont tributaires de ces fleuves, notamment du Minho, qui se trouve être ainsi le seul cours d'eau important dont ce sol montueux soit arrosé. Les sommets qui le hérissent forment des vallées souvent profondes et d'un accès difficile. Leurs flancs recèlent d'abondantes richesses minéralogiques faiblement exploitées. On croit que les mines d'où les Romains retiraient annuellement de fortes quantités d'or et d'argent étaient en partie situées en Galice; mais le gîte de ces métaux précieux n'est plus retrouvé; le fer, le cuivre, le plomb existent aussi dans ces montagnes. L'étain seul est extrait du sol aux environs de Monterey. De beaux marbres, du jaspe, etc., se rencontrent sur plusieurs points, ainsi que de nombreuses sources d'eaux minérales. Les parties les plus élevées de la région montagneuse sont recouvertes de vastes forêts de chênes, de hêtres, etc., où vivent le sanglier, le cerf, le daim. Les espèces féroces paraissent y avoir été détruites. Au-dessous, le sol souvent stérile se couvre de châtaigniers, de noyers, de pommiers, dont les produits sont d'un grand intérêt pour les habitants. Dans la vallée même, un terrain parfois calcaire oppose des obstacles à la culture. Toutefois l'industrieuse activité des Galiciens sait en triompher, et lui fait produire du blé, de l'orge, de l'avoine, surtout du maïs et du seigle; le lin et le chanvre se cultivent aussi avec succès. La vigne est partout; mais elle réussit plus particulièrement dans le nord-ouest, où l'on trouve également, quoique en petite quantité, l'oranger et le citronnier. Le pays offre encore d'excellents pâturages où sont élevés de nombreux bestiaux, parmi lesquels on distingue des chevaux et des mulets dont la race est fort belle; une grande quantité de porcs fournissent des jambons estimés dans toute l'Espagne. L'industrie manufacturière est sans importance. Le commerce, qui était immense anciennement avec les colonies de l'Amérique du Sud, est aujourd'hui fort réduit et tout intérieur. Des ports nombreux deviennent le centre d'un cabotage considérable, qu'alimentent en grande partie les riches pêches qui se font sur la côte.

Le climat est tempéré sur le rivage et froid dans l'intérieur; cette contrée est la partie de l'Espagne où il pleut le plus. La population, qui s'élevait d'après le dernier recensement à 1,795,199 habitants, à raison de 870 par lieue carrée, est généralement forte et robuste; sa taille est haute. Elle se distingue par un zèle laborieux, par un esprit entreprenant qui se fait moins remarquer dans les autres parties du royaume. Comme nos Auvergnats, les Galiciens quittent la contrée pauvre que la nature leur a départie pour se répandre dans les grandes cités du centre et du sud, où ils exercent avec une probité et une économie devenues proverbiales les plus rudes métiers. La Galice

fournit aussi à l'armée d'excellents soldats. Cette population descend des anciens *Callaïci*, peuples vaillants qui défendirent longtemps leur indépendance contre la puissance romaine. Mêlée aux Suèves lors de la dissolution de l'empire, elle lutta de nouveau avec courage contre les Maures. Au xv^e^ siècle, la Galice n'était en quelque sorte ralliée que nominalement à la monarchie : ce fut Ferdinand V qui, en 1474, la fit véritablement espagnole en l'arrachant au joug féodal qui pesait sur elle. Nulle autre contrée au reste en Espagne, après les provinces Basques toutefois, n'a autant conservé sa physionomie ancienne. On y parle encore la langue castillane comme du temps d'Alphonse-le-Sage. Cependant les sciences et les lettres y sont en honneur et y ont produit plusieurs hommes distingués. La Galice forme à elle seule une des treize capitaineries générales de l'Espagne. Parmi ses villes, nous nommerons *Santiago* ou Saint Jacques de Compostelle, ville peuplée de 28,000 habitants, longtemps fameuse par son pèlerinage qui y attirait un nombreux concours de visiteurs, et siége d'un archevêché, d'une audience royale de justice et d'une des plus importantes universités du royaume; la Corogne (*voy.*), l'un des meilleurs ports de l'Espagne, et qu'on peut considérer comme la capitale de la province, puisque les autorités politiques y font leur résidence; Ferrol, un des trois ports militaires les plus importants du royaume; Vigo, port de commerce, et Lugo, Oreuse, Tuy et Mondonedo, villes épiscopales. P. A. D.

GALICIE * (ROYAUME DE), nom donné par le gouvernèment autrichien (*Galizien*) à une province de cette vaste monarchie composée des parties de l'ancienne Pologne enlevées à ce pays par l'Autriche lors du partage de 1772. Parmi toutes les provinces autrichiennes, elle ne le cède en importance qu'à la Hongrie et au royaume lombardo-vénitien.

I. *Statistique.* L'étendue territoriale de la Galicie est d'environ 1,500 milles carrés d'Allemagne*. Cette province est bornée au nord par la *république* de Cracovie et le royaume de Pologne; à l'ouest, par la Silésie autrichienne; au midi, par la Hongrie; à l'est par la Volhynie et la Podolie, provinces ci-devant polonaises de la Russie, et par la principauté de Moldavie. Le pays est plat dans sa partie septentrionale et centrale, montagneux vers le sud, où s'étend l'immense chaîne des Karpathes, qui séparent la Galicie de la Hongrie. Les principales rivières, plus ou moins navigables, sont d'un côté la Vistule, qui reçoit le San et le Boug, et se jette dans la Baltique, de l'autre le Dniester et le Prouth, dont le premier tombe directement et l'autre par l'intermédiaire du Danube dans la mer Noire. Le climat est assez rigoureux; le froid s'élève jusqu'à 26 degrés de Réaumur. Le sol est sablonneux vers le nord; les terres les plus fertiles se trouvent dans la partie de l'est et du sud-est. Les richesses minéralogiques du pays sont très importantes. Le sel gemme de Wieliczka (Viélitchka) et de Bochnia, et les sources salées dans les districts de Stryi et de Sambor produisent un revenu net de près de 10 millions de francs. Des mines de plomb, de soufre, de charbon de terre, mais surtout un excellent et abondant minerai de fer, livrent des produits pour une valeur considérable. Les forêts couvrent environ le quart de la superficie du sol; outre ce qu'elles fournissent à la consommation du pays et à l'exploitation de ses mines et usines, elles renferment de grandes masses de bois de construction en pins, sapins, et des chênes propres à la fabrication des douves. Parmi les productions agricoles, les céréales tiennent le premier rang; leur exportation en nature et en eau-de-vie de grain se fait en partie par eau, à Dantzig, en partie sur les excellentes chaussées qui traversent en tout sens le pays et le lient aux autres provinces autrichiennes. L'industrie manufacturière se borne à des fa-

(*) Les historiens latins ont écrit ce nom *Halicia, Galicia*, quelquefois *Galatia* et *Gallicia*. Il est formé, par l'addition d'une terminaison latine, du nom de Halicz (Halitch), lui-même dérivé, à ce qu'on assure, de ἅλς, sel. L'usage d'écrire Gallicie n'a donc point de fondement solide; et, en pareil cas, nous nous permettons de nous écarter de l'usage pour rétablir la véritable orthographe. J. H. S.

(*) L'*Encyclopédie autrichienne* dit qu'on *l'estime* à 1,410 m. c. g. D'après le *C.-L.* elle est *maintenant* de 1,550 milles. S.

briques de draps moyens et ordinaires, à des manufactures de toiles, des tanneries, des verreries et des papeteries. Les principaux articles d'exportation de la Galicie sont donc le sel, le fer, le bois, les céréales, les bêtes à cornes, la laine, le lin, le chanvre, les grosses toiles, les peaux, le miel et la cire. Le pays contient peu de grandes villes : *Léopol* (Lemberg), sa capitale, a 60,000 habitants; *Brody*, entrepôt commercial, 30,000, *Tarnopol* et *Stanislawow*, 12,000; *Przemysl*, *Rzeszow*, *Tarnow*, de 8 à 10,000.

La population de la Galicie s'élevait, en 1835, à 4,217,791 habitants; sur ce total, un peu plus des deux cinquièmes se compose de Polonais catholiques, deux autres cinquièmes de Russiens, du rit grec-uni, parlant un dialecte plus rapproché du polonais que du russe; le dernier cinquième enfin comprend 400,000 Juifs, 100,000 Allemands, des Grecs schismatiques et des Arméniens, des Valaques, etc. La noblesse, qui seule est en possession du sol, se monte à environ 200,000 individus; elle a conservé la majeure partie des qualités et des défauts de l'ancienne démocratie nobiliaire polonaise. Brave, généreuse, hospitalière, patriote, elle est souvent vaniteuse, légère, turbulente, dissipatrice; en somme, elle nous paraît moins avancée en véritable civilisation que la même classe dans le royaume de Pologne et dans le grand-duché de Posen. Il n'y a presque pas de tiers-état en Galicie, car il est impossible de donner ce nom aux Juifs qui encombrent les villes et sont parvenus à y accaparer presque tout le commerce. Le paysan n'est plus serf selon la loi, il n'est pas encore propriétaire, mais il peut déjà être considéré comme un fermier jouissant d'un bail à perpétuité, puisqu'il n'est point permis au seigneur de le déposséder du terrain dont il paie la rente en argent ou en travail. Quant aux lumières et aux dispositions plus ou moins favorables aux progrès en tout genre, une différence notable existe entre le paysan polonais et le paysan russien : le premier a quelque chose d'infiniment plus européen que l'autre. Les montagnards des Karpathes sont aussi pour la plupart plus industrieux, plus laborieux et plus sobres que les habitants de la plaine. Quoique l'allemand soit la langue du gouvernement et de toute l'administration du pays, le polonais y est le seul idiome généralement compris; il parvient même à faire tous les jours des conquêtes dans les familles des employés autrichiens.

La Galicie est administrée par un gouverneur assisté d'un conseil appelé *Gubernium*. Elle est divisée en 19 cercles ou districts, y compris la Bukovine (*voy.*), district moldave, conquis par l'Autriche en 1777, et qu'elle incorpora à la Galicie en 1786. A la tête de ces divisions se trouvent des fonctionnaires qui portent le titre de capitaine de cercle. Des États provinciaux, établis en 1817, se composent de hauts dignitaires de l'Église, d'une cinquantaine de magnats, c'est-à-dire princes, comtes et barons, d'environ trois cents membres de l'ordre équestre (nobles, grands propriétaires) et de *deux* députés de la bourgeoisie. Cette assemblée se réunit tous les ans à Léopol; on lui communique les *postulata* ou décisions administratives impériales, et leur rôle se borne à adresser à leur tour certaines très humbles pétitions à l'empereur. L'archevêque-primat de Léopol et les deux évêques de Tarnow et de Przemysl sont à la tête du clergé catholique en Galicie; les Russiens du rit grec-uni et les Arméniens ont aussi leurs archevêques siégeant à Léopol. La Galicie a son code civil et son code criminel spécial écrits en latin; la procédure devant les tribunaux a également lieu en latin. Quoiqu'une cour d'appel se trouve établie à Léopol, dans toutes les causes un peu importantes une voie de recours aux magistratures suprêmes de Vienne est ouverte. Il y a une université complète à Léopol, et des gymnases dans presque tous les districts. En 1835, on comptait dans le pays 1,706 écoles populaires fréquentées par 63,411 élèves. Un savant polonais, le comte Joseph-Maximilien Ossolinski, a fondé à Léopol un Musée renfermant une bibliothèque et des collections précieuses, destinées à servir aux études liées à l'histoire et à la nationalité polonaises. Plusieurs ouvrages périodiques polonais paraissent en Galicie; une scène nationale se soutient depuis plu-

sieurs années à Léopol. Un bon système hypothécaire (*Tabula*) a été introduit dans cette province. La partie des ponts et des chaussées y est aussi dirigée avec habileté. La Galicie fournit des recrues à onze régiments d'infanterie et à quatre régiments de hulans; le temps de service pour le soldat est de 14 ans. Ces troupes portent le nom de régiments galiciens, sans posséder une organisation distincte du reste de l'armée. Les revenus publics de la province se montent à environ 30 millions de francs, les dépenses à 20 millions; le surplus s'engouffre tous les ans à Vienne. Cette situation financière est fort accablante pour un pays qui ne tire ses principaux revenus que de ses produits bruts, et qui se trouve sans débouchés favorables, à cause de la concurrence et de la législation de douanes des états et des provinces qui l'environnent.

II. *Histoire*. Le pays appelé aujourd'hui Galicie se compose de deux parties presque égales en étendue et en population : la première, d'une origine primordialement polonaise, appartenait aux anciens palatinats de Cracovie et de Sandomir; la seconde, autrefois appelée *Russie-Rouge*, a été définitivement incorporée à la Pologne, en 1340, sous le règne de Casimir-le-Grand (*voy.*). Comme l'histoire de la première des divisions que nous venons d'établir s'identifie absolument avec l'histoire générale de la Pologne, comme d'ailleurs ce n'est que sous le prétexte de droits à la possession de la Russie-Rouge que l'Autriche s'associa au premier démembrement de ce royaume, nous ne parcourrons ici que l'histoire de cette dernière division, et l'histoire de toute la province à partir seulement de 1772.

La Russie-Rouge apparaît d'abord dans les annales du x^e^ siècle sous le nom de Chrobatie-Rouge ou de Czerwiensk (pays rouge), faisant partie des possessions chrobatiennes du roi de Pologne Miecislas I^er^. Vers la fin du même siècle, elle fut envahie par le duc russien de Kiiow (Kief) Wlodimir (Vladimir) le Grand. Reconquise par Boleslas (Boleslaf) le Grand, roi de Pologne, perdue de nouveau par son successeur Miecislas II, cette province fut pendant près de deux siècles un sujet de litige et de guerres continuelles entre les rois de Pologne et les différents princes russiens régnant à Kiiow, à Wlodimir, à Belz et à Halicz. En 1198, à la mort de Wlodimir, duc de Halicz, décédé sans héritiers directs, la Pologne était sur le point d'incorporer déjà cette province, de l'aveu de ses principaux habitants, quand Hélène de Belz, régente de Pologne, obtint du conseil que ce duché serait donné à Roman, frère de Wlodimir. Ce prince périt, en 1206, à la bataille de Zawichost; sa famille fut temporairement dépossédée du duché, et, au milieu des guerres civiles qui s'ensuivirent parmi les Russiens de Halicz, nous les voyons invoquer aussi pour souverain Coloman, second fils d'André II, roi de Hongrie. Ce Coloman se fit couronner roi de Halicz en 1214, perdit plus tard ses états et mourut en 1241 sans postérité. Il ne posséda jamais la ville de Wlodimir, comme son père ne posséda jamais Halicz; or c'est d'après des documents dans lesquels André II prenait entre autres le titre *Galiciæ Lodomeriæque rex*, que l'Autriche réclama, six siècles plus tard, des droits de la couronne de Hongrie à la possession de toute la Russie-Rouge. Après le règne passager de Coloman, Halicz rentra sous la domination de Daniel, fils de Roman, auquel la Pologne avait donné l'investiture de ce duché, comme nous l'avons vu plus haut. Daniel fit de vastes conquêtes sur les Lithuaniens, et obtint du pape le titre de roi en 1246. Léon, son fils, fonda Léopol, et mourut en 1301. Ses deux fils périrent dans une guerre soutenue contre le grand-duc de Lithuanie Ghédymine, et leur sœur Marie ayant épousé le prince piaste (polonais) Troyden, duc de Mazovie, son fils Boleslas Troydenowicz commença à régner sur la Russie-Rouge, en 1327. Il fut empoisonné en 1340, et c'est alors que le chef de la famille piaste, Casimir-le-Grand, roi de Pologne, occupa définitivement l'héritage de Boleslas et l'incorpora à son royaume. Casimir accorda aux habitants tous les droits des Polonais; il érigea à Léopol un archevêché catholique, mais protégea avec une égale tolérance toutes les autres religions. Sous les successeurs de ce roi, Louis de Hongrie, Hedwige, Ladislas Jagellon,

Ladislas III, Casimir Jagellon, Jean-Albert, Alexandre, Sigismond Ier et Sigismond-Auguste, les rois de Pologne se trouvaient dans la paisible possession de la Russie-Rouge, qui, ainsi que leurs autres domaines, leur fut successivement garantie par des traités solennels avec tous leurs voisins. Dans le traité de 1403, conclu entre la Hongrie et Ladislas Jagellon, il est dit expressément que la Hongrie renonce à jamais à ses prétentions territoriales quelconques sur les provinces polonaises ou lithuaniennes. Comme division politique, la Russie-Rouge faisait partie de la Petite-Pologne et y formait les palatinats de Belz et de Russie, ainsi qu'une partie de ceux de Volhynie et de Podolie. Sous le règne de Sigismond III (1588-1632), la partie de la population qui avait conservé dans cette province le culte grec schismatique embrassa le rit grec-uni et reconnut l'autorité de Rome. Sous le rapport matériel, la Russie-Rouge souffrit à la vérité fréquemment des invasions des Turcs, des Valaques et des Tatars; mais néanmoins sa prospérité s'accrut toujours jusqu'à la malheureuse époque du règne de Jean-Casimir (1648-1669). C'est alors que le fameux Bogdan Chmielnicki, et après lui les Suédois, sous Charles-Gustave, firent subir à cette province des calamités dont ses villes surtout ne se sont jamais relevées depuis. Sous le règne du faible Michel Wisniowiecki, Kamieniec (Kaménietz), forteresse située à quelques lieues seulement des frontières de la Russie-Rouge, tomba entre les mains des Turcs, et ouvrit ainsi l'entrée de ce pays à des invasions encore plus dévastatrices. Cet état de choses ne cessa qu'à la restitution de Kamieniec, obtenue par la paix de Carlowitz, en 1699. Dans la grande guerre du Nord, au commencement du XVIIIe siècle, la Russie-Rouge eut de nouveau beaucoup à souffrir; puis, lors du premier partage de la Pologne, elle passa en 1772, avec plusieurs autres parties de ce royaume, sous la domination autrichienne. C'est à l'occasion de cette œuvre d'iniquité, et du manifeste qui prétendait la justifier, qu'on déterra dans les archives de Hongrie le titre du roi André *Galiciæ Lodomeriæque Rex*, et qu'on imposa aux provinces enlevées à la Pologne le nom de royaume de Galicie et de Lodomérie. Ce dernier nom était emprunté à la ville de Wlodimir. La Fontaine, dans la fable du Loup et de l'Agneau, a flétri avant l'histoire ces prétentions injustes; Marie-Thérèse elle-même témoigna ses regrets d'avoir cédé au machiavélisme de ses ministres. Pour le connaître dans toute son étendue, il faut se rappeler qu'en faisant valoir son prétendu droit sur la Russie-Rouge comme ancienne dépendance de la Hongrie, l'Autriche envahissait du même coup une partie des plus anciennes possessions polonaises auprès de Cracovie et de Sandomir, où jamais les Hongrois n'ont exercé leur domination un seul instant*. L'empereur Joseph II parut porter à la Galicie quelque bienveillance : c'est lui qui s'occupa pour elle d'une codification et d'une administration distincte; il améliora le sort des paysans dans cette province, il y fonda l'université de Léopol, et établit même à Vienne une garde galicienne auprès de sa personne. En 1795, l'Autriche, ayant reçu pour prix de sa participation au partage définitif de la Pologne le reste des palatinats de Cracovie et de Sandomir, celui de Lublin et une partie de celui de Podlachie, appela ses anciennes acquisitions polonaises Galicie *orientale* et ses acquisitions nouvelles Galicie *occidentale*. Dans la guerre de 1809, les deux Galicies furent victorieusement occupées par l'armée polonaise du duché de Varsovie, sous le commandement du prince Joseph Poniatowski; mais, par le traité de Vienne, l'Autriche ne perdit que la Galicie occidentale, le cercle de Zamosc et la moitié des salines de Wieliczka qu'on réunit au duché, et les cercles de Tarnopol et de Zaleszczyki, qui furent donnés à la Russie. Le congrès de Vienne fit restituer à l'Autriche ces deux cercles, ainsi que la moitié perdue de

(*) Ici même, cependant, les cartons des chancelleries autrichiennes fournirent des titres surannés qu'on sut mettre habilement en avant : les duchés d'Oswiecim et de Zator (palatinat de Cracovie) avaient en partie dépendu de la Silésie autrichienne et avaient été des fiefs du royaume de Bohême; et la vente de ces duchés au roi de Pologne, disait-on, n'avait pu rompre le lien de vasselage, etc., etc. J. H. S.

Wieliczka; le reste de ce qui, en 1809, avait été repris à l'Autriche fut adjugé au nouveau royaume de Pologne, créé par l'empereur Alexandre. Depuis 1815, la Galicie n'a plus subi aucune modification territoriale ni aucun changement politique; près de dix mille volontaires galiciens combattirent à la vérité pour la cause de leurs frères de Pologne, en 1831, mais la province ne leva point l'étendard de l'insurrection; les autorités de Varsovie crurent elles-mêmes devoir ménager le gouvernement autrichien. Aussi l'empereur François se hâta, de son côté, d'accorder une amnistie franche et entière à ses sujets galiciens qui avaient pris part à la révolution polonaise. — Engel a composé une *Histoire de la Galicie et de la Lodomérie* qui se trouve dans le 48e vol. de l'Histoire universelle de Halle, in-4°. C. M-cz.

GALIEN (CLAUDIUS GALENUS), médecin célèbre, naquit à Pergame l'an 131 de l'ère chrétienne et reçut une excellente éducation. Comme la plupart des philosophes anciens, Galien fit de nombreux et lointains voyages, qui, le mettant en possession d'idées nouvelles, étendirent l'horizon de son intelligence. Il visita la Lycie, la Palestine, Alexandrie, l'école la plus célèbre de l'ancien monde; puis il retourna dans sa ville natale et y obtint de l'emploi. Un soulèvement qui eut lieu dans cette ville le dégoûta de son séjour, et l'an 161 il se rendit à Rome où il acquit une grande renommée. Mais la jalousie des autres médecins de la capitale du monde l'en expulsa encore. Reprenant alors ses voyages, il visita la Grèce ainsi que les provinces voisines, et étudia ses productions, surtout sous le rapport de la matière médicale. Marc-Aurèle et L. Vérus l'appelèrent à Aquilée, et ce fut là qu'il prépara la thériaque. Galien mourut vers l'an 200 de J.-C.

Pénétré des principes de la philosophie d'Aristote, et concevant comme lui que toutes les sciences s'éclairent et se fécondent mutuellement, il n'avait point borné ses études aux sciences purement médicales : la philosophie, l'histoire naturelle avaient aussi fixé son attention. Par malheur, les ouvrages nombreux qu'il a composés sur ce sujet immense sont à peu près complétement perdus pour nous. Fabricius, dans sa Bibliothèque, énumère comme perdus cinquante ouvrages de médecine et cent dix-huit de philosophie; il reconnaît l'authenticité de quatre-vingt-deux ouvrages qui nous restent de lui, lesquels ne traitent guère que de la médecine.

Galien est le premier médecin peut-être (on ne doit point en excepter Hippocrate lui-même) qui ait compris toute l'importance de l'anatomie : elle doit, suivant lui, servir de base à la médecine. Toutefois il cultiva peu cette science; l'esprit du temps où il vécut mettait un obstacle invincible à cette étude : aussi ne trouve-t-on dans ses ouvrages que des notions fort vagues sur ce point, très souvent même on y rencontre les erreurs les plus grossières. C'est ainsi, par exemple, pour ne citer qu'une de celles-ci, qu'il refuse au cœur une texture musculaire. La physiologie de Galien manquant d'un de ses points de départ les plus nécessaires, de notions claires et précises sur la structure du corps humain, se perd également dans des abstractions aussi obscures que subtiles, et dont une analyse plus rigoureuse a démontré toute la vanité. Ce n'est donc point là qu'il faut chercher le fondement de la réputation immense dont Galien a joui pendant plus de treize siècles. Ce qui a donné aux ouvrages de ce médecin célèbre l'autorité qu'ils ont conservée si longtemps, qui a éclipsé souvent celle d'Hippocrate même, et qu'on ne peut comparer qu'à celle dont Aristote a joui pendant tout le cours du moyen-âge, c'est l'ensemble doctrinal de ses idées sur la médecine proprement dite et sur le traitement qu'on doit opposer aux maladies. Suivant Galien, toutes les maladies dérivent ou de l'altération des humeurs (bile, lymphe, sang, chyle, etc.), ou bien de modifications survenues dans l'état même des organes : les premières sont beaucoup plus fréquentes que les secondes; celles-ci même, lorsqu'elles se développent, ne sont le plus souvent qu'une conséquence de celles-là. Les altérations que peuvent subir les humeurs ne sont pas d'ailleurs toujours les mêmes, elles pèchent ou par la quantité ou par la qualité; sous ce dernier rapport pourtant la mo-

dification morbide est presque toujours identique : c'est l'état de putridité. Aussi voit-on Galien poursuivre toujours celle-ci dans le traitement de la plupart des maladies. Toute la doctrine de l'auteur est là ; sa thérapeutique se déduit de ces idées comme une conséquence de ses prémisses; c'est l'infaillible syllogisme d'Aristote transporté dans la médecine. Tout l'art de traiter les maladies consiste donc à expulser les humeurs peccantes : de là l'effrayante consommation que les galénistes ont faite si longtemps des vomitifs, des purgatifs et des médicaments antiputrides.

Maintenant, si nous recherchons ce qui a valu à cette doctrine l'autorité dont elle a joui pendant un si long espace de temps, nous trouvons cette cause dans sa simplicité même. Veut-on une preuve décisive de cette assertion, qu'on consulte les personnes étrangères à l'art : presque toutes admettent encore à l'heure qu'il est cette théorie. Cependant nous devons à cette cause en ajouter une plus sérieuse : c'est que ce système trouve dans les faits rigoureusement observés la justification de quelques-uns des principes sur lesquels il repose. L'éclectisme médical moderne a puisé dans l'humorisme de Galien quelques vérités qu'on ne conteste plus guère aujourd'hui. Admettant le procédé philosophique d'Hippocrate, l'observation, mais moins circonspect que ce grand homme dans l'interprétation des faits, souvent le médecin de Pergame perd ceux-ci de vue pour suivre la filiation de ses idées théoriques et en chercher la démonstration dans l'étude des phénomènes de la nature : voilà pourquoi les travaux du premier sont encore aujourd'hui beaucoup plus utiles que ceux du second.

Galien, du reste, n'a pas seulement exercé la médecine, il a aussi exercé la chirurgie; il a même pratiqué avec succès telle opération qui, aujourd'hui encore, honorerait plus d'un opérateur déjà célèbre.

La première édition de cet auteur parut chez les Aldes, 1525, 5 vol. in-fol. Elle fut suivie de près de celle de Bâle, 1538, 5 vol. Dans celle de Chartier (avec Hippocrate, 13 vol. in-fol., Paris, 1679), le texte grec est accompagné d'une traduction latine. La meilleure édition est celle qui se trouve dans la collection des ouvrages des médecins grecs et latins que M. Kühn a publiée à Leipzig de 1821 à 1830 ; elle forme 20 vol. in-8°. M. S-N.

GALILÉE, *voy.* PALESTINE.

GALILÉE (GALILEO GALILEI), le créateur de la physique moderne, fut, en même temps que Bacon, l'auteur de cette réforme scientifique qui, en détrônant la scolastique péripatéticienne, a renouvelé la face des sciences naturelles. Pendant que Bacon proclamait les règles de la méthode expérimentale, Galilée la mettait spontanément en pratique par d'admirables découvertes.

Il naquit à Pise, le 15 février 1564. Son père, noble florentin, auteur de plusieurs écrits sur la musique, l'initia à l'étude des mathématiques, pour lesquelles il déploya une vive aptitude. Dès son enfance, il montra un goût décidé pour la mécanique et un rare esprit d'observation. Il était à peine âgé de 19 ans, lorsque les oscillations d'une lampe suspendue au mur du dôme de Pise le conduisirent à la découverte de la théorie du pendule, qu'il appliqua plus tard à la mesure du temps et à la construction des horloges. Des ouvriers fontainiers qui travaillaient à une pompe, répondant aux questions de Galilée, l'avertirent que l'eau ne monterait pas au-delà de 32 pieds. Ce fait bien connu d'une classe d'ouvriers fut pour le savant un trait de lumière ; il l'introduisit dans la science, et, détruisant ainsi le préjugé de l'horreur du vide, il prépara une révolution complète dans la physique. Par des expériences qu'il fit sur la tour du dôme en présence d'un grand nombre de spectateurs, il montra que le poids n'a aucune influence sur la vitesse des corps dans leur chute. Il découvrit les lois du mouvement accéléré et constata que l'espace qu'un corps tombant parcourt dans des temps égaux croît comme les nombres impairs.

Dès l'année 1589, à l'âge de 25 ans, il avait été nommé professeur de mathématiques à Pise. Les attaques que ses travaux portaient à la vieille philosophie lui attirèrent de nombreux adversaires, et, dans l'intérêt de sa tranquillité, il dut se démettre de sa chaire au bout de deux ou

trois ans. Mais le sénat de Venise l'appela en 1592, comme professeur de mathématiques, à l'université de Padoue. Ses leçons y eurent un succès extraordinaire; on accourait pour l'entendre des contrées les plus reculées de l'Europe, et Gustave-Adolphe, jeune encore, fut, dit-on, au nombre de ses auditeurs.

Nous ne nous arrêterons pas à l'invention du thermomètre, qui lui a été contestée; mais on n'a pas pu lui disputer l'honneur d'avoir agrandi l'usage du télescope. Vers le commencement de l'année 1609, Metius ou Metzu avait présenté sa première lunette d'approche aux États-Généraux de Hollande. Galilée se mit aussitôt à en faire usage et l'appliqua aux observations astronomiques. Par ce moyen, il fit dans les cieux une série de découvertes des plus importantes. Dès l'année 1610, il avait découvert les taches du soleil et de la lune. Il vit l'armée des étoiles fixes s'accroître à l'infini; dans la seule constellation d'Orion, il compta au-delà de 500 nouvelles étoiles. Il pressentit que la voie lactée pourrait être également décomposée au moyen de télescopes d'une plus longue portée. En 1611, il alla à Rome, où il fit diverses expériences astronomiques en présence du cardinal Bandini et de plusieurs autres prélats; il observa les nébuleuses et les quatre satellites de Jupiter, qu'il nomma d'abord *les astres de Médicis*. Un pas décisif en faveur du système de Copernic fut la découverte qu'il fit des faces alternativement lumineuses de Vénus et de Mars, ce qui met hors de doute le mouvement de ces planètes autour du soleil et la lumière qu'elles en reçoivent. Il fit beaucoup d'autres découvertes astronomiques aux applaudissements publics, bien qu'il soutint hautement le système de Copernic.

Le nom de Galilée était devenu si célèbre que le grand-duc de Toscane Côme II, au milieu de l'année 1610, l'appela à Pise comme *premier philosophe* et *premier mathématicien* attaché à sa personne.

Après quelques mois de séjour à Rome, Galilée était revenu à Florence, où il publia, en 1613, son *Discours sur les corps qui se meuvent et surnagent dans les fluides*. Il y démontrait le mouvement périodique des satellites de Jupiter, qu'il avait devinés en avril 1611. Peu après, il inséra dans une seconde édition son opinion sur le lieu, la nature et le mouvement des taches du soleil. Ces brillantes découvertes et la haute faveur dont il jouissait près de Côme II ameutèrent contre lui l'ignorance et la médiocrité. Déjà l'on avançait que le système de Copernic et de Galilée sur les corps célestes était évidemment contraire aux saintes Écritures. Les dominicains en particulier l'attaquèrent avec fureur dans leurs écrits et dans la chaire. En 1614, ils accusèrent hautement d'hérésie non-seulement les opinions de Galilée sur le mouvement de la terre, mais la découverte qu'il avait faite de diverses planètes. « Cette prétendue découverte, disait un religieux napolitain, est manifestement contraire à l'Apocalypse, puisque ces nouvelles étoiles ne font pas partie de celles qui sont figurées dans le chandelier à sept branches. » Telle était la nature des arguments qu'on faisait valoir contre Galilée.

En 1615, les attaques devinrent plus violentes. Le père Caccini, dominicain de Florence, le dénonça publiquement en chaire dans un sermon où il avait pris pour texte ces paroles de l'Évangile : *Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum?* Galilée s'en plaignit au P. Louis Maraffi, général des dominicains, qui lui répondit « qu'il était affligé du scandale donné par un religieux de son ordre, mais qu'il était étranger aux *bêtises* (*bestialità*) que faisaient ou pouvaient faire trente ou quarante mille frères dont cet ordre se composait. Le cardinal Bellarmin déclara qu'il considérait le système de Galilée comme hérétique. Toutefois, il fut défendu par quelques autres, tels que les pères Castelli, Foscarini, Campanella. Galilée adressa à la grande-duchesse de Toscane une lettre où il cherchait à prouver par un grand nombre de passages des saints Pères qu'il est permis de décliner dans les questions purement physiques et mathématiques l'autorité des saintes Écritures. Enfin il se rendit à Rome pour y défendre son système et se justifier. Côme II, qui le protégeait toujours, écrivit à Guichardin, son envoyé près la cour de Rome, de le loger à la

villa Médicis, et il le recommanda au cardinal del Monte. Le pape Paul V combla Galilée de témoignages d'estime. On se borna à lui dire qu'il pouvait sans risque croire au mouvement de la terre, mais qu'il devait traiter cette question comme un simple fait mathématique. Galilée ne fut pas satisfait : il avait la prétention assez téméraire alors d'amener le Saint-Office et le pape à convenir que le système de Copernic n'était pas contraire au respect qu'on doit à la Bible. Le 5 mars 1616, le Saint-Office rendit un décret dans lequel, sans nommer Galilée, il condamnait, comme contraires aux saintes Écritures, la doctrine de Copernic et les écrits qui la défendaient. Galilée n'en continuait pas moins de discuter avec les moines. La cour de Florence, pour lui éviter quelque mauvaise affaire, et aussi dans la crainte que tout cela ne retardât la promotion de deux cardinaux de la maison de Médicis, rappela Galilée. Il partit de Rome au mois de juin 1616, et il obtint en partant une déclaration du cardinal Bellarmin, destinée à faire cesser le bruit répandu que Galilée avait été condamné à faire abjuration et à subir une pénitence canonique*, mais dans laquelle il lui était fait défense de soutenir désormais le système de Copernic.

Galilée, de retour à Florence, vécut quelques années paisiblement livré à ses études. Les trois comètes qui parurent en 1618 ayant exercé les savants, le père Grassi, jésuite, écrivit sur ce sujet et fut réfuté par Mario Guiducci, élève de Galilée. Le jésuite s'en prit au maître et l'attaqua dans un écrit intitulé *Balance astronomique*, qui parut en 1619. Quelques années après, Galilée fit paraître une réponse (*il Saggiatore*, etc.) qui est considérée comme un chef-d'œuvre d'éloquence et de critique. Il rendit son adversaire ridicule et s'attira par là l'inimitié des jésuites, qui ne l'épargnèrent pas dans la suite.

Vers ce temps, il travaillait à son plus célèbre ouvrage, les *Dialogues sur les deux systèmes de Ptolémée et de Copernic*, où, sans exprimer de décision, il introduit trois personnages, dont l'un soutient le système de Copernic, l'autre celui de Ptolémée, et le troisième pèse les motifs des deux adversaires, de telle sorte que la question reste problématique en apparence, mais qu'il est impossible de méconnaître la supériorité des preuves alléguées en faveur de Copernic. Avec cet ouvrage immortel, dans lequel l'élégance et la précision du style égalent la vigueur et la clarté des pensées, Galilée se rendit à Rome, et il fut assez heureux pour obtenir l'*imprimatur*. Après avoir obtenu une semblable permission à Florence, il publia, en 1632, son livre sous ce titre : *Dialogo di Galileo Galilei, dove ne' congressi di quattro giornate si discorre de' due massimi sistemi, Tolemaico e Copernicano*. Cet ouvrage fit la plus vive sensation en Europe. Il fut bientôt traduit en latin et dans plusieurs langues. L'auteur y avançait qu'il était dangereux de se prévaloir des passages des deux Testaments pour expliquer les phénomènes de la nature, puisque les livres sacrés pouvaient être démentis par des démonstrations géométriques et par des expériences; et il s'efforçait de prouver que le système de Copernic n'y était pas contraire.

Tous ses ennemis se déchaînèrent alors. Côme II était mort; le pape Urbain VIII estimait Galilée; mais on lui fit accroire qu'il l'avait tourné en ridicule dans ses dialogues, sous le nom de Simplicius. On ajoutait qu'il avait obtenu par fraude la permission de publier son ouvrage, et que les formes prescrites par l'inquisition n'avaient pas été observées. Urbain VIII chargea une congrégation particulière d'examiner sa conduite et ses écrits. Il fut contraint de se rendre à Rome, à l'âge de 69 ans; il y arriva le 13 janvier 1633; il eut la permission de descendre au palais du grand-duc de Florence. Le 12 avril, il se rendit au Saint-Office; mais on lui accorda l'appartement du fiscal, et il eut la liberté de se promener dans les cours, au lieu d'être renfermé au château Saint-Ange ou dans les cachots de l'inquisition. Le 1er mai, il eut la permission de revenir au palais de

(*) *Voir* cette déclaration délivrée à Galilée, en date du 26 mai 1616, à l'article BELLARMIN.

S.

Florence. Le 21 juin, on le rappela au Saint-Office; le lendemain, 22 juin 1633, on lui lut sa sentence, et on lui fit abjurer son opinion. La formule qu'il dut prononcer était ainsi conçue : « *Corde sincero et fide non fictâ abjuro, maledico et detestor suprà dictos errores et hæreses.* » Au moment où il se relevait, on assure qu'honteux d'avoir juré malgré sa conviction il dit en frappant du pied la terre, et avec un dépit concentré : *E pur si muove* (et pourtant elle tourne)!

Niccolini, ambassadeur du grand-duc de Florence, écrivait au sujet de Galilée, après son jugement : « Il est condamné à rester dans les prisons du Saint-Office aussi longtemps qu'il plaira à Sa Sainteté, et cela parce qu'on a prétendu qu'il avait désobéi aux défenses à lui faites, il y a seize ans, de rien écrire sur cette matière; mais la peine de la prison a été commuée par Sa Sainteté en une relégation au palais de Florence, où je l'ai conduit moi-même le 24 juin... On lui a même permis d'aller se promener dans les jardins de Rome, à condition qu'il traverserait la ville en carrosse à moitié fermé. »

Il existe une lettre curieuse de Galilée, où il rend compte lui-même de son procès; en voici un extrait : « Après cinq mois de séjour à Rome, comme la peste régnait à Florence, on m'a donné pour prison le palais de mon meilleur ami, monseigneur Piccolomini, archevêque de Sienne. J'y ai joui d'une si grande tranquillité d'esprit que j'ai repris mes études ordinaires, et démontré une grande partie des propositions mécaniques sur la résistance des fluides... La peste ayant cessé à Florence au commencement de décembre (1633), on me permit d'aller à la campagne. Je suis retourné à ma maison de Belvédère, et de là à celle d'Arcestri, où je respire actuellement un air pur, près de ma chère patrie. »

Tous ces détails prouvent que, si l'on fut absurde, du moins on ne fut pas cruel envers Galilée. A l'âge de 74 ans, il perdit complétement la vue, ce qui ne l'empêcha pourtant point de poursuivre ses travaux. Il mourut le 9 janvier 1642, âgé de 78 ans moins un mois. Malgré les traverses que lui suscita son obstination à prouver que le système de Copernic pouvait se concilier avec les textes sacrés, il a proclamé dans ses ouvrages un grand nombre de vérités et de découvertes qui ont amené le règne de la philosophie expérimentale.

Quand on voit quelles luttes les vérités mathématiques et astronomiques ont à soutenir pour se frayer un passage et obtenir droit de bourgeoisie dans le monde, on est plus disposé à s'armer de patience pour attendre du temps le triomphe contesté des vérités politiques et sociales. A-D.

GALIMATHIAS, *incohérence* ou ambiguité prétentieuse dans la manière de s'exprimer, d'où résulte un non-sens ou un sens absurde. Le galimathias tient à la fois de l'emphase et de l'amphigouri, de l'enflure et de l'afféterie. Quand il vise au bel-esprit, c'est ce qu'on appelle *le phébus* (*voy.* T. XI, p. 187); quand il affecte la profondeur unie au sentiment, il reçoit le nom de *pathos*. Dans ses diverses nuances, on le rencontre partout: dans la chaire, à la tribune, au barreau, sur les bancs de l'école, à l'Académie, au théâtre, et jusque dans la conversation. Le style mis à la mode par la coterie de l'hôtel de Rambouillet en offre le type le plus complet, et il n'y a rien à ajouter aux exemples que nous en ont laissé Molière dans la comédie des *Précieuses ridicules*, son premier chef-d'œuvre, et Boileau dans le piquant dialogue intitulé *les Héros de roman*. A une époque où le goût avait épuré le style, on caractérisa, d'une manière trop sévère selon nous, celui d'un célèbre panégyriste en infligeant à ce style, d'une pompe peut-être un peu trop monotone, le sobriquet de *gali-Thomas*. On a, certes, depuis été bien plus loin dans la voie de l'affectation guindée et de la boursouflure creuse.

Si Ronsard, Chapelain et autres faisaient de leur temps du galimathias épique, presque du nôtre Dorat et Demoustier ont fait école dans le genre du galimathias érotique, et aujourd'hui une secte littéraire trop fameuse pour que nous puissions nous permettre de l'appeler par son nom, à propos de galimathias, a laissé bien en arrière tous les

Ronsard et tous les Dorat des siècles passés.

Nous donnerons ici comme *specimen* du genre galimathias, en prose et en vers, deux fragments empruntés à des auteurs dont, par un sentiment de convenance, nous croyons devoir taire les noms, *quia non sunt.*

« Qu'ils fassent donc (les hommes d'é-« lite de la société) provision de courage, « à leur entrée dans cette carrière d'é-« preuves, et n'oublient pas que toutes « les grâces du présent prennent des for-« mes bien différentes au tribunal du « souvenir, quand celui-ci se dépouille « à la fois de l'espérance qui promet le « bonheur, et de l'amour qui exagère les « promesses de l'espérance. » Après une pareille période, n'y a-t-il pas lieu de s'écrier *Fiat lux!*

Le salmigondis poétique que voici nous semble pourtant encore plus curieux :

Toute fleur naît avec son fard :
Telle on doit être, quand on aime.
La beauté, c'est l'amour lui-même :
Aimer peut-il donc être un art?
Le sentiment, ce don céleste,
Suffit lui seul pour embellir.
Si mon cœur m'apprit à sentir,
Le tendre amour fera le reste.

On rapporte à l'anecdote suivante l'origine réelle ou supposée du mot galimathias, employé comme l'équivalent d'*embrouillamini*. A l'époque où les plaidoiries se faisaient en latin, un avocat qui plaidait pour un nommé Mathias, à qui l'on avait dérobé un coq, se fourvoya, dit-on, tellement en exposant le fait qu'au lieu de dire *gallus Mathiæ*, le coq de *Mathias*, il finit par dire au contraire *galli Mathias*, le Mathias du coq. Adopte qui voudra cette étymologie; pour nous, nous la trouvons plausible, et surtout plaisante. P. A. V.

GALION, un des vaisseaux des flottes du moyen-âge dont il ne reste plus, comme de tant d'autres, que le nom et un vague souvenir. Voici une description donnée par un auteur italien du XVI^e^ siècle, en qui l'on peut avoir confiance, car il fut long-temps capitaine de galères : « Les galions sont appelés ainsi à cause de leur forme, qui les rapproche des galères, les plus longs des navires. Ils ont la poupe à la bastardelle et sont droits ou continus de la poupe à la proue; ils marchent infiniment plus vite que tous les autres vaisseaux, et cela de tout temps, aussi bien avec le vent de côté, appelé de l'oste, que vent en poupe. Ils sont voilés comme les plus grandes nefs. Les moindres ont ordinairement deux couvertes, les plus grands en ont trois. Ils portent de 2 à 5 mille palmes pesant; mais on en a vu de beaucoup plus grands qui portaient jusqu'à 12,000 palmes, comme celui qui fut fabriqué à Venise par Fausto, lequel semblait être un château dans la mer. Il y en eut un autre plus considérable encore que celui-là, construit aussi à Venise, en 1559; il coula dans le port de Malamocco, son artillerie s'étant portée toute d'un abord pendant une tempête imprévue. Aujourd'hui, nos mers sont sillonnées par le galion du grand-duc de Toscane, navire d'une taille prodigieuse (*di stupenda grandezza*). » *L'Armata navale*, par le capitaine Pantero Pantera, Rome, 1614, pag. 41.

Il y a dans le passage qu'on vient de lire quelques détails qui ont besoin d'explications pour être intelligibles. Ainsi, les galions avaient la poupe à la bastardelle, dit Pantera : quelle était cette forme? C'était celle que les constructeurs avaient attribuée à la poupe de la galère bâtarde, qui par-derrière était plus largement assise sur l'eau que la galère subtile, dont l'arrière était fin et étroit, et dont la coupe en plan ressemblait à la pointe d'un ovale. La poupe à la bastardelle, au contraire, était composée de deux fesses qui venaient se joindre à la rote, l'étambot moderne, et dont la forme ressemblait beaucoup, vue en plan, à la partie supérieure du cœur d'une carte à jouer. Quand Pantera dit que le galion est droit de l'avant à l'arrière, il entend par ces mots que ce navire avait peu de cette courbure, de la proue à la poupe, que nous appelons aujourd'hui la *tonture*, et qui était très grande dans les nefs du moyen-âge. Ce que l'auteur de l'*Armata navale* appelle le vent de l'*oste*, c'est ce que nous nommons le vent au plus près. L'*oste* était une corde qui servait de bras à la voile latine et s'attachait à sa partie antérieure, tellement qu'il fallait hâler sur l'oste du côté du vent quand on vou-

lait faire venir le navire au vent, comme maintenant on hâle sur le bras de la corne d'artimon et sur le palan du gui quand on veut venir du lof.

Les galions ont joué un grand rôle dans les navigations commerciales du XVI^e^ au XIX^e^ siècle. La France, Rhodes, l'Espagne et le Portugal avaient des galions très grands qui transportaient les marchandises en concurrence avec les grosses galères, les nefs et les carraques. La flotte militaire avait aussi ses galions qui avaient trois ou quatre ponts, non pas des ponts armés, mais des couvertes, dont les deux supérieures seulement recevaient des canons. Les Espagnols furent les derniers qui conservèrent à des vaisseaux de charge, grands ou petits, successeurs des anciens galions, un nom qui a tout-à-fait disparu maintenant de la nomenclature navale européenne. Ces galions espagnols étaient consacrés à la navigation entre la Vera-Cruz et l'Espagne. La flotte qui allait au Pérou était connue sous le nom de *flotte des galions*, et tout navire venant du Pérou était galion ; il changeait de nom s'il faisait d'autres voyages. Pendant la guerre, des escadres et des corsaires allaient établir leurs croisières sur le chemin de retour des galions, qui, malgré de belles défenses, tombaient souvent entre des mains ennemies. *Voy.* FLOTTE D'ARGENT. A. J-L.

GALIOTE. Ce navire, que les documents anciens nomment *galeotta*, *galiota*, *galeida*, etc., était un bâtiment de l'espèce galère; seulement il était plus petit que la galère proprement dite : au lieu de 25 ou 26 bancs il en avait au plus 23; quelquefois même il n'en avait que 17. Les galiotes ne portaient pas à l'avant le petit château appelé *rembate* sur lequel les soldats des galères se plaçaient pour combattre, et sous lequel étaient les principales pièces d'artillerie. Toutes les galères avaient l'arbre de maître (le grand mât), mais toutes ne mâtaient pas de trinquet. La galiote était couverte, c'est-à-dire qu'elle était pontée. C'était un navire très rapide, surtout à l'aviron; à la voile, elle pouvait aller très près du vent, « *proeggiano benissimo*, » dit Pantero Pantera. Les états barbaresques avaient des galiotes grandes comme les galères chrétiennes ordinaires et très semblables à celles-ci, excepté qu'elles ne portaient point de rembates ni de mât de trinquet. Les Barbaresques les faisaient ainsi et les appelaient du nom de galiotes pour n'être pas forcés de les mettre au service du Grand-Turc, à qui elles n'auraient pas échappé si elles n'eussent pas différé par le gréement et par quelques détails de construction des galères véritables.

Dans les mers du Ponent et surtout en Hollande, il y avait et il y a encore une espèce de navire très différente de l'ancienne galiote de la Méditerranée, et nommée pourtant *een galjoot*. La galiote hollandaise du XVII^e^ siècle était, dit Aubin, « un bâtiment de grandeur moyenne, mâté en heu, faisant de grandes traversées, même jusqu'aux Indes. Leur longueur ordinaire est de 85 à 90 pieds, quoiqu'on en construise de moindres et aussi de beaucoup plus grandes. »

Pour rendre ce passage intelligible, il faut que nous disions ce qu'était la voilure du heu (le *hulk* des Anglais, le *hulac* des Allemands). Le heu ou *hui* n'avait qu'un mât comme les sloops et les cutters de ce temps-ci; ce mât ne recevait point de mât de hune; à son extrémité supérieure se hissait par-derrière une corne médiocrement longue, sur laquelle s'enverguait une voile quadrangulaire ayant la figure d'un triangle rectangle dont la hauteur aurait été double au moins de la base et qu'on aurait tronqué à son sommet au quart de sa hauteur par une ligne inclinée de 23 degrés environ à la ralingue parallèle au mât. Une vergue de fougue, ou de *foule*, comme on disait autrefois, pouvait se hisser au besoin et déployer sa voile de fortune. Le mât du heu était tenu à l'avant par un étai servant de draille à une trinquette ou foc intérieur.

La galiote avait donc un peu l'air du heu et de la corvette ou barque longue ; seulement elle était plus ventrue. Quelquefois la galiote portait un petit mât d'artimon planté en avant de la place du timonnier : dans ce cas, le grand mât était au tiers de la longueur du navire à partir de l'avant. On faisait des galiotes dont l'emploi était de servir d'yachts-avisos : elles étaient moins lourdes, moins larges, moins fortes en bois, que celles qui trans-

portaient des marchandises. Elles étaient plus aiguës à l'avant, mieux façonnées aussi à l'arrière, et moins larges que les galiotes porte-cargaisons. Leurs mâts étaient forts et portaient des voiles plus grandes que les autres galiotes. Il y avait aussi des galiotes destinées à la pêche, plus petites que les autres, différentes par la forme, et dans leurs cales séparées en divers compartiments propres à recevoir le poisson.

Une dernière espèce que nous devons mentionner, c'est la galiote à bombes, navire à varangues plates, très fort en bois, ouvert, n'ayant que des coursives au lieu de pont et portant un mortier sur un faux tillac que l'on faisait à fond de cale. Telle était la galiote à bombes qui servit dans toutes les entreprises des marines du XVII^e^ siècle. Aux XVIII^e^ et au XIX^e^, les galiotes à bombes étaient armées de deux mortiers placés sur des plates-formes établies au milieu de leurs ponts, sur des coins élastiques que supportaient des bois debout allant s'appuyer sur la carlingue. Pour que le service des mortiers fût facile, les galiotes à bombes n'avaient point de mât de l'avant. Les Anglais ajoutaient pourtant le mât de misaine; ce fut quand on eut imaginé de faire tourner les plates-formes portant les mortiers. A. J-L.

GALIPOT, *voy.* TÉRÉBENTHINE.

GALITSYNE (PRINCES), famille nombreuse et illustre, mêlée, depuis plus de deux siècles, à tous les principaux événements de l'histoire de Russie. Son nom, dont on verra tout à l'heure la signification, s'écrit en russe *Golitsyne*, mais se prononce exactement comme l'indique l'orthographe que nous avons adoptée*.

Toutes les branches de l'arbre généalogique des Galitsyne ont pour souche commune le prince Mikhaïl Ivanovitch, qui, dans ce temps où les noms de famille n'étaient pas encore en usage, avait reçu, en outre du surnom de *Boulgak* qu'avait porté son père Ivân, celui de *Golitsa*, gantelet, d'une espèce de mitaine en peau qu'il portait par-dessus ses gants de laine. Son frère André Ivanovitch fut de même surnommé *Kouraka*, et devint la souche des princes Kourakine. *Voy.* leur article.

MICHEL IVANOVITCH BOULGAKOF GOLITSA était issu lui-même, au septième degré, de Ghédimine (*voy.*), grand-prince de Lithuanie, par *Narimund*, *Alexandre*, *Patrice* ou Patrik, prince de Zvénigorod, *George* (Iourii), son fils, qui épousa une sœur de son souverain, *Vassilii*, déjà décoré du titre de *boïarine* (boïar) appartenant à la plus haute charge qu'un sujet russe pût alors obtenir, et *Ivân* Boulgak, dont nous avons parlé. Dans tout cela il n'y a pas de khan tatare, et c'est à tort que la plupart des ouvrages encyclopédiques ou biographiques français et étrangers attribuent une telle origine aux Galitsyne. Michel Ivanovitch, boïar depuis 1510, et voïvode ou général dans la guerre contre les Tatars de Crimée et contre les Lithuaniens, s'étant laissé battre en 1514 par le prince Constantin d'Ostrog, fut conduit prisonnier à Vilna où il passa dans la misère trente-huit longues années. Élargi à la fin, lors du rétablissement de la paix entre la Russie et la Pologne, il voulut consacrer à Dieu le reste de ses jours, entra comme moine dans le célèbre couvent de la Trinité (*Troïtzkaïa Lavra*) non loin de Moscou, et y mourut sans doute bientôt après, car nous n'avons pu trouver la date de sa mort.

Dans la postérité de Michel Ivanovitch on compte de boïars, des généraux d'armée et de grands hommes d'état*; l'un de ses descendants, le prince VASSILII VASSILIÉVITCH Galitsyne, fut même bien près d'être élevé au trône des tsars dont le prince Chouïskii (*voy.*) venait de descendre (1610), le patriarche lui-même l'ayant proposé au choix du conseil. Mais à cette époque le grand Zolkiewski (*voy.*), hetmân de la couronne de Pologne, menaçait Moscou, et il décida l'élection du prince Vladislaf, fils du roi

(*) Il n'y a pas deux *l* en russe, et il n'y a pas de raison non plus pour en mettre deux en français. Le *ts* répond plus exactement que le *tz* au *z* russe qui est dur comme le *z* allemand et n'a par conséquent rien de commun avec le *z* français. Nous avons mis ensuite un *y*, parce que la voyelle russe ne se prononce pas comme un *i* aigu; elle est particulière aux langues slavonnes.

(*) *Voir* Karamzine, *Histoire de Russie*, t. X, XI et XII, et Bantysch-Kamenski, *Dictionnaire des hommes célèbres de Russie*, t. II (en russe).

Sigismond de Pologne. Ce même prince Galitsyne, voïvode et boïar sous Godounof (*voy.*), avait embrassé le parti du Faux-Démétrius (*voy.*), après avoir été défait par lui, avec d'autres généraux russes, à Novgorod Séverskoï, en 1604. Dimitri l'avait nommé grand-maître de sa cour (*vélikii dvoretzkii*). Il avait servi de même le tsar Chouïskii. Mais la conduite des Polonais à Moscou mit fin à sa versatilité : il se montra l'ami sincère de sa patrie et partagea le sort du patriarche Philarète avec lequel on l'envoyait en ambassade auprès du roi de Pologne. Celui-ci les fit arrêter en route et retenir comme otages ; et lorsque, après la conclusion de la paix, les ambassadeurs russes devaient être rendus à la liberté, Vassilii Vassiliévitch Galitsyne avait cessé de vivre (commencement de l'année 1619).

Il ne laissa pas d'enfants; mais son oncle le prince Ivan Iouriévitch, voïvode et boïar, avait eu de la postérité, parmi laquelle il faut nommer Andréi Andréievitch, puisque c'est lui qui devint, par ses quatre fils, tous boïars sous Alexis Mikhaïlovitch, la souche de quatre branches différentes de cette famille aujourd'hui plus nombreuse qu'aucune autre en Russie.

L'aîné de ces fils, Vassilii Andréievitch, fut le père du prince connu dans l'histoire sous le nom du *grand Galitsyne*. Nous devons entrer dans quelques détails au sujet de ce célèbre ministre de la régente, sœur de Pierre-le-Grand.

Né vers 1633, le prince Vassilii Vassiliévitch reçut une éducation peu commune dans son pays et même ailleurs à cette époque, éducation dans laquelle entrait l'étude du grec, du latin et de l'allemand (le français n'était pas encore la langue universelle). Après avoir passé sa jeunesse à la cour, il embrassa le métier des armes et rendit, sous le règne de Fœdor Alexéievitch, des services signalés dans les guerres contre les Turcs, les Tatars de Crimée et les Cosaks du Dniéper, rebelles à l'autorité du tsar. Celui-ci, par reconnaissance, lui conféra en 1676 la *boulava* (bâton de commandement), dont le chef de ce corps s'était rendu indigne, et bientôt après il l'éleva à la dignité de boïar. Plein de confiance en ses talents et en sa fidélité, Fœdor le chargea de la réorganisation de l'armée, où les prétentions des nobles, opposant leur généalogie et leurs titres aux exigences de la hiérarchie militaire, avaient introduit l'insubordination et le désordre. Ce fut alors que le prince Galitsyne rendit à la Russie le service le plus signalé en donnant à son maître le conseil d'abolir le fameux *mestnitchestvo* (hiérarchie des rangs) et d'en livrer au feu les registres (*razriadkiá knigi*). Avant d'exécuter cette décision importante, il obtint pour elle la sanction des prélats du plus haut rang, conseillers naturels du prince à cette époque, et des principaux boïars ; et l'holocauste ayant eu lieu le 12 janvier 1682, l'exécution des plans de Galitsyne relativement à l'armée ne rencontra plus les mêmes obstacles.

La mort de Fœdor, loin de nuire à l'élévation du prince Galitsyne, y ajouta un nouvel éclat. Sous ses jeunes successeurs Ioân et Pierre Alexéievitch, il devint boïar intime (*blijenii boïarine*) et directeur de la chancellerie des ambassades, revêtu en même temps, suivant l'usage, du gouvernement de Novgorod. Une femme impérieuse régnait alors au nom des deux souverains ses frères, dont l'un était imbécile et l'autre en bas âge : la grande-princesse Sophie (*voy.*) n'agit que par les conseils de Galitsyne, son premier ministre et l'un de ses favoris. Ce fut à son instigation qu'elle se retira en 1683, avec toute sa cour, au monastère de Troïtza, où sa fermeté triompha de la rébellion des strélitz soulevés contre elle par des préjugés religieux que les princes Khovanskoï avaient pris soin de flatter. Le chancelier Galitsyne, haï des boïars et des strélitz, triompha cependant des uns et des autres. Il embellit Moscou de beaux édifices et par la construction du *pont en pierre ;* il fit venir des savants, des instituteurs et des livres de l'étranger, décida les nobles à envoyer leurs fils en Pologne ou dans d'autres pays pour y recevoir une éducation supérieure à celle qu'on pouvait donner en Russie, et encouragea les sciences et les arts, ainsi que le commerce et les communications internationales. En 1686, il signa dans la ville de Moscou un traité de

paix avec la Pologne, plus avantageux pour la Russie que celui d'Androussof (1683), puisqu'il lui céda définitivement Smolensk, Dorogobouge, Béloï, Krassnoï, Kief, Roslavl, Tchernigof, Starodoub, Novgorod-Séverskoï, etc. La crainte des Turcs, qui menaçaient l'empire d'Allemagne, et contre lesquels le pape excitait Jean Sobieski, avait triomphé des scrupules de la république de Pologne, jusque-là si opiniâtre à soutenir ses prétentions sur les territoires en litige. La magnifique récompense qu'il reçut de la régente atteste la part décisive que le premier ministre avait eue à la conclusion du traité.

Profitant des dispositions de la chrétienté, que le pape excitait contre les Turcs, Galitsyne, après avoir fait une alliance contre eux avec l'Empereur, la république de Venise et le roi de Pologne, envoya des ambassadeurs à Versailles, à Madrid, à Amsterdam, à Stockholm, à Copenhague et à Berlin, pour inviter tous les cabinets à entrer dans cette ligue. La plupart de ses agents, bien accueillis dans ces cours étrangères où l'arrivée d'un Russe était chose rare, revinrent cependant avec des réponses évasives; mais cela n'empêcha pas la princesse Sophie de remplir les engagements qu'elle avait pris par le traité de Moscou. Galitsyne, déjà chargé d'honneurs et dont la faveur allait toujours en croissant, eut le commandement en chef de son armée. Il fit, en 1687 et en 1689, deux expéditions contre les Tatars de Crimée, et, quoique les résultats de cette guerre fussent insignifiants, à son retour de chaque campagne il fut reçu par la grande-princesse comme un triomphateur, avec des démonstrations d'une joie sincère et d'une vive reconnaissance.

Cependant Pierre Alexéievitch, que l'histoire appelle Pierre-le-Grand (*voy.*), venait d'atteindre l'âge de 17 ans et s'indignait de rester sous la tutelle d'une femme, sa sœur, il est vrai, mais seulement par leur père, qu'il avait, lui, à peine connu. On assure que Sophie résolut alors de se défaire de lui; mais son plan échoua par la trahison, ou, pour mieux dire, par la fidélité de deux strélitz sur l'obéissance desquels on avait trop légèrement compté. On ne peut dire positivement jusqu'à quel point le favori avait trempé dans la conjuration; mais elle devint fatale à l'une et à l'autre. Nous parlerons ailleurs de la révolution qui brisa le sceptre entre les mains de la princesse pour le remettre au futur réformateur de la Russie. Sophie, dont la fierté avait repoussé le conseil que lui donnait Galitsyne de se sauver en Pologne, fut reléguée dans un couvent, et le favori, après avoir fait de vains efforts pour fléchir le jeune monarque, fut lui-même arrêté, mis en jugement (1689) et exilé dans la ville hyperboréenne de Iarensk (gouv. de Vologda), avec privation de tous ses titres et honneurs, et confiscation de tous ses biens. Cependant il n'y resta pas longtemps; on assure qu'il lui fut permis de revenir dans une des terres qui lui avaient appartenu aux environs de Moscou, sans doute par l'influence de ses parents, dont deux, le prince Boris Alexéievitch Galitsyne, gouverneur de Kasan et d'Astrakhan, puis conseiller de régence, et le prince Mikhaïl Mikhaïlovitch, le célèbre feld-maréchal, jouissaient d'un grand crédit près du jeune monarque, vers lequel tous les regards étaient alors tournés. Mais en 1693 un nouveau procès lui fut intenté, à la suite duquel on l'exila au fort de Poustozersk, dans le district glacial de Mézen (gouv. d'Arkhanghelsk), d'où on ne lui permit dans la suite de revenir que jusqu'à Pinega. C'est là que cet homme remarquable, honoré par ses contemporains du surnom de *grand*, et qui certainement fut supérieur à la plupart de ses compatriotes de la même époque, termina ses jours, le 13 mars 1713. Bientôt après, ses deux fils eurent la permission de revenir de leur exil; l'aîné, Alexis Vassilïevitch, au temps de la haute fortune de leur père, avait été boïar, gouverneur de la grande Permie et adjoint du chancelier; le cadet, Michel Vassilievitch, avait servi dans la marine avec le grade d'officier.

L'année 1713 est aussi celle de la mort du prince Boris Alexéievitch dont nous avons parlé, homme très savant, qui avait été gouverneur du jeune tsar Pierre. Il était né en 1641, fils d'Alexis Andréievitch, et appartenait par conséquent à la troisième des quatre branches de cette famille issues du prince André Andréievitch. De

nombreux rejetons sortirent de cette branche; parmi les hommes d'état distingués qu'elle fournit à la Russie, nous n'en nommerons qu'un, le prince Dmitri Alexéievitch, ministre en France et près des États-Généraux néerlandais, qui fut en même temps un savant minéralogiste, en correspondance avec Voltaire, membre de différentes académies et auteur d'ouvrages nombreux en tous genres*. Sa femme, la princesse Amélie Galitsyne, fille du général prussien comte de Schmettau, se rendit célèbre par son amour pour les lettres et par sa piété qu'elle poussa jusqu'à l'exagération. Elle eut une grande part à la conversion du comte de Stolberg (*voy.*), et elle décida son fils à aller comme missionnaire en Amérique où il est encore. Hemsterhuys, Hamann, Jacobi, Gœthe furent ses amis; le premier lui adressa, en 1785, sa *Lettre sur l'athéisme*. La révolution française ayant mis fin à la mission de son époux, ils se retirèrent en Allemagne. Après la mort du prince, arrivée en 1803 à Brunswic, sa veuve vécut à Munster, et elle mourut près de cette ville en 1806.

Nous ne dirons rien de la seconde branche, la moins florissante, et qui ne tarda pas à s'éteindre.

La quatrième, au contraire, celle dont le chef fut le prince Michel Andréievitch Galitsyne, boïar et voïvode de Koursk, méritera de nous arrêter, par les personnages illustres, grands guerriers, hommes d'état et diplomates, qu'elle engendra.

Dmitri Mikhaïlovitch, le premier né, fut sous Pierre-le-Grand membre du conseil privé, et, après la mort de Pierre II, l'un de ceux qui, en appelant au trône la duchesse de Courlande (*voy.* Anne), arrêtèrent des conditions restrictives de la souveraineté. On sait quel compte Anne Ivanovna, devenue tsarine, tint du serment qu'on lui avait fait prêter, et comment elle se vengea de la haute noblesse d'avoir voulu limiter son pouvoir. Les Galitsyne, proches parents des Dolgorouki (*voy.*), furent en partie enveloppés dans la ruine de cette famille. Le prince Dmitri, vieux Russe contraire à toutes les innovations qui se succédaient, montra une âme forte en supportant le malheur avec dignité (*voir* Manstein, p. 54); il mourut dans la forteresse de Schlusselbourg en 1738, mais sans faire retomber sur ses enfants le poids de sa disgrâce.

Son frère, le feldmaréchal Mikhaïl Mikhaïlovitch Galitsyne, l'un des principaux frères d'armes de Pierre-le-Grand, naquit le 1^er^ novembre 1675*. Il fut d'abord à la cour l'un des camarades du jeune tsar; mais bientôt il le suivit à la guerre, renonçant à son titre de *stolnik*, espèce de gentilhomme de la chambre, pour devenir simple soldat aux gardes. Dans cette nouvelle carrière, le prince gagna tous ses grades à la pointe de son épée : depuis Asof, où il fut nommé enseigne, il suivit son maître à Voskrecensk, sur la mer Noire, à Schlusselbourg, en Courlande, en Pologne, en Ukraine, etc. La prise de Schlusselbourg, où il s'immortalisa par ce mot : *Maintenant ma vie est à Dieu!* lorsque le tsar voulut arrêter par un contre-ordre l'assaut déjà commencé, l'avait fait nommer colonel des gardes de Séméonof, honneur réservé jusqu'alors au souverain. Ce fut également par exception qu'il reçut le grand-cordon de Saint-André, n'étant encore que général-major, tandis qu'il fallait être au moins lieutenant général ou du grade civil correspondant pour être décoré de cet ordre; mais Pierre-le-Grand voulut témoigner ainsi sa satisfaction du succès remporté par Galitsyne contre les Suédois à Dobry, en Lithuanie, le 29 août 1708. Sa victoire de Lessno, sur le général Lœwenhaupt, lui valut le grade de lieutenant général. En 1709,

(*) Ce fut lui qui fournit des notes à Keralio, pour son *Histoire de la dernière guerre entre les Russes et les Turcs* et pour les détails sur la famille Galitsyne qu'il y a insérés. Keralio parle de lui avec beaucoup d'éloges (t. II, pag. 150). On peut voir aussi sur lui un article de la *Biographie universelle*, et un autre dans Snéghiref, *Dictionnaire des auteurs russes profanes* (en russe), t. I, p. 319. Avertissons cependant le lecteur que les deux ouvrages ne sont pas d'accord sur les titres de ceux du prince; il y a certainement erreur ou manque d'exactitude dans les deux notices, mais nous croyons que les recherches du bibliographe russe ont été moins heureuses que celles de M. Weiss, l'auteur de l'article français. *Voir* aussi dans la *Biographie universelle* l'article *Kéralio*.

(*) Bantysch Kamenski; Keralio dit en 1674.

il prit part à la fameuse bataille de Poltava (*voy.*), et ce fut à lui que les débris de l'armée suédoise se rendirent à Pérévolotchna, trois jours après leur défaite. Il accompagna son maître de l'Ukraine en Finlande et de la Finlande en Ukraine, toujours brave, actif et dévoué : aussi fut-il, dans la malheureuse campagne du Prouth, la seule, dit Keralio, où sa prudence et sa valeur devinrent inutiles, l'un de ceux qui, voyant l'armée russe enveloppée par un ennemi quatre fois plus nombreux, repoussèrent l'idée de se rendre, aimant mieux mourir que d'exposer le pays à cette honte. *Voy.* CATHERINE I^re^ et PIERRE-LE-GRAND.

Nommé ensuite au commandement général de la Finlande, le prince Michel Galitsyne y resta jusqu'à la paix, de 1714 à 1721. A peine arrivé, il battit le général suédois baron Armfeld à Lapola, près de Wasa, action d'éclat qui lui mérita le grade de général en chef (1714), et prit part au combat naval de Hangoud. Celui qu'il livra aux Suédois, le 27 juillet 1720, dans le port de Grœnham *remplit de joie* le monarque russe, comme un beau début pour sa marine. « Cette victoire est d'une conséquence d'autant plus grande, écrivit-il à son général en lui envoyant une épée et une canne richement garnies de diamants, qu'elle a été remportée sous les yeux de messieurs les Anglais, défenseurs zélés des Suédois. »

La paix de Nystadt (1721), amenée par la conquête de toute la Finlande jusqu'aux frontières de la Laponie, mit fin à sa mission dans une contrée dont la majeure partie fut alors restituée aux Suédois. En partant pour la guerre de Perse, Pierre I^er^ confia au prince Galitsyne le commandement de Saint-Pétersbourg. De 1723 jusqu'en 1728, il eut celui de toutes les troupes réunies dans l'Ukraine. Catherine I^re^, après son avénement, le nomma feldmaréchal (1725), et Pierre II le rappela à Moscou pour présider le collége de guerre. C'est dans cette capitale qu'il mourut le 10-21 décembre 1730, laissant aux enfants qu'il avait eus de deux lits, au nombre de dix-sept, une fortune considérable, due aux largesses de l'empereur. *Voir* Bantysch-Kamenski, *Siècle de Pierre-le-Grand*, trad. fr. p. 185-197.

Avant de parler des fils de cet homme célèbre, disons un mot de son frère cadet, le grand-amiral de Russie, qui, par une singularité dont nous ne pouvons nous rendre compte, porta le même prénom que lui. MIKHAÏL MIKHAÏLOVITCH, né en 1685, fit comme lui partie de la société intime de Pierre-le-Grand. Se destinant à la marine, il passa quelques années en Hollande et en Angleterre ; à son retour (1706), il devint successivement lieutenant de vaisseau, capitaine et chef d'escadre. Sous Catherine I^re^ et sous Pierre II, il fut en outre nommé à de hauts emplois politiques, comme ceux de sénateur et de conseiller privé d'état. En cette dernière qualité, il fut le second des plénipotentiaires envoyés à Mitau pour offrir la couronne impériale à la duchesse Anne Ivanovna, sous laquelle il devint président du collége de justice, commissaire général des guerres pour la flotte et membre de l'amirauté. Sous le règne suivant, après avoir été gouverneur d'Astrakhan, il fut envoyé en Perse (1740), avec le titre de grand-ambassadeur ; celui d'amiral et ensuite le cordon de Saint-André furent sa récompense pour les nouveaux services qu'il rendit. Pendant l'absence de l'impératrice Élisabeth, en 1753, il eut, comme son frère en l'absence de Pierre-le-Grand, le commandement général à Saint-Pétersbourg, et bientôt après (1756) sa souveraine le nomma grand-amiral et chef du collége de l'amirauté, fonctions dont il se démit sous Pierre III, mais que l'impératrice Catherine II lui fit reprendre. Il finit le 20 octobre 1764* une carrière glorieuse, employée au service de sept souverains, laissant plusieurs fils, dont l'un PIERRE MIKHAÏLOVITCH, né en 1738, mort en 1775, fut brigadier général et servit avec distinction dans la guerre contre Pougatchef, et dont un autre, ALEXANDRE MIKHAÏLOVITCH, mort en 1800, fut plénipotentiaire à Londres, vice-chancelier de l'empire et grand-chambellan.

Le feldmaréchal prince Galitsyne a eu, comme nous l'avons dit plus haut, 17 enfants, dont l'un fut lui-même feldmaréchal et dont deux filles épousèrent

(*) Et non 1760, comme on lit dans les *Anecdotes* de Stæblin.

les feldmaréchaux comte Boutourline et comte Roumantsof-Zadounaïski (*voy.*).

Alexandre Mikhaïlovitch, le troisième de ses fils, né d'une princesse Kourakine le 17 novembre 1718, est celui que Catherine II éleva à la plus haute dignité militaire, après l'avoir déjà décoré du cordon de Saint-André et l'avoir nommé son adjudant général et membre de son conseil. Entré jeune dans la carrière militaire, le prince avait voulu faire ses premières armes sous le prince Eugène, qui, en 1733, réunit ses dernières forces pour commander l'armée autrichienne sur le Rhin; mais, s'attachant ensuite à la diplomatie, il suivit en 1740, à Constantinople, l'ambassadeur russe Alexandre Ivanovitch Roumantsof; puis, quelque temps après, il devint ministre plénipotentiaire en Saxe. Cependant il ne tarda pas à échanger son titre de chambellan contre celui de brigadier général (1744), reçut encore de l'avancement, se distingua dans la guerre de Sept-Ans, fut blessé dans la campagne de Francfort-sur-l'Oder, et reçut d'Élisabeth le grade de général en chef avec le cordon de Saint-Alexandre Nefskii. Le prince commandait l'armée réunie en Livonie lorsque Catherine II s'empara du sceptre impérial. Il fut près d'elle en grande faveur : l'impératrice lui en donna toutes sortes de marques, et elle lui confia le commandement de la première armée réunie en 1768 sur le Dniestr, lorsque la confédération de Bar (*voy.*) eut suscité aux Russes une guerre avec les Turcs. La seconde armée eut pour chef le général Roumantsof (*voy.*), destiné à de grands succès. Le 21 avril 1769 Galitsyne franchit le Dniestr : s'avançant vers Khotine (Choczym), il y remporta un avantage brillant sur l'ennemi, et ce début fit bien augurer du succès de la campagne. Elle se termina néanmoins par une marche rétrograde jusqu'au-delà du fleuve; mais les Russes le passèrent de nouveau en août 1770. Le prince, après avoir battu encore une fois les Turcs, finit par leur enlever Khotine, cette forteresse qui avait été si longtemps une pomme de discorde entre eux et les Polonais. De part et d'autre, il faut en convenir, toute cette guerre (sur laquelle on consultera l'ouvrage de Keralio et celui de Vassif-Effendi, que M. Caussin de Perceval a traduit du turc) fut conduite mollement. Pour s'en faire une juste idée, a dit Frédéric-le-Grand, « il faut se représenter des borgnes qui, après avoir bien battu des aveugles, gagnent sur eux un ascendant complet. » Aussi l'impératrice, malgré ses bonnes dispositions pour le prince, ne put-elle le maintenir à la tête de l'armée, dont elle chargea Roumantsof d'aller prendre le commandement. Mais pour éviter à Galitsyne l'apparence d'une disgrâce, elle se servit, dans une lettre de rappel extrêmement gracieuse (qu'on peut lire dans Bantysch-Kamenski, tom. II, p. 49) du prétexte qu'elle avait besoin de lui près de sa personne. Ce fut après avoir pris Khotine que le prince se présenta devant elle. Catherine lui conféra aussitôt le titre de feldmaréchal, et plus tard, après l'avoir nommé gouverneur général de Saint-Pétersbourg, elle le comprit au nombre des premiers chevaliers grand-croix de l'ordre de Saint-Vladimir. Le prince Alexandre Mikhaïlovitch Galitsyne mourut dans cette capitale le $\frac{11}{23}$ octobre 1783. Il laissa une nombreuse postérité.

Un autre fils du premier feldmaréchal Dmitri Mikhaïlovitch, né le 15 mai 1721, mort le 30 septembre 1793 à Vienne, où de 1762 à 1792 il avait été accrédité comme ambassadeur, fut un homme d'état distingué. Son gouvernement, au nom duquel il signa plusieurs traités importants, le combla d'honneurs; il fut décoré des ordres de Saint-Vladimir et de Saint-André, nommé conseiller privé intime, etc. Par son testament, ce prince Galitsyne assigna 850,000 roubles pour la fondation d'un hôpital à Moscou, qui serait constamment sous la direction d'un membre de sa famille. Cet hôpital, qui fut ouvert en 1802, compte parmi les plus curieux monuments de la ville. Dmitri Mikhaïlovitch avait eu pour femme la fille de l'hospodar de Valachie, prince Dmitri Constantinovitch Kantémir (*voy.*), morte à Paris en 1761.

Depuis le milieu du siècle dernier, cette famille s'est tellement multipliée, qu'il nous serait impossible d'en distinguer les principales branches et même d'en

faire connaître les membres qui ont occupé de hauts emplois politiques ou militaires. Nous nous bornerons à mentionner brièvement les trois suivants, les seuls qui aient répandu sur leur famille un éclat nouveau.

Le prince SERGE FOEDOROVITCH, né en 1748, avança jusqu'au grade de général de l'infanterie et reçut le cordon de Saint-André. Il mourut en 1810 dans la Galicie, qu'il occupait militairement au nom de la Russie, laissant sept fils.

ALEXANDRE NICOLAÏEVITCH Galitsyne, conseiller privé actuel, membre du conseil de l'empire, chevalier et chancelier de tous les ordres de Russie, fut ministre de l'instruction publique et des cultes réunis, de 1817 à 1824. Le 27 mai de cette dernière année, un changement de système lui enleva ce double portefeuille en ne lui laissant que la direction générale des postes, avec siége au conseil des ministres, fonctions qu'il remplit encore aujourd'hui. On rendit alors au saint-synode et au procureur impérial, successeur du prince dans ce poste, la direction des affaires du culte grec orthodoxe. Depuis le 6 décembre 1812, c'est-à-dire depuis sa fondation, ce prince Galitsyne, homme pieux et bienfaisant, était aussi président de la Société biblique russe, encouragée alors et soutenue par l'empereur Alexandre et le haut clergé, mais contre laquelle s'élevèrent ensuite de si graves objections qu'elle fut entièrement dissoute en 1826.

Le prince DMITRI VLADIMIROVITCH, général de la cavalerie, gouverneur militaire de Moscou depuis 1820, membre du conseil de l'empire, etc., se montra excellent administrateur; la ville de Moscou lui doit un grand nombre d'embellissements, parmi lesquels nous citerons le boulevard du Kreml et celui de la Tverskaïa. Il est fils de la princesse Natalie Galitsyne, née comtesse Tchernichof, et plus connue sous le nom de princesse *Waldemar* (Vladimir), laquelle mourut en 1837, peu de jours avant l'incendie du palais d'hiver, dont elle avait vu poser la première pierre sous le règne d'Élisabeth. Dame d'honneur à portrait de l'impératrice actuelle, dame de l'ordre de Sainte-Catherine, de 1re classe, la princesse jouit jusqu'à son dernier moment de toute la confiance de la famille impériale.

Ce fut à une autre princesse Galitsyne que l'empereur Alexandre, invoqué par elle pour arrêter l'action de la justice à l'égard de son mari, écrivit peu de temps après son avénement la mémorable lettre contenant cette déclaration généreuse : « Me mettre au-dessus de la loi, madame, je ne le voudrais pas quand même je le pourrais; car dans le monde entier je n'admets pas de puissance légitime qui ne découle des lois. Plus que qui que ce soit, au contraire, je me sens l'obligation de veiller à l'accomplissement des lois, etc., etc. »

J. H. S.

GALL (JEAN-JOSEPH), célèbre par ses travaux sur le cerveau, naquit le 9 mars 1758 à Tiefenbrunn, village du royaume de Wurtemberg, peu éloigné de Pforzheim. Son père, petit marchand détaillant, voulant qu'il prît la suite de son commerce, le retint pendant plusieurs années sous le toit de sa boutique, sans songer à lui donner la moindre éducation. Sa mère, il est vrai, portait ses vues plus haut : elle le destinait à la cléricature. Mais ni l'un ni l'autre n'avait deviné les desseins de la nature, qui n'avait organisé le jeune enfant pour aucune de ces deux professions. Poussé par son instinct, il courait les champs et les bois, où il s'amusait à recueillir des plantes et des insectes, objets déjà de ses observations et de sa curiosité. Plus pénétrant que son père, un de ses oncles, qui était ecclésiastique, comprit les vues de la nature, et, pour ne pas laisser sans culture un germe si précieux, il se chargea du soin de son éducation première. Le jeune élève alla continuer ses études à Bruchsal, puis à Strasbourg, où il suivit un cours de médecine sous le professeur Hermann, grand naturaliste auquel n'échappa point le rare esprit d'observation dont son auditeur était doué. Tant qu'il fut près de son maître, Gall s'occupa d'histoire naturelle et d'anatomie; il contribua à former la collection d'anatomie comparée qui a depuis enrichi le Musée de la ville. En 1781, il passa de Strasbourg à Vienne, y continua ses études médicales, se fit remarquer par Van Swieten et Stoll, et fut reçut docteur en 1785. Ce fut à Vienne qu'il publia son

premier ouvrage, écrit en allemand et intitulé *Recherches philosophiques et médicales sur la nature et l'art par rapport à l'homme dans l'état de santé et dans l'état de maladie* (1791, 2 vol. in-8°). Il exerça son art dans la capitale de l'Autriche jusqu'en 1805, avec une grande distinction.

Dès ses premières études, Gall avait commencé à faire quelques observations sur les différentes formes de la tête; sur les bancs de l'école, il avait déjà cru remarquer quelques rapports entre certaines parties de la physionomie et les facultés intellectuelles ou les penchants de ses camarades de classe et de quelques membres de sa famille. Manquant de mémoire, il avait fixé son attention sur ceux de ses condisciples qui brillaient par cette faculté, et avait trouvé chez tous une notable proéminence de l'œil en bas (yeux à fleur de tête). De là date l'idée première de ce vaste système qui a donné lieu à tant de discussions et à une admiration enthousiaste. Poussé par une préoccupation presque exclusive, Gall réunit une nombreuse collection de crânes d'hommes et d'animaux, et il étudia l'organisation du cerveau d'un sujet en même temps que ses facultés intellectuelles et instinctives.

Nous renverrons nos lecteurs pour le détail complet de son système et pour l'exposé des observations anatomiques sur lesquelles il s'appuie à l'article PHRÉNOLOGIE. Nous dirons seulement que, d'après le docteur Gall, le cerveau, jusqu'alors considéré comme une masse informe, un organe simple et homogène, est, au contraire, une agrégation d'organes distincts ayant des attributs communs et des qualités propres et spécifiques. Le cerveau est le siége de toutes les facultés intellectuelles et instinctives, des dispositions ou aptitudes primordiales de l'intelligence, ou de ce que l'auteur appelle les conditions matérielles d'où dépend la manifestation des propriétés de l'âme et de l'esprit. Chaque faculté ou penchant a son siége dans certaines sections de la masse cérébrale, et le plus ou moins grand développement de ces sections se retrace sur la face externe du crâne par des saillies en rapport avec la plus ou moins grande activité de la faculté intellectuelle ou du penchant; d'où il suit que l'absence absolue d'une de ces protubérances annonce l'absence complète de l'organe et de la faculté correspondante. De là cette division du cerveau en un certain nombre d'organes répondant, les uns aux fonctions sensitives, d'autres aux facultés intellectuelles et affectives, organes et facultés dont l'auteur a fait varier le nombre, la dénomination, et qu'il a établis, pour la plupart, sur des données vagues, des analogies forcées, au gré de l'exigence de son système. Il a invoqué à l'appui de son système les modifications qu'apportent à la manifestation extérieure des facultés intellectuelles l'état normal ou morbide partiel ou général, la forme et le volume du cerveau; les faits qu'il a recueillis dans l'examen des têtes d'hommes remarquables par leurs qualités bonnes ou mauvaises, de même que des aliénés; enfin l'étude comparative des hommes et des animaux, étude qui lui a démontré une correspondance entre certains penchants communs aux uns et aux autres et les parties analogues de leurs cerveaux, etc., etc. *

En même temps que le système de Gall soulevait les plus vives discussions parmi les savants, les moralistes le combattirent comme anti-social et entaché de matérialisme. Selon notre anatomiste, l'homme est entraîné plus ou moins violemment vers certains actes en raison du développement des organes cérébraux et suivant qu'ils sont plus ou moins balancés par des organes contraires, ou renforcés par des organes analogues; l'éducation peut à la vérité modifier, développer, restreindre l'action des organes, la force des penchants, l'énergie des dispositions, mais sans pouvoir les créer; l'éducation physique dirigée sur les organes sensitifs placés sous l'influence de la vie organique modifie les penchants de la nature; enfin les habitudes morales tendent à fortifier les penchants et les organes qui portent

(*) On trouve une appréciation impartiale du système cranioscopique (*voy.*) du docteur Gall mis à la portée des gens du monde dans deux numéros du journal *l'Universel*, 7 et 8 février 1830. S.

l'homme aux actions louables. Quant aux individus chez lesquels prédominent les penchants anti-sociaux, ce sont des fous ou des bêtes féroces qu'il faut éloigner de la société. Mais si nos penchants dépendent en grande partie du développement primitif des diverses parties du cerveau, quel espoir avons-nous de vaincre les penchants prédominants? Si toutes nos actions volontaires sont l'effet immédiat de l'impulsion cérébrale dominante; si la volonté de chercher des motifs d'agir pour ou contre dépend elle-même de l'énergie actuelle des organes où siégent les facultés volitives, que deviendrait la possibilité que nous nous trouvons de nous donner des motifs d'agir? où serait la liberté que nous croyons avoir d'agir en sens contraire de la force des organes qui déterminent les mouvements volontaires? que deviendrait enfin cette liberté, dont notre philosophe lui-même gratifie l'homme dominé par des penchants vicieux, de se réformer tant qu'il n'a pas perdu la raison? Si tout méchant est un fou, il n'est point coupable : pourquoi donc le punir? Si l'homme vertueux est un automate qui fait le bien, où est le mérite de la vertu; quels sont ses droits à l'estime et à la reconnaissance publiques?

Pour échapper au reproche du matérialisme dont il sentait la portée, Gall publia, de concert avec le docteur Spurzheim (*voy.*), son traité *des Dispositions innées de l'âme et de l'esprit, ou du matérialisme, du fanatisme et de la liberté morale*, espèce de rétractation évidemment commandée par les ménagements dus à la prudence.

Ce fut en 1796 que Gall ouvrit à Vienne un cours particulier dans lequel il développa sa nouvelle doctrine. Bientôt entouré d'un nombreux auditoire et d'élèves empressés, sa réputation était déjà établie, lorsque le gouvernement lui imposa silence et lui intima l'ordre de cesser son cours (1805). Il quitta Vienne, et, accompagné de Spurzheim, il parcourut pendant deux ans le nord de l'Europe, faisant des cours publics sur la cranioscopie, et, arrivé à Paris en 1807, il en ouvrit un à l'Athénée et publia son ouvrage fondamental intitulé : *Anatomie et physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier*, 1810-20, 4 vol. in-4° et in-fol.; 2° éd., 1822-25, 6 vol. in-8°, accompagnés d'un atlas de 100 planches in-fol. Les anatomistes français combattirent vivement le système du docteur allemand et lui opposèrent les expériences récentes de M. Flourens. La curiosité attira la foule à l'Athénée; bientôt le gouvernement, prévenu, comme on sait, contre l'idéologisme, inquiéta le professeur; et l'arme du ridicule, si puissante en France et surtout à Paris, porta un rude coup à son système. Dans l'application, il faut le dire, Gall tomba quelquefois dans des piéges qui lui furent tendus, et prêta le flanc aux rieurs. Mais plus d'une fois aussi, et ses disciples plus exercés ont été même plus loin que lui, il porta sur des individus qu'on lui présenta des jugements très remarquables.

En 1819, Gall obtint du roi des lettres de naturalisation. Quelque temps après, il se porta comme candidat pour une place vacante à l'Académie des Sciences : il n'eut qu'une seule voix, celle de M. Geoffroy-Saint-Hilaire. Ce désappointement le décida à retourner en Angleterre (1820). Sa doctrine, repoussée en France par les savants et raillée par les poëtes, obtint beaucoup de vogue à Londres et surtout à Édimbourg. Cependant le docteur ne tarda pas à revenir à Paris, où il recommença ses cours et où il acheva la publication de son dernier ouvrage. En dépit des épigrammes et des actes d'hostilité, il s'y était fait une clientelle importante.

Tous ses écrits sont consacrés à l'exposition de son système; les articles qu'il a rédigés dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, dans la *Revue Européenne*, en 1824, ont tous le même but.

On a imprimé à Londres (1817) un petit poëme critique contre la craniologie, et à Berlin *la Craniomanie*, petite pièce de théâtre écrite par Kotzebue à l'occasion de sa rencontre, dans la capitale de la Prusse, avec le docteur Gall, qui assista à la première représentation, et qui eut le bon esprit de rire de tout son cœur des saillies ingénieuses de l'auteur. Pour être juste, on doit reconnaître au docteur Gall un esprit obser-

vateur, une rare sagacité, une profonde instruction; indépendamment de sa vaste science en anatomie en général, il a répandu de vives lumières sur l'anatomie du cerveau, quoique aujourd'hui une grande question soit encore en litige, celle de savoir si, comme il le prétendait, cet organe est un renflement de la moëlle épinière, ou si celle-ci est un prolongement de l'encéphale.

Le docteur Gall termina ses jours en France : il mourut le 22 août 1828, dans sa maison de campagne à Mont-Rouge, près Paris. L. D. C.

GALL (CANTON DE SAINT-), *voy.* SAINT-GALL.

GALLAND (ANTOINE), le plus populaire de tous les orientalistes, naquit en 1646 à Rollot, près de Montdidier, en Picardie, de parents pauvres, dont il était le septième enfant. Il perdit son père dès l'âge de quatre ans, et fut placé par sa mère au collége de Noyon, où le principal et un chanoine de la cathédrale se partagèrent les soins et les frais de son éducation. Privé, à quatorze ans, de ces deux protecteurs, il revint chez sa mère, où la nécessité de prendre un métier le força, pendant un an, de renoncer à l'étude; mais entraîné par un penchant irrésistible, il vint à Paris, où de nouveaux protecteurs le mirent en position d'achever ses études au collége du Plessis, et d'apprendre l'arabe et l'hébreu au collége de France. Il travaillait au catalogue des manuscrits orientaux de la Sorbonne, lorsqu'il fut choisi, en 1670, pour accompagner Nointel dans son ambassade en Turquie et dans un voyage à Jérusalem. Chargé de visiter les églises grecques de Constantinople et de la Syrie, il apprit le grec moderne par ses relations avec les prêtres grecs, dont il obtint des documents authentiques sur les articles de leur foi. De retour en France, après un second voyage au Levant, d'où il rapporta des médailles, en 1675, il en entreprit un troisième, en 1679, avec une mission spéciale de la Compagnie des Indes, puis avec le titre d'antiquaire du roi, et successivement muni des instructions de Colbert et de Louvois. Au moment de s'embarquer à Smyrne pour revenir dans sa patrie, il faillit périr dans un tremblement de terre et resta vingt-quatre heures enseveli sous les décombres. Collaborateur de Melchisedech Thévenot et de d'Herbelot, qu'il perdit en 1692 et 1695, puis attaché au président Bignon, Mécène héréditaire des gens de lettres, il fut recueilli, après sa mort, en 1697, par l'intendant de Caen, Foucault, chez lequel il employa paisiblement ses loisirs à la composition de divers ouvrages sur la numismatique et à des traductions de livres arabes, turcs et persans. Nommé, en 1701, membre de l'Académie des Inscriptions, il revint à Paris en 1706, obtint la chaire d'arabe au collége de France en 1709, et mourut en 1715.

Galland n'était pas moins recommandable par sa droiture, son désintéressement absolu, sa modestie et la simplicité de ses mœurs et de ses manières, que par son érudition, l'ardeur, la persévérance et l'exactitude qu'il mettait dans ses travaux, et par le grand nombre de ses écrits.

Outre plusieurs mémoires et dissertations sur des médailles antiques et sur diverses matières d'archéologie, imprimés dans le *Journal de Trévoux*, le *Journal des Savants*, la *Bibliotheca nummaria*, les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, etc., il a eu part au *Menagiana*, en 1693, ainsi qu'à la *Bibliothèque orientale*, de d'Herbelot, dont il a été le continuateur, l'éditeur, et dont il a fait la préface. On a depuis inséré, dans les éditions de 1776, in-fol., et 1777, in-4°, de ce grand dictionnaire, les *Paroles remarquables, Bons-Mots et Maximes des Orientaux*, ouvrage que Galland avait publié en 1694, qu'il reproduisit, en 1708, sous le titre d'*Orientaliana*, et qui a reparu à la suite des *Mélanges de littérature orientale* de Cardonne. On a aussi de Galland : *Relation de la mort du sultan Osman et du couronnement du sultan Mustapha*, 1678, in-12; *Trois lettres touchant la critique de M. Guillet*, sur le voyage de Spon en Grèce, 1679; *De l'origine et des progrès du café*, trad. de l'arabe, 1699, in-12. On a ensuite trois ouvrages publiés depuis sa mort : *Contes et fables indiennes de Pilpaï et de Lok-*

man, continués par Cardonné, 1724, 2 vol. in-12 (c'est d'après l'édition de 1778 qu'on les a insérés en 1786 dans le *Cabinet des Fées*, et en 1838 dans le *Panthéon littéraire*, où l'on a eu raison de supprimer du titre le nom de Lokman; car le manuscrit autographe de Galland, conservé à la Bibliothèque royale, est intitulé: *Fables indiennes, politiques et morales, de Bidpaïe, bramine ou philosophe indien;* elles sont traduites de l'*Homaïoun-nameh*, version turque du livre persan de *Calila et Dimna*); *Dissertation numismatique*, dans *le Mercure de France* de 1739; *Relation de l'esclavage d'un marchand français de la ville de Cassis, à Tunis*, dans le *Magasin encyclopédique*, de 1809, et réimprimé en 1810, in-12. Mais l'ouvrage qui a le plus justement contribué à la réputation de Galland, l'ouvrage le plus souvent reproduit par la presse, depuis le format in-32 jusqu'au grand in-8°, inséré dans le *Cabinet des Fées* et dans le *Panthéon littéraire*, ce sont les *Mille et une Nuits*, contes arabes, traduits en français, Paris, 1704-8, 12 vol. in-12. Il serait superflu de donner ici l'analyse d'un livre si connu, de disserter sur l'antiquité plus ou moins incertaine des *Mille et une Nuits*, et de répéter l'anecdote, peut-être faite à plaisir, de ces jeunes étourdis qui, pendant une nuit d'hiver, allèrent réveiller Galland, et lorsqu'il vint à la fenêtre, en chemise, demander ce qu'on lui voulait, répondirent par cette phrase si souvent répétée dans les *Mille et une Nuits*: « Si vous ne dormez pas, racontez-nous une de ces jolies histoires que vous savez. » Ces contes charmants sont venus probablement de l'Inde en Perse, puis de la Perse en Arabie. Dom Chavis, moine arabe de Saint-Basile, a donné une continuation, rédigée par le spirituel et malheureux Cazotte, imprimée dans la dernière édition des œuvres de ce dernier, et antérieurement dans le supplément du *Cabinet des Fées*, en 1789. Mais ces nouveaux contes ne valent pas ceux qu'a traduits feu Caussin de Perceval père, et qui forment les deux derniers volumes de son édition des *Mille et une Nuits*, 1806, 9 vol. in-18. La première histoire qui sert de fond et de canevas aux Mille et une Nuits, a été imitée par l'Arioste dans son charmant épisode d'Astolphe et de Joconde, si agréablement mis en conte par La Fontaine. C'est à tort qu'on a reproché à Galland de n'avoir donné qu'une traduction libre: il savait qu'une version littérale serait fort insipide et n'aurait aucun succès; on ne peut aussi que l'approuver d'avoir supprimé la plus grande partie des vers qui interrompent le récit et de n'avoir traduit qu'en prose ceux qu'il a employés. D'ailleurs il a su, dans son style simple, conserver la teinte orientale. Les traducteurs français, anglais, allemands, qui, dans ces dernières années, ont publié des continuations aux Mille et une Nuits, n'ont pas fait preuve de goût en traduisant littéralement la prose et les vers.

Galland a laissé plusieurs ouvrages manuscrits; il légua à l'Académie des Inscriptions celui de son *Dictionnaire numismatique*, à l'abbé Bignon sa *Traduction de l'Alcoran*, avec des remarques historiques et des notes grammaticales, et à la Bibliothèque royale, outre ses manuscrits orientaux, tous ses autres ouvrages inédits, parmi lesquels nous citerons particulièrement les deux suivants: *les Ayoubides* ou *Histoire de Saladin et de ses successeurs, en Égypte et en Syrie*, trad. de plusieurs historiens arabes, et finissant en 1247; et *Abrégé de l'histoire de Ginghiz-Khan et de ses descendants, jusqu'à Houlakou*, trad. du persan, de Mirkhond, etc. H. A-D-T.

GALLAS (LES), peuple nomade et conquérant de l'intérieur de l'Afrique, ou des confins de l'Éthiopie et de l'Abyssinie (*voy.* ABYSSINIE). On peut consulter sur eux l'ouvrage de MM. Combes et Tamisier, *Voyage en Abyssinie, dans les pays des Galla, de Choa et d'Ifat*, Paris, 1837 et années suiv., 4 vol. in-8°. X.

GALLAS (MATHIEU, comte DE), l'un des principaux chefs de l'armée autrichienne pendant la guerre de Trente-Ans, et peut-être celui de tous qui se montra le plus fidèle à la maison impériale, naquit à Trente, en 1589, au sein d'une famille noble, possessionnée en Bohême et en Silésie, mais originaire du Tyrol, et mourut en 1647, peu de mois

avant la conclusion de la paix de Westphalie, dans la retraite où il avait été mis par suite d'une défaite que le général suédois Torstenson lui avait fait essuyer. La famille des comtes de Gallas est éteinte; mais ce nom a été porté par mariage dans la puissante famille de Clam-Martinitz, dont une branche prend encore aujourd'hui le titre de comte de Clam-Gallas. Il en a été parlé au mot Friedland (*duché de*). X.

GALLATIN (Abraham-Albert-Alphonse), l'un des hommes les plus versés en matière de finances aux États-Unis d'Amérique, et, dit M. A. de Humboldt, l'un des hommes les plus spirituels de notre temps, est né à Genève le 28 janvier 1761. Plein d'enthousiasme pour la cause de la liberté, il alla aux Etats-Unis à l'époque même de la guerre de l'indépendance (1780), et y devint, après avoir combattu pour cette cause, professeur de langue française au collége d'Harward à Cambridge. Il s'y fixa entièrement, acheta des terres en Virginie et n'eut pas de peine à se faire naturaliser. Après avoir été itérativement élu membre du congrès, il fut nommé secrétaire de la trésorerie (ministre des finances) après l'élection de Jefferson à la présidence. En 1814, il fut l'un des commissaires qui conclurent et signèrent au nom des États-Unis la paix avec la Russie, et en 1815, il négocia un traité de commerce avec l'Angleterre qui fut signé à Londres. L'année suivante, il devint ministre plénipotentiaire à Paris, où il résida sept ans. En 1826, après avoir revu l'Amérique, il fut envoyé dans la même qualité à Londres. M. Gallatin, dernièrement directeur de l'une des banques de son pays, est encore en vie, ainsi qu'il résulte de sa récente correspondance avec le savant illustre dont nous avons cité le jugement à son égard, et qui lui a emprunté quelques matériaux pour son mémoire *Sur la production de l'or* (1838). On lui doit une *Esquisse des finances des États-Unis*, New-York, 1796, in-8°. X.

GALLE et Noix de galle. Les galles, *gallæ*, sont des excroissances de forme, de consistance et de couleur très variées, qui se développent sur diverses parties des végétaux et dont l'apparition reconnaît pour cause déterminante la piqûre de certains insectes des genres cynips, cecidomye, thrips, cosmie, tipule, psylle et acanthie. Ces petits animaux, munis d'un oviducte en forme de tarière, perforent l'épiderme, le parenchyme et même la fibre des parties jeunes des végétaux, et y déposent leurs œufs qu'ils expulsent accompagnés d'une liqueur âcre peu abondante, mais suffisante cependant pour modifier vers le point blessé de la plante la circulation des sucs séveux. Ceux-ci deviennent plus abondants, se font jour au dehors, et donnent naissance à une production anormale au centre de laquelle se développent les larves de l'insecte qui y trouvent une nourriture abondante et un abri sûr. Lorsque l'animal a subi ses métamorphoses, il perfore les parois de sa prison, sèche ses ailes à l'air et se lance dans l'espace pour jouir du bienfait de la lumière. L'histoire de ces petits êtres intéresse tout à la fois l'entomologiste et le botaniste. L'action qu'ils exercent sur les plantes fournit une preuve incontestable de la prodigieuse excitabilité du tissu végétal qui, sous l'influence des irritants, se comporte d'une manière fort analogue à celle du tissu animal placé dans des circonstances semblables. C'est peut-être en raison de cette analogie que l'on a donné le nom de *gale* à l'une des maladies herpétiques pustuleuses les plus incommodes et les plus repoussantes. L'insecte qui se développe dans les pustules de la gale (*voy.*) est un sarcopte; celui qui se développe dans les galles du chêne est un *diplolepis*.

Les galles simulent souvent des productions de l'ordre des champignons et quelques-unes ont été décrites comme telles par les auteurs. Il en est qui revêtent la couleur appétissante des fruits, et qui ont l'apparence extérieure d'un drupe ou celle d'une baie; mais on ne peut s'y méprendre, car en les ouvrant on découvre toujours au centre la petite cavité où se tient la larve de l'insecte, et plus tard à l'extérieur le petit trou par lequel s'est échappé l'insecte devenu parfait.

On trouve des galles sur une foule de végétaux : le tilleul nourrit la galle corniculée; le peuplier noir et le saule mar-

ceau la galle vésiculeuse; le saule osier la galle en artichaut; le rosier-églantier, le bédéguar, la sauge et le lierre terrestre une galle charnue comestible. Les euphorbes, le buis, la germandrée, le genêt, l'épervière, se couvrent souvent de ces sortes d'exanthèmes. Certains arbres en montrent de plusieurs sortes, et le chêne en nourrit plus de vingt espèces; les unes prennent leur attache sur les jeunes branches, les autres sur la cupule du gland, sur les nervures ou sur le pétiole des feuilles.

C'est parmi les galles du chêne qu'il faut chercher la galle du commerce, si célèbre sous le nom impropre de *noix de galle*. Les galles du chêne, *gallæ turcicæ* des pharmacies, se présentent sous forme de tubercules arrondis, de la grosseur d'une forte aveline; elles sont recouvertes d'aspérités épineuses, plus rarement lisses, presque toujours perforées sur le côté, et plus ou moins spongieuses; elles sont creuses au centre, d'une pesanteur et d'une dureté variables, de couleur brune, verte, jaunâtre ou blanchâtre à l'extérieur; intérieurement, la couleur est la même, mais comparativement moins foncée.

L'odeur des galles est nulle, leur saveur est styptique et fortement astringente; elles renferment, sur 500 parties, 130 parties de tannin et 31 parties d'acide *gallique*. L'usage le plus ordinaire des galles est de servir à la teinture. On les emploie en médecine, et c'est le plus puissant de nos astringents d'Europe; elles ont été conseillées pour combattre la fièvre intermittente, mais elles exercent une action trop vive sur l'estomac; c'est un antidote administré avec succès dans l'empoisonnement par l'opium, après toutefois qu'on a fait vomir. L'encre à écrire est, comme on le sait, un *gallate* de fer dissous dans de l'eau légèrement gommée. *Voy.* Encre.

On trouve dans le commerce plusieurs sortes de galles : 1° les galles d'Alep, vertes ou brunes, rarement perforées, très pesantes, hérissées d'éminences, compactes et très astringentes; ce sont les plus estimées : on les tire de Smyrne, d'Alep, de la Natolie et de diverses autres parties de l'Asie; 2° les galles de Morée et d'Alger, fort petites, vertes, pesantes, assez estimées, mais inférieures aux précédentes : on leur donne quelquefois le nom de galles d'Istrie; 3° les galles blanches d'Asie, fort grosses, lisses, blanchâtres, légères et perforées : elles ont la saveur moins astringente et contiennent une notable quantité de tannin; 4° les galles blanches du pays, ou galles d'Europe, se trouvent en Espagne, en Piémont et même en Provence : elles ressemblent beaucoup aux précédentes, mais elles sont bien moins estimées. Toutes ces galles sont produites par la piqûre du *diplolepis gallæ tinctoriæ* de Geoffroy, petit insecte dont le corps, de couleur fauve-pâle, est couvert d'un duvet soyeux et blanchâtre (*voy.* Gallinsectes). Les galles d'Alep ou de Smyrne sont recueillies sur le pétiole des feuilles du *quercus infectoria*, Oliv., celles de Morée et d'Alger sur le *quercus ballota*, Desf., et sur le *quercus ilex*, L.; les galles blanches et les galles du pays sont principalement récoltées sur le *quercus cerris* et sur le *quercus ilex*. Les chênes à feuilles annuelles donnent aussi des galles : elles sont fort lisses, presque vides à l'intérieur et d'une légèreté extraordinaire; on les trouve parfois à vil prix dans le commerce.

Les anciens connaissaient les galles : Hippocrate a parlé des propriétés astringentes de ces curieuses productions; Virgile recommande, au livre IV de ses *Géorgiques*, de s'en servir pour combattre la diarrhée des abeilles. A. F.

GALLEGOS (Fernando), peintre espagnol, *voy.* Espagnole (*école*), T. X, p. 21.

GALLES (principauté de), en anglais *Wales*, en allemand *Wallis*.

1° *Géographie et statistique.* Cette portion de la Grande-Bretagne, située à l'extrémité nord-ouest de l'île, est bornée de ce côté par la mer d'Irlande, au sud par le canal de Bristol et à l'est par les comtés de Montmouth, Hereford, Salop et Chester. Elle comprend elle-même douze comtés, dont six au nord, Anglesea, Caernarvon, Denbigh, Flint, Montgommery et Merioneth; et six au midi, Cardigan, Radnor, Brecknock, Glamorgan, Carrmarthen et Pembroke. Son étendue est de 8,125 m. carr. anglais;

sa population de 805,000 âmes*; elle envoie 24 membres au parlement.

Le pays de Galles ne se distingue pas moins du reste de l'Angleterre, dont le séparent la Saverne et la Dee, par sa configuration physique, que par son origine, ses mœurs et son langage. Hérissé de montagnes et de rocs qui s'étendent du sud-ouest au nord-ouest, en s'escarpant de ce dernier côté; coupé de ravins et de vallées profondes, l'air y est plus vif, les neiges abondantes; toutefois de nombreux exemples de longévité attestent la salubrité du climat. Les montagnes primitives ou de formation secondaire, schisteuses, calcaires ou siliceuses, sont riches en produits du règne minéral. On trouve l'argent et le cuivre à Caernarvon, le plomb à Cardigan, le fer dans le sud, l'ardoise à Snowdon, le charbon partout. L'agriculture est arriérée d'un siècle, ce qu'il faut attribuer à la nature du sol, à l'ignorance et à de vieilles routines, telles que l'usage des fermages annuels et leur adjudication au rabais. Le commerce maritime, borné aux ports de Caernarvon, de Swansea et de Milfordhaven, est d'une importance secondaire, mais qui promet de s'accroître par la suite; celui de terre n'a qu'une spécialité, les manufactures de flanelle. Des ponts hardis jetés sur les torrents, des *carns*, des *menhirs* nombreux, monuments du culte druidique (*voy.*), attirent l'attention du voyageur. Mais, savants ou grossiers, ces travaux de l'art pâlissent devant les beautés d'une nature pittoresque et sauvage. Le Snowdon, point culminant de la chaîne dont nous avons parlé, est fameux dans les traditions du pays : quiconque s'y endormait se réveillait inspiré. On cite encore la source nommée le puits de Sainte-Winifrède, qui donne vingt tonnes d'eau par minute et passe pour guérir la stérilité. C'est là que l'épouse de Jacques II fit un pèlerinage suivi d'une grossesse tant suspectée par l'esprit de parti.

Il a été parlé de la langue galloise, dialecte du celte à l'occasion d'un autre dialecte (*voy.* GAÉLIQUE). Le gouvernement anglais s'est attaché à supprimer l'ancien idiome national, comme il est parvenu depuis un siècle à détruire celui de Cornouailles.

Dans les principales écoles galloises, surtout dans le nord, le gallois a été depuis quelques années défendu sous des peines sévères : aussi les enfants le parlent incorrectement et sont incapables de l'écrire. Comme nous allons le voir, les savants se sont emparés de cet idiome qui se perdait.

Dès les temps les plus reculés, les Gallois, ainsi que tous les peuples d'origine celtique, eurent, sous le nom de *beirdds* ou bardes (*voy.*), des poëtes nationaux investis d'importants priviléges. Historiens, hérauts et généalogistes à la fois, ils formaient une corporation puissante qui se réunissait tous les trois ans en assemblée ou *eistedffod*, pour admettre de nouveaux membres et décerner des prix de poésie et de chant. Ces assemblées, dont on trouve encore des traces postérieurement à la sanglante conquête d'Édouard Ier et jusqu'en 1568, sous Élisabeth, se sont perpétuées jusqu'à nos jours sous la forme de réunions académiques, surtout depuis le commencement de ce siècle où le goût des littératures primitives a rappelé l'attention du monde savant sur la langue et la poésie galloises, étudiées seulement jusque-là par un petit nombre d'antiquaires du pays. Alors on vit paraître des biographies, des revues, des dictionnaires cambriens (Owen, *Cambrian Biography*, *Cambrian Register*, *The Cambro-Briton*; Owen et Walter, *Welsh-English Dictionnaries*, 1800-1830). On publia des poëmes dont les plus anciens, attribués à Taliesin, Aneurin, Llywarch Hen, remontaient, disait-on, jusqu'au VIe siècle; assertion combattue par plusieurs savants qui les ont cru composés au XIIe. Quoi qu'il en soit, la critique moderne et la nouvelle école historique en France (*voir* les ouvrages de MM. Quinet, Thierry, Michelet, etc.) ont étudié avec soin ces monuments d'une race sortie de la souche gallique. On les a comparés avec ceux de notre Bretagne, et les deux peuples se sont reconnus pour frères. C'est ainsi qu'au combat de Saint-Cast, sur les côtes de Bretagne, en 1758, une compagnie de Bas-Bretons qui s'avançaient pour combattre un détachement de monta-

(*) C'est le chiffre de 1831, *voy.* BRITANNIQUE (*empire*), T. IV, p. 208. S.

gnards gallois s'arrêta tout à coup en les entendant chanter un de leurs airs nationaux : cet air, ces paroles, étaient ceux qui avaient bercé leur enfance. Les officiers des deux troupes voulurent commander le feu; mais c'était dans la même langue! L'émotion fut alors générale, les armes tombèrent, et l'on vit les descendants des vieux Celtes, Bretons et Gallois confondus, oublier leurs querelles d'un jour dans une accolade fraternelle.

2° *Histoire.* Ce pays s'appela d'abord *Kymbery*, en latin *Cambria*, du nom des Kymri (*voy.*), race probablement originaire de l'Orient, mais qui, réunie aux Galls ou Celtes (*voy.*) du continent vers l'époque de la fondation de Marseille, forma peu après un établissement sur cette partie de l'île de Bretagne qu'on nomma pour cette raison, vers le VI^e^ siècle, pays de *Galles* ou *Wales*. Quand les Romains pénétrèrent en Angleterre, ces peuples, qu'ils appelèrent Cambriens, leur opposèrent une résistance opiniâtre. Suetonius-Paulinus vainquit les Ordovices (*North-Wales*) et refoula dans l'île de Mona (Anglesea) les druides dont il détruisit les forêts sacrées; bientôt il fallut envoyer une nouvelle armée contre les Silures (*South-Wales*), qui furent vaincus à leur tour par Agricola, près de Caercaradoc, mais dont Tacite a immortalisé le courage, ainsi que l'héroïsme de Caractacus, leur chef. Après une domination de quatre siècles, les Romains se retirèrent, et les Cambriens formèrent une espèce de monarchie fédérative qui se concentrait aux jours du danger entre les mains d'un dictateur nommé *pendragon*. Parmi ces chefs plus ou moins obscurs qui, du IV^e^ au VI^e^ siècle, guerroyèrent contre les Pictes, les Scots, les Merciens, les Danois et les Saxons, il en est un à qui les récits des chroniqueurs et des poëtes ont fait une célébrité posthume : c'est Arthur, fils d'Uther, ce Messie des Gallois qui doit reparaître un jour pour rendre à la Cambrie son antique indépendance, ce héros universel des épopées romanesques du moyen-âge. Dyfnwall et après lui Howell Dda ou le Bon (X^e^ siècle), dont le code est parvenu jusqu'à nous, donnèrent des lois aux Cambriens. Le trait le plus remarquable de cette législation était le *Gavelkind* ou admission à l'hérédité de tous les mâles, légitimes ou non, à l'exclusion des femmes. A la théocratie pure des druides avait succédé l'influence sacerdotale des bardes, quand le christianisme vint s'implanter à grande peine sur un système religieux où la croyance à l'immortalité de l'âme se compliquait du dogme de la métempsycose. Les conquérants successifs de l'Angleterre éprouvèrent la ténacité proverbiale des Gallois, ces derniers des Bretons. Ils résistèrent 200 ans aux Saxons. En vain les Normands pour les réduire « versèrent comme l'eau le sang cambrien, » suivant l'expression d'Orderic Vital. On les vit refuser le tribut à Guillaume I^er^, s'unir aux barons révoltés contre Guillaume-le-Roux, braver la tyrannie des lords *Marchers*, chargés de les maintenir moyennant concession de terres, et prolonger cette lutte acharnée jusqu'à la mort de Llewelyn et de David, leurs derniers chefs. Édouard I^er^ les écrasa enfin (1282); mais il fallut décimer les habitants*, abolir leurs lois, proscrire jusqu'à leurs souvenirs. On assure qu'ajoutant la dérision à la cruauté, il leur promit de leur donner un prince né dans leur pays et ne sachant pas un seul mot d'anglais ni de français : c'était son fils Édouard, qui venait de naître à Caernarvon. De là le titre de *prince de Galles* conféré au fils aîné des rois d'Angleterre. Henri VIII consomma la destruction de la nationalité galloise en incorporant définitivement à l'Angleterre la principauté de Galles (1536). Toutefois il fallut un statut de George II pour décider que les actes du parlement où il est seulement question du royaume d'Angleterre seraient exécutoires dans cette province.

Les principaux auteurs à consulter sur l'histoire, la description et les antiquités du pays de Galles sont, outre ceux qu'on a déjà cités : Giraldus Cambrensis, *Itinerarium Walliæ*, 2 vol. in-4°, Londres,

(*) « Beaucoup d'hommes, forcés par la conquête de s'expatrier du pays de Galles, vinrent en France et y furent bien accueillis, comme ennemis du roi d'Angleterre : c'est probablement le grand nombre de ces réfugiés qui rendit les noms de *Gallois* et de *Le Gallois* si communs en France. » Thierry, *Conquête de l'Angleterre*, t. IV, p. 212.

1806; Lhoyd, *History of Wales by Gowel*, in-4°, 1811; Wynne, *History of Wales*, *id.*, par Warrington, 2 vol. in-8°; Pennant, *Tour in Wales*, 2 vol. in-4°, 1784; Joises, William et Owen, *Archaiology of Wales*, 4 vol. in-8°, 1801-1804. R-Y.

GALLES (ILE DU PRINCE DE), dont le nom malai est *Poulo-Penang*, ou île Penang, est située à l'entrée occidentale du détroit de Malacca. Elle a huit à neuf lieues de tour et n'est séparée de la presqu'île de Malacca (*voy.*) que par un canal dans lequel les plus grands vaisseaux peuvent se mettre à l'abri des tempêtes qui rendent souvent la navigation dangereuse dans la mer des Indes. Pour les Anglais, qui la possèdent, elle est précieuse à cause de cette circonstance qui favorise le commerce avec la Chine. Autrefois elle dépendait du royaume malai de Quédah. Elle fut la dot que le roi de ce pays donna, en 1766, à une princesse de sa famille en la mariant à un capitaine de la marine anglaise, nommé Light, qui s'était établi à sa cour et lui avait rendu des services dans une guerre contre des rebelles. Light, peu sensible à l'honneur d'être devenu un petit souverain malai, changea le nom de Poulo-Penang en celui de *Prince of Wales-island*, et la vendit à la compagnie des Indes. Celle-ci a fait bâtir ou fortifier Penang, qui est maintenant le chef-lieu de l'île et le siége des autorités anglaises. D'après un recensement fait en 1822, il y avait dans l'île une population de 45,127 habitants, dont 19,000 Malais, 9,000 Chinois, 6,000 Choulias, 1,500 Bengalis, 1,000 naturels chrétiens, et seulement 400 Européens, pour la plupart anglais. La principale production de Poulo-Penang est le poivre, dont on évalue la récolte à 15,000 piculs. On y apporte en outre, pour l'exportation, le poivre des contrées voisines, et cette denrée donne lieu à un commerce important pour la compagnie. Celle-ci importe dans l'île environ 1,100 caisses d'opium qui sont consommées uniquement par les Malais et les Chinois, et payées au prix de 2 millions de fr. L'île du prince de Galles a des mines d'étain et produit du bon bois de construction, du bambou, du riz, des fruits de diverses espèces, enfin la plupart des végétaux qui viennent dans les îles et sur les côtes de l'Inde. D-G.

GALLES, *voy.* CYBÈLE et ARCHIGALLE.

GALLES MÉRIDIONALE (NOUVELLE-), en anglais *New-South Wales*, colonie britannique qui comprend toute la partie orientale de la Nouvelle-Hollande ou Australie, dans l'Océanie, depuis 10° 37′ jusqu'à 43° 49′ de latitude méridionale. Vers l'ouest, cette colonie n'a pas de limites fixes : elle s'étend à mesure qu'on fait des explorations et des établissements dans l'intérieur. La Nouvelle-Galles méridionale est regardée par les médecins anglais comme une des contrées les plus salubres du globe*. On n'y connaît ni chaleurs ni froids extrêmes; le climat y hâte la guérison de ceux qui se sont attiré des maladies dans les régions tropicales. A Sidney, l'hiver commence en mai, le printemps en septembre, l'été en novembre et l'automne en mars. Pendant l'hiver, il règne un froid généralement sec; la terre est couverte le matin de gelée blanche, et il tombe un peu de neige; vers les montagnes de l'intérieur, il neige plus abondamment et l'eau s'y couvre d'une glace assez forte pour que les voitures puissent passer dessus. L'été n'est incommode que par des vents chauds passagers, qui ressemblent au sirocco d'Europe, et qui font monter le thermomètre de Farenheit jusqu'à 49°. Avant qu'ils se fassent sentir, le ciel se couvre de nuages noirs; puis les vents se précipitent du nord-ouest en soulevant des tourbillons de poussière : il semble que ce soient des exhalaisons d'un four chaud; en même temps le mugissement sourd du tonnerre se fait entendre. Un phénomène particulier qu'on remarque dans les naissances tant du genre humain que des animaux domestiques de la Nouvelle-Galles méridionale, c'est la prépondérance du sexe mâle sur le sexe féminin. Il naît trois femelles pour un mâle. C'est à cette circonstance qu'on attribue l'accroissement rapide de la population et des troupeaux.

On sait que ce fut pour déporter les criminels d'Angleterre que l'on forma cet éta-

(*) *Voir* la *Notice sur le climat de la Nouvelle-Galles méridionale*, lue par R. M. Martin, à la Société médicale de Calcutta.

blissement, d'abord dans *Botany-Bay*, et que l'on fonda un peu plus loin la ville de *Sidney* (*voy.* COLONIES PÉNALES). C'est là qu'à la fin du siècle dernier arrivèrent les premiers navires anglais avec des déportés et des colons libres. Au commencement du siècle actuel, ceux-ci n'étaient encore qu'au nombre de 87. La population s'accrut rapidement; on vint s'établir sur plusieurs points de la côte, ainsi que dans l'île Norfolk, et en 1802 toute la colonie eut déjà 13,195 habitants, dont 5,772 déportés ou *convicts*, sans compter 3,170 autres qui avaient subi leur peine ou obtenu leur grâce; il y avait sur la côte 370 personnes libres et un régiment de 840 soldats. L'île de Norfolk avait déjà une population de 980 âmes. Plus de 2,000 enfants étaient nés dans la colonie; car beaucoup de condamnés émancipés s'étaient mariés et devenaient des citoyens estimables. On avait publié en 1803 la première feuille hebdomadaire; huit ans après, on imprima le premier almanach ou annuaire de la colonie.

Jusqu'alors, ainsi qu'on l'a dit au mot COLONIES PÉNALES, les montagnes Bleues avaient été regardées comme la limite occidentale de la Nouvelle-Galles méridionale. En 1814, le gouverneur Macquarie, à qui la colonie a de grandes obligations, fit explorer les plaines au-delà de cette chaîne. Trois ans après, on fonda la ville de *Bathurst* sur la rivière qu'on avait découverte et à laquelle fut donné le nom de Macquarie. A cette époque, toute la colonie avait 17,000 habitants, parmi lesquels étaient plus de 6,000 condamnés, dont le transport coûtait au gouvernement des sommes considérables. Dans les premiers temps, il avait fallu approvisionner sans cesse cette colonie, ce qui occasionnait également une très forte dépense; mais en 1820 il y eut déjà 9,000 acres de terre cultivés en blé, plus de 30,000 pièces de bétail, et 200,000 bêtes à laine. Jusqu'alors la Nouvelle-Galles méridionale avait dépendu du pouvoir presque arbitraire des gouverneurs; le progrès de la colonie avait été plus ou moins rapide, suivant leur caractère personnel. En 1823, il leur fut adjoint un conseil législatif de cinq membres : dès lors aucun arrêté émané du gouverneur sur l'avis du conseil n'était regardé comme ayant force de loi qu'autant que le grand-juge de la cour suprême avait certifié que rien dans cet arrêté n'était contraire à la législation anglaise; une cour suprême et des cours d'assises ou sessions de la paix furent instituées en même temps. Des journaux, des théâtres, des maisons d'éducation, des clubs, des églises, des fabriques, des chantiers de construction, des routes furent établies.

On a fait connaître l'état de la colonie en 1828 au mot BOTANY-BAY. On avait introduit avec succès la culture d'un grand nombre de végétaux d'Europe, surtout des grains, du houblon, des fruits. Cinq villes et plusieurs villages florissaient dans la colonie; elle exportait des laines et d'autres productions pour la valeur de 100,000 livres sterl., et achetait des marchandises anglaises pour la somme de 350,000 livres. Depuis ce temps, de nouveaux établissements ont été formés au port Western, à George-Sound, à Moretonbay, et au Port-Macquarie. Les condamnés, qui autrefois formaient la principale partie de la population, n'entrent plus que pour une faible proportion dans la population coloniale qui attire maintenant beaucoup d'Anglais, à cause de la facilité que leur accorde le gouvernement pour s'établir dans des terres non occupées. On peut évaluer le nombre actuel des habitants à 50,000, et il est probable que ce commencement aura des conséquences importantes. Déjà la colonie exporte plus de 2,000 quintaux de bonne laine par an; elle cultive avec succès le tabac, le lin de Zélande; les abeilles qu'on a introduites, et qu'on a lâchées dans les bois, donnent beaucoup de cire et de miel. Sur les côtes, on se livre à une pêche productive; l'intérieur, composé d'un sol d'alluvion, offre des terres très fertiles et faciles à cultiver, ainsi que des forêts qui donnent le bois de cèdre et d'autres bois de construction; on exploite aussi des mines de houille. La colonie se compose maintenant, indépendamment des postes isolés, de dix comtés, savoir : Cumberland, Camden, Argyle, Westmoreland, Northumberland, Roxburgh, Londonderry, Durham, Ayr et Cambridge. A l'article

Botany-Bay, déjà cité, on a parlé du comté maritime de Cumberland qui renferme la capitale Sidney, ainsi que la ville de Paramatta.

La Nouvelle-Galles méridionale exerce, par la prospérité de ses établissements, une grande influence morale et matérielle sur toutes les terres australes et même sur les archipels de la mer du Sud, particulièrement sur les îles de la Nouvelle-Zélande, dont les femmes viennent en grand nombre se marier dans la colonie; de plus, cet établissement a l'avantage de corriger beaucoup de criminels qui, peut-être, seraient restés endurcis dans le crime s'ils avaient été enfermés dans les bagnes. On relègue maintenant les plus récalcitrants à l'île de Norfolk, où ils sont employés aux chantiers du gouvernement. Dans les contrées non occupées encore par les blancs, on trouve la race d'hommes sauvages de la Nouvelle-Hollande. Plusieurs auteurs anglais, tels que Wentworth, Oxley et Cunningham, ont publié des descriptions de la Nouvelle-Galles méridionale, telle qu'elle était dans les années 1820 à 1830. Les résultats des dernières explorations de l'intérieur ont été exposés dans une relation publiée à Londres par le major Mitchell. D-G.

GALLET, né à Paris vers 1700, a eu quelque réputation pour ses chansons, à l'époque où ce genre de littérature légère occupait une société frivole. Il était lié d'amitié avec Piron, Collé, Panard, et avec les autres membres du Caveau (*voy.*), dont la fréquentation nuisit plus d'une fois à ses affaires commerciales; car ce poëte chansonnier était épicier en gros. Cependant la gaîté de son caractère et l'abandon avec lequel il se livrait au plaisir de la table ne l'empêchaient pas de songer à ses intérêts; et quand il avait quelque marché à conclure, il invitait à dîner les gens avec lesquels il traitait et ne manquait pas de leur associer ses joyeux amis, dont l'esprit, les saillies et l'humeur enjouée faisaient tourner les affaires à son avantage. C'est ce qui fit dire un jour à Piron : « Je crois que cet homme nous prête sur « gages. » A force de chanter et de boire, Gallet ruina sa bourse et sa santé; il fit banqueroute en 1751, et se réfugia dans l'enclos du Temple, qui était alors un lieu de franchise pour les débiteurs insolvables. Atteint par la misère, frappé d'hydropisie, il conserva, dit-on, sa gaîté, c'est-à-dire qu'il continua de boire, de rimer et de dire des bons mots. Collé, dont il avait été le maître en chansons, le traite assez mal dans ses mémoires. Rigoley de Juvigny, dans la vie de Piron, dit que Gallet était le meilleur chansonnier que la France eût produit depuis l'origine du vaudeville. Cependant, ses chansons et ses couplets n'ont jamais été réunis, et ceux qu'on trouve épars dans divers recueils sont loin d'égaler ce qu'ont fait en ce genre Vadé, Collé, et surtout Panard; la plupart sont sur un ton leste et graveleux qui ne saurait plaire à tout le monde. Gallet a aussi donné quelques petits opéras-comiques : c'est ainsi qu'on nommait alors les vaudevilles de la foire; ils n'ont même pas été imprimés, non plus que la parodie de Didon et celle de Mérope, qu'il fit en société avec Pontau, Panard et Piron.

Le seul ouvrage qu'ait fait imprimer Gallet est *Voltaire âne, jadis poëte*, en Sybérie, de l'imprimerie volontaire. On trouve dans cette brochure de 40 pages la Pétarade ou Polichinel auteur.

Gallet mourut en 1757; il a été mis en scène au Vaudeville, dans *Piron avec ses amis*, et aux Variétés dans une pièce intitulée *le Chansonnier droguiste*. D. M.

GALLETTI (Jean-George-Auguste), l'un des plus laborieux élèves de Schlœzer et l'un des historiens les plus érudits de nos jours, naquit à Altenbourg le 19 août 1750. Il étudia le droit et l'histoire à Gœttingue sous Pütter et Schlœzer. Après avoir terminé une éducation particulière, il devint agrégé et ensuite (1783) professeur titulaire au gymnase de Gotha, pour l'enseignement de l'histoire, et en 1806 le duc de Gotha le nomma conseiller aulique et son historiographe. En 1819, il se démit du titre de professeur et mourut le 16 mars 1828.

Outre les nombreux manuels et ouvrages scolaires dont Galletti enrichit l'étude de l'histoire et les bibliothèques de la jeunesse, on a de lui des compositions importantes dont nous devons citer les

principales : *Histoire et description du duché de Gotha*, Gotha, 1749-81, 7 vol. in-8°; *Histoire de Thuringe*, Gotha, 1782-85, 6 vol.; *Histoire d'Allemagne*, Halle, 1785-95, 9 vol. in-4°, ouvrage qui fait partie de la grande Histoire universelle anglaise, traduite, continuée et publiée à Halle, in-4°; *Petite histoire universelle*, Leipzig, 1801-19, 27 vol., 2e éd.; *Histoire d'Espagne et de Portugal*, Erfurt, 1809-10, 3 vol.; *Histoire générale de la civilisation des trois derniers siècles*, Gotha, 1814, 2 vol.; *Histoire des états et des peuples de l'ancien monde*, Berlin, 1825-26, t. I-III; *Histoire des principautés des ducs de Saxe-Gotha, de la branche Ernestine*, Gotha, 1825. Enfin Galletti est auteur d'une *Histoire de la Grèce*, Gotha, 1826, 2 vol. in-8°, et d'une *Histoire de l'empire othoman*, même année. *C. L.*

GALLICANE (ÉGLISE)*. La Gaule fut une des premières conquêtes de la prédication évangélique. Les plus respectables traditions nous parlent de missionnaires que saint Paul y avait envoyés, soit avant, soit après son voyage d'Espagne. Partout le christianisme s'annonçait avec éclat : Gatien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Crescent à Vienne, Saturnin à Toulouse, Austremoine à Clermont, Martial à Limoges, élevaient la croix en présence des fausses divinités et scellaient de leur sang la religion nouvelle à qui son divin fondateur n'avait promis sur la terre que des combats et des tribulations. Plus cette religion s'accroît, plus les inimitiés s'irritent, soulevées par les passions jalouses, par tous les préjugés de l'ignorance et de la superstition. Néron avait donné le signal de la persécution. Domitien s'effraie de compter des chrétiens jusque dans sa propre famille. Les meilleurs princes enchérissent sur sa politique sanguinaire. Trajan, partant pour son expédition de Perse, veut offrir aux dieux de l'empire une libation digne d'eux, en ordonnant que l'évêque d'Antioche soit traîné à Rome pour y être dévoré par les bêtes et y servir de spectacle au peuple. Les nations prennent exemple sur leurs maîtres, et dans tous les lieux de l'univers a retenti le cri : *Les chrétiens au lion!* La Gaule est, selon l'expression du plus ancien historien de l'Église, une lice où les athlètes de la foi chrétienne ont à soutenir les plus rudes combats. La Providence nous a conservé la lettre écrite par les fidèles de Lyon et de Vienne à ceux d'Asie et de Phrygie, pour leur rendre compte de la persécution, tolérée, si elle ne fut pas commandée, par l'empereur Marc-Aurèle-Antonin, trois ans après l'édit solennel qu'il venait de rendre en faveur des chrétiens. On y lit que les généreux confesseurs du nom de Jésus-Christ reçurent la couronne du martyre à la suite des plus cruels traitements. L'atrocité des supplices se couvrait de l'énormité des crimes qu'ils semblaient punir, et supposait réellement la quantité des prétendus coupables que l'on se flattait d'exterminer en les abandonnant aux fureurs populaires. Aussi, dit Eusèbe, après l'horrible carnage qui s'en fit, les païens se vantaient-ils d'avoir aboli pour toujours le culte de Jésus-Christ; et peu de temps après, les magistrats s'étonnèrent quand on leur dénonça de nouveaux chrétiens. Le sang des martyrs a toujours été une semence féconde de chrétiens.

Ravagée au dehors par le glaive, au dedans attaquée par l'hérésie et menacée par le schisme, l'Église s'étendait de jour en jour. Le grand saint Irénée succédait à saint Pothin dans son ministère aussi bien que dans son martyre, et commençait la chaine des Pères de notre église Gallicane. Saint Denys (*voy.*) plantait la foi dans Paris; et les louanges de Jésus-Christ retentissaient depuis les Alpes jusque dans les forêts de l'Armorique. Malgré les fureurs de la tyrannie, les évêques se réunissaient, à l'exemple des apôtres, pour délibérer entre eux sur les intérêts communs, régler les affaires de la discipline, encourager les fidèles, réprimer les hérésies et prévenir les progrès de l'erreur. On est surpris du nombre de conciles ou

(*) Cet article, comme beaucoup d'autres dans cet ouvrage, porte la signature de l'un des membres les plus savants et les plus vénérables de l'épiscopat français : nous n'avons donc point à en répondre, et nous nous gardons bien d'y effacer le cachet spécial que les convictions et la haute dignité de l'auteur ont dû naturellement imprimer à ce travail important. J. H. S.

assemblées ecclésiastiques de ces temps-là, dont Eusèbe nous a conservé le souvenir.

Du temps de saint Irénée (*voy.*), l'Eglise fut agitée par une contestation qui, dès la fin du siècle précédent, avait divisé les esprits, mais sans altérer l'union. Il s'agissait de la solennité de la Pâque : l'usage des églises d'Asie était de la célébrer le quatorzième de la lune, comme l'avait fait l'apôtre saint Jean, qui en avait été le premier évêque. Il y avait eu déjà à ce sujet plusieurs conciles en Palestine, dans le Pont, à Corinthe, à Éphèse, à Rome, et chaque église conservait ses traditions. Dans la vue d'établir une pratique uniforme, le pape Victor voulut prescrire que la solennité de la résurrection du Sauveur eût lieu partout le dimanche, et contraindre par la menace de l'excommunication à s'y assujettir. Il s'irritait des résistances qui lui furent opposées, et le schisme allait éclater. La sagesse de l'église des Gaules prévint l'orage. Saint Irénée, qui en avait le gouvernement, convoqua les évêques dans son concile de Lyon ; sa lettre au pape Victor, que l'on peut regarder comme synodique, l'exhortait à des sentiments plus pacifiques, et obtint l'effet désiré.

Les erreurs du montanisme (*v.*) avaient paru échapper à la sagacité du même pape Victor, abusé par d'apparentes austérités : elles n'en imposèrent point à l'église des Gaules, qui chargea saint Irénée de les déférer à l'église romaine, *à cause de sa principale et excellente principauté ;* et la première porta sur cette hérésie un jugement plein de discrétion et de vérité : ce sont les expressions d'Eusèbe.

Ainsi l'église Gallicane se signalait, dès ses commencements, par ce grand caractère, qui se manifeste généralement dans la suite de son histoire, de la modération unie à la force, par une marche ferme suivie sans variation, également loin de l'emportement et de la mollesse, de la licence et de la servitude, inviolablement attachée à la chaire éminente de Pierre, mais sans oublier les droits non moins sacrés de l'épiscopat.

Dans ces saintes assemblées, il était reconnu que Jésus-Christ, en quittant la terre pour remonter à Dieu son Père, n'avait point laissé son Église sans constitution, lui qui promettait si solennellement à ses apôtres d'être avec eux jusqu'à la consommation des temps ; qu'en établissant à leur tête l'un d'entre eux pour être le fondement de son édifice spirituel, il n'en a pas moins donné à chacun d'eux un pouvoir qui en fait également ses vicaires, ne formant tous ensemble qu'une même chaire ; qu'il n'a point placé ailleurs que dans le corps tout entier des pasteurs l'indéfectibilité promise à son Église ; que, pour être souveraine, l'autorité conférée à Pierre et à ses successeurs n'en a pas moins des bornes. De même, pour l'ordre politique, ces pieux évêques n'hésitaient pas à reconnaître, par toute leur conduite publique et privée, que le Dieu législateur de la société, comme de la religion, avait placé à côté de la puissance spirituelle une autre puissance non moins respectable, émanée de son sein, consacrée par la parole évangélique qui a dit : *A Dieu, ce qui appartient à Dieu ; à César, ce qui est à César ;* et que de la concorde du sacerdoce et de l'empire résultait la prospérité de l'un et de l'autre.

Telles sont les maximes sur lesquelles se fondent ce que nous appelons *les libertés* de cette église Gallicane, l'un des plus beaux ornements de l'Église universelle. Tel est l'héritage qu'elle avait recueilli dès l'origine du christianisme, le code qui régissait l'église de France comme l'église d'Afrique. La gloire particulière de l'église Gallicane, dit l'abbé Fleury, est d'avoir mieux conservé qu'aucune autre le commun patrimoine de ses libertés.

Enfin les bourreaux se sont lassés de la violence et de l'inutilité de leurs efforts. Après trois cents années de persécution, l'Église commence à respirer. Quoique épuisée de sang, elle fait voir encore la vigueur de sa première jeunesse. Le christianisme triomphe ; Constantin l'a fait monter avec lui sur le trône, et la magnificence de ses basiliques venge la religion de l'indigence de ses temples antiques. Portons un coup d'œil rapide sur les annales de notre église Gallicane.

Au sein d'une paix plus dangereuse que la guerre, le schisme des donatistes s'unit aux fureurs de l'arianisme pour

troubler l'Afrique et le monde. L'Orient et l'Occident s'ébranlent à la fois. Le premier des conciles œcuméniques a proclamé la divinité du Verbe fait chair. La Gaule s'empresse d'accueillir la profession de foi de Nicée. Elle sera désormais l'un des plus fermes remparts de la vérité catholique. Constantin a déféré à l'un de ses évêques, Rhéticius d'Autun, la cause des donatistes. Poitiers a son Athanase. A l'exemple du patriarche d'Alexandrie, saint Hilaire, celui-là dont saint Jérôme compare l'éloquence à l'impétuosité du Rhône, brave tous les ennemis de la consubstantialité. Saint Phébade d'Agen met à nu les artifices de l'hérésie, et la foi de Rimini n'est plus un problème. La Gaule, seule inaccessible à l'erreur, semblait être déjà le sanctuaire de l'orthodoxie. Longtemps avant que la victoire de Tolbiac eût porté la croix sur les étendards de Clovis, le Dieu de Clotilde était reconnu par la majorité de la nation. Ses évêques, à bien peu d'exceptions près, étaient autant de saints, et généralement révérés comme tels. C'est le témoignage qui leur est rendu par tous les monuments de ce temps-là. Goths, Bourguignons, Francs, ariens, idolâtres, venaient se confondre pêle-mêle aux pieds de ces hommes admirables, qui d'une parole arrêtaient les fureurs d'un Alaric et d'un Attila, désarmaient d'impitoyables vainqueurs, sauvaient les cités du pillage, et commandaient même aux fléaux du ciel. C'étaient les magistrats, les tuteurs, les pères des peuples. Un saint Martin de Tours, les deux saints Germain d'Auxerre et de Paris, un saint Loup de Troyes, étaient regardés à la cour des princes infidèles comme de nouveaux Moïses, comme les dieux de Pharaon. Le sacerdoce était devenu à son tour une puissance, et une puissance plus forte que celle des conquérants, respectée même des Barbares qui se succédaient sans cesse dans ces contrées, comme les flots d'un torrent grossi par de continuels orages traînant après eux la dévastation. Du milieu de ces ruines sanglantes s'élevaient les seuls asiles où l'oppression et la misère pussent rencontrer quelques consolations. Il était impossible de résister au double ascendant de la vertu et du talent. L'estime accordée aux ministres passait insensiblement au ministère et aux édifices que le culte catholique avait consacrés. Une pieuse émulation enrichissait les églises des plus précieux ornements des arts, témoin l'aventure du vase de Soissons et les riches donations faites aux églises par les rois de Bourgogne, ariens. Les monastères de Lérins, de Luxeu ou Luxeuil, étaient célèbres dans tout l'Occident; on accourait en foule aux pieds d'un Alcime Avit, d'un Césaire d'Arles, d'un saint Vast, d'un Sidoine Apollinaire, d'un saint Eucher de Lyon, pour recueillir de leur bouche les oracles du salut*; et du haut de son éloquente chaire, saint Remi bénissait ces fiers Sicambres prosternés à ses pieds et n'attendant que le signal de leur roi pour se plonger avec lui dans les eaux sacrées du baptême.

A la même époque, et malgré la décadence des lettres et du goût, nos annales ecclésiastiques sont encore illustrées par des productions estimables qui rappellent les noms d'un Salvien de Marseille, d'un saint Prosper d'Aquitaine, d'un Sulpice-Sévère, du prêtre Constance, de Claudien. Orateurs ou poètes, ces écrivains consolent un peu leurs lecteurs de la stérilité des siècles qui les ont suivis.

Les fils de Clovis succombent sous le poids de l'héritage de gloire que leur père leur avait laissé. La France est un vaste champ de bataille que se disputent les ambitions les plus féroces. Tout dégénère. Les langues grecque et latine qui, depuis longtemps, avaient déjà beaucoup perdu de leur ancienne pureté, achèvent de se dépraver. Tous les arts s'exilent à la fois. L'ignorance s'établit à la suite de la corruption; une nuit épaisse s'appesantit sur tout l'Occident. Le peu qui reste de science et de civilisation dans l'Europe s'est réfugié dans le clergé français, mais en est bientôt banni par les nouvelles irruptions des hordes barbares qui se précipitent et ne savent que détruire. Les dévastations produites tant par leurs armées que par celles qu'il fallut leur opposer, la faiblesse de la plupart

(*) *Voir* la 16e, la 17e et la 18e leçon du *Cours d'histoire moderne* par M. Guizot, t. II, p. 115 et suivantes. S.

des rois, la tyrannie des maires du palais, les guerres civiles, les fléaux extraordinaires qui se joignirent à tant de calamités, tout cela devait étouffer dans tous les esprits l'amour de l'étude et le goût des bonnes lettres. Les écoles jusque-là florissantes de Bordeaux, d'Auxerre, de Poitiers, de Paris, sont abandonnées; on n'est plus occupé que du seul soin de sauver sa propre existence.

Ce fut pour remédier à tant de désordres que Charlemagne fut donné à la France. « Jamais, dit le savant évêque de « Meaux, jamais règne n'a été si fort, « jamais prince n'a été moins guidé par « un faux zèle, jamais on n'a su mieux « distinguer les bornes des deux puis- « sances. Dans toutes les matières, vous « le voyez, ajoute-t-il, consulter ses évê- « ques; c'est par ce canal, aussi bien que « par le siége apostolique, qu'il reçut la « doctrine de l'Évangile et l'ancienne tra- « dition de l'Église catholique. Il savait « que c'est à cette unité qu'il a été dit : « *Qui vous écoute m'écoute*. Qu'on n'im- « pute donc pas à la France des senti- « ments nouveaux : voilà tous ses senti- « ments du temps de Charlemagne, et ils « lui étaient venus des anciens Pères et « dès l'origine du christianisme. » Le génie de ce prince embrassait sans effort toutes les parties de son vaste empire. Ses vertus furent éclatantes, ses belles actions innombrables; sa renommée remplissait le monde; ses ordonnances, si célèbres sous le nom de *Capitulaires*, sont pour la plupart, au jugement de Montesquieu, autant de chefs-d'œuvre de prudence, d'administration et d'économie. La France manquait d'écoles et de maîtres: Charles appela près de lui les savants étrangers qui se distinguaient dans leur pays; et la France parut être devenue une nouvelle Athènes.

A la mort de Charlemagne, les faibles mains de ses successeurs ne purent soutenir le vaste édifice créé par son génie. En quelques années, la discorde et la révolte eurent renversé son ouvrage. Il est pénible de dire que les auteurs de cette révolution furent des évêques français, tous comblés des bienfaits de leur souverain. La conjuration ourdie dans la cellule de l'abbé de Corbie avait pour dessein de détrôner Louis-le-Débonnaire, héritier de Charlemagne, et de faire passer sa couronne sur la tête de Lothaire. C'était le parricide d'Absalon; il eut pour exécuteur Ebbon, archevêque de Reims, et pour apologiste celui de Lyon, Agobard; action détestable que le jésuite Daniel, qui la raconte dans le plus grand détail, n'a pu s'empêcher de flétrir des termes qui lui conviennent. L'honneur de la majesté royale et de la religion est réparé par un autre archevêque de Reims, successeur du traître Ebbon déposé par le concile de Thionville; châtiment bien faible pour les crimes dont il s'était souillé. Hincmar fut appelé à sa place au gouvernement de cette église. Il s'était déjà fait connaître avantageusement à la cour du malheureux Louis, à qui il se montra constamment fidèle. Son élection lui fut disputée par les intrigues d'Ebbon que soutenait Lothaire; mais il l'emporta, et demeura près de trente ans paisible possesseur de son siége. Il en était digne par ses talents et la solidité de sa doctrine, par la fermeté de son caractère et sa vigueur à combattre tous les abus et les prétentions contraires à la dignité de l'épiscopat, à l'indépendance de la prérogative royale, et aux libertés de l'église de France. En résistant avec force aux entreprises des papes, Hincmar sut se défendre de tout excès dans un siècle où les limites de tous les pouvoirs étaient confondues, et donna avant Bossuet l'exemple de cette discrétion courageuse et sage avec laquelle il est permis de défendre ses droits sans attaquer ceux d'autrui.

Après lui, l'histoire littéraire de l'église Gallicane est à peine une froide et muette chronologie vide de noms et de faits. Les seuls monuments qui appellent quelque curiosité sont les livres de Grégoire de Tours, accusés par leur auteur lui-même d'être écrits dans un style barbare, les chroniques de Frédégaire, les formules de Marculphe. Nous sommes au x^e^ siècle, siècle de fer, comme l'appelle Baronius, et le plus malheureux qui ait pesé sur l'Église. Si l'on vante en sa faveur les éclatantes conversions des peuples du Nord à la foi chrétienne, il n'en attriste pas moins les regards par le spectacle de la plus grossière ignorance et du plus condamna-

ble oubli de tous les devoirs. La simonie et le libertinage des mœurs étaient les deux plaies vives, profondes, invétérées, dont était dévorée la société tout entière. L'état de la France était alors si troublé que les biens ecclésiastiques s'enlevaient comme au pillage. Chaque église avait à se plaindre de l'usurpation de ses biens envahis par les seigneurs. Philippe Ier, roi de France, vendit l'abbaye de Saint-Médard de Soissons au moine Ponce. Les conciles n'opposèrent au mal que d'impuissants remèdes; leurs censures étaient méprisées. Le bruit des armes étouffait toutes les voix, la guerre absorbait tous les esprits. Les peuples gémissaient, également opprimés par les vainqueurs et les vaincus. Hildebrand, pape sous le nom de Grégoire VII, entreprit la réforme. Jugeant que les malheurs de l'Europe avaient leur source principalement dans la licence des passions effrénées et dans l'abus de la puissance, il forma le projet de soumettre cette puissance aux lois du christianisme et au chef visible de l'Église. Il avait reçu de la nature une force de génie qui tend à tout ce qu'il y a de plus grand et ne voit autour de lui des obstacles que pour les braver et les vaincre; il paraissait donc avoir été choisi par la Providence elle-même pour opérer le rétablissement de l'ordre et de la discipline. Bientôt Grégoire ne pense plus qu'aux moyens d'établir sa monarchie universelle. Au nom du pouvoir qui lui avait été donné de lier et de délier tant au ciel que sur la terre, il se croit permis de déposer les rois, d'absoudre les sujets du serment de fidélité, de distribuer les royaumes à qui il lui plaît. Princes, peuples, évêques, tout est justiciable, et sans nulle restriction, de la seule autorité qui existe sous le ciel. Une doctrine aussi nouvelle ne pouvait manquer de trouver des résistances. Les opinions se partagent, tant l'ignorance de ces temps-là était profonde ! La querelle ne se videra que par l'épée. L'Europe est tout entière un vaste champ de carnage. En France, ce qu'il y avait de bons esprits gémissait de ces violences dont il n'était pas difficile d'ailleurs de prévoir l'inévitable dénouement. C'est ce que l'on peut remarquer dans les écrits d'un de nos plus savants évêques de cette époque, Yves de Chartres. Ferme et modéré tout à la fois dans son zèle, cet homme remarquable soutint courageusement les droits du sacerdoce, mais sans donner atteinte à ceux du diadème. En défendant les vraies libertés de l'église dans l'affaire des investitures mal conçue par tant d'autres, son esprit juste et pénétrant sut distinguer entre ce que réclamait l'autorité du prince et ce qui était exigé par la juridiction spirituelle; de là vient que Bossuet, expliquant une parole de ce même évêque, en apparence contraire à sa doctrine, termine par cette réflexion que « les entreprises des pontifes romains sur les empereurs, pendant que l'Allemagne était en combustion, eussent été mal reçues en France, où tout était en paix, et où la monarchie était affermie par de sages lois. » En effet, on y tenait un langage bien différent de celui de Grégoire VII et des flatteurs de la cour romaine. « Vous pouvez tout, écrivait au pape Eugène III, l'oracle du XIIe siècle, saint Bernard; mais rien ne convient mieux à la puissance que la règle; vous êtes non pas le seigneur des évêques, mais l'un d'eux. On ferait un monstre du corps humain si on attachait immédiatement tous les membres à la tête. » Et quand, au siècle suivant, le roi saint Louis fut sollicité de prendre parti contre l'empereur Frédéric II, excommunié et déposé par le pape Innocent IV, le pieux monarque fit bien voir que l'on pouvait accorder la résistance à des actes peu mesurés avec tout le respect dû au vicaire de Jésus-Christ. Sous ce règne, ordonnance de 1229 dont le préambule établit les *libertés et immunités de l'Église Gallicane;* autre ordonnance de 1239 qui modifie les excommunications et soumet en toute cause civile les ecclésiastiques au jugement du roi. Vainement un autre Grégoire, le pape Grégoire IX, manifesta son mécontentement : Louis tint ferme. C'est dans le même esprit qu'il publia, en 1270, sa *pragmatique*, pour maintenir dans son royaume le droit commun et la puissance des ordinaires, selon les conciles généraux. « Que l'on ne demande plus, s'écrie à ce sujet le grand évêque de Meaux, « ce que c'est que les libertés de l'église « Gallicane ! les voilà toutes dans les pré-

« cieuses paroles de saint Louis; nous n'en « voulons jamais connaître d'autres. Nous « faisons consister notre liberté à marcher « autant qu'il se peut *dans le droit com-* « *mun*, qui est le principe ou plutôt le « fond de tout le bon ordre de l'Église, « sous la puissance canonique des ordi- « naires, selon les conciles généraux et les « institutions des saints Pères. »

Lorsque, vers le milieu du XII^e^ siècle, la science reparut avec les universités, des discussions moins tumultueuses se firent jour à travers les sanglants démêlés que Grégoire VII avait légués à ses successeurs. On commença enfin à rechercher hors des champs de bataille les principes et les caractères des deux juridictions, à mieux distinguer les droits inaliénables du siége apostolique d'avec des maximes erronées auxquelles il avait fallu donner pour commentaire et pour fondement le pillage des cités, tous les excès de la licence, et les torrents de sang qui avaient inondé l'Allemagne et l'Italie.

Mais le mal avait poussé de trop fortes racines. A peine élevé sur la chaire de saint Pierre, Boniface VIII se crut assez puissant pour ériger en dogme la foi de ses prédécesseurs sur la souveraineté absolue de son siége, dans le temporel aussi bien que dans le spirituel. Chacun de ses manifestes, publiés sous le nom de bulles, reproduit cette proposition dans les termes les plus explicites, et lui donne pour appui l'autorité de l'Évangile abusivement expliqué et la menace des plus terribles châtiments. Le roi (c'était Philippe IV) ne s'en effraya point. L'audacieuse doctrine du pontife ne trouva pas plus de grâce auprès de la nation. Elle n'excita, disent les historiens, parmi les citoyens de tous les ordres, qu'un seul sentiment, celui de l'indignation mêlée à la surprise ; jamais on ne vit un accord si parfait pour la rejeter. Les plus célèbres théologiens de ces temps-là écrivirent au pape pour la réfuter. Leur lettre porte en tête qu'elle est écrite « au nom de tous les « archevêques, évêques, abbés, prieurs « conventuels, doyens, supérieurs, cha- « pitres, couvents, colléges des églises ca- « thédrales et collégiales, tant de réguliers « que de séculiers, de tout le royaume de « France, assemblés à Paris, pour l'assu- « rer qu'ils donneraient au roi aide en « tout ce qu'ils pourront pour maintenir « sa puissance souveraine sur le tempo- « rel. » Mais, en 1303, ils firent encore mieux connaître leurs sentiments; car le roi ayant appelé, avec les barons, au futur concile œcuménique de toutes les entreprises faites ou à faire par Boniface, les archevêques, les évêques et les plus considérables d'entre les abbés s'unirent à cet appel, et ajoutèrent ces paroles dans un acte séparé : « Nous assisterons notre « dit seigneur roi, ses barons et leurs ad- « hérents, dont nous prendrons la défense « selon Dieu de tout notre pouvoir; nous « ne nous séparerons jamais d'eux; nous « ne ferons aucun usage des sentences du « pape accordées ou à accorder, obtenues « ou à obtenir, offertes ou à offrir, don- « nées ou à donner, pour nous absoudre « du serment de fidélité, ou pour rom- « pre en façon quelconque les liens qui « nous attachent au roi, sauf en tout et « partout les droits de l'Église romaine, « les nôtres et ceux de nos églises. »

Alors brillait au sein de l'église de France cette école fameuse sous le nom de Sorbonne (*voy.*). La renommée de ses docteurs remplissait l'Europe. Admise dans les conseils de nos rois, consultée par les princes et les peuples étrangers, honorée par les souverains pontifes dont plusieurs avaient été ses disciples, ses décisions avaient l'autorité de jugements dogmatiques. Elle se voyait parvenue à son apogée de gloire. Oresme, Pierre D'Ailly, Almain, Nicolas de Clémangis, le chancelier Gerson (*voy.*), tous Français, étaient comptés parmi les plus grands hommes de leur siècle. Ils avaient sondé toute la profondeur du mal dont l'Église gémissait, et leurs voix éloquentes appelaient à grands cris la réforme tant dans le chef que dans les membres. Les souverains pontifes n'avaient ni la volonté ni le pouvoir de l'entreprendre. Les scandales toujours croissants de la cour d'Avignon en éloignaient l'espérance. Le schisme d'Occident avait porté partout la confusion. Quatre papes à la fois se disputaient la tiare. Les prédications de Wiclef (*voy.*) portaient leurs fruits. C'en était fait de l'Église catholique, si elle pouvait périr. La voie du concile général se présenta comme

l'unique remède à tant de calamités. Commencée à Pise, poursuivie à Constance, achevée à Bâle (*voy.* ces noms), l'œuvre de la pacification s'accomplit; mais celle de la réforme ne devait par s'exécuter aussi heureusement. Le représentant de la France, Gerson, prouva, dans un discours mémorable, la supériorité du concile général sur le pape; et, dans les quatrième et cinquième sessions de Constance, il fut déclaré que « ledit concile de Constance, « légitimement assemblé au nom du Saint-« Esprit, faisant un concile œcuménique « qui représente l'Église catholique mili-« tante, a reçu immédiatement de Jésus-« Christ une puissance à laquelle toute « personne, de quelque état et dignité « qu'elle soit, même papale, est obligée « d'obéir, dans ce qui appartient à la foi, « à l'extirpation du présent schisme et à « la réformation de l'Église dans son chef « et dans ses membres. » La déclaration fut ratifiée par le consentement unanime des Pères et confirmée par les actes subséquents, la déposition des contendants à la papauté et la libre reconnaissance de Martin V.

En France, ces décrets ont toujours eu force de lois. Tout ce que l'on a pu avancer contre leur validité n'a servi qu'à les fortifier. Toutes les fois que les théologiens de la cour de Rome ont essayé de les ébranler par d'équivoques distinctions, l'église Gallicane, tant par la voix de ses évêques et de ses docteurs que par l'organe des cours souveraines du royaume, n'a jamais manqué de leur donner la plus haute approbation. On connaît les censures portées par la Sorbonne contre toute proposition contraire à ces décrets et les décisions rendues à ce sujet par le clergé de France dans ses assemblées diverses. La foi de l'église Gallicane n'a jamais varié. Elle les a toujours maintenues avec vigueur; elle a repoussé courageusement toute opinion contraire à l'obéissance due à ces saints conciles, tant pour cette vérité que pour ses conséquences. Lorsqu'en 1455 un évêque de Nantes eut tenté d'en affaiblir l'autorité, en appelant à Rome, au mépris d'une ordonnance du roi Charles VII, le parlement de Paris intervint et rendit un arrêt portant que ce prélat s'était rendu coupable en violant par son appel les priviléges de l'église Gallicane et les lois fondamentales du royaume. Louis XI, qui, comme on le sait, ne se montra point favorable à la pragmatique, et cela, dit-on, par inimitié pour son père qui s'était si fortement déclaré pour elle, n'en veillait pas moins, avec son habileté ordinaire, pour empêcher qu'il ne fût porté aucune atteinte à nos maximes et à l'autorité du concile de Constance. En 1610, une nouvelle agression de la part du cardinal Bellarmin donna lieu à une sévère condamnation de sa doctrine, et la France s'étonna, dans son assemblée des États de 1614, d'entendre un de ses archevêques, le cardinal Du Perron, paraître professer une doctrine opposée à sa constante profession de foi politique et religieuse sur cette matière; bien que, comme l'affirme le judicieux auteur du rapport présenté à l'assemblée du clergé de 1682, « si l'on approfondit la vérité « de ce qui se passa en ces États, il est « constant que tous les efforts de ce car-« dinal n'affaiblirent pas la doctrine de « l'église Gallicane. »

Il arrivait alors ce qui s'était passé au concile de Trente. Dans le fort des discussions qui s'y agitèrent sur la prééminence du siége romain, le cardinal de Lorraine, qui en faisait un des principaux ornements, s'exprimait dans ces termes que nous nous plaisons à recueillir pour les opposer avec assurance aux adversaires des libertés de l'église Gallicane : « Je ne « puis nier que je suis Français, nourri en « l'université de Paris, en laquelle on « tient l'autorité du concile par-dessus le « pape, et sont censurés comme héréti-« ques ceux qui tiennent le contraire; « qu'en France on tient le concile de « Constance pour général en toutes ses « parties; et que pour ce l'on fera plu-« tôt mourir les Français que d'aller au « contraire. »

La célèbre assemblée de 1682 mit le dernier sceau à cette manifestation des principes en faveur des libertés gallicanes; il y fut établi solennellement : « Que l'É-« glise doit être régie par les canons; que « saint Pierre et ses successeurs, que toute « l'Église même, n'ont reçu de puissance « de Dieu que sur les choses spirituelles; « que les règles, les mœurs et les consti-

« tutions reçues dans le royaume doivent « être maintenues, et les bornes posées par « nos pères demeurer inébranlables; que « les décrets et le jugement du pape ne « sont point irréformables, à moins que « le consentement de l'Église n'inter- « vienne; que c'est en cela que consistent « nos libertés, auxquelles il n'est permis à « personne de déroger. » *Voy.* DÉCLARATION DU CLERGÉ DE FRANCE.

Telle est la substance des quatre articles et de la défense qu'en a publiée Bossuet (*v.*), l'âme de cette célèbre assemblée. Tout y respire cette gravité antique qui annonce en quelque sorte la majesté des canons faits par l'esprit de Dieu, et consacrés par le respect général de l'univers.

Cette déclaration, sanctionnée par Louis XIV et son conseil, par tous les ordres du royaume, devenue loi de l'Église et de l'état, déplut à quelques partisans outrés de la puissance romaine. On l'accusa d'être *moderne*, et nous avons vu qu'elle n'est pas autre chose que l'expression de nos dix-huit siècles chrétiens; d'être *schismatique* en faisant de l'église de France une église à part, séparée de l'Église universelle, quand nous professons tenir par le fond de nos entrailles à l'église romaine, centre de l'unité catholique. Aussi les papes, depuis Innocent XI, ne s'en sont-ils pas alarmés; et de nos jours Pie VII, de sainte mémoire, n'a pas trouvé mauvais que la France tout entière, accourant à ses pieds pour recevoir ses bénédictions, réclamât de sa paternelle bonté l'antique patrimoine de ses libertés. Que des esprits téméraires aient abusé de ce mot pour essayer de ravir à la chaire apostolique les prérogatives essentielles, nécessaires, que le divin fondateur du christianisme lui a garanties pour tous les siècles, l'église Gallicane s'est mise à couvert contre tout excès et toute mensongère imputation par la fermeté de ses actes et l'impartiale sagesse de sa doctrine. La gloire des Hincmar et des Gerson, la renommée d'un abbé Fleury, d'un Bossuet, d'un cardinal de la Luzerne, n'ont rien à craindre des calomnies et des perfides interprétations de leurs détracteurs. *Voy.* ÉGLISE, CONCILE, CONCORDAT, PAPE, etc. M. N. S. G.†

GALLICIE, *voy.* GALICIE.

GALLICISME, idiotisme de la langue française (*voy.* son article et IDIOTISME). Une langue étant l'expression des idées d'un peuple, le caractère de ce peuple, le climat qu'il habite, sa religion, son gouvernement, ses mœurs ont la plus grande influence et sur la formation de son idiome et sur l'emploi de ses locutions particulières; le dictionnaire complet d'un pays est la clef de sa civilisation. On peut regarder comme impossible aujourd'hui de démêler avec certitude ce qui appartient à la langue primitive des Gaulois de ce qu'y ont ajouté les autres peuples qui ont successivement passé ou qui se sont établis sur notre territoire. Les vestiges les moins équivoques du celtique se retrouvent dans un nombre assez considérable de noms de lieux, dont les radicaux, la plupart monosyllabiques, ont un sens parfaitement assorti à leur nature. Il n'est guère plus facile de distinguer toutes les façons de s'exprimer qui sont particulières à la langue française. « A moins de bien connaître les langues anciennes et modernes où la nôtre a puisé, dit Beauzée, il arriverait souvent de prendre pour gallicismes des expressions qui seraient peut-être des hellénismes, latinismes, celticismes, teutonismes ou idiotismes de quelque autre genre. » Aussi personne n'a-t-il osé dresser la liste de tous les idiotismes français. Les meilleurs grammairiens se sont contentés de les ranger en quatre classes, que nous allons faire connaître en peu de mots.

1re classe, *Gallicismes dans le sens d'un mot simple.* C'est quand un mot commun à plusieurs langues a dans la nôtre un sens tout particulier que le mot correspondant ne saurait traduire, comme l'adverbe qui termine ce vers de Gresset :

Et vous vous fâchez même assez *honnêtement.*

2e classe, *Gallicisme dans l'association de plusieurs mots.* Il a lieu quand le sens est changé ou altéré par la position différente des mêmes mots : une *certaine nouvelle* peut ne pas être une *nouvelle certaine.*

3e classe, *Gallicisme dans l'emploi d'une figure.* Beaucoup de gallicismes de

cette espèce résultent de l'emploi des verbes fort usités : *être*, *avoir*, *faire*, *aller*, *venir*, *entrer*, *sortir*, etc. Exemples : *Il sort de maladie ; il vient de s'en aller; il va rester*, etc. *J'ai beau courir*, est un gallicisme du même genre.

4^e^ classe, *Gallicisme dans la construction de la phrase*. L'usage, dans ses caprices, se joue des lois de la syntaxe et produit les gallicismes de construction. A chaque instant, il se sert d'*il y a* pour *il est;* il fait une règle de mépriser la concordance pour ne pas blesser l'oreille, et de dire *son* ardeur au lieu de *sa* ardeur ; il emploie le mot *en* d'une foule de manières, ex. : vous m'*en* voulez; c'est à vous que j'*en* ai ; je sais où j'*en* veux venir, etc.

Hélas ! que j'*en* ai vu mourir, de jeunes filles !
V. Hugo.

Le style familier est le plus fécond en gallicismes. L'abandon de la causerie doit aussi, chez toutes les nations, être la source des idiotismes : la conversation montre le génie d'un peuple en déshabillé. Beaucoup de gallicismes se sont conservés dans les locutions proverbiales.

Quoi qu'aient pensé des gallicismes quelques philosophes, qui ne veulent des mots que pour l'expression sèche et rigoureuse de leurs idées, nous dirons avec Rivarol : « Les tournures particulières d'une langue, qu'on appelle *idiotismes*, si embarrassantes pour les étrangers, sont pourtant ce qui donne éminemment de la grâce au langage : Pascal, Molière, M^me^ de Sévigné, Voltaire, en fourmillent. Les Français trouvent aux gallicismes le charme que les Grecs trouvaient aux hellénismes. Mais tout dépend de leur heureux emploi; il constitue le bon goût chez nous, il constituait l'urbanité chez les Latins et l'atticisme chez les Grecs. » Nous ajouterons que, s'il faut redouter l'abus des gallicismes, il est bien plus à craindre que la fréquence des emprunts aux idiomes étrangers, que l'habitude et l'abus des innovations ne fassent disparaître une foule de locutions éminemment et tout spécialement françaises, frappées au coin de nos vieilles mœurs, de nos vieux usages. Ce que notre langue a de plus précieux, son caractère original, périrait dans l'abandon des formes qui nous appartiennent en propre et dans l'indiscret emploi des néologismes. Conservons nos richesses, nos vraies valeurs d'or et d'argent, et répudions un vain luxe de papier-monnaie. J. T-v-s.

GALLIEN (Publius Licinius Egnatius Gallienus) naquit l'an 233 de J.-C. (an de Rome 986); il était dans sa vingtième année, lorsque son père, l'empereur Valérien, l'associa à l'empire en ajoutant le titre d'*Auguste* à celui de *César* que le sénat venait de lui décerner. Au bout de quelques années, l'infortuné Valérien, victime de la perfidie de Sapor, roi de Perse, languissait dans les fers et s'éteignait lentement dans les plus horribles tortures : le sénat, le peuple et les armées reconnurent alors Gallien comme seul empereur (an 259).

A peine le jeune César fut-il ainsi placé à la tête de l'empire, qu'il cessa d'être un homme. Recommandable jusqu'alors par de brillantes qualités et un courage qu'il avait signalé contre les Sarmates et les Germains, la volupté amollit son âme, et il n'aima dans le pouvoir suprême que la funeste liberté de se livrer sans aucun frein aux plus honteuses passions. Tandis que le peuple gémissait sous le poids des guerres et des calamités publiques, Gallien vivait tranquillement à Rome, environné de femmes, de mimes, de bouffons, tantôt couché sur des fleurs, tantôt plongé dans des bains délicieux ou prolongeant les plaisirs de la table. L'empire, livré aux fureurs des factieux et aux ravages des Barbares, aurait infailliblement péri si plusieurs généraux habiles et courageux ne l'eussent soutenu sur le penchant de sa ruine.

L'indolence de Gallien favorisait les projets ambitieux de Sapor : presque toute l'Asie fut conquise par ce monarque, qui en serait sans doute resté maître si plus tard Odenat n'eût enfin arrêté les progrès de ses armes. A son exemple, tous les anciens ennemis de Rome levèrent l'étendard de la révolte : les Germains, battus par Posthumius dans la Gaule, franchirent les Alpes et poussèrent leurs excursions jusqu'à Ravennes; les Francs ravagèrent les Gaules et firent une invasion en Espagne, d'où ils passèrent en Afrique ; les Goths et les Scythes exercèrent

d'affreux ravages en Asie-Mineure et dans la Macédoine ; les Quades et les Marcomans se rendaient maîtres de la Dacie et de la Pannonie. A ces calamités vinrent encore se joindre la famine et une peste affreuse qui dévasta l'empire. Bientôt les généraux de Gallien, indignés des affronts que recevait l'état et rougissant d'obéir à un chef qui, ne sachant pas commander, n'avait d'autre occupation que de faire des vers ou des discours, de présider des fêtes, d'ordonner des supplices, augmentèrent les maux de la patrie en essayant de s'emparer du gouvernement pour le sauver du naufrage. Unis par le désir de détrôner Gallien, ils se déchiraient entre eux pour partager sa dépouille, et cette anarchie militaire fit porter le nom de César à une trentaine de tyrans dont la plupart, aussitôt renversés qu'élevés, ne firent que se montrer et disparaître.

Ce fut Macrin, celui-là même dont la trahison avait causé la ruine de Valérien, qui le premier leva l'étendard de la révolte. Élu empereur par l'armée d'Orient, il justifia d'abord le choix des troupes par une victoire éclatante remportée sur les Perses; il chassa ensuite les Goths de la Thrace et pénétra en Illyrie; mais obligé de livrer bataille à Auréole, commandant de cette province et que les légions venaient de saluer *imperator*, il périt dans la mêlée avec l'un de ses fils. Ce succès rendit Auréole tellement puissant que Gallien n'osant le combattre fit la paix avec lui.

L'Asie vit s'élever une puissance nouvelle : Odenat, prince de Palmyre, chef d'une faible tribu d'Arabes, indigné de l'affront fait à ses ambassadeurs par Sapor et excité à la vengeance par sa femme Zénobie, princesse habile, fière et célèbre par son courage, prend les armes, se déclare roi de Palmyre, lève des troupes, les grossit par de rapides succès, réunit ses forces aux troupes commandées par les généraux restés fidèles à l'empereur, reprend aux Perses la Mésopotamie, et remporte une grande victoire sur leur roi qu'il poursuit jusqu'à Ctésiphon, sa capitale. Gallien, heureux d'avoir vaincu sans combattre, nomma Odenat général des armées d'Orient; puis, lorsque ce général, parcourant la Perse en conquérant, l'eut livrée au pillage, l'empereur pour le récompenser lui décerna le titre de César. Nous verrons à l'article ZÉNOBIE comment, après sa mort, sa veuve se maintint glorieusement contre l'empereur. Partant enfin pour l'Illyrie, où Ingenuus s'était fait proclamer empereur, Gallien le vainquit et le tua ; puis il fit périr tous les rebelles, sans distinction d'âge ni de sexe.

Le suffrage unanime des Gaules et de la Bretagne avait élevé au trône Posthumius, qui avait remporté de nombreuses et de brillantes victoires sur les Francs et les Germains. Ce général, après avoir reçu et mérité les surnoms de Grand (*Maximus*), de *Restaurateur de l'empire* et d'*Hercule gaulois*, périt assassiné par les Gaulois mêmes.

Gallien n'échappa à ce concurrent que pour en rencontrer un autre : Auréole venait de se rendre maître de Milan et menaçait Rome. Sortant alors de son indigne mollesse, l'empereur accourut pour reprendre la première de ces deux villes; mais pendant qu'il marchait contre son ennemi, il périt victime d'une conjuration et fut massacré avec son fils Valérien qu'il avait associé à l'empire. L'assassinat de Gallien eut lieu l'an 268 de J.-C.; il était âgé de 35 ans. Aussitôt la mémoire de Gallien fut chargée d'imprécations; sa femme, ses enfants, ses ministres furent immolés à la haine qu'il avait inspirée.

Cet empereur, si cruel envers ses sujets, ne le fut point envers les chrétiens, dont il respectait, dit-on, les vertus. E. P-C-T.

GALLINACÉS, l'un des ordres d'oiseaux les mieux caractérisés et les plus naturels ; l'un de ceux qui nous offrent les ressources les plus précieuses, puisqu'il renferme le coq, le faisan, le dindon, le coq de bruyère ou tétras, la perdrix, et la caille, la pintade, le paon, etc. *Voy.* tous ces mots.

Un bec voûté, médiocrement long, et percé de chaque côté par les narines, que recouvre une membrane épaisse et molle ; des tarses assez élevés, terminés le plus souvent par quatre doigts, dont trois antérieurs, réunis à leur base par une courte membrane, tels sont les caractères assignés par les méthodistes à ce groupe

d'oiseaux. Pour compléter leur physionomie, il faut ajouter à ces caractères une taille assez généralement grande, des formes épaisses, un vol court, mais communément la faculté de courir avec vitesse; enfin, une fécondité prodigieuse. Le plumage est, dans les mâles de quelques espèces, resplendissant des plus riches couleurs. Un gésier épais et musculeux leur permet de digérer les corps les plus durs, et l'on trouve souvent cet organe rempli de petits cailloux qu'ils ont avalés sans doute dans le but d'exercer une trituration plus forte sur les graines dont ils se nourrissent, et qu'ils ont l'habitude de chercher en grattant la terre.

Les gallinacés ne construisent point de nids: ils se contentent de déposer leurs œufs au pied d'un buisson, ou dans quelque trou qu'ils recouvrent d'un peu de paille ou d'herbe. De même que dans les autres espèces polygames, les mâles restent étrangers à l'incubation et à l'éducation des petits, qui, au sortir de la coquille, commencent déjà à chercher, sous la conduite de leur mère, les graines ou les insectes nécessaires à leur subsistance.

Les gallinacés, aux ailes courtes et obtuses, voyagent en général fort peu, à l'exception des cailles, et si l'on en trouve partout, c'est qu'ils ont été partout naturalisés par l'homme; car aucune espèce n'est originairement cosmopolite. C. S-TE.

GALLINSECTES, famille d'insectes hémiptères, de la section des homoptères. Réaumur donnait aux nombreuses espèces du genre *kermès* le nom de gallinsectes; ce genre est devenu, pour De Geer, un ordre correspondant au genre cochenille de Linné; genre très vaste, aujourd'hui subdivisé. M. Duméril leur avait donné le nom de *plantisuges* ou de *phytadelges*, suceurs de plantes, et ce nom indique la manière dont ils se nourrissent; ils ont un seul article aux tarses, qui sont terminés par un crochet; leurs antennes, filiformes ou sétacées, sont pourvues de onze articulations.

On a suffisamment parlé de la cochenille (*coccus cacti*, L.), le plus célèbre des insectes de ce petit groupe, à l'article qui lui a été consacré. Ainsi qu'on l'a dit, pendant longtemps elle a été considérée en Europe comme le produit d'un fruit et non comme celui d'un animal. Pomet, qui écrivait en 1692, va même jusqu'à décrire la prétendue plante qui, suivant lui, la fournissait; cet auteur se moque beaucoup du père Plumier, qui dès lors affirmait que la cochenille était un insecte. Longtemps le Mexique seul nous fournit la cochenille; mais, depuis quelques années, il nous en vient quelques quintaux des environs de Malaga et de ceux de Cadix. On tente maintenant de la naturaliser en Corse et en Algérie; jusqu'à présent ces essais n'ont point donné de résultats importants; toutefois ils méritent d'être suivis et encouragés.

Le *coccus polonicus* de Linné, qui se trouve non-seulement en Pologne, mais encore en Ukraine, en Prusse, et même en France, a une certaine importance commerciale. Il se fixe sur divers *polygonum*, sur la pariétaire officinale et sur le scléranthe annuel ou gnavelle; il fournit une assez belle couleur, mais malheureusement il répand, quand on le fait bouillir, une odeur insupportable qui incommode beaucoup les ouvriers; on ne peut en outre l'établir en culture régulière, et il vit sur des plantes qui croissent éparses sur le sol. Le *coccus ilicis* de Linné donne le kermès animal. Ce gallinsecte a la forme d'une baie arrondie, lisse et luisante, et se fixe sur les jeunes rameaux du chêne des teinturiers (*quercus tinctoria*, L.). L'Asie-Mineure, la Grèce, la France, l'Espagne australe, notamment la Sierra-Morena, nourrissent beaucoup de kermès. L'importance médicinale de ce petit animal, avec lequel on faisait la fameuse confection *alkermès*, étant mieux appréciée, est regardée aujourd'hui comme nulle. La préférence justement accordée à la cochenille du nopal sur le kermès l'a fait déchoir aussi dans l'opinion comme principe colorant. *Voy.* KERMÈS.

Les gallinsectes font un grand dégât dans nos serres chaudes; la température élevée de ces sortes d'établissements leur convient beaucoup; ils s'y développent avec rapidité, couvrent souvent les jeunes rameaux et les feuilles de nos arbrisseaux les plus précieux. La plante, forcée de nourrir les parasites, languit et quelquefois meurt. Plusieurs espèces de coccus y

pullulent; ils mériteraient qu'on les décrivit et qu'on étudiât leurs mœurs. C'est par des lotions, et surtout par des extirpations, qu'on parvient à les détruire, les fumigations de plantes narcotiques étant tout-à-fait impuissantes. A. F.

GALLIONISME. On appela ainsi, d'après Gallion, frère de Sénèque et proconsul en Achaïe, l'indifférence en fait de religion; parce qu'on a conclu, à tort, des Actes des Apôtres (XVIII, 12 *sqq.*), que le paganisme et le judaïsme avaient été également indifférents à Gallion. De là vient la dénomination de *gallionistes* qui a été donnée aux personnes qui ne font pas de distinction entre les diverses religions. X.

GALLITZIN, *voy.* GALITSYNE.

GALLO (MARZIO MASTRILLI, duc DE), homme d'état napolitain, né à Palerme en 1753, entra jeune dans les affaires publiques, et, favorisé par la cour qui goûtait beaucoup son esprit et ses manières affables, il avança rapidement. En 1795, il fut choisi pour accompagner à Vienne la princesse napolitaine fiancée à l'empereur d'Allemagne François II, et pour exercer ensuite à la cour de ce souverain les fonctions d'ambassadeur du roi des Deux-Siciles. A cette cour, Gallo n'eut pas moins de succès qu'à celle de Naples, et il fut consulté souvent dans les circonstances critiques où l'on se trouvait alors. Lorsque les troupes françaises, sous le commandement de Bonaparte, se portèrent de la Haute-Italie sur les états allemands de la maison d'Autriche, la cour de Vienne s'adressa à l'ambassadeur napolitain pour conjurer l'orage dont elle était menacée. L'adroit diplomate parvint en effet à captiver les bonnes grâces du général en chef, et signa avec lui à Léoben les préliminaires d'une paix pour les négociations de laquelle il fut adjoint ensuite au comte de Cobenzl. Ce fut avec étonnement qu'on vit un ambassadeur étranger traiter au nom de l'Autriche, et réussir mieux que le plénipotentiaire autrichien même. Bonaparte avait d'abord fait difficulté de l'admettre à cause de sa qualité d'ambassadeur de Naples; « mais, ajouta-t-il dans sa dépêche au Directoire, je n'ai pas cru devoir insister dans cette opposition, parce que cela aurait apporté beaucoup de lenteurs, et parce qu'il paraît revêtu d'une grande confiance de l'Empereur; enfin, parce que les Autrichiens et les Hongrois sont très irrités de voir les étrangers jouer le principal rôle dans une affaire aussi importante, et que, si nous rompons, ce sera un moyen très considérable d'exciter le mécontentement contre le gouvernement de Vienne*. » Insinuant et rusé, Gallo s'était promptement entendu avec Bonaparte; il avait d'ailleurs l'esprit plus éclairé que la plupart des diplomates de cette époque, et comprenait mieux que ceux-ci la nécessité de céder aux exigences du temps. A Campo-Formio, il représenta le roi des Deux-Siciles; il rentra ensuite dans sa patrie comblé d'honneurs par les cours de Naples et d'Autriche.

Là commença sa carrière administrative. Ministre principal à la place d'Acton (*voy.*), il imprima une nouvelle direction à la politique des Deux-Siciles, en se rapprochant du système politique de la France. L'Autriche en fut alarmée; mais le gouvernement napolitain, peu sincère dans sa conduite nouvelle, prêta l'oreille aux insinuations des puissances absolues. La république française, instruite des menées secrètes de cette cour, fit marcher des troupes contre Naples. Alors le marquis de Gallo fut envoyé à Vienne pour solliciter l'assistance de l'Autriche. Il est douteux que ses démarches aient été bien sérieuses. En 1799, l'armée française se retira sur Rome, laissant malheureusement exposés à la vengeance de la cour et de la populace tous ceux qui s'étaient prononcés pendant le séjour des Français pour une réforme des institutions de l'état. Le marquis de Gallo reparut à Naples au moment où ces vengeances se poursuivaient avec fanatisme : il sut en tempérer la rigueur; mais comme il gênait le parti anglais qui, par le retour d'Acton au ministère, avait repris le dessus, il fut éloigné de Naples par une mission dans la Sicile en qualité de vice-roi. Bientôt après, on eut de nouveau besoin de lui pour rester en bonne intelligence avec les Français et empêcher une nouvelle

(*) Correspondance officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte. Paris, 1819. Italie, tom. II.

invasion. Après avoir été accrédité pendant peu de temps comme ambassadeur auprès de la république italienne, il fut envoyé à Paris, dans la même qualité, auprès du premier consul. Il y resta jusqu'en 1806 ; mais Napoléon ayant détrôné la dynastie des Bourbons à Naples, y envoya son frère Joseph pour les remplacer, et Gallo fut l'homme nécessaire pour diriger les affaires étrangères sous le nouveau roi. C'est alors que du rang de marquis il fut élevé à celui de duc. Deux ans après, lorsque Joseph fut appelé au trône d'Espagne, le duc de Gallo l'accompagna jusqu'à Bayonne; et il entra ensuite, comme ministre des affaires étrangères, au service de Joachim Murat. La politique de Naples continua d'être celle de Napoléon jusqu'en 1814, ou plutôt jusqu'aux désastres de la retraite de Moscou, époque à laquelle Murat commença d'entamer des négociations avec les puissances alliées pour n'être pas entraîné dans la chute de son beau-frère.

Après la restauration du trône des Bourbons, le duc de Gallo, éloigné des affaires, vécut dans la retraite. Cependant, vers 1820, la cour crut devoir employer ses talents diplomatiques et lui donna une mission en Russie. Mais la révolution qui éclata, en 1820, à Naples empêcha le duc de Gallo de partir et le porta dans la junte du gouvernement provisoire. Il fut désigné pour se rendre en Autriche avec la mission de chercher à faire approuver les changements constitutionnels qui venaient d'avoir lieu. Refusé par la cour de Vienne, il revint à Naples, et y fut chargé encore une fois du portefeuille des affaires étrangères; mais ce ne fut pas pour longtemps. Dès que Ferdinand IV fut à Laybach et se sentit fort de l'appui de l'Autriche, il renversa tout ce qui avait été fait. Son ministre n'avait été admis au congrès que lorsque tout était arrêté entre le roi et les puissances absolues. Pour comble d'humiliation, il fut obligé de porter à Naples les actes du congrès de la Sainte-Alliance, et de voir les Autrichiens rétablir dans sa patrie le régime absolu d'autrefois. Dès lors il ne put se dissimuler que son rôle était fini dans les affaires de sa patrie : aussi alla-t-il terminer ses jours loin de la cour et des affaires. D-G.

GALLS, GALLOIS, *voy.* GALLES (*principauté de*) et GAËLIQUE (*langue*).

GALLON, mesure de capacité anglaise équivalente à 10 livres d'eau distillée, pesées à la température de 13° $\frac{1}{2}$ R., ou à 277 pouces cubiques, d'après le règlement adopté il n'y a pas longtemps pour l'*imperial gallon*. On mesure par gallons le vin et la bière surtout, mais aussi les grains et légumes secs. On subdivise le gallon en quatre *quarter* ou huit *pintes*. X.

GALON, tissu plus ou moins étroit, dont, en général, la largeur ne dépasse point 3 centimètres. On le fait comme les rubans avec des fils de soie, de laine, de lin ou d'autres matières textiles, employés seuls ou sur lesquels on a filé de l'or, de l'argent ou quelque métal qui les imite.

Les galons d'or et d'argent ont été longtemps regardés comme des objets de luxe à l'usage des riches de toutes les classes qui s'en servaient pour orner leurs habits, les meubles de leurs appartements, les églises, etc. De nos jours, les simples particuliers ne les emploient guère que pour l'ameublement de leurs salons ou la livrée de leurs valets; mais on en fait un grand usage comme ornement et comme marque de distinction pour les uniformes des généraux et des principaux officiers attachés au service de la cour ou de l'armée. En France, c'est à Lyon principalement que se fabriquent les galons d'or ou d'argent, ainsi que ceux qui les imitent, et qu'on nomme galons *faux*. Ces derniers ne conservent que peu de temps l'apparence des véritables galons d'or et d'argent qu'ils sont destinés à remplacer. Cependant il s'en fait une très grande consommation, la modicité de leur prix les faisant préférer aux autres par les personnes qui cherchent à concilier le luxe avec l'économie. Les galons sont un des objets du commerce de la passementerie (*voy.* ce mot). V. DE M-N.

GALOP (équit.), une des allures des quadrupèdes, et en particulier du cheval. Le mot est une sorte d'onomatopée imitée du grec κάλπη *, qui signifie la marche de cet animal, le trot, et servait de cri

(*) Quelquefois κάλπη signifie jument. Le mot pourrait bien être dérivé de καλόπους, beau des pieds, posant bien les pieds. S.

d'excitation dans les courses de chars des anciens. On se le rappelle naturellement en entendant nos jeunes soldats de cavalerie, dans leur belliqueuse impatience, s'écrier : *au galop !* lorsqu'ils pressentent ou désirent une charge sur l'ennemi.

On dit vulgairement le *grand* ou le *petit galop*. En terme d'équitation, on dit le galop *de manége* et le galop *de chasse:* le premier, se pratiquant dans une enceinte souvent étroite, doit être raccourci et mesuré; on conçoit que l'autre comporte toute l'étendue exigée par les accidents de la chasse, et celle dont l'animal est susceptible.

On dit aussi galop *de course*, mais c'est improprement. La course n'est pas un galop : c'est une allure particulière dans laquelle se déploie toute la force de l'animal, qui ne s'y met que lorsqu'il y est contraint, tandis que le galop proprement dit est une de ses allures familières et communes.

Le cheval a neuf allures, dont quatre naturelles et cinq artificielles; les quatre naturelles sont : *le pas*, *le trot*, *le galop* et *la course ;* les artificielles se nomment : *l'amble*, *l'amble rompu*, *l'aubin*, *l'entre-pas* ou *pas relevé* et *le traquenard*. Nous réunirons en un seul et même article celles de ces allures dont on n'a pas encore eu occasion de parler dans cet ouvrage; mais avant d'entreprendre la décomposition des allures, et principalement du galop, auquel cet article est spécialement consacré, nous devons donner l'explication de quelques termes employés aux définitions qui vont suivre.

Les extrémités (les pieds) sont tour à tour suspendus en l'air et posés sur la terre pendant la marche : on appelle *lever* ou *soutien* le premier de ces deux temps, le second se nomme *appui* ou *foulée*. Le bruit qui résulte du heurt du pied contre le sol se nomme *battue*.

De toutes les allures naturelles, après la course, le galop est la plus fatigante pour le cheval, en ce qu'elle met en œuvre tous ses muscles et porte particulièrement sur la colonne vertébrale.

On dit qu'un cheval *galope* à droite ou à gauche, selon l'ordre dans lequel ses membres se meuvent pour opérer la progression. Quand il part au galop, le cheval lève d'abord ses deux jambes de devant. Si c'est la jambe gauche qui se lève la première, le cheval galope à droite ; les jambes de derrière partent ensuite dans le même ordre et viennent poser à terre aux mêmes points où ont porté celles de devant, qu'elles chassent immédiatement. Dans le galop à gauche, les membres antérieurs s'enlèvent aussi les premiers, mais en commençant par la jambe droite.

Lorsqu'un cheval bien dressé galope, on doit entendre quatre battues égales à chaque temps de galop (*); mais il est rare que cela arrive : on n'en entend presque jamais que trois, parce que, le plus souvent, la jambe gauche de devant tombe en même temps que la droite de derrière, si le cheval galope à droite, ce qui réduit les battues à trois et constitue le galop le plus commun et le moins fatigant.

On appelle *galop faux* celui où le cheval tournant à droite galope à gauche, ou bien galope à droite en tournant à gauche, ce qui est fort dangereux, car le cheval, manquant de point d'appui, peut se jeter par terre. *Le galop désuni* peut nuire aussi à la solidité de l'animal; on appelle ainsi le galop lorsqu'on voit dans l'action la jambe droite antérieure du cheval très éloignée de la postérieure du même côté, tandis que celles de gauche sont très rapprochées l'une de l'autre, et *vice versâ*.

M. d'Aure, l'un de nos plus habiles écuyers modernes (*voy.* ÉQUITATION), s'exprime ainsi sur le galop : « Dans le galop, les jambes marquent toujours leur appui diagonalement, mais par des sauts répétés qui font que le cheval quitte terre à chaque temps.

« Il résulte de l'ordre dans lequel les jambes se meuvent que le cheval marche toujours un peu de travers, puisqu'un côté est plus avancé que l'autre, et que deux jambes ont à supporter, pendant toute la durée des temps du galop, une plus grande partie de la masse.

« Lorsqu'un cheval galope à droite, on conçoit que la jambe de devant qui entame le terrain, étant la plus élevée et la plus avancée, aura besoin pour conserver cette position de s'appuyer sur la

(*) *Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.* VIRG.

jambe gauche de devant ; mais à son tour celle-ci, restant en arrière, contribuera à reculer la partie gauche de l'arrière-main, et fera supporter à la jambe droite de derrière, qui s'appuie à terre avec elle, l'excédant du poids qui l'empêcherait d'agir. Le côté droit de derrière étant plus avancé, il est évident qu'il contribue plus que la gauche à pousser la masse en avant, puisque dans cette position il est plus près du centre de gravité et qu'il conserve cette position tant que dure le galop à cette main; dans ce cas, le jarret aura une flexion plus grande, et, dans son extension, il portera plus que la gauche la masse en avant ; ce dernier aide, soutient et maintient l'action du côté droit.

« Quand le côté de l'arrière-main qui contribue le plus à porter la masse en avant se fatigue, le cheval cesse de le faire agir avec la même force : alors la partie qui était la plus reculée passe devant et remplit à son tour les fonctions de celle qui, ayant diminué son action, reste derrière : c'est ce qu'on remarque dans les chevaux qui ont de mauvais jarrets, et qui se désunissent à chaque instant pour soulager alternativement les parties souffrantes et trop chargées de leur arrière-main.

« Il arrive encore que, pour soulager l'arrière-main qui est plus chargée en raison de ce qu'on ralentit les allures, le cheval, pour se soustraire à une trop forte sujétion, se porte sur les épaules et de là sur la main, afin de reporter sur les parties antérieures une pesanteur qui surchargerait les parties postérieures. Dans ce cas, l'allure devient plus allongée; ou bien, si la main rejette la masse en arrière, le cheval, pour éviter la sujétion, *se traversera*, c'est-à-dire fera tomber les hanches hors de la ligne des épaules.

« On voit que, plus le galop est raccourci, plus le cheval est assis, et qu'alors l'arrière-main, en fléchissant, faisant élever le devant, le rend par conséquent plus léger. Ainsi, lorsqu'on veut augmenter l'allure, il faut nécessairement porter sur l'avant-main une portion du poids qui surcharge la partie postérieure et l'empêche de se développer, en raison de la vitesse que l'on veut obtenir. Moins cette partie sera chargée, plus elle aura de force pour chasser le devant, qui alors se chargera à mesure que le derrière prendra de l'élévation.

« Plus le galop se déploie, plus les jambes, qui marchent derrière dans une allure raccourcie, se rapprochent de la ligne de celles qui entament le terrain ; alors le poids se partage plus également, et dans la répétition des sauts qui marquent les temps de galop, les deux portions de la partie postérieure et de l'avant-main chassent ou reçoivent des poids presque égaux. Plus l'arrière-main chasse avec force, plus l'avant-main reçoit de pesanteur, et plus alors elle a besoin d'appui. »

Le *galop de course*, ou mieux *la course*, se distingue du galop parce que les deux extrémités antérieures se lèvent et portent en même temps, de même que les postérieures. C'est l'allure du cerf et du lièvre, et celle des quadrupèdes les plus timides et les plus véloces ; le cheval ne la prend que lorsqu'il y est forcé par le fouet ou l'éperon : c'est alors qu'il déploie son plus grand degré de vitesse.

La vitesse du galop de manége est de 300 à 330 mètres par minute; celle du galop de chasse s'évalue de 550 à 600 mètres par minute, et celle du galop de course de 800 à 900 mètres par minute. Ces divers degrés de vitesse varient selon l'âge du cheval et le poids du cavalier. On regarde l'âge de 3 à 4 ans comme l'époque de la vie du cheval où il a le plus de vitesse et de légèreté. A cet âge, le cheval doit fournir ses courses d'épreuve en portant un poids de 100 livres; la longueur de ces courses est de 2,000 mètres (une $\frac{1}{2}$ lieue); les bons coureurs ne mettent pas plus de 2 minutes 17 ou 18 secondes pour les parcourir.

On a calculé que chaque livre de surcharge au-dessus du poids voulu par l'âge ralentissait la course d'une seconde $\frac{2}{5}$ sur une distance donnée de 2,000 mètres.

On dit donner un galop à un cheval que l'on prépare pour la course, terme *d'entraînement ;* tel cheval a mal couru parce qu'il avait reçu ses derniers *galops* trop tôt ou trop tard. CL. CH-Y.

GALOP ou **Galopade** (chorégraphie). Tout le monde connaît aujourd'hui cette danse dont il y a dix ans nous savions à peine le nom : on l'a dansé à la cour, à la ville, au théâtre; partout elle a joui d'une vogue décidée. Pendant des siècles, le galop n'était qu'une danse du bas peuple de la Hongrie et des montagnes de la vieille Bavière, entièrement étrangère à la haute société. En 1822, elle y parut pour la première fois, d'après les uns à Vienne et selon d'autres à Berlin, lors du mariage du prince royal de Prusse avec la princesse Élisabeth de Bavière. En 1829, M. Rodolphe d'Appony, fils de l'ambassadeur d'Autriche, introduisit le galop en France, où il fut dansé pour la première fois aux bals donnés pendant le carnaval par M^me^ la duchesse de Berri. Cependant deux ans plus tôt, le fameux Mazurier, aidé d'une gentille danseuse, avait déjà fait connaître au public parisien la galopade hongroise dans un charmant ballet intitulé *la Neige*. Depuis lors, sous le nom de *galop*, de *galope* et de *galopade*, cette danse se répandit dans toutes les classes de la société. Elle fut modifiée de toutes les manières, et, pour la satisfaction de tous, adaptée en guise de finale à la traditionnelle contredanse. Plus vif, plus rapide que cette dernière, le galop s'exécute sur la même mesure et n'exige la connaissance d'aucun pas, si ce n'est de celui que font les enfants dans ce qu'ils appellent la *poste aux ânes*, circonstance qui explique pourquoi il devint en peu de temps si familier. Les habitués de l'Académie royale de Musique n'ont pas oublié le galop du bal masqué de *Gustave III*. Il n'est peut-être personne à Paris qui n'ait voulu voir ou entendu conter ce galop furieux, échevelé, qui terminait ces dernières années les bals de l'Opéra, ou ce galop véritablement *infernal* si énergiquement décrit dans les beaux vers de M. Auguste Barbier, où danseurs et danseuses, se précipitant comme dans une déroute, étouffaient sous le bruit de leurs pas retentissants les tambours, les *hurras* et les détonations d'un de nos orchestres publics. V. R.

GALOUBET. On ignore l'origine de cet instrument. Les uns le font naître chez les Romains, d'autres dans le midi de la France, avant le règne de saint Louis. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que les Provençaux et les Béarnais se servent de galoubets depuis plusieurs siècles, et qu'aujourd'hui encore ils exécutent sur cet instrument des morceaux fort gais et fort divertissants.

Le galoubet diffère peu des flûtes antiques. Sa longueur approche beaucoup de nos petites flûtes; il est percé de trois trous et se joue de la main gauche. Son embouchure est excessivement difficile, et c'est peut-être à cause de cette difficulté que les habitants des provinces du Nord l'ont entièrement abandonné. Quoique cet instrument soit criard et perçant, son étendue n'est pas très considérable; elle n'est même pas égale à celle de la petite flûte, puisqu'elle ne fournit que deux octaves et un ton.

Le galoubet est de deux octaves plus élevé que la grande flûte et d'un au-dessus de la petite : aussi n'en joue-t-on qu'en s'accompagnant d'un tambourin de Provence. Ce tambourin est une caisse plus longue et plus étroite que celle du tambour ordinaire, et que l'on bat de la main droite avec une seule baguette. Le ton du galoubet est celui de *ré*.

En Provence, il y a des joueurs de galoubet d'une force si extraordinaire qu'ils exécutent sur leur instrument les concertos de violon les plus difficiles et les plus compliqués. On rassemble jusqu'à vingt-cinq de ces joueurs dans une fête champêtre, dit M. Castil-Blaze, qui avait assisté à l'une d'elles; et, quoique leur musique soit toujours gaie et rapide, l'ensemble ne cesse jamais d'exister entre eux. Carbonel, au dernier siècle, et de nos jours Châteauminois, se sont particulièrement distingués par leur talent à jouer du galoubet.

Les montagnards d'Auvergne que nous rencontrons dans nos rues, avec des tambourins de Provence, ne se servent pas, la plupart, du galoubet, comme on le croit généralement, mais ils le remplacent par de petits flageolets dont les sons, quoique perçants, sont bien moins criards que ceux du galoubet. E. B-s.

GALUCHAT. Les gaîniers appellent ainsi, du nom, dit-on, de celui qui en

aurait imaginé la préparation, la peau d'une espèce de raie (*raja sephen*) et de plusieurs espèces de squales, qu'ils emploient pour couvrir des boîtes et des étuis. La raie donne le galuchat à petit grain, et le squale, surtout celui dit rousette, le galuchat à gros grain ou des qualités inférieures. Cette peau, qu'ils achètent brute et dont les parties les plus dures, telles que l'origine des nageoires, servent dans différentes professions de râpes fines, est garnie d'une innombrable quantité d'aspérités fort aiguës, qu'ils font d'abord disparaître avec le grès. Ensuite, à l'aide de la pierre ponce, ils l'amincissent jusqu'à ce que, réduite à moins d'une demi-ligne d'épaisseur, elle soit arrivée à l'état de transparence, tout en conservant à l'œil seulement la trace du grain dont elle était pourvue. Ainsi préparée, ils l'appliquent, avec une colle de poisson très claire et très pure, sur les objets de leur commerce, qu'ils ont d'abord revêtus d'un papier de Hollande préalablement trempé dans une double teinture de vert-de-gris. Le galuchat, primitivement gris, paraît alors d'un beau vert brillant et poli comme une glace. Quelques gaîniers, profitant des espèces de facettes que la base des aspérités disparues laisse sur le galuchat, ont imaginé de remplacer le papier vert par de petits dessins coloriés qui prennent, grâce à cette disposition, l'aspect d'une véritable mosaïque. Depuis que l'usage du maroquin s'est répandu dans le commerce de la gaînerie, celui du galuchat s'est restreint de beaucoup; cependant on lui donne encore la préférence pour les ouvrages qui demandent une solidité durable. C'est à Lacépède qu'on doit en France la connaissance du fait que la peau de raie est propre à donner du bon galuchat : jusqu'à lui, on était obligé de le tirer d'Angleterre. V. R.

GALVANI (Louis ou Aloïsio), médecin et physicien célèbre, qui naquit à Bologne le 9 septembre 1737 et y mourut le 4 décembre 1798. En découvrant l'*électricité animale*, à laquelle il donna son nom (*voy.* l'art. suivant), il ouvrit un champ nouveau et vaste à l'étude de la physique. Ce n'est pas Galvani pourtant qui sut tirer parti de cette découverte due au hasard : cette gloire appartient tout entière à Volta. *Voy.* ce nom.

Galvani commença par étudier la théologie, et il avait le projet d'entrer dans les ordres. Il en fut détourné et se consacra dès lors avec ardeur à l'étude de l'anatomie et de la physiologie. En 1762, il fut nommé professeur de la première de ces sciences à Bologne, à la suite de sa thèse *Sur les os, leur nature et leur formation*. Ce fut dans cette position que Galvani fit ses observations sur l'électricité *animale*, c'est-à-dire propre aux animaux, comme il le croyait, et différente même suivant l'économie particulière de chaque animal. La découverte qui le mit sur la voie eut lieu en 1791, l'année qui suivit celle où il avait été cruellement frappé dans ses affections par la mort de sa femme chérie, Lucie Galeazzi, fille de son ancien professeur. Peu de temps après, astreint par la république cisalpine à un serment qui répugnait à ses convictions politiques et religieuses, il aima mieux se laisser dépouiller de ses titres et de ses places que de le prêter. Galvani, presque réduit à l'indigence, se retira chez son frère Jacques, et bientôt il tomba dans un état de marasme et de langueur auquel ne purent l'arracher ni les soins éclairés de la médecine, ni le décret du gouvernement qui, malgré son obstination et par égard pour sa célébrité, lui rendait sa place de professeur d'anatomie à l'université de Bologne. Il mourut sans remonter dans la chaire qu'il avait illustrée.

Indépendamment de sa thèse *sur les os* dont nous avons parlé, Galvani a publié plus tard un mémoire *Sur les reins et les uretères des oiseaux*, et il avait terminé un travail considérable sur l'organe de l'ouïe, étudié dans la même classe d'animaux (*De volatilium aure*); mais il fut prévenu par Scarpa, qui s'était occupé du même sujet et qui, dans ses *Observations sur la fenêtre ronde*, avait abordé presque tous les objets traités par Galvani : celui-ci ne publia alors que les points négligés par son émule. C'est dans son *Commentaire sur les forces électriques pour produire les mouvements musculaires* (1791) que Galvani a exposé la découverte de ce qu'il con-

sidéra comme un nouvel agent, auquel les savants ont donné le nom de *galvanisme*, nom sous lequel nous l'étudierons dans l'article suivant. La thèse de Galvani et les trois mémoires dont nous avons fait connaître l'objet sont écrits en latin. A. L–D.

GALVANISME. C'est sans doute avec raison qu'on attribue généralement à Galvani la découverte d'une électricité offrant des particularités fort remarquables et que son inventeur désigna par le nom d'*électricité animale*, mais que les savants s'accordèrent à nommer *galvanisme;* il faut cependant reconnaître que plusieurs observations isolées avaient fait soupçonner, longtemps avant ce physicien, l'existence de cette électricité. Ainsi, Sulzer, dans un ouvrage qui a pour titre : *Nouvelle théorie du plaisir*, publié en 1767, avait parlé de la saveur particulière que font ressentir deux lames de métal différent placées dans la bouche, en observant certaines précautions qu'il indiquait. Vers 1786, un élève de Cotugno, professeur de médecine à Naples, en disséquant une souris qui l'avait mordu à la jambe, éprouva une commotion au moment où son scalpel toucha un des nerfs de l'animal.

Quant à l'histoire de la découverte faite en définitive par Galvani, elle offre quelques variantes. On raconte d'abord que, dépouillant des grenouilles pour en préparer du bouillon à sa femme, qui se mourait de la poitrine, il arriva qu'ayant par hasard touché avec deux métaux différents les nerfs lombaires d'une de ces grenouilles, dont les membres inférieurs avaient été séparés du tronc, ces deux membres se contractèrent avec force. On dit encore que le professeur d'anatomie de Bologne ayant disséqué plusieurs grenouilles pour étudier leur système nerveux, avait suspendu tous les trains de derrière à un balcon en fer, au moyen d'un crochet de cuivre engagé dans les nerfs lombaires; et toutes les fois que dans le mouvement de balancement que le hasard leur imprimait, ces mêmes nerfs touchaient le fer, il arriva que le phénomène décrit plus haut se reproduisit. Dès ce moment Galvani l'étudia avec soin et acquit bientôt la connaissance des conditions nécessaires pour le reproduire à volonté.

Si, prenant une grenouille, on la coupe en deux au niveau des lombes, et qu'on dépouille les membres inférieurs, on découvre ces filets blancs, très volumineux chez cet animal, qui se trouvent à la jonction des deux cuisses, et qu'on nomme les *nerfs lombaires*. On saisit ces nerfs, on les enveloppe avec une feuille d'étain, et, cela fait, on pose les cuisses, dans l'état de flexion, sur une lame de cuivre. Si, les choses étant ainsi disposées, on fait toucher la petite feuille d'étain à la lame de cuivre, à l'instant les muscles de la cuisse se contracteront, et un léger obstacle contre lequel on aurait appuyé l'extrémité des pattes sera renversé avec assez de force. Telle est l'expérience à laquelle Galvani fut conduit par le hasard; il lui dut la découverte qui porte son nom et qui causa alors une grande sensation dans le monde savant, qui de prime abord adopta sur ce nouveau phénomène les idées théoriques du professeur de Bologne. Celui-ci reconnaissait bien, entre l'agent du phénomène observé par lui et l'électricité, la plus grande analogie, mais il niait leur identité : il croyait que c'était une électricité d'une nature toute particulière; enfin il avait la prétention d'avoir découvert le *fluide nerveux*.

Galvani mourut avec cette opinion, l'opposant à celle de Volta, qui s'empara de la découverte de Galvani pour l'agrandir et en tirer des résultats utiles. Volta soutint que le prétendu fluide nerveux n'était autre chose que de l'électricité ordinaire, à laquelle les organes des animaux servaient de conducteurs, et dont ils pouvaient même être des générateurs; car Galvani avait fait voir que les nerfs lombaires eux-mêmes, directement appliqués, sans intermédiaire, à la surface extérieure des muscles, déterminaient des contractions. Cette puissance génératrice de certains organes n'est plus contestable depuis que MM. Linari et Matteucci sont parvenus à tirer une étincelle électrique d'un des lobes du cerveau du gymnote et de la torpille.

Volta prouva l'identité du galvanisme et de l'électricité (*voy.* ce mot); il dé-

montra, à l'aide de l'électromètre (*voy.*) et d'un instrument de son invention, le *condensateur*, que le contact des métaux de différentes natures donne lieu à un dégagement continuel d'électricité, qu'un métal donne le fluide vitré et l'autre le fluide résineux; enfin, en construisant un instrument qui a reçu le nom de *pile de Volta*, et dont nous allons parler plus longuement, il obtint des effets électriques tels que le doute ne fut plus permis sur l'identité en question. Cette découverte du savant adversaire de Galvani fut de la plus haute importance, non-seulement pour la physique, mais aussi, comme nous le verrons bientôt, pour la chimie; et dès ce moment, unies à jamais, ces deux sciences marchent de front en se prêtant un mutuel appui.

On peut rendre sensible à d'autres sens qu'à la vue l'existence et la présence du galvanisme. Si l'on goûte séparément une pièce de zinc et une pièce d'argent, elles ne présentent qu'une saveur métallique bien connue; mais si l'on place une des pièces sous la langue et l'autre sous la lèvre inférieure, au moment où on mettra en contact les bords libres des deux pièces, on sera frappé d'une saveur insolite qu'il faut avoir éprouvée pour s'en faire une idée; si l'on prolonge le contact, la salivation sera excitée, et l'on verra comme des bluets passer devant les yeux, quoique fermés.

Analysons ce qui s'est passé dans ce contact de l'argent et du zinc. Chacun de ces deux métaux, comme chaque corps de la nature, contient du fluide électrique naturel. Mais au moment même du contact, les fluides pareils se repoussent, et les faces opposées des deux métaux se constituent dans des états électriques différents: l'une reçoit l'électricité vitreuse, et l'autre l'électricité résineuse. Les quantités d'électricité sont à la vérité infiniment petites, mais elles se reproduisent sans cesse, de sorte que si on transporte un grand nombre de fois ces petites doses d'électricité sur le plateau d'un condensateur, on finira par les rendre sensibles à l'électromètre, et on établira ainsi, comme nous l'avons déjà dit, la parfaite identité de l'électricité ordinaire et de l'électricité voltaïque ou galvanisme.

La théorie que nous venons de développer ne fut pas de prime abord et généralement admise; et Crève, professeur à Mayence, chercha une explication du galvanisme dans le jeu des réactions chimiques. Il fut suivi dans cette voie par Fabroni, qui, deux ans après la découverte de Galvani, en 1792, communiquait à l'Académie de Florence toutes les recherches qu'il avait entreprises et tous les faits qu'il avait observés dans le but de prouver la bonté de la *théorie chimique*. Il conclut de ses recherches expérimentales que le phénomène de Sulzer et les autres effets galvaniques n'étaient que des opérations chimiques. M. Becquerel paraît partager cette opinion, et il dit, en parlant de Fabroni, que « c'est justice de regarder ce physicien comme le premier qui ait bien observé les phénomènes chimiques produits par le contact des métaux et qui ait *démontré la nécessité d'une action chimique dans les effets galvaniques*, » etc. Cette nécessité ne nous paraît point absolument établie, puisque Zamboni a construit des piles sèches et qu'il ne s'établit généralement pas de réaction chimique entre deux corps solides qui restent parfaitement secs; mais il faut reconnaître que les décompositions chimiques favorisent puissamment le développement du galvanisme.

Nous avons dit que les fluides contraires se reproduisent sans cesse : cela est si vrai que, si l'on établit un fil métallique entre les faces de deux métaux, il sera le siége d'un courant continu, de manière que ces deux fluides, repoussés des surfaces en contact par une force qu'on a nommée *force* ou *puissance électro-motrice*, se réunissent sans cesse dans le conducteur qui est en rapport avec les deux surfaces libres. Tous les métaux que l'on réunit ainsi, comme le zinc et l'argent ou le zinc et le cuivre, par un point, se constituent toujours dans deux états électriques différents, et un même métal, selon qu'on le met en contact avec tel autre, se charge tantôt d'électricité positive ou résineuse, tantôt d'électricité négative ou vitreuse. Les métaux ne jouissent pas seuls de cette curieuse propriété, et des expériences nombreuses ont démontré que toutes les substances hétérogènes

mises en contact se constituent aussi dans des états électriques différents. Ainsi Gautherot construisit une pile avec des disques de charbon et de schiste, séparés par des rondelles de papier mouillé. Enfin certains minéraux, et la tournaline surtout, quand on les chauffe inégalement, prennent aussi des états électriques différents dans les deux extrémités de leur masse portées à des températures inégales.

Le moyen de produire le galvanisme étant connu, il ne s'agissait plus que de le rendre plus puissant : c'est ce qu'a fait Volta en construisant l'instrument dont nous avons déjà parlé sous le nom de *pile de Volta* ou *pile galvanique*. Cet instrument est composé de disques métalliques, zinc et cuivre, réunis deux à deux; ces couples sont placés les uns sur les autres, mais séparés par des rondelles de drap qu'on imbibe d'une eau saturée de sel, afin qu'elle soit meilleure conductrice de l'électricité. Si l'on touche avec les doigts mouillés d'une main l'extrémité supérieure et de l'autre main l'extrémité inférieure de cet appareil, on éprouve une secousse dont la force dépend de la grandeur de l'appareil, et qui est analogue à celle que produit une bouteille de Leyde; si on prolonge le contact, on éprouve une série de légères secousses, indices certains que nos organes sont conducteurs d'un agent particulier et sans cesse reproduit.

On n'a point tardé à modifier la forme de la pile, mais c'est toujours à Volta qu'on doit cette modification ; car l'*appareil voltaïque à auges*, que nous allons décrire et qui est maintenant presque le seul employé, comme étant le plus commode, n'est pas autre chose que l'appareil *à couronnes de tasses* dont le professeur de Pavie se servait habituellement. La pile actuelle se compose de lames de cuivre et de zinc carrées et soudées ensemble; chaque paire est fixée sur l'extrémité d'une tige de métal qui a la forme d'un U renversé; l'une des extrémités de cette tige est soudée à la surface cuivre, et l'autre à la surface zinc. Toutes les plaques réunies sont ainsi fixées à une tringle métallique qui règne au-dessus de la cuve dans laquelle on doit plonger l'appareil; cette cuve est en porcelaine avec des diaphragmes de la même matière formant autant de cellules qu'il y a de paires de plaques. On y a substitué des vases séparés, en nombre égal à celui des paires. Au moyen de la tringle, tout le système des plaques peut être enlevé ou placé dans la cuve, soit avec la main, soit avec une poulie convenablement disposée, si le poids est trop considérable. On voit que chaque auge renferme un des éléments de chaque paire de plaques. Les deux plaques placées aux extrémités de la pile sont doubles : si d'un côté celle qui se place en dehors est cuivre, celle de l'autre côté est zinc, et *vice versâ*. L'appareil, tel que nous venons de le décrire, plonge dans une eau acidulée qui a la propriété d'augmenter son action, sans être indispensable à la production du galvanisme.

On est convenu de nommer *pôle négatif* le côté cuivre, vers lequel se porte l'électricité résineuse, et *pôle positif* le côté zinc, vers lequel afflue l'électricité vitrée. Ces distinctions pourraient être considérées comme de pures spéculations si les recherches des physiciens n'avaient établi des différences marquées entre les deux électricités. Ainsi Ritter a cru pouvoir établir que le pôle positif disposait les métaux à se combiner avec l'oxygène et le pôle négatif avec l'hydrogène, et que nos organes, comme nous le verrons bientôt, sont différemment influencés par chacune des deux électricités. Des expériences plus récentes, faites par MM. Trémery, Erman et Biot, ont établi des différences marquées entre le fluide positif et le fluide négatif; différences sur lesquelles nos lecteurs vont être parfaitement édifiés par l'exposition des effets chimiques de la pile.

Mais auparavant ne négligeons pas de dire qu'on fait partir de chaque pôle un fil métallique qui devient le conducteur du fluide dégagé à chaque pôle. Si les extrémités des deux conducteurs sont mis en rapport, ils deviennent le siége d'un double courant : l'un part sans cesse du pôle positif pour se porter vers le pôle négatif, et celui-ci engendre le second courant dirigé à son tour vers le premier pôle. Tout le temps que rien n'interrompt ce double courant aucun phéno-

mène n'a lieu ; mais si on rompt l'arc de communication, si on maintient les deux extrémités libres du fil conducteur à une distance variable, c'est alors que se produisent tous les effets de la pile. Les deux fluides de nom contraire s'accumulent rapidement à l'extrémité de chaque fil, et, en se précipitant l'un vers l'autre pour se combiner, il y a production d'une étincelle électrique, dont la force et la puissance varient. Si des corps composés sont placés dans cet intervalle, c'est alors que se produisent tous les effets chimiques de la pile. Ainsi, en faisant plonger dans un vase rempli d'eau parfaitement pure les deux extrémités recourbées de deux conducteurs de platine, et en plaçant au-dessus de chacune une petite éprouvette, on opère la décomposition de l'eau : l'oxygène se dégage au pôle positif, l'hydrogène au pôle négatif. L'eau tient-elle un sel en dissolution, le sel est décomposé, l'acide se porte au pôle positif, l'alcali au pôle négatif ; est-ce un acide qu'on traite ainsi, c'est encore l'oxygène de l'acide qui se dégage au pôle positif et la base se porte à l'autre pôle. Enfin c'est en traitant de la même façon la chaux, la potasse et la soude, mais avec des précautions qu'il serait ici trop long d'indiquer, que Davy a décomposé ces terres métalliques et qu'il a obtenu le *calcium*, le *potassium* et le *sodium*. Dans ces cas, comme dans les précédents, l'oxygène s'est dégagé au pôle positif et la base métallique s'est déposée au pôle négatif. Cependant, malgré l'importance des résultats obtenus par Davy de l'emploi de la pile, reconnaissons que ce n'est point à cet illustre physicien qu'appartient la gloire d'avoir découvert les merveilleuses actions chimiques que nous venons d'indiquer : elle est revendiquée en même temps par Cruikshank, Nicholson et Carlisle.

D'après ce qui précède, on pourrait penser qu'on n'obtient des effets de décomposition qu'à l'aide de courants produits par des piles puissantes : on tomberait dans une grave erreur, et M. Becquerel a prouvé, toutefois, comme il le déclare lui-même, après Bucholz, par des expériences réitérées, qu'on réussit parfaitement à opérer des décompositions chimiques à l'aide de courants très faibles. Cet ingénieux physicien a fait infiniment plus pour la science en réussissant, toujours à l'aide d'appareils voltaïques très petits, à déterminer la combinaison ou la formation de certains corps, qu'on n'était jamais parvenu à obtenir par les opérations chimiques usitées. Dans tous les appareils que M. Becquerel a construits pour ses expériences, l'action du courant électrique est extrêmement lente et a en cela la plus grande analogie avec ce qui s'opère en grand dans la nature. Les produits obtenus par M. Becquerel, qui a fait faire un grand pas à la synthèse chimique, ont offert une parfaite identité de constitution et de forme avec les produits naturels.

On ne se borna pas à étudier l'action de la pile sur les sels, sur les acides, sur les terres à base métallique : plusieurs physiciens recherchèrent aussi quelle serait sa manière d'agir sur les substances organiques. Brugnatelli surtout étudia son action sur le sang, sur le lait, la bile, la salive, etc. Placé sur une lame de platine du côté du pôle positif, le sang de bœuf se décolora et se coagula ; au pôle négatif, il prit seulement une couleur noire. Le lait se coagula également au pôle positif et prit une saveur acide et agréable ; au pôle négatif, il se déposa du sucre de lait. La bile de bœuf donna au premier pôle un caillot d'une nature résineuse, et l'urine du phosphate d'ammoniaque de l'autre côté, tandis qu'il y eut de l'urée de déposée au pôle positif.

Les effets que nous venons d'exposer si rapidement varient d'intensité selon la force de la pile. La plus puissante est celle que M. Children a fait construire pour la Société royale de Londres. Sa surface totale est de 128,000 pouces carrés. Les effets obtenus par cet appareil sont prodigieux. A l'aide de cette pile, on a produit des étincelles très brillantes et très longues ; le charbon a été enflammé, le platine fondu, comme la cire l'est dans la flamme d'une bougie ordinaire ; le quartz, le saphir, la magnésie, la chaux, tous corps réfractaires, entraient en fusion avec la plus grande facilité ; des fragments de diamants, de charbon et de plombagine, s'y dissipaient en fumée. C'est dans une des expériences, qui don-

nèrent de si curieux résultats que Davy, ayant fait passer entre deux pointes de charbon la décharge de l'énorme pile de Children, produisit une lumière dont l'éclat fut comparable à celle du soleil. Comme ce dernier effet, ainsi que la fusion des substances les plus réfractaires, eut lieu dans le vide aussi bien qu'à l'air libre, il n'a pas été possible d'admettre pour cause première de la chaleur et de la lumière produites la combustion du charbon, et il a fallu les attribuer à la réunion des deux électricités. Cette dernière expérience (elle vient à l'appui des recherches si curieuses de M. Arago, qui a établi un rapprochement fondé entre les effets calorifiques et lumineux de la pile avec la lumière du soleil) jette quelque jour sur l'incandescence perpétuelle de cet astre (*voy.* Soleil). Au sujet des effets calorifiques de la pile, nous avons à rappeler les recherches délicates de Wollaston. Cet ingénieux expérimentateur acquit la certitude que, pour obtenir les plus grands effets possibles de chaleur, il fallait augmenter dans chaque couple voltaïque la surface du cuivre relativement au zinc. Wollaston construisit, d'après ce principe, une pile qui porte son nom et dont on fait usage lorsqu'on veut surtout produire des effets de chaleur et de lumière.

On a aussi recherché quelle était l'action de l'électricité voltaïque sur les végétaux et le phénomène de la végétation. Ainsi Giulio de Turin, ayant soumis des branches pleines de vie de *mimosa sensitiva* et de *mimosa pudica* au courant d'une pile assez forte, réussit à faire fermer les folioles de la plante, comme la chose a lieu quand on vient à les toucher avec la main. Ingenhousz avait avancé que l'électricité était sans influence sur la végétation; mais Carmois et Bertholon, en répétant les expériences du premier physicien, prouvèrent l'influence de l'électricité négative sur la germination. Plusieurs savants ont même affirmé que cette action était si favorable que les fruits électrisés sont de meilleur goût et parviennent plus tôt à leur maturité; que l'électricité accélère l'apparition des couleurs végétales et qu'elle leur donne plus d'énergie et plus d'éclat. Des expériences plus précises que toutes celles de ses prédécesseurs ont démontré à M. Becquerel que l'électricité négative exerce sur la germination des graines une action favorable, en tant toutefois qu'elle est faible; car si elle est intense, elle devient désorganisatrice. Quant à l'électricité positive, elle serait nulle et même fâcheuse. Cependant l'électricité atmosphérique, qui est si favorable à la végétation par un temps serein, est positive; mais cela tient à ce qu'alors les feuilles, les fleurs des végétaux se constituent dans l'état électrique opposé et sont soumises ainsi à l'influence de l'électricité négative.

Comme nous l'avons dit à l'article Galvani, ce physicien pensa avoir trouvé l'*électricité animale*, le *fluide nerveux*. Il put penser même qu'il avait découvert le principe vital, et que la vie n'était qu'un phénomène électrique. On verra par les faits que nous allons citer qu'ils peuvent venir à l'appui de l'opinion de Galvani et lui prêter une apparence de vérité.

M. de Humboldt, dont le nom se rattache à toutes les sciences, se fit appliquer un vésicatoire sur chaque épaule. Lorsque la peau eut été dénudée, en enlevant l'épiderme soulevé par l'effet des cantharides, il fit poser sur les plaies, d'un côté un disque d'argent et de l'autre un disque de zinc. Au moment où ces deux métaux furent mis en communication à l'aide d'un fil conducteur, ses épaules entrèrent en convulsion, et il ne dépendit pas de lui d'arrêter ce mouvement.

Suivant Ritter, dont il serait intéressant de répéter les expériences, l'électricité positive excite les fonctions vitales, l'électricité négative les atténue. Le pouls mis en contact avec le pôle positif acquiert de la force; il faiblit, s'il est au contraire placé sous l'influence du pôle négatif. Dans le premier cas la chaleur est augmentée, dans le second il y a sentiment de froid. Un œil électrisé positivement voit les objets plus distincts, plus grands, clairs et rouges; les corps paraissent au contraire bleuâtres, moins distincts et plus petits, à un œil affaibli par un courant négatif. Le pôle positif fait éprouver à la langue une saveur acide, le pôle négatif une saveur alcaline. Le nerf acoustique sous l'influence d'un cou-

rant positif perçoit des sons pleins; ils sont aigus quand il est sous l'influence contraire.

Par un courant galvanique la digestion est entretenue : si on divise chez des lapins les nerfs de la huitième paire qui vont se distribuer dans l'estomac, les aliments contenus dans cette cavité cessent d'y être élaborés. L'animal éprouve une grande difficulté pour respirer et finit par succomber comme suffoqué. Les aliments retirés de son estomac sont parfaitement intacts. Si, sur un autre lapin qu'on a soumis à la même opération, on établit un courant galvanique, la difficulté de respirer cesse, l'animal paraît dans son état habituel; et si, après avoir soutenu l'action voltaïque pendant 36 heures, on tue l'animal et qu'on l'ouvre, on trouve les aliments parfaitement digérés. Ces expériences, répétées un grand nombre de fois, ont toujours donné les mêmes résultats.

Nous arrivons enfin aux expériences faites par le docteur André Ure, expériences dont un esprit faible n'aurait pu être témoin sans effroi. Le cadavre d'un assassin fut décroché de la potence après une heure de suspension. Il n'avait éprouvé aucune convulsion, son visage avait un aspect naturel, et son cou n'offrait point de dislocation. Il fut apporté dans cet état à l'amphithéâtre du docteur.

Première expérience. Une large incision fut pratiquée au-dessous de l'occiput, et on enleva la moitié de la vertèbre-atlas, de sorte que la moelle épinière fut mise à découvert. Il coula en grande abondance de la plaie du sang liquide. On découvrit en même temps le nerf sciatique vers la branche gauche, et l'on fit une petite entaille au talon. Un conducteur fut alors mis en rapport avec la moelle épinière, et l'autre conducteur fut appliqué sur le nerf sciatique. Chaque muscle du corps fut aussitôt agité de mouvements convulsifs. On plia la jambe sur la cuisse, et l'on fit mouvoir le second conducteur de la hanche au talon : la jambe se tendit avec une telle violence qu'elle faillit renverser un des assistants.

Deuxième expérience. On découvrit le nerf phrénique gauche qui préside aux mouvements respiratoires; on fit une seconde incision au-dessous du cartilage de la septième côte. Un conducteur fut mis en contact avec le nerf phrénique, et l'autre, à l'aide de la seconde incision, avec le muscle diaphragme. Le travail d'une respiration complète commença aussitôt : la poitrine s'élevait et s'abaissait, le ventre se gonflait et s'affaissait en suivant les mouvements du diaphragme, comme la chose aurait eu lieu chez l'homme vivant, et le docteur Ure pense que, si le système sanguin n'eût point été vide, la circulation eût pu être rétablie et la vie rendue au sujet.

Troisième expérience. Le nerf orbitaire, celui qui préside aux mouvements de la face, fut mis à découvert; on lui appliqua un conducteur; l'autre fut placé au talon. Toutes les passions imaginables se peignirent alors sur la face. Selon qu'on augmentait la force des décharges électriques, chaque muscle de la face entrait violemment en action. On voyait se manifester sur la figure du cadavre, la rage, l'effroi, le désespoir, l'angoisse, le sourire horrible, et à tout cela se joignait une expression si hideuse que plusieurs des spectateurs ne purent y résister. Les uns quittèrent le lieu des expériences par terreur, les autres par indisposition; l'un d'eux tomba en syncope.

Quatrième expérience. Dans cette dernière expérience, on transmit le pouvoir électrique de la moelle épinière au nerf du bras (*nerf cubital*), mis à découvert à la face interne du coude. Les doigts s'agitèrent alors avec la vivacité et l'agilité de ceux d'un joueur de violon. En vain essayait-on de fermer le poing du cadavre : la main s'ouvrait malgré tous les efforts. Un conducteur fut en dernier lieu appliqué à une légère incision faite au bout de l'index, le poing ayant été préalablement fermé : l'index s'étendit à l'instant, et comme à ce geste se joignait l'agitation du bras, le cadavre semblait désigner les différents spectateurs, dont plusieurs s'imaginèrent un moment qu'il était rendu à la vie.

On concevra sans peine qu'après de si merveilleux effets produits sur le système nerveux on ait eu l'idée d'appliquer le galvanisme au traitement de plusieurs affections des nerfs. Malheureusement les recherches entreprises à ce sujet n'ont

pas toujours été suivies par des hommes de science, et les traitements électriques sont trop souvent tombés dans le domaine de la spéculation. Cependant quelques savants recommandables ont sur ce point établi quelques données dont la valeur est incontestable. Ainsi M. Magendie a constaté les bons effets du galvanisme, transmis par l'acupuncture, dans le traitement de certaines amauroses incomplètes; et M. de Humboldt avait antérieurement reconnu l'efficacité de l'action d'un courant galvanique dans quelques cas de cécité dépendant d'un affaiblissement du nerf optique. Le docteur Philippe Wilson a observé que le galvanisme soulage et même guérit l'asthme qui provient d'une affection nerveuse. Enfin M. Marianini a appliqué avec succès le galvanisme à plusieurs personnes affectées de paralysie générale. MM. Becquerel et Breschet ont fait à l'Hôtel-Dieu, dans le service de ce chirurgien, quelques tentatives pour résoudre certaines tumeurs scrofuleuses ou squirrheuses à l'aide de courants galvaniques transmis à travers la peau dénudée par l'action d'un vésicatoire. Nous ignorons si le succès a répondu aux espérances que paraissaient avoir conçues ces deux savants.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet, qui a déjà été l'objet d'un autre article (*voy.* ÉLECTRICITÉ, médecine); et nous dirons avec M. Becquerel, dont l'ouvrage sur *l'Électricité et le Magnétisme* nous a fourni quelques renseignemens utiles, que, « malgré les tentatives nombreuses qui ont été faites à ce « sujet depuis plus de quarante ans, nous « n'avons encore recueilli que très peu « d'observations probantes, excepté ce- « pendant en ce qui concerne les maladies « nerveuses, où les faits commencent à se « grouper, pour montrer qu'elle peut « exercer sur elles une influence salutaire, « quand elle est dirigée par un physiolo- « giste habile. » Cette dernière condition est indispensable pour l'application du galvanisme à la médecine; car indépendamment qu'il faut reconnaître quel est le nerf malade, il faut encore bien savoir quelles sont toutes ses ramifications et ses anastomoses, et ne pas se tromper sur la nature de la maladie dont il est le siége. Enfin il n'est pas moins essentiel d'avoir des notions exactes sur l'action du galvanisme sur notre économie, et de ne pas ignorer que le pôle positif n'agit pas de la même façon que le pôle négatif, et que le courant galvanique, s'il est dirigé dans le sens des ramifications nerveuses, excite des contractions sans douleur, tandis qu'il produit ce dernier effet s'il a lieu en sens contraire.

C'est l'étude de l'action des courants galvaniques sur des aiguilles aimantées, sur des aimants, qui a amené MM. OErsted et Ampère à découvrir l'identité du magnétisme et de l'électricité; mais c'est un point qui a été abordé au mot ÉLECTRO-MAGNÉTISME et qui sera traité à fond à l'article MAGNÉTISME, auquel nous renvoyons comme complément de celui-ci. A. L-D.

GAMA (VASCO DA), comte DA VIDIGUEYRA, célèbre amiral portugais et commandant de la flotte qui la première doubla le cap de Bonne-Espérance et ouvrit la voie des Indes par le grand Océan. Il naquit vers l'an 1469* à Sines, ville maritime dans la province

(*) Aucun des historiens portugais du grand siècle des découvertes que nous avons consultés n'indique l'année de la naissance de Gama! Garcia de Resende (Chron. de Jean II), Barros (Decades), Castanheda (Hist. de l'Inde), Goes (Chron. d'Emmanuel), Faria y Souza (*Asia Port.*), Andrade (Chron. de don Jean III), gardent tous le plus profond silence non-seulement sur l'époque de la naissance de Gama, mais, ce qui est plus déplorable encore, ils se taisent sur les particularités de sa carrière antérieure. Leur point de départ est l'époque de son grand voyage de 1497. On ne trouve pas non plus ces détails si précieux dans les écrivains postérieurs tels que Mariz (*Dialog. de Var. Hist.*), dans Barboza (*Biblioth. Lusit.*), et, ce qui est surtout étonnant, pas même dans le grand ouvrage généalogique du Père Souza. Dans le livre des familles du Portugal par D. Louis Lobo (Ms. 10,018 de la Bibliothèque du roi), il n'est pas seulement question de la famille de Gama, et dans le manuscrit de Barreto de Resende sur les vice-rois de l'Inde (Ms. de la Biblioth. du roi 83,725) on ne parle que des particularités connues de tout le monde, c'est-à-dire de son grand voyage et de son gouvernement comme vice-roi sous le règne de Jean III.

Nous avons fixé à l'année 1469 la date de la naissance de Gama, parce que nous avons trouvé un passage, dans l'estimable ouvrage de Carvalho sur la chorograph. portug., où l'on dit que « Gama mérita d'être nommé à l'âge de 28 ans à l'entreprise la plus hardie et dont il n'y avait pas eu d'exemple. »

de l'Alentejo, située à 24 lieues au sud de Lisbonne. Issu d'une famille illustre, il reçut dès sa plus tendre jeunesse cette éducation à la fois guerrière et scientifique à laquelle, dans le même siècle, le Portugal dut tant de grands hommes*. La carrière des découvertes maritimes était alors celle où les hommes de cœur et de génie acquéraient une plus éclatante renommée; ceux qui s'y consacraient faisaient une étude approfondie de la cosmographie, de la géographie et des auteurs anciens. Il est rare de trouver un homme marquant du XV^e^ siècle qui n'ait étudié Strabon et Ptolémée et sur l'imagination duquel la lecture des voyages de Marco-Polo et de Mandeville, du Plan Carpin, de Rubruquis, n'aient pas produit une grande influence.

Vasco da Gama appartenait donc par ses études à cette école nautique de Sagres alors si renommée en Europe et dont l'influence se faisait sentir encore à l'époque de sa jeunesse**. Déjà, sous le règne de Jean II, il avait rendu de grands services; tous les auteurs s'accordent à dire qu'il avait acquis sous ce règne une grande expérience de la navigation***. Malheureusement ces auteurs nous laissent ignorer quelles furent les expéditions auxquelles il prit part avant le voyage de 1497, destiné à immortaliser son nom****. L'histoire nous apprend néanmoins que Gama fut chargé, sous Jean II, de saisir tous les vaisseaux français qui se trouvaient dans les ports du royaume, comme représailles justifiées par la prise d'un navire portugais revenant de la Mine chargé d'or et d'autres marchandises de prix, et qui tomba entre les mains de quelques corsaires français qui s'en emparèrent au milieu de la paix. Charles VIII ordonna la restitution du navire, et punit sévèrement les corsaires qui l'avaient pris. Ce fait nous prouve que Gama était déjà dans sa jeunesse choisi pour des commissions importantes qui réclamaient une grande résolution et beaucoup d'activité. Sous le règne de Jean II, après le retour de Barthélemy Diaz (*voy.*), Gama avait en outre été nommé commandant de l'expédition chargée de faire le tour de l'Afrique et de pénétrer dans l'Inde*, ce qui prouve que cette nomination eut lieu avant le mois d'octobre 1495, époque de la mort du roi, événement qui ajourna le départ de l'expédition.

En effet, les instructions pour ce grand voyage étaient déjà préparées du temps de Jean II, sous lequel une série de plans de voyages et d'explorations avait été arrêtée. Dès la première moitié du XIV^e^ siècle, la cour de Lisbonne s'était occupée d'expéditions dans le grand Océan. Ces explorations avaient reçu plus d'étendue sous les auspices du prince Henri (*voy.*) et avaient atteint un degré de développement remarquable sous Jean II. Ce monarque avait ordonné, en 1487, à Alphonse de Paiva et à Pierre de Covilham de se rendre dans l'Inde par Alexandrie. Là ils se séparèrent : Covilham prit la route des Indes et Paiva celle de l'Éthiopie; le premier visita Aden, Goa, Calicut, Cananor, Cochim et plusieurs villes fameuses de l'Asie. A son retour, il parcourut les côtes de la Perse, celles de l'Arabie et de l'Afrique, doubla le cap Gardafui, arriva à Mozambique, ayant observé en passant les royau-

(*) Les généalogistes ne sont pas d'accord sur l'origine de cette famille de Gama. Carvalho (*Corograph.*) la fait remonter au règne d'Alphonse III (XIII^e^ siècle); néanmoins elle ne commença à être bien connue que sous le règne d'Alphonse V (XV^e^ siècle), d'après les principaux auteurs, dans la personne du grand-père de notre navigateur.

(**) *Voir* les Mémoires de l'auteur du présent article sur les prétendues découvertes d'Améric-Vespuce, tom. IV, VI, VII, VIII, du Bulletin de la Société de géographie.

(***) Castanheda nous apprend que notre marin avait une grande expérience de la mer, et que dans l'art nautique il avait rendu les plus grands services sous Jean II.

(****) Andrade, auteur de la Chronique de Jean III, a écrit la vie de Vasco da Gama. Malheureusement cet ouvrage, quoique tout prêt à être publié, est resté inédit jusqu'à présent (*voir* Barboza, *Biblioth. Lusit.*, article *Francisco d'*Andrade). Mais si l'on peut juger des particularités biographiques sur Gama, antérieurement à la grande expédition de 1497, qu'on aurait trouvées dans cet écrit, par la notice de Barboza, et plus encore d'après ce que l'auteur dit de Gama dans son grand ouvrage sur Jean III, il ne paraît pas qu'il en fût résulté pour nous de grandes lumières sur les points de l'histoire de Gama qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas été suffisamment éclaircis.

(*) *Voir* Résende, Chronique contemporaine, chap. 205. Cet auteur ajoute que les instructions (*regimentos*) pour cette expédition étaient déjà rédigées.

mes de Mélinde, de Quiloa et autres, et vint aborder à Sofala. Quoique la mort le surprît au Caire, il eut le temps d'envoyer à Jean II une carte marine dans laquelle il avait marqué et décrit tous les lieux par lui visités. Ce voyage, conçu sur un plan très sage, prouva à quels avantages on pouvait s'attendre si l'on réussissait à doubler la pointe méridionale du continent d'Afrique. D'un autre côté, déjà sous le même règne, dans l'année précédente (1486), Barthélemy Diaz était allé à la recherche de cette extrémité sud de l'Afrique qu'il eut le bonheur de découvrir, et cette découverte fit naître le projet à laquelle l'Europe fut plus tard redevable de l'expédition de Gama.

La mort de Jean II en ayant retardé l'exécution, ce projet fut repris par le roi Emmanuel, qui ne changea point le plan conçu par son prédécesseur. Après avoir réuni plusieurs fois les membres de son conseil, en 1496, ce prince, qui se trouvait lors à Estremoz, y fit appeler Gama, au mois de janvier 1497, pour le charger de l'expédition tant désirée. Lorsqu'elle fut prête, à la fin de juin, le roi se rendit en grande cérémonie à l'église de Restello, située à une lieue de Lisbonne et que le prince Henri, auteur de ces longues navigations, avait fait bâtir sur le bord du Tage, et y confia de sa main à Gama le grand pavillon royal. En même temps, le roi lui adressa un discours remarquable, dans lequel il montra tout ce que la nation devait attendre de lui d'après ses services antérieurs; puis il mit entre ses mains la carte marine de Covilham, de nombreuses instructions, enfin des lettres pour les princes asiatiques et pour le roi de Calicut.

Gama avait alors à peine atteint l'âge de 28 ans.

Le 8 juillet 1497, la flotte, composée de 3 vaisseaux et de 160 hommes d'équipage, mit à la voile. B. Diaz, qui dix années auparavant avait doublé le cap des Tourmentes, accompagnait Gama. L'amiral dirigea d'abord sa route sur les îles du Cap-Vert, où il arriva le 3 août, et, après les avoir doublées, s'avança au sud et vint relâcher à la baie de Sainte-Hélène, qu'il avait fait reconnaître par Pierre d'Alemquer. Ici tous les vaisseaux saluèrent en signe de réjouissance le pavillon de l'amiral, et ils relâchèrent pendant une semaine dans l'île. Gama profita de ce retard pour examiner le pays et les mœurs des habitants. Dans ce but, il employa tous les moyens de douceur, et fit même asseoir à sa table l'un de ces nègres. Néanmoins il y reçut un coup de flèche dans la jambe; mais cela ne l'empêcha point de partir deux jours après (le 16 novembre) pour l'extrémité de l'Afrique. La flotte doubla, en effet, le cap le 22. On se dirigea ensuite vers l'est, le long de la côte, on relâcha dans la baie de Saint-Blaise, et l'on arriva le 17 décembre au rocher de Cruz, puis à la rivière de l'Infante, limite des découvertes de B. Diaz*. Gama poussa les siennes plus de mille lieues au-delà de ce point. Quoique son projet fût d'aller chercher les pays que Covilham avait visités, il perdit souvent la terre de vue. Néanmoins en remontant vers le nord, il envoya quelquefois explorer les lieux où l'on apercevait des habitants. Le 10 janvier, Gama découvrit une rivière qu'il appela de Cuivre et une terre qu'il nomma *da boa Gente*. Après y avoir relâché pendant cinq jours, il s'avança au-delà de la côte de Sofala, et arriva dans les premiers jours de mars 1498 à Mozambique, ville très riche, habitée par des Arabes mahométans. Les Portugais y furent bien reçus; mais dès que ces Arabes se furent convaincus que les étrangers qui montaient la flotte n'étaient point des musulmans, ils leur tendirent des piéges pour les massacrer. Cependant Gama arma deux des chaloupes de son navire, dont lui-même monta l'une et Nicolao Coelho l'autre, et fit tirer sur les bateaux des Arabes qui prirent la fuite. Ce fut là que Gama rencontra pour la première fois de grands bâtiments arabes sur lesquels on se servait de boussoles et de cartes marines. Les Portugais capturèrent quelques-uns de ces vaisseaux. Gama fit partager entre son équipage tous les objets pris, se réservant seu-

(*) L'auteur de l'article Gama inséré dans la *Biographie universelle* s'est trompé : la dernière limite des découvertes de Diaz, d'après le Routier de Gama, tout récemment publié (1838), fut près de Rio de Infante, comme on l'a dit dans l'article Diaz de cette encyclopédie.

lement les livres arabes pour les présenter au roi à son retour à Lisbonne. Il se dirigea ensuite vers Monbase, ville qui jouissait aussi d'un commerce très étendu. Gama remarqua dans son port un grand nombre de vaisseaux pavoisés. Les habitants tinrent à son égard la même conduite que ceux de Mozambique, quoique le prince qui y gouvernait envoyât un messager à Gama et que celui-ci lui en envoyât à son tour deux pour signer un traité de paix. De Monbase, Gama fit route vers Mélinde, où il fut plus heureux. Le prince du pays lui fit un accueil des plus favorables; il vint sur la flotte portugaise et y fut reçu avec de grands honneurs. Le 24 avril, Gama, ayant pris la route de la côte de Malabar, mit à l'ancre devant Calicut, le 20 mai 1498. Il envoya deux messagers au zamorin pour lui annoncer son arrivée comme ambassadeur du roi de Portugal, dont il portait des lettres pour lui. Les premières négociations eurent tant de succès que l'entrée du port fut immédiatement permise à la flotte, et qu'ensuite le prince quitta son palais, à 15 lieues de distance de la ville, pour venir recevoir Gama avec les mêmes honneurs qu'il faisait rendre aux ambassadeurs des plus grands monarques. Gama fit son entrée solennelle le 28 mai, au milieu d'une foule innombrable.

Cependant la méfiance que la conduite des mahométans inspirait engagea les officiers de la flotte à presser l'amiral de ne pas se rendre à terre. Gama ne se laissa point ébranler : il partit avec une suite de treize personnes, laissant à son frère Paul da Gama le commandement de la flotte pendant son absence. Il lui recommanda de ne tirer aucune vengeance de sa mort s'il devenait la victime de quelque perfidie, mais de partir immédiatement et d'aller annoncer au roi la découverte des Indes. Dans son entrevue avec le zamorin, Vasco montra une dignité parfaite et une grande fermeté. Il se flattait d'obtenir pour les Portugais la faculté de venir faire à Calicut un commerce avantageux; mais cet espoir fut trompé dès sa seconde entrevue avec le zamorin, et par l'état d'arrestation où on le retint pendant quelques heures. Les Maures et Arabes, en grande partie sujets du Grand-Seigneur, dont les états s'étendaient jusqu'à ces mers, sentirent à la vue d'une flotte portugaise que le commerce dont ils étaient en possession finirait par passer dans les mains de ces étrangers. En conséquence, ils agirent d'une manière encore plus perfide que ceux de Mozambique et de Monbase. Ils représentèrent au zamorin que les Portugais ne venaient dans ses états que pour y exercer le pillage *. Néanmoins Gama se fit tellement respecter qu'il renoua les négociations et persuada au prince qu'il tirerait de grands avantages d'une alliance avec le Portugal. Le zamorin, séduit par ses promesses, le laissa retourner à sa flotte; mais à peine fut-il arrivé à son bord qu'il apprit que quelques-uns des siens, restés à terre, avaient été arrêtés. Alors il fit jeter dans les fers dix-neuf des sujets du zamorin qui étaient venus visiter la flotte, et lui fit dire qu'il leur rendrait la liberté dès que les Portugais auraient obtenu la leur. La fermeté de Gama en imposa au zamorin : il reçut Diego Diaz et envoya par lui à l'amiral une lettre pour le roi de Portugal, écrite sur des feuilles de palmier.

Gama, ayant atteint le but principal de son expédition, mit à la voile le 27 août de la même année pour retourner en Europe. Il relâcha aux Agendives, arriva à Mélinde le 9 février 1499, prit à son bord un ambassadeur du prince du pays, et doubla de nouveau le cap de Bonne-Espérance le 20 mars. De là il mit 27 jours jusqu'aux îles du cap Vert. Il arriva à Lisbonne au mois de septembre de la même année, plus de deux ans après son départ. Le roi le reçut avec la plus grande magnificence, et célébra son retour par des fêtes; l'illustre navigateur reçut le titre de *dom* et d'amiral des Indes, en 1502. Mais il ne resta pas longtemps en repos. Ayant persuadé au roi qu'il ne parviendrait à s'établir dans l'Inde que par la force, on fit immédiatement un armement considérable, dont le commandement fut donné à Gama, qui sortit cette fois du port de Lisbonne (le

(*) *Voir* le Routier du voyage de Gama, dernièrement publié (1838).

10 février 1502) à la tête de 15 vaisseaux. Avec ces forces, Gama soumit sans résistance les princes de la côte orientale de l'Afrique qui lui avaient été contraires, et fonda des établissements à Mozambique et à Sofala. Pour jeter l'épouvante parmi les peuples de l'Orient, il s'empara d'un riche vaisseau du soudan d'Égypte, auquel il fit mettre le feu ; il se rendit à Cananor et traita d'égal à égal avec le prince du pays. Ensuite il s'empara devant Calicut de tous les bateaux indiens. Le zamorin effrayé lui expédia un messager pour traiter avec lui, et lui offrit de consentir à l'établissement d'un comptoir. Gama ne voulut rien écouter avant qu'on lui eût donné pleine et entière satisfaction des insultes faites aux Portugais. Après avoir vainement attendu la réponse pendant trois jours, il fit canonner la ville le lendemain, et, après en avoir détruit une partie, il laissa quelques vaisseaux pour la bloquer et se dirigea vers Cochin (Codchin). Le roi de ce pays renouvela le traité conclu avec Cabral, et les Portugais s'établirent dans son royaume. Gama, après avoir vengé l'honneur de sa patrie et commencé à fonder des établissements dans ces riches contrées, laissa la flotte de Vicente Sodré sur la côte de Malabar et retourna à Lisbonne, où il arriva, le 20 décembre 1503, avec 13 vaisseaux.

Ce grand homme paraît y avoir trouvé des mécomptes; on n'appréciait pas ses grands services comme ils le méritaient, et il fallut les sollicitations du duc de Bragance don Jaimes, pour qu'il obtînt le titre de comte da Vidigueyra avec la grandesse. En effet, Vasco da Gama, quoique couvert de gloire, fut laissé dans l'inaction pendant 21 ans! Il ne prit part à aucune autre expédition sous le règne d'Emmanuel. Mais après la mort de ce souverain, Jean III rappela Gama de sa retraite de Vidigueyra, ville où il résidait, et le nomma vice-roi de l'Inde, en 1524. Il partit de Lisbonne le 9 avril avec une flotte de 10 vaisseaux et de 3 caravelles, après avoir reçu plusieurs récompenses du roi pour sa famille. Ce fut pendant ce voyage que les marins de la flotte, ayant senti de fortes secousses dans les vaisseaux, s'écrièrent découragés que la terre tremblait, et que l'amiral répondit : *C'est la mer qui tremble à notre aspect!* Arrivé dans l'Inde*, il ne gouverna ces vastes états que 3 mois et 20 jours, et mourut à Cochin le 25 décembre 1524. Même sur son lit de mort il pourvoyait à tout, et punissait sévèrement ceux qui commettaient des méfaits. En 1538, son corps fut transporté en Portugal, où le roi lui fit rendre les plus grands honneurs. Il repose dans l'église du couvent des Carmes de la ville de Vidigueyra.

Vasco da Gama était d'une taille médiocre, mais extrêmement gros. Son air était terrible dans la colère, mais à l'ordinaire ses manières étaient affables, comme on nous l'assure dans le récit d'un de ses compagnons. La statue de Gama est restée debout au milieu des palais dont la ville de Goa était remplie lorsqu'elle comptait 200,000 habitants. Ce monument peut être renversé par les accidents qui détruisent toutes choses ici-bas, mais la mémoire du grand homme demeurera impérissable tant qu'il restera une page de l'histoire du genre humain.

V. DE S-T-M.

GAMALIEL. C'est le nom de ce Juif éclairé qui, dans le grand sanhédrin, fit entendre, relativement aux premiers chrétiens et à leur cause, une vérité qu'on regrette de voir trop souvent oubliée. Les apôtres, ayant prêché l'Évangile avec succès et ayant vu augmenter considérablement le nombre de ceux qui croyaient en Jésus-Christ, furent mis en prison par ordre du souverain sacrificateur. Après avoir été délivrés d'une manière miraculeuse et s'être remis à prêcher l'Évangile, ils furent traduits de nouveau devant le tribunal juif, où saint Pierre déclara, en son nom et en celui des autres apôtres, que c'était pour obéir à Dieu qu'ils rendaient à Jésus ce témoignage qu'il était mort et que Dieu l'avait ressuscité.

(*) Pour les détails sur les expéditions de Gama, on doit consulter Barros, Decades de l'histoire de l'Inde (*Azia*); Castanheda, Histoire de la découverte de l'Inde par les Portugais ; l'*Azia* de Faria y Souza, la collection de Ramusio, et l'*histoire des découvertes et des conquêtes* des Portugais par Lafitau. On sait que cette fameuse expédition de Gama a fourni à Camoëns (*voy.*) le sujet de son poëme *les Lusiades*.

Les membres du tribunal, irrités de cette réponse, se consultaient ensemble pour les faire mourir, quand Gamaliel, docteur de la loi fort estimé du peuple, se leva, et, après avoir ordonné de faire retirer les apôtres, pressa ses collègues de prendre garde à ce qu'ils allaient faire. Leur ayant cité plusieurs faux Messies qui, pendant quelque temps, avaient réussi à tromper le peuple sans pouvoir cependant établir leur règne, il ajouta : « Voici donc présentement ce que j'ai à vous dire : ne poursuivez plus ces gens-ci, mais laissez-les en repos; car si c'est une entreprise ou un ouvrage des hommes, il se détruira de lui-même; mais si cet ouvrage vient de Dieu, vous ne pouvez le détruire, et prenez garde qu'il ne se trouve que vous ayez fait la guerre à Dieu. » (*Actes*, V, 17 et suiv.)

Si, dans ce passage, nous apprenons à connaître l'homme prudent et religieux, un autre nous signale Gamaliel comme un rabbin savant et un docteur estimable. Saint Paul, en déclarant (*Actes*, XXII, 3) qu'il a été disciple de ce rabbin aux pieds duquel il dit avoir été élevé, nous montre par là où il a puisé les connaissances rabbiniques qu'on trouve dans tous ses écrits; et quoique ces connaissances soient ce qu'il y a de moins important dans les ouvrages de l'apôtre des Gentils, quoique elles aient contribué à les rendre quelquefois assez obscurs, elles n'en sont pas moins une preuve certaine que Gamaliel a dû être très versé dans ce qu'on exigeait des savants théologiens de son époque, pour avoir pu former un disciple aussi distingué.

Ce Gamaliel du Nouveau-Testament est probablement le même que celui dont il est question dans plusieurs passages du Talmud, sous le nom de Gamaliel-le-Vieux, et qui jouissait d'un si grand honneur parmi les Juifs qu'on a dit de lui : *Depuis que rabbân Gamaliel-le-Vieux est mort, la majesté de la loi, la pureté et la sainteté ont péri.* Ce rabbin paraît avoir été le petit-fils d'Hillel. La tradition rapporte qu'il était fils de ce Siméon qui prit Jésus-Christ entre ses bras, lors de sa présentation au temple (Luc, II, 25 et suiv.), et qu'il est mort dix-huit ans après la destruction de Jérusalem. D'après quelques auteurs, les apôtres saint Jean et saint Pierre le baptisèrent, et, quoique secrètement chrétien, il osa cependant enlever le corps de saint Étienne pour l'ensevelir dans un tombeau qui plus tard reçut son propre corps. Pendant longtemps on a montré, et peut-être encore de nos jours montre-t-on, à Pise ses reliques avec celles de son fils Abibas, et de Nicodème, qui, d'après la tradition, ont été baptisés tous deux avec lui. TH. F.

GAMBA (BARTHÉLEMI), le plus savant parmi les bibliographes italiens vivants, et de plus homme d'esprit et de goût, naquit à Bassano en 1780. Après avoir fait d'excellentes études, il s'appliqua particulièrement à l'histoire de son pays. M. Gamba fut nommé vice-bibliothécaire de Saint-Marc, et, dans ce poste, cet honorable savant se distingue par une infatigable activité dans les sciences et dans la littérature. M. Gamba est aussi membre de l'Académie de Florence. Parmi ses ouvrages, celui *De' Bassanesi illustri*, Bassano, 1807, in-8°, n'est pas seulement un monument durable qu'il a érigé en l'honneur de son pays, mais encore un important service rendu à la bibliographie et à l'histoire littéraire. Avec Boni, il avait déjà donné auparavant une édition italienne et corrigée de l'ouvrage d'Harwood sur les éditions des classiques, Venise, 1793, 2 vol in-8°. On lui doit de plus : *Serie dell' edizioni de' teste di lingua italiana*, 2 vol., Milan, 1812, dont M. Brunet, dans son *Manuel du libraire*, bien qu'il déclare que ce livre lui a été *fort utile*, aurait pu tirer un plus grand parti; 2e éd., ibid., 1828; *Galeria dei letterati ed artisti delle provincie Veneziane nel secolo XVIII*, Venise, 1824; *la Vita di Dante Alighieri*, ibid., 1825, ouvrage d'un mérite reconnu et attesté par les bibliographes les plus éclairés; *Ritratti di donne illustre Veneziane*, ibid., 1826; enfin *Delle novelle italiane in prosa, bibliografia, con ritratti*, etc., ibid., 1833. *Enc. autr.*

GAMBE, *voy.* VIOLE.

GAMBIE, fleuve de la côte occidentale de l'Afrique, qui, étant descendu des montagnes, peut-être de celles de Kong, traverse la Sénégambie (*voy.*) et se jette

dans l'Océan sous 13° 20′ de latitude, entre le cap Sainte-Marie et les îles des Oiseaux, au sud de l'île de Gorée (*voy.*). Le cours de la Gambie paraît être à peu près parallèle à celui du Sénégal (*voy.*), situé au nord. Il y a des voyageurs, tels que Labat et Mollien, qui, sur la foi des assertions des indigènes, ont supposé une communication entre les deux fleuves, du moins dans la saison des débordements ; mais cette communication n'a point été vérifiée, et les terrains élevés qui les séparent rendent la supposition peu probable. La Gambie, d'abord appelée *Gambra*, a 6 lieues de large à son embouchure ; à 2 lieues au-dessus de cette embouchure, sa largeur n'est plus que d'une lieue ; des bâtiments de 300 tonneaux peuvent remonter son cours à une distance de 50 lieues, surtout à l'aide de la marée qui pénètre fort loin. Avec des navires de 150 tonneaux, on parvient jusqu'à Barraconda, à environ 250 lieues de la mer, où le fleuve est traversé par des cataractes qui interrompent la navigation. Toutefois, dans la saison des pluies, des chaloupes à fond plat passent à travers les écueils dans la partie inférieure ou supérieure du fleuve. Celle-ci est moins connue que l'autre ; elle est infestée de crocodiles et d'hippopotames, et des bas-fonds y gênent la navigation. Quoique M. Mollien désigne, comme étant celle de la Gambie, une source qu'il a visitée dans un vallon boisé des montagnes de Badet, d'après l'indication d'un guide indigène, les géographes ont pourtant été d'avis que cette indication ne repose point sur des preuves assez positives pour qu'elle lève les doutes sur l'origine du fleuve*. Suivant l'opinion des indigènes, il sort de quelques lacs. Son cours est rapide, et l'on assure que les flots d'écume qu'il pousse en avant, se font apercevoir jusqu'à plusieurs lieues de la côte, en pleine mer. Les rives de la Gambie sont basses et entrecoupées par de nombreux ruisseaux et de petites rivières qui se jettent dans le fleuve. La Gambie cependant reçoit aussi des rivières considérables, telles que le Ba-Creek, le Néolacaba, le Jelata, etc. Elle fait de grands détours dans la partie inférieure de son cours, ce qui explique pourquoi quelques voyageurs bornent à 120 lieues la distance entre Barraconda et la mer, tandis que d'autres l'évaluent à 250.

Traversant des territoires en partie riches en productions et un grand nombre de royaumes habités par les Mandingues, les Joloffs, les Foulahs ou Peuls, la Gambie a attiré de bonne heure l'attention de l'Europe commerçante. Nous parlerons à l'article SÉNÉGAMBIE des établissements qui y furent fondés depuis les premiers travaux des Portugais au XV^e^ siècle jusqu'à nos jours, ainsi que des voyages d'exploration qui furent faits le long du cours de ce fleuve.

Il ne faut pas confondre avec la Gambie l'île de ce nom, située dans la rivière de Sierra-Leone, et qui a attiré aussi autrefois le commerce rival des deux nations, mais surtout celui des Français. D-G.

GAMIN. Ce terme qui ne se trouvait pas dans le dictionnaire de l'Académie et qui, dans les premières éditions de Boiste, signifiait : *Marmiton*, *apprenti*, exprime aujourd'hui spécialement l'enfant du peuple de Paris. Cet enfant du peuple a une physionomie toute particulière ; mais le titre de gamin qu'on lui donne est toujours pris en mauvaise part. En effet, le gamin ne démentant pas l'origine d'apprenti, est celui qui, au lieu de faire les commissions de son maître ou s'échappant de son atelier, vague sur les places et les promenades où il se livre au jeu, conjointement avec les fainéants de première classe, qui n'apprennent aucun métier, et qui sortent le matin du bouge où ils ne rentrent que le soir.

L'enfant ainsi laissé à lui-même, par la coupable incurie des parents, a toutes les inclinations perverses de l'homme sauvage acclimatées dans la fange de la vie civilisée. Les plus tristes réflexions naissent de l'abandon où on laisse cette enfance dans laquelle pourraient germer des hommes, et du peu de soin que l'on prend de l'éducation populaire.

Le gamin, mal vêtu, mal nourri, inoccupé et sans aucune instruction primitive, est l'ennemi de tout ce qui lui est supérieur, physiquement et moralement. Il est envieux et méchant, il a la malice du sin-

(*) *Voir* Walckenaër, *Histoire générale des Voyages*, t. VI, p. 183.

ge, l'astuce du renard, et, s'il avait la force, il attaquerait comme le dogue.

Si, dans une foule, vous rencontrez le gamin, qui se rencontre partout, ses pieds sont sur les vôtres, sa tête sous votre bras, ses coudes dans vos côtes ; quelquefois sa main dans vos poches. Vous vous retournez, vous voulez éloigner ce voisin importun : il vous fait la grimace et vous injurie.

Le gamin assiste aux courses, aux revues, aux exécutions; il se prépare à ce dernier spectacle par celui de la police correctionnelle, sans songer qu'il débutera peut-être à celui-ci pour finir par l'autre. Ce gamin-là, il ne faut pas en rire; mais le terme de gamin est quelquefois employé moins sérieusement, et comme un sobriquet appliqué à l'homme qui ne remplit pas les convenances que lui impose son âge ou la société dans laquelle il se trouve. On dit d'un jeune homme qui manque de tenue et de bon ton : *C'est un grand gamin !* Ce mot prend le féminin dans le style familier.

Quant aux *petits gamins*, c'est ce que l'on appelait autrefois les petits polissons; le mot seul a changé, la chose est restée la même. Au théâtre du Gymnase, à Paris, Bouffé joue avec un talent remarquable le *Gamin de Paris*, dans une pièce où on ne l'a pas présenté sous le côté ignoble qui eût révolté le spectateur. A un autre théâtre du boulevard, on a représenté *la Gamine de Paris*, type de ces jeunes filles à l'allure sans façon, aux manières dégourdies, qui sont rieuses, moqueuses, de très mauvais ton, dont le cœur vaut mieux que la tête, et la pensée mieux que le langage. Ce n'est peut-être pas tout-à-fait la vérité; mais au théâtre, si toute vérité est bonne à dire, toute n'est pas bonne à montrer. D. M.

GAMME. La gamme, c'est l'ordre naturel dans lequel se suivent, comme autant de degrés d'une échelle, les sept notes de musique (*ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*), plus l'octave, c'est-à-dire la réplique de la première note. Dans l'école moderne, la note *ut* est aussi appelée *do*. On sait que cette échelle ou table, par laquelle on apprend à nommer et à entonner juste tous les tons de l'octave, a été inventée (vers l'an 1000) par Guy Aretin, dont le lecteur aura à consulter l'article.

La gamme se compose de cinq tons entiers et de deux demi-tons. Le premier demi-ton a sa place naturelle entre le troisième et le quatrième degré, le second entre le septième et le huitième; en d'autres termes, le premier demi-ton se trouve entre la *tierce* et la *quarte*, et le second entre la *septième* et l'*octave*. Dans la gamme d'*ut*, par exemple, le premier demi-ton est entre *mi* et *fa*, le second entre *si* et *ut;* dans la gamme de *sol*, entre *si* et *ut*, et entre *fa* ♯ et *sol*. Toute gamme ainsi construite s'appelle *gamme diatonique;* on en admet ordinairement 24: 12 pour le mode majeur, et 12 pour le mode mineur. La formation de la gamme diatonique repose sur ce qu'on appelle l'harmonie (*voy.*). Or, un ton quelconque a trois harmonies fondamentales qui se trouvent au premier, au quatrième et au cinquième degrés : ce sont les accords qu'on appelle vulgairement l'accord parfait, l'accord de sous-dominante et l'accord de la dominante. Ainsi dans le ton d'*ut*, les harmonies fondamentales sont :

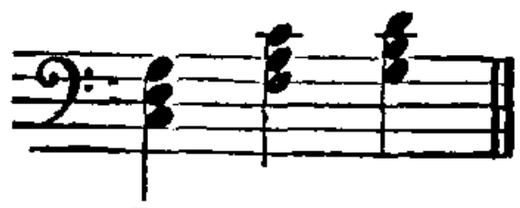

En réunissant les tons qui forment ces divers accords, et en effaçant une fois le *sol* qui se présente deux fois, l'on obtient la gamme diatonique d'*ut* majeur.

Voici encore un exemple pour le ton *mi* ♭ majeur :

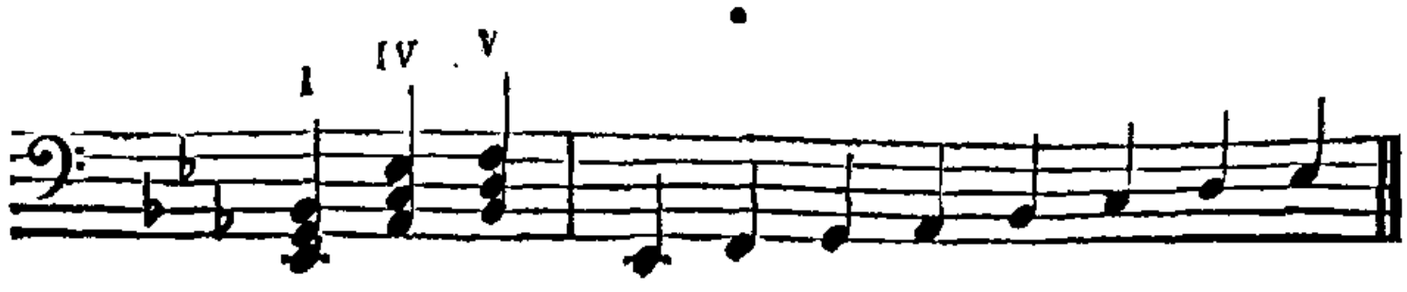

On combine de la même manière une gamme diatonique mineure en prenant le ton *la* mineur, les harmonies fondamentales étant :

Lorsqu'on réunit les sons on arrive à la gamme suivante :

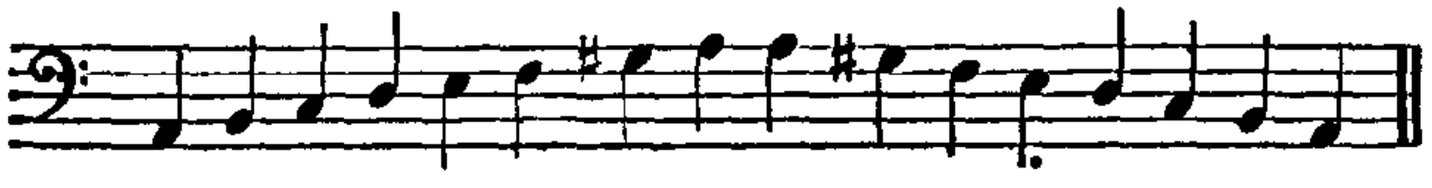

Cette gamme, il est vrai, offre une certaine irrégularité, parce que du sixième au septième degré il y a une progression d'un ton et demi; mais, d'un autre côté, elle a ce mérite particulier qu'elle est la même en montant qu'en descendant.

Plaçons ici une autre gamme diatonique de *la* mineur; elle compte encore beaucoup de partisans.

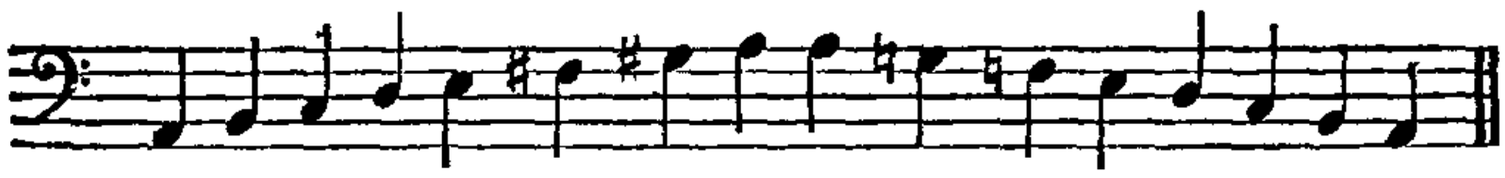

Dans celle-ci, on rencontre une autre irrégularité : c'est que la gamme n'est pas la même en montant qu'en descendant, et que le *fa* ♯, qui n'appartient pas au ton de *la* mineur, choque singulièrement. On le voit, la gamme montante a le grand inconvénient d'être fort dure, inconvénient qui ne se perd que par la descente. Néanmoins, on la recommande fréquemment, attendu que la gamme descendante, étant le type du mineur, et jusqu'à un certain point le type du ton même, elle montre ce que le ton doit avoir à la clef. *La* mineur, par exemple, n'a rien à la clef, la gamme descendante n'ayant pas de signe accidentel à l'un de ses tons. Or, la gamme que nous avons adoptée n'est affectée que du *sol* ♯ qui, comme on sait, est la note sensible; et ce n'est jamais ce ton, mais bien le *fa*, qui serait diésé.

Nous passons sous silence les gammes mineures

nous les jugeons inadmissibles. Nous croyons que notre gamme diatonique mineure est la plus conforme à la règle, et qu'elle peut se défendre par les principes de l'harmonie. Cependant nous accordons qu'il puisse y avoir certains cas où le compositeur fera bien de choisir une autre gamme que la nôtre pour produire l'effet voulu. En somme, et scientifiquement parlant, notre gamme est assise sur des fondements plus solides.

Outre la gamme diatonique, nous avons la *gamme diatonique chromatique*, gamme qui procède par les demi-tons tels qu'ils sont indiqués sur le clavier.

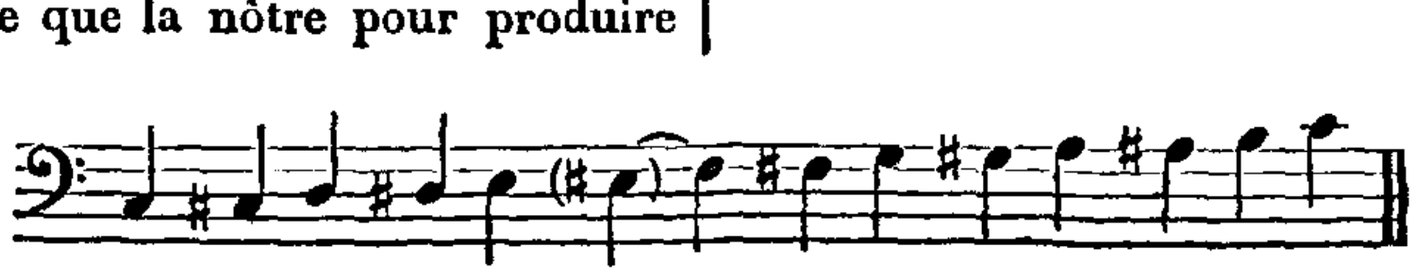

Enfin nous avons une dernière gamme que les théoriciens seuls emploient, c'est la *gamme diatonique chromatique enharmonique*. Elle passe par tous les demi-tons possibles.

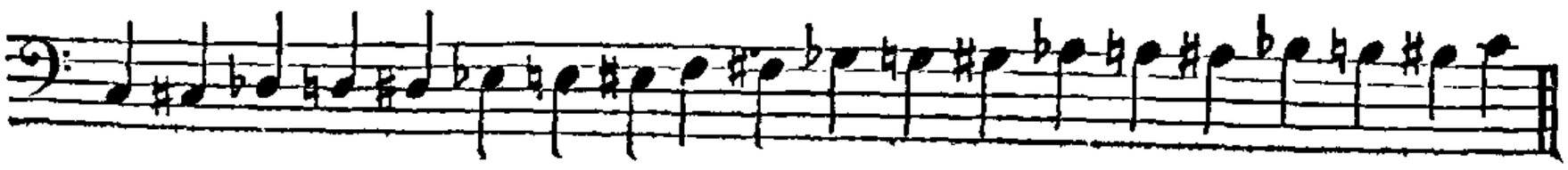

Dans la partie technique de la musique, celle qui concerne l'exécution instrumentale, les gammes sont ce qu'il y a de plus difficile. On reconnait l'artiste consommé à la vitesse et à l'égalité avec laquelle il sait faire les gammes sur son instrument. L'on devrait dans certaines méthodes, surtout dans celles de piano et de harpe, et même dans celles de la plupart des autres instruments, mettre les gammes à la fin et non au commencement. Les exercices faciles doivent naturellement précéder les exercices difficiles; les morceaux d'un doigté aisé, les exécutions de maitre.

La gamme a reçu son nom des Grecs, c'est celui de la troisième lettre de leur alphabet. Dans le système musical de ce peuple, les gammes formaient une seule et même série de tons, et ne variaient entre elles que par la tonique. Les tons chromatiques étant absolument ignorés d'eux, ces gammes offraient toutes, à l'exception de la première, une extrême dureté et une grande uniformité. Aujourd'hui, sous les mots *ton* et *gamme*, nous entendons tout autre chose que ce que les Grecs désignaient par ces termes.

Pour nous, le mot *ton* signifie l'ensemble d'un nombre déterminé d'harmonies qui se rapportent toutes à une harmonie principale, leur centre et leur point d'appui; le mot *gamme* comprend l'ensemble des tons dont se composent les harmonies appartenant essentiellement au ton. Une gamme grecque répond à la réunion des tons qui constituent une mélodie : elle découle donc nécessairement de la nature de la mélodie, tandis que la gamme moderne résulte de l'analyse des harmonies fondamentales.

S'il faut en croire les archéologues de la musique, les anciens nommaient *A* le son le plus grave usité alors, et regardaient ce ton comme le premier de leur système musical, comme le ton normal. La gamme éolienne, qui commençait par ce ton, était désignée comme *gamme normale*. Dans la suite, lorsqu'on commença à désigner par les lettres des alphabets modernes les différents tons, la gamme éolienne se composa des lettres suivantes :

Les musiciens allemands ont conservé ces appellations, à l'exclusion du *B*, qu'ils ont remplacé par l'*H*. Ce changement n'est rien moins qu'heureux : voici comment il arriva. Quand la musique recula les limites de son domaine et qu'elle reçut dans son sein des tons plus graves que l'*A* (*la*), on adopta le ton appelé *C* (*ut*) pour ton normal : dès lors on ne partit plus de l'*A* (*la*) en comptant les tons, on partit du *C* (*ut*). Du reste, il est à remarquer que l'*A* (*la*) a conservé jusqu'à ce jour une certaine prédominance dans l'accord des orchestres : c'est en partie, sans doute, la construction du violon, de l'alto, du violoncelle et de la contre-basse qui en sont cause; car l'*A* (*la*) est rendu par ces instruments sur une corde à vide. L'accord des instruments à cuivre est en *ut*. Quoi qu'il en soit, l'ordre alphabétique fut ainsi renversé :

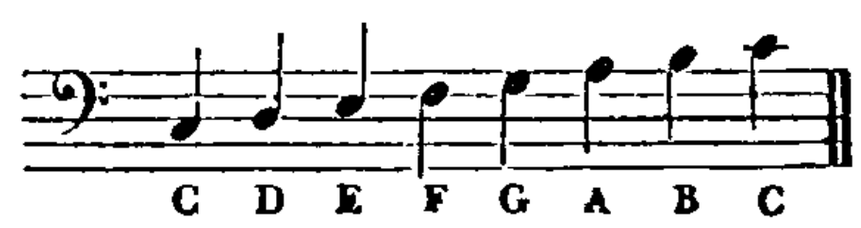

Il est évident que *B* (*si*) correspondait exactement à l'*H* (*si*) postérieurement introduit, et que la note appelée aujourd'hui par les Allemands *B* (*si* ♭) n'était pas moins inconnue alors que le reste des notes chromatiques. Quand le besoin de ces dernières se fit sentir, il paraît que c'est le *B* (*si* ♭) qu'on introduisit le premier. Il y eut donc deux *B*, et il fallut les distinguer : on donna à l'un le nom de *B molle* (*si* ♭), d'où dérive le mot français *bémol* (*voy.*), et à l'autre le nom de *B durum*. L'inconvénient d'avoir deux tons de même nom subsista; on avisa aux moyens de le faire cesser : on choisit la lettre *H*, qui n'était pas encore employée, et on l'affecta fort maladroitement au ton primitif *B* (*si*) pendant que la lettre *B* fut affectée au ton *si* ♭ introduit bien plus tard. Ceci explique l'irrégularité qu'on remarque dans la série des lettres de l'alphabet employées dans la gamme allemande. G.

GAND, en flamand *Gent*, ville de la

Belgique, au confluent de l'Escaut et de la Lys, à 10 lieues de Bruxelles et à 9 lieues d'Anvers. Elle est le chef-lieu de la Flandre orientale et le siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Malines. Les deux rivières, ainsi que la Lièvе et la Moere qui s'y réunissent, alimentent un grand nombre de canaux qui, entrecoupant la ville, la partagent en 36 îles ; on les traverse sur environ 300 ponts. Peuplé de 85,000 âmes, Gand a une enceinte de deux lieues et demie qui est aujourd'hui loin d'être entièrement habitée : on y voit des jardins et beaucoup de terrains vides. C'est cette vaste enceinte qui faisait dire à Charles-Quint qu'il pouvait mettre tout Paris *dans son gant*. Sous le régime des comtes de Flandre (*voy.*), les Gantois, formant une commune puissante et munis de grands priviléges, étaient parvenus à un degré de prospérité qui n'était égalé que par celle de Bruges, rivale de Gand. La ville était remplie de fabricants et de marchands; des richesses immenses y étaient accumulées. Fière de son opulence et forte de son esprit public, la population était turbulente et difficile à contenir. On a pu voir à l'article Arteveld quelle influence Gand sut acquérir et quelle puissance elle put déployer contre les comtes de Flandre. En 1379, les Gantois se soulevèrent contre le comte Louis ; battus en 1381 , ils prirent leur revanche en s'emparant de Bruges. Le comte appela à son secours le duc de Bourgogne et son pupille Charles VII, roi de France : ceux-ci gagnèrent la bataille de Rosebecque ou Rossbeck, le 29 novembre 1382, et s'ils n'eussent pas perdu le temps à piller et à dévaster les villes de Flandre, Gand aurait couru grand risque d'être pris d'assaut. Deux fois réduite à l'extrémité , la ville ne perdit pas courage et résista avec succès. Cependant, voyant son commerce détruit et son industrie arrêtée, elle fit enfin, le 18 décembre 1385, sa paix avec le duc de Bourgogne, devenu comte de Flandre, et conserva ses priviléges. Plus d'un siècle après, elle en perdit une partie par suite d'une guerre malheureuse qu'elle avait soutenue contre ce même duc.

Au xvi^e^ siècle, les contributions exigées de la ville de Gand par ses dominateurs autrichiens révoltèrent les esprits, d'autant plus que cet argent passait généralement en Espagne. En 1538, Gand se souleva, et, pour se donner un appui, s'efforça d'intéresser le roi de France à sa querelle. La ville alla même jusqu'à flatter les anciennes vues de ce prince sur la Flandre, et, en rappelant les proclamations de François I^er^ contre Charles-Quint, les Gantois se montrèrent disposés à reconnaître la suzeraineté de la France, et promirent de la faire reconnaître aussi par les autres villes de la Flandre. Mais leur offre arriva dans un temps où François I^er^ voulait à tout prix s'assurer l'alliance de Charles-Quint, pour être secondé par ce souverain dans ses projets sur le Milanais : aussi non-seulement il n'accepta pas l'offre des Gantois, mais il dénonça leur complot à l'Empereur, et lui accorda un passage par la France quand il vint pour châtier ses bourgeois rebelles. Gand, ayant fait de vains efforts pour soulever la Flandre, fut forcé de se soumettre, l'an 1540; les chefs de la révolte furent mis à mort, ses chartes de priviléges brûlées, ses créances sur l'état anéanties, et la ville condamnée à fournir 1,200,000 florins pour les frais de la construction d'une citadelle qui devait contenir désormais cette bourgeoisie si difficile à gouverner. Dans la suite, les Gantois détruisirent la citadelle; mais le temps de leur grande puissance était passé. Le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas pour l'Espagne, fit reconstruire la forteresse, et on l'a rétablie encore en 1815, quoiqu'il n'y eût plus rien à craindre de ces riches et puissantes corporations d'arts et métiers qui faisaient autrefois le noyau de la population de Gand.

Cette ville avait déjà, du temps de Charlemagne, un pont sur l'Escaut. Dans le moyen-âge, elle fit un commerce considérable, surtout avec la ligue anséatique, ainsi qu'avec l'Angleterre; mais c'était principalement par ses fabriques de draps, de toiles, de bière, d'orfévrerie, etc., qu'elle florissait. Aujourd'hui, son commerce et son industrie, quoique déchus considérablement, ne sont pas anéantis. Par le Sas de Gand, canal qui a été rétabli dans ce siècle, la ville communique avec la mer; un autre canal conduit à

Bruges et à la côte occidentale. La barge de Bruges a été longtemps le principal moyen de transport entre les deux villes. Depuis quelques années Gand est lié par des chemins de fer avec Ostende, Bruges, Bruxelles et Anvers. La ville a des filatures de coton et des imprimeries d'étoffes considérables, des fabriques de dentelles, d'amidon, de cuirs, de savon, des raffineries de sel et de sucre, et des fonderies de fer. Les vendredis, il s'y tient un grand marché pour les blés.

La façade gothique d'un imposant Hôtel-de-Ville et son beffroi placé isolément rappellent le temps où le commerce s'y assemblait pour ses délibérations. Un beau péristyle à colonnes annonce le nouveau bâtiment de l'université, construit sur l'emplacement de l'ancien collége des jésuites. On y remarque une rotonde pour les séances solennelles, la bibliothèque et le cabinet des médailles. La ville a aussi une académie des beaux-arts, un musée de tableaux et statues, une société d'agriculture. Le *béguinage* est ici, comme dans d'autres villes de Flandre, un grand édifice servant de demeure à des veuves ou filles vivant d'un très faible revenu. Il y a un grand nombre d'hôpitaux ou hospices; la maison de correction, où les prisonniers sont tenus à tisser de la toile, forme un octogone d'un aspect imposant sur le bord du canal de Bruges. Parmi les églises, celle de Saint-Bavon, ou la cathédrale, brille dans l'intérieur de marbre et de bronze; elle renferme des mausolées, un tableau de Van-Dyck et une grande composition de Van-Eyck; une partie de la famille de ce peintre est enterrée dans une crypte de l'église. D'autres tableaux de peintres célèbres ornent l'église paroissiale de Saint-Michel; ces églises, ainsi que celles de Saint-Nicolas et de Saint-Jacques, ont des autels richement ornés de marbres et de dorures. Quelques amateurs possèdent de bonnes collections de tableaux. Les arts sont en général beaucoup cultivés dans cette ville, une des plus riches et des plus florissantes de la Belgique.

Quelques événements historiques relatifs à cette industrieuse cité méritent encore d'être rappelés. En 1570, on y signa le traité de paix connu sous le nom de *pacification de Gand*. Un siècle après, en 1678, la ville fut prise par les troupes de Louis XIV, qui pourtant la rendit aux Espagnols à la paix de Nimègue. Au XVIII^e^ siècle, Gand fut pris quatre fois, savoir : en 1708 et en 1745, puis dans les guerres de la Révolution en 1792 et 1795. Alors cette ville, incorporée à la république française avec toute la Flandre, fut le chef-lieu du département de l'Escaut jusqu'en 1814. Dans cette dernière année, l'Angleterre y fit un traité avec les États-Unis pour la délimitation des deux territoires en Amérique. Pendant les Cent-Jours, en 1815, Louis XVIII fuyant devant Napoléon se retira à Gand et y tint une petite cour jusqu'à sa rentrée en France après la bataille de Waterloo. Cette cour, où les agents secrets et publics affluèrent, publia le *Moniteur de Gand*, dont la petite collection est devenue rare. Gand a aujourd'hui un gouverneur, un commandant supérieur pour les deux Flandres et plusieurs tribunaux. D-G.

GANGANELLI, *voy.* CLÉMENT XIV.

GANGE, en indien *Ganga*, le fleuve par excellence. C'est en effet le plus célèbre et l'un des plus grands fleuves de l'Inde. Il prend sa source dans les monts du Tibet (Himalaya), à une hauteur très considérable et à peu de distance des frontières de l'Inde, dans le pays appelé Sirmore. Quelques-uns de ses premiers affluents viennent du Gherval, pays qui confine au Sirmore. Après un cours d'environ six cents lieues par le Delhi, l'Aoud, le Bahar et le Bengale, il va se jeter dans le golfe du Bengale. Le Gange traverse d'abord une région hérissée de montagnes et de rochers; il coule alors avec l'impétuosité d'un torrent; mais à la ville d'Hurdwar ses eaux se précipitent dans une gorge qui semble en amortir la violence, et, lorsqu'elles en sortent, le courant a perdu beaucoup de sa vitesse et de son inégalité. Appelé *Bhagirathi Ganga* dans la première partie de son cours, il reçoit ensuite un grand nombre d'affluents : nous citerons en première ligne le Djoumna*,

(*) M. Ch. Ritter (dont il faut consulter sur le Gange la savante *Géographie de l'Asie*, t. IV, 1^re^ partie, p. 497 et suiv., 2^e^ partie, p. 1100 et suiv., p. 1184 et suiv.) écrit *Yamouna* le nom de cet affluent. Longtemps parallèle au Gange, mais avec un intervalle de 15 à 16 milles géogr.,

le Gograh, la Soane, le Gondouk, le Nousy et le Teistah. Son lit varie d'un mille anglais à un mille et demi de largeur, avant le confluent du Djoumna; il s'étend ensuite à mesure que le cours des ondes devient plus abondant et plus rapide. C'est à deux cents milles anglais au-dessus de son embouchure, trois cents en comprenant les sinuosités, un peu au-dessus de la ville de Mourchadabad, que le fleuve commence à se séparer en plusieurs branches et à former ce que l'on appelle son delta (*voy.* ce mot). A l'est, au sud de Dacca, un bras va se jeter dans le Brahmapoutra (*voy.* Bourampoutra), qui prend alors le nom de Megna jusqu'à son embouchure; un second bras se confond aussi avec ce grand fleuve, mais seulement au moment où ce dernier débouche dans la mer. Les deux bras occidentaux, nommés Cossimbazar et Jellinghy, se réunissent pour former la rivière de Hougly, sur laquelle est bâtie Calcutta. Le Hougly est de toutes les branches du Gange la seule qui soit navigable; encore ne peut-on la remonter que jusqu'à treize lieues au-dessus de la capitale actuelle du Bengale.

Le Delta, dont l'étendue est évaluée à trente-cinq ou quarante lieues, prend le nom de Sunderbund dans la partie qui avoisine la mer. Ce nom vient de ce que ce pays est entièrement couvert de forêts; il est en outre coupé par une multitude de canaux qui sortent des différents bras du Gange et se ramifient entre eux. Le Sunderbund est tellement infesté de crocodiles, de buffles, de rhinocéros, de sangliers, et surtout de tigres, qu'il est à peu près inhabitable. Cependant on y rencontre çà et là quelques Indous appartenant à la caste des Melloungys, caste infortunée, méprisée même par celle des Parias, et que le plus inhumain des préjugés a livrée à la voracité des bêtes féroces. Ces malheureux vivent du produit de l'extraction du sel dont abonde cette partie du Bengale et qui suffit à la consommation de tout l'Indoustan.

Les rives du Gange sont généralement d'une grande fertilité et principalement celles du Hougly. La végétation y déploie une singulière activité; de magnifiques forêts de palmiers, de tamarins et d'autres arbres des régions intertropicales, s'étendent sur les bords du fleuve; les graminées y croissent en abondance, et l'humidité du sol, couvert d'irrigations naturelles, est très favorable à la culture du riz. Ce sol, cependant, est d'une nature trop meuble et pas assez compacte pour qu'on puisse asseoir dessus de solides constructions: de là le petit nombre de villes qui ont été bâties sur le Gange même; l'eau minant sans cesse les berges et y déterminant des falaises et des golfes, les habitations se verraient ainsi exposées à de fréquents écroulements. Ces golfes, formés par l'action continue du courant et par l'affaissement des rives creusées à leur base, portent le nom de *gours* chez les Indous, qui les regardent comme sacrés; ils servent aux bateliers à amarrer leurs navires, aux dévots à faire leurs ablutions.

La fonte des neiges qui couvrent l'Himalaya, les pluies qui tombent dans l'Inde, durant toute une saison, occasionnent dans le Gange des inondations périodiques comme celles du Nil. La crue d'eau est en totalité de trente-deux pieds. Elle commence en juin, en avril même dans les provinces qui avoisinent les montagnes; en août, elle a atteint son maximum. Le niveau des eaux recommence alors à décroître jusqu'en novembre, où il est revenu à son point de départ. Durant tout le temps de l'inondation, la marée, qui remonte ordinairement le fleuve jusqu'à quarante-huit milles, est sans action sur lui. La vitesse du courant augmente aussi à cette époque, et les eaux parcourent alors cinq à six milles par heure.

Les différents bras du Gange présentent tous ce phénomène appelé barre, mascaret et pororocca, et qui est produit par l'irruption soudaine des flots de la mer dans un fleuve. Mais le Hougly et les passages entre les îles et les sables situés dans le golfe formé par le confluent du Gange et de la Megna y sont plus sujets que les autres rivières. Il rend très difficile la navigation de ces parages et occasionne souvent une élévation de douze pieds dans le courant.

il coule comme lui d'abord au sud, et puis au sud-est. Leur jonction se fait à Allahabad, et alors le Yamouna a déjà parcouru 155 milles géogr., et le Gange 130 milles. J. H. S.

D'après les calculs de Rennell, le Gange verse par seconde dans la mer 80,000 pieds cubes d'eau, ce qui donne 288 millions par heure. Cette masse prodigieuse de liquide s'élève à plus du quintuple dans le temps de l'inondation.

Le Gange est, comme on sait, pour les Indous, l'objet d'un culte particulier; ses bords sont journellement couverts de milliers de pèlerins qui viennent chercher dans l'immersion de ses ondes la rémission de leurs fautes. L'eau du fleuve sacré est réservée pour les cérémonies les plus augustes du Brahmanisme; c'est la plus puissante des amulettes, c'est le plus efficace des remèdes. Si le Gange ne mérite pas une si profonde vénération, ses eaux sont toutefois, au dire de Bernier, extrêmement pures et salubres; leur saveur les fait rechercher avec raison jusque dans la Chine, où l'empereur Kang-hi en fit venir à dos de bêtes de somme. Cependant le Gange n'est point réputé saint dans toutes les parties de son cours : après la formation du Delta, un seul bras conserve le titre de sacré. C'est surtout aux endroits où, changeant sa direction habituelle, le fleuve coule du sud au nord, qu'il est fréquenté des dévots. Il est aussi certains confluents tenus pour plus dignes du culte et des hommages des sectateurs de Brahma : tel est principalement le Prayaga, c'est-à-dire le lieu où le Djoumna se mêle au Gange. *Ganga*, comme nous l'avons dit, veut dire le fleuve, le fleuve par excellence; Ganga est aussi la déesse de la pureté, la fille de Chiva, qui s'échappe des boucles de sa chevelure et de sa barbe touffue; un tigre est sa monture, une peau d'éléphant son vêtement : allégorie qui veut dire que le Gange sort de l'Himalaya où règne Chiva, d'après la mythologie indienne, et que ses bords sont la patrie des deux animaux caractéristiques de l'Indostan, le tigre et l'éléphant. Le Gange, le Djoumna et le Saresanati forment, dans la religion de Brahma, une triade divine qui règne à Prayaga et que l'on adore sous le nom de Tribeni. Nous n'entrerons dans aucun détail sur des légendes qui se rapportent aux mythes indiens; elles n'appartiennent plus à la description d'un fleuve, mais à l'histoire même d'un peuple. A. M-y.

GANGLIONS. Les nerfs en s'entrecroisant forment de petites masses globuleuses ou aplaties, dans lesquelles les filets, venus de différents points, se mêlent et s'entrecroisent d'une façon inextricable. Ce sont des ganglions. Ces espèces de nœuds se trouvent dans tous les animaux pourvus de nerfs, même chez les moins parfaits, et semblent former des centres où aboutissent et d'où partent les phénomènes de la sensibilité. Dans les espèces supérieures, ils existent aussi, et forment un système secondaire et annexe au système nerveux cérébro-spinal. *Voy.* Nerfs et *système* Nerveux.

Les vaisseaux lymphatiques forment aussi, en se réunissant et en se repliant sur eux-mêmes, de petits tubercules du volume d'une amande au plus, enveloppés de tissu cellulaire, pourvus de vaisseaux et de nerfs. Ils sont ordinairement groupés, surtout aux environs des articulations et dans les grandes cavités. Ces organes, extrêmement multipliés sur le trajet des vaisseaux lymphatiques, ont pour fonction probable de modifier le liquide qui circule dans ces vaisseaux; peut-être aussi d'en favoriser le cours (*voy.* Lymphe et *système* Lymphatique). Ils sont susceptibles de s'enflammer, soit directement, soit sous l'influence d'ulcérations situées au-dessous d'eux; ils suppurent facilement. Ils peuvent s'enflammer aussi directement, lorsqu'ils sont froissés ou comprimés. Enfin ces ganglions dégénèrent en tubercule et en cancer. Ils jouent un grand rôle dans la maladie scrofuleuse (*voy.* ce mot).

On désigne encore sous le nom de ganglions certains organes, tels que les capsules surrénales, le thymus, la glande thyroïde, sur les fonctions desquels la physiologie n'a pas encore fourni de connaissances suffisantes.

Enfin les chirurgiens nomment également ganglions des tumeurs formées par l'accumulation de la synovie dans les gaînes des tendons. Ces tumeurs, qui surviennent à la suite d'efforts ou de mouvements prolongés, se montrent particulièrement au poignet ou à l'articulation du pied. Elles sont fluctuantes, plus ou moins dures et sans changement de couleur à la peau; leur volume peut quel-

quefois gêner le jeu des articulations ou du moins occasionner une difformité désagréable.

D'ailleurs ces tumeurs sont persistantes et sans danger, en général; la résolution s'en opère rarement d'une manière spontanée : on emploie pour l'obtenir des applications et des frictions résolutives, et aussi la compression. Mais ces moyens étant souvent infructueux, on a recours alors à l'écrasement, qui, rompant l'espèce de sac contenant la synovie, la fait se répandre dans les parties voisines où elle est résorbée. Si l'on ne donne point issue à ce liquide par une incision, c'est que l'expérience a démontré combien l'introduction de l'air dans les articulations et les gaînes des tendons était funeste, en amenant l'exfoliation de ces parties et la perte du mouvement. Cependant dans quelques cas on a dû tenter cette ressource extrême, et alors on a réussi en ne faisant que des incisions très petites, et sans parallélisme de l'ouverture extérieure avec l'ouverture intérieure. F.R.

GANGRÈNE, *gangræna*, *γάγγραινα*, de *γράω*, ronger, manger, dévorer. La gangrène est l'extinction ou l'abolition complète et définitive des phénomènes caractéristiques de la vie dans une partie plus ou moins étendue de l'organisme. Lorsque cet état de mortification isolée atteint le système osseux, il prend le nom de *nécrose*.

Toutes les influences qui peuvent interrompre d'une manière permanente la circulation capillaire, ou intercepter l'action de l'influx nerveux dans une partie, peuvent en déterminer la gangrène ou la mort. Les principales causes funestes douées de cette influence sont les suivantes : une inflammation d'une très grande intensité, surtout si elle frappe certains tissus, enveloppés de membranes peu extensibles; l'action toute mécanique de violences extérieures qui contondent fortement, déchirent, broient les parties auxquelles elles sont appliquées, ou interceptent complétement la circulation, comme une ligature très serrée, embrassant toute l'épaisseur d'un membre. Le froid, la chaleur, les acides concentrés peuvent encore déterminer la mort des tissus; il en est de même de certaines substances délétères, comme le venin de la vipère, la sanie provenant d'une pustule maligne en suppuration, le seigle atteint d'une altération qu'on appelle ergot (*voy.* ce mot). L'alimentation commune elle-même, lorsqu'elle est trop substantielle et trop excitante, et qu'elle s'associe à une vie molle et oisive, dans laquelle l'organisme ne dépense pas en raison de ce qu'il reçoit, peut également devenir la cause déterminante d'une gangrène plus ou moins étendue. Il est clair toutefois que cette dernière cause suppose une funeste prédisposition dans les individus chez lesquels elle développe un semblable accident.

Quelle que soit la cause sous l'influence de laquelle survienne la gangrène, les parties mortifiées présentent quelques caractères communs que nous allons indiquer. Lorsque la mortification est complète, toute sensibilité est éteinte dans les tissus affectés; leur coloration normale est modifiée; ils offrent ordinairement une teinte grisâtre, qui plus tard devient brunâtre ou noire; l'élasticité normale a disparu; elle est ordinairement remplacée par une friabilité plus ou moins grande. Tel est l'aspect que présentent, dans le plus grand nombre de cas, les parties affectées de gangrène.

Mais il est une loi de l'organisation en vertu de laquelle le vif tend à se séparer de ce qui n'a plus vie : or, cette tendance va se traduire ici par une réaction médicatrice des plus intéressantes à étudier. Si la cause qui a déterminé la maladie, qu'elle soit interne ou externe, a épuisé son action, on ne tarde point à voir se dessiner un cercle d'un rose vif autour des parties mortifiées. En dedans de ce cercle, du côté du mal, apparaît bientôt une ligne blanchâtre, qui se déprime, se creuse peu à peu, et sépare nettement le mort d'avec le vif; une suppuration plus ou moins abondante s'établit, l'escarre, c'est-à-dire la partie mortifiée, s'isole de plus en plus, et se sépare enfin complétement.

Ainsi vont les choses quand le mal, primitivement local ou devenu tel, n'occupe d'ailleurs qu'une médiocre étendue. Il n'en est pas de même lorsque la maladie a envahi une grande surface

ou pénétré profondément dans l'épaisseur des parties. D'abord, lorsque la mortification s'accomplit, des phénomènes généraux plus ou moins graves peuvent se déclarer, une fièvre intense s'allume, le tube digestif s'enflamme; puis, si le malade ne succombe point à ces symptômes primitifs, de nouveaux dangers l'attendent, les dangers de la suppuration longue, abondante, qui suit inévitablement la séparation des parties frappées de mort, et qui conduit souvent à une terminaison fatale. Ici d'ailleurs l'ensemble des phénomènes généraux par lesquels l'organisme tout entier témoigne ses souffrances varie suivant la cause qui a déterminé la gangrène : c'est ainsi, par exemple, que ces deux ordres d'accidents sont beaucoup plus à redouter dans les cas où la maladie est due à une cause interne que dans ceux où elle est le résultat d'une influence toute locale. Il est cependant une exception à cette règle, que nous devons signaler : au nombre des gangrènes par cause interne, on comprend ordinairement la gangrène appelée improprement *sénile*, puisqu'elle peut atteindre tous les âges. Dans cette maladie, les symptômes généraux ont ordinairement peu d'intensité; les seuls cas où il en est autrement, c'est lorsque la maladie n'est point bornée, qu'elle occupe une grande étendue; mais alors elle se rapproche de la gangrène par cause externe et suit la même loi. Cette gangrène qui attaque les parties les plus éloignées du centre de la circulation coïncide généralement avec l'ossification des artères.

Dans le tableau que nous venons d'esquisser rapidement, nous n'avons parlé que de la gangrène par cause externe ou interne, qui atteint les parties extérieures; mais les organes internes eux-mêmes peuvent également être frappés de mortification. L'inflammation dépassant les limites ordinaires de son intensité est la cause la plus fréquente du développement de la gangrène dans ces organes. Les symptômes qui révèlent à l'observation cette terminaison funeste sont d'ailleurs assez souvent fort équivoques; le seul cas où le médecin ne peut guère conserver de doute à cet égard, c'est celui où la maladie primitive s'accompagne d'une douleur vive et d'une réaction prononcée, et où l'on voit à la fois cette douleur et cette réaction cesser brusquement. C'est là d'ailleurs, comme on le comprend aisément, un calme trompeur par lequel il ne faut point se laisser abuser, et qui annonce la fin prochaine et inévitable du malade.

Le traitement de la gangrène varie comme les causes qui l'ont déterminée et comme les formes mêmes qu'elle affecte. Ce n'est point ici le lieu de suivre ce traitement dans toutes les indications qu'il peut avoir à remplir; il nous suffira d'en indiquer les bases générales. Outre qu'il faut faire cesser l'action des causes lorsqu'elles sont accessibles, quand le mal local s'accompagne d'une réaction intense, les saignées générales sont le moyen le plus propre à faire tomber cette réaction, par conséquent à borner la maladie; lorsqu'au contraire, comme il arrive quelquefois dans la gangrène de cause interne, il y a un état marqué de prostration, c'est aux toniques prudemment administrés qu'il faut avoir recours. Dans les deux cas, lorsque le mal est borné et que l'action de la cause est épuisée, si les parties frappées de mort sont peu étendues, il faut abandonner à la nature le soin de l'élimination des tissus sphacélés (*voy.* Sphacèle); dans le cas contraire, il faut séparer le mort d'avec le vif à l'aide de l'instrument tranchant. M. S-N.

GANGUE, *voy.* Filon.

GANILH (Charles), économiste distingué, né en Auvergne au mois de juillet 1760, de parents aisés, reçut une bonne éducation et en profita. Il vint de bonne heure à Paris, et il y exerçait la profession d'avocat lorsqu'éclata la révolution de 1789. Le 12 juillet, le comité permanent de l'Hôtel-de-Ville le choisit parmi les électeurs de la capitale avec M. Bancal des Issarts, pour aller à Versailles rendre compte à l'Assemblée nationale des désordres et de l'agitation qui régnaient à Paris, requérir son intervention pour les faire cesser, et enfin réclamer la formation d'une garde bourgeoise. Dans la suite, M. Ganilh coopéra de toutes ses forces à la révolution de brumaire. Son dévouement et son zèle

furent remarqués par le nouveau pouvoïr; M. Ganilh vit les portes du Tribunat s'ouvrir devant lui dès la formation de cette assemblée : il y défendit constamment et avec conscience les intérêts nationaux, et se montra toujours au niveau des plus hautes questions politiques et d'administration qui y furent soulevées. Son opposition contre un grand nombre de mesures proposées par le gouvernement valut à M. Ganilh, en 1802, d'être éliminé (*voy.*) du Tribunat, à l'époque de son premier renouvellement. Cependant il fut nommé dans la suite conseiller de préfecture, et il consacra les instants que lui laissaient ces fonctions à l'examen des questions les plus graves de l'économie politique, et surtout de la science des finances. Tous ses écrits annoncent de grandes connaissances et de profondes réflexions, mais ils portent aussi l'empreinte d'un esprit systématique, source de fréquentes erreurs.

En 1815, il fut tiré de sa retraite par les suffrages des électeurs du département du Cantal, qui lui confièrent leur mandat comme député et qui le lui continuèrent. Plein de modération et jaloux de son indépendance, M. Ganilh, durant toute cette session, vota constamment avec la minorité. Mais, en général, il se tint à l'écart des partis, votant suivant sa conscience, sans engagement pris et sans hostilité contre les Bourbons. C'est surtout dans la discussion du budget qu'il se montrait toujours l'un des plus redoutables adversaires des ministres. M. Ganilh siégea à la Chambre des députés jusqu'en 1823. Depuis la loi de septennalité il n'y reparut plus, et en 1824 il fut aussi remplacé en sa qualité de conseiller de préfecture de la Seine.

Les ouvrages de M. Ganilh sont nombreux. Indépendamment de ses *Considérations générales sur la situation financière de la France à différentes époques*, nous mentionnerons les suivants : *De la Contre-Révolution en France, ou de la Restauration de l'ancienne noblesse et des anciennes supériorités sociales dans la France nouvelle* (Paris, 1823); *Dictionnaire analytique d'économie politique*, 1826 : il en a paru une traduction espagnole; *Essai politique sur le revenu public des peuples de l'antiquité, du moyen-âge, des siècles modernes, et spécialement de la France et de l'Angleterre, depuis le milieu du* XV^e^ *siècle jusqu'en* 1823, ouvrage publié d'abord en 1806, et dans une seconde édition en 1823 (2 vol. in-8°, chez Treuttel et Würtz); *De la Législation, de l'administration et de la comptabilité des finances de la France depuis la Restauration* (1817, in-8°); *Du pouvoir et de l'Opposition dans la société civile* (1824, in-8°); *De la science des Finances et du ministère de M. le comte de Villèle* (1825, in-8°); *Des systèmes d'économie politique, de la valeur comparative de leurs doctrines, et de celle qui paraît la plus favorable aux progrès de la richesse*, 1^re^ édition, 1809, 2^e^ édition, avec de nombreuses additions relatives aux controverses récentes de MM. Malthus, Buchanan, Ricardo, sur les points les plus importants de l'économie politique (1821, 2 vol. in-8°, chez Treuttel et Würtz); *Théorie de l'économie politique, fondée sur les faits recueillis en France et en Angleterre, sur l'expérience de tous les peuples célèbres par leurs richesses et sur les lumières de la raison*, 1^re^ édition, 1815; 2^e^ édition, augmentée, chez Treuttel et Würtz (1822, 2 vol. in-8°). L'*Encyclopédie des Gens du Monde* doit à M. Ganilh un article remarquable, mais sujet à controverse, sur l'AMORTISSEMENT.

Malgré tant d'ouvrages d'un mérite incontestable, M. Ganilh n'a point été tiré de l'abandon où il était resté, même par le gouvernement de juillet 1830. La fin de sa vie a été triste, et il est mort subitement et sans laisser de fortune, le 4 mai 1836, hors des murs de Paris, qu'il avait quitté la veille. E. P-C-T.

GANS (ÉDOUARD), professeur de droit et de philosophie à l'université de Berlin, et l'un des plus célèbres jurisconsultes de l'Allemagne, naquit à Berlin le 22 mars 1798, au sein d'une famille originairement israélite. Son père, Abraham Gans, que la Prusse comptait à juste titre parmi les hommes les plus spirituels de son temps, était à la tête d'une maison de banque à Berlin et fournisseur des armées. Lié assez intimement avec le chan-

celier Hardenberg, il eut occasion de rendre de grands services à sa patrie pendant la crise financière qui suivit en Prusse l'occupation française. Après avoir fait successivement de brillantes études aux universités de Berlin, de Gœttingue et de Heidelberg, et après avoir soutenu sa thèse de docteur en droit, M. Édouard Gans revint, en 1820, s'établir dans sa ville natale. A Heidelberg, il s'était étroitement lié avec Thibaut et Hegel, et lorsque ce dernier fut appelé à une chaire de philosophie à Berlin, M. Gans devint, comme lui, le zélé champion de l'école de jurisprudence, que l'on a appelée *philosophique*, par opposition à l'école *historique*, qui compte parmi ses défenseurs MM. de Savigny, Hugo, et la plupart des jurisconsultes allemands. Après un long voyage à l'étranger et un séjour de plusieurs années à Paris et à Londres, il fut nommé, en 1826, professeur d'abord extraordinaire, puis ordinaire, à la faculté de droit de l'université de Berlin. Il occupait encore cette place lorsque, le 5 mai 1839, une attaque d'apoplexie vint l'enlever, jeune encore, à une chaire qu'il honorait.

M. Gans est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages. Nous nous contenterons d'en énumérer les principaux. A peine âgé de dix-neuf ans, il débuta dans la carrière littéraire par un travail en latin sur l'île de Rhodes, qui fut couronné par l'université de Gœttingue. Il fit paraître ensuite plusieurs petits écrits, insérés, la plupart, dans des recueils périodiques de jurisprudence et de littérature, et parmi lesquels on doit citer un travail sur les obligations (*Ueber rœmisches Obligationen-Recht*, Heidelberg, 1819). En 1820, il publia à Berlin des *Scholies sur Gaïus*, où il attaque vigoureusement les vétérans de l'école historique. Cet ouvrage fit beaucoup de bruit, et l'on conçut dès lors une haute idée de la capacité du jeune jurisconsulte, dont la réputation s'accrut ensuite surtout par son grand ouvrage sur le droit de succession (*Das Erbrecht in weltgeschichtlicher Entwickelung*, 3 vol., Berlin, 1823-29). En 1826, il devint l'un des principaux fondateurs du journal critique intitulé : *Berliner Jahrbücher für wissenschaftliche Kritik*, qui, publié depuis sans interruption et avec le concours des savants les plus notables dans toutes les branches, est devenu un des recueils les plus remarquables de l'Allemagne. Peu après (1827), il fit paraître son Système du droit romain (*System des rœmischen Civilrechts*).

M. Gans a toujours été regardé comme un sincère ami de Hegel (*voy.*) et comme un des plus chauds partisans de ses principes. Après la mort de ce penseur célèbre, il se chargea de continuer quelques-uns des cours que le philosophe avait faits, et il entra l'un des premiers dans la société des amis de Hegel qui s'est formée, après sa mort, pour faire réimprimer ses ouvrages et pour y joindre, après les avoir complétés, les manuscrits qu'il a laissés. M. Gans avait déjà publié une grande partie de cette édition complète, posthume, entre autres la Philosophie du droit, et tout récemment la philosophie de l'histoire (*Hegels Vorlesungen über die Philosophie der Geschichte; herausgegeben von* Gans, Berlin, 1837), qui peut être considérée comme son propre ouvrage, car Hegel n'en avait laissé que l'introduction.

Dans le cours de droit naturel que M. Gans était chargé de faire à l'université, il développa les principes de la philosophie du droit de Hegel; il enseignait de plus le droit public, le droit des gens, le droit criminel et le droit prussien. En analysant, dans ce dernier cours, le *Landrecht* (code prussien), il fit ressortir avec impartialité les nombreux défauts et les incontestables mérites de ce vaste recueil. N'oublions pas son cours sur la philosophie de l'histoire, l'un de ceux qui attiraient le plus grand nombre d'auditeurs. La grande salle de l'université avait peine à contenir l'affluence des étudiants avides d'entendre les grandes et profondes pensées de Hegel, exprimées avec une rare éloquence et une clarté qui les rendait accessibles à tous. Le débit vif et coloré, le geste animé de M. Gans, contrastaient d'une manière frappante avec le ton grave et monotone de la plupart des professeurs allemands. Son esprit incisif, les saillies pleines de verve et d'à-propos dont il savait entremêler les matières les plus sé-

rieuses, ajoutaient un charme et un intérêt particuliers à ses leçons. Il y a quelques années, M. Gans traita aussi en particulier l'histoire de la Révolution française et de Napoléon. Ce cours spécial, non moins fréquenté, lui avait été interdit depuis peu par le gouvernement prussien, si éclairé, si ami du progrès, mais qui ne sait pas toujours se défendre de quelques velléités d'intolérance politique.

Quoique l'érudition de M. Gans fût essentiellement allemande, son esprit et son caractère avaient une tournure presque française. Ses opinions politiques, avancées et indépendantes, lui faisaient porter un vif intérêt à toutes les nations qui marchent dans la voie du progrès. Cependant ses sympathies pour l'étranger ne nuisaient point à son patriotisme prussien. Écrivain distingué, professeur brillant, M. Gans était de plus un homme du monde aimable et recherché; et c'est encore là un point qui le distinguait de beaucoup de ses collègues, hommes profondément érudits, mais dépaysés dans les salons, où ils portent, sans s'en apercevoir, la docte gravité et la science un peu lourde dont ils ont pris l'habitude dans leur cabinet de travail. W. S-D.

GANTELET, partie de l'armure des anciens chevaliers. Le gant *à la Crispin* peut donner une idée de ce qu'était le gantelet; mais avec cette différence que les doigts et le dessus de la main étaient recouverts de mailles de fer ou de lames d'acier en forme d'écailles, se superposant et obéissant au mouvement de la main. La partie qui recouvrait le poignet se formait d'une pièce d'acier recourbée en tuyaux; l'intérieur de la main du gantelet restait en forte peau de daim.

On défiait un ennemi en lui jetant le gantelet; le relever, prouvait qu'on acceptait le combat. De nos jours encore, on a conservé les expressions de *jeter* et de *relever le gant*, bien que l'action en elle-même ne soit plus d'usage. C. A. H.

GANTERIE, GANTS. Les gants sont une partie de l'habillement destinée à préserver les mains du froid et de la malpropreté. Sous le règne de Henri III, les femmes, qui jusqu'alors n'avaient porté que des *mitaines*, commencèrent à faire usage de gants en soie tricotée. Les premiers gants en peau parurent vers le siècle de Louis XIV, et ce n'est guère qu'au commencement du nôtre que les hommes en adoptèrent l'usage. Aujourd'hui, il n'est pour ainsi dire personne qui n'en porte, depuis l'humble balayeur, dont un grossier tissu de laine protége la main, jusqu'au dandy musqué qui doit à la couleur de son gant le sobriquet pittoresque de *gant-jaune*.

Les différentes peaux dont on se sert dans la ganterie, industrie très florissante en France, sont celles du chevreau, du chamois, du daim, du castor et de l'agneau; les mégissiers (*voy.*) de Romans (Drôme), de Milhau (Aveyron), de Niort (Deux-Sèvres), en préparent la plus grande partie; les plus estimées viennent d'Annonay (Ardèche). L'art du gantier exige un grand nombre de soins et d'opérations. Les peaux achetées, il faut les dégrossir, les trier suivant leur beauté, les humecter pour les rendre plus souples, et les étirer. Après ces préliminaires, elles passent entre les mains du coupeur qui les divise en autant de morceaux qu'elles peuvent contenir de gants et auxquels il donne avec le ciseau la forme de la main. Un troisième ouvrier s'empare de ces morceaux pour les soumettre au *dolage*, opération qui consiste à leur donner avec un couteau *ad hoc* une épaisseur égale dans toutes les parties. Ces ébauches de gants appelées dans le métier *étavillons*, humectées une seconde fois, dressées et ébarbées, sont ensuite empilées entre deux planches où on leur fait subir une légère pression. Sorties de là, il s'agit de les *rafiler*, c'est-à-dire d'enlever la place où se pose le pouce coupé à part dans les coins perdus de la peau*, et de donner aux doigts la longueur et la rondeur voulues; après quoi il ne reste plus, avant de livrer le gant à la couseuse, qu'à y ajouter les fourchettes destinées à donner aux doigts l'ampleur nécessaire. Autrefois les gants se cousaient à la main; mais, depuis 1824, un fabricant du département de la Haute-Marne, M. Boudart, a importé d'Angleterre et perfectionné une mécanique, espèce d'étau à mâchoires crénelées ré-

(*) On fait aujourd'hui à Paris des gants où le pouce n'est point rapporté. S.

gulièrement, qui, serrant les bords à coudre, régularise la distance et la profondeur du point, en même temps qu'elle accélère le travail. Vendôme et Blois sont les plus anciennes fabriques de France: on fait encore aujourd'hui coudre à Vendôme les gants coupés à Paris; mais la fabrique de Blois n'a plus aucune importance. En revanche, Grenoble, Niort et Chaumont, associés plus tard à cette industrie, en ont acquis une considérable; mais Paris est venu enfin les primer sous tous les rapports. La ganterie de luxe de Grenoble, aussi belle peut-être que celle de Paris, est moins solide à cause de la légèreté de la peau. Niort s'occupe principalement de la fabrication des gants de daim et de chamois, ou de ce qu'on appelle ainsi (car le chamois est le plus souvent du chevreau chamoisé *), et en exporte une quantité considérable aux États-Unis. C'est depuis 1832 que l'industrie des gants s'est particulièrement développée dans la capitale de la France; on y confectionne aujourd'hui les gants de toute espèce avec une incontestable supériorité, résultant de l'éclat des couleurs, de la fraîcheur du *glacé*, de la régularité de la couture, et par-dessus tout de l'élégance de la coupe. Grâce aux améliorations introduites par M. Boudart, la fabrique de Chaumont est des plus florissantes; beaucoup de fabricants de Paris et de Nancy y font coudre leurs gants à la mécanique. Deux maisons de Lunéville occupent à elles seules plus de 2,500 ouvriers des deux sexes, dont les produits sont en grande partie expédiés en Allemagne. Cette industrie s'exerce encore dans beaucoup d'autres villes, mais elle y est infiniment moins importante. Le prix des gants varie, suivant la nature de la peau dont ils sont faits, de 1 fr. 50 c. à 3, 4 et 5 fr.; les couleurs claires se vendent moins cher que les foncées.

Indépendamment des gants de peau, qui sont toujours les plus répandus, il s'en vend encore d'autres de matières différentes que la mode a tour à tour pris sous sa protection. On en fait en tricot au métier ou à la main; en filet, en soie, en batiste, en fil d'Écosse, en coton. Les gants en filet de soie étaient naguère en grande vogue parmi les dames; en temps ordinaire, les gants de soie sont particulièrement portés par les ecclésiastiques. Depuis un temps immémorial, Caen est en possession de fabriquer, presque sans concurrence, des gants en laine verts ou gris, très usités parmi les gens de la campagne, et des mitaines d'angora autrefois recherchées, et pour lesquelles de malheureux lapins, élevés exprès, sont, pour employer l'expression technique, régulièrement *plumés* chaque année.

On disait autrefois, que pour qu'un gant fût bon et bien fait, il fallait que trois royaumes y eussent contribué : l'Espagne pour en préparer la peau, la France pour la tailler, l'Angleterre pour la coudre. Aujourd'hui, la ganterie de France l'emporte en général sur celle des autres pays. L'Angleterre, dont les gants de castor et de daim ont une grande solidité, n'approche pas des produits gracieux de nos fabriques, et, pour vanter les siens, elle les décore du nom de *gants français*. Il se consomme dans ce pays une immense quantité de gants, puisque, sur six villes qui s'occupent principalement de cette industrie, Woodstock, Worcester, Londres, Yeovil, Ludlow et Leominster, les deux premières en produisent à elles seules 6,144,000 paires par année, et qu'il fallut en tirer encore de France, en 1837, 1,255,920 paires, et en 1838, 1,152,242. C'est, au reste, ce que l'on concevra sans peine quand on saura qu'il y a environ deux mois le comte d'Orsay, roi de la *fashion*, établissait qu'un gentilhomme ne pouvait passer sa journée à moins de six paires de gants : le matin, pour conduire son briska (britchka) de chasse, gants de peau de renne; pour courir le renard, gants de peau de chamois; pour revenir à Londres en tilbury, gants de castor; pour aller se promener à Hyde-Park en négligé, gants de chevreau de couleur; pour aller dîner en demi-toilette, gants jaunes de peau de chien, et enfin gants habillés pour le bal, en canepin blanc brodé en soie; en tout six paires représentant par jour une valeur de 48 fr. 75 cent. de notre monnaie, ce qui fait par an 17,793 fr. 75 cent. L'Allemagne nous est inférieure. La Suède

(*) Ce qu'on appelle *castor* est de même une imitation de la peau de cet animal. S.

était autrefois célèbre par l'odeur agréable de ses gants* : nous l'avons imitée et dépassée, et sur les marchés même du Nord nos produits sont actuellement préférés aux siens. L'abondance des peaux et le bas prix de la main-d'œuvre permettent aux Napolitains et aux Siciliens de donner leurs marchandises à 60 p. % au-dessous des nôtres; mais la perfection des couleurs et de la coupe françaises défendent toujours la fabrique indigène contre une concurrence qui pourrait devenir redoutable si elle était mieux dirigée. La moyenne de nos exportations officielles depuis quelques années est d'environ 9 millions de francs, et la fabrication des gants de peau seule, qui s'élève à près de 15 millions de paires chaque année, fait mouvoir plus de 30 millions de francs.

Dans l'article précédent, on a rappelé l'expression *jeter* et *ramasser le gant*, pour dire proposer, accepter un défi. Les Espagnols donnaient des gants en manière de gratification à ceux qui leur apportaient une nouvelle : à leur exemple, nous avons donné et nous donnons des gants aux jeunes mariées, aux marraines, et nous disons encore *avoir les gants d'une chose* pour en avoir l'étrenne; *se donner les gants* d'une invention, pour s'en attribuer le mérite. Tout le monde connaît cette expression, *souple comme un gant*. L'usage veut qu'on mette son gant pour offrir la main à une dame, il veut qu'on l'ôte pour prêter serment en justice. V. R.

GANYMÈDE, prince troyen, était fils de Tros ou de Laomédon et de la nymphe Callirhoé, fille du Scamandre; il était ainsi petit-fils de Dardanus, le premier fondateur de Troie. Ce jeune prince fut enlevé par l'aigle de Jupiter, ou par ce dieu lui-même qui avait pris la forme d'un aigle, et il fut admis dans l'Olympe où il servait aux Immortels le nectar et l'ambroisie.

Les poëtes et les artistes semblent s'être accordés à décrire et à représenter de la même manière l'enlèvement du beau Phrygien. L'oiseau se replie autour du corps du jeune homme, en posant les serres sur ses membres avec une telle délicatesse qu'il semble craindre de le blesser. C'est à peu près ainsi que s'exprime Martial, et c'est de même qu'on voit ce sujet représenté dans un beau groupe du musée Pio-Clémentin (III, 49), que l'on croit imité de celui de Léocharès cité par Pline, sur une pierre gravée du baron de Stosch (pl. XXXI) et sur une médaille de Geta frappée dans la ville de Dardanus en Troade. Une pierre gravée, publiée dans le musée de Florence (II, 37), représente l'éducation par Vénus du jeune échanson des dieux. D. M.

GARAMANTES, peuple d'Afrique, le plus méridional que les anciens connussent dans cette partie du monde (*voy.* FEZZAN). Cornelius-Balbus eut bien de la peine à les atteindre dans leurs déserts; cependant l'histoire rapporte que sous lui les Romains vainquirent ce peuple intertropical. S.

GARANCE, plante que l'on cultive pour ses racines, dont on fait un très grand usage en teinture, à cause de la propriété qu'elles ont de donner une couleur rouge très solide et qu'on emploie surtout utilement dans l'impression des toiles peintes. Cette plante appartient à la famille des rubiacées (*voy.*), et les botanistes la distinguent sous le nom scientifique de *rubia tinctorum*.

La garance, originaire de l'Orient et assez commune dans le Midi, se cultive en France, depuis environ 60 ans, dans le département de Vaucluse, et aussi dans ceux du Bas-Rhin et de la Seine-Inférieure; mais avec un succès différent. Les produits qu'on en obtient sous le climat tempéré d'Avignon sont supérieurs en qualités à ceux qu'elle donne dans les environs de Rouen ou de Strasbourg. Plus le pays où croît la garance est chaud et plus sa racine est riche en principes colorants. Mais partout, quand le terrain est léger, fertile et que la couche végétale est épaisse, cette plante, bien cultivée, donne des récoltes avantageuses.

Le champ que l'on destine à la culture de la garance doit être préparé en automne par un labour profond de 60 à 70 centimètres, fait à la pioche ou à la bêche, et non à la charrue, qui ne rendrait pas la terre assez meuble. Des fumiers abondants, et choisis de préférence

(*) Sur les *gants de Suède*, voy. la note de la page 499 du T. VII, article DANEMARK. S.

dans un état déjà avancé de décomposition, seront avec avantage répandus sur la surface du terrain à la suite de ce premier labour. Le champ ainsi préparé, on peut, si les gelées ne s'y opposent pas, y semer ou y planter la garance dès le mois de janvier. Car une *garancière* peut s'établir de deux manières. Si l'on emploie la première, on doit choisir la graine la plus grosse et la plus mûre, et préférer le semis en rayons au semis à la volée, laissant entre les rayons 2 pieds (66 centimètres) d'intervalle. Semée à la volée, la garance exige environ 25 kilogrammes de graine par hectare, tandis qu'en rayons il n'en faut guère que la moitié. Cette dernière méthode est généralement employée par les cultivateurs de garance qui préfèrent la faire venir de graine. Indépendamment de l'économie qu'elle offre, à raison de la moindre quantité de graine qu'elle exige, elle a l'avantage de permettre d'espacer également les pieds de garance et de rendre beaucoup plus facile l'opération des binages et des sarclages nécessaires pendant les trois étés que la plante passe dans la terre. Dans certains cantons, la garance, au lieu d'être mise immédiatement dans le champ où l'on se propose de la cultiver, se sème en pépinière dans un carré de jardin ou dans tout autre terrain que l'on puisse facilement arroser. On a soin de sarcler le jeune plant et de le débarrasser des mauvaises herbes qui nuiraient à sa croissance. L'automne, et même quelquefois le printemps suivant, on l'arrache et on le transplante en l'espaçant convenablement dans une garancière dont le terrain a reçu les labours et les engrais nécessaires, et on le traite ensuite comme celui qui a été semé sur place et en rayons.

Les bourgeons qui garnissent les têtes des racines en étant séparés par déchirement, et ensuite plantés en rayons dans un champ, croîtront et donneront des pieds qui pourront être arrachés à la fin de la seconde année. On gagne ainsi une année sur la garance qui a été semée et qui n'est bonne à récolter qu'à trois ans, mais on perd sur la quantité et la qualité des produits; et comme l'expérience a prouvé que toute garancière ainsi formée dégénère de plus en plus, les cultivateurs qui entendent leur intérêt ont soin, au bout d'une période de temps plus ou moins longue, de renouveler par semis leurs garancières formées par déchirement de vieilles racines.

Indépendamment de ces différentes méthodes de culture de la garance, il en est encore une qui se pratique avec beaucoup d'avantage dans les pays étrangers, et particulièrement dans la partie de l'Asie-Mineure qui avoisine la ville de Smyrne, d'où nous tirons la plus belle garance, la plus riche en principes colorants. Cette dernière méthode a une grande analogie avec celle qu'on suit ordinairement pour la culture des asperges: elle consiste à diviser le terrain en planches d'un mètre et demi à deux mètres de large, à creuser et à laisser alternativement dans leur état naturel chacune de ces planches, de manière que chaque planche que l'on creuse se trouve entre deux qui ne sont pas creusées. C'est sur celles-ci qu'on rejette la terre des fosses qu'elles séparent et auxquelles on donne 16 à 18 centimètres de profondeur. On sème au fond de ces fosses la graine de garance, ou bien on y place du plant tiré d'une pépinière ou obtenu de vieux pieds qu'on a déchirés. A mesure que les nouvelles plantes prennent de l'accroissement, on les butte avec la terre retirée des fosses et ensuite avec celle des planches sur lesquelles on l'avait jetée; de sorte que ces planches forment à leur tour autant de fosses qui touchent à celles qu'on avait d'abord creusées et qui se trouvent peu à peu comblées et ensuite plus élevées que le niveau du champ. On peut, si on le veut, faire venir des haricots, des pois, des pommes de terre, sur les planches qui ne portent point de garance; mais il faut que cette culture ne puisse nuire en rien au buttage successif des planches.

La récolte de la garance ne doit pas se faire plus tard que la troisième année; si l'on attendait un an de plus, on trouverait beaucoup de racines altérées et l'on éprouverait une perte sensible en produit et en qualité. C'est depuis le commencement d'octobre jusqu'en décembre que se fait la récolte de la garance. Les uns l'arrachent avec la charrue, d'autres avec la bêche ou la pioche. On doit, en faisant

cette opération, avoir soin de retirer les racines de toute leur longueur et d'en laisser perdre le moins possible. On est plus sûr d'obtenir ce double résultat au moyen de la bêche qu'avec la charrue ou même la houe.

La garance ayant été arrachée, les racines sont lavées dans une eau courante pour en séparer la terre. On la débarrasse ensuite des parties altérées ou pourries, et, dès que le nettoyage est achevé, on place les racines dans quelque endroit abrité où on les abandonne pendant quelques jours pour qu'elles perdent une partie de leur eau de végétation. Après cela, on les fait sécher, soit au soleil, soit dans un four de boulanger encore chaud, soit au moyen d'un séchoir ou d'une étuve. L'essentiel est que la dessiccation se fasse assez rapidement pour qu'aucune racine ne moisisse, ce qui la détériorerait et lui ôterait à peu près toute sa valeur.

La garance, dont les belles racines sont de la grosseur d'une plume d'oie, ou tout au plus de celle du petit doigt, est au point de dessiccation convenable lorsqu'on peut la casser facilement. Alors on la bat légèrement pour séparer de la racine l'épiderme et les petites parties fibreuses qui y restent, et on la met en sacs pour la conserver dans un endroit sec et la livrer ensuite au commerce. Les racines de garance ne s'emploient en teinture qu'après avoir été réduites en poudre dans un moulin à farine ou à tan. Dans cet état, leur matière colorante s'obtient facilement au moyen de l'alcool qui la dissout, et duquel elle se sépare par l'évaporation en formant un résidu d'un rouge foncé.

La laine ne pourrait recevoir avec la garance qu'un faux teint si les parties colorantes de celle-ci n'y étaient fixées par une base (*voy.*) qui leur permet de se combiner plus intimement avec l'étoffe, en les défendant en même temps, jusqu'à un certain point, de l'action destructive de l'air. Pour remplir ce double objet, on commence par faire bouillir les étoffes qu'on veut teindre dans un bain d'alun et de tartre. On les laisse ensuite s'égoutter; puis, après les avoir tordues légèrement, on les met dans un sac de fil qu'on dépose dans un endroit frais. Ce n'est qu'au bout de quelques jours qu'on les retire pour les teindre.

Les étoffes de coton ou de fil qu'on se propose de teindre avec la garance se préparent à cette opération par un bain de sumac ou de noix de galles dans lequel on a mis de l'acétate d'alumine. On les traite ensuite comme les étoffes de laine avant de les soumettre à la teinture.

Les étoffes de coton teintes en rouge garance avec les racines récoltées en Europe ont rarement le lustre de celles qui le sont avec les racines qui viennent du Levant, et qu'on distingue sous le nom de cotons rouges de Turquie et d'Andrinople.

Indépendamment de l'utilité de la racine de garance, les feuilles et les tiges de cette plante ont l'avantage de pouvoir être employées comme fourrage pendant les trois années de sa végétation. On les fauche pour cet usage une ou deux fois chaque année, sans nuire d'une manière bien sensible au développement des racines; et même en Hollande, où la culture de la garance, plus ancienne que chez nous, se fait avec un soin tout particulier, beaucoup de fermiers sont dans l'usage d'en faire trois ou quatre coupes par an.

Les os des animaux nourris avec les feuilles et les racines de garance prennent une couleur rouge qui ne se perd qu'à la longue, quand on change cette nourriture. Cette observation a fourni à Duhamel le moyen de constater la marche et le mécanisme de l'ossification. V. DE M–N.

GARANTIE (droit). C'est, en général, l'obligation de défendre une personne d'un dommage éventuel ou de l'indemniser d'un dommage éprouvé. Le mot français *garant* a la même étymologie que le mot anglais *warrant*, justification, garantie : aussi, dans la basse latinité, les mots *warandia* et *garandia* se confondent. Ils sont dérivés du teutonique *wahren*, garder, et en allemand le terme de droit exprimant la garantie est encore *Gewœhr*. Le *garant* est celui qui est tenu de l'obligation de garantir.

La garantie est *formelle* ou *simple*. La garantie formelle est celle qui a lieu en matière réelle : telle est la garantie à laquelle le vendeur d'un immeuble est soumis envers l'acquéreur qui en est évincé. La garantie simple est celle qui s'exerce

en matière personnelle: telle est celle que doit le coobligé au débiteur solidaire qui est poursuivi seul, pour la totalité de la dette, par le créancier commun.

On distingue encore la garantie *de droit* de celle *de fait*. La première, étant établie par la loi, est de la nature du contrat et n'a pas besoin dès lors d'être stipulée, comme, par exemple, la garantie dont le vendeur est tenu à raison des vices cachés de la chose vendue. La seconde résulte seulement des conventions des parties.

Le Code de procédure (art. 175 à 184) contient des règles communes aux diverses espèces de garanties.

Dans la langue du droit public, on entend par *garanties individuelles* les moyens que la société assure à tous ses membres de faire respecter les droits qu'elle reconnaît à chacun d'eux. Ainsi, la liberté de la presse, celle des cultes, la procédure par jurés, l'inamovibilité des juges, sont des garanties du droit de propriété, de la liberté des opinions et des conseiences, et de la sûreté des personnes.

GARANTIE DES FONCTIONNAIRES PUBLICS. En France, cette expression désigne la protection dont la loi couvre certains fonctionnaires publics(*voy.*), en défendant de les poursuivre judiciairement sans une autorisation supérieure, à raison des abus ou des délits prétendus commis par eux dans l'exercice de leurs fonctions. Cette autorisation est donnée, suivant la qualité des fonctionnaires, par le conseil d'état, par les Chambres, par les administrations dont ils dépendent, ou par les cours ou tribunaux dont ils font partie.

On sait que le principe et les limites de ce privilége, consacré de la manière la plus absolue par l'art. 75 de la constitution de l'an VIII, ont été l'objet de controverses très vives, dans la presse, sous la Restauration, et, depuis la révolution de juillet, dans les Chambres, lorsqu'on y a discuté des projets de lois sur la responsabilité des ministres et autres agents du pouvoir.

La garantie n'existait pas sous l'ancien régime. Suivant l'ordonnance de 1629, les administrateurs et les commandants militaires pouvaient être poursuivis, sans autorisation préalable, par les procureurs généraux; seulement, le roi, quand il le jugeait convenable, évoquait l'affaire et la procédure à lui et à son conseil privé, et décidait ensuite s'il devait statuer lui-même ou renvoyer l'affaire devant les tribunaux. Les *évocations* ayant été abolies en 1790, on sentit la nécessité de les remplacer par des mesures équivalentes qui pussent mettre les agents du gouvernement à l'abri des procès que la vengeance et la haine de ceux dont ils auraient blessé les intérêts pourraient leur susciter. E. R.

GARANTIE (administration). Tous les ouvrages d'orfévrerie et d'argenterie fabriqués en France doivent être conformes aux *titres* prescrits par la loi, et qui, comme on l'a dit au mot CONTRÔLE D'OR ET D'ARGENT, sont au nombre de trois pour les ouvrages d'or et de deux pour ceux d'argent.

Il importe à la sûreté et à la facilité des transactions commerciales que ces ouvrages ne soient mis en vente qu'après vérification du titre, puisque ce titre influe tant sur la valeur vénale des objets. Il importe aussi, pour le vendeur non moins que pour l'acheteur, que le public ait la *garantie* de cette vérification. Cette garantie est assurée par des poinçons qui sont appliqués sur chaque pièce, après un essai de la matière pour la reconnaissance du titre.

Cette reconnaissance et l'application des poinçons ont lieu, à Paris, dans les bureaux de l'administration des monnaies, et pour les départements, dans 91 bureaux qui sont placés dans les lieux où ils sont le plus avantageux au commerce. Le placement de ces bureaux, les lieux compris dans leur arrondissement, sont déterminés par le gouvernement sur la demande motivée du préfet et sur l'avis de l'administration des monnaies. La circonscription des bureaux de garantie embrasse quelquefois un ou plusieurs arrondissements de sous-préfecture, quelquefois un, deux ou plusieurs départements.

Les bureaux de garantie sont composés de trois employés, savoir: un *essayeur*, un *receveur* et un *contrôleur;* mais à Paris et dans les autres communes populeuses, le ministre des finances peut autoriser un plus grand nombre d'employés,

à raison des besoins du commerce. Il y a d'ailleurs à Paris un vérificateur à la fabrication des poinçons, coins et bigornes, un inspecteur des bureaux de la garantie et un vérificateur commis d'ordre.

L'administration des monnaies surveille les bureaux de garantie relativement à la partie d'art et au maintien de l'exactitude des titres des ouvrages d'or et d'argent mis dans le commerce. En conséquence, elle donne toutes les instructions relatives à l'exactitude des essais; elle dirige la confection, l'essai, l'application et la vérification des poinçons. La régie des contributions indirectes est chargée de percevoir les droits de garantie. Elle a dans ses attributions le régime administratif, la proposition et le règlement des dépenses, l'ordre des bureaux et la surveillance des redevables. Les receveurs, les contrôleurs et les employés des bureaux de garantie, autres que les essayeurs, font partie de cette régie.

Voici comment il est procédé dans ces bureaux à l'égard des ouvrages d'or et d'argent qui sont soumis à leur vérification et au poinçonnage.

Mais avant tout il faut noter qu'il y a deux espèces principales de poinçons, savoir: 1° le poinçon du fabricant qui porte la lettre initiale du fabricant avec un symbole; 2° le poinçon de titre et de garantie, qui présente à la fois le chiffre indicatif du titre et le signe distinctif du bureau.

Il y a d'ailleurs: 1° le poinçon *de petite garantie* pour les menus ouvrages d'or et d'argent trop petits pour recevoir l'empreinte des deux poinçons précités; 2° le poinçon dit *de remarque*, spécialement destiné à marquer les jaserons, les chaînes en pelotes, le ssautoirs, etc., en or, et qui s'applique de dix en dix centimètres; 3° le poinçon *étranger*, qui s'applique exclusivement aux ouvrages d'or et d'argent venant de l'étranger, et qui doivent parvenir aux bureaux de garantie sous le plomb de l'administration des douanes; aux ouvrages d'origine française et qui sont réimportés sans qu'il y ait la réserve de retour au moment de la sortie; aux ouvrages vendus publiquement au Mont-de-Piété, enfin à ceux qui, dans les ventes publiques après décès, ont été adjugés à l'un ou à plusieurs des héritiers; 4° le poinçon pour l'*horlogerie importée*, qui a pour but de faire distinguer les montres provenant des fabriques étrangères des montres confectionnées en France: ce poinçon exceptionnel ne s'appose que dans les cinq bureaux de Paris, de Lyon, Besançon, Montbéliard et Lons-le-Saulnier; 5° le poinçon bigorne de contremarque; enfin 6° il y a un poinçon *de recense*, que l'administration fait appliquer lorsqu'il s'agit d'empêcher l'effet de quelque infidélité relative aux titres et aux poinçons. C'est ainsi qu'une ordonnance du 7 avril 1838 a ordonné la recense de tous les ouvrages d'or et d'argent existant dans le commerce et portant l'empreinte des marques légales, parce qu'il résultait de nombreuses saisies d'ouvrages d'or et d'argent que les poinçons de l'état avaient été en majeure partie contrefaits.

Le fabricant qui veut faire vérifier et poinçonner des ouvrages d'or et d'argent les apporte aux bureaux de garantie, revêtus de son poinçon et assez avancés pour qu'en les finissant ils n'éprouvent aucune altération. L'essayeur fait l'essai au toucher, par la coupellation (*voy.*) ou par la voie humide, suivant les cas. Si les pièces présentées sont à l'un des titres voulus, le receveur les pèse afin d'établir le droit qui est dû au trésor, sous le nom de *droit de garantie;* après l'acquit du droit, il est, en présence du contrôleur, procédé à l'application des poinçons, qui sont extraits d'une caisse à trois serrures dont chacun des employés a une clef. Si le titre des ouvrages présentés était au-dessous du dernier titre admis par la loi, ils devraient être brisés. S'ils ne sont pas exactement à l'un des titres, ils doivent être marqués au titre immédiatement inférieur. En cas de contestation entre les fabricants et les employés des bureaux de garantie, il en est référé à la commission des monnaies à Paris, qui prononce définitivement.

Les fabricants et marchands des matières d'or et d'argent sont soumis à la formalité de l'exercice, c'est-à-dire à la visite de leurs ateliers, magasins et habitations par les employés de l'administration des contributions directes; ils sont, en outre, assujettis à des formalités nom-

breuses et minutieuses contre lesquelles ils réclament vivement. J. B-R.

GARANTIE (droit international). La garantie est un acte par lequel une puissance s'engage à aider un autre peuple, un gouvernement ou une famille souveraine, dans la poursuite de droits réels ou prétendus. Les garanties ont surtout pour objet d'affermir les traités en assurant autant que possible leur inviolabilité ; souvent aussi on les applique à la constitution des états, à la légitimité d'une dynastie, à l'intégrité d'un territoire.

Le premier exemple de cette sorte de transaction que nous présente l'histoire diplomatique se trouve dans le traité de Blois, de l'an 1505, entre Louis XII, roi de France, et Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon. Les deux princes contractants s'engagent à prier le roi d'Angleterre d'être le conservateur de la paix qu'ils se promettent. Depuis ce temps, on a fréquemment recouru à ce moyen, quoique le plus souvent on ait été dans le cas d'en reconnaître soit l'inefficacité, soit même le danger.

La puissance qui garantit un traité s'engage à en maintenir les conditions et à en procurer l'exécution. Mais cette obligation est loin d'équivaloir à celle d'une caution : le garant n'est point tenu personnellement d'exécuter le traité, ni de donner aucune indemnité, même en cas d'inexécution de la part de celui contre qui la garantie est promise ; il doit seulement prêter secours au garanti dans le cas où celui-ci serait lésé ou seulement menacé d'un préjudice par l'inexécution du traité. La garantie est donc, à proprement parler, une espèce d'alliance restreinte aux cas pour lesquels elle a été contractée, et elle est soumise aux mêmes règles. S'il y a *casus fœderis*, c'est-à-dire s'il y a lésion au moins imminente pour le garanti, le garant ne peut lui refuser son intervention. Mais le garant a le droit incontestable d'examiner et de peser les prétentions de celui qui réclame sa garantie, et, s'il les trouve mal fondées, il a toute raison de refuser de les soutenir. Il n'est même tenu d'assister le garanti que lorsque celui-ci n'est pas en état de se procurer justice par lui-même. En tout cas, son premier devoir sera d'employer les voies amiables et de tâcher d'obtenir par des négociations l'accomplissement du traité.

D'autre part, le garant n'a aucun droit d'intervenir dans l'exécution du traité ni d'en presser l'exécution que lorsqu'il en est formellement requis. Si les parties, d'un commun accord, jugent à propos de s'écarter de la teneur du traité, d'en changer quelques dispositions, si le garanti veut bien renoncer à ses droits, en tout ou en partie, le garant ne peut s'y opposer. Il a contracté une obligation accessoire, mais il n'a acquis aucun droit pour lui-même. Il faut, au surplus, remarquer que, si des relations particulières d'amitié engagent quelquefois les princes à se charger d'une garantie, il est rare qu'ils s'y prêtent sans avoir un intérêt au moins indirect à l'observation du traité. Dans ce dernier cas, les choses changent complétement de nature : celui qui est garant en apparence est en réalité une partie principale.

Il arrive le plus souvent qu'un traité est garanti par une tierce puissance vis-à-vis de toutes les puissances contractantes. C'est ainsi qu'on doit entendre la garantie réclamée par le traité de Blois entre Louis XII et Ferdinand. De même, lorsque la paix fut conclue à Teschen, en 1779, entre Marie-Thérèse et le roi de Prusse, par la médiation de la France et de la Russie, les dispositions du traité furent garanties sans réserve par les puissances médiatrices. Dans ce cas, le garant doit son assistance indistinctement à l'un ou à l'autre des contractants, en cas de violation. Mais la garantie étant un contrat purement accessoire, rien n'empêche que la garantie ne soit promise à une seule des parties; le consentement de l'autre n'est pas même nécessaire pour la validité de cet engagement, quoiqu'il soit convenable de lui en donner connaissance.

Il est évident que la garantie peut être partielle, c'est-à-dire qu'elle peut porter seulement sur quelques-unes des dispositions du traité. De même, elle peut être promise à perpétuité ou pour un temps, simplement ou sous condition. Mais la garantie ne peut jamais excéder les obligations principales, ni être promise sous des charges plus onéreuses.

Ce que nous avons dit de la garantie

des traités s'applique très facilement à la garantie des droits intérieurs et constitutionnels des états. Si une puissance a garanti la constitution d'une nation étrangère, elle n'a pas pour cela le droit d'intervenir dans les querelles intestines de cette nation ; elle ne peut nullement s'opposer aux changements que le pays voudrait introduire dans son pacte social; elle doit seulement son assistance quand elle est requise. La garantie de l'intégrité d'un territoire n'empêche point le garanti d'en céder ou d'en aliéner une partie.

La garantie s'éteint comme tous les autres engagements. Il est essentiel de remarquer que cette obligation, étant accessoire, cesse d'exister aussitôt que l'obligation principale est détruite. Si donc les parties avaient apporté aux dispositions du traité, sans l'aveu et la participation du garant, des modifications qui en changeraient essentiellement l'objet et l'esprit, la garantie ne serait plus due.

Il n'est pas inutile d'indiquer ici les considérations qui font généralement regarder les garanties comme superflues ou comme dangereuses. Lorsque le garant veut s'affranchir de ses obligations, les prétextes ne lui manquent jamais. « Toutes « les garanties, dit Frédéric II (*Mémoire à ses ministres sur la nécessité de faire la guerre à la reine de Hongrie*), sont « comme des ouvrages de filigrane, plus « propres à satisfaire les yeux qu'à être « de quelque utilité. » D'un autre côté, il faut prendre garde que, sous prétexte de garantie, un souverain puissant ne s'érige en arbitre des affaires de ses voisins et ne leur impose ses volontés. On sait trop quel parti la Russie, la Prusse et l'Autriche tirèrent de la garantie qu'elles avaient promise à la constitution polonaise. Une nation sage évitera donc toujours de se donner des garants.

Toutefois, les garanties sont tellement devenues de style dans les traités que les puissances contractantes déclarent souvent se garantir réciproquement les obligations contractées par ces traités. Cette garantie mutuelle peut présenter quelque intérêt lorsqu'il y a un certain nombre de parties au traité, comme dans l'acte final du congrès de Vienne. Mais il est impossible de voir aucune utilité dans la clause par laquelle la France et la Russie, à Tilsitt, se garantirent mutuellement le traité qu'elles venaient de conclure. Il y a quelque chose de plus extraordinaire encore dans le traité de Vienne, de 1809, entre la France et l'Autriche. Cette dernière puissance cédait à la France une partie assez considérable de son territoire ; on aurait pu comprendre qu'elle déclarât en garantir à la France la paisible souveraineté : ç'aurait été une garantie comme on l'entend dans le droit civil ; mais c'est la France qui seule, sans réciprocité, déclare garantir à l'Autriche l'intégrité du territoire qu'elle lui laisse. Il est inutile de faire aucune réflexion sur une pareille convention, qui présente quelque chose de presque dérisoire. *Voy.* TRAITÉS. P. R. C.

GARAT (DOMINIQUE-JOSEPH, comte) naquit à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 8 septembre 1749. Son père, médecin distingué, était domicilié à Ustaritz, bourg peu distant de cette ville ; mais la mère de Garat ne s'y trouvait pas lorsqu'elle donna la vie à son fils*. Garat reçut de son père, et d'un parent qui était curé, une excellente éducation. Dès son enfance, on aperçut en lui le goût des lettres. Lorsque ce goût, en se développant, fut devenu une vocation ardente, indice ordinaire d'un grand talent, le jeune compatriote de l'auteur des *Essais* et du créateur de *l'Esprit des Lois*, après avoir cherché des inspirations dans le vieux château de Montaigne et dans celui de la Brède, partit de Bordeaux, où il devait faire son droit sous la direction de son frère aîné (DOMINIQUE), pour trouver à Paris des leçons et un théâtre. Il y arriva dans ce temps où notre littérature, achevant, sous les auspices de Voltaire, de Rousseau, de Montesquieu, les conquêtes qu'elle avait commencées sous Corneille, Bossuet et Racine, avait subjugué l'Europe, et régnait des bords du Tibre à ceux de la Néva. Garat ne fit qu'entrevoir Voltaire, et c'est ce qu'il rappelait souvent en citant ces mots d'Ovide : *Virgilium vidi tantùm*. Mais il connut beaucoup Thomas, pour la mémoire duquel il conserva toute sa vie une

(*) *Voir* la remarquable notice de M. Villenave dans les suppléments de la *Biographie universelle*, t. LXV. S.

tendre vénération, et dont il entreprit, dans sa vieillesse, l'éloge historique qu'il ne put achever.

Auprès de cet habile maître, au milieu de l'enthousiasme général pour les talents, dans ces réunions brillantes où le savoir et la méditation s'unissaient aux grâces de la parole et des manières, et dont Garat nous a tracé une si vive peinture dans ses *Mémoires sur le* XVIII^e^ *siècle*, il sentit redoubler encore l'activité de sa féconde imagination. Il ne tarda pas à paraître dans la lice de la haute éloquence, où Thomas s'était illustré. Si son *Éloge de M. de l'Hôpital* (1778) offrait de nombreux défauts, parmi ces défauts dus à l'inexpérience, l'œil des juges exercés pouvait déjà découvrir des beautés qui promettaient un orateur. Ces promesses se réalisèrent bientôt : Garat fut couronné par l'Académie Française, en 1779, pour un *Éloge de Suger*, en 1781 pour l'*Éloge de Montausier*, en 1783 pour celui *de Fontenelle*. Ces ouvrages essuyèrent bien des critiques : La Harpe les jugea de manière à faire douter de son goût, si l'on avait été plus sûr de sa bonne foi ; mais *le public*, alors réellement éclairé et donnant à la haute littérature toute l'attention qu'elle commande, sut distinguer entre ce qu'il y avait de vrai dans ces critiques et ce qu'on ne pouvait attribuer qu'à l'erreur ou à la passion. En reconnaissant ce qui manque aux discours de Garat pour en faire des compositions sévères, irréprochables, en convenant que l'auteur se laissait quelquefois séduire par l'éclat de son imagination, qui lui faisait perdre de vue les limites de son sujet et le plan de sa route, on sut généralement rendre une éclatante justice aux vues, tantôt vastes, tantôt ingénieuses, qui se pressent dans ses discours, au bonheur de l'expression, au mouvement et au coloris du style. On admira particulièrement, dans l'*Éloge de Suger*, le portrait de saint Bernard empreint d'une véritable et mâle éloquence, et dès lors la réputation de Garat fut solidement établie.

Aussi quand l'Athénée de Paris ouvrit pour la première fois ses cours, Marmontel, nommé professeur d'histoire, choisit le jeune orateur pour son suppléant, et, en le présentant à l'assemblée, il lui fit l'application de ce vers :

> De pareils lieutenants n'ont des chefs qu'en idée.

C'était un des souvenirs que Garat se plaisait le plus à rappeler ; il en a gardé toute sa vie de la reconnaissance. Cependant il était certainement supérieur à Marmontel, et le public gagnait au change. Malgré l'étendue de son esprit et de ses connaissances, l'auteur de *Bélisaire* n'aurait pas professé l'histoire avec l'élévation, le charme, le mouvement que Garat sut porter dans cet enseignement.

Par cette nomination, Garat se trouvait en concurrence avec son critique le plus redoutable. Pendant qu'il professait l'histoire, La Harpe, dans le même établissement, professait la littérature. Les deux cours eurent un égal succès. Si les leçons de Garat sont aujourd'hui à peu près oubliées, tandis que tout le monde parle de celles de La Harpe, cela tient sans doute à ce que *le Lycée* a été imprimé, et souvent réimprimé, et que l'*Histoire des anciens peuples* est encore inédite.

En 1789, Garat fut nommé, avec son frère, député aux États-Généraux par le tiers-état du bailliage basque de Labour. On fut surpris de voir un orateur de ce talent monter rarement à la tribune : peut-être la faiblesse de sa voix en fut-elle la cause. Du reste, il servit encore plus puissamment le parti des réformes en donnant dans le *Journal de Paris*, auquel il travaillait depuis 1781, non pas un compte-rendu comme ceux qu'on sténographie maintenant, mais une analyse raisonnée, rapide et frappante, des séances de l'Assemblée nationale. Ces feuilles étaient attendues avec impatience et lues avec avidité dans toute la France.

Porté deux fois au ministère dans les temps les plus orageux de la Révolution (de la justice, 12 octobre 1792, de l'intérieur, 14 mars 1793), Garat eut des ennemis et encourut des reproches. Un examen plus impartial a été tout en sa faveur. Ainsi, ministre de la justice et président du conseil exécutif lors du jugement de Louis XVI, il fut accusé plus tard d'avoir manqué d'égards envers le

monarque condamné; mais il fut justifié par le confesseur même du prince, qui rendit hommage à sa conduite. D'autres imputations portées contre son administration au ministère de l'intérieur ne furent pas moins victorieusement réfutées. Ce qu'on peut lui reprocher, c'est une disposition d'esprit trop généralement confiante, trop de lenteur à découvrir la perversité de certains hommes, défaut qui tenait à de nobles qualités, mais qui peut devenir funeste dans les temps de révolution. Peu de jours avant le 31 mai, Garat ne pouvait croire à la possibilité d'un attentat de la commune de Paris contre la représentation nationale. Les craintes que les membres de cette terrible administration inspiraient à des patriotes plus clairvoyants lui paraissaient imaginaires et calomnieuses *.

Ceux qu'il n'avait pu soupçonner n'hésitèrent point à le frapper. Il fut bientôt jeté dans les prisons. On le crut perdu; pourtant des amis le sauvèrent. Quand la France commença à respirer, après le 9 thermidor, il fut nommé ministre de l'instruction publique sous le titre de commissaire général, et quand l'École normale s'ouvrit, Garat y professa l'analyse de l'entendement. Il n'a point fait imprimer ses leçons à part, mais on les trouve dans les séances des Écoles normales. Peu d'ouvrages présentent au même degré la réunion d'une haute portée dans les idées et d'un style toujours riche de mouvement, toujours brillant de coloris. Dans le portrait de Bacon, par exemple, l'auteur égale son modèle par la vigueur de l'expression et la grandeur des images.

Ambassadeur de la République à la cour de Naples en l'an VII, plus tard membre du conseil des Anciens, Garat fut porté au Sénat après la révolution du 18 brumaire. Lors de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Kléber et de Desaix, il prononça l'éloge de ces deux illustres capitaines, et ce fut lui qui, comme président de la seconde classe de l'Institut, répondit, en l'an XI (1803), au discours de réception de Parny.

Quoique pendant toute la durée du régime impérial il se fût rangé dans l'opposition si peu nombreuse au Sénat, son nom ne se trouva point dans la liste des sénateurs reconnus pairs de France lors de la première Restauration; et, quoique sénateur éliminé par les Bourbons, il ne fut point, lors du retour de Napoléon, appelé à la Chambre des Pairs des Cent-Jours. Envoyé à la Chambre des Représentants par le département des Hautes-Pyrénées, il écrivit, au bruit du canon qui grondait autour de la capitale, une déclaration de principes digne d'un grand peuple et d'un grand talent. Dans la réorganisation de l'Institut, Garat fut exilé de l'Académie Française, comme David de celle des Beaux-Arts. Cette proscription ne lui causa d'autre sentiment que celui de la pitié. En 1818, il publia ses *Mémoires sur M. Suard et sur le* XVIII^e^ *siècle*. Jamais l'indocile fécondité de son esprit, incapable de se renfermer dans les bornes de ses premiers plans, ne s'est montrée d'une manière plus frappante que dans ce travail. Il n'avait voulu d'abord que composer une simple notice sur M. Suard, son ami; mais en réfléchissant sur la carrière de cet écrivain, il le replaça au milieu du mouvement intellectuel du dernier siècle, au milieu de ces discussions brillantes, de cette fermentation des idées qui préparait la révolution sociale de 1789. Entraîné par ses souvenirs, il ne put se condamner à sacrifier à une composition sévère l'examen des grandes et importantes questions, les idées étendues, les vues profondes, qui se pressaient dans son esprit : au lieu de tracer le portrait d'un homme, il fit celui d'un siècle; au lieu d'une notice, il écrivit deux volumes. Son livre dut nécessairement se ressentir de cette manière de composer, qui a dû donner lieu à bien des critiques; mais aucun lecteur éclairé ne disconviendra du moins qu'on ne trouve dans ces mémoires des morceaux nombreux conçus avec une vigueur peu commune et écrits d'un style qui réunit plusieurs qualités éminentes. C'est le dernier ouvrage que Garat ait fait imprimer; il a seulement donné depuis, dans quelques recueils littéraires, divers articles tous plus ou moins remarquables. Mais il a laissé un portefeuille riche de travaux importants et variés. Outre l'*Histoire des*

(*) Voir Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. IV, p. 230 et suiv. S.

anciens peuples dont nous avons parlé, les amis des lettres savent qu'il avait composé des éloges de Montesquieu et de Condillac, des lettres sur Montaigne et beaucoup d'autres écrits*.

A des talents si élevés Garat joignait de la grâce dans les manières et un grand charme dans la conversation. Ses moindres écrits attachaient singulièrement; et dans ses discussions, étincelantes de traits aimables et brillants, il montrait quelquefois une imagination aussi vive que dans ses meilleurs écrits. Non-seulement la noblesse de son caractère l'éleva toujours au-dessus des passions jalouses et des misérables intrigues qu'elles amènent, mais il en fut toute sa vie l'ardent adversaire. Quand on tramait dans les corps dont il faisait partie quelque intrigue contre le talent en faveur de la médiocrité, les conspirateurs ne redoutaient rien tant que ses éloquentes et généreuses discussions.

Nous avons mentionné la plupart des écrits de Garat dans le cours de cet article; mais indépendamment de l'*Éloge de Moreau*, 1814, il en reste un à citer qui peut servir utilement à faire apprécier la conduite de ce célèbre conventionnel: ce sont les *Mémoires sur la Révolution, ou Exposé de ma conduite dans les affaires et dans les fonctions publiques*, 1795, in-8°.

Garat mourut le 9 décembre 1833, peu de temps après avoir été reçu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, mais sans avoir été rappelé à l'Académie Française dont il avait fait partie depuis 1806. D-T.

GARAT (Pierre-Jean), le plus grand chanteur qu'ait eu la France et peut-être le plus étonnant qui ait jamais existé, naquit le 25 avril 1764 à Ustaritz (Basses-Pyrénées). Il était fils d'un avocat au parlement de Bordeaux, et neveu du comte Garat, dont on a parlé dans l'article précédent. Le goût de la musique qu'il avait reçu de la nature fut développé en lui dès le berceau par sa nourrice, qui avait une belle voix; sa mère, qui chantait très bien, lui donna les premières leçons; il fut formé à la vocalisation par un maître italien nommé Lamberti, qui habitait Bayonne. Sa famille étant venue se fixer à Bordeaux, François Beck, compositeur distingué et directeur du théâtre de cette ville, lui fit continuer ses études musicales; celui-ci s'attacha à diriger son élève vers le grand et le beau, dont il avait reconnu en lui le sentiment.

Destiné à la profession paternelle, Garat fut envoyé à Paris en 1782, pour y faire son droit; mais dès qu'il se vit libre, il eut bientôt mis de côté le Digeste et le Code pour se livrer à son penchant. Lié avec tous les musiciens de renom et avec l'élite des amateurs, il ne songea plus qu'à l'art où il devait s'illustrer un jour. Le moment était favorable : c'était une époque d'enthousiasme. La querelle des Gluckistes et des Piccinistes, la rivalité des deux célèbres cantatrices M^me^ Todi et M^me^ Mara, l'apparition du grand violoniste Viotti, électrisaient tous les esprits et passionnaient toutes les âmes. L'allée du Palais-Royal, alors le rendez-vous du beau monde, était le lieu où s'agitaient les questions musicales : Garat s'y trouvait chaque soir. Outre son talent comme chanteur, il était doué d'une puissance de mimique extraordinaire : dans cette brillante promenade, entouré d'un cercle d'amis, il se plaisait à imiter les chanteurs en réputation; leur voix, leur méthode et jusqu'à leurs manières étaient reproduites à faire illusion. Il contrefaisait même le son des instruments, et exécutait à lui seul un opéra tout entier. Il n'en fallait pas tant pour le mettre à la mode; précédé de cette célébrité naissante, il chanta au concert spirituel avec M^mes^ Todi et Saint-Huberti; et il recueillit la plus grande part des applaudissements. Ici commence cette existence singulière qui fit de lui un personnage à part comme artiste et comme homme.

Mais ce n'était pas ce genre de renommée que l'avocat de Bordeaux avait ambitionné pour son fils : il apprit avec déplaisir que l'étude du droit était négligée; il en adressa de vifs reproches au jeune homme, lui tint rigueur, et finit par lui supprimer sa pension. Garat, privé de son revenu, éprouva un moment de gêne d'autant plus sensible qu'il voyait une société opulente; mais la for-

(*) *Voir* la notice de M. Villenave.

tune ne tarda pas à venir à son secours. Par la protection du comte de Vaudreuil, ami de sa famille, il fut nommé secrétaire du comte d'Artois, et ce prince parla de lui à la reine, qui voulut l'entendre. Charmée de son talent, elle l'admit à faire de la musique avec elle et voulut prendre de ses leçons. L'année suivante, il obtint une pension de 6,000 livres sur l'administration de la loterie. Ivre de ces succès, il essaya de renouer une correspondance avec son père et de lui démontrer qu'on pouvait se faire une position par les arts aussi bien que par la jurisprudence; il ne reçut que cette réponse : *Je n'ignorais pas, mon fils, que dans Rome dégénérée des baladins et des histrions avaient été les favoris des empereurs*. Toutes relations cessèrent entre le fils et le père.

A quelque temps de là, le comte d'Artois fit un voyage à Bordeaux; son secrétaire l'accompagna. Arrivé dans cette ville, il employa le crédit de ses parents et de ses amis pour rentrer en grâce auprès de son père : tout fut inutile. Mais Beck étant tombé dans le malaise, quelques personnes conçurent le projet de donner un concert à son bénéfice, où Garat chanterait. On n'espérait pas obtenir le consentement du père : on se trompait. *Le talent de mon fils*, dit celui-ci, *lui a coûté un établissement honorable et l'amitié de son père; qu'il lui serve du moins à faire une bonne action*. Malgré son aversion pour tout ce qui pouvait lui rappeler la cause de ses chagrins, il se laissa conduire au concert : Garat y fit des prodiges. Le plus heureux sans doute fut de fléchir le cœur paternel. Le père ému embrassa son fils et se sépara de lui réconcilié.

Paris avait alors la meilleure troupe de chanteurs italiens qu'on y eût encore entendus : les noms de Mandini, de Viganoni, de M^me^ Morichelli, se conserveront éternellement dans l'histoire de l'art. Garat perfectionna dans leur fréquentation assidue son goût déjà si parfait. Comme sa prodigieuse mémoire s'emparait à l'instant de tout ce qui était bon et ne l'oubliait jamais, on put dire à la lettre qu'il les savait par cœur. La pureté du chant, la souplesse de la vocalisation, l'élégance des agréments toujours appropriés au caractère du morceau, une profondeur de sentiment incroyable, une voix peu remarquable par son volume, mais d'un timbre ravissant et d'une étendue extraordinaire, réunissant tous les registres, passant facilement des sons de la basse-taille à ceux de la haute-contre, partout d'une égale flexibilité et d'une exquise justesse, une prononciation qui donnait de l'intérêt ou du mordant à la moindre syllabe, toutes ces qualités réunies formaient un ensemble unique et vraiment merveilleux. Les compositeurs, les chanteurs, tous les musiciens étaient unanimes dans le témoignage qu'ils lui rendaient. Viganoni l'ayant entendu dans un air italien s'écria : *Ce Français-là a plus d'originalité que les Italiens mêmes*. Tour à tour pathétique, gracieux, bouffon, et toujours expressif, il excellait dans tous les styles; on l'avait surnommé *le Protée du chant*. Rien ne saurait donner une idée de la chaleur d'âme avec laquelle Garat chantait la musique de Gluck, dont le génie était surtout l'objet de son admiration; ce sentiment était même chez lui une sorte de culte, et on lui doit d'avoir longtemps conservé à notre scène lyrique les traditions de ce grand compositeur.

Croirait-on qu'avec tant de qualités supérieures Garat ait pu passer pour n'être pas musicien? *Quel dommage*, disait un jour le chanteur Legros, *qu'il chante sans musique!* — *Sans musique!* reprit Sacchini qui était présent, *Garat est la musique même*. La vérité est qu'il ne la lisait pas facilement à la première vue; il eut cela de commun avec J.-J. Rousseau, à qui l'on a fait avec autant de fondement le même reproche. Garat avait besoin de déchiffrer seul et lentement à son piano toute espèce de morceau qu'il voulait chanter, ne fût-ce qu'une romance; mais en l'étudiant ainsi il s'en pénétrait; après quoi il l'exécutait avec une perfection qu'on aurait pu supposer le résultat d'un long exercice. Dans une soirée où il avait chanté un duo avec son compatriote Azevedo, qui eut aussi beaucoup de célébrité, le comte de Guibert dit à l'abbé Arnauld : *L'un est l'ouvrage de l'art, l'autre de la nature.* —

Vous êtes dans l'erreur, répondit l'abbé; *pour chanter comme Garat, il a fallu de longues études, et l'art est aussi nécessaire que la nature.* En effet, tout ce que le travail et la réflexion peuvent ajouter à un heureux instinct se trouvait en lui. Gluck lui conseilla même de ne pas trop s'attacher à des études dont la nature semblait avoir voulu le dispenser. Mais la preuve qu'il n'avait pas acquis sans peine les trésors dont il était possesseur, c'est que les efforts qu'il avait faits dans sa première jeunesse lui occasionnèrent une maladie grave, et que, pour rétablir sa santé, on lui défendit non-seulement de s'occuper de musique, mais même d'en entendre.

Jusqu'à la Révolution, Garat, riche des bienfaits de la cour, n'avait fait usage de son talent qu'en amateur: les catastrophes politiques le mirent dans la nécessité d'y chercher des ressources. Son auguste protectrice ayant été frappée par le malheur, il se montra fidèle à l'adversité. Le succès de la romance : *Vous qui portez un cœur sensible*, qu'il avait composée après les journées des 5 et 6 octobre, et dans laquelle il faisait allusion aux royales infortunes, causèrent son arrestation à Rouen, en 1793. C'est pendant cette détention qu'il composa la complainte touchante : *Vous qui savez ce qu'on endure*, où, troubadour plaintif, il gémissait sur ses propres souffrances. Après son élargissement, il courut de nouveau le risque d'être arrêté. Une patrouille de nuit lui demanda sa carte de sûreté: n'en ayant pas, il fut conduit au corps-de-garde et traité de suspect. C'en était fait de sa liberté une seconde fois s'il n'eût eu confiance dans le pouvoir de son art; mais il s'avisa de chanter. Cette irrésistible mélodie émut le commandant du poste; ses satellites s'approchèrent du nouvel Orphée, partagèrent l'attendrissement de leur chef, et, non contents de relâcher leur proie, reconduisirent le chanteur en triomphe.

L'état de la France étant devenu peu favorable aux arts, le célèbre violoniste Rode conçut le projet de passer en Angleterre et détermina Garat à l'y accompagner. Ils partirent ensemble ; mais les vents, obstinément contraires, ayant poussé le navire sur les côtes d'Allemagne, les voyageurs se rendirent à Hambourg. Cette ville riche et commerçante avait recueilli beaucoup d'émigrés français; un bon spectacle et d'excellents concerts y offraient des ressources à la musique : les deux virtuoses y obtinrent des succès d'enthousiasme. Craignant toutefois qu'un trop long séjour en pays étranger ne les fît considérer comme émigrés, ils repassèrent en France vers la fin de 1794.

En 1795, les concerts du théâtre Feydeau commencèrent (*voy.* CONCERTS). Garat, que Paris ne connaissait guère que de réputation, s'y fit entendre en public pour la première fois : il y attira une foule immense. On ne peut imaginer l'effet qu'il produisit lorsqu'il exécuta dans la même soirée, avec une égale supériorité, une scène du plus grand pathétique, un air bouffe du comique le plus vif, et une romance du caractère le plus tendre; son nom devint alors synonyme de la perfection du chant. A ces concerts succédèrent ceux de la rue de Cléry (*voy.* CONCERTS), les derniers où Garat ait paru. Les hautes dignités auxquelles son oncle fut promu sous le consulat et sous l'empire firent regarder comme une convenance cette espèce de retraite; mais il fut indemnisé de ce qu'il pouvait perdre par une pension de sa famille. Ses succès furent alors circonscrits dans quelques salons privilégiés, où l'admiration raisonnée d'un auditoire connaisseur le dédommagea de ses triomphes populaires.

Garat fut attaché au Conservatoire de Musique (*voy.*), dès l'origine de cette institution, comme professeur de la classe destinée au perfectionnement du chant. Là il commença à former cette suite de disciples qui ont si glorieusement recommandé son école, Roland, Nourrit, Despéramons, Dérivis, Ponchard, Levasseur, etc., M^mes^ Barbier-Walbonne, Branchu, Duret, Boulanger, Rigaud, etc. Mentionnons particulièrement M^lle^ Duchamp, son élève de prédilection, qu'il épousa. Malgré tant de services rendus à l'art, ce maître incomparable se vit privé de son traitement pendant quatorze mois par l'ordre de Napoléon. La romance de *Bayard* et celle d'*Henri IV à Gabrielle*,

où l'on avait cru remarquer quelques allusions et quelques regrets, avaient déplu, et l'empereur se vengea ainsi du musicien. Mais Garat fut réintégré dans ses fonctions en 1814. En 1817, le ministre de la Maison du Roi le chargea de parcourir le midi de la France, pour y recruter des sujets propres aux différents emplois du chant.

Quoique Garat ne fût pas beau, les femmes se passionnèrent pour un homme dont la voix leur procurait de si vives émotions; il avait d'ailleurs un bel œil, et sa physionomie était très expressive. On raffola de ses manières, de son costume, de son langage, d'où il affectait de bannir les *r*, s'appelant lui-même sérieusement M. Ga-at. A une époque où le besoin de plaisir tenait de la fureur, il devint l'idole et l'oracle de la mode; le moindre colifichet de toilette était *à la Garat*. L'âge ne corrigea point les travers du fashionable : il conserva jusqu'à la fin ses prétentions et l'étrangeté de sa tournure; il voulait par-dessus tout être remarqué. Empressons-nous d'ajouter qu'il redevenait le plus simple des hommes dès qu'il était dans un cercle d'artistes et d'amateurs, c'est-à-dire quand il ne se croyait plus en spectacle. Celui qui n'accordait qu'aux prières redoublées du public la faveur d'une romance ou d'une ronde, chantait pendant des heures entières, dans l'intimité. Il faut avoir été témoin des assauts de talent qui s'engageaient quelquefois entre lui et le général Clouet, autre chanteur de verve, champion de Hændel comme Garat l'était de Gluck; il faut avoir entendu les duos qu'il exécutait avec M^lle^ Duchamp, pour avoir une idée de toute sa puissance lyrique. La plupart de ses romances sont, comme compositions, des chefs-d'œuvre. Les deux que nous avons déjà citées, *Bélisaire*, *le Ménestrel*, *Mademoiselle de La Fayette*, *Je t'aime tant*, *Le premier baiser de l'amour*, *Y sera-t-elle?* *Le convoi du pauvre*, etc., ont été sur tous les pupitres.

Nul artiste n'a tiré de son talent un parti plus utile que Garat; il a gagné des sommes considérables : aussi disait-on de lui qu'avec son filet de voix il savait pêcher les louis d'or. Malgré cela, il fut, vers la fin de sa vie, dans un état voisin de la gêne, ce qui s'explique aisément par ses manies. Dans ses dernières années, il perdit sa voix : ce malheur l'affligea sensiblement, car il ne pouvait s'accoutumer à l'idée de décroître. Il cherchait à se faire illusion et chantait encore; mais il ne pouvait se dissimuler qu'il survivait à son talent. Peu de temps avant sa mort, un de ses familiers lui demanda si, quand il était seul, il s'occupait toujours de musique. Sur sa réponse affirmative : *Essaies-tu de chanter?* continua cet ami. *Non*, répondit Garat, *cela m'est impossible; mais ma mémoire chante en silence, et je n'ai jamais mieux chanté.*

Il expira le 1^er^ mars 1823, à l'âge de 59 ans. Sa dépouille mortelle a été inhumée au cimetière de l'Est, non loin de Grétry, de Méhul et de Duport. M-L.

GARCIA ou GARCIAS, *voy.* NAVARRE, CASTILLE, etc.

GARCIA (MANUEL), compositeur et chanteur d'un talent remarquable, naquit à Séville en 1779. Il fit ses premières études musicales à la cathédrale de cette ville et vint débuter à Madrid par quelques *tonadillas* (vaudevilles) qui eurent du succès. *Le Prisonnier*, opéra joué à Malaga en 1801, commença la réputation de Garcia, qui parcourut ensuite l'Espagne, et visita l'Italie et la France. Le succès de son opéra *le Calife de Bagdad*, joué à Naples en 1812, s'accrut encore à Paris, où cette pièce fut représentée en 1817. Garcia en remplissait le principal rôle, M^me^ Garcia jouait celui de Zénaïde; les applaudissements ne manquèrent ni aux chanteurs ni à la pièce. On a encore de Garcia *l'Aubergiste*, *l'Horloge du Bois*, *la Persévérance vient à bout de tout*, *les Chevilles de maître Adam*, *le Poëte colporteur*, *la Pucelle de Rap*, etc. Son opéra intitulé *Florestan*, représenté à Paris en 1822, eut peu de succès; celui de *la Fille de Mars*, composé à New-York en 1825, n'en eut pas du tout. Garcia mourut à Paris, le 10 juin 1832, laissant au théâtre une fille, cantatrice célèbre que la mort enleva à Manchester, le 23 septembre 1836, à peine âgée de 28 ans (*voy.* MALIBRAN). Une autre promet également au théâtre une cantatrice distinguée. L. L-T.

GARCILASO DE LA VEGA, *voy.* VEGA.

GARD (DÉPARTEMENT DU). Formé d'une partie de l'ancien Languedoc, il appartient à la région du sud et est un de nos départements maritimes. Ses limites sont : au nord, les départements de l'Ardèche et de la Lozère; à l'est, ceux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône; à l ouest, l'Aveyron; au sud, l'Hérault et la Méditerranée. Une grande partie du territoire de ce département est sur le flanc des Cévennes, dont une branche, sous le nom de montagne du Gévaudan, longe son extrémité occidentale et détermine une pente générale à l'est vers le Rhône, en laissant toutefois au sud-ouest une petite portion du département dans le bassin du Tarn, dépendance de celui de la Garonne. Cette pente générale, au surplus, est elle-même partagée par un rameau qui, partant des monts Garrigue, sépare le bassin du Rhône des bassins côtiers de l'Hérault et de la Vidourle en deux versants secondaires, l'un oriental et l'autre méridional. Au premier appartiennent, entre autres cours d'eau remarquables, affluents du Rhône, la Cèse et le Gard ou Gardon, dénomination générique appliquée à la plupart des rivières qui sortent sur ce point des Cévennes. Le Gard, qui donne son nom au département, se forme de deux bras supérieurs, les gardons d'Alais et d'Anduze, dans la Lozère; souvent resserrés dans des gorges étroites, ces bras se gonflent à certaines époques par la fonte des neiges et donnent lieu à de terribles débordements. Les eaux du Gard s'accroissent alors de quinze à vingt pieds parfois dans l'espace de quelques heures. Le cours total de cette rivière est d'environ trente lieues. De l'autre versant dépend la Vidourle qui, sortant des monts Garrigue, sert de limite occidentale au département et va se perdre dans une lagune du département de l'Hérault. La Vistre, qui va se jeter, près d'Aigues-Mortes, dans le canal de la Radelle, et la Dourbie, affluent du Tarn, peuvent encore être signalées. Ajoutons que le Rhône et l'Ardèche limitent le département dans une partie de leur cours et que l'Hérault y prend sa source. Ses côtes maritimes ont peu d'étendue, et elles sont coupées par de vastes marécages ou plaines sableuses qui offrent quelquefois le phénomène du mirage, ainsi que celui de ces collines mouvantes, si ordinaire sur les rivages de l'Atlantique. Parmi ces marécages, plusieurs deviennent d'immenses dépôts de sel : le plus important est celui de Peccais, où l'on compte 17 salines et où 2,000 ouvriers environ sont parfois employés au lavage des sels. On ne remarque sur cette côte d'autre port que celui d'Aigues-Mortes, qui, s'il était jadis situé sur la mer Méditerranée, n'est plus aujourd'hui en communication avec elle que par le canal de la *Grande-Roubine*, long de 6,000 mètres. *Voy.* AIGUES-MORTES.

Le sol très montueux du Gard ne présente pourtant aucun sommet d'une hauteur digne de remarque; mais à son extrémité la plus occidentale est le plateau calcaire de Larzac, qui n'a pas moins de 30 lieues carrées. Les flancs des montagnes qui coupent de toutes parts le pays recèlent d'immenses richesses métalliques; on y exploite abondamment le fer; les seules forges de l'arrondissement d'Alais emploient environ 1,200 ouvriers qui produisent de 8 à 10 millions de tonnes de fer en barres. On extrait également du sol, en quantités assez considérables, le plomb, l'antimoine, la couperose ou sulfate de fer. En 1835, le nombre des mines de houille du département était de 20; 13 étaient en exploitation et pouvaient produire environ 460,000 quintaux métriques de ce précieux combustible. Le produit de quelques mines de lignite, qui y sont également exploitées, n'a qu'une moindre importance. Les sables de certaines rivières sont aurifères. Les eaux minérales se rencontrent fréquemment; deux établissements principaux sont à Fonsanches et à Euzet : les premières sont ferrugineuses et les secondes sulfureuses. Un grand nombre de carrières de pierres meulières, de gypse, d'argile, etc., sont ouvertes sur tous les points du territoire et emploient environ 1,200 ouvriers. La valeur totale créée par l'industrie minérale, dans le département, était portée, en 1835, à 3,593,018 fr.

Le climat est généralement chaud, quoique les expositions et les élévations di-

verses y rendent quelquefois la température variable. Le thermomètre descend rarement en hiver au-dessous de 5° R. et parfois il se soutient longtemps en été à 27 et à 30°. Les vents du Nord sont en général dominants et ils exercent une influence salutaire sur la santé; les vents du Sud ou marins sont chauds et ordinairement accompagnés de pluies; du Sud-Est soufflent des brises lourdes et suffocantes dont les effets sont analogues à celui du Sirocco (*voy.*). Sous l'action de ce climat, les maladies inflammatoires sont rares, mais les affections bilieuses s'y développent fréquemment. Les phthisies pulmonaires, les hydropisies et les rhumatismes affectent aussi un assez grand nombre d'individus. L'habitant du Gard est de taille moyenne; alerte et vif, facilement irritable et enclin au fanatisme, dispositions de caractère qui ont fait à diverses reprises de ce département le théâtre de sanglantes collisions entre les partis religieux ou politiques.

Parmi les êtres qui constituent, indépendamment de l'homme, le règne animal dans le département, nous devons remarquer le loup et le renard qui y sont très communs; le sanglier y est en plus petit nombre; on trouve la loutre sur les bords du Gardon; des familles de castors qui s'y étaient également établies ont été hâtivement détruites par l'avidité des chasseurs, et l'industrieux amphibie ne se rencontre plus que parmi les îles nombreuses du Rhône; on voit souvent planer dans les airs l'aigle et le vautour. Plusieurs espèces d'oiseaux de passage, le héron, l'outarde, etc., des serpents qui atteignent quelquefois une grosseur considérable, fréquentent les bords des marais et les terres souvent submergées de la côte. Les rivières fournissent à une pêche abondante, en brochets, esturgeons, truites, etc. Les animaux domestiques sont le cheval, dont une race d'origine arabe est particulièrement remarquable dans la Crau d'Orgon, sorte de Camargue du Gardon. On évaluait, en 1830, le nombre total des chevaux et mulets du département à 30,000; celui des bêtes à cornes (race bovine) à 5,000, et celui des bêtes à laine (race ovine, mérinos, métis et indigènes) à 500,000, dont le produit devait s'élever à environ 1,200,000 kilogr. de laine. Plusieurs de ces troupeaux sont transhumants, c'est-à-dire qu'ils vont passer l'été dans les Alpes.

Le sol, qui consiste sur divers points en vastes amas de cailloux roulés et de sable quartzeux, peu propres à la culture, présente plus généralement des bancs d'argile étendus recouverts d'une terre végétale très fertile. Sur 592,108 hectares (300 l. carr.), superficie totale du département, on en comptait, en 1834, 46,194 en landes, bruyères ou pâtis; les terres labourables figurent pour 157,535, dont le produit moyen en céréales est de 700,000 hectol., quantité qui forme environ moitié de la consommation totale des habitants. La vigne, qui se rencontre presque partout, occupe 71,306 hectares et produit annuellement 1,120,000 hectol. de vins, parmi lesquels ceux de Saint-Gilles et de Tavel sont surtout estimés. Les prés sont peu considérables; les bois couvrent les parties montagneuses dans une étendue de 106,472 hectares; ils se composent de pins, de chênes, de hêtres et de châtaigniers, dont les fruits forment encore la base de la nourriture du cultivateur dans la portion du département qui tient aux Cévennes; l'olivier réussit sur les coteaux exposés au midi. On trouve le palmier dattier en pleine terre, le grenadier y forme des haies; mais l'oranger et le citronnier n'y mûrissent pas; le mûrier enfin, dont la feuille devient l'aliment du ver à soie, forme une des principales richesses du département. Cette culture y est toujours en progrès: en 1834, on y évaluait le nombre des mûriers à environ 5,700,000, ce qui établissait un accroissement de moitié sur le nombre existant en 1820. Le Gard est de la sorte le premier de tous nos départements pour la production de la soie, matière première qui donne lieu à une fabrication très importante, dont le siége principal est à Nîmes, où elle n'emploie pas moins de 13,000 ouvriers; le produit des seuls tissus est évalué à 12 millions; ils sont en grande partie exportés en Europe, dans le Levant, dans les deux Amériques. Cette industrie comprend encore des quantités considérables de bonnets, bas, gants, et environ 70,000 pièces de rubans.

Le département figure au reste parmi ceux du Midi où l'industrie manufacturière est la plus avancée. Les plantes tinctoriales, telles que la gaude et la garance, qui croissent sur le sol, et toutes les substances analogues que fournit l'étranger, y sont habilement exploitées. Le Gard possède des mégisseries, des tanneries dont le renom est ancien ; les fabriques de papier, les verreries, les chapelleries y sont nombreuses, et deviennent, avec tous les produits divers que nous avons nommés plus haut, les éléments d'un commerce étendu. Parmi les 102 foires qui en secondent le développement, il faut citer surtout la célèbre foire de Beaucaire (*voy.*), une des plus importantes de l'Europe et où il se fait annuellement pour 25 millions d'affaires. Les communications intérieures sont rendues faciles par 10 routes royales, 24 routes départementales et 1,961 chemins vicinaux, ayant une étendue totale de 6,017 kilom. ; à quoi il faut ajouter en rivières navigables et en canaux, parmi lesquels le canal de Beaucaire (*voy.* ce nom) a le plus d'importance, une étendue de 177 kilom. courants.

La population s'élevait en 1836 à 366,259 individus, nombre présentant sur le précédent recensement un accroissement de 8,976 individus, et pour population relative 1,221 habitants par lieue carrée, donnée qui range le département parmi les plus peuplés. Le mouvement de cette population a offert, en 1835, les résultats suivants : naissances : 5,804 garçons et 5,407 filles, en somme 11,211, entre lesquelles 337 illégitimes; décès, 8,523, dont 4,604, hommes et 3,919 femmes ; mariages 2,713. Le département fournit annuellement à l'armée 937 jeunes soldats; le nombre des citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale est de 66,756, dont 31,349 sur le contrôle du service ordinaire. On comptait, en 1835, 114,393 propriétaires sur le nombre total des habitants; 2,727 étaient appelés à concourir à l'élection de 5 députés, et 29,543 à la composition des conseils généraux et communaux. Le département a payé à l'état en contributions diverses, en 1831, 11,861,796 fr. 28 c. ; il en a reçu, pour les divers services publics, 6,376,356 fr. 52 c., ce qui laisse à sa charge un excédant de près de 5 millions et demi, somme équivalente à peu près au quart de celle à laquelle on portait, à une époque déjà reculée, le montant de son revenu territorial.

Il est administrativement divisé en 4 arrondissements de sous-préfecture, 33 cantons, et 344 communes; les arrondissements ont pour chefs-lieux : 1° Nîmes (*voy.*), chef-lieu du département; 2° Alais, l'ancienne *Alesia*, ville située au pied des Cévennes, sur un bras du Gardon et peuplée de 12,000 habitants; 3° Uzès, ville également fort ancienne et peuplée de 6,000 habitants; et 4° le Vigan, où l'on en compte 5,000. Nous devons remarquer encore, dans l'arrondissement de Nîmes, Aigues-Mortes et Beaucaire (*voy.* ces noms), dont il a été parlé plus haut, et dans celui d'Uzès, Pont-Saint-Esprit, petite ville peuplée d'environ 5,000 habitants et remarquable par son beau pont sur le Rhône qui date du XIII^e^ siècle et qui a 800 mètres de longueur. Le département du Gard appartient à la 9^e^ division militaire, dont le quartier-général est à Montpellier. Pour les affaires judiciaires, il est du ressort de la Cour royale siégeant dans la même ville. Il forme le diocèse d'un évêché très ancien dont le siége est à Nîmes; les réformés, qui y sont au nombre de 140,000, c'est-à-dire qui forment près de moitié de la population totale, y comptent 17 églises consistoriales ainsi que plusieurs sociétés bibliques ou des missions évangéliques. Sous le rapport de l'instruction, le département possède une académie dont le chef-lieu est Nîmes. On y compte un collége royal et quatre collèges communaux; les écoles communales y étaient fréquentées, en 1837, par 29,017 élèves, et l'on n'y comptait plus alors que 33 communes qui fussent privées d'écoles : il y avait par conséquent 1 élève sur près de 13 habitants; l'année suivante on y comptait 1 accusé pour 6,104 habitants. Plusieurs sociétés académiques, qui siégent à Nîmes, entretiennent parmi la population le génie des lettres et l'étude de cette antiquité dont les vestiges, encore debout sur plusieurs points du département, excitent à un si haut degré l'intérêt du voyageur et du savant. P. A. D.

GARD (Pont du), *voy.* Aqueduc et Nimes. Dans ce dernier article, on parlera aussi des environs de la ville.

GARDA (lac de), en latin *Benacus*, dans le royaume Lombardo-Vénitien et sur la frontière du Tyrol. La route de Vérone à Brescia longe ses rives. Bordé de montagnes assez élevées dans sa partie supérieure, entre autres du mont Baldo, et de collines bien cultivées à l'autre extrémité, ce lac, environné de sites charmants, a, de Rina à Peschiera, 11 l. de long sur 1 à 4 lieues de large. Il est très profond et abonde en poissons, surtout en sardines et aloses. Il reçoit quelques petites rivières et donne naissance au Mincio, qui sort du lac à Peschiera. Plusieurs îles s'élèvent dans son sein. La pêche et le cabotage donnent lieu à une navigation qui n'est pas sans importance : aussi voit-on un grand nombre de petites villes et de villages couvrir les rives du lac et profiter des anses comme de ports. Le bourg de Garda, entre autres, vit de la pêche; dont les produits s'exportent, d'un côté pour Milan, de l'autre pour Venise. Cette place, que quelques auteurs regardent comme très ancienne, était défendue autrefois par un château-fort. Peschiera est un petit port militaire. Salo, qui donne à la contrée riveraine des environs le nom de *Riviera di Salo*, est une petite ville florissante. A Desenzano on débarque les grains du Milanais destinés pour le Tyrol. Les poëtes latins ont célébré les charmes des sites du lac. Catulle avait une maison de campagne sur la presqu'île de Sermione, vers l'extrémité méridionale de ce beau bassin. D-G.

GARDAFUI ou Guardafui, cap à l'extrémité orientale de l'Afrique, et à celle de la côte d'Ajan (*voy.*), sous 11° 46′ de latitude Nord. Les anciens lui donnaient le nom de promontoire des Aromates, d'après le nom de la côte voisine où s'embarquaient les aromates d'Arabie. Étant très élevé, le cap ou promontoire est vu de loin par les marins qui se dirigent sur la mer Rouge. D-G.

GARDANNE (Mathieu - Claude, comte de) descendait d'une ancienne famille dont le nom venait du bourg de Gardanne ou Gardane, jadis seigneurie de Provence, à environ une lieue et demie d'Aix. Cette famille, qui compta plus tard trois médecins distingués, et le général de division Antoine Gardanne, mort à Breslau en 1807, avait déjà eu plusieurs membres chargés de missions diplomatiques en Orient. Un Louis de Gardanne, était consul de France à Séïde (Syrie) en 1611. Un autre Gardanne, nommé, vers la fin de 1715, consul général de France à Ispahan, resta treize aus avec son frère à la cour de Perse, y tomba en paralysie et mourut à Marseille, vers 1736.

Le général comte de Gardanne, dont nous nous occuperons spécialement ici, était né à Marseille en 1766; il entra au service comme sous-lieutenant en 1780, fut nommé capitaine devant Menin en 1792, colonel de chasseurs à cheval en 1796, et général de brigade à la bataille de Novi en 1799. Aïde-de-camp de Napoléon en 1804, puis gouverneur de ses pages, il se distingua aux batailles d'Austerlitz, d'Iéna et d'Eylau. Feth-Ali-Chah (*voy.*) ayant recherché l'alliance de la France contre la Russie et l'Angleterre, Gardanne, dont le nom était connu en Perse depuis près d'un siècle, y fut envoyé par Napoléon, avec le titre de ministre plénipotentiaire. Parti en février 1807 du camp de Finkenstein, en Prusse, il traversa la Hongrie et la Turquie, s'embarqua à Constantinople pour l'Asie-Mineure, fut accueilli favorablement par les gouverneurs turcs et persans, et arriva le 4 décembre à la cour de Téhéran, sans avoir éprouvé d'autre obstacle qu'une attaque des Kourdes, qu'il dispersa près du mont Ararat, au pied duquel il fit graver le nom de l'empereur des Français et déposer plusieurs médailles à son effigie. Gardanne obtint du chah quelques priviléges en faveur des catholiques et des négociants français établis en Perse; mais son insouciance et son ignorance des usages du pays l'empêchèrent de déjouer les intrigues des Anglais, et la paix de Tilsitt rendit inexécutables les promesses de secours militaires et diplomatiques qu'il avait faites à Feth-Ali-Chah, contre la Russie. Ne pouvant lutter contre l'influence de l'ambassadeur anglais Malcolm, et rebuté par les dégoûts que lui suscitaient le changement de politique de Na-

poléon et l'ajournement de ses projets contre l'Inde britannique, Gardanne termina brusquement sa mission, et, décoré du vain titre de khan et de l'ordre du Soleil, il revint en France, où il arriva quelque temps après l'envoyé persan Asker-khan. Il reçut, en 1809, le titre de comte de l'empire et une dotation de 50,000 fr. de rente. Attaché à l'armée de Masséna, en Espagne, il fut disgracié en 1811, par suite d'un échec qu'il avait éprouvé à l'évacuation du Portugal. Il commanda, en 1815, une brigade de l'armée du duc d'Angoulême dans le midi de la France; mais bientôt, s'étant rangé sous les drapeaux de Napoléon, il fut mis à la retraite le 4 septembre. Retiré dans le château de Lincel, qu'il tenait de sa femme, Gardanne y mourut d'une apoplexie foudroyante, le 23 juillet 1818.

Paul-Ange-Louis de Gardanne, son frère aîné, né à Marseille en 1765, l'accompagna en Perse comme premier secrétaire de légation; mais il ne resta pas deux mois entiers à la cour de Téhéran, et revint à Bayonne, où il remit ses dépêches au ministre Champagny, et la décoration de l'ordre du Soleil au prince de Talleyrand et au duc de Bassano. De retour à Marseille en 1808, il publia sans nom d'auteur, l'année suivante, une relation sous le titre de : *Journal d'un Voyage dans la Turquie d'Asie et la Perse*, in-8°, avec un vocabulaire italien, persan et turc, composé par le prince géorgien Teymouraz-Mirza; et en 1813, ses *Notes sur la civilisation*, in-8°. Il mourut dans sa ville natale en 1822. H. A-D-T.

GARDE (droit), de la basse latinité *garda*, *warda*, faite de l'allemand *Wart*, substantif de *wahren*, garder. Le mot garde signifie protection, conservation, administration.

Garde judiciaire. C'est celle que la justice donne d'objets saisis, séquestrés, mis sous les scellés, etc., pour être ensuite représentés à qui de droit. Celui à qui la garde de ces objets est ainsi confiée prend le nom de *gardien judiciaire*. Il est tenu de les rendre, et il répond, à moins de cas fortuits, des choses détruites, perdues ou même simplement endommagées. Enfin il est soumis à la contrainte par corps pour la représentation des effets saisis ou séquestrés. *Voy.* les mots Saisie, Séquestre, Scellés.

Garde-noble, garde-bourgeoise. On nommait autrefois *garde-noble* le droit attribué par un grand nombre de coutumes au survivant de deux époux nobles de percevoir à son profit, sous certaines charges, les revenus des biens que ses enfants mineurs avaient recueillis dans la succession du prédécédé. L'extrême variété des coutumes ne permet pas d'ailleurs de donner de ce droit une définition qui convienne à toutes. Plusieurs coutumes, notamment celle de Paris, donnaient le nom de *garde-bourgeoise* à ce même droit établi en faveur du survivant de deux époux bourgeois. Ces deux espèces de gardes cessaient lorsque le mineur avait atteint un âge qui variait suivant les coutumes.

Dans notre législation actuelle, il n'y a plus ni garde-noble ni garde-bourgeoise, mais le Code civil accorde au père, pendant le mariage, et à l'époux survivant la jouissance des biens de leurs enfants jusqu'à l'âge de 18 ans, ou jusqu'à l'émancipation qui pourrait avoir lieu avant cet âge.

Garde-orpheline. Avant la Révolution, dans certaines villes de la Flandre française et de la Flandre autrichienne, on appelait ainsi un tribunal chargé spécialement de veiller aux intérêts des mineurs, sous l'inspection des échevinages (*voy.*). Des juridictions de cette espèce étaient établies dans les villes de Lille, Dunkerque, Gravelines, Ypres, Bruges, Bruxelles, etc.

Les gardes-orphelines n'administraient pas elles-mêmes les biens des mineurs; elles leur donnaient seulement des tuteurs particuliers dont elles surveillaient la conduite et la gestion. C'était devant les gardes-orphelines que se rendaient les comptes de tutelle. E. R.

GARDE (art mil.), nom donné à tout détachement armé chargé de veiller, ordinairement pendant 24 heures, à la conservation d'un poste, ou au maintien du bon ordre et de la tranquillité, et de placer des sentinelles (*voy.* Faction) suivant les ordres reçus et partout où besoin sera.

Les officiers, sous-officiers et soldats sont commandés de garde à tour de rôle,

A l'heure indiquée, les gardes sont réunies, inspectées et conduites, pour la parade et le défilé, sur la place d'armes. Après le défilé, chaque garde se rend à son poste et se place à la gauche de celle qu'elle relève. Le chef de la garde *montante* prend connaissance des ordres de service, fait numéroter, de la droite à la gauche, les soldats de son détachement, envoie poser les sentinelles par le caporal *de pose*, fait recevoir le corps-de-garde par le caporal *de consigne*, qui s'assure de l'existence et de l'état de tout ce qui est porté sur l'inventaire des lieux. Après le départ de la garde *descendante*, il fait rompre les rangs à sa troupe et mettre les armes au râtelier. Il doit veiller, de jour comme de nuit, à l'exécution des ordres reçus, s'assurer fréquemment qu'aucun homme du poste ne s'absente, que l'on se conforme surtout strictement aux consignes (*voy.*) qu'il a données. Il doit prêter main-forte aux agents reconnus de l'autorité, et toutes les fois qu'il en est requis par les citoyens.

Une *garde d'honneur* est celle qui est de service près du roi, des princes, des hauts dignitaires pourvus d'un commandement. Il y a une *garde de police* dans chaque quartier et caserne occupés par la troupe; la *garde du drapeau* le défend envers et contre tous. Les *gardes de la place* occupent les différents postes intérieurs et extérieurs d'une ville de guerre ou de garnison et concourent à la police générale.

Nous renvoyons, pour les *gardes avancées*, la *garde du camp*, les *grand'gardes*, etc., etc., aux mots AVANT-GARDE, AVANT-POSTES et CASTRAMÉTATION, où l'on s'en est déjà occupé.

Les expressions *monter*, *relever*, *descendre la garde*, *être de garde*, et autres analogues à ce sujet, sont trop connues pour qu'on ne soit pas dispensé de les définir.

On appelle *corps-de-garde* tout local occupé par une garde. Un corps-de-garde se compose ordinairement de trois pièces : 1° D'un cabinet d'officier, bien modestement meublé d'un vieux fauteuil, d'une ou deux chaises, d'une table et d'un fourneau ou poële de fonte; 2° d'une grande chambrée pour les soldats : c'est le corps-de-garde proprement dit; elle est garnie d'un *lit de camp* en fortes planches, d'une table, d'un ou deux bancs, d'un fallot ou lanterne pour les rondes avec des vitraux en corne, d'un chandelier, d'une scie, d'une hache et d'un balai; 3° d'une prison bien connue des ivrognes et des coureuses de nuit, et que l'on appelle vulgairement le *violon*.

Les corps-de-garde des places de guerre ont à l'extérieur quelque apparence, leur architecture plaît assez à l'œil, et sous les arcades de la façade la garde peut se tenir en armes, sans être exposée aux intempéries de l'air. C. A. H.

GARDE (escrime), *être en garde*, *se mettre en garde*, position offensive et défensive que l'on prend l'épée, le sabre ou le fleuret à la main, pour se battre en duel ou simplement pour faire des armes. Les maîtres d'escrime attachent, avec raison, une grande importance à ce que l'on ait, étant en garde, de la grâce, de la souplesse et de l'aisance dans toutes les parties du corps; un regard vif, assuré, imposant même, qui annonce de la confiance dans ses moyens et présage la défaite d'un adversaire, que doit intimider une attitude noble et fière, attribut de la force et de la supériorité. Être bien en garde est d'autant plus nécessaire qu'en se conformant aux principes le corps, couvert par le fer de l'épée ou du fleuret, offre moins de prise aux coups. Dans la position d'*en garde*, qui est la deuxième de l'escrime, les pieds sont d'équerre, le talon droit environ à deux pieds et vis-à-vis de la cheville gauche (ou du talon gauche, suivant quelques maîtres), la pointe du pied droit légèrement tournée en dehors, les jarrets ployés, le genou gauche sur la verticale passant par la pointe du pied de ce côté, le genou droit verticalement au-dessus du coude-pied droit, le corps d'à-plomb et effacé (suivant certains maîtres, portant plutôt sur la partie gauche que sur la partie droite), la tête droite et dégagée, les yeux fixés sur ceux de l'adversaire, le bras gauche élevé et arrondi, le bras droit légèrement ployé, le poignet à hauteur du téton droit, couvrant davantage la ligne du dedans que la ligne du dehors, la main tournée en tierce dans la ligne du dedans, en quarte dans la ligne du dehors, la pointe

de l'épée en face de l'œil de l'adversaire, le fer sentant le fer. Placé ainsi, sans que le corps éprouve de la gêne ou de la contrainte, on est tout disposé à l'attaque, à la parade et à la riposte.

La position d'*en garde*, le sabre en main, diffère peu de celle que nous venons de décrire. On est un peu moins fendu, les jarrets ne sont pas autant ployés; le corps reste droit et effacé, la main gauche se place derrière la hanche gauche, et le bras de ce côté est entièrement couvert par le corps; le bras droit presque tendu, le coude abattu, la main en tierce, le tranchant de la lame touchant le tranchant de la lame adverse, la pointe dirigée vers les yeux de l'adversaire.

A cheval, le corps reste d'à-plomb et droit sans être effacé, les rênes dans la main gauche; le poignet à hauteur du coude, les doigts en face du corps; le poignet droit en tierce, à hauteur et à trois pouces du gauche; la lame du sabre dans la direction de l'épaule gauche, couvrant le corps, la pointe à deux pieds de la ligne des poignets. C'est de cette position que la cavalerie part pour faire le moulinet, pour pointer et sabrer à droite, à gauche, en avant, en arrière.

Le nom de Garde se donne aussi à la partie de la monture du sabre et de l'épée qui couvre la main quand on est en garde. La garde du sabre de cavalerie de ligne, modèle 1822, comprend la branche principale ou du devant, les trois branches latérales et la coquille. C. A. H.

GARDE ou Gardien. *Garde*, composé avec un autre mot, devient une qualification, un titre, le nom d'une charge, et désigne alors un individu, surveillant ou conservateur de la chose indiquée par l'autre mot. Autrefois, par exemple, il y avait des *gardes-notes*, adjoints des notaires; le *garde-chasse*, le *garde-magasin*, le *garde des archives* existent encore, ainsi que plusieurs autres gardes, fonctionnaires publics comme ceux dont nous allons nous occuper. S.

Gardes-champêtres, fonctionnaires chargés de la garde des champs et placés tout au bas de la hiérarchie civile. Avant 1789, les gardes-champêtres, agents communaux établis dans tous les pays, étaient connus en France sous les noms de *bangardes* (gardiens du ban) et de *gardes-messiers* (gardiens des moissons). La loi du 6 octobre 1791, relative à la police rurale, leur a donné, dans toute la France, celui de *gardes-champêtres*.

Ils sont agents de l'autorité municipale, ayant qualité d'officiers de police judiciaire auxiliaires. Dans la première de ces qualités, ils veillent à la sûreté des propriétés champêtres et au maintien de tous les règlements de la police rurale. Dans les petites communes qui ne peuvent salarier d'autres agents, ils veillent à tout ce qui intéresse la sûreté des habitations et au maintien des règlements de police municipale. Dans la seconde de ces qualités, ils ont l'obligation de constater toutes les contraventions de police, tous les cas de flagrant délit et de crime; de saisir les coupables et de les livrer à l'autorité. Ils peuvent, en cas d'insulte ou de résistance opposée à l'exercice de leurs devoirs, réclamer la protection de la garde nationale ou des troupes de ligne. Il y a au moins un garde-champêtre par commune.

Ces fonctionnaires sont nommés par le maire, sauf l'approbation du conseil municipal, et doivent être agréés par le sous-préfet; ils peuvent être suspendus par le maire, le préfet peut seul les révoquer. Ils sont salariés sur les revenus des communes, et, en cas d'insuffisance, par voie de cotisation entre les habitants. Avant leur entrée en fonctions, ils doivent prêter serment entre les mains du juge de paix du canton. Leurs procès-verbaux font foi en justice jusqu'à l'inscription en faux.

Les gardes-champêtres doivent concourir avec la gendarmerie à la recherche et à l'arrestation des soldats réfractaires et déserteurs, à l'exécution des lois sur les passeports, les ports d'armes, la chasse, la pêche, le roulage, la mendicité et le vagabondage. Ils doivent assister les huissiers, quand ils en sont requis, dans l'exercice de leurs fonctions.

Ils portent au bras une plaque en métal sur laquelle sont inscrits ces mots : *Garde-champêtre;* ils sont armés d'une pique ou d'un sabre, et peuvent porter un fusil avec l'autorisation du sous-préfet.

Ils sont soumis à la surveillance de la gendarmerie, qu'ils doivent assister quand ils en sont requis et à laquelle ils doivent fournir tous les renseignements utiles à une bonne police.

Les gardes-champêtres ne sont justiciables que des cours royales pour les délits qu'il commettent dans l'exercice de leurs fonctions. Ils doivent être âgés de 25 ans accomplis. S-R, p.

GARDE-DES-SCEAUX. Chez la plupart des nations, l'anneau ou scel royal a été regardé comme un attribut essentiel de la royauté. On en trouve des preuves positives dans l'histoire des anciens empires de l'Asie et dans celle d'Alexandre. Mais l'usage des sceaux publics était inconnu des Romains : ainsi l'institution de la charge de garde-des-sceaux ne vient pas de ce peuple. Les édits des empereurs n'étaient point scellés : ils étaient seulement souscrits par eux d'une encre de couleur de pourpre, appelée *sacrum encaustum*. Nul autre que l'empereur ne pouvait user de cette encre sans commettre un crime de lèse-majesté et sans encourir la confiscation de corps et de biens, en sorte que cette encre particulière tenait en quelque façon lieu de sceau (*voy.* ce mot).

Mais les rois francs, dès leur établissement en Gaule, scellèrent leurs lettres ou les firent sceller de leur sceau, soit parce que les clercs et les religieux étaient alors presque les seuls qui sussent écrire, soit parce que les rois, ne voulant pas s'assujettir à signer eux-mêmes tous les actes expédiés en leur nom, chargèrent un officier spécial de la garde de leur sceau, pour en apposer l'empreinte sur leurs lettres, au lieu de leur signature. Ce fonctionnaire, sous les Mérovingiens, prenait le titre de *grand-référendaire*, parce qu'on lui faisait le rapport de tous les actes qui devaient être scellés; souvent aussi on l'appela *gerulus annuli regalis* ou *custos regii sigilli*, parce qu'il était surtout chargé de garder le sceau royal. Le premier qui soit signalé comme ayant rempli ces fonctions est Amalsindon, sous Thierri Ier, fils aîné de Clovis et roi de Metz. Grégoire de Tours parle du référendaire Siggo, qui gardait l'anneau de Sigebert Ier, roi d'Austrasie. Sous Clotaire II, cette charge était remplie par Ansbert, archevêque de Rouen. Saint Ouen fut grand-référendaire de Dagobert Ier, puis de Clovis II. Saint Bonit, évêque de Clermont, fut revêtu des mêmes fonctions par Sigebert III, roi d'Austrasie; un nommé Robert le fut sous Clotaire III. Tous, avec le titre de référendaire, eurent la garde du scel ou anneau royal. Sous les Carlovingiens, on peut affirmer qu'il en fut de même des chanceliers, bien qu'on n'ait pas trouvé qu'aucun d'eux eût pris le titre de *garde du scel royal*.

Sous les Capétiens, la garde des sceaux a aussi le plus souvent été jointe à la charge de chancelier (*voy.* ce mot). Depuis les premiers temps de la troisième race jusqu'à la révolution de 1789, il y eut plus de quarante gardes-des-sceaux; les uns pendant que l'office de chancelier était vacant, les autres dans le temps même que cet office était rempli, lorsqu'il plaisait aux rois de séparer la garde de leurs sceaux des fonctions de chancelier; on comprend dans cette seconde classe plusieurs chanceliers qui ont tenu les sceaux séparément avant d'arriver à la dignité de chancelier. Très souvent les deux dignités se trouvèrent réunies en la même personne.

Le garde-des-sceaux de France prêtait serment entre les mains du roi. Son costume était le même que celui du chancelier de France (*voy.* T. V, p. 387). Sa principale fonction était d'avoir la garde du grand sceau du roi, du scel particulier dont on usait pour la province du Dauphiné, et des contre-scels de ces deux sceaux; il avait aussi autrefois la garde de quelques autres scels particuliers, tels que ceux de Bretagne et de Navarre, qui, depuis la réunion de ces pays à la couronne, furent pendant quelque temps distingués de celui de France. De 1693 à 1719, il eut aussi la garde des sceaux de l'ordre de Saint-Louis. C'était lui qui scellait toutes les lettres qui devaient être expédiées sous les sceaux dont il était dépositaire. Il avait aussi l'inspection sur les sceaux des chancelleries établies près des cours et des présidiaux. Il nommait à tous les offices de ces chancelleries. Les principaux offi-

ciers lui devaient, à leur réception, un droit de robe et de serment. Enfin il avait sur ces offices le droit de survivance et le droit de casualité, et ceux dont les offices étaient sujets à ce droit lui payaient la *paulette*. Il recevait le serment des gouverneurs particuliers de toutes les villes du royaume. Il accordait toutes les lettres de pardon, rémission, abolition, commutation de peine, érection en marquisat, comté, baronnie, et autres grâces dépendantes du sceau. Il avait le droit de placer des indults sur les collateurs du royaume.

Sous la république et sous l'empire, il n'y eut point de garde-des-sceaux. La Restauration voulut faire revivre ce titre: elle en revêtit le grand-juge ministre de la justice, sans rien ajouter ou retrancher aux attributions qui étaient devenues les siennes par les lois rendues depuis 1789 et après la création de la noblesse impériale, à la suite de laquelle on avait déjà attribué au ministère de la justice (*voy.*) tout ce qui se rattachait à la délivrance des lettres de noblesse et à l'institution des majorats.

Avant la révolution, on appelait *gardes-des-sceaux des apanages* ou *gardes-des-sceaux des fils et petits-fils puînés de France et premier prince du sang pour leur apanage*, des officiers publics créés par le roi pour l'apanage, et pourvus par le prince apanagiste pour garder les sceaux et en faire sceller toutes les provisions, commissions et autres lettres qui émanaient du prince pour son apanage. Ces fonctions étaient ordinairement jointes à celles de chancelier de l'apanage; néanmoins elles en ont été quelquefois séparées. Leur institution était de même date que celle des apanages.

A. S-R.

Garde du Commerce, institution toute spéciale à la ville de Paris et au département de la Seine, créée par un décret impérial du 14 mars 1808, et en exécution de l'art. 625 du Code de commerce.

Les gardes du commerce sont des agents spécialement chargés de l'exécution des jugements portant *contrainte par corps*. La garde des faillis peut leur être confiée. Ils sont au nombre de dix, nommés par le roi sur la présentation de listes doubles, fournies par le tribunal civil et le tribunal de commerce. Ils sont nommés à vie; ils ont une marque distinctive, en forme de baguette, qu'ils sont tenus d'exhiber aux débiteurs condamnés lors de l'exécution de la contrainte. Ils ne peuvent se faire suppléer par des huissiers ni par d'autres personnes. Ils ont, au centre de Paris, un bureau ouvert au public et auquel est attaché un *vérificateur* nommé par le ministre de la justice. Les titres et pièces doivent toujours être remis, par ceux qui veulent faire exercer la contrainte par corps, à ce bureau et entre les mains de ce vérificateur. Celui-ci ne peut remettre les pièces à un garde du commerce pour exécuter qu'après avoir vérifié qu'il n'a été signifié à son bureau aucun acte portant empêchement à l'exécution de la contrainte. *V.* Contrainte par corps et Dette.

Si, lors de l'exercice de la contrainte, le débiteur offre de payer, le garde du commerce doit recevoir la somme offerte, à charge par lui de la remettre dans les 24 heures au créancier, ou, sur son refus de la recevoir, de la déposer à la caisse des consignations. *Voy.* ce mot.

Pour arrêter un débiteur dans son domicile, le garde du commerce n'a pas besoin de l'assistance du juge de paix, si on ne lui refuse pas l'entrée de la maison; mais dans le cas où l'entrée est refusée, ou dans celui où il s'agit d'arrêter le débiteur dans une maison tierce, le garde du commerce doit requérir l'assistance de ce magistrat.

Le garde du commerce est responsable de la nullité d'une arrestation résultant des vices de forme commis par lui; en conséquence, il doit tenir compte aux créanciers des frais relatifs à l'arrestation annulée. Le vérificateur est responsable des dommages et intérêts accordés au débiteur par suite d'erreur ou de fausse énonciation dans les certificats émanés de lui.

S-R, p.

Garde-Malade, personne consacrée par état au service des malades, et qui possède ou qui le plus souvent est censée posséder quelques connaissances médicales. Ce sont toujours des femmes qui exercent cette profession, dans la-

quelle s'enrôlent d'ailleurs, de leur propre autorité, les domestiques sans place, les ouvriers sans travail et les femmes âgées ou infirmes. Les gardes-malades diffèrent des infirmières en ce que celles-ci sont attachées aux hôpitaux et soumises à une surveillance supérieure. Celles-là, pour la plupart ignorantes, ont la prétention de s'immiscer dans le traitement des malades et de contrôler ou de modifier les prescriptions des hommes de l'art. Leur devoir, si elles voulaient le remplir et s'y renfermer, serait d'exécuter avec intelligence et avec ponctualité ces mêmes prescriptions, d'observer avec exactitude les phénomènes de la maladie afin d'en rendre compte au médecin. Les qualités morales qu'on doit désirer chez les gardes-malades sont la probité, la vigilance, la propreté, la tempérance, la douceur et la discrétion. Une bonne santé et un certain degré de vigueur physique leur sont nécessaires, mais surtout la dextérité, qui est si indispensable auprès de ceux qui souffrent. La préparation des médicaments simples appartient aux gardes, comme aussi celle des aliments destinés aux malades. De plus, elles sont chargées encore, outre le soin de les placer dans le lit, de les changer de place et de linge, de les habiller et déshabiller, surtout quand il s'agit de blessés, de femmes en couches ou d'enfants nouveau-nés, de l'application ou du pansement des vésicatoires, cautères, sétons, des cataplasmes, sinapismes, frictions, sangsues, etc., de l'administration des fumigations, fomentations, lavements, injections, bains, etc.

Tous ces détails demanderaient à coup sûr des études préliminaires : aussi a-t-on plus d'une fois cherché à organiser des écoles pour l'instruction des gardes-malades. Quelques corporations religieuses se sont vouées à ce service et y ont été d'une grande utilité. *Voy.* Soeurs. F. R.

GARDE, régiment des Gardes ou de la Garde. Ici le mot *garde* est un collectif dans la plupart des cas : la *garde nationale*, à qui nous consacrerons un article particulier, est un corps de citoyens armés appelés eux-mêmes *gardes nationaux*. Les *gardes du corps*, dont il va être question, sont de même une force armée; mais on ne dit pas *la garde du corps*, comme on dit *la garde royale*, *la garde municipale*, etc. Le mot *gardes-côtes* est également un de ceux qui ne sont pas collectifs : il faut dire compagnies de gardes-côtes, ou, individuellement, un garde-côte. Autrefois il en existait des régiments : aujourd'hui, il y a seulement un petit nombre de compagnies de canonniers employés au service de la défense des côtes dans nos possessions d'Afrique. Le même nom de *garde-côte* s'applique aussi à des croiseurs destinés à veiller à la sûreté des côtes et à faire la chasse aux corsaires, aux pirates et aux contrebandiers. *Voy.* Côte. S.

Gardes du corps du roi et des princes. La dénomination de gardes du corps, en anglais *lifeguard*, en allemand *Leibgarde*, se confond dans ces langues, en russe, etc., avec ce qu'on appelle chez nous et ailleurs garde royale ou garde impériale. En Autriche, on se sert de celle de *gardes-nobles*, *trabans*, etc., etc. En France, c'était un corps de gentilshommes montés, organisés en compagnies et faisant le service dans l'intérieur des châteaux royaux près de la personne du roi et des princes, qu'ils devaient en outre escorter à leurs sorties, suivre et accompagner dans tous leurs voyages ou déplacements. Les gardes du corps tenaient le premier rang dans la brillante maison militaire de nos rois. A la guerre, ils servaient comme corps de cavalerie, et ils se sont illustrés en plus d'une occasion, surtout pendant les guerres du règne de Louis XIV.

Charles VII institua la première compagnie des gardes du corps : il la composa d'Écossais d'une bravoure et d'une fidélité éprouvées, choisis parmi ceux que les comtes de Buchan et de Douglas avaient amenés en France pour aider le roi à chasser les Anglais de son royaume. Cette compagnie s'appelait la *compagnie écossaise* des gardes du corps du roi. Louis XI créa la 1re et la 2e compagnie française des gardes du corps, et François Ier la 3e compagnie. La compagnie écossaise, comme la plus ancienne, a toujours eu la droite sur les compagnies françaises, et le rang de celles-ci était déterminé par l'ancienneté de réception de leur capi-

taine. La compagnie écossaise fournissait en outre le *premier homme d'armes de France* et les 24 *archers ou gardes de la manche*, chargés d'accompagner le roi et de veiller plus particulièrement sur sa personne dans les grandes cérémonies publiques.

Les compagnies de gardes du corps faisaient le service par quartier. Le capitaine des gardes qui était de quartier ne quittait pas le roi depuis son lever ou sa sortie de sa chambre jusqu'à ce qu'il fût couché ; et marchait toujours immédiatement après le roi et proche de sa personne, quelque part qu'il fût, à table, à cheval, en carrosse ou partout ailleurs. Brillantes prérogatives! aussi les plus grandes illustrations militaires de tous les temps ont-elles ambitionné ce poste, qui leur donnait l'oreille du souverain.

Sous François Ier, chaque compagnie comptait cent gardes; sous Charles IX, la compagnie écossaise n'était plus composée que de gentilshommes français; sous Louis XIV, la reine-mère et le duc d'Orléans eurent chacun une compagnie de gardes du corps. L'effectif des gardes, sous ce prince, s'éleva à 1,600 hommes; ce chiffre, en 1715, était réduit à 1,440, et ce nombre de gardes paraît s'être maintenu jusqu'à la révolution de 1789. L'histoire des gardes du corps se rattache essentiellement à l'histoire intime de la cour de France. On ne peut nier que ce corps n'ait rendu de grands services à la couronne; il se distingua en toute occasion par une fidélité à toute épreuve envers la famille royale, et en beaucoup de circonstances il a scellé cette fidélité de son sang.

Supprimés par la révolution, les gardes du corps reparurent avec la Restauration; leur organisation définitive fut déterminée par une ordonnance du 30 décembre 1818. Par cette ordonnance, les gardes du corps du roi se composaient, en outre de l'état-major, de 4 compagnies, fortes chacune de 287 hommes, officiers et gardes. La compagnie formait quatre brigades représentant deux escadrons.

Les gardes étaient divisés en trois classes et avaient le grade de lieutenant en 1er ou de lieutenant en second, ou enfin de sous-lieutenant. Les gardes de 3e classe étaient choisis parmi les élèves des écoles militaires et les sous-officiers de la ligne remplissant les conditions voulues pour devenir officiers. Presque tous les autres emplois étaient donnés un tiers au choix, deux tiers à l'ancienneté; les grades supérieurs étaient tous laissés au choix du roi. Enfin une ordonnance du 22 mai 1822 donnait, jusqu'au grade de colonel, le grade supérieur à tout officier employé dans les gardes du corps du jour où il avait accompli huit années dans l'emploi du grade inférieur.

L'uniforme des gardes du corps était vraiment magnifique: il se composait d'un habit bleu de roi, avec collet, parements et retroussis écarlate; la poitrine, le collet, les parements, les poches, étaient couverts de brandebourgs et de boutonnières en galon d'argent; le pantalon était en drap bleu ou en casimir blanc; le casque était formé d'une bombe droite, en plaqué d'argent, entouré d'une peau de veau marin ainsi que la visière et le couvre-nuque ; la banderole tenant la giberne était en galon d'argent. Les gardes portaient des épaulettes et des aiguillettes en argent; ils étaient armés d'un mousqueton avec sa baïonnette, d'un sabre de cavalerie et d'une paire de pistolets.

Monsieur, comte d'Artois, eut, à la Restauration, deux compagnies de gardes du corps dont l'uniforme vert était d'ailleurs en tout semblable à celui des gardes du corps du roi. Par ordonnance du 21 avril 1819, ces deux compagnies n'en formèrent qu'une seule, et cette compagnie, à la mort de Louis XVIII, devint la 5e des gardes du corps du roi.

Les cinq compagnies des gardes du corps furent licenciées par ordonnance du 11 août 1830, sans doute pour ne plus reparaître. Ce corps tout de luxe, malgré les services qu'il a rendus, n'était plus de notre époque.

Il en était de même des *gardes à pied ordinaires du roi* dont on a fait connaître l'état au mot Cent-Suisses.

Gardes impériales et royales, corps d'élite des armées modernes, composés de détachements de toutes armes et attachés particulièrement à la personne du souverain *.

(*) Pour les gardes anciennes, nous renvoyons au mot Prétoriens. S.

Ces corps sont nécessaires dans l'organisation d'une armée, et il suffit de se rappeler les beaux faits d'armes de la maison militaire de nos rois et la terreur qu'inspirait à l'ennemi la vieille garde impériale, aussitôt qu'elle apparaissait sur le champ de bataille, pour se convaincre qu'un corps d'élite rend, en temps de guerre, des services éminents, décisifs, qui tiennent au principe même de son organisation et qu'on ne pourrait attendre ni exiger d'aucun autre corps de l'armée. Le corps d'élite formé d'hommes éprouvés a foi en sa puissance, il a un nom à soutenir qui l'empêchera de faillir, et des antécédents qui le poussent à l'héroïsme. Par son excellente discipline, par sa brillante tenue, par son instruction supérieure, par son sang-froid et sa résolution dans les périls, par son courage à toute épreuve, il sert de modèle à l'armée, il excite entre tous une noble émulation; chacun aspire à l'honneur d'être admis dans ses rangs et tâche de s'en rendre digne. Dans une bataille, le corps d'élite forme la réserve de l'armée; il est là sous la main du général en chef. Le moment décisif de l'action arrive; l'ennemi voudrait vaincre, il redouble d'efforts: vain espoir! La garde s'ébranle, entre en ligne: un instant lui suffit pour faire changer les chances du combat et assurer la victoire. N'en fut-il pas toujours ainsi entre Napoléon et sa garde?

La France, depuis 1830, n'a plus de garde; le maréchal Soult a cherché à atténuer cet inconvénient en 1832, lors de la campagne de Belgique, en formant une division de réserve des compagnies de grenadiers réunies; c'était la seule mesure à prendre, mais elle offre de graves inconvénients : elle affaiblit les régiments de ligne à l'instant où ils vont entrer en campagne, en les privant de leurs compagnies d'élite; et d'une autre part ces compagnies réunies à la hâte ne se connaissent point entre elles et ne sont point connues des chefs supérieurs qui vont les commander; elles ne peuvent donc avoir cet esprit de corps si nécessaire à une troupe d'élite et qui en fait la force.

Jetons un coup d'œil sur les gardes qui ont eu le plus de renommée dans les armées modernes.

Garde consulaire et *impériale*. La bataille de Marengo révèle à la France l'apparition de cette garde si célèbre dans les annales militaires. La victoire allait se déclarer pour les Autrichiens, une partie de l'armée française battait en retraite; mais les grenadiers de la garde, dit le rapport officiel, placés comme une redoute de granit au milieu de l'immense plaine, arrêtent l'ennemi. Cavalerie, infanterie, artillerie, tout fut dirigé contre ce bataillon, mais en vain; rien ne pouvait l'entamer. Ce fut alors que l'on vit ce que peut une poignée de gens de cœur. Tel fut le début de la garde consulaire. Organisée en novembre 1799, elle se composait alors : d'une compagnie d'infanterie légère, de deux bataillons de grenadiers à pied, d'une compagnie de chasseurs à cheval, de deux escadrons de cavalerie légère et d'une compagnie d'artillerie à cheval. Son effectif était de 2,089 hommes.

Il fallait, pour être admis dans la garde des consuls, avoir fait quatre campagnes, avoir obtenu des récompenses pour actions d'éclat ou avoir été blessé. Par l'organisation du 8 mars 1802, l'effectif de la garde des consuls fut porté à 5,324 hommes et 2,070 chevaux.

Après l'avénement de Napoléon au trône impérial, la garde des consuls prit le nom de *garde impériale* et fut spécialement attachée à la personne de l'empereur.

Par décret du 29 juillet 1803, la garde impériale fut composée ainsi qu'il suit : *Infanterie*, un régiment de grenadiers à pied et un de chasseurs à pied; *cavalerie*, un régiment de grenadiers à cheval et un de chasseurs à cheval; *artillerie*, deux compagnies; *gendarmerie d'élite*, deux escadrons et un bataillon; *matelots*, un bataillon; *vélites*, deux bataillons; *mameloucks*, une compagnie; *vétérans*, une compagnie. Effectif: 9,775 hommes.

En 1805, la garde impériale comptait quatre bataillons de vélites à pied et huit compagnies de vélites à cheval; effectif: 12,175 hommes. En 1806, on créa un second régiment de grenadiers à pied, un second régiment de chasseurs à pied, deux régiments de fusiliers et un régiment de

dragons; effectif : 15,470 hommes. En 1807, création d'un régiment de lanciers polonais. En 1809, tous les corps que nous venons d'énumérer prennent le nom de *vieille garde*. On forme la *jeune garde* de quatre régiments de tirailleurs, de quatre régiments de conscrits, grenadiers et chasseurs, et des bataillons de vélites de Florence et de Turin. En 1810, on organise à Lille le régiment des gardes nationales de la jeune garde, et un second régiment de lanciers de la vieille garde.

L'effectif de la garde fut,

en 1810, de 32,330 hommes.
en 1811, de 51,906
en 1812, de 55,946
en 1813, de 81,006

La dernière organisation de la garde, en janvier 1814, comportait un effectif de 102,706 hommes.

Des débris de la vieille garde une ordonnance royale du 12 mai 1814 forma des corps royaux de grenadiers de France, de chasseurs de France, de lanciers, de dragons et de cuirassiers de France; la jeune garde fut incorporée dans les régiments de la ligne; les troupes polonaises furent licenciées et renvoyées dans leur patrie.

Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, réorganisa sa garde et lui donna un effectif de 26,850 hommes.

Avant les désastres de 1812, l'admission dans la garde impériale était une récompense; le choix se faisait sur des listes de dix candidats proposés par chacun des régiments de la ligne. Il fallait, pour être compris dans ces listes, avoir tenu constamment une bonne conduite militaire et morale, avoir fait 5 à 6 ans de service et 2 campagnes.

La garde jouissait de prérogatives qui, comme on le voit, étaient, non des priviléges, mais la récompense de services rendus. La garde avait le pas sur toutes les troupes de la ligne, la solde y était meilleure, un tiers en sus, l'uniforme plus brillant; mais ce qui l'emportait par-dessus tout était le grade supérieur acquis à tous ceux qui entraient dans la vieille garde : le soldat avait rang de caporal de la ligne, le caporal celui de sergent, et ainsi de suite jusqu'au grade de major inclusivement, qui avait le rang de colonel.

Les beaux faits d'armes de la garde impériale sont intimement liés à l'histoire des guerres de 1800 à 1815; il est impossible de les énumérer ici. On sait que, dans toutes les batailles livrées pendant cette grande période des temps modernes, la garde s'est constamment couverte de lauriers; mais la campagne de 1814 est son plus beau titre de gloire à la reconnaissance de la France et à l'admiration de la postérité. Ses efforts furent héroïques : elle disputa pied à pied le sol de la patrie aux nombreuses armées ennemies; elle se trouva sur tous les champs de bataille; à Fontainebleau même, elle n'était pas vaincue et voulait encore marcher sur Paris pour en expulser l'ennemi. Waterloo fut le tombeau de la garde impériale; sa fin fut sublime.

Garde royale. Sous la Restauration, Louis XVIII, à sa seconde rentrée en France, après les Cent-Jours, modifia sa maison militaire organisée en 1814, et créa, par ordonnance du 1er septembre 1815, la garde royale. Elle fut composée de deux divisions d'infanterie, chacune de deux brigades; deux régiments suisses formèrent la quatrième brigade. La cavalerie comprenait aussi deux divisions, et l'artillerie avait un régiment à pied, un régiment à cheval et un régiment du train. La force totale de la garde sur le pied de paix s'élevait à 1,260 officiers et 25,000 sous-officiers et soldats. Quatre maréchaux de France remplissaient alternativement près de la personne du roi les fonctions de major général de la garde.

La garde royale jouit à sa création des mêmes priviléges que l'ex-vieille garde impériale, et les officiers des régiments avaient le rang et le titre immédiatement supérieurs à leur grade dans la ligne. La loi sur l'avancement du 10 mars 1818 força de modifier ce privilége, et le grade ne fut plus acquis qu'après avoir servi quatre ans dans le grade dont on remplissait les fonctions. Depuis, de nombreuses réclamations et quelques abus inévitables forcèrent de retirer cet avan-

tage à la garde, et, par ordonnance du 9 août 1826, elle n'eut plus sur la ligne d'autre avantage qu'un uniforme plus brillant et une solde plus forte. La solde des capitaines, des officiers inférieurs, des sous-officiers et des soldats était de moitié en sus de celle de la ligne, et du quart en sus pour les officiers généraux et supérieurs. La garde royale fut licenciée par ordonnance du 11 août 1830, après une existence de 15 ans. Ce corps, pendant ce laps de temps, s'est toujours fait remarquer par sa belle tenue et sa parfaite instruction; il eut peu d'occasions de se distinguer sur les champs de bataille: des détachements furent envoyés en 1823 en Espagne et en 1830 en Afrique. Aux journées de juillet de cette dernière année, la garde royale fit son devoir.

Garde impériale russe. Cette garde forme actuellement un corps d'armée commandé par le grand-duc Michel Pavlovitch; elle comprend trois divisions d'infanterie, trois divisions de cavalerie et une d'artillerie. C'est à Saint-Pétersbourg que se trouvent le quartier-général et les principales casernes de la garde. *Infanterie*, 1re division, 4 régiments: Préobajenski, Séméonofski, Izmaïlofski, et le régiment des chasseurs; 2e division, 4 régiments: Moscou, Pavlofski, grenadiers de la garde, chasseurs finlandais; 3e division, 4 régiments: Lithuanie, chasseurs de Volhynie, grenadiers de l'empereur François Ier, grenadiers du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III. Ces divisions sont partagées chacune en deux brigades; les régiments comptent 3 bataillons de guerre et un bataillon de réserve; l'effectif du bataillon de guerre est de 1,000 hommes.

Sont en outre attachés à l'infanterie de la garde un régiment de carabiniers d'instruction, un régiment modèle d'infanterie, 2 bataillons de sapeurs et un bataillon de tireurs finlandais: en tout, 43 bataillons, non compris ceux de réserve, présentant un effectif de 43,000 hommes.

La *cavalerie* se compose de deux divisions de cavalerie légère, d'un escadron de Tcherkesses, d'un escadron de Cosaques, de deux escadrons de pionniers à cheval; en tout 72 escadrons de guerre donnant un effectif de 11,520 chevaux.

L'*artillerie* de la garde sert 120 pièces de canon.

En Prusse, la garde royale forme aussi un corps d'armée tout organisé et prêt à entrer en campagne. Ce corps est composé de deux divisions d'infanterie, de deux divisions de cavalerie, d'une brigade d'artillerie et d'une division de pionniers (troupe du génie). La garde prussienne occupe Berlin, Potsdam, Charlottenbourg et Spandau.

En Angleterre, il y a trois régiments d'infanterie de la garde, celui des *grenadiers-guards*, des *coldstream-guards* et des *fusiliers-guards*, et 10 régiments de cavalerie: 2 régiments appelés *life-guards*, un régiment *horse-guards* et 7 régiments *dragoon-guards*.

En Espagne, dans les royaumes sarde et napolitain, il existe aussi une garde royale, organisée comme l'était l'ancienne garde royale en France, et dont l'effectif est en rapport avec celui de l'armée active.

L'Autriche n'a point de garde impériale, mais des compagnies de gardes du corps ou *gardes-nobles*. Ce corps d'élite et de réserve est composé de vingt bataillons de grenadiers.

Garde municipale. Le maintien de l'ordre et de la tranquillité dans une ville aussi populeuse que Paris a été, depuis l'origine de la monarchie, confié à un corps particulier dont la dénomination et l'organisation varièrent suivant les époques et les circonstances, mais dont le service, sauf quelques légères modifications, a toujours eu le même but. Ce corps a porté pendant longtemps le nom de *vigiles regii* ou *guet royal*. Sous le roi Jean, la garde de Paris était composée d'arbalétriers à pied et à cheval. Au XVIIe siècle, on y comptait une compagnie d'archers, une de pistoliers, une d'arquebusiers et une de fusiliers. Ces noms indiquent l'espèce d'armes que portait chacune de ces compagnies. La garde de Paris, sans nous astreindre à suivre tous ses changements, était formée, sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, d'un état-major particulier, d'un corps d'infanterie et d'un corps de cavalerie, dont l'effectif se montait à 1,110 hommes.

L'infanterie était partagée en huit divisions dont la dernière se nommait la division du *guet* (*voy.*), quoique toutes fissent cependant le même service. La cavalerie avait deux divisions de huit brigades chacune. Les soldats de la garde de Paris n'étaient point casernés ; ils se logeaient et se nourrissaient à leurs frais. Moitié de cette garde était sans cesse de service, et ce service durait 24 heures. Des officiers de ronde, de jour comme de nuit, inspectaient les différents détachements et postes de service.

La garde de Paris, supprimée en 1792, fut remplacée par la gendarmerie (*voy.*) à pied de Paris, jusqu'à ce que la loi du 27 juin 1795 eût institué, pour Paris et la banlieue, une *légion de police générale* placée sous l'autorité des comités de sûreté générale et militaire. Cette légion, composée d'infanterie et de cavalerie, forte de 5,844 hommes, eut à peine un an d'existence et fut licenciée pour cause d'insubordination. Les consuls, par arrêté du 4 octobre 1802, dotèrent Paris d'une *garde municipale* qui comptait deux régiments d'infanterie et deux compagnies de cavaliers. Le corps, modifié en 1813 dans son organisation, prit le nom de *gendarmerie impériale de Paris ;* on l'appela, en 1814, *garde royale de Paris*, et, en 1816, *gendarmerie royale de Paris*. La force de ce corps, sous la Restauration, fut de 1,021 hommes et 471 chevaux. Les journées de juillet 1830 ont été funestes à la gendarmerie de Paris : fidèle à son mandat, elle succomba en voulant maintenir l'ordre. Mais une ordonnance, en date du 16 août 1830, remplaça ce corps indispensable à la sécurité de tous par la *garde municipale de Paris*, à laquelle on conféra les mêmes fonctions. Sa première organisation comportait un état-major, deux bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie, et un effectif de 1,443 hommes. Une nouvelle ordonnance, en date du 24 août 1838, reconstitue ce corps et détermine la nature des services auxquels il est affecté.

La garde municipale de Paris est instituée pour le service d'ordre et de police dans la capitale. Elle fait le service à la préfecture de police, aux spectacles, concerts, bals et fêtes publiques, à l'exclusion de toute autre troupe ; elle est spécialement chargée de la police des ports, des halles, des marchés et autres établissements municipaux. Cette garde, commandée par un colonel, est placée sous l'autorité du ministre de l'intérieur et sous les ordres immédiats du préfet de police ; elle reste composée d'un état-major particulier, d'un peloton hors rang, de huit compagnies à pied et de quatre compagnies à cheval ; son complet est fixé à 1,444 hommes et 432 chevaux. La ville de Paris est chargée de pourvoir aux dépenses de service et d'entretien, ainsi qu'à celle du casernement de la garde municipale. Les dépenses annuelles, solde et allocations comprises, se montent à la somme de 1,699,850 fr. 65 c.

Le bel uniforme de la garde municipale, habit bleu à revers blancs, passepoil et retroussis rouges, aiguillettes orange, etc., est trop connu pour en parler ici ; on ne peut parcourir les rues de Paris sans rencontrer quelques gardes municipaux, soit à pied soit à cheval. C. A. H.

GARDEL (Pierre-Gabriel), danseur, chorégraphe, ancien maître des ballets de l'Opéra, naquit à Nanci, le 4 février 1758. Son père était maître des ballets de Stanislas, roi de Pologne. Il vint à Paris en 1774, et y fut reçu élève de l'école de danse, qui avait alors pour maître son frère aîné, directeur des ballets de l'Opéra, mort en 1787. M. Gardel, qui lui avait d'abord été adjoint, lui succéda alors ; mais il cessa de danser vers 1796. Indépendamment des ballets-pantomimes qu'il a dessinés, parmi lesquels nous citerons seulement : *Télémaque*, *Psyché*, *la Dansomanie*, *Paul et Virginie*, *l'Enfant prodigue*, etc., etc., M. Gardel a composé presque tous les divertissements des opéras montés pendant la longue carrière qu'il a fournie au théâtre, dont il s'est retiré pour aller vivre à Montmartre.

Marie-Élisabeth-Anne Houbert, femme de M. Gardel, l'une des premières danseuses de son temps, était née à Auxonne, le 8 avril 1770. Elle avait perdu son père fort jeune, et sa mère s'était remariée à Jean-Gaspard Krasinski, dit Miller, auteur de la musique des ballets *le Déserteur*, *Télémaque* et *Psyché*,

lorsqu'elle débuta à l'Opéra, en 1786, sous le nom de Mlle Miller. Elle remplaça dignement Mlle Guimard, et contribua souvent au succès des ballets de M. Gardel, qu'elle épousa en 1795. Elle prit sa retraite en 1816, après 30 ans de travail assidu, et mourut à Paris, le 18 mai 1833. L. L-T.

GARDE NATIONALE, nom qu'on donne, en France, à la bourgeoisie armée qui prend ailleurs celui de *garde communale*, ou *civique*, ou *urbaine*, de *milice bourgeoise*, etc.

I. Avant 1789, il avait existé dans différentes villes de France et à diverses époques, des milices bourgeoises destinées dans l'origine à défendre les priviléges de la cité, et plus tard à concourir seulement au maintien du bon ordre et à la sûreté des propriétés. Cette double mission des anciennes gardes civiques ou communales fut sans doute présente à l'esprit des habitants de Paris lorsque, au commencement de la révolution, ils réclamèrent du pouvoir royal le rétablissement de cette force armée populaire. En effet, la classe moyenne qui, dans la capitale surtout, s'associait ardemment, par ses vœux et ses espérances, aux premières et courageuses démarches des États-Généraux, sentait d'un côté le besoin de se mettre en garde contre les projets de la cour qui concentrait aux environs de Paris des troupes nombreuses, et de contenir d'autre part l'effervescence de la classe ouvrière qui se manifestait par d'effrayantes tentatives de pillage. La liberté naissante et l'ordre public semblaient également menacés ; une institution nouvelle était nécessaire pour les défendre. Il était à la fois heureux et habile de retrouver dans le passé un souvenir et un nom ; quant à la chose, l'esprit du temps et la nature des circonstances se chargeaient de lui imprimer un caractère encore inconnu dans notre histoire.

Ce fut le 26 juin 1789, peu de jours après le serment du Jeu de Paume prêté à Versailles, que le vœu de la création d'une garde bourgeoise fut exprimé à l'Hôtel-de-Ville de Paris par un des membres de l'assemblée des électeurs. Le 8 juillet, ce vœu, déjà répété, était porté au roi par l'Assemblée nationale, dans l'adresse célèbre dictée par Mirabeau, où l'on demandait en même temps l'éloignement des troupes. Aux instances de Paris et de l'assemblée, à l'exemple qu'on alléguait des villes du Languedoc qui avaient récemment obtenu du ministère l'autorisation de veiller elles-mêmes à leur tranquillité intérieure, le roi répondait que Paris était trop grand, que l'ordre y était trop difficile à maintenir pour qu'il pût se garder lui-même. Paris et l'assemblée insistaient, la cour continuait à refuser ; l'agitation allait croissant avec l'irritation et l'inquiétude. La multitude assiégeait l'Hôtel-de-Ville pour obtenir des armes. Une municipalité improvisée sentait la nécessité de plus en plus urgente de contenir et de régulariser un mouvement à la fois dangereux et salutaire. Le lundi 13 juillet, elle prenait sur elle d'arrêter en principe l'établissement de la *garde bourgeoise*, et de donner à ce principe un commencement d'application. Deux cents citoyens, nominativement choisis dans chacun des 60 districts, devaient former le noyau de la milice parisienne, ce qui la portait provisoirement à 12,000 hommes ; chacun d'eux devait avoir comme signe distinctif une cocarde aux couleurs de la ville, c'est-à-dire bleue et rouge ; quiconque serait trouvé armé et muni de cette cocarde sans être inscrit sur la liste de la garde bourgeoise devait être arrêté et puni. La sanction d'une autorité plus régulière et plus élevée manquait à ce décret ; mais la nécessité et le danger y suppléèrent, et ce fut au milieu de l'insurrection du mardi 14, jour de la prise de la Bastille, que la nouvelle garde commença à se former. Dans la confusion du premier moment, elle se trouva entremêlée avec tout ce qui combattait ou s'agitait au milieu de la capitale. Peu de jours suffirent pour en faire une force régulière, également prête à repousser les essais de contre-révolution que la cour eût voulu tenter au moyen de l'armée, et à empêcher les assassinats ou le pillage qu'une populace désordonnée et cruelle était toujours prête à recommencer. Des distributions d'armes, d'abord tumultueuses et irrégulières, les avaient jetées au hasard dans des mains dévouées à l'ordre et dans d'autres

faites pour en abuser : les mesures de la nouvelle commune de Paris et le zèle intelligent de toute la partie saine de la population curent bientôt atténué les conséquences d'un état de choses si dangereux. La plupart des fusils distribués ou pillés rentrèrent au pouvoir de l'autorité municipale, qui ne les confia plus qu'aux citoyens appelés à compléter la milice, et qui devaient les prendre dans les corps-de-garde pour les y laisser dès qu'ils avaient fini leur service. Environ 50,000 piques, faites, dit-on, en un jour et demi, comblèrent momentanément le déficit des armes à feu.

Le comité permanent des électeurs, auquel Paris devait cette force armée municipale, perfectionna rapidement son premier travail; il la porta à 48,000 hommes, distribués en 16 légions subdivisées en 60 bataillons de 4 compagnies chacun, ce qui fixait à 200 hommes la force de chaque compagnie. Un commandant-général, un commandant en second, un major général et son aide, étaient mis à la tête de la nouvelle garde et nommés par le comité permanent. Le commandement en chef fut d'abord offert au duc d'Aumont, qui demanda vingt-quatre heures pour délibérer et qui refusa. Pendant ce temps, le marquis de La Salle, nommé commandant en second, commençait activement le travail d'organisation. A Versailles, où le succès de l'insurrection du 14 juillet avait fait ratifier l'existence de la garde bourgeoise dont on avait refusé l'établissement, on parlait d'envoyer aux Parisiens des officiers généraux pour commander et organiser cette garde. La Fayette (*voy.*), alors vice-président de l'Assemblée nationale, leur conseilla de ne pas accepter ces nouveaux auxiliaires et de choisir eux-mêmes leurs officiers. Le conseil fut suivi, et lui-même fut élu par acclamation chef de la garde qu'on nomma dès lors *nationale*. La couleur blanche fut alors ajoutée à la cocarde, qui devint tricolore; l'uniforme fut réglé tel que nous le voyons actuellement, sauf les revers blancs, ainsi que la culotte. Cet uniforme devint, en 1792, celui de l'infanterie française, qui le conserva pendant vingt-trois années et lui fit une grande place dans l'histoire. De nouvelles modifications furent apportées bientôt à l'organisation des bataillons; on y créa des compagnies soldées pour y placer les soldats des Gardes-Françaises qui avaient pris parti pour la cause populaire. Des compagnies d'élite dites de grenadiers et de chasseurs recevaient au contraire les citoyens les plus zélés pour le service gratuit, qui était du reste déclaré obligatoire pour tous ceux à qui leur position de fortune ne le rendait pas trop onéreux. Des compagnies de canonniers et de cavalerie furent établies; des pièces furent même distribuées aux premières par les ordres du roi, qui avait aussi accordé de nouveaux fusils. Le 7 août, toutes ces mesures étaient déjà prises; le 20, la garde nationale de Paris prêtait serment au roi, à la loi et *à la commune*. Dans toutes les grandes villes du royaume, l'institution s'était propagée avec une extrême rapidité, et lors de la fameuse fédération (*voy.*) du 14 juillet 1790, des députations de toutes les gardes nationales de France fraternisaient dans le Champ-de-Mars avec celle de Paris. L'entraînement était si général que des bataillons de vieillards et d'enfants s'étaient formés, et le 10 avril 1790 on voyait à la barre de la Constituante une députation des premiers portant à la fois le bonnet à poil et de longues barbes blanches.

Première création de la révolution française, la garde nationale paraît la plus vivace, la plus enracinée de toutes. Elle ne fut point importée d'Angleterre, comme les maximes et les procédés du régime constitutionnel. Née des premiers besoins et des premiers dangers de la révolution, elle en a suivi toutes les phases, depuis son origine jusqu'à ce jour. La garde nationale semble tellement inséparable, en France, de la monarchie représentative qu'on la voit naître, grandir, décliner, périr avec elle, pour reparaître dès que cette forme de gouvernement reparaît. La république ne put s'établir qu'après l'avoir brisée; l'empire n'aurait pu vivre avec elle et ne la recréa qu'à l'heure de son agonie. Éminemment appropriée au génie français, qui lui donna naissance, cette institution jouit de l'heureux privilége des choses

véritablement indigènes; ses avantages évidents et immenses ne sont compensés par aucun inconvénient bien sérieux. Un gouvernement de discussion, appuyé sur les baïonnettes d'une milice, semblerait à d'autres nations libres la plus étrange anomalie, si nous ne leur offrions un exemple aussi peu susceptible peut-être d'être reproduit chez elles que plusieurs de leurs institutions les plus chères sont inacceptables pour nous.

Rappeler toutes les journées où, depuis cinquante ans, les gardes nationales, ou plutôt celle de Paris, furent appelées à jouer un rôle, ce serait énumérer presque toutes les crises par lesquelles passa la France depuis le 14 juillet 1789 jusqu'à ce jour. Dans sa première période, la garde nationale parisienne, dirigée par La Fayette, qui avait toute sa confiance et qui la méritait par son patriotisme et sa parfaite loyauté, fit, pour le maintien de l'ordre et la répression des excès révolutionnaires, tout ce qu'on pouvait attendre d'un corps animé des meilleurs sentiments, mais qui partagea dans plus d'une occasion les défiances et le découragement auxquels la conduite de la cour condamnait les hommes publics les plus dévoués à la royauté constitutionnelle. Si elle ne put empêcher ni le 6 octobre ni le 20 juin, la garde nationale empêcha du moins ces journées funestes d'aller jusqu'à leurs dernières conséquences : aussi lorsque la Gironde, d'accord avec les Jacobins, projeta le 10 août, leur première mesure fut de désorganiser les états-majors des gardes nationales de toutes les grandes villes de France, tant ils redoutaient l'esprit relativement conservateur qui animait cette milice citoyenne au milieu de l'effervescence générale. La formation d'un camp de 20,000 fédérés à Paris fut conçue pour paralyser l'action de sa garde nationale, que le parti vainqueur craignait tellement que, dès le lendemain du renversement du trône, il la brisa, lui ôta jusqu'à son nom, et la noya en quelque sorte dans la tourbe populaire, où, sous le nom de *sections armées*, il entassait, en les soldant, les prolétaires les plus ignorants et les plus exaltés, pour opprimer les citoyens honnêtes et zélés, qu'à force de dégoûts et d'outrages on exila d'abord entièrement du service, qu'on désarma ensuite et que bientôt on entassa dans les prisons. Privée de son état-major, travaillée par la Commune, trahie par le maire Pétion, la garde nationale avait cependant été sur le point d'empêcher le 10 août : c'est assez dire que, sans son anéantissement préalable, la Commune n'eût pu songer un instant à organiser les massacres de septembre.

Après la Terreur, les gardes nationales furent recréées, sauf le nom. Ramenée par des mesures successives, résultant de la réaction thermidorienne, à un état de plus en plus rapproché de son organisation première, celle de Paris défendit d'abord la Convention contre les faubourgs, dans les journées du 12 germinal et du 1er prairial an III; puis, associée au mouvement de l'opinion, qui passait rapidement de la haine des jacobins aux tendances monarchiques, elle attaqua, au 13 vendémiaire, cette même Convention, dont les décrets récents maintenaient, pour perpétuer l'influence révolutionnaire, la majorité de ses membres dans les deux conseils de la nouvelle constitution directoriale. Vaincue sous le nom de *sections* par Bonaparte, à la tête de quelques troupes réglées, la garde nationale fut dissoute le lendemain. Le Directoire la reforma plus tard; mais elle resta étrangère aux journées du 18 fructidor et du 18 brumaire. Bien loin de la relever, le consulat et l'empire la réduisirent à rien. Seulement, en 1809, lors de l'expédition de Walcheren, Fouché (*voy.*), qui tenait la place de l'empereur absent, prit sur lui de réorganiser les gardes nationales du nord de la France pour repousser les Anglais. L'élan fut rapide et efficace; mais Napoléon le vit avec humeur et défiance, et ce ne fut qu'à la dernière extrémité que, lors de l'invasion de 1814, il consentit à réorganiser la garde nationale de Paris. Bien qu'abandonnée par son nouveau chef, Joseph Napoléon, dans la journée néfaste du 30 mars, cette milice citoyenne montra beaucoup d'esprit public et de courage militaire en concourant à la défense de la capitale. Elle partagea, pendant la première Restauration, la garde de la

famille royale avec la nouvelle maison militaire. Au 20 mars, le gouvernement de Louis XVIII, trop tard populaire, mettait la Charte constitutionnelle sous la sauvegarde de la milice nationale, à laquelle le comte d'Artois vint demander inutilement des défenseurs contre les grenadiers de l'île d'Elbe. Napoléon, de retour aux Tuileries, se déclarait chef des gardes nationales de France; mais entre lui et la Chambre des représentants, celle de Paris n'hésita pas : elle protégea jusqu'au dernier moment la liberté des délibérations d'une assemblée qu'après la défaite de Waterloo les partisans exclusifs de Bonaparte et des Bourbons voulaient également disperser. Pour populariser le comte d'Artois, et peut-être aussi pour le soustraire aux funestes suggestions de ses alentours, Louis XVIII, après sa seconde rentrée, le nomma colonel général des gardes nationales. Mais les hommes les plus exaltés de l'émigration furent choisis par le prince pour intermédiaires entre les citoyens et lui. Ce n'était pas le moyen de conserver au gouvernement leur attachement et leur confiance. Aussi, lors des troubles de Paris, en juin 1820, ne fut-ce qu'à la garde nationale à cheval, envahie par l'émigration, qu'on eut recours pour coopérer, avec les troupes soldées, à la répression du désordre.

La garde nationale ne plaisait guère plus aux hommes de Coblentz, tout-puissants sous Charles X, qu'à la Convention ou à Bonaparte; mais moins forts et moins hardis, ils n'avaient pas osé détruire une institution qui, tout amoindrie qu'elle semblait, avait jeté de si profondes racines dans la société française. Aussi profitèrent-ils d'une occasion qui leur parut excellente pour se débarrasser de la garde nationale de Paris. Le désaccord violent de l'opinion publique et de la Chambre des députés, sous le ministère Villèle, avait jeté dans les esprits une irritation d'autant plus vive que le vœu national était trahi par celui des pouvoirs qui devait surtout lui servir d'interprète. Privée de ses organes naturels, l'opinion se fait jour par des manifestations irrégulières. Dans une revue de la garde nationale passée par Charles X au mois d'avril 1827, des pétitions individuelles avaient été remises au roi par beaucoup de gardes nationaux pour lui demander le renvoi de son ministère, et beaucoup d'autres, moins réservés encore, avaient crié : *A bas les ministres!* Une dissolution immédiate fut la réponse du cabinet. Elle était légale, mais impolitique et dangereuse. Paris, frappé au cœur, fut aliéné dès lors à la maison régnante; et lorsque, trois ans plus tard, les ordonnances de juillet furent le signal d'une lutte ouverte entre la dynastie et la nation, l'uniforme des gardes nationaux qui parurent dans les rues y devint en quelque sorte la sanction de l'insurrection, tandis que le corps entier, s'il avait encore existé, eût été le seul médiateur possible entre le peuple et la royauté, quand celle-ci chercha à revenir sur ses pas.

La résurrection de la garde nationale de Paris, à la révolution de juillet, fut immédiate. Les registres des mairies ne pouvaient suffire aux citoyens qui venaient s'inscrire. Les souvenirs de 1827 étaient tous récents; ceux de 1789 venaient s'y joindre, et le général La Fayette, rappelé par la force des choses au poste élevé qu'il occupait quarante ans auparavant, semblait comme un symbole vivant de la perpétuité de la milice citoyenne. Près de soixante mille hommes habillés, armés et organisés en moins d'un mois, furent le premier résultat de cet élan, qui se propagea dans les villes et les campagnes, sauf quelques portions restreintes de l'Ouest et du Midi. Il ne fallait rien moins que cette merveilleuse rapidité d'organisation pour faire face aux dangers extrêmes dont le nouveau gouvernement, tout national et populaire qu'il était, allait se voir environné. Après quelques jours donnés à l'enthousiasme, on se trouva en présence d'ouvriers sans travail, de clubistes ardents, de voisins hostiles ou indécis; le règne des émeutes était commencé : il faisait pressentir la guerre civile, qui dans l'espace de quatre ans devait éclater une fois dans l'Ouest, deux fois à Lyon et à Paris.

Chacun sait quels titres s'est acquis à l'estime de la France la garde nationale de Paris dans ces circonstances difficiles. Sa fermeté, son zèle infatigable, son cou-

rage, sa modération, furent également admirés lors du procès des ministres (1830), lors du 6 juin (1832), du 13 avril (1834), etc. S'opposer à ce que la lutte; intellectuelle des opinions se traduise dans les rues en actes de violence, prêter main-forte à la puissance légale dans les résistances matérielles qu'elle éprouve, voilà à quoi se borne la mission politique de la garde nationale. Celle de Paris s'en est toujours acquittée avec une mesure parfaite; et jamais, dans les moments même où son attachement à la monarchie de juillet éclatait avec le plus de force, on ne l'a vue se permettre la plus légère agression contre les personnes ou les propriétés de ses ennemis.

Cette parfaite intelligence de leurs devoirs ne s'est pas toujours rencontrée, il faut l'avouer, parmi les gardes nationales des départements. Dans quelques-unes, des menées démagogiques ou contre-révolutionnaires, dans quelques autres, des intérêts de localité insurgés contre la législation générale, ont trouvé à diverses reprises, depuis 1830, un déplorable appui. Mais il est remarquable que jamais les ordonnances de dissolution rendues dans de telles circonstances n'ont éprouvé de difficultés sérieuses dans leur exécution, et que la résistance au désarmement n'est jamais venue aggraver les torts que les milices dissoutes avaient à se reprocher. Enfin, si l'on s'étonne que Paris soit resté exempt de ces désordres auxquels d'autres villes riches et éclairées n'ont pas échappé, il faut se souvenir que la supériorité des lumières y est le gage d'une plus grande sagesse politique, et que d'ailleurs la garde nationale de Paris se sait responsable envers la France entière de l'intégrité de nos pouvoirs constitutionnels.

II. Au premier coup d'œil qu'on jette sur la législation de la garde nationale, on s'aperçoit qu'en 1791 comme en 1830 elle n'a guère fait que consacrer des faits accomplis. C'est à la fin de ses travaux, c'est-à-dire après deux ans et plus d'existence des gardes nationales, que l'Assemblée constituante discuta la loi promulguée le 14 octobre 1791. Ce n'est que le 22 mars 1831, près de huit mois après la révolution de juillet, que la loi actuelle fut mise en vigueur. Libérale, sage et intelligente dans beaucoup de ses dispositions, la loi de 91 a le vice commun et inévitable de toutes les grandes mesures de cette époque. Toujours préoccupée des attentats possibles de la puissance royale, elle ne l'est jamais des attentats à craindre de la part de la multitude ou des individus. Elle abuse du principe d'élection en prescrivant un renouvellement annuel des officiers, qu'elle ne rend même pas rééligibles; elle ne donne au pouvoir exécutif aucune action répressive sur la garde nationale; elle lui refuse toute intervention dans le choix des officiers supérieurs. Sans insister sur les lois et règlements intervenus en matière de garde nationale depuis cette première organisation jusqu'à celle de 1831, on observera que la nomination des officiers avait été enlevée sous l'empire aux gardes nationaux, pour être uniquement attribuée à l'empereur ou à ses délégués, que ce régime avait subsisté sous la Restauration, et que la loi actuelle a cherché, en rétablissant l'intervention des gardes nationaux dans l'élection des officiers, comme le prescrivait la Charte de 1830, à concilier avec cette garantie donnée aux citoyens celles qui étaient dues à l'autorité royale.

La composition de la garde nationale, son organisation, son service, sont les trois objets que régla la loi du 22 mars 1831. Il convient d'en analyser brièvement les principales dispositions.

La garde nationale se compose de tous les Français âgés de 20 à 60 ans. Ceux des étrangers qui sont admis à la jouissance des droits civils en France peuvent aussi en faire partie, tandis que les magistrats appelés par leurs fonctions à requérir la force publique ne le peuvent pas. Les ecclésiastiques ne sont point appelés à ce service, non plus que les militaires et les marins en activité, diverses classes d'employés militaires, les préposés des douanes, les gardes-champêtres et forestiers, les commis d'octrois et employés des lazarets, les geôliers, guichetiers, agents de police, etc. Le service est interdit aux individus privés des droits civils, tels que les faillis. Les condamnations criminelles, les jugements correctionnels encourus

pour banqueroute simple, escroquerie, attentat aux mœurs, enfin le vagabondage, sont autant de causes d'exclusion de la garde nationale.

Un registre-matricule établi dans chaque commune reçoit les noms de tous les Français qui doivent y faire partie de la garde nationale. C'est au moyen de bulletins individuels, bien plus commodes pour le classement et les recherches que les registres proprement dits, que cette liste est formée et mise en ordre. Dressée par le maire, elle est soumise aux révisions périodiques d'un *conseil de recensement*, formé soit du conseil municipal entier, soit de quelques-uns de ses délégués, suivant l'importance des communes. Les mutations multipliées qui surviennent dans la population des grandes villes, comme Paris, y rendent permanente l'opération du recensement.

Tous les individus inscrits au registre-matricule sont répartis par le conseil de recensement sur le contrôle du *service ordinaire* ou sur celui de la *réserve*. Le premier ne peut contenir que des hommes imposés à la contribution personnelle ou fils d'imposés; le second comprend tous les non-imposés, et de plus tous les imposés auxquels le conseil décide que le service ordinaire serait trop onéreux. Les domestiques sont censés légalement être dans ce dernier cas; les ouvriers le sont habituellement, d'après les décisions des conseils de recensement. Quiconque est inscrit à la réserve n'a par le fait aucun service à faire, aucune obligation à remplir. La garde nationale réelle et effective ne se compose donc que des hommes portés sur le contrôle du service ordinaire.

S'il y a appel des décisions rendues par le conseil de recensement, il est porté devant un *jury de révision* tiré au sort tous les six mois parmi tous les gardes nationaux âgés de 25 ans au moins et sachant lire et écrire. Ce jury, formé de 12 membres et présidé par le juge de paix, prononce en dernier ressort. Il statue aussi souverainement sur les dispenses de service demandées d'abord au conseil de recensement, ainsi que sur la validité des élections de garde nationale, attaquées comme irrégulières.

L'inscription au contrôle du service ordinaire n'empêche pas de s'en dispenser, s'ils le veulent, les membres des deux Chambres, ceux des cours et tribunaux, les anciens militaires qui ont 20 ans de service et 50 ans d'âge, les gardes nationaux parvenus à 55 ans, les facteurs et postillons des postes, et les employés des télégraphes. Les maladies, les infirmités, les absences sont, tant qu'elles durent, des causes d'exemption qu'apprécie le conseil de recensement.

Après la composition de la garde nationale vient sa formation. Elle se fait toujours par commune, et par légion, bataillon, compagnie ou subdivision de compagnie, suivant le nombre de gardes nationaux que fournit la commune. La loi détermine, suivant les divers effectifs, le nombre d'officiers et de sous-officiers. Elle autorise la formation de corps de cavalerie, d'artillerie, de pompiers et de marins, auxquels des règles analogues sont applicables. Elle donne au roi le droit de prescrire la formation d'un ou de plusieurs bataillons cantonnaux, par la réunion des compagnies communales d'un même canton. Elle déclare enfin permanente l'organisation de la garde nationale, sauf sa suspension ou sa dissolution par une ordonnance qui ne peut pas prolonger au-delà d'un an l'effet de ces mesures, si dans l'intervalle une loi ne vient le faire.

Tous les trois ans, dans chaque compagnie de la garde nationale, ses membres, réunis sans uniforme et sans armes sous la présidence du maire ou d'un de ses adjoints, élisent par scrutin secret et individuel, et à la majorité absolue, leurs officiers; puis, par scrutin de liste et à la majorité relative, leurs sous-officiers et *délégués*. Ceux-ci sont des gardes nationaux autres que les officiers et désignés par leurs camarades pour concourir avec ces mêmes officiers et en nombre égal, à l'élection du chef de bataillon et du porte-drapeau, quand la compagnie fait partie d'un bataillon. Si ce bataillon fait lui-même partie d'une légion, tous les officiers et délégués de la légion forment par scrutin de liste, et à la majorité relative, une liste de 10 candidats parmi lesquels le roi choisit le colonel et le lieu-

tenant-colonel de la légion. Les majors et autres officiers d'administration sont choisis, suivant les cas, par le roi, le préfet ou le maire. Tous les gardes nationaux ayant un grade sont indéfiniment rééligibles. Les officiers prêtent serment; le maire les fait reconnaître. Un commandant supérieur peut être nommé par le roi dans les communes où il existe plusieurs légions; mais il ne peut y avoir de commandant d'arrondissement, et à plus forte raison, de département, sauf pour celui de la Seine, où, depuis la démission du général La Fayette, qui était, avant la loi, à la tête de toutes les gardes nationales de France, le maréchal comte de Lobau (*voy.*) a exercé ce commandement jusqu'à sa mort. Le maréchal Gérard (*voy.*) lui a succédé.

Les préfets, par arrêté pris en conseil de préfecture, peuvent suspendre pour deux mois un officier de la garde nationale; une ordonnance du roi peut prolonger la suspension. Si elle n'a pas pris fin au bout d'un an, il y a lieu à réélection.

La garde nationale composée et organisée, il reste à savoir en quoi consiste son service. L'article 1er de la loi du 22 mars déclare qu'elle est instituée pour défendre la royauté constitutionnelle, la Charte et les droits qu'elle a consacrés; pour maintenir l'obéissance aux lois, conserver ou rétablir l'ordre et la paix publique, seconder l'armée de ligne dans la défense des frontières et des côtes, assurer l'indépendance de la France et l'intégrité de son territoire. La loi déclare ensuite attentatoire à la liberté et à la constitution toute délibération de la garde nationale sur les affaires de l'état, du département ou de la commune.

Le service est de trois espèces : 1° *ordinaire*, dans la commune; 2° *de détachement*, hors de la commune; 3° *de corps détachés*, sur les frontières ou les côtes. Dans le premier et le second cas, la garde nationale est soumise à l'autorité civile, sans l'ordre de laquelle elle ne peut ni prendre les armes ni se rassembler; dans le troisième, elle est soumise à l'autorité militaire. Le service des postes, les revues, les exercices font partie du service ordinaire. Personnel et obligatoire, ce service ne peut être fait par remplacement, excepté entre proches parents; l'uniforme, facultatif dans les départements, est de rigueur à Paris depuis la loi spéciale du 14 juillet 1837. Les armes sont fournies par l'état; le garde national en est responsable et leur entretien est à sa charge. Les dépenses de la garde nationale, dans son service ordinaire, sont communales, et en conséquence votées, réglées et surveillées comme toutes les dépenses de ce genre. Le service des détachements, qui a lieu en cas d'insuffisance de la gendarmerie ou de la troupe de ligne pour leur service habituel, ou bien dans les cas d'émeute, de pillage ou de désordre survenu hors de la commune, est purement accidentel. Le maire et le commandant doivent y appeler de préférence les célibataires et les moins âgés; lorsqu'il se prolonge plus de 24 heures, la solde et les prestations de la troupe de ligne sont dus aux hommes formant le détachement. Enfin, quant au service des corps détachés, appelés par une loi comme auxiliaires de l'armée active, ces corps doivent être composés d'abord des gardes nationaux qui se présentent volontairement, puis des jeunes gens de 18 à 20 ans, également volontaires, et si ces deux catégories ne suffisent pas pour compléter le contingent : 1° des célibataires jusqu'à 35 ans, 2° des hommes veufs sans enfants, 3° mariés sans enfants, et 4° mariés avec enfants jusqu'à 30 ans. Le remplacement est admissible à l'égard des corps détachés. Le travail de la mobilisation, tel que la loi du 22 mars l'avait prescrit, eût entraîné des lenteurs fort dangereuses : une loi du 19 avril 1832 est venue la simplifier, et, au moyen d'une répartition arrêtée d'avance des contingents cantonnaux, et de l'établissement d'un conseil de révision par arrondissement, on estime que si les circonstances rendaient une loi d'appel nécessaire, les gardes nationales mobiles pourraient, en 40 jours au plus à partir de sa promulgation, être levées, organisées et dirigées sur les points menacés du territoire.

Les refus de service et les infractions au service sont justiciables, en fait de garde nationale, de tribunaux exception-

nels appelés *conseils de discipline* (*voy.*), formés, suivant les circonstances, de 7 ou 5 juges, dont les grades varient à raison de celui des inculpés; ces juges, renouvelés tous les 4 mois, sont pris successivement sur une liste dressée de concert par le maire et le commandant de la garde nationale, et qui contient, avec tous les officiers, sous-officiers et caporaux, un nombre double de simples gardes.

Telle est, dans ce qu'elle a de plus important, l'organisation donnée aux gardes nationales françaises par la loi du 22 mars 1831. Les bases en sont assez généralement approuvées, mais à beaucoup d'égards la loi est reconnue imparfaite. On lui reproche de laisser dans ses 162 articles beaucoup de questions importantes sans solution; et environ 1,500 décisions interprétatives, émanées de la Cour de cassation et du conseil d'état, dans la première année seulement de sa mise en vigueur, témoignent de son insuffisance ou de son obscurité sur beaucoup de points.

A ce qu'on vient de dire de l'organisation des gardes nationales depuis 1830, il peut être utile de joindre quelques aperçus statistiques sur les résultats qu'elle a produits et qui acquirent leur plus grand développement vers l'année 1832. Les dangers extérieurs et intérieurs du pays à ce moment-là avaient concentré l'activité nationale sur ce qui touchait à la défense commune; le zèle, alors stimulé par le péril, s'est ensuite naturellement refroidi. Le service ordinaire, qui était en vigueur dans les campagnes, y a cessé presque partout, et l'on doit s'en féliciter; car, nécessaire aux moments de troubles, il y offre dans les temps paisibles peu d'avantages et beaucoup d'inconvénients. Mais les cadres subsistent, et, si les circonstances l'exigeaient, on verrait reparaître en quelques jours l'état de choses constaté par les relevés de cette époque.

Au 25 novembre 1832, le nombre des Français inscrits sur les registres matricules de la garde nationale s'élevait à 5,729,052. Sur ce nombre, 3,781,206 étaient portés au contrôle du service ordinaire, et 1,947,846 au contrôle de la réserve. Ainsi, 66 p. % des inscrits l'étaient au service ordinaire et 34 p. % à la réserve. La totalité des inscrits s'élevait à 18 p. % de la population générale, c'est-à-dire du cinquième à peu près. Comme l'inscription au service ordinaire ou à la réserve des individus recensés est laissée à la prudence des conseils de recensement, il en résulte des différences énormes suivant les départements. Ainsi 85 p. % des recensés étaient portés au service ordinaire dans Seine-et-Marne; 41 p. % seulement y étaient portés dans les Côtes-du-Nord. Le nombre des citoyens mobilisables s'élevait à la même époque à 1,945,899, dont 1,231,033 célibataires âgés de 20 à 35 ans. Les citoyens du service ordinaire étaient répartis entre les différentes armes de la manière suivante : dans l'infanterie 3,695,031; dans les sapeurs-pompiers 54,723; dans l'artillerie 19,025; dans la cavalerie 10,415; dans les marins 2,012. Sur cet effectif, on comptait en hommes armés 928,496, c'est-à-dire le quart seulement. L'organisation de l'infanterie en bataillons cantonnaux, prescrite par ordonnance du roi dans 57 départements, réunissait en 2,966 bataillons 1,823,958 gardes nationaux, appartenant à 19,494 communes, la plupart du Nord et de l'Est. L'organisation de la garde nationale avait été suspendue dans 2,500 communes environ, dépendant de la Corse, des départements de l'Ouest et de ceux du Midi. Sa dissolution, soit entière, soit fractionnaire, n'avait été prononcée que dans 40 communes, malgré l'agitation si générale en France depuis deux ans. Dans plus du quart de ces communes, la réorganisation avait été immédiate. Suspendue dans les autres, elle l'est restée jusqu'ici dans deux villes importantes, Lyon et Grenoble, ou du moins le réarmement n'y a pas eu lieu, d'après l'avis des autorités locales. Depuis 1832, des dissolutions ont dû encore intervenir à Strasbourg, Metz, etc. Quelques corps spéciaux, où les esprits ardents s'étaient donné rendez-vous (par exemple l'artillerie à Paris), ont aussi été dissous.

A l'époque déjà citée, le matériel fourni par l'état aux gardes nationales, et dans lequel figuraient 871,208 fusils et 634 pièces de canon, représentait une valeur de 32,500,000 francs. Celle des munitions

annuellement livrées pour des exercices à feu, aujourd'hui supprimés, s'élevait à près de 300,000 fr.; on portait à 1 fr. 20 cent. la dépense d'entretien annuel du fusil, à la charge de chaque garde national. Trente mille hommes environ montaient la garde chaque jour, et l'administration pensait que le service d'ordre et de sûreté effectué par la garde nationale équivalait à celui qu'auraient pu faire 150,000 hommes de troupes de ligne, et coûtait au public un tiers de moins.

On sait quelle est l'importance sociale et politique de la garde nationale de Paris; tout ce qui la touche intéresse le pays entier. Il ne faut donc pas s'étonner qu'une loi spéciale soit venue, le 14 juillet 1837, corriger à son égard les imperfections de celle de 1831. L'obligation pour toute personne susceptible d'être appelée au service ordinaire de se déclarer à la mairie de l'arrondissement dans les deux mois de son établissement, sous peine d'un emprisonnement d'un à cinq jours; celle de s'habiller, pour tous les inscrits au service ordinaire; celle enfin de faire le service à Paris dès qu'on y séjourne habituellement une partie de l'année, lors même que pendant l'autre on le ferait au lieu de son domicile réel, telles sont les dispositions les plus importantes de cette loi, qui confie en outre aux officiers, sous-officiers, caporaux et délégués le soin de pourvoir aux vacances partielles dans les grades, lorsque le tiers plus un des membres de la compagnie ne s'est pas présenté pour voter.

Quarante-huit bataillons d'infanterie, composés chacun d'une compagnie de grenadiers, de quatre compagnies de chasseurs et d'une de voltigeurs, et divisés en 12 légions, composent, avec une 13me légion, forte de 4 escadrons de cavalerie, la garde nationale de Paris; 4 légions d'infanterie, dites *de la banlieue*, complètent la milice du département de la Seine. C'est un admirable aspect que celui de cette grande force publique dans les jours où quelque solennité nationale la réunit autour du chef de l'état. Lorsque les feux d'un soleil d'été brillent sur ses 40,000 baïonnettes, lorsque ses colonnes profondes défilent sans s'épuiser pendant plusieurs heures, au milieu de la pompe de nos monuments, tous les souvenirs imposants d'un passé plein de luttes passionnées, d'espérances gigantesques, de déceptions, de malheurs et de gloire, s'élèvent et débordent à la fois: l'histoire d'un demi-siècle est évoquée. On ne voit guère d'étranger rester indifférent à ce spectacle; il n'y a point de cœur vraiment français qui n'en soit profondément ému *. O. L. L.

GARDE-ROBE, chambre destinée à renfermer les habits et le linge, et par extension toutes les hardes à l'usage d'une personne. Chez les rois, les princes et quelques riches particuliers, la garde-robe comprend un appartement tout entier où sont aussi logés les officiers qui doivent en avoir soin. La garde-robe d'un acteur s'entend spécialement de ses costumes. Dans les couvents, aux théâtres, près des tribunaux et des assemblées dont les membres portent un costume particulier, le lieu qui contient la garde-robe se nomme *vestiaire*.

Avant la révolution de 1789, l'officier chargé de tout ce qui concernait la confection et l'entretien des objets à l'usage de la personne du roi se nommait *grand-maître* de la garde-robe. Il avait sous lui deux *maîtres* de la garde-robe, divers officiers et un certain nombre de valets. L'étiquette exigeait que la garde-robe du roi, et l'on entendait par là les officiers qui y étaient attachés, suivît toujours sa personne. Le grand-maître aidait le roi à s'habiller et à se déshabiller, et remplissait certaines fonctions en l'absence du grand-chambellan, auprès duquel il avait place aux audiences solennelles. Cette charge de grand-maître fut créée en 1669; avant cette époque, les maîtres obéissaient au grand-chambellan (*voy.*), qui céda au grand-maître le droit de vendre les habits que le roi ne voulait plus mettre. Avec la cour impériale reparurent les maîtres et autres officiers de la garde-robe, et sous la Res-

(*) En 1827, M. Charles Comte (*voy.*) publia l'*Histoire de la garde nationale de Paris*, depuis l'époque de sa fondation jusqu'à l'ordonnance du 29 avril 1827, 1 vol. in-8°; B. M. Morger a fait imprimer, en 1838, le *Code complet des gardes nationales de France*, 1 vol. in-18.

tauration, ce titre, qui disparut avec elle, fut remis en usage. Les princes et les princesses avaient aussi leurs garde-robes ; à celle de la reine était attachée une dame d'atours.

On nomme vulgairement *garde-robe* diverses plantes odorantes qu'on enferme parmi le linge et les habits pour les préserver des insectes, qu'elles ont la propriété de chasser ou de détruire. C'est aussi le nom d'un tablier destiné à garantir les vêtements : alors ce mot est masculin. L.L-T.

GARDE-TEMPS, *voy.* MONTRE MARINE et HARRISON.

GARDIE, *voy.* LA GARDIE.

GARDIEN (ANGE), *voy.* ANGE.

GARDIEN (PÈRE). On appelle, dans les couvents de franciscains, le gardien (*guardiano*), celui qui est le supérieur du couvent ; on dit le père gardien des capucins, le père gardien des cordeliers. On se sert aussi de ce mot dans la congrégation de la Sainte-Trinité, à Rome, congrégation dont les commencements se rapportent à saint Philippe de Néri. Ce n'était d'abord qu'une confrérie, qui devint dans la suite si considérable que la plus grande partie de la noblesse de Rome, de l'un et de l'autre sexe, se fit un honneur d'être du nombre des confrères : ses gardiens ou administrateurs composent une congrégation de douze prêtres, qui fut approuvée par Innocent XI, en 1677.

En Angleterre, le gardien souverain de l'ordre de la Jarretière est ce qu'on appelle grand-maître dans les ordres de France ; ce titre est toujours réservé au roi. On appelle encore, en Angleterre, *gardien*, ou *gardien de la spiritualité*, c'est-à-dire du spirituel, celui qui, dans un diocèse, a la juridiction spirituelle pendant la vacance du siége ; et ces gardiens du spirituel le sont ou de droit et par les lois, par exemple chaque archevêque dans sa province ; ou ils sont gardiens par délégation, comme quand un archevêque ou un vicaire général députe quelqu'un pour un temps. Les doyen et chapitre de Cantorbéry sont gardiens du spirituel dans tout le diocèse pendant la vacance de cet archevêché. A. S-R.

GARE, bassin naturel ou artificiel établi près des rivières et destiné à recevoir les bateaux en inaction ou en déchargement et à leur servir de refuge dans les temps de grosses eaux et de dégel. Le plus souvent les gares sont des bras de rivière qu'on enlève ainsi à la circulation. On les ferme ordinairement par une estacade (*voy.*) en charpente, laissant seulement un passage libre au milieu, et sur laquelle viennent se briser les glaçons ou s'arrêter les bateaux détachés, et aussi les objets d'une assez grande dimension qui, entraînés par le courant dans la gare, pourraient y causer quelque dommage. Près des chemins de fer, on pratique aussi des gares destinées à des usages analogues à ceux qui viennent d'être signalés. L. L-T.

GARENNE. On entend ordinairement par ce nom, dont l'étymologie n'est pas bien certaine, un lieu à la campagne qu'on réserve pour habitation aux lapins, où l'on favorise leur multiplication dans une vue d'intérêt, et où ils jouissent d'une liberté assez grande pour se rapprocher de l'état sauvage. Cependant ce mot est quelquefois pris dans un sens plus étendu pour désigner tout espace peuplé de lapins. Dans le sens ordinaire, la garenne ne se présente que sous deux aspects, tantôt *libre* ou ouverte, tantôt *forcée* : dans le second sens, elle comprend aussi le *clapier*, sous le nom de garenne *domestique*. La chair du lapin est d'autant plus ferme et succulente qu'il se rapproche davantage de l'état de nature : sous ce rapport donc les clapiers sont inférieurs aux garennes ordinaires, et parmi celles-ci il faudrait assigner le premier rang aux garennes ouvertes. Dans la réalité, cependant, c'est tout le contraire qui a lieu. La faculté d'avoir une garenne libre était un droit féodal qui fut aboli avec les autres priviléges du même genre en 1789 ; et, depuis cette époque, la gravité des dommages que causent aux champs voisins un grand nombre de lapins vivant en liberté dans un lieu non clos, la responsabilité de ces dommages attribuée au propriétaire du fonds (Code civil, art. 524, 1383), et la faculté laissée au propriétaire des champs dévastés de tuer ceux de ces animaux qu'il y surprend, ont frappé d'une sorte d'interdit les garennes libres, du moins en France. Dans les autres pays, il en existe encore,

mais elles ne sont établies que sur les dunes, les montagnes incultes, les landes et les bruyères. Les garennes forcées sont plus nombreuses, quoique rares encore; elles mériteraient d'être multipliées sur les terrains sablonneux et pauvres, où elles pourraient être plus profitables que beaucoup d'autres produits. En effet, d'après Olivier de Serres, une garenne qui a l'étendue convenable, c'est-à-dire 7 à 8 arpents (3 à 4 hectares) pour le moins, qui est établie sur un coteau à l'exposition du midi ou du levant, dont le terrain est sec, plutôt léger et sablonneux que compacte, sur laquelle on répand des graines d'herbes odoriférantes, ainsi que de graminées, de légumineuses et de racines, qui enfin est couverte d'arbres et d'arbustes, les uns, tels que les résineux, propres seulement à former abri sans être eux-mêmes rongés par les lapins, d'autres leur fournissant aussi leurs fruits comme aliments, par exemple les arbres fruitiers, ou formant en outre des fourrés et des abris, comme les aliziers, les azeroliers, les cormiers, etc.; une telle garenne, étant peuplée d'environ 300 lapins de fond, parmi lesquels il y aura 40 à 50 mâles, et qu'on ne laissera pas manquer de nourriture pendant les gelées et la neige, pourra, sous la surveillance d'un *garennier* intelligent, fournir chaque année 200 douzaines de lapins, qui, à 1 fr. pièce, formeraient un revenu brut de 300 à 340 fr. par arpent.

Par analogie on appelle quelquefois *garenne à poisson* un espace d'eau où l'on jette les poissons destinés à repeupler un étang ou dans lequel ils se rendent et se font prendre en grand nombre. J. Y.

GARGARISME, médicament liquide destiné à agir sur la bouche et sur la gorge. Le mot de gargarisme (du grec γαργαρίζειν) est une onomatopée représentant le bruit produit par le liquide qu'agite l'air expiré chez une personne qui *se gargarise*. En général, un gargarisme est une lotion faite sur l'arrière-bouche, lotion dont les effets varient suivant la nature des liquides employés; quelquefois aussi il peut être considéré comme un bain partiel : c'est lorsque, retenant son haleine et renversant la tête en arrière, on laisse le liquide poser sur les parties malades; car la première manière d'user du gargarisme est particulièrement applicable aux parties saines qui sont mises en mouvement avec beaucoup d'activité.

L'obligation où l'on est de rejeter au bout de peu temps le gargarisme, afin de ne pas entraver la respiration, fait que cette manière d'appliquer les médicaments n'a qu'une efficacité très limitée; on ne doit pas cependant la négliger. Dans les affections diverses de la gorge, on est presque toujours obligé de se borner au bain local dont nous avons parlé plus haut, la douleur s'opposant d'ordinaire à ce qu'il en soit autrement.

D'ailleurs on fait des gargarismes émollients, les plus usités de tous; des gargarismes rendus légèrement excitants au moyen des acides végétaux dont on se sert pour faire avorter des angines (*voy.*) commençantes; enfin dans les angines gangréneuses, scorbutiques, etc., on a recours à des gargarismes faits avec le quinquina, l'écorce de grenades, les acides minéraux, les sels de cuivre, de fer, de mercure, etc., suivant les indications qui se présentent à remplir.

Ajoutons enfin que les gargarismes s'emploient quelquefois à la température ordinaire, mais bien plus souvent tièdes ou chauds.

L'action de se gargariser proprement dite, en imprimant une secousse assez vive à toutes les parties qui constituent le pharynx, favorise la secrétion et l'expulsion des mucosités dont ces parties abondent, et qui, dans l'état de maladie surtout, incommodent beaucoup par leur viscosité. F. R.

GARGOUSSE, autrefois *gargouche*, *gargouge*, sac ou cylindre en papier destiné à contenir la charge de poudre d'une bouche à feu de siége, de place ou de côte. La charge de poudre des pièces de bataille est renfermée dans un petit sac de serge qu'on nomme *sachet*. La gargousse est faite d'un papier fort et bien collé; son diamètre est celui de l'âme de la pièce ou de la chambre dans laquelle on doit la loger; sa longueur dépend du poids de la charge.

Dans l'origine, on introduisait la poudre à nu dans l'âme des pièces au moyen

d'une grande cuiller nommée *lanterne :* les accidents inévitables que ce genre de chargement occasionnait firent songer à renfermer la poudre dans une gargousse. On en fit en papier, en parchemin, en carton mince, en cuir, en bois mince, en fer-blanc ; mais le résultat des expériences a fait préférer la gargousse en papier.

L'emploi de cette gargousse, comme celui du sachet pour les pièces de bataille, est loin encore de prévenir tous les accidents : il reste souvent au fond de l'âme des pièces des parcelles enflammées de papier ou de serge, et si, en chargeant le coup suivant, on néglige de boucher hermétiquement la lumière ou d'écouvillonner à fond, ces parcelles mettent le feu à la nouvelle charge avant que les premiers servants de la pièce se soient retirés, et l'explosion blesse ceux-ci très grièvement. Il ne se passe pas d'année, malgré toutes les précautions prises et les avertissements donnés et réitérés, sans que ce grave accident ne se reproduise. La gargousse est portée, du lieu où est le dépôt des munitions à la pièce, dans une boîte rectangulaire ou cylindrique en bois, que l'on nomme *gargoussier*. C. A. H.

GARNERIN. Quatre personnes ont rendu ce nom célèbre dans les fastes de l'art aérostatique : Jean-Baptiste-Olivier Garnerin, Élisa Garnerin, sa fille, André-Jacques Garnerin et sa femme. Nés à Paris, l'un en 1766 et l'autre en 1769, d'une famille aisée, les frères Garnerin furent élevés par leur père, qui leur fit suivre avec assiduité les cours du fameux physicien Charles (*voy.*). Lorsque la Révolution éclata, ils en embrassèrent les principes avec ardeur. En 1793, le Comité de salut public les nomma tous deux commissaires près des armées, et, tandis que l'aîné allait inspecter les corps de Rhin et Moselle, le plus jeune, André-Jacques, à peine arrivé auprès de l'armée du Nord, fut fait prisonnier à la suite d'un combat meurtrier et jeté dans la forteresse de Bude, où il devait languir jusqu'au fameux échange dont fit partie la duchesse d'Angoulême.

Peu de temps après cet événement, les deux frères se réunirent, et, fatigués des agitations politiques, résolurent de mettre leurs efforts en commun pour se créer une position indépendante. Leurs idées se tournèrent naturellement vers l'aérostation (*v.* Aérostat), qu'ils avaient étudiée sous leur professeur Charles et pratiquée en faisant, dès l'année 1790, plusieurs ascensions dans le jardin de Ruggieri. Déjà aussi, en proposant au Comité de salut public l'application des aérostats au service de l'armée, André-Jacques avait donné l'idée de l'école aérostatique de Meudon. De nombreux voyages aériens entrepris, de jour et de nuit, au milieu des illuminations et des artifices, dans les jardins en vogue à cette époque, portèrent au loin le nom de Garnerin. Mais ce qui devait lui donner plus de retentissement encore, ce fut la périlleuse expérience de la descente en parachute. L'amour de la liberté en avait inspiré l'idée au plus jeune des deux frères dans les cachots de Bude. Des tentatives antérieurement faites par Blanchard (*voy.*) lui servirent de point de départ; et, quoiqu'on lise dans les Annales de Chimie que, dès 1784, M. Lenormand avait fait plusieurs expériences et décrit son parachute en réclamant la priorité de la découverte dans un mémoire adressé à l'Académie de Lyon, ce précédent était resté ignoré de Garnerin ou tout au moins du public, ainsi que l'attestent les particularités de sa première descente.

C'était le 16 juin 1797; tout était préparé pour l'expérience, dont l'annonce avait attiré au dedans et aux alentours du jardin Biron, à Paris, une multitude innombrable. Le ballon était prêt à partir lorsqu'un accident le fit rompre de part en part. La foule, furieuse, escalade les murs, les palissades, met en pièces les débris de l'aérostat, et les aéronautes sont obligés de se soustraire par la fuite à ce courroux insensé. Non content de cette vengeance, un des spectateurs se constitua le représentant officieux du public trompé dans son attente, et accusa devant les tribunaux les deux frères pour escroquerie à la faveur d'espérances chimériques. Les pauvres aéronautes, ayant non sans peine obtenu leur liberté sous caution, employèrent activement les délais de la justice à chercher les moyens de réaliser leurs promesses et de réparer

l'échec qu'ils venaient d'éprouver. Enfin tout fut prêt, et le 22 octobre 1797, à la vue d'un concours immense de personnes réunies dans le parc de Mousseaux, André-Jacques s'élança dans sa nacelle. L'anxiété des spectateurs fut impossible à décrire. Parvenu à la hauteur de 1,200 pieds, ainsi qu'il l'avait annoncé, l'intrépide aéronaute coupa la corde qui le tenait supendu dans l'immensité. Un cercle intérieur qui devait faciliter le déploiement du parachute le retarda au contraire en se rompant : l'instrument ne s'ouvrit qu'à peu près aux deux tiers de l'espace; mais, lorsque tous les cœurs étaient encore dans les angoisses de l'inquiétude, Garnerin toucha la terre aux applaudissements mille fois répétés de la foule. Trois jours après cet éclatant succès, l'incrédule représentant du peuple soutenait encore devant les tribunaux l'impossibilité d'une expérience dont il attribuait la réussite au hasard. Moins récalcitrants, les juges prononcèrent l'arrêt d'acquittement, que les prévenus avaient en quelque sorte apporté du ciel. De nouvelles descentes en parachute démontrèrent bientôt que ce premier succès n'avait rien de fortuit. L'astronome Lalande, qui avait souvent aidé les deux aéronautes de ses conseils, ne craignit pas, à l'âge de 74 ans, d'exécuter un voyage dans les airs avec son jeune ami. Dans les états du nord de l'Europe, où Garnerin fit admirer son ingénieuse découverte, son courage et son sang-froid, il eut à soutenir plusieurs querelles scientifiques au sujet de ses observations avec son concurrent, le professeur Robertson, et M. Baader, conseiller à Munich.

André-Jacques mourut le 18 août 1823, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, au moment où il se disposait à tenter un nouveau voyage dans le jardin des Montagnes-Françaises. Une seule fois sa femme entreprit et exécuta, la première de son sexe, l'expérience de la descente en parachute, que sa nièce, M^lle^ Élisa Garnerin, encore existante, a renouvelée depuis trente-neuf fois avec un courage remarquable et un bonheur constant. Son père, Jean-Baptiste-Olivier Garnerin, après avoir été longtemps le collaborateur d'André-Jacques a perfectionné le parachute imaginé par celui-ci, sous le double rapport de la légèreté et de la solidité. Le parachute de son frère pesait 120 livres et n'avait que 16 pieds de diamètre : il a porté le diamètre du sien à 27 pieds en en réduisant le poids à 12 livres seulement. Chacun des deux frères s'en attribuait l'invention, et leur rivalité donna naissance à un écrit dirigé par le cadet contre l'aîné, et intitulé : *Usurpation d'état et de réputation par un frère au préjudice d'un frère*, Paris, 1813, in-8°. Indépendamment des améliorations qu'il a apportées aux appareils destinés à la production du gaz, J.-B. Olivier a inventé un flotteur inapparent, à l'aide duquel sa fille a pu exécuter heureusement une descente en parachute à Venise, au milieu des eaux de la mer. M. Garnerin, qui n'a pas renoncé à l'espoir de démontrer la possibilité de se diriger dans les airs sans le secours d'aucune puissance mécanique, s'occupe en ce moment avec sa fille de la construction d'un immense aérostat destiné à expérimenter en grand les nouveaux procédés conçus par un sieur Lubriot. V. R.

GARNIER (Robert) fut un des pères du théâtre tragique français, ainsi que Jodelle et Hardi, ses contemporains. Né en 1534 à la Ferté-Bernard, dans le Maine, il était élève de l'école de droit de Toulouse lorsqu'il y remporta le prix de l'Églantine aux Jeux floraux. Son goût naissant pour la poésie se fortifia par la lecture de Sénèque le tragique, dont l'emphase et la boursouflure étaient, pour les littérateurs de ce temps, un grand objet d'admiration; et ce fut à cet auteur qu'il emprunta le sujet comme le style de plusieurs de ses tragédies.

Malgré les défauts qu'il tenait de son modèle, Garnier surpassa les deux émules que nous avons nommés. Ses plans eurent plus de régularité, sa poésie plus de force et d'élévation. On lui doit aussi le retour alternatif des rimes masculines et féminines. Ne se piquant point, comme ses rivaux et surtout comme Alexandre Hardi, d'une stérile fécondité, huit pièces seulement sortirent de sa plume; il est vrai que ses fonctions judiciaires, qu'il remplissait avec exactitude, employaient une grande partie de son temps. Jeune

encore, il avait été nommé lieutenant général du bailliage du Mans, et, plus tard, Henri IV, qui estimait ses talents, lui donna une charge de conseiller au grand conseil.

Porcie, que Robert Garnier composa à 34 ans, fut sa première tragédie. Il fit jouer successivement *Hippolyte*, *Cornélie*, *Marc-Antoine*, *la Troade*, *Antigone* et *Sédécias ou les Juives*. Ce fut par *Bradamante*, tragi-comédie, et la première pièce à laquelle, chez nous, on ait donné ce nom, qu'il termina sa carrière poétique, en 1580; c'est aussi le meilleur de ses ouvrages. L'Arioste l'avait mieux inspiré que Sénèque, et la fiction mieux que l'histoire.

Ces huit pièces ont été recueillies en un vol. in-12 dont il existe plusieurs éditions devenues toutes aujourd'hui assez rares. La plus moderne est celle de Paris, 1607. Elles acquirent à Garnier une grande renommée parmi ses contemporains; aujourd'hui, elles ne peuvent intéresser que les personnes curieuses de connaître les premiers essais de notre muse tragique.

Garnier mourut en 1590. Il ne fut pas seulement un poëte remarquable pour son époque : ce fut aussi un bon Français, un citoyen vertueux. Vivant dans des temps de trouble et de discorde, on voit dans plusieurs de ses tragédies l'intention de montrer à ses auditeurs les funestes effets des dissensions civiles. Un poëme intitulé l'*Hymne de la monarchie*, qu'il publia en 1568, est une preuve de plus de ses sentiments à cet égard. M. O.

GARNIER (Jean-Jacques, abbé), historiographe, membre de l'Académie des Belles-Lettres et professeur d'hébreu au Collége de France, né à Goron, bourg du Maine, le 18 mars 1729, mort à Paris le 21 février 1805, est connu comme continuateur de Velly, et par divers ouvrages et mémoires académiques. Parmi ces derniers, il y en a plusieurs sur la philosophie et sur la stratégie des anciens qui méritent encore aujourd'hui d'être consultés. X.

GARNIER (le comte Germain), né à Auxerre (Yonne), le 8 novembre 1754, était procureur au Châtelet en 1789, lorsque Madame Adélaïde, tante de Louis XVI, l'appela auprès d'elle comme secrétaire. Nommé député suppléant aux États-Généraux, il se rangea du côté de l'opposition royaliste, et fit partie du club des *Impartiaux*, autrement dit *club monarchique*. Bien qu'il ne se fût pas prononcé ouvertement contre la Révolution, il émigra après le 10 août 1792, pour ne rentrer en France que lorsqu'il n'avait plus rien à craindre. Le 18 brumaire ramena Garnier sur la scène politique : d'abord préfet de Seine-et-Oise, il devint sénateur, comte de l'empire, commandant de la Légion-d'Honneur, titulaire de la sénatorerie de Trèves, et président du Sénat de 1809 à 1811. Zélé partisan de la restauration des Bourbons en 1814, il fut maintenu à la Chambre des pairs. S'étant expatrié pendant les Cent-Jours, la seconde Restauration le récompensa en le nommant ministre d'état, membre du conseil privé et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il siégea de nouveau à la Chambre des pairs, où il devint l'un des défenseurs du pouvoir.

Parmi ses ouvrages, dont les principaux sont ceux d'économie politique, on remarque la traduction de l'ouvrage d'Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1802), avec un grand nombre de notes du traducteur, augmentées de nouvelles notes dans une 2e édition de 1822, dans lesquelles il reste toujours attaché aux doctrines de Quesnay. On a encore du comte Garnier : *De la propriété considérée dans ses rapports avec le droit politique*, 1792, in-18; *Abrégé élémentaire des principes de l'économie politique*, 1796, in-12; *Théorie des banques d'escompte*, Paris, 1806. Il fut l'éditeur des *OEuvres de Racine* avec le *Commentaire de La Harpe*. Ses *Mémoires sur la valeur des monnaies de compte chez les peuples de l'antiquité*, Paris, 1817, 2 vol. in-4°, furent réfutés dans les *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines*, etc., de M. Letronne, Paris, 1817, in-4°, auxquelles il répliqua dans ses *Observations sur les Considérations*, etc. Le comte Garnier a aussi publié quelques poésies; l'une de ses chansons avait été attribuée dans le temps à Monsieur (Louis XVIII). Il est mort à

Paris le 4 octobre 1821, fidèle à toutes ses opinions politiques et économiques.

Son frère CHARLES-GEORGES-THOMAS Garnier, né à Auxerre le 21 septembre 1746, auquel on doit les *OEuvres complètes de Regnard*, avec des remarques sur chaque pièce, Paris, 1789, 6 vol. in-8°, est mort en février 1795.

Il ne faut pas confondre ces deux frères Garnier avec le chevalier JEAN Garnier, dit de Saintes, fameux conventionnel montagnard qui eut une grande part à l'organisation du Comité de salut public. Il reparut en 1815, et apporta à la Chambre des représentants son patriotisme républicain de 92, demandant qu'on prît des mesures rigoureuses contre les révoltés de l'Ouest, s'opposant à toute transaction avec le parti de l'étranger, et appuyant la proposition d'envoyer des commissaires aux armées. Compris dans l'ordonnance d'exil du 28 juillet 1815, il resta quelque temps dans le royaume des Pays-Bas, et, ne pouvant y demeurer, Garnier de Saintes partit pour les États-Unis. A peine arrivé, il y périt misérablement avec son fils, engloutis par les flots de l'Ohio. L. L-T.

GARNIER-PAGÈS, *voy.* PAGÈS.

GARNISAIRE, du mot *garnison*, dont on fit d'abord *garnisonnaire*, puis, par contraction, *garnisaire*, homme de garnison, qui est en garnison. En effet, c'était une véritable garnison qu'on envoyait, sous la république et sous l'empire, chez les parents des conscrits réfractaires et des déserteurs, aux frais de ces parents, rendus responsables de la conduite de leurs enfants.

Aujourd'hui l'on ne donne plus guère ce nom qu'à celui qui est chargé de signifier au redevable en retard de payer ses contributions l'ordre qui a pour objet de l'y contraindre.

Les garnisaires, ou porteurs de contraintes, font seuls les fonctions d'huissiers pour le recouvrement forcé des contributions directes. Ils sont choisis parmi les citoyens de l'arrondissement qui savent lire, écrire et calculer, et qui sont jugés avoir une instruction suffisante pour remplir leur mandat. On donne la préférence aux invalides et aux anciens militaires qui réunissent ces conditions, et qui sont munis de certificats de bonne conduite. Ils doivent, avant d'entrer en exercice, prêter le serment exigé par la loi. Tout ce qui est relatif à leur nomination, au nombre qui en est établi dans chaque arrondissement, à leur service, à la surveillance à laquelle ils sont soumis, fait l'objet de règlements particuliers, ainsi que la taxe des frais à la charge des redevables contre qui sont dirigées les poursuites, lesquels frais sont répartis entre eux en proportion de leur *debet*.

Les garnisaires sont employés, tant contre les contribuables en retard de se libérer que contre les percepteurs qui n'ont pas fait leurs versements aux époques déterminées par la loi. Ils s'établissent à domicile réel chez les redevables, après leur avoir signifié les avertissements qui sont prescrits en pareil cas. Ils ne peuvent y séjourner plus de deux jours, et ne doivent exiger que le logement, la nourriture et une place au feu commun. Le prix de leurs journées leur est payé d'après le règlement qui en est fait chaque année par le préfet.

Les redevables qui ont des sujets de plainte contre les porteurs de contrainte doivent les adresser au sous-préfet, qui statue sur toutes les réclamations, et qui peut même révoquer ceux qui y donnent lieu, sauf, dans ce cas, leur recours au préfet. Toute résistance avec violence et voies de fait envers ces derniers, dans l'exécution qui leur est commise, est qualifiée crime ou délit de rébellion, selon les circonstances dont elle est accompagnée, et punie de l'une des peines déterminées au liv. III, tit. 1^er^, sect. 4, § 1 du Code pénal. J. L. C.

GARNISON. Ce mot, originairement germanique (il paraît venir de *Warte*, *Wahrung*), a une double acception : il signifie à la fois et les troupes de toutes armes séjournant dans une ville ou dans une place de guerre, et la ville ou la place occupée par les troupes. Ainsi Strasbourg *a* ou *est* une bonne garnison, selon que l'on voudra parler des troupes renfermées dans Strasbourg ou de la ville de Strasbourg comme lieu de séjour habituel d'un corps de troupes.

En temps de paix, l'armée est disséminée sur le territoire national; on lui choi-

sit de préférence pour lieux de garnison les places frontières, les grandes villes, pour contenir les populations, et enfin les endroits les plus favorables à son instruction et à son entretien. Le choix des emplacements de garnison n'est point arbitraire; il y a un principe dont on ne peut s'écarter : les différentes armes doivent être réparties de manière à pouvoir se former très promptement en corps d'armée sur tout point menacé, soit de la frontière par l'ennemi, soit de l'intérieur par les factions.

En France, les troupes en garnison sont sous les ordres des lieutenants généraux et des maréchaux-de-camp commandant les divisions et les subdivisions territoriales militaires; et dans chaque lieu de garnison il y a un commandant particulier qui répond de la sûreté de la place, qui règle le service, et qui est spécialement chargé de la police militaire. C'est à lui que les habitants doivent adresser les plaintes qu'ils ont à porter contre les soldats.

La vie de garnison convient peu au caractère français : la répétition monotone et journalière des mêmes exercices, des mêmes devoirs, fatigue et ennuie le soldat, et tend à rétrécir et à amortir l'esprit, l'imagination et les facultés de l'officier. On use le soldat par des gardes inutiles et trop répétées; on lui prend ordinairement une nuit sur quatre, tant il y a en France un luxe désespérant de sentinelles. L'officier, trop abandonné à lui-même, ne sait souvent que faire de son temps, et les vingt-quatre heures de la journée, surtout dans les petites garnisons, sont pour lui un supplice de tous les jours. On n'a pas su jusqu'à présent tirer parti en temps de paix des forces physiques et intellectuelles de l'armée. Divers essais ont été tentés, on les continue : puissent-ils bientôt réussir et amener un résultat avantageux! Lorsque toute une nation est en progrès, l'armée ne saurait rester stationnaire et inutile dans les garnisons.

Autrefois, lorsque l'armée se recrutait sur la place publique, les villes faisaient valoir leurs priviléges pour s'exempter du séjour des gens de guerre, tant on craignait les désordres d'une soldatesque tirée de la lie du peuple. Les temps sont bien changés, et, depuis l'organisation d'une armée nationale, il est peu de villes en France qui ne voudraient posséder une garnison ; quelques-unes réclament souvent cet avantage, et l'on sait que, lors des élections, la promesse d'envoyer une garnison dans la ville où siége le collége électoral enlève bien des suffrages.

En temps de guerre, la garnison d'une place assiégée peut et doit s'illustrer par une brillante défense; mais alors quel contraste avec cette existence douce, oisive, uniforme et souvent pleine d'ennuis des temps de paix ! On a la guerre, mais la guerre avec ce qu'elle offre de plus pénible, de plus difficile : isolement complet, privations de tout genre, dangers de tous les moments; plus de repos, résistance opiniâtre poussée au-delà des limites du possible, et devant, selon les lois militaires, se terminer par l'anéantissement presque total de la garnison. C. A. H.

GAROFALO (BENVENUTO TISI, dit LE), né à Garofalo, près de Ferrare, en 1481, et mort en 1559, appartient à l'époque la plus florissante de l'école ferraraise, à la splendeur de laquelle il a contribué. Après avoir été successivement élève de Panetti à Ferrare, de N. Soriani, son oncle maternel, et de Boccacci à Crémone, puis de L. Costa à Mantoue, il alla à Rome, où, s'étant lié d'amitié avec Raphaël, il s'appropria autant qu'il le put le style de ce maître. Le Tisi a quelquefois travaillé en société avec les Dossi. On l'a souvent confondu avec Jean-Baptiste Benvenuto, qui, né comme lui, dit-on, à Garofalo, étudia aussi les ouvrages de Raphaël et poussa assez loin cette imitation quant au dessin et à la perspective; comme le Tisi, il resta supérieur au peintre d'Urbin sous le rapport du brillant et de la solidité du coloris. Pour distinguer les deux Garofalo, Jean-Baptiste a été surnommé l'*Ortolano*, parce que son père était jardinier.

Les ouvrages du Tisi se partagent en deux classes assez distinctes. Dans la première se rangent ceux de sa jeunesse, répandus dans toutes les villes témoins de ses essais : ils ont entre eux assez de ressemblance; à la seconde appartiennent ceux qu'il exécuta daus le style romain

depuis 1519, et qui contribuèrent le plus à sa réputation en le plaçant au premier rang des peintres de son époque. Vasari cite comme ses chefs-d'œuvre le *Massacre des Innocents*, la *Résurrection du Lazare* et la *Prise de Jésus*, qu'il peignit de 1519 à 1524, dans l'église de Saint-François de Ferrare, en s'aidant, pour les figures, de modèles en terre, et pour les draperies, d'étoffes naturelles. Il y reconnaît néanmoins parfois des traits de la sécheresse de dessin du xv^e^ siècle et une certaine prétention à la grâce; mais il en loue avec complaisance la composition, l'expression et le coloris. Vasari vante surtout un *Martyre de saint Pierre Dominicain* que le Garofalo aurait peint en concurrence avec le célèbre tableau du Titien représentant le même martyre, et ne fait aucune difficulté d'avancer que, si le chef-d'œuvre du peintre vénitien venait à être anéanti, celui du Ferrarais pourrait consoler de sa perte. Quel éloge! — Les ouvrages de Garofalo sont nombreux et fort recherchés. En 1809, à la vente Le Brun, une *Samaritaine* (sur bois, 22 pieds $\frac{1}{2}$ sur 44) s'est élevée à 3,650 fr. Le Musée du Louvre possède deux portraits du Tisi peints par lui-même. Il a possédé le tableau de *la Vierge, saint Jean-Baptiste et sainte Lucile*, qu'il peignit en 1533 pour la maison d'Este. Le Tisi a signé ses ouvrages d'un œillet, en italien *garofano*, par allusion au lieu de sa naissance, dont le nom différait par une lettre seulement de celui de cette fleur. L. C. S.

GARONNE. La Garonne, à laquelle les géographes refusent la qualification de fleuve sous le vain prétexte qu'elle change de nom avant d'arriver à la mer, prend sa source dans les Pyrénées, sur le territoire espagnol, auprès du port de Vieille, dans la gorge d'Artigues-Tellines, au lieu dit le *Plan de Goucou*. Là un gouffre immense lui fournit, par deux branches principales, la plus grande partie de ses eaux. Pénétrant en France au Pont-du-Roi, elle commence le cours qu'elle doit décrire au travers des départements de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et de la Gironde, jusqu'au golfe de Gascogne. Durant ce cours, évalué à 497,000 mètres, dont 75,000 flottables et 422,000 navigables, la Garonne reçoit de nombreux affluents; les principaux sont : à *droite*, le Ger, le Salat, la Rize, l'Ariége, le Tarn, le Lot, le Drot, la Dordogne; à gauche, la Pique, la Neste, la Save, le Gers, la Baïse, l'Avance, le Ciron.

La largeur et la profondeur de la Garonne varient beaucoup : devant Bordeaux, où cette rivière en décrivant un croissant, forme le gracieux *port de la Lune*, ainsi qu'on le nommait autrefois, la moyenne de cette largeur est de 548 mètres. Quelques lieues plus bas, à Margaux, elle est de 1,300 mètres, et au point de sa jonction avec la Dordogne de 2,160 mètres. Après cette jonction opérée au lieu dit le *Bec d'Ambez*, la Garonne, que l'on nomme dès lors la *Gironde*, prend un développement tel qu'on doit la considérer comme un véritable bras de mer, et que le spectateur placé sur l'une de ses rives a souvent de la peine à apercevoir l'autre. A Thalais, la largeur de la Gironde est de 12,000 mètres. Passé ce point, le fleuve se rétrécit tout à coup, de telle sorte qu'en se jetant dans la mer, en face du magnifique phare de Cordouan, destiné à éclairer son embouchure, cette largeur n'est plus que de 4,000 mètres environ.

La profondeur varie beaucoup aussi, et sur grand nombre de points des bancs de sable gênent la navigation. Néanmoins il n'est pas rare de voir dans le port de Bordeaux des navires de 400 tonneaux et au-dessus. *Voy.* BORDEAUX et GIRONDE.

La vitesse moyenne de la Garonne, observée dans le département de la Gironde, est, à moitié jusant, de 400 mètres par heure; dans les crues, elle peut aller jusqu'à 6,000 mètres et au-delà.

C'est à la nature des terres qu'arrosent cette rivière et ses affluents qu'elle doit les immenses quantités de limon qui troublent ses eaux et causent un si grand préjudice au port de Bordeaux. Ses débordements fréquents sont aussi l'occasion d'immenses dégâts pour les campagnes environnantes; dans ces sortes de circonstances, il n'est pas rare de la voir s'élever à 8 et 9 mètres au-dessus de son niveau ordinaire. Quant aux marées journalières, elles sont, devant Bordeaux, de 5^m^,50.

D'immenses travaux se font depuis

quelques années pour rétrécir le lit de la Garonne, trop large sur un grand nombre de points, et pour faciliter ainsi la navigation d'une rivière qui a l'avantage de mettre deux mers en communication, l'Océan et la Méditerranée (*voy. canal du* MIDI). Il est aussi question de l'établissement d'un canal latéral de Toulouse à Castex (Gironde), pour lequel les Chambres ont voté dernièrement une subvention de 40 millions. A. P. L.

GARONNE (DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-). Formé d'une partie de l'ancien Languedoc et de l'ancienne Gascogne, il a pour limites, au nord, le département de Tarn-et-Garonne; à l'est, ceux du Tarn, de l'Aude et de l'Ariége; à l'ouest, ceux du Gers et des Hautes-Pyrénées; la grande chaîne des montagnes de ce nom le sépare au sud de l'Espagne. Il est par conséquent un de nos départements *frontières*. Son territoire, adossé aux Pyrénées (*voy.* l'article), est compris tout entier dans le bassin de la Garonne, et la pente générale, indiquée par la direction de ce fleuve, y est du sud au nord-est. La Garonne (*voy.*) y pénètre à peu de distance de sa source, près du village de Saint-Béat : elle y a par conséquent son cours supérieur et elle lui donne son nom. Elle le traverse en entier du sud au nord, y recevant par la droite le Salat et l'Ariége. Ce sont, avec le Tarn, qui arrose sa partie septentrionale, les cours d'eau les plus importants du département. Le sol, dans la partie méridionale, est hérissé de sommets qui figurent au rang des plus élevés de la chaîne entière : ce sont principalement le pic oriental de la Maladetta, qui a 3,404 mètres de hauteur; le pic de Perdighero, haut de 3,220 mètres; le pic de Maupas, de 3,110, et le pic de Quairot, de 3,059; un grand nombre d'autres ont de 1,500 à 2,000 mètres d'élévation. Ces sommets sont couverts pour la plupart de neiges éternelles; souvent ils sont séparés par des cols étroits qui servent de passage quand la fonte est arrivée. Ces *ports*, ainsi qu'on les appelle dans les Pyrénées, sont parfois situés à une très grande hauteur; celui d'Oo, entre autres, est à 3,002 mètres. De ces points, l'œil du voyageur voit parfois, avec une admiration mêlée d'effroi, d'immenses rochers sur sa tête, des abîmes sans fond à ses pieds. Toutes les beautés que peut présenter une nature âpre et sauvage se retrouvent dans cette partie du territoire de la Haute-Garonne. On y remarque un grand nombre de grottes profondes ornées des plus riches cristallisations : les plus renommées sont celles de Gargas, près de Montrejean, qui servirent longtemps de prison féodale. Des lacs souvent très vastes et très profonds, encaissés entre les sommets à une hauteur considérable, doivent être également cités parmi les curiosités naturelles du pays. Le plus important est, aux environs de Bagnères-de-Luchon, celui de Seculejo, auprès duquel est une cascade du plus majestueux aspect. Le lac est à 1,853 mètres au-dessus du niveau de la mer. Cette partie du département n'a pas moins d'intérêt sous le rapport minéralogique. Les flancs de ses montagnes recèlent en abondance le fer, le cuivre, le plomb, l'antimoine, métaux qui y donnent lieu, surtout le premier, à des exploitations assez importantes. La houille s'y trouve, mais n'est point exploitée. On recueille des paillettes d'or dans les sables de la Garonne et de quelques autres rivières. Plusieurs sources d'eaux thermales et minérales, auprès desquelles un nombreux concours d'étrangers viennent chaque année chercher la guérison de leurs maux, sont pour le pays une source de richesse plus importante. Parmi les produits des carrières, il faut particulièrement signaler des marbres d'une grande beauté, dont l'emploi prend d'année en année plus d'extension dans le pays, et dont l'extraction devient en conséquence l'origine d'un produit notable pour le département. La valeur totale de l'industrie minéralogique était officiellement évaluée, en 1835, à la somme de 1,539,345 francs.

Le règne végétal présente, dans la région montagneuse, une grande variété de plantes. On y trouve, avec toutes celles des Alpes, des espèces qu'on croyait n'appartenir qu'aux contrées hyperboréennes. Les forêts sont peuplées par les grands arbres indigènes à notre sol, et fournissent de beaux bois pour les constructions navales. Le terrain, très gras dans les

parties basses, est éminemment propre à la culture. Voici comment se trouvait répartie, sous le rapport agricole, en 1834, la superficie totale, qui était de 618,558 hectares ou 313 lieues carrées : en terres labourables, 352,418 ou plus de moitié; en prés, 39,637; en vignes, 48,908; en bois, 87,140; les landes, pâtis et bruyères ne figuraient que pour 46,194 hectares, ou environ un treizième. Ce département est un de ceux où la culture des céréales est le mieux entendue. Le labourage s'effectue dans la plus grande partie du pays au moyen des bœufs. Le produit annuel du sol dépasse de près de moitié la consommation locale. La récolte s'est élevée, en 1833, à 2,219,358 hectolitres, dont la moitié environ en froment. Le maïs compte pour une quantité importante dans cette somme de produits; il est cultivé en grand sur tous les points du département, et y sert à élever un grand nombre de volailles qui deviennent un article intéressant d'exportation. Les prairies artificielles sont encore peu considérables; les vignobles sont en général de qualité ordinaire : on en évalue le produit annuel à 470,000 hectolitres. Les arbres à fruits sont variés et leurs produits excellents; dans le nombre figurent beaucoup d'orangers, qu'on cultive surtout pour les fleurs. L'éducation des abeilles devient aussi presque partout un objet de soins assidus pour l'habitant des campagnes; celle du ver à soie est encore peu répandue; on évaluait, en 1834, à 14,000 environ le nombre des mûriers existant dans le département, quantité à peu près double, au surplus, de celle que présentait l'année 1820. On estimait, en 1830, le nombre des animaux de race bovine à 96,420, et ceux de race ovine, qui se sont améliorés dans ces derniers temps par des croisements avec les mérinos, à 363,400; un grand nombre de ces troupeaux sont transhumants. Il pouvait y avoir, à la même époque, de 18 à 20,000 chevaux ou mulets, dont quelques races sont fort belles. Le revenu territorial est porté, d'après des évaluations qui ont vieilli, à 22,448,000 francs. Quant au règne animal, il présente, indépendamment des animaux domestiques que nous venons de nommer, l'aigle et l'ours, qui habitent les hautes montagnes; le loup et le renard descendent plus bas et sont plus communs; le sanglier, l'isar et toutes les sortes de gibier se trouvent encore en grande abondance. Les rivières et les lacs sont très poissonneux; on y pêche la lamproie, l'esturgeon, l'alose, le saumon, etc. L'homme est en général bien constitué, quoique de petite taille. Sous l'influence d'une température douce et salubre, sa vie est plus ordinairement soustraite aux maux qui l'assiégent ailleurs; les maladies catarrhales et rhumatismales sont les plus communes; les goîtres se rencontrent fréquemment dans la partie montagneuse. Le climat varie beaucoup au reste, comme partout, suivant l'élévation et l'exposition du sol. De l'ouest souffle le plus fréquemment un vent appelé *cers*, dont l'influence est quelquefois funeste à l'économie animale, mais plus souvent encore aux moissons, sur lesquelles il chasse des nuages formés dans les Pyrénées, et qui recèlent un fléau dévastateur. Nulle contrée n'est, en effet, plus souvent ravagée par la grêle; et c'est aussi dans ce département qu'a été établie la première société d'assurance mutuelle contre ce fléau.

Bien que l'industrie ait fait peu de progrès dans la Haute-Garonne, les produits du sol minéralogique et agricole indiqués plus haut deviennent l'objet d'un commerce étendu. Il faut ajouter à ces objets des draps grossiers, des cuirs, des chapeaux, etc. Les relations s'établissent avec les départements circonvoisins au moyen de 7 routes royales et de 30 routes départementales ayant un parcours total de 1,100 kilomètres. Les communications vicinales, qui appellent de grands perfectionnements, sont au nombre de 6,594, et ont 12,857 kilomètres de développement. La portion navigable des rivières du département a 180 kilomètres d'étendue. A son chef-lieu commence le célèbre canal du Midi (*voy.*) ou du Languedoc, qui a, dans la Haute-Garonne, 51,537 mètres de cours. Le nombre des foires est de 356.

La population s'élevait, d'après le dernier recensement officiel de 1836, à 454,727 individus, à raison de 1,453 par lieue carrée. Elle s'est accrue, de 1801 à 1836, de 87,176, ou de plus d'un cin-

quième. Son mouvement a présenté, en 1835, les résultats suivants : naissances, 12,561, dont 6,437 garçons et 6,124 filles : sur ce nombre 940 naissances illégitimes; décès, 9,188, dont 4,585 du sexe masculin et 4,603 du sexe féminin; mariages, 3,401. Cette population fournit chaque année à l'armée 1,153 jeunes soldats. Le nombre des citoyens qui sont inscrits sur les contrôles de la garde nationale est de 82,338, dont 50,168 sur les contrôles du service ordinaire. On évaluait, en 1834, d'après les cotes foncières, le nombre des propriétaires à 129,754; on comptait parmi la population totale, en 1837, 3,185 électeurs politiques chargés d'envoyer à la chambre 6 députés, et 38,734 électeurs municipaux. Le département a payé à l'état, en 1831, 13,178,204 fr. 77 c., et il en a reçu, pour les services divers, 11,564,835 fr. 26 c., ce qui laisse à sa charge un faible excédant. Il est divisé administrativement en 4 arrondissements de sous-préfecture, 39 cantons et 608 communes. Les chefs-lieux des arrondissements sont: 1° Toulouse (*voy.*), chef-lieu du département; 2° Muret, petite ville sur la rive gauche de la Garonne, peuplée d'environ 4,000 habitants; 3° Saint-Gaudens, également située sur la rive gauche, à quelque distance des bords du fleuve, et où l'on compte 6,179 habitants; on trouve dans le même arrondissement Bagnères-de-Luchon (*voy.*), gros bourg de près de 2,000 habitants, renommé par ses eaux, qui y appellent dans l'été un concours nombreux de visiteurs; 4° Villefranche, petite ville de près de 3,000 habitants, située à peu de distance du canal du Midi.

Le département fait partie de la 10e division militaire, dont Toulouse est le chef-lieu; il est du ressort de la cour royale établie dans la même ville, qui est aussi le siége d'un archevêché fondé dès le IIIe siècle. Un séminaire diocésain où l'on compte 203 élèves, des écoles secondaires ecclésiastiques, plusieurs congrégations, sont autant d'établissements qui attestent la puissance des croyances religieuses dans cette partie de la France, où une ignorance profonde ne vient que trop fréquemment, dans les campagnes, s'unir à la foi. Les réformés, qui sont assez nombreux dans le département, y ont une église consistoriale divisée en 8 sections. Sous le rapport universitaire, le département appartient à l'académie de Toulouse; il possède des facultés de théologie, de droit, des sciences et des lettres, une école secondaire de médecine, un collége royal, une école normale primaire, un collége communal à Saint-Gaudens; en 1837, 368 communes, ou plus de moitié, étaient pourvues d'écoles; ces écoles ont été fréquentées en hiver, dans cette même année, par 18,085 garçons et 11,639 filles : en tout 29,724 ou 1 sur 15 habitants. Le nombre des accusés a été, en 1836, de 90, ce qui donne le rapport de 1 pour 5,052 habitants. Plusieurs sociétés littéraires, scientifiques et des beaux-arts, parmi lesquelles se fait remarquer la célèbre Académie des Jeux floraux (*voy.*), placent ce département au rang de ceux où la culture intellectuelle est le plus en honneur. P. A. D.

GAROU, écorce employée en médecine et fournie par des arbrisseaux du genre *daphne*, et distingués par les noms de *mezereon*, *laureola*, *gnidium* et *larghetto*. Cette écorce est pourvue d'un principe stimulant et très âcre dont on a tiré parti depuis longtemps pour établir des exutoires. Le procédé, populaire dans diverses parties de la France, et qu'ont adopté les médecins, consiste à prendre un morceau de cette écorce, à le ramollir dans l'eau tiède ou dans le vinaigre, et à l'appliquer sur la partie qu'on veut exciter. L'action n'est pas très rapide, mais elle finit, en quelques heures, par produire une abondante sécrétion de sérosité et le soulèvement de l'épiderme. On préfère cette écorce dans les cas où l'on aurait à craindre l'action des cantharides sur la vessie; mais on lui reproche de produire de très violentes démangeaisons et quelquefois des érysipèles.

D'ailleurs le garou a été employé pour garantir des suites des morsures d'animaux venimeux : on l'appliquait alors sur la blessure. On s'est également servi dans les maux d'yeux opiniâtres d'un morceau d'écorce introduit dans un trou fait au lobe de l'oreille.

Les baies de diverses espèces de garou

jouissent de propriétés purgatives qui ont été utilisées dans le Nord. L'écorce elle-même en décoction a été conseillée dans les maladies cutanées et dans les affections syphilitiques. F. R.

GARRICK (David), le Roscius moderne, l'acteur qui fut à la fois pour l'Angleterre Lekain et Préville, naquit d'une famille originaire de France. Son aïeul, gentilhomme normand nommé *La Garrigue*, professant la religion protestante, quitta la France lors de la révocation de l'édit de Nantes, et alla s'établir dans la Grande-Bretagne, où il *anglisa* son nom. Le père de Garrick, capitaine d'infanterie, se trouvait à Hereford lorsque ce dernier vit le jour, le 20 février 1716; mais ce fut dans la petite ville de Lichfield, résidence habituelle de ses parents, qu'il reçut les leçons du docteur Samuel Johnson, presque aussi jeune que son élève, et devenu depuis célèbre comme lui.

Envoyé successivement à Lisbonne (1730) pour y apprendre le commerce, et à Londres (1736) pour y suivre des cours de droit, Garrick ne se trouva aucune disposition pour ces deux carrières; en revanche, il se sentit un goût très vif, un talent précoce, pour le théâtre. Des succès de société développèrent encore l'un et l'autre, et bientôt (1741), sous le nom de Lyddal, il s'engagea dans une troupe ambulante, dont il se trouva, dès son début, le premier sujet.

A peine âgé de 22 ans, le renom qu'il s'était acquis le fit appeler à Londres, et, quoiqu'il n'y parût que sur une scène secondaire, il excita le plus vif enthousiasme. L'illustre Pope, malgré les infirmités de la vieillesse, voulut se rendre dans la capitale pour assister à une représentation de *Richard III* par le jeune acteur, et joignit son suffrage à ceux de tous les spectateurs.

Après une excursion sur le théâtre de Dublin, qui fut pour lui un nouveau triomphe, Garrick, de retour à Londres, s'associa à Lacy pour acheter le théâtre de Drury-Lane et en prendre la direction. Il y attira la foule de 1747 à 1776, année de sa retraite. Admirable surtout dans les rôles de Shakspeare, tels que Macbeth, Hamlet, Richard III, le roi Lear, etc., une foule de rôles comiques prouvèrent que son talent dans ce genre égalait celui qu'il avait montré dans la tragédie. L'expression si variée et si vraie qu'il savait donner à sa physionomie; sa pantomime, tantôt empreinte d'une sombre énergie, tantôt inspirant la plus vive gaîté; son organe sonore, flexible et se prêtant sans effort à tous les tons, concoururent également à le faire proclamer l'acteur modèle et sans rivaux, du moins dans sa patrie.

On ne lui rendait pas moins de justice dans la nôtre. Lorsqu'en 1763 et 64 il vint faire à Paris un séjour de quelques mois, il ne fut pas seulement fêté par les acteurs de la Comédie-Française : les gens de lettres les plus distingués de l'époque l'accueillirent avec le plus grand empressement.

Ce n'était pas seulement par son jeu que Garrick faisait prospérer son théâtre : il composait, avec beaucoup de facilité, d'ingénieuses petites comédies (*The lying valet; Miss in her teens*, traduite en français, 1807, sous le titre de *la Fille de 15 ans; The clandestine marriage*, etc., cette dernière en société avec Colman*), où il se faisait des habits à sa taille qui contribuaient à en assurer la vogue. Ses succès comme auteur ne se bornèrent pas là : plus de 80 prologues et épilogues que, suivant l'usage du théâtre anglais, il écrivit pour ses pièces nouvelles, ne furent pas moins applaudis. On lui sut gré aussi des changements heureux et pleins de goût qu'il fit à plusieurs tragédies de Shakspeare.

Shakspeare était son auteur favori : il lui rendait une espèce de culte; en 1769, il fit célébrer avec grande pompe ce que l'on nomme le *jubilé* de ce grand poëte, non-seulement à Stratford sur l'Avon, lieu de sa naissance, mais aussi sur le théâtre de Drury-Lane. Il lui avait dédié, dans sa campagne de Hampton, un petit temple orné de sa statue.

Un triple genre de travaux avait affaibli la santé de Garrick: ce fut ce qui occasionna le voyage dont nous avons déjà

(*) Elle a également été publiée en français, 1768, ainsi que les pièces suivantes : *A quoi cela tient; les Mœurs de Londres ou le bon ton anglais; le Schall ou le Cachemir*, imprimées en 1807, et *les Dehors d'un mariage*, 1827. S.

parlé, et dans lequel, outre la France, il visita aussi l'Allemagne et l'Italie (1763-65). A son retour en Angleterre, il remonta sur la scène, mais renonça à créer des rôles nouveaux; sa renommée, au surplus, suffisait pour remplir la salle toutes les fois qu'il jouait un de ceux auxquels il avait donné un cachet inimitable. Ce fut le 10 juin 1776 qu'il y parut pour la dernière fois; un discours qu'il voulut adresser au public fut interrompu par ses larmes, et tous ses auditeurs se retirèrent avec une émotion presque égale à la sienne. Quoique Garrick n'eût pas encore soixante ans et ne parût pas en avoir trente sur la scène, de graves infirmités nécessitaient cette retraite. Il y survécut peu et fut ravi aux arts et à sa patrie le 20 janvier 1779. Une pompe vraiment royale présida à ses funérailles; le drap mortuaire fut tenu par le duc de Devonshire et les plus grands seigneurs des trois royaumes; et, après l'office célébré par l'évêque de Cantorbéry, Garrick fut inhumé, près de *son poëte*, dans cette abbaye de Westminster où reposent toutes les célébrités britanniques.

La vie de Garrick a été écrite par deux de ses compatriotes, Davies (Londres, 1780, 2 vol.) et Murphy (1799); ces deux biographies ont été traduites dans notre langue, l'une par M. Marignie, l'autre par M. Defauconpret : cette dernière fait partie de la *Collection des mémoires dramatiques*. On a aussi publié en français deux volumes de ses *OEuvres*, traduites par la baronne de Vasse, Paris, 1784.

Garrick n'eut point d'enfant de l'union qu'il avait contractée à l'âge de 30 ans avec M^lle^ Violetti, danseuse autrichienne malgré son nom italien*, et qui était alors une des plus belles femmes de l'Europe. Il l'aimait tendrement et elle l'accompagna dans ses voyages. Il est pénible d'avoir à dire que cette veuve, à laquelle il laissait une fortune de plus de 100,000 fr. de rente, ne se trouva pas sans doute assez riche pour lui faire élever un monument funéraire, et que l'un des amis du grand acteur, M. Albany Wallis, dut, à ses propres frais, réparer cette négligence. Mistress Garrick est morte presque centenaire en 1822, fait qui vient à l'appui d'un axiome bien connu de Fontenelle et auquel ce philosophe avait déjà donné l'autorité de son exemple. M. O.

(*) Son nom allemand et véritable était Eva-Maria Veigel; elle était née à Vienne en 1724. Après y avoir dansé le ballet avec succès, elle fut engagée à Londres en 1744. Garrick l'épousa en 1749. S.

GARROTTE, supplice usité en Espagne pour donner la mort par strangulation sans suspension, et dans lequel on passe autour du cou du patient, assis sur une sellette adossée à un poteau (*voy.* STRANGULATION), une corde que l'on tord à l'aide d'un bâton ou *garrot*, ou bien un collier brisé dont un mécanisme quelconque fait rapprocher les branches. Les inquisiteurs accordaient comme grâce d'être ainsi étranglés, avant d'être brûlés, aux condamnés repentants, ce qui ne les empêchait pas de souffrir beaucoup lorsque le bourreau était mal exercé. Llorente raconte (*Hist. de l'Inq.*, t. III, p. 472) un *auto-da-fé* de Cuença, du 29 juin 1654, dans lequel un pauvre Juif confessé, s'apercevant sur le bûcher que le bourreau s'y prenait mal pour étrangler deux condamnés, lui dit : « Pierre, si tu m'étrangles aussi mal que ces deux pauvres diables, tu feras mieux de me brûler vif. »

On employait aussi le garrot dans la torture : alors il s'exerçait contre les membres du malheureux accusé en lui faisant entrer les cordes qui l'attachaient plus ou moins profondément dans les chairs. L.L-T.

GARVE (CHRISTIAN), un de ces esprits de second ordre qui rendent souvent plus de services réels que les hommes de génie, naquit à Breslau le 7 janvier 1742, fils de parents protestants appartenant à la bourgeoisie aisée. Après la mort prématurée de son père, sa mère, digne d'un pareil fils, lui fit donner une éducation distinguée qu'elle surveilla elle-même avec autant d'intelligence que de tendresse. En retour, la piété filiale de Garve lui voua un véritable culte de vénération et de reconnaissance. Admis à l'université de Francfort-sur-l'Oder, l'état de sa santé l'ayant obligé de renoncer à la carrière ecclésiastique, il cultiva principalement la philosophie et les mathématiques sous la direction de Baumgarten, philosophe de l'école de Wolf et inventeur du nom de l'æsthétique. De là il se rendit à Halle, puis à Leipzig, où il de-

vint l'ami de Gellert. En 1767, il retourna auprès de sa mère et vécut plusieurs années uniquement pour elle et pour la philosophie. Après la mort de Gellert, il fut nommé professeur de philosophie à Leipzig et y donna des leçons universellement approuvées. Mais, dès 1772, l'affaiblissement de sa santé le contraignit de renoncer à tout emploi public. Sa vie, toute paisible, n'en fut pas moins remplie d'utiles travaux. De nombreuses productions littéraires et philosophiques témoignèrent de la richesse de son esprit et lui firent une grande réputation comme penseur et comme écrivain. Les dernières années de sa vie, toute consacrée à l'étude et à l'amitié, furent troublées par une maladie aussi longue que douloureuse qu'il supporta avec la plus touchante, la plus admirable résignation. Garve mourut le 1er décembre 1798, après avoir été nommé membre de l'Académie des sciences de Berlin. Son caractère avait quelque chose de socratique, et c'est moins un éloge qu'une justice de dire que sa vie fut celle d'un véritable sage.

Garve fut un philosophe populaire et éclectique, à la fois indépendant et attentif à la voix de l'autorité, un moraliste d'un ordre élevé, un écrivain utile et classique.

Comme philosophe, il prenait peu de part aux spéculations métaphysiques, et il ne s'en occupa que dans un intérêt pratique. La nature humaine, telle qu'elle se révèle à l'observateur attentif de la vie sociale et de lui-même, était l'objet principal de son étude. La psychologie expérimentale, la philosophie littéraire, la morale, lui doivent un grand nombre d'aperçus neufs et intéressants. Ses nombreux écrits, modèles de ce style tempéré, mais digne, élégant avec simplicité, toujours clair et abondant sans prolixité, qui convient seul aux livres dogmatiques qui s'adressent moins aux savants qu'aux esprits cultivés, offrent une lecture aussi variée que solide. Présentés, la plupart, sous forme d'essai, ils assurent à leur auteur un rang distingué parmi les meilleurs prosateurs de sa nation, tout près de Mendelssohn et de Lessing. Conçus à l'aide seulement du sens commun, sans autre ambition que celle d'instruire les autres, d'occuper les loisirs et de faire diversion aux souffrances de l'écrivain, s'ils manquent de chaleur, d'originalité, de hardiesse, de profondeur, ils sont aussi exempts de ces écarts d'imagination, de ces paradoxes dangereux, de ces erreurs brillantes qui souvent se mêlent à ces hautes qualités et déparent les plus nobles productions.

Les ouvrages de Garve ont paru sous les titres suivants : 1° *Sammlung einiger Abhandlungen*, Recueil de plusieurs essais insérés d'abord dans la *Nouvelle Bibliothèque des belles-lettres* (1757-1765), Leipzig, 1779. On y remarque surtout un essai sur l'*Examen des capacités ;* des *Observations sur la Morale de Gellert, sur ses écrits et son caractère ;* des Pensées *sur l'intérêt littéraire.* 2° *Versuche über verschiedene Gegenstænde*, Essais sur divers sujets de morale, de littérature et de la vie sociale, 5 vol., Breslau, 1792-1802 : les plus importants de ces essais sont ceux sur *la Patience ;* sur *l'Irrésolution ; Observations sur l'art de penser ;* sur les *Rôles des aliénés dans les pièces de Shakspeare*, et sur le caractère d'Hamlet ; un traité fort étendu sur *la Société et la solitude*, et un autre sur *l'existence de Dieu.* Ce dernier traité, qui a aussi été publié séparément (Breslau, 1802, in-12), est une protestation contre cette partie de la critique de Kant où ce philosophe établit que toute connaissance de Dieu par voie spéculative est impossible. Garve admet, avec Kant, l'impossibilité de démontrer rigoureusement l'existence de Dieu ; mais il soutient que la foi en cette vérité suprême peut se raisonner et se changer en une conviction fondée sur le développement des sentiments humains et sur l'observation de la nature extérieure, et que cette conviction a besoin de se renouveler, de se retremper en quelque sorte, avec le progrès des connaissances, et selon les lumières de chaque époque. Considéré ainsi, ce traité remplit parfaitement son but. 3° *Vermischte Aufsætze*, morceaux divers, Breslau, 1796-1800, 2 vol. Dans ces mélanges, on remarque un Essai sur la popularité du style, un autre sur l'harmonie de la vertu et du bonheur ; sur les chan-

gements survenus en notre temps dans la pédagogique, la théologie et la politique; le christianisme considéré comme système de doctrines et comme institution; un fragment sur les limites de l'obéissance civile et sur la différence de la théorie à la pratique. 4° *Uebersicht der vornehmsten Principien der Sittenlehre*, Revue des premiers principes de morale proposés depuis Aristote jusqu'à Kant, 1798. Cet excellent morceau de critique philosophique servit d'abord d'introduction à la traduction de la Morale d'Aristote. 5° *Eigene Betrachtungen über die allgemeinsten Grundsætze der Sittenlehre*, Considérations sur les principes les plus généraux de la morale, Breslau, 1798. C'est là que Garve, sans admettre de principe suprême et unique, fait consister la moralité dans la conformité de nos actes avec des maximes telles qu'elles puissent s'appliquer à l'homme tout entier et dans toutes les circonstances; et ces règles, selon lui, sont les principes de la vertu, de la convenance, de la bienveillance et de l'ordre. On voit que Garve admet une double moralité, une moralité proprement dite et une moralité plus étendue, qui, outre l'honnêteté, embrasse les règles de bienséance, d'ordre, et cette bienveillance qui donne à la vertu des formes aimables. La moralité est l'austérité du Misanthrope, tempérée par la douceur de Philinte. 6° *Notes et commentaires philosophiques*, relatifs au traité des *Offices* de Cicéron, ouvrage d'une haute importance, entrepris à l'invitation de Frédéric II, et dont la 5e édition parut à Breslau, 1801, 4 vol. in-8°, avec un *Essai sur l'accord de la morale avec la politique*, seul ouvrage de Garve qui, à notre connaissance, ait été traduit en français (Berlin, 1789).

Garve se rendit utile par plusieurs traductions estimées. Outre la Morale et la Politique d'Aristote, avec notes et commentaires, et les Offices de Cicéron, il traduisit de l'anglais en allemand les *Recherches* de Burke *sur le beau et le sublime* et l'*Essai* de Gérard *sur le Génie;* la *Philosophie morale* de Ferguson, et les *Principes de morale et de politique* de W. Paley; les *Recherches sur le paupérisme*, par Macferlan, et le grand ouvrage d'Adam Smith, sur la *Richesse des nations*. On a, de plus, de lui un ouvrage intéressant sur Frédéric II : *Fragmente zur Schilderung des Geistes und der Regierung Friedrich's II*, nouv. édit., 1801, 2 vol. in-12, et un grand nombre de lettres *à une Amie* (*Briefe an eine Freundin*, 1801), *à Felix Weisse et autres* (2 vol., 1803), *à Zollikofer* (1804), *à sa mère* (1830). Beaucoup de ces lettres renferment des notices instructives et peuvent être consultées avec fruit pour les détails de l'histoire littéraire de la seconde moitié du XVIIIe siècle. J. W-M.

GASCOGNE. La portion de la Gaule qui portait, au temps des Romains, les noms de Novempopulanie et de troisième Aquitaine, ne prit celui de Gasgogne ou Vasconie qu'après que les *Vascons*, forcés de céder à la puissance des Goths, eurent franchi les Pyrénées pour venir s'établir dans cette contrée, d'abord militairement, et plus tard d'une manière régulière et durable.

L'origine de ce peuple a été et est encore très controversée. Quelques historiens le font descendre des Cantabres (*voy.*), si célèbres, aux temps des anciens Romains, par leur indomptable courage. D'autres ont voulu voir dans les Vascons une tribu étrangère forcée de plier sous la puissance des vainqueurs du monde et insensiblement conduite à adopter leurs mœurs, leurs habitudes et jusqu'à leur langage, mais tout-à-fait différente cependant de celle des Scualdunac (*voy.* BASQUES), bien qu'elles habitassent l'une et l'autre le même territoire. Enfin un troisième sentiment, que partage plus généralement l'école moderne, consiste à confondre les Vascons avec les Ibères (*voy.*), que l'on sait avoir peuplé à une époque très reculée la plaine à laquelle sert de limite occidentale la rive gauche de la Garonne. Retiré sur le sommet des Pyrénées, ce peuple aurait conservé la pureté de sa race, tandis que ses frères de la plaine se seraient vus progressivement mêlés aux diverses peuplades germaniques qui étaient venues partager leur territoire.

Quoi qu'il en soit, l'invasion générale des Vascons eut lieu vers l'an 542. Les détails transmis par les auteurs qui nous ont conservé le souvenir de l'établisse-

ment de ce peuple dans la Novempopulanie, déjà chrétienne, comme le prouve entre autres le concile d'Agde tenu en 506, est bien capable de nous faire sentir combien ses mœurs avaient conservé de leur dureté primitive et combien eurent à souffrir les possesseurs du pays à l'arrivée de pareils hôtes, soit qu'ils vinssent s'asseoir à leurs foyers comme des frères dont ceux-ci avaient réclamé le secours contre la tyrannie franque, ou comme des étrangers demandant l'hospitalité, ou enfin comme des vainqueurs. On voit, en effet, non-seulement parmi les chefs de ces hordes indisciplinées, des hommes s'appeler *Lupus*, *Asnarius*, etc., mais encore jusqu'à un archevêque d'Auch qui figure dans les archives de ce siége sous le nom de *Porcarius*.

En vain plusieurs expéditions furent dirigées contre eux; en vain ces expéditions, notamment celle de 602, commandée par les deux frères Thierry de Bourgogne et Théodebert d'Austrasie, parvinrent-elles à les battre, à faire leurs chefs prisonniers, à leur imposer des tributs : leur résistance opiniâtre, l'avantage qu'ils trouvaient à habiter un pays riche et fertile, firent qu'ils se maintinrent dans leur conquête, qu'ils s'y établirent définitivement, et qu'ils donnèrent enfin leur nom à la province où déjà depuis longtemps ils étaient parvenus à fonder un gouvernement régulier sous la direction de chefs héréditaires portant le titre de ducs. La race de ces ducs était issue de la famille régnante de France; car Boggis était second fils de Caribert, à qui Dagobert son frère avait cédé le Toulousain, l'Agenois et le Périgord; elle s'éteignit dans la personne de Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué en 1505 à la bataille de Cérisoles.

On sait qu'avant de mourir Charles-Martel avait partagé ses vastes états entre ses trois fils, Carloman, Pepin et Griffon. Par une singularité remarquable et qui explique assez la position particulière de ces contrées, ni l'Aquitaine, ni la première Narbonnaise, ni la Vasconie, qui embrassait alors tout le pays situé entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, ne se trouvait comprise dans ce partage.

Peu de temps après la mort de ce guerrier célèbre éclatèrent de nouveau, entre ses successeurs et les différents états du midi de la Gaule, ces collisions sanglantes que soutint longtemps Hunald ou Hunaud, duc d'Aquitaine, fils et successeur d'Eudes, lui-même fils de Boggis, et qui furent ensuite reprises avec un nouvel acharnement, après la défaite de ce duc et sa retraite dans un couvent, par son fils Waifre.

Dans cette lutte, que devait terminer le lâche assassinat de Waifre, commis par ordre de Pepin, le 2 juin 768, les Vascons, auxiliaires des ducs d'Aquitaine, trouvèrent l'occasion de développer de nouveau l'intrépidité et l'habileté dans les combats qui les avaient rendus si redoutables. En vain le vieux Hunald, quittant son monastère de l'île de Ré, voulut-il la recommencer plus tard : ses efforts furent sans résultats, et Charlemagne, qui débutait alors dans la carrière qu'il devait parcourir avec tant de gloire, après l'avoir vaincu, lui assura une honorable retraite en Lombardie, où il mourut deux ans après.

Par une politique qu'il croyait de nature à lui rallier les populations soumises, Charlemagne laissa à Loup (Lupus) ou Lopez le gouvernement de la Gascogne et son titre de duc. Il eut lieu de s'en repentir; car durant ses expéditions chevaleresques au-delà des Pyrénées, dont la tradition locale conserve encore le souvenir en y mêlant les noms d'Olivier, de Roland et de tant d'autres illustrations guerrières, les Gascons, sous la conduite de leur duc, osèrent se montrer hostiles au monarque et encourir l'accusation d'avoir aidé au désastre de Roncevaux. Une mort ignominieuse, disent plusieurs historiens, qu'eut à subir ce chef rebelle, fut le châtiment de son crime. Mais toujours disposé à pardonner aux Gascons, sans doute à cause de leur valeur, Charlemagne installa Adalric, fils de Lupus, dans la dignité de son père; ce qui n'empêcha pas ce duc, quelques années après, de lever encore l'étendard de la révolte, de faire prisonnier Charson, duc de Toulouse, qui était venu pour le contraindre à rentrer dans le devoir, et plus tard, en 812, de chercher à résister au roi d'Aquitaine, Louis, depuis empereur sous le nom de

Louis-le-Débonnaire. Mais cette dernière révolte fut désastreuse pour le chef des Gascons : il fut défait et perdit la vie, ainsi que son second fils Centulle dans un grand combat livré au-delà des monts. Le vainqueur réunit alors cette province au reste de ses états, et plaça à sa tête un certain Siguin ou Scimin, surnommé Mostellanique.

Ce dernier ayant succombé sous les coups des Normands (846), les Gascons essayèrent d'élire à sa place Garsimir, son fils, qui trouva également la mort en voulant soutenir sa nouvelle dignité. Son cousin Loup-Centulle, duc ou comte de ce pays, essaya de le venger; mais il essuya une défaite complète.

Des arrangements faits par Pepin, fils de Louis-le-Débonnaire, investi par son père du royaume d'Aquitaine, au même titre que lui-même l'avait obtenu précédemment de Charlemagne, procurèrent enfin des jours tranquilles au duché de Gascogne, que l'on plaça dès lors sous la domination de ducs amovibles. Le premier de ces ducs fut un nommé Totilon; il était parent de l'empereur. Cependant les Gascons n'avaient pas encore perdu le souvenir de leur ancienne indépendance, non plus que celui de la famille de Loup-Centulle, leur dernier duc héréditaire. Profitant de la confusion où les Normands jetaient les provinces méridionales, ils appelèrent pour les gouverner, même à ce qu'il paraît avec l'assentiment de Charles-le-Chauve, Sanche surnommé *Mitarra* (mot gascon qui signifie montagnard) et petit-fils de ce duc, qui vivait à la cour du comte de Castille. Mitarra eut pour successeur Sanche II, qui fut à son tour remplacé par Garcia, dit le Courbé. Puis vint un autre Sanche, fils de ce dernier, qui mourut en 963, après avoir marié sa fille Brisque avec Guillaume, comte de Poitiers. Béranger lui succéda comme son plus proche parent. Enfin le défaut de postérité de ce dernier appela au pouvoir Odon, neveu de Sanche, qui, mourant aussi sans héritier direct, fit passer le duché de Gascogne dans la maison de Poitiers. *Voy.* GUIENNE*.

(*) On peut consulter sur l'histoire des ducs et comtes de Gascogne l'*Art de vérifier les dates*, IIe partie, t. IX, p. 234. S.

Cette adjonction de la Gascogne au Poitou et à l'Aquitaine est peut-être cause de l'habitude où l'on est encore d'appeler Gascons tous les habitants du pays compris entre la Garonne et les Pyrénées. Cependant le duché de Gascogne proprement dit est loin d'avoir jamais été aussi étendu, bien qu'il comprît six comtés: Bigorre, Bordeaux, Agen, Fezenzac, Lectoure, et enfin le comté de Gascogne, le plus étendu de tous, que le duc gouvernait par lui-même, qui avait son centre à Saint-Séver, ville appelée pour cette raison *Cap-de-Gascogne*. Ce comté comprenait les évêchés d'Aire, Lescar, Oloron, Dax et Bayonne.

Au moment de la révolution, la Gascogne n'était plus qu'une dépendance du gouvernement de Guienne, l'un des onze gouvernements du Midi. Elle se composait de huit petits pays, savoir : les Landes, le Condomois, l'Armagnac, la Chalosse, le pays Basque, le Bigorre, le Comminges et le Conserans; son administration religieuse formait un archevêché et neuf évêchés. Aujourd'hui, toute cette contrée est comprise dans les limites des départements des Hautes-Pyrénées, du Gers et des Landes (*voy.* ces noms).

Ce que nous venons de dire de la Gascogne et de ses habitants n'est guère de nature à expliquer la réputation singulière qu'on a faite à ces derniers, en les présentant comme le type de la fanfaronnade et de la mauvaise foi. *Voy.* l'art. suivant.

Au surplus, si les Gascons, que Moréri dit être en général gens d'esprits, adroits, bons soldats, patients et courageux, et qui ont le mérite de prendre partout, ainsi qu'Henri IV l'assurait à son jardinier, pèchent parfois contre la modestie, presque toujours ils emploient à commettre ce péché un tact, un esprit, une finesse, qui leur fait facilement pardonner. Sous le règne de Louis XV, le médecin Sylva était très considéré à la cour. Un jour, le roi plaisantant sur le compte des Gascons, Sylva prit leur défense avec chaleur. « Mais vous ne m'avez pas encore appris, dit le roi au docteur, que vous étiez de Bordeaux? — Sire, répliqua ce dernier, je n'aime pas à me vanter ! » A. P. L.

GASCONNADE, habitude de jactance et de forfanterie dans le discours, que la médisance attribue aux habitants de la partie sud-ouest de la France. La vanité en est le principe, et l'hyperbole en est le symptôme. Chez les Gascons, le sentiment d'une incontestable bravoure s'exalte encore par l'influence du climat, et cette double cause imprime souvent à leur langage et à leur pantomime un caractère d'exagération qui doit les faire paraître en désaccord avec la vérité. Au reste, nous pensons que plus d'une autre contrée pourrait revendiquer ses droits au partage d'une renommée dont on a peut-être un peu légèrement fait le privilége exclusif des riverains de la Garonne (*v.* l'art. précédent). La Fontaine pensait là-dessus comme nous lorsqu'il écrivait :

Certain renard gascon, d'autres disent normand.

Collin d'Harleville a défrayé de comique un acte tout entier avec les gasconnades de *M. de Crac dans son petit castel.* Le héros de la pièce se prétend possesseur de l'épée de César,

Épée avec laquelle il a tué Pompée.

Le fils, renchérissant sur les prouesses du père, lui dit :

J'ai pris seul, en Turquie, une ville d'assaut.

Gasconnade militaire, s'il en fût! En fait de gasconnade littéraire, nous ne connaissons rien de mieux que le trait suivant : Un auteur contemporain venait de publier la traduction d'un chef-d'œuvre de littérature étrangère. Pour donner une idée de l'immense succès obtenu par son travail, il assurait gravement que l'on allait traduire sa traduction dans la langue de l'auteur original. Boileau semble avoir prédit ce trait dans le vers suivant :

Tout a l'humeur gasconne en un auteur gascon.

On traite encore de gasconnades les promesses faites avec l'intention de ne les pas tenir. Le caractère de celles-ci est la mauvaise foi, et l'odieux y prend la place du ridicule. Ce genre de gasconnade n'est point un fruit de terroir : par malheur, il est cosmopolite. On sait d'ailleurs de quelles circonstances locales il emprunte le nom d'*eau bénite de cour*. P. A. V.

GASPARIN (DE), nom d'une famille de Provence, branche cadette de la maison corse des *Gaspari*, mais protestante par suite du mariage d'un de ses membres avec une fille du célèbre agronome Olivier de Serres (*voy.* l'article).

THOMAS-AUGUSTIN de Gasparin, général de brigade et député à la Convention nationale, chef de cette branche cadette, fut aussi celui qui le premier en fit connaître le nom. Il naquit à Orange (Vaucluse) en 1750. En 1789, il était capitaine au régiment de Picardie, où figurait également, et dans le même grade, le comte Luce de Gaspari, chef de la branche aînée. Sur la fin de 1791, le régiment de Picardie se trouvant à Sarre-Louis, il y eut une révolte parmi les soldats qui demandaient la restitution de leur masse. Le capitaine Gasparin, après d'inutiles efforts pour les ramener à l'obéissance, engagea sa fortune personnelle pour obtenir des Juifs la somme nécessaire et apaisa ainsi la sédition. Issu d'une famille noble, Gasparin n'en adopta pas moins avec chaleur les principes de la révolution dès 1789, et y resta toujours attaché. Il fut élu député à l'Assemblée législative par le département des Bouches-du-Rhône. Dans cette assemblée, il déploya une grande activité comme membre du comité militaire, où il rendit d'importants services. Lorsque les soldats mécontents qui se trouvaient au camp de Soissons se soulevèrent, le député Gasparin, chargé d'apaiser l'insurrection, fit preuve de prudence et de fermeté : sa mission fut couronnée de succès ; les soldats rentrèrent dans l'obéissance.

Réélu pour faire partie de la Convention nationale, il fut choisi pour aller porter au général Montesquiou l'arrêt qui le destituait du commandement de l'armée du Midi. Dans la discussion sur la mise en jugement de Louis XVI, il se prononça pour l'affirmative, et vota la mort sans sursis. Il se trouvait en mission à l'armée du Nord, lorsque eut lieu la défection de Dumouriez : Gasparin provoqua un décret d'accusation contre ce général, et concourut à raffermir le courage et la discipline de cette armée désorganisée par la défection de son chef. Bientôt

après, il fut nommé membre du Comité de salut public (*voy.* T. VI, p. 387) et eut l'honneur de partager avec Carnot la direction des opérations militaires. Il n'y resta toutefois que fort peu de temps; mais, après sa démission, l'assemblée utilisa encore son talent spécial et son patriotisme pour diverses missions difficiles dont elle le chargea. Il fut successivement envoyé dans la Vendée, près de l'armée des Alpes, et à Marseille. De là, il dut se rendre à Toulon, et l'acte le plus important de la vie de Gasparin est la direction salutaire qu'il fit imprimer au siége de cette ville, direction qui eut pour résultat de la reprendre sur les Anglais.

L'histoire du siége de Toulon est assez connue par le récit que Napoléon lui-même en a fait (*Mémoires* écrits par le général Gourgaud, t. Ier, p. 1 et suiv.). Les opérations étaient confiées à un homme d'une inconcevable ignorance, le général Cartaux, et trois représentants du peuple, Albitte, Gasparin et Salicetti, devaient lui servir de conseil. Bonaparte, jeune lieutenant-colonel, arriva de Paris chargé de prendre le commandement de l'artillerie. Aucune mesure utile n'avait été prise, et grand était l'embarras du jeune officier lorsque, le général ayant voulu lui faire admirer ses dispositions, il n'en put déduire autre chose que la certitude d'un échec. «Cependant arrive à cheval le représentant du peuple, dit M. de Las Cases (dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. Ier p. 183) : c'était Gasparin, homme de sens, qui avait servi. Napoléon, jugeant dès cet instant toutes les circonstances environnantes et prenant audacieusement son parti, se rehausse tout à coup de six pieds, interpelle le représentant, le somme de lui faire donner la direction absolue de sa besogne, démontre sans ménagement l'ignorance inouïe de tout ce qui l'entoure, et saisit dès cet instant la direction du siége, où dès lors il commanda en maître. » « C'est au représentant Gasparin, ajoute-t-il plus loin (p. 185), que Napoléon devait d'avoir vu son plan, celui qui donna Toulon, triompher des objections des comités de la Convention. Il en conservait un souvenir reconnaissant : c'était Gasparin, disait-il, qui avait ouvert sa carrière. » A son heure dernière, le grand homme y pensa. Voici la disposition du testament de l'empereur relativement à ce fait : dans le quatrième codicille, daté du 24 avril 1821 (à Longwood), on lit à l'article 3 :

« Nous léguons cent mille francs « (100,000) aux fils ou petits-fils du dé- « puté à la Convention Gasparin, repré- « sentant du peuple à l'armée de Toulon, « pour avoir protégé et sanctionné de son « autorité le plan que nous avons donné, « qui a valu la prise de cette ville, et « qui était contraire à celui envoyé par le « Comité du salut public. » « Gasparin, « ajoute plus bas l'empereur, nous a mis, « par sa protection, à l'abri des persécu- « tions de l'ignorance des états-majors « qui commandaient l'armée avant l'ar- « rivée de mon ami Dugommier. »

Cependant le représentant Gasparin ne s'était pas épargné au siége de Toulon; plusieurs fois il avait payé de sa personne et s'était fait remarquer par son intrépidité à braver les dangers : ainsi, sous le feu meurtrier des ennemis, l'ancien soldat de Picardie s'était retrouvé dans la personne du conventionnel, et à la tête de l'armée républicaine il avait enlevé plusieurs redoutes. A la fin, ayant été atteint d'une fluxion de poitrine et sa santé s'affaiblissant chaque jour davantage, il ne lui fut plus permis de continuer le siége, et on fut même obligé de le ramener chez lui à Orange, où les rapports sur les opérations militaires continuèrent à lui être adressés par Bonaparte et les autres chefs. Mais sa maladie était mortelle : il y succomba à l'âge de 42 ans et quelques mois. Son cœur fut envoyé à la Convention, qui décréta qu'il serait placé au Panthéon : ce décret toutefois resta sans exécution; le cœur fut seulement déposé aux archives, où il se trouvait encore il y a une année.

Adrien-Étienne-Pierre de Gasparin, pair de France, grand-officier de la Légion-d'Honneur, correspondant de l'Académie des Sciences, etc., est le fils aîné du général. Il naquit à Orange le 29 juin 1783. La carrière militaire était la grande préoccupation de l'époque où le jeune homme avait à choisir la sienne. Il entra dans la cavalerie, et fit ses premières armes au 24e régiment de dragons. Attaché à l'état-

major du grand-duc de Berg, il fit les campagnes d'Italie et de Pologne; mais par suite d'une infirmité contractée pendant la dernière, il dut renoncer à son service et se retirer dans sa famille. L'épée qu'il déposa fut remplacée entre ses mains par les livres, dans lesquels il chercha les moyens de compléter l'éducation qu'il avait reçue au milieu de ces temps orageux. Tous ses instants furent alors consacrés à l'étude; il aborda toutes les sciences, mais s'adonna plus particulièrement à celles qui ont rapport à l'économie politique, à l'agriculture et à l'art vétérinaire. Ses travaux, qui attestent de longues et consciencieuses investigations, ne tardèrent pas à mériter à leur auteur l'approbation et la reconnaissance des agronomes et à fixer sur lui l'attention des corps savants. Plusieurs de ses mémoires furent couronnés par l'Institut et par diverses sociétés savantes qui presque toutes s'empressèrent de le recevoir dans leur sein.

Attaché, sous la Restauration, aux principes de l'opposition constitutionnelle, il fut appelé, peu de temps après la révolution de juillet 1830, à la préfecture de Montbrison (Loire), puis à celle de Grenoble (Isère), le 20 septembre de la même année. En 1831, aux élections générales, il fut élu l'un des représentants du département de Vaucluse à la Chambre des députés. Toutefois ses occupations administratives ne lui permirent pas de se rendre à Paris et de préluder aux plus hautes fonctions par l'apprentissage de la vie parlementaire, sans laquelle il n'y a plus, dans notre pays, d'influence possible ni d'assurance au sein du pouvoir pour celui qui l'a conquis, fût-il d'ailleurs le plus digne de l'exercer.

Pendant que M. de Gasparin était préfet de Grenoble, il se présenta une occasion éclatante de servir la cause de la paix européenne. Les nombreux réfugiés italiens qui se trouvaient à cette époque en France se portèrent tout à coup à Lyon et y formèrent un corps expéditionnaire qui avait pour but de pénétrer en Savoie et de renverser le gouvernement de Charles-Albert. Un tel acte d'hostilité, partant du territoire français, eût d'autant plus compromis cette paix si laborieusement conservée, que les gardes nationales de l'Isère, dans la persuasion que le gouvernement français secondait secrètement cette tentative, se disposaient à se joindre aux réfugiés et à franchir avec eux les frontières de la Savoie. Lorsque ce mouvement se manifesta, M. de Gasparin se trouvait en tournée administrative: à peine en fut-il prévenu qu'il revint en toute hâte à Grenoble, passa la nuit à franchir la distance qui le séparait de la frontière sarde, détrompa les autorités municipales de chaque localité sur les prétendues intentions du gouvernement, et revint de commune en commune, dissolvant partout les gardes nationales toutes prêtes à marcher, jusqu'à Voiron, où il rencontra le corps expéditionnaire. Sans hésiter, il se présente hardiment à eux; il s'adresse à ces Italiens dans leur langue, leur annonce dans un discours énergique et ferme qu'il vient de déjouer tous leurs plans, que le salut et le repos de la France lui en ont fait un devoir; puis il les exhorte, les presse, les somme au besoin de retourner à Lyon. Le lendemain, ces hommes, furieux la veille, reprirent la route de cette ville, escortés par la garde nationale, qui, elle aussi, avait cédé à l'ascendant d'une haute raison alliée à une grande énergie.

Cette dernière fut mise à une épreuve plus périlleuse en 1833, à l'époque de la seconde insurrection de Lyon, occasionnée par la prétention des ouvriers de la fabrique de fixer eux-mêmes le prix de leur journée. La première avait éclaté en novembre 1831, et le préfet, M. Bouvier-Dumolard, avait pactisé avec elle. Appelé à le remplacer le lendemain de l'entrée dans cette ville des forces commandées par le duc d'Orléans et le maréchal Soult, M. de Gasparin s'y trouva dans la position la plus difficile, en présence d'un danger constant, immense, inévitable : aussi ne put-il se dissimuler que le triomphe du peuple amènerait tôt ou tard une revanche. Le nouveau préfet mit tous ses soins à retarder ce funeste événement s'il ne pouvait le prévenir; et lorsqu'il éclata il chercha au moins à en atténuer la gravité en séparant la querelle industrielle de la querelle politique. Nous renvoyons le récit des

troubles de février et d'avril 1834 à l'article Lyon. Malgré tous les efforts du préfet, cette malheureuse ville fut de nouveau jetée dans les horreurs de la discorde civile. L'autorité militaire s'empara du pouvoir, et les moyens de guerre les plus destructeurs durent être employés. M. de Gasparin avait couru les plus grands dangers sans perdre un instant son sang-froid et sa résolution. Pour apprécier sa position et la responsabilité qui pesait sur lui, il faut avoir habité le Midi à cette époque et avoir été témoin de l'effervescence qui y régnait. Nîmes, Avignon, Grenoble, Châlons, Dijon, toute la Bourgogne s'organisaient et allaient se joindre aux insurgés de Lyon. La terreur était universelle *. Dans cette extrémité, où chaque instant plongeait des familles dans le deuil et la misère, M. de Gasparin fit de son hôtel le centre de toutes les opérations; il n'hésitait pas à s'exposer personnellement aux coups des rebelles. Énergique et ferme, il en imposa aux uns et prévint le découragement chez les autres par l'exemple de sa confiance. Une telle conduite ne pouvait rester sans récompense de la part du gouvernement: par ordonnance du 19 avril 1834, M. de Gasparin fut élevé à la pairie. Néanmoins il continua près d'une année encore à administrer le département du Rhône et à veiller aux intérêts d'une ville où l'estime et l'affection des citoyens paisibles et soumis aux lois le consolaient d'avoir eu à remplir des devoirs rigoureux dont avait gémi son humanité. Le 4 avril 1835, peu de temps après la crise ministérielle du mois de mars, à la suite de laquelle M. le duc de Broglie avait pris la présidence du conseil des ministres, où siégeaient avec lui MM. Guizot, Humann, Duchâtel, comte de Rigny, Thiers, etc., le préfet du Rhône fut appelé au poste, créé pour lui, de sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur. Il n'y a qu'une voix sur la capacité administrative dont M. de Gasparin fit preuve dans cette charge importante, surtout en rendant à l'expédition des grandes affaires de ce département l'activité qu'elle avait perdue.

Lors de la formation du ministère du 6 septembre 1836, M. de Gasparin, de sous-secrétaire d'état, devint ministre de l'intérieur. Il eut le désavantage de paraître pour la première fois à la tribune législative en cette qualité. L'usage de la Chambre et celui de cette tribune, si redoutable quand on y monte pour la première fois, lui manquaient entièrement: aussi échoua-t-il lorsque, dans les séances des 13 et 14 janvier 1837, il se vit obligé de prendre la parole dans la discussion relative au trop fameux Conseil et aux intrigues de cet agent secret entretenu en Suisse à l'insu de la diplomatie française par la police de l'intérieur, confiée alors à M. le comte de Montalivet, qui s'empressa de prendre sur lui toute la responsabilité d'une affaire jusqu'à ce jour mal éclaircie, mais que nous n'avons garde de tirer de l'obscurité où elle doit se cacher. Du reste, sous l'administration de M. de Gasparin, les affaires du pays furent traitées avec habileté, et l'organisation des hospices, la législation des aliénés, celle des prisons surtout, doivent à ce ministre d'importantes améliorations. M. de Gasparin prit une part active à la discussion de la loi municipale, votée sous son ministère le 11 février; il s'était en outre occupé de préparer un projet de loi sur le système pénitentiaire (*voy.*), que la dissolution du ministère du 6 septembre, arrivée le 15 avril 1837, l'a empêché de présenter à la Chambre. Ce fut lui qui eut le bonheur d'accomplir une réforme réclamée depuis longtemps par les amis de l'humanité: nous voulons parler de la suppression des chaînes de forçats (*voy.* ces mots).

L'avénement du ministère du 15 avril rendit M. de Gasparin à la vie privée. Il profita de ses loisirs pour suivre les séances de l'Académie des Sciences et celles de la Société royale d'agriculture; il reprit ses anciens travaux sur l'économie rurale, et sa première candidature à l'Académie ayant échoué, il annonça qu'il ne se présenterait pas de nouveau dans la lice avant d'avoir pu terminer un travail dont il s'occupait.

A la Chambre des pairs, où il fut un des membres les plus assidus, il appuya de son vote et de sa parole ses successeurs au ministère, en butte aux plus violentes attaques partant de tous les

(*) *Voir* Lesur, *Annuaire* pour 1834, p. 171.

côtés de la chambre élective. La fameuse coalition de 1839, après avoir renversé le ministère Molé (*voy.*) se trouva dans l'impuissance d'en composer un nouveau. Déjà la crise avait duré pendant tout le mois de mars, sans qu'on eût rien terminé. Le cabinet du 15 avril refusant alors de porter plus longtemps le poids des affaires en affrontant tous les orages que l'intrigue plus encore que l'esprit de parti lui suscitait, on se vit obligé de recourir à un *intérim* qui laissât aux chefs des nombreuses fractions de la Chambre des députés le temps de s'entendre. « Il était nécessaire, a dit *le Moniteur* dans son numéro du 1er avril 1839, qu'un ministère de transition pourvût aux exigences constitutionnelles et à l'expédition des affaires. Des hommes connus par leur patriotisme, leur abnégation personnelle et leurs honorables services, ont accepté du roi cette mission de confiance et de dévouement. Ils ne l'ont acceptée que sous la condition expresse qu'ils cesseraient leurs fonctions aussitôt qu'un ministère définitif serait formé, assumant du reste sur eux la pleine responsabilité de tous leurs actes. » M. de Gasparin fut l'un de ces hommes. Répondant à la confiance du roi qui le comprit dans le cabinet du 31 mars, il accepta le ministère de l'intérieur, et fut en outre chargé, par *intérim*, de celui du commerce et des travaux publics. Cette situation ingrate et pénible, mais dont il profita encore pour hâter la réforme des prisons, dura pour lui jusqu'au 12 mai 1839, date de la formation d'un ministère définitif sorti du centre gauche et présidé par le maréchal Soult.

Indépendamment d'un assez grand nombre de mémoires académiques sur le dépiquage des grains, sur la culture de la garance, du safran, de l'olivier, etc., on doit à M. Adrien de Gasparin un *Manuel de l'art vétérinaire* (Paris, 1817, in-8°); un volume intitulé *Des maladies contagieuses des bêtes à laine* (1821), qui, après avoir remporté le prix proposé par la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, obtint les honneurs de la traduction en allemand; une brochure intitulée *Des petites propriétés considérées dans leurs rapports avec l'agriculture et le sort des ouvriers* (Paris, 1821, in-8°); enfin un *Guide des propriétaires de biens ruraux affermés* (Paris, 1829, in-8°), ouvrage qui avait été couronné en 1828 par la Société royale d'agriculture.

L'agronomie, entrée en quelque sorte dans cette famille avec la fille d'Olivier de Serres, n'y est pas cultivée seulement par l'ancien ministre de l'intérieur : son frère cadet, M. Auguste de Gasparin, député de la Drôme (Montélimart) depuis les élections générales du 5 nov. 1837 et réélu en 1839, s'en est occupé avec succès dans plusieurs mémoires rédigés par lui pour les sociétés d'agriculture dont il est membre. Nous citerons particulièrement ses *Considérations sur les Machines*, Paris, 1835, et une autre brochure d'une lecture aussi intéressante qu'instructive, intitulée *Du plan incliné comme grande machine agricole*, ib., même année.

Nous ne terminerons pas cette notice sans dire un mot de M. Agénor de Gasparin, l'aîné des deux fils du ministre, auteur de plusieurs ouvrages et maître des requêtes au conseil d'état. Il est né en 1810. Après avoir reçu une excellente éducation, dirigée surtout vers les études économiques, il fut employé, très jeune encore, par M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, dans son cabinet, et il devint le chef de celui de son père lorsque ce dernier fut nommé, en 1836, ministre de l'intérieur. Du 31 mars au 12 mai 1839, il remplit de nouveau près de lui ces fonctions. M. de Gasparin s'est ainsi familiarisé de bonne heure avec les questions administratives les plus difficiles et a en même temps acquis l'expérience des hommes et des choses si nécessaire dans la carrière politique. Il avait à peine quitté les bancs de l'école, lorsqu'il publia ses premiers essais : *De l'amortissement* (1834) et *De la question d'Alger* (1835). Depuis lors, des études non interrompues, aidées par les plus heureuses dispositions, ont grandi son talent, et l'ouvrage intitulé *Esclavage et Traite* (Paris, 1838, in-8°), complété par une excellente brochure sur la même matière, assure au jeune publiciste une place honorable parmi les écrivains poli-

tiques. Ce n'est au reste pas seulement sous le rapport du talent que ces deux ouvrages méritent d'être remarqués : ils font surtout honneur au caractère de l'auteur, qui a eu le courage, à l'entrée d'une carrière que tout lui annonçait comme belle et facile, d'opposer la politique *des honnêtes gens* à l'*intrigue des roués*. Avec l'éloquence du cœur et de l'honnêteté, le jeune écrivain s'attaque à ces hommes « qui regardent de si haut tout projet d'amélioration morale, dont les sarcasmes intimident les hommes de bien et les poussent à l'imitation maladroite d'un vice, qui, Dieu merci, est encore sur leurs lèvres plus que dans leurs âmes.... » « J'ai déjà déclaré la guerre, ajoute-t-il courageusement, à cette influence desséchante qui gagne de proche en proche et à laquelle rien n'échappe. Je viens tenir ma parole et renouveler les hostilités. J'ai déjà sonné le tocsin, appelé les honnêtes gens aux armes. Je viens leur dire encore et les forces de l'ennemi et les moyens de le combattre. » (*De l'affranchissement des esclaves et de ses rapports avec la politique actuelle*, Paris, 1829, p. 46). D'un bout à l'autre, ces écrits, fruits de réflexions mûres et sages, attestent la noblesse des sentiments, la pureté du cœur, et cette haute moralité dont la religion est la source avouée par l'auteur et qu'il voudrait ramener dans le domaine de la politique. Cette tendance est aussi la nôtre : M. de Gasparin pouvait compter d'avance sur toute notre sympathie. E. P-C-T et S.

GASSENDI (Pierre), à la fois grand philosophe et grand physicien, forma pour ainsi dire le point de jonction où se réunirent les idées de Bacon et de Galilée. Il continua, en même temps que Descartes, la lutte expérimentale et rationnelle commencée par ces deux grands génies contre le péripatétisme dégénéré de l'école. Né le 22 janvier 1592, dans un village près de Digne (Basses-Alpes), d'un père dont le vrai nom était *Gassend*, il annonça dès ses jeunes années un esprit actif et curieux, et montra bientôt cette aptitude universelle qui l'a fait appeler par Bayle « le plus excellent philosophe qui fût parmi les humanistes, et le plus savant humaniste qui fût parmi les philosophes. » A peine âgé de dix ans, il se levait la nuit pour observer le cours des astres. L'évêque de Digne, étant passé par son village, fut harangué en latin par le jeune Gassendi, et, frappé de ses brillantes dispositions, il s'écria : « Cet enfant sera un jour la merveille de son siècle. » Pour cultiver son heureux naturel, on crut devoir l'envoyer faire ses humanités au collége de Digne. Après y avoir achevé avec distinction le cours de ses études, la chaire de rhétorique étant venue à vaquer, Gassendi, alors âgé de seize ans, l'emporta au concours. Mais comme il se destinait à la carrière ecclésiastique, il se rendit peu après au séminaire d'Aix, pour se livrer spécialement à l'étude de la théologie et de l'hébreu. C'est dans cette ville qu'il se lia avec Peyresc, qui, joignant un vaste savoir à une grande fortune, employait ses revenus à encourager les auteurs, à faire acheter ou copier les manuscrits les plus rares et les plus utiles. Ils se livrèrent ensemble à des recherches anatomiques et philosophiques. La découverte récente d'Harvey (*voy.*) sur la circulation du sang avait donné l'éveil à la curiosité des savants. Peyresc, ayant obtenu du parlement d'Aix le cadavre d'un criminel condamné à être pendu, recommanda au concierge de le faire bien manger avant qu'on lui lût son arrêt. Son but était de chercher les veines lactées (vaisseaux chylifères). Le cadavre fut apporté à l'amphithéâtre des anatomistes. Les veines lactées furent découvertes et examinées ; on lia le tronc principal, et il sortit du chyle de tous les vaisseaux qu'on ouvrit. Gassendi assistait Peyresc dans cette dissection.

Il fut ordonné prêtre en 1617, à l'âge de 25 ans. Une chaire de philosophie à laquelle il avait été nommé le ramena à l'objet de ses recherches favorites. Le premier ouvrage qui le fit connaître au monde savant fut celui qu'il publia contre Aristote et sa Scolastique, sous ce titre ; *Exercitationes paradoxicæ adversùs Aristotelem*. Il y montre les défauts de la philosophie d'Aristote et attaque surtout sa dialectique. Il se préparait à critiquer de même sa physique, sa métaphysique et sa morale ; mais, à la vue des orages amoncelés par l'indignation du parti péripa-

téticien, il aima mieux laisser son travail inachevé que de s'exposer à de fâcheuses persécutions. Cet ouvrage parut en 1624, à Grenoble, où Gassendi s'était rendu à l'occasion d'un procès qu'eut alors à soutenir le chapitre de Digne. De Grenoble, il alla à Paris, où la réputation que son livre lui avait faite le mit en relation avec un grand nombre de savants, tels que Guy-Patin, Gabriel Naudé, Lamothe-Levayer, Ménage, Grotius et beaucoup d'autres. Après avoir voyagé quelque temps et visité la Hollande, il revint dans son pays, où il assista aux derniers moments de Peyresc, qui mourut dans ses bras. Quelques années après (1641), Gassendi écrivit la *Vie de Peyresc;* le chancelier Séguier et le prince de Condé la lurent avec transport et voulurent en voir l'auteur. Il se rendit de nouveau à Paris, pour l'assemblée du clergé qui devait se tenir à Mantes (1641). L'affaire qui l'attirait fut bientôt terminée. Avant de repartir, il visita le père Mersenne, correspondant de Descartes à Paris, qui lui communiqua le manuscrit des *Méditations*, à condition qu'il ferait des objections ; car Descartes en demandait à tous les hommes capables de discuter avec lui. Gassendi fit venir de Digne ses livres et ses papiers, et se mit à l'ouvrage. Ses remarques sont imprimées, à la suite des *Méditations*, sous le titre de *Cinquième objection*. Descartes trouva en lui un digne adversaire, qui l'attaqua surtout comme s'écartant des voies de l'expérience. On a prétendu que Gassendi, blessé de n'avoir pas éte cité par Descartes dans le traité des *Météores*, au sujet des parhélies, avait saisi avec empressement cette occasion de combattre le philosophe; mais on doit reconnaître que Gassendi, généralement estimé pour son caractère aimable et doux, ne s'écarta jamais dans ses disputes des formes polies et des égards qu'on doit au génie, tandis que Descartes mit plus d'une fois quelque rudesse dans ses réponses.

Gassendi est connu surtout par les travaux auxquels il se livra pour réhabiliter la philosophie d'Épicure (*Syntagma philosophiæ Epicuri, cum refutationibus dogmatum quæ contra fidem christianam ab eo asserta sunt*, Lyon, 1649). Quelque jugement que l'on porte sur le fond du système, cet ouvrage n'en est pas moins un chef-d'œuvre d'érudition et de sagacité philosophique. Après avoir exposé, avec un sincère amour de la vérité, tous les faits propres à faire connaître la vie et le caractère d'Épicure, il reconstruit toutes les parties de son système, avec un art merveilleux, au moyen des matériaux que lui fournit Lucrèce et des fragments épars dans les écrivains de l'antiquité. Ce fut lui qui remit en vogue la doctrine des atomes (*v.*), sur laquelle repose la physique moderne. Conséquent à ses principes, il donna le sensualisme (*voy.*) pour base à la métaphysique et à la morale. Toutefois, il signala ce que la doctrine d'Épicure offrait de trop évidemment défectueux en matière de théologie et de causes finales. Enfin, après avoir exposé cette doctrine dans son ensemble, il la fit servir de base à un nouveau système philosophique (*Syntagma philosophicum*).

La philosophie de Descartes éclipsa d'abord celle de Gassendi; mais bientôt celle-ci triompha du cartésianisme et prévalut dans la pratique de la vie. Le système de Descartes est resté en dehors de la société et n'est pas sorti des bancs de l'école; celui de Gassendi a passé dans le monde. Du salon de Ninon, où se réunissaient Bernier, Saint-Évremont, Molière, etc., tous disciples de Gassendi, l'épicuréisme, renouvelé par ce dernier, se répandit dans le monde. Gassendi fut donc en France le précurseur de Locke et de Condillac, dont la philosophie étouffa celle de Descartes pendant tout le XVIII^e^ siècle et le XIX^e^. Toutefois Gassendi, avec des connaissances étendues en métaphysique et en physique, fut un philosophe de bonne foi, et il fut utile à son époque en frappant à la fois le dogmatisme vieilli d'Aristote et le dogmatisme naissant de Descartes. Il revendiqua les droits de l'intelligence contre l'oppression des sectes et des écoles; il reconnut que la raison humaine a ses bornes, et résolut de s'en tenir à l'expérience; mais il aurait dû ne pas oublier que l'expérience a aussi ses bornes, plus étroites peut-être que celles de la raison.

Gassendi mourut à Paris, le 14 octobre 1655. Ses OEuvres complètes ont été

publiées en 6 vol. in-fol., Lyon, 1658, et Florence, 1727, 6 vol. in-folio. A-D.

C'est à la famille du philosophe que rattachait son origine le lieutenant général d'artillerie, pair de France, comte JEAN-JACQUES-BASILIEN de Gassendi, mort le 14 décembre 1828 à Nuits (Côte-d'Or). Il était né en Provence, le 18 décembre 1748, avait fait les campagnes de la révolution et rendu de grands services au ministère de la guerre, dans le conseil d'état et au sénat. On lui doit un manuel estimé intitulé : *Aide-Mémoire à l'usage des officiers d'artillerie de France*, publié à Metz en 1789, et dont la 5e édition parut à Paris, 1819, en 2 vol. in-8°, et un recueil de poésies intitulé *Mes Loisirs*, Paris, 1820, in-18, recueil tiré seulement à cent exemplaires. X.

GASSION (JEAN DE), maréchal de France, naquit à Pau en 1609, fit ses premières armes sous le duc de Rohan, en Piémont et dans la Valteline. Il servit ensuite avec la plus grande distinction dans les armées de Gustave-Adolphe, roi de Suède, et devint commandant de la compagnie destinée à sa garde; il avait encore de plus hautes espérances, lorsque Gustave périt au milieu de la victoire de Lutzen (1632). Gassion revint en France; ayant rejoint le maréchal de La Force, il défit un corps de 1,600 Lorrains, et s'empara de plusieurs places fortes. Il contribua à calmer une insurrection qui avait éclaté à Rouen en 1639, et obtint le grade de maréchal-de-camp. Il se distingua principalement à la bataille de Rocroi (*voy.*), où il commandait l'aile droite, sous les ordres du grand Condé. Après la prise de Thionville, où Gassion fut grièvement blessé, il reçut le bâton de maréchal de France. L'année suivante, il eut le commandement d'un corps d'armée qui devait agir en Flandre, sous les ordres de Gaston, duc d'Orléans. Gassion se signala, dans les années 1645 et 1646, par la prise de plusieurs villes; mais en 1647 quelques démêlés qu'il eut avec le maréchal de Rantzau empêchèrent l'armée française d'arriver à temps pour secourir Landrecies, assiégé par l'archiduc Léopold. Cependant Gassion prit La Bassée et vint assiéger Lens. Déjà maître d'une demi-lune, il commande l'attaque d'une palissade où l'ennemi s'est retranché. Sa troupe hésite.: Gassion s'y précipite le premier; il veut arracher un pieu qui se trouve sur son passage : une balle l'atteint à la tête et le renverse. Bientôt la place est prise, mais Gassion meurt à Arras, cinq jours après, le 2 octobre 1647. Le cardinal de Richelieu avait une telle confiance en sa valeur que, lorsqu'on lui opposait quelques difficultés sur les opérations militaires, il répondait ordinairement qu'elles seraient levées par Gassion. Sa vie a été écrite par Th. Renaudot et par l'abbé de Pure. L. L-T.

GASTEIN, vallée de la Haute-Autriche, très fréquentée à cause de ses eaux thermales. Située au pied des Alpes noriques, dans le cercle de Salzach, cette vallée a cinq lieues de long. Elle est extrêmement pittoresque, et ce qui ajoute encore à sa beauté, c'est la cascade de l'Ache, à laquelle on arrive par une route pittoresque, mais difficile, entre des rochers hauts de 12 à 1,500 pieds, appelé *Klamm;* la chute de cette cascade est d'une hauteur de 270 pieds. Les eaux thermales de la vallée de Gastein ont 40 degrés R. de chaleur; elles étaient, à ce qu'on prétend, déjà connues des Romains; au XVe siècle elles jouissaient d'une certaine réputation. Depuis 1829, on conduit l'eau par des canaux jusqu'au bourg de Hofgastein, où des habitations commodes ont été disposées dans ces dernières années pour les étrangers qui font usage de ces bains. *Voir* Koch de Sternfeld, *De la vallée de Gastein et de ses sources thermales*, 2e édition, Munich, 1820; Emil, *Guide de la vallée de Gastein, pour les baigneurs et les amis de la nature*, Vienne, 1826; Streinz, *les Bains de Gastein et leurs effets*, Linz, 1831. Ce dernier ouvrage est écrit en français, les deux autres le sont en allemand. *C. L.*

GASTÉROPODES, de γαστὴρ, ventre, et de πούς, ποδὸς, pied. Ils forment la troisième classe et la plus nombreuse de l'embranchement des mollusques. On peut se faire une idée des animaux qu'elle renferme par la limace et le colimaçon. Ils rampent généralement, comme l'indique leur nom, sur un disque charnu

placé sous le ventre, mais qui prend quelquefois la forme d'un sillon ou d'une lame verticale. Le dos est garni d'un manteau qui sécrète presque toujours une coquille ; la tête, placée en avant, se montre plus ou moins, suivant qu'elle se dégage plus ou moins de dessous le manteau ; elle n'est munie que de petits bras charnus ou tentacules placés au-dessous et non autour de la bouche ; leur nombre est de deux à six ; ils manquent quelquefois. Leur usage n'est pas seulement pour le tact, mais encore pour l'odorat, lequel, suivant des expériences qui nous sont propres, y a son siége principal, sinon unique. Les yeux sont fort petits, tantôt adhérents à la tête, tantôt à la base, au côté ou à la pointe des tentacules; ils manquent aussi quelquefois. La respiration s'effectue tantôt par des sacs pulmonaires, tantôt par des branchies dont la position, la forme et la structure varient beaucoup. Ces mollusques n'ont jamais qu'un cœur aortique, c'est-à-dire placé entre la veine pulmonaire et l'aorte, et destiné à projeter le sang artériel dans toutes les parties du corps. Les ouvertures par lesquelles sortent les organes de la génération et celle de l'anus se trouvent ordinairement sur le côté droit du corps. Les uns ont des sexes séparés, d'autres sont hermaphrodites ; parmi ces derniers, il en est qui peuvent se suffire à eux-mêmes et d'autres qui ont besoin d'un accouplement réciproque.

On trouve des gastéropodes sur terre, dans les eaux douces et dans la mer. Leur coquille est presque toujours univalve et à spire plus ou moins turbinée, rarement discoïde. La plupart des espèces aquatiques à coquille spirale ont un opercule ou pièce tantôt cornée, tantôt calcaire, attachée sur la partie postérieure du pied, et qui ferme la coquille quand l'animal y est rentré et replié. Cuvier les divise en huit ordres qui sont : les *pulmonés*, les *nudibranches*, les *inférobranches*, les *tectibranches*, les *hétéropodes*, les *pectinibranches*, les *scutibranches*, et les *cyclobranches*. C. L-R.

GASTÉROSTÉE (de γαστὴρ, ventre, et de ὀστέον, os), genre de l'ordre des poissons acanthoptérygiens et de la famille des scombéroïdes, dont les caractères sont : point de fausses nageoires derrière la dorsale ou l'anale; cette dorsale aiguillonnée. A ce groupe appartiennent un assez grand nombre de petites espèces divisées en cinq sous-ordres : les *épinoches*, les *gastrés*, les *centronotes*, les *liches*, les *trachinotes*, les *ciliaires*.

Les *épinoches* (*gasterosteus*, L.) sont les plus petits de nos poissons d'eau douce; il n'est pas de ruisseau, pas de mare où l'on n'en voie, ou qui même n'en fourmillent à certaines époques. Dans quelques parties de l'Angleterre, ils apparaissent quelquefois en nombre si prodigieux qu'on les y emploie à nourrir les cochons et à fumer les terres. Leur chair n'est pas bonne, et, fût-elle agréable, on ne rechercherait guère comme aliment une sorte d'animalcule dont la douzaine fournirait tout au plus, suivant l'expression de La Fontaine, une demi-bouchée. Les épinoches sont, malgré leur petite taille, à l'abri des attaques des poissons plus vigoureux. Quand ils sont en danger, ils hérissent les piquants dont se composent leurs nageoires dorsale et pectorales de manière à déchirer la bouche et le gosier qui tenteraient de les engloutir. Les canards trouvent dans la dureté de leur bec le moyen de les écraser avant de les avaler.

On donne le nom de *gastré* (*gasterosteus spinochia*, L.) à un poisson fort semblable aux épinoches; ce qui lui a aussi mérité le nom d'*épinoche de mer*. Il atteint six pouces de longueur, et se trouve en quantité dans les mers du Nord, où les pêcheurs l'attirent à la côte, au moyen de feux, pour en exprimer de l'huile.

Parmi les *centronotes* (de κέντρον, aiguillon, et de νῶτος, dos), on distingue le *pilote* (*gasterosteus ductor*, L.). Ce poisson, dont la forme et les couleurs rappellent le maquereau, est célèbre depuis longtemps par sa singulière habitude de voyager comme de concert avec les requins et autres grands poissons voraces de l'Océan, auxquels on a dit qu'il servait de pilote. On a ajouté que le requin reconnaissant lui abandonnait des parcelles de toute proie qu'il lui avait procurée, et que le pilote poussait le dévouement jusqu'à nettoyer les dents de son maître. Il n'est utile de mentionner ces

contes que parce qu'ils ont été rapportés par Pline et par d'autres naturalistes, et que malheureusement ils attachent quelquefois plus l'attention que des faits bien observés. Les pilotes ne sont ni les conducteurs, ni les limiers, ni les cure-dents des requins : ils sont les parasites et les commensaux de ces dominateurs, ils vivent de leurs restes, et voilà tout. Ce poisson habite également la Méditerranée et l'Océan, dans lequel on ne le trouve guère au-dessus du quarantième degré nord. Sa chair est médiocre. Les autres sous-genres n'offrent aucune espèce bien digne d'intérêt. C. L-R.

GASTON, *voy.* Foix et Nemours. Pour Gaston d'Orléans, *voy.* Orléans.

GASTRALGIE (γαστὴρ, estomac, et ἄλγος, douleur), affection nerveuse de l'estomac qu'il ne faut pas confondre avec la gastrite (*voy.*), méprise qui a souvent eu de fâcheuses conséquences. Souvent, en effet, dans les temps où les doctrines de Broussais étaient en vogue, on a vu des malades traités de prétendues gastrites s'épuiser, succomber presque, par suite de l'abstinence excessive et des saignées répétées, et se rétablir comme par enchantement sous l'influence d'un traitement tout opposé. La gastralgie n'est pas bornée à l'estomac : elle occupe souvent aussi les portions voisines du tube intestinal, et elle se caractérise par des désordres variés de la digestion, lesquels sont ou des douleurs, ou des spasmes, ou des vomissements; ce qui a fait établir de nombreuses dénominations.

Les causes qui la produisent peuvent résider dans la conformation des organes et dépendre d'une disposition héréditaire; mais elle se manifeste plus particulièrement sous l'influence des chagrins, des passions et des travaux excessifs de l'esprit. Elle complique souvent d'autres maladies, et, chez les femmes surtout, elle se présente avec une fréquence extrême. Il est d'ailleurs à remarquer que les causes qui déterminent la gastralgie sont opposées à celles d'où résulte la gastrite, et cette observation est d'une grande importance pour le traitement.

Les symptômes de la gastralgie sont une douleur vive, aiguë, déchirante, diminuant par la pression et par l'injection des aliments, se manifestant plus souvent le matin; un appétit exagéré, irrégulier, un désir des aliments épicés et des boissons spiritueuses. A cela se joint une saveur acide et métallique, des bâillements fréquents, des alternatives de chaleur et de froid, de la constipation, des battements au creux de l'estomac, des urines claires et abondantes, un amaigrissement plus ou moins marqué, sans fièvre continue.

La durée de la gastralgie est généralement longue comme celle des affections nerveuses; son invasion est lente et graduelle, ses progrès et sa marche sont irréguliers. Elle guérit quelquefois spontanément sous l'influence d'une cause accidentelle; mais plus souvent elle dure longtemps, sans entraîner de détérioration grave de la constitution. D'ailleurs le pronostic n'en est pas très fâcheux, et il est excessivement rare que, sans complication, elle ait entraîné la mort : aussi n'a-t-on jamais pu constater de lésion anatomique qui lui soit propre.

Le changement de régime et les soins hygiéniques constituent la partie principale du traitement, dans lequel les eaux minérales et les voyages figurent de la manière la plus avantageuse, puisque le moral contribue pour beaucoup à déterminer et à entretenir la maladie. L'abstinence, au lieu d'être utile, comme dans la gastrite, augmente presque toujours la susceptibilité de l'estomac; au contraire, on se trouve bien d'une alimentation douce, substantielle, un peu tonique, accompagnée d'un peu de vin médiocrement spiritueux. Les bains tièdes ou froids, et surtout les bains de mer, comptent des succès réels.

On a souvent recours aussi aux médicaments dont l'efficacité est bien moins certaine que celle des moyens précédents. Cependant l'opium, le quinquina, le fer, l'éther, les eaux gazeuzes, ont fourni des secours qui ne sont pas à dédaigner. Les purgatifs administrés à forte dose, comme on le fait en Angleterre, ont quelquefois produit des effets heureux. Les révulsifs appliqués sur divers points de la peau contribuent aussi à la guérison de cette maladie, qui est extrêmement sujette aux récidives, et qui, par sa prolongation, est

quelquefois l'origine de désorganisations irrémédiables. F. R.

GASTRIQUE (SYSTÈME, SUC, EMBARRAS), *voy.* ESTOMAC et EMBARRAS GASTRIQUE.

GASTRITE (de *γαστήρ*, estomac), inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac. Analysant avec plus de sévérité qu'on ne l'avait fait avant lui les troubles fonctionnels de cet organe, Broussais est, parmi les médecins modernes, celui qui a jeté le plus de lumière sur ce point important de la pathologie humaine. L'inflammation de l'estomac, comme celle de tous les autres organes, est susceptible de revêtir deux formes distinctes : la forme aiguë et la forme chronique. C'est surtout ce dernier mode de la maladie que les importants travaux de ce médecin ont le plus éclairé; toutefois ici même l'observation a démontré que la doctrine physiologique était, dans plus d'un cas, tombée dans des erreurs graves de diagnostic.

Les causes de la gastrite sont nombreuses. Nous placerons au premier rang les poisons âcres ou irritants, tels que les acides nitrique, sulfurique, les sels de mercure, etc. Dans les empoisonnements déterminés par l'ingestion de ces substances dans l'estomac, la lésion principale consiste en une violente inflammation de ce dernier organe. Viennent ensuite les aliments trop fortement excitants ou pris en quantité trop grande, les spiritueux qui, développant d'abord les symptômes de l'ivresse, peuvent aboutir à une gastrite bien tranchée. Une cause générale qui paraît avoir une grande influence sur le développement de cette maladie, c'est une température très élevée : là où cette condition existe, comme dans les pays intertropicaux ou dans nos climats pendant les grandes chaleurs d'été, les dernières causes que nous venons de signaler déterminent plus facilement le mal. Enfin, en raison des sympathies étroites qui lient l'estomac au reste de l'économie, on voit souvent se répéter dans celui-ci une inflammation qui occupait auparavant un ou plusieurs autres organes.

Les symptômes caractéristiques de la gastrite sont les suivants : appétit nul, soif vive, appétence de boissons froides et acidules; la langue est sèche, rouge, surtout à la pointe, dont les papilles sont comme hérissées; il y a des nausées ou des vomissements. Dans les gastrites de haute intensité, les malades ne peuvent avaler la plus petite quantité de liquide sans qu'elle soit rejetée immédiatement; l'épigastre est le siége d'une douleur plus ou moins vive, que la pression augmente toujours; si l'inflammation est bornée à l'estomac, la contractilité de l'intestin est suspendue, et il y a une constipation ordinairement opiniâtre. Tels sont les principaux symptômes qui émanent directement de l'organe malade; mais autour de ceux-ci se groupent le plus souvent divers phénomènes généraux, que les relations sympathiques de l'estomac souffrant ne tardent point à éveiller dans divers appareils. Ainsi on voit s'allumer une fièvre plus ou moins vive, la tête devient douloureuse; dans quelques cas, le délire éclate, les membres sont brisés, les forces comme anéanties. Le tempérament, l'âge, le sexe, les conditions de santé dans lesquelles se trouve le malade au moment où son estomac vient à s'enflammer, exercent d'ailleurs une influence bien marquée sur la forme symptomatique que revêt l'affection. C'est ainsi, par exemple, que souvent, chez les enfants, une irritation très légère de la muqueuse gastrique retentit immédiatement sur le système nerveux, de manière à déterminer des convulsions, le coma, et dans plus d'un cas une mort rapide. C'est là même, pour le dire en passant, une circonstance fort embarrassante pour le praticien, qui n'est pas toujours assez heureux pour déterminer le point de départ de ces accidents graves, ce qui pourtant ici est de la plus grande importance pour le traitement. Chez les vieillards, au contraire, dont la sensibilité est beaucoup plus obtuse et dont les organes vivent d'une vie plus égoïste, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une inflammation violente peut miner sourdement la muqueuse gastrique, sans développer aucune réaction sympathique dans le reste de l'organisme ; les symptômes locaux même sont peu prononcés; une observation très attentive peut seule ici mettre le médecin à l'abri d'une er-

reur dont les conséquences pourraient être si funestes.

Hormis les cas où la gastrite est le résultat d'un empoisonnement, et ceux où elle apparaît comme complication funeste de diverses maladies chroniques, elle entraîne rarement la mort; méthodiquement traitée, elle se résout ordinairement dans l'espace de douze ou quinze jours; mais elle laisse souvent dans l'organe une funeste disposition à s'enflammer de nouveau. Quant aux lésions que l'on trouve à l'ouverture des individus qui ont succombé, elles n'ont rien ici de spécial : ce sont celles qui appartiennent à toutes les muqueuses atteintes de phlegmasies; ce sont des injections de diverses formes, des érosions, des ulcérations plus ou moins profondes, un ramollissement plus ou moins marqué.

Quand l'inflammation de l'estomac se traduit par des symptômes aussi tranchés que nous venons de l'indiquer, le traitement doit être promptement et énergiquement antiphlogistique (*voy.*); si le malade est jeune, fort, vigoureux, s'il est sujet à des hémorragies dont la non-apparition a pu concourir au développement du mal, une saignée de bras abondante peut être avantageusement pratiquée d'abord. Dans le cas contraire, on se borne à une ou plusieurs applications de sangsues sur le siége même du mal. Des cataplasmes sur le même point, des boissons émollientes, peu chargées, prises en petite quantité à la fois, des bains quand l'état d'orgasme général a diminué, concourent heureusement avec les émissions sanguines à faire cesser la maladie. Est-il besoin de dire que l'abstinence complète d'aliments, quelque légers qu'ils soient, est ici surtout une condition essentielle du succès du traitement? Dans quelques cas, la violence et l'opiniâtreté des vomissements, la vive sensibilité de l'organe malade, rendent nécessaire l'administration de la glace, des opiacés; mais ces moyens ne réussissent ordinairement que quand déjà l'inflammation a perdu une partie de son intensité primitive; c'est alors aussi qu'un large vésicatoire appliqué sur l'épigastre a été quelquefois très utile.

Il nous reste maintenant à dire quelques mots de la gastrite chronique. Les symptômes propres à cette forme de la gastrite sont beaucoup moins tranchés que ceux qui appartiennent à la forme aiguë de la même affection. Ces symptômes offrent dans leur physionomie et dans la manière dont ils s'associent une grande analogie avec ceux que développent la gastralgie (*voy.*), l'embarras gastrique (*voy.*), etc. Le développement anormal et la rougeur permanente des papilles qu'on observe à la pointe de la langue, le mouvement fébrile qui accompagne chaque digestion et qui est surtout marqué le soir, sont peut-être les seuls symptômes qui appartiennent en propre à la maladie dont il s'agit. Quant au traitement qu'il convient de lui opposer, il consiste encore dans des applications de sangsues à chaque exaspération du mal, des bains fréquents et un régime lacté sévère. Les révulsifs sont ici d'une efficacité beaucoup plus grande que dans la gastrite aiguë, et, parmi ces révulsifs, il faut placer en première ligne les frictions sur la région épigastrique avec la pommade stibiée, dont le résultat est le développement d'une éruption pustuleuse qu'il faut longtemps entretenir pour triompher du mal. M. S-N.

GASTROMANTIE, *voy.* DIVINATION.

GASTRONOMIE. C'est la science, non pas des *ventrus*, d'après l'étymologie (γαστὴρ, estomac, νόμος, loi), mais de l'intelligente et fine appréciation des bons mets. C'est l'art de vivre dignement, en homme doué de sens vifs, de jugement, de goût et de fortune. N'est pas gastronome ni gourmet qui veut.

Gourmand, *gourmandise*, c'est le pécheur et le péché; le type perfectionné du gourmand, c'est le *gourmet;* l'extrême opposé honteux, c'est le *goulu*.

La gastronomie est simplement une manière habile de pratique, la connaissance raisonnée de ce que l'on mange, de ce que l'on a à digérer. Un homme d'esprit mangeur prudent, qui connaît à fond la valeur de ce qu'il mange, est un *gourmet*. Voilà la définition classique et je m'y tiens.

Grâces à la politesse sociale, à l'art de vivre à table, cet être informe nommé

le *goulu*, qui n'a de l'homme que ses viscères, et ces viscères distendus, cet être-là a presque disparu.

Vous avez, à la place du vieux gourmand, non pas toujours un gourmet, mais un mangeur éclairé qui règle habilement sa vie, qui se repose et se fortifie par des essais culinaires médités, que l'hygiène domine toujours.

La science de la vie a ses racines dans l'usage épuré, poli, brillant; elle n'adopte que ce que la raison accepte; elle ne veut également que ce que les convenances sanctionnent.

Un gourmand aime la nouveauté, la primeur, la mode, quand ces choses sont conformes à ce qui est vrai, bon, commode; mais il ne veut la nouveauté que pour en faire les frais à ses amis. Il tient à la forme; cependant les exquises délicatesses des objets résident plus, à ses yeux, dans le fond que dans la forme.

Le gourmet s'impose journellement des fatigues et de l'exercice, et il en demande ensuite la réparation à la cuisine saine, peu complexe, qui est quelquefois la plus méditée de toutes (voy. *art* CULINAIRE). Vous le reconnaissez à quelques préférences principales. S'il vit à Paris, au Café anglais, au Rocher de Cancale ou aux Provençaux, il demandera une caille rôtie, réduite en purée; il demandera (si cette caille n'a pas été préparée ainsi d'avance) le même oiseau, onctueux et rôti, étendu sur des laitues cuites dans le jus de poulet. Il mangera encore un blanc de volaille au gros sel, ayant un léger goût de jambon. Le gourmet enfin a horreur des sauces au second service, quoiqu'il les admette parfaitement au premier. *Voy.* ENTRÉES.

Le gourmet doit être un homme aisé, un éligible au moins; ce n'est pas toujours un grand seigneur : le plus souvent toutefois il est cela, un vrai gentilhomme. Au hasard, il est aussi bien un peintre célèbre, un officier illustre, un journaliste, M. de Cobenzl, M. Véron ou M. Hoope; mais il a, je le répète, des signes distinctifs : il a du goût, il aime à partager gracieusement un bon dîner et à en faire une petite fête pour ses amis.

Passons à des aspects plus sérieux; précisons le portrait du gourmet comme intelligence, comme fait représentant le progrès.

Le gourmet est lettré, poli, ouvert à sa table ou à une autre; il est gai et causeur; les conceptions intellectuelles avancées obtiennent sa prompte sympathie, sinon son suffrage entier, car il est sage; il est plus homme d'esprit que mangeur, plus causeur qu'idéologue. Son appétit connaît ses limites. Si la conversation s'anime au bruit des verres, si elle retrouve le feu de l'ancienne conversation française, vous pouvez être sûr que c'est lui qui a communiqué la première étincelle. Sa politesse envers les femmes est parfaite : cela vient de ce qu'il est sans cesse en relation avec elles dans l'action des choses agréables. Son érudition est aimable, réelle; et pourquoi ne serait-elle pas réelle? malgré ce que disent les anachorètes sociaux, ces vrais sauvages, il n'est pas destitué de la faculté qui recueille, qui médite. Il est vrai qu'il est modeste et qu'il aimerait mieux passer pour ignorant que de passer pour pédant. Il n'a ni moustaches, ni longs cheveux, ni un petit pantalon étrange, ni une redingote qui contraste avec son âge. Un gourmet est convenable tout simplement et vient à nous de 30 à 35 ans; il est sec, valide, mais indifféremment grand, court et gros. Que son esprit soit vif ou froid, il a du trait suivant une manière de sentir; il n'a pas de sarcasme, du moins il n'en a que pour une rude riposte, que pour asséner un coup défensif. Vous voyez que ce gourmet est presque un sage.

Un gourmet connaît les substances *mystérieusement bienfaisantes, et ne jouit* de son palais en définitive que parce qu'il est modéré. C'est là ce qui le ramène à la vivacité des sensations du premier appétit; autrement, si vous avez déjeuné à deux heures, les téguments sommeillent et vous ne réveillez pas la vivacité de ce premier appétit; la sensation que vous eussiez éprouvée à jeun meurt dans les scories de la langue.

Règle : celui qui mange beaucoup n'est apte à rien goûter, et ne peut pas préciser l'état et la valeur de la cuisson et le degré où elle est finie; il apprécie mal également les qualités des vins et les nuances qui les distinguent, qui les élèvent.

Ce qui est bon culinairement, quelque nouveau qu'il soit, le gourmet l'aborde, le salue, y touche rapidement, mais ne s'y confie pas. Suivant l'occasion, vous le satisfaites tantôt avec des pommes de terre cuites dans du beurre de Bernay et du Beaune de quatre ans, tantôt aussi en prodiguant le Tokai et en mangeant ces volailles fondantes qu'accompagnent comme adhérences, ingrédients nécessaires, les truffes de Dalmatie et de Périgord cuites dans l'huile de Genève et arrosées de bon Johannisberg. C'est à ce moment que le marasquin aux truffes est un bon coup du milieu, et il est tel depuis le mois de mai jusqu'à la fin d'octobre.

Un autre trait signale le gourmet : il boit peu à la fois, mais il *casse* le boire, suivant une vieille expression, procède par repos, et va en avant à petits coups; il ne s'abreuve jamais d'espèces douteuses. De toutes ces règles vous prenez un peu plus, un peu moins; cela dépend des soins que vous pouvez donner à votre table. Je viens d'esquisser le modèle complet; mais l'imitation infidèle, mais la dérivation du type est chose plus facile.

Je remarque à ce sujet que l'on vit mieux que jamais dans les familles. Les jours de fête, le filet de bœuf rôti ou en daube remplace loyalement les viandes bouillies, fades détritus des morceaux qui ont donné le potage; on sert en même temps les gâteaux du petit four, les produits délicats de l'art, le dîner des demoiselles et des enfants; mais nos femmes et nos grand'mères leur préfèrent positivement le filet.

Un préfet, homme d'esprit, un gastronome classique, M. Léon Thiessé, a perfectionné parmi les habiles, il y a vingt ans, la cuisson du filet de bœuf, cette solide viande. Je doute qu'aucun acte de sa laborieuse administration ait réuni plus de suffrages. Le gourmet se soumet du reste aux exigences successives de la vie et surtout aux exigences raisonnables; il trouve son menu sur toutes les tables; il est charmé d'une cuisine simple et dit comme Aubert, le rédacteur des *Fastes de la Révolution*, de spirituelle mémoire : « La mère de famille possède mon secret. »

Par exemple, il n'est pas rare de voir un connaisseur faire ses délices, au premier service, d'un filet d'entre-côtes bien battu, bien mortifié, ou de la culotte tremblante du bœuf, cette culotte dont un colossal chanoine de Saint-Denis mangea un jour dix tranches chez M. de Lavoisier. M. Grimod de la Reynière, qui m'a raconté le fait, était présent et militait.

Comme pierre d'achoppement d'un dîner, il y a mille choses, et surtout les poulardes au gros sel, les turbots de Quillebœuf, etc. Le mois de novembre est la saison de tout cela.

Lorsque le gourmet est le maître de la maison, il propose attentivement ce qu'il découpe, ce qu'il est chargé de servir. Ses offres ne sont jamais multipliées, surtout quand les choses ne peuvent exciter une plus grande vivacité d'intelligence dans les convives; autrement c'est un homme mal élevé, qui vous pousse, d'une faute à une autre, dans de fort sérieux dangers. C'est là une affaire de tact, de justesse de coup d'œil : aux personnes faibles il offre de fines tranches de rôti qu'il sert brûlantes et onctueuses sur des assiettes chaudes. Il conseille les *oppositions*, c'est-à-dire de varier les saveurs et les substances.

Un gourmet découpe, cela est reçu dans un dîner de cinq à six personnes. Toutefois ce soin n'est pas distingué, et il ne tombe à personne lorsque le nombre des convives dépasse dix. Un autre petit point est à préciser : la salade doit être assaisonnée, coupée, entremêlée le plus souvent de moutarde au vin de Champagne, lorsqu'elle est présentée sur table; vous en mangez peu. Lorsqu'elle n'est pas assaisonnée, vous chargez de ce soin l'homme que vous méprisez le plus.

Nous ne reviendrons ni sur le dessert, ni sur le déjeuner (*v.* ces mots); mais en écartant tout souvenir de ces choses-là, nous ne pourrions achever le portrait du gourmet; car vous demanderez ce qu'il mange le matin. Il déjeune frugalement, avec des œufs frais et une côtelette ou avec un oiseau, et du thé. Ce que nous n'avons pas dit aux articles précités, c'est que le café, avec son arome et son feu, a seul le privilége de bien finir le premier repas, c'est qu'il allume la verve de la journée. Il n'y a pas de règles sur la quantité qui

est à prendre noire ou au lait. Mesurez la quantité aux forces de votre cerveau, à votre goût. Tous les gourmets ont vanté l'influence du café : Gastaldi et Delille ont défini sa vertu; Lebrun lui a consacré de jolis vers, et Carême a écrit deux pages pratiques qui valent tous les vers du monde. Il le compare à une jeune femme que l'on aime : «Chaque jour, dit-il, par un effet de l'habitude, l'affection redouble. »

L'habile médecin Dumoulin; cet illustre gourmet et ce médecin sans charlatanisme, chose plus rare, ne sortait jamais la nuit, lorsqu'il était appelé au chevet d'un malade, sans avaler une petite tasse de moka bouillant. Dumoulin, le médecin des pauvres, que le beau monde a recherché, mais qu'il ne recherchait pas, à moins que ce monde ne se rapprochât de lui par sa sympathie, Dumoulin n'est mort à table que pour avoir un jour méprisé le coup de fouet du café; et M. de Savarin ajoute « qu'il rendait sa digestion certaine. » Corvisart, qui eût été aussi bien le médecin de Périclès que celui de Bonaparte, Portalis, Duroc, Bonaparte lui-même, appartiennent au premier rang des hommes qui ont abusé du café; il leur a soufflé, il est vrai, des conversations étincelantes que l'histoire a retenues. Le poëme des *Disputes*, de Rulhières, jaillit du café; Danton et Mirabeau lui devaient souvent une verve puissante. Du reste, ce stimulant s'appuie de précédents qui lui font véritablement honneur. Fontenelle qui vécut près de 100 ans, Voltaire 84, Montesquieu 66, Rousseau 66 également, firent leurs délices du liquide noir et parfumé qui a le privilége de déplisser les fronts.

Ainsi le culte du café est un des traits du gourmet.

Distinguez bien, je le répète, le gourmet du gourmand; car la différence est fondamentale. Le gourmet est hospitalier, le gourmand ne l'est pas. Barthe, Cambacérès, Brillat de Savarin, étaient trois personnalités épaisses, trois gourmands sans mesure, sans esprit à table; vous n'avez rien d'aimable à citer de leur vie, et pourtant, comme le dit si bien feu M. Joubert : « Il faut mourir aimable si l'on peut, et la charité vaut mieux, et mille fois; que la vérité *. » Barthe toutefois fut puni : en effet, ce poëte ingénieux et sec, qui avait si audacieusement pillé le pauvre Cailhava, fut étouffé par un sarcasme qui jaillit d'une colère entée sur une indigestion.

Barthe avait eu infiniment d'esprit, d'esprit du monde. A la fin, il lui était arrivé malheur : son estomac s'était dérangé, détraqué, et son intempérance proverbiale avait aggravé le mal. C'est en cet état de souffrance qu'il écrivit sa comédie de *l'Égoïste*, qu'il intitula d'abord *l'Homme personnel*. Son égoïsme, qui avait toujours été très grand, ne s'affaiblit pas pendant sa maladie. Un jour qu'il y avait grand dîner à l'hôtel de Lauraguais, il s'y rendit vers trois heures; on devait dîner à quatre. Avant de monter au salon, il descendit dans les cuisines et dit au chef : « Je suis au régime et je vous préviens qu'il ne faut pas saler la soupe.» Et, avant d'avoir reçu de réponse, il avait disparu et montait le grand escalier, l'épée au côté. Quatre heures sonnent, le dîner est servi : on court à la table; mais, ô douleur! le chef avait plus salé la soupe que de coutume. Barthe pâle de colère se lève et s'éclipse, son chapeau à la main : il descend à la cuisine et applique une paire de vigoureux soufflets au chef et s'en va tranquillement dîner chez le duc de Choiseul, où il but, quoique malade, d'excellent vin du clos de Migraine, vin vif et nerveux dont les gourmands de l'autre siècle ont tant parlé. M. de Nicolaï, évêque de Béziers, je crois, homme d'esprit, vrai moine dans la robe de l'évêque, disait de ce vin qu'il « descendait torrentueusement dans le gosier. »

Les hommes supérieurs d'il y a vingt ans et du XVIII^e^ siècle, qui ont eu une belle table, étaient d'une amabilité parfaite. La joie et le charme social étaient infinis sous leur toit. Parmi ces personnages, et pour ne citer que ceux des premières années de ce siècle, nous nommerons M. de Talleyrand, M. Marescalchi, le général Junot, M. de Fontanes, le prince et le roi Murat; car, comme gourmet, le roi

(*) *Recueil des Pensées de feu M. Joubert*, ancien ami de MM. de Fontanes et de Châteaubriand; ouvrage publié, charmant et supérieur, mais qui n'est pas dans la main de plus de dix personnes.

fut encore au-dessus du prince et de l'officier général.

Au reste, les dîners reçoivent leurs modifications des modifications mêmes de la carrière que nous parcourons. Si une brillante fortune nous est transmise; notre table est tout simplement une tradition de famille, et ressemble, à part quelques légères différences nécessaires, à la table de nos parents; si les fortunes se créent, au contraire, dans les maisons où nous sommes appelés, nous voyons les dîners se perfectionner, s'embellir d'une politesse affectueuse, s'élever pendant la phase fondamentale, être alors soignés, opulents, de tout cœur; mais dès que la fortune est faite, les dîners deviennent plus rares; dès qu'elle est assise, ils dégénèrent. La parcimonie accourt, et des hommes qui vous recherchèrent longtemps s'éloignent par degrés. Cela vient dans les premiers jours par des transitions peu aperçues; mais en définitive on s'éloigne de vous; vous marchez et vous restez seul sur le chemin.

Je suppose que les changements que le temps amène dans cette maison ne vous en aient point chassé définitivement, que l'on vous y appelle encore; toujours est-il que votre attention est frappée de différences essentielles. Votre liaison n'est plus ni un lien ni une habitude; rien n'adoucit le dégoût intime qui vous surprend, ni les salons embellis, ni la tente qui est au pied de l'escalier, ni le velours rouge qui longe en l'enveloppant jusqu'en haut la rampe sur laquelle s'appuie votre main; et chaque fois que vous quittez ce triste monde vous vous sentez l'envie de n'y plus remettre le pied.

Ce n'est pas le gourmet qui finit ainsi, l'homme qui a donné des dîners délicats pour les donner gracieusement : c'est celui qui a cherché les affaires et les influences dans ses dîners; c'est cet homme nouveau-venu au monde, type de la plus triste des races! Voilà le mal; il n'a qu'une cause : je vais la dire pour terminer.

Si la société dégénère, cela vient de ce que ses influences les plus sûres et les plus aimables sont éteintes; cela vient de ce que nous n'avons plus de véritables vieilles femmes, je veux dire ces bonnes vieilles femmes dont le type partait de l'époque de Louis XIV. Les aïeules de nos jours n'ont plus le charme social, la sagesse délicate qui les paraient jadis; elles n'ont plus la sainte auréole de nos affectueux respects, et ne sont plus pour nous la science des choses pratiques, l'explication de la règle, des usages, nos guides dans les difficultés qu'elles seules pourraient nous annoncer. Pourquoi? parce que ces aïeules nouvelles ne se résignent pas à être vieilles, à ne plus être sémillantes que dans quelques beaux pórtraits de Gérard et de Steuben.

A cinquante ans, jadis, une femme changeait de sexe : sa puissance romanesque s'éteignait, la vie passait du cœur à la tête. Aussi, dès qu'une femme vieillissait, elle redevenait charmante; l'indulgence se fourrait dans ses rides et les embellissait; elle fermait avec tact, sans aucuns airs prudes, un passé fini; elle racontait aux jeunes gens qui venaient s'asseoir près d'elle l'expérience de la vie, ses charmes et ses peines.

Les vieilles femmes tenaient au milieu de la société l'école du récit, l'école des convenances; elles lançaient le jeune homme; on ne parlait bien qu'autour d'elles; là on était grave sans pédantisme, léger et amusant. Ces vieilles femmes nous manquent.

Le gourmet qui vieillit doit avoir dans son cercle quelques femmes qui vieillissent aussi au milieu des sentiments bienveillants dont il est animé; il appelle à son foyer une conversation piquante; il a une religion de bons souvenirs; quelques illusions se posent parfois avec vivacité devant lui; il revoit dans ses causeries intimes, où passe rapidement quelque sentiment mélancolique, les amis morts, absents ou disparus dans les voies du monde, et des types ravissants. Un certain feu d'esprit qui lui reste ressuscite encore au besoin mainte image; il reverra sur cette moitié d'un bouquet de roses et de pervenches brisées et flétries la main blanche et émue qui les a détachées de sa ceinture et les lui a données...

Revenez, bonnes vieilles, dans les accents desquelles vit un souffle, un son de la voix du passé! revenez nous donner

des leçons de savoir-vivre; revenez, et nous vous aimerons deux fois! F. F.

GATÉ (ENFANT). Qui n'a pas rencontré dans la société de ces petits êtres accoutumés, par la trop grande indulgence de leurs parents, à voir satisfaire tous leurs caprices, et se rendant par là insupportables à tout le monde? Quel que soit l'intérêt qui s'attache au premier âge, ces despotes en bourrelets rendent excusable la boutade de cet humoriste qui disait à un homme plus ami de l'enfance que lui : « Moi, j'aime beaucoup les enfants quand ils crient. — Pourquoi? — Parce qu'on les emporte. »

Ce n'est pas, au surplus, l'enfant au berceau qu'il est bien dangereux de *gâter*, c'est celui qui déjà peut s'apercevoir de l'empire qu'il exerce et qui voudra changer en une obligation à son égard ce qui n'était d'abord qu'une condescendance. Tous nos recueils d'anecdotes ont raconté celle de cet enfant auquel sa mère voulait que l'on donnât tout ce qu'il demanderait, et qui voulait se faire donner la lune qu'il voyait réfléchie dans un seau plein d'eau. Une autre mère trouvait tout simple que son fils chéri battît ses domestiques, et se plaignait seulement qu'il eût la mauvaise habitude de les battre *de la main gauche*.

C'est surtout, en effet, par l'imprudente tendresse des mères que sont gâtés les enfants. Elles ne songent pas quelles peines elles leur préparent ainsi, par le contraste qu'ils éprouveront entre cette molle complaisance et les rigueurs nécessaires de l'éducation. Une considération qui devrait avoir encore plus de pouvoir sur elles, c'est que plus tard leurs enfants seront loin de leur savoir gré de cette faiblesse.

Enfant gâté devient enfant ingrat,

a dit un poëte, et, à l'exception de quelques heureux caractères, la maxime n'est que trop vraie.

Enfant gâté de la fortune et de la nature, du beau sexe, etc., est aussi une expression métaphorique employée pour désigner ceux qui jouissent de ces divers avantages; et, pour compléter l'analogie, ces grands enfants gâtés ne sont pas, en général, moins désagréables que les autres. M. O.

GATES (MONTS), *voy.* GHATTES.

GATES (HORACE), général en chef des Anglo-Américains, naquit en Angleterre en 1728. Il embrassa de bonne heure la profession des armes, et s'éleva au rang de major par son seul mérite. Il fit successivement plusieurs campagnes en Amérique, et partagea, en 1755, le mauvais sort du général Braddock, qui fut battu par les Français*. Après la paix de 1763, il retourna en Europe, et regrettant bientôt les colonies où il avait fait un si long séjour, il vendit son brevet et quitta l'Angleterre pour s'établir en Amérique. Il acheta une propriété dans la Virginie, et y vécut paisiblement jusqu'au commencement de la guerre de la révolution, en 1775, époque où il fut nommé adjudant-général par le congrès, avec le rang de brigadier. En juillet de la même année, il accompagna le commandant en chef à Massachusetts, où il resta jusqu'au mois de juin de l'année suivante: alors il reçut le commandement en chef de l'armée qui venait de se retirer du Canada. Cette nomination porta beaucoup d'ombrage au général Schuyler, qui avait eu jusqu'alors le commandement des forts et des garnisons de New-York, et qui manifesta l'intention de donner sa démission si l'on ne réparait pas l'injustice qu'on lui faisait. Le congrès s'efforça en conséquence de concilier les prétentions des deux généraux, en leur assignant des commandements en quelque sorte indépendants l'un de l'autre. Schuyler fut chargé de préparer et d'équiper un armement naval pour obtenir et assurer le commandement des lacs et rivières qui entretenaient les communications entre le Canada et le littoral et le pays d'Hudson; il fut enjoint à Gates de coopérer à ce plan autant que la chose serait en son pouvoir. Mais les deux généraux ne purent équiper qu'environ 15 vaisseaux, qui n'étaient guère que de petits ba-

(*) Le commencement de l'article *Gates*, dans l'*Encyclopædia Americana*, est si plein de confusion et d'erreurs qu'il a fallu le refondre; et pourtant cet article est du petit nombre de ceux qui appartiennent en propre à l'ouvrage américain. S.

teaux, et dont on confia le commandement à Arnold (*voy.*), qui avait à lutter contre une force supérieure commandée par Carleton. La première opération de Gates causa quelque surprise et fit beaucoup crier. Les forces américaines s'étaient retirées à Crownpoint, où la petite vérole fit tant de ravages parmi elles, que Gates abandonna cette forteresse et concentra son armée à Ticonderoga. Ce mouvement ouvrait à l'ennemi toute la navigation du lac Champlain : il fut hautement condamné par Washington et par tous les principaux officiers. La retraite inattendue du général Carleton les dispensa de défendre Ticonderoga. Après cette retraite, Gates marcha avec un détachement considérable au secours du général Washington, et resta avec lui pendant ses opérations dans l'intérieur des colonies jusqu'au printemps de 1777, où il reprit son commandement à la frontière septentrionale. Il fut peu de temps après supplanté par Schuyler; mais au mois d'août suivant, lorsque Burgoyne (*voy.*) eut pris possession de Ticonderoga, défait Saint-Clair, occupé le fort Anne et Skeensborough, et qu'il fut arrivé au fort Saint-Édouard, dans la partie supérieure de l'Hudson, Gates fut réintégré dans le commandement. Après avoir rassemblé toutes les ressources nécessaires, Burgoyne établit son camp à Saratoga. Gates se mit de suite en mouvement avec des forces égales, et le 19 septembre il y eut un engagement général qui n'eut point de résultat définitif. Mais le 8 octobre suivant, les Anglais furent totalement défaits et l'on sait que, le 16, Burgoyne se rendit avec toute son armée. Ce fut là peut-être le plus important événement de la guerre, ou celui qui amena les plus heureuses conséquences. Vers ce temps, lorsque la popularité de Gates était parvenue à son plus haut point, on ourdit une intrigue pour le mettre à la place de Washington, mais cette manœuvre n'eut aucun succès. On ne peut dire avec certitude que Gates en ait eu connaissance.

En juin 1780, ce général reçut le commandement en chef des districts méridionaux. Dans ces contrées, les affaires des colonies se trouvaient en fort mauvais état. Charlestown avait été pris et le général Lincoln fait prisonnier. Lorsque Gates se chargea du commandement de l'armée du midi, elle se montait à peine à 1,500 hommes mal pourvus sous tous les rapports. Après avoir réuni autant de troupes qu'il put, et les avoir équipées le mieux possible, il marcha contre l'ennemi, qu'il rencontra le 16 août à Camden, sous le commandement de lord Cornwallis. Les Américains furent totalement défaits. Cinquante jours après ce désastre, le général Green fut envoyé pour remplacer Gates, dont la conduite fut soumise à l'examen d'une cour martiale. Après une longue et pénible enquête, il fut définitivement acquitté et réintégré dans son commandement en 1782; mais dans l'intervalle la guerre avait été conduite à une heureuse fin par la reddition de lord Cornwallis (*voy.*) avec son armée.

Après la paix, le général se retira dans sa propriété en Virginie, mais il n'y resta pas longtemps : en 1790, il partit pour New-York, après avoir affranchi tous ses esclaves et pourvu abondamment à leurs besoins. A son arrivée dans cette ville, on se hâta de lui offrir les droits de cité, et en 1800 il fut élu membre du corps législatif de l'état, par suite de la situation critique des partis qui se balançaient alors; mais il quitta ce poste aussitôt que le but pour lequel il l'avait accepté fut rempli. Il mourut le 10 avril 1806, âgé de 78 ans. — Le général Gates avait des manières aimables, et un caractère généreux; il était versé dans la littérature classique, et ses sentiments religieux étaient ceux d'un chrétien convaincu. *Enc. amer.*

GATINAIS (LE) ou GATINOIS (en latin *Pagus Vastinensis* ou *Vastinium*) était un pays de France borné au nord par la Brie, dont la Seine le sépare, à l'ouest par la Beauce et l'Orléanais, au midi par la Loire, qui le sépare de la Sologne et de l'Orléanais, et à l'est par la Champagne. Il avait environ vingt lieues communes de France du midi au nord, et autant de l'est à l'ouest. Il eut ses comtes particuliers jusqu'au moment où le roi Philippe Ier le réunit à la couronne; ces comtes du Gâtinais devinrent comtes d'Anjou. La rivière du

Loing, appelée en latin *Lupa*, traversait du midi au nord ce pays, dont le commerce était favorisé par les canaux de Briare et d'Orléans, et où il y avait beaucoup de vignes et de forêts. La partie septentrionale dépendait du gouvernement de l'Ile de France et du diocèse de Sens; la partie méridionale de l'Orléanais. Les principaux lieux du Gâtinais français étaient Nemours, Milli, le Lys, abbaye considérable de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée par la reine Blanche et saint Louis, Fontainebleau (*voy.*), Château-Landon, Moret, et Courtenay. Le Gâtinais orléanais appartenait aux diocèses de Sens, d'Orléans et d'Auxerre. La partie qui était dans le diocèse de Sens avait Montargis pour capitale; on y remarquait encore Châtillon-sur-Loing, où étaient les tombeaux des seigneurs de Châtillon de la maison de Coligni, Château-Renard, Boiscommun, la célèbre abbaye de Ferrières, de la congrégation de Saint-Maur, Choisy-aux-Loges. La partie qui était du diocèse d'Orléans s'étendait des deux côtés de la Loire; elle avait Lorris pour principale ville, puis Sulli. Gien (l'ancien *Genabum*, selon quelques auteurs) était la principale ville de la partie du Gâtinais qui dépendait du diocèse d'Auxerre. Après Gien venait Briare, qui était dans le *Puisaye*, pays appartenant au diocèse d'Auxerre, au sud du Gâtinais, auquel il était joint. Le Puisaye avait environ dix lieues communes de France d'étendue de l'est à l'ouest, et cinq du nord au midi. Saint-Fargeau en était la principale ville. Le Gâtinais a contribué à former les départements de Seine-et-Marne, du Loiret et de l'Yonne (*voy.* leurs articles). A. S-R.

GATTEAUX (Nicolas-Marie), graveur en médaille, naquit à Paris en 1751. Il était fils d'un serrurier et le dernier de neuf enfants. Son père le destinait à la gravure en bijoux; les tabatières, les boîtes de montres, les pommes de cannes furent les objets sur lesquels il s'exerça d'abord. Mais le travail dont il ornait ces bagatelles se fit bientôt remarquer par le sentiment qui caractérise l'artiste. Tous les instants que lui laissait la ciselure, il les consacrait à l'étude du dessin. Ses progrès furent rapides et extraordinaires. Un jour, son maître ayant refusé de lui laisser copier une tête de Parrocel, comme une tâche au-dessus de ses forces, le jeune dessinateur la copia en cachette avec tout le soin dont il était capable; puis il mit son œuvre dans le cadre qui contenait le modèle, et présenta le modèle comme étant sa copie. Le maître fut tellement dupe de la supercherie que l'élève n'osa pas l'avouer, et la copie resta dans l'école à la place de l'original.

Un architecte son parent, nommé Perlin, avait reconnu en lui une vocation d'artiste décidée et s'était même plu à l'initier à l'architecture. Il lui conseilla de quitter la gravure des bijoux pour celle des médailles, profession plus honorable, art sévère qui pouvait ouvrir une carrière au talent. Il conduisit Gatteaux chez Roger, employé supérieur à la Monnaie des médailles, qui le présenta, en 1773, à De Cotte, directeur de cet établissement et intendant des bâtiments et manufactures du roi.

Dès l'année 1773, Gatteaux exécuta le portrait de Louis XV pour la collection des rois de France : ce fut son premier ouvrage en médaille. L'année suivante, au commencement du règne de Louis XVI, il fut chargé de la grande médaille pour l'École de médecine et de chirurgie, dont ce prince posa la première pierre. Vingt-cinq ans plus tard, son burin fut de nouveau réclamé pour l'établissement dont il avait consacré l'inauguration; il fit, en 1798, la médaille du prix de cette école, avec les portraits de Jean Fernel et d'Ambroise Paré, les pères de la médecine et de la chirurgie en France. Cette médaille, le chef-d'œuvre de son auteur, rivalise, par le faire comme par le style, avec tout ce que la numismatique a produit de plus beau et de plus précieux.

Le sacre de Louis XVI (1775), la prise de Stoney-Point (1779), la naissance du Dauphin (1781), l'invention des aérostats (1783), le voyage de La Pérouse (1785), l'abandon des priviléges (1789), la fédération (1790), furent les principaux événements qu'il consacra par son burin historique. A côté de ces faits de l'histoire, nous mentionnerons une simple fête champêtre, qui, par son in-

fluence sur les mœurs d'une population, prend le caractère d'une institution publique. Le célèbre défenseur des Calas, Élie de Beaumont, établit, en 1777, dans une terre qu'il possédait en Normandie, la *Féte des bonnes gens;* un prix était décerné au bon chef de famille, un autre au bon vieillard : Gatteaux en fit les deux médailles. Les portraits des héros américains Horace Gates (1777), Antoine Weyne et Jean Stewart (1779), avaient fait parvenir au-delà des mers la réputation de leur auteur; ceux des savants français D'Alembert (1785) et Lalande (1787) ajoutèrent à la célébrité dont il jouissait dans sa patrie. En 1791, il modela d'après nature celui de Louis XVI, et cet infortuné monarque accueillit l'artiste avec autant de distinction que de bonté.

En 1781, Louis XVI avait exprimé le désir d'avoir le portrait du vieux comte de Maurepas, ministre qu'il affectionna trop pour le bonheur de la France. Gatteaux en fut instruit par De Cotte, qui connaissait l'extrême facilité de l'artiste. Le portrait fut modelé en cire pendant la messe, et gravé à la satisfaction générale. Ce succès ne valut à Gatteaux que des compliments de la part du ministre, dont on sait au surplus que l'égoïsme égalait la frivolité. Mais De Cotte obtint pour son protégé, ou plutôt pour son ami, le brevet de graveur des médailles du roi. L'Académie Française lui confia, en 1782, la gravure de la médaille pour le prix de vertu qui venait d'être institué; il fit présent des deux coins à ce corps savant.

Au centre de la place Vendôme, si glorieusement occupé aujourd'hui par la colonne de la Grande-Armée, on avait eu d'abord le projet d'ériger une colonne départementale. Gatteaux fut chargé de faire pour ce monument une médaille avec les portraits des trois consuls; il dut la faire en sept jours. Étonné d'une telle promptitude, le préfet de la Seine, Frochot, lui témoigna de la manière la plus flatteuse la reconnaissance de l'administration; c'était en 1800. Dans la même année, Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, lui commanda une grande médaille pour la conquête de la Bavière. La pièce fut terminée, mais le fameux procès du général Moreau empêcha qu'elle ne fût publiée; elle l'a été en 1833. L'artiste voulut s'associer à l'hommage que les musiciens français rendirent à Joseph Haydn, par l'exécution solennelle de l'oratorio de *la Création* en 1800 : il exécuta gratuitement les coins de la médaille offerte à ce grand compositeur, laquelle lui fut portée à Vienne en 1802, par Cherubini, son illustre émule.

Gatteaux n'était pas seulement un très habile graveur en médailles, il était encore un mécanicien très ingénieux, et si l'on ne connaissait en lui que le graveur, on ne connaîtrait que la moitié de son talent. En 1785, les intendants du commerce s'adressèrent à lui pour avoir un moyen d'éviter la contrefaçon des marques des étoffes nationales. Il leur présenta un projet dont l'exécution fut autorisée par arrêt du Conseil, et, depuis, aucune contrefaçon n'a reparu jusqu'à la Révolution, époque où ces marques furent abolies. La régie de l'enregistrement avait, pour le timbrage de son papier, un mode qui ne présentait pas non plus assez de garanties, et la contrefaçon se propageait d'une manière inquiétante. Gatteaux se chargea d'y mettre un terme, et la justice n'a plus eu à punir un seul crime de ce genre depuis que la presse inventée par lui est en usage. Plusieurs gouvernements étrangers l'ont adoptée. Mais c'est surtout dans la fabrication des assignats et de quelques autres billets qui intéressaient la confiance publique que le génie de Gatteaux se montra créateur.

Avec l'emploi des caractères mobiles, les diverses compositions du même billet ne pouvaient être parfaitement semblables, et d'un autre côté les ornements soudés autour de ces formes étaient sujets à dérangement. Le type n'était donc pas uniforme, et cet inconvénient ouvrait une large porte à la contrefaçon, en mettant la surveillance en défaut. Gatteaux imagina de graver tout l'assignat, lettres et ornements, d'une seule pièce. Ce poinçon achevé, il en tira sous son balancier une matrice en argent avec laquelle, à l'aide d'un mouton approprié, il obtint des clichés identiques. En même temps, le nouveau moyen procurait une prodigieuse économie. Pour en donner une

idée, il suffit de dire que, sur la fabrication d'un seul assignat, le trésor s'épargna 800,000 francs de frais. Dans un besoin pressant du gouvernement, une loterie de maisons et d'effets ayant été décrétée, le nombre énorme d'un million de billets fut imprimé en quinze jours, avec un procédé de l'invention de Gatteaux. Il n'y avait qu'un pas de ce procédé au stéréotypage (*voy.*), industrieux complément de la typographie.

La gravure en médaille n'étant que la sculpture en miniature, l'art du sculpteur ne pouvait être oublié dans les combinaisons du graveur-mécanicien. Personne n'ignore combien l'ébauche d'un marbre est imparfaite et périlleuse par l'opération de la mise au point. Gatteaux fit une machine qui remplace avantageusement cet appareil défectueux, et qui transporte sur le marbre, avec une précision mathématique, les points correspondants du modèle, tout en laissant à l'auteur de la statue la tâche vraiment créatrice de la terminer. Ce mécanisme a obtenu le suffrage de la commission de sculpture de l'Académie des Beaux-Arts; plusieurs de nos plus habiles statuaires s'en servent pour ébaucher leurs ouvrages; il a valu à son auteur, en 1819, une médaille d'argent, à l'exposition des produits de l'industrie nationale.

Gatteaux était âgé de 68 ans lorsqu'il quitta la gravure. Les médailles, jetons et sceaux gravés par lui de 1773 à 1802, c'est-à-dire en 29 ans, ne s'élèvent pas à moins de 289 pièces. Mais sa verte vieillesse ne resta jamais inoccupée. Il formait des collections d'objets d'art, où sa fortune, fruit honorable de ses immenses travaux, lui permettait de n'admettre que des morceaux de choix. Il était toujours entouré d'artistes; il en aida plusieurs à prendre leur essor: c'est lui qui soutint l'enfance de Michallon.

Une circonstance digne d'être remarquée peint bien sa modestie et son éloignement pour tout ce qui pouvait ressembler à l'intrigue. L'homme qui avait rendu tant et de si éminents services à l'état, qui avait rempli sa longue carrière par des chefs-d'œuvre et des bienfaits, qui fut, comme Fontenelle, contemporain de deux siècles, qui s'était fait un nom européen, n'eut pas la décoration de la Légion-d'Honneur. Sans doute il ne l'avait jamais sollicitée; mais si une telle abnégation peut honorer l'artiste, un tel oubli ne devient-il pas un sujet de regret pour un gouvernement? Gatteaux mourut le 24 juin 1832, à l'âge de 81 ans, d'une attaque de choléra.

Jacques-Édouard Gatteaux, fils du précédent, et, comme lui, graveur en médaille, naquit à Paris le 4 septembre 1788. Il fut le premier élève du collége de Sainte-Barbe (institution Delanneau). Après avoir terminé ses études, il reçut de son père et du peintre Bouillon les premières leçons du dessin. Moreau le jeune continua cette éducation artistique, et lui fit faire de si rapides progrès, que l'écolier dessinait d'après nature au collége même. Initié par son père dans les procédés de la gravure en médaille, M. Gatteaux entra, en 1807, chez le sculpteur Moitte, pour acquérir la connaissance de l'art statuaire. Le jeune artiste, menant de front la sculpture et la gravure numismatique, fit, l'année d'après, pour la suite des médailles impériales commencée par Denon, la tête de Virgile, comme emblème de la capitulation de Mantoue. L'ère glorieuse et monumentale de Napoléon ayant fait instituer un grand-prix pour la gravure en médaille, M. Gatteaux le remporta en 1809, à l'âge de 21 ans, le sujet était *Mars et la Victoire*. Ce concours avait lieu pour la première fois.

Arrivé à Rome, le nouveau pensionnaire débuta par une copie de l'*Hercule Farnèse*, exécutée en poinçon sur acier. Comme il n'avait étudié l'art que pendant quatre années, il comprit l'utilité d'en approfondir les principes, et se mit sérieusement aux études académiques. Quatre académies furent le résultat de cette résolution; deux ont été exécutées depuis en marbre. Moitte étant mort l'année suivante, M. Gatteaux sculpta, d'après un plâtre moulé sur nature et à l'aide de ses souvenirs, le portrait en marbre d'un maître qu'il chérissait; puis il le traduisit en une médaille. Il fit de bas-relief le portrait en marbre de Boisselin, son confrère et son ami, pour le tombeau élevé, dans l'église de Sainte-Marie-du-Peuple, au jeune peintre fran-

çais mort malheureusement à Rome. Curieux d'attacher un intérêt historique à chacune de ses productions, il consacra par une médaille le rétablissement et l'extension de l'École des Beaux-Arts dans cette capitale : le sujet était de son choix, et la pièce est entrée depuis dans la suite des médailles impériales. En même temps, les bustes de Napoléon et de Marie-Louise, exécutés dans des dimensions colossales, signalaient dans l'artiste une tendance à la sculpture ; un bas-relief représentant *Thésée*, au moment où le héros soulève la pierre en présence de sa mère, montra un sculpteur. Ce morceau fut brisé par accident, n'étant encore qu'en terre ; il n'en reste que la composition, conservée dans un dessin qui fait regretter vivement la perte de la sculpture.

M. Gatteaux revint en France en 1813. Il y exécuta, pour l'école d'architecture, la médaille de Philibert Delorme (grand module), laquelle fut suivie des médailles de Puget, d'Edelinck, de Varin, de Rameau, et d'une répétition de la médaille de Philibert Delorme en dimension moindre, pour les grands-prix de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce, de gravure en médaille et de musique, décernés annuellement par l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut. *Le comte d'Artois présidant le collége électoral de la Seine* fut le sujet d'une médaille gravée par M. Gatteaux en 1825. La même année, la médaille de Malherbe lui fut commandée par M. Lair, de Caen. Le portrait de Malherbe et celui de Ducis gravé l'année suivante pour la ville de Versailles, suggérèrent à M. Bérard l'idée de la *Galerie numismatique des grands hommes français*. M. Gatteaux fut un des fondateurs et des collaborateurs de cette patriotique entreprise. De 1816 à 1825, il fournit à cette collection Pierre Corneille, La Fontaine, Montaigne, Rabelais, Buffon, M^me^ de Staël, Philibert Delorme, Edelinck, Varin, saint Vincent de Paul, Cassini, l'abbé Barthélemy, Monge et Masséna. En 1817, il fit la médaille du duc d'Enghien pour la collection de M. Durand, et celle de *la Paix de* 1814, pour la suite des médailles de la Restauration. Celle-ci fut la première commande que l'artiste ait reçue du gouvernement. Trois autres médailles, *la Sainte-Alliance*, *l'Établissement du pont de Bordeaux*, et *le Rétablissement de la statue de Louis XIII à la place Royale*, eurent la même origine officielle. Le ministre de l'intérieur lui commanda le buste en marbre de Rabelais, qui est aujourd'hui dans les galeries de Versailles. Il sculpta aussi en marbre, pour le musée du Louvre, les bustes de Michel-Ange et de Sébastien del Piombo. Désireux de graver, comme son père l'avait fait cinquante ans auparavant, la médaille du sacre, il fit en 1826, pour le sacre de Charles X, sur différents modules, dont le grand est de 34 lignes, quatre portraits de ce monarque, lesquels furent exécutés par M. Gatteaux seul, sans aucun aide, en quarante-cinq jours. Le 18 juillet 1830, il terminait la médaille commémorative du voyage du même prince dans les départements, et, au mois de septembre suivant, par une de ces péripéties fréquentes dans les temps de révolution, il gravait le portrait du général La Fayette. Déjà, en 1821, il avait fait la médaille des trois députés de la Vendée, dont l'un était Manuel. Les vicissitudes politiques expliquent ces contrastes d'événements et de personnages. L'artiste avait aussi gravé, en 1822, la médaille de Zamoyski, nom cher aux Polonais : la tête est remarquable par l'élévation du caractère et la largeur du style.

Depuis la révolution de Juillet, M. Gatteaux a exécuté, en 1831, le portrait de Louis-Philippe pour la Monnaie des médailles ; en 1833, sur quatre modules différents, la médaille de l'École royale des Beaux-Arts, à Paris, pendant naturel de celle qu'il avait faite, presque au début de sa carrière, pour l'Académie de France, à Rome. Dans cette médaille, dont l'idée appartient à M. Ingres, alors président de l'École royale, la Peinture et la Sculpture, appuyées sur l'Architecture, en présence de la statue de Minerve, forment un groupe de la disposition la plus heureuse, en même temps qu'elles sont pour l'institution elle-même le plus exact et le plus clair des symboles. Enfin, s'associant deux fois à la fortune du duc d'Orléans, il burina la gloire et le bonheur du jeune prince : il fit, en 1837, la médaille de la prise de la citadelle

d'Anvers, et, en 1838, celle du mariage.

L'artiste grava la médaille de M. Delanneau, son instituteur littéraire; celle du sculpteur Charles Dupaty, son ami, celle du célèbre compositeur Beethoven. Pour ces monuments privés, son talent puisa des inspirations dans ses sentiments personnels; mais jamais il ne fut plus heureusement inspiré que pour la médaille de son père, dont il avait déjà fait le buste en marbre. Ce gage de la piété filiale est peut-être le meilleur ouvrage de l'auteur.

M. Gatteaux a fait avec succès plusieurs excursions dans le champ plus vaste de l'art statuaire. Il exécuta, en 1827, la statue du chevalier d'Assas, où la sculpture sut tirer un bon parti de l'ingrat costume militaire de l'époque. Il fit, en 1832, la statue de l'enseigne de vaisseau Bisson, qui présentait une difficulté plus grande encore, celle de donner du large, sans la ressource du manteau, à une figure destinée à surmonter une colonne de granit*. Le sculpteur se dédommagea de ces données peu favorables dans deux autres figures de son choix, où son génie était libre de toute entrave. L'une, en marbre, est *Triptolème tenant à la main un faisceau d'épis*, copie naïve du modèle à la manière des statuaires grecs; l'autre, en bronze, représente *Minerve après le jugement de Pâris*, sujet neuf et piquant, où l'expression du dépit sur la figure de la grave déesse et l'heureuse alliance du nu avec les draperies, rappellent aussi le goût de l'antique.

M. Gatteaux a continué les précieuses collections d'objets d'art commencées par son père; il les accroît, les classe, et met ces trésors à la disposition des artistes avec autant d'empressement que de générosité. Il fut élu, en 1834, par le 10e arrondissement de Paris, membre du conseil municipal de cette ville et du conseil général du département de la Seine. Alors s'est ouverte pour lui une nouvelle carrière, où il a pu servir efficacement les arts sans cesser de les cultiver. Il fut aussi élu membre du comité consultatif établi près de la Monnaie des médailles, à l'hôtel des Monnaies. Il a été nommé, en 1831, membre de la Légion-d'Honneur. M-L.

(*) Ces deux statues, fondues en bronze et consacrant deux dévouements patriotiques du même genre, sont placées, la première au Vigan, ville natale du chevalier d'Assas, la seconde à Lorient, où le monument de Bisson fut érigé par ordonnance royale. Toutes deux sont le résultat de souscriptions particulières; le gouvernement n'y est entré que comme simple souscripteur, en fournissant le bronze.

GATTERER (JEAN-CHRISTOPHE), célèbre historiographe allemand, naquit à Lichtenau, près de Nuremberg, le 13 juillet 1727, étudia dans cette dernière ville et à Altdorf principalement les sciences historiques, fut nommé, en 1755, professeur au gymnase de Nuremberg, et, en 1758, professeur ordinaire d'histoire à Gœttingue, où il mourut conseiller de cour, le 5 avril 1799.

Les vastes connaissances de Gatterer n'étaient pas restreintes à l'histoire proprement dite: elles embrassaient en outre toutes les sciences accessoires, telles que la géographie, la héraldique, la diplomatique, la numismatique et la chronologie. Ses recherches ont répandu un nouveau jour non-seulement sur le domaine tout entier de l'histoire, mais aussi sur bien des points particuliers qu'il a éclaircis dans des traités plus ou moins considérables. Un autre service qu'il a rendu, c'est d'avoir introduit une meilleure méthode pour l'étude et l'enseignement de l'histoire : le premier il employa la méthode synchronistique, et son activité, son érudition profonde et son esprit investigateur ont puissamment contribué à dissiper l'obscurité qui couvrait encore certaines parties de l'histoire ancienne. Malheureusement plusieurs de ses ouvrages sont restés inachevés. La Société royale des Sciences de Gœttingue le comptait parmi ses membres les plus laborieux. Gatterer fonda lui-même, en 1764, l'Institut historique, dont il fut directeur depuis 1767.

Outre différents manuels ou abrégés de diplomatique, de généalogie, de héraldique, de chronologie, de géographie, dont quelques-uns ont eu plusieurs éditions, et dont l'influence fut grande; sans parler aussi de nombreux traités historiques publiés en grande partie dans des recueils périodiques, nous citerons son *Histoire universelle* (Gœttingue, 1785-87, 2 v.); son *Essai d'une Histoire générale jus-*

qu'à la découverte de l'Amérique (Nuremberg, 1792); sa *Bibliothèque historique générale* (Halle, 1767 à 1771, 16 vol.), et son *Journal historique* (Gœttingue, 1772-1781, 16 vol.), ouvrages écrits tous en allemand.

Sa fille, MADELEINE-PHILIPPINE, mariée depuis au conseiller de guerre Engelhard, à Cassel, s'est fait un nom par ses poésies lyriques (Gœttingue, 1778, 2 vol.). *C. L.*

GATTILIER, nom vulgaire des *vitex*, genre appartenant à la famille des verbénacées, et renfermant environ trente espèces d'arbres et d'arbrisseaux presque tous exotiques. Les caractères essentiels de ce genre sont les suivants : calice d'une seule pièce, en forme de cloche courte et à cinq dents inégales; corolle monopétale, irrégulière, à tube allongé et à limbe partagé en cinq lobes très inégaux; quatre étamines, dont deux plus longues; un ovaire à quatre loges; un style filiforme, terminé par deux stigmates subulés. Le fruit est un petit drupe presque sec, dont le noyau offre quatre loges contenant chacune une seule graine. Les feuilles, toujours opposées, sont ternées ou digitées dans la plupart des espèces. Les fleurs, petites, mais très nombreuses, naissent en panicules, soit axillaires, soit terminales.

L'espèce la plus intéressante du genre est le gattilier commun (*vitex agnus-castus*, Linn.) ou *arbre à poivre*, petit arbre, commun dans toute la région méditerranéenne, où d'ordinaire il borde les rivières et autres cours d'eau. Les feuilles de cette espèce se composent de cinq ou sept folioles, tantôt très entières, tantôt dentées, lancéolées, d'un vert foncé et glabres en dessus, couvertes en dessous d'un duvet serré et grisâtre. Les fleurs, tantôt bleuâtres, tantôt rougeâtres, tantôt blanches, sont groupées en épis verticillés qui naissent à l'extrémité des jeunes pousses, ainsi qu'à l'aisselle des feuilles. Les fruits, de forme globuleuse et à peine du volume d'un grain de poivre, ont une saveur aromatique très prononcée : aussi les désigne-t-on dans l'Europe australe par les noms de *petit poivre* et *poivre sauvage*.

Cet arbre jouissait d'une grande célébrité chez les anciens, qui attribuaient à toutes ses parties des vertus éminemment anti-aphrodisiaques, et par cette raison lui imposèrent le nom absurde d'*agnus-castus*. Néanmoins cette réputation est loin d'être fondée; car la saveur presque brûlante des feuilles et des fruits du gattilier indiquent assez des propriétés diamétralement opposées à celles que la crédulité populaire s'imagine encore y trouver de nos jours.

Le gattilier commun, de même que le gattilier de Chine (*vitex incisa*, Lamk.), se cultive assez souvent dans les bosquets. L'un et l'autre se recommandent par un port élégant, ainsi que par leur floraison beaucoup plus tardive que celle de la plupart des autres arbustes d'agrément. ÉD. SP.

GAU (FRANÇOIS-CHRÉTIEN), architecte, naquit à Cologne le 14 juin 1790. Suivant la volonté de son père, il entra d'abord dans le commerce; mais son goût pour les arts, et surtout pour l'architecture, le força de quitter cette profession à l'âge de 18 ans. En 1809, il vint à Paris et y étudia sous les maîtres les plus distingués, tels que MM. Debret et Lebas, les principes de l'architecture. Son intelligente facilité à concevoir et à rendre tout ce qui rentrait dans sa spécialité le fit recevoir élève de l'Académie des Beaux-Arts et couronner par l'Institut de Bruxelles. Mais, ainsi que les grands architectes de la renaissance, M. Gau se proposa de visiter les anciens monuments de Rome, de l'Italie et de la Sicile. Il partit au commencement de l'année 1815, et étudia, en présence des merveilles qu'il avait sous les yeux, les proportions antiques et les symboles religieux et politiques des constructions romaines. Ces ruines si imposantes, ces restes si majestueux d'une civilisation passée, lui donnèrent l'envie de compléter les études importantes qu'il venait de faire, par une excursion dans l'Orient. Mais comment entreprendre un semblable voyage sans fortune, sans patronage puissant et sans recommandations, ignorant d'ailleurs le turc et l'arabe, langues qu'on parle en Égypte? Il part cependant et se propose de remonter jusqu'aux lieux où devaient exister les dernières traces de la civilisation, tandis que l'expédition scientifique conduite par Bonaparte s'était arrêtée à l'île de Philæ.

Après bien des efforts et des privations de toute espèce, il passe les mers et foule la terre des Ptolémées. Ses fatigues ne touchaient pas encore à leur terme! « Obligé, dit M. Mazois dans la *Revue Encyclopédique*, de se séparer, à son arrivée en Égypte, d'un compagnon sur lequel il avait compté, M. Gau, réduit à ses faibles ressources, n'en resta pas moins inébranlable dans sa résolution. Il part seul d'Alexandrie, sans domestique, sans guide, sans bagage, et suivant à pied une petite caravane à travers le désert. Dépourvu de provisions, ne sachant pas la langue du pays, il ne dut sa subsistance qu'à l'hospitalité des voyageurs arabes, qui, chaque soir, l'invitaient à partager le souper du bivouac. Enfin, après les plus pénibles fatigues, il aperçut les pyramides et toutes ses souffrances furent oubliées. » Ces monuments furent pour le jeune voyageur l'objet d'une étude particulière; il ne se contenta pas de les visiter et de les dessiner, il en donna encore l'explication symbolique. Au Caire, le consul anglais employa tout son crédit auprès du pacha pour faire refuser au jeune architecte la permission qu'il sollicitait de pénétrer en Nubie. Le croirait-on? M. Gau, à peine âgé de 27 ans, osa lutter avec le consul et sut remporter la victoire! Mais pendant cette lutte ses ressources s'épuisaient, le désespoir commençait à s'emparer de lui, et il était prêt à abandonner sa noble entreprise lorsqu'un de ses compatriotes, M. Dankert, médecin, aidé de M. Drovetti, ancien consul général de France, lui fit enfin obtenir le précieux firman. Son second protecteur se rendit aussitôt à Thèbes et lui donna tous les moyens de remonter le Nil. Il lui fournit des Arabes, une barque chargée de vivres et un Mamelouk pour lui servir d'interprète. Notre jeune artiste, au comble de la joie, quitta l'Égypte et s'avança dans la Nubie en explorant les rives du Nil entre la première et la seconde cataracte. Là il trouva les habitations primitives, les monuments troglodytiques du premier et du second âge, c'est-à-dire ceux qui sont creusés naturellement et artificiellement dans le roc. Mais il eut encore de nouveaux obstacles à surmonter. Tous ces temples et même ces cavernes étaient en partie cachés sous le sable : il fallait donc, pour les voir à l'extérieur et les visiter à l'intérieur, déblayer le terrain à mesure qu'on avançait. Il redoubla de courage et d'énergie, et parvint enfin à dessiner les plans, les élevations, les détails, les coupes et les inscriptions des plus anciens monuments de l'architecture égyptienne. Ces dessins, d'une fidélité scrupuleuse, accompagnés d'un texte écrit par MM. Niebuhr et Letronne, parurent en 1821 sous ce titre : *Antiquités de la Nubie ou Monuments inédits des bords du Nil, situés entre la première et la seconde cataracte*. Les idées neuves que la vue de ces monuments firent émettre à M. Gau sont aujourd'hui acceptées par les archéologues français.

Avant de revenir en Europe, M. Gau parcourut la Syrie et dessina les édifices les plus importants de cette contrée. Ces dessins, qui n'ont pas encore été publiés, vont paraître prochainement dans un ouvrage remarquable sur l'Asie-Mineure. Cet architecte a signalé, peut-être le premier, le rapport constant qui existe entre l'architecture des premiers peuples et leur civilisation. Il a consigné ces observations, dignes du plus haut intérêt, dans son bel ouvrage intitulé : *Les Ruines de Pompéi*. En 1824, il exposa au Louvre divers dessins lavés avec soin ayant pour titre : *Voyage dans la Haute- et la Basse-Égypte*, et *Douze Stations* sur le chemin du Calvaire à Jérusalem. En 1825, il fut naturalisé Français et reçut la croix de la Légion-d'Honneur.

Les travaux littéraires et la publication de ses voyages empêchèrent pendant longtemps M. Gau de s'occuper de la pratique de son art. Cependant nous devons à cet architecte la savante restauration de l'église de Saint-Julien-le-Pauvre à Paris, le presbytère de Saint-Séverin et la prison de la rue de la Roquette, située près du cimetière du Père Lachaise. Le plan de cette prison est simple, bien entendu, et surtout fort commode pour la surveillance. La ville de Paris vient de charger M. Gau de la construction d'une église gothique, style du XIII^e^ siècle, dans le faubourg Saint-Germain (place Belle-Chasse). Le projet de cette église

est fort curieux en ce sens que la fonte de fer sera employée conjointement avec la pierre. E. B-s.

GAUCHERIE, expression dérivant du manque d'adresse et de grâce avec lequel on agit ordinairement de la main gauche, lorsque l'on n'est pas né *ambidextre**. Une gaucherie fort naturelle est celle qu'apporte dans le monde un jeune homme ou une jeune fille élevés dans la retraite. Cette gaucherie qui provient de l'inexpérience et de la timidité a du charme et inspire de l'intérêt; mais quand il s'y joint une présomptueuse assurance, elle dégénère en sottise et devient insupportable. Presque tous les garçons à leur sortie du collége sont *gauches*, s'en aperçoivent et se corrigent rapidement; beaucoup de provinciaux sont gauches, ne s'en doutent point et restent tels toute leur vie. A moins d'un vice d'organisation mentale, on se guérit de la gaucherie par la modestie qui consulte, la docilité qui suit les conseils reçus, et l'habitude qui forme une nouvelle nature. La vanité dédaigne les conseils, se révolte contre la soumission, et s'oppose à toute espèce de perfectionnement. C'est cette réflexion qui détermine la risée dont les gens gauches sont l'objet. Sans être gauche, on peut faire des gaucheries, et les gens distraits, étourdis, préoccupés, insensibles, en commettent fréquemment. C'est ainsi que l'on déclame contre le fard devant une vieille coquette enluminée, que l'on prolonge une visite chez des gens prêts à se mettre à table, que l'on rappelle à un auteur sa pièce sifflée, à un ministre le jour où il n'eut point la majorité, à une femme qu'on la connait depuis 40 ans, à un enfant qu'on l'a vu en pénitence, à un médecin le malade qu'il a tué, à un homme à la mode le carrossier qui a fait protester son billet, à un général la bataille qu'il perdit, à une mère l'enfant qu'elle a vu expirer dans ses bras. Souvent aussi, dans leurs mouvements, les gens dont nous parlons, pour éviter de marcher sur la patte d'un chien, écrasent les pieds de sa maîtresse; ils craignent de toucher du coude une statuette, la rangent, et la font tomber sur des cristaux de Bohême qu'elle brise en se brisant; avant de tourner les feuilles d'un album, ils passent leur pouce sur leur langue; la tête tournée vers un interlocuteur qui les intéresse, ils jettent sur la robe d'une femme la tasse de thé qu'ils lui présentent, et s'ils ramassent son éventail, c'est après avoir fait sauter de la main d'un preneur de tabac la boîte qu'il tenait entr'ouverte. On parle, on mange, on danse, on s'habille, on fait tout *gauchement*, quand on gêne, qu'on ennuie les autres et qu'on leur déplaît. La gaucherie d'un prince ou d'un ministre est quelquefois plus nuisible à l'intérêt de leur puissance que sa malignité. Il y a des positions où nécessairement on paraît gauche : tel est un honnête homme en présence de la femme qu'il a cessé d'aimer tant qu'il est aimé d'elle; telle est une femme galante et hypocrite quand ceux qu'elle a trompés se rencontrent sous ses yeux; tel est un débiteur voyant survenir au milieu d'une fête qu'il donne les créanciers qu'il a éconduits la veille. On n'est point gauche avec de l'esprit et du savoir-vivre; on fait peu de gaucheries avec de la prudence, de la droiture et de la fermeté. L. C. B.

GAUDE. La plante qui porte communément ce nom, est le *reseda luteola*, Linn., appelé en outre *réséda des teinturiers*, *herbe à jaunir* et *herbe aux juifs**. Ce réséda (*voy.*), qui se cultive, pour les usagés des teinturiers, dans plusieurs contrées de France, ainsi qu'en d'autres pays de l'Europe, est commun aux bords des champs et des chemins, dans les décombres, etc., surtout dans les terrains soit pierreux, soit sablonneux. C'est une herbe haute de deux à six pieds, bisannuelle à l'état spontané ou lorsqu'on la sème en automne, mais annuelle étant semée au printemps. Sa racine, longue et pivotante, produit une tige simple ou peu rameuse, droite, effilée, feuillue dans toute sa longueur, et terminée par un long épi de fleurs; cet épi, ainsi que

(*) Cependant *gaucherie* ne s'emploie pas pour exprimer l'habitude de se servir plus volontiers de la main gauche que de la droite, et l'on pourrait être *gaucher* sans pour cela être *gauche*. S.

(*) Ce nom est dû à ce qu'au moyen-âge les Juifs, comme l'on sait, étaient forcés de porter une toque jaune, laquelle était teinte avec la gaude.

Linné l'observa d'abord, suit exactement le cours journalier du soleil, même par une atmosphère sombre ou pluvieuse, c'est-à-dire qu'il s'incline vers l'est le matin, vers le sud à midi, vers l'ouest l'après-midi et vers le nord pendant la nuit. Les feuilles, glabres comme toute la plante, sont d'un vert gai, linéaires-lancéolées, presque obtuses, plus ou moins ondulées aux bords, et d'ordinaire munies vers leur base d'une dent à chacun des bords. Les fleurs, très nombreuses et serrées, sont petites et d'un jaune verdâtre. Le calice est divisé en quatre lanières. La corolle offre quatre pétales de forme irrégulière. La capsule est arrondie et couronnée par trois pointes.

La décoction de la gaude dans l'eau donne une très belle couleur jaune. Il s'en fait une forte consommation pour teindre les étoffes de laine, de soie, de coton et d'autres substances végétales. Les plantes cultivées à cet effet sont arrachées tout entières avec leurs racines, à l'époque où les graines commencent à mûrir; elles sont mises en bottes qu'on fait sécher complétement, soit sur place, soit dans des greniers, et c'est ainsi qu'on les conserve pour l'usage. D'ailleurs la gaude fraîche peut de même s'employer à la teinture. Les cendres de la plante contiennent, à ce qu'on assure, beaucoup de potasse. Le suc des feuilles de la gaude passait jadis pour apéritif et vulnéraire. ÉD. SP.

GAUDIN (MARTIN-MICHEL-CHARLES), duc DE GAËTE, est né à Saint-Denis, près Paris, le 19 janvier 1756. Dès son adolescence, il donna des preuves d'une rare aptitude pour l'étude et la pratique des matières de finances. A 17 ans, l'intendant d'Ormesson le fit entrer dans les bureaux des contributions publiques, et, trois ans après, il était à la tête d'une des divisions de ce service, à la direction générale qui fut établie sous les ordres de M. d'Ailly, lors du premier ministère de Necker.

En 1791, lorsque l'Assemblée constituante eut établi, à côté du ministère des contributions et revenus publics, la trésorerie nationale, administration collective placée sous les ordres de son comité des finances, M. Gaudin fut un des six commissaires dont se composa cette administration.

Après le 10 août 1792, ses collègues et lui, ne croyant plus qu'il leur fût possible de faire le bien, donnèrent leur démission : elle fut refusée, et il leur fut enjoint de rester à leur poste. La même démarche fut renouvelée aussi inutilement, en 1793, par une lettre qui fut rendue publique dans les journaux; ce ne fut qu'en 1794 que M. Gaudin et ses collègues obtinrent la faculté de se retirer. L'année suivante, il apprit dans sa retraite, près de Soissons, que le Directoire exécutif l'avait nommé ministre des finances: il refusa cette haute fonction. Il en fit de même de la place de commissaire de la trésorerie nationale, à laquelle il fut appelé par le conseil des Cinq-Cents en 1797. Toutefois, M. Gaudin consentit à quitter sa retraite pour venir apporter le tribut de ses méditations et de son expérience concernant l'administration des finances au président du Directoire exécutif qui l'avait réclamé. Après ces conférences, il accepta la place de commissaire général des postes.

Il quitta ces fonctions, après le 18 brumaire an VIII, pour le portefeuille des finances, qu'il a gardé depuis le 10 novembre 1799 jusqu'au 1er avril 1814, et qu'il reprit après le 20 mars jusqu'au mois de juillet 1815. Depuis l'établissement d'une administration centrale et supérieure de la fortune publique en France (c'est-à-dire depuis 1515 environ), Colbert a seul offert l'exemple d'une pareille continuité de services.

Cette longue carrière de M. Gaudin a été marquée par une série non interrompue d'améliorations que peuvent seuls apprécier les hommes qui ont fait une étude spéciale et approfondie de notre administration financière. Mais tous ceux qui ne sont pas étrangers à ces études savent qu'on lui doit le système des contributions publiques qui, sauf d'inévitables modifications, nous régit encore aujourd'hui; système qui a pour base la variété des taxes et le mélange des impôts directs et indirects, et qui permet ainsi d'atteindre les facultés contributives sous les diverses formes par lesquelles elles se manifestent. Le besoin d'arriver à la plus

équitable répartition des charges publiques fit reprendre à M. Gaudin, et suivre avec une louable activité, le projet d'un cadastre général parcellaire (*voy.*) dont l'Assemblée constituante avait décrété l'exécution, et que nous verrons terminer incessamment. La Cour des comptes (*v.*) a été établie sous son ministère : c'est lui qui, d'après une pensée de Napoléon, prépara le projet qui est devenu la loi du 16 septembre 1807. Enfin c'est à M. Gaudin que la France doit le rétablissement de son crédit, complétement ruiné par les malheurs du temps et surtout par les abus du papier-monnaie.

Les soins de la vaste administration dont la haute direction lui était confiée n'empêchèrent pas M. Gaudin d'aller, au mois de juillet 1805, organiser l'administration financière dans les états de Gênes, réunis à la France, et, en 1811, de remplir une semblable mission dans la Hollande et dans les villes anséatiques.

Napoléon, qui prisait surtout dans les serviteurs de l'état l'application aux devoirs et la probité, accordait une estime particulière à M. Gaudin. Après l'avoir nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, et Grand-Aigle le 2 février 1805, il le créa comte en 1808, et, le 15 août 1809, duc de Gaëte, avec une riche dotation, assise dans divers pays étrangers, et qui disparut, en 1814, avec les fruits de la conquête. Il le nomma aussi membre de la Chambre des pairs pendant les Cent-Jours.

M. Gaudin s'est montré digne de ces faveurs, qui n'étaient après tout que le prix de services rendus au pays. Au mois de mars 1814, il suivit à Blois l'impératrice Marie-Louise et il ne la quitta, à Orléans, qu'après que cette princesse eut fait connaître aux personnages qui ne l'avaient pas abandonnée que leurs services avaient cessé de lui être utiles. Après la chute de l'empire, quoique tenant une fonction lucrative du gouvernement de la Restauration, il a regardé comme un devoir de faire connaître tout ce que ses longs rapports avec Napoléon lui avaient révélé d'honorable pour le caractère de ce grand homme. Tel est l'objet principal des *Mémoires et Souvenirs* qu'il a publiés (3 vol. in-8°, les deux premiers en 1826, le troisième en 1834, sous le titre de supplément).

La reconnaissance de M. le duc de Gaëte pour les bienfaits, l'estime et l'affection dont Napoléon l'avait honoré, n'était pas à ses yeux un motif pour qu'il renonçât à servir la France lorsque l'empereur eut cessé de régner sur elle.

Envoyé, en 1815, par le département de l'Aisne à la Chambre des députés, où il a siégé jusqu'en 1819, il s'y fit remarquer par son expérience et sa coopération assidue à tous les travaux intérieurs de la Chambre, la faiblesse de son organe ne lui permettant pas d'aborder la tribune. Aussi, ayant à défendre l'institution du cadastre parcellaire contre les attaques animées dont elle était l'objet, il fut obligé de faire lire sa réfutation par un de ses collègues. La Chambre ordonna l'impression de ce travail *, remarquable par sa lucidité et par le ton de parfaite convenance avec lequel l'auteur parlait des mesures qu'il avait eu l'occasion de prescrire comme ministre. Une autre opinion sur le budget, qu'il fit aussi lire à la tribune, fixa vivement l'attention de la Chambre.

Le 6 avril 1820, le roi nomma M. le duc de Gaëte régent de la Banque de France; il a quitté ces fonctions seulement au mois d'avril 1834, par suite d'une démission que le public n'a pas regardée comme parfaitement spontanée et suffisamment volontaire. On croit aussi généralement que M. le duc de Gaëte n'a point désiré rentrer dans la Chambre des pairs, dont il avait fait partie en 1815.

La retraite dans laquelle il vit, depuis qu'il a quitté le gouvernement de la Banque de France, dans sa terre de Jennevillers près Paris, paraît occupée par choix des matières qui ont fait si longtemps l'objet de ses devoirs. Ainsi, dans les discussions récentes relatives au remboursement de la rente, M. le duc de Gaëte a publié des considérations sur cette importante mesure.

On a contesté à M. le duc de Gaëte l'éclat du talent et les hautes vues financières; mais ses adversaires eux-mêmes

(*) Il a été réimprimé, en 1834, à la suite du supplément aux *Mémoires et Souvenirs*.

ont reconnu la sagesse de son administration, sa religieuse fidélité à tenir les engagements contractés, son esprit d'ordre, sa puissance de travail, son intégrité et sa rare modestie*.

Dans un temps où les passions politiques étaient soulevées, il fut accusé publiquement par un député ultra-royaliste, à l'occasion des 3,600,000 fr. de rentes que Napoléon fit enlever à la caisse d'amortissement par un décret du 16 mai 1815. Avant même qu'il eût publié ses *Observations sur la proposition de M. de Blosseville*, l'accusation qui lui était intentée avait été repoussée par des hommes qui partageaient les convictions politiques de son accusateur. Du reste, il faut dire qu'une commission nommée par le roi avait, plusieurs mois auparavant, examiné cette affaire, et que, sur le rapport de cette commission (le rapporteur était M. Lainé), une ordonnance avait déclaré que l'enlèvement fait à la caisse d'amortissement était un acte personnel à Napoléon, et que les ministres des finances et du trésor (M. le comte Mollien) étaient affranchis de toute responsabilité, attendu l'impérieuse nécessité qui les avait dominés**.

La postérité seule peut classer définitivement les hommes; mais nous ne croyons pas nous tromper en assurant qu'elle placera M. le duc de Gaëte parmi les plus honorables représentants de cette école administrative de l'empire, qu'il ne faut pas sans doute exalter aveuglément, mais à qui nous ne saurions, sans injustice, refuser notre estime et notre reconnaissance. J. B-R.

(*) Nommé ministre des finances au mois de brumaire an VIII, il offrit au premier consul, dès le *mois de germinal suivant*, « de remettre ses fonctions dans des mains plus fermes et plus habiles, » craignant que le fardeau ne fût au-dessus de ses forces. C'est d'après ses instances que le ministère du Trésor fut créé en l'an X, et ce fut par déférence pour Napoléon qu'il consentit à reprendre le ministère des finances pendant les Cent-Jours.

(**) *L'administration de la fortune* publique, sous l'Empire, donna lieu, lors de la première Restauration, à une assez vive polémique dans laquelle M. le duc de Gaëte prit une part active. Le débat s'engagea à l'occasion d'une phrase insérée par son successeur au ministère dans un exposé de la situation du royaume présenté aux deux Chambres. M. le duc de Gaëte publia des *Observations et éclaircissements* qu'il ne signa pas, mais dont chacun savait l'auteur; un anonyme (M. Bricogne) répondit par l'*Opinion d'un créancier de l'état sur le budget et sur les observations et réflexions dont il a été l'objet*. M. le duc de Gaëte répliqua; le retour de l'île d'Elbe interrompit subitement cette discussion.

GAUGAMÈLE (BATAILLE DE) ou D'ARBÈLES. Gaugamèle ou Gangamèle est un endroit de l'ancienne Assyrie placé par d'Anville à quelques lieues de la rivière Boumade. Ce fut dans les vastes plaines arrosées par elle, six ou sept lieues à l'orient du Tigre, qu'Alexandre-le-Grand (*voy.*) livra, l'an 331 avant J-C., à Darius Codoman la bataille qui porta le dernier coup à la monarchie perse, déjà ébranlée par ses deux victoires du Granique et d'Issus. Nous avons préféré lui donner le nom de Gaugamèle, parce qu'Arbèles (aujourd'hui Arbil) est à 600 stades du champ de bataille, dans l'Adiabène, et qu'Alexandre, après une vive poursuite commencée au milieu de la nuit, n'y arriva que le lendemain de sa victoire (Arrien, l. III, c. 5).

Avant de passer l'Euphrate pour attaquer Darius au cœur de ses états, Alexandre avait eu soin de s'assurer l'obéissance de l'Asie-Mineure, de la Syrie, de la Phénicie, de l'Égypte et des îles. Maître des côtes de la Méditerranée, il pouvait recevoir plus promptement des renforts; il interceptait en outre les communications des Perses avec les populations grecques, mal disposées pour lui, et dont les soldats, soudoyés par Darius, étaient le plus solide appui de son armée.

On ne saurait assez s'étonner que ce dernier prince ait laissé son rival consommer sans trouble ses premières conquêtes, quand les seuls siéges de Tyr et de Gaza l'avaient arrêté près d'une campagne. En présence de la conquête qui menaçait de les engloutir, l'inertie, soit du souverain, soit des peuples, semble étrange; mais ce n'est pas ici le lieu de l'expliquer : nous devons nous renfermer dans le champ des opérations militaires. Arrien (*voy.*) est le meilleur guide que nous ait à ce sujet laissé l'antiquité. Chef d'armée, historien et auteur d'un traité de tactique, il indique les manœuvres avec une clarté parfaite.

Alexandre était arrivé sans obstacle à

Thapsaque, sur les bords de l'Euphrate, ce grand fleuve qui borne à l'occident la Mésopotamie. Thapsaque est placée par d'Anville vers le 38e degré de longitude et au-delà du 35e de latitude. On avait commencé à jeter deux ponts. Alors seulement Mazée, chargé par Darius de défendre le fleuve, parut sur la rive opposée avec 3,000 cavaliers dont 2,000 étaient des Grecs stipendiés. Mais à l'approche d'Alexandre tous prirent la fuite, et ce prince passa, dirigeant sa marche vers le nord-est, au lieu de marcher par le sud-est vers Babylone. L'abondance des vivres et des fourrages, puis les chaleurs plus supportables lui faisaient préférer ce chemin. Il laissait diagonalement à sa gauche l'Euphrate et les montagnes d'Arménie, et suivait les vallées successivement formées par le cours du Chaboras (aujourd'hui Khabour) et du Mygdonius (Sinjar). Quand on approcha du Tigre, quelques prisonniers faits sur la cavalerie perse annoncèrent que Darius était campé sur les bords de ce fleuve et se préparait à en défendre le passage. Alexandre s'y porta en toute hâte. Là, toujours favorisé par la fortune et par son ennemi, il ne trouva aucun corps pour l'arrêter et passa le Tigre sans autre obstacle que la rapidité du fleuve*.

Une éclipse de lune tint quelque temps dans l'effroi son armée campée sur la rive; mais des sacrifices offerts à la lune, à la terre et au soleil, firent augurer la victoire au devin Aristandre, et les Macédoniens levèrent leur camp pour aller chercher les Perses. Ils traversaient l'Assyrie, ayant le Tigre à la droite et à gauche les montagnes des Gordiens. Le quatrième jour, on découvrit un détachement de cavalerie ennemie qui se débanda. Quelques prisonniers faits dans la poursuite apprirent que Darius n'était pas loin avec une puissante armée. Leurs récits élevaient à un million le nombre des fantassins et à 40,000 le nombre des cavaliers (Arrien, liv. III, chap. 4). Arrien, malgré ses connaissances militaires et sa sagacité, ne fait pas l'ombre d'une réflexion au sujet de ce million d'hommes également donné par Plutarque. Napoléon n'admet pas qu'on puisse nourrir et mouvoir ensemble une pareille quantité de soldats. Nous ajouterons que dans nos armées modernes la proportion de la cavalerie à l'infanterie est d'un quart pour les pays de plaine, que l'infanterie fait le fond de nos armées, et qu'il n'en devait pas être ainsi chez les Barbares que combattait Alexandre. Par un singulier hasard, Quinte-Curce, rhéteur si peu judicieux d'habitude, donne aux Perses 200,000 fantassins et 45,000 cavaliers. D'après Arrien, Alexandre avait 40,000 hommes de pied et 7,000 de cavalerie. Ces deux évaluations nous paraissent les plus vraisemblables.

Alexandre fit halte à l'endroit même où il était, et fortifia son camp, résolu d'y laisser ses bagages, ses soldats malades, et de mener ses troupes à l'ennemi sans autre équipage que leurs armes. Auparavant il voulait les refaire. Le quatrième jour, elles s'ébranlèrent vers la seconde veille de la nuit, afin d'engager l'action générale au lever de l'aurore.

Darius s'était campé avec toutes ses troupes dans la plaine de Gaugamèle, près du fleuve Boumade, à 600 stades de la ville d'Arbèles. Il avait eu le soin de faire aplanir toutes les inégalités du terrain qui auraient pu empêcher la manœuvre des chars ou de la cavalerie. Ses courtisans attribuaient la défaite d'Issus à la difficulté des lieux, et Darius les crut facilement.

Il se prépara au combat sur la nouvelle de l'approche d'Alexandre qui s'avançait en ordre de bataille. Déjà il n'était plus qu'à 60 stades et les deux armées ne se découvraient pas encore, parce qu'elles étaient séparées par des hauteurs. Dès qu'Alexandre y fut arrivé, il aperçut la multitude des ennemis couvrant au loin la plaine. A travers le voile transparent des brouillards du matin, leurs mouvements ressemblaient aux flots d'une mer agitée, et le bruit confus de tant de mil-

(*) D'Anville place vers le 40e degré et demi de longitude et le 36e degré et demi de latitude le point de son passage, auquel il donne le nom de Labbana (Mosul). De Thapsaque, la distance en ligne droite semble être de 54 lieues (de 2,500 toises), qu'on peut porter à 67 d'après la méthode employée par nos états-majors, qui comptent un quart en sus pour les détours. A six ou sept lieues plus à l'Orient se rencontre la rivière Boumade; trois ou quatre lieues au-delà, Gaugamèle.

liers d'hommes arrivait comme le bruissement des vagues à l'oreille des Macédoniens. Alexandre fit halte. Un instant on délibéra. Le plus grand nombre voulait faire donner aussitôt la phalange : l'avis de Parménion l'emporta. L'armée campa en ordre de bataille, et Alexandre, prenant avec lui ses troupes légères, reconnut les lieux qui devaient servir de théâtre au combat, les embuscades, les piéges cachés, les dispositions et l'ordonnance de l'ennemi. De retour, il fit prendre à toute l'armée des aliments et du repos. Les fortifications élevées à la hâte protégeaient leur sommeil. Darius craignait une surprise dans son camp qu'il avait négligé de fortifier. Son armée veilla, restant toute la nuit rangée en bataille. La crainte, signe précurseur des défaites, avait pénétré dans le cœur de ses soldats. Toutefois Alexandre, à qui Parménion proposa de les attaquer de nuit, n'en voulut rien faire. Sûr de vaincre avec le jour par la supériorité de sa tactique, il ne voulut pas engager une attaque nocturne sur un terrain mieux connu des Perses. D'après Aristobule que cite Arrien, voici quel fut l'ordre de bataille des deux armées. Les Perses étaient rangés sur deux lignes profondes qui débordaient de beaucoup le front des Macédoniens. Leur aile gauche, où la cavalerie et l'infanterie se trouvaient confondues, était protégée par la cavalerie scythe, par celle des Bactriens et par cent chars armés de faux. Au centre paraissait Darius entouré de sa famille, des nobles de son empire, des Indiens, et de l'infanterie grecque à sa solde, la seule qu'il pût opposer à la phalange. Cinquante chars armés de faux et les éléphants couvraient son front. Au-devant de son aile gauche étaient cinquante autres chars avec la cavalerie de l'Arménie et de la Cappadoce.

Alexandre avait placé à l'aile droite la cavalerie de sa garde; elle était appuyée sur l'infanterie de la phalange. A l'aile gauche étaient l'infanterie de Cratère et la cavalerie des alliés sous Parménion, qu'entourait l'élite des Thessaliens. Derrière ce front de bataille s'étendait une seconde ligne mobile dont les chefs avaient ordre de faire volte-face si les Perses tentaient d'envelopper l'armée. Ils devaient étendre ou resserrer leur phalange au besoin. Diverses troupes de frondeurs, d'archers, et la cavalerie étrangère sous Ménidas, couvraient le front de son aile droite. Ménidas et sa troupe eurent l'ordre de prendre l'ennemi en flanc s'il cherchait à les tourner. A la pointe de l'aile gauche, rangée sur un front oblique, des dispositions analogues avaient été prises. L'infanterie thrace couvrait le bagage laissé dans le camp.

Bientôt la première ligne d'Alexandre s'avança sur les Perses qui l'attendaient. Les rangs étaient gardés dans un silence profond; car l'ordre était donné de ne pousser un cri général que dans le moment décisif. Alexandre, appuyant avec sa droite dans l'ordre oblique, tenait sa gauche éloignée. Avec sa garde, il se trouvait vis-à-vis le centre occupé par Darius. Les Perses le firent déborder par leur aile gauche. Déjà la cavalerie qui couvrait son front était aux prises avec celle des Scythes sans qu'il s'en occupât. Il suivait sa direction et il était déjà arrivé à l'endroit du terrain aplani par les Perses, lorsque Darius, craignant que les Macédoniens ne vinssent à s'étendre sur un sol plus inégal où ses chars armés de faux ne pourraient rouler, ordonne à ceux qui couvraient son aile gauche d'investir la droite de l'ennemi pour empêcher Alexandre de s'étendre. Celui-ci les fit attaquer par Ménidas, qu'il soutint successivement par d'autres corps. Après diverses charges sanglantes, tantôt heureuses, tantôt ramenées, les Macédoniens avaient fini par mettre les Barbares en désordre. Alors ceux-ci firent rouler leurs chars armés de faux pour rompre la phalange d'Alexandre. De l'extrémité de leurs timons sortaient des piques; entre les raies des roues des pointes de dards apparaissaient en grand nombre; enfin des faux attachées au cercle des roues devaient couper tout ce qui se trouverait sur le passage des chevaux lancés avec impétuosité. Les Perses comptaient beaucoup sur cet épouvantail, mais leur espoir fut déçu. Les hommes de trait répandus à dessein par Alexandre sur le front de sa ligne faisaient pleuvoir sur les conducteurs une grêle de flèches, les précipitaient des chars, saisissaient les

rênes et tuaient les chevaux. Quelques-uns seulement traversèrent les rangs qui s'étaient ouverts à leur passage, et, sans faire de mal, ils tombèrent aux mains des palefreniers.

Ce fut alors que Darius ébranla toute la masse de son armée. Sa cavalerie était sur le point de tourner l'aile droite d'Alexandre qui poussait en avant. Déjà la cavalerie étrangère pliait. Dans cet instant critique, il fait charger le corps d'Aretès. A peine l'a-t-il vu s'ouvrir les premiers rangs des Barbares, qu'il se précipite de ce côté sur Darius, formant le coin avec la cavalerie de sa garde et la phalange qui poussaient de grands cris. Il presse et frappe les Perses au visage. Rangée sur seize hommes de profondeur, la phalange hérissée de piques, car celles du sixième rang dépassaient encore les chefs de file, se faisait jour partout où elle donnait. Nulle part l'ennemi ne pouvait soutenir ce choc épouvantable. La mêlée dura peu, et Darius, pénétré d'effroi, chercha son salut dans la fuite.

Mais le front de la ligne macédonienne trop peu nombreuse s'était ouvert, et, par cette ouverture, la cavalerie indienne et persane s'était fait jour jusqu'aux bagages macédoniens où le désordre fut extrême. Les Perses y accablèrent les Grecs surpris sans armes et qui ne pensaient pas que l'on pût rompre les deux lignes qui les séparaient de l'ennemi. Toutefois les chefs de la seconde ligne firent volte-face, et, prenant les Perses à dos, en tuèrent une partie embarrassée dans les bagages, et mirent le reste en fuite.

A l'aile gauche des Macédoniens, Parménion, pris en flanc, avait été enveloppé par l'aile droite des Perses. Dans son embarras, celui-ci envoya demander du secours à Alexandre qui, arrêtant sa poursuite, revint vivement sur l'aile droite des Barbares; mais, dans ce mouvement, il donna dans une partie de la cavalerie ennemie qui fuyait. C'étaient les Parthes, les Indiens et les Perses les plus braves. Le choc fut des plus terribles, car ils se retiraient en ordre de marche, en masse, et, pressant Alexandre de tout leur poids, ils combattirent en désespérés.

Une partie se fit jour à travers ses rangs, le reste tomba sous le sabre de sa garde, et il put enfin arriver auprès de Parménion. Alors celui-ci était déjà hors de danger; la cavalerie thessalienne avait rétabli l'avantage et les ennemis fuyaient partout. Les Macédoniens les poursuivirent à outrance et ne s'arrêtèrent qu'à la nuit. S'il faut en croire Arrien, 300,000 Barbares périrent dans cette journée, et un nombre plus considérable demeura prisonnier. Quant à la perte d'Alexandre, il ne la porte qu'à 100 hommes et à 1,000 chevaux. Il doit y avoir quelque erreur de copiste dans le texte (Arrien, liv. III, ch. 5); Quinte-Curce (l. IV, ch. 16) n'évalue qu'à 40,000 le nombre des Perses tués et ajoute que les Macédoniens perdirent moins de 300 hommes. Ce dernier chiffre semble trop faible. On a besoin, pour ne point traiter ces récits de fables, de lire la vie d'Agésilas, et surtout la retraite des Dix-Mille, où Xénophon montre si bien à quel point la valeur, la discipline et la tactique des Grecs rendaient possibles de pareils triomphes sur la cohue lâche et mal armée des Perses. D-E.

GAULE (*Gallia*), le pays des Gaulois ou plutôt des Galls (*Galli*). Ce dernier nom est probablement le même que Κελτοὶ, Celtes, sans doute plus ancien. Préférant une prononciation plus douce, les Grecs auront séparé les deux consonnes par une voyelle et auront changé le K en Γ. Ils appelèrent donc (ainsi que le dit Pausanias, *Attic.* 3) Γαλάται le peuple qu'ils avaient d'abord nommé Κελτοὶ, et auquel les Romains avaient déjà donné le nom de *Galli*. Les deux ou trois noms, en conséquence, n'en font qu'un, et c'est par le phénicien *galouth*, émigrés, qu'on a prétendu l'expliquer.

Du temps des Romains, la Gaule s'étendait depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin, et du côté de l'Italie, par-dessus les Alpes, jusqu'à la mer Adriatique. Ils la divisaient, relativement à Rome, en Gaule en-deçà des Alpes ou Cisalpine (*Gallia cisalpina*), et en Gaule au-delà des Alpes ou Transalpine (*Gallia transalpina*). De là vient qu'on parle souvent des *deux Gaules*. La Gaule cisalpine s'étendait depuis les Alpes jusqu'à la mer Adriatique, et comprenait toute la Haute-Italie jusqu'au Rubicon et à la Macra. Par suite de leurs fréquents

rapports avec les Italiens, ses habitants prirent leurs mœurs et leurs usages; César leur fit obtenir le droit de bourgeoisie. Ils adoptèrent la toge romaine, ce qui fit donner aussi à leur pays le nom de *Gallia togata*. Cette partie de la Gaule se subdivisait d'ailleurs en Ligurie, comprenant le territoire de Gênes et de Lucques et une partie du Piémont; en Gaule transpadane ou au-delà du Pô (*Padus*), et en Gaule cispadane ou en-deçà du Pô. La Ligurie était habitée par les Liguriens; la Gaule transpadane, par les Tauriniens, les Insubriens et les Cénomans; la cispadane, par les Boïens, les Sennonois et les Lingons, tous peuples d'origine galloise. Les villes les plus remarquables de la Gaule transpadane étaient *Tergesta* (Trieste), *Aquileja* (Aquilée), *Patavium* (Padoue), *Vicentia* (Vicence), *Verona* (Vérone), *Mantua* (Mantoue), *Cremona* (Crémone), *Brixia* (Brescia), *Mediolanum* (Milan), *Ticinum* (Pavie) et *Augusta Taurinorum* (Turin); celles de la Gaule cispadane : *Ravenna* (Ravenne), *Bononia* (Bologne), *Mutina* (Modène), *Parma* (Parme), *Placentia* (Plaisance). Presque toutes étaient des colonies romaines, et la plupart, comme on le voit, ont conservé leur ancien nom.

La Gaule transalpine, dont on traitera plus particulièrement dans cet article et dont notre tâche, en le faisant précéder d'une courte introduction, se réduit à rappeler les principales divisions; la Gaule transalpine, disons-nous, fut aussi, par opposition à la *Gallia togata*, appelée *Gallia comata*, parce que les habitants laissaient croître leur barbe (*coma*), et *braccata*, parce que ceux de la partie méridionale surtout portaient des braies ou hauts-de-chausse (*braccæ*), vêtement qui n'était pas en usage chez les Romains. Elle était bornée à l'ouest par les Pyrénées, à l'est par le Rhin et par une ligne tirée de sa source jusqu'au Var, y compris cette rivière, au nord par l'océan Atlantique, et au sud par la Méditerranée. Elle comprenait la France actuelle, la Suisse, la rive gauche du Rhin, la Hollande et la Belgique. Fabius ayant conquis la partie de la Gaule transalpine la plus voisine de la Haute-Italie et qui s'étend le long des côtes de la Méditerranée jusqu'aux Pyrénées, on en fit une province romaine, et on l'appela simplement *provincia*, nom qu'elle conserva même après la conquête du reste des Gaules et qui se changea plus tard en celui de Provence. Cette province était bornée par les Alpes, les Cévennes et le Rhône. Lorsque César eut soumis la Gaule tout entière, on la divisa en trois parties, non compris la Province : l'*Aquitaine*, depuis les Pyrénées jusqu'à la Garonne, habitée principalement par des Ibériens; la *Gaule celtique*, depuis la Garonne jusqu'à la Seine et à la Marne, et la *Gaule belgique*, au nord jusqu'au Rhin. Auguste fit faire par Agrippa une nouvelle division du pays qui fut partagé alors : 1° en *Aquitaine*, avec *Burdegala* (Bordeaux) pour capitale : on lui donna pour limite la Loire, afin d'établir un rapport plus juste entre les différentes parties; 2° en *Gaule belgique*, entre la Seine, la Saône, le Rhône, le Rhin et la mer d'Allemagne, avec les capitales *Vesontio* (Besançon), *Treveri* (Trèves), etc. : elle comprenait aussi les provinces rhénanes et la Suisse, qui en furent séparées par la suite sous le nom de *Germanie première* ou *supérieure* et de *Germanie seconde* ou *inférieure*, avec les villes de *Colonia Agrippina* (Cologne), *Moguntiacum* (Mayence) et *Argentoratum* (Strasbourg); 3° en *Gaule lyonnaise* ou *celtique*, comprenant le reste des pays habités par les Celtes, c'est-à-dire toute la partie de la Gaule bornée par la Seine, la Saône et la Loire, les Cévennes et le Rhône : les villes principales étaient *Lugdunum* (Lyon), *Alesia* (Alise ou Sainte-Reine), *Bibracte*, appelée plus tard *Augustodunum* (Autun), et *Lutetia Parisiorum* (Paris); du temps de César, cette dernière était encore fort peu importante : elle n'occupait que l'île qui se trouve au milieu de la Seine; 4° en *Gaule narbonnaise*, l'ancienne Province romaine, avec les villes de *Narbo Martius* (Narbonne), ancienne colonie romaine, de *Tolosa* (Toulouse), de *Nemausus* (Nîmes), de *Vienna* (Vienne) et de *Massilia* (Marseille), colonie grecque très ancienne. —*Voir* pour plus de détails sur ces divisions et leur organisation politique, Serpette de Marincourt, *Histoire de la Gaule*, Paris, 1822, 3 vol. in-8°*. S.

(*) *Voir* aussi la 3e note de la page 200.

César constate dès les premières lignes de ses Commentaires les différences qui existaient entre les diverses nations de la Gaule transalpine, et il assure que c'est aux Celtes que s'applique plus particulièrement le nom de Gaulois (*Galli*). Strabon reconnait aussi la différence des langues, des mœurs et des usages : les Aquitains, dit-il, ressemblent plutôt à des Ibères (*voy.*); et le système de Niebuhr est de n'admettre la conquête que de l'Ibérie à la Gaule et non de la Gaule à l'Ibérie, en sorte que les Celtibères seraient des Ibères revenus des bords de la Méditerranée vers l'Èbre et la Bétique. Ce sont de pures hypothèses; il ne faut pas non plus trop accorder à l'assertion qui fait de tous les Belges (*voy.*) des Germains venus autrefois d'outre-Rhin; mais surtout il faut se garder de la manie qu'en érudition on appelle le *celticisme*, manie qui tend à voir partout, à faire dominer les Celtes; qui les cherche jusque dans la Thrace, et les confond avec les Germains. Les auteurs grecs, excepté Strabon, sont très dangereux à consulter : ils font commettre mille erreurs, et c'est pour les avoir trop suivis que Pelloutier, d'ailleurs si savant, n'a fait de son *Histoire des Celtes*, en 8 vol. in-12 (1770), qu'une indigeste compilation sans critique comme sans discernement. Dion Cassius ne manque jamais d'appeler Celtes les Germains; mais longtemps avant César des auteurs d'un esprit exact connaissaient la ligne de démarcation qui séparait les Gaulois des Germains. Polybe et Diodore ne confondent jamais les uns avec les autres. Schœpflin a traité à fond ces questions dans un savant mémoire appelé *Vindiciæ Celticæ*. Cette discussion a rétabli la science sur son véritable terrain, ce qui était d'autant plus nécessaire que le docte géographe Ortélius et le P. Hardouin lui avaient fait prendre une tout autre direction. Le danger de ces écarts était d'attribuer aux Gaulois des mœurs, des usages et des faits qui leur sont toujours demeurés étrangers, et surtout de fausser le jugement des modernes sur l'état civil, politique, moral et religieux de la Gaule avant l'entrée des Romains.

Le premier point à établir, c'est que, malgré les différences de langue, d'origine, de gouvernement, la Gaule tout entière, dans les limites que lui assigne César, formait une vaste unité géographique en même temps qu'une fédération politique. Dès qu'un peuple nouveau vient s'y établir, soit par la conquête, soit par la colonisation, il devient l'ennemi de la nation qu'il a quittée et fait partie de la ligue gauloise dont il adopte les lois, la religion et peu à peu les mœurs et la civilisation. On ne peut méconnaître un lien commun entre toutes les fractions du territoire qui, des Pyrénées à la mer septentrionale, a reçu le nom de Gaule, lien qui n'empêchait pas que chacun des états n'exerçât une portion notable de la souveraineté et n'eût sa constitution particulière, pouvant faire la guerre pour son propre compte et entreprendre des expéditions lointaines. Les différences du droit civil ne sauraient pas davantage être contestées : la plupart se sont propagées jusque dans les coutumes; et quant aux langues, on ne voit pas encore que le bas-breton ressemble au basque ou au flamand. César a donc dit avec raison : *Hi omnes linguâ, institutis, legibus, inter se differunt.* Néanmoins il qualifie de Gaulois tous les habitants du territoire. Dion, qui plus tard appelle *Galates* tous les Gaulois, en énumère de même toutes les principales nations. Strabon détermine le littoral de la Gaule; la fait commencer aux Pyrénées et la prolonge presque aux sources du Rhin. Il est assez bien établi que, dans une antiquité dont l'histoire n'entrevoit plus que des lueurs, la fédération générale ne se mêlait pas toujours des guerres de peuple à peuple, ni même des Gaulois contre les étrangers. A ceux qui pourraient s'en étonner nous opposerons l'exemple de l'Étrurie, composée de trois grandes fédérations dont chacune avait douze villes principales. Cette grande nation laissait à chacune de ses fédérations, et même à chaque cité, le droit d'attaquer Rome et de se défendre contre elle; et cependant on y retrouve aussi l'unité d'institution, d'origine et de langue. On en pourrait dire autant de l'empire Germanique dans les temps modernes; et il n'est pas plus étonnant de voir en guerre les Sequani et les Arvernes qu'il ne le serait de voir

éclater des hostilités entre la Prusse et l'Autriche.

Le lien qui unissait entre eux tous les Gaulois était donc beaucoup plus relâché que ce qu'on appelle, dans notre droit public, une alliance offensive et défensive; mais il existait. A ceux qui en douteraient on répondrait victorieusement par un passage de César : les députés qui viennent le féliciter après sa victoire sur les Helvétiens demandent qu'il leur soit permis de convoquer un *concilium* de toute la Gaule (*totius Galliæ*). Il est évident aussi qu'à défaut d'une garantie générale, les cités trop faibles pour se maintenir indépendantes venaient se ranger sous la tutelle des grands états. César emploie formellement le mot de *clientela* pour désigner ce genre de relations. Sans doute il y avait communauté de sacrifices et de cérémonies religieuses; c'était comme une famille de nations conduite par un peuple dominant; car le mot de *clientèle* n'est pas échappé à César une fois par hasard, il se trouve en plusieurs endroits de ses Commentaires, et l'on n'aurait pas dû le confondre avec celui qui désigne des alliés (*socii*). Les clients se trouvent *sub imperio*, sous le commandement de la nation protectrice, du moins quant à l'objet de l'association. Du reste, l'esprit de faction divisait toute la Gaule, et non-seulement les états, mais les simples cantons et les maisons particulières. Il n'est donc pas étonnant que l'on vît dominer tantôt un état, tantôt un autre; et, selon Tite-Live, au temps d'Ambigatus c'étaient les Bituriges qui donnaient un roi à la partie de la Gaule appelée Celtique. L'assemblée générale des druides est encore une preuve de l'union politique de toutes les nations gauloises; si elle se tenait au pays des Carnutes, c'est uniquement par une raison de convenance locale (*quæ regio totius Galliæ media habetur*). Là se décidaient des contestations; mais il ne faut pas croire, avec un grand nombre d'auteurs, que l'on jugeât à cette assemblée tous les différends qui s'étaient élevés dans l'année. Le nombre de questions de nature à y être discutées devait être fort restreint; ce ne pouvaient être des querelles de propriété, ni des contestations purement commerciales. La principale affaire devait être le gouvernement de la Gaule et peut-être aussi certaines contestations entre les grands.

Quelques écrivains, parmi lesquels est M. Mone, auteur d'une Mythologie du Nord, ont avancé que les migrations des Germains vers la Gaule n'ont précédé les conquêtes de César que d'environ un siècle. César dit que la plupart des Belges étaient des Germains qui avaient passé anciennement le Rhin (*antiquitùs*), et ce mot indique par lui-même un fait qui n'a plus de date connue. Il résulte clairement du texte de Tite-Live que, dès le règne de Tarquin-l'Ancien, la Gaule était divisée, comme à l'arrivée de César, en trois parties : or, la troisième est précisément celle dont les Germains avaient expulsé les Celtes. Mais si dès le temps de Tarquin ceux-ci n'avaient plus ce tiers, il sera évident que les conquérants qui les ont chassés sont venus encore plus tôt. Ces conquérants avaient en grande partie adopté les mœurs des vaincus, à tel point qu'ils les communiquèrent aux Germains voisins du Rhin, ainsi que le prouve un célèbre passage de César sur les Ubiens. Tels étaient les Trévirois, qui cependant affectaient une origine germaine. D'autres peuples, au contraire, étaient restés Germains : les Rémois, en faisant le dénombrement des forces dont ils peuvent disposer, en comprennent plusieurs sous ce titre; Tacite y ajoute les Triboques, les Vangions, les Nemètes. Saint Jérôme a retrouvé chez les Galates d'Asie la langue des Trévirois : or, ils venaient des environs de Toulouse aussi bien que de la Celtique. Tous les noms propres des monuments du pays de Trèves sont gaulois; il en faut conclure que la fusion avait eu lieu dans une haute antiquité. Une seconde migration plus récente comprenait les peuples encore appelés Germains (*qui uno nomine Germani appellantur*). La querelle des Éduens avec les Sequani amena une troisième invasion. Arioviste franchit le fleuve, et, pour le malheur de ceux qui l'ont appelé, il est vainqueur à Magetobrie. Ce sont ces Germains que César eut à combattre. « Depuis quatorze ans, dit Arioviste, ses guerriers n'avaient couché sous aucun toit : » aussi une ba-

taille perdue suffit-elle pour en délivrer la Séquanie. César cependant a exagéré sa victoire, ou bien il faut admettre que ces Germains sont revenus pendant la guerre civile; car les Vangions se retrouvent sur la rive gauche sous Néron, et ils y sont quand Tacite écrit ses Histoires, ainsi que les Nemètes et les Triboques. D'ailleurs César lui-même reconnait leur présence à l'endroit où il décrit le cours du Rhin.

Nous avons dit que, dès qu'un peuple avait pris pied dans la Gaule, il se soumettait aux obligations communes : en voici la preuve. Les Nervii, qualifiés formellement de Germains, fournissent comme les autres peuples leur contingent à Vercingétorix; les Trévirois se plaignent des Germains avec tout autant de vivacité; enfin l'unité politique de la Gaule ne reçoit point la moindre atteinte de la présence de ces nations sur son territoire.

Quant aux peuples méridionaux, Strabon dit expressément qu'ils ressemblaient plus à des Ibères qu'à des Gaulois; nous avons dit déjà quel système on a bâti sur ces assertions. Des Pyrénées jusqu'au Rhône, les Celtes auraient été soumis par eux : M. Amédée Thierry a adopté cette opinion; Ibères et Liguriens ne sont à ses yeux autre chose que des Celtes. Au temps de Tarquin-l'Ancien parut sur les côtes de la Méditerranée une colonie de Phocéens qui fondèrent Marseille (*Massilia*) au moment même où Bellovèse passait les Alpes : favorisée par les Romains, Marseille créa Aia et Antibes et jeta des établissements jusque sur la côte de l'Ibérie. Enfin, les Romains occupèrent depuis Cæpion la Gaule narbonnaise dont Pline a dit : *Italia verius quam provincia*. Là se trouvaient les cités les plus opulentes et les plus populeuses de la Gaule, Toulouse, Narbonne, Carcassonne, Nîmes, Arles; mais en général on attribue aux Grecs et aux Romains une trop forte part dans la civilisation des autres Gaulois.

Strabon dit qu'il n'y a rien d'inculte dans la Gaule, excepté les marais et les forêts, et que ces endroits-là même sont chargés de nombreux habitants. L'excédant de population ne datait pas seulement du temps de Strabon : toute l'antiquité nous l'atteste. Les Arvernes avaient dans l'armée fédérale un contingent de 200,000 hommes; mais ce chiffre résulte peut-être d'une méprise de Strabon. César tue plus d'un million d'hommes dans ses diverses campagnes. Ailleurs on voit que les Belges auraient pu à eux seuls mettre sur pied 500,000 hommes. Il faut, sur ces matières, consulter Hume et Wallace, mais non sans quelque réserve. Le résultat obtenu par ce dernier est une population de 49 millions d'âmes. L'opinion de Hume est tout-à-fait absurde : il réduit la population gauloise à 12 millions, qui certes n'auraient eu besoin de se disputer ni les bois ni les marais. Les nombreuses expéditions qui sont sorties de la Gaule prouvent assez qu'elle n'était pas moins populeuse qu'aujourd'hui; Justin déclare formellement que la patrie ne pouvait plus suffire à nourrir ses habitants. Toutes les côtes de la Bretagne, une partie de l'Ibérie, de la Lusitanie, la Haute-Italie, la Germanie, la Grèce, la Macédoine, l'Asie furent envahies, colonisées; les Gaulois combattaient partout, et ce n'est pas d'aujourd'hui que les Français peuvent dire : *Quæ caret ora cruore nostro?*

La plupart des gouvernements gaulois étaient aristocratiques; la royauté apparaît quelquefois, ou plutôt le titre de roi, et dans mainte citation il serait facile de reconnaître que le plus souvent il en est question comme d'une chose accidentelle plutôt que comme d'une institution permanente, héréditaire. Il y avait facilité pour les grands à usurper le pouvoir. Du reste, le véritable magistrat aristocratique, le dictateur gaulois élu pour un an, était le *vergobret*. César est appelé chez les Éduens au sujet d'une contestation sur la validité d'une élection; celle de Cottus est regardée comme nulle, parce qu'il n'a pas été nommé dans une assemblée régulière, mais qu'il a été proclamé par son frère, tandis qu'il ne peut pas même exister deux membres d'une famille dans le sénat. Convictolitanus, au contraire, a été élu en présence des magistrats et consacré par les prêtres; car il ne faut pas se méprendre ici sur le sens du mot *creatus* : l'élection avait été faite par le sénat, il ne restait plus que la sanction reli-

gieuse. Toutefois les *sacerdotes* pouvaient composer le sénat, et peut-être le vergobret devait-il être choisi parmi eux; car ce n'étaient pas des prêtres dans l'acception que nous donnons à ce mot. César dit bien des choses en peu de mots sur le gouvernement de la Gaule : elle avait des sénats; le vergobret ne pouvait sortir du territoire; il exerçait la puissance suprême, et l'on pourrait conclure d'un passage de Strabon qu'un autre chef était chargé du commandement militaire aussi par voie d'élection. L'existence de sénats dans les Gaules est attestée en cent endroits; on ne voit pas que la domination romaine ait rien changé à cette organisation des cités. Il y a dans les Mémoires de l'Académie celtique un savant travail de Dulaure qui prouve que, dans les VI^e^, VII^e^ et VIII^e^ siècles encore, beaucoup d'individus qualifiés de sénateurs devaient ce titre précisément à cette antique transmission. Le pouvoir judiciaire et les attributions politiques paraissent avoir été confondues; les druides (*voy.*) décidaient presque de tout; et dès lors il faut admettre qu'ils siégeaient dans les sénats et les composaient, tandis que la puissance militaire était surtout briguée par la noblesse. L'aristocratie était toutefois fort mitigée; les druides, appartenant par leur origine aux deux ordres, n'étaient que la partie éclairée de la nation; ils y tenaient par les mariages, les relations de familles. Les sénats étaient nombreux: chez les Nerviens seuls, César compte six cents sénateurs. Il y avait donc une sorte de représentation, et quand César dit que le peuple ne fait rien par lui-même, il ne faut pas trop accorder à la lettre de l'expression : en plus d'un endroit des Commentaires, on voit de quelle importance était la popularité. Il faut dégager l'histoire de nos ancêtres de ces prétendus sénats de femmes, et l'anecdote locale sur les dames d'Illeberis qui délibèrent avec leurs maris pour savoir si l'on accordera passage à Annibal n'est pas d'une grande importance. Il est vrai qu'on faisait honneur aux femmes de la faculté divinatoire; mais cette vieille superstition n'avait rien de politique, pas plus que la croyance aux fées et aux sorcières.

Le droit pénal paraît avoir été fort sévère, car d'après un passage de César il y a lieu de croire que le simple vol était puni de mort; les victimes humaines, les condamnés surtout, étaient agréables aux dieux. Quant au droit civil, il variait d'état à état, comme plus tard de coutume à coutume, ainsi que cela résulte d'une comparaison que César fait entre les Remi et les Suessiones. César indique plusieurs points de la compétence des druides.

Les personnes étaient divisées en hommes libres et en esclaves; la puissance la plus illimitée des uns sur les autres est une chose avérée, et les femmes elles-mêmes étaient dans une condition déplorable (*de uxoribus servilem in modum quæstionem habent*). Les enfants, soumis au droit de vie et de mort, n'abordaient pas leurs pères en public, ne s'asseyaient pas en leur présence. Dès ce temps, il y avait des conseils de famille (*propinqui conveniunt*). Quant au contrat de mariage, l'usage était que les maris prissent de leurs biens autant que leurs femmes en apportaient; on mettait le tout en commun. Il est évident d'après le même passage que les intérêts aussi étaient comptés, car le survivant avait les deux parts et les fruits accumulés.

Les Helvétiens avaient des registres de population qui tombèrent au pouvoir de César : il est donc probable qu'on tenait note des naissances, des mariages et des décès. Les estimations pour contrats de mariage supposent aussi des officiers publics. Il y avait des appariteurs dans les assemblées délibérantes, puisque, selon Strabon, ils coupaient un pan à l'habit des interrupteurs. Les employés des finances n'ont pas manqué non plus : la querelle des Éduens et des Sequani est née d'une contestation sur un octroi de navigation. Enfin il y avait une police, puisqu'on exerçait une surveillance sur les nouvelles.

Il y avait au service et à la dévotion de la noblesse deux espèces d'hommes : les *ambacti*, que César compare aux clients, les *soldarii*, autre espèce de clients militaires entièrement dévoués à la personne du maître. C'étaient des hommes libres volontairement attachés à la personne des chevaliers qui les admettaient sur leurs terres à titre de colons partiaires, en exi-

geant certaines prestations, certains services. Pendant la vie du patron, ils jouissaient de tous les avantages dont il était en possession; mais ils n'hésitaient pas à périr pour lui ou même avec lui. Ce lien était tout volontaire, et différait en cela de la clientèle; il ne s'appliquait point aux affaires de la guerre.

Certains auteurs affectent de transformer les Gaulois en sauvages et en barbares sans demeures fixes, ou possédant tout au plus quelques cabanes éparses; et leurs systèmes ont pris quelque consistance sous l'autorité de noms tels que ceux de MM. Dulaure et de Sismondi. Les textes les plus formels ont été réunis par l'auteur de cet article, dans une dissertation spéciale publiée en 1821, t. V des *Mémoires des Antiquaires de France:* après les avoir étudiés, il est impossible de se refuser à la conviction que non-seulement les Gaulois avaient des villes, mais qu'il y en avait chez eux de très populeuses et de très belles.

La religion était toute de contemplation, et les études des druides comprenaient une vaste étendue de connaissances. Cette matière ayant été traitée au mot Druides, nous ne nous y arrêterons pas davantage ici. Nous renvoyons aussi au mot Celtiques (*monuments*) pour les détails sur les *cromlechs*, les *dolmens*, les *peulvans*, les *menhirs*. L'astronomie ayant été l'une des études favorites des druides, faut-il rechercher dans les cromlechs et dans les vastes rangées de pierres de Carnac quelques thèmes astronomiques, quelque *templum* disposé pour les augures et les auspices à la manière des Étrusques? Il serait téméraire de l'affirmer. Les hautes spéculations philosophiques, les doctrines religieuses, n'empêchaient pas qu'il n'y eût tout un peuple de divinités à l'usage du vulgaire, et qu'après les grands dieux, comme Ésus, Camilus, etc., etc., chaque localité n'eût son culte particulier. Des recherches qu'il est impossible d'analyser ici établissent des rapports intimes entre Mithras, Mercure et le culte des pierres. Pline les indique en appelant ces dernières *obeliscos solis numini sacratos* (liv. xxxvi). Les pierres étaient honorées même dans la Grèce. Le temple de Vénus, à Paphos, n'avait, au lieu de statue, qu'une pierre levée; telles étaient encore les statues d'Astarté à Tyr, à Sidon. Quand César nous dit qu'il y avait tant de statues de Mercure, c'est uniquement de pierres levées qu'il veut parler. Le taureau céleste est un symbole naturellement lié à Mithras : de là les sacrifices tauroboliques sur lesquels M. le baron Chaudruc de Crazannes vient de publier un très bon mémoire. Cependant la comparaison des mythologies, qui repose le plus souvent sur des caractères fortuits et sur une observation superficielle, ne doit jamais se faire d'une manière absolue. Il y a du Pluton dans le Mercure gaulois, et Teutatès s'applique aussi au dieu des enfers. L'Apollon des Gaulois était surtout médecin : c'est tantôt Belenus (*voy.*), tantôt Abellion, tantôt enfin Belatucadrus, qui est aussi le dieu Mars. Ésus est évidemment Jupiter, dont le chêne était le symbole; on rapporte à ce culte la cérémonie solennelle du gui, cueilli le 6e jour de la lune. Un monument de Notre-Dame de Paris représente Ésus cueillant le gui de chêne. Hercule est qualifié de Magusanus et de Saxanus. Citerons-nous les noms d'une multitude de divinités dont la connaissance est due aux inscriptions? Parlerons-nous de Rosmerta, qu'on prétend être le Mercure femelle, de Nehalenia, dont les attributs ont été si bien discutés dans les Mémoires des Antiquaires? Renvoyons plutôt aux savants ouvrages de MM. Jollois, Dumège, etc., etc. Sur les déesses Maires il faut voir dom Martin : ce sont des matrones et souvent des fées, comme les *Nehæ*, en allemand *Nixen*, ou nymphes aquatiques. La théorie des génies mâles et femelles était fort développée et s'est en grande partie conservée dans les superstitions populaires. Quant aux sciences spéculatives, on sait que les druides confiaient tout à leur mémoire et n'écrivaient pas; leur doctrine sur la philosophie et la théogonie demeurait cachée au peuple. Il résulte d'un passage de Lucain que leurs enseignements étaient contraires à ceux des autres nations; autrement il n'aurait pas dit :

Solis nosse Deos et cœli numina vobis
Aut solis nescire datum.

Nous savons cependant que, dans la vue

de rendre les guerriers intrépides, ils professaient l'immortalité de l'âme. Il est resté dans l'antiquité des traces d'une opinion qui fait venir la civilisation de l'Occident; on a soutenu que Pythagore était l'élève des druides. Sans attacher beaucoup d'importance à cette supposition, il faut dire que l'imagination se confond devant les monuments de Carnac, et il y en a tant d'autres qui demeurent inexplicables pour nous qu'il faut bien convenir que derrière l'antiquité classique il y a encore une autre antiquité dont nous apercevons les débris, mais dont nous ne comprendrons jamais l'ensemble.

Il y a de grandes controverses pour savoir si l'immortalité professée par les druides n'était pas une métempsycose, une perpétuelle renaissance, et nous pencherions pour l'affirmative; mais c'était une métempsycose éclairée, qui mettait à la disposition des âmes humaines tout le système planétaire; elles renaissaient, comme le dit César, *orbe alio*. Toutefois l'usage de jeter aux morts et sur le bûcher tout ce qu'ils avaient aimé semble indiquer autre chose qu'une renaissance, et Pomponius Méla parle formellement de l'éternité de l'autre vie. César fait une mention fort honorable des connaissances des druides en astronomie, en géographie, en histoire naturelle. Il y a beaucoup de raisons d'y joindre des notions de mathématiques : d'abord la navigation des Vénètes, en second lieu le voyage de Pythagore. Que l'inventeur du carré de l'hypoténuse fût maître ou disciple, il a dû se faire un généreux échange d'études. Les itinéraires et les distances étaient connus, témoin l'usage de la *leuga* dont nous avons fait la lieue. On voyageait beaucoup, et les communications ne devaient pas être négligées chez une nation qui avait une assemblée centrale. Le commerce et les expéditions militaires avaient ajouté à ces notions. Les Romains trouvèrent partout des chemins, et s'il n'en eût pas existé de bien entretenus, la Gaule n'eût pas dès lors été vantée pour la construction des voitures.

L'armure des Gaulois est décrite par Diodore. Leurs boucliers sont peints, ils couvrent le corps entier et sont ornés d'une manière particulière; les casques d'airain portent des figures d'animaux artistement faites; les trompettes ont un son terrible, etc., etc. Les métaux étaient fort bien travaillés, et les auteurs anciens citent des manufactures d'armes et de harnais dont les produits étaient fort recherchés. L'art des signaux se pratiquait avec une étonnante rapidité : on apprenait le soir en Auvergne ce qui s'était passé le matin à Genabum (Orléans). Souvent on poussait de grands cris qui étaient répétés de canton en canton; les signaux se faisaient aussi au moyen du feu.

Les arts et les métiers étaient florissants. Pline déclare que les Arvernes sont les plus habiles fondeurs; ils excellaient aussi dans l'art de pratiquer des galeries souterraines. L'or était fort abondant, l'argent plus rare, et il paraît que les Phéniciens ont été attirés surtout par l'avantage qu'ils retiraient d'une proportion inexacte entre l'un et l'autre métal; ils étaient venus bien avant les Phocéens. La navigation était encore plus active à l'intérieur, et l'on peut tirer d'un passage de Strabon la conséquence qu'il existait des canaux, des droits de transit et de douane. Les étoffes, et surtout les robes artésiennes, avaient une grande réputation; plusieurs d'entre elles étaient parsemées de paillettes d'or. Quant aux monnaies celtiques, elles ont été l'objet de beaucoup de dissertations; nous recommandons surtout les notes d'Oberlin sur César; on en parlera d'ailleurs à la suite du présent article. Le verre était plus beau qu'à Rome et on l'employait à peu près à tous les usages que nous connaissons. Pline, en parcourant le vaste domaine des arts, attribue aux Gaulois l'invention du savon, des matelas et de la bière; il vante les toiles gauloises, les étoffes moirées et pommelées. Il paraît aussi, d'après son texte, que l'art du teinturier avait reçu de grands développements. On pourrait, en fait d'agriculture, accumuler beaucoup de passages d'auteurs anciens sur les connaissances des Gaulois et sur leur habileté à créer des engrais. Pline parle des fruits de la Gaule; la culture de l'asperge était très soignée; l'élève du bétail ne laissait rien à désirer : les moutons étaient si beaux que les Romains briguaient ce genre de propriété,

et les salaisons de porc si bien faites qu'à Rome on en faisait venir de la Séquanie. Les Morini faisaient aussi le commerce des oies. Les chariots celtiques ont été pour un sellier de Strasbourg, M. Güntzroth, le sujet d'un traité en 2 vol. in-4°. Les *bennæ* portent encore le même nom (en Alsace) que dans Festus et dans Caton; il en est de même des *carri* dont parlent Tite-Live et César. Il y avait aussi de beaux chars de guerre.

Que dire de l'ancienne langue et de la poésie de la Gaule? La première (*voy. langue* CELTIQUE*) a été tellement modifiée par les invasions qu'il n'en est guère resté de trace; les bardes, que Strabon dit être chantres et poëtes, ne nous ont rien transmis. Ils célébraient la gloire des aïeux, et, en ce sens, ils étaient historiens. Deux siècles avant Strabon, Caton a remarqué que les Gaulois se livraient à l'art oratoire. Il n'est resté debout aucun monument d'architecture. On a fait de très belles descriptions de la *Porta Nigra* de Trèves; mais c'est un édifice celto-romain. Il n'y a donc que des débris d'enceintes militaires, comme celle du mont Sainte-Odile, dans le département du Bas-Rhin, ou des murailles sans ciment, ou des cromlechs, peulvans, menhirs, dolmens, qui puissent prétendre au titre de celtique. Les tombelles ou éminences de terre rapportées et quelques grottes sépulcrales peuvent y être ajoutées. Pour étudier les monuments, il faut parcourir les collections des antiquaires de France, de Normandie, et les ouvrages de MM. de Caumont, Dumège, etc., etc. Il vient de paraître un nouveau travail de M. Breton, qui est publié avec l'histoire de M. Achille de Jouffroy; sur les pierres de Carnac il faut consulter Cambry et M. Jorand, dans un volume séparé de la collection des Antiquaires de France que l'on doit au zèle et aux lumières de M. Bottin. Les dessins de M. Jorand sont les meilleurs qu'on ait faits. Il y a parmi ces pierres des masses qui pèsent jusqu'à 250,000 livres.

Il nous reste à parler de la chronologie et du calendrier. La première paraît avoir péri avec les druides, dont la mémoire était seule chargée de conserver le souvenir des faits. Aussi ne savons-nous sur les dates que ce que nous trouvons dans les fastes d'un autre peuple, quand une expédition gauloise y vient prendre place. C'est parce qu'il y a une histoire romaine que nous savons l'époque du départ de Sigovèse et de Bellovèse: ce fut sous Tarquin-l'Ancien. Puis vinrent les guerres contre les Étrusques, les expéditions contre la Sicile, l'anecdote du citoyen de Clusium, les guerres contre Rome, les invasions dans la Macédoine et en Asie (*voy.* GAULOIS). C'est dans l'ouvrage très connu de M. Amédée Thierry qu'il faut lire l'histoire des Gaulois*; il ne faut pas trop oublier non plus celle qu'avait donnée trois ans auparavant M. Serpette de Marincourt**. Dans cet article, nous avons dû nous occuper principalement de l'état civil, politique et religieux de la Gaule. Parmi les personnes qui s'étaient imposé cette tâche avant nous, il serait injuste

(*) Depuis l'impression de l'article auquel on renvoie dans ce passage, a paru un ouvrage savant et curieux de M. Adolphe Pictet, intitulé *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, Paris, 1837, in-8°. Nous y avons trouvé des renseignements qui, dans les *Errata et Additions* de ce tome, serviront à éclaircir certains passages de nos articles ERSE et GAËLIQUE (*langue*). M. Pictet divise (p. VIII) les langues du groupe celtique en deux branches dont la première, le *gaëlique*, comprendrait l'irlandais et l'erse (des montagnes d'Écosse); la seconde, le *cymrique* (*voy.* KIMRIS), embrasserait le gallois (*voy.* GALLES), le bas-breton (*voy.*) et le cornique (*voy.* CORNOUAILLES). Cependant il propose ensuite (p. 169) une division nouvelle fondée sur le nom irlandais *gaël* (héros) et sur le nom cymrique *brython* (guerriers). Voici cette seconde division: 1° branche *gaëlique*, comprenant l'*irlandais*, le *manx* (de l'île de Man) et l'*erse* (du Highland écossais); 2° branche *bretonne*, comprenant le *cymrique* (du pays de Galles), le *cornique* et l'*armoricain* (ou bas-breton). — Les recherches de M. Pictet ont été corroborées et, par-ci par-là, complétées ou rectifiées par un mémoire du savant M. Bopp, qui vient de paraître sous ce titre: *Die Celtischen Sprachen in ihrem Verhæltnisse zum Samskrit, Zend, Griechischen, Lateinischen, Germanischen, Litthauischen und Slawischen*, Berlin, 1839, in-4°. J. H. S.

(*) *Histoire des Gaulois*, Paris, 1828, in-8°.

(**) Nous en avons douté le titre à la p. 193. — Le lecteur qui demanderait plus de détails géographiques que nous n'avons pu en donner les trouvera dans l'ouvrage de notre savant collaborateur, M. le baron Walckenaër, intitulé *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*, etc., avec un atlas de 9 cartes, 3 vol. in-8°. S.

de ne pas nommer M. Berlier (*voy.*), qui a placé son *Précis historique de l'ancienne Gaule* en tête de sa traduction de César.

Dans le calendrier gaulois, on tenait compte des nuits plus que des jours; il paraît qu'on ne connaissait que l'année lunaire et que les siècles se comptaient par trente ans : c'est la conséquence que Scaliger tire d'un passage de Pline. Ce savant s'est mal à propos imaginé qu'il ne se faisait point d'intercalations capables de ramener ce système au cours des saisons. Cependant les premiers peuples, moins civilisés, intercalaient de 19 en 19 ans. Les Gaulois se gouvernaient pour leurs affaires pécuniaires comme les autres nations : or, l'intérêt n'étant que la représentation des fruits, devait, comme partout, courir de récolte en récolte, ne fût-ce qu'à raison des livraisons en nature. Il fallait donc de fréquentes intercalations, car le cours des saisons ne pouvait être dérangé sans jeter la perturbation dans les affaires. D'ailleurs, Pline, qui fixe la durée du siècle et le nombre des lunes, y joint la périodique cérémonie du gui; il est probable que l'époque de la cérémonie, était la sixième lune, saison où le gui se couvre de verdure. D'après cela, il est permis de croire que les intercalations se faisaient annuellement, ou du moins tous les deux ans. (*Voir* Ideler, *Technische Chronologie*, t. I, 81). P. G-Y.

GAULES (numism.). On partage la Gaule numismatique en quatre provinces, selon la division établie par Auguste dans cette vaste contrée (*v.* p. 193). Les légendes des monnaies gauloises sont de trois sortes, savoir : en latin, en grec, et quelquefois dans ces deux langues. Les lettres et la langue grecques sont employées sur les monnaies de *Massilia* (Marseille), colonie des Phocéens, et sur celles d'*Antipolis* (Antibes), d'*Avenio* (Avignon), de *Beterræ* (Béziers), et sur quelques autres dont la découverte récente a enrichi la numismatique gauloise (*voir* Lagoy, *Médailles inéd.*, 1834, et *Attributions de quelques Méd. des Gaules*, 1837). Toutes ces villes sont de la Gaule-Narbonnaise. Les autres ont des légendes en langue latine. Dans celles où les deux langues se rencontrent, c'est de telle sorte que la langue latine domine, et que les lettres grecques y sont seulement mêlées.

Il paraît évident que les médailles gauloises qui ont d'un côté une tête laurée et au revers un bige, ou char à deux chevaux, ont été fabriquées à l'imitation de celles de Philippe, roi de Macédoine. Les Gaulois qui étaient revenus dans leur pays après l'expédition de Brennus y avaient sans doute rapporté des monnaies macédoniennes, et, après en avoir fait usage chez eux, ils voulurent en fabriquer de semblables; mais ces pièces se ressentent de l'état de barbarie où étaient encore les arts à cette époque dans la Gaule. On lit sur ces pièces des noms qui les font attribuer aux petits rois ou chefs qui gouvernaient la Gaule lorsque les Romains vinrent en faire la conquête. Parmi ces médailles, il en est une récemment découverte et fort intéressante, si l'on peut admettre son attribution : on y lit, sauf les quatre premières lettres, le nom de *Vercingentorix*, ce chef gaulois que César, n'ayant pu le séduire, traîna vivant à son triomphe et fit égorger ensuite (*Revue numism.*, t. II, 1837, p. 161).

On a des médailles gauloises dans les trois métaux. Strabon dit que les Gaules abondaient en mines d'or et d'argent, et cependant on n'en trouve plus aujourd'hui de trace. Le même auteur assure que Luérius, roi des *Arverni*, avait tant de richesses que pour faire preuve de son opulence, il jetait quelquefois au peuple, du haut de son char, de la monnaie d'or et d'argent. Athénée (liv. IV, p. m., 151) rapporte le même fait.

Il est vrai que l'on trouve encore aujourd'hui une très grande quantité de monnaies d'or des Gaulois, et ces monnaies représentent un char qui était sans doute celui du prince; elles paraissent, comme nous l'avons dit, imitées des médailles de Philippe, qui portent le même type. Toutefois les Gaulois durent joindre à leurs imitations des formes tirées de leur religion ou de quelques idées emblématiques qui nous sont inconnues : c'est ce que prouve l'association des têtes humaines à des corps d'animaux, qui ne peut être ni un jeu du hasard, ni un effet de l'ignorance des artistes.

Les types les plus fréquents des an-

ciennes monnaies gauloises ou celtiques sont le cheval et le sanglier. Sur les monnaies des colonies grecques, on voit plus souvent le lion et le taureau. Le pentagone qu'on trouve sur quelques monnaies gauloises a fait penser à Eckhel que ce signe pythagoricien prouvait que la doctrine de Pythagore avait pénétré dans les Gaules par les Marseillais, qui étaient, comme on sait, d'origine grecque; et il cite à ce sujet des passages de César, de Diodore et d'autres, attestant que les druides enseignaient le dogme de la transmigration des âmes.

Bouteroue est le premier auteur qui ait traité spécialement des monnaies gauloises dans son ouvrage intitulé *Recherches curieuses des monnaies de France*, Paris, 1666. On peut voir aussi Pellerin (*Recueil*, t. I), Saint-Vincens, *Méd. de Marseille*, Du Mersan, *Numism. d'Anacharsis* et *Médailles inédites*, Mionnet, *Atlas de géographie numismatique*. La numismatique gauloise s'enrichit tous les jours de nouvelles découvertes, et elle est devenue depuis quelques années l'objet d'études spéciales à l'avancement desquelles a beaucoup contribué l'établissement d'un recueil périodique intitulé *Revue de la numismatique française*, qui se publie à Blois, depuis 1836, par les soins de MM. Cartier et de la Saussaye, amateurs distingués de ce genre de monuments. Les découvertes les plus récentes ont eu lieu à Quimper, à Soings, dans la Sologne-Blesoise, à Cheverny, près d'Artenay, dans le département du Loiret. Un trésor complet a été trouvé, aussi en 1820, dans l'île de Jersey : il contenait près de mille pièces d'argent toutes celtiques, qui sortirent des fentes d'un rocher que la mer avait fait écrouler.

D. M.

GAULOIS (EXPÉDITIONS DES). Il est vraisemblable que les Celtes, Galls, Gaulois, noms qu'il faut regarder comme identiques (*voy.* GAULE), sont un des plus anciens peuples venus en Europe à travers les monts du Caucase. Partis de là, ils se sont, à ce qu'il paraît, dirigés au sud vers le Danube, laissant derrière eux un rameau puissant de la même souche peut-être, les Thraces, et sur leurs flancs les Germains, qui, comme on sait, appartiennent également à l'Asie par leur origine. Cependant ce ne sont là que des suppositions, et nous ne possédons aucun monument de ces temps reculés propre à les changer en certitude. A leur première invasion, les Gaulois s'emparèrent de plusieurs contrées sous différents noms: c'est ainsi que sous celui d'*Umbriens* et d'*Ausoniens* ils occupèrent une partie de l'Italie, et que sous celui de *Taurisques* ou *Rhétiens*, comme on les appela plus tard, de *Vindéliciens*, de *Noriciens* et d'*Helvétiens*, ils s'établirent dans les Alpes. Il est possible, comme l'affirme Niebuhr, qu'une nouvelle tribu de Rhétiens se répandit par le pays de Trente dans l'Italie, environ 2,000 ans avant notre ère, sous le nom de Rasennes (*Rasani*), que leurs voisins auraient changé en celui de *Tusci* ou Étrusques (*voy.* l'article, T. X, p. 209). Ils y conquirent les 300 villes fondées par les Umbriens, la peuplade dominante dans ces contrées, et s'étendirent sur une grande partie de la péninsule. La civilisation de ces Étrusques, leur ancienne mythologie, la perfection relative de leur calendrier, qui offre de grandes analogies avec celui des Aztèques du Mexique, et d'autres indices encore, tendraient à faire croire que, dans des temps plus reculés, ce peuple avait atteint à un haut degré de culture, dont les traces subsistèrent, mais sans que les Romains ou d'autres peuples d'Italie en héritassent. Plusieurs tribus de Celtes demeurèrent sur les rivages de l'Adriatique, le long du Danube et dans l'Allemagne méridionale; mais la principale alla s'établir entre les Pyrénées et les Alpes, l'Océan et le Rhin, dans un pays qui reçut d'eux son nom (*voy.* GAULE), et d'où ils partirent plus tard pour s'emparer de l'Angleterre et de l'Irlande (*voy.* GALLES, GAELIQUE, ERSE, etc.*). Pendant le règne fictif ou réel de Tarquin-l'Ancien, eut lieu la première invasion de ces Gaulois proprement dits en Italie, sous la conduite de deux princes, Bellovèse (*voy.*) et Sigovèse. Elle donna lieu à plusieurs autres invasions, ces premiers Gaulois se trouvant très satisfaits de leur conquête où ils avaient rencon-

(*) *Voir* aussi la note de la page 200, et les *Errata et Additions* de ce tome. S.

tré un district appelé *Insubrie* comme un district de leur propre pays. Ils y fondèrent *Mediolanum* (Milan), et on les appela depuis Gaulois Insubres. La surabondance de la population de la Gaule, menacée d'ailleurs par les progrès rapides de divers peuples germaniques ou d'origine thrace détermina, vers l'an 397 av. J.-C., un grand mouvement parmi les Gaulois. Des colonies composées d'individus appartenant à différentes peuplades se mirent en route, se dirigeant les unes à l'ouest, à travers les Alpes, vers l'Italie, les autres à l'est, le long du Danube.

Leur taille élevée, leur aspect sauvage, leurs cheveux blonds et hérissés, donnaient à ces Gaulois un air formidable. Leur courage aveugle, leur nombre prodigieux, le bruit assourdissant d'une quantité de cors et de trompettes, les cruelles dévastations qui signalaient leur passage, leur habitude de sacrifier les prisonniers, de porter en triomphe les crânes de leurs ennemis ou de s'en servir en guise de coupes, tout concourait à faire d'eux le peuple le plus terrible de l'Europe occidentale. Mais ils manquaient d'unité, de constance et de bonnes armes; car leurs boucliers étaient légers et fragiles, et leurs glaives de cuivre se courbaient et avaient besoin d'être redressés à chaque coup qu'ils portaient: aussi leur premier choc était-il seul redoutable. On dit que ce fut un Étrusque, irrité de l'infidélité de sa femme, qui détermina un de leurs chefs à les mener en Italie, et que, le jour même où Camille s'empara de Véies, 396 ans avant J.-C., ils s'emparèrent de Melpum, ville étrusque considérable dans la Haute-Italie. Mais le torrent ne tarda pas à se diriger vers Rome elle-même, qui avait voulu intervenir pour Clusium, autre ville étrusque, et engager par des négociations les Gaulois à déposer les armes. Les envoyés romains ayant violé le droit des gens, les Gaulois furieux s'avancèrent contre Rome, détruisirent près de l'Allia (*voy.*) l'élite de la jeunesse romaine, 390 avant J.-C., pillèrent et brûlèrent la ville et assiégèrent le Capitole, qui était sur le point d'acheter à prix d'or sa délivrance, lorsque Camille le sauva. *Voy.* Brennus.

Nous savons peu de choses sur l'émigration gauloise qui se dirigea vers le Haut-Danube; l'histoire nous apprend cependant qu'elle occasionna des déplacements de peuplades entières. Il paraît que ce fut à cette époque qu'une tribu de Germains, les Kimri ou Cimbres, se joignit aux Celtes. Pendant deux ans, de 280 à 278 avant J.-C., ces Gaulois orientaux firent trois invasions successives dans la Macédoine et la Grèce, que la guerre avait fort dépeuplées. Le roi de Macédoine, Ptolémée-Céraunus, et le général Sosthènes restèrent sur le champ de bataille. La Grèce tremblait. Mais lorsque les Gaulois voulurent piller le temple de Delphes, que sa position naturelle rendait assez fort, ils furent surpris par un orage accompagné de grêle qui les jeta dans l'épouvante. Battus par les Grecs, ils durent prendre la fuite en désordre, et le froid et la faim achevèrent ce que le fer avait commencé. Quelques-uns d'entre eux passèrent dans l'Asie-Mineure, où, sous le nom de *Galates*, ils conservèrent longtemps leurs mœurs et leur caractère, et plus longtemps encore leur langage, qu'ils parlèrent jusqu'au temps de l'empire. *Voy.* Galatie.

Les contre-coups de ces émigrations paraissent avoir eu un effet direct sur les Gaulois proprement dits. Ceux qui s'étaient établis sur le Danube et dans l'Allemagne méridionale disparurent plus tard. Des peuplades germaniques s'emparèrent de tout le pays jusqu'au Rhin et même d'une partie de la rive gauche de ce fleuve. La peuplade mixte de Gaulois et de Germains, appelée Cimbres, et ensuite Belges par les Gaulois, s'établit dans la partie septentrionale de la Gaule depuis la Seine et la Marne jusqu'au canal de la Manche et au Rhin; elle passa même en Angleterre et repoussa vers le Nord, c'est-à-dire en Écosse, les premiers émigrés gaulois, qui furent connus plus tard dans l'histoire sous le nom de Calédoniens d'abord, puis de Pictes et de Scots. Les Cimbres qui restèrent dans la Gaule sont les ancêtres des anciens Bretons. Nous les retrouverons à l'art. Kimris et dans plusieurs autres déjà cités à l'art. Gaule. X.

GAUR et Ghourides, *voy.* Gaznevides.

GAUSS (Charles-Frédéric), con-

seiller de cour, professeur d'astronomie à Gœttingue, membre de la Société royale de cette ville, correspondant de l'Institut de France (Académie des Sciences), et l'un des plus célèbres mathématiciens de l'époque actuelle, est né le 23 avril 1777 à Brunswic. Dès le commencement de ses études, il donna de telles preuves de talent qu'il appela sur lui l'attention du duc de Brunswic Charles-Guillaume-Ferdinand, et ce prince lui fournit les moyens les plus étendus de compléter son éducation scientifique. Ce fut en 1807 qu'il fut nommé professeur; en 1816, il reçut le titre de conseiller aulique. Dès l'époque de sa dissertation inaugurale, en 1799, il montra une grande sagacité en critiquant les travaux modernes entrepris pour démontrer les principes fondamentaux de l'algèbre, en même temps qu'il en proposait une démonstration nouvelle et plus rigoureuse; mais en 1801, il donna une preuve encore plus éclatante de sa capacité dans ses *Disquisitiones arithmeticæ* (Leipzig, in-4°), ouvrage rempli des spéculations mathématiques les plus délicates, et qui enrichit l'arithmétique supérieure des plus belles découvertes. Lorsque M. Gauss, poussé par le charme qui s'attache à ces spéculations, y consacra toutes ses forces, il ignorait encore beaucoup de travaux faits avant lui, et c'est à cette circonstance que nous devons des démonstrations de plusieurs propositions dont l'exactitude et la simplicité rappellent les anciens géomètres. Au commencement de ce siècle, lorsque furent découvertes de nouvelles planètes, M. Gauss chercha et trouva une nouvelle méthode pour calculer leurs révolutions; il employa cette méthode lui-même pour donner une connaissance exacte de ces corps célestes, et la communiqua au public dans sa *Theoria motus corporum cœlestium* (Hamb., 1809, in-4°), ouvrage qui a contribué à imprimer une direction convenable à l'esprit de recherches qui caractérise notre époque dans l'usage des observations astronomiques. Sa *Theoria combinationis observationum minimis erroribus obnoxiæ* (Gœtting., 1823, in-4°) contribua puissamment au progrès des sciences.

Quand le nouvel observatoire de Gœttingue fut terminé, M. Gauss se consacra aux observations astronomiques. Chargé par le gouvernement danois de continuer dans le royaume de Hanovre la mesure du degré, il fit à cette occasion une belle découverte, savoir : de rendre visibles les stations les plus éloignées au moyen de la lumière solaire réfléchie par un instrument de son invention appelé *héliotrope*. Actuellement il s'occupe avec ardeur d'observations sur le magnétisme terrestre, et le gouvernement lui a, pour cet objet, fait bâtir une petite maison auprès de l'observatoire. Les travaux que M. Gauss a lus de temps en temps à la Société royale de Gœttingue sont un des plus beaux ornements des mémoires de cette assemblée. Tout ce qui sort de sa plume est tellement achevé qu'on n'y trouve rien à désirer; son style même présente les traces d'un soin extrême. *C. L.*

GAUSSIN (Jeanne-Catherine), dont le véritable nom était *Gaussem*, naquit à Paris en 1711 de parents obscurs, mais dont la profession donna sans doute naissance à son goût et favorisa ses dispositions pour le théâtre. Son père était le laquais du célèbre acteur Baron (*voy.*), et sa mère ouvreuse de loges à la Comédie-Française. A 15 ans, on remarquait déjà la jeune Gaussin sur le théâtre de société du duc de Gesvres à Saint-Ouen; bientôt elle fut engagée dans la troupe de Lille, et, en 1731, elle vint débuter à Paris dans les rôles de jeunes princesses et d'amoureuses ingénues.

Ses 20 ans, sa gracieuse beauté et surtout son organe enchanteur, lui valurent un succès qui alla jusqu'à l'enthousiasme, lorsque, l'année suivante, elle créa le rôle de *Zaïre*. Dès ce moment, sa carrière dramatique devint une suite de triomphes dans un triple genre; car elle ne brilla pas avec moins d'éclat dans les rôles tendres et naïfs de la comédie, tels que Lucinde, Zénéïde de *la Pupille*, Lucile des *Dehors trompeurs*, etc., etc.; et ce fut elle surtout qui procura la vogue aux pièces sentimentales de Lachaussée. Qui pouvait mieux, en effet, décider la réussite de ce que Piron avait nommé le comique *larmoyant*, que l'actrice pour laquelle avait été trouvée cette expression nouvelle : avoir *des larmes dans la voix*?

Ce précieux moyen d'attendrissement n'était pas cependant, aux yeux des connaisseurs, exempt de quelque monotonie. Aussi, lorsque Clairon et Dumesnil parurent sur la scène, l'énergie de leur jeu fit pâlir l'étoile de M^lle^ Gaussin : elle dut renoncer à la tragédie; mais le drame et la comédie lui formaient encore un assez beau domaine que personne ne put lui ravir et qu'elle conserva jusqu'à sa retraite. Ses contemporains attestent unanimement qu'à 50 ans elle produisait encore une parfaite illusion dans la gentillesse enfantine de Lucinde de *l'Oracle;* elle en avait 52 lorsqu'elle créa avec la grâce la plus touchante le personnage de Marianne dans *Dupuis et Desronais.*

Il nous reste de nombreux témoignages poétiques de l'admiration que fit naître le talent de M^lle^ Gaussin. Elle eut le bonheur d'inspirer à Voltaire cette épître si connue :

Jeune Gaussin, reçois mon tendre hommage.

Quelques années après, il lui disait encore, après le succès d'une autre de ses tragédies :

Ce n'est pas moi qu'on applaudit;
C'est vous qu'on aime et qu'on admire;
Et vous damnez, charmante *Alzire,*
Tous ceux que Guzman convertit.

La chronique du temps raconte que M^lle^ Gaussin n'avait pas le cœur moins tendre que la voix. Elle avait eu, dit-on, d'illustres et de nombreux amants, et son excuse, à ce sujet, est devenue un mot historique : « Cela leur fait tant de « plaisir et me coûte si peu ! »

M^lle^ Gaussin était dans sa 47^e^ année, lorsqu'elle épousa Tavolaïgo, assez mauvais sujet, Italien d'origine, qui avait été danseur à l'Opéra. Cet homme eut pour elle les plus indignes procédés, et plus d'une fois joua au naturel, avec sa femme, la scène de Sganarelle. M^lle^ Gaussin, qui n'était point du goût de Martine, et ne voulait point *être battue,* obtint, par des sacrifices pécuniaires, qu'une séparation volontaire s'opérât entre eux. Son infortune conjugale avait fait naître chez l'actrice des pensées plus sérieuses qui la conduisirent jusqu'à la dévotion, quoiqu'elle fût encore fort aimée sur la scène : tels furent les motifs qui la lui firent quitter en 1763. Quatre ans après, et deux ans après la mort de son brutal époux, M^lle^ Gaussin succomba elle-même dans sa 55^e^ année. M. O.

GAVAUDAN (JEAN-BAPTISTE-SAUVEUR), célèbre acteur de l'Opéra-Comique, est né à Salon (Bouches-du-Rhône), le 8 août 1772. Ses premières années s'écoulèrent à Nîmes, où son père était directeur de musique et organiste du Grand-Couvent. Envoyé à Paris avec ses sœurs qui devaient débuter à l'Opéra, il n'y put rester, parce que la mort de son père vint le priver de toute ressource. En 1779, il s'embarqua sur *le Saint-Esprit,* vaisseau de 80, faisant partie de l'escadre du comte de Grasse (*voy.*), et ne revit la France qu'à la paix de 1783. De retour à Paris, on l'employa dans les bureaux de l'administration de l'Opéra. Doué alors d'une voix douce et flexible, entraîné par son goût vers la scène, il débuta au théâtre Montansier à 19 ans; mais il n'y joua que deux fois. Cet essai lui réussit assez pour le faire entrer, avec un engagement, au théâtre de Monsieur, en avril 1791. *L'Amour filial* et *les Visitandines,* dans les rôles de Félix et de Belfort, lui offrirent cette longue carrière de succès qui dura 38 ans.

Forcé d'obéir, ainsi que son camarade Elleviou (*voy.*), à la loi du 23 août 1793 sur la première réquisition, il partit pour Brest, dans le dessein de s'y embarquer; mais les Vendéens, qui occupaient tous les passages, mirent obstacle à sa marche, et le Comité de salut public le rappela soudain à Paris, à titre d'artiste nécessaire à la scène. L'année suivante, il passa du théâtre Feydeau à celui de Favart, doublant Michu, qu'il devait bientôt surpasser. En 1797, étant appelé à créer le rôle de Padille dans *Ponce de Léon,* il le remplit avec un véritable succès. Les caricatures entrèrent dans son domaine, aussi bien que les Colins. On lui a reproché quelquefois un peu de charge et même d'emphase; mais il faut avouer que, dans la plupart des pièces de l'ancien répertoire où il s'est montré, comme dans celles où il fut l'interprète de Méhul et de Berton, nul n'a mis plus d'énergie, de naturel, de sentiment, de

vérité. Ce fut après une représentation de *Coradin* que Napoléon, ému, fit appeler Méhul dans sa loge, et lui dit que Gavaudan était *le Talma de l'Opéra-Comique*. En effet, il y avait un rapport frappant entre le physique et le genre de talent de ces deux acteurs. Il mit un jour tant de vérité, un accent si profond et si déchirant, dans le personnage de Murville, du *Délire*, que sa sœur fit retentir la salle de ces mots : « Mon pauvre frère a perdu la raison ! »

A l'exemple d'un grand nombre de chanteurs célèbres, Gavaudan ne sait pas la musique. « Tu es bien heureux d'ignorer cet art, lui disait un jour le compositeur Berton, car tu n'aurais jamais si bien conservé la mesure ! » Clairval, Lainez (de l'Opéra), Mmes Rolando, Scio, Gonthier, Mlle Regnault (Mme Lemonnier), etc., n'auraient pu déchiffrer une ariette sans le secours étranger du violon ou du piano. Clairval étudiait ses rôles au premier de ces instruments, et Gavaudan les siens au second.

Admis comme sociétaire depuis 1801, lors de la réunion des deux troupes de l'Opéra-Comique au théâtre Feydeau, jusqu'en 1816, l'opinion politique des acteurs Huet et Lesage exerça une telle influence sur l'esprit de ses camarades que Gavaudan fut contraint de s'en séparer. Il se rendit à Bruxelles, où il prit durant un an la direction du Théâtre-Royal. Après avoir joué quelques années dans les départements, il fut rappelé à l'Opéra-Comique de Paris par la retraite de Martin, et retrouva, le 19 mai 1824, les admirateurs de son beau talent. Ayant demandé sa retraite en 1828, il dirigea le théâtre de Liége, à ses frais, sans perte ni profit. En 1829, il abandonna la scène pour n'y plus remonter. Il habite aujourd'hui Montmorency.

Sa femme, Alexandrine-Marie-Agathe Ducamel, naquit à Paris en 1780. Élève de Hérold, père du compositeur de ce nom, elle exécuta sur le piano, à 15 ans, avec beaucoup d'applaudissements, une sonate de Pleyel, dans l'un des brillants concerts donnés par Garat au théâtre Feydeau. Peu de temps après son mariage, on la vit débuter, en 1798, au théâtre Favart, dans les jeunes rôles des dames Dugazon et Saint-Aubin. Malgré sa grâce, sa gentillesse et ses manières naïves, la faiblesse de sa voix, qu'elle conduisait toutefois avec assez d'agilité, fixa d'abord légèrement l'attention ; mais d'heureuses dispositions, fortifiées d'un travail assidu, en firent bientôt l'un des premiers soutiens de l'Opéra-Comique. Mme Gavaudan devint sociétaire après la réunion des deux troupes au théâtre Feydeau. Son talent, très varié, lui permettait de jouer avec un égal succès les soubrettes et les Agnès, les pages et les petits garçons villageois, les dames de la halle comme celles de bonne compagnie. Les amateurs de l'Opéra-Comique ont conservé le souvenir des rôles d'Agathe dans *l'Ami de la maison*, d'Antonio dans *Richard Cœur-de-Lion*, de Margot du *Diable à quatre*, du page dans *Françoise de Foix* et *Jean de Paris*, de Fanchette des *Deux Jaloux*, de Jeannette dans *Joconde*, de Colette dans *Jeannot et Colin*, de Rose dans *le petit Chaperon rouge*, etc. ; tous rôles qu'elle a créés avec une grande supériorité, hors les deux premiers de l'ancien répertoire.

A la première représentation du *petit Chaperon*, qu'elle monta, profitant d'un congé, au Théâtre-Royal de Bruxelles, une couronne lui fut décernée, qui tomba dans la loge du prince d'Orange. Le prince, se levant aussitôt, la posa lui-même sur la tête de l'actrice, aux acclamations unanimes d'une assemblée si nombreuse qu'une partie du public, après une longue attente, n'avait pu pénétrer dans la salle. Elle a pris sa retraite en 1823, ayant été quinze ans chef d'emploi.

La famille de Gavaudan a donné au théâtre plusieurs autres membres distingués, enfants, sœurs, neveu du célèbre chanteur. Sa fille, Marie-Agathe Gavaudan (Mme Raimbaux), après avoir été prima dona au théâtre de San-Carlo à Naples, remplit pendant deux ans le même emploi au Théâtre-Italien de Paris. Elle s'est retirée en 1836. Constant-Édouard, fils de Gavaudan, servait en Afrique dans un régiment d'infanterie où il avait le grade de lieutenant, et fut, en juin 1838, assassiné non loin de Blida, lorsqu'il dessinait un marabout. J. S. Q.

GAVIAL, *voy.* Crocodile.

GAVOTTE, sorte de danse aujourd'hui passée de mode, mais qui était encore en vogue il n'y a pas cinquante ans. La gavotte s'exécutait, par une dame et un cavalier, sur un air à deux temps composé de deux reprises chacune de quatre ou de huit mesures. Le mouvement était ordinairement gracieux, souvent gai, quelquefois tendre et lent. Quant au dessin de la figure, c'était une imitation agréable et modifiée du menuet (*voy.* ce mot). Beaucoup de personnes peuvent encore se rappeler les saluts et les révérences par lesquels débutaient gravement les deux danseurs, et l'air du *menuet à la reine* qui servait habituellement d'introduction musicale à la gavotte. Le célèbre Rameau a composé plusieurs gavottes ou airs de gavotte qui obtinrent dans leur temps un grand succès à la cour. V. R.

GAY (John), poëte anglais du commencement du siècle dernier. Il naquit à Barnstaple (Devonshire) en 1688; fils cadet d'une famille de la petite noblesse campagnarde, il ne possédait qu'une très modique fortune, et ses parents voulurent faire de lui un marchand; mais, avec son tempérament inquiet de poëte, il ne pouvait pas se résigner à la monotonie paisible du commerce. En 1712, il entra dans la maison de la duchesse de Monmouth comme secrétaire intime : dès lors il se voua au culte des muses. Il dédia son premier ouvrage (*Rural Sports*, Londres 1711) à Pope, et ce compliment lui valut l'amitié du grand poëte. En 1714, John Gay se rendit dans le Hanovre avec lord Clarendon, qui y était envoyé par la reine Anne. Rappelé en Angleterre par la mort de la reine, il y vécut dans l'intimité de tout ce que sa patrie avait de plus distingué, soit par les talents, soit par la naissance et la richesse. Le prince et la princesse de Galles lui témoignèrent une bienveillance très flatteuse; il comptait sur leur faveur pour se trouver enfin bien placé à la cour; mais les années s'écoulèrent, et, quoiqu'il se vît flatté et fêté, on ne fit rien pour lui jusqu'en 1727, époque où on lui offrit la charge d'écuyer près d'une des princesses. Mais cette offre fut bien au-dessous de son attente : il refusa avec humeur, et se retira chez le duc de Queensberry, son ami, près duquel il demeura jusqu'à la fin de sa vie. L'amitié sincère et constante du duc et de la duchesse fit disparaître les désagréments qui souvent empoisonnent une existence passée dans la dépendance. Le poëte mourut chez le duc de Queensberry en 1737. Son tombeau est placé dans Westminster-Abbey, le Panthéon de l'Angleterre.

Gay était un homme aimable, bon, généreux, plein d'intégrité et de bonne foi, mais paresseux et ami de la dépense. Ce n'était pas un poëte inspiré, et quoiqu'il jouisse d'une assez grande célébrité, il en est redevable à sa bonne fortune plutôt qu'à son génie. Ami et contemporain de Pope, de Swift et de Savage, son nom s'est associé aux noms de ces amis illustres, et il partage leur gloire sans y avoir les mêmes droits. Aujourd'hui, de tous ses ouvrages on ne lit guère que le *Beggars Opera* (Opéra des Gueux), qui, en 1727, eut 63 représentations successives, et ses Fables, écrites pour l'instruction du jeune duc de Cumberland et publiées pour la première fois en 1726. Ces fables, sans posséder le charme irrésistible de celles de La Fontaine, ont un grand mérite; elles sont animées, pleines de bon sens, de traits satiriques et ingénieux, et ornées d'une poésie toujours harmonieuse et souvent brillante. Elles sont supérieures à tout ce que la littérature anglaise a produit dans le même genre. Mais c'est le *Beggars Opera* qui est le chef-d'œuvre de Gay : l'idée en est heureuse, le sujet était tout juste au niveau des talents du poëte, et le succès fut complet. L'intérêt d'une intrigue vive, d'une poésie spirituellement comique et d'une naïveté piquante, assure encore à cette pièce une place sur le théâtre. Le directeur du théâtre où Gay la fit représenter pour la première fois s'appelait M. Riche. Les beaux-esprits d'alors disaient : « Cette pièce a rendu Riche gai et Gay riche. » Nous passons sous silence les autres pièces de Gay, ses petites comédies, charges, parodies, ses épitres, ses odes ou cantiques, etc. M. M.

GAY (Mme Sophie), fille d'un agent de change nommé de Lavalette, est née à Paris vers l'année 1776. Cette dame, l'une de nos célébrités littéraires, qui a souvent

peint le monde dans ses écrits, voulut, à la différence de la plupart de nos hommes de lettres d'aujourd'hui, ne prendre la plume qu'après avoir acquis par elle-même une profonde connaissance de son modèle. Mariée en premières noces à un agent de change du nom de Liottier, elle profita, en 1799, du bénéfice du divorce pour épouser M. Gay, devenu sous l'empire receveur général du département de la Roër; et ce fut pendant son séjour à Aix-la-Chapelle qu'elle se trouva en contact avec la plus haute société, dont le rendez-vous général était aux eaux de Spaa, et particulièrement avec Pauline Bonaparte, princesse Borghèse, qui l'honora de son amitié constante.

Les premiers essais de Mme Sophie Gay datent de l'année 1802, époque où elle prit la plume à l'occasion d'une attaque contre Mme de Staël, afin de venger cette femme célèbre, alors absente; puis elle publia *Laure d'Estell*, roman en 2 volumes, où elle ne mit point son nom. Ce fut le chevalier de Boufflers, son patron littéraire, qui la détermina à faire imprimer cet ouvrage, dont le succès la lança presque malgré elle dans la carrière des lettres. Dix années s'écoulèrent entre ce début et l'apparition d'un nouvel ouvrage, *Léonie de Montbreuse*, roman en deux volumes qui vit le jour en 1813. L'année 1815 donna naissance à un autre roman, *Anatole*, dont le plus bel éloge se rattache au souvenir des désastres de Napoléon. Au moment de partir pour l'exil, après Waterloo, et à la suite de sa dernière nuit passée à la Malmaison, l'empereur donna cet ouvrage au baron Fain, son secrétaire, en lui disant : « Voici un « livre dont l'intérêt m'a fait oublier un « instant tous mes chagrins; conservez-le « en mémoire de moi. » Que pourrions-nous ajouter à un si brillant suffrage? En 1817, Mme Sophie Gay fit paraître *le Valet de chambre d'un jeune aide-de-camp*, réimprimé depuis, en 1824, sous le titre de *Malheurs d'un amant heureux*. Cette même année parut *Théobald*, ou *Épisode de la campagne de Russie*, qui a fourni à M. Scribe le sujet d'un de ses plus jolis vaudevilles; et successivement la *Physiologie du ridicule*, *la Duchesse de Châteauroux*, *la Comtesse d'Egmont*, et les *Souvenirs d'une vieille femme*, ce dernier ouvrage est extrait des mémoires de l'auteur, et les deux précédents offrent une peinture exacte des mœurs de la cour de Louis XV.

Mme Sophie Gay, dont les romans respirent un parfum d'élégance et de bonne compagnie bien rare de nos jours, s'est essayée aussi au théâtre, où ses œuvres ont été accueillies comme elles l'étaient déjà dans le grand monde.

En 1818, elle a arrangé pour l'Opéra-Comique *la Sérénade* de Regnard, dont Mme Gail (*voy.*) a fait la musique. En 1821, elle a rendu le même service au *Chanoine de Milan*, d'Alexandre Duval, qui, sous le titre du *Maître de chapelle*, a fourni un délicieux *libretto* à la charmante musique de Paër. Ses autres ouvrages dramatiques sont : *Le marquis de Pomenars*, comédie en un acte et en prose, représentée en 1819; *une Aventure du chevalier de Grammont*, en trois actes et en vers, 1822; *Marie, ou la pauvre Fille*, drame en trois actes et en prose, 1824. Enfin les échos de l'hôtel Castellane retentissent encore des bravos prodigués à *la Veuve du tanneur*, agréable comédie, jugée déjà par les premiers salons de la capitale, et dont nous ne désespérons pas de voir le succès confirmé bientôt par le véritable public parisien.

A la célébrité de la mère vint bientôt se joindre celle de sa seconde fille, connue alors sous le nom de DELPHINE Gay et qui porte aujourd'hui celui de M. Émile de Girardin, ancien membre de la chambre des députés. *Voy.* ce nom.

La sœur de Mme Émile de Girardin est la comtesse O'Donnel, à qui elle adressa d'Italie, en 1827, la patriotique épître où elle la rassure sur la durée de son absence et dont on a retenu ces vers :

J'ai besoin pour chanter du ciel de la patrie :
C'est là qu'il faut aimer, c'est là qu'il faut mourir!

D. A. D.

GAYAC (*guajacum*, Linn.), genre de plantes de la famille des rutacées, lequel offre pour caractères essentiels un calice divisé jusqu'à sa base en cinq lanières inégales; une corolle à cinq pétales rétrécis en onglet; dix étamines à filets dépourvus d'appendice; un ovaire de

deux à cinq loges contenant chacune environ huit ovules; un fruit courtement stipité, légèrement charnu, ayant de deux à cinq angles saillants et autant de loges que d'angles; des graines ovoïdes par avortement, solitaires dans chaque loge.

Les gayacs, tous indigènes dans les contrées équatoriales de l'Amérique, sont des arbres remarquables, tant par leurs vertus médicales que par la dureté de leur bois et la beauté de leurs fleurs. Toutes les parties de ces végétaux contiennent une gomme-résine d'une saveur amère et un peu âcre. Les feuilles sont opposées, coriaces, persistantes, ailées, sans foliole impaire. Les fleurs, de couleur bleue, naissent à côté des stipules, sur de longs pédoncules simples.

On connaît cinq espèces de gayacs, dont la plus notable est sans contredit le *gayac officinal* (*guajacum officinale*, Linn.), qu'on trouve aux Antilles, ainsi que sur le continent de l'Amérique équatoriale. Les naturels de la Guiane l'appellent *guaïac*, nom qui a passé presque sans altération dans les langues de l'Europe, de même que dans la terminologie scientifique. Cet arbre atteint environ 40 pieds de haut, sur 4 à 5 pieds de diamètre. L'écorce est épaisse, lisse et grisâtre. Les feuilles se composent de deux ou trois paires de folioles ovales ou obovales, obtuses. La baie, de la grosseur d'une cerise, est presque en forme de cœur, tronquée au sommet, mucronée et à angles comprimés.

Le bois du gayac officinal, d'un brun jaunâtre, d'une extrême dureté et susceptible d'un beau poli, est presque le seul qu'on emploie aux Antilles dans les constructions navales pour la confection des moufles et des poulies; les ébénistes, les menuisiers et les tourneurs en font aussi une consommation considérable, et, en outre, il est très recherché pour les roues des moulins à sucre; dans les localités où il abonde, on s'en sert pour les poteaux; car, loin de se détériorer par l'influence de l'humidité, il durcit sous terre. Il découle du tronc de l'arbre une résine d'un jaune verdâtre et d'une odeur aromatique agréable; cette substance, qu'on désigne également par le nom de *gayac*, est célèbre par ses propriétés stimulantes, diurétiques et légèrement purgatives: aussi la décoction du bois ou de l'écorce du gayac se prescrit-elle fréquemment, surtout en Amérique, à titre de remède dépuratif, antiscorbutique, antisyphilitique, etc. La teinture alcoolique de gayac, depuis longtemps en vogue comme dentifrice chez les dames créoles, n'est pas moins usitée aujourd'hui en Europe. La pulpe du fruit contient une huile très amère, laquelle est un violent purgatif.

Le *gayac saint* (*guajacum sanctum*, Linn.) croît dans les mêmes contrées que le gayac officinal et sert aux mêmes usages. C'est au bois de l'un comme de l'autre que s'applique, en thérapeutique, le nom de *lignum sanctum*, parce qu'autrefois on considérait ce bois comme un spécifique infaillible contre la syphilis. *Voy.* ce mot et SUDORIFIQUES. ÉD. SP.

GAY-LUSSAC (NICOLAS-FRANÇOIS), l'un des chimistes les plus distingués de l'Europe, et non moins célèbre comme physicien, naquit à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le 6 décembre 1778. Élève de l'École polytechnique, où il fit ses premières études, il appela sur lui l'attention de Berthollet, qui, entrevoyant déjà les rares et précieuses dispositions de son élève, ne lui refusa ni sa bienveillance ni sa protection. A sa sortie de l'École polytechnique, il entra dans celle des ponts et chaussées.

Depuis longtemps une question de la plus haute portée, le mode de dilatation des gaz, était l'objet des recherches des savants. Quoique n'ayant fait encore qu'un premier pas dans le sanctuaire de la science, le jeune élève voulut résoudre un problème si important pour la physique et la chimie. De ses recherches il résulta que la différence des résultats jusqu'alors obtenus n'était due qu'à la présence de l'eau dans les gaz; que, parfaitement desséchés, ils se dilatent tous uniformément et constamment de 0.00375 partie de leur volume à zéro, par chaque degré d'augmentation du thermomètre centigrade. *Voy.* GAZ, p. 215.

A la théorie de la dilatation des gaz, solidement établie par les travaux de M. Gay-Lussac, se rattachait naturellement celle des aérostats, dont s'occupait alors la

physique et qui devait nécessairement éveiller sa curiosité. Elle fut excitée d'ailleurs par les remarques que lui fit le physicien Charles (*voy.*), sur les importantes observations magnétiques, électriques et thermométriques que, par le moyen des aérostats, on pourrait recueillir dans les hautes régions de l'atmosphère. Frappés de la justesse de cette idée, MM. Gay-Lussac et Biot la soumirent à La Place et au ministre Chaptal, qui y applaudirent. Le 6 fructidor an XII, nos deux jeunes savants firent leur première ascension : ils partirent du jardin du Conservatoire des arts et métiers et arrivèrent à une élévation de 3,977 mètres (environ 12,000 pieds) au-dessus du niveau de la Seine. Aucune diminution sensible de l'intensité magnétique, l'accroissement, en raison des hauteurs, de l'électricité atmosphérique constamment négative, l'abaissement de la température de 14 degrés à 8 et demi (Réaumur), telles furent les observations recueillies par ces aéronautes. Ils prirent terre à Méreville, village du Loiret, à 18 lieues de Paris.

Jaloux d'observer d'une manière positive les inclinaisons et les déclinaisons magnétiques, M. Gay-Lussac, muni cette fois-ci de tous les instruments nécessaires aux investigations projetées, fit une seconde ascension quelques semaines après la première; il ne fut point accompagné de son collègue, dont la santé avait été vivement ébranlée lors du premier voyage. Élevé à la hauteur de 6,977 mètres au-dessus de Paris, et pendant un travail de 5 heures environ, il s'assura qu'à la hauteur de 3,860 mètres l'inclinaison magnétique était d'environ 59 degrés, comme à la surface du sol; que la diminution de l'intensité magnétique n'était presque pas sensible; que l'air perd environ un degré de chaleur par chaque élévation de 174 mètres. Il recueillit de l'air à 6,561 et 6,636 mètres d'élévation, et on reconnut par l'analyse faite dans le laboratoire de l'École polytechnique que ces échantillons donnaient la même composition que celle de la couche inférieure de l'atmosphère que nous respirons.

Les services rendus à la science par le courageux dévouement de M. Gay-Lussac furent récompensés par l'estime des savants, et entre autres par l'amitié de M. Alexandre de Humboldt, à son retour d'un voyage entrepris pour l'exploration du continent américain. Ils entreprirent ensemble, de 1805 à 1806, un voyage en France, en Suisse, en Italie et en Allemagne, et firent, dans plusieurs stations comprises entre les latitudes de Naples et de Berlin, des observations magnétiques du plus haut intérêt : ils reconnurent que l'oxygène et l'hydrogène se combinent dans le rapport de 1 à 2 en vertu d'une loi que M. Gay-Lussac, en 1808, démontra confirmée par toutes les analyses antérieurement faites.

Si les travaux de M. Gay-Lussac avaient déjà établi sa réputation, ses expériences au moyen de la pile voltaïque l'accrurent et retentirent dans l'univers savant. Cependant il n'obtint pas le prix de 50,000 fr. promis par Napoléon en récompense des découvertes les plus importantes obtenues par l'emploi de cet appareil. Tout le monde sait que l'Institut de France le décerna au chimiste anglais H. Davy, qui, au moyen de la pile, venait de découvrir le potassium et le sodium, et démontra ainsi que les deux substances appelées potasse et soude n'étaient pas des corps simples, comme on l'avait cru jusqu'à lui, mais des combinaisons de l'oxygène avec une base métallique. Mais la France savante ne perdit rien de sa gloire. L'Institut ayant obtenu de la munificence du chef de l'état les moyens de faire face aux frais de la construction d'une pile voltaïque pour opérer en grand, MM. Gay-Lussac et Thénard furent choisis par l'Institut comme commissaires présidant aux expériences auxquelles cette pile serait consacrée. En 1811, ils publièrent, sous le titre de *Recherches physico-chimiques* (2 vol. in-8°), leurs expériences commencées en 1806, et dont les résultats furent : l'obtention du potassium et du sodium en plus grande quantité que celles dont H. Davy fait mention; la décomposition des alcalis par le feu à une haute température; l'isolement du bore de l'acide borique; la découverte de l'analyse des produits organiques par leur combustion au moyen du chlorate de potasse. Enfin ces observateurs démon-

trèrent que le sucre, l'amidon et le bois contiennent à peu près la même proportion d'hydrogène et d'oxygène que l'eau elle-même. Les faits consignés dans ce mémoire méritèrent un rapport honorable fait à l'Académie des Sciences par une commission composée de MM. La Place, Monge, Haüy, Berthollet et Chaptal.

M. Gay-Lussac a publié ses curieuses recherches sur la théorie des vapeurs et de la capillarité, sur la dilatation des gaz; sa découverte des acides chlorique-oxygéné et hydro-sulfurique; ses observations sur le nombre et la nature de plusieurs oxydes métalliques; sur le cyanogène et l'iode. Dans ces deux derniers mémoires bien remarquables, l'auteur spécialise la distinction entre les oxacides et les hydracides, et détermine la nature de l'acidité et de l'alcalinité. Ces divers mémoires enrichissent la collection des *Annales de chimie et de physique* rédigées de concert avec M. Arago, le Bulletin de la Société philomathique, les Mémoires de la société d'Arcueil (*voy.*), dont M. Al. de Humboldt a partagé la rédaction.

M. Gay-Lussac est membre de l'Académie des Sciences et de celle de Médecine depuis 1808; professeur démissionnaire à la Sorbonne (Faculté des Sciences); professeur de chimie au Jardin du roi et à l'École polytechnique depuis 1816; commandant de la Légion-d'Honneur; membre du comité consultatif des arts et manufactures, du conseil de perfectionnement des poudres et salpêtres; de la Société d'encouragement; chimiste de la direction des tabacs; vérificateur à la monnaie des ouvrages d'or et d'argent, etc.

Élu député dans la Haute-Vienne, en 1831, M. Gay-Lussac n'a point fait de profession de foi ni abordé les hautes questions politiques; il a porté la parole dans les discussions relatives à l'industrie, au commerce, au budget de l'instruction publique, aux divers établissements consacrés à l'enseignement. Réélu après la dissolution de 1837, il ne l'a point été à celle de la présente année. A la suite de cet échec, une ordonnance du roi, datée de mars 1839, l'a élevé à la dignité de pair de France. L. D. C.

GAZ, substance aériforme. Anciennement on ne connaissait d'autre substance aériforme que l'air atmosphérique; Van Helmont paraît être le premier qui se soit aperçu qu'il y en a d'autres (*voy.* CHIMIE, T. V, p. 706). Il observa qu'un air s'échappe des liquides en fermentation et que les propriétés de cet air diffèrent de celles de l'air atmosphérique. Il appela cette substance aériforme du nom de *gas*, dérivé du mot germanique *gæscht*, qui signifie levure ou écume.

Dans la suite, on a employé le mot *gaz* comme dénomination générale de l'état d'agrégation dans lequel des corps paraissent sous la forme d'air. La plupart des corps sont susceptibles de trois états d'agrégation différente, savoir : l'état solide, l'état liquide et l'état aériforme. La glace, par exemple, est de l'eau à l'état solide; l'eau ordinaire se trouve à l'état liquide, et la vapeur d'eau, qui met en mouvement nos machines à vapeur, est de l'eau à l'état aériforme, en d'autres termes le gaz de l'eau. C'est toujours par une addition ou par une soustraction de calorique qu'on fait changer ces états d'agrégation, qu'on transforme l'un dans l'autre. Une substance solide, non décomposable par la chaleur, chauffée à une certaine température, se fond, c'est-à-dire devient liquide. Portée à une température plus élevée encore, on la voit au fond du liquide prendre la forme de bulles d'air qui s'élèvent et se dissipent en forme de gaz au-dessus de la surface du liquide, jusqu'à ce que le tout ait disparu. *Voy.* ÉVAPORATION, ÉBULLITION.

On considère les corps solides comme composés d'atomes ou de molécules d'une petitesse infinie, rapprochées jusqu'à la moindre distance possible par leur force attractive qui oppose une plus ou moins grande résistance aux efforts qu'on ferait dans le but de changer leur position relative. Si l'on élève la température, les corps solides se dilatent, la distance entre leurs molécules augmente, leur attraction mutuelle diminue; le corps devient souvent mou, plus flexible, et reçoit facilement les impressions des corps durs, comme, par exemple, du fer rougi au feu, jusqu'à ce que le corps solide se soit enfin liquéfié. Dans l'état liquide, l'attraction moléculaire est diminuée au point que les plus petites forces font varier la position re-

lative des molécules; la force attractive du globe terrestre, c'est-à-dire la pesanteur, fait couler le corps liquide qui cherche toujours l'équilibre de ses parties et qui à la fin s'arrête en présentant une surface plane et horizontale. Les molécules se trouvent à peu près dans la même catégorie que les grains d'un sable fin qui coule comme un liquide et dont la pesanteur seule tient les grains réunis. A une température encore plus élevée, non-seulement l'attraction mutuelle des molécules cesse, mais il s'établit entre elles une répulsion; les molécules se repoussent à la plus grande distance possible : c'est alors que le corps est devenu aériforme et qu'il constitue un gaz. Cet état dure aussi longtemps que la température qui en est la cause se maintient au-dessus du point de gazéification.

Cette exposition de l'origine d'un gaz nous montre qu'il peut y avoir autant de gaz différents qu'il y a de substances susceptibles de se laisser volatiliser par la chaleur sans en être décomposées.

Lorsqu'on laisse marcher la température en sens inverse, le gaz se condense en un liquide, et celui-ci se fige ensuite et devient solide.

Le degré du thermomètre auquel un corps prend l'état gazeux est appelé son *point d'ébullition*. Pour plus de clarté nous le nommerons ici le *point de gazéification*. Plus ce point est élevé, plus il est facile de condenser la substance gazeuse à l'état liquide ou solide. Toutes les substances dont le point de gazéification est plus élevé que les températures ordinaires de l'atmosphère ne peuvent être maintenues à l'état de gaz qu'artificiellement, parce que l'air ambiant tend toujours à les refroidir au-dessous de ce point. Un nombre assez limité de substances ont leur point de gazéification au-dessous des températures atmosphériques; elles conservent par conséquent leur état de gaz et ne se laissent condenser que par des moyens artificiels. Les physiciens appellent les premières *vapeurs* (*v.*) et réservent aux dernières plus particulièrement le nom de *gaz*. Cependant il faut observer que la vapeur est tout aussi bien un gaz, à toutes les températures au-dessus de son point de gazéification, que les substances gazéiformes aux températures ordinaires de l'atmosphère, et que cette distinction est purement conventionnelle; il y a même des savants qui ne l'ont point adoptée.

Le point de gazéification d'un corps n'est point invariable. Comme l'état de gaz dépend d'une répulsion mutuelle exercée par les molécules du corps, toute force qui s'oppose à la séparation des molécules peut empêcher le corps de prendre la forme de gaz à une température où, sans cette force opposée, il se serait converti en gaz. La pression atmosphérique est une de ces forces : aussi savons-nous que le point de l'ébullition des liquides volatils varie avec la hauteur du baromètre. Plus la pression est grande, plus le point de gazéification devient élevé. En enfermant un corps susceptible d'être gazéifié dans une capacité bien close, on peut le chauffer bien au-delà de son point de gazéification sans qu'il change son état d'agrégation, parce que la pression qu'exerce la partie gazéifiée et renfermée surmonte la force expansive du calorique; mais il paraît que cette dernière peut, par une élévation successive de température, s'accroître à un tel degré qu'aucune pression et aucune cohésion mécanique ne suffit plus pour résister à la force répulsive des molécules. C'est la raison pour laquelle les chaudières des machines à vapeur font explosion lorsqu'on les chauffe trop fortement sans donner issue à la vapeur, et que l'eau gazéifiée dans l'intérieur incandescent du globe terrestre, en se frayant une issue, fait trembler la terre, soulève de grandes montagnes et renverse des villes entières.

D'un autre côté, un gaz qui, à quelques degrés au-dessus de son point de gazéification, sera soumis à une pression plus forte que celle sous laquelle il s'est formé, se condense de plus en plus à mesure que la pression augmente. En combinant cette circonstance avec l'abaissement de la température, nous réussissons à condenser plusieurs des gaz proprement dits. Un physicien anglais, M. Faraday, fit, il y a quinze ans, la découverte que plusieurs gaz, qu'on n'avait pu condenser par le refroidissement seul, pouvaient être

condensés en y ajoutant une forte pression. Quelques expériences tentées par le moyen de pompes foulantes avaient, avant lui, donné des résultats équivoques : M. Faraday eut l'idée de se servir de la pression qu'exerce le développement du gaz même, en chauffant légèrement la partie de l'appareil où le gaz se développe et en refroidissant fortement la partie où il doit se condenser. Les belles expériences de M. Thilorier sur le gaz acide carbonique ont été une heureuse application de cette idée, qui a fourni de grands résultats à la chimie. M. Thilorier a réduit l'acide carbonique, non-seulement à l'état liquide, mais encore à l'état solide.

Il y a cependant des gaz qui ont résisté à tous nos efforts pour les réduire par la condensation à l'état liquide ou solide : tels sont le gaz oxygène, le gaz azote, le gaz hydrogène. Quelques physiciens ont supposé que l'état gazéiforme de ces corps dépendait d'une force quelconque additionnelle à la répulsion exercée par le calorique; mais cette supposition ne paraît pas fondée. Il est plus probable que le point de gazéification de ces corps se trouve un très petit nombre de degrés au-dessus du zéro absolu de l'échelle thermométrique, c'est-à-dire du point où il y a absence absolue de calorique. Ainsi Perkins prétend avoir condensé l'air atmosphérique, qui est un mélange de gaz azote avec du gaz oxygène, en gouttelettes par une pression de 600 atmosphères, et l'avoir réduit entièrement à l'état liquide par une pression doublée. Mais l'expérience, ayant été faite dans un appareil non transparent, laisse quelques doutes sur le résultat véritable.

Les expériences de MM. Dulong et Arago sur la force expansive des vapeurs d'eau à des températures différentes au-dessus du point d'ébullition de l'eau sous la pression atmosphérique ordinaire, ont prouvé que, plus la température s'élève, plus la pression qui fait équilibre à l'élévation du point de gazéification ou d'ébullition, par un nombre donné de degrés, s'accroit; de manière que la pression d'une demi-atmosphère, ajoutée à la pression atmosphérique ordinaire, élève le point de l'ébullition de 100° à 112° R.; mais entre 259°, 5 R., et 265°,9, il faut la pression d'une atmosphère entière pour faire équilibre à l'élévation du point de l'ébullition de 1°,28. Nous ignorons si tous les gaz suivent la même loi. On a comparé les observations faites sur les gaz condensés avec la loi de MM. Dulong et Arago, et l'on a trouvé pour quelques-uns d'entre eux des rapprochements remarquables vers cette loi; mais d'autres s'en sont écartés considérablement.

Les gaz proprement dits se partagent en deux classes : *gaz permanents*, qui jusqu'à présent n'ont pu être condensés, et *gaz condensables*, c'est-à-dire que nous avons pu réduire à l'état liquide.

Les gaz permanents sont les suivants gaz oxygène, azote, hydrogène, hydrogène phosphoré, hydrogène carburé, hydrogène bicarburé, deutoxyde d'azote, oxyde de carbone, fluoborique, fluosilicique, chloroxycarbonique.

Les gaz condensables sont les suivants (nous y ajouterons la pression nécessaire à leur condensation à des températures marquées) :

Le gaz acide sulfureux liquéfiable	à	+2°	par la pression de	2 atmosphères.
— cyane		12°.5	—	4
— ammoniaque		10°	—	6
— chlore		0°	—	6.5
— protoxyde de chlore		15°	—	8.75
— acide hydrochlorique		10°	—	40
— acide carbonique		0°	—	40
— protoxyde d'azote		7°	—	50
— hydrogène sulfuré		0°	—	54
— deutoxyde d'azote		12°.5	—	60

Les gaz hydrogène arsenié, antimonié, sélénié et telluré n'ont point encore été examinés par rapport à leur propriété de se liquéfier. Pour les gaz condensables qui paraissent suivre la loi d'expansion de la vapeur d'eau, on a calculé le point de gazéification probable : pour le gaz acide carbonique à — 146°, pour le

protoxyde d'azote à — 158°, pour l'acide hydrochlorique à — 130°, et pour le gaz ammoniaque à — 53°.

Propriétés générales des gaz. La plupart des gaz et vapeurs sont incolores et parfaitement transparents; quelques-uns d'entre eux sont colorés : le gaz chlore est d'un jaune un peu foncé; la vapeur du brome est orange presque rouge; la vapeur d'iode étendue d'air est d'un beau violet, pure elle paraît noire; la vapeur d'acide nitreux est d'un rouge jaunâtre, et, à une température plus élévée, elle est noire, mais elle reprend la première couleur lorsque la température s'abaisse; la vapeur du soufre est d'un jaune très foncé; celles de sélénium et de tellure sont également jaunes; la vapeur du potassium est d'un très beau vert. Quelques gaz sont sans odeur; d'autres sont doués d'une odeur forte, désagréable et suffocante. Les gaz qui affectent l'odorat sont tous délétères à la respiration.

La lumière est différemment réfractée par différents gaz (*voy.* RÉFRACTION DE LA LUMIÈRE). Le gaz hydrogène la réfracte le moins, le gaz chloroxycarbonique la réfracte le plus. Mais ce gaz est surpassé dans cette propriété par plusieurs vapeurs.

Le poids spécifique des gaz, c'est-à-dire leur poids comparé à celui d'un égal volume d'air atmosphérique à la même température et sous la même pression, est très différent. Le gaz hydrogène est le plus léger de tous les gaz : le poids spécifique de l'air étant 1, celui du gaz hydrogène est 0.0688; par conséquent 14.5 volumes de ce gaz ont le même poids absolu qu'un seul volume de l'air. C'est par cette raison qu'un ballon d'une certaine grandeur, rempli de gaz hydrogène, peut monter très haut dans l'air, chargé du poids d'une ou de plusieurs personnes (*voy.* AÉROSTAT). Le gaz chloroxycarbonique est, parmi les gaz proprement dits, le plus pesant : son poids spécifique est de 3.4229; il est donc près de 50 fois plus pesant que le gaz hydrogène. Parmi les vapeurs, il y en a qui sont jusqu'à 3 fois plus pesantes que l'air atmosphérique, par exemple celle de l'iode dont le poids spécifique est de 8.7. Nous devons à M. Dumas une méthode simple et sûre pour déterminer le poids spécifique des vapeurs, presque entièrement ignorée avant lui.

La chaleur spécifique des gaz varie de même. D'après les vues ingénieuses de Dulong, il paraît que les gaz des corps simples ont la même chaleur spécifique, mais que, dans les gaz des corps composés, la chaleur spécifique dépend de la condensation différente que peuvent subir leurs éléments au moment de leur union. Nous y reviendrons en parlant plus bas de cette condensation. Les physiciens qui se sont occupés de la détermination de la chaleur spécifique des gaz sont arrivés à des résultats un peu différents, suivant le point de départ de chacun; mais les nombres qu'ils ont obtenus sont assez rapprochés pour faire voir qu'on n'est pas resté bien loin de la vérité, quoiqu'on n'ait pu établir encore une détermination certaine.

On prétend qu'un gaz chauffé à la température qui rend lumineux les corps solides ou liquides ne devient pas lui-même lumineux : cette assertion est vraie jusqu'à un certain point. Des corps solides chauffés à la même température lumineuse ne répandent point la même quantité de lumière, et les gaz en répandent encore moins que les corps solides ou liquides; mais qu'ils en répandent, c'est ce qu'on voit par la flamme bleue lumineuse de l'oxyde de carbone, qui brûle dans l'air ou dans le gaz oxygène en produisant du gaz acide carbonique. Cette flamme n'est donc autre chose qu'un mélange de gaz rendu lumineux par la chaleur que produit l'union du gaz oxyde de carbone avec le gaz oxygène.

Les différences entre les gaz, quant au poids et à la chaleur spécifique, produisent quelques différences remarquables dans certaines autres propriétés qui leur sont communes. Ainsi le son s'y propage avec une vitesse fort différente. Dans l'air atmosphérique, à 0° température et $0^{m}.76$ pression barométrique, la vitesse du son est de 333 mètres par seconde : dans le gaz hydrogène, elle est, dans les mêmes circonstances, de $1,222^{m}.5$, et dans le gaz acide carbonique seulement de $261^{m}.6$. Le son est aussi diversement modifié par divers gaz. Une personne dont

le timbre de voix nous est connu, ne serait plus reconnue de nous à ce timbre, si elle nous parlait après avoir quelques moments respiré du gaz hydrogène. Dulong a tâché d'employer ces modifications du son, émis par le même instrument à vent, soufflé par différents gaz, dans des circonstances d'ailleurs égales, pour en calculer la chaleur spécifique; et, par ce moyen indirect, il paraît s'être plus rapproché de la vérité que n'ont fait d'autres physiciens par des voies plus directes.

A un certain nombre de degrés au-dessus de leur point de gazéification, les gaz jouissent de la plus parfaite élasticité: ils se laissent comprimer, et si la pression cesse, ils reviennent exactement à leur volume primitif. La réduction du volume est toujours proportionnelle à la force comprimante, de manière que le volume d'un gaz comprimé est en proportion inverse de la force comprimante : c'est ce qu'on appelle la *loi de Mariotte*. Il faut cependant remarquer qu'un gaz que l'on comprime change sa chaleur spécifique, qui décroit dans la même proportion que le volume diminue. Par cette raison, le gaz s'échauffe sous la compression; et comme le calorique ainsi dégagé élève la température du gaz, il augmente en même temps, pour quelques moments, sa résistance plus que la loi n'énonce; mais on trouve la loi exactement confirmée aussi longtemps que la température primitive du gaz n'est pas rétablie par l'air ambiant. Lorsqu'on fait cesser la pression, le gaz reprend son volume et sa chaleur spécifique; mais alors la température du gaz s'abaisse d'autant de degrés qu'elle s'était élevée par la pression, et c'est seulement lorsque la température moyenne est rétablie que le gaz a repris entièrement son volume primitif. Lorsque la compression d'un gaz est très forte et instantanée, la température peut s'élever jusqu'à enflammer des substances combustibles et déliées, telles que de l'amadou ou du coton, si le gaz contient du gaz oxygène, ou jusqu'à les carboniser à la surface, si le gaz oxygène y manque. C'est sur ce fait qu'est fondé le briquet pneumatique (*voy.* BRIQUET).

Dans des températures qui se rapprochent du point de gazéification d'une substance gazéiforme, la loi de Mariotte cesse d'être vraie : les expériences directes de M. OErsted sur le gaz acide sulfureux; dont le point de gazéification est à — 10°, ont mis ce fait hors de doute. Ce gaz se trouve ainsi plus condensé par la pression atmosphérique que ne le sont les autres gaz à la température ordinaire de l'air. Des considérations chimiques font connaître qu'il doit contenir un volume égal au sien de gaz oxygène; mais sa pesanteur spécifique, comparée à sa composition chimique, prouve qu'il en contient en réalité un peu plus. M. Brunel, partant d'un calcul basé sur la loi de Mariotte, relativement à la force que devrait exercer l'acide carbonique condensé en liquide, si on l'exposait à une petite élévation de température, a essayé de s'en servir comme force motrice dans une petite machine à vapeur construite à cet effet; mais il trouva que la force obtenue ne surpassait point le quart de ce qu'elle devait être d'après la loi de Mariotte. On a de même remarqué que, sous la pression de 22 atmosphères, le gaz hydrogène cesse d'obéir complétement à la loi de Mariotte : ce qui parait prouver que son point de gazéification est beaucoup plus élevé que celui du gaz oxygène et du gaz azote, qui, sous les plus fortes pressions où ils ont été examinés sous ce rapport, n'ont point dévié de la loi d'une manière appréciable.

La chaleur dilate les gaz bien plus qu'elle ne fait pour les corps solides ou liquides. Une vessie remplie d'air aux quatre cinquièmes, chauffée devant le feu, se distend et finit par crever. Quels que soient la nature et le poids spécifique d'un gaz, il se dilate de la même quantité pour le même nombre de degrés, que ce nombre de degrés soit pris plus haut ou plus bas sur l'échelle thermométrique. Pour mesurer cette dilatation, on est convenu de prendre le volume du gaz à 0° température et à $0^{m}.76$ de pression pour point de comparaison. M. Dalton détermina par des expériences que l'air se dilate, entre 0° et 100°, de 0.376 de son volume à 0°; M. Gay-Lussac trouva 0.375 : d'où il s'ensuit que chaque degré de l'échelle thermométrique centigrade dilate l'air

de 0.00375 de son volume à 0°. La coïncidence des résultats obtenus par ces physiciens semblait prouver que telle est la dilatation précise; mais M. Bessel, partant d'observations astronomiques, soupçonna qu'il devait y avoir une erreur, peu considérable à la vérité, mais toujours assez grande pour être appréciée par des observations d'une très grande délicatesse; et il arriva à cette conclusion que la dilatation ne surpassait peut-être pas 0.3649. Des expériences directes et variées de M. Rudberg ont démontré qu'elle est en effet de 0.3646. Cet accord entre le physicien et l'astronome, partis de points très différents, est digne de toute notre admiration.

La circonstance que le volume des gaz change d'une manière constante pour le même nombre de degrés, à telle partie de l'échelle que cela soit, rend l'observation de leur dilatation la manière la plus sûre pour mesurer les températures. Cependant le mercure, dont on se sert comme étant la substance la plus commode à employer, s'approche tellement de la régularité des gaz qu'entre 0° et 300° l'erreur du thermomètre à mercure n'est pas tout-à-fait d'un degré en plus. En supposant la dilatation de l'air entre 0° et 100° égale à 0.375, Dulong et Petit avaient trouvé que le thermomètre à mercure marque à 300° au thermomètre à air, seulement 292°.3, ou 7°.7 de moins. Mais en employant la dilatation corrigée de 0.3646, M. Rudberg a fait voir que le thermomètre à mercure marque 0°.8 de trop, différence, selon toute probabilité, due à quelque inévitable erreur d'observation.

Cette fraction constante de son volume dont un gaz se dilate ou se contracte, pour chaque degré dont la température s'élève ou s'abaisse, donne lieu à une curieuse considération par rapport à la chaleur. Si un gaz, pour chaque degré du thermomètre centigrade au-dessous de 0°, perd 0.003646 de son volume à 0°, il s'ensuit qu'à la température de 270°.7 au-dessous du 0°, le volume du gaz sera réduit à zéro : il aura par conséquent été condensé avant d'y parvenir; mais il paraît s'ensuivre aussi qu'à — 270°.7 il y aura ainsi absence absolue de calorique, et que c'est là que commence l'échelle thermométrique.

Une propriété très remarquable des gaz est leur diffusibilité. Un gaz qui s'échappe dans l'air s'y dissipe bien vite. Des gaz différents, renfermés dans des capacités particulières à chacun d'entre eux, et qu'on fait communiquer ensemble, se comportent l'un par rapport à l'autre comme si les capacités étaient vides. Si l'on a deux ballons communiquant entre eux par un robinet, et dont l'un est rempli de gaz acide carbonique, l'autre vide, le gaz se partagera entre les deux ballons dès qu'on ouvrira le robinet. Si les deux ballons ont la même capacité, le gaz acide carbonique se répand dans un espace deux fois plus grand, et sa tension primitive est réduite à la moitié. Si l'un des ballons, au lieu d'être vide, est rempli de gaz hydrogène, le résultat sera le même : lorsqu'on ouvrira le robinet, le gaz acide carbonique se répandra dans le ballon qui renferme l'hydrogène, moins vite à la vérité que si ce dernier était vide, mais le résultat final sera toujours que l'acide carbonique se trouvera également répandu dans les deux ballons, absolument comme le gaz hydrogène. Chacun de ces gaz s'est donc comporté comme si l'autre ballon avait été entièrement vide. Nous avons vu que le gaz hydrogène est le plus léger de tous les gaz : l'acide carbonique est à peu près 22 fois plus pesant que l'hydrogène; mais en mettant le ballon qui enferme l'hydrogène au-dessus et celui du gaz acide carbonique au-dessous, le résultat sera toujours le même : le gaz hydrogène descend et le gaz acide carbonique remonte, sans égard à leur pesanteur spécifique différente, jusqu'à ce que leur diffusion soit complète. Or si, au lieu de ballons en verre on se sert de sacs de soie rendus imperméables par un vernis de caoutchouc, c'est-à-dire si on se sert de capacités extensibles et non entièrement remplies, on verra que, lorsqu'on aura ouvert le robinet, le sac qui contient le gaz acide carbonique commencera à se gonfler et que l'autre deviendra d'abord plus flasque. Ce résultat est dû à la diffusibilité différente des deux gaz : le gaz hydrogène se répand bien plus vite dans

le gaz acide carbonique que celui-ci ne se répand dans le gaz hydrogène; par conséquent il s'achemine plus d'hydrogène à chaque instant par le robinet vers l'acide carbonique que d'acide carbonique en sens inverse. Cette expérience bien simple explique un phénomène très curieux. Si l'on remplit une vessie sèche avec du gaz hydrogène et qu'on l'enferme dans un gros récipient qui contient de l'air atmosphérique, la vessie commencera bientôt à s'affaisser et à devenir de plus en plus flasque, sans cependant se vider au-delà d'un certain degré. Après quelques heures, on trouvera du gaz hydrogène répandu dans l'air du récipient, et de l'air atmosphérique dans le gaz hydrogène de la vessie, et cet échange ne cessera que lorsque le mélange des gaz sera devenu homogène dans les deux capacités. La vessie sèche est un corps poreux : le gaz hydrogène, étant plus diffusible que l'air, passe plus vite par les pores de la vessie que l'air n'y entre; par conséquent la vessie perd un peu de son contenu, tandis que le récipient en gagne autant. Si, au contraire, on enferme de l'air dans la vessie et du gaz hydrogène dans le récipient, la vessie se remplira plus qu'elle ne l'était; elle sera bientôt très distendue, même au point de crever. Si on remplit la vessie de gaz oxygène, dont la diffusibilité ne diffère pas sensiblement de celle de l'air, et qu'on la laisse ensuite à elle-même pendant 8 à 12 heures, on la trouvera également remplie sans s'être affaissée; mais elle ne contiendra plus que de l'air atmosphérique, car le gaz oxygène se sera échangé contre du gaz azote à volumes égaux, jusqu'à ce que le mélange des deux gaz en dedans et en dehors ait été accompli dans une proportion égale. Ce que nous venons de dire de la diffusibilité des gaz à travers les pores de la vessie est vrai pour tous les corps poreux, même pour les fêlures les plus fines dans le verre. Il est à remarquer que les pores, qui paraissent assez bien fermés lorsqu'on veut forcer un gaz à les traverser, admettent le plus souvent une diffusion facile lorsque le corps poreux sépare deux gaz différents. Une fêlure dans un récipient qui ferme assez bien pour qu'on puisse y faire et maintenir passablement le vide, permet la diffusion si elle est en contact d'un côté avec le gaz hydrogène et de l'autre avec l'air.

La diffusibilité des gaz est d'une très grande importance pour la conservation des êtres vivants, qui produisent continuellement du gaz acide carbonique et qui périssent dans un air vicié à un certain degré par ce gaz. S'il fallait continuellement changer l'air atmosphérique qui les environne pour évacuer le gaz acide carbonique, ils ne pourraient jamais se garantir dans leurs nids ou dans leurs couches quelconques des injures du climat ou de la saison. Par la diffusibilité, le gaz acide carbonique se répand dans l'air ambiant, se dissipe, et l'air atmosphérique vient le remplacer, comme dans l'expérience des deux ballons, seulement en substituant ici de l'air atmosphérique au gaz hydrogène. Dans un grand salon bien éclairé par des lampes et des bougies, et rempli de monde, la quantité d'acide carbonique produite à chaque instant est énorme à proportion de la capacité du salon : s'il n'y avait pas d'autre moyen d'y rendre l'air respirable que de le renouveler en masse, il faudrait au bout de peu de temps quitter le salon pour ne pas être asphyxié. Mais la diffusion du gaz acide carbonique et du gaz azote dans l'air normal du dehors s'opère par toutes les ouvertures, même par les plus petits pores ou fentes, et l'état normal de l'air enfermé du salon se maintient de cette manière assez bien. Dans les pays du Nord, où l'on sait mieux chauffer les appartements que dans le Midi, on se sert de poêles dans lesquels on carbonise chaque jour une certaine mesure de bois, en laissant échapper la fumée par la cheminée. Quand la carbonisation est bien complète on ferme le passage dans la cheminée par une soupape. Un grand monceau de charbons rouges de feu brûle alors dans le poêle et verse dans l'air de l'appartement l'acide carbonique qu'il produit. La combustion du charbon est modérée, parce qu'on laisse à l'air très peu d'accès; mais dans l'intervalle de 24 heures la quantité entière du charbon a été convertie en acide carbonique. On devrait donc supposer que dans un appartement chauffé de cette manière, où la porte reste con-

stamment fermée, et où non-seulement les fenêtres ne s'ouvrent plus, mais où toutes les petites fentes ou ouvertures sont soigneusement mastiquées afin de prévenir des vents coulis dangereux dans les climats froids, on devrait supposer, disons-nous, que, dans de telles circonstances, l'air de l'appartement sera chargé de gaz acide carbonique et qu'il contiendra peu de gaz oxygène. Cependant il n'en est pas ainsi : au contraire, c'est la pureté et l'état normal d'un air atmosphérique pris dans un appartement ainsi conditionné qui frappèrent le célèbre Bergman, lorsqu'il analysa cet air et le compara à l'air du dehors. La diffusibilité des gaz donne l'explication du fait; mais cette propriété n'était point encore connue du temps de Bergman.

Nous venons de voir qu'un corps poreux, mais dont les pores sont trop fins pour donner librement passage à un gaz de même nature, favorise cependant la diffusion des gaz différents entre lesquels il est interposé. Ce phénomène est dû à une autre propriété des gaz, celle d'être absorbés et en même temps comprimés dans les interstices vides qui constituent les pores des corps poreux. Plus ces interstices sont fins et minces, plus ils compriment les gaz absorbés. Ce phénomène peut être considéré comme une action de la capillarité (*voy.*) sur les substances aériformes.

Si on prend des morceaux de charbon ou du papier non collé, séchés à une température de 100° à 120° pour être bien privés de toute humidité; si on en remplit un tube de verre mince d'un demi-pouce de diamètre et fermé par un bout, et qu'on y fasse le vide par le moyen d'une bonne machine pneumatique, on sentira, en prenant le tube dans la main et en y faisant rentrer l'air, que le tube s'échauffe plus ou moins. La raison de cette élévation de température est que le corps poreux absorbe et comprime dans ses pores une partie de l'air rentré, et que la compression rend libre une certaine quantité de calorique.

La substance poreuse avec laquelle on a fait le plus grand nombre de recherches sous ce point de vue est le charbon de bois, surtout celui du buis. On a trouvé que les différents gaz sont absorbés par ce charbon et comprimés dans des proportions bien différentes; et que si, d'un côté, c'est une propriété générale des gaz d'être absorbés, de l'autre, le degré auquel cette absorption a lieu, dépend entièrement de la nature de la substance gazéiforme elle-même. Quant à la substance absorbante, il est probable que sa nature chimique n'est point sans influence sur l'absorption, mais le nombre des pores, leur forme et leur finesse, y jouent le rôle principal. Ainsi, par exemple, le charbon de différentes espèces de bois absorbe des quantités bien différentes du même gaz, et le charbon qui reste après la carbonisation des substances fondues est absolument privé de la propriété absorbante, parce qu'il est sans pores. Le tableau suivant montre la différente capacité absorbante du charbon de buis pour différents gaz à 12° de température et sous quelque pression que ce soit.

Un volume de charbon de buis absorbe du

Gaz ammoniaque	90	volumes.
— acide hydrochlorique.	85	»
— acide sulfureux. . . .	65	»
— hydrogène sulfuré . .	55	»
— protoxyde d'azote. . .	40	»
— acide carbonique. . .	35	»
— oléfiant.	35	»
— oxyde carbonique. . .	9.42	»
— oxygène	9.25	»
— azote.	7.5	»
— hydrogène	1.75	»

Il s'ensuit que les gaz s'y trouvent comprimés par une force énorme, surtout si l'on songe que le volume du charbon est plus grand que la somme des capacités de ses pores. Cependant en laissant un charbon saturé d'un gaz dans le vide, d'où l'on retire la partie du gaz que le charbon rend à mesure qu'elle est mise en liberté, on parvient à l'en extraire entièrement. Le charbon saturé d'un gaz, environné d'un autre gaz, présente le phénomène de la diffusion de telle manière que le charbon rend une partie du gaz absorbé en absorbant une portion de l'autre. Si les deux gaz sont également absorbables, le charbon rend la même quantité de l'un qu'il absorbe de l'autre. Si, au contraire, le nouveau gaz est moins absorbable que celui qui déjà est

absorbé par le charbon, il rend beaucoup plus du dernier qu'il n'absorbe du premier, et, en sens inverse, il absorbe beaucoup plus qu'il ne rend. Un charbon saturé d'un gaz, qu'on fait ensuite tremper dans l'eau ou dans un autre liquide, laisse échapper une certaine quantité du gaz absorbé, mais en retient une autre partie assez considérable. Les vapeurs sont également absorbées; mais, par la compression qu'elles subissent, une quantité notable de la vapeur est condensée à l'état liquide. Tous les corps poreux, laissés pendant quelque temps exposés à l'air, contiennent de l'humidité, même lorsque l'air n'est pas considéré comme humide. En voici la raison. L'air contient de la vapeur d'eau : le corps poreux, en absorbant cette vapeur, la comprime et en condense une certaine quantité à l'état liquide, et cette quantité varie avec les différentes proportions de la vapeur d'eau que l'air charrie. C'est ce qu'on appelle *humidité hygroscopique*, parce qu'elle est proportionnelle à la marche de l'hygromètre. Les étoffes dont nos habits sont composés sont assez poreuses pour condenser de l'eau et pour absorber de l'air dans les interstices du tissu. Les poudres fines se trouvent dans le même cas quoique leur force absorbante et condensante soit infiniment inférieure à celle du charbon de bois. Le platine réduit par la voie humide, c'est-à-dire précipité de ses dissolutions sous forme métallique et infiniment divisé, possède aussi cette propriété de condenser les gaz et surtout le gaz oxygène. M. Dœbereiner, qui a découvert cette propriété, croit avoir prouvé que le platine précipité condense de l'air atmosphérique du gaz oxygène sans gaz azote, de manière à équivaloir à la pression de 700 à 1000 atmosphères, pression qui, selon toute probabilité, est un peu exagérée. Il explique la singulière propriété du platine divisé, d'allumer un jet d'hydrogène qu'on y dirige, par cette condensation préalable du gaz oxygène dans les pores de l'éponge de platine. Mais cette explication ne paraît pas être fondée, parce qu'un fil très fin de platine, qui est inactif à +15°, combine l'hydrogène et l'oxygène à + 50°, sans être un corps poreux.

Les gaz se comportent, par rapport aux corps liquides, à peu près comme avec les corps solides poreux. Cependant les combinaisons des gaz avec les liquides sont de deux espèces différentes. L'une n'est qu'une simple solution de la même nature que la solution d'un corps solide dans l'eau ou dans l'alcool : telles sont les dissolutions des gaz acides hydrochlorique, hydrobromique, hydriodique, et du gaz ammoniaque dans l'eau et dans l'alcool. Le liquide se charge alors d'un grand nombre de multiples de son volume du gaz, et il s'échauffe par cette union. L'autre espèce est de la même nature que l'absorption dans les corps solides poreux ; la quantité de gaz absorbé excède rarement deux à trois fois le volume du liquide, mais fort souvent elle n'est qu'une très petite fraction de ce dernier. La quantité de gaz absorbée jusqu'à saturation par un liquide dépend autant de la nature du liquide que de celle du gaz : ainsi le même gaz est absorbé en quantités bien différentes par divers liquides, et le même liquide absorbe les différents gaz dans des proportions aussi très différentes, comme on va le voir par le tableau suivant. 100 parties en volume d'eau ou d'alcool absorbent, à 12° au thermomètre, les quantités suivantes des gaz que nous allons nommer :

	Eau.	Alcool.
Gaz acide sulfureux . .	4,378.0	11,577.0
— hydrogène sulfuré.	253.0	606.0
— acide carbonique .	106.0	186.0
— protoxyde d'azote.	76.0	153.0
— oléfiant	15.5	127.0
— oxygène.	6.5	16.3
— oxyde carbonique.	6.2	14.5
— hydrogène.	4.6	5.1
— azote	4.2	4.2

Il est probable que le premier de ces gaz se trouve plutôt dissous qu'absorbé par le liquide, surtout par l'alcool. Il faut remarquer que ces volumes des gaz sont des quantités constantes, quelle que soit la pression ; de manière que, sous une pression double, le liquide contient une quantité en poids double du gaz absorbé, dont la moitié s'en dégage avec effervescence lorsque la pression double cesse. Cette circonstance est la preuve la plus évidente que les gaz ne sont point dans le liquide à l'état de dissolution, mais bien à l'état

de gaz logé dans les interstices de ce même liquide. Un corps solide dissous dans le liquide en chasse une partie du gaz absorbé, mais non pas toute la quantité. Le corps dissous paraît remplir une partie des interstices occupés par le gaz, tout comme un charbon saturé d'un gaz, trempé dans un liquide, ne perd qu'une partie du gaz absorbé. Un liquide saturé d'un gaz, qui vient en contact avec un autre gaz, présente le même phénomène de diffusion des deux gaz l'un dans l'autre, et à peu près suivant les mêmes lois que suit le charbon saturé d'un gaz lorsqu'on l'expose à un autre gaz.

Nous ajouterons encore quelques mots sur la constitution chimique des gaz. Cette constitution, Descartes, Newton et La Place ont tâché de s'en faire une idée : nous ne parlerons que des idées énoncées par La Place, parce qu'elles s'accordent mieux avec l'état avancé de la science de nos jours. Voici comment ce grand physicien se représente les différents états d'agrégation des corps. La matière est composée d'atomes; ces atomes sont environnés d'une couche de calorique, et soumis à l'influence de trois forces : 1° l'attraction exercée par chaque atome sur ceux qui l'environnent; 2° l'attraction exercée par chaque atome sur le calorique des autres atomes; 3° la répulsion qu'exerce le calorique qui environne chaque atome sur le calorique des atomes environnants. Le calorique qui environne les atomes les empêche de se toucher. L'attraction mutuelle des atomes ne s'exerce qu'à des distances infiniment petites et décroit rapidement en agrandissant la distance. Lorsqu'un corps solide est chauffé, le calorique qui environne les atomes s'accroît, écarte les atomes en augmentant le volume du corps chauffé et en en diminuant la cohésion, comme nous l'avons montré au commencement de cet article. Dans le corps liquéfié, les enveloppes de calorique ont pris encore plus d'extension; l'affinité mutuelle des atomes est diminuée à mesure, mais non pas encore vaincue; les atomes restent par conséquent encore ensemble, mais mobiles les uns sur les autres. Au point de gazéification, l'enveloppe de calorique a grandi jusqu'à écarter les atomes à des distances où l'attraction moléculaire cesse d'exercer son influence, et les atomes n'obéissent plus qu'à la répulsion qu'exerce l'enveloppe de calorique des uns sur celle des autres, répulsion qui va en augmentant avec l'élévation de la température.

Cette représentation de la constitution des gaz est susceptible d'être contrôlée par le calcul, et donne ainsi des résultats satisfaisants par rapport à la vélocité du son dans l'air, à la loi de Mariotte, etc. Nous devons encore à M. Poisson des considérations mathématiques d'une grande importance sur la constitution des gaz; cependant, aussi longtemps que la nature du calorique reste inconnue, les enveloppes de calorique ne peuvent être considérées que comme une représentation figurative.

Les gaz sont formés tant d'atomes simples que d'atomes composés; il est probable que tous les corps simples peuvent être convertis en gaz ou vapeurs. Parmi les corps composés, il y en a un grand nombre que la chaleur décompose avant de les gazéifier. Parmi les corps simples, l'oxygène, l'azote, l'hydrogène et le chlore paraissent sous la forme de gaz; d'autres se laissent aisément gazéifier à des températures élevées; mais un grand nombre de métaux résistent aux températures élevées que nous pouvons produire moyennant la combustion du charbon ou du gaz hydrogène. Cependant tous se laissent dissiper par de fortes décharges électriques. Il est probable que c'est la température haute et instantanée produite par la décharge électrique qui les convertit en gaz, et que par conséquent il n'y a aucun corps simple qui résiste à l'influence gazéifiante d'une certaine accumulation du calorique.

Les corpuscules enveloppés de calorique qui se repoussent mutuellement dans les gaz sont ou des atomes isolés comme dans la plupart des gaz simples, ou des groupes d'atomes de deux ou plusieurs éléments, comme dans les gaz des corps composés; mais il paraît qu'il peut y avoir aussi des gaz formés de groupes d'atomes d'un seul élément, tout comme il y a des groupes formés de deux ou de plusieurs éléments; car l'expérience a constaté que la vapeur du soufre con-

tient trois fois autant d'atomes de soufre qu'un volume égal de gaz oxygène contient de ce dernier élément.

Les gaz des corps simples que nous croyons composés d'atomes isolés, qui se repoussent à des distances égales, à la même température et à la même pression, possèdent, d'après les observations de Dulong, la même chaleur spécifique, laquelle par conséquent doit être en rapport avec les distances entre les atomes.

Dans les gaz des corps composés, ni le nombre des atomes, ni leur distance mutuelle, ni leur chaleur spécifique ne sont les mêmes que dans les gaz des corps simples. Lorsqu'un gaz se combine avec un autre, il y a toujours un rapport entre leurs volumes : ainsi un volume de l'un se combine avec 1 volume ou avec $1\frac{1}{2}$, 2, $2\frac{1}{2}$, et jusqu'à 3 volumes de l'autre (*voy.* PROPORTIONS CHIMIQUES). Si le produit de leur combinaison conserve encore l'état de gaz, le volume du gaz composé est ou égal à la somme des volumes des deux gaz combinés, ou il en occupe $\frac{2}{3}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, ou quelque autre fraction encore plus petite de la somme des volumes réunis. Plus le nombre des éléments réunis est grand, plus la contraction opérée au moment de leur union peut être grande; cependant les exemples connus où les éléments, aussi bien que le corps produit par leur union, conservent l'état de gaz, sont peu nombreux; mais en déterminant le poids spécifique des vapeurs de corps composés, il est facile de se convaincre de la contraction que leurs éléments, considérés sous la forme de gaz, ont subie au moment de leur union; car la somme qui exprime le poids spécifique de la vapeur est composée d'un certain nombre de volumes des gaz simples.

Quand un volume d'un gaz simple se combine avec un volume d'un autre gaz simple, et qu'il en résulte un seul volume de gaz composé, il y a une contraction de 2 volumes en 1. Dans ce nouveau gaz, les particules qui se repoussent sont composées de 2 atomes élémentaires; le nombre d'atomes composés est égal au nombre d'atomes simples dans un gaz simple du même volume; et la distance qui sépare les atomes dans le gaz composé est la même que dans les gaz simples. Quand, au contraire, deux volumes égaux de gaz simple se combinent et qu'il en résulte deux volumes de gaz composé, le nouveau gaz ne contient que la moitié du nombre d'atomes composés, séparés par une distance double comparativement au nombre et à la distance des atomes dans les gaz simples : par exemple, 1 volume de gaz azote et 1 volume de gaz oxygène produisent 2 volumes du gaz deutoxyde d'azote. Chaque atome du deutoxyde étant composé d'un atome d'oxygène et d'un atome d'azote, il est évident que le nombre des atomes composés n'est que la moitié du nombre des atomes simples; et le gaz composé occupant le même espace que les deux gaz élémentaires ensemble, il faut que la distance entre les atomes composés soit doublée. On a cherché à expliquer cette circonstance d'une autre manière: en supposant que, dans les deux gaz simples, les atomes soient réunis en groupes composés de 2 ou 4 atomes dans la même enveloppe de calorique, la moitié du nombre a pu être échangée contre des atomes de l'autre élément : dans ce cas, le nombre d'atomes dans chaque groupe reste le même, et par conséquent aussi la distance entre les groupes d'atomes. Cette explication est très ingénieuse, mais si elle était fondée, il semble que la chaleur spécifique du nouveau composé devrait être la même que celle des deux gaz simples. Or Dulong l'a trouvée de presque un quart plus forte que celle des gaz simples. En partant de cette observation et d'autres analogues, Dulong a conjecturé que, dans les gaz composés, la chaleur spécifique diffère de celle des gaz simples, et que cette différence dépend exclusivement du nouvel arrangement des atomes, égal toutes les fois qu'il y a eu condensation égale.

Quant à ces condensations, celles qu'on a observées entre deux gaz sont les suivantes: 1 volume avec 1 volume condensés à 1; 1 volume avec $1\frac{1}{2}$ condensés à 1; 1 volume avec 2 volumes condensés à 2; 1 volume avec $2\frac{1}{2}$ volumes condensés à 2; 1 volume avec 3 volumes condensés également à 2 volumes.

Les gaz des corps composés en se com-

binant entre eux suivent les mêmes règles. La constance de ces rapports est telle qu'on peut avec toute certitude calculer, d'après le poids spécifique des gaz composés, celui des gaz de corps simples que nous n'avons point réussi à convertir en gaz à l'état isolé, par exemple celui du carbone. Nous avons dit que la vapeur du soufre contient 3 fois le nombre d'atomes de soufre qu'elle devrait contenir de gaz à l'état normal; mais le poids spécifique du gaz hydrogène sulfuré et du gaz acide sulfureux nous donne, par un calcul très simple, le poids spécifique du soufre gazéiforme à l'état normal, et prouve que la vapeur du soufre se trouve dans un état exceptionnel.

Les propriétés chimiques des gaz dépendent de leurs éléments. Les gaz composés d'éléments combustibles peuvent être allumés et brûlent dans le gaz oxygène et dans l'air: le gaz hydrogène et ses combinaisons gazeuses avec le soufre, le phosphore et le carbone, l'oxyde de carbone, le gaz cyane (composé d'azote et de carbone) sont des gaz combustibles. L'emploi des gaz hydrogènes carburés pour l'éclairage à gaz (*voy.* ÉCLAIRAGE) est généralement connu. Cependant l'épithète *combustible* est seulement relative: le gaz hydrogène est combustible dans une atmosphère qui contient du gaz oxygène; mais le gaz oxygène le serait également dans une atmosphère de gaz hydrogène. Remplissez, par exemple, un grand ballon de gaz hydrogène, tournez le goulot d'en bas et approchez-en une allumette enflammée : le gaz prendra feu au plan de contact avec l'air atmosphérique et y présentera une flamme légère en forme d'une couche horizontale très mince. Un tube de verre, par lequel un courant d'air ou de gaz oxygène est établi, qu'on fait monter dans le ballon, prend feu à la flamme, au goulot, et continue ensuite à brûler dans le ballon même, après qu'on a fermé le goulot en le plongeant dans de l'eau ou du mercure. Si le ballon contient du gaz hydrogène carburé, la flamme du gaz oxygène devient fuligineuse et produit une fumée noire, parce que le gaz hydrogène s'oxyde de préférence, tout comme cela arrive lorsque les substances trop riches en carbone brûlent dans l'air.

Dans l'état de gaz, la force de combinaison des corps simples est beaucoup diminuée; il faut une température élevée pour la mettre en jeu, et ici même, si les gaz peuvent se dilater librement, il faut une température encore plus élevée pour la mettre en activité. Le chlore fait exception à cette règle, parce qu'il se combine avec la plupart des corps aux températures ordinaires de l'atmosphère. Les corps solides avec lesquels des gaz susceptibles de s'unir viennent en contact les disposent à se combiner. Il paraît que tous les corps solides partagent cette propriété, mais à un degré très différent et variable même dans le même corps suivant l'état de sa surface : plus celle-ci est lisse, moins cette propriété est prononcée ; à l'état d'une poudre anguleuse elle est plus active. Mais ce sont surtout quelques métaux qui la possèdent au plus haut degré : ces métaux sont le platine, l'iridium, le rhodium, l'osmium; et à un bien moindre degré, le palladium, l'or et l'argent. Plus ces métaux sont divisés, plus ils sont efficaces; leur poudre allume à toute température atmosphérique un mélange de gaz hydrogène et de gaz oxygène, et, à des températures un peu élevées, elle réunit le gaz acide sulfureux et le gaz azote avec l'oxygène. B-z-s.

USINES A GAZ et GAZOMÈTRE. On a déjà donné quelques notions sur cette matière au mot ECLAIRAGE (T. IX, p. 68); mais son importance toujours croissante et les perfectionnements qu'on introduit tous les jours dans les procédés nous engagent à y revenir, pour entrer dans un peu plus de détails.

Une usine à gaz se compose d'un fourneau, d'une ou de plusieurs *retortes* (cornues) en fer, de tuyaux du même métal, de vaisseaux propres à recevoir le goudron contenu dans la houille, plus communément employée que toute autre matière à la production du gaz; d'autres vaisseaux où l'on met de l'eau et de la chaux pour servir à purifier le gaz; enfin d'un gazomètre qui est à la fois le récipient du gaz, le réservoir d'où on le tire pour le distribuer dans les différentes places qu'il doit éclairer, et l'instrument propre à faire connaître exactement et à chaque instant la quantité de

gaz qu'il contient et dont on peut disposer.

Les retortes en fer employées dans les usines à gaz sont des cylindres dont le diamètre varie entre la septième et la huitième partie de leur longueur; elles sont ouvertes par un bout et se ferment avec un couvercle qu'on arrête avec une cheville ou autrement. L'expérience a prouvé qu'il ne convenait pas de se servir de retortes de plus de deux mètres de longueur, ni de plus de deux à trois décimètres de diamètre. Plus longues, le feu n'a pas assez d'action et d'uniformité; plus larges, la chaleur ne pénètre pas autant qu'il conviendrait la houille qui les remplit. Dans les grands établissements où une retorte de deux mètres ne suffit pas, on en a deux ou davantage dans le même fourneau ou dans des fourneaux particuliers.

Les fourneaux, dans lesquels les retortes sont couchées horizontalement, sont construits de manière que la flamme, après avoir suivi les retortes en dessous de leur longueur, passe par-dessus et entre dans la cheminée après les avoir parcourues dans le même sens. Le feu doit être assez vif pour porter et maintenir la retorte au rouge, mais pas assez violent pour la mettre en danger de fondre ou même de s'altérer, ce qui nuirait à la qualité du gaz.

A quelque distance de la bouche de la retorte, qui est placée un peu en dehors de la maçonnerie du fourneau, on a ménagé, dans la partie supérieure, une ouverture où se place, perpendiculairement à la longueur de cette retorte, un tuyau par lequel s'élève le gaz à mesure que la chaleur le sépare de la houille. Il a besoin d'être dégagé de divers produits auxquels il est resté mêlé en sortant des retortes. A une certaine hauteur, d'un mètre environ, ce tuyau se courbe et descend dans un autre tuyau (*barillet*) très large et placé horizontalement, où il conduit le gaz échappé de la retorte. De l'extrémité de ce dernier tuyau, auquel on a donné le nom de *condenseur*, en sort un troisième dont la position est inclinée, et par lequel le gaz et le goudron qui s'étaient accumulés dans le condenseur sont conduits, le gaz en dessus du goudron, dans un vaisseau où le goudron seul se dépose et d'où on peut le retirer à volonté. Le gaz s'élève alors dans un tuyau, puis va descendre dans un second vaisseau (*dépurateur*) qui contient un mélange d'eau et de chaux servant à le purifier; après quoi un autre tuyau le conduit immédiatement dans le *gazomètre*. Celui-ci est formé de deux vaisseaux, l'un placé dans une position naturelle et rempli d'eau, l'autre, dont le diamètre plus petit lui permet d'entrer dans le premier, renversé de manière que son ouverture est en bas et son fond en haut. Dans cette position, il se trouve plongé dans l'eau que contient l'autre vaisseau, de sorte que, si on donne une issue à l'air qui y est renfermé, il se trouvera complétement rempli par cette eau qui prendra la place que l'air occupait. Les deux vaisseaux dont se compose un gazomètre étant construits dans ces conditions, voici comment on s'y prend pour y renfermer le gaz. Sur la partie extérieure du fond du vaisseau renversé, on fixe le bout d'une chaîne qui va passer sur des poulies fixées sur des supports, et dont l'autre bout porte un poids un peu moins fort que celui qui serait nécessaire pour contrebalancer le poids du vaisseau renversé. Cela fait, et le passage par lequel l'air peut s'échapper étant soigneusement bouché, on introduit le gaz dans l'eau qui remplit les deux vaisseaux, et comme, à mesure qu'il en entre, il tend par sa légèreté à se placer au-dessus de l'eau, il force le vaisseau renversé, que son contre-poids tenait presque en équilibre, à s'élever et à lui abandonner l'espace qu'il occupait dans le grand vaisseau. Le gaz, à son tour, se trouve confiné dans ce même espace entre les parois du petit vaisseau, jusqu'à ce qu'on lui permette de s'échapper par un tuyau principal et ensuite par d'autres tuyaux qui s'y embranchent, pour aller servir à l'éclairage des lieux disposés pour cet objet.

Le gazomètre, indépendamment de son utilité comme réservoir à gaz, a l'avantage de pouvoir servir à forcer le gaz de céder à une pression graduelle et uniforme lorsqu'on le fait passer dans les tuyaux, de sorte que, parvenu là où il doit être consumé, la flamme qu'il donne

conserve la même intensité et forme une lumière égale. Dans l'état d'équilibre ordinaire où le poids suspendu à la chaîne maintient le vaisseau renversé, ce dernier est forcé de s'abaisser et de descendre dans le grand vaisseau à mesure que le gaz qui s'échappe du gazomètre diminue de quantité, mais sans que la pression qu'il exerce sur le gaz restant éprouve aucune altération. On augmente la pression sur le gaz et l'on active sa sortie du gazomètre en diminuant successivement le poids attaché à l'extrémité de la chaîne, ce qui détruit l'équilibre et force le vaisseau renversé à exercer une pression de plus en plus forte sur le fluide.

Le gaz destiné à l'éclairage des rues, des édifices publics, des maisons particulières, entre, à sa sortie du gazomètre, dans un tuyau principal placé dans le sol et recouvert par le pavé des rues, qui se prolonge en ligne directe, ou autrement, aussi loin que cela peut être nécessaire. De ce tuyau partent des tuyaux d'embranchement plus petits qui, immédiatement ou au moyen de troisièmes tuyaux encore plus petits, portent le gaz à chaque point préparé pour le recevoir et où il doit être allumé. L'extrémité du tuyau qui conduit ainsi le gaz est garnie d'un petit appareil, appelé *bec de gaz*, lequel est percé d'un ou de plusieurs petits trous d'environ deux millimètres de diamètre. Dès que le gaz est parvenu au bec, il tend à s'échapper par ces trous, et la petite quantité qui sort à la fois s'enflamme à l'instant où on la met en contact avec du feu. La belle lumière qui en résulte, et dont on peut à volonté régler l'intensité, continue aussi longtemps qu'il arrive du gaz au bec où elle a été produite. Les becs de gaz sont ordinairement entourés de cylindres de verre qui garantissent la flamme des effets de l'agitation de l'air. En général, partout où l'on en établit, ils forment ornement, comme les lustres et les lampes dans lesquels les personnes opulentes consument de la bougie et de l'huile. La lumière qu'on obtient par ce genre d'éclairage est en même temps plus belle et plus économique que celle des bougies, de l'huile et des chandelles de suif.

L'expérience a prouvé que le gaz purifié produit par 60 kilogr. de houille, dont les trois quarts distillés dans une retorte et l'autre quart employé pour la chauffer, donne une lumière égale à celle qu'on obtient dans le même temps de la consommation de 96 chandelles de six à la livre. Les 96 chandelles vaudraient 9 fr. 60 c., somme bien supérieure à celle que coûteraient 60 kilogr. de houille. D'ailleurs les chandelles consumées ne laissent aucun résidu, tandis qu'on retire des 45 kilogr. de houille nécessaires pour produire la quantité de gaz équivalente à ces chandelles plus de 28 kilogr. de coke et de 2 kilogr. de goudron, ayant l'un et l'autre une valeur commerciale suffisante pour couvrir une partie des frais d'achat de la houille dont ils proviennent.

Les retortes dans lesquelles on met en petits morceaux la houille dont on veut obtenir du gaz durent d'autant plus longtemps qu'elles sont plus constamment employées et qu'on ne les laisse pas refroidir. Lorsqu'elles cessent d'être chauffées au rouge, le refroidissement détache de leur surface la première portion d'oxyde qui s'y est formée et livre à l'action du feu et de l'air cette même surface qui s'oxyde de nouveau. Une retorte qu'on chauffe et qu'on laisse refroidir tous les jours ne dure pas plus de six mois, tandis que celle dont le travail est continu, et qu'on ne laisse pas tomber au-dessous de la chaleur rouge, peut servir pendant trois ans.

Les personnes qui fabriquent le gaz pour l'éclairage, étant les mêmes que celles qui le distribuent dans les rues et les maisons où on en fait usage, ne sauraient veiller avec trop de soin à ce que son épuration soit aussi complète que possible. Dans le cas contraire, le gaz de houille exhale une odeur sulfureuse et ammoniacale aussi désagréable que nuisible à la santé. Ces mêmes personnes doivent également s'assurer chaque jour, soit par elles-mêmes, soit par des agents sur l'exactitude desquels elles peuvent compter, si le gazomètre, les grands et petits tuyaux, depuis l'usine jusqu'à chacun des différents becs auxquels ils fournissent du gaz, sont en bon état; et dès qu'elles s'aperçoivent qu'il s'est formé une fuite

de gaz, soit dans l'usine même, soit en dehors, elles doivent aussitôt la faire réparer, en prenant toutes les précautions nécessaires pour prévenir les explosions qui arriveraient infailliblement si l'on avait l'imprudence d'approcher une lumière de toute place où une fuite aurait accumulé du gaz.

L'éclairage au gaz n'est pas encore assez anciennement en usage pour avoir atteint le degré de perfection auquel il peut arriver. Tous les jours de nouveaux essais tendent à en simplifier les opérations ou à rendre son usage plus commode, plus approprié aux besoins de la société en général. A Londres, à Paris, et dans d'autres villes, on a imaginé de faire du *gaz portatif comprimé* ou *non comprimé*, qu'on fournit aux établissements qui le demandent, sans intermédiaire de tuyaux communiquant de l'usine à l'endroit qu'on veut éclairer. Ces gaz, renfermés dans de larges caisses faisant l'office de gazomètres, sont transportés à domicile sur des voitures et reçus dans des appareils préparés pour cet objet, au moyen de tuyaux en cuir qui n'ont que la longueur nécessaire pour aboutir depuis la caisse jusqu'à l'appareil. V. DE M-N.

On a dit à l'article ÉCLAIRAGE que la houille n'est pas la seule substance dont on se serve pour produire le *gas-light* des Anglais : en effet, tous les corps gras, tous les produits naturels qui renferment une grande quantité de carbone et d'hydrogène, donnent lieu par leur décomposition à du carbure d'hydrogène plus ou moins pur, plus ou moins riche en carbone. Toutes ces substances peuvent donc servir à la fabrication du gaz : aussi divers essais ont-ils été tentés pour consacrer à cet usage les naphthes, les pétroles, les bitumes, les huiles essentielles et fixes, les résines, l'huile de poisson, le marc d'olives, les matières grasses des eaux des fabriques de savon, etc. D'après un article de M. Tournal sur le progrès de l'éclairage, inséré au *Journal des Débats* (25 septembre 1838), M. Houzeau, de Reims, a même employé les huiles fétides provenant des eaux savonneuses qui ont servi au lavage des laines, et qui autrefois étaient une cause d'émanations fétides et délétères. « Si nous sommes bien informés, ajoute l'auteur, M. Selligue a déjà réalisé plusieurs établissements (à Dijon, Lyon, Anvers, etc.) dans lesquels il obtient le gaz de la décomposition de l'eau soumise à une haute température; mais comme l'hydrogène de l'eau ne renferme pas la moindre trace de carbone, et qu'il ne donne par conséquent qu'une lumière très faible, M. Selligue combine le gaz de l'eau avec de l'hydrogène quadri-carboné qu'il obtient de la décomposition des résines * ».

Le gaz d'huile, ou d'huile de résine, est de beaucoup supérieur au gaz de houille : sa densité est presque double, et son pouvoir éclairant est également plus considérable. Étant entièrement privé de vapeurs sulfureuses, il ne détériore ni les métaux ni la couleur des étoffes, et joint à tous ces avantages celui de ne posséder qu'une odeur très faible et de ne point dégager de la fumée. L'huile de résine peut facilement donner de 19 à 20 pieds cubes de gaz par kilogramme : or, la résine fournissant par la distillation 85 pour cent d'huile, il résulte que l'on peut obtenir 18 pieds cubes de gaz d'un kilogramme de résine. *Voy.* ce mot. S.

GAZA, en arabe *Ghazzah*, ville de la Palestine, au sud-ouest d'Ascalon (*voy.*) et à peu de distance de la mer, du

(*) *Voir* le rapport de M. Arago à l'Académie des Sciences, séance du 19 nov. 1838.— « M. Selligue, a dit, dans un autre numéro du *Journal des Débats*, le docteur A. Donné, s'est aperçu qu'il suffisait de faire passer en même temps de l'eau et une certaine quantité d'une huile quelconque au travers d'un tube incandescent pour obtenir un hydrogène dont la flamme éclaire, avec la même quantité de gaz, deux fois autant que le gaz actuel. Ainsi, plus de houille pour produire l'hydrogène carboné, plus d'extraction de cet hydrogène à part et par le moyen d'une substance coûtense; c'est une substance sans valeur, répandue partout, ne pouvant jamais manquer, c'est l'eau enfin qui fournit le gaz hydrogène, lequel, en se combinant à une petite quantité d'huile, brûle avec un éclat admirable. Et toute cette opération se passe dans un simple tube gros comme la jambe, où un petit mécanisme fait arriver de l'eau et de l'huile en proportion convenable. Voilà à quoi seront réduits ces gigantesques appareils que nous connaissons maintenant; de sorte que l'éclairage d'un grand établissement industriel sera dorénavant une opération toute simple de ménage et presque de cuisine. » Quel admirable progrès! et combien ne faut-il pas désirer que l'exécution réponde au programme, et qu'il n'y ait là ni illusion ni déception pour personne.

côté de l'Égypte. C'était autrefois la capitale du pays des Philistins (*voy.*). Selon la Bible, c'est de cette ville que Samson enleva les portes, et c'est dans un temple de Gaza qu'il se fit ensevelir sous les ruines de l'édifice. Sur le sommet d'une éminence on montre des restes de murailles comme étant ceux du temple philistin. Gaza est bâtie sur une colline ronde qui domine une contrée charmante, couverte de palmiers, de bananiers, d'orangers et de citronniers dont les fruits sont renommés en Syrie. Cependant l'ancien pays des Philistins est voisin du désert. Les palais délabrés qu'on voit auprès du rempart attestent la splendeur dont la ville jouissait encore du temps des khalifes. L'aga de la ville réside dans un vaste palais de marbre, et un grand nombre de colonnes de marbre d'Afrique décorent la grande mosquée; M. de Forbin (*Voyage dans le Levant*) croit qu'elles proviennent d'Ascalon. D'autres belles et riches mosquées, situées hors de la ville, ainsi que des cimetières couverts de sépultures dont les ornements avaient été enlevés des anciens monuments de la ville, existaient encore lors du voyage de Thévenot dans le Levant. Aujourd'hui on n'en voit plus que quelques ruines. L'ancien château-fort, qui était bâti, à ce que l'on croit, sur l'emplacement d'un fort romain, est également démoli. La population actuelle de Gaza consiste encore en 8,000 Turcs, Arabes et Grecs. Gaza fut prise par les Croisés. La ville a revu les Français pendant leur expédition en Égypte; elle fut prise alors de vive force. Ce qu'on appelait autrefois la *petite* ou *nouvelle Gaza*, et qui n'était probablement que la marine de Gaza, sur la côte de la Méditerranée, n'existe plus. D-g.

Gaz ou *Gaza* est un mot araméen qui signifie trésor et qui passa dans la langue grecque (γάζα) avec cette signification. Aussi plusieurs villes en reçurent-elles le nom. Les historiens grecs donnent la même étymologie au nom de celle qui nous occupe et qu'Alexandre-le-Grand traita avec une extrême sévérité; à leur exemple, Pomponius Mela (I, 11) explique le nom de Gaza par ce fait que Cambyse, dans son expédition d'Égypte, y déposa sa caisse militaire. Mais les Grecs étaient mauvais étymologistes : la ville était ainsi appelée du mot עזה, la forte, la fortifiée. *Voir* les détails qu'on trouve sur elle et sur Ascalon dans l'excellent *Manuel d'archéologie biblique* de Rosenmüller, t. II, 2e partie, p. 377-90. S.

GAZA ou Gazis (Théodore), de Thessalonique ou Macédoine, se place après Manuel Chrysoloras dans la liste de ces savants grecs qui, par leur présence en Occident, dès la première moitié du xve siècle, excitèrent ce grand mouvement intellectuel que vint bientôt propager l'émigration générale, suite de la prise de Constantinople par les Turcs, en 1454. L'Italie montrait alors une merveilleuse ardeur à recueillir tous les germes féconds qui lui arrivaient de la Grèce. Chaque fois qu'une nouvelle conquête des Turcs expatriait quelque Grec instruit, l'accueil qu'il trouvait dans son exil devenait un véritable triomphe. Tel fut l'accueil que reçut, quinze ans après la mort de Chrysoloras, Théodore Gaza, lorsqu'il se réfugia en Italie, après la prise de Thessalonique, en 1430. Il était d'une bonne famille de cette ville, et joignait à l'avantage d'une éducation soignée la force de la jeunesse et l'ardeur de l'étude. Il se mit à suivre avec une grande application les leçons de Victorin de Feltre, qui professait alors à Mantoue la littérature latine. Dix ans après, en 1440, il donnait lui-même à Sienne des leçons publiques de grec. L'année précédente, il avait assisté au concile de Florence; enfin il vint se fixer à Ferrare, où son habile enseignement de la langue grecque l'entoura d'une telle considération qu'il fut nommé recteur de l'Académie de cette ville; et Henri Estienne rapporte que, de son temps encore, la mémoire de Gaza y était en si grande vénération qu'on était dans l'usage de se découvrir en passant devant la maison qu'il y avait occupée. Gaza y avait établi un gymnase dont il fut le premier préfet, sous le règne du duc Lionel, qui l'avait appelé à Ferrare. Jusque-là son principal moyen d'existence provenait de l'art calligraphique, où il était habile, comme la plupart des savants grecs d'alors. L'un des plus célèbres, le cardinal Bessarion, qui tenait un rang très élevé

en Italie, voulut avoir, de la main de Gaza, un exemplaire de l'Iliade, que l'on conserve à la bibliothèque de Venise. Il en existe un autre dans la Laurentienne, à Florence.

En 1450, Gaza fut appelé à Rome par Nicolas V, qui réunissait les hommes savants dans les deux langues classiques pour faire traduire en latin les ouvrages des anciens Grecs. Gaza, pour montrer sa supériorité par une éclatante comparaison, s'y exerça d'abord sur un sujet déjà traité, en donnant une nouvelle traduction des problèmes d'Aristote, qu'avait traduits George de Trébizonde (*voy.*), secrétaire du pape, ce qui devint entre ces deux savants grecs la source d'une rivalité où Bessarion se déclara le protecteur de Gaza.

Après la mort de Nicolas V, en 1456, Gaza quitta Rome et se retira à Naples. Le roi Alphonse, qui l'y avait appelé, lui rendit de grands honneurs; mais il mourut au bout de deux ans. Alors Gaza revint à Rome, et Bessarion lui fit avoir un bénéfice dans l'Abruzze. Cependant tout son revenu était consumé par les secours qu'il distribuait à la misère d'une foule de Grecs fugitifs. Il en résultait pour lui un état habituel de détresse qui le rendit fort sensible au peu de cas que fit Sixte IV d'un manuscrit de l'Histoire des animaux d'Aristote, écrite avec le plus grand soin sur beau vélin, et qu'il offrit à ce pape. Celui-ci s'étant borné à lui faire rembourser ses frais, Gaza quitta Rome, exhalant son dépit en termes assez grossiers, cités souvent, sur l'égoïsme des *ânes engraissés*. Ses contemporains assurent même que ce dépit lui occasionna la maladie dont il mourut dans son bénéfice de l'Abruzze, en 1478.

L'Histoire des animaux, d'Aristote (Venise, 1476, in-fol.), et celle des plantes, de Théophraste (Paris, 1529, in-8°) furent l'objet de ses dernières traductions. Il les avait fait précéder par les problèmes d'Aristote, ceux d'Alexandre d'Aphrodise, la tactique d'Élien, le traité de la composition par Denys d'Halicarnase, les cinq homélies de saint Jean-Chrysostôme sur l'incompréhensible nature de Dieu. Du latin en grec, il avait traduit deux traités de Cicéron, *Somnium Scipionis* et *De Senectute*. L'estime accordée à ses diverses traductions a beaucoup diminué. « Parmi les productions originales de Gaza, dit M. Boissonade, on distinguera toujours sa grammaire grecque en quatre livres, ouvrage excellent, imprimé très souvent en totalité ou par partie; elle est écrite en grec. Érasme a traduit en latin les deux premiers livres; d'autres savants, Héresbach, Tusanus, Crocus, Élie André, en ont complété la traduction et l'ont éclaircie par des remarques. » Gaza est encore auteur d'un traité des Mois attiques (Paris, 1530, in-8°), d'une lettre sur l'origine des Turcs (Bâle, 1556), d'une paraphrase en grec de la Batrachomyomachie, d'un commentaire sur les tableaux de Philostrate, de plusieurs écrits de polémique sur Platon et Aristote contre Gémiste Pléthon, de plusieurs traités philosophiques sur *la Substance*, *le Destin*, *le libre Arbitre*, etc. Beaucoup de ces ouvrages sont restés manuscrits. Léon Allatius est entré dans d'assez grands détails à leur sujet dans l'homonymographie sur les écrivains qui ont porté le nom de Théodore. Le mérite de Th. Gaza fut célébré non-seulement par le concert de ses contemporains, mais par presque tous les savants du XVI^e^ siècle.

J. B. X.

GAZE, tissu très léger et très clair, fait le plus ordinairement en soie, quelquefois en fil de lin d'une grande finesse et aussi en coton. La gaze sert principalement à la toilette des dames. On en trouve, dans le commerce, d'unie, de rayée et de gaufrée. Les Indiens et les Chinois fabriquent de très belles gazes en soie et qu'ils ornent de fleurs d'or ou d'argent.

V. DE M-N.

GAZELLE. Cet animal appartient au genre antilope (*voy.*), où il forme une espèce caractérisée par ses cornes noirâtres annelées en lyre et existant dans les deux sexes. L'élégance de ses formes, la finesse de ses membres, l'extrême douceur de son regard, sa gracieuse légèreté, tout intéresse dans ce joli mammifère, auquel la langue arabe qui lui a laissé son nom (*algazel*) emprunte souvent ses plus poétiques comparaisons. La gazelle ressemble au daim; son pelage, d'un beau fauve-clair sur le dos, est séparé par une bande

brune du blanc éclatant qui revêt le ventre et l'intérieur des membres. Une bande blanchâtre descend sur les joues. La queue, courte, se termine par une touffe noire. Cet animal est, comme les autres antilopes, presque toujours muet, bien qu'il ne manque pas des organes vocaux. Les gazelles habitent par troupes nombreuses l'Afrique et une grande partie de l'Asie; elles ont pour ennemis les grands quadrupèdes du désert, et l'homme, qui les chasse ou leur tend des piéges, et contre lequel il n'a d'autre ressource que son extrême agilité. Sa chair a de l'analogie avec celle du chevreuil. On en a décrit plusieurs variétés qui ne diffèrent que par des caractères peu tranchés. C. S-TE.

GAZETTE, *voy.* JOURNAL, JOURNALISME, et l'article suivant.

GAZETTE DE FRANCE. C'est la plus ancienne feuille publique qui ait paru en France; son origine remonte au mois d'avril 1631. Le second écrit périodique n'y fut publié, sous le titre de *Journal des Savants*, qu'en 1665, et le troisième, le *Mercure Galant*, depuis *Mercure de France*, qu'en 1672. Ainsi la *Gazette* est la doyenne de toutes les feuilles périodiques françaises; elle fut établie par Théophraste Renaudot, médecin de Loudun, qui vint se fixer à Paris en 1623. C'était un grand nouvelliste, qui allait ramassant de tous côtés des nouvelles pour amuser ses malades, et qui bientôt imagina de spéculer plus largement sur la curiosité publique en vendant ces mêmes nouvelles à ceux qui se portaient bien.

Renaudot ne tarda pas à obtenir la protection du cardinal de Richelieu; il devint conseiller-médecin du roi, fonda vers la même époque un *Bureau de consultations gratuites* et un *Mont-de-Piété* où il prêtait sur nantissement. Il eut la vogue et gagna beaucoup d'argent. Louis XIII lui accorda pour sa feuille un privilége qui fut depuis confirmé par Louis XIV. Il obtint aussi, comme gazetier, le titre pompeux d'*historiographe de France*. Ainsi, dès son origine en France, le journalisme (*voy.*) fut une puissance.

Quelque temps avant l'établissement périodique de Renaudot avaient paru en Europe, à Venise, les premières feuilles publiques, et on les appela *gazettes*, du nom d'une petite pièce de monnaie (*gazetta*) qu'on payait pour les lire*. Ainsi, la *Gazette de France* est, après les gazettes de Venise, la plus ancienne feuille périodique de l'Europe; et, sous ce rapport, elle mérite qu'on entre ici dans quelques détails.

La feuille de Renaudot ne fut longtemps connue que sous le titre singulier de *Bureau d'adresse*, ou d'*Extraordinaire*, quand elle donnait les nouvelles des pays étrangers. Elle paraissait hebdomadairement, en très petit in-4° de 8 à 12 pages. Le célèbre généalogiste P. d'Hozier, qui avait de grandes correspondances au dedans et au dehors, les communiquait à Renaudot qui était son ami, et d'Hozier eut ainsi beaucoup de part à la fondation et au succès de la Gazette. Richelieu fit de cette feuille un instrument de sa politique : il y rédigeait des articles, y faisait insérer des relations de siéges et de batailles, des traités de paix et des dépêches diplomatiques, quand leur publicité en Europe pouvait servir ses vues. Louis XIII envoyait lui-même des articles de sa façon : aussi la Gazette contient-elle des matériaux utiles pour l'histoire de son règne et pour celle de la minorité de Louis XIV; car Renaudot alla plus avant encore dans la faveur de Mazarin qu'il n'avait été dans celle de Richelieu.

Il avait été surnommé *le gazettier*. Parmi les innombrables pamphlets qui furent les armes les plus hostiles de la Fronde, et qu'on appela *Mazarinades*, il en est une qui a pour titre : *La Conférence du cardinal Mazarin avec le Gazettier* (1649, in-4° de 39 pages), et un autre intitulé : *Le nez pourri de Théophraste Renaudot, grand-gazettier de France et espion de Mazarin, appelé dans les Chroniques Nebulo hebdomadarius, de patriâ diabolorum* (Loudun), etc. Le reste du titre est trop obscène pour pouvoir être reproduit ici,

(*) Quelque médisant a méchamment inventé une autre étymologie que nous enregistrons seulement pour mémoire : selon lui, le nom serait un diminutif de *gazza*, pie, oiseau dont on connaît le babil inconséquent; mais le lecteur jugera si une pareille comparaison est admissible ou s'il ne faut pas l'imputer à la seule malignité. S.

et seul il suffirait pour montrer jusqu'à quel point extrême furent poussés, pendant les troubles de la Fronde, les débordements et le scandale de la presse.

Cependant les succès de la Gazette avaient excité la jalousie des médecins contre Renaudot; ils s'en prirent à son *Bureau de consultations* dites *gratuites*, à son *Mont-de-Piété*, aux lettres-patentes qui l'avaient nommé *commissaire des pauvres valides et invalides dans tout le royaume*. Le Gazetier fut accusé de trafic et d'usure, et, à la suite d'un long procès (dont les pièces ont été publiées par son fils Isaac, en 3 vol. in-4°), la Faculté obtint du Parlement de Paris, un arrêt rendu par le premier président Molé, sur les conclusions de l'avocat général Talon, prononcé en robes rouges, après cinq audiences, le 1er mars 1644, et qui, supprimant les priviléges accordés à la *philanthropie* de Renaudot, ne lui laissa plus que sa Gazette à exploiter.

Après la mort de Théophraste (1653), le privilége de la Gazette appartint à son fils Isaac, premier médecin du Dauphin, mort en 1679, et ensuite au célèbre Eusèbe Renaudot, mort en 1729. Jusqu'à cette dernière époque, c'est-à-dire pendant près d'un siècle, la *Gazette*, qui avait pris fort tard ce titre, n'y ajouta pas les mots *de France*; elle conserva son petit format, sa publication hebdomadaire par feuilles numérotées de 8 à 10 pages, et l'indication de son fameux *Bureau d'adresse*, sans aucune annonce du prix d'abonnement.

La censure sévère à laquelle était soumise cette feuille fit imaginer, sous Louis XIV, les *gazettes à la main*, qui étaient envoyées de Paris dans les provinces, et se trouvaient, selon Ménage, souvent *remplies de faussetés*. L'usage de ces feuilles manuscrites fut continué dans le XVIIIe siècle, et le censeur Marin lui-même qui, vers la fin du règne de Louis XV, eut la direction de la *Gazette de France*, rédigea une de ces feuilles, asile curieux de toutes les nouvelles scandaleuses ou piquantes qu'en sa qualité de censeur royal il ne pouvait laisser entrer dans un écrit périodique qui était devenu la gazette officielle de la cour. Cette *Gazette à la main*, commencée en 1769, était envoyée, sous forme de lettres, à des abonnés secrets que le censeur avait même dans la capitale. L'auteur de cet article possède la collection d'une de ces Gazettes, dont plusieurs numéros portent la signature de *Marin*, et qui est à l'adresse du comte Ossolinski, colonel au service de France, demeurant alors à Paris.

Le premier censeur de la Gazette fut Bautru, conseiller d'état, membre de l'Académie Française, mort en 1665. Hellot rédigea cette feuille depuis 1718 jusqu'en 1732. Elle eut ensuite pour possesseurs du privilége, pour censeurs ou pour rédacteurs, l'abbé Laugier, l'abbé Arnaud et Suard (1769), de Querlon, Remond de Sainte-Albine, de Mouhy, Bret, Fallet, Marin, l'abbé Aubert, Michaud. En 1815, la Gazette comptait parmi ses rédacteurs l'abbé Cottret, aujourd'hui évêque de Beauvais; MM. de Jouy et Briffaut, de l'Académie Française; Bellemare, Durdent, de La Salle, Sevelinges, de Senonnes, Mme Bolly; elle a eu depuis MM. Jolly, le comte Achille de Jouffroy, d'autres encore. Enfin, de nos jours, la Gazette est habilement rédigée par MM. de Genoude, Lourdoueix, de Beauregard, Brisset, Gilbert, etc.

La *Gazette de France* passait avant la Révolution pour être, depuis plus d'un siècle, mieux écrite, et, malgré la censure, plus véridique et plus certaine que toutes les gazettes de l'étranger; Voltaire la cite plusieurs fois dans sa correspondance; elle est annoncée comme *un bon modèle* dans la *Bibliothèque d'un homme de goût* (1772). Les savants avaient depuis longtemps pressenti le grand envahissement des feuilles publiques dans le domaine des lettres, et l'abbé de Longuerue, mort en 1733, disait: « Théophraste « Renaudot nous a coupé le cou avec ses « *gazettes.* » (*Longueruana*, t. II, p. 53.)

Après avoir été, pendant plus d'un siècle, feuille hebdomadaire, la *Gazette de France* est aujourd'hui feuille quotidienne du soir et du matin, et s'imprime dans le plus grand format usité. Le nombre de ses abonnés ne reste pas au-dessous de 8 à 9,000, et l'on assure qu'il s'est élevé jusqu'à plus de 20,000 dans les dernières années de la Restauration. De-

puis 1631 jusqu'en 1792, époque où elle fut interrompue, sa collection forme, à raison d'un volume par année, 163 volumes in-4°, dont les premières années sont rares. Genet a publié la *Table ou Abrégé des* 135 (premiers) *volumes de la Gazette de France, depuis* 1631 *jusqu'en* 1765, Paris, 1766, 3 vol. petit in-4°.

Feuille légitimiste, la Gazette a dû à son opinion d'être exceptée, sous la Restauration, de l'embargo mis sur les journaux politiques français par les gouvernements absolus. O'Meara, dans ses Mémoires sur le captif de Sainte-Hélène, dit que Napoléon se plaignait de ne pouvoir lire que le *Times*, la *Gazette de France* et *la Quotidienne*. Depuis la révolution de 1830, la *Gazette* a subi un assez grand nombre de saisies, de procès et de condamnations. Mais comme cette feuille mêle à son royalisme des idées de progrès, en professant un principe électif qui paraît plus libéral que le système politique établi par suite de la révolution de Juillet, système qu'elle combat de toutes ses forces, elle est en désaccord sur un grand nombre de points, avec des journaux enfermés plus hermétiquement dans les vieilles doctrines. Dernièrement encore, vivement attaquée dans *l'Europe*, la Gazette s'est vue qualifier du titre de *révolutionnaire*, épithète que sous la Restauration elle aurait repoussée comme une injure, mais à laquelle il ne paraît pas qu'elle attache aujourd'hui la même importance. V-VE.

GAZNEVIDES, nom improprement donné à tous les princes d'une célèbre et puissante dynastie musulmane qui a régné 225 ans, tant sur une grande partie de la Perse que sur la moitié de l'Hindoustan. Ce nom n'indique ni leur famille, ni leur patrie originaire : il est dérivé de Gazna ou Ghizneh, ville du Zaboulistan, laquelle fut le berceau et longtemps la capitale de leur empire, et n'est plus aujourd'hui qu'un bourg obscur et ruiné de l'Afghanistan.

ALP-TEKIN, généralement regardé comme le fondateur de cette dynastie, appartenait à la nation des Turcs Hoeikes, voisins et ennemis naturels des princes Samanides dont la domination s'étendait sur la Transoxane ou Mawar-Ennahr et sur une partie de la Perse et de l'Inde. Prisonnier de guerre à Bokhara, Alp-Tekin y exerça d'abord le métier de saltimbanque; mais sa valeur et ses talents l'élevèrent bientôt aux premiers emplois militaires et au gouvernement du Khoraçan. En 961, Mansour Ier, malgré son extrême jeunesse, ayant succédé à son frère Abd-el-Melek Ier, sur le trône des Samanides, Alp-Tekin qui avait voulu y placer leur oncle, fut traité en rebelle et se retira à Gazna où, vainqueur des troupes de son souverain, il se maintint dans l'indépendance jusqu'à sa mort, en 975. Son fils ABOU-ISHAK, prince débauché, mourut au bout d'un an.

SEBEKTEKIN, Turc et esclave comme Alp-Tekin, dont il était devenu le gendre, hérita de sa puissance qu'il affermit et augmenta par son courage et par son zèle pour la propagation de l'islamisme; il s'empara de Bost dans le Seïstan, attaqua les idolâtres Hindous, remporta plusieurs victoires sur Djaipal, roi de Lahor, et demeura maître de Kaboul et de Peïchour. Confirmé dans la souveraineté de Gazna par l'émir samanide Nouh II, qu'il avait secouru contre des rebelles et des ennemis extérieurs; il devint son allié plutôt que son vassal, et reçut le gouvernement du Khoraçan avec le titre de Nassir-Eddin (défenseur de la foi). Ce fondateur réel de l'empire de Gazna et de la dynastie des Gaznevides, ou plutôt *Sebektekinides*, mourut en 997, avec la réputation d'un prince juste et bon.

ISMAËL, son second fils, hérita ou s'empara du trône, en l'absence de son frère Mahmoud, qui gouvernait le Khoraçan; vaincu par lui, il finit ses jours en prison.

MAHMOUD, le plus illustre et le plus puissant non-seulement des princes gaznevides, mais de tous les monarques de son siècle, avait été le compagnon d'armes de son père qu'il surpassa comme conquérant. Il continua de soutenir les Samanides sur le penchant de leur ruine; mais n'ayant pu empêcher la catastrophe qui priva Mansour II de la vue et du trône, ni celle qui fit tomber Abd-el-Melek II et la Transoxane au pouvoir d'Ilek-Khan, roi du Turkestan, il s'empara du Khoraçan et du Seïstan dont le

khalife Kadher-Billah lui envoya l'investiture, en lui confirmant le titre jusqu'alors inconnu de *sulthan*, et le surnom d'*Yemin-Eddaulah* (la main droite de l'état). Gendre d'Ilek-Khan qui lui avait cédé une partie de la Transoxane, il commença en 1001 ses invasions dans l'Hindoustan, où il satisfit à la fois sa passion pour la gloire, sa soif pour les richesses et sa ferveur pour le mahométisme. Dans sa troisième expédition, il venait de conquérir le Moultan, le Pendjab et le Caschmyr, lorsqu'il fut rappelé dans ses états par la défection de son beau-père, qu'il vainquit et chassa du Khoraçan, Il remporta près de Balkh, en 1007, sur la nombreuse armée de ce prince ligué avec le roi de Khoten, une victoire encore plus signalée qu'il dut principalement à ses éléphants. Dans les montagnes à l'est du Khoraçan, des Gaures ou Ghèbres s'étaient emparés d'un pays qui avait reçu leur nom et d'où ils portaient fort loin leurs brigandages : Mahmoud les dompta, rétablit l'islamisme parmi eux; mais en forçant leur prince de se donner la mort, il provoqua une juste et terrible vengeance contre ses propres descendants. Maître du Gardjestan, qu'on a longtemps et à tort confondu avec la Géorgie ou Gurdjistan, il réunit à ses états, en 1018, le Djouzdjan et le Kharizme. Mais l'Inde lui offrait toujours des conquêtes plus faciles et plus fructueuses : il y retourna en 1019, pénétra jusqu'à Canoudje, ville importante sur le Gange, à l'ouest de Benarès, massacrant tous les hommes qui refusaient d'embrasser l'islamisme et réduisant en captivité les femmes et les enfants. A son retour, il châtia les Afghans qui avaient attaqué son arrière-garde. L'année suivante, il vainquit, près de Balkh, Arslan-Khan, frère et second successeur d'Ilek-Khan, et Kadher-Khan, roi du Turkestan; il noya une partie de leurs troupes dans le Djihoun et poursuivit le reste dans la Transoxane. Le butin qu'il y fit et celui qu'il avait rapporté de l'Inde, furent employés à fonder une superbe mosquée, un collége et une bibliothèque à Gazna qui, sous son règne, fut une des plus belles et des plus grandes villes du monde. En 1025, Mahmoud fit la dernière, la plus périlleuse et la plus brillante de ses campagnes dans l'Hindoustan; il conquit le Goudjerât ou Guzarate, et y emporta d'assaut la ville maritime de Soumenat, aujourd'hui ruinée, mais alors très importante à cause de son temple, le plus fameux et le plus révéré des Indiens, et en même temps le plus magnifique; car sa voûte était supportée par 56 colonnes d'or massif, incrustées de perles et de pierres précieuses. Mahmoud brisa avec sa massue l'idole qu'on y adorait et en envoya les débris à Gazna. Cette conquête lui valut plus de deux milliards, sans compter le butin qu'il fit dans les autres villes. Souverain d'un empire qui s'étendait du Gange à la mer Caspienne, il avait vécu en paix avec les princes Bowaïdes qui règnaient sur la Perse; mais la faiblesse et l'incapacité de Madjd-ed-Daulah l'un d'eux, et les intrigues qui divisaient sa cour, excitèrent l'ambition du sulthan qui, sans coup férir, se rendit maître, en 1029, de la personne de ce prince et des provinces septentrionales de la Perse, dont il laissa le gouvernement à son fils Mas'oud. Il mourut l'année suivante, dans la 61e de son âge et la 32e de son règne, en conservant sa force d'âme jusqu'au dernier moment. Abstraction faite de sa manie des conquêtes, du faux zèle qui la lui inspira, des cruautés qui en résultèrent, ce prince réunit plusieurs vertus des bons rois aux brillantes qualités des héros. Il aimait la justice et la vérité; il se connaissait en hommes; il sut choisir de bons ministres et former de grands capitaines. Zélé pour la foi musulmane orthodoxe et pour les khalifes abbassides, il résista toujours avec mépris aux avances des khalifes fathimides d'Égypte. La cupidité, l'avarice furent ses vices capitaux, et, quoiqu'il protégeât les lettres, il se montrait peu libéral envers ceux qui les cultivaient. Avant d'expirer il se fit apporter ses trésors pour les voir encore une fois, et les examina en poussant de profonds soupirs.

Mas'oud Ier, fils aîné de Mahmoud, se distinguait par sa force athlétique, sa valeur brutale et son caractère indomptable. Aussi n'avait-il reçu de son père que le Kharizme, l'Adzerbaïdjan, l'Irak-Adjem et une partie du Khoraçan. Dès qu'il eut

appris, à Hamadan, la mort de Mahmoud, il se rendit à Nichabpur, d'où il fit demander à son frère Mohammed la préséance sur les monnaies et dans la *khothbah*. Sur son refus, il l'attaqua, le vainquit et lui fit crever les yeux. Maître de la moitié de la Perse par la conquête du Mekran, il ne put réprimer ni la révolte de l'Irak, ni celle de la Transoxane, où il ne conserva que le territoire de Bokhara. Il échoua dans sa lutte contre les Seldjoukides, qu'il ne put empêcher de s'établir dans le Khoraçan, et qui le vainquirent en 1040. Plus heureux dans ses diverses expéditions contre l'Hindoustan, il laissa ses trois fils pour défendre Balkh, Gazna et Moultan, et partit avec ses femmes et sa cour pour Lahor, où il voulait rassembler de nouvelles forces; mais ses esclaves, ayant pillé une partie de ses trésors sur les bords de l'Indus, brisèrent les fers de son frère, qu'il traînait à sa suite, et Mas'oud, renfermé dans un château-fort, y fut bientôt assassiné par son neveu Ahmed, en 1041, après un règne de 10 ans.

Mohammed, quoique aveugle, fut de nouveau proclamé sulthan, et son fils gouverna en son nom. Mais Maudoud, qui faisait la guerre aux Seldjoukides du côté de Balkh, accourut venger la mort tragique de son père. Reconnu à Gazna, il marcha vers le Sind, vainquit Mohammed et le fit périr avec tous ses fils, à l'exception du seul Abd'errahim qui avait témoigné des égards pour son malheureux oncle.

Maudoud eut d'abord pour compétiteur son propre frère Abd-el Madjid, qui gouvernait l'Inde musulmane depuis l'Indus jusqu'à Dehly; mais, à la veille d'une bataille décisive, ce rival fut trouvé mort dans sa tente avec son visir. Maudoud crut vainement affermir sa puissance en faisant renfermer tous les princes du sang. Tandis qu'il disputait le Khoraçan aux Seldjoukides, les radjahs hindous redoublaient d'efforts pour secouer le joug musulman. Brave et actif, mais inconstant, crédule et esclave de ses passions, il fit beaucoup de mécontents par son ingratitude envers ses généraux et ses ministres. Sa mort prématurée, en 1049, l'absence de ses deux fils aînés qui combattaient avec succès les Hindous révoltés et celle du visir qui soutenait la guerre contre les Seldjoukides, excitèrent de nouvelles révolutions.—Mas'oud II, son fils, enfant de quatre ans, mis sur le trône par une faction, en est renversé au bout de six jours. — Aboul' Haçan Ali, son oncle, est détrôné et emprisonné deux ans après. — Abd-el Rachid, frère de Mas'oud Ier, est massacré avec presque toute la famille royale, en 1052, par le rebelle Thogrul, gouverneur du Seïstan. Mais l'usurpateur ne jouit pas longtemps du fruit de son crime, et son supplice, en 1053, rétablit les princes sebektekinides dans presque toute leur puissance. — L'empire Gaznevide commença de respirer sous le règne heureux et paisible de Ferokh-zad, frère de Maudoud, jusqu'en 1059. Il jouit d'une paix profonde jusqu'en 1099, sous le long règne du pieux, sage et vertueux Ibrahim, son frère, qui, après avoir guerroyé contre les sulthans seldjoukides de Perse, fit avec eux une paix honorable et tourna ses armes contre l'Hindoustan, qu'il soumit. Ce prince consacra tous ses instants au bonheur de ses peuples, et tous ses revenus à fonder des villes, des monuments religieux et des établissements de bienfaisance. Mas'oud III imita les vertus de son père et s'occupa essentiellement de législation. Gendre de Sandjar, il vécut en paix avec ce sulthan de Perse. Son règne, de 16 ans, ne présente qu'un seul fait d'armes: ce fut une expédition dans l'Inde où ses armées pénétrèrent jusqu'au Bengale. Il mourut l'an 1115.—Trois de ses fils régnèrent successivement : Chir-zad fut détrôné et mis à mort, au bout d'un an, par Arslan-Chah, qui eut bientôt à se défendre contre Bahram-Chah. Celui-ci, soutenu par le puissant secours du sulthan Sandjar, son aïeul maternel, s'empara du trône, qu'il perdit lorsque cet appui lui manqua. Ayant obtenu de nouvelles troupes de son aïeul, il y remonta, en 1118 ou 1120 et fit périr Arslan. Libéral et ami des lettres, Bahram reçut la dédicace des principaux ouvrages publiés de son temps. Son règne brillant et fortuné, de 32 ans, eut une fin désastreuse : Alaeddin Houçain, son vassal, roi de Gaur ou Ghour, s'étant révolté contre lui, le força de fuir dans l'Inde, et s'empara de Gazna

où il installa son frère Souri. Après son départ, Bahram surprit Souri, le fit coudre dans la peau d'un bœuf et envoya sa tête à Sandjar. Alaeddin revint pour venger ce nouvel outrage fait à sa famille; mais, avant son arrivée, Bahram mourut, en 1152, lorsqu'il abandonnait sa capitale pour se retirer dans l'Inde. — KHOSROU-CHAH, son fils, conduisit son armée désorganisée à Lahor, nouvelle capitale de son empire en décadence. Il tenta, l'année suivante, de reprendre Gazna, mais cette ville et tout le Khoraçan étaient au pouvoir des Turkomans Gozzes, qui avaient vaincu et fait prisonnier Sandjar, son puissant allié. De retour à Gazna il y mourut en 1160.—KHOSROU-MELIK, 17e et dernier prince de la dynastie des Sebektekinides et 19e monarque gaznevide, fut juste et bon comme son père, mais trop adonné à la mollesse et aux plaisirs. Les Turkomans, restés maîtres de Gazna une quinzaine d'années, en avaient été chassés par Gaïath-Eddin Mohammed, 3e roi de Gaur. Khosrou recouvra cette capitale avec la plupart des provinces qu'avaient possédées les derniers sulthans de sa famille; mais en 1172, Gaïath-Eddin, vainqueur des troupes de ce prince, reprit Gazna et y laissa pour gouverneur son frère Chehab-Eddin Mohammed, qui, après avoir conquis l'Afghanistan et les provinces jusqu'à l'Indus, traversa ce fleuve et investit le sulthan gaznevide dans Lahor. N'ayant pu s'emparer de cette ville par la force, en 1180 et 1184, il réussit par la perfidie en 1186, et Khosrou, envoyé prisonnier dans la forteresse de Firouz-Kouh, avec toute sa famille, y fut mis à mort après un règne de 26 ans.

Les princes gaznevides furent les premiers souverains musulmans de l'Hindoustan. Leur puissance fut engloutie dans celle de leurs implacables ennemis les Ghourides ou rois de Gaur dont le triomphe fut de courte durée. Après la mort de Gaïath-Eddin Mohammed, en 1202, et l'assassinat de son frère et successeur Chehob-Eddin Mohammed, en 1206, celui-ci n'ayant pas laissé d'héritiers mâles, son empire fut partagé. Son neveu Mahmoud, fils de Gaïath-Eddin, ne conserva que le royaume de Gaur. Une branche collatérale de cette famille se maintint dans celui de Bamian. Mais ces deux états passèrent bientôt sous la domination des sulthans du Kharizme, en 1212 et 1215. Quant aux conquêtes des Musulmans dans l'Inde, elles furent partagées entre trois généraux (jadis esclaves) de Chehob-Eddin, et formèrent les royaumes de Gazna, de Moultan et de Dehly. *Voy.* DEHLY et INDOSTAN.

M. Fréd. Wilken, conservateur de la Bibliothèque royale de Berlin, a donné une traduction latine de l'*Histoire des Gaznevides* avec le texte persan de Mirkhond, et des notes. Berlin, 1832, in-4°. H. A-D-T.

GAZOMÈTRE, *voy.* GAZ.

GAZON, portion de terre recouverte de graminées (*voy.*) et formant une nappe de verdure.

Les gazons sont aux jardins à dessins réguliers ce que les prairies sont aux jardins à dessins paysagers. Dès que leurs contours s'arrondissent ou se prolongent irrégulièrement et se marient à des massifs dans le genre appelé anglais, quelle que soit le peu d'étendue de leur superficie, on leur donne le nom de *prairies*. Nous parlerons donc ici de ces dernières en même temps que des gazons proprement dits, mais seulement dans leurs rapports avec l'horticulture, nous réservant de traiter la partie agricole aux mots PATURAGES et PRAIRIES.

Le *ray-grass*, ivraie vivace ou *lolium perenne*, est la graminée la plus convenable pour établir des carrés de verdure. On lui adjoint ordinairement le trèfle blanc, quelquefois aussi le trèfle fraise, le trèfle incarnat, ou même le lotier corniculé en petite quantité. Lorsque la qualité du sol le permet, on peut laisser croître çà et là des touffes de crocus, de colchiques, de fritillaires, d'orchis et autres plantes bulbeuses qui produisent par leurs fleurs, à diverses époques de l'année, un charmant effet.

Il est rare de voir en France des gazons aussi beaux qu'en Angleterre: cela tient sans nul doute au climat, mais cela tient aussi au peu de soin que nous donnons généralement à leur culture, dont bien peu de jardiniers campagnards comprennent toutes les exigences.

Chez les Anglais, ainsi que nous l'apprend M. Colin, on ne craint pas, avant de semer le ray-grass, de défoncer le sol profondément, de manière à le rendre plus apte à retenir sans excès l'humidité; s'il est trop compact ou trop léger, on répand à sa surface une couche de deux ou trois pouces d'un compost formé de terre franche, de terre plus légère, de fumiers de diverses sortes, et de chaux ou de cendres. C'est sur ce compost, après l'avoir bien dressé et suffisamment affermi, qu'on sème le gazon, dans le courant de septembre, à raison de 120 livres environ pour une contenance égale à notre petit arpent de Paris. On évite de herser; on recouvre la graine d'une faible épaisseur de bon terreau, et on plombe à l'aide d'un bon rouleau d'autant plus pesant que le sol est plus léger. Le terrain reste en cet état jusqu'à ce que les jeunes plantes soient levées. Ultérieurement, on roulera de nouveau toutes les fois qu'il sera nécessaire pour affermir le sol autour des racines, et on sarclera soigneusement pour détruire toute rivalité dangereuse entre les mauvaises et les bonnes herbes.

On fauche ordinairement deux fois par semaine, au moment de la forte végétation, dans le climat et sous le ciel brumeux de l'Angleterre; on roule presque tous les jours, afin de faire disparaître à l'œil les moindres irrégularités; on prend même, en fauchant, la précaution de passer deux fois sur le même andain (*voy.* Fauchage) en sens inverse, afin que les feuilles qui auraient été seulement lacérées par le premier choc de l'instrument et qui jauniraient en se desséchant soient abattues au second coup. On enlève avec un soin minutieux les parties détachées, et, comme quelques-unes pourraient échapper au râteau et pourrir sur place, on complète l'opération en promenant un balai de bouleau sur toute la prairie. Enfin, on arrose souvent, surtout après avoir fauché, parce que sans cette précaution la surface du gazon pourrait, sous l'influence du hâle, laisser voir, à sa teinte grillée, quelques traces des blessures causées par le tranchant du fer. O.L.T.

Les gazons ne se forment pas seulement par les semis, mais encore par le placage. On appelle gazons *plaqués* ceux qui se composent de tranches taillées dans une nappe de verdure et juxtaposées sur une terre ameublie à sa surface de manière à en former une nouvelle au moyen d'arrosements fréquents. X.

GEAI (*garrulus*). Ainsi qu'on l'a dit à l'article Corbeau, le geai forme dans ce genre un sous-genre, spécialement caractérisé par un bec noirâtre, peu allongé, se recourbant brusquement à la pointe qui est souvent échancrée, et garni à sa base de plumes sétacées dirigées en avant. Une queue arrondie et courte distingue d'ailleurs suffisamment les geais des pies (*voy.*), avec lesquelles ils ont beaucoup de rapports. Ce sont des animaux colères, criards, à mouvements brusques, pétulants, vivant par couples pendant la belle saison, en famille durant l'hiver, et habitant les bois, où ils se nourrissent préférablement de graines et de fruits, quoiqu'ils soient à peu près omnivores. Ils n'émigrent pas tous au retour des frimas.

L'espèce la plus connue est le *geai ordinaire* (*garrulus glandarius*), bel oiseau que l'on reconnaît à sa robe d'un roux lie de vin, à ses moustaches noires, aux plumes qui forment comme une tache d'un beau bleu d'azur à la partie antérieure de l'aile. Il est de la grosseur d'une perdrix commune. Son nom spécifique lui vient de la prédilection qu'il montre pour le gland. Sa tendresse pour ses petits est très vive. Son cri naturel est rauque, fort désagréable; mais cet oiseau montre assez de facilité à contrefaire toutes sortes de sons, ce qui est cause qu'on l'élève volontiers en cage, où il s'apprivoise facilement s'il a été pris jeune. Il a l'inconvénient d'être très malpropre. Cette espèce, très commune en Europe, a aussi été observée en Afrique et en Asie. On recherche dans quelques contrées la chair des individus encore jeunes. Les plumes bleues de l'aile ont jadis servi à la parure des dames.

On connaît 16 espèces de geais des deux continents, parmi lesquels on cite surtout le beau *geai bleu* de l'Amérique du Nord, le *geai noir à collier blanc*, le *geai orangé*, etc.; les *geais blancs*

sont de véritables albinos (*voy.*) dans leur espèce. C. S-TE.

GÉANT, mot dérivé du latin *gigas*, qu'on dérive lui-même du grec γηγενὴς, né de la terre, fils de Gæa. On exprime par ce mot l'idée d'un homme dont la stature excède de beaucoup celle des autres hommes; par extension, on l'applique, ou bien à des animaux et à des végétaux de grande dimension, comme l'éléphant, le chêne, ou bien à ceux dont la taille, sans être très grande, dépasse celle des animaux ou des plantes analogues; c'est ainsi qu'on dit en histoire naturelle : le *kanguroo géant*, l'*agaric géant*, etc.

Il n'est pas très rare de rencontrer dans une population de ces individus dont la taille est exceptionnelle. Au fait réel de leur existence on a ajouté tantôt des récits fabuleux, tantôt des observations erronées, et l'on s'en est servi pour établir des opinions étranges sur l'état ancien des habitants de la terre ou même sur l'état actuel de quelques-uns des peuples qui l'habitent.

On ignore à quoi tient le développement excessif de la taille de quelques individus : aucune des circonstances de nourriture et de climat auxquelles on l'a attribué ne suffit à l'expliquer. La raison en est sans doute dans la structure même de l'individu, dans la proportion de ses organes, dans leur activité spéciale; on a d'ailleurs remarqué que chez eux l'énergie morale et l'activité des facultés de l'entendement sont, en général, en proportion inverse de l'étendue de celles du corps.

Les plus grands géants que l'on ait mesurés avec précision ne paraissent pas avoir dépassé la taille de neuf pieds et demi à dix pieds. On en a observé de nos jours comme dans l'antiquité, et par conséquent l'on ne peut pas conclure des exemples qui en sont rapportés dans les auteurs anciens que l'espèce humaine s'amoindrit, qu'elle décline et dégénère avec la marche des âges. Aucun des plus grands ossements trouvés dans les anciens tombeaux, quand ils étaient véritablement humains, n'indiquait une taille qui dépassât celle des grandes races d'hommes de nos jours. Il sera question plus bas des ossements gigantesques faussement attribués à l'espèce humaine.

S'il se rencontre parmi nous des individus géants, il n'existe point aujourd'hui et l'on n'a point de preuve qu'il ait existé jamais de peuple géant. Des observations mieux faites ont rectifié ce que les récits des anciens navigateurs avaient fait croire de la taille des habitants de la partie inférieure de l'Amérique, et surtout des Patagons (*voy.*) dont le nom est devenu en quelque sorte proverbial. On sait aujourd'hui à n'en pas douter que les peuples de ces contrées ne dépassent pas la taille ordinaire de l'espèce humaine, quand son développement se fait en toute liberté et dans des conditions favorables.

Mais a-t-il existé autrefois des races de géants? On a cherché à appuyer cette opinion sur l'histoire et sur le fait. On a cité l'autorité de la Bible (*Nombres*, XIII, v. 32 et suiv.); mais on sait qu'il y a du doute sur le véritable sens du passage que l'on invoque. Un fait qu'il n'est pas rare d'observer sembla donner à cette opinion un grand caractère de vraisemblance, et devint le sujet de discussions animées entre les savants des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Ce fut alors que parurent ces dissertations pour ou contre, ces *gigantologies*, ces *gigantomachies*, etc., où presque toujours le fait disparaît sous la masse des suppositions et des erreurs. Dans beaucoup de pays, on trouvait en creusant la terre à peu de profondeur, ou quelquefois les débordements des rivières mettaient à nu, des ossements de grande taille qu'à leur forme générale il n'était pas difficile de reconnaître pour des os analogues à ceux qui entrent dans le squelette de l'homme. Sur cette simple analogie, on les attribuait à une race d'hommes détruite, et, calculant par une facile règle de proportion la taille de ces géants présumés, on arrivait à des individus de proportions gigantesques. Il y en eut un auquel on donnait jusqu'à 300 pieds.

Plusieurs de ces géants ont acquis une célébrité particulière. Selon le pays où l'on trouvait leurs prétendus restes, on leur appliquait un nom historique : c'est ainsi qu'en Crète, dans l'antiquité, on prit de grands ossements pour ceux d'Orion; en Sicile, au XIV^e^ siècle, on en prit

d'autres pour ceux de Polyphème; en Suisse, au XVI^e^, un professeur en médecine attribuait à un géant de 19 pieds des ossements déterrés près de Lucerne, et cette ville en faisait le support de ses armes; enfin, en France, au XVII^e^ siècle, la fourberie se mêlant à l'ignorance, on annonçait avoir découvert le squelette de Teutobochus, ce roi des Cimbres vaincu par Marius.

Tous ces récits ne passaient pas sans contradiction de la part des savants les plus éclairés. Déjà vers le milieu du siècle dernier, Haller démontrait que l'existence des races de géants serait incompatible avec les proportions du reste de la création. Mais aujourd'hui on sait à quoi s'en tenir sur tous ces faits; les progrès de la science ont pleinement rendu raison de tout ce qu'ils avaient d'inexplicable pour nos devanciers. On sait que ces ossements déterrés dans tant de contrées diverses appartiennent à des races d'éléphants ou de mastodontes, depuis longtemps détruites, qui ont peuplé la terre à un autre âge. On est même arrivé à préciser leur place dans la longue et merveilleuse histoire de la création. On les rencontre dans les couches superficielles de la terre, dans cet amas de terres, de sables et de limons connu des géologues sous le nom de *diluvium*. Ils faisaient partie de la troisième succession d'animaux terrestres; ils sont venus après l'âge des reptiles, après celui des palæotheriums, et ils contribuaient à former la population des continents à l'époque de la grande catastrophe qui a détruit leurs races et qui a préparé le sol sur lequel subsistent les animaux d'aujourd'hui. F. C. V.

GÉANTS. Dans la mythologie grecque, on donne ce nom* aux monstres d'une stature colossale, à pieds de dragons, que la déesse Gæa, irritée de l'incarcération des Titans (*voy.*) dans le Tartare, fit naître du sang d'Uranus, privé de ses parties génitales, pour les armer contre Jupiter. Ils sortirent de la terre pour se précipiter sur les champs Phlégréens, et entassèrent les unes sur les autres les montagnes d'Ossa, de Pélion, d'OEta, de Rhodope; puis de leurs sommets, ils attaquèrent l'Olympe avec des fragments de rochers et des torches ardentes; mais la victoire resta aux dieux. Hercule tua et chassa plusieurs de ces géants, entre autres Alcyonée; Mercure défit Hippolyte, Vulcain et Hécate firent justice de Clitias, Minerve de Pallas; Jupiter lui-même en frappa plusieurs de sa foudre; Neptune précipita une partie de l'île de Cos sur Polybate, et Minerve enterra Encelade sous l'Etna et sous la Sicile tout entière. Selon quelques auteurs, des îles ou des montagnes, à travers lesquelles ils vomissaient ensuite des flammes, furent ainsi précipitées sur les géants; selon d'autres, ils furent enfermés dans le Tartare où l'on gardait aussi Uranus. Des narrations postérieures à celles que nous avons rapportées assurent que les géants soulevés contre les dieux auraient été mis en fuite par les cris de l'âne de Silène, ou encore par le son de la conque marine de Triton.

Les luttes des géants contre les dieux ont été célébrées dans divers poëmes grecs et latins sous le nom de *Gigantomachie*, mais il ne reste que celui de Claudien.

On sait que, depuis le colosse (*voy.*) de Rhodes, le mot *colossal* est devenu synonyme de *gigantesque*. C.

GÉANTS (CHAUSSÉE DES), *voy.* CHAUSSÉE DES GÉANTS.

GÉANTS (COMBAT DES), *voy.* MARIGNAN et FRANÇOIS I^er^.

GÉANTS (MONTAGNES DES), en allemand *Riesengebirge*, *voy.* SUDÈTES.

GÉBELIN, *voy.* COURT DE GÉBELIN.

GECKO (*gecko lacerta*, Lacépède), genre de reptiles sauriens qui se reconnaît aux caractères suivants: tête aplatie, triangulaire, grande comparativement aux dimensions du corps; conduits auditifs très saillants; yeux gros, dénués de paupières; pupille variable; langue plate, revêtue d'écailles, échancrée vers sa pointe, charnue, non extensible; mâchoires garnies d'une rangée de dents petites et serrées; corps d'un vert clair, tacheté d'un rouge très éclatant, aplati, couvert de tubercules saillants, entremêlés dans quelques endroits de petites écailles plates et imbriquées; pieds au nombre de quatre, munis chacun de cinq doigts garnis en des-

(*) En allemand, on fait une distinction entre *Riesen* et *Giganten*. Le dernier mot, dérivé du grec, ne s'applique qu'aux géants de la mythologie. S.

sous d'écailles imbriquées et latéralement d'une petite membrane qui, sans les réunir, en permet la dilatation, terminés par des ongles rétractiles, pointus et tranchants; queue tantôt plus longue, tantôt plus courte que le corps, ronde, menue, couverte de bandes circulaires composées de plusieurs rangs d'écailles irrégulièrement distribuées.

Ce reptile, dont on connaît 15 espèces, habite diverses parties du globe. Le gecko proprement dit, décrit par Linné et Lacépède (*gecko fasciliaris*), se trouve en Égypte et dans les Grandes-Indes. Il se tient dans les endroits humides, dans les creux d'arbres pourris, et ne sort de sa retraite qu'aux approches de la pluie pour faire la chasse aux fourmis et aux vers dont il se nourrit. Bien qu'il progresse lentement, il s'élance avec la rapidité du trait sur sa proie. Quelques espèces, en Asie, en Afrique, loin de rechercher les lieux humides, occupent les endroits chauds et secs, se cramponnent sous les toits, s'enfoncent dans les crevasses des murailles, d'où ils ne sortent que pour s'exposer à la chaleur du soleil.

Lorsque le gecko est irrité, il s'épanche de sa bouche une écume visqueuse dont la propriété vénéneuse paraît constatée. Il en est de même de l'humeur qui exsude des tubercules de ses doigts. Les substances que recherche ce reptile, entre autres celles qui sont imprégnées de sel marin, sont infectées de son venin dès qu'il les a touchées, et l'on assure qu'on ne peut manger impunément les substances alimentaires souillées par son contact. Les Égyptiens, qui ont nommé ce reptible *aboubours* (père de la lèpre), l'éloignent de leur cuisine en y conservant de l'ail, dont l'odeur piquante le repousse. La main qui l'a touché offre tous les effets de l'urtication, phénomène attribué par Cuvier, non au venin de l'animal, mais à l'acuité de ses ongles. La propriété venimeuse du gecko paraît varier selon les pays et les saisons. Certaines espèces, le gecko de Mauritanie, le *tarente*, qui se trouve en France, sur les bords de la Méditerranée, ne sont pas venimeuses, tandis que le *sputateur*, aux îles d'Amérique, lance un crachat noirâtre, corrosif, qui nécessite l'adustion de la partie qu'il a atteinte. On prétend que les habitants de Java emploient ce venin pour empoisonner leurs flèches dont les blessures sont si meurtrières. Certaines parties du gecko *tête-plate* ou *fimbriatus*, en Afrique, à Madagascar, changent de couleur comme la peau du caméléon.

Ce reptile si redouté annonce son approche par un cri comparé par les uns à celui de la grenouille, par d'autres au stridor de la belette. En Égypte, les chats, avertis par ce cri, se dirigent vers le gecko, le poursuivent et le dévorent. Pendant l'hiver, plongé dans l'engourdissement, il reste caché sous les toits des maisons, se tient cramponné au plafond des appartements, aux voûtes des édifices, et ne sort de cette torpeur que vers le mois de mars. La femelle dépose des œufs ovales de la grosseur d'une noisette, les couvre d'un peu de terre et laisse au soleil le soin de les faire éclore. L. D. C.

GÉDÉON, juge d'Israël, connu par sa prudence et son intrépidité; son histoire est racontée dans le livre *des Juges* (VI, 11, suiv.). Les Israélites gémissaient sous le joug des Madianites qui les opprimaient depuis sept ans, et, malgré la haine qu'ils leur portaient, ils avaient fini par s'abandonner à l'idolâtrie qui régnait chez ce même peuple. Gédéon fut leur libérateur. Un ange de l'Éternel, est-il dit au passage cité du livre des Juges, étant venu s'asseoir sous un chêne près de la maison paternelle de Gédéon, lui dit : « Vaillant guerrier, l'Éternel est avec toi. » Mais lui, que la calamité publique accablait, lui qui en ce moment battait dans un pressoir souterrain le froment qu'il voulait soustraire aux Madianites, n'osant le battre sur son aire et en plein champ, répondit : « Hélas ! seigneur, si l'Éternel est avec nous, pourquoi tous ces malheurs sont-ils arrivés? Jéhovah ne nous protége plus comme autrefois il protégeait nos pères; nous sommes abandonnés de l'Éternel; car n'est-ce pas lui qui nous a livrés aux Madianites? » Mais l'ange du Seigneur, fixant sur lui ses regards, où se peignait toute la confiance qu'il avait en lui : « Va, lui dit-il, va avec cette force dont tu es doué, et délivre ton peuple ! » Gédéon recula devant la

tâche difficile que l'Éternel lui imposait; mais l'ange réveilla son courage en lui faisant comprendre par un prodige que c'était bien la volonté du Seigneur qu'il accomplirait en délivrant sa patrie du joug qui l'opprimait. Alors Gédéon, pénétré de la sainteté de sa mission, tâcha avant tout de ramener au culte de ses pères les Israélites ingrats. Se sentant indignes de la protection de Dieu, ceux-ci manquaient entièrement de courage pour combattre leurs ennemis. La nuit même qui suivit l'entretien dons nous venons de parler, Gédéon, aidé de ses serviteurs, détruisit l'autel de Baal et coupa le bocage sacré qui l'environnait. Ses compatriotes s'en irritèrent, et, ayant appris qu'il était l'auteur de cette action, ils s'adressèrent à Joas, père de Gédéon, pour lui demander qu'il leur livrât son fils, afin de le mettre à mort. Le père ne se montra ni moins éclairé ni moins hardi que le fils; il ne craignit point de braver la fureur des défenseurs de Baal. « Est-ce à vous, s'écria-t-il, à prendre en main la cause de Baal? Si Baal est un dieu, qu'il se venge lui-même de Gédéon, qui a détruit son autel! » Cet acte de courage paraît avoir valu à Gédéon la confiance de ses compatriotes confondus; car nous le voyons plus tard, lorsque les Madianites et les Amalécites viennent attaquer Israël avec une armée formidable, se mettre à la tête du peuple accouru vers lui et attendant de lui la victoire. Tout le monde connaît les moyens employés par ce chef pour ne s'entourer que de braves (*Juges*, VII), le stratagème qui lui procura une victoire éclatante sur les Madianites, sa conduite prudente envers les Éphraïmites (*Juges*, VIII), la vengeance qu'il tira de Zéba et de Tsalmuna, rois des Madianites, qui avaient tué ses frères, et enfin la manière dont il punit les habitants de Succoth et ceux de Pnuel, auxquels il avait demandé du pain pour son armée et qui le lui avaient refusé. Ces faits prouvent que si, d'une part, il était plein de prudence, de valeur et d'intrépidité, d'un autre côté la cruauté prenait quelquefois chez lui la place de ces qualités. Cependant il se montra désintéressé et sans ambition. Lorsque les Israélites, séduits par ses hauts faits, lui offrirent la royauté héréditaire, Gédéon la refusa, en ajoutant qu'ils ne devaient avoir d'autre roi que l'Éternel. Il se contenta d'une part du butin qui avait été fait, et employa l'or qu'il en retira à faire faire, soit, comme l'ont pensé quelques savants, un manteau pour le prêtre (*éphod*), objet de luxe dont s'ornèrent plus tard les pontifes païens, soit un vêtement destiné à orner une idole, symbole de Jéhovah. Si l'auteur du livre *des Juges* ajoute que ce manteau devint pour tout Israël l'objet d'un culte criminel, nous n'en conclurons pas avec quelques savants que cet *éphod* était lui-même une idole.

Gédéon, ayant quitté le soin des affaires publiques, mourut dans sa ville natale, entouré d'une nombreuse postérité. Th. F.

GEDIKE (Frédéric), philologue et pédagogiste allemand, naquit le 15 janvier 1754 à Boberow, village de la Marche de Brandebourg. Son père, qui était pasteur de ce village, le laissa, par principe, grandir dans la plus sauvage indépendance, et, devenu orphelin à l'âge de neuf ans, il profita faiblement du temps qu'il passa à l'école et ne fit aucun progrès. Mais Steinbart, son maître à l'école de Zullichau, ayant fondé un enseignement particulier, en 1766, ses excellentes leçons développèrent subitement dans son élève une activité, un zèle étonnants. Dès 1771, Gedike fut en état d'aller à l'université de Francfort étudier la théologie. Tœllner y fut pour lui un bienveillant ami que Steinbart vint encore remplacer après sa mort. Ses études achevées, il devint gouverneur des deux fils de Spalding (*voy.*), puis sous-recteur du gymnase de Friederichwerder à Berlin en 1776, prorecteur en 1778, et directeur en 1779. C'est en cette qualité qu'il se fit un grand nom parmi les érudits et les pédagogistes allemands. D'une fécondité inépuisable à découvrir de nouvelles méthodes d'enseignement et infatigable à introduire dans cette école toutes les améliorations reconnues, il l'éleva bientôt à une hauteur à laquelle elle n'avait jamais atteint avant lui. Professeurs et élèves le prirent pour modèle et s'animèrent de son esprit. Nommé, en 1793, co-directeur du gymnase de Berlin et des deux écoles qui en dépendaient, il en

resta seul directeur à la mort de Büsching. Depuis 1790, il était membre de l'Académie des sciences; quelque temps après, il l'était devenu de l'Académie des beaux-arts, et, en 1791, l'université de Halle lui conféra le diplôme honorifique du titre de docteur en théologie. Il mourut à Berlin le 2 mai 1803.

Ses écrits pédagogiques contiennent une foule d'idées et de projets utiles; ses livres de lecture et ses Chrestomathies sont les premiers ouvrages de cette espèce qui vaillent la peine d'être cités. Parmi ses ouvrages philologiques, nous citerons ses éditions du *Philoctète* de Sophocle (Berlin, 1781), des odes de Pindare (Berlin, 1786), ses notes à l'édition des dialogues de Platon, publiée par Biester (Berlin, 1780; 2e édit., 1790), et sa traduction des Olympiques et des Pythiques de Pindare (Berlin, 1777-1779, 2 vol.). On a de lui un extrait méthodique des œuvres de Cicéron avec les passages des auteurs cités par l'orateur romain : cet ouvrage, publié à Berlin, en 1781 (*M. T. Ciceronis historia philosophiæ antiquæ*), a eu plusieurs éditions. Une édition complète des œuvres pédagogiques de Gedike a été publiée à Berlin, de 1789 à 1795, en 2 volumes. Cet érudit rédigea aussi, de concert avec son ami Biester, de 1783 à 1790, la Gazette mensuelle de Berlin (*Berlinische Monatsschrift*). *C. L.*

GÉDROSIE, grande province de l'Asie ancienne, ayant à l'ouest la Carmanie, au nord la Drangiane et l'Arachosie, et à l'est une partie de l'Inde jusqu'au fleuve Indus; elle était baignée au sud par la mer. Son principal fleuve était l'Arbis. Selon Arrien, ce pays était divisé entre plusieurs peuples, les *Arbii*, les *Orites* et les Ichthyophages. La Gédrosie était divisée en huit satrapies, renfermant douze villes ou villages considérables : c'était bien peu pour une si vaste contrée. Marcian d'Héraclée y indique une haute montagne, un grand fleuve, un beau port, qu'il appelle, sans dire l'origine du nom, le *port des femmes*. Deux îles dépendaient de la Gédrosie. Selon Ptolémée, les côtes étaient habitées par les *Arberites;* les *Garsidæ* étaient vers la Carmanie; les *Musarinæi* vers l'Arachosie. L'intérieur du pays était nommé Pardene; au-delà était la Parisiene, et vers l'Inde la terre des *Rhamnæ*. On voit que les connaissances des anciens sur ces contrées lointaines de l'Asie n'étaient ni positives ni étendues, et qu'il serait difficile de concilier entre elles les indications que nous fournissent les divers auteurs. A. S-R.

GEER (DE), *voy.* VAN GEER.

GEES (LANGUE DE). C'est la plus ancienne langue des Abyssins, aujourd'hui conservée seulement dans les livres liturgiques. L'*amhara*, depuis la fin du XIVe siècle, a généralement pris la place du *gees* (voy. *langue et littérature* ÉTHIOPIENNES). *Gees* ou *Ghees* paraît être le nom indigène de l'Abyssinie, comme celui de l'Égypte doit être *Gypt*, *Kypt* ou *Kopt*. S.

GÉHENNE (*gué-hinnom*, *gué-bèn-hinnom*, *gué-bené-hinnom*), vallée de Hinnom ou qui avait appartenu à Hinnom et à ses fils (Josué, XV, 8; II *Reg.*, XXIII, 10). Originairement c'était le nom d'une vallée fertile, agréablement ombragée, arrosée de sources, entre autres par celle de Siloah, située près de Jérusalem, devant la *porte des Potiers* (Jér., XIX, 2), non loin du mont Moriah, sur la frontière des tribus de Juda et de Benjamin (Jos., XVIII, 16; Néh., XI, 30.), c'est-à-dire au sud de Jérusalem. Les Israélites ayant, à différentes époques, offert leurs enfants à Moloch dans un endroit de cette vallée appelé plus tard Thophet (horreur), et le roi Josias l'ayant fait souiller, en sorte qu'on la destina à recevoir les cadavres des animaux et des malfaiteurs et qu'on y brûla tout ce qui était impur, cette vallée était tellement odieuse aux Juifs, qu'elle devint pour eux le symbole de l'enfer, probablement aussi par allusion au feu auquel on y avait livré les petits enfants. Voilà pourquoi, dans le Nouveau-Testament, l'enfer est appelé Géhenne, γέεννα. TH. F.

GEHLER (JEAN-SAMUEL-TRAUGOTT), auteur de l'excellent dictionnaire des sciences physiques, naquit le 1er novembre 1751 à Gœrlitz, où son père était bourgmestre et savant mathématicien. Ce père guida ses premiers efforts; à l'âge de 15 ans, on l'envoya à l'université de Leipzig; son frère aîné (JEAN-CHARLES),

docteur en médecine de cette université, dirigea ses études.

Gehler venait de terminer ses études académiques (1774), lorsque trois jeunes seigneurs russes qui suivaient les cours de l'université furent confiés à ses soins. Reçu maître-ès-arts, il donna des leçons de mathématiques. La médiocre fortune que lui avait laissée son père lui fit concevoir le projet de se vouer au professorat, qui d'ailleurs flattait ses goûts; il se mit en mesure d'acquérir le droit d'ouvrir des cours publics pour l'enseignement de toutes les parties des sciences mathématiques, et obtint cette autorisation en publiant (1776) une traduction des recherches sur les modifications atmosphériques par Deluc, et une dissertation sur les logarithmes, intitulée : *Historiæ logarithmorum naturalium primordia*. Mais une autre carrière s'ouvrit bientôt devant lui : un riche mariage lui ouvrit les rangs de la haute magistrature. Malgré son goût inné pour les sciences exactes, l'aridité de la jurisprudence ne l'avait point empêché d'acquérir de profondes connaissances sur cette matière. Admis au doctorat en droit, en 1777, la ville de Leipzig le fit siéger dans son sénat (1783), et, l'année suivante, il fut nommé assesseur de la haute cour de justice. Ces nouvelles fonctions n'apportèrent aucune interruption à ses travaux littéraires et scientifiques; ils lui méritèrent la proposition de diverses places qu'il refusa toutes, en se bornant à accepter celle d'assesseur du sénat académique, qu'il n'occupa que six mois. Sa santé naturellement délicate fut bientôt altérée par des travaux qui exigeaient une assiduité opiniâtre. S'étant engagé à publier, à une époque déterminée, le dernier volume du *Dictionnaire des sciences physiques*, dont nous avons fait mention, il paya au prix de sa vie les efforts qu'il fit pour ne pas être en retard, et succomba le 16 octobre 1795.

De tous ses ouvrages, parmi lesquels figurent beaucoup de traductions de livres français et anglais sur la physique, le Dictionnaire des sciences physiques, écrit en allemand et publié à Leipzig de 1787 à 1795 (5 vol. in-8°, avec un 6e contenant la Table générale), est le plus important. On en a entrepris en 1825, à Leipzig, une nouvelle édition presque refondue et mise au niveau de la science, dont 7 volumes ont déjà vu le jour. L. D. C.

GEILER (JEAN), dit de Kaisersberg, célèbre prédicateur, né à Schaffhouse en 1445 et élevé chez son grand-père à Kaisersberg dans la Haute-Alsace, étudia la philosophie et la théologie à Fribourg, où il donna aussi des leçons pendant quelque temps. En 1472, il se fit recevoir docteur en théologie à Bâle, et il retourna ensuite à Fribourg, où il professa la philosophie jusqu'au moment où il fut appelé à Strasbourg. Il prêcha dans la cathédrale de cette ville libre et impériale avec un succès prodigieux, du haut d'une chaire magnifique qu'on avait fait construire exprès pour lui; et il mourut le 10 mars 1510, aimé et honoré de ses nouveaux concitoyens.

Geiler fut un des hommes les plus instruits et un des esprits les plus originaux de son siècle. Ses sermons, qu'il composait ordinairement en latin, mais qu'il débitait en allemand, prouvent la peine qu'il se donnait pour faire impression sur ses auditeurs. Tout lui était bon pour atteindre son but; il ne rejetait pas même la plaisanterie, et souvent son zèle le poussait à employer une satire tellement amère qu'elle choque les idées que nous nous formons actuellement de la dignité de la chaire évangélique. On peut dire de ces sermons qu'ils sont des tableaux pleins de vie, aussi distingués par la chaleur du coloris que par la hardiesse des contours. Son style est en tout conforme au génie de cette éloquence, vigoureux jusqu'à la grossièreté, libre et énergique, hardi et varié; en sorte que Geiler peut être considéré sous plus d'un rapport comme le précurseur d'Abraham a Sancta-Clara (*voy.*). Parmi ses divers écrits, nous citerons le *Navire des fous* (*Navicula sive Speculum fatuorum*, Strasbourg, 1510, in-4°, traduit en allemand par Pauli, 1520, in-fol.), titre emprunté à un livre fameux de ce temps-là, et que Geiler donnait à un recueil de 142 sermons sur le *Navis stultifera* de Sébastien Brandt (*voy.*); le *Navire de la pénitence* (Strasb., 1511, latin, traduit en allemand, 1514, in-fol.); *la Pas-*

sion de Notre Seigneur Jésus (Strasb., 1511, en latin; 1514, allem., in-fol.); *Postill*, ou sermonnaire (Str., 1522, in-fol.). Tous ces ouvrages sont extrêmement rares.—On peut consulter sur le célèbre prédicateur strasbourgeois l'ouvrage allemand de M. d'Ammon : *Geiler de Kaisersberg, sa vie, sa doctrine et ses sermons* (Erlangen, 1826), et celui de M. Weick, écrit dans la même langue et intitulé : *Jean Geiler de Kaisersberg, sa vie et un choix de ses écrits* (Francfort, 1829, 3 vol. in-8°). *C. L.*

GEISA, *voy.* ÉTIENNE (*saint*).

GEISER, en islandais *Gejser*, espèce de volcan aquatique, en Islande, dont les explosions sont un des phénomènes naturels les plus curieux du globe. Du fond d'un bassin s'élance une colonne d'eau bouillante à une hauteur prodigieuse, et s'enveloppe d'une vapeur épaisse qui reste longtemps stationnaire. Les reflets du soleil et de la lune sur cette masse de brouillard produisent des incidents de lumière qui sont très singuliers. La plus grande partie de l'eau lancée en l'air retombe dans le bassin où elle bouillonne pendant quelque temps après chaque éruption. Avant qu'elle ait lieu, on entend une sorte de bruissement dans le bassin et la terre retentit de coups semblables à des coups de canon tirés dans le lointain. L'eau, imprégnée de parties minérales, a en quelque sorte pétrifié la terre tout à l'entour; et le bassin a comme une bordure naturelle très égale en dedans, mais rocailleuse et irrégulière en dehors. On pense bien qu'aucune végétation ne peut venir autour du bassin à cause de la dureté de la terre, qui a acquis la consistance des roches; mais plus loin, et hors de la portée de la plaine d'eau minérale, le sol est fertile. Les éruptions se succèdent assez rapidement; il y en a chaque jour plusieurs. Une grande éruption est quelquefois suivie d'autres très faibles, jusqu'à ce que le phénomène cesse pour quelque temps.

Non loin du Geiser, une autre source, le *Strok*, lance également, et par intervalles, des jets d'eau bouillante. Ces jets se succèdent comme des fusées, en répandant beaucoup de vapeur et une odeur sulfureuse. Quelquefois les éruptions du Geiser et du Strok alternent; d'autres fois elles sont simultanées. Une troisième source, appelée *lille Strok*, ou petit Strok, n'a que de faibles jets d'eau bouillante, et il y a beaucoup d'autres cavités où l'eau bouillonne et fume, mais sans être lancée en l'air.

On peut voir le phénomène du Geiser assez exactement figuré dans une des planches de l'ouvrage publié par les membres de l'expédition française envoyée en Islande. D-G.

GEISMAR (baron FRÉDÉRIC ou THÉODORE, en russe FOEDOR KLÉMENTIÉVITCH), lieutenant général, adjudant général de l'empereur de Russie, naquit le 12 mai 1783 au château de Severinghausen, près d'Ahlen, dans l'ancien évêché de Munster, où résidait son père, gentilhomme westphalien, major et chambellan de l'électeur de Cologne. A l'âge de 15 ans, il entra comme cadet dans un régiment autrichien d'infanterie; en 1799 il assista au siége de Mantoue. Il se distingua par sa bravoure à la bataille de Novi et dans d'autres occasions. Fait prisonnier avec son régiment, il fut conduit à Gênes; Masséna le renvoya sur parole. Malgré plusieurs actions d'éclat, il n'était encore que lieutenant, lorsque, en 1804, il résolut de passer au service de la Compagnie des Indes. Déjà il était en route pour Ceylan, lorsque le général russe qui commandait alors dans les îles Ioniennes le décida à se ranger sous les bannières moscovites. Le jeune de Geismar entra comme enseigne dans le régiment de grenadiers de Sibérie, posté dans l'île de Corfou, et prit part à l'expédition des Russes contre Naples. Dans la guerre avec les Turcs, en 1806, il se couvrit de gloire en enlevant d'assaut, à la tête d'un corps de volontaires, le château-fort voisin de la forteresse de Giurgewo, sur le Danube. Après les négociations ouvertes à Rustschuk, il remplit plusieurs missions diplomatiques; il fut envoyé tour à tour au quartier-général du grand-visir, auprès de Mustapha Baïraktar et de Tchernii George. Les hostilités ayant été reprises, il s'empara du château de Slobodno, et le fit sauter en l'air après l'attaque manquée de Giurgewo par l'armée russe. Lorsqu'en 1809 la guerre

éclata entre l'Autriche et la France, les Russes, alliés des Français, occupèrent, comme on sait, la Galicie (*voy.* GALITSYNE), et Geismar fut chargé d'observer les Autrichiens auprès des défilés de la Transylvanie. Cette guerre ne dura pas longtemps; le général Miloradovitch rappela Geismar à Boukarest et le nomma son aide-de-camp. En 1810, Geismar ne déploya pas moins de courage et de talent, comme officier et comme négociateur, dans la nouvelle campagne des Russes contre les Turcs; mais ne voyant pas ses services récompensés comme ils le méritaient, il donna sa démission l'année suivante, et se retira dans une terre, près de Boukarest, qu'il avait prise à ferme. Lorsqu'en 1812 la Russie fut envahie par les troupes françaises, Geismar se rendit à Saint-Pétersbourg, où il fut nommé aide-de-camp du général Bachmétief. Grièvement blessé à Ostrowno, il fut ramené à Saint-Pétersbourg, et lorsqu'à peine guéri il retourna à l'armée, les Français avaient déjà commencé leur retraite.

Chargé, à Kalisch, par le général Miloradovitch de faire, avec trois cents cavaliers, une incursion en Saxe, il joignit près de Dresde le colonel Orlof et passa l'Elbe avec lui; sans infanterie ni artillerie, ils se défendirent avec succès contre des troupes dix fois supérieures, commandées par Durutte et par le général bavarois Rechberg. Après la bataille de Lutzen, Geismar alla en Silésie et reprit son service auprès de Miloradovitch. En août 1813, lors de la retraite momentanée des alliés, il s'efforça, dans les défilés de Tœplitz, de maintenir l'ordre dans les corps d'armée poursuivis. Il se distingua surtout dans la gorge de Kulm, où il contribua beaucoup, par son énergie, à déterminer le général autrichien Colloredo à tourner l'aile gauche des Français, mouvement qui décida la victoire. A la bataille de Leipzig, il rendit d'importants services; puis il fut chargé, avec deux régiments des Cosaques de Platof, de veiller à la sûreté du duc de Weimar. C'est à sa bravoure que la ville de Weimar dut son salut lorsqu'elle fut menacée, le 22 octobre, par le général Lefebvre-Desnouettes. Geismar suivit l'armée française en la harcelant toujours, et il prit une part notable à la bataille de Hanau.

Cependant il n'était encore que colonel, et il fit avec ce grade la campagne de 1814, sous le duc de Weimar, nommé généralissime des troupes saxonnes. Arrivé à Bruxelles, Geismar reçut l'ordre de passer l'Escaut à la tête d'un régiment de Cosaques et d'une troupe de cavaliers saxons, de passer entre les forteresses encore occupées par les troupes françaises, et de répandre en France des proclamations en faveur des Bourbons. Il remplit cette tâche avec beaucoup de zèle, pénétra dans l'ancienne France, sans s'inquiéter de ce qu'il laissait derrière lui des ennemis, combattit des corps isolés et des paysans armés, délivra beaucoup de prisonniers de guerre, fournit à l'armée plus de 2,000 chariots de provisions, et, par un coup de main, enleva la ville de Saint-Quentin.

Quoique couvert de décorations, Geismar ne fut promu au grade de général qu'en 1820. La paix le laissa longtemps sans emploi; mais la guerre contre les Turcs le rappela, en 1828, sur l'ancien théâtre de sa gloire. Chargé du commandement de l'avant-garde du 6^{e} corps, dont le général Roth était le chef, il occupa Boukarest le 12 mai. Ses efforts furent mal appuyés, et l'on sait que les Russes eurent à essuyer des revers nombreux; cependant le général de Geismar se maintint dans la petite Valachie, battit le pacha de Widdin, et leva un corps de Pandours qui fut d'un grand secours aux Russes. La seconde campagne ayant été plus heureuse, Geismar fit des excursions sur le territoire turc, prit la ville de Rachowa, qui entraîna la reddition de la forteresse de Silistria, et, après la conclusion de la paix, le pacha de Scutari voulant prendre les Russes à revers, il déjoua ce projet par un mouvement prompt et hardi. Il fut alors promu au grade de lieutenant général et reçut le titre de baron. L'empereur le nomma en même temps son aide-de-camp général. En 1831, dans la campagne contre la Pologne, la fortune ne favorisa pas le baron Geismar. L'avant-garde qu'il commandait ayant été presque entièrement taillée en pièces, il dut battre en retraite

avec le général Rosen. La Russie se releva plus tard de cet échec; mais Geismar ne retrouva pas de nouveau l'occasion de faire preuve de ses talents militaires et de sa bravoure éprouvée. *C. L.*

GÉLASE. Deux papes ont porté ce nom. Saint Gélase Ier succéda à saint Félix II (*voy.*) le 2 mars 492. Il défendit avec fermeté ce que son prédécesseur avait fait contre Acace et refusa la communion à Euphémius, patriarche de Constantinople, qui ne voulait point ôter le nom d'Acace des diptyques (*voy.*). Il tint un concile à Rome en 494, et fit régler le catalogue des livres de l'Écriture pour les purger des apocryphes (*voy.* ce mot). Gélase Ier mourut le 19 novembre 496. Il a laissé plusieurs écrits; ses *Lettres* sont estimées. On lui attribue un livre sacramentaire, espèce de rituel qui contient plusieurs formules pour l'administration des sacrements de l'Église, imprimé à Rome en 1680. Il composa quelques hymnes qui sont perdues; mais on le croit aussi l'auteur des collectes et des préfaces de la messe.

Gélase II, appelé auparavant *Jean de Gaëte*, du lieu de sa naissance, fut élu le 25 janvier 1118, après la mort de Pascal II. On a déjà fait connaître, à l'article Frangipani, les troubles qui suivirent cette élection. Gélase fut sacré à Gaëte, où il s'était d'abord réfugié. L'empereur Henri V lui opposa Maurice Bourdin, qui prit le titre de Grégoire VIII, mais que l'Église, surtout celle de France, refusa de reconnaître. Poursuivi par les partisans de l'Empereur, Gélase parvint à se sauver en France, où il fut reçu avec honneur, et mourut à l'abbaye de Cluny le 29 janvier 1119. L. L–t.

GÉLATINE, substance animale qui, dissoute dans l'eau chaude, se fige par le refroidissement en forme de gelée transparente et incolore, laquelle, séchée parfaitement, est de la colle forte.

Tous les tissus tirés du règne animal qu'on expose longtemps à l'action de l'eau bouillante subissent un changement graduel par lequel ils deviennent, ou entièrement solubles dans l'eau, ou partagés en substances solubles et insolubles. La gélatine est le produit des systèmes osseux, cartilagineux, tendineux, membraneux, cutané et cellulaire, qui tous paraissent contenir la même substance chimique, puisqu'ils se changent en gélatine par une action longtemps soutenue, en ne laissant indissoutes que les ramifications des vaisseaux et des nerfs; le système osseux laisse en outre des fils calcaires qui font à peu près deux tiers de son poids.

En faisant bouillir avec de l'eau, pendant plusieurs heures, des os concassés et dégraissés, ou des cornes de cerf râpées, ou de la colle de poisson, qui est la vessie natatoire séchée de l'esturgeon, on obtient un liquide trouble, mais incolore, qu'on clarifie avec du blanc d'œuf, qu'on filtre encore chaud; et quand ensuite on le laisse refroidir, il se prend en une gelée solide et transparente.

Même la colle forte, qu'on prépare des déchets des peaux, est susceptible de donner une gélatine très pure. La colle est composée principalement de la gélatine, mais imprégnée de substances qui la colorent et de sels. On la fait ramollir dans de l'eau froide, qui dissout les sels et les matières colorantes, on jette l'eau qu'on renouvelle jusqu'à ce que la colle soit entièrement décolorée. Il faut prendre soin que l'eau dont on se sert soit aussi froide que possible; car, au-dessus de 10°, elle dissout toujours une petite quantité de la colle. La colle ainsi ramollie se dissout sans addition ultérieure d'eau; on la clarifie avec du blanc d'œuf, on la filtre et la laisse se prendre en gelée.

La gélatine pure, complétement séchée, est incolore, transparente, sans odeur et sans saveur, dure et tenace, mais cassante et se séparant en fragments pointus. La chaleur la ramollit d'abord et la racornit ensuite. Elle se boursoufle, donne une fumée qui sent la corne brûlée, prend feu, et laisse, après sa combustion, un charbon poreux, difficile à incinérer. Dans l'eau froide, elle se ramollit, se gonfle, perd sa transparence, mais ne se dissout pas. L'eau à 36° en dissout déjà beaucoup, et l'eau bouillante la dissout en toute proportion. C'est avec la dissolution très concentrée dans l'eau bouillante qu'on colle le bois, le papier, etc. La dissolution chaude se

prend en gelée par le refroidissement, même lorsqu'elle ne contient qu'un centième de son poids de gélatine sèche. Cependant la propriété de se prendre en gelée se perd par des dissolutions réitérées, en laissant la gelée longtemps exposée à l'air à 20 ou 25°, par une coction trop longtemps continuée, etc.; mais la propriété collante se conserve plus longtemps. La gélatine est insoluble dans l'alcool, qui la précipite en flocons blancs, élastiques et tenaces, de sa dissolution dans l'eau chaude. La gélatine se combine avec le chlore, qui la précipite de sa dissolution dans l'eau. L'acide sulfurique concentré, ainsi que les alcalis caustiques, changent la gélatine en une substance sucrée, appelée *sucre de gélatine*, qui diffère cependant du sucre végétal, tant par ses propriétés que par sa composition, car il contient environ un cinquième de son poids d'azote. La gélatine, comme tant d'autres substances animales solubles, est précipitée par le tannin; mais le tannate de gélatine a ce caractère distinctif de devenir cohérent et filant lorsqu'on le chauffe dans le liquide d'où il s'est déposé.

D'après les expériences de M. Müller, anatomiste célèbre de Berlin, les cartilages qui ne s'ossifient point, ainsi que ceux des os avant qu'ils aient commencé à s'ossifier, se dissolvent également par une ébullition soutenue et donnent une gélatine; mais cette gélatine diffère dans ses propriétés chimiques de celle dont nous venons de parler, quoique aucune différence n'y soit appréciable quant à leurs propriétés extérieures. M. Müller l'appelle *gélatine des cartilages* ou *chandrine*. Les réactifs suivants, qui ne troublent point une dissolution chaude de la gélatine des os, précipitent presque complétement celle de la gélatine des cartilages : acide acétique, sulfate de deutoxyde de fer, sulfate d'alumine, alun, et acétate de plomb neutre. Les deux espèces de gélatine ont été analysées par M. Mulder, qui en a trouvé la composition comme suit :

	Gélat. des os.	Gél. des cartilages.
Carbone . . .	50.048	50.607
Hydrogène. .	6.477	6.536
Azote	18.350	14.571
Oxygène. . .	25.125	28.286

d'où l'on conclut que la gélatine des os est de 4 p. 100 plus riche d'azote que celle des cartilages.

A l'article Colle on a donné l'exposition de l'emploi de la gélatine comme substance collante : nous parlerons ici de sa consommation comme substance alimentaire. Les os sont, comme on sait, une nourriture pour les chiens. Cette observation engagea le physicien anglais Papin d'essayer de les mettre à profit aussi comme nourriture de l'homme, en faisant dissoudre leur partie cartilagineuse dans un appareil de son invention (*voy. marmite de* Papin). Il offrit au roi Charles II d'Angleterre d'extraire des os, qu'on avait rejetés comme inutiles, une gélatine nourrissante propre à être employée dans les hôpitaux et pour les pauvres, et dont 150 livres ne demandaient que la consommation de 11 livres de charbon. Mais avant que l'expérience eût lieu, quelques jeunes nobles de cette cour licencieuse avaient attaché au cou des chiens de chasse du roi des placets où ces animaux suppliaient le roi de ne point leur enlever un aliment qui n'était destiné qu'à eux. La plaisanterie plut tellement à Charles II qu'il refusa toute attention à la proposition de Papin, dont la découverte resta sans profit pour ses contemporains. Un siècle plus tard, L. Proust dirigea sur elle l'attention générale avec un tel succès qu'on en fait usage maintenant en tous pays.

La méthode dont Papin se servait pour extraire la gélatine des os n'était pas sans danger, puisqu'il fallait chauffer l'eau dans laquelle on faisait cuire les os dans une marmite fermée, à une température au-dessus de 100°, difficile à régler. Proust prouva qu'en réduisant les os en poudre grossière l'extraction peut se faire sans pression et dans des marmites ordinaires. M. d'Arcet (*voy.*) a inventé un appareil fort commode dans lequel l'extraction se fait par la vapeur d'eau, et cet appareil est actuellement employé dans un grand nombre d'hôpitaux, où l'on en a reconnu tous les avantages.

Dans les dernières années, il s'est établi en France une discussion sur l'utilité de la gélatine comme aliment. Des hommes dont le jugement est d'un grand poids

ont cherché à prouver qu'elle n'est point nourrissante du tout. On a fait des expériences avec des hommes et des chiens nourris de la gélatine seule, et l'on est arrivé à ce résultat que les individus, s'ils ne sont pas morts de faim, ont du moins beaucoup maigri et perdu en poids. Ce résultat de l'expérience peut fort bien être vrai sans que l'on doive accorder pour cela toutes les inductions qu'on en a tirées.

Dans la question sur l'utilité de la gélatine comme aliment, on est tombé d'un extrême dans l'autre. D'abord on avait comparé la gélatine extraite des os au bouillon de viande. On avait calculé que les os contiennent un tiers de leur poids en cartilage sec, susceptible d'être converti en gélatine : or la viande ne contient qu'un quart de son poids en substances solides, le reste est de l'eau; d'où l'on concluait que les propriétés nutritives des os devaient être, à celles d'un égal poids de viande, comme 132 est à 100, et que, par conséquent, les os étaient de beaucoup préférables à la viande pour cet usage.

Malheureusement cette comparaison était mal fondée. Nous avons vu plus haut que tous les tissus animaux subissent un changement par l'ébullition et donnent des substances solubles; mais ces substances diffèrent suivant les tissus. La viande est formée principalement de la fibrine du sang, dont les fibres musculaires sont composées; ces fibres sont accompagnées de nerfs et de vaisseaux, et le tout est lié en masse par le système cellulaire, et parsemé de fibres tendineuses auxquelles s'attachent les fibres charnues. La fibrine est changée par l'ébullition soutenue en une substance soluble, d'une saveur agréable de bouillon, qui ne se prend en aucune manière en gelée et qui diffère, quant à ses propriétés chimiques et nutritives, de la gélatine. Ce sont les tendons et le système cellulaire des muscles qui sont changés en gélatine. Le bouillon de viande contient par conséquent deux substances principales, dont celui des os ne contient que l'une. C'est ce qu'on ignorait en faisant la comparaison dont nous avons parlé. Vouloir dire que la gélatine des os équivaut au bouillon de viande est évidemment une erreur; mais il ne s'ensuit pas de là que la gélatine ne soit un bon aliment.

L'économie animale demande la production journalière d'une certaine quantité de substances différentes, propres à servir à l'accroissement du corps et à la reproduction successive de ce qui s'use et se perd; mais ces différentes substances ne sauraient être produites d'une même matière première. Il est donc nécessaire de présenter aux organes digestifs un assemblage de matières premières dont chacune, à elle seule, ne suffirait pas aux besoins du corps vivant; et c'est par une telle raison que nous considérons comme nos premiers aliments ceux qui offrent cet assemblage de matières premières, par exemple la viande, le lait, les semences des céréales, les racines, les fruits, etc. Or la gélatine n'est qu'une de ces matières premières qu'il faut, non pas employer seule, mais comme une partie seulement du régime alimentaire; et l'expérience prouve aussi que, sous ce point de vue, elle est d'un grand prix et d'une influence utile et salutaire. B-z-s.

GELDERN, *voy.* Gueldre.

GELÉE, du latin *gelu*, le froid. On désigne par ce mot le phénomène qui se produit lorsque la température de l'air vient à s'abaisser, à cette époque de l'année où le soleil reste chaque jour peu d'heures sur notre hémisphère. L'atmosphère devenant froide alors, tous les corps qui sont à la surface du sol, le sol lui-même, émettent, en vertu des lois du rayonnement (*voy.*), une partie de leur calorique (*voy.*), et leur température propre tend à se mettre de niveau avec celle de l'air ambiant. L'eau qui se trouve répandue en si grande abondance à la surface du globe, qui se mêle à presque tous les corps de la nature, perd aussi du calorique qui la constitue à l'état liquide, et, comme nous l'exposerons bientôt au mot Glace, elle devient solide, ce qui explique l'endurcissement du sol et d'un grand nombre de corps quand *il gèle*. Selon l'intensité et la durée du froid, la gelée sera plus ou moins forte, pénétrera le sol à une plus ou moins grande profondeur. Ainsi, pendant qu'il est rare qu'en France la gelée

pénètre jusqu'à un pied, on trouve en Sibérie la terre gelée jusqu'à une profondeur de 25 à 30 pieds. Quelle distance entre un froid qui peut rendre la terre dure comme le roc à de si grandes profondeurs (25 à 70 degrés cent.) et celui qui, dans nos climats tempérés, produit le joli phénomène connu sous le nom de *gelée blanche*, et qui résulte, par un froid d'environ 1 degré au-dessous de 0, de la congélation de la rosée! Personne n'ignore que la direction du vent influe nécessairement sur la production de la gelée, et c'est par les vents du nord et du nord-est qu'il gèle le plus souvent dans nos climats; mais ce n'est point à beaucoup près lorsque le vent souffle avec le plus de violence qu'il gèle le plus fortement, et l'air dans les fortes gelées est généralement tranquille ou médiocrement agité.

La gelée, en tant qu'elle ne dépasse pas certaines limites, exerce sur l'homme, sur les animaux et les végétaux une influence favorable. En effet, elle paraît purifier l'air en condensant les miasmes putrides; en augmentant sa densité, elle fournit aux poumons un aliment plus substantiel, elle détruit également un grand nombre d'animaux nuisibles. Mais si elle est trop intense, trop prolongée, elle peut détruire dans les corps organiques, animaux ou végétaux, les principes de la vie. Jamais, du reste, une forte gelée ne produit de plus funestes effets sur les plantes ou sur les arbres que lorsqu'elle succède tout à coup à de longues pluies, à un dégel, à une fonte de neige. Dans ces circonstances, en effet, toutes les parties des végétaux étant imprégnées de beaucoup d'eau, celle-ci, en se congélant, augmente de volume (comme nous le verrons au mot Glace), distend les interstices où elle s'est logée, les rompt et détruit ainsi les organes de la plante. C'est par un mécanisme analogue que, lorsqu'il gèle fortement, les pierres se rompent. Il existait dans leur intérieur de petites veines liquides, qui, en se solidifiant, ont déterminé la rupture de la pierre, quelle que soit sa dureté : on dit alors qu'*il gèle à pierres fendre*. C'est par un mécanisme analogue que les fruits, les légumes gelés, perdent toute leur saveur et se gâtent sitôt que le dégel arrive. La gelée nous atteint aussi, et on a des exemples fréquents, dans les climats très froids, d'individus *gelés* en totalité ou en partie. Et disons en passant qu'il faut se garder, pour rendre la vie à un membre gelé, d'y appliquer subitement de la chaleur, car on est sûr alors que le membre tombera en gangrène. Les fluides contenus dans les vaisseaux, se dilatant plus promptement que le tissu même de ces vaisseaux, les rompent et s'extravasent partout, ce qui détermine une désorganisation complète. Les religieux du mont Saint-Bernard connaissent fort bien ce phénomène et traitent les parties gelées par les frictions avec la neige, en même temps qu'ils laissent le malade dans un endroit encore très froid.

La congélation des rivières, des lacs, qui n'a lieu que par une gelée intense et soutenue, donne lieu à un phénomène annoncé par Duhamel, nié pendant longtemps malgré l'autorité de ce savant, mais aujourd'hui bien constaté : c'est la formation de glaçons au fond des eaux dormantes ou courantes, quoique la température y soit beaucoup moins basse que celle de l'atmosphère. M. Arago explique ce phénomène par le rayonnement qui a lieu à la surface de toutes les parcelles de terre, des détritus de végétaux qui forment le limon. La basse température que ces corps acquièrent ainsi fait congeler les particules aqueuses qui les touchent, et quand de proche en proche le glaçon a acquis assez de volume, on le voit, par son poids spécifique, monter sur l'eau, entraînant avec lui tous les petits corps solides qui ont concouru à sa formation. *Voy.* Dégel. A. L-d.

GELÉE (économie domestique), préparation alimentaire qu'on tire ou du règne végétal ou du règne animal. Les gelées végétales sont fournies par les fruits qui, à une époque peu avancée de leur maturité, contiennent une substance particulière appelée *gelée végétale* très abondante dans les groseilles, les pommes et les coings, d'où on l'extrait particulièrement, et qui plus tard se transforme en sucre et en gomme. Cette matière, qui est associée à l'acide malique et citrique, se prend, lorsqu'elle est abandonnée à elle-

même, en une masse transparente et tremblante. Mêlée avec du sucre, elle constitue les confitures connues sous le nom de gelée de groseilles, de pommes ou de coings. Pour les préparer, il suffit d'extraire par la pression ou par l'action de la chaleur le suc des fruits qui viennent d'être indiqués et de le laisser refroidir après l'avoir convenablement aromatisé et sucré.

D'autres végétaux contiennent aussi cette substance qui est appelée par les chimistes *acide pectique :* les navets, les betteraves en sont abondamment pourvus; mais il faut, pour l'extraire, des moyens compliqués et qui donnent des résultats plus curieux qu'utiles. On trouve aussi dans le lichen d'Islande une grande quantité de matière gélatineuse.

Les gelées animales ne sont autre chose que de la gélatine (*voy.*) provenant des viandes ou des os, laquelle, dissoute dans l'eau et convenablement évaporée, se prend en une masse tremblottante et diaphane qu'on assaisonne et aromatise de mille manières. C'est ainsi que se préparent les gelées qui accompagnent les viandes froides, et qui sont faites avec des parties tendineuses et cartilagineuses, comme les pieds de veau, la volaille, etc.

Plus généralement on emploie pour les gelées de table qui sont sucrées et diversement parfumées la colle de poisson, qui, dissoute dans l'eau chaude, donne une gelée parfaitement incolore et insipide; la corne de cerf râpée était autrefois usitée en pareil cas; la gelée de pieds de veau bien faite est également bonne.

On peut associer à ces gelées diverses substances colorantes, et les couler dans des vases de cristal ou dans des moules qu'on entoure de glace de manière à ce que la gelée conserve sa forme et présente un coup d'œil plus agréable.

En général, ces diverses gelées constituent des aliments doux, agréables, de facile digestion, et qui conviennent aux personnes délicates et aux convalescents.

Les gelées, d'un aspect plus élégant, ont détrôné chez nous les crèmes qui faisaient les délices de nos aïeux, et forment un entremets qui commence lui-même à devenir vulgaire. F. R.

GELÉE (Claude), dit le Lorrain, du nom de la province où il reçut le jour, est une nouvelle preuve à l'appui de cette opinion si souvent controversée, que l'être le plus insignifiant en apparence porte souvent en lui le germe de facultés qui le placeraient au nombre des hommes de génie si les circonstances favorisaient leur développement. Le premier paysagiste du monde, celui qui n'a pour rival ni le Poussin, ni le Dominiquin, ni les Carraches, ni même le Titien, et qui n'a été égalé dans quelques parties que par un petit nombre de peintres flamands et hollandais, eut une intelligence si bornée qu'à peine il put apprendre à signer son nom et qu'il manqua presque toute sa vie des notions les plus simples sur les choses utiles à l'homme.

Il naquit de parents pauvres, en 1600, au château de Chamagne près de Toul. Comme il n'apprenait rien à l'école, on le mit en apprentissage chez un pâtissier où il ne se montra guère plus intelligent. Devenu orphelin à l'âge de 12 ans, se trouvant sans appui, sans état, sans moyens d'existence, il s'achemina, à pied, vers Fribourg, où son frère Jean exerçait la gravure en bois. Celui-ci lui donna, sans succès, quelques leçons de dessin. Emmené à Rome par un de ses parents, d'autres disent par de jeunes aventuriers de son âge, Claude, avec son air grossier, ne parlant pas la langue du pays, ne tarda pas à se trouver dans une position très critique. Il était sans gîte, lorsqu'on lui offrit d'entrer au service d'un peintre nommé Augustin Tassi, élève de Paul Bril : il accepta. Son maître lui fit broyer ses couleurs, nettoyer sa palette, panser son cheval, faire la cuisine et remplir à lui seul tous les autres soins du ménage. Cette humble condition ouvrit à Claude la route de la fortune. Tassi, dans l'intention de tirer le meilleur parti possible de son domestique, tenta de lui donner quelques notions de son art : il le fit dessiner et lui enseigna les premiers éléments de la perspective. Claude eut d'abord beaucoup de peine à comprendre; mais de légers encouragements pécuniaires accordés à ses moindres succès, en soutenant son ardeur, d'ailleurs à toute épreuve, lui ayant fait surmonter les premières difficultés, son esprit s'éclaira peu à peu; il entrevit ce qui dis-

tingue la nature de l'art et l'art de la nature. Après de longues méditations sur les moyens d'arriver à une grande vérité d'imitation, son génie prit enfin l'essor et lui révéla, sans autres secours, tous les secrets que de pénibles études n'avaient pu lui apprendre. Vers cette époque, quelques paysages envoyés de Naples à Rome par Goffredi Wals, élève de Tassi, achevèrent de dessiller les yeux du pauvre Lorrain et de lui révéler sa véritable vocation. Pénétré d'admiration pour les ouvrages de ce maître, il sollicita la faveur d'être admis au nombre de ses disciples : il l'obtint, resta deux ans sous sa discipline, et revint ensuite chez Tassi préluder à ces chefs-d'œuvre qui ont inscrit son nom sur les tablettes éternelles.

Claude ne commença guère qu'à 25 ans à tirer parti de ses ouvrages, à les voir recherchés. Sa position sociale, son organisation physique et morale, plusieurs maladies, de fréquents déplacements, surtout le manque de méthode dans ses études, expliquent assez ce fait. Mais dès qu'il eut pris la nature pour son seul guide, et que, par une contemplation permanente de ses phénomènes aux différentes heures du jour et de la nuit, dans les différentes saisons, il eut deviné, aussi bien qu'aurait pu le faire un physicien, les causes de ses effets pittoresques et trouvé l'art de les reproduire sur la toile avec une vérité sans égale, les honneurs et la fortune vinrent le trouver. Les princes romains, les cardinaux, les artistes les plus distingués, le Poussin lui-même, rendirent hommage à ses talents et recherchèrent sa personne non moins que ses ouvrages. Les papes Urbain VIII et Clément IX l'honorèrent d'une bienveillance particulière. Au milieu de sa prospérité, Claude resta simple et modeste; s'il mettait un haut prix à ses ouvrages, c'était afin de soulager l'infortune de ses proches, de leur assurer de l'aisance après lui, car il ne se maria pas. Son désir s'accomplit : il laissa une grande fortune et un nombre prodigieux de beaux dessins qui produisirent des sommes considérables.

Comme on l'a vu, cette étonnante perfection à laquelle le Lorrain est arrivé n'est pas le résultat d'enseignements d'atelier: il l'acquit au milieu des campagnes de Rome, sur le rivage de la mer. Là, pendant des journées entières et une partie de la nuit, il apprenait par cœur les effets que produisent le soleil et la lune, aux différentes heures de leur course, sur les montagnes, l'horizon, les nuages, la végétation. La tête remplie de souvenirs, il rentrait chez lui, prenait ses pinceaux, et ne les quittait plus qu'il n'eût réussi à reproduire sur la toile les effets qui l'avaient frappé. Doué d'une mémoire infaillible, d'une patience sans égale, il faisait et défaisait la même chose jusqu'à ce qu'il se fût satisfait, recouvrant souvent le lendemain, sans qu'il y parût, ce qu'il avait fait la veille. Il avait coutume de fondre ses touches au moyen de glacis : de là cet accord, cette grande harmonie qui rendent ses tableaux si différents de ceux des autres paysagistes; de là cette vapeur aérienne, ces lointains admirables, ce vague d'horizon qui nous étonnent et semblent être la nature elle-même. Jamais le Lorrain n'a reculé devant les difficultés, il s'en est même imposé plusieurs que nul avant lui n'avait osé aborder. Ainsi, non content de reproduire avec une étonnante vérité le cristal des eaux, la légèreté des nuages, la profondeur de l'horizon, il tenta et il réussit à exprimer l'humidité de la rosée, les vapeurs ardentes d'une atmosphère embrasée; à montrer le soleil s'élançant du sein de la mer dans un ciel sans nuages, enfin à peindre cet astre déjà élevé dans sa carrière et remplissant les campagnes des flots de son éblouissante lumière. Dans ces situations particulières, considérées avant lui comme impossibles à rendre, l'illusion va toujours croissant à mesure qu'on examine davantage ses tableaux; et cette illusion, il la produit sans employer ces moyens prestigieux, ces brusques oppositions de clair et d'ombre et ces couleurs fortes et brillantes, ressources ordinaires des peintres moins expérimentés que lui dans l'art de rendre la nature avec toute la simplicité de son admirable beauté. Gelée a très rarement traité ces grands mouvements, ces phénomènes terribles, ces fiers contrastes produits par des éléments déchaînés, et qui sont de tous les effets les plus faciles à saisir; uni-

quement épris des scènes paisibles, des émotions douces, des plaisirs purs, ses pinceaux se sont plus spécialement appliqués à retracer ces instants où les plus beaux et les plus simples phénomènes de la nature, se développant sans effort sur des sites aussi riches en belle végétation qu'en nobles créations humaines, élèvent l'âme et la disposent aux douces rêveries du bonheur. Si l'on concluait de ce qui précède que Claude Lorrain n'eut que le seul mérite de copier exactement la nature, on aurait une bien fausse idée de son talent; car cet artiste a embelli tout ce qu'il a touché, et l'admirable caractère de naïveté, de grandeur, de magnificence tout à la fois, qu'il a imprimé à ses ouvrages, est peut-être moins le résultat de la fidélité de ses souvenirs que le produit de la richesse de son imagination et de la pureté de son goût. Une seule chose est à déplorer dans les ouvrages de Claude Lorrain : c'est la faiblesse, pour ne pas dire l'extrême médiocrité, des figures qu'il y a introduites, quand ces figures sont de sa main, car il eut souvent le bon esprit d'appeler à son aide J. Courtois, Miel, Ph. Lauri, pour animer ses paysages de scènes champêtres ou autres. Sur ce point il ne s'abusait pas ; aussi disait-il plaisamment aux amateurs : « Je vends le paysage, je donne les figures. » Ce n'était pas chez lui manque de bonne volonté, car il suivit assidûment le cours de l'Académie : c'était, à ce qu'il paraît, incapacité absolue.

Les tableaux de Claude Lorrain sont disséminés dans les galeries souveraines et chez les riches seigneurs de Rome et de l'Angleterre. Lanzi considère comme plus particulièrement remarquables ceux des palais Altieri et Colonna; nous ajouterons ceux du palais Doria, parmi lesquels est celui dit *le Moulin*, l'un des plus admirables de son œuvre, et les seize si variés que possède le musée du Louvre, qui sont tous de la plus grande beauté. Lorsqu'il s'en présente dans les ventes publiques, ils sont aussitôt couverts d'or par les amateurs. Leur prix a toujours été croissant : tel qui s'est vendu 6,200 livres à la vente Gaignat a été adjugé 11,904 livres peu de temps après à la vente Gagny, et acquis ensuite au prix de 3,000 guinées. Le duc de Bedford en possède deux provenant du palais Altieri à Rome qu'il a payés 7,500 guinées. En 1806, deux pendants, qui avaient appartenu au prince de Bouillon, ont été vendus 800 guinées. On n'estimait pas moins d'un demi-million les deux Claude Lorrain qui se voyaient à la Malmaison, et qui ont passé à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg. Les dessins du Lorrain sont également en grand nombre et fort recherchés. A sa mort, arrivée le 21 nov. 1682, ils composaient 6 volumes, dont l'un, intitulé *Libro di Verità*, contenait la copie au bistre, rehaussé de blanc, des tableaux qu'il avait exécutés pour les pays étrangers. Ce recueil fut acheté par le duc de Devonshire; on l'a gravé en Angleterre avec succès; aujourd'hui les exemplaires à belles épreuves en sont très rares. Les dessins de Claude Lorrain sont surprenants pour le clair-obscur; on y trouve la même entente de couleur et d'effet que dans ses tableaux. Il se servait de la plume pour en arrêter le trait, mais cette plume n'est ni belle ni propre, et parfois pochée; souvent il épargnait le fond du papier pour n'avoir pas à le rappeler par du blanc au pinceau.

Les graveurs français et anglais ont beaucoup travaillé d'après Claude Lorrain : de ce nombre, D. Barrière, J. P. Le Bas, Vivarès et Woollett, sont les plus célèbres. Lui-même a gravé à l'eau-forte 28 paysages de sa composition. Cette suite est fort recherchée, bien que l'intelligence de l'artiste soit moindre là que dans ses dessins. L. C. S.

GÉLIMER, *voy.* VANDALES et BÉLISAIRE.

GÉLINOTTE (*tetrao bonassia*), vulgairement *poule des coudriers*. Cet oiseau, de l'ordre des gallinacés et du genre tetrao (*voy.*), est un peu plus grand que la perdrix grise, avec laquelle il a d'ailleurs beaucoup de ressemblance. Sa robe est variée de brun, de gris, de roux et de blanc; une large bande noire règne transversalement sur le bout de la queue. Une tache noire très marquée sur la gorge distingue le mâle de la femelle, qui est d'ailleurs plus petite. La gélinotte a le vol pesant, mais par compensation elle court très rapidement, même au milieu des ronces et des bruyères touffues à

l'abri desquelles elle établit son nid. C'est dans les contrées montueuses et boisées de l'Europe qu'elle vit habituellement; c'est là que les chasseurs lui tendent une foule de piéges dans lesquels ils l'attirent à l'aide d'appeaux qui imitent les sifflements de ses pareils. Cette espèce est d'un naturel sauvage, et l'on n'a jamais réussi à l'élever dans nos basses-cours. Sa chair tendre, savoureuse et très nourrissante, passe, depuis les temps les plus anciens, pour un des mets les plus exquis; on l'a appelé à Rome *le morceau de cardinal*, en Hongrie *l'oiseau de César*. C'est à la gélinotte qu'il faut rapporter ce que dit Buffon de l'oiseau nommé par les anciens *attagas*. C. S-te.

GELLERT (Chrétien-Timothée), né le 4 juillet 1715 à Haynichen, petite ville près de Freiberg dans l'Erzgebirge, était le fils d'un pauvre pasteur. A peine sorti de l'enfance, il rédigeait des lettres pour de petits marchands, dans le seul but de se faire un mince pécule. En 1734, il fréquenta l'université de Leipzig; plus tard, il fut instituteur dans une famille noble. Ses études littéraires le mirent en rapport avec Gottsched (*voy.*), qui s'intéressa vivement à ce jeune homme spirituel sans parvenir cependant à l'attacher à son école pédantesque. En 1744, Gellert se réunit à une société de jeunes poëtes qui s'efforçaient d'arracher la littérature allemande au joug de Gottsched. Le journal littéraire (*Beitræge zum Vergnügen des Verstandes und Witzes*) publié à Brême par Gærtner, Cramer, Jean-Adolphe Schlegel, Élie Schlegel, Zachariæ, Giseke, Rabener, Ebert, Klopstock et Gellert, commença, quoique timidement, la révolution que Gœthe et Schiller étaient destinés à compléter plus tard. C'était une union rare en tout temps que celle de ces auteurs ardents, qui travaillaient sans jalousie, sans rivalité, à purifier le goût de leurs contemporains. Parmi les noms précités, dont quelques-uns sont déjà retombés dans l'oubli, celui de Gellert brilla dès l'abord au premier rang. Ses fables, ses contes eurent un succès de vogue. Poëte favori du peuple allemand, il eut des succès aussi grands comme professeur de belles-lettres et de morale à Leipzig. Il occupa cette chaire depuis l'âge de 30 ans jusqu'à sa mort, arrivée le 13 décembre 1769.

Gellert, quoique son talent d'écrivain ne soit que d'une moyenne portée, a exercé une grande et salutaire influence sur l'esprit et les mœurs de l'Allemagne. Il arrivait à une époque où le Parnasse allemand n'était guère occupé que par des hommes de la taille de Gottsched; sa douce piété, sa bonhomie, sa santé constamment chancelante intéressaient en sa faveur. Son action sur son jeune auditoire paraît avoir été irrésistible, et ses ouvrages, quelque faibles qu'ils nous semblent aujourd'hui, surtout par le style, prêchent une morale si saine, dans un langage si fort approprié à la masse des intelligences, que l'immense réputation dont il jouit au milieu du XVIII^e^ siècle n'a rien qui doive nous étonner. Frédéric II, si peu enclin à flatter les écrivains nationaux, appela Gellert *le plus raisonnable des savants allemands*. Ce qui rendit Gellert éminemment populaire, ce sont ses *Fables*, et ses *Odes et Cantiques* ou hymnes religieux. Les premières, quoique écrites d'un style flasque, ne manquent ni de mouvement dramatique, ni de gaîté, ni d'esprit; mais il y règne avant tout un ton de bonhomie bourgeoise et de morale paternelle qui a dû en faire le livre des familles par excellence. Au commencement du XIX^e^ siècle, les fables de Gellert occupaient le premier rang dans les écoles primaires, quoique Pfeffel (*voy.*) eût déjà commencé à leur disputer ce privilége pédagogique.

Les hymnes et les cantiques religieux de Gellert n'ont pas toujours l'élévation et la verve lyrique qu'on est en droit de demander à de pareilles compositions; leur rigueur dogmatique ne convient plus ni au rationalisme ni au mysticisme de nos jours; mais il n'en est pas moins vrai que ce sont des prières émanées d'une belle âme, qui ont dû porter le baume dans plus d'un esprit tourmenté et maintenir le sentiment religieux dans le corps de la nation allemande. On a conservé plus d'un de ces hymnes dans les recueils de cantiques (*voy.*) qui servent encore aujourd'hui à l'usage des églises.

Le reste des ouvrages de Gellert, tels que son roman *la Comtesse suédoise*, ses comédies, ses pastorales, ses nombreux traités de morale, etc., n'offrent plus un intérêt assez vif pour réclamer autre chose de nous qu'une mention honorable. On possède plusieurs éditions complètes des œuvres de ce fabuliste : la dernière est celle qui fut publiée à Leipzig, 1784, en 10 vol. Depuis ce temps, Ebert a publié (1823) la correspondance de Gellert avec M^lle^ Lucius (1760-69). Sa biographie a été écrite d'abord par Jean-André Cramer (Leip., 1774, in-8°), et tout récemment par Dœring (Leipz., 1833, 2 vol. in-8°). L. S.

GELLIUS, *voy.* AULU-GELLE.

GÉLON, tyran de Syracuse*, fils de Dinomènes, naquit dans une ville de Sicile appelée Géla, entre Agrigente et Camarina. Il se distingua dans les guerres qu'Hippocrate, tyran de sa patrie, eut à soutenir contre ses voisins qu'il subjugua presque tous; peu s'en fallut même que Syracuse ne tombât alors en son pouvoir. Après la mort d'Hippocrate, Gélon s'empara de sa puissance, et, sous prétexte de défendre les droits des enfants du tyran, il prit les armes contre les citoyens. Quelque temps après (vers l'an 500 av. J.-C.) il s'empara de Syracuse par le moyen de quelques bannis qu'il y avait fait entrer et qui engagèrent la populace à lui ouvrir les portes. Gélon abandonna Géla à Hiéron (*voy.*) son frère, agrandit, fortifia Syracuse et son territoire, et se créa des forces considérables.

La Grèce étant menacée par Xerxès, Athènes et Lacédémone envoyèrent demander du secours à Gélon; mais celui-ci demanda à être déclaré généralissime de l'armée hellénique : à cette condition il offrait 206 galères, 20,000 soldats pesamment armés, 2,000 archers et autant de frondeurs, promettant de les entretenir tant que durerait la guerre. Ses propositions furent rejetées ; il n'obtint pas même la moitié du commandement : car les Athéniens, non moins que les Lacédémoniens, se refusèrent absolument à toute concession de ce genre. Au reste, la crainte qu'il avait des Carthaginois commandait aussi à Gélon une grande réserve. Dès qu'il sut que Xerxès avait passé l'Hellespont; il envoya un affidé porteur de riches présents, avec ordre d'observer quelle serait l'issue de la première bataille et de rapporter ses présents si Xerxès était battu. Cadmus, c'était le nom de cet envoyé, en agit ainsi, et revint de Delphes aussitôt après la victoire des Grecs. Cependant Xerxès avait suscité les Carthaginois contre les Grecs de Sicile; d'autres disent qu'ils vinrent dans cette île à la demande de Terillus, tyran d'Himère, dépouillé par Théron, autre tyran sicilien qui régnait à Agrigente. Amilcar débarqua avec une flotte de 2,000 galères et 3,000 bâtiments de transport; l'exagération des historiens porte son armée de terre à 300,000 hommes, avec lesquels il fit le siége d'Himère. Gélon accourut au secours de son beau-père avec 50,000 hommes de pied et 5,000 cavaliers. Une lettre interceptée lui apprit que le lendemain Amilcar allait offrir un sacrifice, et qu'en même temps il devait entrer des auxiliaires dans son camp. Il profita si bien de cette nouvelle qu'il sut y introduire sa cavalerie, qui massacra Amilcar et mit le feu à ses vaisseaux. En même temps, il attaqua les Carthaginois qui, troublés par la perte de leur général et de leur flotte, furent mis en déroute. Gélon fit un immense butin et n'accorda la paix aux vaincus qu'au prix de 2,000 talents d'argent; il exigea de plus que les Carthaginois bâtissent deux temples pour conserver les conditions de la paix, parmi lesquelles se trouvait la renonciation à tout sacrifice humain. Pindare a célébré cette victoire. Les uns disent qu'elle eut lieu le jour de la bataille de Salamine, les autres la font coïncider avec celle de Marathon; d'autres encore en font rétrograder la date jusqu'au jour des Thermopyles.

Au retour de cette campagne glorieuse, Gélon convoqua l'assemblée des Syracusains qui eurent ordre d'y venir armés; là il rendit compte de son administration, ajoutant que, si l'on avait des plaintes à former contre lui, il était prêt à y répondre et à donner sa vie pour le

(*) Le lecteur sait quel sens il faut attacher au mot *tyran* quand il se présente dans l'histoire des Grecs ; dans le cas contraire, il en consultera l'article. S.

bien public. Aussitôt il fut proclamé roi par acclamation, et pour consacrer à jamais le souvenir de sa confiance on lui érigea une statue. Il était représenté vêtu en simple citoyen, sans armes et sans ceinture. Gélon se montra doux et bienfaisant. Il mourut, l'an 477 avant J.-C., laissant le pouvoir à son frère Hiéron. Plus de cent trente ans après, Timoléon, ayant rétabli la liberté à Syracuse, fit vendre à l'encan toutes les statues des tyrans; on faisait à chacune son procès et l'on entendait des témoins comme pour juger un criminel. Elles furent toutes condamnées, excepté celle de Gélon, qui fut préservée par la reconnaissance des citoyens. P. G-x.

GEMARA, *voy.* Talmud.

GÉMEAUX (constellation des) *voy.* Zodiaque.

GEMME. Ce mot est souvent employé comme synonyme de bourgeon; il serait peut-être cependant plus régulier de s'en servir uniquement pour désigner l'âge moyen des bourgeons, c'est-à-dire cette époque intermédiaire à l'*œil* et au *scion* que l'on appelle aussi *bouton* (*voy.*). C'est à l'état de *gemmes* que l'on mange un grand nombre de végétaux, tels que les asperges, les câpres, le chou-palmiste, etc. L'évolution des gemmes tient à un grand nombre d'influences dont les principales sont une augmentation de température et un certain degré d'humidité. La science est ici d'accord avec l'observation populaire, qui a fait désigner sous le nom de *vents feuillus* les vents chauds et humides du printemps. Il est certains arbres, tels que le peuplier d'Italie, par exemple, et bien d'autres encore, où cette évolution se renouvelle au mois d'août, d'où résulte au mois d'octobre cet aspect singulier du peuplier dont les extrémités des branches sont encore d'un beau vert, tandis que les feuilles des parties inférieures sont déjà jaunes. C'est aussi à cette cause qu'est certainement due en grande partie la forme pyramidale de cet arbre dont les pousses d'août, encore tendres au printemps, s'allongent avec une rapidité remarquable. C. L-r.

GEMME, *voy.* Sel.

GEMMES, *voy.* Camées et Glyptique.

GÉMONIES. C'était à Rome un lieu correspondant à ce que les modernes appellent *gibet* ou *fourches patibulaires*. On varie beaucoup sur l'étymologie de ce nom: les uns veulent qu'il vienne d'un criminel nommé *Gemonius*, ou du nom de celui qui les avait construites; d'autres le dérivent, avec plus de vraisemblance, du mot latin *gemo*, parce que c'était un lieu de plaintes et de gémissements. Ce lieu, qui était près du mont Aventin, fut destiné par Camille, après la défaite des Véiens, l'an de Rome 358 et av. J.-C. 396, à l'exposition publique les corps des criminels suppliciés que l'on faisait garder par des soldats. Lorsqu'ils tombaient en putréfaction, on les traînait avec un croc dans les eaux du Tibre. Pline (VIII, 40) parle d'un chien qui n'abandonna jamais le corps de son maître pendu aux Gémonies. Tacite et Suétone parlent aussi en plusieurs endroits des Gémonies, qu'ils appellent *scalæ gemoniæ* ou *gradus Gemonii*, à cause des marches qui y conduisaient. On peut voir dans Tacite l'admirable récit de la mort de Vitellius et la manière dont il fut traîné aux Gémonies. On trouve également dans la *Rome au siècle d'Auguste* de M. Dezobry quelques lignes sur l'emplacement précis des *Gémonies*. C. d. C.

GENCIVE, tissu fibro-vasculaire, dense et peu sensible, qui revêt les arcades alvéolaires et qui s'arrête au collet des dents. Les gencives sont revêtues par la membrane muqueuse de la bouche, dont les follicules sécrètent une matière acide, laquelle se dépose et se concrète sur la partie inférieure des dents : c'est ce qu'on nomme *tartre*. La structure des gencives fait qu'elles s'engorgent souvent d'un sang qui leur donne un aspect fongueux et qui en exsude souvent sous la moindre pression. Dans le scorbut (*voy.*), cette disposition est portée à l'extrême, et souvent alors on voit les gencives tomber en lambeaux gangréneux dont la chute donne lieu à de graves hémorragies. La perte des dents est presque toujours la conséquence de ces lésions. Mais quand elles sont tombées par suite des progrès de l'âge, on remarque après leur chute complète que le tissu des gencives se durcit au point qu'elles peuvent ser-

vir à la mastication presque aussi bien que les dents elles-mêmes.

Sur les gencives se développent souvent aussi des tumeurs fongueuses végétantes qui acquièrent un grand volume et gênent l'exercice des fonctions. Ces tumeurs se nomment *épulies* (*voy.*); elles subissent trop fréquemment la dégénération cancéreuse : aussi doit-on les attaquer par le fer et par le feu. F. R.

GENDARMERIE. Ce mot s'est transformé à plusieurs reprises : on a d'abord dit un *gent d'armes*, parce que *gent*, *gents*, a été masculin avant d'être féminin. Quand la langue romane se substitua au latin, le gent d'armes ou en armes était la race des vainqueurs, la classe armée, et la pure traduction de *gens armata*. On s'est habitué plus tard à dire gens d'armes au singulier comme au pluriel. Le langage soldatesque en a composé le mot *gent d'armerie;* les écrivains, pour accommoder ce mot aux usages de la langue qui avait supprimé le *t* du pluriel gents, l'ont écrit *gens d'armerie*. Les abréviateurs l'ont inscrit *gendarmerie* dans les dictionnaires, et cette orthographe est restée en usage depuis la suppression des compagnies d'ordonnances des princes et seigneurs après la paix des Pyrénées. G^al B.

Les gendarmes ou hommes d'armes du temps de la chevalerie étaient des soldats armés de pied en cap, fournis par les fiefs et marchant à la suite des chevaliers et des écuyers. Le cheval du gendarme était bardé de fer. Charles VII, après avoir chassé les Anglais de France, reconstitua l'armée et créa, en 1445, les compagnies d'ordonnances ou de gendarmes, soldées régulièrement au moyen d'impôts consentis volontairement par les communes. Les compagnies de gendarmes, d'abord réparties par petites troupes sur toute l'étendue du royaume, contribuèrent puissamment au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité intérieure que les derniers événements et le long séjour des Anglais en France avaient gravement compromis.

L'armure du gendarme, toute en fer, se composait du casque, du hausse-col, de la cuirasse, des épaulières, des brassards, des gantelets, des tassettes, des cuissards, des genouillères et des grèves ou armures de jambes (*voy.* ces mots). Le gendarme avait quatre chevaux : son cheval de bataille, son cheval de main appelé *courtaut*, son *sommier* pour porter les bagages, et le cheval de son varlet.

La pesante armure du gendarme, qui le rendait très propre à soutenir le choc des assaillants, ne lui permettait pas de poursuivre l'ennemi en déroute : aussi avait-il à sa suite trois archers, un écuyer et un page. Le gendarme et son accompagnement obligé était qualifié de *lance fournie*. Les compagnies, à leur origine, comptaient chacune 100 lances fournies et présentaient un effectif de 600 chevaux.

Louis XII porta la lance fournie à 7 chevaux, et François I^er à 8. Il fallait être gentilhomme pour obtenir une place de gendarme et avoir déjà fait ses preuves. Cette gendarmerie, toute bardée de fer, combattant toujours en première ligne, fut pendant longtemps la principale force de l'armée française; mais les perfectionnements successifs apportés aux armes à feu, et la nécessité de séparer la cavalerie légère de la grosse cavalerie, firent peu à peu déchoir l'importance du gendarme, et, par suite des changements introduits dans l'armée sous Louis XIV, le gendarme se vit enlever les dernières pièces de sa brillante armure. Depuis lors, la gendarmerie ne fut plus considérée que comme un beau corps de cavalerie de ligne qui soutint par sa bravoure sur les champs de bataille l'ancienne réputation des compagnies d'ordonnances. C. A. H.

Le ministre Saint-Germain licencia les gendarmes de la maison militaire de Louis XVI. Son successeur presque immédiat réforma la petite gendarmerie, ou gendarmerie de Lunéville; en 1784, il n'y avait plus sur pied ni gendarmes ni gendarmerie. En 1790, la maréchaussée (*voy.*), que les beaux-esprits de caserne chansonnèrent parce qu'elle arrêtait et reconduisait les déserteurs, crut échapper aux quolibets en changeant de dénomination : elle s'était appelée *connétablie* alors qu'elle se composait des gardes-du-corps du connétable, et elle y

avait joint le nom de *maréchaussée* depuis que les maréchaux étaient devenus la monnaie du connétable; elle n'était plus, depuis Louis XIV, qu'une troupe de cavaliers de police royale, et ne répondait plus en rien à ses qualifications originaires. L'Assemblée constituante l'appela *gendarmerie nationale*, quoique le terme de gendarmerie eût, pendant des siècles, été uniquement féodal et synonyme de corps de soldats nobles ou de troupe de lanciers armés de toutes pièces. Mais par cela même l'ancien mot, dont on se rendait mal compte, était resté relevé, et rappelait l'éclat jeté par la maison militaire de Louis XIV. Ainsi la maréchaussée devint gendarmerie, quoique ce fût le nom qui lui convenait le moins; mais le mot était vacant, et l'on ne savait comment dire pour dire du nouveau.

On voit par ce qui précède que l'histoire complète de la gendarmerie serait un composé de plusieurs histoires bien distinctes : celle de la gendarmerie ou chevalerie, celle de la gendarmerie feudataire, celle de la gendarmerie nobiliaïre et stipendiaire des compagnies d'ordonnances, celle de la gendarmerie, en grande partie roturière, de la maison du roi; l'histoire de la gendarmerie de police, troupe à cheval et à pied, tour à tour nationale, impériale, royale, et enfin l'histoire des divisions de gendarmerie, espèces de régiments d'infanterie composés de gardes françaises, de maîtres d'armes, de déserteurs qui, depuis Dumouriez jusqu'à l'embrigadement, ont été, dans les campagnes du Nord, la terreur de l'ennemi. L'histoire de la gendarmerie antérieure à 1790 a été traitée par M. Tenaille-Champton; les détails en seraient déplacés ici. Aujourd'hui, qui dit gendarmerie dit troupe de soldats de police et de vétérans dans la vigueur de l'âge, en grande partie à cheval. Bornons-nous à tracer un aperçu de ce corps.

La gendarmerie *départementale*, organisée par la loi du 16 janvier 1791, était civile et militaire : aussi les décrets de création disposaient-ils que les officiers seraient justiciables des tribunaux civils. La gendarmerie fut alors partagée en 28 divisions, espèces de régiments de deux compagnies chacun, sous les ordres d'un colonel; elle fut répartie sur le territoire par brigades, et les brigades étaient de 1,560 hommes. Quatre lieutenants généraux et quatre maréchaux de camp en furent nommés inspecteurs en 1792. Cette organisation était de la plus haute importance; car jusque-là la maréchaussée était régie par des dispositions nombreuses, disparates, mal connues et qui avaient vieilli. Toutefois c'était un corps utile, irréprochable, mais trop peu nombreux, puisqu'en 1788 il ne montait pas à 5,000 hommes. La robe courte qui en faisait partie devint gendarmerie des tribunaux. Il fut attaché à chaque département, sauf quelques exceptions, quinze brigades de cinq gendarmes, commandées chacune par un maréchal-des-logis ou par un brigadier. Une gendarmerie d'armée, formée par compagnies en partie à pied, en partie à cheval, fit campagne. En l'an VII, la force de la gendarmerie nationale affectée aux départements continentaux était de 10,564 hommes, dont les officiers portaient la dénomination de chefs de division, chefs d'escadron, capitaines et lieutenants. Un premier inspecteur général était le chef de tout le corps. Elle fut portée en cette même année à 12,144 hommes. Sous l'empire, la gendarmerie, partagée en 58 escadrons, fut augmentée d'une gendarmerie *d'élite*, et s'éleva de 15 à 21,000 hommes. L'amoindrissement du territoire, en 1814, la réduisit à 17,700; en 1820, elle se composait de 24 légions partagées en compagnies, en lieutenances, en brigades. En 1825, elle était forte de 15,855 hommes, non compris la compagnie d'élite de la garde royale et la gendarmerie de Paris. Un inspecteur général avait sous sa surveillance trois légions. En 1830, la gendarmerie de la garde royale et un corps de luxe nommé gendarmerie *des chasses* furent licenciés, et l'année suivante le total de l'arme n'était plus que de 13,612 hommes. Il a varié plusieurs fois et n'est plus de nos jours que de 16,150 hommes environ. G^al B.

A la gendarmerie départementale, toujours forte de 24 légions divisées en 87 compagnies, il faut ajouter les deux compagnies de gendarmerie *coloniale* et les

gendarmes vétérans dont il y a aussi deux compagnies. La *garde municipale* (*voy.*) *de Paris* fait à peu près le même service de police dans la capitale, à cela près que ses officiers ne prennent pas, comme ceux de gendarmerie, et même, dans certains cas, les sous-officiers, la qualité d'officiers de police judiciaire. Enfin la gendarmerie a pour auxiliaire, dans la 17e division militaire, un corps spécial créé en 1822, sous le nom de *bataillon de voltigeurs corses*.

Comme anciennement la maréchaussée (*voy*), la gendarmerie est établie pour veiller à la sûreté publique et pour assurer dans le royaume et aux armées le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. S–R, p.

GENDEBIEN (ALEXANDRE), l'un des principaux promoteurs de la révolution belge de 1830, est né vers 1790, à Mons, au sein d'une famille honorable dont plusieurs membres s'étaient déjà distingués dans le barreau ou comme juges dans les tribunaux. Son père, successivement député aux États-Généraux et membre du Congrès belge, qu'il présida, en qualité de doyen d'âge, pendant l'absence momentanée du baron Surlet de Chockier, en 1831, avait signé, le 15 juillet 1815, le rapport des commissaires élus dans les provinces méridionales du nouveau royaume des Pays-Bas, sur le projet d'une constitution à donner aux deux peuples réunis. On sait que ce rapport, favorable au projet, le signalait comme fondé sur le droit historique et suffisamment libéral.

Comme la plupart des députés belges, M. Gendebien père entra bientôt dans l'opposition, et son fils le suivit dans la même voie. Avant 1830, M. Alexandre Gendebien s'était fait connaître comme l'un des rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas*, comme publiciste et comme un avocat d'une éloquence remarquable. Il avait été l'un des défenseurs de M. de Potter (*voy.*) dans son fameux procès de 1829. Ce fut sous les bannières de ce chef du parti démocratique, et non sous celles du clergé et de l'aristocratie, qu'il prit part à la lutte contre le roi des Pays-Bas, trop exclusivement Hollandais, et dont le gouvernement froissait les susceptibilités religieuses et l'amour-propre national des Belges. Comme M. de Potter, M. Gendebien était philosophe, républicain et partisan de la constitution américaine. Dans les clubs et dans les journaux, il dirigea une opposition vive contre le gouvernement; il entretint des relations suivies avec les chefs du parti libéral qui venait de triompher à Paris, et il concourut de tous ses efforts à amener une rupture ouverte entre les Belges et les Hollandais. Nous avons raconté ailleurs (*voy.* BELGIQUE) à quelle occasion cette rupture éclata, et nous donnerons à l'article GUILLAUME Ier de nouveaux détails sur cet événement. Il nous suffira de dire ici que M. Gendebien, après son retour de La Haye, où il s'était rendu avec une députation envoyée près du roi dans des intentions conciliantes, mais pour exiger avant tout la convocation des États-Généraux, devint à Bruxelles l'un des personnages les plus influents : aussi se crut-il obligé de quitter cette ville ainsi que le fit M. S. Van de Weyer (*voy.*), lorsque l'armée hollandaise s'en approcha au mois de septembre. Après le départ du prince d'Orange pour La Haye, ils devinrent l'un et l'autre membres du gouvernement provisoire, et M. Gendebien partagea d'abord les vues de M. de Potter relativement à la fondation d'un gouvernement républicain; mais le vœu de la nation en ayant décidé autrement, il se soumit à cette division. Il fut alors chargé du portefeuille de la justice qu'il garda sous la régence de M. Surlet de Chockier et qu'il échangea ensuite contre la présidence de la cour suprême. En décembre 1830, le congrès le désigna conjointement avec M. Van de Weyer pour se rendre à Paris, sous prétexte d'exprimer au roi des Français les sentiments de reconnaissance de la Belgique, mais en lui donnant la mission secrète de sonder les intentions de Louis-Philippe relativement à l'élection d'un roi et d'offrir la candidature à M. le duc de Nemours, en faveur duquel il vota en effet, ainsi que son père et son frère, dans la séance du 3 février 1831, où ce jeune prince fut élu roi des Belges. Exclusif et ferme dans ses opinions, M. Gendebien refusa, le 15 dé-

cembre, de signer avec le gouvernement provisoire les protocoles du 17 novembre, qui imposaient l'armistice en demandant pour les Hollandais l'évacuation de Venloo; et les mêmes sentiments le guidèrent plus tard quand il se retira des affaires.

Depuis l'avénement du prince Léopold (*voy.*) de Saxe-Cobourg au trône de Belgique, M. Gendebien fut l'un des membres les plus ardents de l'Opposition dans la Chambre des représentants, où il siégeait comme député d'abord de Bruxelles et ensuite de Mons. Il se distingua souvent par la véhémence de ses discours; proposa, mais en vain, le 21 mai 1833, la mise en accusation du ministre Lebeau (*voy.*), et, en mars 1839, le parti *libéral* n'ayant pu empêcher la ratification par le gouvernement belge du traité des 24 articles qui rendait à la Hollande le Luxembourg allemand et ce que les Belges avaient jusqu'alors retenu du Limbourg, M. Gendebien donna publiquement sa démission, déclarant qu'il ne voulait prendre aucune part à un acte qu'il qualifiait de la manière la plus énergique et la plus hostile. Ce fut le parti modéré qui l'emporta : le traité de paix du 19 avril fut signé par la Belgique, la Hollande, les cinq grandes puissances et la confédération germanique, ce qui cimenta la paix européenne. *C. L. m.*

GÉNÉALOGIE (de γενὸς, race, au pluriel γένεα). Auxiliaire de l'histoire, cette science a pour but l'exposition scientifique de l'origine, de la filiation et de la propagation des races ou familles. Dans le droit privé, comme dans le droit constitutionnel des nations, son importance dérive des moyens qu'elle fournit de légitimer ou de rejeter certaines prétentions fondées sur la naissance et sur le degré de parenté, et elle offre en outre un grand intérêt historique en indiquant les rapports de famille existants entre divers personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire.

On peut diviser cette science en deux parties : la partie théorique, qui en expose particulièrement les principes, et la partie pratique, qui donne le tableau des familles historiques, en tête desquelles on place les maisons princières. *V.* Dynastie.

Les tables généalogiques font saisir d'un coup d'œil la descendance et les liens de parenté des familles; on les dresse d'après le but que l'on se propose. Ordinairement on prend pour point de départ le chef de la famille en descendant successivement à toutes les personnes qui sont issues de lui, en ligne directe et en ligne collatérale. Quelquefois cependant on remonte de l'individu dont on veut connaître l'origine à ses ancêtres du côté paternel et du côté maternel : c'est surtout quand il s'agit d'établir le nombre de ses *ancêtres* ou ses *quartiers de noblesse*. Les tables de succession ne présentent que la suite des souverains ou de ceux qui ont eu des prétentions au pouvoir. Il en est d'autres qui mettent en regard plusieurs lignes d'une même famille ou plusieurs familles différentes, afin qu'on puisse établir le droit de succession d'après le degré de parenté. Les tables synchronistiques se composent des tables généalogiques de plusieurs familles, et ont pour but de mettre en évidence la parenté, les alliances, les pactes de ganerbinat, etc., qui les unissent. Les tables généalogiques historiques se distinguent des tables généalogiques ordinaires en ce qu'elles donnent, outre la descendance, des notices biographiques sur les individus. Enfin il y a encore une autre espèce de tables pareilles qui font connaître l'accroissement ou la diminution des propriétés et de la fortune d'une famille.

Le plus souvent une table généalogique commence par le chef de la race, et à chaque nouveau descendant sa filiation est indiquée par un trait; cependant on a aussi des tables en forme d'arbres, d'après le type du droit canonique (*arbor consanguinitatis*), où l'auteur de la famille forme la souche. X.

D'une figure tracée en forme d'arbre on voit sortir comme d'un tronc diverses branches de consanguinité, de parenté. L'invention de cet arbre dans les temps les plus reculés est attribuée aux Arabes, qui s'en servent encore pour conserver avec la plus rigoureuse exactitude la généalogie de leurs chevaux. On voit dans l'Ancien et dans le Nouveau-Testament quelle importance la généalogie avait chez

les Hébreux; les évangélistes ont eu soin de nous transmettre celle de Jésus-Christ, tant par rapport à Marie, sa mère, qui descendait du roi David, que par rapport même à Joseph, issu de la même famille, mais qu'ils nous présentent simplement comme le père adoptif du Sauveur et comme l'époux de sa mère.

Pour se faire une idée juste de l'arbre généalogique, on ne peut se dispenser d'entrer dans quelques détails essentiels. L'ordre des individus qui descendent d'une même souche ou du même tronc s'appelle *ligne*, *lignée*, *lignage*; la ligne est ou *directe* ou *collatérale*. La ligne directe est la série des individus qui descendent les uns des autres; elle comprend les descendants et les ascendants. La ligne collatérale est la série des personnes qui descendent d'un auteur commun sans que les uns descendent des autres, tels que les frères, les oncles, les cousins, les neveux, etc., et *vice versâ*. La ligne directe se divise en ligne *descendante* et en ligne *ascendante* : la ligne descendante est celle qui lie le chef à ceux qui descendent de lui; la ligne ascendante est celle qui lie un individu à ceux dont il descend. La première comprend les fils, petits-fils, arrière-petits-fils, etc., et la seconde les pères, aïeux, bisaïeuls, et autres individus qui remontent jusqu'au tronc*. La ligne collatérale se divise en ligne *égale* et en ligne *inégale* : la ligne égale embrasse tous les parents qui sont également éloignés du chef commun; la ligne inégale est celle qui comprend tous les parents dont l'un se trouve plus rapproché tandis que l'autre ou les autres sont plus éloignés de la racine, comme l'oncle et le neveu, le cousin germain et le cousin issu de germain, etc. On appelle ligne *paternelle* celle qui embrasse les parents du côté du père, et ligne *maternelle* celle qui comprend les parents du côté de la mère. La proximité ou l'éloignement qu'il y a entre parents à l'égard de la tige qui leur est commune s'appelle *degré*. On compte les degrés par le nombre de *générations* ou de personnes issues d'un auteur commun, sans compter ce dernier. Ainsi, dans la ligne directe, le petit-fils est éloigné de son aïeul de deux degrés, parce qu'il y a deux personnes sans compter l'aïeul, ou bien deux générations ou deux personnes procréées, qui sont le fils et le petit-fils. De même, dans la ligne collatérale, deux cousins germains sont éloignés l'un de l'autre de quatre degrés, parce qu'il y a quatre personnes, qui sont les deux cousins et leurs parents, ou les deux frères descendant de l'aïeul qui est la tige commune; et l'oncle est éloigné de son neveu de trois degrés par la même raison qu'il y a trois personnes qui descendent du tronc, c'est-à-dire l'oncle, son frère et son neveu. Dans la ligne collatérale, on remonte à la tige depuis un des parents et on descend ensuite jusqu'à l'autre. Il s'agit ici de la manière de compter les degrés de parenté d'après le droit civil; car les degrés dans la ligne collatérale ne sont pas les mêmes d'après le droit canon, qui veut que dans cette ligne on remonte et qu'on ne descende pas.

Lorsqu'un arbre généalogique est fait d'après les règles de l'art, on aperçoit d'un simple coup d'œil les divers degrés de consanguinité et de parenté des personnes qui sont l'objet de nos recherches. N. T.

Les collatéraux du côté paternel s'appellent *agnats* (*agnati*); ceux du côté maternel, *cognats* (*cognati*). On donne le nom de *germains* (*germani*) aux frères nés du même père et de la même mère; s'ils ne sont frères que de l'un ou de l'autre côté, ou s'ils ne sont parents que par suite d'un second mariage, on les appelle *enfants de différents lits*. *Voy.* ENFANTS, AGNATS, etc.

La généalogie était une science importante à la fin du moyen-âge, lorsque la noblesse, distincte des autres classes de la société, possédait exclusivement une foule de priviléges qu'on ne pou-

(*) En latin, langue dont on s'est autrefois servi dans les livres et documents généalogiques, les ancêtres et les descendants ont jusqu'au 7e degré des noms particuliers : ce sont, pour les premiers, *pater, avus, proavus, abavus, atavus, tritavus, protritavus*; et pour les seconds *filius, nepos, pronepos, abnepos, atnepos, trinepos, protrinepos*. Au-delà du 7e degré, les ascendants s'appellent en général *aïeux* ou *ancêtres* (*majores*), et les autres *descendants*; puis collectivement, *postérité* (*posteri*). S.

vait partager qu'en faisant preuve d'un nombre déterminé de quartiers. Aussi vit-on à cette époque des maisons souveraines faire remonter leur origine jusqu'aux Romains, et même au-delà. De simples familles nobles imitèrent cet exemple. Ainsi firent, entre autres, les Cotta et les Mucius, qui prétendaient descendre des familles romaines de même nom. L'usage d'adopter un nom de famille ne se répandit guère avant les XII^e^ et XIII^e^ siècles, et les noms patronymiques, très usités dans le Nord, même aujourd'hui, n'étaient pas aussi communs dans ces temps-là. La filiation des races était donc plus difficile à établir.

Le moyen-âge produisit un grand nombre d'ouvrages généalogiques dont la plupart sont restés inédits. L'électeur palatin Louis VI (mort en 1583), a laissé, sous le titre de Chronique rimée (*Reimchronik*), une généalogie de sa famille en vers allemands mêlés de prose. Elle a été publiée par Fischer dans le recueil intitulé *Novissima scriptorum ac monumentorum rerum German. collectio* (Halle, 1781, 2 vol. in-4°). Ce n'est que depuis qu'on a appris à mieux traiter l'histoire que la généalogie a pris un développement scientifique, d'abord en France, puis en Allemagne. Celui qui le premier a perfectionné la méthode généalogique est André Duchesne (*voy.*), érudit du XVII^e^ siècle. Les travaux de Pierre d'Hozier lui méritèrent le titre de *généalogiste* de France que lui conféra Louis XIV; on conserve de lui, à la Bibliothèque royale de Paris, 150 vol. in-fol. manuscrits, contenant les *Généalogies des principales familles de France.* C'est à ses fils qu'on doit le *Grand Nobiliaire* et l'*Armorial de France*, qui donnent la généalogie de toutes les maisons anciennes et illustres du royaume. De Clérambault se livra à des recherches semblables sur toutes les personnes reçues dans les ordres du roi. Rittershusius, professeur de droit à Altdorf, mort en 1670, s'efforça de retrancher de cette science toutes les absurdités qu'on y avait entassées. Imhof travailla à lui faire prendre un plus large développement; mais ce fut au XVIII^e^ siècle qu'elle fit les plus grands progrès. Gebhardi publia une édition revue et corrigée des Tables généalogiques de Lohmeier (1730). Celles de Hübner (Leipzig, 1725 à 1733, 4 vol.; nouv. édit., 1737 à 1766, in-fol.), auxquelles Lenz a ajouté des *Explications* (Leipzig, 1756, in-4°), et la reine actuelle de Danemark, Sophie, des Tables supplémentaires (6 livraisons, Copenhague, 1822 à 1824), lui imprimèrent un nouvel essor. Enfin les travaux de Gatterer (Abrégé de généalogie, Gœttingue, 1788), de Pütter (*Tabul. genealog.*, 6 livrais., Gœttingue, 1768, in-4°), de Koch (*Tables généalogiques des maisons souveraines de l'Europe*, Halle, 1810), lui firent faire un nouveau pas vers la perfection. Hellbach s'est étendu surtout sur la noblesse allemande dans son livre allemand intitulé *Adelslexikon* (Ilmenau, 1825, 2 vol.). Le premier ouvrage qui ait été publié sur la généalogie des familles bourgeoises est celui de John Burke (*A genealogical and heraldic history of the commoners of Great Britain and Ireland*, London, 1832). Parmi les almanachs généalogiques, on doit citer celui de Gottschalck pour les années de 1829 à 1833, celui de Gotha, en allemand et en français, répandu par toute l'Europe, et qui en est à sa 75^e^ année, et l'Almanach généalogique, historique et statistique qui se publie à Weimar depuis 1823. X.

GÉNÉRAL, OFFICIERS GÉNÉRAUX. On donne ce titre, en France, aux maréchaux-de-camp et aux lieutenants généraux de l'armée de terre, aux contre-amiraux et aux vice-amiraux de l'armée de mer, et, dans toutes les armées de l'Europe, aux titulaires des grades équivalents. Les maréchaux et les amiraux forment une classe supérieure à celle des officiers généraux. Aucun grade en France n'est qualifié par le titre seul de *général:* ce mot est toujours accompagné d'autres termes qui indiquent les fonctions spéciales du général. Ainsi il y a des généraux en chef, des généraux d'état-major, de division, de brigade, d'artillerie, du génie, etc.; quant aux lieutenants généraux et maréchaux-de-camp, ils ne sont effectivement que des généraux de division et de brigade, dénominations plus vraies de leurs fonctions; mais ces noms,

donnés par la Convention, n'ont point été maintenus par la Restauration.

Des volumes entiers ont été écrits sur les qualités et les connaissances nécessaires à un bon général, selon la spécialité de son service; peut-être leur lecture aurait-elle moins d'utilité que celle de l'histoire militaire d'Alexandre, d'Annibal, de César, de Turenne, du prince Eugène de Savoie, du grand Frédéric, de Napoléon, et, dans un ordre moins élevé, celles de Luxembourg, de Catinat, de Villars, du maréchal de Saxe, de Hoche, de Moreau (*voy.* ces noms) et de tant d'autres généraux qui se sont illustrés de nos jours.

Napoléon, disant à David qu'il voulait être peint *calme sur un cheval fougueux*, traçait en peu de mots le portrait d'un général maîtrisant d'une main ferme et sûre toutes les difficultés qui surgissent autour de lui, dominant toutes les passions tumultueuses qui agitent une armée, la contenant par son ascendant et la conduisant à la victoire par la force seule de son génie.

On naît général comme l'on naît poëte, a dit le maréchal de Saxe; on ne peut contester entièrement la vérité de cet axiome, qui malheureusement prévaut trop en France. Certes, il faut que la nature donne les belles qualités qui conviennent à un général, mais ces qualités sont loin de suffire. L'étude, le travail et la méditation sont indispensables pour acquérir les connaissances et l'expérience nécessaires à ceux qui veulent s'illustrer à la tête des armées. En France, nous avons de bons généraux d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, etc., mais point ou fort peu d'officiers généraux dans toute l'étendue que comportent les fonctions de ce grade. Cependant la Prusse, cet état essentiellement militaire, nous a donné un exemple salutaire déjà adopté par la Russie : on a fondé dans ces contrées rivales de la France des écoles de hautes études militaires, dirigées par des hommes de guerre habiles; l'on n'y admet que des officiers supérieurs et des capitaines ayant déjà fait preuve d'une certaine instruction théorique, et possédant déjà tous les détails de service. Aussi dans ces écoles on ne traite que les questions relatives à la tactique, à la stratégie et à toutes les branches de l'administration; l'on y approfondit l'organisation militaire des états voisins, on y discute les mesures offensives et défensives à prendre dans telles circonstances données, etc., etc.; en un mot on y étudie les secrets du grand art de la guerre. Pendant le cours de ces études, on peut apprécier, dans l'officier qui les suit, l'homme, sa capacité, son génie, son aptitude aux diverses branches du service militaire. L'avenir que promet l'officier se dévoile : dans la suite, il n'y aura plus d'hésitation ni de mécompte dans le choix; on a des antécédents pour asseoir son jugement, et l'on peut dire de ces écoles (*voy.* MILITAIRES) qu'elles sont vraiment des pépinières d'officiers généraux.

On l'a dit à l'article ÉTAT-MAJOR, le nombre des officiers généraux employés dans les cadres de l'armée française a beaucoup varié, quelquefois en raison des forces militaires mises sur pied, mais le plus souvent par suite d'emplois donnés à la faveur et à l'intrigue. Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, le nombre des officiers généraux s'accrut outre mesure, à tel point qu'en 1788 on comptait 226 lieutenants généraux, 506 maréchaux-de-camp et 466 brigadiers (généraux inférieurs), ce qui donnait, en supposant l'armée forte de 248,000 hommes, un officier général pour 200 hommes environ. Un abus aussi patent ne pouvait résister aux investigations de l'assemblée nationale : la loi du 29 octobre 1790 fixa le nombre des officiers généraux à 4 généraux d'armée, à 30 lieutenants généraux, et à 60 maréchaux-de-camp; ce cadre, en raison des circonstances, fut élargi par la Convention. Puis, par arrêté des consuls, le nombre des officiers généraux fut porté à 120 généraux de division et 240 généraux de brigade; mais l'empire, avec ses besoins et ses guerres sans cesse renaissants, dépassa ces chiffres, et, en 1812, il y avait sur les tableaux 168 généraux de division et 373 de brigade; en 1814, après les promotions de la Restauration, il y eut même 234 lieutenants généraux et 416 maréchaux-de-camp. Depuis cette époque, les réclamations de la législature firent successivement restreindre le cadre des officiers généraux. Le projet de loi, présenté aux Chambres en 1838,

et de nouveau en 1839, fixe à 80 le nombre des lieutenants généraux et à 160 celui des maréchaux-de-camp en activité ou en disponibilité. *Voy.* État-Major. C. A. H.

Dans les ordres religieux, le titre de *général* est opposé à celui de *provincial.* Les couvents d'un pays ou d'une *province* ecclésiastique étaient placés, et le sont encore dans certaines contrées, sous l'autorité d'un provincial. Le général était le chef supérieur et unique, sans distinction de pays, de tous les couvents du même ordre. *Voy.* Moines et Ordres religieux. X.

GÉNÉRALE, *voy.* Tambour.

GÉNÉRALISATION. La généralisation est la faculté intellectuelle qui sert à donner à nos idées le caractère qui les rend susceptibles d'être appliquées à toutes les choses revêtues des qualités que ces idées représentent dans notre esprit. Si nous prenons, par exemple, l'idée de *couleur bleue*, nous concevons que cette idée se rapporte à tous les corps qui peuvent la faire naître, par une impression particulière qu'ils produisent sur nous, lorsqu'ils frappent nos regards.

Toute idée générale se compose de deux éléments intellectuels : l'un, qui est la *matière*, le fond, l'essence de l'idée même, ce par quoi elle se distingue de toute autre idée; l'autre, la *forme*. La matière varie d'une idée à l'autre, la forme est la même pour toutes. En effet, si la matière était la même pour toutes ces idées, il n'y en aurait pas plusieurs, mais une seule. D'un autre côté, l'on ne conçoit pas la généralité différente d'elle-même. La différence dans le degré de généralité n'est point une différence essentielle, mais seulement une différence de quantité; ce qui n'empêche par conséquent pas l'identité de nature.

La forme ou la généralité des idées ne peut assurément pas exister dans notre esprit sans la matière; car il n'y a pas de généralité pure ou abstraite dans notre intelligence; mais il n'est pas aussi évident, au premier abord, que la matière de l'idée ne puisse pas exister sans la forme de la généralité. La détermination parfaitement circonstanciée d'une idée est, en effet, une autre forme qu'elle prend dans l'intuition. L'intuition est une idée non générale, mais considérée comme l'expression intellectuelle d'une ou de plusieurs qualités telles qu'elles s'offrent à l'expérience. L'intuition d'une couleur bleue est la vue même de cette couleur dans quelque corps déterminé, occupant un endroit plutôt qu'un autre, étant de telle espèce, et tel individu de cette espèce, etc., etc. Cette couleur est aussi d'une intensité et d'une étendue déterminées, et ainsi de suite.

Si nous pensons que cette couleur bleue que nous voyons est une des qualités du corps déterminé qui nous la présente, notre intuition est *concrète;* si au contraire nous pensons à cette qualité seule sans songer au sujet qui la revêt, notre intuition est *abstraite.* Elle est abstraite encore si elle se représente à notre esprit avec plus ou moins de netteté, plus ou moins circonstanciée, en l'absence même de la chose; mais jusque-là elle n'est point encore générale.

Pour qu'elle le devienne, il faut : 1° que l'esprit lui conçoive un rapport avec d'autres corps que celui qui l'a suggérée pour la première fois; 2° il faut par conséquent l'avoir observée dans plusieurs corps; 3° il faut l'avoir reconnue commune à tous ces corps; car si elle n'avait été qu'observée tantôt ici, tantôt là, sans comparaisons et sans les conceptions réciproques d'identité et de diversité appliquées, l'une à la qualité, l'autre aux choses que revêt la qualité, il n'y aurait pas de généralisation possible. Avec ces trois conditions, l'idée a le caractère de générale; mais elle sera plus générale encore si l'on conçoit la qualité qu'elle représente comme commune non-seulement aux corps dans lesquels on l'a trouvée, mais encore dans beaucoup d'autres que l'on n'a pas vus. L'essence de la généralité d'une idée consiste donc à être considérée en elle-même, sans aucune détermination des individus auxquels elle s'applique ou peut s'appliquer, mais avec la conception qu'elle peut s'appliquer à un nombre plus ou moins grand qu'on ne songe pas à déterminer. Ce résultat de l'abstraction et de la généralisation serait d'autant plus difficile à tenir présent à l'esprit, à contempler, à se rappeler, à combiner avec d'autres idées, qu'il s'éloignerait davantage d'une intuition, et d'une

intuition susceptible d'être imaginée. Le langage, le nom donné aux idées abstraites et générales, remédie à cet inconvénient. Un mot est par lui-même quelque chose de sensible, et qui nous frappe beaucoup plus que ne le ferait l'idée qu'il exprime. Il est bien plus facile à rappeler, et par conséquent à traiter.

Du reste, s'il a été primitivement nécessaire de voir plusieurs choses de même espèce, ou plusieurs qualités semblables dans différents individus, pour arriver à des idées générales, il n'en est pas de même maintenant; car en voyant un objet dont nous ne connaissons pas de pareils, envisagés sous un certain point de vue, rien ne nous est plus facile que de lui en imaginer, et de rendre ainsi commune la qualité par laquelle il se distingue de tout ce que nous connaissons.

Une idée générale peut l'être plus ou moins, suivant qu'elle convient à un plus ou moins grand nombre d'individus. Ce nombre est en raison directe des abstractions qu'on opère sur cette idée. Mais comme il vient un moment où l'idée est incomplexe, et ne peut par conséquent plus supporter l'abstraction, il vient un moment aussi où la généralité ne peut plus augmenter. La généralité d'une idée a donc une sphère déterminée absolument. Mais la restriction de cette sphère, qui devient de plus en plus stricte, à proportion que l'idée devient elle-même plus concrète, plus déterminée par d'autres idées, a aussi sa limite dans l'espace et le temps. C'est ainsi, d'une part, que l'idée générale de *couleur bleue* devient plus générale si elle perd sa détermination de *bleue :* il ne reste plus d'elle alors que l'idée de *couleur ;* si nous faisons l'idée de couleur égale à celle de *perception visuelle*, et que nous retranchions la détermination de *visuelle*, il ne nous reste plus que celle de *perception*. Si nous traduisons l'idée de perception en celle de l'*exercice de la capacité de percevoir*, et que nous retranchions cette dernière détermination, il ne nous restera plus que celle d'exercice d'une capacité quelconque, etc. D'un autre côté, si à l'idée de *couleur bleue* nous ajoutons la détermination *de ciel* en général, l'idée en devient plus concrète et par conséquent moins générale; si à cette idée nous en ajoutons encore une autre, par exemple celle-ci : le bleu de ciel *de ce corps*, elle devient moins générale encore. Elle serait enfin restreinte à son dernier terme si le bleu d'une intensité déterminée n'était plus considéré qu'en un point du corps bleu.

Il suffit de comprendre que les idées sont plus ou moins générales suivant qu'elles sont employées d'une manière plus ou moins abstraite, suivant que leur compréhension est plus ou moins simple, que leurs éléments diminuent ou augmentent. Mais il faut bien faire attention qu'en abstrayant sur une idée, comme en la concrétant, on lui enlève dans un cas une partie d'elle-même, et que dans l'autre on lui ajoute quelque chose de nouveau. Dans les deux cas donc, on les change jusqu'à un certain point, quoiqu'il y ait un fond qui reste toujours le même, fond qui est comme le noyau même de l'idée, et qui lui vaut de conserver le même nom malgré les abstractions et les concrétions.

C'est avec les idées générales qu'on fait les idées de *genre* et d'*espèce ;* les idées de *genre* sont plus générales ou moins concrètes que les idées de leurs espèces, etc., les idées d'*espèce* moins générales ou plus concrètes que les idées de leur genre. Du reste, la même idée conçue par rapport à une idée de même famille plus générale, ou par rapport à une autre de même famille encore, mais moins générale, est tout à la fois idée d'espèce et idée de genre, suivant qu'on la considère par rapport à l'idée supérieure ou par rapport à l'idée inférieure. C'est ainsi que l'idée d'*Asiatique* est espèce par rapport à l'idée d'*homme*, et genre par rapport à l'idée d'*Indien*. On voit par là que la compréhension de l'espèce contient celle du genre, plus, des déterminations qui ne sont pas dans le genre. Quand donc on dit que le genre contient l'espèce, il faut l'entendre en ce sens que l'idée de genre s'applique aux individus formant les espèces de ce genre, mais non pas que l'idée distinctive d'une espèce est aussi comprise dans l'idée de genre; autrement il n'y aurait pas de genre, ou ce genre ne pourrait pas même

contenir deux espèces; ce qui répugne. Nous pouvons donc dire, en formulant notre pensée d'une manière plus scientifique et plus précise, que l'espèce est comprise *extensivement*, mais non point *compréhensivement*, dans le genre. On appelle extension d'une idée le nombre, quel qu'il soit, des individus auxquels elle s'applique; la *compréhension* s'entend au contraire du nombre des idées particulières qui forment une idée quelconque. Ainsi l'extension de l'idée d'homme, ce sont tous les hommes; sa *compréhension*, ce sont les idées d'*animal* et de *raisonnable*, si, comme dit l'école, l'homme est un animal raisonnable. Il est clair par là que l'extension et la compréhension sont en raison inverse l'une de l'autre.

Puisque les idées de genre et d'espèce sont comme on les fait, et qu'elles servent de types pour classer les êtres, il importe beaucoup de les former convenablement, c'est-à-dire comme elles demandent à l'être; car si l'on y fait entrer un élément qui ne convienne point, ou si l'on en retranche un d'essentiel, on sera exposé à des erreurs de spéculation ou de pratique plus ou moins graves. *Voy.* Genre, et Classification.

Le sens des mots dépendant des idées qu'on leur fait signifier, et ces idées, comme on voit, pouvant être plus ou moins concrètes, il n'est pas étonnant que les mêmes mots ne signifient pas toujours la même chose pour tous ceux qui en font usage.

Il ne faut pas s'abuser non plus sur la valeur objective des idées générales. Les uns ont voulu qu'elles n'en aient aucune, d'autres au contraire ont cru qu'elles avaient un objet propre, tout comme les intuitions; d'autres enfin ont pensé qu'il y avait là dispute de mots et ont tenté d'expliquer ce malentendu. Les premiers ont été appelés *nominalistes*, les seconds *réalistes*, les troisièmes *conceptualistes*. Suivant la première opinion, il n'existe rien, par exemple, qui réponde à l'idée générale d'homme; suivant la seconde, au contraire, l'humanité existe si bien que chaque individu de l'espèce humaine n'est tel que parce qu'il participe de l'humanité, qu'il en a les caractères; suivant la troisième, enfin, il n'existe point d'homme en général, ni d'humanité en particulier; mais ce sont là cependant des idées dont la matière première existe dans les intuitions de tel ou tel homme, et c'est en détachant par la pensée les qualités spécifiques de notre espèce de tous les individus qui les portent, en les considérant abstraitement, en les concevant comme communes à tous les hommes, en les nommant enfin, que l'esprit humain en fait des êtres de convention. Voilà donc dans quel sens l'objet des idées générales existe et n'existe pas tout à la fois; voilà par conséquent la conciliation du réalisme et du nominalisme (*voy.* ces mots). Une idée générale peut être singulière ou collective, par exemple les idées générales d'*arbre*, de *forêt*; elle peut aussi être partielle, si elle est prise dans un sens indéterminé : un *arbre*, des *arbres*, en général.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des idées générales dont la matière est fournie pas l'intuition ou l'expérience: il en est d'autres pourtant, les idées de raison pure, mais qui sont une simple forme de l'esprit humain, c'est-à-dire une manière de concevoir les choses, et qui ne correspondent à aucune qualité empirique ou réelle. Ces idées ne se forment point par les procédés lents et successifs dont nous avons parlé : elles sont un produit immédiat et subit de la raison placée dans les circonstances propres à la faire agir. Telles sont les conceptions de *cause* et d'*effet*, de *substance* et de *mode*, et toutes les idées de rapport. *Voy.* Abstraction, Absolu, etc.

Les signes des idées générales ou des conceptions de la raison, c'est-à-dire les mots qui les expriment, peuvent souvent, dès qu'une fois leur signification a été arrêtée, être employés dans le raisonnement comme des signes algébriques dans la détermination d'une formule, c'est-à-dire sans penser à leur valeur, jusqu'à ce qu'enfin la conclusion soit obtenue. C'est ce qui explique pourquoi des dialecticiens, ou plutôt de vains disputeurs scolastiques, peuvent paraître très habiles sans avoir cependant un esprit vraiment logique, et tout en manquant surtout de sens et de jugement. J^h T.

C'est le propre des penseurs de *généraliser*, c'est-à-dire de revendiquer pour tout un ordre de choses et d'idées des caractères qu'on a observés dans certaines choses ou appartenant à certaines idées. Il y a loin d'une pomme qui tombe d'un arbre à la gravitation universelle, et cependant Newton fut conduit à cette abstraction par un fait de ce genre. C'est en généralisant les idées qu'on établit les règles, les lois qui gouvernent le monde et toutes ses subdivisions; c'est par là qu'on arrive à la vérité universelle, ou pour mieux dire à la vérité, mot qui implique déjà l'universalité. Pour généraliser les idées, il faut en avoir envisagé un grand nombre en particulier; dans l'ordre des faits, on court continuellement risque d'en rencontrer un qui démentira peut-être le jugement que nous en avons porté et le caractère général que nous leur avons assigné. Il n'y a que les esprits vastes, solidement instruits, observateurs exacts, qui soient capables de généraliser. Les généralités justes servent à classer les idées et les faits, ou, en d'autres termes, à simplifier la science; les généralités vagues troublent les idées et engendrent l'erreur; elles jettent dans les livres et dans les conversations les lieux communs si fatigants pour l'homme qui pense, mais dans lesquels se complaisent l'irréflexion et la présomption. S.

GÉNÉRALISSIME, superlatif de *général*, qui primitivement n'était qu'un adjectif. C'est un titre connu seulement des modernes depuis plusieurs siècles, et qu'ont porté Wallenstein, Montecuculli, le prince Eugène, etc. On l'a conféré le plus souvent, dans les armées composées de diverses nations alliées, au général appelé à prendre le commandement sur tous les autres généraux, du consentement de toutes les puissances intéressées; ou aussi dans l'armée d'une seule et même puissance, à celui qui avait sous ses ordres des généraux ou maréchaux du même grade, eux-mêmes commandants d'armée. X.

GÉNÉRALITÉS. Vers la fin du XIV^e^ siècle, les *généraux* des finances établis pour la direction des deniers provenant des aides (*voy.*) se partagèrent les provinces composant alors le domaine de la couronne en quatre parties qui prirent le nom de *généralités*. Ils avaient chacun l'inspection de l'une d'elles et devaient veiller sur la conduite équitable des officiers soumis à leur juridiction, qu'ils pouvaient instituer et destituer. Sous François I^er^, la division du territoire en 16 recettes générales pour toutes sortes de deniers, soit du domaine, soit des tailles, aides, gabelles ou subsides, donna lieu à autant de généralités. Ce nombre ne fit qu'augmenter jusqu'à la Révolution; alors la France se trouvait divisée en 25 généralités qui conservaient à peu près l'organisation que leur avait donnée Henri III par une ordonnance du mois de juillet 1577, établissant des bureaux de finances dans chaque généralité. Ces divisions étaient généralement mal entendues, les généralités ayant été établies, supprimées, rétablies, réunies, divisées en différents temps, sans rapport à aucun projet général. *Voy.* IMPÔT. L. L-T.

GÉNÉRATION, fonction par laquelle les êtres vivants reproduisent des individus semblables à eux. C'est l'éternelle barrière placée entre la matière brute et la matière organisée. Les corps vivants *naissent* de corps semblables à eux et dont ils ont été séparés à une certaine époque sous la forme de graines, d'œufs, d'embryons, etc. Les corps bruts *se forment* par des agrégations de molécules qu'opèrent uniquement les lois générales des attractions physiques et chimiques. De toutes les facultés départies aux êtres vivants, la génération était celle pour laquelle la cause créatrice devait montrer le plus de sollicitude, puisque c'est par elle qu'elle assurait la conservation des espèces. Aussi voit-on ces êtres n'atteindre leur apogée, ne jouir de toute la plénitude de leur existence, qu'à l'époque où ils sont aptes à se reproduire, et commencer à décroître, mourir en quelque sorte en détail, du moment où ils cessent de pouvoir réparer les vides causés à chaque instant dans la nature vivante par la mort. Il est même des espèces (cela s'observe particulièrement dans la classe des insectes) qui ne naissent que pour se reproduire et meurent aussitôt après.

Avant de jeter un coup d'œil sur les

procédés variés par lesquels s'accomplit la génération dans les diverses classes d'êtres végétants et vivants, une question se présente à résoudre : l'existence d'êtres organisés que d'autres êtres semblables et antérieurs n'auraient point engendrés, est-elle possible? En d'autres termes, que faut-il penser des *générations* dites *spontanées?* Nous nous adressons à une classe de lecteurs trop instruits pour qu'il soit nécessaire de leur prouver que les anciens avaient poussé la crédulité jusqu'à l'absurde en admettant une génération *par pourriture*, d'où seraient écloses des espèces offrant l'organisation la plus complexe, comme les insectes. Les observations microscopiques ont surabondamment démontré que les insectes, que les vers qui apparaissent dans les viandes en putréfaction, proviennent d'œufs qui y avaient été déposés. Mais faut-il croire qu'il n'existe d'autre vie que celle qui a été transmise de corps vivant à corps vivant, par une succession non interrompue? Ne faut-il pas au contraire attribuer à la faiblesse de nos sens, à l'imperfection de nos instruments, l'impossibilité où nous sommes, dans certains cas, de découvrir aucun germe qui puisse expliquer, par exemple, l'apparition spontanée de myriades d'animalcules dans un liquide? Comment les entozoaires que l'on trouve dans le parenchyme des viscères les plus profonds y auraient-ils pénétré? N'est-on pas parvenu à fabriquer pour ainsi dire de toutes pièces les rudiments de la matière végétante et vivante, à en varier même indéfiniment les formes? Ainsi, lorsqu'on place un peu de chair musculaire dans de l'eau, l'œil armé du microscope y découvre bientôt, comme l'a vu M. Dumas, une foule de petits globules d'une extrême petitesse et doués d'un mouvement spontané. Bientôt ces corpuscules s'accoleront les uns aux autres, et finiront par former, en s'agglomérant, un animalcule unique, plus gros, et doué d'un mouvement plus énergique que les simples globules. Nous pourrions citer encore, dans un autre ordre de faits, les cas très curieux d'*apparitions spontanées de végétaux* observés par M. Thiébaut de Berneaud, qui en a conclu que les terrains ayant porté pendant un laps de temps plus ou moins long de grands végétaux d'une famille, peuvent en produire ensuite spontanément d'autres de familles étrangères à la première, lorsque les précédents sont détruits par des accidents ou qu'ils tombent de vétusté. Il nous semble donc difficile de ne pas admettre que des éléments, ou, comme les aurait appelés Leibnitz, des *monades* d'une nature particulière répandues dans l'univers peuvent, en se combinant sous l'empire de certaines forces, produire dans les derniers degrés de l'échelle organisée cette classe d'êtres qui forme dans le sein du monde visible un autre monde animé dont nous n'entrevoyons même pas les limites. Nous renvoyons d'ailleurs ceux qui voudraient acquérir des idées plus approfondies sur ce sujet à la *Philosophie zoologique* de l'illustre Lamarck.

Dans les classes d'êtres où la génération ne s'accomplit plus qu'à l'aide d'une substance fournie par un corps vivant, nous avons à signaler de nombreuses oppositions. Au degré le plus simple, l'individu se partage à une certaine époque en plusieurs fragments qui constituent autant d'individus nouveaux : c'est la génération *fissipare;* les infusoires nous en offrent un exemple. Ou bien du corps de l'être vivant, tantôt en dehors, tantôt en dedans, poussent des espèces de gemmes ou bourgeons qui, à une période déterminée, se détachent et forment des individus nouveaux : c'est la génération *gemmipare;* les polypes nous la présentent. Enfin, dans les autres classes du règne animal, la génération s'accomplit à l'aide d'organes spéciaux qui déterminent le *sexe* et dont le concours est toujours nécessaire à la production du nouvel être, quoique leur réunion ou l'*accouplement* ne le soit pas.

La génération, considérée dans les animaux les plus parfaits, se compose de deux actes différents : l'*accouplement* ou *copulation*, et la *conception* ou *fécondation*. Nous n'avons rien à ajouter à ce qui en a été dit aux articles qui en traitent, et nous y renvoyons. *Voy.* aussi SEXE et CROISEMENT DES RACES. C. S-TE.

GÉNÉRATION. En chronologie, ce mot désigne la moyenne de la durée

d'une vie d'homme. C'est par générations que les anciens calculaient la succession des événements et la marche du temps. Hérodote suit habituellement ce mode de comput. Pour lui, une génération embrassait l'espace d'un peu plus de 33 ans; il compte trois générations pour 100 ans. Plusieurs chronologistes ont donné à la génération une durée moindre : d'après les uns elle serait tout au plus de 30 ans, et quelques autres l'ont rabaissée jusqu'à 22. *Voy.* CHRONOLOGIE, ÈRE. S.

GÉNÉRAUX (ÉTATS-), *voy.* ÉTATS-GÉNÉRAUX.

GÉNÉROSITÉ. C'est, à proprement parler, cette vertu magnanime qui fait qu'on use bien de ses avantages et qu'on ne se venge pas d'un ennemi vaincu. Mais la générosité, dans l'acception la plus étendue de ce mot, ne se borne pas précisément à remplir les devoirs que la raison nous prescrit ni à faire ce que les autres sont en droit d'exiger de nous: elle nous fait encore sacrifier nos propres intérêts et préférer les autres à nous-mêmes (*voy.* DÉVOUEMENT). La générosité, bien comprise et bien pratiquée, est un sentiment aussi noble que la grandeur d'âme, aussi utile que la bienfaisance et aussi tendre que l'humanité. C'est en un mot la vertu des héros, vertu que le vulgaire admire plutôt qu'il ne peut l'imiter. La générosité ne peut avoir de plus beau motif que le pardon des injures (*voy.* CLÉMENCE) et l'amour de la patrie. L'histoire n'en offre pas de plus bel exemple que celui de Camille, injustement banni de Rome, et faisant des vœux pour que son *ingrate patrie* n'ait jamais à regretter son départ *.

Selon Saint-Évremont, « la générosité « que la justice ne dirige pas est le mou- « vement d'une âme véritablement noble, « mais mal réglée. » Telle est celle qui absout le crime, quand il n'est point suivi de repentir. Cette pernicieuse générosité cesse alors d'être une vertu, puisqu'elle sert presque d'encouragement à des crimes nouveaux. Corneille outrepasse tous les priviléges de l'hyperbole lorsqu'il fait dire à Émilie :

> L'ingratitude est belle envers la tyrannie,
> Et, pour qui rompt le cours d'un sort si rigoureux,
> Les cœurs les plus *ingrats* sont les plus *généreux*.

L'ingratitude et la générosité! quel monstrueux accouplement de mots! Aussi Cinna fait-il justice de cette étrange proposition en répondant à Émilie :

> Vous faites des vertus au gré de votre haine!

Titus renonce à Bérénice qu'il aime et dont il est aimé; il l'engage à se donner à Antiochus qui l'adore sans espoir; Antiochus refuse un bonheur acheté au prix de ce double sacrifice. C'est avec raison que, pour mettre fin à ce noble débat, Bérénice s'écrie :

> Arrêtez, arrêtez! princes trop généreux!

Restreinte à un objet pécuniaire, la générosité prend le nom de *libéralité*. Elle doit se proposer le soulagement des malheureux. Dans la distribution des bienfaits il faut éviter l'ostentation, apporter le discernement et conserver la modestie. Cet art d'obliger sans humilier celui qui reçoit un bienfait n'est pas commun. L'Écriture dit que la main gauche doit ignorer ce que donne la main droite. Nous ne nous rappelons pas quel auteur s'est exprimé ainsi sur le même sujet :

> Je loue, en l'admirant, ce respect du malheur,
> Qui, montrant le bienfait, cache le bienfaiteur.

Il y a cette différence entre la charité (*voy.*) et la générosité que l'exercice de celle-ci suppose la richesse ou du moins l'aisance, et que la pratique de l'autre s'allie même avec l'indigence. L'humble prêtre Vincent de Paul est le type de la première; les opulents financiers de Baujon et de Monthyon sont des modèles de la seconde. P. A. V.

GÊNES (VILLE, RIVIÈRE et DUCHÉ DE). Le voyageur qui prend le soir le bateau à vapeur à Marseille, et qui se réveille le lendemain dans le golfe de Gê-

(*) Nous en savons un plus beau : c'est celui du Juste, flagellé, conspué, couronné d'épines et cloué sur la croix, lequel, en mourant, intercéda près de Dieu pour ses bourreaux et prononça cette généreuse prière : « Pardonne- « leur, ô Dieu, car ils ne savent pas ce qu'ils « font. » S.

nes, en face de la ville superbe (*Genova la Superba*) qui a donné son nom à cette partie de la Méditerranée, ne peut que rester frappé d'étonnement à la vue d'un vaste amphithéâtre de collines couvertes de villas et de jardins, à la vue de cette cité de marbre orgueilleusement assise sur la pente des coteaux, et de ce double port où se pressent en toute saison des bâtiments marchands avec leur population de matelots. Certes Gênes, aujourd'hui l'humble sujette du roi de Sardaigne, est déchue de son ancienne splendeur; elle ne fournit plus des galères aux croisés et ne lance plus de flotte contre ses rivales encore plus abattues qu'elle-même; mais, vue ainsi du dehors, elle est toujours grande et belle. Deux mille vaisseaux se laissent guider, chaque année, par ce fanal à la noble structure qui s'élève à l'extrémité occidentale de la ville; deux mille vaisseaux s'abritent derrière les deux môles gigantesques, aux bras amples et puissants; ils viennent chercher dans ce port franc les fruits dorés du Sud, l'huile des olives, les essences, la soie et le velours, après y avoir versé les épiceries, le sucre et le café. Un commerce actif d'exportation, d'expédition et de banque console les 80,000 habitants de Gênes de la perte de leur ancienne liberté, qui avait pourtant été mêlée de tant d'orages. Leurs palais d'ailleurs sont debout, éblouissants de marbre aux couleurs gaies et variées. Parcourez les rues Balbi, Nuova et Nuovissima : quelle rangée d'édifices pompeux! Entrez dans la demeure des Doria, des Durazzo, des Brignole, des Balbi : là, rien qui rappelle la triste décadence de Venise! Les maîtres sont là, qui soignent leurs salons, où brillent les dorures, où les chefs-d'œuvre de la peinture se disputent vos regards. Visitez la demeure de la misère, l'*Albergo dei Poveri :* cet hôpital, qui abrite jusqu'à trois mille malades, n'est qu'un palais de plus dans la ville des palais. Agenouillez-vous dans ces temples surchargés d'ornements, dans cette église de l'*Annunziata*, où la profusion et la variété des marbres indigènes étonne jusqu'au pèlerin qui revient de la cité papale; ne dédaignez point ce dôme plus sévère, où tant de nobles doges et de puissants seigneurs ont implored pour leur belle patrie la protection du Tout-Puissant. Montez sur les tours de l'église de Carignan, que, sur sa colline solitaire un pont hardi, jeté par-dessus les maisons et les rues, unit au corps de la cité. Montez, pour jouir une seconde fois de ce rare assemblage d'habitations princières, de fortifications qui les encadrent, en courant sur les collines; de maisons de campagne jetées au milieu des cyprès, des lauriers et des orangers; de bourgades et de villages aux clochers bariolés; de montagnes escarpées, qui bordent l'horizon au nord; d'une mer, bleue comme le ciel, qui découpe cette terre fortunée en golfes nombreux, et semble, sur les barques à blanches voiles qui la sillonnent comme un lac, porter en tout sens et en tous lieux la vie et l'abondance. Portez vos regards à l'Occident : c'est *la riviera di Ponente* qui fuit dans le lointain, entre les Apennins et la mer; vous devinez Finale, Savone, San-Remo, Ventimiglia, cette admirable *corniche* enfin, où s'élancent des bosquets de palmiers. Tournez-vous vers l'Orient : c'est le tour de la *riviera di Levante*, où Rapallo, Sestri di Levante, Portofino, Chiavari, si riants, si animés, réclament un coup d'œil. Dans ce petit duché de Gênes, 600,000 habitants répartis en vingt villes et 725 bourgs ou villages se pressent sur un espace de 104 milles carr. géogr. Lorsque, fatigué de ce vaste panorama, vous redescendez dans la ville couchée à vos pieds, évitez un instant ces rues royales qui traversent Gênes de l'est à l'ouest, et perdez-vous dans ces rues nombreuses et étroites qui escaladent les hauteurs ou qui descendent vers le port. La transition est brusque, étonnante! Ici, point de voitures : elles ne pourraient circuler dans ces étroits corridors que le soleil de juin parvient à peine à éclairer; une population laborieuse s'y entasse; le portefaix vous étourdit des cris rauques de son patois semi-africain; l'humble Génoise, avec son voile coquet, vous coudoie; quelque noble dame, vêtue de noir, passe en litière; mais c'est là l'exception : le travail règne sous toutes les formes, surtout dans les ruelles qui aboutissent au port. Toutes les fois que vous

sortez de ce labyrinthe de couloirs et que vous débouchez à la *Darsena* (port intérieur), vous restez confondu du mouvement de cette fourmilière, ébloui de l'éclat du jour, et attiré vers cette mer, si belle dans son repos et dans son courroux.

Mais la journée est à son déclin; vous avez satisfait à tous vos devoirs de voyageur : vous avez visité l'Université (fondée en 1812), l'École de marine (la première qui ait été établie en Italie), l'Institut des sourds et muets; on vous a montré l'ancienne demeure des doges, le palais *della Signoria*, avec sa salle immense; vous savez où siégent le sénat, les tribunaux; où réside l'archevêque, où étaient les bureaux de la banque Saint-George, établissement historique qui a traversé tant de siècles et de révolutions*. Et maintenant vous avez acquis le droit de vous délasser dans ce magnifique théâtre, dont le péristyle de marbre blanc est encore tout éclatant de fraîcheur et de jeunesse. Entrez! vous trouverez dans ces belles loges une noblesse polie, cultivée, et dans le parterre un public qui, par ses manifestations enthousiastes, fait preuve de vivacité méridionale. Et le lendemain, lorsque, obligé de partir au lever du jour, vous faites vos adieux à cette ancienne rivale de Venise, vous voyez l'aurore jeter de magnifiques reflets sur les terrasses, les clochers et les coupoles, sur les masses de cyprès, sur les pavillons des mâts et sur le phare solitaire à l'extrémité du port.

Histoire. Il est difficile de nommer Gênes sans penser à Venise. Ces deux républiques marchandes firent plus d'une fois, par un mouvement de leur puissante main, pencher la balance des destinées européennes; mais Venise, qui toujours avait soigné sa politique et sa constitution aux dépens de son commerce, est aujourd'hui complétement déchue, tandis que Gênes, inférieure autrefois à Venise sous le rapport gouvernemental, reprend au contraire une nouvelle vie par le négoce le plus actif. Dans l'histoire de Venise, c'est l'élément romain ou conquérant qui semble prédominer; chez les Génois, c'est l'élément aborigène, c'est-à-dire celui du négoce. Les Ligures, les plus anciens habitants du pays de Gènes, étaient pasteurs, chasseurs et pirates; leurs courses maritimes les mirent de bonne heure en contact avec la Sardaigne et Carthage. Incorporés à la Gaule cisalpine par Marcellus (222 avant J.-C.), ils en suivirent la destinée. Magon, père d'Annibal, détruisit Gênes, qui alors déjà faisait quelque commerce; mais trois ans plus tard (202 avant J.-C.), Rome restaura cette cité qu'attendaient des destinées si brillantes. Après la chute de l'empire d'Occident, successivement soumise à Odoacre, aux Ostrogoths, aux exarques, aux Lombards et aux Francs, Gênes finit par revendiquer sa liberté, lorsque la faiblesse des derniers Carlovingiens amena le morcellement du colossal empire de leur aïeul. A la différence de Venise, la république de Gênes, d'abord gouvernée par des consuls, manifesta une tendance constante vers la démocratie; jamais elle ne plia sous le joug d'une constitution uniquement calculée pour maintenir le pouvoir au sein d'une minorité; mais, d'un autre côté, elle subit aussi plus souvent que sa rivale des gouvernements arbitraires et de brusques révolutions.

Peu à peu Gênes, dont le commerce s'étend, se trouve impliquée dans les grandes questions politiques : elle prend une part active aux croisades, qui l'enrichissent par le transport des combattants et des pèlerins; elle profite des routes nouvelles ouvertes au négoce par la guerre sainte, et contracte des alliances avec des princes maures et africains. Elle est à l'apogée de sa gloire et de sa puissance lors du rétablissement de l'empire grec de Byzance (1261); les Paléologues la récompensent de sa puissante coopération par d'exorbitants priviléges. Aux Génois appartenaient à Constantinople les faubourgs de Péra et de Galata; sur

(*) La banque de Saint-George, qui était à la fois la banque de l'état et une caisse de dépôts et consignations, possédait des biens-fonds considérables de plus de 10 millions de revenus. Administrée par huit protecteurs, elle exerçait une juridiction indépendante sur les fonctionnaires qui relevaient d'elle. Mais l'état ayant toujours recours à elle dans les moments de détresse, elle perdit de plus en plus de son crédit. Lors de la réunion de la république Ligurienne à la France, la banque de Saint-George fut supprimée; les rentes de 3,400,000 livres génoises, qu'elle devait payer à ses créanciers, furent inscrites sur le grand-livre de la dette publique française.

tous les points de l'Archipel, ils s'étaient fait céder des stations avantageuses, telles que Scio, Mételin, Ténédos, Smyrne. Les rois de Chypre leur payaient tribut; au fond de la mer Noire ils s'emparèrent de Caffa, ainsi que du port d'Azof, à l'embouchure du Don; ils accaparèrent le commerce de l'Inde par la mer Caspienne. Et tandis que la république suivait ainsi le cours de ses succès au loin dans l'Orient, elle n'avait pas négligé des intérêts plus rapprochés : sur le continent de l'Italie elle s'était successivement emparée, à partir du XII^e^ siècle, du comté de Nice, du pays de Montferrat, des principautés de Massa, d'Oneille, de Monaco, du golfe de la Spezzia.

Mais ces conquêtes devaient amener inévitablement des collisions avec la république de Pise. La proximité des deux républiques était trop grande, leurs intérêts commerciaux trop identiques, pour que la lutte eût pu être évitée. Elle éclata à l'occasion des îles de Sardaigne et de Corse, que les deux états se disputaient, après en avoir chassé, à forces réunies, les Maures, vers le milieu du XI^e^ siècle. Ce fut, pendant deux cents ans, une guerre acharnée entre Pise et Gênes; elle ne se termina qu'en 1290, à l'avantage de Gênes, par la conquête de l'île d'Elbe et la destruction des ports de Pise et de Livourne. Jamais Pise ne put se relever de ce coup fatal.

Il s'était agi dans cette terrible lutte de la possession de la Méditerranée occidentale : dans la guerre avec Venise, c'était la prépondérance en Orient qui faisait le sujet du débat. Ici Gênes finit par céder, parce que son organisation politique était inférieure à celle de la république vénitienne; mais elle céda sans succomber, et après avoir mis sa rivale, dans la guerre de Chiozza, à deux doigts de sa perte (1379). Ce ne fut point, à vrai dire, la paix de Turin (1381) qui assura la prépondérance de Venise : ce furent l'instabilité du gouvernement génois et ses commotions intérieures. Souple et égoïste, le peuple de Gênes avait su échapper à beaucoup de dangers dans les longues guerres de l'Italie contre les Empereurs; toujours il avait embrassé le parti le plus sûr et le plus fort; mais léger et inconstant, il changeait de gouvernement sans autre motif que son caprice, et gâtait par ses dissensions intestines ce qu'il avait pu gagner au dehors par son habileté. En 1190, on avait aboli le consulat pour remettre le gouvernement entre les mains d'un podestat étranger, qu'on devait supposer en dehors de tout intérêt de parti; mais la noblesse contrariant cette nouvelle institution, on flotta longtemps entre les consuls et les podestats. Lorsque la querelle des Guelfes et des Gibelins (*voy.*) eut à la fin envahi le territoire de Gênes, les Spinola et les Doria se mirent à la tête du parti impérial, les Grimaldi et les Fieschi à la tête du parti guelfe. En 1257, Guillaume Boccanegra est élu *capitano* avec trente-deux assesseurs; mais au bout de cinq ans il se voit obligé de se démettre de sa chargé dictatoriale. En 1270, ce sont les Spinola et les Doria qui s'érigent en *protecteurs de la liberté génoise*, et accordent au peuple un faux semblant de liberté par l'institution d'un *abbé du peuple*, espèce de tribun sans importance réelle. Mais quoique sous l'administration tutélaire de ces deux familles les Pisans eussent été écrasés, on revint de nouveau à un podestat. Au milieu de ces troubles fastidieux par leur monotone répétition, on alla jusqu'à offrir, mais en vain, la suprématie de la ville à Henri VII d'Allemagne, à Robert, roi de Naples. Enfin, en 1339, Simon Boccanegro fut élu le premier à la dignité de *doge* (*voy.* T. VIII, p. 373). Au bout de cinq ans, impuissant à faire le bien et à empêcher le mal, il résigna sa charge; élu quelque temps après pour la seconde fois, il mourut empoisonné. A la place des quatre grandes familles nobiliaires dont les noms se retrouvent à toutes les pages des annales de Gênes (*voy.* Doria, Spinola, Grimaldi, Fieschi), s'élevèrent les quatre familles plébéiennes des Adorni, Fregosi, Quarci, Montaldi. Leur règne ne fut ni plus heureux ni plus ferme que celui de leurs rivaux expulsés : en 1391, le doge Adorno (*voy.*) se vit obligé d'offrir la suzeraineté de sa patrie au roi de France, qui expédia à cette république turbulente le maréchal de Boucicaut pour gouverneur. Celui-ci parvint, avec une excessive sévérité, à maintenir un peu d'ordre; c'est

de plus à lui que Gênes est redevable de l'institution de la banque de Saint-George. Mais huit ans s'étaient à peine écoulés lorsque les Français furent expulsés à leur tour. Gênes se donna tantôt au marquis de Montferrat, tantôt aux ducs de Milan; en 1458, ce fut encore une fois le roi de France dont elle implora l'assistance; enfin, à partir de 1464, la ville de Gênes peut être regardée comme une dépendance du duché de Milan. Pendant cette époque de troubles, la république perdit ses conquêtes en Orient; les Turcs étant maîtres de Byzance, Caffa et les îles de l'Archipel suivirent bientôt la destinée de leur ancienne métropole.

Pendant la longue rivalité de François Ier et de Charles-Quint, André Doria, qui commandait la flotte française, avait soumis sa ville natale à la France; mais mortifié, peu après, par le roi son maître, il se rangea du côté de l'Empereur, délivra Gênes, et lui donna, en 1528, une nouvelle constitution. Un doge se trouva placé dès lors à la tête du gouvernement, avec un conseil privé de huit *gobernatori*. Tous ces fonctionnaires, le doge y compris, ne restaient en place que deux ans. La puissance souveraine résidait dans un grand conseil de 400 membres, qui élisait annuellement un petit conseil de 100 membres. Les deux conseils délibéraient en commun avec les *gobernatori*, à la majorité des voix, sur les impôts, les douanes, les lois; le petit conseil s'occupait des affaires étrangères. Pour que ses délibérations fissent autorité, il fallait au moins les quatre cinquièmes des voix. Cinq censeurs se trouvent pendant quatre ans à la tête de la judicature. André Doria fut seul élu *censeur à vie;* il régnait de fait. La noblesse fut dès ce moment divisée en noblesse ancienne et nouvelle: à la première appartenaient 28 familles, à la seconde 437. Le doge pouvait être choisi indifféremment dans l'une ou l'autre de ces catégories.

Ce fut contre le gouvernement ainsi constitué que se trama, en 1547, la célèbre conspiration de Fiesque (*voy.*), non pas dans l'intérêt de la liberté, mais pour ramener l'ancienne anarchie, si favorable aux meneurs et aux chefs de parti. Cette tentative échoua, parce qu'elle n'était point étayée sur la force des choses. André Doria vécut jusqu'à l'âge de 93 ans; 12 ans auparavant, il s'était encore battu en personne contre la Corse, soulevée par les Français.

Après la mort de ce grand homme d'état, Gênes prit peu de part aux querelles européennes; étroitement liée à l'Espagne*, elle se voua exclusivement au commerce et s'appliqua à maintenir par un gouvernement *proconsulaire* son autorité dans l'île de Corse (*voy.*), dernier débris de ses nombreuses conquêtes. Dans le cours du XVIIIe siècle, cette malheureuse île tenta plus d'une fois de secouer son joug; sous Pascal Paoli elle avait à peu près expulsé ses maîtres, lorsque la république de Gênes, pour qui une semblable possession n'était plus qu'un embarras, vendit la Corse à la France pour la somme de 40 millions, et Marbœuf soumit les insulaires révoltés contre leurs nouveaux maîtres (1768).

Depuis 1745, Gênes avait été l'alliée des Bourbons, parce que l'Autriche venait de céder à la Sardaigne le marquisat de Finale, qui coupait, sur les bords de la Méditerranée, le territoire de la république. A la suite de ce revirement de politique, les revers de la guerre obligèrent Gênes de se rendre à l'Autriche; le doge fit d'humbles excuses à Vienne, aux pieds de Marie-Thérèse, comme avait fait un de ses prédécesseurs à la cour du grand roi, après le bombardement de 1684 (*voy.* T. VIII, p. 374). La France, toutefois, vint au secours de sa nouvelle alliée, et, à la paix d'Aix-la-Chapelle, Gênes acquit le territoire de Finale.

Ce fut pour elle la dernière lueur de fortune. Son indépendance, qui ne s'appuyait plus sur une attitude forte, dut succomber en face de la révolution française. Le 6 juin 1797, à la suite des victoires de Bonaparte et des intrigues de Faypoult, la *république Ligurienne*, humble fille de la république française et modelée sur elle, remplaça l'antique république de Gênes. Son territoire fut un peu agrandi, mais sa puissance navale se trouva réduite à cinq galères! Ce nou-

(*) Ce fut cette alliance qui valut à Gênes, en 1684, le fameux bombardement par la flotte de Louis XIV. *Voy.* DUQUESNE et DOGE.

vel état de choses entraina pour Gênes, en 1800, un siége terrible (*voy.* Masséna). La France consulaire lui dicta, deux ans plus tard, une nouvelle constitution (le 29 mai 1802). Enfin, le 4 juin 1805, Gênes fut réunie à l'empire français et ne forma plus que trois départements dans cette vaste agglomération d'états divers. Après la chute de Napoléon, la garnison française qui occupait Gênes dut capituler. Lord Bentinck, avec un corps anglais, prit possession de la ville (avril 1814) et lui rendit son ancienne constitution antérieure à 1797; mais le congrès de Vienne ne ratifia point ces arrangements préliminaires. Gênes, en 1815, fut adjugée au roi de Sardaigne; elle conserve avec son territoire le titre de duché. L. S.

GENÈSE, *voy.* Création, Cosmogonie et Pentateuque.

GENÊT. Dans son acception générale, ce nom, accompagné de diverses épithètes, sert à désigner un assez grand nombre de plantes légumineuses ou papilionacées, appartenant à plusieurs genres distincts.

L'espèce qu'on appelle plus spécialement Genêt, ou *genêt à balais*, est considérée aujourd'hui par la plupart des botanistes comme constituant le genre *spartium*. Ce genre se caractérise par son calice à deux lèvres ringentes, dont la supérieure est bifide et l'inférieure tridentée; par des étamines saillantes hors la carène; un style épaissi au sommet et roulé en crosse après l'épanouissement de la fleur; le stigmate terminal et horizontal. La gousse est comprimée et renferme plusieurs graines. Le genêt commun ou genêt à balais (*spartium scoparium*, Linn.) forme un buisson haut de trois à dix pieds. Ses rameaux sont glabres et anguleux; ses jeunes pousses, tantôt glabres, tantôt hérissées, sont flexibles et effilées. Les feuilles sont petites, pétiolées, et la plupart simples. Les fleurs, solitaires à l'aisselle des feuilles, sont longuement pédonculées, grandes, odorantes, de couleur jaune, et rapprochées en grappes. La gousse, noire à la maturité, est fortement poilue aux bords et de forme oblongue. Cet arbrisseau couvre, dans plusieurs parties de l'Europe, d'immenses espaces incultes, et ne laisse guère croître à son ombre que quelques chétives graminées. Néanmoins la plante est d'une grande utilité : ses cendres contiennent beaucoup de potasse; l'écorce des branches et des rameaux est filandreuse; elle sert à faire des cordages et des toiles grossières. Le bétail, les chèvres et les bêtes à laine broutent volontiers les jeunes pousses. Les fleurs sont hantées par les abeilles, mais le miel qui en provient n'est pas de la meilleure qualité. En Belgique et en Allemagne, les boutons des fleurs, confits au vinaigre, se mangent en guise de câpres. Toute la plante est astringente et peut être employée au tannage. Les jeunes pousses, les feuilles et les racines possèdent des propriétés apéritives, diurétiques et purgatives. Les médecins anglais prescrivent la décoction des jeunes pousses contre l'hydropisie, et l'on assure qu'elle ne s'administre pas toujours sans succès. Le genêt commun fait partie des arbustes qui décorent les bosquets et les jardins paysagers; on en possède une variété à fleurs doubles et une variété à fleurs blanches.

Le Genêt d'Espagne, ou *genêt jonciforme* (*genista juncea*, Lamk.; *spartium junceum*, Linn.) constitue aujourd'hui le genre *spartianthus*, lequel diffère des genres voisins par son calice membraneux en forme de spathe à une seule lèvre. Cette espèce, si fréquemment cultivée comme arbuste d'agrément, est aussi commune dans l'Europe méridionale que le genêt commun l'est dans le Nord. Elle atteint jusqu'à dix pieds de haut; ses rameaux touffus, très nombreux, d'un vert luisant, effilés et lisses comme des joncs, lui impriment une physionomie particulière et très élégante. Les feuilles, petites et peu nombreuses, sont tantôt simples, tantôt composées de trois folioles. Les fleurs, grandes, odorantes et de couleur jaune, forment des grappes, lâches vers l'extrémité des ramules. La gousse est allongée, aplatie et velue.

Dans les jardins du nord de la France, la floraison du genêt d'Espagne commence en juin et se continue jusqu'en automne. On possède aussi une variété de l'espèce à fleurs doubles. La plante se

prête facilement à la taille, et, par cette raison, on l'emploie volontiers à faire des palissades ou autres clôtures vivantes. Les jeunes pousses sont très flexibles et peuvent tenir lieu d'osier; les fleurs passent pour purgatives, diurétiques et apéritives. Dans l'Europe australe, et notamment dans les Cévennes, l'écorce des rameaux sert à fabriquer des cordages et de la toile. Les jeunes pousses de la plante, se conservant vertes toute l'année, fournissent un excellent fourrage d'hiver pour les chèvres et les bêtes à laine. Enfin les fleurs sont aussi très fréquentées par les abeilles.

Il nous reste à parler de quelques espèces de genêts proprement dits, c'est-à-dire faisant partie du genre *genista* des botanistes modernes. Ce genre offre pour caractères essentiels : le calice à deux lèvres, dont la supérieure est bifide et l'inférieure tridentée; la corolle à étendard défléchi et à carène ordinairement plus courte que les étamines; le stigmate oblique, latéral et introrse; la gousse soit comprimée, soit bouffie, et renfermant une ou plusieurs graines. La plupart des vrais genêts sont des arbrisseaux épineux. Les feuilles sont simples ou composées de trois folioles. Les fleurs, jaunes ou blanches, sont disposées en grappe, ou en ombelle, ou en capitule. Le genre renferme environ 70 espèces, parmi lesquelles les suivantes méritent d'être citées de préférence.

Le Genêt des teinturiers (*genista tinctoria*, Linn.), appelé vulgairement *genestrolle*, croît dans presque toute l'Europe, ainsi qu'en Sibérie. C'est un arbuste touffu, haut de deux à trois pieds, à feuilles sessiles et lancéolées; ses fleurs, nombreuses et d'un jaune vif, sont disposées en grappes feuillées. Cette plante se cultive assez souvent dans les parterres; ses sommités fleuries donnent une teinture jaune, d'ailleurs peu employée chez nous, parce qu'on préfère la gaude (*voy.*). Les fleurs, les feuilles et les racines sont purgatives; les graines passent pour émétiques. En Russie, la décoction de la genestrolle est considérée comme un remède contre l'hydropisie.

Le Genêt monosperme (*genista monosperma*, Lamk.), indigène dans la région méditerranéenne, est remarquable par ses longs rameaux flexibles et ses fleurs blanches. Sur le littoral d'Espagne, où on le connaît sous le nom de *retamas*, il forme de gros buissons dans les sables mouvants, qui se refusent à presque toute autre végétation et qu'il finit par fixer au moyen de ses longues racines. Les feuilles et les jeunes pousses de la plante servent de fourrage aux troupeaux. Les branches, flexibles comme des cordes de chanvre, fournissent une filasse qu'on emploie à faire des cordages et de la toile.

Le Genêt scorpion (*genista scorpius*, Lamk.) et le Genêt féroce (*genista ferox*, Poir.), l'un et l'autre indigènes dans les contrées voisines de la Méditerranée, sont hérissés d'une multitude de fortes épines, et par là rendent inabordables les lieux qu'ils infestent. Néanmoins l'aspect de ces arbustes est très pittoresque à l'époque de la floraison, et ils méritent une place dans les jardins paysagers.

Le Genêt a fleurs blanches (*genista alba*, Lamk.) est l'une des espèces les plus élégantes du genre, par l'abondance de ses fleurs. Ce genêt, très recommandable comme arbuste d'ornement, habite aussi l'Europe australe et le nord de l'Afrique.

Enfin, plusieurs autres genêts, notamment le *genista candicans*, Linn., le *genista Canariensis*, Linn., le *genista radiata*, Scop., le *genista linifolia*, Linn., le *genista Ætnensis*, Guss., etc., se cultivent soit dans les jardins, soit dans les collections d'orangerie. Ed. Sp.

GÉNETHLIAQUE. A Rome, en Grèce, la naissance d'un enfant était célébrée par des cérémonies particulières (*γενέθλια*), par des fêtes et des présents. Des poëmes, des discours étaient même quelquefois composés en l'honneur du nouveau-né; on les appelait des discours, des poëmes génethliaques. Le chef-d'œuvre des poëmes génethliaques est la quatrième églogue de Virgile adressée à Pollion : *Sicelides Musæ*, etc. Dans les Sylves de Stace (II, 7), il y a aussi un poëme fort remarquable, où il célèbre le jour de naissance et les talents du chantre de la Pharsale, intitulé : *Genethliacon Lucani*. Dans ces poëmes, dans ces discours, on tirait souvent l'horoscope de l'enfant d'après l'inspection des astres au moment de sa naissance (*sidus natali-*

tium, Cic., *Div.* II, 43). Ceux qui prédisaient ainsi l'avenir étaient appelés des astrologues, des Chaldéens et aussi des *généthliaques*. Il y a dans Aulu-Gelle un beau discours de Favorinus (*voy.*) contre les génethliaques et l'astrologie judiciaire (*Noct. Attic.* XIV, 1). F. D.

GENÈVE, le 22^me^ et l'un des plus petits cantons suisses. Son territoire ne présente qu'une superficie de douze lieues carrées, mais il a pour chef-lieu la ville du même nom, qui est la plus grande et la plus peuplée de toute la confédération Helvétique. Le canton de Genève est situé dans la partie la plus occidentale de la Suisse, entre la France, la Savoie et le canton de Vaud. Sa population est, suivant le dernier recensement, d'environ 58,666 âmes, dont près de 38,000 professent la religion réformée.

La ville de GENÈVE renferme, à elle seule, plus de la moitié de cette population : elle compte environ 28,000 habitants. Placée à l'extrémité du lac (*voy.* l'article suivant), elle est traversée par le Rhône, dont les flots bleus et limpides vont se réunir un peu plus loin aux eaux blanchâtres de l'Arve, torrent impétueux alimenté par les neiges et les glaces des montagnes. Ville ancienne, mal bâtie, avec des rues étroites et tortueuses qui montent et descendent le long d'une colline assez rapide, Genève n'offre pas de monuments bien remarquables. Le temple de Saint-Pierre, édifice de transition dans lequel le style gothique s'allie à l'art grec et dont le péristyle est une imitation de celui du Panthéon de Rome, est la seule église digne d'être citée. Des quais construits récemment sur les bords du Rhône; un pont qui traverse ce fleuve dans sa plus grande largeur, et qui, suspendu ou plutôt appuyé sur des chaînes de fer scellées dans des piles de maçonnerie, présente un mode de construction assez curieux; l'île de J.-J. Rousseau, dans laquelle on voit, sur un superbe bloc de granit poli, la statue en bronze de ce grand écrivain, exécutée par le sculpteur Pradier, forment aujourd'hui la plus belle partie de la ville; on y jouit de la vue du lac et du Mont-Blanc.

Le gouvernement de Genève repose sur une constitution représentative qui en fait une démocratie tempérée. Le pouvoir législatif réside dans le *conseil représentatif*, élu directement par les citoyens à la majorité des suffrages. Le droit électoral appartient à tout citoyen âgé de 25 ans qui paie 3 francs 25 centimes d'impôts. Pour être éligible, il faut de plus être laïc et âgé de 30 ans, ou seulement de 27 si l'on est marié. Le pouvoir exécutif est confié au *conseil d'état* et à quatre *syndics* choisis dans son sein par le conseil représentatif, qui nomme également les membres du conseil d'état.

Les autorités judiciaires sont aussi soumises à l'élection. Les magistrats des différents tribunaux sont nommés pour un certain nombre d'années par le conseil représentatif. Les audiences des tribunaux sont publiques; on y observe le droit français, modifié par des lois postérieures selon les besoins du pays. Tous les avocats peuvent exercer les fonctions réservées ailleurs, par privilége, aux avoués et aux procureurs.

Comparée à la petitesse du pays, la machine gouvernementale semble très compliquée; mais les rouages, quelque nombreux qu'ils soient, en sont si bien combinés qu'elle fonctionne avec une grande facilité sans que jamais aucun obstacle vienne l'entraver. Cette complication a d'ailleurs un avantage très précieux pour une république : celui d'intéresser à sa marche un grand nombre d'individus, et d'employer ainsi à son profit une activité qui, dirigée contre le gouvernement ou même seulement laissée en dehors, deviendrait très dangereuse. Les emplois n'étant que peu rétribués, ne sont jamais brigués par l'avidité, et, s'ils offrent un appât à l'ambition, ils forcent du moins celle-ci à se tourner vers tout ce qui peut contribuer au véritable bien du pays.

C'est ainsi qu'avec des moyens bornés Genève est arrivée à fonder une foule de grandes et belles institutions. Elle a été l'une des premières villes du continent où l'on ait établi des salles d'asile; elle possède un hôpital dont la fondation remonte aux premiers temps de la réformation : il fut en partie organisé par Calvin, et il est soutenu par les dons continuels de la munificence des citoyens*.

(*) *Voy.* aussi l'article CAISSES D'ÉPARGNES. S.

Elle a aussi un collége fondé également par le grand réformateur et dans lequel aujourd'hui l'instruction classique est accompagnée de l'enseignement des langues modernes, de l'histoire, de la géographie, du calcul, etc. Un muséum d'histoire naturelle, un musée de peinture, un conservatoire pour l'étude de la musique y ont été fondés par divers particuliers. L'académie de Genève a de tout temps été célèbre pour les sciences naturelles et exactes; plusieurs de ses professeurs ont une renommée européenne. L'esprit d'association, dirigé par des vues philanthropiques et éclairées, y a produit les plus heureux résultats en créant maints établissements où les enfants des campagnes peuvent apprendre à devenir des agriculteurs habiles, et où ceux de la ville reçoivent toutes les directions nécessaires pour en faire de bons ouvriers.

Mais une institution qui mérite d'être placée à la tête de toutes les autres et qui suffirait seule pour faire la gloire de Genève, c'est la prison pénitentiaire (*v.*), fondée en 1825 et la première qu'on ait établie sur le continent. Cette prison, construite d'après le système panoptique qui consiste dans l'établissement d'une galerie centrale d'où le directeur peut surveiller à la fois tous les ateliers et tous les préaux, est dirigée par des règlements basés sur le système pénitentiaire américain, et modifiés d'après une expérience de plusieurs années. Les prisonniers y sont répartis en quatre divisions, suivant le degré de la peine et selon leur conduite. En arrivant dans la prison, ils sont détenus dans une cellule solitaire pendant un temps plus ou moins long avant d'être admis dans les ateliers. Une fois classés, ils sont astreints à un travail régulier pendant lequel ils doivent observer le plus grand silence, ainsi que dans les réfectoires; les paroles nécessaires au service ne peuvent même être prononcées qu'à voix basse. La surveillance la plus stricte est continuellement exercée sur eux à toutes les heures du jour; le soir, ils rentrent chacun dans sa cellule pour y passer la nuit. Si quelque détenu refuse de travailler ou cherche à fomenter le trouble dans la prison, on le punit en l'isolant pour deux ou trois jours dans sa cellule, ou, si ce moyen ne suffit pas, dans une cellule ténébreuse. La prison possède une bibliothèque, et un comité de surveillance morale désigne à chaque détenu les livres qui peuvent lui convenir. Une part du produit des travaux est mise en réserve pour être délivrée aux prisonniers lorsqu'ils sortent de prison, à l'expiration de leur peine, ou quand, par leur bonne conduite, ils ont mérité qu'on en rapproche le terme. Enfin, à ce moment si difficile pour eux, ils trouvent dans un comité de patronage un guide et un appui pour les aider à se réconcilier avec la société.

Le Genevois est fier de tant d'avantages qu'il doit à la liberté dont sa patrie jouit depuis bien des siècles. On lui reproche souvent, et avec quelque raison, de montrer un patriotisme trop exclusif. Son esprit moqueur et parfois même sardonique est prompt à blâmer tous les abus, tous les travers que la comparaison lui fait découvrir ailleurs que chez lui; mais il est juste d'ajouter qu'il ne ménage pas non plus sa propre ville natale, et, sous ce rapport, il ressemble assez au vieux grognard de la Grande-Armée, qui, malgré son culte pour l'empereur, critiquait volontiers tous ses ordres et tous ses actes. Le caractère genevois a été admirablement peint par J.-J. Rousseau, et ce qu'il en dit dans sa *Nouvelle Héloïse* est encore, à peu de chose près, aussi vrai que de son temps. On retrouve toujours chez le Genevois le même extérieur froid, qui cache souvent des passions vives, des sentiments profonds; la même aptitude au commerce et à l'industrie, qui lui a valu la réputation d'être avide et parcimonieux, quoiqu'en général il ne fasse pas un mauvais usage de sa fortune et n'ait jamais encouru le reproche de vénalité; les mêmes mœurs austères et graves qui frappent désagréablement l'étranger tant qu'il n'a pas pénétré dans le sanctuaire du foyer domestique; le même esprit raisonneur qui fait que les Genevois discourent plutôt qu'ils ne causent; enfin la même instruction généralement répandue dans toutes les classes, depuis le premier magistrat jusqu'au dernier ouvrier, dans la chambre duquel il est bien rare de ne pas voir une

petite bibliothèque choisie avec bon sens et avec goût.

Le canton de Genève est, comme on l'a vu, en grande majorité protestant; mais la tolérance la plus entière y règne; tous les cultes sont protégés également par le gouvernement, qui se tient tout-à-fait en dehors de l'action du clergé. Aussi l'on y voit des églises catholiques, des temples réformés de presque toutes les sectes diverses, une chapelle grecque, une synagogue.

L'aisance générale qui règne dans tout le pays, les richesses particulières qui s'y accumulent sans cesse, l'esprit de charité qui anime tous les citoyens, offrent d'abondants secours aux indigents de toutes les communions, sans que la bienfaisance légale ait besoin d'y établir ses dangereuses institutions. La mendicité est interdite, et jamais l'aspect de haillons sales et repoussants ne vient affliger la vue.

La source de ce bien-être repose dans l'esprit industrieux de la population et dans la liberté complète du commerce, qui lui permet de développer tout son essor. Cernée par les douanes sardes et françaises, l'industrie genevoise a été forcée d'aller chercher au loin des marchés pour ses produits, et comme toute espèce de marchandises entre librement dans le canton, des relations se sont établies entre Genève et l'Angleterre, l'Amérique, la Turquie, les Indes et la Chine. L'horlogerie, qui est sa principale fabrique, se répand en dépit des douanes étrangères dans toutes les contrées du monde; elle est renommée principalement pour les pièces les plus précieuses et les plus chères.

La situation de Genève, sur les bords du lac, au milieu d'une superbe vallée fertile et riante, dans le voisinage des Hautes-Alpes, dont les cimes neigeuses se dessinent à l'horizon et offrent aux regards l'aspect le plus majestueux, y attire sans cesse un grand concours d'étrangers. C'est un des sites les plus admirables qu'on puisse voir, et dans lequel les charmes les plus gracieux, les plus doux, se trouvent unis aux beautés les plus sévères. La vue du lac depuis Genève ne peut être comparée, dit-on, qu'à celle du Bosphore à Constantinople ou à celle du golfe de Naples.

Ces avantages naturels contribuent puissamment à augmenter l'amour des habitants pour une si belle patrie. Ce genre de spectacle ne lasse jamais : on le contemple chaque jour avec plaisir, parce qu'il revêt sans cesse des couleurs nouvelles; et, quand on l'a perdu de vue pendant quelque temps, c'est avec transport qu'on le retrouve. Aussi la position de cette contrée attira de bonne heure l'attention des hommes, et l'origine de Genève remonte à la plus haute antiquité.

On suppose que *Geneva* fut fondée par les Celtes, quelques centaines d'années avant Jules César, qui en parle déjà dans ses Commentaires (*de B. Gall.* I, 7) comme d'une ville fortifiée très importante. Après le démembrement de l'empire, elle passa de la domination romaine sous celle des Bourguignons; plus tard, elle échut en partage aux rois francs qui, après un certain nombre d'années, l'érigèrent en comté de Genevois (*voy.*). Elle eut donc des comtes, mais elle eut en même temps des évêques, et les conflits qui éclatèrent entre ces deux pouvoirs permirent à la bourgeoisie de se développer et d'acquérir plus promptement qu'ailleurs une assez grande importance. Il en résulta une forme de gouvernement multiple fondée sur la pondération de trois pouvoirs rivaux. L'équilibre ne put se maintenir longtemps, et, après beaucoup de dissensions, les ducs de Savoie s'emparèrent du comté de Genevois et cherchèrent à établir leur domination sur la ville elle-même, tout en respectant d'abord ses droits et ses franchises. Ils se contentèrent dans le premier moment de s'y réserver certains priviléges et d'en faire leur résidence habituelle; mais bientôt les rivalités se réveillèrent. L'ambition des ducs de Savoie ne pouvait être satisfaite de ce pouvoir restreint, et leurs prétentions envahissantes rencontrèrent la plus forte opposition parmi la bourgeoisie. L'esprit de liberté se développa même chez celle-ci avec tant d'énergie que, malgré l'alliance qui se forma plus tard entre le duc et l'évêque, elle réussit à s'emparer de la direction de toutes les

affaires civiles et à chasser pour toujours le duc de Savoie de la ville de Genève. Mais avant d'atteindre ce résultat, il fallut que l'oppression devînt cruelle, le joug insupportable. Dès les premières années du XVI^e^ siècle, un parti s'était formé pour amener l'alliance de Genève avec les cantons suisses. Le duc de Savoie voyait avec colère un semblable projet si contraire aux siens : il mit donc l'évêque dans ses intérêts, et celui-ci, abusant du pouvoir que le clergé usurpait si facilement alors, poursuivit avec l'acharnement le plus obstiné tous les partisans de l'alliance suisse. Plusieurs furent mis à la torture, puis livrés au bourreau ; le dernier d'entre eux, nommé Levrier, mourut avec joie, heureux de sacrifier sa vie pour la liberté de son pays. En effet, la mesure était comblée, et le peuple, retrouvant toute son énergie, expulsa bientôt après ses tyrans. Les premières lueurs de la réforme ne tardèrent pas à venir renforcer ces idées de liberté et d'indépendance qui commençaient à germer dans tous les esprits. Les prédications de Froment, de Farel, de Viret, préparèrent l'œuvre qui fut accomplie par le puissant génie de Calvin, aidé des talents supérieurs du spirituel Th. de Bèze ; et Genève protestante se vit ainsi débarrassée à la fois de la domination des évêques et de la suzeraineté des ducs (*voy.* CALVIN, FAREL, BÈZE, etc.). De cette époque date donc l'indépendance de la république genevoise, qui dura sans aucune interruption pendant deux siècles et demi. Ce ne fut pas sans de violents efforts, sans de longues et sanglantes luttes ; car le fanatisme religieux, s'unissant à l'esprit de vengeance, suscita aux Genevois de terribles ennemis. De 1526 à 1602, ils eurent presque continuellement à se défendre contre les attaques des ducs de Savoie ; le courage et le patriotisme des citoyens suppléèrent au nombre, et la liberté triompha. La dernière tentative des Savoyards, et la plus importante peut-être, eut lieu vers la fin de 1602. Charles-Emmanuel, après avoir vu ses troupes battues à plusieurs reprises par Henri IV, voulut com enser cet échec en s'em a- entreprise, qui fut conduite avec le plus grand secret.

Dans l'une des nuits les plus noires et les plus longues du mois de décembre, le duc s'avança avec une armée nombreuse jusque sous les murs de la ville. Des échelles furent dressées ; les soldats montèrent en silence et se répandirent dans les rues de Genève. Déjà ils se croyaient sûrs du succès, et Charles-Emmanuel en expédiait la nouvelle à ses alliés, lorsqu'une sentinelle donna l'alarme. Les citoyens, réveillés au bruit du tocsin, se levèrent et accoururent en armes : un combat acharné s'engagea sur plusieurs points ; bientôt les Savoyards furent repoussés, massacrés, précipités du haut des murailles. L'amour de la patrie et de l'indépendance fit faire aux Genevois des prodiges de valeur dans cette nuit mémorable, et les sauva encore une fois de la servitude dont les menaçait le despotisme ducal. Le souvenir de cette dernière tentative, connue sous le nom de l'*escalade*, est encore célébré le 12 décembre dans la plupart des familles genevoises, en quelque pays qu'elles se trouvent fixées, tant sont vivaces et durables les véritables fêtes populaires.

Depuis lors, Genève n'eut plus rien à redouter des ducs de Savoie, qui parurent abandonner leurs projets de conquête. Sûre de son existence politique, elle put développer librement toutes ses ressources, et sa prospérité alla toujours croissant. Calvin avait réformé ses mœurs et ses lois ; il avait contribué à y établir une académie qui produisit bientôt des hommes distingués dans les sciences et les lettres. Malheureusement la rigidité de ses principes et son intolérance lui firent beaucoup d'ennemis et donnèrent naissance à un parti de plus dans la petite république où les luttes qui venaient à peine de se terminer avaient laissé tant de germes de discorde et de haine. Les persécutions dirigées, dans divers pays, contre les réformés amenèrent à Genève une foule d'étrangers auxquels cette ville offrait un refuge : il en résulta une augmentation de population, et en même tem s âce à l'im erfection des lois à

plus ou moins grande de droits politiques. C'est ainsi que se préparaient de malheureuses querelles intestines, qui se prolongèrent pendant tout le XVIII^e^ siècle, et que l'on a comparées, avec autant d'esprit que de justesse, à des tempêtes dans un verre d'eau. Ces discordes vinrent se fondre dans la grande tourmente révolutionnaire à laquelle Genève paya son tribut; bientôt après, cette ville perdit son indépendance et devint le chef-lieu d'un département français (du Léman).

En 1814, elle recouvra sa liberté et fut incorporée à la confédération Suisse comme vingt-deuxième canton. Si l'occupation française lui avait nui sous plusieurs rapports, elle eut du moins l'avantage de passer comme une espèce de niveau sur toutes les castes qui faisaient le malheur de la république. Le terrain ayant été ainsi aplani, l'égalité de tous les citoyens fut reconnue et consacrée en principe dans la nouvelle constitution que Genève se donna. Rien ne s'opposait plus alors au développement intellectuel et moral de ses institutions, et l'on peut dire aujourd'hui qu'elle offre un modèle en miniature d'un gouvernement représentatif très perfectionné.

A toutes les époques, Genève a produit des hommes distingués. L'ami et le conseil de Pierre-le-Grand, Lefort (*voy.*), était Genevois. La révolution française a compté plusieurs citoyens de la petite république dans les hommes qu'elle a mis en évidence: les ministres Necker et Clavière (*voy.*), et parmi les écrivains qui rayonnaient autour de Mirabeau, Dumont (*voy.*), l'éditeur et le traducteur des ouvrages du publiciste Bentham, étaient sortis de Genève. Dans les sciences, les noms de Delolme, J.-B. Say, de Sismondi, Bonnet, de Saussure, de Candolle, Sturm; dans les arts, ceux de Pradier, Chapponière, Bovy, Hornung, etc., ont jeté ou jettent encore un vif éclat; enfin le nom de J.-J. Rousseau suffit à lui seul pour répondre au reproche, qu'on a souvent adressé à Genève, de n'avoir produit aucun littérateur remarquable.

L'histoire de Genève a été écrite plusieurs fois; mais c'est un sujet fécond qui demanderait encore à être traité par un écrivain supérieur. Les meilleurs ouvrages à consulter sont les Chroniques de Bonnivard, l'histoire de Genève par Spon, celle de Béranger, celle de Picot, et enfin celle de Thourel, la plus récente et la plus complète de toutes. J. Ch.

GENÈVE (CONFESSION DE), *voy.* HELVÉTIQUE.

GENÈVE (LAC DE) ou LÉMAN (*lacus Lemannus*). Placé au sein d'une large vallée entre les Alpes savoisiennes et le Jura, il a une étendue en longueur d'environ 17 lieues; sa largeur n'est point partout la même, car il a la forme d'un ovale allongé et presque pointu aux deux extrémités. Entre Rolle et Thonon, où il se montre le plus large, il a environ 3 lieues. Ses eaux pures et limpides, qui réfléchissent le ciel, paraissent, suivant l'état de l'atmosphère, colorées d'un bleu d'azur plus ou moins beau. Elles sont principalement alimentées par le Rhône (*voy.*), qui traverse le lac dans toute sa longueur, et dont le courant s'aperçoit encore à une assez grande distance de son entrée et de sa sortie. Le Rhône, qui descend des Alpes, au sein desquelles il prend sa source, comme un torrent bourbeux dont les flots jaunâtres inondent fréquemment toute la vallée, se repose si bien dans le bassin du Léman qu'au sortir de là il semble avoir passé par un filtre, tant son eau est belle et transparente.

Le lac de Genève, l'un des plus grands de l'Europe, et qui n'a de rival en Suisse que celui de Constance, renferme une assez grande variété de poissons; il est renommé pour ses excellentes truites, dont il était autrefois d'usage que le gouvernement de Genève envoyât chaque année un plat au roi de France. On y pêche aussi l'ombre chevalier, la perche, la carpe; un poisson qui lui est particulier, le ferra, s'y trouve en grande abondance et fournit un mets agréable que son prix modique rend accessible à tous; la lotte et le brochet empêchent du reste, par leur voracité, que le lac soit très poissonneux.

Un phénomène curieux qu'on y observe est celui qu'on désigne dans le pays sous le nom de *seiches*. C'est une espèce de flux et de reflux tout-à-fait irrégulier, qui le fait quelquefois, en été et dans les journées orageuses surtout, s'élever tout

à coup de 1 à 2 pieds, puis s'abaisser ensuite avec la même rapidité pour s'élever de nouveau, et continuer ainsi ces alternatives pendant quelques heures. La cause de ces brusques variations est encore inconnue; quelques savants l'ont attribuée à des courants sous-marins qui bouleversent le lit du lac; d'autres pensent qu'elles proviennent de changements prompts et locaux dans la pesanteur de l'air.

La plus grande profondeur connue du lac de Genève est de 950 pieds.

Ses bords sont renommés pour la richesse de la végétation, la beauté et la diversité des points de vue. La nature y déploie toute sa magnificence; les naturalistes y trouvent à faire d'abondantes récoltes en plantes, en minéraux, en oiseaux et en insectes. De tous côtés s'élèvent des maisons de campagne charmantes, entourées d'une riche verdure; et, sur la côte de Savoie, le fond du tableau est encadré par l'amphithéâtre superbe des Alpes, au milieu desquelles s'élève l'énorme et brillante croupe du Mont-Blanc. Lorsque, le matin, les premières teintes de l'aurore, ou, le soir, les derniers rayons du soleil couchant viennent animer le paysage de leurs vives couleurs, c'est l'un des plus beaux spectacles que puisse offrir la nature si majestueuse et si féconde dans ses œuvres. Dans tous les alentours, et en particulier du côté de la Suisse, le pays est si peuplé qu'on dirait une seule et grande ville dispersée autour de ce vaste bassin. Des bateaux à vapeur, remarquables par leur grandeur, leur luxe et leur vélocité, sillonnent sa surface et se croisent avec de nombreuses barques chargées de marchandises, dont les voiles latines se dessinent à l'horizon. Les principales villes situées sur ses côtes sont Genève, Lausanne (*voy.*), Morges, Vevey en Suisse (*voy. canton de* Vaud), Évian et Thonon en Savoie. J. Ch.

GENEVIÈVE (sainte), *Genovefa*, naquit au bourg de Nanterre, vers l'an 424 de l'ère chrétienne. Son père se nommait Sévère et sa mère Géronce. Riches et pieux, leur vœu le plus cher était de voir Geneviève, leur fille unique, se consacrer à Dieu. Son éducation fut conforme à ce sentiment qu'elle partagea bientôt elle-même. Elle n'avait encore que sept ans, lorsque saint Loup de Troyes et saint Germain d'Auxerre, se rendant en Bretagne, passèrent par Nanterre. Le caractère céleste de la beauté de Geneviève et surtout son recueillement la leur firent remarquer dans la foule qui se pressait sur leurs pas. Saint Germain l'interrogea devant tout le peuple rassemblé dans l'église : la sagesse de ses réponses le remplit d'étonnement et d'admiration, et il l'exhorta avec ardeur à persévérer dans sa vocation religieuse. En effet, à l'âge de quinze ans elle reçut le voile des vierges des mains de Velicus, évêque de Chartres; mais au lieu de vouer à la retraite du cloître une vie inutile à ses semblables, elle demeura parmi eux pour les édifier par ses exemples et pour les protéger par ses bienfaits. Après la mort de ses parents, elle se rendit à Paris, auprès de sa marraine. Sa vertu ne la mit pas au-dessus des attaques de la calomnie : au contraire, elle ne fit que les exciter. Son zèle fut attribué à l'orgueil, son austérité fut traitée d'hypocrisie; mais sa résignation et sa pudeur contraignirent enfin l'envie au silence. L'influence de ses vertus et leur renommée s'accrurent encore dans une circonstance qui sembla mettre Paris à deux doigts de sa ruine. Nous emprunterons à la plume d'un écrivain célèbre, M. Népomucène Lemercier, le récit de cet événement. « Mille bruits redoutables annon-
« cent et précèdent les ravages du roi
« des Huns (Attila); son approche épou-
« vante les habitants de Paris, et tandis
« qu'ils s'empressent de quitter leurs
« murs, Geneviève se hâte d'y entrer. Là,
« dans le sanctuaire d'un temple, elle
« exhorte, elle conjure, elle communique
« sa noble sécurité à une multitude rassu-
« rée; elle promet d'aller seule, s'il le faut,
« à la tête des filles religieuses, affronter
« la présence du héros barbare que fuyaient
« tous les hommes. Mais sa voix prophé-
« tise que la ville sera protégée par le
« Dieu des armées, et sa prédiction, heu-
« reusement accomplie, lui mérite à ja-
« mais le nom de patronne de Paris. »

La tradition attribue le salut de Paris à un épais nuage qui descendit à la prière de Geneviève et déroba l'aspect de la

ville aux Barbares. Plus tard, pendant un long siége dont on ignore au juste l'époque et les autres circonstances, Geneviève remonta la Seine jusqu'à Troyes, d'où elle ramena à ses frais onze bateaux chargés de vivres, qui répandirent l'abondance dans Paris prêt à succomber aux horreurs de la faim. Ce fait suffirait seul pour prouver que les biens de Geneviève étaient considérables, et pour réfuter l'opinion traditionnelle qui s'obstine à la représenter comme une simple bergère. Le bruit de ses vertus et de ses bienfaits pénétra jusqu'en Orient. Les hommages du roi Clovis, de sa cour et du peuple de Paris, entourèrent sa vieillesse longtemps bénie et révérée. On raconte que Geneviève s'assit à la table du roi des Francs. Elle mourut en 512, âgée de 88 ans, quelques mois seulement avant Clovis. Elle fut enterrée, ainsi que sainte Alde, sa compagne, dans la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul, qui reçut aussi les dépouilles de Clovis et celles de sa veuve, la reine Clotilde. Ce ne fut qu'au commencement du IX^e^ siècle, et trois cents ans après sa fondation, que cette église prit le nom de Sainte-Geneviève, auquel demeura uni, pendant plus de cent ans, celui de ses premiers patrons. Devenue le chef-lieu d'un ordre monastique célèbre (*voy.* GÉNOVÉFAINS), elle a subsisté jusqu'en 1807. Il ne reste plus aujourd'hui des anciennes constructions qu'une tour carrée et fort élevée qui se trouve engagée dans les bâtiments de l'abbaye, maintenant collége d'Henri IV. La rue de Clovis est aujourd'hui sur l'emplacement de l'ancienne église.

Un auteur dont le véritable nom est resté inconnu publia, vers 530, une histoire de la vie de sainte Geneviève. Parmi les critiques, les uns attribuent cette histoire à Salvius, d'autres à un prêtre Genesius, d'autres enfin à Félix, diacre et doyen de Sainte-Geneviève au XI^e^ siècle. Elle ne fut imprimée qu'en 1521. On en compte cinq éditions, parmi lesquelles les deux meilleures sont celle des Bollandistes (1643) et celle du P. Charpentier, génovéfain (Paris, 1687). Cette dernière a été revue sur neuf manuscrits. Il en a paru aussi deux traductions, l'une en 1663, et l'autre vingt ans plus tard. On prétend que celle-ci est la même que la première, mais retouchée et enrichie d'observations; selon les uns, elle est du père Dumolinet, et selon les autres, du père Lallemant.

CHÂSSE DE SAINTE GENEVIÈVE. On sait quel pouvoir miraculeux les pieuses croyances de nos ancêtres attribuaient aux reliques de sainte Geneviève. Le sépulcre qui les renfermait ne fut d'abord que de bois. Sous le règne de Dagobert, saint Éloi (*voy.*), ministre de ce prince et orfévre célèbre, orna cette tombe modeste de rinceaux d'or et d'argent, qui la couronnaient, en forme de petit temple chrétien. Deux cents ans plus tard, les invasions des Normands nécessitèrent la destruction de ce monument, dans le but de soustraire les restes de la patronne de Paris aux profanations de ces Barbares. Déposés dans une chapelle souterraine inaccessible à leurs recherches, ces restes vénérés y restèrent longtemps enfermés dans un coffret recouvert seulement de quelques lames d'argent. Enfin, en 1240, un simple particulier nommé Godfroy donna une somme considérable pour la confection d'une châsse. Son exemple fut suivi par Robert de Courtenai, qui ajouta dix marcs d'argent, et par plusieurs évêques qui firent diverses autres offrandes. L'orfèvre Bonnard entreprit ce précieux ouvrage, dans lequel il entra sept marcs et demi d'or et 183 marcs d'argent. La translation du corps de la sainte y fut faite le 28 octobre 1242. Cette châsse, plus riche que belle, était en vermeil et d'un style gothique. Soutenue par quatre statues de vierges plus grandes que nature, elle était couverte de pierreries et surmontée d'une couronne et d'un bouquet de diamants, présents de Marie de Médicis, si l'on en croit Dulaure, ou d'Anne d'Autriche, d'après la version de M. de Saint-Victor. Le corps de sainte Geneviève avait déjà été porté plusieurs fois en procession avant l'an 1131, d'après l'historien du *Miracle des Ardents*, miracle qui passe pour avoir eu lieu en cette même année. Il résulte d'un relevé fait en 1725, et qui est sous nos yeux, que depuis l'an 1206 jusqu'à cette dernière époque cette cérémonie avait eu lieu 75 fois. C'était une espèce de remède hé-

roïque auquel la piété de nos pères avait recours pour combattre tous les grands fléaux de l'ordre physique et de l'ordre moral. Voici ce qu'en a écrit un auteur du xv^e^ siècle. « Moult honorablement la « faisoit porter le roi Charles quint, « père du roi Charles six, qui à présent « règne ; quart, quand il la faisoit por- « ter, celx de Nostre-Dame, celx des au- « tres colléges, tant réguliers que sécu- « liers, alloient nuds pieds, et par ce il en « venoit tousjours aucuns bons effets. » Le relevé fait en 1725 offre le curieux tableau des circonstances diverses qui, dans l'espace de 500 ans, donnèrent lieu 75 fois à cette imposante solennité, autant municipale que religieuse, et qui ne s'accomplissait jamais que sous la sanction du parlement de Paris. Il résulte de ce travail que, dans ce long période de cinq siècles, la châsse fut dix-neuf fois promenée pour obtenir du beau temps, et sept fois seulement pour avoir de la pluie. Cette proportion établit dans le passé, d'une manière assez fâcheuse, mais très conforme à l'expérience du présent, les conditions atmosphériques de la bonne ville de Paris. Nous trouvons encore, de 1347 à 1513, huit processions pour les succès de nos armes contre celles des Anglais. Enfin, de 1534 à 1589, les progrès de la réforme et les guerres de religion firent, au moins douze fois, recourir au même préservatif. Sur le détail des formalités qui précédaient et des cérémonies qui accompagnaient la procession de la châsse de sainte Geneviève, on peut consulter Félibien, Sauval, et les deux historiens modernes de la ville de Paris, que nous avons cités plus haut.

La Révolution, on n'aura pas de peine à le croire, hérita des richesses qui ornaient ce célèbre reliquaire ; mais, ce qui fut bien plus regrettable, les respectables restes qu'il recouvrait furent, à la fin de 1793, livrés à la profanation et à l'infamie d'un bûcher allumé sur la place de Grève. On prétend cependant qu'un heureux zèle sauva la plus grande partie de ces précieux débris ; ils sont encore aujourd'hui offerts à la vénération publique dans l'antique tombeau en pierre de sainte Geneviève, relevé dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont, où l'on a transporté le culte de la patronne de Paris. *Voy.* PANTHÉON. P. A. V.

GENEVIÈVE DE BRABANT. Quoique la canonisation de cette héroïne chrétienne ne soit pas un fait parfaitement établi, elle figure au nombre des saints admis dans le calendrier de la Belgique, et sa fête y est marquée au 2 avril. Fille d'un duc de Brabant, Geneviève naquit vers la fin du vii^e^ siècle et fut mariée, en l'an 700, à Siffroi (*Sigefridus*), palatin d'Offtendinck, dont le château, appelé Hohensimmeren, était situé au pays de Trèves, dans le canton de Meinfeld. L'archevêque de Trèves, Heïdolf ou Hydulph, bénit ce mariage. Les aventures réelles ou supposées qui en furent la suite sont trop connues, la mémoire en est trop populaire, pour que nous croyions devoir les retracer ici en détail. Qui ne sait le départ de Siffroi, compagnon de Charles-Martel, dans la brillante campagne qui préserva la France du joug d'Abdérame, le coupable amour de Golo, confident de Siffroi, pour Geneviève, la vertueuse résistance de celle-ci, l'ordre cruel surpris à la confiance du palatin par la méchanceté de Golo, le salut de Geneviève et de son enfant dû à la piété de ceux même qui avaient été chargés de les faire périr ; l'existence miraculeuse de la mère et du fils dans une forêt, où, pendant six ans et trois mois, ils ne vécurent que de racines et du lait d'une biche qui s'était attachée à leur sort ; leur délivrance à la suite d'une partie de chasse, où cette même biche avait été blessée par Siffroi ; enfin, la réunion de cette noble famille et le châtiment de l'infâme Golo, mis en pièces par quatre bœufs sauvages ? Ce fut le 6 janvier que Siffroi retrouva Geneviève. Elle exigea, avant de suivre son mari, que l'endroit où il l'avait rencontrée fût consacré par l'érection d'une chapelle (*Frauenkirchen*), dont Hydulph fit la dédicace. Les ruines de cette chapelle existent encore aujourd'hui près d'Andernach, et elles sont visitées par un grand nombre de pèlerins. Sur l'autel dégradé par le temps on découvre encore les traces de sculptures grossières où l'histoire de Geneviève est représentée. Celle-ci, selon la tradition, ne survécut que de six

mois à sa délivrance. Les débris de sa tombe et de celle de Siffroi se voient dans cette même chapelle.

Il n'est pas aisé de distinguer dans cette histoire ce qui appartient à la réalité et ce qui est du domaine de la fiction. Sans s'exposer à être taxé de scepticisme, on peut fort bien ne pas adopter comme articles de foi, tous les récits miraculeux de la légende; mais en rangeant parmi les faits plus que douteux les détails de l'existence de Geneviève dans la forêt, on ne saurait se refuser à reconnaître le pathétique vraiment saisissant qui ressort de l'ensemble de cette chronique. Tous les éléments d'intérêt dramatique s'y trouvent réunis au plus haut degré : aussi n'en est-il aucune qui soit plus populaire, et que la littérature et les arts aient exploitée avec autant de fécondité.

Plusieurs annalistes et légendaires belges et allemands, parmi lesquels nous citerons Freher, Molanus et les Bollandistes, ont écrit en latin sur Geneviève de Brabant. Le père Cerisiers, jésuite, en a donné, en français, une histoire qui, depuis 1647, a plusieurs fois été réimprimée; en dernier lieu, avec des corrections par l'abbé Richard. Cette composition, dont le style est tout-à-fait dénué d'ornements, plaît cependant par le ton de naïveté et la couleur religieuse qui y règnent. M. Duputel, en 1805, et M. Louis Dubois, en 1810, ont donné une forme romanesque au récit des mêmes aventures. Elles ont fourni le sujet de tragédies ou de drames héroïques à Corneille Blessebois (1666), Cerisiers (1669), d'Aure (1670), Cécile (1797), et Béraud, de La Rochelle (1796). Un vaudeville, par M. Lévrier de Champion (1793), et deux mélodrames (1804 et 1838) complètent, d'après nos recherches, la liste des pièces de théâtre qui ont paru sous le titre de *Geneviève de Brabant*. Mais le poëte allemand M. Tieck (*v.*) a laissé bien loin en arrière tous ceux qui en France se sont exercés sur ce même sujet*. Il est à regretter que ce sujet n'ait pas été traité pour la scène lyrique : il n'en est point qui offre de plus heureuses situations musicales. Deux vieux cantiques, où les règles de la versification et de la langue sont outragées à chaque ligne, ont cependant plus fait pour la célébrité de l'épouse de Siffroi que tous les ouvrages sérieux ci-dessus énumérés. Il n'est pas un village en France où les enfants n'aient été bercés aux sons monotones de : *Approchez-vous, honorable assistance*, ou endormis sur l'air trivial de : *Adorons du Tout-Puissant la divine providence*. Enfin, une touchante romance de Berquin a raconté, d'une manière plus digne d'elle, les infortunes de l'héroïne de Frauenkirchen. P. A. V.

(*) *Voir* l'éloge que Mme de Staël fait de ce drame, dans son ouvrage intitulé *De l'Allemagne*.

GENEVOIS (COMTÉ, puis DUCHÉ DE), *Gebennensis ducatus*. On a vu, dans l'article GENÈVE (p. 274), l'origine de la domination sarde dans le Genevois, l'une des huit provinces de la Savoie érigée en apanage avec titre de duché en 1564, et de nouveau incorporée à la Savoie en 1659. D'après M. Paul Chaix, cette province, située au nord de la Savoie proprement dite et ayant pour chef-lieu *Annecy*, ville qui donne son nom à un lac assez considérable, a 24 milles carrés géographiques ou 134,468 hectares de superficie; sa population était en 1830 de 85,000 habitants. S.

GENÈVRE (MONT), appelé par les Romains *mont Janus*, sur la limite de la France et du Piémont. La route de Briançon (département des Hautes-Alpes) à Turin passe sur le col de cette montagne, haut de près de 2,000 mètres. Cette route, qui avait déjà été pratiquée par les anciens, et qui est une des plus commodes des Alpes (*voy.*), a été rendue plus praticable, en 1802, par les communes de l'arrondissement de Briançon et par les troupes; et un obélisque en pierre coquillère a été élevé en 1807 sur le plateau, auprès du village de Genèvre, avec des inscriptions en latin, français, italien et espagnol. Deux rivières, la Doire et la Durance, prennent naissance sur le mont Genèvre; mais tandis que la première se dirige vers l'Italie et porte ses eaux à la mer Adriatique, la Durance traverse le midi de la France et se jette dans la Méditerranée. Cette rivière entraîne beaucoup de détritus des terrains supérieurs de la montagne et en fertilise ainsi le penchant. Au mont Genèvre, le granit est re-

couvert de calcaire; en quelques endroits, le mont présente des roches escarpées; au haut du col le terrain est tourbeux. Un ancien hospice existe dans le village, situé sur le plateau de la montagne. Les évaluations de la hauteur du col et du plateau varient entre 1,924 et 1,937 mètres au-dessus du niveau de la mer. Comme le terrain est très élevé des deux côtés de la montagne, la hauteur du col est moins sensible : aussi peut-on franchir le mont Genèvre en voiture; les rampes traversent des bois de pins et des prairies. On a proposé récemment d'établir sur cette montagne la grande voie de communication entre la France et le Piémont : elle serait, en effet, la plus commode et la plus courte. D-G.

GENÉVRIER. Ce genre, de la famille des conifères (*voy.*), se compose d'environ trente espèces, toutes arbres ou arbrisseaux, indigènes dans l'hémisphère septentrional, et en général très importantes comme végétaux usuels.

De même que les autres conifères, les genévriers abondent en principes résineux; les feuilles sont verticillées ou opposées, petites, coriaces, persistantes, sessiles, et souvent imbriquées. Les fleurs, peu apparentes, sont ou monoïques, ou dioïques, et disposées en petits chatons axillaires. Le fruit (auquel on distingue sans peine les genévriers des cyprès, ainsi que des thuya) a l'apparence d'une baie, et se compose des écailles du chaton femelle entregreffées et devenues charnues. Les graines, en petit nombre dans chaque fruit et à peu près trigones, sont munies d'un tégument très dur.

Parmi les espèces indigènes nous devons citer en premier lieu le GENÉVRIER COMMUN (*juniperus communis*, Linn.), qui habite toute l'Europe ainsi que la Sibérie, mais abonde surtout dans le Nord. Il prospère en tout terrain et dans toutes les localités, soit arides, soit humides, soit même marécageuses, et depuis les bords de la mer jusqu'aux limites de la végétation des régions alpines. Placé dans les conditions les plus favorables à sa végétation, il parvient quelquefois à former un petit arbre d'une vingtaine de pieds de haut; mais le plus souvent il ne constitue qu'un buisson peu élevé, ou même un arbuste nain et diffus. Ses feuilles, verticillées trois à trois, sont linéaires et acérées; ses fruits (nommés vulgairement *baies de genièvre*), du volume d'un gros pois, sont d'un bleu violet et d'une saveur aromatique douceâtre; ils n'acquièrent leur maturité qu'au bout de dix-huit mois, à partir de l'époque de la floraison. Ces fruits servent en Hollande à la confection de l'eau-de-vie de genièvre; les montagnards du midi de la France savent en extraire une sorte de boisson vineuse, dite *genevrette*. On les emploie aussi en médecine et surtout dans l'art vétérinaire; ils possèdent des propriétés toniques, stimulantes, diurétiques et antiscorbutiques. Les Lapons en prennent l'infusion en guise de thé. La plupart des oiseaux frugivores, notamment les merles et les grives, recherchent avec avidité les baies de genièvre, et cette nourriture donne à la chair du gibier une saveur exquise. Le bois du genévrier commun, presque incorruptible, très dur et non sujet à l'attaque des insectes, sert à des ouvrages de tour et de marqueterie; il est rougeâtre, veiné, d'un grain fin et susceptible d'un beau poli. Le genévrier mérite une place dans les jardins paysagers : il produit un effet pittoresque par son port pyramidal et touffu, ainsi que par son feuillage persistant; du reste, comme il se prête très bien à la taille, il convient à merveille pour des haies de clôture.

Le GENÉVRIER OXYCÈDRE (*juniperus oxycedrus*, Linn.), connu dans la France méridionale sous le nom de *cade*, est fort commun dans toute la région méditerranéenne; il ne diffère du genévrier commun que par des fruits deux à trois fois plus gros et de couleur rouge. On extrait de son bois une huile empyreumatique ayant une odeur de goudron très forte et une saveur presque caustique : cette substance, qu'on appelle *huile de cade*, s'emploie dans l'art vétérinaire à la guérison des maladies de la peau; les paysans provençaux en font aussi usage en frictions, à titre de vermifuge.

La SABINE (*juniperus sabina*, Linn.), autre espèce de genévrier, croît spontanément dans toute l'Europe australe et se cultive très habituellement dans les

jardins des contrées plus rapprochées du Nord. Cette espèce constitue un arbrisseau de huit à douze pieds de haut, à bois rougeâtre et très compacte. Ses feuilles sont très petites, opposées, ovales, légèrement pointues, convexes au dos, très rapprochées, et imbriquées de manière à recouvrir complétement les ramules. Le fruit, de forme presque globuleuse et du volume d'un grain de poivre, est pendant et d'un bleu noirâtre. Les feuilles, ainsi que les jeunes pousses de la sabine, ont une odeur résineuse extrêmement pénétrante, et une saveur amère jointe à une âcreté très notable, due à une huile essentielle qu'on peut extraire en quantité assez considérable par la distillation. Cette huile, ainsi que l'infusion aqueuse de la plante, jouissent de propriétés puissamment actives, tant emménagogues que vermifuges et diaphorétiques (*voy.* ces mots); mais leur administration à l'intérieur exige de grandes précautions. Appliqués à l'extérieur, le jus, la poudre et l'infusion des fleurs de sabine sont de bons remèdes contre les ulcères et autres maladies de la peau.

Le Genévrier d'Orient (*juniperus phœnicea*, Linn., et *juniperus lycia*, Linn.) habite les contrées voisines de la Méditerranée et trouve souvent place dans les jardins paysagers. Il forme un petit arbre de dix à vingt pieds de haut. Ses feuilles, verticillées trois à trois, sont très petites, ovales, obtuses, imbriquées et recouvrantes. Les fleurs sont tantôt monoïques, tantôt dioïques; les fruits de couleur rouge et du volume d'un pois. On a cru longtemps à tort que l'encens ou oliban provenait de cette espèce de genévrier.

L'une des espèces les plus importantes du genre est le Genévrier d'Amérique (*juniperus virginiana*, Linn.), indigène dans l'Amérique septentrionale, depuis le golfe du Mexique jusqu'au Canada, et connu sous les noms vulgaires de *cèdre de Virginie*, *genévrier de Virginie* ou *cèdre rouge*. Ce végétal, si commun dans les jardins paysagers, ressemble à la sabine, mais il atteint jusqu'à cent pieds de haut sur un diamètre de deux pieds et plus. Son vieux bois est d'un rouge violet (d'où vient le nom de cèdre rouge sous lequel l'arbre est désigné aux États-Unis), compacte, odorant, d'un grain fin, et presque incorruptible tant à l'air que sous terre, ou dans l'eau. La cime est touffue et à peu près pyramidale, les branches sont horizontales ou inclinées; les feuilles d'un vert plus ou moins foncé, étroites, lancéolées, pointues, piquantes, obscurément tétragones, décurrentes, tantôt verticillées trois à trois, tantôt opposées, et tantôt imbriquées, tantôt divergentes. Les fleurs sont dioïques; les fruits, d'un bleu pourpre et semblables à ceux du genévrier commun, persistent sur les individus femelles longtemps après la maturité et donnent à ces arbres un aspect agréable. Le genévrier d'Amérique prospère dans les landes arides et stériles, tandis qu'il languit dans un sol humide et compacte; il résiste parfaitement aux hivers les plus rigoureux, et sa culture serait sans doute très avantageuse dans beaucoup de localités nues, ou couvertes seulement de genévriers communs. Aux États-Unis, le bois du genévrier d'Amérique s'emploie fréquemment à la charpente des vaisseaux et des barques; on en fait des pieux, des palissades, des conduits souterrains, etc.; les menuisiers, les ébénistes et les tourneurs le recherchent pour une multitude d'ouvrages, car il joint à la solidité l'avantage de n'être attaqué par aucun insecte. C'est aussi de ce bois qu'on se sert pour la confection des crayons dits anglais. Ed. Sp.

GENGA (della), *voy.* Léon XII.

GENGIS-KHAN, *voy.* Tchinghiz-Khan. C'est l'orthographe adoptée par tous les écrivains russes et par plusieurs orientalistes français, entre autres par M. Charmoy, auteur de plusieurs savants travaux insérés dans les Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Langlès, dans la *Biographie universelle*, a écrit ce même nom *Djenguyz-Khan*. S.

GÉNIE. Le mot latin *genius*, comme le mot grec δαίμων, désigne une divinité, celle sous la garde de laquelle chacun vit depuis sa naissance (Censor., *De Die natali*, 3). Il était donc très différent de *ingenium*, mot qui toutefois avait la même racine, *gignere*, créer, produire. Pour les Romains, le génie de l'homme était une émanation du ciel (*voy.* Génies),

un dieu habitant dans son intérieur; c'était ce que nous appelons l'ange gardien. Par dérivation, ils appliquaient ce mot à l'essence de l'homme, à ce qu'il y a en lui de plus élevé, de plus divin; quelquefois aussi ils s'en servaient pour désigner la nature, le caractère, les appétits et passions, mais dans un sens plutôt figuré que littéral. Ainsi *genio indulgere* veut dire avant tout aller où nous pousse le dieu qui est en nous, le génie tutélaire; et ensuite, satisfaire notre nature et nos penchants prononcés.

D'après cette étymologie, on voit que le *génie* n'est pas l'*esprit;* c'est plus que cela, c'est un dieu qui nous possède, c'est l'inspiration des grandes pensées et des grandes choses.

Est Deus in nobis : agitante calescimus illo.

Ce n'est pas non plus le talent (*voy.*). « Ce terme de *génie*, a dit Voltaire, semble devoir désigner, non pas indistinctement les grands talents, mais ceux dans lesquels il entre de l'invention. C'est surtout cette invention qui paraissait un don des dieux, cet *ingenium quasi ingenitum*, une espèce d'inspiration divine. Or, un artiste, quelque parfait qu'il soit dans son genre, s'il n'a point d'invention (*voy.*), s'il n'est point original, n'est point réputé génie; il ne passera pour avoir été inspiré que par les artistes ses prédécesseurs, quand même il les surpasserait. » S.

On a eu tort d'étendre aux facilités de l'esprit le mot *génie*, qui ne devrait s'appliquer qu'à l'intelligence assez puissante pour créer ou pour développer d'une manière profonde et neuve tout sujet dont elle s'occupe. Ainsi l'on dit abusivement un génie grand, petit, vaste, étroit, puissant, faible, etc., selon la grandeur, l'étendue ou la puissance de l'esprit. On confond aussi quelquefois le mot *génie* avec celui d'*imagination :* cependant on peut avoir beaucoup d'esprit et d'imagination sans avoir de génie. Le génie, au contraire, est presque généralement accompagné des deux autres. On peut caractériser ainsi leur différence : le génie crée et embrasse d'un coup d'œil l'ensemble de son sujet, l'imagination le développe et l'embellit, l'esprit en coordonne et polit toutes les parties*. On dit aussi : avoir le génie d'une science, d'un art, etc., quand on est invinciblement poussé vers cette science ou cet art, et qu'on en a l'intelligence en quelque sorte instinctive. Le génie d'un auteur, d'un peuple, d'une langue, etc., c'est le caractère propre qui les distingue des autres en les dominant.

Les véritables hommes *de génie*, ces êtres privilégiés qui résument en eux leur époque tout entière ou qui devancent les siècles à venir, sont rares, et, depuis Homère jusqu'à lord Byron, leur nombre est facile à compter. Ce sont des jalons placés à grands intervalles et qui nous indiquent la route pour remonter vers l'antiquité à travers l'espace des temps. Mais si l'on considère le génie collectif de l'homme en société, quel imposant spectacle s'offre au regard de l'observateur! C'est lui qui fait de l'homme un être à part dans l'échelle des êtres animés, réduits tous, lui excepté, à un instinct plus ou moins étendu, mais qu'en naissant ils apportent entièrement développé**. Le génie humain, au contraire, est essentiellement progressif, et, sans jamais rétrograder, il acquiert chaque jour de nouvelles forces. C'est lui qui nous a soumis la nature entière; il a créé ces vaisseaux qui réunissent les continents séparés par la vaste étendue des mers, ces chemins de fer qui abolissent les distances, ces aérostats qui un jour peut-être nous rendront maîtres de l'air. C'est à lui que la science doit les découvertes précieuses qui ont dévoilé en partie les mystères de la création et les lois qui régissent l'univers. Enfin, c'est au génie que les hommes doivent leurs plus grandes jouissances matérielles et leurs plus vifs plaisirs intellectuels. L. L. Cr.

GÉNIE (art militaire). Dans cette autre acception (*voy.* l'article précédent), le mot de *génie* n'a plus rien de commun avec le latin *genium* ou *ingenium*, si ce n'est son

(*) L'étendue de l'esprit, la force de l'imagination et l'activité de l'âme, voilà le génie. C'est la définition donnée dans l'Encyclopédie de Diderot, et Voltaire a dit encore que « L'article *Génie* a été traité dans le grand dictionnaire par des hommes qui en avaient. » S.

(**) Ceci nous paraît contestable. Le chien Munito, par exemple, était-il tout d'abord le chien savant que l'éducation a fait de lui? *Voy.* Ame. S.

origine. Il a été formé par contraction du vieux mot *ingignerie*, *enginerie ;* les Italiens, nos maîtres dans l'art de la guerre, appelaient *ingegno* une machine, un appareil ingénieux, ouvrage d'un homme de génie, et de ce mot italien s'est formé le mot français *engin*, puis *engineur*, *ingénieur* (*voy.* ces mots).

Ainsi que l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie (*voy.* ces mots), le génie est une des armes qui entrent dans la composition des armées modernes.

Les attributions générales de cette arme sont la construction, la défense et l'attaque des places fortes; elle est chargée aussi, soit dans l'intérieur du territoire, soit dans les places conquises, de l'entretien, de la conservation et de l'amélioration du domaine militaire de l'état. Chez nous, les lois et ordonnances l'investissent à cet égard des droits et prérogatives qui appartiennent, dans les transactions civiles, aux fondés de pouvoirs des propriétaires. Souvent aussi le génie réunit à ses fonctions militaires celles qui d'ordinaire sont du ressort des ingénieurs des ponts et chaussées. Lorsqu'une place étrangère tombe au pouvoir de la France par suite des opérations de la guerre, le génie concourt, avec l'intendance militaire et l'artillerie, à la prise de possession au nom de l'état du matériel, ainsi que des biens meubles et immeubles du gouvernement trouvés dans la place, et à l'inventaire qui en est dressé. La loi du 21 brumaire an V enjoint à tout commandant d'une place assiégée d'appeler au conseil militaire de la place l'officier en chef du génie. Un comité composé des officiers généraux de l'arme règle la répartition de son budget annuel entre les diverses places, suivant leur importance et l'urgence des travaux; il examine les projets qui de tous les points de la France lui sont expédiés, et propose au ministre de la guerre ceux dont l'exécution doit avoir lieu dans l'année.

La partie la plus importante du service du génie est celle qui a rapport à l'attaque, à la défense et à la construction des places fortes (*voy.* ATTAQUE, DÉFENSE DES PLACES et FORTIFICATION). L'histoire ne nous apprend pas si l'antiquité avait confié aux études d'une corporation spéciale ces arts si intéressants à la conservation des états. Le silence qu'elle garde donne lieu de penser que les princes ou les généraux se confiaient à cet égard en ceux qui leur présentaient le plus de garantie, de savoir ou de capacité.

Quelques débris de murailles d'enceinte défensive qui subsistent encore, et auxquels l'énormité mystérieuse de leurs dimensions a fait donner le nom de constructions *cyclopéennes*, prouvent au moins que, dans les siècles reculés, les ingénieurs avaient à leur disposition de prodigieux moyens mécaniques. Des pans de murs retrouvés en Grèce, en Syrie et en Perse, se composent de blocs de pierre élevés les uns sur les autres et dont quelques-uns doivent peser deux ou trois fois autant que l'obélisque de Luxor. Au temps de Sésostris, on se demandait déjà si ces ouvrages avaient bien pu sortir de la main des hommes, et alors même la tradition restait muette.

A des époques moins reculées, mais pourtant fort anciennes, l'art de construire les places paraît avoir été l'objet d'études sérieuses. Julien, dans son expédition brillante et hasardeuse en Perse, trouva, dans le IVe siècle de l'ère chrétienne, sur les bords de l'Euphrate, des places fortes qui, mille ans auparavant, avaient arrêté Cyrus, et dont la tradition faisait remonter l'antiquité au temps de Bélus et de Sémiramis. Parmi ces places étaient Pirisabore et Maozamalque. La description qu'en donne (XXIV, 2 et 4) Ammien Marcellin, témoin et historien des guerres de l'empereur Julien en Perse, mérite de fixer l'attention. L'une et l'autre de ces places étaient entourées d'une double enceinte; chacune était formée d'une muraille de briques cimentées de bitume. *Quo ædificii genere*, ajoute l'historien, *nihil tutius esse constat* (On sait qu'il n'y a rien de plus solide que ce genre de construction). Le mur extérieur, à la fois très épais et très élevé, à l'épreuve des machines de brèche, était bordé d'un fossé profond, et flanqué de seize grosses tours de même construction que les murailles. Au centre de la ville, était une citadelle assise sur le roc. Cette accumulation de masses défensives, où l'art était loin d'être étranger, le soin apporté dans la con-

struction même, et enfin l'expérience qu'on avait déjà de la solidité de ce genre d'ouvrages, autorisent à penser que la construction des places fortes était considérée dès les temps les plus reculés comme une partie importante de la science des architectes.

L'attaque et la défense semblent avoir été moins étudiées. Tantôt c'est Archimède, un géomètre dont la haute intelligence, exaltée par un patriotisme ardent, place sur les tours de Syracuse des miroirs incendiaires qui brûlent les galères romaines, ou d'énormes crochets mus par des machines puissantes qui les enlèvent et les brisent; tantôt c'est le chef de l'armée, comme Bélisaire à Rome, qui, à la fois général et ingénieur, trouve dans les ressources de son esprit ces mille chicanes de guerre dont la persistance et l'à-propos découragent les assiégeants et sauvent les villes. Quelquefois c'était un philosophe, quelquefois même un évêque, qui apportaient au conseil de la défense le secours de leur courage et de leur génie.

Dans l'attaque des places, il y avait des ingénieurs ou des officiers spéciaux chargés de la direction du jeu des machines, ainsi qu'on peut en juger par le récit que nous fait Ammien Marcellin d'un accident arrivé au siége de Pirisabore, dont nous avons parlé plus haut.

Au moyen-âge, la direction des engins et des mines de guerre était confiée aux *engigneurs* ou *engignours*, et aux *mineurs* ou *minours*, qui, comme les artilleurs, les arbalétriers, les archers à pied et à cheval, et tous les gens de guerre autres que les gens d'armes, reconnaissaient pour chef le grand-maître des arbalétriers.

L'invention de la poudre changea complétement l'organisation des armées. Comme il arrive toujours, cette découverte, si merveilleuse en elle-même, fut encore exagérée par l'imagination des hommes. Le canon ouvrait toutes les brèches, l'artillerie seule devait faire tous les siéges. Mais lorsqu'en 1420 on eut imaginé les tranchées, lorsqu'en 1487 un ingénieur génois eut employé la mine (*voy.* ces mots), lorsque surtout la défense se fut emparée d'une arme qui semblait d'abord n'appartenir qu'à l'attaque, alors on vit s'étendre l'horizon de la guerre; on sentit le besoin de régulariser et de diviser les attributions.

Au commencement du XVI^e^ siècle, Navarre, Colonne, San-Michelli, projettent, bâtissent, défendent et attaquent eux-mêmes les places. On applique à l'entretien le produit des fiefs et des douanes de la couronne. Les trésoriers de France sont chargés d'y pourvoir, et les ingénieurs deviennent des officiers du prince.

A mesure que s'organisait le gouvernement, les divers services se régularisaient. Catherine de Médicis avait attiré en France des ingénieurs italiens; ils avaient construit Brouage, et dirigé les belles défenses de Perpignan, de Saint-Dizier et de Metz. Animés par leur exemple, des ingénieurs français se forment. Adam de Craponne fait travailler à plusieurs places et reçoit de Henri II le titre d'ingénieur des fortifications. Ce titre commence alors à devenir commun et désigne des officiers particuliers sur les frontières et aux armées.

Vers le milieu du XVI^e^ siècle, on crée une charge de surintendant des fortifications, et dès 1553 de Serré dirigeait en cette qualité le siége d'Orléans.

Sully, qui avait été lui-même un habile ingénieur avant d'être un grand ministre, reçut de Henri IV, en 1599, en complément des hautes dignités dont il était revêtu, le titre de surintendant des fortifications et des bâtiments du roi. C'est à ce grand homme que l'arme du génie doit son organisation. De cette époque, les ingénieurs prirent le nom d'*ingénieurs ordinaires du roi*. Sully créa le titre et l'emploi de directeur des fortifications, titre et emploi qui subsistent encore et appartiennent aux colonels du génie.

Henri IV, qui avait eu le bonheur d'étouffer à la fois au dedans l'opposition féodale et l'opposition religieuse, voulut achever son œuvre d'organisation en assurant contre les entreprises du dehors la ligne des frontières du royaume. C'est sans doute pour atteindre ce but qu'il établit un ordre régulier dans le service des forteresses. C'est à cette époque qu'il faut placer l'origine du comité des fortifications, et cette origine est trop brillante pour la laisser ignorer. Quatre hommes le

composaient: c'était Henri IV, Henri IV lui-même ! c'était Sully, cet autre lui-même, Sully qui avait perfectionné l'art de l'attaque, montré l'usage des feux d'écharpe et de revers, et calculé un équipage de siége sur les besoins d'une grande armée ! c'était Errard de Bar-le-Duc, que Henri IV proclamait le premier ingénieur de son siècle ! c'était Claude de Châtillon, son rival, qui porta le premier le titre de directeur des fortifications ! Secondé par ces trois hommes, Henri examinait avec une scrupuleuse attention les projets des siéges et des places, les comptes généraux des ouvrages et la capacité des candidats qui se présentaient pour les emplois d'ingénieurs.

Le service des fortifications ne reçut pas, depuis le règne de Henri IV, de modifications importantes. La surintendance fut réunie pendant longtemps au portefeuille de la guerre. Louis XIV en fit un ministère particulier. Sous Le Tellier, la surintendance ne fut plus qu'un office administratif. On établit pour diriger les siéges et les travaux d'art un commissaire général des fortifications : le chevalier de Clairville obtint le premier cet emploi ; il eut pour successeur Vauban (*voy.*), qui l'exerça depuis 1679 jusqu'en 1707.

Avant 1690, l'institution des ingénieurs, en France, manquait d'homogénéité ; Louvois les réunit en un seul corps militaire dont il écarta ceux qui péchaient par la capacité ou par la conduite.

A la paix de Ryswick (1697), le nombre des ingénieurs s'élevait à 600 ; mais, en 1698, le désordre des finances en fit renvoyer trois cents à la fois sans retraite et sans dédommagement. Cette mesure eut des conséquences funestes; car la plupart de ces officiers furent réduits à demander à l'étranger une existence et une patrie, et on les vit revenir, dans la guerre de la Succession d'Espagne (1701-1715), attaquer ces mêmes places qu'ils avaient aidé à bâtir, tandis qu'ils n'avaient laissé à la France que des élèves inexpérimentés. C'est pour prévenir le retour d'une si fatale pénurie qu'en 1748 on établit à Mézières l'*école du génie*, pépinière d'ingénieurs dont Châtillon et Duvignau fondèrent l'instruction sur un plan justement admiré, qui a servi de modèle à toutes les institutions du même genre à l'étranger comme en France. Cette école a toujours fourni, depuis son établissement, au corps du génie, les officiers nécessaires pour tenir au complet le nombre de 300 qui avait été fixé par l'ordonnance du 7 février 1744.

Louis XIV employait pendant la paix les troupes aux fortifications ; l'infanterie exécutait les travaux des siéges. Vauban avait senti combien il serait utile de former une troupe spéciale exercée aux opérations difficiles, telles que les sapes, les couronnements de brèches, les passages de fossés. Dès 1669, il avait proposé de former un régiment de sapeurs, et, après le siége de Philippsbourg, en 1688, il réitéra cette demande avec instances. Des compagnies de sapeurs et de mineurs (*voy.* ces mots) furent enfin formées, mais presque aussitôt absorbées par le service de l'artillerie, à la demande du duc du Maine, fils naturel de Louis XIV et grand-maître de cette arme. En 1720, nouvelle formation de sapeurs et de mineurs : nouvelle fusion dans les compagnies de Royal-Artillerie. Le 8 décembre 1755, les corps de l'artillerie et du génie sont réunis. Cette organisation ne tint pas contre l'épreuve de la guerre : le 5 mai 1758, le maréchal de Belle-Isle (*voy.*), alors ministre, éclairé par sa propre expérience, demanda et obtint du roi la séparation des deux corps. Mais ce ne fut qu'en 1793 que les sapeurs et les mineurs furent définitivement attachés au corps du génie.

Le 9 septembre de la même année, l'école de Mézières fut supprimée, et les débris des matériaux de l'instruction furent transférés deux ans plus tard à Metz. Cette place, l'un des plus forts boulevards de la France, vit s'élever alors une école nouvelle, dirigée par de savants ingénieurs, sous l'inspiration des chefs-d'œuvre de la fortification moderne. L'École Polytechnique (*voy.*), fondée par la Convention nationale le 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794), devint le vestibule obligé de l'École de Metz, à laquelle fut réunie celle de l'artillerie, le 4 octobre 1802. Dès lors, ces deux armes, dont les attributions ont trop de points de contact pour être tout-à-fait distinctes, et qui embrassent un cercle trop étendu pour

être entièrement réunies, eurent au moins une source et une origine communes, où les jeunes officiers puisèrent une même instruction qu'ils reportèrent ensuite dans chacun des corps auxquels ils étaient destinés. Cet ordre de choses subsiste encore.

Aujourd'hui le corps du génie se compose en France : 1° de 400 officiers appartenant à l'état-major de l'arme; 2° de trois régiments, dont les garnisons ordinaires sont Arras, Metz et Montpellier, et dont l'effectif est, sur le pied de paix, de 5,644 hommes, et, sur le pied de guerre, de 8,335; 3° de 500 gardes du génie choisis parmi les sous-officiers les plus instruits des régiments, qui sont chargés, soit aux armées, soit dans les places de l'intérieur, de la surveillance des travaux sous la direction des officiers.

Telle est l'organisation actuelle du corps du génie en France. Quelques militaires, malgré les leçons de l'expérience, penchent encore pour la réunion de cette arme à celle de l'artillerie; d'autres lui contestent même son utilité. Mais l'emploi des deniers publics confiés à ce service exige des garanties d'instruction, d'indépendance et de responsabilité qu'on chercherait vainement ailleurs que dans une corporation spéciale. Si l'apparition d'hommes comme Vauban est une bonne fortune pour le siècle et le pays qui les voient naître, si l'on ne peut en attendre le retour qu'à de longs intervalles, du moins le mérite d'une instruction à la fois large et spéciale est de les suppléer aux époques de stérilité, et d'obtenir en hommes éclairés la monnaie de ces grands maîtres*.

Pour le GÉNIE CIVIL, *voy.* PONTS ET CHAUSSÉES, MINES, INGÉNIEURS GÉOGRAPHES, HYDROGRAPHES, etc. C-TE.

GÉNIES, divinités intermédiaires entre les hommes et les dieux. Leur nom a beaucoup de ressemblance avec celui des *djinns*, génies de la mythologie orientale. *Voy.* ce mot, et de plus ÉONS, DÉMONOLOGIE.

Il n'y a pas de croyance plus répandue que celle de l'existence d'êtres supérieurs à l'homme et intermédiaires entre la Divinité et lui. Chaînons mystérieux, ils sont destinés à adoucir l'éclat trop vif de la puissance céleste, qui éblouirait la créature, et à faire monter vers Dieu la prière du mortel dont la faible voix se perdrait dans la distance qui le sépare du ciel. Que l'on parcoure les annales de tous les peuples du monde, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, on verra toujours ces compagnons invisibles de l'homme présider à ses destinées. Les Romains les invoquaient sous le nom de *génies;* ils les croyaient chargés de protéger chaque homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Chaque homme avait son dieu familier qui n'agissait que pour lui seul. Les génies des femmes étaient appelés *junons*. Certains génies étaient gardiens et protecteurs des royaumes, des villes, des maisons, et même des étables. Le culte de ces dieux était aussi respecté qu'étendu. En entrant pour la première fois dans un lieu, on en saluait le génie; on s'adressait en demandant une grâce au génie de celui auquel on parlait; on jurait par le génie de la ville, de l'empire, de l'empereur, et le parjure dans ce dernier cas était sévèrement puni. On représentait ces génies sous la forme d'un jeune homme tenant d'une main une coupe ou une lance, de l'autre une corne d'abondance. On les honorait surtout aux anniversaires des naissances; on leur offrait du vin, des fleurs, des gâteaux; mais jamais le sang ne coulait sur leurs autels. Il y avait aussi de mauvais génies : un vieillard avec une longue barbe, les cheveux courts, tenant un hibou, symbole funèbre, les représentait. Ils cherchaient à nuire aux hommes et à les pousser vers le mal; on les nommait *lémures*, *larves*, etc. Les bons s'appelaient *lares*, *pénates*, etc., etc. (*voy.* ces mots et MANES). Les Grecs les admettaient sous le nom de démons (δαίμονες). Les Chaldéens croyaient que, dans l'espace compris entre le ciel où l'on découvre les planètes et le ciel qui est la demeure de Dieu, il y avait plusieurs autres cieux, habités par des génies plus ou moins puissants, selon leur distance de la Divinité. Ces génies présidaient aux mouvements

(*) Un ouvrage à consulter est celui de feu M. Allent, pair de France : *État du corps du génie, suivi du précis de l'histoire des arts et des institutions militaires en France,* Paris, 1836, in-8°, ainsi que celui du colonel anglais Jones, cité à l'art. FORTIFICATION, T. XI, p. 311. S.

des astres, à la marche des saisons; ils faisaient tomber la pluie, fertilisaient la terre, enfin servaient de protecteurs à l'homme et dirigeaient chaque chose pour le bien de l'humanité. Ils avaient vaincu les mauvais esprits et les avaient renfermés dans le centre de la terre; mais, malgré la vigilance des vainqueurs, ils s'en échappaient quelquefois et se répandaient dans les airs pour satisfaire leur haine contre les hommes. Alors le tonnerre retentissait, les nuages s'amoncelaient, les ouragans dévastaient tout sur leur passage, les volcans vomissaient des laves enflammées et lançaient des fragments de rochers qui couvraient de leurs débris la terre dont les secousses portaient en tous sens la désolation. Le nom des bons génies pouvait cependant les disperser : voilà l'origine de la science des conjurations, des mots magiques, etc., etc. Les Chinois admettent aussi de bons et de mauvais génies; chaque ville, chaque province a son protecteur sous le nom de *chin-hoan*, et le mandarin le prie, en entrant en charge, de lui donner les secours nécessaires pour bien administrer. Les Chinois croient que les génies ont été hommes comme eux. On ne leur élevait pas d'abord de statues dans les temples, on lisait simplement sur une table ces mots gravés en lettres d'or : « Ici est la demeure du gardien spirituel de la ville, de la province. » Mais plus tard, on y plaça leur représentation. Nous ne répéterons pas ici ce qui a été dit ailleurs sur la démonologie des Perses et des autres peuples zendes. On trouve des génies chez les nègres sous le nom de *fétiches* (*voy.*), génies appropriés à l'ignorance profonde de ces peuples. Les sauvages du Nouveau-Monde croient aux esprits. Dans des religions différentes, des êtres supérieurs ont à peu près les mêmes attributs sous d'autres noms : tels sont les anges et les démons des chrétiens; ceux des Indiens, qui les touchent de si près dans leur création et dans leur chute; ceux des musulmans, etc. Ainsi toutes les nations ont reconnu l'existence d'essences spirituelles, soit que ces génies, anges ou esprits, aient été créés directement, soit que, sous la forme humaine, ils aient déjà vécu sur la terre. Dans cette croyance universelle, on reconnaît évidemment les traces d'une même tradition primitive, défigurée par les mœurs différentes des peuples; peut-être n'est-elle que l'idée mal interprétée de l'existence de l'âme après la mort. L. L. Cr.

GÉNITIF, *voy.* Cas.

GENLIS (Étiennette ou Stéphanie-Félicité Ducrest, de Saint-Aubin, comtesse de), née au château de Champcéry, près d'Autun, le 25 janvier 1746, d'une famille noble et ruinée. Sa grâce, son esprit, un talent supérieur sur la harpe, plus encore peut-être que son joli visage, la firent rechercher par le comte Bruslart de Genlis, qui l'épousa à l'âge de 15 ans. Peu d'années après, la marquise de Montesson, sœur de la mère de M^me^ de Genlis, devint femme en secret du duc d'Orléans, ce qui augmenta le crédit de sa nièce à la cour du Palais-Royal, où elle était déjà très en faveur. Nommée d'abord dame de la duchesse de Chartres, elle devint ensuite gouvernante de sa fille (*voy.* Adélaïde), et *gouverneur* (titre officiel) des trois princes ses fils (*voy.* Louis-Philippe et Orléans). Un tel honneur excita l'envie, et l'on ne manqua pas de l'attribuer à une liaison coupable entre M^me^ de Genlis et le père de ses élèves, quoique, bien différente des favorites ordinaires, M^me^ de Genlis ait toujours repoussé avec indignation cette accusation dont les Parabère, les de Prie (sans parler des maîtresses de rois), se sont enorgueillies. Douée d'une imagination vive et brillante et d'une ardeur infatigable pour le travail, malgré les soins assidus qu'elle donnait à ses élèves, M^me^ de Genlis écrivait sur l'éducation, composait des comédies, des fables, des romans, et cultivait les arts. Ce fut pour en consacrer le prix à la délivrance d'un prisonnier qu'elle fit imprimer et vendit son premier ouvrage (*Théâtre à l'usage des jeunes personnes* ou *Théâtre d'éducation*, Paris, 1779-80, 4 vol. in-8°). Il rapporta 46,000 livres, et la réputation de M^me^ de Genlis comme auteur devint européenne. Accusée, non sans raison, d'avoir excité l'ambition du duc d'Orléans (père du roi Louis-Philippe), M^me^ de Genlis, idolâtrée d'une partie

de la société, fut en horreur à l'autre. En 1789, les royalistes se liguèrent contre elle avec les envieux de sa place, de sa gloire littéraire, de ses succès dans le monde. Elle aimait à triompher avec éclat, mais elle savait supporter l'adversité; elle ne cria jamais *merci !* à aucun de ses ennemis, pas même aux sectateurs de la philosophie moderne, qu'elle irrita encore plus par ses railleries pleines de finesse que par la justesse de son raisonnement. En 1792, elle se vit forcée d'émigrer : elle ne demanda aucun subside à l'étranger, et vécut en peignant, quand elle ne trouvait point d'éditeur. Ayant été rappelée en France pendant le Consulat, elle reçut de Bonaparte une pension de 6,000 fr., que des membres de la famille impériale augmentèrent par la suite. Privée de ces faveurs lors de la Restauration, elle rentra dans ses droits de *gouvernante* et de *gouverneur*, et la maison d'Orléans lui accorda la pension d'usage. Mais, dans les derniers temps de sa vie, trop généreuse ou trop confiante, elle donnait ou se laissait prendre tout ce qu'elle possédait; et quand, le 31 décembre 1830, on la trouva morte dans son lit, elle laissait pour héritage de vieux meubles communs et quelques pièces de monnaie de cuivre. Son mari, mort sur l'échafaud, ne lui avait fait aucun avantage, et elle donna, aussitôt après l'avoir reçu, le legs de 2,000 fr. de rentes, qu'elle tenait de sa tante de Montesson, au marquis Ducrest son frère. M^me^ de Genlis eut un fils, mort en bas âge, et deux filles : l'aînée, *Caroline*, épousa un grand seigneur belge, le comte de La Wœstine, grand d'Espagne, dont le fils, Anatole, est aujourd'hui lieutenant général; la seconde, *Pulchérie*, veuve du lieutenant général marquis de Valence, a perdu sa fille aînée, mariée au comte de Celles et mère des comtesses de Laigle et de Caumont; M^me^ la maréchale Gérard, fille cadette de M^me^ de Valence, a deux fils et une fille.

M^me^ de Genlis était plutôt grande que petite; son teint avait été éclatant, ses cheveux très noirs; ses yeux, peu ouverts et rapprochés, regardaient rarement ceux à qui elle parlait. La délicatesse de ses traits, et surtout de ses mains et de ses pieds, ainsi que la légèreté de sa taille, lui conservèrent longtemps un air de jeunesse que le son de sa voix et la gaîté de sa conversation ne démentaient point; sa physionomie exprimait tout l'esprit possible, mêlé de finesse et de moquerie. M^me^ de Genlis, autrefois recherchée par tout ce que la société de son temps renfermait de plus noble, de plus spirituel, de plus distingué dans tous les genres, est jugée aujourd'hui par des personnes qui, sous aucun rapport, ne peuvent comprendre l'influence qu'exerçait alors sur cette société le charme incomparable que possédait cette femme si instruite sans pédanterie, si légère, si gaie, si maligne, si laborieuse, si sobre et dont les manières exquises voilaient le caractère capricieux; qu'aucune position n'étonna; qui défendit sa religion, qui forma un des rois les plus éclairés qu'ait eus la France, et mourut pauvre*. Son corps repose dans le cimetière du Calvaire, sur le mont Valérien.

Les œuvres complètes de M^me^ de Genlis se montent au moins à 80 volumes, sans compter une quantité d'extraits d'histoires, de journaux de voyages, etc., qu'elle a vendus manuscrits au feu prince de Talleyrand. Tous ses ouvrages ne sont pas égaux en mérite : on distingue surtout *Mademoiselle de Clermont***, nouvelle historique, Paris, 1802; *les Vœux téméraires ou l'Enthousiasme*, 1799, 3 vol. in-12; *Adèle et Théodore* ou *Lettres sur l'Éducation*, 1782, 3 vol. in-8°, et les *Contes moraux*, 1802 et 1803, 4 vol. in-8°. *Les Veillées du château* ou *Cours de morale à l'usage des*

(*) Elle est jugée avec une excessive sévérité dans le *Supplément* de la *Biographie universelle*, articles *Genlis* et *Fitz-Gérald*. Il est vrai qu'elle-même a fourni des armes contre elle dans ses volumineux mémoires (*Mémoires inédits de M^me^ la comtesse de Genlis sur le* XVIII^e^ *siècle et la Révolution française*, etc., Paris, 1825, 10 vol. in-8°), qu'elle publia à l'âge de près de 80 ans et où elle se complut à entasser les récits les plus frivoles et souvent les plus scandaleux. S.

(**) M. Jules Janin, très sévère aussi pour M^me^ de Genlis, lorsqu'il affirme que « c'était une pauvre tête qui se consolait de toutes les faiblesses et de tous les écarts en écrivant de méchants livres, » appelle cependant ce petit roman « un chef-d'œuvre d'esprit, de cœur et de style, qui vivra aussi longtemps que vivra la langue française. » J. H. S.

enfants, 1784, 3 vol. in-8°; le *Théâtre d'éducation* déjà mentionné; *les petits Émigrés*, 1798, 2 vol. in-8°, et les *Annales de la vertu ou Cours d'histoire à l'usage des jeunes personnes*, 1781, 2 vol. in-8°, ont un but utile qui les fait encore rechercher. Ce qui distingue presque tous les ouvrages de Mme de Genlis, c'est un style naturel, clair, élégant; un dialogue vrai et animé, et une peinture fidèle et pleine de finesse des mœurs de son temps dans toutes les classes. Malheureusement elle ne peignit avec un vrai talent que ce qu'elle avait vu, et la cour de Charlemagne, dans *les Chevaliers du Cygne* (1795, 3 vol.), n'est que la cour de France au XVIIIe siècle. Aussi les femmes galantes ne pardonneront-elles jamais à l'auteur le portrait d'*Armoflède*, qui ressemble à toutes les coquettes. Les ouvrages de Mme de Genlis sont encore chers à quelques mères dévouées, aux enfants qu'elle a tant aimés, et à beaucoup de personnes qui croient qu'il ne suffit pas de faire autrement que les écrivains du beau siècle de la littérature française pour faire mieux. L. C. B.

GENOU (du latin *genu*, et du grec γόνυ). C'est la partie du membre pelvien des mammifères, des oiseaux et des reptiles, qui correspond à l'articulation de l'os de la cuisse, le fémur, avec les os de la jambe, le tibia et le péroné, ou avec le tibia seulement, comme, par exemple, chez l'homme et dans la plupart des mammifères. Comme nous l'avons déjà fait remarquer au mot COUDE, la plus grande analogie existe entre le coude et le genou, qui seulement sont tournés en sens inverse. A la saillie du coude, formée par l'apophyse olécrànienne du cubitus, correspond, dans le genou, un petit os nommé *rotule*, du latin *rotula*, roulette, qui exprime bien le mode d'action dont cet os jouit. En effet, la rotule, développée dans l'épaisseur du tendon commun des muscles extenseurs de la jambe, outre son usage de consolider l'articulation en avant, sert encore, à la manière d'une poulie mobile et de renvoi, à faire insérer moins parallèlement à la jambe les puissances motrices destinées à l'étendre avec énergie dans la course et dans le saut. Plate et en forme d'un triangle à angles fort obtus, chez l'homme, elle offre à sa face postérieure, deux facettes qui se moulent sur les deux saillies que présente inférieurement et en avant le fémur. Les chauves-souris et quelques marsupiaux sont les seuls mammifères qui manquent de rotule. Quant aux oiseaux, elle existe presque toujours chez eux, mais souvent à l'état simplement cartilagineux. Chez les reptiles, elle ne se rencontre presque jamais.

L'articulation du genou est affermie par un grand nombre de ligaments dont les uns sont externes, par rapport à lui, et les autres intérieurs. Elle reçoit des artères et des veines nombreuses, ainsi que beaucoup de divisions nerveuses. Les coups sur la région du genou sont fréquemment suivis d'accidents graves, entre autres de la fracture de la rotule, que sa situation superficielle expose continuellement aux corps vulnérants. La mobilité dont elle jouit, lorsque les muscles de la partie antérieure de la cuisse ne sont pas étendus, lui permet heureusement de se soustraire en partie au choc en décomposant le mouvement. Une contraction subite et violente des muscles de la cuisse, telle qu'on la produit lorsqu'on est menacé d'une chute en descendant un escalier, par exemple, a souvent suffi pour rompre cet os. C. L-R.

GENOUILLÈRE, partie de l'armure des anciens chevaliers et gendarmes couvrant le vide qui se trouvait entre le cuissard et la grève, et qui s'adaptait sur le genou de manière à le défendre sans en gêner les mouvements. Dans certaines armures, la genouillère formait sur le devant du genou un coin tranchant, et était garnie sur le côté extérieur d'une pointe longue et aiguë. Cette disposition avait pour but d'empêcher que l'homme d'armes ne fût serré de trop près par d'autres cavaliers dont les chevaux eussent été blessés par le tranchant ou la pointe de la genouillère.

Genouillère, employé comme terme d'artillerie, est la partie du revêtement intérieur d'une batterie à embrasures comprise entre le sol et l'arête horizontale intérieure de l'embrasure. La hauteur de la genouillère au-dessus de la plate terre est de 1m.19 pour les batteries

de plein fouet et de 1^m.33 pour les batteries à ricochet. C. A. H.

GÉNOVÉFAINS. L'abbaye de Sainte-Geneviève, dont il ne reste plus aujourd'hui que la bibliothèque (*voy.* T. III, p. 491) et une tour isolée (*voy.* GENEVIÈVE), fut la première de fondation royale en France. Dès le temps de saint Denis, à ce qu'assurent quelques auteurs, une petite chapelle avait été érigée sur une *crypte* ou cave où s'assemblaient les chrétiens pendant les persécutions, et dans lesquelles se voyait encore, à la fin du siècle dernier, le tombeau de sainte Geneviève. L'on croit que vers 500, à la sollicitation de cette sainte, et aux instantes prières de la reine Clotilde, Clovis érigea sur cet emplacement une église, et la dédia, par le ministère de saint Remy, aux apôtres Pierre et Paul. Ce même prince y mit quelques chanoines séculiers ou plutôt des prêtres vivant en communauté, sous la règle de saint Augustin, et fit bâtir dans l'enclos de la première cour, pour sa résidence, un palais converti plus tard en maison abbatiale. Le roi Robert accorda aux prêtres de l'abbaye plusieurs priviléges, entre autres celui de l'exemption. Louis VII, mécontent de leur conduite, résolut de les chasser de cette maison, et l'on tira, pour les remplacer, douze chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Victor, où la discipline était alors dans toute sa vigueur. Eudes, qui avait été prieur de Saint-Victor, fut le premier abbé de la réforme. Depuis cette époque, la règle de saint Augustin s'est toujours conservée dans cette maison, qui devint la première d'une illustre congrégation, ayant pour chef un abbé électif sous le titre de général, élu tous les trois ans, avec deux assistants, et qui comptait, au XVIII^e siècle, 107 monastères et plus de 1,300 religieux, dont au moins 500 desservaient des cures d'une manière exemplaire. Le cardinal François de La Rochefoucault avait été nommé par Louis XIII abbé de cette maison, où il rétablit l'ancienne régularité et pour laquelle il obtint le droit d'élire ses abbés. Les lettres n'étaient pas cultivées sans succès dans cette congrégation, qui peut citer avec honneur les PP. Fronteau, Lallemand, Du Molinet, Le Bossu, Mercier de Saint-Léger et d'autres. C'était dans l'église de cette abbaye que se conservaient la châsse et les reliques de sainte Geneviève; elle renfermait aussi le tombeau de Clovis et celui de Descartes. Sous Louis XV, cette église tomba dans un état de délabrement tel qu'il fut résolu d'en élever une nouvelle. *Voy.* PANTHÉON. L. L-T.

GENOVÈSE (LE), *voy.* STROZZI.

GENRE (gramm.), mot formé de *genere*, ablatif de *genus*, naissance, origine; et ce mot latin dérive lui-même du grec γένος, substantif formé de γενέσθαι, naître, devenir. En grammaire, *genre* est synonyme de *sexe*, car c'est la différence des sexes parmi les individus de même espèce qui a fait établir dans leurs noms une distinction en deux genres : le *masculin* pour l'homme et les animaux mâles, le *féminin* pour la femme et les animaux femelles. Tantôt le mâle a pris un tout autre nom que la femelle (cerf, biche); tantôt la femelle a seulement changé la terminaison du nom de son mâle (loup, louve); quelquefois le nom est resté le même, modifiant cependant les qualificatifs selon le genre auquel appartenait l'individu dénommé : alors on a dit que ce nom était du genre *commun* (un Basque, une Basque). Puis, confondant les genres d'une espèce, on a donné le même nom au mâle et à la femelle, et ce nom est resté ou toujours masculin ou toujours féminin, quel que soit le sexe de l'individu : ces noms ont été rangés par les grammairiens dans le genre *épicène*. Enfin, par imitation, les objets qui n'ont point de sexe ont reçu un genre : l'homme, qui avait déjà proclamé la prééminence de son sexe en déclarant le genre masculin plus *noble* que le féminin, s'attribua tout ce qu'il crut tenir de lui par la force, le caractère, les habitudes, etc., donnant au féminin tout ce qui lui semblait d'une autre nature que la sienne. On comprend combien cette règle a dû varier suivant les mœurs, la religion, le génie des nations et de la langue dont elles se servaient, l'esprit des temps, la différence des pays, etc. Ainsi le soleil, masculin en grec, en latin, en français, etc., est féminin en allemand, etc.

Cependant quelques peuples, embar-

rassés de donner un genre à des objets inanimés et n'ayant aucun rapport avec les sexes, formèrent une nouvelle catégorie des noms de cette espèce et en firent un genre *neutre*, mot d'origine latine qui signifie : ni l'un ni l'autre. Cette classe de mots, qui se trouve dans le grec, le latin, l'allemand, etc., n'empêche pas ces langues d'admettre dans le masculin ou le féminin des noms de choses qui ne sauraient être ni mâles ni femelles, et de rejeter dans le neutre des noms de personnes qu'on s'attendrait à trouver toujours féminins, *das Weib*, la femme, etc.

Lorsque le genre d'un nom n'est pas encore bien déterminé par l'usage, on dit qu'il est *douteux;* on le nomme *hétérogène*, lorsque le nombre le fait varier, bien qu'il désigne toujours les mêmes individus : tel est le double genre des mots *aigle*, *amour*, *orgue*, etc. On peut croire que cette différence, comme dans la plupart des cas analogues, vient d'acceptions diverses que l'usage finit par confondre.

Les mots qui se rapportent aux substantifs se modifièrent comme eux ; les verbes même ont pu, dans quelques langues, subir les déclinaisons des genres. A l'exemple des Grecs et des Latins, nous ne les admettons en français que pour les participes, sans doute parce que ceux-ci tiennent de la nature de l'adjectif. Ainsi, dans la plupart des langues modernes, l'article, l'adjectif, le participe et certains pronoms, et dans quelques-unes les noms de nombres, sont les seuls mots du discours qui s'accordent en genre avec les substantifs.

En français l'*e* muet est la principale marque du féminin, surtout pour les adjectifs, ce qui l'a fait appeler *e* féminin, tandis qu'on donnait le nom d'*e* masculin à l'*é* fermé. Cependant beaucoup de noms terminés en *e* muet sont du genre masculin ; bien plus, par une étonnante inconséquence, l'article masculin est *le*, l'article féminin est *la*.

Dans l'italien l'*a* est le cachet féminin; les adjectifs changent l'*o* masculin en *a* ; mais l'*e*, toujours fermé comme on sait, reste aux deux genres.

L'allemand forme souvent le féminin des substantifs qui désignent le mâle d'une espèce en y ajoutant la terminaison *in* ou *inn* (*Franzose*, *Franzœsin*). Du reste, les noms du genre épicène (*der Deutsche*, *die Deutsche*) et les noms des espèces dont la femelle a une dénomination particulière ne sont pas susceptibles de ce changement. Dans cette langue, ainsi que dans le grec et le latin, les terminaisons par rapport aux genres se confondent tellement dans les terminaisons qu'amènent les cas qu'il serait impossible d'y trouver la moindre trace d'une règle générale.

« Ce serait une peine inutile, dit la grande Encyclopédie, dans quelque langue que ce fût, que de vouloir chercher à établir des règles propres à faire connaître les genres des noms : il n'y a que l'usage qui puisse en donner la connaissance ; et quand quelques-uns de nos grammairiens ont suggéré comme un moyen de reconnaître les genres l'application de l'article *le* ou *la* au nom dont il est question, ils n'ont pas pris garde qu'il fallait déjà connaître le genre de ces noms pour y appliquer avec justesse l'un ou l'autre de ces deux articles. »

Les Anglais ne distinguent pas leurs genres par la terminaison des mots ni par l'article, qui est d'un seul genre, au lieu qu'il y en a trois en allemand, deux en français, etc., mais par des mots placés près des noms et qui en indiquent le sexe : tels sont *man* (homme) et *woman* (femme) pour l'espèce humaine ; *he* (il) et *she* (elle) pour toutes sortes d'êtres; *male* (mâle) et *female* (femelle) pour les irraisonnables et les plantes divisées par sexes.

« Les genres ne paraissent avoir été institués, dit encore la grande Encyclopédie, que pour rendre plus sensible la corrélation des noms et des adjectifs; et quand il serait vrai que la concordance des nombres et celle des cas, dans les langues qui en admettent, auraient suffi pour caractériser nettement ce rapport, l'esprit ne peut qu'être satisfait de rencontrer dans la peinture des pensées un coup de pinceau qui lui donne plus de fidélité, qui la détermine plus sûrement, en un mot qui éloigne plus infailliblement l'équivoque. » L. L-T.

GENRE (hist. nat.). Ici le mot *genre*

ne se confond plus avec le mot *sexe*, comme dans l'article précédent. En histoire naturelle, on appelle ainsi un groupe d'êtres qui ont entre eux une analogie marquée et qui se rapprochent les uns des autres par des caractères communs. C'est une réunion d'espèces ayant entre elles une ressemblance évidente dans leur structure et dans leurs formes extérieures. Les bases adoptées par les auteurs dans la formation de ces sortes de groupes sont établies sur des considérations d'un ordre plus élevé que celles qui suffisent pour constituer les espèces. C'est toujours l'analogie d'organisation de quelque partie importante du corps, ou bien ce sont des rapports dans la structure des parties de la fleur, qui fournissent ces bases au naturaliste. Ainsi, en zoologie, la forme des dents chez les mammifères, celle du bec ou celle des serres chez les oiseaux, le nombre des membres et la nature des téguments chez les reptiles, la forme des nageoires et celle de la tête chez les poissons, la structure des ailes chez les insectes, ont servi à établir les genres et les familles, qui ne sont autre chose que des genres établis sur des bases plus ou moins larges. On a procédé de même en botanique, et l'on s'est servi du nombre, de la disposition ou de la forme des étamines et des pistils pour former ces groupes. *Voy.* FAMILLES NATURELLES.

Les genres sont-ils tous naturels? non certainement. Il est parmi les animaux et parmi les végétaux des êtres intermédiaires qui lient les groupes entre eux, et qui, sans pouvoir constituer précisément des genres distincts, peuvent être placés indifféremment dans plusieurs genres : divers poissons, quelques reptiles et beaucoup d'insectes sont dans ce cas. Mais il est des espèces qui, réunies, constituent des groupes qu'on ne peut réellement séparer : le cheval, l'âne, le zèbre serviront d'exemples; il en est de même du chien, du loup, de la hyène; du coq et du faisan; de la rainette et de la grenouille, etc. Ici la parenté est étroite, incontestable : réunir sous un même nom et caractériser par une même phrase ces animaux est chose facile et convenable. On peut dire la même chose de nos chênes, de nos rosiers, des œillets, des renoncules, des aconits et d'une foule d'autres genres du règne végétal. Si tous étaient aussi naturels, l'étude du règne organique ne serait pas aussi difficile; mais il en est d'artificiels formés d'espèces peu analogues et violemment rapprochées. Ce sont ces genres que les auteurs tourmentent pour les circonscrire à leur gré et toujours suivant leurs idées dominantes. Il arrive bien souvent, surtout en botanique, que le créateur d'un genre est le seul qui l'adopte; les synonymies se surchargent de tous les noms successivement proposés, admis, puis rejetés. Nos plantes les plus communes n'échappent pas à ces révolutions, qui, pour être pacifiques, n'en ont pas moins de grands inconvénients. Notre reine-marguerite, qui fut placée par Tournefort dans le genre leucanthème, a été mise par Linné dans le genre chrysanthème; Desvaux en a fait une matricaire, aujourd'hui on l'a restituée à la synonymie de Tournefort. Notre élégant bluet a été tour à tour pour divers auteurs une jacée, un cyanus, une centaurée. Il existe une espèce d'ache qui a successivement trouvé place dans huit genres différents. L'une de nos mousses les plus connues a passé dans neuf genres distincts, et Dieu sait si elle s'arrêtera là.

C'est cette incertitude dans la constitution définitive des genres, et la surcharge de synonymies qui en est la suite, qui décourage le plus les personnes livrées à l'étude des sciences naturelles et qui empêchent un grand nombre de les aborder; elle prouve que l'on est loin de s'accorder sur l'importance des caractères destinés à fournir des bases pour créer ces groupes; elle démontre en outre que l'homme fait des classifications, mais que la nature, en créant les êtres, ne s'est pas montrée aussi méthodique qu'on le suppose. Chercher à la soumettre à l'étroitesse de nos méthodes est au-dessus de nos forces.

On est si loin de s'entendre sur la valeur des caractères *génériques* que les naturalistes ne sont pas même d'accord sur ce qui regarde l'homme considéré sous le rapport de l'histoire naturelle. Fort différent de lui-même au physique comme au moral, blanc, noir, bronzé, rouge, cuivré, imberbe, barbu, à cheveux lisses

ou crépus, présentant un angle facial dont l'ouverture varie de 58 à 90 degrés, intelligent ou inepte, doux ou cruel, l'homme constitue-t-il un seul genre formé d'espèces distinctes, ou bien est-ce une espèce offrant seulement des variétés ou des races distinctes? C'est ce qu'on n'a point encore irrévocablement décidé. L'autorité des livres saints, celle de Cuvier, font pencher la balance en faveur de l'unité d'espèce; mais ce jugement est-il définitif?

Doit-on s'étonner, en présence de cette dissidence d'opinions à l'égard du premier être de la création, d'apprendre que des êtres moins importants passent successivement d'un genre dans l'autre, pour constituer tantôt un genre et tantôt seulement une espèce? Non sans doute; un temps viendra qui fixera beaucoup d'incertitudes et qui rendra moins vacillante la détermination des genres, en donnant à chaque organe une valeur relative moins arbitraire. En attendant, servons-nous des genres pour faciliter nos études, et gardons-nous seulement de leur accorder une trop grande importance.

En minéralogie, le genre a plus de fixité, parce que l'on ne se contente point de comparer la forme et la structure des minéraux: on étudie leur nature chimique, et l'analyse met chaque chose à sa place.

Voy., pour le complément de cet article, les mots MÉTHODE NATURELLE et ESPÈCES. A. F.

GENRE (philos.). Pris dans son acception générale, ce mot a deux sens, l'un subjectif, l'autre objectif. Subjectivement ou par rapport à l'esprit, il signifie une notion universelle applicable à plusieurs objets et comprenant les idées des qualités qui leur sont communes; objectivement ou hors de l'esprit, ou bien encore par rapport aux objets eux-mêmes, il en représente un certain nombre comme formant un seul ensemble, un seul groupe, à cause de leurs qualités communes. Ainsi le mot *animal* exprime un *genre* subjectivement et objectivement, c'est-à-dire qu'il désigne, d'une part, une notion commune contenant les idées élémentaires de sensibilité, de mouvement, de vie, qui s'appliquent en même temps à un certain nombre d'individus de la nature, et, d'autre part, une collection ou un assemblage de ces individus eux-mêmes.

Or, dans sa double acception, le genre peut être plus ou moins étendu, c'est-à-dire comprendre un plus ou moins grand nombre d'individus. Aussi, en métaphysique, où l'on considère le genre subjectivement, ou du point de vue de l'esprit, on distingue des genres *supérieurs* et *inférieurs*, le genre *le plus bas* et le genre *suprême*. Un genre est *supérieur* à un autre quand il a plus d'extension, quand, étant subdivisé, il se trouve avoir cet autre au-dessous de lui : tel est le genre *corps* à l'égard du genre *animal*, qui lui est *inférieur* ou subordonné. Le genre le plus bas est celui qui ne contient sous lui que des espèces, lesquelles se décomposent en individus : on peut regarder comme tel le genre *chien*, lequel se partage en espèces, épagneuls, lévriers, bouledogues, etc. Le genre suprême est celui qui n'en a point au-dessus de lui, qui n'est point espèce d'un genre plus étendu et auquel tout est inférieur : il n'y a de genre suprême que l'être. *Voy.* ce mot.

Les naturalistes, qui envisagent le genre objectivement ou du point de vue des réalités, reconnaissent aussi des genres plus ou moins étendus et les subordonnent les uns aux autres. Depuis Linné, les collections les plus étendues s'appellent *règnes*, les règnes se divisent en *classes*, les classes en *ordres*, les ordres en *genres* et les genres en *espèces*. La nature entière comprend trois règnes : le règne animal, le règne végétal et le règne minéral; le règne animal se partage en six *classes*, mammifères, oiseaux, poissons, etc.; les mammifères se divisent en *ordres*, et, pour les genres, *voy.* l'art. précédent. *Voy.* aussi CLASSIFICATION.

L'arbitraire a-t-il seul présidé au choix de ces termes, ou bien le langage commun se trouve-t-il ici d'accord avec le langage scientifique? Si le mot *règne* d'abord n'a pas ordinairement le sens qu'on lui donne en cette occasion, on reste du moins fidèle à l'analogie en lui faisant représenter la collection de la plus grande étendue, celle qui embrasse un très grand nombre d'individus ou de su-

jets, et, pour ainsi dire, tout un royaume. Il en est de même du mot *famille*, que l'on détourne de son acception primitive et vulgaire, et avec lequel on désigne quelquefois, comme avec le mot *ordre*, une subdivision de la classe, subdivision qui marque dans la classification scientifique à peu près le même degré que la famille dans la classification sociale.

Quoique l'emploi que font les naturalistes des autres termes, *classe*, *ordre*, *genre* et *espèce*, paraisse difficile à justifier absolument, il ne répugne cependant pas à l'usage. Ainsi, c'est avec raison que le *genre* et l'*espèce* ont été mis aux derniers degrés de l'échelle, car ils signifient des assemblages de choses qui se ressemblent sous tant de rapports qu'on croirait que la nature elle-même les a réunis en groupes. De leur côté, *classe* et *ordre* devaient exprimer des collections beaucoup plus étendues et contenant des objets qui n'ont que peu de ressemblance. Dans le langage ordinaire, ces mots désignent des collections très larges qui ne représentent que peu de qualités communes, si bien que beaucoup d'individus se trouvant les avoir, peuvent entrer dans ces collections; ils expriment des divisions artificielles, variables, faites par les hommes dans certaines vues et d'après des points de ressemblance peu nombreux et pris arbitrairement. C'est pourquoi on dit bien *classer* et *ordonner*, pour former des classes et ranger en ordres, tandis qu'on ne peut pas dire dans le même sens *généraliser* et *spécifier*, *genre* et *espèce* marquant des divisions constantes établies par la nature même. C'est pourquoi, d'un autre côté, on dit bien que la nature veille à la conservation des genres ou des espèces, mais non pas à celle des classes ou ordres. Il peut y avoir dans une société d'hommes diverses classes ou divers ordres sans qu'il y ait pour cela plusieurs genres ou plusieurs espèces d'hommes. Dans ces locutions générales, talent *de premier ordre*, artiste *de première classe*, substituez *genre* ou *espèce* à *ordre* ou à *classe*, elles n'auront plus de sens; et, d'autre part, *ordre humain* ou *classe humaine* à la place de *genre* humain, *espèce* humaine, seraient des barbarismes. Un homme est de l'ordre ou de la classe des savants, mais non du genre ou de l'espèce des savants.

Dans le langage ordinaire, l'espèce considérée par rapport à des espèces inférieures devient genre : ainsi l'espèce bête est genre par rapport au lion et au chien. Réciproquement, le genre devient espèce quand on le considère relativement à un genre supérieur. Or, il faut se servir du mot *genre*, non-seulement quand on compare une classe naturelle à ses espèces, mais encore lorsqu'on la considère absolument : *le genre humain*. Au contraire, il faut se servir d'*espèce*, non-seulement quand on met une classe naturelle en rapport avec son genre, mais encore quand on la considère relativement aux autres espèces du même genre : après avoir créé les animaux, Dieu créa l'*espèce humaine*. *La découverte de la vaccine est un bienfait pour l'espèce humaine* fait entendre que ce bienfait ne s'étend pas aux autres animaux. L-F-E.

GENRE (beaux-arts). Dans les arts, on se sert du mot *genre* pour désigner les subdivisions générales de chaque spécialité, pour déterminer les goûts, les aptitudes, la vocation de chaque architecte, de chaque sculpteur, peintre ou graveur.

On a confondu à tort le genre proprement dit avec le *faire*, le *goût* et la *manière* de chaque artiste. Le genre est plus complet que le premier, puisqu'il le régit; il tient une place plus large que le second, dans la peinture surtout; car il ne comprend pas seulement un simple désir d'artiste comme le goût, mais il a pour but de se conformer aux principes, aux usages reçus, et de suivre les modifications, les transformations que le progrès des arts apporte chaque jour à ces principes, à ces usages; enfin il ne peut être pris pour la manière, attendu qu'il sert à faire reconnaître l'ensemble et la classification propre d'un sujet d'architecture, de sculpture, de peinture ou de gravure.

Jusqu'à présent le genre n'a été admis par les historiens des arts que dans la peinture, tandis qu'il existe de fait dans les autres branches des produits de l'imagination. En jetant un regard sur l'architecture de l'antiquité et du moyen-

âge, nous voyons cet art divisé en deux genres, en *sacré* et en *profane*, l'un s'occupant particulièrement de l'édification des temples, l'autre des palais et des maisons particulières, l'un religieux, l'autre politique et civil. De même la sculpture de l'antiquité était divisée en deux genres : les statues et les ornements qui décoraient l'intérieur des sanctuaires n'étaient pas les mêmes que ceux qui ornaient les salles des palais et les appartements des riches familles d'Athènes et de Rome. Au moyen-âge le même fait se présente.

La peinture, nous n'avons pas besoin de le dire, possède un grand nombre de genres qu'on pourrait très bien diviser en sous-genres. Comme tous les arts, elle renferme le genre *sacré* et le genre *profane*, le genre *naturel* et le genre *idéal*, le genre *noble* et *sérieux*, et le genre *bouffon* et *trivial*. Tous ces genres peuvent encore se subdiviser en genres d'*histoire*, de *portraits*, de *précieux fini*, d'*intérieurs* (*conversations* et *ménage*), de *tabagies*, de *batailles*, de *paysages*, d'*animaux*, de *marine*, d'*architecture* et d'*objets inanimés*. *Voy.* HISTOIRE (*peinture d'*), PORTRAIT, FLEURS, PAYSAGE, MARINE, etc.

Un très petit nombre d'artistes, tels que Rubens, le Benedette, Teniers et Jean-Baptiste Weenix, ont traité avec un grand succès tous les genres : la plupart des autres artistes s'en sont tenus à un seul. Les écoles même, quoiqu'elles aient fourni quelques exemples de chaque genre, ont montré une prédilection marquée pour l'un ou pour l'autre : les écoles florentine, lombarde et romaine se sont surtout attachées au genre historique; les écoles vénitienne, allemande et française au genre historique et aux portraits; l'école hollandaise à tous les genres, excepté le genre historique, et l'école flamande à tous également avec le même succès.

Depuis quelque temps, on a pris l'habitude d'appeler certains artistes *peintres de genre*, et l'on entend désigner par là des peintres d'*intérieurs*, comme si ces derniers n'avaient pas un genre à part, ainsi que les peintres d'histoire, de paysages et de portraits.

Dans la musique, suivant le système adopté par les anciens, le genre était la division, ou, pour parler plus clairement, la disposition du tétracorde (*voy.*), considéré dans les intervalles des quatre sons qui le composent. Le *genre régulier* dont parle Aristoxène se diversifiait de trois manières pour former trois genres principaux qu'on appelait *genres diatonique*, *chromatique* et *enharmonique* (*voy.* ces mots). Ces trois genres principaux n'étaient pas les seuls connus des anciens : le même Aristoxène subdivise le genre diatonique en *syntonique* et *diatonique mol*, et le genre chromatique en *mol hémiolien* et *tonique*. Aristide Quintilien va plus loin : il en compte six qu'il nomme lydien, dorien, phrygien, ionien, mixolydien et syntonolydien. Ces six genres participaient des tons bas du mode, quoiqu'ils différassent les uns des autres et par leurs degrés et par leur accord.

Dans la musique moderne, il y a, comme dans celle des anciens, trois genres désignés sous le même nom. Le *genre diatonique* procède par tons et par demi-tons naturels, c'est-à-dire sans altération; le *chromatique* ne procède que par demi-tons, et le *genre enharmonique* est, en nous servant du langage usuel, le passage d'une note à une autre sans que l'intonation de la note ait été changée d'une manière.

La seule différence qu'il y ait entre les genres de la musique ancienne et ceux de la musique moderne, c'est que les premiers servaient de manières particulières pour conduire le chant sur certaines cordes prescrites, et que les seconds nous servent pour conduire le corps entier de notre harmonie en forçant les parties à suivre les intervalles prescrits par ces genres. Le genre, dit J.-J. Rousseau, appartient encore plus à l'harmonie qui l'engendre qu'à la mélodie qui le fait sentir. E. B-s.

GENRE (mœurs). La mode, qui chez nous exerce partout son influence, distingue à chaque époque un *bon* et un *mauvais genre* dans les manières et les habitudes sociales. *C'est le genre*, dit-on, et cela répond à tout ce que l'on pourrait alléguer contre tel ou tel de nos usages. Ce *bon genre* (car l'épithète est toujours sous-entendue) est loin, en ef-

fet, d'être toujours d'accord, soit avec les bonnes mœurs, soit avec le bon sens; il n'en a pas moins son temps de règne et de puissance éphémères.

Ainsi, au commencement du dernier siècle, les jeunes nobles s'enivraient, battaient le guet, brisaient les réverbères : *c'était le genre*. Maintenant les jeunes gens de la classe riche, véritable noblesse de nos jours, et, par extension, ceux de la classe aisée, affectent un ton tranchant, saluent à peine les femmes et fument des cigarres sous leur nez : *c'est le genre*. Espérons que celui-là passera comme l'autre.

Se donner un genre est une expression peu recherchée, mais juste, et qui, passée depuis longtemps dans le langage populaire, signale à la fois et condamne les diverses transformations de ce ridicule. M. O.

GENS (DROIT DES), *voy.* DROIT INTERNATIONAL.

GENS DE LETTRES, *voy.* LETTRES.

GENSÉRIC ou GISÉRIC, roi des Vandales (*voy.* ce mot*). Il n'est pas une des nations barbares qui se sont signalées dans la ruine de l'empire romain qui n'ait eu son représentant, qui n'ait pris figure en quelque sorte dans l'un de ses chefs. Les Huns ont laissé pour type historique Attila, les Francs Clovis, les Goths Alaric, les Vandales Gensséric. *Voy.* ces noms.

Gensséric était le second fils du roi Godégisile; l'époque précise de sa naissance serait difficile à fixer : il dut naître vers la fin du IVe siècle. Ces temps étaient propices à l'éducation d'un prince barbare : il fut élevé dans le mouvement et le désordre de la grande invasion, qui, de 406 à 410, précipita les Vandales de la Germanie en Gaule et de la Gaule sur l'Espagne. Gunther ou Gundéric, son frère aîné, avait succédé à leur père dans l'année 411. « Des deux enfants de Godégisile, dit Procope, Gundéric, son fils légitime, était peu apte aux affaires; mais Gensséric, son fils naturel, était rompu au métier des armes et l'homme le plus adroit qu'il y eût sur la terre. » Le séjour des Vandales en Espagne fut un état de guerre continuel; ce n'était pas seulement aux troupes romaines, mais aux compétiteurs barbares, aux Suèves, qu'il y avait à disputer cette conquête.

Gensséric s'y fit un grand renom parmi les siens. « Il s'était déjà fait connaître aux Romains, dit l'historien des Goths, Jornandès, par les coups vigoureux qu'il leur avait portés en Espagne. » Mais c'était sur un autre théâtre que le renom de Gensséric devait grandir.

A l'appel du comte Boniface (*voy.*), que des ressentiments poussaient à la trahison, les Vandales quittèrent l'Espagne tout à coup; soit qu'ils n'obéissent qu'à cette curiosité turbulente et insatiable qui poussait les Barbares aux entreprises lointaines, soit que leurs chefs entrevissent les avantages de l'établissement offert, ils s'embarquèrent pour l'Afrique sous le commandement de Gensséric (429). Le roi Gunther était mort subitement pendant les apprêts du départ. Boniface céda aux nouveau-venus une partie des possessions romaines de l'Afrique, partie qui se composait, on le suppose, des trois Mauritanies. Mais le bon accord dura peu entre les deux traitants : la modération n'était pas le propre des Barbares. Deux ans étaient à peine écoulés que Gensséric assiégeait son ancien ami dans Hippone. Boniface résista une année entière aux attaques du Vandale, dont la tactique, en matière de siége, se passait des machines de guerre. Quand il pressait une forteresse, dit un historien, sa coutume était d'égorger au pied des murs une multitude de prisonniers pour que l'odeur des cadavres portât la désolation dans la place.

Mais le général romain, ayant fait sa paix avec l'empire, en reçut des renforts et risqua une bataille : il la perdit, et conclut au nom de l'empereur le traité d'Hippone, qui consacrait le partage de l'Afrique romaine et reconnaissait la royauté de Gensséric. Cette apparente modération du Barbare, qui s'engageait à payer tribut, lui donnait le temps d'or-

(*) En attendant que nous soyons arrivés à cet article, nous indiquerons au lecteur l'*Histoire des Vandales*, de M. Louis Marcus, Paris, 1836, comme un ouvrage où il pourra puiser de précieux renseignements sur ce peuple germanique en général et sur le roi dont s'occupe cette notice en particulier. S.

ganiser sa conquête en attendant l'occasion d'en finir. Boniface s'était éloigné. Voyant l'empire aux prises avec d'autres ennemis et trop occupé ailleurs pour songer à l'Afrique, Genséric s'empara de Carthage (439). Depuis le sac de Rome et l'épouvante qu'Alaric (*voy.*) avait répandue sur l'Italie, les plus riches familles avaient passé la mer et s'étaient fixées à Carthage. Cette contrée était trop éloignée de la route des invasions barbares pour qu'il fût à craindre que le torrent s'étendît jusqu'à elle. Genséric se vit donc maître de la plus riche et de la plus intacte province de l'empire, la mieux pourvue de magasins et d'arsenaux, avec le matériel d'une marine qui commandait la Méditerranée. Il sut tirer parti de sa situation. La politique lui conseilla tout d'abord de s'attacher les populations maures et toutes les sectes hérétiques répandues en Afrique. Il habitua ses Vandales à la mer, en fit de hardis pirates, distribua les terres de plusieurs provinces à ses guerriers, et organisa plus fortement son armée, qu'il partagea en 80 cohortes. Comme il prévoyait sans doute que Théodose, libre de ses embarras présents, reviendrait disputer le terrain qu'il avait perdu en Afrique, il voulut, comme l'ancien héros de Carthage, porter le théâtre de la lutte en Italie, et prévenir son ennemi par la terreur de ses agressions. Il entretenait avec Attila et les autres rois barbares des relations habiles au moyen desquelles ils pouvaient concerter leurs mouvements. Il attaque d'abord la Sicile, et l'empereur, effrayé, offre à Genséric un traité qui augmente ses possessions (442). Celui-ci avait marié son fils avec une fille du roi des Visigoths Théodoric. Sur un soupçon d'avoir voulu attenter à ses jours, il fait couper à cette femme les oreilles et le nez, puis la renvoie à son père dans cet état. Cet acte violent, où reparaissent les habitudes du barbare, pouvait attirer sur Genséric des représailles formidables; mais l'invasion d'Attila dans les Gaules le sauva. Il avait soin d'entretenir par des présents l'activité de son allié redoutable. Enfin Genséric après avoir désolé les côtes de Sicile, d'Italie, de Sardaigne, fut appelé à Rome comme il l'avait été en Afrique; la trahison lui en ouvrit les portes. Ses vaisseaux entrèrent dans le Tibre (455) et reportèrent à Carthage les dépouilles de Rome, après une dévastation terrible qui dura plusieurs jours. Les flottes de Genséric étaient devenues la terreur de la Méditerranée. Pendant cinquante ans il continua cette vie de pillage, s'embarquant lui-même chaque année sitôt que les vents permettaient de reprendre la mer. La brûlante Afrique versait sur Rome les fureurs du Caucase, dit un poëte de ce temps*. Genséric cédait-il seulement à la fougue du Barbare, à son instinct de destruction, ou bien faut-il voir en lui plus qu'un chef de pirates? La chute de l'empire d'Occident importait à la durée de son établissement d'Afrique; Carthage à son tour criait sans relâche qu'il fallait anéantir Rome.

Enfin, las de représentations et d'ambassades inutiles, l'empereur Majorien fit construire une flotte de trois cents vaisseaux pour une descente en Afrique. Le vieux Genséric eut peur de voir en face le restaurateur de l'empire, et offrit, mais en vain, sa soumission. On lit qu'il parcourut lui-même la route que son ennemi devait prendre pour marcher sur Carthage, détruisant les moissons, rasant ses forteresses, empoisonnant les fontaines et les puits. L'historien rapporte que Majorien voulant voir de ses yeux la situation de l'état vandale et apprécier sûrement les forces de son ennemi, fit teindre en noir ses cheveux blonds, s'embarqua secrètement et se présenta comme ambassadeur à Carthage. Pendant ce temps, Genséric, à l'aide d'une trahison, coulait à fond la flotte romaine dans le port d'Alicante.

Dans ces temps d'orages où les hommes passaient si vite, Genséric régna cinquante ans. Il semble qu'il n'attendit pour quitter la vie que d'avoir vu tomber cet empire contre lequel il avait ameuté tant de hordes barbares. Il mourut un an après sa chute, en 477.

Comme il arrive d'ordinaire aux conquérants qui veulent faire ployer les vieilles mœurs de leurs compatriotes aux besoins d'une civilisation nouvelle, Gen-

(*) *Torrida Caucaseos infert mihi Byrsa furores.* (Sid. Apoll.)

séric rencontra dans ses chefs vandales une forte opposition à ses plans de gouvernement: il la brisa par des exécutions sanglantes.

Il est difficile d'apprécier complétement le caractère et la valeur de Genséric, de dire dans quelle mesure le génie politique se mêlait en lui aux passions du Barbare. Les historiens l'ont jugé diversement, selon des intérêts de secte ou de nation. On a vanté la pureté de ses mœurs et la sagesse de ses règlements sur ce point; il purgea Carthage et ses états de tout ce qu'avait flétri une corruption irréparable. Selon les chroniqueurs ecclésiastiques, il persécuta cruellement les populations catholiques; on y lit qu'il fit embarquer dans des vaisseaux brisés et prêts à faire naufrage le métropolitain de Carthage et tout son clergé, qu'il les fit partir sans vivres et même sans habits, mais que la Providence les sauva contre toute espérance et qu'ils abordèrent heureusement à Naples.

Un passage du testament de Genséric, relatif à la succession au trône, le seul qui se soit conservé, témoigne de la portée de son intelligence politique. Contrairement au droit général des Barbares, il désigne l'aîné de ses descendants mâles comme son unique successeur. Mais il ne légua pas à l'état qu'il avait fondé un bras comme le sien pour le soutenir.

On peut appliquer à Genséric ce mot de l'antiquité touchant le héros thébain (toute distance maintenue d'ailleurs entre des noms si dissemblables) : « La gloire de sa patrie commença et finit avec lui. » AM. R-E.

GENSONNÉ (ARMAND), né à Bordeaux le 10 août 1758, exerçait dans cette ville la profession d'avocat à l'époque où éclata la révolution. Lors de l'organisation primitive du tribunal de cassation, il fut appelé à en faire partie. Élu bientôt après à l'Assemblée législative, il y forma avec ses collègues Vergniaud et Guadet ce fameux triumvirat parlementaire, noyau d'un parti qui, sous le nom de *la Gironde* ou des *Girondins* (*voy.*), acquit une célébrité et une influence si funestes au trône d'abord, et bientôt après aux chefs de ce même parti.

Gensonné s'était fait connaître, dès l'époque de l'Assemblée constituante, par la publication d'un mémoire où il demandait l'émancipation des hommes de couleur dans les colonies. Cette même assemblée, vers la fin de sa longue session, choisit Gensonné pour aller en qualité de commissaire dans les départements de l'Ouest, afin de travailler à vaincre la résistance que les prêtres de ces contrées apportaient à la mise en activité de la constitution civile du clergé (*voy.* l'article). Dans cette mission, où il eut pour collègue Gallois, et pour auxiliaire le général Dumouriez, Gensonné se convainquit que l'esprit du clergé et des habitants de l'Ouest était en opposition ouverte avec l'esprit de la révolution et les vues de l'assemblée. Ce fut dans la séance du 9 octobre 1791 que, paraissant pour la première fois à la tribune nationale, il fit sur cette mission un rapport où l'on rencontre des vues sages présentées avec convenance et modération. Il indiquait les voies de la douceur et de la persuasion comme beaucoup plus propres que celles de la rigueur à ramener les esprits. Membre du comité diplomatique, Gensonné fut chargé du rapport à la suite duquel, le 1er janvier 1792, un décret d'accusation fut rendu à l'unanimité contre les deux princes frères du roi, le prince de Condé, l'ex-ministre Calonne, le vicomte de Mirabeau et le marquis de Laqeuille. Il fut appelé, le 16 mars suivant, à la présidence de l'assemblée. Le 21 avril, il proposa et fit adopter, à l'unanimité moins sept voix, le décret portant déclaration de guerre à l'empereur d'Allemagne. A cette époque, le parti de la Gironde n'attaquait pas ouvertement encore la sincérité des intentions de Louis XVI, mais il harcelait sans relâche les ministres qui se succédaient rapidement aux affaires, et signalait à la vindicte révolutionnaire les personnages les plus influents sur l'esprit du roi, à la tête desquels l'opinion plaçait la reine Marie-Antoinette. Le nom de *comité autrichien* fut alors inventé pour désigner les chefs de cette faction, que l'on accusait de connivence avec l'étranger, et à laquelle on ne manqua pas d'attribuer les désastres qui signalèrent le début de la campagne de 1792. Dans la séance du 25 mai, Gensonné et Brissot dénon-

cèrent formellement l'existence de ce comité, et demandèrent qu'au décret d'accusation rendu le 10 mars précédent contre le ministre de l'intérieur Delessart on en ajoutât un contre les ministres Montmorin et Bertrand de Molleville. Une enquête fut seulement ordonnée à l'égard de ces derniers; mais les attaques de Brissot et de la Gironde contre les ministres et autres agents du gouvernement royal se renouvelèrent sans relâche jusqu'à la journée du 20 juin, prélude de celle du 10 août.

Après le 20 juin, ce même parti parut disposé à empêcher la chute du trône qu'il avait tant contribué à ébranler. Des négociations furent ouvertes entre le roi et les Girondins par l'intermédiaire du peintre Boze, qui remit à Louis XVI un mémoire rédigé, dit-on, par Gensonné. Mais, toujours mal conseillé, l'infortuné prince, irrité contre l'opposition qu'il avait rencontrée dans ceux qui venaient tardivement lui offrir leur appui, crut qu'il en trouverait un plus solide dans les chefs du parti le plus avancé dans la voie révolutionnaire, et les négociations rompues avec Vergniaud et Gensonné furent suivies jusqu'à conclusion avec Danton et consorts. Les Girondins secondèrent alors de toute leur influence le mouvement qui aboutit au 10 août. Dans cette journée, où périt la monarchie, en attendant le monarque, Vergniaud, Guadet et Gensonné présidèrent successivement l'assemblée. Ce fut sur la proposition de ce dernier que furent décrétées les attributions du conseil exécutif destiné à remplacer provisoirement le gouvernement royal. Dans le but de garantir la sûreté des personnes et des propriétés, Gensonné les fit placer sous la responsabilité de la Commune révolutionnaire du 10 août; mais les premières journées de septembre vinrent bientôt montrer l'insuffisance de ces mesures et de ces efforts. Élu le troisième député de la Gironde à la Convention nationale, Gensonné y demanda sur-le-champ vengeance des attentats qui avaient ensanglanté ces fatales journées. Les ordonnateurs des massacres lui répondirent en l'accusant d'avoir été l'un des agents de la cour stipendiés par le ministre Narbonne. A cette imputation Gensonné opposa la profession de foi républicaine la plus explicite, et il la soutint bientôt de son vote pour la mort et contre le sursis dans le procès du roi; cependant il avait été l'un des plus ardents provocateurs de la mesure dilatoire de l'appel au peuple. On le vit aussi, après la mort de Louis XVI, demander que la Commune de Paris répondît à la France de la sûreté des débris de la famille royale. Le 2 septembre avait dû lui apprendre ce que valait une telle garantie.

Président de la Convention le 7 mars 1793, Gensonné arriva au fauteuil à l'époque où éclatèrent dans toute leur force les attaques du parti de la Montagne contre celui de la Gironde. Dans cette lutte incessante, qui eut pour issue la fatale journée du 31 mai, Gensonné se montra l'un des plus infatigables athlètes d'une cause sur le succès de laquelle reposait désormais le maintien de l'ordre en France. Toujours signalé par les anarchistes comme l'un des principaux ennemis de la cause populaire, il repoussait leurs agressions par des paroles moins éloquentes que les discours de Vergniaud et de Fonfrède, moins passionnées que les réponses de Guadet, mais dont le sang-froid et la force logique terrassaient ses adversaires.

Quelquefois des traits d'une vive et ingénieuse causticité venaient animer les improvisations de Gensonné. Ainsi, dans une séance où il insistait sur la punition des assassins du 2 septembre, un des fauteurs de leurs crimes ayant crié de la Montagne : « Ils ont sauvé la patrie! — Oui, répliqua le Girondin, comme les oies sauvèrent le Capitole. » On ne saurait se figurer le tumulte auquel donna lieu cette réponse dans l'assemblée et dans les tribunes : aussi l'irritation des Jacobins contre Gensonné se manifestait-elle par de fréquentes dénonciations d'une correspondance intime entre lui et Dumouriez. Marat et Drouet le signalaient sans cesse comme le confident et le complice du général transfuge. Il est certain que d'étroites relations avaient existé entre Dumouriez et Gensonné, mais elles avaient précédé la défection du vainqueur de Jemmapes. Son ancien aide-de-camp,

l'adjudant général Miaczinsky, ayant été condamné à mort, le 17 avril, par le tribunal révolutionnaire, les débats du procès établirent encore la réalité des liaisons du général et du député, et la conduite de Gensonné fut déférée à l'examen d'une commission; mais les événements du 31 mai et le décret du 2 juin imprimèrent bientôt à sa situation un caractère plus dangereux encore. D'abord, ainsi que ses collègues, retenu en simple surveillance chez lui, le ministre de l'intérieur Garat lui offrit, dit-on, les moyens de se mettre en sûreté. Gensonné s'y refusa, en disant qu'il devait faire le sacrifice de sa vie à la justice de sa cause. Décrété d'accusation le 3 octobre 1793, sur le rapport d'Amar, il parut le 24 devant le tribunal révolutionnaire avec Vergniaud, Brissot et dix-huit autres conventionnels (*voy.* GIRONDINS). Dans les débats, qui durèrent sept jours, aucun fait particulier, si ce n'est sa correspondance avec Dumouriez, ne fut reproché à Gensonné; ses opinions et ses votes furent comptés comme des crimes. Condamné à mort, il périt le 31 octobre, à l'âge de 35 ans. P. A. V.

GENTIANE. La gentiane (*gentiana lutea*, L.) est une grande belle plante qui se plaît en Europe sur les montagnes sous-alpines. En France, on la trouve dans l'Auvergne et sur les sommets les plus élevés des Vosges; elle descend du Jura dans la plaine jusque près de Dijon. Ses tiges ont la hauteur d'un homme; elles sont vigoureuses et garnies de larges feuilles plissées, de forme ovale. Les fleurs, de couleur jaune, forment un long épi entremêlé de petites feuilles. Les racines sont longues, épaisses, jaunâtres, spongieuses, assez grosses; elles dégagent une odeur forte particulière à toutes les gentianées; c'est la partie de la plante dont on se sert en médecine. Peu d'amers sont plus employés et méritent mieux leur réputation; on administre la gentiane en poudre, sous forme d'extrait, de teinture, de sirop. Elle entre dans le remède fameux connu sous le nom de thériaque; elle est stomachique et fébrifuge.

L'analyse chimique a fait reconnaître que la gentiane renfermait, indépendamment de la matière cristallisable connue sous le nom de *gentianin*, une quantité notable de sucre; mais on ne peut l'obtenir cristallisé. C'est à la présence de ce principe que l'on doit la possibilité de l'extraction de l'alcool de gentiane dont il existe en Suisse des distilleries. Malheureusement il trahit son origine et ne convient qu'aux personnes qui aiment les boissons amères.

Le genre *gentiana* est le plus nombreux de la famille dont il est le type et à laquelle il donne son nom. Les gentiana *purpurea*, *acaulis* et *punctata*, communes dans les Alpes, peuvent remplacer la gentiane jaune. La célébrité de cette racine comme médicament remonte à une assez haute antiquité, et le nom qu'elle porte est celui de Gentius, roi d'Illyrie qui vivait 150 ans environ avant J.-C., et qui, s'il faut en croire Pline (*H. N.*, XXV, 7), mit le premier cette plante en usage.

GENTIANÉES, famille de plantes dicotylédones à étamines hypogynes, de la pentandrie monogynie de Linné. Le calice persistant est monosépale, à divisions plus ou moins profondes. La corolle, très souvent bleue et plus rarement jaune ou blanche, acquiert des dimensions assez considérables; elle est monopétale, régulière, dentée ou divisée. Cinq étamines et un pistil terminé par un ou deux stigmates complètent l'appareil de la fleur. Celle-ci donne naissance à une capsule et quelquefois à une baie dans laquelle sont renfermées des graines fort petites et assez nombreuses.

Les gentianées sont des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, entières et presque toujours glabres. On les trouve dans toutes les régions du globe, et l'on remarque qu'un grand nombre d'entre elles se plaisent sur les montagnes et jusque vers les limites des neiges éternelles.

Cette famille est l'une des plus naturelles que l'on connaisse. On cultive quelques gentianées à cause de la beauté de leurs fleurs; mais leur importance médicale est bien supérieure à leur importance horticulturale. Étroitement liées sous le rapport de l'organisation botanique, elles ne le sont pas moins sous celui de la constitution chimique. Toutes sont fortement amères, et cette amertume est

presque égale, quel que soit le climat où elles vivent. Le principe amer a été isolé de la racine de grande gentiane sous le nom de *gentianin*. Dans le *potalia amara* d'Aublet, le gentianin est accompagné d'un principe vireux qui détermine le vomissement. Beaucoup de gentianées sont des plantes médicales estimées; elles sont amères et toniques : le trèfle d'eau (*menyanthes trifoliata*, L.), si commun dans toute la France et qui pare les rives de nos petits cours d'eau de ses belles fleurs blanches et frangées; la petite centaurée (*chironia centaurium*, D. C.) non moins remarquable et plus usitée; la spigélie du Maryland (*spigelia Marylandica*, L.), vermifuge renommé, sont, avec la gentiane jaune dont nous venons de parler, les plus célèbres plantes de la famille des gentianées que revendique la médecine. A. F.

GENTILHOMME, *voy.* Noblesse et Gentleman.

GENTILLESSE. Voilà un de ces mots de notre langue dont les nuances sont très fines, et qui peuvent tour à tour exprimer ou un éloge ou une ironie.

Quand il s'agit d'une femme, la gentillesse se prend toujours dans la première de ces acceptions. *Elle est gentille*, c'est un diminutif d'*elle est jolie*, qui toutefois amoindrit peu la louange. La grisette surtout sait que ce qu'on nomme *gentillesse* chez elle serait beauté ou du moins grâce dans une classe plus élevée.

Vis-à-vis d'un homme, au contraire, ces termes ont presque toujours une fâcheuse signification; *vous êtes gentil! vous faites le gentil!* ne sont que des éloges ironiques; et dire de quelqu'un qu'il a fait *des gentillesses*, c'est le frapper d'un blâme qui va jusqu'à l'injure. *C'est un gentil enfant*, voilà à peu près la seule phrase où ce mot se prononce au sérieux pour notre sexe, qui doit renoncer à la gentillesse en même temps qu'aux jouets du premier âge.

Dans les deux derniers siècles, un auteur était flatté d'entendre vanter la *gentillesse* de son style, et *Gentil Bernard* (*voy.*), baptisé ainsi par Voltaire, en eut une vive reconnaissance pour son parrain littéraire. Nos poëtes ont aujourd'hui de plus grandes prétentions: aucun d'eux ne s'accommoderait de ce surnom, et c'est tout au plus à un vaudeville qu'il est permis encore d'appliquer cette modeste louange. M. O.

GENTILS, *voy.* Païens.

GENTILS (apôtre des), *voy.* Paul (*saint*).

GENTLEMAN. Rien de plus vague et de plus difficile à définir que ce terme, très différent de *gentilhomme* en français. En Angleterre, toute la classe intermédiaire entre la haute noblesse et la bourgeoisie a droit au titre de *gentleman* : ainsi les esquires, les baronnets, qui portent le titre de *sir*, les chevaliers de l'ordre de Bath, sont *gentlemen*. De plus, tout homme bien élevé, bien pensant, tout savant et homme de lettres a des droits à ce même titre de *gentleman*. Mais où placer la ligne de démarcation entre le vrai savoir et la superficie trompeuse, entre les bonnes manières et le mauvais ton, entre les opinions admissibles et les croyances hétéroclites? Cependant, avec un peu de tact et d'habitude du monde, il sera peut-être facile de reconnaître en toute occurrence le véritable *gentleman*. Un grand seigneur peut fort bien ne pas être parfait *gentleman*, et c'est un des titres de gloire du roi George IV, qui y attachait d'autant plus de prix qu'il ne s'en connaissait guère d'autres, d'avoir mérité la qualification du *most accomplished gentleman* de ses trois royaumes. Tout homme de cœur et d'esprit, tant soit peu rompu aux discussions politiques, philosophiques, industrielles, scientifiques et littéraires, du reste bien ganté, bien chaussé, sachant au besoin danser, chanter, crever un cheval, et présenter sa poitrine au feu d'un rival, obtiendra facilement dans tous les salons de l'Europe civilisée le brevet de *gentleman*.

Cependant, au dire du prince Puckler-Muskau et de tous les juges compétents en pareille matière, on aurait égard, dans la société *fashionable* de Londres, à des nuances beaucoup plus fines et plus délicates. Au milieu de ces cercles où la mode a établi son tyrannique et capricieux empire, il ne suffit pas toujours d'être indépendant, d'avoir bonne tenue et toutes les qualités susmentionnées, pour être *gentleman*. Quiconque, par

exemple, dans sa manière d'être avec la femme du grand monde, trahirait la moindre timidité ou montrerait quelque politesse, au lieu d'affecter une nonchalance et une familiarité choquante, encourrait le soupçon de ne pas être *gentleman*. Malheur à qui prendrait deux fois du potage! et triple malheur à qui se présenterait en grande toilette à un *déjeuner* qui commence à quatre heures du soir et dure jusqu'à minuit! Quel qu'il soit, cet homme, étranger aux lois de la *fashion*, noble, prince ou millionnaire, tant pis pour lui, il n'est point *gentleman!* Nous ne perdrons point notre temps à prouver qu'un homme à petites ressources, incapable de faire des dettes, ne saurait être *gentleman;* il est *nobody*. Ce n'est point une personne, c'est une chose. L. S.

GENTRY, nom par lequel on désigne en Angleterre la petite noblesse, par opposition à *nobility*, la haute noblesse. A cette classe appartiennent les *knights*, les *esquires*, et certains *gentlemen* (*voy.* ces mots) que leur fortune, leurs propriétés ou leurs fonctions rapprochent des nobles. On y range aussi les fils puînés des lords, et les aînés des baronnets du vivant de leur père. En prenant la dénomination de *gentry* dans son sens le plus large, cette classe a au-dessous d'elle celle des *commoners* ou bourgeois; mais aucun privilége ne la distingue de cette dernière. La séparation se fait sentir uniquement dans la vie sociale. S.

GENTZ (Frédéric de). Né en 1764 à Breslau (Silésie prussienne), ce célèbre publiciste fut sans contredit l'un des plus habiles et des plus ardents antagonistes de la France révolutionnaire. Il apporta au service de sa cause une vaste érudition historique, la connaissance des hommes, une dialectique adroite, une imagination puissante.

Après avoir terminé ses études à l'université de Kœnigsberg, Gentz, qui par sa mère était parent d'Ancillon (*voy.*), entra dans la carrière politique en qualité de secrétaire du directoire général (1786). L'étude de la philosophie de Kant, le contact avec la société de Berlin, le branle que la révolution donna à tous les esprits, hâtèrent son développement intellectuel. Bientôt l'ambassadeur d'Autriche à Berlin lui donna à entendre qu'un homme de sa trempe serait le bienvenu à Vienne. Avant de prendre des engagements, il fit un voyage à Londres, où Pitt lui fit allouer une pension considérable. Enrichi de la sorte, Gentz se rendit à Vienne (1803), où il fut attaché, avec le titre de conseiller aulique, à la chancellerie secrète d'état. Mais ses prodigalités le jetèrent bientôt dans des embarras pécuniaires, sans arrêter cependant l'essor de son génie politique. Aux armées de l'empire Gentz opposait des manifestes et des brochures, artillerie formidable et qui ne contribua pas moins que les armées coalisées à arrêter les envahissements de Napoléon à l'étranger. Aussi le cabinet des Tuileries accablait-il d'injures le pamphlétaire autrichien, tandis que toutes les puissances ennemies de la France s'empressaient de combler d'honneurs leur intrépide avocat. L'Angleterre, étonnée de voir surgir un pareil talent de publiciste en dehors du régime parlementaire et dans une langue qui ne semblait guère se prêter aux intérêts de ce monde, prodigua les éloges au traducteur de Burke. L'empereur d'Autriche ennoblit ce simple bourgeois qui avait su découvrir sur le terrain de l'histoire et dans sa féconde imagination tant de raisons à l'appui du régime aristocratique et monarchique; du fond du Nord, l'autocrate russe conférait des décorations à cette sentinelle vigilante du pouvoir absolu. Nul autre publiciste, en effet, n'a su avec autant d'adresse que Gentz tourner les positions mauvaises, réfuter les faits hostiles, colorer les torts, mettre en saillie les points de vue favorables à son système. Les nombreux articles anonymes qu'il a semés dans *l'Observateur autrichien* se reconnaissaient facilement au cachet original qu'il savait imprimer à la moindre phrase sortie de sa plume. Homme de salon et habile diplomate, Gentz fut choisi pour tenir le protocole des conférences de Vienne (1814), de Paris (1815), et de différents congrès qui se réunirent dans la première période de la Restauration.

Cet homme, dont la vie tout entière avait été mise au service des intérêts réels et positifs, cet écrivain qui avait usé les

brillantes qualités du poëte dans les diatribes politiques, cet épicurien qui, pour s'asseoir à la table des grands et décorer son nom bourgeois d'un titre sonore, avait sans doute sacrifié de nobles élans, le conseiller aulique Frédéric de Gentz, à un âge où, dans les organisations communes, toute inspiration printanière est depuis longtemps glacée, rajeunit au souffle de l'amour. La correspondance d'une femme d'esprit (Rachel ou M^me^ Varnhagen von Ense) a révélé cette bizarre passion du vieillard diplomate pour une jeune et gracieuse sylphide; le nom de Fanny Elssler (*voy.*) a reçu un nouvel éclat pour avoir su rallumer un sentiment pur et désintéressé dans un cœur qui semblait fermé à toute autre émotion qu'à celle de la politique ou de la crainte que lui inspirait la mort.

La révolution de Juillet avait attristé Gentz à l'excès; il voyait la cause à laquelle il avait voué sa vie et ses forces ébranlée, perdue peut-être. Le 21 janvier 1831, il écrivit à son amie Rachel : « Depuis quelques mois je me sens ma- « lade de cœur et d'esprit, et ce mal fait « de grands progrès; il a été produit par « les événements du jour, qui rétrécissent « de plus en plus notre sphère d'activité. « J'ai la conviction que je n'y puis rien, « que je deviens de jour en jour plus « étranger à la nouvelle forme des choses, « que mon rôle est fini, et le fruit de qua- « rante ans de travaux entièrement perdu. « La société me dégoûte, car elle me dé- « range dans la seule jouissance qui eût « encore pour moi quelque attrait. Je « suis mécontent de moi et du monde; et « puis, cette crainte de mourir que vous « me connaissez (il l'avoue, le malheu- « reux !), certes, voilà plus de causes qu'il « n'en faut pour être sérieusement ma- « lade. »

« Je ne puis ni lire ni écrire une seule « dépêche, dit-il dans une autre lettre, « sans être obsédé par l'idée de la déca- « dence générale... Puis la lecture de « dix ou douze maudits journaux m'a- « chève. »

La chute de Varsovie le ranima un peu; il commençait à espérer que quelque compromis entre les deux principes serait possible. Ainsi ballotté entre la crainte et l'espoir, furieux de vieillir, plus furieux encore d'entendre les peuples secouer leurs chaînes, entrecoupant la lecture de ces détestables journaux par quelques vers frais et gracieux de Heine (*voy.*), Gentz mourut de marasme le 9 juin 1832.

Comme écrivain, Gentz n'est point facile à caractériser, parce que dans ses nombreuses publications, proclamations et actes officiels, il n'émet jamais sa propre opinion, et que même dans sa correspondance intime il reste toujours tant soit peu diplomate. Cependant, à toutes les époques de sa vie, Gentz s'est montré anti-révolutionnaire. Déjà dans la traduction qu'il fit du fameux ouvrage de Burke (*voy.*) sur la révolution française, il combattit la tendance de l'époque, mais d'une manière qui n'avait rien de servile. Il penchait alors pour un gouvernement sagement pondéré; il admettait en certains cas la nécessité des réformes, peut-être même des révolutions ; mais ses élans vers la liberté avaient pour point de départ la morale et la religion. La tendance politique de Gentz était d'abord, en un mot, libérale et conservatrice à la fois. Dans son traité *Sur la moralité des révolutions*, il accepte ces catastrophes lorsqu'elles se légitiment par des effets salutaires. Son traité sur *la Déclaration des droits* contient une réfutation de l'ouvrage de Mac-Intosh sur la révolution française. Il reconnaît hautement le bien opéré par l'Assemblée constituante, énumère avec complaisance ses conquêtes, et ne s'en sépare qu'à la suite des émeutes de Versailles et de Paris. Le principe d'une seule assemblée lui paraissait dès lors absurde. « C'était une folie insigne, s'écria-t-il, que de faire peser la destinée de la France sur un seul pilier. » Son traité sur l'*Influence de la découverte de l'Amérique* est un véritable panégyrique des États-Unis. « C'est le seul pays qui offre un refuge à tous les opprimés de l'Europe; il est l'espérance du philanthrope, la pépinière de la sagesse et de l'énergie... A l'Amérique nous devons le bienfait de la destruction du système féodal, à elle la diffusion du bien-être et de l'éducation, à elle des gouverne-

ments plus réguliers...» Cette tendance libérale de Gentz se retrouve encore dans sa *Lettre au roi Frédéric-Guillaume III, à son avénement*, du 16 novembre 1797; il en reste même des traces dans les proclamations de 1806, 1809 et 1813. Son chef-d'œuvre est sans contredit le fameux ouvrage qu'il publia après la paix de Presbourg, sur le *Système de l'équilibre européen* (Saint-Pétersb., ou plutôt Riga, 1806). Ici l'auteur défend une bonne cause, avec conviction et dans un style admirable; il en appelle à l'honneur, à la liberté germanique, contre l'oppression étrangère. « Désunis, nous avons été terrassés; unis, nous nous relèverons. Mais pour que les formes politiques de l'Allemagne soient unes, il faut qu'il y ait une seule volonté nationale. Vous tous, habitants de l'Allemagne, qui portez le cœur haut; vous tous, dispersés à travers le monde, mais alliés par l'unité des tendances; vous, représentants légitimes de notre nation, ouvrez les yeux!... Devant vous s'étend une glorieuse carrière. Donnez vos forces à la patrie; ne demandez pas quel sera le succès immédiat : songez qu'une seule parole prononcée en temps opportun peut ressusciter les peuples et rallumer dans des races entières le feu sacré qui couve sous la cendre. Il est impossible qu'un peuple tel que le nôtre ne se relève pas d'une ruine honteuse; impossible que tant de forces intellectuelles, tant de supériorités, tant de talents solides, malgré leur isolement, ne convergent à la fin vers un foyer commun pour répandre de là des torrents de vie et de lumière; il est impossible que de cette vieille souche de grandeur et de perfection, du sein de cette terre d'où sont sortis les conquérants de l'Europe, que du sein de tant de nobles familles chargées d'un antique et saint héritage de gloire, que du sein de tant de races royales qui brillent encore au milieu du crépuscule de toute grandeur, il ne s'élance à la fin quelque héros, quelque sauveur, qui viendra restaurer notre droit imprescriptible, éternel, et replacer l'Allemagne, l'Europe entière, sur ses anciens fondements. »

Certes, voilà de nobles accents qui percent même à travers le voile d'une traduction faible et décolorée. Il faut remarquer toutefois que cet appel à la nation n'est qu'une concession faite au moment du danger en face de Napoléon. Après la chute de l'empereur des Français, Gentz n'hésite pas à appeler une réaction en faveur de l'aristocratie et de la monarchie; il repousse fièrement des publicistes, tels que Gœrres (*voy.*), qui plaident la cause du peuple. A partir de ce moment, il s'opère dans les opinions officielles de Gentz un revirement complet. Comme secrétaire général de tous les congrès et comme censeur, sa partialité en faveur des principes absolutistes n'est plus douteuse. Tous les articles de journaux sortis de sa plume, son traité adroit et sophistique *Sur la liberté de la presse* (1818), ses lettres enfin, portent désormais l'empreinte d'un esprit qui a fait divorce avec toute idée libérale. Malheureusement les motifs qui ont pu déterminer Gentz à modifier ses principes sont en grande partie personnels. Gentz n'a point été le martyr de son opinion; il se cramponnait au pouvoir et à ses faveurs, car il en avait besoin pour vivre à sa guise. Aussi, le jugement que l'Allemagne porte sur Gentz est-il plutôt sévère qu'indulgent; au-delà du Rhin on admire volontiers tous les talents, mais on n'est point prodigue d'estime pour les caractères faibles et mobiles.

Les ouvrages de Gentz, en général admirables de style, ne sont pas tous relatifs à la politique : on lui doit une vie très intéressante de *Marie, reine d'Écosse* (Brunswic, 1799), et divers articles publiés dans le *Journal historique*, dont il était le principal et presque l'unique rédacteur. Ses traductions d'ouvrages français et anglais, toutes publiées au début de sa carrière, sont nombreuses. La plupart de ses publications originales sont comprises dans les *OEuvres choisies* de Frédéric de Gentz, mises au jour par M. Weick, Stuttgart, 1838-1839, in-8°, t. I-III, ou dans une autre collection publiée par M. Schlesier, Manh., 1838-39, 2 vol. in-8°. Le lecteur peut consulter sur sa personne, ses opinions et sa vie le livre de M. Varnhagen d'Ense, *Gallerie von Bildnissen aus Rahels Umgang und Briefwechsel*, t. II, p. 189. L. S.

GÉOCENTRIQUE, de γή, la terre,

et κεντρὸν, le centre. On donne cette épithète à tout ce qui se rattache au centre de la terre, de même qu'on appelle *héliocentrique* ce qui a de l'attraction pour le centre du soleil. En astronomie, ce nom est donné aux planètes ou aux orbites de celles qui sont concentriques avec la terre, c'est-à-dire qui ont dans leurs mouvements la terre comme point central ou le même centre que celui de la terre. Toutes les planètes ne sont pas géocentriques; la lune seule est mathématiquement géocentrique. On nomme *mouvement géocentrique* le mouvement apparent d'une planète observée de la terre. La *latitude géocentrique* d'une planète est sa latitude également observée de la terre, et elle se trouve mesurée par l'angle que forme la ligne tirée de la planète à la terre et le plan de l'écliptique. La *longitude géocentrique* d'une planète est la distance mesurée sur l'écliptique dans l'ordre des signes, le premier point étant le *bélier*. A. P-T.

GÉODÉSIE, de γὴ, *terre*, et de δαίω, je dépèce, je divise. C'est la partie de la géométrie pratique qui s'attache spécialement à la mesure et à la division des surfaces. La géodésie a pris dans ces derniers temps une acception plus étendue : c'est aujourd'hui la science de l'arpenteur (*v.*) et de l'ingénieur géographe; elle embrasse toutes les opérations trigonométriques et astronomiques nécessaires pour lever une carte, mesurer la longueur d'un degré terrestre, etc.; enfin toutes les opérations qui s'appliquent à la mesure de la terre. Cette science est toute moderne; M. Puissant (*voy.*) a le premier réuni en corps d'ouvrage, dans son *Traité de géodésie* (2e éd., Paris, 1819, 2 vol. in-4°), les méthodes sur lesquelles elle est fondée. *Voy.* Triangulation, Plans (*art de lever les*), etc. A. P-T.

GEOFFRIN (madame), sans avoir jamais recherché pour elle-même la réputation de bel-esprit, occupera une place dans l'histoire littéraire du XVIIIe siècle pour le talent qu'elle eut de réunir dans son salon l'élite des gens de lettres et des artistes, avec la plus brillante société de Paris. En effet, les salons étaient alors le théâtre des succès des écrivains; ils y régnaient par la conversation. Le besoin des plaisirs de l'esprit, si impérieux dans les hautes classes à cette époque, amena le rapprochement des grands seigneurs et des philosophes. Ce contact qui s'opérait dans les salons propageait les idées de réforme au sein de l'aristocratie, et c'est ainsi que l'esprit de société fut le plus puissant auxiliaire de l'esprit philosophique.

Marie-Thérèse Rodet, née à Paris le 2 juin 1699, fille d'un valet de chambre de la Dauphine, épousa à 15 ans Geoffrin, un des fondateurs de la manufacture de glaces du faubourg Saint-Antoine. La fortune de son mari pouvait s'élever à quarante mille livres de rente; tout en l'accroissant par l'ordre et l'économie, elle en fit l'emploi le plus honorable.

Deux goûts, ou plutôt deux passions, semblent avoir présidé à toute sa vie : le besoin de considération publique et celui de donner. D'Alembert rapporte qu'étant encore enfant, si elle voyait de sa fenêtre quelques malheureux demander l'aumône, elle leur jetait tout ce qui se trouvait sous sa main, son pain, son linge, et jusqu'à ses habits. On la grondait de cette intempérance de charité, on l'en punissait quelquefois, et elle recommençait toujours. Par la suite, *donner et pardonner* fut sa devise. Les anecdotes abondent sur l'art et la délicatesse qu'elle mettait à exercer sa bienveillance. Elle aurait voulu la prolonger jusqu'après sa mort par les mains de ses amis. « On les bénirait, disait-elle, et ils béniraient ma mémoire. » Elle plaça 1,200 livres sur sa tête et sur celle d'un ami qui avait peu de fortune : « Si vous devenez plus riche, lui dit-elle, donnez cet argent pour l'amour de moi, quand je ne pourrai plus le donner. »

Orpheline dès le berceau, elle fut élevée par sa grand'mère, et sa première éducation avait été négligée sous certains rapports : ainsi elle ne savait pas l'orthographe. Elle ne faisait pas mystère de son ignorance; ce qui a fait dire à Marmontel qu'elle écrivait en femme mal élevée, et qui s'en vantait; mais, douée d'une grande justesse d'esprit, elle s'était exercée de bonne heure à penser et à juger avec rectitude. Son esprit se forma surtout par le commerce du monde, et elle acquit un tact particulier pour con-

naître les caractères. Personne n'attachait plus de prix à l'opinion, n'en saisissait mieux tous les mouvements, ne les suivait avec plus de souplesse. Quand Helvétius eut publié le livre *de l'Esprit*, il dit à ses amis : « Voyons comment M^me^ Geoffrin me recevra; ce n'est qu'après avoir consulté ce thermomètre de l'opinion que je pourrai savoir au juste quel est le succès de mon ouvrage. » Cet amour de la considération publique lui fit rechercher les gens de lettres, dispensateurs de la renommée. Son salon hérita du salon de M^me^ de Tencin. A la mort de cette dernière, arrivée à la fin de 1749, une partie de la société passa chez M^me^ Geoffrin (*voy.* FONTENELLE). On assure que M^me^ de Tencin, vers la fin de sa vie, remarquant les visites fréquentes de la première, disait à ses amis : « Savez-vous ce que la Geoffrin vient faire ici? Elle vient voir ce qu'elle pourra recueillir de mon inventaire. » M^me^ Geoffrin se mit donc à donner deux dîners par semaine. Sa maison devint le rendez-vous des beaux-esprits, des artistes, et de tous les hommes célèbres; elle les aidait de son crédit et de sa bourse, et les mettait en rapport avec les grands seigneurs qui fréquentaient sa maison. Les étrangers auraient cru n'avoir visité Paris qu'imparfaitement s'ils n'avaient pas été admis dans le salon de M^me^ Geoffrin. Elle eut plus d'une fois l'honneur d'y recevoir des princes et des têtes couronnées. Le roi de Suède dîna chez elle, au mois de mars 1771. Stanislas Poniatowski, depuis roi de Pologne, emprisonné pour dettes à Paris, lui avait dû sa délivrance. Lorsqu'il monta sur le trône, il lui fit part de son avénement en ces termes : « *Maman, votre fils est roi.* » De là le caustique Horace Walpole l'appela la *reine-mère de Pologne*. Poniatowski la sollicita instamment de venir à Varsovie, et vers le mois de mai 1766, âgée de 67 ans, elle se décida à entreprendre le voyage. Le roi lui rendit les honneurs les plus distingués, et, à son arrivée à Varsovie, elle trouva une chambre parfaitement semblable à celle qu'elle occupait à Paris. Dans son passage à Vienne, elle reçut de l'empereur et de l'impératrice l'accueil le plus gracieux. Elle était de retour à Paris au mois de novembre de la même année.

Sa sollicitude bienfaisante pour les intérêts de ses amis, qu'elle se plaisait à gronder, jointe à la finesse de son bon sens, dont les jugements s'exprimaient le plus souvent sous des images familières, ont contribué à lui donner une physionomie tout-à-fait originale. On cite d'elle une foule de mots dont l'apparente bonhomie recouvre le sens profond et parfois épigrammatique. On lui montrait un jour la superbe maison du fermier général Bouret : « Avez-vous rien vu, disait-on, de plus magnifique et de meilleur goût? — Je n'y trouverais rien à redire, répondit-elle, si Bouret en était le frotteur. » C'est elle qui appelait l'abbé Trublet un sot frotté d'esprit. On parlait devant elle de la simplicité de caractère : « Tant de gens l'affectent! dit-elle; mais M. de Malesherbes, voilà un homme simplement simple. » M^me^ Geoffrin avait fait à Rulhière des offres assez considérables pour l'engager à jeter au feu son manuscrit sur la révolution de Russie qui détrôna Pierre III : il lui prouva très clairement que ce serait de sa part l'action la plus indigne et la plus lâche. A toutes ses protestations d'honneur et de vertu qu'elle avait paru écouter avec beaucoup de patience, elle ne répondit que par ces deux mots : « En voulez-vous davantage? » Nous devons ajouter toutefois que cette anecdote épigrammatique est racontée par Grimm, agent de Catherine II, qui n'avait pas vu sans dépit l'inutilité de ses démarches, et que rien dans la vie de Rulhière ne justifie la malveillance de cette insinuation.

M^me^ Geoffrin ne négligeait rien pour attirer dans sa maison tous ceux qui pouvaient lui donner du relief. Elle était très officieuse pour les personnes qui lui convenaient, et sans miséricorde pour celles qui ne lui plaisaient pas. Elle disait qu'elle tenait toujours sur sa table une aune pour mesurer ceux qui se présentaient chez elle pour la première fois, et que c'était par cette aune qu'elle jugeait à l'œil s'ils pouvaient devenir des meubles qui convinssent à sa maison.

On n'a pas épargné les plaisanteries sur le compte de son mari, à qui elle permettait, disait-on, de se mettre au bout

de la table à condition qu'il ne se mêlerait jamais de la conversation. Un étranger assidu aux diners de M^me^ Geoffrin, ne le voyant pas paraître, s'avisa de lui en demander des nouvelles. « Qu'avez-vous fait, madame, de ce pauvre bonhomme que je voyais toujours ici et qui ne disait jamais rien? — C'était mon mari, il est mort. » Soit malice, soit inattention, un homme qui prêtait des livres au mari de M^me^ Geoffrin lui redonna plusieurs fois de suite le premier volume des voyages du P. Labat. M. Geoffrin, de la meilleure foi du monde, le relisait toujours sans s'apercevoir de la méprise. « Comment trouvez-vous ces voyages? lui disait-on.—Fort intéressants,... mais il me semble que l'auteur se répète un peu. » « Vous avez été ce soir à la comédie, M. Geoffrin ; que donnait-on? — Je ne vous le dirai pas ; je me suis empressé d'entrer, et je n'ai pas eu le temps de regarder l'affiche. » Toutefois le marquis d'Argenson, dans ses Mémoires, réhabilite M. Geoffrin.

Un fait peut donner une idée des libéralités de M^me^ Geoffrin : sa fille, en revoyant les comptes de sa mère, trouva qu'elle avait dépensé plus de cent mille écus pour soutenir l'Encyclopédie et ses dépendances. Son humeur bienfaisante ne la mit pas à l'abri des traits de la satire. Sa célébrité, jointe à quelques petits travers dont elle n'était pas exempte, lui valut un rôle dans la comédie des *Philosophes*, de Palissot. *Le Bureau d'esprit*, autre comédie très médiocre d'un Anglais nommé Rutlidge, était principalement dirigée contre elle. On peut voir dans la correspondance de Montesquieu la rupture de M^me^ Geoffrin avec l'abbé Guasco, savant piémontais et ami de l'auteur de l'*Esprit des Lois*.

M^me^ Geoffrin eut une attaque d'apoplexie au mois de septembre 1776 : elle en conserva une grande faiblesse jusqu'à sa mort, arrivée l'année suivante au mois d'octobre. Cette maladie fut attribuée à des excès de dévotion auxquels elle s'était livrée pendant le jubilé, et devint en quelque sorte un événement public par l'éclat des querelles et des divisions qu'elle occasionna dans sa société. M^me^ Geoffrin était tombée dans un état de langueur qui lui ôtait l'usage de toutes ses facultés. Sa fille, la marquise de La Ferté-Imbault, dont elle disait : « Quand je la regarde, je suis étonnée comme une poule qui a couvé un œuf de cane; » sa fille, qui était loin de partager son goût pour les philosophes, ne jugea plus à propos de recevoir les personnes qui n'étaient que de la société de sa mère, et non pas de la sienne: elle fit fermer sa porte à D'Alembert, Morellet et Marmontel. Tout le parti encyclopédiste s'en plaignit amèrement. On ne douta pas que M^me^ Geoffrin, revenue à la santé, ne désavouât hautement la conduite de sa fille : on se trompa ; elle trouva que sa fille pouvait avoir raison dans le fond, quoiqu'elle eût tort dans la forme. Elle reprocha aux philosophes de n'avoir pas mieux connu sa fille, et d'avoir fait ce qu'elle leur avait reproché si souvent, beaucoup de bruit d'une chose qui n'en devait faire aucun. Après avoir grondé beaucoup, elle pardonna à tout le monde ; elle décida que le viatique et les philosophes n'allaient pas trop bien ensemble, et qu'il fallait de la bienséance en toutes choses. Elle traita sa fille de folle, mais elle loua son zèle. « Ma fille, dit-elle en riant, est comme Godefroy de Bouillon : elle a voulu défendre mon tombeau contre les infidèles. » Aussitôt après la mort de M^me^ Geoffrin, un digne hommage fut rendu à sa mémoire par Thomas, l'abbé Morellet et D'Alembert. Ces trois brochures ont été réimprimées en 1812, sous le titre d'*Éloges de M^me^ Geoffrin*. A-D.

GEOFFROY (l'abbé JULIEN-LOUIS), critique le plus fameux et le plus redouté pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire, qui commença l'étonnante fortune du *Journal des Débats*, qui édifia la sienne sur le plus grand des scandales littéraires, qui devint la terreur des écrivains et des artistes dramatiques, et fut appelé, dans les salons comme dans les cafés, le *monarque des feuilletons*, naquit à Rennes en 1743.

Il fit dans cette ville, au collége des Jésuites, de fort bonnes études qu'il vint terminer à Paris au collége de Louis-le-Grand. Ses brillants et rapides progrès fixèrent l'attention de ses professeurs, habiles, comme tous les chefs de leur société, à se recruter dans les écoles pour assurer

et perpétuer, par l'enseignement public, leur domination. Mais la destruction des Jésuites en France (1763), qui fut suivie de l'abolition de leur ordre par Clément XIV (1773), avait laissé Geoffroy sans ressources et sans appui. Agé de vingt ans, il prit le petit collet, et fut admis au collége Montaigu en qualité de *quartier-maître*, titre qu'on donnait aux répétiteurs remplissant les humbles fonctions de maîtres d'études.

Le jeune abbé se trouva mal à l'aise sur ce plus bas échelon de l'enseignement : il fit des démarches, et fut recommandé au riche banquier Boutin, qui lui confia l'éducation de ses enfants. Destinés à vivre dans le monde, leur précepteur les accompagnait souvent au spectacle. Il se passionna pour l'art dramatique, et composa une tragédie de *Caton*, qui, quoique reçue par les comédiens, n'a jamais été représentée, mais qui lui valut ses entrées au Théâtre-Français. Geoffroy oublia bientôt ce drame infortuné, et il eût désiré que les ennemis qu'il se fit dans la suite l'oubliassent aussi. Mais ils lui jouèrent le mauvais tour de citer comme tirés de sa pièce des vers ridicules qu'ils avaient fabriqués eux-mêmes, et l'un d'eux (on croit que ce fut le chevalier de Cubières), imagina de composer une mauvaise tragédie de *Caton*, en cinq actes et en vers, qu'il fit imprimer sous le nom de l'abbé Geoffroy, en 1804. Ce dernier n'osa, pour se venger, publier son œuvre, car elle était plus détestable peut-être encore que la *Médée* de cet autre fameux critique, appelé par Voltaire l'*inclément Clément* (*voy.*). C'est un fait d'histoire littéraire singulier que les deux aristarques qui se sont le plus acharnés contre les tragédies de Voltaire, l'un dans plusieurs volumes in-8°, sous le titre de *Commentaires*, l'autre dans plusieurs centaines de feuilletons, aient si complétement réussi à prouver qu'ils étaient tout-à-fait incapables de faire passablement bien ce qu'ils trouvaient si mal fait par un autre.

L'*Éloge de Charles V* ayant été mis au concours par l'Académie Française, Geoffroy voulut disputer le prix. Il ne fut pas plus heureux dans cette carrière qu'il ne l'avait été dans celle du théâtre, et un critique plus célèbre que lui, La Harpe, fut son vainqueur. Mais La Harpe paya cher ce triomphe : le vaincu, devenu journaliste, ne cessa de le poursuivre, jusqu'à la fin de sa carrière, de son ardente inimitié.

Geoffroy eut plus de succès dans la dispute des palmes universitaires (pour le meilleur discours latin), et il en remporta trois (1773-75). Il ne tarda pas à être nommé professeur de rhétorique au collége de Navarre, et bientôt après il quitta cette chaire pour celle du collége Mazarin.

Après la mort de Fréron (1776), ses derniers collaborateurs dans la rédaction de l'*Année littéraire*, qu'il avait fondée en 1754, l'abbé Royou, l'abbé Grosier et Fréron fils, offrirent à Geoffroy, qui l'accepta, de coopérer à la rédaction de ce journal, et il y travailla pendant 15 ans, jusqu'en 1792, époque où il cessa de paraître, après une publication d'environ 290 volumes in-12 (*voy.* FRÉRON). Les critiques passionnées de Geoffroy lui avaient déjà suscité des ennemis. Un plaisant s'avisa, dans une épigramme, de loger le disciple de Fréron rue *Geoffroy-l'Asnier;* le journaliste répondit (et ce sont, je crois, les seuls vers qu'on connaisse de lui) :

Oui, je suis un *ânier* sans doute,
Et je le prouve à coups de fouet
Que j'applique à chaque baudet
Que je rencontre sur la route.

Tandis que Geoffroy travaillait à l'*Année littéraire*, il entreprit avec l'abbé Royou, en 1781, la rédaction d'un nouvel écrit périodique qui parut sous le titre de *Journal de Monsieur*, et il la continua jusqu'en 1793, époque où cessa de paraître ce recueil (qui forme 6 vol. in-12), auquel le prince ami des lettres qui fut depuis Louis XVIII avait permis et désiré peut-être que, par une nouveauté jusqu'alors sans exemple, le nom d'un fils de France fût attaché.

La révolution vint bientôt changer en haines politiques les querelles littéraires. L'abbé Royou et son frère, auteur de *Phocion*, le fameux Montjoie et Geoffroy entreprirent de défendre, contre les idées nouvelles, la vieille monarchie et les abus qui l'avaient perdue. Ils commencèrent à publier, le 1er juin 1790, une feuille

quotidienne in-4°, dite *l'Ami du roi*, et qui justifia bien mal son titre en cherchant à retenir trop en arrière l'opinion que bientôt des factieux égarèrent en la poussant trop en avant. Ce serait aujourd'hui une question de savoir si *l'Ami du roi* de Geoffroy et Royou ne fit pas autant de mal à l'infortuné Louis XVI que *l'Ami du peuple* de Marat. Les rédacteurs ultra-royalistes s'étaient divisés dans la manière d'entendre et d'appliquer leurs principes conservateurs ; ils se séparèrent : Montjoie publia un second *Ami du roi*. Bientôt la librairie Crapart en fit paraître un troisième, et ces trois feuilles disparurent dans la sombre révolution du 10 août 1792.

Geoffroy dut songer alors à sauver sa tête, et, quittant l'habit clérical pour prendre l'habit villageois, il s'éloigna du foyer de la révolution à la hâte, et se réfugia à quelques lieues de Paris dans un hameau où, dit plaisamment un de ses biographes, « pour ne pas perdre l'habi- « tude de régenter, il se fit maître d'é- « cole. » L'habile professeur de rhétorique, devenu simple abécédaire, ne revint dans la capitale qu'après le 18 brumaire (1799). Mais encore effrayé, embarrassé de sa position, il se vit réduit à porter sa férule chez un maître de pension dans un des quartiers les plus obscurs de Paris.

Ce fut de ce modeste asile qu'il sortit pour rentrer dans la carrière du journalisme. Son ancien collaborateur l'abbé Grosier et Serieys se réunirent à lui (1800) pour entreprendre la résurrection de l'*Année littéraire*. Mais ce journal ne pouvait plus revivre ; il se traînait sans lecteurs, sans abonnés, et il s'arrêta (1801) à la publication du septième volume.

Cependant le *Journal des Débats* (*voy.*) était devenu une feuille quotidienne dont Geoffroy avait commencé la réputation et dont il devait singulièrement élever la fortune. Il était chargé de toute la littérature théâtrale, et, quoiqu'il ne signât pas ses feuilletons, quoiqu'il eût pour collaborateurs des critiques éclairés et d'ingénieux écrivains, lesquels ne donnaient d'autre garantie à leurs articles que des lettres alphabétiques qui n'étaient même pas les initiales de leurs noms, l'abbé Geoffroy fut d'abord et longtemps signalé comme le grand et presque le seul auteur du journal. Une circonstance vint encore accréditer et propager cette erreur : le caissier des *Débats* s'appelait aussi *Geoffroy* ; les abonnés confondirent souvent le directeur du matériel avec le rédacteur du feuilleton, et c'est à ce dernier que, du fond des départements, ils adressèrent, avec leur argent, les demandes de souscription ou de renouvellement.

Cependant Geoffroy, croyant deviner dans le nouveau chef de l'état des tendances de réaction contre la philosophie du XVIII^e^ siècle, se mit à recommencer ses agressions contre le patriarche de cette école ; il alla même jusqu'à déclarer que *Zaïre* était l'ouvrage d'un *charlatan*, que la tragédie de *Mahomet* était *ennuyeuse*, etc., etc. Il attaqua avec de comiques fureurs les auteurs dramatiques vivants qui, tels que Chénier et d'autres encore, n'avaient point applaudi aux grands événements du 18 brumaire. On se jetait sur les feuilletons de Geoffroy comme sur un aliment nécessaire à la vie de chaque jour : L'opinion était ainsi détournée de la politique, et, à l'exemple d'Alcibiade, le chef de l'état laissa un libre cours à de plaisantes extravagances qui servaient son ambition.

Cependant Geoffroy s'était fait beaucoup d'ennemis, et tandis qu'il luttait tous les jours contre eux sans dignité, mais non sans courage, il croyait prudent de mêler souvent dans ses feuilletons l'éloge du consul ou de l'empereur à ses ingénieuses pasquinades contre les philosophes, les auteurs et les comédiens. Un de ses plus spirituels collaborateurs, qui l'a trop loué dans la *Biographie universelle*, n'a pu s'empêcher, après avoir trouvé dans ses jugements littéraires de l'*exagération* et des *critiques injustes*, de convenir qu'en lisant ses feuilletons « on était *mécontent*, mais non pas ennuyé, » et il ajoute, en blâmant les *flatteries* et les *adulations sans grâce*, *sans esprit et sans mesure* qu'il prodiguait à Napoléon, que « son esprit l'abandonna presque toujours dans ces occasions. »

On a reproché à Geoffroy de s'être cupidement mêlé à des intrigues de coulisses, d'avoir trafiqué de l'éloge et de la critique, et d'avoir plus d'une fois vendu

jusqu'à son silence. Il envenima la querelle élevée entre Mlles Georges et Duchesnois, il éleva Lafon contre La Rive, et plus tard contre Talma. On sait que, poussé à bout, ce dernier se précipita un jour dans sa loge, et qu'une rapide imposition de mains devint le sujet d'un des plus curieux feuilletons du journaliste.

Geoffroy mourut le 26 janvier 1814, et l'on fit cette épigramme dialoguée :

Nous venons de perdre Geoffroy.
— Il est mort ? — Ce soir on l'inhume.
— De quel mal ? — Je ne sais. — Je le devine, moi :
L'imprudent, par mégarde, aura sucé sa plume !

Ce n'est pas seulement à l'*Année littéraire*, à *l'Ami du roi*, au *Journal des Débats* et *de l'Empire* que Geoffroy attacha son nom : il fut aussi, à diverses époques, l'un des coopérateurs de la *Quotidienne*, qui paraissait sous le Directoire, du *Bulletin de l'Europe*, du *Véridique*, du *Courrier universel*, et du *Journal des défenseurs de la patrie*. L'esprit politique de tous ces journaux n'était pas le même, mais Geoffroy sut se faire tout à tous.

Il avait publié, en 1800, une traduction des *Idylles de Théocrite*, faite pendant qu'il était maître d'école dans un village ; mais le chalumeau et les chansons pastorales convenaient peu au caustique rédacteur de *l'Année littéraire*. Le disciple de Fréron était un mauvais Tityre, un singulier Melibée; cette version du plus naïf et du plus naturel des poëtes grecs n'a laissé aucune trace dans la littérature. On peut en dire autant du *Commentaire* de Geoffroy *sur les OEuvres de Racine*. M. de Féletz avoue, dans la *Biographie universelle*, que cet ouvrage fut composé avec *trop de précipitation* et qu'*il y a trop de remarques minutieuses*. Ce ne fut qu'une spéculation mercantile du fameux critique, et c'est ce qu'on peut dire aussi de son *Commentaire sur les OEuvres de Racine fils*. *Une Vie polémique de Voltaire*, publiée avec la lettre initiale du nom de Geoffroy, dut paraître une œuvre digne de sa haine; mais ce n'était que la reproduction d'un libelle de l'abbé Sabatier de Castres, qui avait été publié sous le titre de *Tableau philosophique de l'esprit de M. de Voltaire*, dès 1771, in-8°. L'étonnante renommée qu'avaient eue les feuilletons du *Journal des Débats* fit croire à un libraire, auteur et éditeur, qu'un choix de ces feuilletons aurait un grand succès : il en publia donc 5 gros vol. in-8° (1819-1820). Mais les temps étaient changés. Les orgies littéraires ont rarement un lendemain, et de toutes celles de l'abbé Geoffroy, il ne reste que le souvenir du bruit et du scandale de leur publicité. V-ve.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Étienne), membre de l'Institut de France, professeur de zoologie à la faculté des Sciences de l'Académie de Paris, professeur-administrateur du Jardin du Roi, et l'un des savants qui ont le plus contribué aux progrès de l'histoire naturelle et de la philosophie de cette science, naquit à Étampes (Seine-et-Oise), le 15 avril 1772. Destiné par ses parents à la cléricature, il fut placé au collége de Navarre à Paris, où il devait faire sa philosophie et acquérir les connaissances préparatoires aux études théologiques. Ce fut dans ce collége, où Brisson enseignait la physique expérimentale, que le jeune élève sentit naître en lui le goût des sciences naturelles, inclination que fortifia encore une sympathie étroite entre lui et son professeur. Ses études littéraires étant terminées, il quitta le collége de Navarre, retourna auprès de son père, et obtint de lui la permission de revenir à Paris et d'entrer au collége du cardinal Lemoine. Malgré la position honorable que de puissantes protections lui promettaient dans l'Église, Geoffroy, dont la vocation cléricale était déjà fortement ébranlée, voulut essayer ses dispositions et son aptitude spéciale, afin de se fixer sur la direction qu'il devrait donner à ses études. Le célèbre Haüy (*voy.*), alors professeur de seconde dans ce collége, mit bientôt fin à l'indécision de l'élève, dont il fit son ami. Ses conseils et ses exemples développèrent le goût que les leçons de Brisson avaient éveillé, et de ce moment Geoffroy se livra entièrement à l'étude des sciences naturelles. D'abord il suivit avec Haüy le cours de minéralogie au collége de France. Daubenton (*voy.*), qui occupait cette chaire, ne tarda pas à distinguer son nouvel élève. Habitué à don-

ner, après sa leçon, les éclaircissements que désiraient ses auditeurs, Daubenton fut frappé de la haute portée des remarques et des questions que lui adressait le jeune homme; il prédit dès lors le rang distingué qu'il occuperait un jour dans le monde savant.

La révolution de 1789 vint interrompre les travaux de Geoffroy et de son ami. Désigné aux poignards des sicaires du 10 août 1792, l'abbé Haüy fut incarcéré. Geoffroy vole auprès de Daubenton et de plusieurs membres de l'Académie, et obtient sa mise en liberté. Ce fut encore à son courageux dévouement que d'autres professeurs incarcérés à Saint-Firmin durent leur salut. Bientôt se présenta une autre occasion de déployer son zèle. Le tocsin du 2 septembre (*voy.*) annonça l'heure du massacre des prisonniers : revêtu des insignes de commissaire de police, Geoffroy, à l'aide de ce travestissement, pénètre dans les cachots, annonce aux détenus les moyens préparés pour leur fuite et l'heure à laquelle tout sera prêt pour l'évasion. Dans la nuit du 3 au 4 septembre, il se place avec une échelle sur le pan d'un mur limitrophe du collége Lemoine et du séminaire Saint-Firmin, arrache les reclus aux bourreaux déjà introduits dans les cachots, et ne laisse à ces derniers que les prisonniers retardataires.

L'abbé Haüy, rendu à la liberté, recommanda son généreux ami au professeur Daubenton, qui devint pour lui un père, et le fit nommer, sept mois après, sous-garde démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle, en remplacement de Lacépède, démissionnaire de cet emploi.

En vertu de la loi du 10 juin 1793, le Jardin du Roi fut érigé en une école de haut enseignement appliqué à toutes les branches de l'histoire naturelle; douze professeurs devaient y être attachés. A peine dans sa vingt-quatrième année, et ne s'étant presque appliqué qu'à l'étude de la minéralogie, Geoffroy fixa le choix de Daubenton qui l'avait déjà fait nommer sous-garde démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle et qui lui fit donner alors la chaire de zoologie, section des animaux vertébrés, enseignement qu'il partagea plus tard avec Lacépède.

Geoffroy, devenu le collègue des Daubenton, des Fourcroy, des Jussieu, des Lacépède, des Lamarck, des Vauquelin, des Latreille, se livra avec enthousiasme à l'étude spéciale de la zoologie. Dans le but d'agrandir la sphère de cette science, il prit à cœur d'encourager les efforts de tous ceux qui pouvaient lui ouvrir le chemin du progrès, et c'est à ce zèle que l'Europe savante doit un des hommes qui l'ont illustrée, le célèbre G. Cuvier (*voy.* l'article). Pendant les années 1795 et 1796, tout fut commun entre les deux jeunes savants : ils partagèrent le même toit, la même table et les mêmes travaux. Bientôt Cuvier fut nommé professeur-adjoint d'anatomie comparée, honneur qui justifia le présage de celui qui l'avait appelé à Paris « pour remplir le rôle d'un nouveau Linné. »

En 1798, Geoffroy fit partie de l'expédition d'Égypte. On sait quelle fermeté il déploya pour conserver à la France tant de précieux matériaux recueillis au prix de peines infinies, et entre autres ses derniers manuscrits réservés pour la commission des sciences et des arts. Après la capitulation d'Alexandrie, il ne les arracha des mains du général anglais, qui voulait les retenir, qu'en le menaçant de les détruire. « Nous brûlerons nous-mêmes nos richesses, lui dit-il, et l'histoire redira que vous avez brûlé une autre bibliothèque dans Alexandrie. »

Geoffroy avait été désigné un des premiers pour établir au Caire un institut des sciences et arts; il rapporta de cette contrée une collection curieuse d'animaux les plus anciens, et inséra dans le grand ouvrage sur l'Égypte de savantes observations sur l'histoire naturelle, sur l'histoire civile et sur la théogonie de ce pays.

De retour en France, il reprit ses cours d'histoire naturelle. Il fut un des premiers savants auxquels Napoléon décerna la croix d'honneur; en 1807, il devint membre de l'Institut, puis successivement associé de l'Académie de Médecine et de la plupart des institutions scientifiques de l'Europe, professeur de zoologie à la faculté des Sciences (1809), et il conserva toujours au Muséum la chaire créée en 1793.

Une mission dans le Portugal, dont le

but était la réorganisation de l'instruction publique (1810), offrit à son courage, à son amour pour la science et à sa bienfaisance une nouvelle occasion de se produire. Les Anglais voulurent encore une fois le spolier des riches collections qu'il destinait à la France; mais une députation des conservateurs d'Ajuda se rendit auprès des commissaires anglais, pour attester que ces collections avaient été données au naturaliste français en échange de minéraux apportés de Paris, et que la classification du cabinet d'Ajuda était le fruit du travail de ce savant. Cette déclaration et le sacrifice que fit M. Geoffroy de plusieurs caisses contenant ses propres effets, abandonnés aux exigences du peuple, lui permirent d'enrichir le Muséum de Paris d'une collection complète des productions du Brésil.

Les ouvrages de M. Geoffroy-Saint-Hilaire ne forment point un corps de doctrine : ils se composent de mémoires détachés dans lesquels sont disséminées des idées toujours neuves et hardies, dont on ne conteste pas la profondeur, quoique, dans leur application, elles perdent quelquefois une certaine partie de leur justesse et de leur valeur.

Les bornes imposées à cet article ne permettent qu'une analyse très succincte des systèmes qu'il a développés pour arriver à la solution de questions philosophiques et physiologiques du plus haut intérêt.

En psychologie, il n'émet que des idées négatives. L'âme, qu'il appelle un élément physiologique, n'est point une entité, non plus qu'une abstraction métaphysique. Cet être composé tout à la fois d'un principe spirituel et matériel (*spiritus corporeus*), dont parle l'évêque d'Hippone, ne peut représenter le principe intelligent, parce qu'aucune partie de la matière n'est propre aux fonctions intellectuelles. Nous voyons ici ce que l'âme n'est pas; mais qu'est-elle? Cette question reste inabordée; est-elle d'ailleurs accessible?

M. Geoffroy est plus positif dans ses aperçus physiologiques. En opposition formelle avec la philosophie des causes finales, il a déployé tous ses efforts pour démontrer que ce n'est point en vue de leurs résultats que les organes ont été créés. Ce système aride, qui ne permet plus de contempler avec reconnaissance l'incommensurable intelligence de l'auteur de la nature, a été combattu avec un trop grand avantage pour qu'il soit permis de le reproduire.

Un des partisans les plus enthousiastes de l'unité de principe et de composition organiques, l'auteur de la *Philosophie anatomique*, formule ainsi ce qu'il appelle la *loi universelle*.

La matière, homogène dans son principe, c'est-à-dire formée de parties semblables entre elles, ne se diversifie qu'en se modifiant sous la raison combinée du temps et de l'espace. Un pouvoir incréé, coéternel avec la cause des causes, ou Dieu, agent principal de l'éternité de l'univers, esprit et non substance, d'origine inconnue, auteur, conservateur, réformateur de ce qui existe dans la nature, assignant à chacun des points moléculaires des corps leur rang, leurs relations, exerce son activité incessante, mais sous l'autorité du maître du monde, dont il est une émanation : c'est l'âme universelle de la nature. Au moyen de la doctrine de l'unité de composition, son auteur explique la théorie des inégalités de développement dans tous les êtres, tous les états intermédiaires par lesquels ils passent jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur état final et permanent, et il conclut de là que les différences entre les diverses organisations ne sont point des différences de nature, mais seulement dans le degré de développement; il les regarde comme l'effet des milieux ambiants dans lesquels un corps se trouve placé, soit accidentellement, soit constamment. L'influence est si puissante de la part de la lumière et du calorique que ces deux agents peuvent déterminer tout un développement nouveau d'organisation, au moyen duquel, par exemple, un reptile d'origine viendrait se ranger parmi les oiseaux, les mammifères, etc.

L'unité *typéale* rend compte de ces êtres considérés jusqu'à présent comme des aberrations de la nature. Les monstres sont en tout point des êtres conformes aux lois ordinaires de la nature, ne différant des êtres normaux que par le trouble apporté

dans leur développement. La réunion des monstres doubles par des parties similaires étant l'effet de la tendance de ces parties dans les corps organisés à s'unir entre elles, M. Geoffroy conclut de là que si les membres des hypognates se développaient hors de la loi fœtale, la vie de ces monstres serait aussi parfaite que celle des autres êtres.

Ce principe d'unité typéale a été adopté par plusieurs savants, en Allemagne par Gœthe, en France par Cuvier; mais celui-ci ne l'admit qu'avec restriction et en ce sens que la nature a pris soin d'empêcher l'altération des espèces, de rendre stables les formes des corps organisés, de manière que les espèces actuelles ne peuvent jamais être des modifications des espèces détruites.

Une haute question philosophique, l'existence ou la non-existence de Dieu, paraissant se rattacher à la proposition de M. Geoffroy, les métaphysiciens et les moralistes prirent part à la discussion. Ils soutinrent que, si toutes les espèces existantes peuvent descendre par voie continue de génération d'une espèce anté-diluvienne, cas où l'intervention d'une activité créatrice est inutile; si la matière organisée et la matière organique sont coéternelles à Dieu, coéternité qui frappe de nullité l'intervention créatrice, il faut, sous peine de tomber dans l'absurde, conclure à l'athéisme.

Disons pourtant que, loin de vouloir fournir un argument à l'athée, M. Geoffroy a repoussé avec indignation le soupçon qui planait sur lui. Dans ses *Notions de philosophie naturelle* (1838), il affirme « qu'on ne l'a point compris; que, « dans sa pensée, une espèce anté-dilu- « vienne, et qui serait dans la condition « présupposée, deviendrait un non-sens « pour sa doctrine; que par le mot d'uni- « té typéale il entend l'unité de compo- « sition organique, ce qui comporte une « toute autre acception, une toute autre « philosophie. »

M. Geoffroy a publié son traité de *Philosophie anatomique* (1823); le *Système dentaire des mammifères et des oiseaux* (1824); une *Histoire naturelle des mammifères*, de concert avec M. Frédéric Cuvier (1819, 2e éd., 1828 et suiv., 4 vol. in-4°); un *Cours d'histoire naturelle des mammifères* (1828); des considérations *Sur les singes qui se rapprochent le plus de l'espèce humaine* (1836); ses *Notions de philosophie naturelle* et des *Fragments biographiques* (1838).

On trouve encore dans divers journaux littéraires, dans la *Décade philosophique*; le *Magasin encyclopédique*, la *Décade égyptienne*, dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, etc., plusieurs mémoires de lui sur la zoologie, diverses monographies des reptiles, des poissons, des chéiroptères, etc.

M. Geoffroy est un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences naturelles* et du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, dans lequel il a pour collaborateur son fils, M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, docteur en médecine, employé au Muséum, et depuis peu de temps aussi membre de l'Académie des Sciences. L. D. C.

GÉOGNOSIE, *voy.* Géologie.

GÉOGRAPHES (petits) grecs, *geographi Græci minores*. C'est ainsi qu'on désigne les géographes grecs qui n'ont rédigé que des périples, des monographies, ou des traités peu étendus, tels que Hannon de Carthage, Scylax de Caryande, Isidore de Charax, Artémidore, Agathémère, Dicéarque, Denys le Périégète, Scymnus de Scio, Arrien, Marcien d'Héraclée, etc. David Hœschel en publia une partie à Ausbourg, en 1600, 1 vol. in-8°. Lucas Holstenius consacra ensuite plusieurs années de sa vie à l'élaboration d'un recueil plus correct et plus complet, qui allait être édité lorsqu'il mourut. Jacques Gronove publia en 1697, à Leyde, un volume in-4° intitulé : *Geographica antiqua*; c'est ce qu'on appelle la deuxième édition des petits Géographes. Jean Hudson fit une nouvelle collection beaucoup plus ample, avec de précieuses dissertations de Dodwell, et la publia en 1698-1712, 4 volumes in-8°. Un Grec, Démétrios Alexandridis, a donné une réimpression du texte seul à Venise, en 1808, 2 vol. in-8°. La rareté de l'édition de Hudson et les progrès de la critique avaient engagé M. Gail fils à entreprendre une nouvelle édition des petits Géographes

grecs : malheureusement il s'est arrêté après la publication du troisième volume. Un supplément à ces dernières éditions vient d'être publié par M. Miller (Paris, 1839), d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Paris, lequel paraît avoir servi à toutes les autres copies découvertes et publiées par les premiers éditeurs. Ces petits géographes grecs, qui ont des degrés divers d'importance et de mérite (*voy.* HANNON, SCYLAX, DENYS, etc.), sont comme les satellites des quatre grands géographes qui ont illustré la Grèce : Strabon, Ptolémée, Pausanias, Étienne de Byzance, auxquels il convient d'ajouter Hérodote et Homère. F. D.

GÉOGRAPHIE, mot composé de γὴ, la terre, et de γράφω, j'écris, je décris, et qui par conséquent signifie description de la terre, comme l'exprime le mot allemand *Erdbeschreibung*. Cette science nous fait connaître l'ensemble de ce qui existe sur le globe que nous habitons. Elle ne s'occupe donc pas exclusivement, comme la géologie (*voy.*), de la composition et de la disposition des matières qui composent ce globe; elle a pour but de nous faire connaître la surface de la terre, l'enchaînement des montagnes, le cours des fleuves, l'aspect des mers, la distribution des trois règnes de la nature, les climats et leur influence sur les productions naturelles; puis les peuples qui habitent la terre, les pays qu'ils occupent et les travaux qu'ils y ont exécutés, soit pour les rendre plus habitables, pour embellir leur séjour ou pour multiplier leurs ressources, soit pour faciliter les communications entre les divers pays ou les diverses provinces. Enfin, comme notre globe n'est qu'une très faible partie d'un immense système de corps célestes, la géographie doit nous donner les notions les plus indispensables sur les rapports qui existent entre la terre, les autres planètes et en général les corps qui, ainsi que notre globe, roulent dans l'espace. Cette science se compose donc de plusieurs parties auxquelles on a donné des noms spéciaux. Ainsi, ce qui concerne la figure de la terre, le rang qu'elle occupe dans le système planétaire, son mouvement, et ses rapports avec d'autres corps célestes, etc., constitue la *géographie mathématique*, tandis que la géographie *physique* embrasse les connaissances relatives à la constitution du sol, aux climats, à la température, aux productions et aux phénomènes de la nature, abstraction faite du séjour des hommes, de leurs travaux et de leurs institutions. Ces derniers objets sont du ressort de la géographie *politique*, qui envisage les diverses contrées d'après les peuples qui les habitent, d'après leurs races et leurs langues, et d'après les limites qu'ils se sont tracées, limites qui, dans les pays civilisés, sont plus généralement déterminées par la politique que par la nature. Quelquefois aussi on désigne sous le nom de géographie *historique* l'enseignement de l'histoire à l'aide de cartes géographiques.

La géographie *ancienne* est celle qui s'occupe des noms, des divisions, et de l'état des pays du temps des Grecs et des Romains; et lorsqu'on rapproche cet état de choses de l'état actuel, ou de la géographie *moderne*, on fait de la géographie *comparée*.

La science géographique n'a pu se former et se perfectionner que par suite d'autres perfectionnements, surtout ceux de la navigation et de la science astronomique, et par les découvertes successives qui en ont été la conséquence. On a déjà parlé avec détail de ces découvertes (*voy.* ce mot) dues à des voyageurs qui ont rectifié peu à peu les idées fausses qu'on se faisait de l'ensemble des terres et des mers de notre globe : il nous reste peu de choses à ajouter. Du temps d'Homère, on se figurait la terre comme un disque plat entouré de la mer comme d'une bordure. Longtemps après encore, on avait des idées tout-à-fait erronées sur l'étendue des mers, sur la configuration de l'Afrique, sur la partie orientale de l'Asie et le nord de l'Europe. Dans leur ignorance, les peuples étaient d'abord assez disposés à croire qu'ils occupaient la principale partie de la terre: en conséquence, lorsqu'ils faisaient des cartes, ils se plaçaient au milieu, et groupaient autour de leur pays les contrées qu'ils connaissaient, et au-delà de ces contrées ils supposaient ordinairement une vaste mer ou l'Océan. Jugeant

sur les apparences et n'imaginant pas la possibilité du contraire, on supposait la terre fixe et immobile. Quelques peuples, les Indiens, par exemple, avaient cru devoir donner des supports à cette terre, sans songer qu'il aurait fallu savoir aussi sur quoi s'appuyaient ces supports.

Les Phéniciens et les Carthaginois, ces peuples commerçants qui entreprenaient des expéditions dans les mers lointaines, devaient être mieux informés de la géographie que leurs contemporains; mais, par jalousie commerciale, ils tenaient secrets la plupart des renseignements que leurs marins s'étaient procurés. A force de science, de conquêtes et d'envois de colons, ces peuples navigateurs étaient parvenus à connaître une grande partie de l'Asie, une partie assez considérable de l'Afrique, et une faible portion de l'Europe. Ils eurent des géographes et des astronomes. Déjà Hérodote, par ses voyages, avait rassemblé plus de notions qu'on n'en avait eu avant lui. Eudoxe de Cnide soutint que la terre était un globe de 40,000 stades de circonférence. Profitant des progrès de la science géographique, ce savant Grec crut pouvoir composer déjà un *Itinéraire universel*, qui malheureusement n'est pas venu jusqu'à nous. La géographie doit beaucoup à l'école d'Aristote; mais ce furent surtout les conquêtes d'Alexandre et l'école de la ville fondée par ce conquérant en Égypte qui avancèrent cette science. De l'école d'Alexandrie sortit Ératosthène (*voy.*), le premier qui ait réduit la géographie en système et pris les mathématiques pour base de la description de la terre. Ératosthène avait eu à sa disposition des cartes phéniciennes, dont il paraît avoir adopté aussi les erreurs. Plus tard, Hipparque (*voy.*) fonda la géographie entièrement sur l'astronomie, science qui malheureusement n'était pas encore assez perfectionnée alors pour pouvoir servir de base à d'autres sciences. Selon lui, le globe a 252,000 stades de circonférence. Au commencement de notre ère, Strabon (*voy.*) vint enfin rassembler toutes les notions que l'on possédait sur la partie connue du globe, et les exposer d'une manière intéressante dans un ouvrage précieux qui nous a été conservé et qui nous met à même de juger à la fois des progrès que la géographie avait faits jusqu'alors et des grandes lacunes qu'elle présentait encore. Environ un siècle et demi après Strabon, Ptolémée (*voy.*) réforma la géographie mathématique dans un ouvrage grec accompagné de cartes; le texte nous est parvenu, quoique peu correct; les cartes ont disparu; mais, pour les remplacer, on en a dressé d'autres d'après ce texte (*voy.* Cartes). Ptolémée a voulu préciser la position de tous les lieux; les bases de son travail astronomique étaient fautives, soit qu'il ait confondu les diverses mesures, soit par défaut de bonnes observations; il en est résulté un ouvrage, à la vérité plein de détails importants, mais pourtant plus propre encore à exercer la sagacité des savants qu'à instruire utilement. Cependant ce fut l'ouvrage de Ptolémée qui conserva le goût de la géographie mathématique dans les temps postérieurs; et l'on peut en regarder l'auteur comme le fondateur de cette science. Depuis lors aussi on put construire des cartes géographiques: l'historique de cette branche ayant déjà été exposé, nous y renvoyons, en nous bornant à rappeler sommairement les progrès successifs de la science géographique. Mais ajoutons d'abord, relativement à Ptolémée, que son système planétaire a paru pendant longtemps le seul admissible dans l'enseignement.

Chez les Romains, qui contribuèrent à l'avancement de la géographie par leurs conquêtes plus que par les recherches de leurs savants, Pline et Pomponius Méla (*voy.*) sont les deux auteurs qui ont rassemblé le plus de notions. Sous l'empire, on dressa des itinéraires : il est fâcheux que presque rien de ces cartes routières n'ait échappé aux ravages du temps.

L'invasion des Barbares dans l'empire romain anéantit en partie et brouilla les connaissances géographiques si péniblement acquises dans une longue suite de siècles, et la plus étrange confusion d'idées sur la terre et sur les peuples qui l'habitent se propagèrent. Quelquefois, lorsque des idées plus saines prévalaient, l'Église romaine venait les proscrire comme des hérésies. Ainsi on sait qu'il fut défen-

du de croire à l'existence des antipodes ; plus tard, on prohiba le système planétaire de Copernic, en n'admettant comme orthodoxe que celui de Ptolémée. Cependant quelques efforts d'enseigner la géographie furent tentés. Cosmas (*voy.*) fit une topographie du monde chrétien ; Festus Avienus décrivit les côtes de la Méditerranée ; Vibius Sequester et puis Étienne de Byzance (*voy.*) composèrent des dictionnaires géographiques ; Moïse de Chorène et le géographe anonyme de Ravenne (*voy.* ces noms) firent des abrégés. Pendant que la géographie se rétablissait lentement en Europe, les Arabes, devenus conquérants et même navigateurs, furent à même de fournir d'utiles renseignements ; ils eurent des géographes distingués, surtout Aboulfeda et Édrisi. *Voy.* leurs articles.

Grâce aux progrès de la civilisation européenne, la science, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, reconquit pour ainsi dire les connaissances qui avaient été réunies par les anciens, et l'on y en ajouta de nouvelles, par suite des expéditions et des voyages faits par des peuples maritimes, surtout par les républiques italiennes, dont les flottes parcouraient les parages lointains. La découverte du Nouveau-Monde et les voyages qui en furent la suite firent époque dans la géographie, en faisant voir que l'on n'avait connu jusqu'alors que la moitié du globe. Dès lors, le domaine de la science s'agrandit presque chaque année, et au XVIII^e^ siècle, une cinquième partie du monde, auparavant ignorée, y prit place. Maintenant le XIX^e^ siècle peut se flatter de connaître assez exactement l'ensemble des diverses parties du globe et d'avoir par conséquent une géographie bien plus complète que les Hébreux, les Grecs, les Romains et le moyen-âge. Il ne reste plus, suivant toute apparence, qu'à remplir des lacunes qui existent encore dans nos connaissances relativement à l'intérieur de plusieurs contrées, surtout en Afrique et dans l'Océanie. A l'aide de l'astronomie, on est parvenu aussi à déterminer bien plus exactement que n'avaient pu le faire les géographes d'Alexandrie la forme et la grandeur de la terre, la position des lieux, ou ce qu'on appelle dans la géographie mathématique la latitude et la longitude, et cette méthode a puissamment contribué à l'amélioration des cartes géographiques, qui auparavant laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude.

La tâche des géographes s'est ainsi considérablement accrue. On n'exige pas d'eux qu'ils aient visité eux-mêmes toutes les parties du globe : ils peuvent, comme D'Anville, ne pas sortir de leur cabinet et pourtant raisonner pertinemment. Mais ce qu'on a droit de leur demander, c'est une connaissance suffisante de l'état actuel des diverses contrées, d'après les relations des voyageurs les plus dignes de foi, et d'après les renseignements publiés par les gouvernements, par les sociétés savantes ou par les particuliers. Il faut qu'ils soient au courant des observations les plus récentes et qu'ils sachent distinguer les relations des personnes guidées par l'intérêt de la science de celles qui sont le fruit de la spéculation et de l'imposture, ou qui sont fondées sur des observations superficielles, incomplètes, partiales, ou mensongères. Les géographes ont aujourd'hui plus de moyens que jamais pour se mettre en état de remplir les fonctions qui leur sont imposées. Les relevés de statistique publiés dans la plupart des pays civilisés, surtout dans ceux qui ont fait de la publicité un principe de gouvernement, les sociétés et les journaux géographiques, les expéditions scientifiques entreprises aux frais des grands états, les communications multipliées entre les peuples, les opérations cadastrales entreprises dans beaucoup d'états, voilà autant de facilités accordées aux géographes pour s'instruire de l'état actuel du globe, et pour en instruire à leur tour le public qui, ne pouvant s'enquérir des produits scientifiques de chaque expédition, des résultats de chaque voyage, veut connaître au moins la substance des connaissances acquises par les voyages, les expéditions, les relevés généraux de statistique, les enquêtes des gouvernements, etc.

Ici se présente la question de savoir comment la géographie doit être enseignée, et quelles doivent être les bases d'un bon précis ou manuel de cette science. Ces livres, s'adressant aux per-

sonnes qui veulent s'instruire et non à celles qui déjà sont instruites, doivent nécessairement contenir un exposé judicieux et méthodique de toutes les notions propres à faire connaître l'état du globe. Il est donc convenable qu'ils commencent par un précis de la géographie mathématique et physique, sans s'égarer pourtant dans le domaine particulier de l'astronomie, de la géologie, de l'histoire naturelle, de la statistique et de la linguistique ou connaissance des langues, sciences dont toutefois un bon livre de géographie doit comprendre les résultats généraux, en tant qu'elles se rapportent à l'étude de la terre et de ses divisions. Dans la géographie politique, il faut au lecteur ou à l'élève un exposé méthodique de la circonscription, de la superficie, de la population, des ressources naturelles, de l'état industriel, commercial, artistique, intellectuel, de chaque pays; de ses divisions, villes, monuments, fleuves, canaux, montagnes, climat, etc. Strabon (l. IV) l'a déjà compris, la géographie n'est pas la statistique (*voy.*); cependant elle doit lui emprunter les principaux résultats de ses recherches, pour mettre le lecteur à même d'apprécier les ressources morales et les forces numériques des divers états. Les géographes allemands attachent généralement beaucoup d'importance à faire connaître les divisions et subdivisions des pays, au risque de rendre un *compendium* de ce genre peu agréable à la lecture. L'ouvrage de Busching (*voy.*), composé avec une scrupuleuse exactitude, a longtemps passé pour le résumé le plus complet de la géographie. Malte-Brun (*voy.*) essaya en France une autre méthode : il voulut faire de son Précis de la géographie un livre agréable à la lecture, capable d'émouvoir l'âme et d'éveiller la pensée. En conséquence, il choisit le style descriptif, et rejeta les classifications des pays dans des tableaux accessoires.

Relativement aux recherches et à l'exactitude des faits, l'ouvrage qui n'a pu être achevé par Malte-Brun lui-même, laisse sans doute à désirer; mais jamais, si ce n'est par Hérodote, tant de charme n'avait été répandu sur une science qu'on s'est accoutumé à regarder comme aride et comme étant seulement du domaine de la mémoire*. Ce mérite, M. Balbi (*voy.*), auteur d'un abrégé renfermé dans un seul volume, n'a pu y prétendre; mais tout en donnant avec beaucoup d'exactitude le plus grand nombre possible de renseignements positifs, il a cherché à éviter l'aridité qui est l'écueil presque inévitable de ces sortes d'ouvrages. Il y a loin de l'Abrégé de M. Balbi au volumineux ouvrage d'un célèbre professeur de Berlin, qui a présenté la science géographique sous un point de vue tout nouveau, en rattachant en quelque sorte l'homme à la terre, et en expliquant par la nature, le climat, la configuration et autres particularités de celle-ci, le caractère, le génie, les mœurs de celui-là, sa position et son histoire. Parmi tous les géographes vivants, la palme appartient incontestablement à M. Charles Ritter (*voy.*). Dans sa grande Géographie comparative**, il s'est livré aux plus laborieuses recherches; il y a enfermé le résultat de toutes les relations de voyages ou autres matériaux de sa science, et n'a rien omis, rien ignoré, de ce qui peut jeter du jour sur l'état ancien et moderne des peuples, sur leurs filiations,

(*) Un article séparé devant être consacré à Malte-Brun dans cet ouvrage, nous nous bornerons à dire ici que son *Précis de la Géographie universelle, ou Description de toutes les parties du monde, sur un plan nouveau*, publié d'abord en 8 gros vol. in-8°, a pris une extension encore plus grande dans les nouvelles éditions revues et continuées par notre collaborateur, M. Huot. Il en existe un abrégé très bien fait, dû en grande partie au savant continuateur et qui forme un gros volume in-8°, de même que l'*Abrégé de géographie rédigé sur un plan nouveau* de M. Adrien Balbi, qui parut en 1833 et qui en est déjà à sa 3e édition. Un troisième ouvrage du même genre, formant aussi un gros volume in-8° d'environ 1100 pages, offre peut-être moins de garantie par rapport à l'exactitude de tous les faits, mais forme une lecture plus variée, plus amusante, et parle à l'imagination par les figures intercalées dans le texte. C'est le *Cours méthodique de Géographie à l'usage des établissements d'instruction et des Gens du Monde*, par MM. Chauchard et Müntz, avec 21 cartes géogr., Paris, 1839, ouvrage auquel celui de Blanc, en langue allemande, a servi de base. Dans la même langue, on possède encore celui de Zimmermann. J. H. S.

(**) *Die Erdkunde im Verhæltniss zur Natur und zur Geschichte der Menschen, oder allgemeine vergleichende Geographie*, ouvrage dont la première édition (Berlin, 1817-18) n'eut que 2 vol. in-8°; mais que l'auteur refondit ensuite, ainsi que nous le dirons dans son article. S.

leurs migrations, etc. Malheureusement son ouvrage très étendu, et d'une érudition un peu indigeste peut-être par cela même qu'elle est immense, n'est pas abordable pour un grand nombre de lecteurs et ne servira jamais de modèle. Il est d'un usage difficile, et l'on a trop de peine à dégager les notions les plus essentielles de la masse de renseignements, de détails, dans lesquels l'auteur les a noyées.

A notre avis, l'étude de la géographie, pour les élèves, est avant tout une affaire de mémoire, et dès lors la méthode des anciens professeurs allemands, qui donnaient leur principale attention à la classification et aux divisions politiques, est très utile; car à l'aide de ses divisions et de bonnes cartes la géographie s'apprend facilement, et rien n'empêche le maître de mêler à son enseignement des détails intéressants que la géographie fournit heureusement en abondance. Si les divisions politiques et la nomenclature des villes et des peuples sont arides, elles sont la base ou la charpente de l'édifice à laquelle les ornements viennent ensuite s'apposer. Cette première difficulté vaincue, on trouve le plus grand attrait à connaître les mœurs des peuples, les phénomènes de la nature dans les pays qu'ils habitent, l'intérieur des villes qu'ils ont bâties, etc.

Quelques savants ont pensé que, les divisions politiques étant variables et arbitraires, il serait plus scientifique de s'en tenir, dans l'enseignement, aux divisions stables faites par la nature elle-même, en décrivant les contrées du globe d'après les montagnes, fleuves, bassins, plateaux, etc., qui les circonscrivent ou séparent, et plusieurs bons ouvrages de géographie ont été composés en effet suivant ce système. Mais pour être utile dans la pratique, la science ne doit pas se borner à ce point de vue.

A l'égard de l'ordre à introduire dans l'enseignement de la géographie des diverses parties du globe, J.-J. Rousseau pense que la méthode la plus raisonnable est de commencer par le pays que l'on habite, de passer de là à ce qui l'entoure, et d'agrandir ainsi le cercle jusqu'à ce que l'élève connaisse toute la terre. Quoique cette méthode soit en effet très raisonnable, il sera toujours bon de donner pour introduction à cette étude locale des notions générales sur l'ensemble des continents et des mers qui couvrent le globe, et de ne passer aux détails que lorsque l'élève connaît bien cet ensemble et les rapports des diverses parties du globe entre elles.

La géographie et l'histoire ne devraient guère se séparer dans l'enseignement public et particulier, car elles sont également utiles et s'appuient mutuellement l'une sur l'autre. En Allemagne, l'enseignement de la géographie constitue une partie essentielle du système des études, dans les établissements supérieurs aussi bien que dans les écoles inférieures. Récemment on a compris en France la nécessité de suivre cet exemple; mais ce n'est encore que très accessoirement qu'on enseigne dans les colléges la géographie; et quant aux Facultés, il n'y a que l'Académie de Paris qui ait une chaire de géographie, et de géographie ancienne seulement. Cependant l'étude de la géographie est indispensable aux hommes d'état et aux militaires; elle est très utile aux commerçants, aux voyageurs et à d'autres classes de la société; elle doit faire partie de l'instruction donnée à tous ceux qui prétendent à l'avantage d'être bien élevés.

Il ne faut pas dissimuler que la nomenclature en géographie est souvent embarrassante, et a quelquefois donné lieu à de singulières méprises dans les journaux. Comment un élève, et même un homme instruit d'ailleurs, mais à qui les langues étrangères sont peu connues, se douterait-il que *Livourne* se dit en anglais Leghorn, *Regensburg* en français Ratisbonne, *Strigonie* en allemand Gran et en hongrois *Esstergom*, *Léopol* en polonais Lwow et en allemand Lemberg, *Payerne* en allemand suisse Peterlingen, *Tournay* en flamand Doornik, *Liége* en hollandais Luyk, et *Bois-le-duc* 's Herzogenbosch (Herzogenbusch), etc.? Il n'y a que l'étude des langues étrangères qui puisse faire connaître ces singulières synonymies. A ce sujet, on a quelquefois agité la question de savoir comment il faut écrire les noms en géographie, si c'est en suivant la prononciation et l'orthographe

du pays, ou en accommodant l'un et l'autre à la langue du pays dans lequel on écrit. Assurément la première méthode est préférable toutes les fois qu'elle peut être appliquée; mais il y a des mots qui ont acquis depuis longtemps droit de bourgeoisie dans une langue, et que par cette raison il est très difficile de corriger. Ainsi Ratisbonne sera probablement toujours dit en France pour *Regensburg*, et l'on tenterait en vain d'introduire le nom allemand. Quelquefois les mots, quoique écrits très différemment, se rapprochent pourtant par la prononciation : ainsi *Boucher* en français et *Bushire* en anglais, désignant tous deux un port de la Perse, ne paraissent pas être le même mot, et cependant se prononcent à peu près de même. A l'égard des mots orientaux, la difficulté de les exprimer par des lettres européennes causera toujours une grande variété dans les noms géographiques, et on ne peut donner à cet égard d'autre règle que celle de se rapprocher autant que possible de l'orthographe originale, lorsque l'usage général n'a pas introduit déjà une autre manière d'écrire et de prononcer le mot*.

On n'attendra pas sans doute de nous que nous citions les noms de tous les savants qui ont rendu ou qui rendent encore des services à la géographie, soit par les découvertes qu'ils ont faites, soit par l'emploi judicieux des matériaux qu'ils ont eu à leur disposition et par l'esprit critique avec lequel ils ont détruit les erreurs de leurs devanciers, soit enfin par leur manière habile à mettre à la portée du public les résultats des expéditions et des voyages de découvertes. Les noms principaux ont été signalés d'ailleurs soit dans le courant de cet article soit aux mots Découvertes et Cartes géographiques. D-G.

(*) C'est exactement la méthode que nous suivons dans cet ouvrage. En nous conformant à l'usage concernant les noms généralement connus et à l'orthographe reçue pour toutes les langues qui ont le même alphabet que la nôtre, nous rétablissons le vrai nom, l'orthographe la plus naturelle, toutes les fois qu'il s'agit d'un nom moins connu et appartenant aux langues slavonnes, finnoises, sémitiques et orientales en général, dont l'alphabet est différent du nôtre et où il est essentiel de s'en tenir à la prononciation. S.

Sociétés géographiques. Avant notre siècle, aucune société savante n'était instituée spécialement pour favoriser les progrès de la géographie. Le premier exemple de cette intention spéciale a été donné par la Société africaine de Londres, qui restreint, il est vrai, ses recherches à une seule partie du monde, l'Afrique, et dont le but est plus moral que scientifique (voy. *Sociétés d'*Afrique). L'institution africaine a pour principal but, en effet, l'abolition de l'esclavage et la civilisation de l'homme en Afrique. Peut-être un but plus matériel, l'extension du commerce anglais, est-il sous-entendu. Quoi qu'il en soit de ce doute, la société a contribué aux progrès de la géographie en faisant voyager dans cette partie du monde des hommes courageux, dont plusieurs ont été victimes de leur zèle et dont les découvertes ont agrandi le domaine de la science (*voy.* Mungo-Park, Belzoni et Burckhardt). A l'exemple de cette institution, une Société africaine fut fondée, sous le régime impérial, à Marseille, mais sans amener de résultats marquants. Ce n'est qu'en 1822 que la première *Société géographique* a été instituée à Paris par des amis zélés de cette science. Toute personne présentée par deux membres et reçue par la commission centrale peut en faire partie, en payant la contribution annuelle fixée par les statuts. La société a aussi des correspondants à l'étranger. Elle fait imprimer un *Bulletin* pour tenir le public au courant de ses travaux et des communications qui lui ont été faites. De plus, elle publie un recueil de mémoires et d'anciens écrits sur la géographie (*voy.* Marc-Paul, Plan-Carpin, Rubruquis, etc.). Si elle ne fait pas entreprendre des voyages de découvertes, au moins elle les encourage et les récompense lorsqu'ils ont eu des résultats importants. C'est ainsi qu'elle a accordé des prix et des médailles à MM. Caillé, d'Orbigny, Texier, et à d'autres voyageurs, ainsi qu'aux capitaines de la marine anglaise Parry, Ross et Back. Deux fois par an, elle tient une séance publique pour entendre le rapport général sur les travaux de la commission centrale et les communications des géographes et des voyageurs.

Sur le modèle de la société de Paris s'est formée, en 1828, celle de Berlin, sous la présidence du géographe Ritter. Elle a publié des travaux estimables; mais elle ne peut disposer de fonds suffisants pour l'encouragement des découvertes lointaines. La société de Londres, au contraire, établie en 1830, compte, parmi plusieurs centaines de membres, un grand nombre de voyageurs qui ont exploré les régions des diverses parties du monde; elle a des fonds pour récompenser les découvertes; elle possède une collection précieuse de livres et de cartes, et elle publie un recueil de transactions remarquable par la foule de renseignements nouveaux sur des contrées peu connues; les mémoires géographiques sont souvent accompagnés de cartes exécutées avec soin.

Il s'est formé aussi une société géographique à Francfort-sur-le-Mein, et une autre en Toscane; celle-ci partage son attention entre la géographie et l'histoire naturelle, et s'occupe principalement de la Toscane. D'autres sociétés savantes ont pris l'engagement de travailler aux progrès de la géographie: jusqu'à présent il n'y a pourtant que les trois associations de Paris, Berlin et Londres qui aient réellement avancé la connaissance du globe. D-G.

GÉOGRAPHIQUES (CARTES), *voy.* CARTES.

GEÔLE, GEÔLIER. Ménage dérive ces noms de *gabiola*, diminutif de *gabia;* d'autres le font venir de *gayola*, vieux mot qui signifie cage. Geôle était autrefois synonyme de prison; on ne nomme plus ainsi aujourd'hui que le logement du geôlier ou gardien des prisonniers. Le geôlier avait sous ses ordres les *guichetiers*, chargés spécialement de la garde des guichets de prison. Chaque détenu lui devait, pour son gîte, un droit en argent, nommé *geôlage* ou *droit de geôle*, d'un sou par jour, à Paris, pour les prisonniers à la paille, mais qui s'élevait suivant le régime et le logement que prenait le détenu plus aisé. Ce droit de gîte et de geôle n'existe plus; mais il y a encore dans les prisons des logements séparés et plus ou moins commodes pour les détenus pouvant payer ce qu'on nomme la *pistole*. Le langage officiel n'admet plus aujourd'hui que des concierges, des gardiens et des surveillants. Ces employés ont une certaine responsabilité que partagent les directeurs des prisons sous les ordres desquels ils sont placés. Ils doivent veiller à l'exécution des règlements, sans employer pourtant de violences personnelles autres que les punitions admises par ces mêmes règlements. En cas d'évasion (*voy.*), ils encourent des punitions sévères s'ils ne prouvent que rien ne peut être attribué à leur négligence, et bien plus sévères encore lorsqu'ils l'ont favorisée. Dans les prisons pour dettes, ils sont responsables des dettes des détenus évadés. *Voy.* PRISON, ÉCROU, etc. L. L-T.

GÉOLOGIE. Ce mot, dérivé de γῆ, *terre*, et λόγος, *discours*, *traité*, a reçu et reçoit encore des acceptions si différentes, que peu de personnes se font une idée exacte de la science qu'il doit désigner aujourd'hui.

Aux uns la géologie ne rappelle que les vains efforts tentés par l'imagination pour expliquer l'origine de la terre et même celle de l'univers (*voy.* CRÉATION et COSMOGONIE); d'autres, au contraire, ne regardent la géologie que comme une annexe de la minéralogie (*voy.*), dont l'objet unique serait de faire connaître le gisement des substances minérales et d'éclairer le minéralogiste et le mineur dans leurs recherches et leurs travaux.

Il est vrai que telles ont été successivement les phases de la science que nous cherchons à faire connaître; mais depuis que des naturalistes se sont livrés à l'étude des corps organisés enfouis dans les couches de la terre et qu'ils les ont comparés rigoureusement aux êtres qui existent actuellement; depuis que, d'un autre côté, l'observation attentive des phénomènes qui ont lieu autour de nous, dans l'atmosphère, sur le sol ou dans le sein des eaux, a fait entrevoir les moyens d'expliquer par analogie des faits jusque-là attribués à des causes surnaturelles, la géologie a dépouillé ses anciens caractères et elle a pris l'un des premiers rangs parmi les sciences positives, philosophiques et d'application.

Beaucoup de personnes substituent au mot *géologie* celui de *géognosie* qui, ce-

pendant, n'a pas reçu dans l'origine et ne doit pas recevoir une acception aussi étendue. Cette dernière expression, dérivée de γὴ, *terre* et γνῶσις *connaissance*, a été employée par Werner (*voy.*) pour désigner l'histoire naturelle de la terre, réduite aux observations positives et abstraction faite des idées théoriques relatives à son origine dont on proposa de créer une autre science également distincte sous le nom de *géogénie* (γίγνομαι, γενέσθαι, devenir, naître). Quelques auteurs confondent même la *géognosie*, qui doit s'entendre de la connaissance de la nature et de l'arrangement des matériaux dont est formée la portion connue de la terre, avec la géographie (*voy.*) qui s'occupe de la description de celle-ci, et particulièrement de la forme de sa surface. Ces diverses dénominations, comme les études qu'elles désignent, sont comprises dans la géologie, qui est l'histoire naturelle de la terre, de même que l'anatomie et la physiologie, par exemple, font partie essentielle et fondamentale de l'histoire naturelle des animaux.

Basée sur l'observation directe, liée à toutes les autres sciences qui concourent à l'étude de la nature, elle emprunte à chacune des documents qu'elle résume et coordonne pour atteindre le double but qu'elle se propose, et qui doit être : 1° de faire connaître ce qu'est actuellement le globe terrestre; 2° de rechercher ce qu'il a été successivement à des époques antérieures.

La géologie, dans l'acception exacte du mot, doit donc comprendre l'universalité des faits relatifs à l'histoire de la terre. Elle est une science complexe qui, comme la physiologie, embrasse dans son domaine un grand nombre de connaissances qui ont pu être acquises isolément, mais qu'elle doit sans cesse prendre en considération, comparer entre elles, combiner, mettre en œuvre enfin.

Comme le fait le botaniste et le zoologiste, le *géologue* doit observer, décrire, représenter ce qu'il peut voir et saisir; comme le physicien et le physiologiste, il doit rechercher la cause ou au moins l'explication des effets qu'il a constatés; enfin, comme l'historien et l'archéologue, il parvient à se rendre compte d'événements dont il ne trouve que les traces : il lui faut fouiller dans les archives de la terre, recueillir et scruter les vestiges de ses antiques monuments afin de remonter dans l'histoire chronologique de ses divers âges aussi loin que peut le conduire l'analogie et l'induction logique.

Une science qui nécessite des travaux si nombreux et si divers; qui, des observations les plus minutieuses et les plus simples, fait souvent jaillir les vérités les plus générales; qui observe le présent pour parvenir à lire dans le passé et prévoir l'avenir; qui soulève les plus hautes et les plus utiles questions qu'elle tend à résoudre, présente nécessairement un intérêt très varié; et il n'est pas étonnant qu'elle ait été et qu'elle soit encore envisagée sous plusieurs points de vue très différents par ceux qui se livrent à son étude.

Il est encore moins étonnant que des esprits sévères et prévenus, confondant les écarts de l'imagination des premiers géologues avec les découvertes positives dues aux observateurs modernes, conservent d'injustes préventions contre une science qui aujourd'hui est appelée, par ses utiles et nombreuses applications, à rendre les plus grands services à la société.

Est-il juste cependant de reprocher à une science quelconque les erreurs qui ont signalé ses premiers pas, et n'est-ce pas un caractère inhérent à l'esprit humain que de ne pouvoir suivre les voies de la raison, de ne pouvoir connaître la vérité qu'après avoir été longtemps égaré et aveuglé par les préjugés? L'astronomie, cette science si exacte aujourd'hui, n'aurait-elle pas à répudier l'astrologie? Les Lavoisier, les Berthollet, les Vauquelin, n'ont-ils pas été précédés par des alchimistes qui recherchaient la pierre philosophale? et, avant que la médecine soit devenue une véritable science en fondant ses moyens curatifs sur l'étude physiologique de l'homme, combien de siècles se sont écoulés pendant lesquels l'empirisme combattait en aveugle l'âcreté des humeurs, le vice morbifique et la fièvre comme des êtres réels?

Toutes les sciences d'observation ont parcouru les mêmes périodes, et dans leur marche progressive on peut recon-

naître des époques distinctes qui pour toutes sont comparables. Des circonstances particulières, des difficultés relatives et locales ont pu ralentir ou accélérer les progrès d'un même ordre de recherches, selon les mœurs, l'esprit général et les institutions sous l'influence desquelles ont vécu les hommes qui s'y sont livrés; mais partout le règne des hypothèses et des fables a précédé celui des conceptions systématiques qui ont conduit aux essais théoriques fondés sur les observations et la logique.

En jetant un coup d'œil rapide sur l'histoire des recherches qui ont eu pour objet le globe terrestre, on peut se convaincre que la marche suivie par les géologues n'a pas différé de celle qui a conduit les astronomes, les physiciens et les naturalistes au point d'exactitude où sont arrivées les sciences qu'ils professent.

En effet, pendant une première époque, quelques faits isolés, dus au hasard, très souvent mal vus et même altérés ou exagérés par l'ignorance et les préjugés, suffirent pour enflammer l'imagination qui s'en empara, et de là naquit cette foule d'hypothèses et de prétendues théories non-seulement sur la formation du globe terrestre, mais sur celle de l'univers.

Pendant cette période où les faits encore peu nombreux ne pouvaient fournir des objections à opposer aux rêves de l'esprit, la divergence des opinions fut extrême et le succès d'une hypothèse dépendait souvent de la réputation méritée de l'auteur sous d'autres rapports, de la bizarrerie, de la singularité des idées, et surtout de la manière adroite, éloquente ou ingénieuse avec laquelle celles-ci étaient présentées. Ce ne furent véritablement pas des géologues, c'est-à-dire des hommes qui faisaient leur étude spéciale de l'histoire naturelle du globe, qui enfantèrent successivement et comme à l'envi tant de chimères : c'étaient de prétendus philosophes, de savants astronomes, des physiciens, des chimistes, des médecins, de beaux-esprits aussi, qui, sans être sortis de leurs laboratoires et de leur cabinet, et se croyant éclairés tout à coup par quelques observations relatives aux sciences particulières qu'ils cultivaient ou par quelque idée lumineuse, voulaient en faire l'application à l'ensemble de l'univers ou seulement à la terre.

Dans la deuxième époque, le nombre des observateurs s'est accru; la divergence des premières hypothèses, leur existence éphémère, les a fait tomber en discrédit et rejeter par les hommes studieux et les esprits sages qui, sentant la nécessité de connaître ce qu'il s'agissait d'expliquer, portèrent leurs recherches plus immédiatement sur la structure du globe terrestre et principalement sur celle de son enveloppe extérieure; mais encore les uns s'appliquèrent à suivre presque exclusivement les travaux des mines, les autres parcoururent les hautes montagnes, négligeant les pays de plaines comme peu instructifs, disaient-ils; ceux-ci examinèrent en détail les phénomènes volcaniques, et presque tous bornèrent leurs observations soit à des contrées peu étendues, soit à un certain ordre de faits. Aussi l'étude des sédiments fit les *Neptunistes*, qui rapportaient à l'eau la formation de tous les matériaux solides du globe; la vue des volcans et de leurs produits fit au contraire les *Vulcanistes*, qui regardaient le feu comme l'agent presque unique des phénomènes géologiques. Alors les discussions s'engagèrent et s'envenimèrent même; des sectes s'établirent, des écoles différentes se disputèrent entre elles, et l'on oublia parfois que c'est la vérité que l'on cherchait pour mettre à honneur de faire triompher la parole du maître. Tels furent les Wernériens et les Huttoniens, qui, pour l'emporter les uns sur les autres, recoururent, heureusement pour la science, à la recherche de nouveaux faits.

Si cette seconde époque fut encore féconde en erreurs, si un grand nombre de systèmes qui lui appartiennent ne purent soutenir longtemps les attaques des antagonistes qui s'élevèrent contre eux, elle fut fertile en vérités utiles : les travaux dès Sténon, des Demaillet, des Saussure, des Pallas, des Werner, des Hutton, des Dolomieu (*voy.* ces noms), sont des richesses précieuses qu'ils ont léguées aux géologues de l'époque actuelle, qui, sans adopter les systèmes qu'ils ont émis, doivent cependant toute leur reconnaissance à ces grands observateurs pour les faits

qu'ils ont recueillis et la voie qu'ils ont ouverte.

Nous arrivons enfin à cette troisième époque que l'on pourrait appeler *philosophique* et dans laquelle nous n'avons encore fait que quelques pas, mais qui sont d'un heureux présage pour l'avenir.

Ici ce n'est plus la création de l'univers, ni même celle de la terre, qu'il s'agit d'expliquer : éclairés par l'expérience du passé, les géologues ont vu qu'ils pourraient à peine parvenir à connaître les faits relatifs à la formation de l'écorce mince qui revêt la planète qu'ils habitent, qu'il leur suffirait de tracer l'histoire des révolutions qui ont agité sa surface et de rechercher les titres originaires des races antiques d'animaux qui ont été ses anciens habitants; ils ont senti au moins qu'ils ne pourraient découvrir ce qui a été qu'après avoir étudié ce qui est, et qu'il leur fallait nécessairement procéder dans leurs recherches par voie d'analogie et comparer les effets des causes encore agissantes avec les phénomènes qui ont eu lieu précédemment.

Ce n'est plus un seul ordre de considérations qui peut conduire à de pareils résultats : c'est l'examen et des terrains anciens et des terrains modernes, des montagnes et des plaines, des volcans et des mers; c'est enfin l'étude de la forme, de l'organisation et des habitudes des animaux et des plantes qui doit fournir des documents pour l'histoire de la terre.

Arrivée à ce terme, la géologie ne peut plus être considérée comme une science de pure imagination, elle n'est pas non plus une science de minéralogiste ou de mineur seulement : c'est une science de naturaliste dans l'acception la plus étendue que l'on puisse donner à ce mot.

Il n'est pas besoin de dire que les trois époques qui viennent d'être signalées ne se sont pas succédé d'une manière nette et tranchée; que la durée de chacune et sa prépondérance ont été différentes suivant les degrés de civilisation, le caractère particulier, les mœurs et les croyances des divers peuples. Ainsi les pures hypothèses, les conceptions séduisantes de l'imagination ont trouvé plus de prosélytes dans les sociétés encore ignorantes et barbares où le savoir était le monopole d'un ordre privilégié et dominateur. Les systèmes exclusifs commencèrent à se produire lorsque les sciences entrèrent dans le domaine des classes plus nombreuses, mais chez lesquelles encore l'habitude de la soumission et de l'obéissance, l'obligation de croire à l'infaillibilité du maître et le danger d'oser lui résister, devaient au moins condamner les incrédules au silence. Ce n'est que lorsque des lois protectrices vinrent assurer à tous une sage égalité, lorsque l'opposition raisonnée quelle que fût sa source, loin d'être blâmée, reçut des encouragements, lorsqu'enfin les lumières se répandirent partout sans distinction, que la géologie, comme toutes les autres sciences, atteignit sa période de maturité.

L'une des principales causes des erreurs dans lesquelles sont tombés la plupart des anciens géologues est qu'aucun d'eux n'a établi de distinction tranchée entre ce qui appartient à l'histoire de la terre considérée dans sa totalité comme astre, comme planète, et ce qui est particulier à la formation subséquente de l'espèce de mince épiderme qui enveloppe ce corps planétaire; épiderme qui est la seule partie que nous puissions véritablement étudier, la seule dont il nous soit possible de rechercher l'origine, et qui, par sa structure et sa composition, est presque aussi étrangère au sphéroïde terrestre que l'habit l'est au corps qu'il revêt. Un autre motif a ralenti les progrès des connaissances que devait offrir cette partie extérieure : c'est que longtemps son étude a été le domaine exclusif des mineurs; c'est dans l'intérieur des exploitations entreprises pour en extraire les métaux, c'est sur les chaînes des hautes montagnes qu'ils ont fait presque exclusivement leurs premières recherches, de sorte que celles-ci n'ont guère porté d'abord que sur les plus anciens revêtements du noyau primitif de la terre, lesquels modifiés, brisés, altérés par un grand nombre de causes et d'influences postérieures à leur formation, ne sont plus que des ruines méconnaissables. C'est donc d'après les exceptions que leur ont présenté ces terrains anciens que les premiers observateurs ont voulu expliquer la formation du globe entier,

ou au moins de toutes les parties de son enveloppe extérieure. Il n'y a pas quarante années que ceux des feuillets de cette enveloppe qui depuis ont fourni le plus de documents précis étaient à peine considérés comme n'offrant que des substances mélangées, impures, terreuses, que le minéralogiste désignait avec dédain sous le terme de *matières* ou de *terrains meubles*. C'est de ces terrains meubles dont les zoologistes se sont emparés, c'est de ces sédiments si méprisés qu'ils ont fait jaillir la lumière qui éclaire maintenant l'horizon géologique ; ils les ont observés, analysés, décrits sous toutes leurs faces, et ce champ naguère stérile fournit d'abondantes récoltes de faits plus extraordinaires les uns que les autres. C'est de la description détaillée des assises dont ils se composent, c'est de la détermination des divers corps organisés qu'ils renferment que sont remplies les annales géologiques qui se publient maintenant chez tous les peuples civilisés.

Malgré l'indispensable nécessité de ne pas confondre dans l'histoire de la terre les faits qui se rapportent à sa masse et ceux qui sont particuliers à son enveloppe, il ne faut pas croire qu'il soit possible d'isoler entièrement l'étude de ces deux parties. En effet, bien que les connaissances déjà acquises nous portent à croire que leur composition, leur structure, leur origine ou mode de formation soient très différents; il existe néanmoins de certaines relations entre elles qui ne peuvent être négligées. C'est ainsi que la nature et l'état de la masse planétaire ont dû influencer la formation de l'enveloppe et produire les modifications et perturbations dont elle porte les témoignages.

Renvoyant au mot Terre les détails propres à faire connaître les propriétés générales, physiques et astronomiques du sphéroïde terrestre, nous nous bornons dans ce moment à considérer comme connu et démontré ce qui doit faire le sujet de ce premier chapitre de l'histoire de la terre, et nous chercherons à faire comprendre la nécessité de cette première étude, avec celle de la partie que nous appellerons spécialement le sol.

La terre ou plutôt le globe terrestre, considéré dans son ensemble comme un tout matériel, circonscrit dans l'espace, est un corps naturel comme tous ceux que le naturaliste cherche à caractériser et à distinguer des autres corps au moyen de propriétés qui lui soient particulières.

La terre est donc pour le naturaliste un corps sidéral, planétaire, distinct par sa forme, ses dimensions, son volume, sa densité, ses mouvements, des autres corps qui entrent dans la composition de l'univers, et sous ces divers rapports il doit être l'objet d'une étude spéciale.

Celle des propriétés particulières de ce corps qu'il nous importe le plus de signaler ici, c'est sa forme sphéroïdale, présentant un aplatissement (*voy.*) vers les pôles d'un 305^{e} environ, forme qui serait justement celle qu'aurait prise une masse de matière molle du volume de la terre et qui aurait été mise en mouvement avec la vitesse qui est également celle de la terre.

D'un autre côté, de nombreuses expériences faites dans l'intérieur des mines d'Allemagne, d'Angleterre, de France, ont démontré que la partie interne du globe est douée d'une température dont les effets, à peine appréciables à la surface, sont assez sensibles pour que le liquide d'un thermomètre s'élève d'un degré centigrade environ par trente mètres de profondeur. Ainsi d'après ces deux observations se trouve pour ainsi dire fondée l'opinion déjà émise par les anciens que la terre aurait été d'abord une masse incandescente, et qu'elle aurait conservé jusqu'à présent une partie de sa chaleur primitive.

Quelle que soit la cause originaire ou actuelle de cette chaleur interne, le fait de son existence était un des plus importants de l'histoire naturelle de la terre à bien constater par des expériences qui ne laissassent rien à désirer.

En effet, en admettant, d'après l'observation que fournit son état présent, que la terre (à une certaine époque) a possédé une chaleur propre de beaucoup supérieure à celle qu'elle conserve aujourd'hui, chaleur qu'elle aurait perdue en partie et qu'elle perdrait encore par un refroidissement continuel, on peut facilement et d'une manière toute naturelle expliquer un grand nombre de phénomènes géologiques qui sans cela présentent

des problèmes insolubles. Remarquons pour le moment, comme un des résultats les plus importants des recherches géologiques, que l'expérience et les observations ont confirmé ce que la théorie des forces centrales (*voy.*) avait révélé au génie de l'immortel Newton, c'est-à-dire, que la forme actuellement connue du sphéroïde terrestre est précisément celle qu'aurait prise une masse de matière fluide ou molle si elle eût été douée du mouvement propre au globe terrestre. D'après cela, n'est-il pas raisonnable de présumer qu'à l'instant où la terre a pris sa forme définitive elle était dans un état de mollesse qui a permis aux matières dont elle se compose essentiellement d'obéir aux lois de la force centrifuge pour produire l'élévation de la zone équatoriale et l'abaissement des pôles?

Maintenant, si, par la forme de la terre. et la nature de ses mouvements, nous sommes autorisés à admettre la fluidité de sa substance primitive, les expériences au moyen desquelles on s'est assuré que la terre possède encore une chaleur propre, qui augmente de la circonférence en allant vers son centre, ne nous conduisent-elles pas tout naturellement aussi à attribuer au calorique (*voy.*) l'état de mollesse originaire, et à considérer la solidification actuelle comme une conséquence nécessaire du refroidissement?

Ne présentons cependant que comme une hypothèse l'existence d'une chaleur d'abord plus grande, qui aurait diminué graduellement par le refroidissement; mais avouons toutefois que cette hypothèse est fondée sur des faits positifs et sur des raisonnements admissibles.

Nous avons besoin de raisonner d'après cette supposition pour arriver à bien faire concevoir la distinction qu'il importe d'établir entre le corps planétaire primitif et l'enveloppe compliquée dont ce corps s'est trouvé revêtu graduellement et à des époques successives.

Ainsi, admettons que la masse planétaire a été molle, et que c'est au calorique interposé entre les molécules de ses parties constituantes qu'elle a dû son état de mollesse : le calorique, tendant à s'échapper dans l'espace, les parties les plus extérieures de la masse en fusion ont été les premières refroidies; un certain degré d'abaissement de température est arrivé où ces parties extérieures ont dû devenir solides; car la solidification a dû, comme le refroidissement, se propager de la circonférence au centre, et cela dans un rapport tel qu'il n'est nullement difficile de concevoir que la surface d'une masse comme est celle de la terre, a pu être durcie, solidifiée, figée, et même refroidie, tandis que, à quelques toises de profondeur, l'incandescence la plus vive a pu subsister. Tel est au moins ce que prouvent les expériences directes faites déjà par Buffon, et qui dans ces derniers temps ont été soumises aux calculs les plus rigoureux par un des plus célèbres mathématiciens de notre époque, par Fourier (*voy.*), qui a déterminé exactement par l'analyse les lois du refroidissement d'un corps sphérique analogue à la terre.

Les volcans (*voy.*) actuels nous présentent de semblables phénomènes. On sait que certains courants de laves fondues, rejetées par l'Etna ou le Vésuve, conservent une chaleur excessive, une vive incandescence, et leur fluidité, pendant plusieurs années après que leur partie extérieure s'est figée, est presque à la température de l'air environnant. On peut, en effet, marcher impunément sur des coulées récentes, dont le mouvement n'est pas arrêté, et dans les fissures desquelles un bâton, introduit à la profondeur de quelques pouces, prend feu aussitôt.

D'après cela, il est facile de concevoir, en admettant un accroissement de température de 1° par 30 mètres, comment, le sol étant à 0 de glace, on aurait 100°, c'est-à-dire la chaleur de l'eau bouillante, à moins d'une lieue; et si, comme on le présume, l'accroissement de la température se fait dans une progression géométrique, on trouve en pénétrant à moins de 20 lieues une chaleur plus que suffisante pour fondre les corps que nous regardons comme les plus réfractaires.

A l'époque où (dans notre supposition) une première pellicule enveloppa le sphéroïde, se termine, pour ainsi dire, l'histoire astronomique de la terre. La planète est constituée, ses relations avec les

autres corps célestes sont fixées ainsi que sa forme et ses dimensions, le rôle qu'elle joue dans le système de l'univers est définitivement déterminé; elle obéit toujours à des lois générales qui nous paraissent devoir être immuables; tous les événements qui pourront avoir lieu à sa surface, tous les accroissements que cette surface pourra recevoir, toutes les pertes qu'elle pourra éprouver, toutes les productions dont elle pourra se couvrir, seront des faits sans conséquence, inaperçus, étrangers, et dont les astronomes ne pourront tenir compte, parce qu'ils sont très minimes, comparés aux grands faits de l'histoire de l'univers, et qu'ils ne peuvent en aucune manière en troubler l'ordre et l'harmonie.

Mais ces mêmes événements survenus à la surface de la terre depuis le premier encroûtement de sa masse fluide, les changements que cette surface a pu éprouver, les bouleversements qui l'ont agitée, la production et la destruction alternatives de matériaux différents et d'êtres nombreux, sont des faits qui grandissent aux yeux du géologue, parce qu'il les compare à ceux de l'histoire de l'homme; et ce sont ces faits dont la recherche et l'explication constituent essentiellement la science dont il s'occupe.

Ainsi donc là où finit l'histoire *astronomique* de la terre, là *commence réel*lement l'histoire *géologique* de ce corps.

Pour le géologue qui ne veut pas s'écarter des règles tracées par une saine philosophie, les événements fabuleux doivent commencer au moment où les causes et les effets qui agissent et sont produits maintenant autour de lui cessent de pouvoir s'appliquer par analogie aux phénomènes qui ont précédé les phénomènes actuels.

Matérialisons, pour ainsi dire, les idées qui précèdent, en prenant un exemple, et voyons rapidement ce qui a lieu autour de nous sur la terre, afin de mesurer jusqu'où peuvent s'étendre nos recherches.

Le sol que nous habitons n'est point uniforme: les différences de niveau qu'offrent les montagnes, les collines, les plaines; les rapports de positions respectives des terres habitables avec les mers ou les grandes masses d'eau qui occupent et couvrent les parties basses, n'ont besoin que d'être indiqués; chacun a remarqué que, de la surface des eaux, des vapeurs s'élèvent sans cesse dans les airs, où elles se réunissent sous forme de nuage pour retomber bientôt en brouillard, en pluie, en neige ou en glace, soit sur les plaines, soit en plus grande abondance sur les montagnes. Ces eaux, à divers états, imbibent, pénètrent, sillonnent le sol; elles descendent des lieux élevés, sous forme de sources, de torrents, dont la réunion produit des rivières, puis des fleuves qui reportent à la mer ce que l'évaporation lui avait enlevé et ce qu'elle lui enlève sans cesse.

Que se passe-t-il pendant cette admirable circulation, indispensable à la vie sur le globe et sans laquelle sa surface serait aride et inhabitable? Dégradées par les influences atmosphériques et par les eaux pluviales et courantes, les montagnes et les substances terreuses en général fournissent continuellement des fragments des matières pulvérulentes plus ou moins fines, plus ou moins dures, qui, dissoutes, entraînées et charriées d'abord par les torrents, les rivières et les fleuves, sont bientôt précipitées ou déposées en un lieu quelconque soit sur le lit, soit sur les rives des courants continentaux, soit enfin dans la mer. Une couche de matière variable par sa nature et sa puissance, suivant la nature du terrain dont elle provient et suivant l'agent qui l'a entraînée, va recouvrir en quelques points le sol extérieur qui existait précédemment. Avec les matériaux fournis par les montagnes, par les collines, par les plaines ravinées, les eaux entraînent encore des débris de plantes, des parties de différents êtres organisés et même des animaux entiers qu'après un certain temps elles déposent également quelque part. Incessamment, un nouveau dépôt va recouvrir celui qui s'était formé précédemment, et une succession de causes et d'effets semblables aura lieu tant qu'il existera des parties élevées et des parties basses, et tant que les eaux circuleront des unes vers les autres.

A ces causes, à ces effets simples se joignent encore sous nos yeux des phé-

nomènes plus compliqués, moins généraux.

Ici, par exemple, un lac élevé rompt les digues graduellement abaissées qui retenaient ses eaux, et celles-ci s'écoulent avec rapidité et violence sur le sol inférieur qu'elles ravinent ou qu'elles recouvrent selon les circonstances accidentelles. Là des matières fondues sortent avec fracas des flancs d'un volcan dont la cime lance des pierres, des cendres, des laves, qui vont couvrir de couches épaisses la surface du sol environnant. Presque chaque jour des contrées fertiles et des villes puissantes sont détruites et englouties par suite des secousses violentes qui brisent et disloquent ce même sol.

Après avoir constaté ces faits de l'ordre actuel, qui prouvent que la terre se revêt tous les jours, sous nos yeux, d'enveloppes nouvelles, si, par la pensée, nous soulevons les dernières de ces enveloppes pour étudier la nature du sol qu'elles recouvrent, nous le trouvons formé de dépôts analogues sous un grand nombre de rapports, et nous ne pouvons douter que les mêmes circonstances n'aient présidé à leur formation. Chaque feuillet qu'il nous est permis de soulever ainsi laisse à découvert un autre feuillet plus ancien, et ce n'est qu'en examinant d'une manière spéciale chacun de ces feuillets pour les comparer entre eux que nous pouvons saisir quelques-unes des différences qu'ils présentent soit dans leur nature, soit dans leur structure, soit dans l'absence ou la présence de vestiges de corps organisés, soit surtout dans les espèces de ces corps que la plupart renferment. Plus nous pénétrons avant dans cette enveloppe feuilletée, plus les différences augmentent, et plus aussi nous avons besoin de suivre le fil de l'analogie pour nous rendre compte des causes qui ont produit chaque feuillet.

Dans les couches superficielles (*voy.* GISEMENT), nous reconnaissons facilement les restes d'êtres et de plantes semblables à ceux qui habitent avec nous le même climat; dans les dépôts que les derniers recouvrent, nous ne voyons plus que les vestiges de plantes et d'animaux analogues à ceux de climats plus chauds; puis, plus profondément, les végétaux, les animaux fossiles (*voy.* ce dernier mot) ne peuvent plus être rapportés par le naturaliste qu'à des types, à des races qui nous sont inconnues; enfin nous arrivons, en nous enfonçant de plus en plus, à des assises qui ne renferment plus aucun vestige d'êtres organisés, mais qui contiennent encore les fragments brisés, usés, roulés, de pierres préexistantes; circonstance qui nous prouve encore que, comme les dépôts les plus modernes, ces très anciens feuillets sont également le produit de la destruction d'un premier sol dont les matériaux ont été charriés et déposés par les eaux.

Alors, si nous recherchons pour l'étudier ce qui reste de ce sol primordial en partie détruit ou recouvert, nous ne trouvons plus en lui des caractères qui annoncent la même origine, la même formation; partout où nos recherches peuvent se poursuivre assez avant, nous rencontrons, sous tous les sédiments successifs dont nous venons de parler, des substances pierreuses de même sorte sur les points les plus distants du globe; elles s'y présentent aux observateurs avec le même aspect, la même composition générale, la même association de parties cristallisées simultanément, ne laissant voir dans leur tissu aucun indice de substance solide préexistante, étant rarement disposées par lits, par strates, et le plus souvent constituant de grandes masses sans limites; enfin nous arrivons aux anciennes roches granitoïdes.

Une autre analogie que celle qui nous a guidés précédemment et nous a expliqué la formation des dépôts sédimenteux peut nous donner quelques idées sur le mode de formation de ce sol primordial; car, si nous étudions la nature des matériaux dont il se compose, nous verrons que certains au moins d'entre eux ont les plus grands rapports avec quelques-uns des produits rejetés, fondus par les volcans, et devenus solides par le refroidissement.

N'allons pas plus loin! nous avons atteint le but que nous nous étions proposé; nous sommes arrivés, en partant de l'époque actuelle, à celle où s'est terminée l'histoire astronomique de la terre.

Nous avions vu *à priori* la masse fluide s'envelopper d'une écorce durcie, oxydée par le refroidissement : nous arrivons par l'observation, après avoir successivement soulevé tous les feuillets qui nous cachaient le sol primordial, à reconnaître dans ce sol une matière analogue à celles qui ont été fondues, puis refroidies. C'est ici qu'il faut poser la limite entre ce qui appartient à la masse originaire du sphéroïde terrestre et ce que l'on désigne, pour essayer de se faire comprendre, sous les noms d'enveloppe, d'écorce, d'épiderme terrestre.

Les détails et les explications précédentes peuvent suffisamment justifier l'emploi de ces expressions.

Il n'est pour ainsi dire pas nécessaire de faire observer que cette limite est plutôt conventionnelle que réelle et qu'il faut la considérer comme le point de séparation entre ce que nous connaissons et pouvons étudier, et ce qui, au contraire, sera toujours soustrait à notre investigation.

En définitive, l'enveloppe ou écorce terrestre doit s'entendre de toutes les parties extérieures de la planète qu'il nous est possible d'étudier directement, tandis que tout ce qui est en-deçà, et hors de notre portée, appartient au noyau central du globe, sur la composition, la structure et l'origine duquel nous ne pourrons jamais former que des conjectures plus ou moins hypothétiques. *Voy.* Terre.

D'après l'état aériforme, liquide ou solide des corps qui composent actuellement l'enveloppe terrestre, on a été conduit naturellement à diviser celle-ci en trois zones, qui sont l'atmosphère, les eaux et le sol. Les anciens en avaient fait trois de leurs éléments distincts, qu'ils avaient divinisés sous les noms de l'air, de l'eau et de la terre. Cependant, comme il suffit d'une légère variation dans la température et la pression pour changer l'état d'un même corps, il est facile de voir que la composition et même l'existence de chacune de ces zones dépend de quelques circonstances qui ont dû et qui peuvent nécessairement varier. En effet, la vaporisation des liquides et des solides, la condensation des gaz et des vapeurs, la vie des plantes et des animaux, la mort et la désorganisation de ceux-ci, n'établissent-elles pas sans cesse entre l'atmosphère, les eaux et le sol, des échanges qui varient par leur nature et leurs proportions suivant les localités et les temps, ainsi que le prouvent les expériences nombreuses faites comparativement près des pôles ou sous l'équateur, dans les plaines ou sur les montagnes, en hiver, en été, pendant le jour, pendant la nuit, etc.

A plus forte raison, si, comme les faits les plus positifs portent à le croire, la terre considérée dans sa totalité est un astre qui se refroidit et qui a été doué d'une température propre incomparablement plus élevée que celle qu'il possède maintenant, on peut concevoir un moment où tous les corps aujourd'hui liquides et même une partie de ceux qui sont solides faisaient partie de l'atmosphère, et alors l'enveloppe terrestre ne se divisait qu'en deux zones; on peut remonter jusqu'au moment où toutes les matières terrestres, libres de se mouvoir isolément et d'obéir à la force centrifuge qui a modelé le sphéroïde, ressemblaient à ces nébuleuses que l'illustre Herschel a si bien fait connaître. En se représentant les divers états intermédiaires par lesquels une condensation progressive a dû faire passer un astre de cette nature pour en constituer une planète habitable comme est notre terre, on sera conduit à voir que, dans l'histoire de la terre, l'existence et la composition de ce que nous appelons son enveloppe est toute accidentelle; que, par exemple, l'atmosphère actuelle n'est pour ainsi dire que le reste, le résidu d'une atmosphère beaucoup plus considérable et dont les propriétés devaient être très différentes; que la masse planétaire, que le sol primitif, et enfin les eaux ne se sont séparés et isolés qu'après coup et successivement; on peut, d'après ces réflexions, concevoir également que, si l'action du soleil ne venait pas neutraliser à la surface de la terre les effets toujours progressifs du refroidissement de la masse de celle-ci, bientôt les liquides et les gaz qui l'enveloppent deviendraient solides et feraient alors partie du sol.

Si chaque âge de la terre a eu nécessairement des atmosphères différentes par

leur composition, leur volume et leur densité, si les eaux vaporisées n'ont pu couler et se rassembler dans des bassins qu'après la consolidation d'un premier sol refroidi, il est évident que pendant longtemps les conditions indispensables à l'existence et au développement des corps organisés n'ont pas existé sur notre planète, et qu'à compter d'une certaine époque seulement l'apparition des êtres a pu avoir lieu. Mais quels ont été les premiers êtres créés? quels sont ceux qui leur ont succédé? y a-t-il eu une seule création ou plusieurs? les êtres actuellement existants dérivent-ils des premiers types, en sont-ils les descendants? ou bien la vie a-t-elle été plusieurs fois anéantie sur la surface de la terre par des cataclysmes (*v.*), par des bouleversements généraux après lesquels de nouvelles créations auraient eu lieu? Toutes ces questions que les faits géologiques récemment recueillis autorisent à faire, ont été prématurément et diversement résolues, parce que l'on n'a pas encore étudié avec soin les archives que renferment les couches du sol, et que beaucoup de géologues, portés à croire *à priori* qu'il ne se fait plus rien autour de nous qui puisse expliquer les phénomènes des temps écoulés, ont négligé d'étudier les causes encore en action et d'analyser tous leurs effets possibles. Les uns se sont hâtés de décider que l'organisation la plus simple avait été d'abord la seule possible, que les changements dans la nature des milieux ambiants avaient permis des organisations de plus en plus compliquées; que ce sont ces changements successifs qui ont modifié la forme des êtres, qui en effet n'ont pas été identiquement semblables aux diverses époques, ainsi que le prouvent les dépouilles qu'ils ont laissées dans les dépôts d'âge différent. D'autres observateurs au contraire pensent que, dès l'instant qu'il a existé des végétaux et des animaux sur le sol et dans le sein des eaux, les circonstances physiques n'étaient pas tellement différentes de celles qui existent aujourd'hui qu'elles eussent été incompatibles avec l'organisation des êtres qui nous entourent; ils remarquent à l'appui de cette opinion que, dans les couches du sol les plus anciennes, se trouvent les restes de polypiers, d'oursins, de térébratules, d'encrines, de reptiles, de poissons, d'espèces qui ne diffèrent pas plus des espèces encore vivantes que celles-ci ne diffèrent entre elles dans un même genre. Pourquoi, se demandent-ils, le cheval et l'homme n'auraient-ils pas pu exister encore lorsque vivaient déjà les sarigues, les anoplothères, les mastodontes, les éléphants? Disons-le avec franchise : rien n'autorise encore à adopter une opinion définitive relativement à ces hautes questions bien dignes d'occuper les philosophes naturalistes; et si l'on parvient à les résoudre un jour avec quelque certitude, ce sera après avoir étudié avec un zèle persévérant et éclairé les feuillets dont se compose le sol. En se rappelant que les trois quarts de la surface de ce sol sont couverts par les eaux, que le quart de la partie émergée est à peine peuplé, et que les observateurs n'ont encore exploré que quelques points épars sur cette fraction abordable pour eux, n'est-il pas sage d'attendre et de craindre de se tromper lorsque l'on a encore si peu fait pour découvrir?

Après avoir indiqué dans ces quelques lignes combien est élevé l'un des buts que peut se proposer d'atteindre un jour le géologue par des observations suivies, il nous resterait à faire connaître les résultats positifs auxquels a déjà conduit l'étude directe et matérielle du sol. Nous renvoyons cette exposition à l'article Sol, dans lequel nous tracerons la marche qui peut être suivie dans son étude; on se convaincra qu'aujourd'hui ce n'est pas seulement en compulsant les livres ou en se bornant à étudier dans des collections qu'il est possible de faire avancer l'histoire de la terre : il faut nécessairement que, le marteau à la main, l'adepte franchisse les espaces, qu'il gravisse les plus hautes montagnes, qu'il s'enfonce dans l'intérieur des mines, qu'il s'écarte des grandes routes pour visiter les carrières, le lit des torrents, les rivages de la mer; car c'est là que sont les véritables archives dans lesquelles il peut puiser des renseignements certains; c'est là aussi qu'il trouve la récompense des entreprises les plus périlleuses, qu'il oublie toutes ses fatigues, si la moindre découverte

vient couronner son zèle. Pour lui, il n'existe ni solitude ni déserts; tout l'intéresse, tout lui raconte l'histoire des temps écoulés : le rocher qu'il gravit avec peine, le fragment qu'il détache et qu'il brise, le sable qu'il foule de ses pieds, lui sont des témoignages des nombreux changements, des antiques révolutions qui ont précédé son apparition sur cette terre. Le passé se déroule à ses yeux; il en sonde toute la profondeur, et, à travers ces scènes de désordre si imposantes, si terribles, il reconnaît sans peine qu'une mince épiderme de la terre a seule été agitée, qu'au-delà rien n'a changé, que l'harmonie générale n'a pas été troublée, et que les lois éternelles, auxquelles tout obéit, n'ont pas reçu la moindre atteinte. *Voy.* Révolutions du Globe.

L'étude de la géologie n'est pas seulement pour l'homme qui s'y livre une source de jouissances pures, un moyen louable de charmer ses loisirs : les connaissances déjà acquises peuvent contribuer, par des applications nombreuses, à l'augmentation du bien-être de la société entière. On n'en est plus à prévoir seulement combien les progrès de la géologie positive contribueront à l'avancement d'un grand nombre d'arts et d'industries; mais déjà on peut énumérer les nombreux services rendus par cette science, neuve comme science d'observation. C'est par la connaissance de la structure du globe que l'ingénieur des mines est dirigé dans ses travaux; il sait que les substances qu'il lui importe de rencontrer dans le sein de la terre n'y sont point disséminées au hasard; qu'elles sont associées d'une manière constante avec d'autres substances ayant avec elles des rapports de position qui ne varient jamais, de manière que la présence des unes peut faire présumer, presque à coup sûr, la présence des autres, ou bien, au contraire, attester leur non-existence dans le même lieu. C'est ainsi que l'observation de la nature des différents sols peut autoriser à entreprendre des recherches qui, bien dirigées, deviennent fructueuses, ou qu'elle peut détourner de tentatives inutiles et onéreuses. Le fabricant, l'agriculteur, peuvent reconnaître de la même manière les localités où se rencontreront les matières qu'ils peuvent mettre en œuvre, ou celles qui serviront à améliorer la culture de leurs champs.

Reconnaissante envers les sciences auxquelles elle doit tant, la géologie augmente, en retour, le domaine de leurs connaissances spéciales. Elle apprend au naturaliste, qui étudie les rapports d'organisation et de forme des animaux ou des plantes qu'il rencontre sur la terre, que ces formes, que ces organisations ne sont pas les seules possibles ni les seules qui aient existé; qu'au contraire un grand nombre de corps organisés, entièrement différents de ceux qui respirent ou végètent aujourd'hui, ont laissé, dans les bancs solides des différentes pierres, les témoignages irrécusables de leur existence passée; qu'ainsi les groupes que dans nos classifications, dans nos arrangements méthodiques, nous regardons comme bien distincts, comme bien isolés, peuvent être liés par des groupes intermédiaires qui ont été détruits, et qu'en conséquence la chaîne des êtres qui vivent maintenant ne saurait donner qu'une idée imparfaite de l'histoire de l'organisation en général; vérité grande et qui doit porter dans l'étude des diverses branches de l'histoire naturelle un esprit plus philosophique, en faisant voir aux classificateurs combien les divisions, les genres, les espèces qu'ils établissent de mille manières, sont loin de présenter le tableau exact de la vérité et d'avoir dans la nature le degré d'importance qu'ils leur attribuent. La géologie positive augmenterait, s'il était possible, l'admiration du philosophe pour l'auteur de la nature; car, en fouillant le sein de la terre, il a pu suivre les chaînons qui rattachent le passé au présent; il s'est convaincu que ces êtres si nombreux, que ces plantes si variées, qui animent maintenant la demeure de l'homme et paraissent au vulgaire avoir été créés pour lui, ont été précédés par d'autres êtres, par d'autres plantes de formes différentes, faisant cependant partie d'un même plan d'organisation, et il ne peut, sans une reconnaissance profonde, se contempler à la tête de cette chaîne graduée, comme le dernier, comme le plus parfait ouvrage du Créateur, dont seul il a reçu la sublime

faculté de pouvoir pénétrer quelques-uns des mystères de ses œuvres. C. P.

GÉOMANCIE, *voy.* Divination.

GÉOMÈTRE, *voy.* Arpenteur.

GÉOMÉTRIE (de γή, terre, μέτρον, mesure). L'étymologie du nom de cette science semble nous indiquer ce qui lui a donné naissance; l'homme a dû mesurer ses champs avant de calculer les mouvements des corps célestes. Ses premiers essais ont dû être des opérations et des mesures grossières, et peu à peu, généralisant ces opérations d'abord si simples, cette science s'est élevée au degré d'exactitude et de sublimité où nous la voyons aujourd'hui, chacune de ses découvertes marquant les progrès des autres sciences qui s'appuient sur elle.

I. La géométrie est la science de l'étendue (*voy.*), en tant que l'on considère celle-ci comme renfermée dans un espace et figurée. Bien qu'un objet se présente toujours à nous avec toutes ses propriétés sensibles, notre esprit ne tarde pas à opérer par abstraction la séparation de ces différentes propriétés, afin d'étudier chacune d'elles avec plus de soin. C'est ainsi que, faisant abstraction de la grandeur d'un corps, la physique s'occupe spécialement de sa forme, la chimie de sa nature, pendant que la géométrie ne s'occupe que de son étendue, de sa grandeur. Le corps considéré géométriquement est donc une portion d'étendue terminée en tous sens. Nous considérons d'abord, et comme d'une vue générale, cette portion d'étendue quant à ses trois dimensions (*voy.*); mais ensuite, pour en déterminer plus facilement les propriétés, nous y considérons d'abord une seule dimension, la longueur; puis deux dimensions, la longueur et la largeur, qui constituent la surface; puis les trois dimensions ensemble, longueur, largeur et épaisseur, qui forment le volume. C'est ainsi que, lorsque nous cherchons la largeur d'une rivière, nous ne nous occupons ni de sa longueur ni de sa profondeur, non plus que de l'épaisseur de la terre d'une plaine dont nous voulons connaître la superficie. Les propriétés des lignes, celles des surfaces et celles des solides, sont donc l'objet et la division naturelle de la géométrie : c'est pourquoi on l'a divisée en *longimétrie*, *planimétrie* et *stéréométrie*. *Voy.* Ligne, Surface et Solide.

C'est par une simple abstraction de l'esprit qu'on considère les surfaces sans profondeur, les lignes sans largeur ni épaisseur, et les points sans aucune dimension, ou du moins avec une dimension infiniment petite et inappréciable, ayant besoin d'être répétée et ajoutée à elle-même un nombre de fois indéfini pour engendrer la ligne, qui, étant supposée avoir une largeur nulle ou du moins infiniment petite, doit être superposée sur elle-même une infinité de fois pour procréer la surface, laquelle, par l'addition indéfiniment répétée de son épaisseur infiniment petite, compose le solide ou corps. La géométrie envisage donc les corps dans un état d'abstraction où ils ne sont pas réellement; les vérités qu'elle découvre sont donc des vérités hypothétiques; mais ces vérités amènent à des résultats facilement applicables à la nature physique. « Si les théorèmes mathématiques n'ont pas exactement lieu dans la nature, dit D'Alembert (*Encycl.*, art. Géométrie), ces théorèmes servent du moins à trouver, avec une précision suffisante pour la pratique, la distance inaccessible d'un lieu à un autre, la mesure d'une surface donnée, le toisé d'un solide; à calculer le mouvement et la distance des astres, à prédire les phénomènes célestes, etc. »

Le but de la géométrie étant de comparer une étendue donnée à une étendue convenue, elle doit procéder par équation, c'est-à-dire chercher la relation équivalente d'une ligne, d'une surface, d'un solide, avec une ligne, une surface, un solide convenus. Mesurer un triangle, par exemple, c'est comparer ce triangle à une autre figure, soit un carré, dont on a déjà déduit toutes les propriétés afin d'en faire jouir la figure à mesurer. Tantôt la règle et le compas fournissent à la géométrie les termes de comparaison, tantôt ce sont des signes de calcul. La première méthode procède par synthèse : c'est la géométrie des anciens; l'autre procède par analyse : c'est la géométrie des modernes. C'est aussi sur ces deux manières de procéder qu'est fondée la division de la géométrie en *élémentaire* et en *transcendante*.

La géométrie élémentaire ne considère

que les propriétés des lignes droites, des lignes circulaires, des figures et des solides les plus simples, c'est-à-dire des figures rectilignes ou circulaires et des solides terminés par ces figures. Le cercle (*voy.*) est la seule figure curviligne admise dans les éléments de géométrie; la simplicité de sa description, la facilité de sa construction et la nécessité de s'en servir pour diverses opérations, comme pour élever une perpendiculaire, mesurer un angle, etc., n'ont pas permis de rejeter le cercle dans les hautes régions de la géométrie, bien qu'il y ait des lignes courbes dont l'équation soit plus simple (*voy.* PARABOLE, HYPERBOLE, etc.), mais dont la description est beaucoup moins facile.

Dans cette première section de la géométrie, on analyse les figures (*voy.*), comme le dit avec raison M. Francœur, « sans le secours de l'algèbre; on exige que les raisonnements soient à la fois d'une exactitude rigoureuse et d'une évidence palpable; on n'y admet de preuves que celles qui se tirent de l'égalité des parties par leur superposition, ou de l'absurdité qui résulterait à supposer vraie une proposition qui serait incompatible avec celle que l'on veut établir... » Ses procédés synthétiques sont très limités; mais en compensation on y rencontre une telle lucidité dans la théorie qu'on regarde généralement la géométrie élémentaire comme un préliminaire indispensable pour s'élever à des études plus profondes et plus variées.

Mais c'est par le secours de l'algèbre que la géométrie transcendante, qui s'occupe des courbes (*voy.*) en général et de la génération de l'étendue par les coordonnées (*voy.* ORDONNÉES), prend toute l'importance qui lui permet de s'appliquer à une multitude de corps dont la mécanique, la physique, l'astronomie, etc., font continuellement le sujet de leurs recherches. « Sous le titre d'*algèbre appliquée à la géométrie*, dit encore M. Francœur, cette science est devenue la clef des plus grandes découvertes dans toutes les branches des mathématiques. Ici l'on ne s'astreint plus à n'avouer pour vraies que des propositions rendues évidentes par un mode spécial de démonstration : au contraire, on perd souvent de vue l'objet qu'on considère et qui a ses éléments essentiels compris dans des formules (*voy.*) dont l'exactitude est assurée. L'équation algébrique qui en renferme les propriétés est discutée dans toutes ses parties, et peu importe qu'on n'arrive aux résultats que par des transformations compliquées et rendues souvent obscures par la présence de symboles imaginaires : pourvu qu'ils soient exactement déduits des principes, on les tient pour aussi vrais que s'ils eussent été obtenus en suivant une route perpétuellement éclairée par la synthèse, parce qu'il n'est point de degrés dans la vérité. De deux choses vraies, dans l'acception rigoureuse du terme, on ne peut pas dire que l'une soit plus vraie que l'autre, quoique celle-ci soit plus difficile à comprendre pour la faiblesse de notre intelligence. L'analyse appliquée à la géométrie conduit donc à des théorèmes aussi exacts que ceux de la géométrie élémentaire, mais que celle-ci n'aurait jamais pu découvrir par les ressources limitées qui lui sont permises. »

Indépendamment de l'algèbre (*voy.*) proprement dite, la géométrie transcendante a encore recours, dans certains cas, au calcul différentiel ou des fluxions et au calcul intégral (*voy.* ces mots). C'est cette partie de la géométrie qu'on a appelée la géométrie sublime, et qu'on appelle plus communément la géométrie *de l'infini*.

Plusieurs parties de la géométrie sont devenues des sciences elles-mêmes, sorties de son sein, et ayant leurs règles et leurs applications à part : tels sont le toisé, l'arpentage, la goniométrie, la géodésie, la trigonométrie rectiligne et sphérique, la géométrie des transversales, la géométrie descriptive, etc. (*voy.* ces mots); et c'est par le canal de ces sciences diverses que la géométrie s'applique à la fois à la mécanique, à l'architecture, à la navigation, à l'hydraulique, à l'hydrostatique, à l'optique et aux arts qui en dérivent, à l'astronomie, à la topographie, à la physique, à la musique, etc., etc., en un mot à toutes les sciences exactes dont la connaissance peut se trouver en rapport avec les lois de l'étendue.

La géométrie descriptive, l'une des parties de la géométrie érigée en science spéciale dans ces derniers temps (*voy.* plus

loin l'historique), a pour objet la construction ou la génération universelle de l'étendue à l'aide des projections, c'est-à-dire de la trace déterminée, sur un plan donné de position, par les intersections des perpendiculaires abaissées de tous les points d'une ligne ou d'une surface situés hors de ce plan d'une manière quelconque. On parvient ainsi à représenter, par des figures faites sur un seul plan et n'ayant par conséquent que deux dimensions, tout ce qui concerne l'étendue. Par l'ensemble ingénieux des méthodes qui constituent la géométrie descriptive, les modifications de l'étendue sont développées et combinées à l'aide du dessin, et l'on déduit par une description exacte les vérités qui résultent des formes du corps et de leurs positions respectives. *Voy.* MONGE, PROJECTION, PLAN, PERSPECTIVE, ÉPURE, PIERRES (*coupe des*), CHARPENTE, etc.

II. *Histoire de la géométrie.* L'Égypte paraît avoir été le berceau de cette science, comme elle l'a été de tant d'autres. Il résulte d'un passage d'Hérodote (II, 109) qu'elle était déjà en usage du temps de Sésostris, et le père de l'histoire est d'avis qu'elle a été inventée en Égypte d'où elle aurait été importée en Grèce. Cependant l'historien Josèphe fait honneur de son invention aux Hébreux. Quoi qu'il en soit, la géométrie paraît avoir été apportée en Grèce par Thalès de Milet, mort l'an 548 avant J.-C. Non-seulement Thalès montra aux Grecs ce qu'il avait appris en Égypte, mais il enrichit encore la science de plusieurs découvertes. Il fit, le premier, usage de la circonférence pour la mesure des angles (*voy.* ce mot et DEGRÉ), et détermina la hauteur des pyramides égyptiennes par l'étendue de leur ombre, méthode fondée sur la théorie des lignes proportionnelles (*voy.*) ou des triangles semblables (*voy.*). A Thalès succédèrent Anaximandre, Anaximène et Anaxagore (*voy.* ces noms). Pythagore (*voy.*), né vers 580 av. J.-C., put suivre encore les leçons de Thalès et d'Anaximandre; après avoir visité la Phénicie, la Chaldée, l'Inde et l'Égypte, cet homme célèbre vint fonder l'école d'Italie. On lui attribue l'importante découverte de la propriété de l'hypoténuse (*voy.*) du triangle rectangle. L'école de Pythagore compte de grands philosophes et de grands mathématiciens; Philolaus appliqua la géométrie à la mécanique et s'adjoignit pour ce travail Archytas et Eudoxe. Archytas (*voy.*) donna la solution des moyennes proportionnelles (*v.*). Hippocrate de Chio, contemporain du célèbre médecin de ce nom (au V^e^ siècle avant J.-C.), crut découvrir la quadrature du cercle (*voy.*) par le théorème des lunules élevées sur les trois côtés d'un triangle rectangle; il s'appliqua surtout à la duplication du cube (*voy.*), sujet du fameux théorème de l'autel du temple de Délos (*voy.* ce nom).

La géométrie avait fait de grands progrès depuis son introduction en Grèce, lorsque Platon (*voy.*) fonda son école. Il visita l'Égypte, puis l'Italie, où florissaient Philolaus, Timée de Locres et Archytas; à son retour en Grèce, il fonda une école dans laquelle il donna la géométrie pour base à l'instruction, et il mit pour inscription sur la porte de son école: *Que nul n'entre ici s'il n'est géomètre.* Ses élèves, encouragés par son exemple et ses exhortations, s'adonnèrent avec courage à cette science. Platon s'appliqua aussi au problème de la duplication du cube, qu'il parvint à résoudre à l'aide d'un instrument particulier. La théorie des sections coniques prit naissance dans son école, qui s'occupa aussi de la trisection de l'angle.

Euclide (*voy.*), de l'école d'Alexandrie, rassembla en un corps d'ouvrage les propositions de géométrie élémentaire auparavant isolées et disséminées dans les écrits de chaque inventeur; il en ajouta quelques-unes qui lui sont propres, et en rédigea ainsi ses *Éléments*, l'un des plus vénérables restes de l'antiquité.

Dinostrate avait cherché à carrer le cercle par une courbe qui aurait donné la solution de ce problème, si on eût pu la construire d'une manière certaine et sans tâtonnement; on la nomma la *quadratrice;* mais c'est une de ces courbes mécaniques qui n'offrent aucun secours pour leur objet. Euclide avait démontré que les circonférences de deux cercles sont entre elles comme leurs diamètres, et que leurs surfaces sont comme les carrés des diamètres, mais sans chercher à compa-

rer la circonférence avec le diamètre : il était réservé à Archimède de trouver les rapports existant entre ces lignes, sinon rigoureusement, du moins à très peu de choses près (*voy.* CERCLE). Ce succès ne fut pas le seul de cet habile mécanicien (*voy.* son article).

La théorie des sections coniques, quoique déjà avancée au temps d'Euclide, n'entrait pas dans le plan de son ouvrage ; Apollonius de Perge (*voy.*) fit de cette matière l'objet d'un important traité. Son génie inventeur lui fit développer toutes les propriétés des sections coniques par rapport à leurs axes, à leurs diamètres et à leurs tangentes. Il découvrit les propriétés des asymptotes (*voy.*); l'hyperbole équilatère ou circulaire reçut en son honneur le nom d'hyperbole apollonienne, et de son vivant il fut surnommé le *grand géomètre*. On doit en effet le placer après Archimède.

Dans les fréquentes applications faites par les anciens de la géométrie à la pratique, les relations des côtés avec les angles d'un triangle furent spécialement l'objet de savantes recherches, et donnèrent naissance à la trigonométrie rectiligne (*voy.*), qui devint si utile aux découvertes astronomiques ; c'est, en effet, aux géomètres qui s'occupèrent spécialement de l'astronomie que cette branche importante de la géométrie doit tout son développement.

La trigonométrie sphérique (*voy.*) a eu pour introduction le traité *de la Sphère* de Théodose (1^er^ siècle av. J.-C.), où l'auteur s'attache peut-être avec trop de minutie à démontrer les propriétés qu'ont les uns par rapport aux autres les cercles produits par l'intersection d'une sphère avec des plans coupants. Au siècle suivant, Ptolémée (*voy.*) s'appropriant les découvertes d'Hipparque (*voy.*) donna, dans son *Almageste* (*voy.*), un traité de trigonométrie rectiligne et sphérique.

Au IV^e^ siècle de notre ère, Pappus, analysant un grand nombre de traités faits avant lui et perdus aujourd'hui, nous a conservé dans ses Collections mathématiques, dont quelques fragments subsistent, l'état des découvertes de l'ancienne géométrie.

Il serait injuste de passer sous silence Proclus (*voy.*), chef de l'école platonicienne établie à Athènes ; Marinus, son successeur; Isidore de Milet et Anthémius (*voy.*), habiles géomètres et mécaniciens ; Eutocius ; Dioclès, inventeur de la cissoïde ; Nicomède, inventeur de la conchoïde, etc. Si la plupart de ces géomètres ne se sont pas illustrés par de grandes découvertes, la science ne leur en doit pas moins quelque reconnaissance, soit qu'ils l'aient cultivée avec succès, soit qu'ils l'aient enrichie de savants ou judicieux commentaires sur les traités des auteurs du premier ordre.

En général, les connaissances géométriques des Romains étaient assez médiocres. Cependant l'architecte Vitruve (*voy.*) doit être compté parmi les géomètres.

La dispersion de l'école d'Alexandrie porta un coup fatal aux sciences mathématiques. Les Arabes avaient pourtant eu autrefois quelques notions scientifiques, surtout dans l'astronomie ; ce goût leur revint bientôt. Las de disputer sur les dogmes de l'Alcoran, au nom duquel ils avaient détruit les monuments des sciences, ils ne tardèrent pas à s'adonner de nouveau à ces sciences qu'ils avaient voulu anéantir. Ils débutèrent par la plus belle des découvertes, peut-être parce qu'elle est la plus simple : leur système de numération (*voy.*), qu'ils ont pu cependant emprunter aux Indiens, renouvela l'arithmétique en en facilitant toutes les opérations. Ils étudièrent les auteurs grecs pour y puiser les notions de géométrie et de mécanique : Euclide, Archimède et Apollonius devinrent leurs guides. Bientôt ils ajoutèrent aux découvertes de leurs maîtres. La trigonométrie leur a de grandes obligations, car ce sont les Arabes qui substituèrent l'usage des sinus (*voy.*) à celui des cordes (*voy.*) qu'on employait auparavant, et rendirent par là plus simples et plus commodes les opérations de la géométrie pratique. Peut-être aussi doit-on leur attribuer l'invention de l'algèbre (*voy.*), qui fut plus tard un si grand levier pour l'avancement de la géométrie.

Les chrétiens essayèrent d'expulser les Arabes de quelques parties de l'Espagne dès le X^e^ siècle, mais ce fut parmi les Maures qu'ils vinrent puiser l'instruction. Gerbert, depuis pape sous le nom

de Sylvestre II (*voy.*), avait étudié en Espagne sous les Arabes, et avait répandu, vers 960, leur système numéral dans le reste de l'Europe. Alphonse X (*voy.*), roi de Castille, ayant voulu fonder dans son royaume une espèce de collége ou lycée pour l'enseignement de l'astronomie, en avait confié la principale direction à des Arabes. De nouveaux intérêts d'ambition répandirent de nouvelles ténèbres sur l'Europe, pendant qu'en Orient les Persans continuaient à cultiver l'astronomie avec succès; mais les troubles qui suivirent la mort d'Ouloug-Begh firent dégénérer la science en divination. La Chine, avec son égoïsme, ne prend part à aucun mouvement; ses connaissances astronomiques, les plus communes, ne lui révèlent aucune de ces vérités spéculatives si fécondes que l'esprit fanatique et routinier étouffe toujours dans leur germe. Les savants exilés d'Alexandrie avaient cherché à rallumer le feu sacré dans la Grèce : Moschopule fit, vers le milieu du XV^e^ siècle, l'ingénieuse découverte des carrés magiques (*voy.*); mais la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453, porta le dernier coup à la civilisation grecque.

Dans le XIII^e^ siècle, l'empereur Frédéric II fonda l'université de Naples. Le même siècle produisit Vitellion, Roger Bacon (*voy.*) et Alexandre de Spina, dont les efforts tendirent vers le perfectionnement des instruments d'optique. Le XIV^e^ siècle vit fonder plusieurs établissements importants, mais tous les esprits se portèrent vers les discussions théologiques; à peine compte-t-on quelques astronomes, ou plutôt quelques hommes observant les phénomènes célestes. Mais le XV^e^ siècle ouvre l'ère des grandes découvertes. Léonard de Pise voyage en Arabie et rapporte en Italie les principes de l'algèbre; il écrit lui-même des ouvrages sur cette science et sur la géométrie : ces ouvrages n'ont jamais été imprimés. En 1494, Lucas Pacioli ou de Borgo, professeur de mathématiques à Venise, qui avait voyagé en Orient, fit imprimer les *Éléments d'Euclide* en italien, pour ses disciples, ce qui contribua beaucoup à former des géomètres; et la même année, il publia un livre original intitulé *Somma de arithmetica, de geometria, proportioni et proportionalità*, ouvrage dans lequel il restait néanmoins inférieur aux connaissances des Arabes de cette époque.

Dans ce XV^e^ siècle, Regiomontanus (Jean Müller de Kœnigsberg en Franconie) suit les leçons de George de Purbach ou Feuerbach. Il vient en Italie apprendre le grec, afin de lire les mathématiciens grecs dans leur propre langue; il traduit en latin les *Coniques* d'Apollonius, les *Cylindriques* de Serenus, les ouvrages de Ptolémée, etc., corrige sur le texte grec une ancienne version d'Archimède faite par Gérard de Crémone. Non content de traduire, il écrit lui-même d'excellents ouvrages, entre autres un traité de trigonométrie. Appelé à Nuremberg, il y fonde un observatoire et s'occupe alors de recherches astronomiques.

Nous ne ferons que citer quelques géomètres du XVI^e^ siècle, qui s'appliquèrent à démontrer la géométrie des anciens. Nonius (Nuñez), Portugais, mort en 1577, inventa la subdivision des petites parties d'un instrument par des lignes transversales; Commandin, mort en 1575, traduisit et expliqua plusieurs ouvrages; Ramus, mort en 1572, publia des éléments de géométrie et d'arithmétique assez médiocres; Adrien Métius, mort en 1685, découvrit le rapport le plus approché entre le diamètre et la circonférence du cercle. Il fut suivi dans ce calcul par Adrianus Romanus et Ludolph van Ceulen, qui n'ajoutèrent à sa découverte rien de bien important. Enfin Neper (Napier) vint à découvrir les logarithmes (*voy.*).

Avec le XVII^e^ siècle, surgit pour ainsi dire une science nouvelle, la science de l'analyse. L'Italie avait déjà fait faire de grands progrès à l'algèbre lorsque Viète (*voy.*) généralisa l'algorithme de cette science; Hariot rassembla tout ce qui avait été écrit de plus important sur elle : il en simplifia plusieurs propositions et y ajouta ses propres découvertes. Keppler (*voy.*) avait introduit dans la science les notions de l'infini; Cavallieri (*voy.*) avait découvert la géométrie des indivisibles (*voy.*). Enfin Descartes (*voy.*), remua le monde par l'application de l'algèbre à la géométrie. «On regarde ordinairement

Descartes comme l'inventeur de l'application de l'algèbre à la géométrie, dit l'abbé Bossut (*Encycl. méth.*, Mathém., discours prél., pag. liij), on lui accorde à cet égard un peu plus qu'il ne doit prétendre; mais il a fait réellement de cette méthode un usage si heureux, si original et si étendu, qu'on a pu oublier les droits de ses prédécesseurs et lui attribuer la découverte tout entière... Mais ce qui appartient absolument à Descartes et ce qui lui fera un éternel honneur, c'est d'avoir appliqué l'algèbre à la théorie des lignes courbes. »

Fermat avait trouvé sa méthode pour déterminer les *maxima* et les *minima* dans les quantités qui croissent d'abord, puis décroissent, ou qui commencent par décroître et augmentent ensuite, avant que Descartes eût publié sa *Géométrie*. Fermat avait donc découvert la base du calcul différentiel (*voy.*) qu'il était réservé à Leibnitz et à Newton d'édifier.

D'un autre côté, Grégoire de Saint-Vincent recherche la quadrature du cercle (*voy.*); Pascal (*voy.*) se fraie, dans l'analyse, une route nouvelle par son triangle arithmétique, avec lequel il découvre les propriétés des nombres figurés (*voy.*), et ramène l'attention des savants sur la cycloïde (*voy.*), qui avait déjà exercé l'esprit de Galilée (*voy.*). Il proposa de nouveaux problèmes sur cette courbe, auxquels s'appliquèrent Huyghens (*voy.*), Sluze, Wren, Fermat, Roberval, Wallis, le P. Lallouette, sans toujours remplir les conditions du programme, mais en découvrant des vérités nouvelles.

Isaac Barrow (*voy.*) inventa un triangle différentiel pour mener les tangentes des courbes : ce fut une idée heureuse qui fit faire un nouveau pas à l'analyse infinitésimale. Huyghens publia, en 1673, une théorie des développées dans son traité *de Horologio oscillatorio;* cette théorie peut être regardée comme une des plus grandes découvertes de la géométrie. Enfin Wallis, Mercator, Brownker, J. Grégory, Huyghens et d'autres se signalèrent par leurs recherches sur les suites ou séries (*voy.*).

Fermat, Descartes, Pascal et Barrow avaient préparé les voies à l'analyse infinitésimale (*voy.*) : Leibnitz et Newton (*voy.* ces noms) la donnèrent au monde dans le calcul différentiel ou dans la théorie des fluxions (*voy.* ces mots). Les frères Bernoulli (*voy.*) trouvèrent les démonstrations des règles données par Leibnitz; et Jean Bernoulli y ajouta la méthode de différencier les quantités exponentielles. Le marquis de l'Hôpital (*voy.*) rassembla en un corps d'ouvrage les principes du calcul différentiel épars dans différents journaux, et Fontenelle (*voy.*) fit la préface de ce livre. La courbe brachistochrone (*voy.*), proposée au monde savant par Jean Bernoulli, devint l'occasion des ruptures qui éclatèrent entre lui et son frère et entre Leibnitz et Newton. Un temps précieux se perd à disputer (*voy.* CALCUL DIFFÉRENTIEL) : les disciples de ces grands hommes continuent longtemps la discussion, et leur esprit semble y gagner, du moins en émulation. Parmi les combattants newtoniens, on remarqua Taylor qui appliqua la nouvelle analyse aux différences finies, mais d'une manière obscure que F. Nicole éclaircit et poussa plus loin. Jacques Bernoulli avait fondé l'école de Bâle; Nicolas Bernoulli et Hermann en étaient sortis. De nouveaux élèves, excités par les leçons de Jean Bernoulli, et surtout par le spectacle de ses combats avec les Anglais, ajoutèrent à la célébrité de cette école. Son fils aîné, Nicolas, s'élevait déjà aux plus hautes connaissances, lorsque la mort l'enleva à 27 ans. Il eut, dans son frère Daniel et dans Euler (*voy.*), leur compatriote, des rivaux dignes de lui. En Italie, Gabriel Manfredi avait publié, dès 1707, un savant ouvrage sur l'analyse des courbes et des équations différentielles. Malgré les belles découvertes de Newton et de Leibnitz, il en restait encore à faire; le calcul intégral (*voy.*) fut extrêmement augmenté par Bernoulli, Cotes, Maclaurin, et par les géomètres qui sont venus après eux. Clairaut et D'Alembert (*voy.* ces noms) vinrent représenter la France, veuve de Pascal et de Fermat. La recherche de la figure de la terre (*voy.* APLATISSEMENT DE LA TERRE) montra tout ce que la France possédait de grands géomètres au milieu du siècle dernier. Vers le même temps, Cramer donna une analyse des courbes algébriques; Euler fit un travail sur le

même objet et enrichit la science de son nouveau calcul des sinus et cosinus. En 1756, Lagrange (*voy.*) adressa à Euler les premiers essais de sa méthode des variations, afin de répondre aux désirs de ce savant qui, dans son ouvrage sur les isopérimètres (*voy.*), avait demandé, pour la solution de ces questions difficiles, un procédé de calcul indépendant de toute considération géométrique.

A la fondation de l'école Polytechnique (*voy.*), Lagrange en fut l'un des premiers professeurs; le Bureau des longitudes (*voy.*) et l'Institut le comptèrent le premier sur leurs listes. Sa *Théorie des fonctions* assit sur des bases solides et inébranlables la doctrine du calcul différentiel, dont les idées d'infiniment petits, de fluxions ou de limites, obscurcissaient l'entrée. Les leçons de Lagrange à l'école Normale avec celles de Laplace (*voy.*), qui simplifia et rendit vulgaires les grandes idées de la *Mécanique céleste*, popularisèrent les meilleures méthodes élémentaires et la philosophie de la science: de cette époque datent la perfection des *Éléments* et l'introduction de l'esprit d'analyse dans les ouvrages didactiques. Dans le même temps et à la même école, Monge (*voy.*) posait les principes de la géométrie descriptive. De toutes les applications dont cette nouvelle science était susceptible, il n'embrassa que cinq chefs d'opérations: la charpente, la coupe des pierres, le défilement, la perspective linéaire et aérienne, et la distribution de la lumière et des ombres. Il avait laissé dans ses papiers, sur ces deux derniers sujets, trois leçons intéressantes qui, complétées et mises en ordre par M. Brisson, ont été jointes par lui à la quatrième édition de la *Géométrie descriptive* (Paris, 1820, in-4°). En 1795, M. Lacroix publia ses *Éléments de géométrie*, qui sont avec l'ouvrage de Legendre (1794), auquel on doit aussi de grands travaux de triangulation en compagnie de Cassini et de Méchain, et celui de Kramp (1805), sous le même titre, l'ouvrage le plus estimé dans ce genre; mais ces ouvrages, bien propres à ouvrir le temple à un plus grand nombre d'initiés, n'ont pas beaucoup avancé la science, qui du reste semble être arrivée à son apogée, bien que Carnot, Fourier, MM. Poisson, Puissant (*voy.* ces noms) et d'autres aient su glaner de belles gerbes dans ce vaste champ. Quant à l'application de la géométrie, les progrès de la mécanique, de la physique et de l'astronomie et les noms des Herschel, Biot, Arago, de Prony, Gauss, Dulong, etc., attestent assez quelle est la supériorité de notre époque.

Si nous n'avons pas donné dans cet article les titres de tous les ouvrages qui ont marqué dans les annales de la géométrie, c'est qu'on les trouvera aux articles biographiques des auteurs auxquels nous avons renvoyé. Nous citerons seulement ici l'*Histoire des Mathématiques* de Montucla (*voy.* MATHÉMATIQUES). Les Anglais ont des Éléments de géométrie de T. Simpson (1752), d'Emerson (1763), de West (1784), de Playrfair (1795), qui avaient été précédés en France par les *Éléments* de Clairaut (1746) suivis de ceux de Bezout (*voy.*), revus et annotés dans ces derniers temps par M. Peyrard et par M. Reynaud. En 1809 parurent les *Éléments d'analyse géométrique* de l'Huillier, et la même année *Elements of Geometry*, *Geometrical analysis* de Leslie. L'Italie a les *Éléments d'algèbre, d'arithmétique et de géométrie* de Giamboni, où l'arithmétique et la géométrie se déduisent des premières notions de l'algèbre (trad. en franç. par Roux, de Genève, en 1829, 2 vol. in-8°). En 1825 parurent en Allemagne les *Geometrische Aufgaben nach der Methode der Griechen*, de Diesterweg, auteur de divers bons ouvrages élémentaires; d'autres livres élémentaires sont dus à M. Littrow, l'astronome de Vienne, et le *Dictionnaire* de Klügel, continué par Mollweide, Grunert, etc., embrassent toutes les parties de la science dont nous avons essayé d'esquisser l'histoire.

A. P-T et L. L-T.

GÉORAMA, mot qu'on a fait à l'instar de celui de *cosmorama* (*voy.*), en substituant γή, la terre, à κόσμος, monde; ὅραμα, vue, vision, aspect, entre également dans la composition des deux mots. Un géorama est en conséquence une vue d'ensemble de la terre figurée en relief. Dans celui qu'on a exposé à Paris, il y a quelques années, le spectateur, placé dans l'intérieur du globe, voyait la terre

à contre-sens, arrondie autour de lui, et offrant ainsi à ses yeux ses parois intérieures accidentées de mille manières par les montagnes, les mers, les fleuves, etc. X.

GEORGE ou **Georges** * (**saint**), le Persée chrétien. C'était, selon la légende, un jeune et beau prince de Cappadoce, qui vivait vers le milieu du IIIe siècle de l'ère chrétienne, et qui subit le martyre du temps de la persécution dirigée contre les chrétiens, sous Dioclétien. Son plus célèbre trait d'héroïsme fut d'avoir attaqué un redoutable dragon (crocodile?) et d'avoir par ce fait sauvé la fille d'un roi, nommée Aja, que le monstre menaçait de dévorer. La légende relative au chevalier saint Georges nous vient donc d'Orient, d'où les croisés l'introduisirent dans les pays occidentaux. Ces mêmes croisés avaient représenté sur leurs bannières l'image du saint pourfendant de sa lance le dragon; et ce monstre était pour eux le symbole de l'Infidèle qu'ils étaient allés combattre. La bannière de saint Georges fut regardée comme sainte et miraculeuse; elle donna lieu à une association de chevaliers et fut l'objet de longues rivalités entre ceux de Franconie et ceux de Souabe. On ne put mettre fin à leurs démêlés qu'en décidant que le privilége de porter la bannière de saint Georges appartiendrait également aux deux chevaleries, qui la porteraient alternativement à des jours différents. La vénération universelle qu'on avait pour cette bannière fut cause que la grande principauté de Moscou, et plus tard l'empire de Russie, adoptèrent le chevalier saint Georges, avec son dragon, comme principal emblème de leurs armoiries; l'Angleterre et Gênes le choisirent pour patron. *C. L.*

Ordre de Saint-Georges. C'est le grand ordre militaire de Russie; et soit que l'on considère les formalités requises pour l'admission, soit que l'on ait égard aux actions d'éclat qui le font obtenir, il faut reconnaître que c'est une des plus nobles récompenses que puisse ambitionner l'homme de guerre. Créé par Catherine II (1769), mais négligé sous Paul Ier, cet ordre ne fut élevé au degré de considération dont il jouit que sous le règne de l'empereur Alexandre; ce monarque, pour en rehausser le prix, refusa même la grande croix qui lui fut offerte après la campagne de 1805, et ne consentit à recevoir que la décoration de la quatrième classe. Son frère et son successeur, l'empereur Nicolas, n'a voulu accepter du chapitre de l'ordre que cette même décoration de la quatrième classe. Les nominations sont faites sur la présentation des colléges de guerre qui, à la fin de chaque campagne, dressent l'état des officiers ayant droit à cette distinction. Ce droit est en général acquis dans les circonstances suivantes, pourvu toutefois que la discipline ait été strictement observée : avoir pris un vaisseau, une batterie ou quelque autre poste occupé par l'ennemi; avoir soutenu un siége sans se rendre, ou s'être défendu avec une incontestable vaillance; avoir commandé avec bravoure et prudence, et, par cette conduite habile, avoir remporté la victoire ou l'avoir en partie déterminée; s'être offert pour une entreprise périlleuse et l'avoir exécutée avec succès; avoir rallié des troupes ébranlées; avoir été le premier à toucher le sol ennemi dans un débarquement ou à monter à l'assaut d'une place.

L'ordre est composé de cinq classes qui ne s'obtiennent que successivement : les deux premières donnent droit au rang de général-major et à des pensions de 400 à 700 roubles; les deux suivantes au rang de colonel, avec une pension de 200 roubles pour la troisième classe, et de 100 roubles pour les cent plus anciens chevaliers de la quatrième; la cinquième classe, créée seulement depuis 1807, est destinée aux sous-officiers et soldats, et elle est décernée par un conseil composé des officiers

(*) *George* est l'orthographe anglaise : aussi l'employons-nous de préférence pour les personnages qui se rapportent à l'histoire d'Angleterre. En allemand (*Georg*), on supprime à la fin même l'*e*. L'*s* provient du latin *Georgius*, qui est le mot grec γεωργὸς, cultivateur, composé de γὴ, la terre, et ἔργω, je travaille. Étymologiquement, il ne devrait pas plus y avoir d'*s* à *George*, qu'il n'y en a à *théurge*, *métallurge*, *Panurge*, mots dans la composition desquels entre aussi le vieux verbe ἔργω. *Géorgiques*, titre des poëmes traitant de la culture de la terre, a la même origine que le nom de George, dont nous dirons encore qu'il se transforme en *Iourii*, dans la langue russe. J. H. S.

du corps. Cette récompense emporte avec elle une haute-paie du tiers de la solde.

L'insigne de l'ordre qui, de même que celui de l'ordre de Saint-Vladimir, ne peut jamais être orné de diamants, est une croix d'or à quatre branches simples, émaillée de blanc, ayant au centre un écusson de gueule chargé d'un saint Georges à cheval et terrassant le dragon. La première classe porte cette croix attachée à un ruban moiré, composé de trois bandes noires séparées par deux jaunes, passant de l'épaule droite au côté gauche, avec la plaque; la seconde classe porte la croix pectorale et la plaque; la troisième une croix pectorale seulement, et la quatrième une croix à la boutonnière de l'habit. La décoration de la cinquième est simplement en argent et non émaillée.

Ordre de Saint-Georges de Bavière. Cette institution a pris naissance au milieu des croisades, et le dessein de ses fondateurs, les ducs de Bavière Othon III et Eckard, qui, au XII^e^ siècle, prirent une part fort active à ces ligues sacrées, était d'exciter l'amour de la religion et l'ardeur guerrière que propageaient sous leurs yeux les ordres de Saint-Jean, des Templiers et l'ordre Teutonique. Renouvelé en 1729, à Munich, par l'électeur Charles-Albert, depuis empereur Charles VI, cet ordre fut placé sous l'invocation de saint Georges, défenseur de l'immaculée conception, et reçut des immunités du pape Grégoire XIII.

Cet ordre de cour, très distingué, est administré par un chapitre composé du roi, grand-maître, d'un prieur, qui est toujours un prince du sang, de six grands-croix et de douze commandeurs; le nombre des chevaliers, qui ne font point partie du chapitre, n'est pas limité.

La décoration, qui est attachée à un ruban bleu moiré, liséré noir et blanc et orlé de bleu, consiste en une croix d'or à huit pointes pommetées, émaillée de bleu d'un côté et de rouge de l'autre; au centre est un médaillon chargé d'une image de la conception, ayant au revers un saint Georges; les angles de la croix sont garnis de losanges portant les quatre initiales des mots : *Virgini Immaculatæ*, *Bavaria Immaculata*, et au revers les initiales des mots : *Justus ut palma flore-bit*. L'étoile ou plaque est portée sur le côté gauche par les trois classes, mais d'un modèle gradué. C^te^ de G.

GEORGE I-XI, *voy.* Géorgie.

GEORGE I-IV, rois du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, appartenant tous à la maison de Hanovre ou de Brunswic-Lunebourg (*voy.* Brunswic, T. IV, p. 289). Ce fut dans la personne de George I^er^ que cette maison monta, en 1714, sur le trône d'Angleterre.

George I^er^, auparavant électeur de Hanovre, était né à Osnabruck le 28 mai 1660 ; il était fils d'Ernest-Auguste, le premier électeur de ce titre, et de la princesse Sophie, petite-fille de Jacques I^er^, par Mathilde, fille de ce roi de la maison de Stuart et femme de l'infortuné Frédéric, électeur palatin. Par son mariage (1682) avec sa cousine Sophie-Dorothée, l'électeur George réunit à sa couronne le duché de Lunebourg-Celle.

Lorsque la reine Anne mourut, en 1714, George I^er^ fut appelé au trône d'Angleterre en vertu d'un acte du parlement, de l'année 1701, qui avait restreint l'ordre de succession aux seuls princes et princesses de la ligne protestante. Il était alors en Allemagne, et, quoiqu'il eût montré assez d'indifférence pour ses intérêts au milieu des nombreuses intrigues qui s'agitaient autour de la reine et au sein de la nation (car on ne comptait pas moins de 45 personnes plus rapprochées du trône que lui dans l'ordre naturel de succession), son avénement ne souffrit pas d'obstacle, et tous les partis parurent reconnaître la légitimité de ses droits.

Au moment où il fit son entrée à Londres (20 sept. 1714), George avait 54 ans, et conséquemment l'expérience des hommes ; son abord était froid et réservé, son esprit peu brillant, son caractère ferme et persévérant. Il s'était, dans sa jeunesse, distingué dans les guerres contre les Turcs, et plus tard contre les Français en Flandre et en Allemagne. « Ma « maxime, dit-il en arrivant dans son « nouveau royaume, est de ne jamais « abandonner mes amis, de rendre justice « à tout le monde et de ne craindre per- « sonne ! » George I^er^, au lieu de composer, à l'exemple de ses prédécesseurs, un

ministère de fusion, commença par donner sa confiance exclusive aux whigs, qui avaient vivement soutenu ses intérêts (*voy. Robert* WALPOLE). Cette préférence excita quelques mécontentements qu'entretinrent les intrigues du prétendant Jacques III; mais le gouvernement sut contenir les mécontents, et étouffa par la force l'insurrection du comte de Mar en Écosse. A part ces agitations et les extravagantes spéculations de la Compagnie des mers du Sud, qui portèrent le trouble et la ruine dans les familles vers le même temps où le fameux système de Law produisait en France les mêmes effets, le règne de George ne manqua pas d'une certaine tranquillité, tandis qu'au dehors des alliances défensives maintenaient l'Angleterre dans une attitude respectable.

On a reproché à George Ier d'avoir, sur le trône d'Angleterre, réservé toutes ses affections pour ses sujets hanovriens; mais il aurait été difficile qu'il en fût autrement. Étranger aux préjugés comme aux sentiments des Anglais, insuffisamment éclairé sur leurs besoins, il abandonna tout le gouvernement à ses ministres. Il est à remarquer qu'il ne savait pas l'anglais, et que Robert Walpole, son ministre principal, ne parlait ni l'allemand ni le français; de sorte qu'ils étaient obligés de s'entendre en mauvais latin.

George Ier était dans l'habitude de faire de fréquentes visites au Hanovre : c'est pendant un de ces voyages qu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, qu'on suppose avoir été occasionnée par une indigestion de melon, et dont il mourut à Osnabruck, le 22 juin 1727.

George, encore prince électoral de Hanovre, avait négligé sa femme Sophie-Dorothée pour la duchesse de Kendal. Une intrigue amoureuse de la jeune princesse (*voy.* KOENIGSMARK), que sa propre conduite ne lui donnait pas le droit de traiter avec sévérité, motiva un divorce qui fut prononcé en 1694; et la malheureuse Sophie, reléguée dans le château d'Ahlen, y mourut après une captivité de 32 ans*. George eut de cette princesse deux enfants : George II et Sophie qui fut la mère du grand Frédéric.

GEORGE II (GEORGE-AUGUSTE), fils de George Ier, né à Hanovre le 30 octobre 1683, changea en 1714 son titre de prince électoral contre ceux de prince de Galles et comte de Chester. Il fut proclamé roi d'Angleterre le 26 juin 1727. Déjà pendant une absence du roi son père il avait été investi de la lieutenance générale du royaume; et l'espèce de popularité qu'il avait su se concilier avait tellement excité la jalousie de George Ier que le prince était resté pendant plusieurs années dans une espèce de disgrâce. Les douze premières années de son règne s'écoulèrent dans une paix profonde; mais en 1739 les agressions réitérées des Espagnols rendirent la guerre inévitable. Quelques revers entraînèrent la chute du ministre R. Walpole qui dominait entièrement le roi. Les intérêts personnels de George II et la sûreté du Hanovre engagèrent bientôt après l'Angleterre dans la guerre continentale suscitée par la mort de l'empereur Charles VI. Une armée anglaise marcha au secours de Marie-Thérèse. George II, qui avait fait autrefois la campagne de 1708 sous le duc de Marlborough et s'était distingué à Oudenarde, vint prendre en personne le commandement de l'armée sur le Mein, au moment où, coupée par les Français et engagée dans un pays sans vivres, elle se trouvait dans la situation la plus critique. La victoire de Dettingen (16 juin 1743), due à l'imprudence des Français, sauva l'armée anglaise d'une ruine complète. Le roi George II déploya dans cette action beaucoup de bravoure personnelle. *Voy.* DETTINGEN.

Son troisième fils, le duc de Cumberland (*voy.*), venait d'essuyer une défaite à Fontenoi, lorsque George II fut obligé de le rappeler en Angleterre. Le prince Charles-Édouard (*voy.*), fils du Prétendant, avait débarqué en Écosse, et, à la suite de plusieurs avantages remportés sur les troupes royales, il vint camper à 40 lieues de Londres. La sanglante journée de Culloden (*voy.*) écrasa la rébellion, et le bourreau fit le reste.

La guerre entre l'Angleterre et la France, terminée par le traité d'Aix-la-

(*) *Voir* l'ouvrage allemand *Frédégonde, ou Mémoires concernant l'histoire secrète de la cour de Hanovre*, Berlin, 1825. S.

Chapellé (1748), se ralluma au sujet des limites du Canada. Quelques échecs éprouvés par George II, et notamment la perte momentanée du Hanovre, furent compensés par des succès dans les deux Indes.

Le 25 octobre 1760, George II mourut presque subitement, au palais de Kensington, à la suite d'un épanchement de sang produit par la rupture du ventricule droit du cœur. Il était âgé de 77 ans et en avait régné 33. Sa mort fut vue avec assez d'indifférence par la nation, qui commençait à se lasser de la guerre, des sacrifices qu'elle nécessite et des charges qu'elle traîne après elle. Comme son père, George II avait conservé une prédilection toute particulière pour ses sujets du Hanovre, qu'il allait visiter tous les ans. Il fonda dans leur intérêt l'université de Gœttingue (*voy.*) qui porte d'après lui le nom de *Georgia Augusta*. Il eut pour ministres, au commencement de son règne, l'habile Walpole, et, dans les dernières années, le célèbre William Pitt (lord Chatham).

George II était de petite taille; il avait les cheveux blonds, les yeux saillants; son humeur était brusque et violente, son esprit étroit et mal cultivé, son intelligence assez bornée; mais il fut généralement regardé comme un roi honnête homme. C'est sous son règne que fut fondé le Musée britannique. La frugalité et l'économie étaient chez lui portées à l'excès. Il avait épousé, en 1705, la princesse Wilhelmine d'Anspach qui exerça sur lui beaucoup d'empire jusqu'à sa mort arrivée en 1737. Le roi George eut de cette princesse huit enfants. L'aîné, Frédéric-Louis, prince de Galles, qui mourut en 1751, se conduisit si peu respectueusement à son égard qu'il fut obligé de lui interdire le palais.

GEORGE III (GEORGE-GUILLAUME-FRÉDÉRIC), fils de Frédéric-Louis, prince de Galles, et d'Augusta de Saxe-Gotha, et petit-fils de George II, succéda à ce dernier en 1760; né le 24 juin 1738, il avait alors 22 ans. George III avait perdu son père à l'âge de 12 ans, et fut, jusqu'à sa majorité, tenu par sa mère dans une tutelle sévère. Cependant son éducation, négligée sous les rapports les plus essentiels, se borna à un peu de musique, pour laquelle il conserva toujours quelque goût, à une teinture d'histoire, et à l'étude assez superficielle des langues allemande, française et italienne. Cette mauvaise direction, qu'on doit imputer principalement à lord Bute (*voy.*), son gouverneur, réagit d'une manière fâcheuse sur son caractère et sur les événements de son règne. Le 8 septembre 1761, George III épousa la princesse Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Strelitz, alors âgée de 17 ans; cette union en dura 57. Le couronnement eut lieu le 22 du même mois.

George III avait commencé par demander des subsides au parlement, qui, dans cette même session, fixa la liste civile à 800,000 liv. st. (20,000,000 de francs) annuellement, pour toute la durée de son règne. L'opinion publique se montrait favorable au nouveau souverain, qui semblait vouloir captiver ses sympathies. Il avait fait décréter le grand principe de l'inamovibilité des juges, et il défendit aux ministres de s'immiscer dans les élections, « voulant, disait-il, « être jugé par son pays. »

La paix entre la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne, fut conclue à Paris en février 1763. Mais les avantages obtenus par cette paix ne parurent pas en rapport avec les sacrifices que la guerre avait coûtés, et la popularité du roi en souffrit. On l'accusait déjà de chercher à saper la constitution. Vers 1769, des troubles, auxquels l'arrestation illégale de Wilkes servit en partie de prétexte, éclatèrent dans Londres même; une espèce de mascarade représentant l'exécution de Charles Ier défila jusque sous les fenêtres du palais Saint-James. Dans le même temps, les fameuses *Lettres de Junius* (*voy.*) attaquaient avec une violence inouïe le gouvernement et la personne même du roi. Quelques changements ministériels donnèrent une satisfaction momentanée à l'opinion; mais un orage plus menaçant se formait au loin. George III ayant persisté, avec l'opiniâtreté qui était un de ses traits caractéristiques, dans le projet impolitique d'imposer de nouvelles taxes aux colonies américaines, les hostilités commencèrent en 1775. Poursuivie sans énergie ni prudence, cette

guerre se termina sans honneur ni profit, et, après une lutte de huit années, l'Angleterre se vit dépouillée du plus beau fleuron de sa couronne.

Les idées démocratiques mises en mouvement par la révolution française excitèrent une grande fermentation en Angleterre. Elles trouvèrent dans George III un ennemi implacable; on sait comment le ministère anglais (*voy.* Pitt), après avoir tout fait pour allumer en France la guerre civile, arma l'Europe contre elle.

Cependant l'état mental de George III était pour ses ministres et pour la nation un grave sujet d'inquiétudes. Déjà, après une première attaque, mais légère, en 1765, il avait été atteint, au mois d'octobre 1788, d'une indisposition sérieuse, alors qualifiée *fièvre cérébrale*. Le parlement avait dû pourvoir, par la nomination d'une régence, à l'exercice de l'autorité royale pendant la maladie du roi. Mais, sur ces entrefaites, George III, soumis aux soins du docteur Willis, s'était rétabli (février 1789), et se trouva en état de reprendre les rênes du gouvernement. Sa guérison fut accueillie avec une joie générale, et le roi, accompagné de toute sa famille, se rendit en grande pompe à Saint-Paul pour rendre à Dieu des actions de grâces. Mais, après de fréquentes rechutes, la mort d'une fille tendrement aimée, la princesse Amélie, paraît avoir contribué pour beaucoup à déterminer une nouvelle crise, qui eut lieu en novembre 1810 et dans laquelle sa raison s'éteignit entièrement. Le parlement, après une enquête, déclara George III inhabile à remplir ses fonctions, et déféra la régence au prince de Galles; le soin de la personne du roi fut confiée à la reine et au duc d'York, et une somme convenable affectée à ses besoins. George III languit dix ans dans ce triste état, qui s'était encore aggravé par la perte de la vue. Renfermé dans le château de Windsor, et entouré seulement de quelques vieux serviteurs, il errait sans cesse dans la solitude de ces vastes appartements à demi éclairés, et où des cordages disposés le long des lambris servaient à guider ses pas. Enfin sa santé robuste s'étant graduellement affaiblie, il expira doucement le 29 janvier 1820, à l'âge de 81 ans, et après un règne de près de soixante ans, le plus long dans les annales de l'Angleterre.

Si George III ne posséda pas toutes les qualités qu'on peut désirer dans un roi, il n'en porta pas moins sur le trône l'exemple de toutes les vertus privées, auxquelles la conduite de son successeur donnait un nouveau lustre. Bon époux et bon père, pur dans ses mœurs, réglé dans ses habitudes, frugal et simple dans sa manière de vivre, il se plaisait surtout aux soins de sa famille, et affectionnait le séjour de Windsor, où ses ministres n'étaient pas admis, et où il amusait ses loisirs à faire valoir une ferme expérimentale; ce qui a fait dire, un peu sévèrement, à un écrivain anglais qu'un souverain qui cultive les choux méconnaît sa mission.

George III était de moyenne taille; il avait, comme son aïeul, les cheveux blonds, les yeux clairs et saillants. Il était affable, parlait à tout le monde avec bonté, et questionnait chacun sur ses affaires avec une certaine vivacité de manières qui lui était propre. La probité, l'amour de la justice étaient chez lui des qualités dominantes. Lorsqu'il monta sur le trône, la flatterie avait pénétré jusque dans la chaire : il mit un terme à cet abus en disant à son chapelain Wilson qu'il venait à l'église pour entendre les louanges de Dieu, et non point les siennes. L'espèce de ténacité avec laquelle il s'attachait aux idées une fois conçues dégénéra quelquefois en roideur de caractère, et influa d'une manière fâcheuse sur sa conduite politique. On doit lui reprocher de s'être montré trop jaloux d'un pouvoir despotique, tendance qui se manifesta dans tout son système de politique intérieure, par la mise en vigueur de plusieurs lois sévères (*voy.* Alien-bill et Habeas-corpus), par le maintien des abus, l'opposition à toute réforme parlementaire, à toute émancipation des catholiques, et par l'augmentation du nombre des membres de la chambre haute, qui fut plus que doublé. Un pouvoir occulte, un cabinet secret, dont lord Bute, puis lord Liverpool (*voy.* ces noms), furent longtemps les chefs, exerçait une action directe et toute-puissante sur les conseils et le gouvernement de George III. Ces causes, jointes à l'énorme accroisse-

ment des charges publiques, nuisirent à la popularité de ce prince. Sa vie avait été menacée dans les émeutes de 1780; en 1786, une femme aliénée, nommée Marguerite Nicholson, lui porta un coup de couteau au moment où il descendait de voiture pour entrer au palais de Saint-James : la lame glissa heureusement entre ses vêtements. En 1800, un autre fou, Hathfield, lui tira, au théâtre de Drury-Lane, un coup de pistolet qui n'atteignit personne.

George III eut, de son mariage, treize enfants : 1° les princes George-Auguste-Frédéric, prince de Galles, qui a régné depuis sous le nom de George IV; 2° Frédéric, duc d'York, m. en 1827; 3° Guillaume, duc de Clarence, qui a régné depuis sous le nom de Guillaume IV (*voy.*); 4° Édouard, duc de Kent, père de la reine Victoria, m. en 1820; 5° Ernest-Auguste, duc de Cumberland (*voy.*), actuellement roi de Hanovre; 6° Auguste-Frédéric, duc de Sussex (*voy.*), le seul prince populaire de cette famille; 7° Adolphe-Frédéric, duc de Cambridge (*voy.*); et les princesses Mathilde (m. en 1828), Augusta, Élisabeth, Marie, Sophie et Amélie (m. en 1810).

George IV (George-Auguste-Frédéric), fils aîné de George III, naquit le 12 août 1762, et fut, cinq jours après sa naissance, créé prince de Galles. Une éducation assez sévère, et confiée à des hommes de mérite, développa les heureuses qualités, physiques et intellectuelles, dont la nature avait doué ce prince. Une instruction classique assez étendue et la connaissance de plusieurs langues modernes formèrent la base de cette éducation, qui ne paraît avoir laissé à désirer que sous le rapport moral. Le prince fut déclaré majeur le 1er janvier 1781. Les grâces de sa personne, les agréments d'un esprit cultivé, la magnificence de ses goûts se réunissaient pour en faire l'un des plus brillants cavaliers de l'Angleterre (*voy.* Gentleman) : aussi devint-il bientôt, au milieu de la révolution que subissaient alors les mœurs anglaises, le type du bon ton et l'arbitre suprême de la mode (*fashion*). Mais la parcimonie du roi son père gênait les inclinations du prince : les whigs, qui, de leur côté, n'aimaient pas George III à cause de ses tendances despotiques, s'emparèrent de l'héritier de la couronne; l'intérêt commun cimenta cette alliance. Les hommes les plus éminents de l'Opposition, les Fox, les Sheridan, les Burke, les Erskine (*v.*), devinrent les amis et les commensaux du prince de Galles. Recherché, caressé de toutes parts, celui-ci profita des facilités d'une position brillante pour se livrer à ses passions avec toute la fougue d'une jeunesse longtemps comprimée. Une actrice renommée par ses attraits, mistress Robinson, avait reçu, dit-on, ses premiers hommages; cette liaison, affichée avec éclat, fut rompue bientôt après. De nombreuses galanteries continuèrent à distraire son oisiveté, jusqu'au moment où les charmes de la belle veuve Fitz-Herbert captivèrent ses affections d'une manière plus sérieuse. Cette dame, qui appartenait à une grande famille catholique d'Irlande, et qui avait sept ans de plus que lui, sut résister à l'homme réputé le plus séduisant de son époque. Dominé par la violence de sa passion, le prince dut céder et épousa secrètement mistress Fitz-Herbert. Le bruit ne tarda pas à s'en répandre. Quoique cet hymen clandestin fût légalement frappé de nullité, puisqu'il était contraire à l'acte du parlement qui ne permet pas aux princes de la famille royale de se marier avant l'âge de 25 ans sans le consentement du roi, on appréhenda que ce ne fût plus tard un prétexte de troubles dans l'état, le mariage du prince héréditaire avec une catholique étant, d'après les statuts du royaume, un motif d'exclusion du trône. On apprit presque en même temps que les prodigalités du prince de Galles avaient mis le désordre dans ses affaires. Il avait, dans les trois années écoulées depuis sa majorité, dépensé près d'un demi-million sterling (12,500,000 fr.). Son crédit étant épuisé, il dut s'adresser au roi, qui refusa de venir à son secours. Dans un moment de dépit, le prince fit vendre ses équipages et réforma sa maison; mais ce système d'économie ne lui convenait pas plus qu'à ses amis, et les salons de Carlton-house se rouvrirent bientôt aux fêtes accoutumées. Cependant l'état des af-

faires du prince avait été soumis aux Communes, et, après des débats passablement scandaleux, dans lesquels ses intérêts furent vivement défendus par les principaux orateurs de l'Opposition, une somme de 161,000 liv. sterl. (4,025,000 fr.) fut votée, c'est-à-dire arrachée au peuple, pour payer les dettes et les maîtresses d'un débauché. Le prince de Galles reçut cette aumône, mais ne comprit pas ce qu'il y avait d'humiliant dans une pareille leçon. Déjà abruti par l'égoïsme et la sensualité, il n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur sa carrière de dissipations. Un jeu effréné, la table, les femmes, de sales orgies, des excès de tout genre, absorbèrent ses revenus et débordèrent de nouveau toutes ses ressources. Un seul trait donnera la mesure de la dégradation dans laquelle il était tombé : accusé, l'on peut même dire convaincu de fraude à l'occasion d'une course de chevaux dans laquelle il était intéressé, l'héritier du trône dut, devant la clameur publique, se retirer honteusement de Newmarket. Tant de scandales avaient détruit la confiance de la nation, et lorsque la question de régence fut soulevée au parlement, en 1789, un parti très nombreux s'opposa à la nomination du prince de Galles.

Cependant on espérait encore qu'un mariage régulier amènerait dans son existence un changement qui pourrait influer sur sa conduite. Le roi lui-même engagea son fils à céder à ce qui paraissait être le désir de la nation. Ce fut l'objet d'une négociation, dont la condition première fut une nouvelle liquidation de ses dettes, qui s'élevaient au chiffre énorme de 642,890 livres sterling (plus de 16 millions de fr.), et une augmentation considérable dans son revenu. Le prince accepta le mariage comme moyen de libération pécuniaire, et, sans égard à son union avec mistress Fitz-Herbert, épousa, le 8 avril 1795, sa cousine Caroline (*voy.*) de Brunswic. Cette princesse put bientôt apprécier son époux ; car, la première nuit de ses noces, le prince, ivre, dormit étendu sur le tapis, devant la cheminée. Une union commencée sous de tels auspices devait être et ne fut en effet qu'une source de troubles et de division dans la famille royale. Après la naissance de la princesse Charlotte, en 1796, il y eut rupture ouverte et séparation entre les époux. Au milieu de ces querelles domestiques, George III prit hautement le parti de sa belle-fille outragée ; la conduite vraiment odieuse de son fils révoltait ce vertueux monarque. Aussi, lorsqu'en 1803 le prince, qui n'était que colonel de dragons, tandis que ses frères étaient généraux et que le duc d'York avait même commandé en chef, renouvela ses instances pour obtenir un grade qui fût plus en rapport avec sa position politique, le roi s'y refusa d'une manière péremptoire. La demande et la réponse furent rendues publiques. Il est vrai que le prince s'en dédommagea plus tard en se couvrant des insignes de feldmaréchal des armées russes et autrichiennes.

George III ayant éprouvé une rechute vers la fin de 1810, un nouveau bill, du 7 février 1811, donna la régence au prince de Galles, qui se trouva investi de tous les pouvoirs royaux, lorsque certaines restrictions imposées par cet acte eurent été levées l'année suivante. Toutes les espérances qu'on avait pu fonder sur ses idées libérales furent cruellement déçues ; il abandonna ses anciens amis pour accepter sans réserve les hommes et les doctrines du parti aristocratique : les tories restèrent en pleine possession du gouvernement. *V.* Liverpool et Londonderry.

En 1813, au moment où s'engageait de la manière la plus terrible la grande lutte de l'Europe contre la France, le régent, dandy suranné, laissant à d'autres les dangers de la guerre et les honneurs de la victoire, était absorbé tout entier dans des plaisirs devenus pour lui des besoins. Des millions étaient prodigués pour satisfaire de monstrueux caprices, et pour construire ce palais de Brighton, qui n'est lui-même qu'une vaste débauche de goût.

On connaît la lettre que Napoléon vaincu écrivit, en 1815, *au plus généreux* de ses ennemis. S'il eût mieux connu l'homme à qui il s'adressait, il se serait sans doute épargné une démarche qui ne pouvait avoir aucun résultat.

L'enivrement du triomphe fit bientôt place en Angleterre au mécontentement produit par la stagnation du commerce ;

il fallut comprimer les émeutes par la force, et le régent, allant ouvrir le Parlement en 1817, fut assailli, dans le parc de Saint-James, par les vociférations d'une populace exaspérée.

George III étant mort, le régent fut proclamé roi le 31 janvier 1820; la cérémonie de son couronnement eut lieu l'année suivante, avec un faste conforme à ses goûts et qui semblait insulter à la détresse nationale. Nous avons parlé ailleurs du scandaleux procès de la reine. George IV étant allé visiter l'Irlande y reçut la nouvelle agréable de la mort de cette princesse *. Ce fut aussi pendant un voyage qu'il fit en Écosse, en 1822, qu'il apprit le suicide de son ministre Castlereagh (*voy.* Londonderry), l'un des plus ardents promoteurs de toutes les mesures violentes et impopulaires de la régence.

Les dernières années du règne de George IV n'offrent rien de bien remarquable que le court ministère de Canning, les réformes commerciales de Huskisson (*voy.* ces noms) et l'émancipation des catholiques (*voy.* Wellington). Usé par les débauches, en proie aux douleurs de la goutte, le roi n'était soutenu que par la force de sa constitution. Une maladie incurable, une ossification du cœur, détermina sa mort, qui eut lieu au château de Windsor, le 26 juin 1830; il était dans sa 68e année. Malgré son respect traditionnel pour la royauté, l'Angleterre, lasse d'un joug sans gloire et sans moralité, vit descendre les restes de ce monarque dans les caveaux de la chapelle de Saint-George avec le même sentiment d'indifférence et de mépris qui avait accompagné en France les funérailles de Louis XV.

George IV a eu ses panégyristes; mais l'inexorable histoire dira que la vie de ce prince n'offre rien qui puisse racheter ses vices et réhabiliter sa mémoire, et qu'appelé par d'heureuses dispositions naturelles à être l'ornement du trône, et par le hasard de la naissance à présider aux destinées d'un des plus nobles empires de la terre, il se montra complétement indigne de la haute position que la fortune lui avait assignée. A. B.

(*) Aux ouvrages déjà cités dans l'article Caroline, il faut ajouter celui que lady Charlotte Bury, née Campbell, publia en 1838 sans y mettre son nom et sous ce titre: *Diary illustrative of the times of George IV, interspersed with original lettres from the late queen Caroline*, etc., 2 vol. in-8°, livre scandaleux dont la publication a fait une profonde sensation à Londres. Sur l'époux de l'infortunée reine Caroline, il faut consulter les *Memoirs of the life and reign of George IV*, par Wallace, Londres, 1832, 3 vol. in-8°. S.

GEORGE (ILES DU ROI). Ces îles de la mer du Sud furent découvertes, en 1765, par le commodore anglais Byron, qui leur donna le nom de *King George*. On les appelle ordinairement *Tiouka* et *Oura*, et les insulaires des archipels voisins les nomment *Taaroa* et *Tarapouta*. Comme les premiers navigateurs anglais qui y abordèrent trouvèrent les débris d'un navire européen, Mœrenhout (*Voyage aux îles du grand Océan*, tom. I, p. 205) présuma que c'est sur l'une d'elles que se perdit la galère de Roggeween, et que ce sont là les îles qui ont reçu de ce navigateur le nom de *Pernicieuses*. Le nom donné par Byron aux deux îles a été abandonné par plusieurs géographes modernes, qui ont rétabli avec raison les noms véritables.

Tiouka ou *Taaroa* est située sous 14° 27′ de latitude sud, et sous 147° 11′ de longitude ouest. Elle est couverte de cocotiers et renferme un lac qui communique avec la mer par une longue passe dans laquelle il y a un banc de corail que les grands bâtiments ne peuvent franchir. Les navigateurs y trouvent des cochons et des volailles.

Oura ou *Tahapouta*, peu éloignée de la précédente, est sous 14° 39′ de latitude sud, et sous 147° 27′ de longitude ouest. Elle a aussi un lac intérieur, mais petit et qui se comble de plus en plus. On y trouve moins de cocotiers que dans l'île précédente. On y voit croître aussi le faxa (*pandanus odoratissimus*) et le taro (*caladium esculentum*).

Outre la race indigène, les deux îles ont pour habitants des insulaires d'Anan ou de la chaîne qui en est voisine, et qui, étant très peuplée, verse dans les deux îles la surabondance de sa population. C'est une race fougueuse et entreprenante dont les navigateurs européens ont à se défier. D-G.

GEORGES de Trébizonde, ainsi nommé comme originaire de cette ville par ses ancêtres, était né à Chandace en Crète, et fut appelé en Italie par François

Barbaro, noble Vénitien, pour remplacer à Venise, dans l'enseignement du grec, François Philelphe, qui s'était retiré en 1428. Georges arriva en Italie deux ans après, en même temps que Théodore Gaza (*voy.*), et il étudia, comme lui, les lettres latines sous Victorin de Feltre. Bientôt son enseignement à Venise lui valut le droit de bourgeoisie et le fit appeler au concile de Florence par le pape Eugène, dont il devint secrétaire, fonctions qu'il garda sous son successeur Nicolas V. Les leçons de Georges de Trébizonde à Rome jetèrent d'abord un grand éclat; mais l'acharnement qu'il mit à la critique de Quintilien ayant été relevé très vivement par Laurent Valla, commença à le faire déchoir de sa grande réputation, qui fut encore plus compromise par sa rivalité avec Gaza au sujet de traductions du grec en latin, où il fut prouvé que Georges de Trébizonde avait mis une extrême négligence. Ceci explique la quantité de ses traductions, justement oubliées. Au reste, le grand nombre d'ennemis qu'il se fit alors peut avoir été, jusqu'à un certain point, l'une de ces réactions outrées de la vogue, comme on en voit dans tous les temps. Le pape fut si mécontent d'avoir vu ses intentions aussi mal remplies que Georges fut disgracié et même obligé de quitter Rome. Sa vie fut très active. A ses nombreuses traductions il joignit beaucoup de compositions originales et de fréquents voyages. C'est au retour d'un voyage à Constantinople, entrepris, en 1465, pour y chercher des manuscrits au milieu des Turcs, que, près de périr dans un naufrage, il fit vœu à saint André de Chios, martyrisé depuis peu à Constantinople, d'écrire en latin le récit de son martyre, ce qu'il exécuta. Dans ses observations sur l'Évangile de saint Jean, il s'efforça de prouver que cet apôtre n'était pas mort. A un petit nombre d'exceptions comme celles-là, ses ouvrages sont littéraires, tels que sa comparaison de Platon et d'Aristote, sa rhétorique, etc. « Sa traduction de l'Almageste de Ptolémée, dit M. Boissonade, est encore recherchée, parce qu'il n'y en a pas d'autre qui soit complète. » Georges de Trébizonde mourut à Rome en 1485, à l'âge de 90 ans. J. B. X.

GEORGES CADOUDAL. Autant le nom de *Georges* est devenu historique, autant celui de *Cadoudal* l'est peu; c'est qu'en effet ce fut seulement sous son prénom de Georges que ce chef des bandes royalistes bretonnes s'acquit une si grande réputation par son audace et son intrépidité dans nos longues guerres civiles.

Georges Cadoudal naquit en 1769 au village de Brech, à deux lieues d'Auray, dans le Morbihan. Son père, propriétaire d'un moulin qu'il faisait valoir lui-même, vivait dans une honnête aisance. Après avoir élevé son fils Georges dans des principes religieux, il l'envoya compléter son éducation au collége de Vannes. Loin de se distinguer dans ses classes, le fils du meunier de Brech fut toujours un élève fort ordinaire; une lettre qu'un de ses professeurs adressait à son père le caractérise comme ayant assez d'imagination, mais une imagination déréglée, comme dévot et superstitieux. Il aimait à lire l'histoire, affectionnait particulièrement l'époque des croisades, s'exaltait en parlant de saint Louis, de François Ier, et versait d'abondantes larmes aux récits des exploits et du dévouement des anciens chevaliers.

A peine le jeune Georges avait-il terminé ses études que la Révolution éclata. D'abord il n'y prit aucune part, se contentant, a dit un historien, « d'appeler par ses prières la vengeance de Dieu sur la tête de ceux qui osaient mettre en doute que le roi Louis XVI ne fût pas son envoyé immédiat. » Mais lorsqu'au mois de mars 1793 la Bretagne se souleva, Georges n'hésita pas à s'enrôler sous les bannières royales, et servit comme simple cavalier. Plus tard, il vint avec quelques Bretons se réunir aux Vendéens à Laval, après leur passage de la Loire, en novembre 1793. Sa force, son courage, son dévouement le firent remarquer; on le surnomma *l'Intrépide*, et au siége de Granville il fut fait officier. Après les déroutes du Mans et de Savenay, Georges rentra dans son pays natal; mais, ne supportant plus la vie paisible pour laquelle il avait été élevé, il enrôla des matelots et des paysans oisifs comme lui, et se mit à leur tête. Ils avaient pour lieutenant un ami de Georges, le jeune Lemercier de Château-Gonthier, qu'on a surnommé *La Vendée*, et qui

depuis ce moment ne l'abandonna jamais, pas même le 5 messidor an XII, pour monter sur l'échafaud. Mais Georges fut surpris par une colonne républicaine et conduit prisonnier à Brest avec son ami et son père. Sa détention ne fut pas longue : il s'échappa déguisé en matelot et vint prendre le commandement des insurgés de son canton. Après s'être mesuré plusieurs fois, et non sans avantage, contre les armées de la République, en 1795, Georges, l'année suivante, commanda la division royaliste du Morbihan. Ayant repris les armes en 1799, il fut l'un des chefs de bandes qui rassemblèrent le plus d'insurgés autour d'eux. D'après les rapports républicains eux-mêmes, « Georges jouissait d'une grande confiance parmi ses troupes, et il fut même question un instant de le proclamer généralissime. Du reste, il n'aimait pas les nobles, cherchait constamment à les écarter du commandement, et était considéré comme le chef d'un parti plébéien. »

A l'époque dont nous parlons (1799), Georges occupait la Basse-Bretagne et se trouvait le seul général en chef qui ne fût pas gentilhomme. Sa division fut celle qui livra le plus de combats aux républicains (*voy.* Chouannerie). Cependant, à la révolution du 18 brumaire, qui mit la dictature entre les mains de Bonaparte, les royalistes, comparant la révolution française à celle d'Angleterre de 1660, et voyant déjà dans Bonaparte un nouveau Monck, qui allait restaurer la monarchie des Bourbons, applaudissaient et secondaient ce coup d'état. Le premier consul s'appliqua immédiatement à pacifier la Vendée et les départements de l'Ouest, théâtres de tant de désastres et d'héroïsme. En vertu du traité de Montluçon, les derniers chefs vendéens, Bernier, le curé de Saint-Lô, Châtillon, Suzannet, d'Autichamp (*voy.*), avaient déjà déposé les armes. La Prévalaye et Bourmont (*voy.*), chefs de bandes bretonnes, se soumirent également. Quant à Georges, il refusa longtemps la paix que lui offrait le gouvernement; mais à la suite de plusieurs affaires, surtout de celles des 25 et 26 janvier 1800 à Grand-Champ et à Elven, où il perdit beaucoup de monde, il songea à suivre l'exemple de tous les autres chefs en se soumettant aux lois de la République (*voy.* T. V, p. 786) et à conclure la paix tandis qu'il en était temps encore. Le 9 février, Georges, averti que le général Brune, qui avait été son vainqueur à la journée de Grand-Champ, faisait une reconnaissance, s'avança près du village de Theix suivi seulement de deux cavaliers; l'un d'eux, sur son ordre, fait savoir au général républicain que Georges désire lui parler. Brune suit l'envoyé, rencontre bientôt le général royaliste et entre en conférence avec lui, en plein air, au coin d'une haie. Après une heure d'entretien, tout fut terminé, et Georges s'engagea à licencier ses troupes et à remettre l'artillerie et les fusils qu'il possédait. Bientôt après, il alla à Paris. Voici comment il fut jugé par le premier consul, du moins à en croire les Mémoires du docteur O'Meara : « Georges était une *bestia ignorante;* il avait du courage, et c'était tout. Après la paix avec les Chouans, je cherchai à le gagner, parce qu'alors il m'eût été utile et que je désirais ardemment calmer tous les partis. Je l'envoyai chercher un jour et lui parlai longtemps. Son père était meunier et lui-même n'était qu'un ignorant. Cette conversation ne fut suivie d'aucun résultat, et quelques jours après il partit pour Londres.... »

Dans cette ville, Georges fut parfaitement accueilli. Le comte d'Artois, au nom du roi, lui remit le cordon rouge, lui conféra le grade de lieutenant général, et le félicita sur son honorable conduite. Georges revint en France et retourna en Angleterre plusieurs fois depuis ce temps.

Le premier consul voyait se renouveler sans cesse des complots tramés contre sa vie, et déjà plusieurs tentatives de ce genre, auxquelles l'Angleterre et Georges n'étaient pas étrangers, avaient été déjouées par la police, lorsque, l'an IX, deux conspirations nouvelles éclatèrent. La première (celle du 18 vendémiaire) avait été ourdie par des républicains; les royalistes étaient l'âme de la seconde (3 nivôse), appelée dans l'histoire la *conspiration de la machine infernale.*

Dans le long rapport de Fouché revient souvent le nom de Georges, signalé par le ministre comme l'âme de toutes les manœuvres. On sait que Saint-Réjant et

Carbon, tous deux, est-il dit dans le jugement, subordonnés à Georges Cadoudal, chef de Chouans, qui, par les ordres et avec l'argent du ministère anglais, avait ordonné et payé l'attentat du 3 nivôse, furent condamnés à mort. Georges Cadoudal, qui, à ce qu'il paraît, se trouvait alors en France, se hâta de retourner en Angleterre; il n'en sortit plus que pour trouver la mort.

Le 3 fructidor (21 août 1804), le gouvernement britannique débarqua à la falaise de Belleville huit hommes, au nombre desquels se trouvait l'ancien chef de Chouans; trois mois après, un nouveau débarquement de dix hommes eut encore lieu pendant la nuit sur les côtes de la Bretagne; enfin le 26 nivôse an XII arrivèrent à Paris les chefs principaux du complot, Georges, MM. de Rivière et de Polignac, ainsi que le général Pichegru (*voy.*), qui, depuis son évasion de Sinnamary, avait toujours habité Londres. Il s'agissait d'abord de frapper le premier consul; Georges devait ensuite organiser l'insurrection dans la Vendée et la Bretagne, tandis que Pichegru et Moreau, par l'autorité de leurs noms, rallieraient tous les partisans de la royauté et tous les ennemis du gouvernement consulaire. Tel était le plan de cette conspiration destinée à rétablir les Bourbons sur le trône. On n'attendait plus qu'une occasion, lorsqu'au mois de mars la police obtint des révélations de quelques-uns des agents de la conjuration. Le 18 pluviôse, Picot, dit *le boucher des Bleus*, sans doute à cause de sa cruauté envers les soldats de la république, fut arrêté chez un marchand de vin; un autre conjuré, Bouvet de Lozier, fut pris le lendemain. Ce dernier fit des révélations qui amenèrent l'arrestation de presque tous les membres du complot et celle de Moreau lui-même. Pichegru et Georges échappèrent encore quelque temps à l'activité extraordinaire de la police; mais le premier, victime de la trahison de son hôte, fut saisi durant la nuit du 8 ventôse; quant à Georges, arrêté, dix jours après environ, dans la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, près du Luxembourg, par des agents de police, il en renversa deux à ses pieds de deux coups de pistolet, et, sautant à bas de son cabriolet, il chercha à s'échapper; mais la multitude s'opposa à sa fuite. Il fut arrêté, conduit à la préfecture de police et ensuite au Temple. Une instruction criminelle commença immédiatement; avant qu'elle fût terminée, Pichegru fut trouvé étranglé dans sa prison.

Les débats s'ouvrirent le 8 prairial; 47 accusés furent traduits devant la cour criminelle. Le général Moreau ne cessa d'inspirer un intérêt général; sa défense, pleine de noblesse, provoqua de vifs applaudissements, et l'enthousiasme fut tel que Georges s'écria aussitôt : «Moreau peut descendre du banc des accusés et monter aux Tuileries! » Enfin, le 21 prairial an XII (11 mai 1804), le tribunal criminel rendit son jugement. Georges Cadoudal, Bouvet de Lozier, Rusilion, Rochelle, le duc Armand de Polignac, d'Hozier, le marquis de Rivière, Picot et douze autres furent condamnés à la peine de mort; le prince Jules de Polignac, Leridant, Moreau, Rolland, à deux années d'emprisonnement, et tous les autres accusés furent acquittés. La sentence de mort ne reçut son exécution qu'à l'égard de douze d'entre les condamnés, les autres, et parmi eux le duc de Polignac, ayant obtenu leur grâce. Georges Cadoudal était âgé de 35 ans lorsqu'il mourut sur l'échafaud. Dans tout le cours de la procédure, il avait montré beaucoup de sang-froid, et il s'était constamment abstenu de compromettre ses partisans par ses réponses; pour lui-même, il fit hautement profession d'un entier dévouement à la cause des Bourbons. « Arrivé au pied de l'échafaud, Georges regarda tranquillement l'instrument de mort, dit un journal du temps; mais lorsque ce fut le tour de son ami Lemercier, son front se voila, et on put voir une larme sur son visage si calme jusque-là. » Plusieurs personnes ont prétendu que Georges avait écrit à Napoléon pour lui demander sa grâce, mais le caractère bien connu du chef royaliste permet peu de croire à une telle démarche de sa part.

En 1814, lors de sa première rentrée, Louis XVIII conféra à la famille de Georges des titres de noblesse qui lui furent confirmés en 1815. Les lettres-patentes du roi qui créèrent comte le père de Georges sont datées du 12 octobre 1814;

elles portent que ce titre lui est accordé en récompense *des loyaux services de son noble fils*.

Georges avait un frère plus jeune que lui d'une douzaine d'années environ; il portait le nom de Joseph Cadoudal et était né sur la fin de 1780. Il servit, sous le commandement de Georges, dès qu'il fut à même de porter les armes, et se distingua souvent durant les guerres civiles de l'Ouest, de 1793 à 1804. Obligé à cette époque, après que son frère eut porté sa tête sur l'échafaud, de quitter le Morbihan, Joseph Cadoudal, surnommé *Joyou*, se rendit à Blois sous la surveillance de la police. Plus tard, réuni à Guillemot, il ralluma l'insurrection royaliste; enfin, lors de l'arrestation de Guillemot, Joyou, ayant eu le bonheur de se soustraire aux recherches actives de la police, ne se montra plus qu'en 1814 dans les environs de Vannes; il se trouvait alors à la tête de 8,000 paysans. Joyou, le 30 octobre 1815, fut nommé par le roi Louis XVIII au grade de colonel de la légion départementale du Morbihan. E. P-c-t.

GEORGES WEYMER (M^lle^). A moins d'être un investigateur aussi zélé et patient que feu M. Beffara, il n'est pas facile de constater la véritable date de la naissance de nos princesses dramatiques: c'est donc seulement par approximation que nous placerons dans l'une des années 1786 ou 87 celle de l'actrice dont nous allons parler.

Fille d'un chef d'orchestre et de la soubrette de la troupe alors attachée au théâtre d'Amiens, M^lle^ Georges, élevée par ses parents pour l'art dramatique, joua, dès l'âge de douze ans quelques rôles tragiques sur ce théâtre. Dans une de ses tournées de province, M^lle^ Raucourt eut occasion de l'entendre: elle lui trouva des dispositions, fut frappée de la beauté majestueuse qui déjà s'annonçait chez elle, et jugea que ce serait là, comme elle le disait elle-même dans un style moins pompeux que celui de ses rôles, *un bel outil de tragédie*. D'après sa recommandation, le ministre de l'intérieur fournit à la jeune actrice les moyens de venir se former à Paris en recevant les leçons du Conservatoire et surtout celles de sa protectrice. M^me^ Louis Bonaparte (qui devint plus tard la reine Hortense) prit également intérêt à l'élève de M^lle^ Raucourt; et, quoique les débuts de M^lle^ Duchesnois vinssent d'être couronnés du plus éclatant succès, on leur fit succéder immédiatement celui de M^lle^ Georges, qui eut lieu, le 29 novembre 1802, dans le rôle de Clytemnestre.

Un cri d'admiration s'éleva de toutes parts à l'aspect de cette figure si belle, de ces formes si pures et si correctes, de cette taille si noble et si imposante, malgré la jeunesse de la débutante. Avec de tels avantages, elle ne pouvait qu'être bien accueillie par un parterre français. Dès ce premier moment, toutefois, les habitués de notre première scène, moins impressionnables par la beauté physique, trouvèrent dans le jeu de la nouvelle reine plus d'intelligence et d'imitation que d'âme et de chaleur. Didon, Sémiramis et quelques autres rôles où elle se montra successivement ne firent que les confirmer dans cette opinion.

Cependant cet emploi n'exigeant pas une sensibilité aussi vraie, aussi expansive que celui des *princesses*, les qualités que M^lle^ Georges y apportait pouvaient suffire pour l'y faire applaudir et même distinguer. Malheureusement d'imprudents amis lui persuadèrent qu'elle pouvait aborder aussi les rôles dans lesquels M^lle^ Duchesnois avait excité un véritable enthousiasme, et même celui de Phèdre, auquel elle avait donné un inimitable cachet. Cette prétention de se poser en rivale d'une actrice déjà placée au rang des premières tragédiennes, souleva contre la débutante les nombreux partisans de l'autre, parmi lesquels on comptait surtout des gens de lettres et des artistes; elle les rendit même parfois injustes envers M^lle^ Georges, à laquelle ils ne voulurent reconnaître aucun talent. Des scènes violentes et tumultueuses eurent lieu à l'occasion de cette concurrence, dans laquelle le fameux critique Geoffroy (*voy.*) avait pris parti pour la beauté. La réception des deux actrices dans la troupe du Théâtre-Français et une ligne de séparation mieux tracée entre les rôles de leur compétence terminèrent enfin ces débats.

On vit néanmoins avec peine Mlle Georges, enivrée des adulations de Geoffroy et des admirateurs de ses charmes, faire peu de progrès dans son art. En 1808, au moment même où un rôle venait de lui être confié dans la tragédie d'*Artaxerce*, elle quitta Paris à l'improviste et se rendit d'abord à Vienne, où elle fit des lectures de déclamation, puis à Pétersbourg, où elle joua pendant plusieurs années. Là, parvenue à tout l'éclat de sa beauté, ne trouvant point d'émule et pouvant paraître aisément, comme on l'avait dit d'une autre actrice tragique, *une reine parmi des comédiens*, Mlle Georges obtint des hommages flatteurs et des succès incontestés. Elle éprouvait toutefois le désir de rentrer dans sa patrie et dans sa première position, et en 1813 elle saisit pour cela une occasion propice, en venant se joindre à ce détachement d'élite du Théâtre-Français appelé à Erfurt par Napoléon pour donner des représentations devant un auditoire de rois. La belle émigrée obtint son pardon et sa réintégration.

A cette époque de sa carrière dramatique, Mlle Georges fit des progrès véritables, secondés par les leçons de Talma; et il est juste de dire que l'art suppléa chez elle, du moins en partie, à ce feu sacré qu'elle n'a point reçu de la nature. Aussi fut-elle justement regrettée lorsqu'en 1816 une nouvelle disparition qu'elle avait faite motiva son exclusion de la Comédie-Française. Après quelques années pendant lesquelles elle donna des représentations à l'étranger et jusque sur les moindres théâtres de nos départements, Paris la revit avec plaisir sur la scène de l'Odéon. Elle y créa avec succès plusieurs rôles marquants, entre autres la *Jeanne d'Arc* de M. Soumet et l'Agrippine de *la Fête de Néron;* elle se fit aussi remarquer dans deux drames qui demandaient de la force et de l'énergie, *Christine à Fontainebleau* et *la Maréchale d'Ancre*.

Lorsque ce second Théâtre-Français fut fermé en 1830, Mlle Georges consentit à descendre sur celui de la Porte-Saint-Martin et à se vouer au mélodrame, ambitieusement déguisé, il est vrai, sous le nom de *drame moderne*, et quelquefois, comme dans Marguerite de Bourgogne et *Lucrèce Borgia*, elle trouva encore moyen d'y faire briller les qualités distinctives de son talent. Néanmoins le sien a reçu une fâcheuse influence de l'exagération de ce genre et de celle qu'ont donnée à son jeu ses longues excursions dans les théâtres de province. M. O.

GÉORGIE, *voy.* ÉTATS-UNIS.

GÉORGIE, en arabe, en persan et en turc *Gurdjistan*, et en russe *Grousia* et non pas *Grusinie*, l'une des principales contrées de l'isthme caucasien, est bornée au nord par la chaîne du Caucase qui la sépare de la Circassie, à l'ouest par la mer Noire, au sud par l'Arménie et par le cours inférieur du fleuve Kour, et à l'est par le Daghestan et par la rivière Alazan. Le pays qu'elle occupe comprenait anciennement trois royaumes : la Colchide à l'ouest, l'Ibérie au milieu, et une partie de l'Albanie à l'est. La Géorgie s'est étendue à certaines époques sur l'Abazie, l'Avkhazie (Aphkhazeth) et sur une partie de l'Arménie; mais dans ses limites ordinaires elle renferme sept provinces : 1° le *Karthli*, vulgairement nommé *Carduel* ou *Kartalinie;* 2° le *Kakheth;* 3° le *Somkheth;* 4° la *Mingrélie;* 5° l'*Imèreth* ou *Imirétie;* 6° le *Gouria;* 7° le *Souaneth*. Nous ne parlerons ici que des trois premières, qui forment la Géorgie proprement dite, longtemps nommée Géorgie persane. Quant aux quatre autres, qui composaient la Géorgie turque, nous renvoyons aux articles GOURIA, IMIRÉTIE et MINGRÉLIE.

La Géorgie a reçu ce nom de ses rois Georges, ou peut-être de saint Georges, son patron. Quant au nom de *Grousie*, son origine n'est pas certaine, et celui de *Gurdji* ou *Curdji* (soumis, esclave), joint au mot *istan* (pays), lui a été donné par les Musulmans, et signifie *pays d'esclaves*.

I. *Géographie*. La Géorgie proprement dite peut avoir 110 lieues de long sur 75 de large. Cette contrée est si belle qu'on a cru y trouver la vraie situation du paradis terrestre. La température est douce, quoique un peu froide dans les parties élevées; l'air y est pur et salubre. Son seul fleuve navigable est le Kour (l'ancien Cyrus*), qui prend sa source dans la pro-

(*) Les indigènes l'appellent *Mtkvari*. S.

vince d'Akhal-tsikhé (*voy.* ce nom); il traverse la Géorgie de l'ouest à l'est, et, après avoir reçu l'Araxe, il se jette par plusieurs embouchures dans la mer Caspienne; son cours est très rapide et son lit très poissonneux. Les autres rivières de la Géorgie, entretenues par les torrents qui descendent des montagnes, sont toujours ou trop basses ou trop rapides pour la navigation; et comme les deux mers où elles ont leurs embouchures ont rarement appartenu à la Géorgie, elles n'ont pu que faiblement contribuer à la prospérité de son commerce. Les montagnes y abondent en métaux, en minéraux; elles sont couvertes de chênes, de frênes, de hêtres, de châtaigniers, de noyers et d'ormeaux entourés de vignes sauvages qui produisent beaucoup de raisin. Le cotonnier y croît naturellement, ainsi que beaucoup d'arbres fruitiers. Le riz, le froment, l'orge, l'avoine, le maïs, le millet, les lentilles, la garance, le chanvre et le lin viennent dans les plaines presque sans culture, et les vallées fournissent les plus beaux pâturages, qui servent à nourrir toutes sortes de bestiaux. Outre une grande quantité de menu gibier, on y trouve des cerfs, des chevreuils, des lièvres, des sangliers, des renards, des chakals, etc. La fabrication du vin est la branche la plus considérable des richesses de la Géorgie. Ce vin est capiteux comme le Porto et le Madère, et il a plus de bouquet; mais il ne se conserve pas, parce qu'on le renferme dans des outres et qu'on n'y connaît ni les tonneaux ni les bouteilles.

Tant de biens prodigués par la nature à cette riante contrée ont été la cause des plus grands malheurs. Les habitants, restés fidèles à la religion chrétienne et entourés de peuples mahométans, ont éprouvé tant de violences et d'oppression que leur caractère en a été avili et dégradé. La richesse du sol n'a fait que favoriser la paresse et étouffer l'industrie; on ne travaille que pour satisfaire les premiers besoins. L'agriculture est dans l'enfance, les instruments aratoires grossiers et insuffisants. La beauté, la vivacité des femmes, la bravoure et les formes mâles des jeunes gens, entretenaient chez leurs voisins le désir continuel de se procurer parmi eux des esclaves, et les parents mêmes n'hésitaient pas à vendre leurs enfants pour les arracher à la misère qui les attendait chez eux, tandis que, esclaves chez les autres nations, ils parvenaient souvent à la plus haute fortune. Les jeunes gens les plus beaux des deux sexes étaient toujours compris dans les présents et dans les tributs. Le gouvernement de la Géorgie était despotique, mais faible; l'autorité du roi ou du vali, diminuée par les divisions que ses voisins entretenaient dans sa famille, était contrariée par quelques puissants vassaux qui exerçaient la tyrannie dans leurs domaines. Les peines capitales étaient d'une cruauté révoltante, mais rares. Les combats judiciaires, comme appel au jugement de Dieu, étaient un des priviléges de la noblesse. Les efforts multipliés des Géorgiens pour défendre ou pour recouvrer leur liberté ont produit la dévastation et la dépopulation de leur pays, et leurs princes étaient trop pauvres pour être en état de réprimer la tyrannie des nobles et de soulager la misère du peuple. On évalue à 80,000 le nombre des familles emmenées par Chah-Abbas du Karthli et du Kakheth, qui n'en contiennent peut-être pas autant aujourd'hui, quoique la population s'y compose de Géorgiens, d'Arméniens, de Tatars, d'Ossètes, de Juifs et de Russes.

Les Géorgiens sont le peuple le plus civilisé de l'isthme caucasien; on les accuse, il est vrai, d'ivrognerie, de cruauté, d'avarice, d'ignorance, de paresse et de superstition; leurs femmes mêmes, si renommées pour leur beauté, et plus instruites que les hommes, puisque, élevées la plupart dans des couvents, elles savent au moins lire et écrire, se livrent à l'intempérance et à l'effervescence de leurs passions; elles aiment mieux être esclaves dans un harem musulman que maîtresses dans la maison conjugale. Mais ces vices résultent de la servitude et de l'oppression, et l'on doit s'étonner qu'ils n'aient pas entièrement abruti une nation entourée de barbares et sans contact avec les lumières européennes. On voit, au contraire, que les Géorgiens n'ont jamais manqué de courage, et que plusieurs d'entre eux, en Turquie, en Perse, en Égypte, ont déployé de grands talents et de brillantes qualités. Les Géorgiens ont

eu des chroniqueurs et des poëtes (*voy.* l'art. suivant), des astronomes et des mathématiciens; mais ils ont négligé les beaux-arts, et leurs peintures d'églises n'offrent qu'un brillant coloris. Leur religion même, altérée dans sa morale, se bornait à des pratiques extérieures et minutieuses. Les archives scientifiques du pays ont été transférécs,en 1807,à Saint-Pétersbourg. Une école fondée à Tiflis en 1802 a subi diverses modifications jusqu'à ce que, par ordkase impérial du 2 août 1829, elle fut convertie en gymnase, dont les cours sont ouverts à tous les enfants de condition libre ayant déjà reçu l'instruction primaire, et l'on doit y enseigner la religion, la jurisprudencc, la grammaire et la littérature russes, la logique, les langues géorgienne, tatare, française et allemande, la physique, les mathématiques, la géographie, l'histoire, l'écriture et le dessin.

Le Karthli forme la partie la plus considérable et la plus occidentale de la Géorgie proprement dite. Le Kakheth est situé à l'est, entre les rivières Yor et Alazan qui se réunissent avant de se jeter dans le Kour. Il est plus fertile que le Karthli. Les Russes l'ont partagé en deux cercles, Télavi et Signakh. Le Somkheth, troisième prôvince de l'ancienne Géorgie persane, est au sud du Karthli; il possède des mines d'or et d'argent et a pour capitale *Lohré*.

Les villes sont rares en Géorgie; celles de Tiflis, de Gori, de Doucheth (au lieu d'Ananour), de Signakh, d'Iélisavethpol et de Télavi sont des chefs-lieux de districts. *Tiflis* ou Teflis, en géorgien Tiphili-Khalakhi (eau chaude), doit son nom à ses sources d'eaux thermales. Fondée l'an 469 par le roi Khosrou-Vakhtang sur le fleuve Kour, et au pied d'une montagne sur le penchant de laquelle il y a une bonne citadelle, elle a deux milles de circuit, est entourée de murs et contenait, en 1835, 18,367 habitants. Ses rues sont extrêmement étroites, mais ses maisons en pierre, avec plates-formes, sont assez bien bâties. Elle a un archevêque, des églises chrétiennes pour les différentes sectes, mais point de mosquées musulmanes. Ses bazars et ses caravansérails sont communes; son commerce consiste en fourrures et fabriques de toiles peintes. On y travaille divers métaux. Il y a une fonderie de canons, de mortiers et de balles, une fabrique de poudre à canon. Tiflis est le siége du gouverneur de la Grousie, divisée, ainsi qu'on l'a vu, en 6 districts, et du gouverneur général de la Transcaucasie, dont elle dépend. *Gori* a 300 maisons entourées d'un mur et un fort abandonné. *Télavi*, capitale du Kakheth, consiste en 3 forts entre lesquels sont dispersées les maisons des habitants. Les autres villes de la Géorgie ne sont que des amas de misérables huttes et d'habitations souterraines. Si la Géorgie entière contenait, en 1827, 125,000 familles ou 750,000 habitants, la partie que nous venons de décrire devait y figurer pour plus de moitié*.

II. *Histoire*. Les Géorgiens font remonter leur origine jusqu'à Thargamos, arrière-petit-fils de Japhet, et leurs chroniques sont mêlées de fables. A l'époque de la confusion des langues et de la dispersion des hommes, Thargamos serait venu s'établir avec sa nombreuse famille dans un canton de l'Arménie, entre le mont Ararat et les montagnes de Karabagh, et y serait mort vers l'an 2042 avant l'ère chrétienne. Ses descendants se répandirent dans les pays voisins. Karthlos, un de ses huit fils, donna son nom au Karthli, qui comprit longtemps toute la Géorgie; et des sept autres sont dérivés les noms primitifs de plusieurs peuples caucasiens. Mtskhéthos, fils et successeur de Karthlos, fonda la ville de Mtskhétha, ancienne capitale de la Géorgie. Après sa mort, la désunion se mit dans sa famille, et les Géorgiens commencèrent à abandonner le culte patriarcal pour adorer les astres. Nous passons sur cette partie très peu authen-

(*) D'après la Géographie de Hassel (1821), la Grousie, l'Iméreth, la Mingrélie et le Gouria auraient une étendue de 3,471 lieues carrées et une population de 600,000 âmes. Ce dernier chiffre n'est sûrement pas exagéré, car la description officielle russe des provinces transcaucasiennes donne à la seule Grousie, avec quelques districts montagnards ou tatars qui en dépendent, 216,295 habitants mâles. Cette statistique offrant des lacunes (t. I, p. 19), nous ne pouvons encore vérifier sur elle l'exactitude du premier chiffre de Hassel. J. H. S.

tique de leur histoire pour arriver au temps d'Alexandre-le-Grand, auquel ils se soumirent volontairement; mais après la mort de ce conquérant ils reconnurent pour souverain, vers l'an 324 avant J.-C., un jeune héros, Pharnavaz, issu de Mtskhéthos, et allié par sa mère aux derniers rois de Perse. Pharnavaz affranchit son peuple de toute domination étrangère; réunit sous ses lois toute la Géorgie, la peupla, la civilisa, y éleva plusieurs forteresses, fit alliance avec Antiochus Ier, roi de Syrie, et ouvrit la longue série de ces *méphé* ou rois de Géorgie, dont les dynasties se sont maintenues sans interruption pendant plus de vingt-et-un siècles malgré les révolutions.

Artag ou Artocès, l'un des premiers successeurs de Pharnavaz, ayant fourni des secours au célèbre Mithridate contre les Romains, fut vaincu par Pompée, l'an 65 av. J.-C., et forcé de donner ses fils en otages. La Géorgie fut alors connue des Romains sous le nom d'*Ibérie*.

Vers la fin du IVe siècle de notre ère, l'alphabet syriaque, répandu alors dans tout l'Orient, fut remplacé par l'alphabet arménien, que saint Mesrob apporta en Géorgie, où il a cours encore pour écrire les livres liturgiques*. Le christianisme qui s'y introduisit vers la même époque et le besoin de se procurer du sel entretenaient la sympathie entre ce pays et l'empire d'Orient, qui le protégeait contre les prétentions et les hostilités incessantes des Persans. Sous Parsman VII, le roi de Perse Khosrou-Nouchirvan ayant envahi et ravagé la Géorgie, Justinien Ier y envoya des troupes qui lui firent la guerre avec peu de succès, de 551 à 554; mais en 568 Bakour IV fut détrôné par Khosrou qui donna aux Géorgiens un roi de sa propre famille. Sous le règne de Stéphanos Ier, en 625, l'empereur Héraclius vint en Géorgie, vainquit et tua ce prince, et conclut près de Tiflis un traité avec le khan des Khasars, qui lui fournit des secours contre la Perse.

(*) *Voy.* l'article suivant. Pour la série des princes géorgiens et des dynasties auxquelles ils appartenaient, il faut consulter le mémoire de M. Brosset, *Explication de diverses inscriptions géorgiennes*, etc., p. 33. J. H. S.

La destruction de la monarchie persane par les Arabes musulmans et leurs vastes et rapides conquêtes ne portèrent qu'une atteinte indirecte à la Géorgie. Leur première invasion, en 661, y fut repoussée par les forces unies des Grecs et des Khasars. Ce ne fut qu'en 713 (et non pas en 684) que Moslemah, frère du khalife Walid Ier, ayant conquis une partie de la côte occidentale de la mer Caspienne, pénétra en Géorgie et s'empara de Tiflis. Al-Djarrah, autre général arabe, y fit une nouvelle expédition en 723, pour s'opposer aux Khasars qui, malgré ses efforts, entrèrent, en 730, dans l'Adzerbaïdjan, où il fut tué dans une bataille. Plus heureux que lui, Merwan-al-Himar, qui depuis fut le dernier khalife Ommeyade, porta ses armes au-delà du Kour en 732, y établit des colonies musulmanes et y laissa un gouverneur.

Depuis plusieurs siècles, la race des *Bagratides*, d'origine juive, avait fourni des gouverneurs et des rois à l'Arménie et formé plusieurs branches. Un Bagrat s'était établi en Géorgie et y avait épousé l'héritière du trône des Khosrou. Sous la seconde branche de cette famille, branche dont on rapporte l'avénement à l'an 787 de J.-C., la Géorgie, nommée alors par les Arabes *pays des Abkhaz*, devint une province des khalifes; mais ses rois, réfugiés dans leurs montagnes, conservèrent une sorte d'indépendance. Ishak, gouverneur de Tiflis, s'étant révolté, le khalife Motawakkel envoya contre lui un de ses généraux, le turc Bogha, qui prit et brûla Tiflis en 853, et fit périr le rebelle. A la mort tragique de Motawakkel, en 861, époque de la décadence du khalifat, les Géorgiens secouèrent pour quelque temps le joug des Musulmans; mais, en 927, ils devinrent successivement tributaires des princes Zayarides et Bowaïdes qui, sous le nom commun de Deilémites (originaires du Deilem ou Ghilan), ont formé deux des dynasties qui commencèrent à démembrer en Perse l'empire des khalifes. Après l'affaiblissement de la seconde, vers la fin du Xe siècle, Bagrat III recouvra sa puissance. Il était le treizième roi bagratide. Les Géorgiens renouaient toujours leur alliance avec les empereurs d'Orient; mais

Georges Ier s'étant révolté contre Basile II, ce prince vint en personne, en 1021, châtier un vassal qui par sa bravoure sut lui résister et obtenir une paix avantageuse. Sous le règne de Bagrat IV, de 1027 à 1072, les Turcs Seldjoukides s'étant rendus maîtres de la Perse, Alp-Arslan, leur second sulthan, s'empara de la Géorgie, et y força plusieurs grands à embrasser l'islamisme afin de se soustraire aux humiliations dont il les accablait. Georges II, vaincu par les troupes du sulthan Malek-chah et réduit à se cacher, sortit de sa retraite, se rendit auprès de ce monarque, en fut généreusement accueilli et obtint de n'être que son tributaire. A cette époque, plusieurs tribus turques et turkomanes se fixèrent en Géorgie, où leurs descendants existent encore. David III (et non pas Ier), fils et successeur de Georges II, en 1089, fut surnommé *le fort* et *le réparateur*, parce qu'il sut habilement profiter des troubles qui déchiraient la Perse pour changer la face de son pays. Il rappela les émigrés, rebâtit les villes et les villages ruinés, reprit Tiflis et les principales forteresses, et, secondé par les Khasars et par son général le prince Ivané, de la race des Orpélians*, il attaqua les états limitrophes mahométans, poussa ses ravages jusqu'à Alep, battit partout les armées des Seldjoukides et de leurs vassaux, conquit le Chirvan, l'Arménie musulmane, étendit sa domination jusqu'à Trébizonde, et mourut, couvert de gloire, en 1126. Moins heureux, mais aussi brave, son fils Démétrius II combattit les Musulmans pendant un règne de trente ans, repoussa leurs invasions et ne perdit qu'une partie de ses conquêtes en Arménie. Après la mort de son fils David IV, en 1158, Georges III usurpe le trône sur son neveu Temna, en bas âge, auquel il fait crever les yeux. Dans la suite, il résiste à toutes les attaques des Seldjoukides et de leurs vassaux. Il eut pour successeur, en 1184, sa fille Thamar, qui, par ses vertus, ses victoires et ses conquêtes, qu'on a peut-être un peu exagérées, a mérité l'honneur d'être citée parmi les plus grands rois de Géorgie. Son autorité fut reconnue depuis la mer Noire jusqu'à la mer Caspienne, et plusieurs princes chrétiens et musulmans devinrent ses tributaires. Thamar avait épousé un prince russe qui fut chassé à cause de ses débauches, et qu'elle battit deux fois en personne lorsqu'il tenta de rentrer en Géorgie à main armée. Elle se remaria avec un prince bagratide, en eut un fils qu'elle associa au trône en 1198, et mourut vers 1206. Son règne et celui de son fils, Georges IV, forment l'époque la plus brillante de la littérature géorgienne (*voy.* l'art. suivant). En 1211 ou 1212, Georges se signala par des expéditions dans l'Adzerbaïdjan, où il prit Marand et Ardebil, et força un grand nombre d'habitants de se faire baptiser. Il s'était mis en relation avec les princes francs de Syrie et de Palestine pour arracher les chrétiens d'Orient au joug de l'islamisme. La paix dont il jouit ensuite fut troublée, en 1220, par la première invasion des Mongols de Tchinghiz-Khan. Georges, vaincu, mourut de chagrin en 1222, ne laissant qu'un fils naturel, David, sous la tutelle de sa sœur Rousoudan, qui usurpa le trône en 1223. Non moins célèbre que sa mère Thamar par sa beauté et par ses qualités éminentes, elle régna sur tous les pays que cette princesse avait possédés et sur l'Arménie septentrionale.

La Géorgie, depuis David III, était parvenue à un degré de puissance qui semblait la destiner à jouer un rôle brillant; mais cet essor fut arrêté par une longue série de guerres et de malheurs. La reine avait épousé un prince seldjoukide qui s'était fait baptiser; surprise par lui en adultère, elle usa de son autorité pour le faire renfermer, et continua de se livrer à la débauche, sans négliger pourtant la gloire et le bonheur de ses peuples. Djélal-Eddin, sulthan de Kharizme et de Perse, irrité de ce que cette princesse, après lui avoir refusé sa main, s'était remariée avec un prince géorgien, vint à plusieurs reprises dévaster son pays et saccagea Tiflis. La fin tragique de ce monarque ambitieux, en 1230, ne mit point fin aux maux de la Géorgie : les Mongols, ses ennemis, y continuèrent leurs incursions et y traînèrent l'anarchie. Plusieurs princes géorgiens s'étaient sou-

(*) Cette famille, originaire de la Chine, reçut plus tard en partage l'Arménie musulmane conquise par David.

nis à eux. La reine, retirée dans une forteresse de l'Iméreth pendant quelques années, chercha un protecteur, en 1237, dans Gaïath-Eddin Kaï-Khosrou II, sulthan de l'Asie-Mineure; elle le choisit pour gendre, lui confia la surveillance de son neveu David et embrassa l'islamisme afin de mettre les Musulmans dans ses intérêts. Mais le sulthan ayant été chassé de ses états par les Mongols, et le prince David étant tombé en leur pouvoir, Rousoudan, qui avait refusé les présents et l'alliance de Kaïouk, grand-khan des Mongols, et de Batu, khan des Mongols du Kaptchak, se rapprocha du second et lui envoya son fils David en otage. Les deux khans s'accordèrent pour partager la Géorgie entre les deux David, neveu et fils de Rousoudan, mais en donnant au premier la meilleure part et le premier rang. Frustrée dans ses espérances, cette princesse s'empoisonna en 1248. La Géorgie devint alors une province du vaste empire des grands-khans mongols et fit ensuite partie de celui qu'ils fondèrent en Perse après avoir détruit le khalifat. Démétrius III, fils et successeur de David V, en 1275, devint roi de toute la Géorgie et de quelques portions de l'Arménie en récompense des troupes qu'il avait fournies au khan de Perse contre le sulthan d'Égypte; mais accusé d'avoir trempé dans une conspiration contre son souverain, il fut mis à mort en 1289. Ses successeurs régnèrent sans gloire et sans autorité, mais du moins ils conservèrent leur religion sous des suzerains qui, peu zélés pour le mahométisme, ne l'avaient embrassé que fort tard et par politique. Georges VI profita de leur décadence pour assoupir les troubles qu'ils avaient excités en Géorgie et pour s'affranchir de tout acte de vasselage. Maître absolu dans son pays, il subjugua même quelques provinces voisines et mourut en 1346.

Bagrat V régnait depuis 1360, lorsque le fameux Tamerlan, s'arrogeant l'héritage des Mongols tchinghizkhanides, dont il avait dépouillé une des quatre branches, et déjà maître de l'Asie centrale et de la Perse, pénétra en Géorgie en 1386, prit Tiflis, et emmena prisonniers le roi, la reine et un grand nombre de leurs sujets. Ennuyé de sa captivité, Bagrat apostasia, et, feignant un grand zèle pour l'islamisme, il se fit ramener dans ses états par un corps de troupes que ses fils, secrètement informés, taillèrent en pièces. Cet acte de perfidie appela la vengeance du conquérant tatare, qui rentra en Géorgie et y commit des cruautés inouïes jusqu'à la mort de Bagrat, en 1395. Tamerlan y fit deux autres expéditions en 1398 et 1400, sous le règne de Georges VII, qui, retiré dans des lieux inaccessibles, brava ses fureurs sans pouvoir en préserver ses peuples, dont il fit le bonheur. Il chassa les Musulmans, rétablit le christianisme et mourut en 1407. Alexandre Ier, son frère ou son neveu, commit une faute irréparable par le partage impolitique qu'il fit de ses états entre ses trois fils, et prépara ainsi la ruine de sa famille et de sa patrie. Il donna à Vakhthang l'Iméreth, la Mingrélie, l'Avkhazie et le Gouria; à Démétrius ou à Constantin le Karthli et la Circassie, et à Georges le Kakheth et le Chirvan. Chacun de ces états se subdivisa bientôt, et l'on y compta jusqu'à 26 familles princières. Alexandre régnait encore en 1431; il mourut moine.

A partir de cette époque, la succession des rois de Géorgie devient plus embrouillée. Constantin II, roi de Karthli en 1469, voit ses états ravagés par le roi de Perse OuzounHaçan et perd la province d'Akhal-tsikhé (Samtzkhé). Yakoub, fils d'Ouzoun, démembre la partie méridionale du Karthli, où il établit des tribus turkomanes auxquelles il donne un khan. David VIII, qui succéda, en 1503, à son frère Constantin, conquit le Kakheth, après avoir vaincu et fait périr, en 1513, Georges-le-Mauvais, qui, depuis deux ans, l'avait usurpé en assassinant son père Alexandre et en crevant les yeux à son frère Démétrius. David, devenu vassal de Chah-Ismaël, roi de Perse et fondateur de la dynastie des Sofys, avait abjuré le christianisme en 1520; cependant il se fit moine en 1524 et mourut deux ans après. Georges VIII, fils de Constantin, gouverna en paix le Karthli sous la suzeraineté des Sofys jusqu'en 1534, et le laissa par sa mort à son neveu Louarsab, fils de David. En 1553, David, fils puîné de Louarsab,

mécontent du partage qui lui était réservé dans la succession paternelle, se rendit auprès de Chah-Thahmasp, roi de Perse, dont les troupes venaient de ravager le Karthli, acheta sa protection en apostasiant, et prit le nom de Daoud-Khan. Les Persans continuèrent leurs dévastations, prirent Tiflis en 1557, empoisonnèrent la mère de Louarsab et tuèrent ce prince l'année suivante. Son fils aîné, Simon Ier, qui lui succéda, triompha de Daoud et de ses auxiliaires en 1567 et 1568; mais étant tombé au pouvoir des Persans, en 1569, après un grand combat, il fut renfermé dans le fort d'Alamout, et Daoud fut nommé vali ou gouverneur de la Géorgie en 1576. Chah-Thahmasp exigea le serment de fidélité de tous les seigneurs géorgiens et emmena leurs fils et ceux de Daoud comme otages. Les sulthans othomans, depuis Soliman-le-Grand, ayant adopté le même système envers les princes de la Géorgie occidentale, tout ce malheureux pays fut souvent le théâtre des sanglantes luttes que le schisme religieux prolongeait entre les Turcs et les Persans. Les différents princes de la Géorgie, moins par inconstance que par faiblesse, se soumettaient toujours au parti le plus fort.

Le zèle religieux des Géorgiens et la crainte de subir entièrement le joug musulman les déterminèrent à rechercher l'alliance de la Russie. Ils envoyèrent, en 1579, une ambassade au tsar Ivan Vassiliévitch pour lui demander des secours contre les Turcs qui, profitant de leurs succès contre la Perse, s'étaient rendus maîtres de presque tout l'isthme caucasien. Le chah proposa en même temps au tsar de lui céder quelques places sur la mer Caspienne. Mais la Russie ne trouva pas le moment opportun pour rompre ouvertement avec la Porte othomane. Alexandre III, successeur, en 1575, de son père Levan ou Léon, au trône du Kakheth que lui disputèrent ses neveux, se mit, en 1585, quoique sujet de la Perse, sous la protection du tsar Fœdor Ivanovitch, qui reçut par un mandataire le serment du roi, de ses trois fils et de tout leur peuple. Mais le traité ne fut jamais exécuté : le Kakheth n'envoya point de tribut annuel, et la Russie point de troupes ni de fondeurs de canons. C'est pourtant sur cette démarche que la Russie a basé ses prétentions sur les pays au sud du Caucase. Simon, qui avait recouvré le Karthli, persuadé que la Géorgie ne pourrait reconquérir son indépendance que lorsque tous ses démembrements ne formeraient plus, comme autrefois, qu'un seul royaume, n'avait cessé de faire la guerre, dans ce double but, aux Persans, aux Turcs et à divers princes géorgiens. La victoire avait presque toujours couronné ses armes; mais, en 1599, ayant pris la ville de Gori et renvoyé généreusement la garnison othomane sans rançon, il tomba au pouvoir des Turcs dans un combat, fut conduit à Constantinople et indignement étranglé dans le château des Sept-Tours, malgré les vives réclamations de son fils Georges IX qui lui avait succédé et de son petit-fils David que l'on retint prisonnier. Georges et Alexandre, roi du Kakheth, servirent comme auxiliaires dans l'armée de Chah-Abbas, roi de Perse, et contribuèrent, en 1603, à la prise d'Érivan sur les Turcs. Le monarque les combla d'abord de présents, mais il ne pardonna point à ces deux princes d'avoir recherché l'alliance de la Russie (car Georges avait envoyé récemment une ambassade au tsar Boris Fœdorovitch, et un double mariage avait été projeté entre eux). Georges fut empoisonné en 1605, et, la même année, Alexandre éprouva le même sort, ainsi que son fils aîné, par la trahison de son fils puîné Constantin, que le perfide Chah-Abbas avait gagné. Constantin voulut épouser Kéthavan, veuve de son frère David; elle le refusa avec mépris. Odieux aux Géorgiens, qui reconnurent cette princesse pour souveraine, il marcha contre les rebelles commandés par la reine. Mais s'étant avancé pour une conférence, il fut renversé de cheval, fendu en deux, et sa tête portée à la reine, qui triompha des Persans. Chah-Abbas donna le Karthli à Louarsab II, fils de Georges, et le Kakheth au neveu de Constantin, à Theïmouraz Ier, réclamé par sa mère Kéthavan. Theïmouraz ayant bientôt épousé la belle Khorachan ou Daredjan, sœur du roi de Karthli, le monarque persan, déjà prévenu contre Louarsab par un ministre que ce prince

avait offensé, ne fut pas moins courroucé d'un hymen qui lui enlevait une princesse dont il était amoureux. Il entra, en 1614, dans les états des deux princes, les mit à feu et à sang, et en enleva des milliers de familles, qu'il transplanta dans diverses parties de la Perse. En vain Theïmouraz, pour le fléchir, lui envoya sa mère et deux de ses fils pour otages; en vain Louarsab vint en personne lui faire ses soumissions :Chah-Abbas relégua celui-ci dans une forteresse du Kerman, où il le fit étrangler en 1615, et retint longtemps les autres à Chiraz, où il les fit aussi périr. Theïmouraz s'était rendu à Constantinople, où il trouva protection et secours; les succès qu'il obtint à son retour irritèrent Chah-Abbas, qui ordonna un massacre général de la population mâle du Kakheth. Le soulèvement qu'une telle atrocité excita dans le Karthli empêcha le monarque de le répéter dans cette partie de la Géorgie, où, par sa volonté, Simon II avait remplacé, en 1617, son père Bagrat VI, fils de Daoud-Khan. Theïmouraz, reconnu roi dans les deux états en 1624, Simon ne conserva que le Somkheth, où il fut assassiné, en 1632, par les partisans, mais sans l'aveu de son rival. Theïmouraz posséda toute la Géorgie persane jusqu'en 1635; Chah-Sefi, successeur de Chah-Abbas, en donna alors le gouvernement à Rostom, oncle de Simon et commandant de la garde royale à Ispahan. Theïmouraz se maintint jusqu'en 1645 dans le Kakheth, d'où il fut chassé par Rostom. Il risqua encore un combat en 1648, mais il y perdit son fils David et alla chercher un asile auprès de son beau-frère Alexandre, roi d'Iméreth. Vakhtang IV (plus célèbre sous son nom mahométan de Chah-Nawaz-Khan), ayant succédé en 1659 à Rostom, qui l'avait adopté, conquit l'Iméreth et en donna la couronne à son fils Artchil. Le vénérable Theïmouraz fut alors envoyé en Perse, où il mourut en 1663. Le jeune Héraclius Ier, son petit-fils, retiré avec sa mère dans le Doucheth, vers les sources de l'Alazan, en revint aussitôt avec une troupe de montagnards, et attaqua deux ans de suite, avec plus de courage que de bonheur, les forces du Kakheth. Il se rendit alors à la cour de Russie, et il épousa une fille du tsar Alexis. Recommandé par son beau-père, il revint en Perse, où, accueilli avec distinction par Chah-Soliman, il fut fait roi de Kakheth, en 1672, à la place de son beau-frère Artchil, fils de Chah-Nawaz, puis, en 1678, roi de Karthli à la place de Georges X (Chah-Nawaz II), qui, depuis deux ans, y avait succédé à son père. Artchil, réfugié en Russie où il vivait encore en 1688, y fut la tige de la famille Bagrathion (*voy.* ce nom). Georges et Héraclius, qui s'était fait aussi musulman sous le nom de Nazar-Ali-Khan, se disputèrent longtemps à main armée le titre et le pouvoir de vali de Géorgie. Il ne restait plus à Héraclius, en 1703, que le Kakheth, où il mourut peu d'années après. Georges X, remplacé bientôt par son frère Levan ou Léon, envoyé dans le Kandahar, y fut tué en combattant les Afghans rebelles, en 1709. Levan, rappelé à la cour de Perse, eut pour successeur, dans le Karthli, son fils Khosrou-Khan, qui ne fit qu'y paraître et qui éprouva dans le Kandahar, en 1711, le même sort que son oncle. Vakhtang V succéda à son frère; mais ayant refusé d'embrasser l'islamisme, il fut remplacé, en 1711, par son frère Iese. Il céda par politique, en 1717, fut réintégré dans sa dignité, et fit aussitôt la guerre aux peuples caucasiens qui attaquaient aussi, dans le nord, la monarchie des Sofis en décadence. Mais son zèle ayant déplu à la cour de Perse, il abjura sa nouvelle religion, se tint sur la défensive et ne s'opposa point aux progrès des Afghans, qui, en 1722, s'emparèrent d'Ispahan.

Héraclius avait laissé trois fils qui lui succédèrent dans le Kakheth; le second, Constantin III, qui avait pris le nom mahométan de Mohammed-Kouli-Khan, fut nommé pour remplacer Vakhtang dans le Karthli. La lutte s'engagea entre les deux rivaux; mais les Turcs, qui travaillaient de leur côté au démembrement de la Perse, ajoutèrent la Géorgie à leurs conquêtes, et, ne pouvant vaincre Mohammed-Kouli-Khan, ils l'assassinèrent par trahison en 1724. Vakhtang VI, qui s'était mis sous leur protection, ayant refusé de professer de nouveau la foi

musulmane, son fils Bakar, moins scrupuleux, prit le nom de Chah-Nawaz III, et obtint le titre de pacha de Géorgie. Mais se voyant sans autorité, il revint au christianisme, et résista aux Othomans jusqu'à ce que, forcé de céder, il alla rejoindre son père chez les Ossètes, et tous deux passèrent en Russie. Vakhtang, prince éclairé, mort, en 1730, à Astrakhan, a publié un *Recueil des lois géorgiennes*, dont un exemplaire manuscrit existe à la Bibliothèque royale de Paris, et une *Chronique universelle de Géorgie* (*voy.* l'art. suivant), que son fils Bakar communiqua à Nicolas Delisle. Ces deux princes ont été les derniers de la maison royale de Karthli*.

Theïmouraz II, frère ou neveu de Constantin III, lui succéda dans le royaume de Kakheth, qu'il sut préserver de la domination des Turcs. Sa bravoure lui mérita l'estime du fameux Nadir ou Thahmasp-Kouli-Khan, qui, ayant relevé la monarchie persane, chassé ou détruit tous les ennemis du dehors et du dedans, donna à ce prince, en 1740, le gouvernement du Karthli, qu'il avait repris sur les Turcs cinq ans auparavant. Pendant l'anarchie qui suivit la mort de Nadir-Chah en 1747, Theïmouraz s'affranchit de la domination persane par la valeur de son fils Héraclius, auquel il avait cédé le Kakheth, et qui joua un rôle brillant dans ces temps de guerres et d'anarchie. Maître de toute la Géorgie persane, en 1760, par l'abdication de son père, qui alla mourir deux ans après à Saint-Pétersbourg, Héraclius fut obligé néanmoins de reconnaître la suzeraineté du régent de Perse, Kerim-Khan, qui le menaçait de la concurrence d'un prince géorgien, Alexandre, venu de Russie; mais il obtint la liberté de professer ouvertement la religion chrétienne. En 1772, il se joignit à l'armée russe, qui faisait la guerre aux Turcs, pour soutenir Salomon, roi d'Iméreth. Se voyant dès lors toujours en butte aux hostilités de la Porte othomane et des peuples musulmans du Caucase, il prit le parti, en 1783, de se reconnaître vassal de la Russie qui, depuis Pierre-le-Grand, n'avait cessé de faire des progrès dans les contrées voisines de la mer Noire et de la mer Caspienne. Mais les troupes russes dans le Caucase n'étaient ni assez nombreuses ni assez voisines pour s'opposer, en 1795, à l'invasion qu'Agha-Mohammed (*voy.*), roi de Perse, fit en Géorgie, pour rentrer par la force dans tous les droits de ses prédécesseurs. Héraclius osa résister; il fut vaincu et contraint de chercher un asile dans les montagnes. Sa capitale fut prise et saccagée et un grand nombre d'habitants réduits à l'esclavage. L'arrivée d'une armée russe à l'embouchure du Kour et la mort d'Agha-Mohammed, assassiné, en 1797, dans le cours d'une seconde expédition contre la Géorgie, préservèrent Héraclius d'une nouvelle catastrophe. Il mourut en 1798. Son fils Georges XI, déjà avancé en âge, et d'un caractère faible et irrésolu, ne put lutter contre les ravages continuels des Turcs et des Lesghis (*voy.*), ni contre les révoltes de ses propres frères. Avant de mourir, il signa (le 5 décembre 1799) l'acte par lequel il soumettait son pays à l'empereur Paul Ier. Son fils David demeura provisoirement gouverneur de la Géorgie jusqu'en 1802 que l'empereur Alexandre la déclara province russe, assigna des pensions et des grades militaires à tous les princes de la famille royale, qu'il fit conduire en Russie. La veuve du dernier roi, Marie, avait obtenu l'agrément de rester à Tiflis avec ses enfants; comme elle cherchait l'occasion de se soustraire à la surveillance des Russes, on eut recours à la force pour la faire partir; mais au moment de monter en voiture elle tua d'un coup de poignard le général Lazaref en 1803*. H. A-D-T.

GÉORGIENNES (LANGUE ET LITTÉRATURE). Si la langue et la littérature géorgiennes ont été cultivées dans le pays fort anciennement, ce n'est guère qu'à dater de ce siècle qu'elles ont sérieusement fixé l'attention des savants européens. Klaproth, à qui la philologie comparée a de si grandes obligations, donna l'impulsion, et ce qui a ensuite été ajouté à

(*) Nous trouvons ailleurs que Vakhtang mourut le 27 mars 1737. Vakhoutch, fils de Vakhtang, abrégea et continua la chronique de son père. S.

(*) *Voir* le récit de cet événement, ainsi que les traités de 1783 et de 1799, dans Rottiers, *Itinéraire de Tiflis à Constantinople.* S.

cette branche nouvelle de nos connaissances est dû presque exclusivement aux travaux de M. Brosset, dont les premières études géorgiennes sont consignées dans une longue série d'articles du *Journal* et du *Nouveau Journal asiatique*, et dont les travaux plus mûrs et plus complets enrichissent maintenant les mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, au sein de laquelle ce jeune savant français a pris place. Nous avons sous les yeux tout ce qui a été publié par lui sur la matière qui nous occupe, et notamment l'*Histoire et littérature de la Géorgie*, qu'il a renfermées dans un *Discours prononcé à l'assemblée générale de l'Académie*, etc.; mais un aperçu rapide et général est tout ce que le lecteur attend de nous en ce moment.

I. *Langue.* Un noble rejeton de la race royale des Bagratides, le tsarévitch Theïmouraz Georgiévitch, aujourd'hui déshérité, mais qui a trouvé dans l'amour de son pays et dans le culte des souvenirs qui s'y rattachent un nouvel et inaliénable héritage, regarde la langue de ses ancêtres comme étant *sui generis*, différente de toute autre, et cachant dans la nuit des temps son origine. Quelques savants ont partagé cette opinion; mais M. Brosset ne se range pas à leur avis. Si la syntaxe du géorgien est sans analogue, on ne peut méconnaître cependant qu'il a dans les radicaux des rapports sensibles avec l'arménien et le persan, et que plusieurs de ses formes grammaticales reviennent à celles du zend, telles que le sanscrit les a modifiées. On est ainsi fondé à le comprendre dans la grande famille des langues indo-européennes, où il paraît se rapporter spécialement au groupe mède.

Le géorgien n'est pas renfermé dans le Karthli, le Kakheth et le Somkheth dont se compose aujourd'hui la Géorgie, mais il est répandu encore dans l'Iméreth, la Mingrélie, le Gouria, le Samtzkhé (Akhal-tsikhé), le pays des Avkhazes (Aphkhazeth), dans le pays des Souanes et dans celui des Lazes. Il s'étend ainsi, de l'ouest à l'est, depuis la mer Noire jusqu'au confluent de l'Alazân avec le Kour, et depuis les sources de ce dernier fleuve, au sud, jusqu'aux sommités du Caucase, au nord, se mêlant à l'idiome indigène du Chirvan et du Daghestan, pour arriver sur la mer Caspienne, comme il se mêle à l'arménien sur la limite méridionale du Somkheth. Dans cette étendue, le nom de *langue ibérienne* lui conviendrait mieux si cette dénomination ne servait pas aux linguistes à désigner le groupe où le basque est réuni avec la langue des Ligures.

On a établi cinq dialectes dans la langue géorgienne : ceux du Kakheth, d'Iméreth, de Mingrélie, de Gouria et du Karthli central, sans compter le patois des Souanes du Caucase, celui des Lazes du Pont, et de divers autres peuples montagnards. On assure que c'est dans le pays des Pchaves et des Khevsours, au nord-ouest du Kakheth, que s'est conservé le géorgien le plus pur, celui des saintes Ecritures, traduction qui est en effet regardée comme l'archétype du beau langage géorgien.

Cette langue est un peu rude et bizarre, mais régulière, complète, énergique. Elle est à la fois déclinative et particulaire. La déclinaison des noms comprend jusqu'à onze cas ou terminaisons différentes. Certains mots ont à la fois le sens adjectif, substantif et adverbial. Le substantif s'y compose souvent avec un autre substantif au lieu d'être modifié par l'adjectif : ainsi *honneur dû* se dit *dette honneur*. L'article s'adjoint, en se répétant, à tous les compléments immédiats du nom. Le parfait des verbes peut se montrer sous huit formes différentes, et le futur peut en avoir autant d'analogues. (Rottiers, *Itinéraire de Tiflis à Constantinople*, p. 45.)

Comme les Arméniens et comme nous, les Géorgiens écrivent de gauche à droite. Ils ont deux alphabets, l'ecclésiastique et le vulgaire. Le premier, composé de 38 lettres, a eu, comme on l'a dit dans l'article précédent, pour inventeur, vers l'an de J.-C. 410, saint Mesrob, l'un des apôtres des Arméniens. Le second, appelé dans le pays *mkhedrouli*, tandis qu'on donne à l'autre le nom de *khoudzouri*, a de même 38 ou 39 lettres, dont 30 consonnes et 8 ou 9 voyelles. Cette richesse de l'alphabet permet de nuancer

diversement les sons; mais la rudesse des 9 consonnes doubles : *tch*, *ts*, *ds*, *ths*, *tch'k*, *kh*, etc., et leurs dures combinaisons avec les simples, nuisent à l'harmonie de la langue, où les voyelles sont d'un trop rare emploi. Les consonnes accumulées rendent aussi la prononciation fort difficile.

Le premier ouvrage imprimé en Europe en caractères géorgiens vulgaires (36 lettres seulement) est le *Dittionario giorgico e italiano*, composé avec le secours du Géorgien Nicéphore Irbachi par Stefano Paolini, et publié par la propagande de Rome, 1629, in-4°. Le *catholikos* (patriarche) Antoni, issu du sang royal, composa une grammaire géorgienne qui, achevée en 1767, devint ensuite la base de celle de M. Brosset, intitulée *Éléments de la langue géorgienne*, et qui fut publiée en 1837 aux frais de la Société asiatique de Paris. Cette même société avait déjà fait imprimer l'ouvrage intitulé par Klaproth *Vocabulaire et grammaire de la langue géorgienne* (Paris, 1827), mais dont la première partie, seule publiée, ne renferme, sur 230 p. in-8°, qu'un vocabulaire géorgien-français et français-géorgien.

II. *Littérature*. En Géorgie, comme dans beaucoup de contrées européennes, la civilisation a commencé et s'est maintenue par le christianisme. « A ce premier degré de lumières, dit M. Brosset (*Discours*, p. 33), répond une riche littérature ecclésiastique, formant peut-être la bonne moitié des livres écrits en langue géorgienne. La traduction de la Bible, celle d'une grande partie des Pères grecs, des philosophes de l'école de Platon et d'Aristote, avec de volumineux commentaires, qui en sont la seule partie originale, telle est la substance des produits de ce premier âge, phénomène qui s'observe également chez les peuples les plus lettrés de l'Europe. Par malheur, la Géorgie fut arrêtée à ce début par les horribles dévastations des fils de Seldjouk et des hordes mongoles. »

Mais au XVII^e^ siècle, sous les derniers princes de la branche directe des Bagratides, dont M. Brosset (*Explication de diverses inscriptions géorgiennes, arméniennes et grecques*, p. 33) fait remonter la première origine à l'année 586 de notre ère, le mouvement intellectuel reprit son cours; s'il ne fit pas fleurir les sciences et l'érudition, au moins il embauma les vallées du Caucase des parfums de la poésie. « Tous les princes de cette dynastie mourante, dit encore M. Brosset, joignirent aux perles de leur couronne les palmes de l'Hélicon. Poëtes, orateurs, historiens, philosophes distingués, tout se trouve à cette époque dans la famille royale; elle donne impulsion à toute la littérature. Theïmouraz I^er^, Artchil, Wakhtang VI, ce fécond polygraphe, qui n'a de rival que son neveu Antoni; enfin Soulkhan Saba et Bakar, fils de Wakhtang, tels sont les noms qui figurent en première ligne dans ces temps de régénération. Si, d'une part, l'imprimerie eût pénétré avant eux dans le Caucase, si, de l'autre, les sauvages Osmanlis et le féroce Agha-Mohammed (*voy.*) n'eussent éteint dans des flots de sang cette énergie renaissante d'un peuple généreux, la Géorgie occuperait une place honorable parmi les nations les plus lettrées. Des imprimeries de Tiflis, d'Imméreth et de Moscou sortirent les magnifiques éditions de la Bible, des liturgies, du *Tariel*, et de tant d'autres bons ouvrages que l'Europe saurait apprécier s'ils lui étaient connus. Alors furent écrits ces belles compositions qui forment la partie moderne de la littérature géorgienne. »

Avant d'énumérer ces compositions, arrêtons-nous un instant au poëme du *Tariel*, dont l'auteur est Rousthvel, général géorgien sous le règne glorieux de la reine Thamar (*voy.* p. 355). Ce grand poëme, remarquable surtout par les ressources d'invention et les richesses d'imagination qu'il fait supposer dans son auteur, chante les amours du héros Tariel et de Nestan Daredjan, au visage de rose. Après en avoir donné l'analyse (*N. Journ. asiat.*, 1831, t. VII, p. 336-66), M. Brosset ajoute : « Le but du poëme est de peindre l'union de trois nobles chevaliers pour redresser envers l'un d'eux l'injustice du sort et faire triompher, l'un par l'autre, deux amants désespérés des chagrins et des obstacles d'un amour malheureux. Mais toute la gloire est acquise à Nestan, et surtout à

son Tariel, parce que c'est lui qui accomplit les plus beaux faits, au prix des plus grands sacrifices, et qui inspire l'héroïsme des autres; d'où il résulte assez d'ensemble pour attacher le lecteur, assez de variété pour le distraire. »

Il existe à la Bibliothèque royale, à Paris, deux copies du *Tariel.*

Après ce poëme, il faut nommer le *Thamariani* ou éloge de Thamar, cette reine avide de gloire et de renommée qui protégea le talent et le féconda par ses hauts faits. Le métropolitain Eugène (*Tableau historique de la Géorgie*, en russe; trad. allem. de Schmidt, p. 116) attribue cette composition à Tchakhoukhadzé; mais M. Brosset la revendique pour le même Rousthvel, auteur du *Tariel.* « Quelques ouvrages, ajoute-t-il, tels que le *Baramiani* (*Amirani?*) le *Rostomiani* (éloge de Rostom), etc., passent en Géorgie pour des poëmes héroïques; mais pour l'inimitable beauté du style, dit Eugène, et pour la sublimité des tableaux, parmi les ouvrages poétiques de leur siècle d'or, les Géorgiens prisent fort haut et mettent au-dessus de toute comparaison avec les modernes le *Wisramiani* (dont le sujet est inconnu) de Sergi (Serge) de Thmogwi*, et le *Daredjaniani* (histoire de Daredjan), par Mosé (Moïse) de Khoni**, deux romans en prose dans le genre de l'*Héloïse* de Rousseau (*N. Journ. as.* t. V, p. 258). »

Dans les vies géorgiennes des saints Pères, on cite fréquemment les *anciennes annales :* peut-être les retrouvera-t-on, mais en général l'histoire profane ne paraît pas avoir été cultivée avec le même zèle que l'histoire religieuse. Cependant le dernier siècle a marqué par la composition de deux ouvrages historiques importants : celui du roi Vakhtang VI, qui conduit le récit des faits jusqu'au commencement du XIVe siècle, et celui de son fils Vakhoucht, qui abrége l'autre, mais en le rendant plus méthodique, et y ajoute, indépendamment d'une description géographique de toutes les provinces, un résumé historique des six derniers siècles, à partir de la mort de Thamar, ainsi que des tableaux chronologiques (Brosset, *Discours*, p. 12).

C'est dans ce même XVIIIe siècle, où parut aussi le *Dawithiani*, recueil de poésies (7 à 8,000 vers) de David Gouramis Chvili, que les lettres géorgiennes eurent leur Auguste dans la personne du roi Iracli (Héraclius), et leur savant Mécène dans le *catholikos* Antoni. Ce dernier, dans son œuvre lyrique *Tskobil sitkouaoba* (Discours par ordre), recueillit les noms et les exploits des grands hommes encore vivants dans les airs nationaux de la Géorgie. Les satires de Bessarion Gabas Chvili, empreintes, dit M. Brosset, d'une causticité effrayante, appartiennent au même règne; et c'est enfin dans la nombreuse famille de Georges XIII (le Georges XI de l'art. précédent) qu'il faut chercher les derniers débris du génie géorgien. Depuis la grammaire et la lexicologie jusqu'aux sciences militaires, à la médecine et à l'hygiène, les tsarévitch David, Jean, Bagrat, Okro-Pir, Theïmouraz, se sont exercés sur tous les sujets qui peuvent développer utilement ou embellir l'esprit. Nous avons déjà dit que c'est au dernier de ces princes, dont la résidence actuelle est Saint-Pétersbourg, que les Géorgiens, confondus aujourd'hui dans le vaste empire moscovite, devront l'inestimable avantage de sauver leur vieille nationalité en conservant les monuments de leur langue si originale et la tradition des hauts faits d'une longue série de rois indigènes dont la gloire survit à leur trône renversé. J. H. S.

GÉPIDES. Les Gépides, comme d'autres peuples d'origine gothique, ont longtemps demeuré sur les bords de la mer Baltique. Leurs établissements principaux s'y trouvaient dans une île entourée par la Vistule et appelée Gepied-Ocos ou Gepid-Os (Jornandès, *De rebus geticis*, 17), *les Eaux des Gépides*, du mot germanique, *ach*, *acha*, *aea*, l'eau, le fleuve*. Quand les Gépides eurent quitté cette île pour se rapprocher

(*) Ville située entre Akhal-tsikhé et Kehrthwis, sur le Tsounk, à peu de distance de son confluent avec le Kour.

(**) Ville de l'Iméreth orientale.

(*) On dit en allemand moderne *Eyland*, pays dans l'eau, pour île. Au VIIe et au VIIIe siècle, on appelait les îles de Bornholm et de Rugen, *Burgenda-holm* et *Rugiolm*, asiles des Bourguignons et des Rugiens.

des frontières de l'empire romain, elle fut occupée par les débris de plusieurs peuplades barbares, toutes de souche gothique. On comprit, dès le VI^e^ siècle, tout ce mélange de nations diverses sous les dénominations génériques de *Vivtdarii* ou *Vidivarii* et *Gudivari*, restes des *Vidi* ou *Gudi*. La population allemande de la vieille Prusse doit son origine à ces tribus gothiques; c'est pour cela que les Lithuaniens donnent encore aujourd'hui aux Prussiens le nom de Gudai *.

Le nom de Gépides signifie *paresseux, traîneurs;* il vient de l'adjectif gothique *gepanta :* c'est le verbe anglo-saxon *gebiden*, rester en arrière, prononcé à la manière des Ostrogoths, en mettant un *n* avant le *d*. Selon Jornandès, l'historien des Goths, on aurait appelé les Gépides des paresseux, des traîneurs, parce que, des trois vaisseaux qui les conduisaient, eux, les Ostrogoths et les Visigoths, de la Scandinavie aux embouchures de la Vistule, celui qui portait le premier de ces trois peuples aurait abordé le dernier. Mais ce récit, qui ressemble à un petit conte inventé à loisir, est démenti d'ailleurs par les faits historiques. Il faut donc croire que les Gépides reçurent des Ostrogoths et des Visigoths le sobriquet de *gepanta*, traîneurs, parce qu'ils arrivèrent bien plus tard qu'eux sur le territoire romain. En effet, les Goths y paraissent dès l'année 215 de J.-C., et les Gépides ne s'y montrèrent qu'à partir du règne de l'empereur Claude II (l'an 269 de J.-C.)**.

Deux événements majeurs ont illustré les Gépides. Entre les années 240 et 246 de J.-C., ils forcèrent les Bourguignons, qui avaient demeuré jusque-là dans le nord de l'Allemagne, sur les rives de la Wartha et de la Netze, à s'expatrier et à se diriger, par la Thuringe et la Franconie, vers le Rhin, qu'ils passèrent depuis pour aller s'établir dans les Gaules. Environ deux cents ans plus tard, Attila venait d'être mis dans la tombe, et ses enfants s'étaient réunis pour s'adjuger, par la voie du sort, les peuples qu'il avait soumis : les Gépides, conduits par Ardaric*, qui, du vivant d'Attila, avait été, selon l'expression des auteurs du temps, *le bras droit de ce conquérant sur le champ de bataille et le premier dans ses conseils*, fondent sur les Huns, les culbutent partout où ils osent leur résister, secouent leur joug dur et pesant, et poussent les autres nations opprimées à imiter leur exemple.

Après leur entière délivrance, les Gépides occupèrent en Hongrie et dans la Transylvanie toutes les terres comprises entre le Danube au midi (Jornandès, 6 et 22), le Theiss à l'ouest, le Marosch au nord et le Thèmes au sud-est. Ils y vécurent, jusqu'à la destruction de leur empire (en 566 et 567), des produits du sol, des subsides annuels que leur donnaient les empereurs romains pour ne pas être inquiétés par eux, et du butin qu'ils enlevèrent à l'est aux Huns et aux tribus slavonnes, à l'ouest aux Ostrogoths et aux Hérules. Mais ces derniers furent chassés, vers l'an 507 de J.-C., par les Langobards (*voy.* LOMBARDS) des vastes plaines qui s'étendent de Vienne jusqu'à Salzbourg et de là jusqu'à Passau, et les Langobards ou Lombards, poussant devant eux les Ostrogoths, se répandirent peu à peu, du consentement de l'empereur grec Justinien, sur toute la Norique et sur les deux Pannonies, et jusqu'en Dalmatie (de 506 à 548). Les Gépides ne tardèrent pas à voir d'un mauvais œil la puissance d'un peuple jusque-là peu connu s'accroître aussi rapidement, et, pour l'arrêter dans ses progrès, ils donnèrent un asile chez eux à Hidigis, proche parent d'Audoin, roi des Lombards, et qui avait plus de droit au commandement que le prince régnant. Les Lombards se vengèrent en protégeant à leur tour, après la mort du roi des Gépides, contre leur chef, son fils Torisend. De là une animosité réciproque que la cour de Constantinople, dans l'espoir de ruiner les deux peuples l'un par l'autre, s'empressa d'entretenir par la corruption et en faisant des promesses aux deux partis. Bientôt la guerre éclata (551 de J.-C.); mais on se réconcilia au

(*) Jornandès, cap. 17; Thunmann, *Recherches sur l'histoire ancienne des peuples du Nord*, p. 37.

(**) *Spartianus in Caracalla*, ch. 20; Trebellius Pollio, *in Claudio*, chap. 6 et 8.

(*) *Erdreich*, en allemand, riche en terres.

bout d'un an, après une bataille sanglante dans laquelle le fils du roi des Lombards tua de ses propres mains celui du chef des Gépides.

Cependant, à peine Audoin et Torisend eurent-ils fait place à Alboin et à Cunnimund, leurs successeurs, que la guerre se ralluma entre les deux peuples (566 de J.-C.). Une première bataille resta indécise. Alors les Lombards proposèrent aux Avares (*voy.*), récemment arrivés d'Asie en Europe, de les aider à exterminer les Gépides. Les Avares y consentirent, mais à condition que les Lombards leur abandonneraient, avant l'entrée en campagne, la dixième partie de leurs bestiaux, et qu'ils leur laisseraient le pays qu'on espérait conquérir sur les Gépides. Le projet réussit parfaitement; mais l'histoire rapporte que, l'année suivante, les Lombards jugèrent à propos d'aller chercher pour eux-mêmes de nouvelles terres en Italie. Une partie des Gépides les y accompagna, une autre émigra sur le territoire romain; le plus grand nombre se résigna à vivre dans la servitude parmi les Avares. Ceux-ci ajoutèrent les possessions des Lombards à celles des Gépides et avancèrent jusqu'aux rives du Lech. Rosamunde, fille du dernier roi des Gépides qu'Alboin avait tué de ses mains sur le champ de bataille, vengea le sang de son père sur le destructeur de l'indépendance de sa nation en faisant assassiner Alboin qui l'avait forcée de l'épouser, après que, dans un moment d'ivresse, son mari l'eût obligée de boire dans le crâne de son père, dont il s'était fait faire une coupe. *Voy.* ALBOIN. L. M.

GERA, *voy.* REUSS.

GERANDO (JOSEPH-MARIE baron DE) est né à Lyon, le 29 février 1772, d'une famille honorable et aisée; son père était architecte. Après avoir fait ses études au collége de l'Oratoire, il s'était décidé à embrasser la carrière ecclésiastique. Dans ce but, il allait venir à Paris, pour entrer au séminaire Saint-Magloire; mais, en apprenant les massacres de septembre, ses parens s'opposèrent à ses désirs et le retinrent dans sa ville natale.

Celle-ci fut bientôt soumise elle-même à de terribles épreuves, dont M. de Gerando eut sa part. Blessé au siége de 1793, il fut fait prisonnier et condamné à mort. Échappé à l'exécution de l'arrêt qui le frappait, il entra dans un bataillon de volontaires. Découvert dans ce corps, il allait y être arrêté, lorsqu'il gagna la Suisse. De là il passa en Italie, et résida deux ans à Naples, employé dans une maison de commerce. A l'époque de l'amnistie des Lyonnais, il rentra en France et vint à Paris avec Camille Jordan, son parent, son compatriote et son ami intime. Au 18 fructidor an V, il eut le bonheur de lui sauver la vie et de ménager sa fuite, dans laquelle il l'accompagna.

Bientôt il revint en France et prit du service dans l'armée. En l'an VII, il était chasseur à cheval au 6e régiment, en garnison à Colmar, lorsqu'il eut connaissance que l'Institut avait mis au concours la question de savoir quelle est l'influence des signes sur l'art de penser. L'idée de traiter cette question séduisit son esprit; mais le terme du concours allait expirer : il avait à peine le temps de rédiger son mémoire pour qu'il pût arriver à Paris en temps opportun. Les membres d'une famille dans laquelle il était accueilli avec bienveillance, et à laquelle il dut depuis une compagne digne de lui, se partagèrent la tâche de copier son manuscrit au fur et à mesure qu'il achevait d'en écrire les feuillets. Le mémoire envoyé par M. de Gerando obtint le prix; mais les juges, qui avaient été frappés de son mérite, furent surtout surpris, lorsqu'on rompit le cachet qui couvrait le nom de l'auteur, de voir qu'un travail d'idéologie aussi distingué était l'œuvre d'un simple soldat. Une démarche fut faite près du ministre de l'intérieur pour obtenir que M. de Gerando fût appelé à Paris.

Lucien Bonaparte lui ouvrit la carrière administrative et le nomma, en l'an VIII, membre du bureau consultatif des arts et manufactures, établi près du ministère de l'intérieur. En l'an XII, il devint secrétaire général de ce ministère, sur les instances de son ami M. de Champagny, qui venait d'être nommé ministre. Pour bien comprendre l'importance du poste de secrétaire général de l'intérieur, qu'il a conservé huit ans, il faut se

rappeler que ce ministère comprenait alors les attributions de trois ou quatre de nos ministères actuels, que tous ou presque tous les services étaient à réorganiser, et que, les proportions de l'empire français s'augmentant chaque jour, le travail d'organisation s'étendait avec nos conquêtes.

En 1806, M. de Gerando accompagna l'empereur et M. de Champagny, dans le voyage qui se termina par le couronnement de Milan et qui fut rempli par de nombreuses et importantes mesures administratives, que M. de Gerando fut presque exclusivement chargé de préparer. Parmi celles qui lui furent plus spécialement confiées, on cite l'organisation de l'université de Turin. Bientôt après, il fut envoyé à Gênes, avec M. de Champagny, pour en opérer la réunion à la France. En 1808, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'état et membre de la junte de Toscane, chargé de l'organisation. L'année suivante, il reçut la même mission pour les États romains, comme membre de la consulte, et fut, au retour, nommé conseiller d'état (février 1810). En 1812, il fut appelé au poste difficile et périlleux d'intendant de la Catalogne. En 1814, M. de Gerando, quoiqu'il eût été honoré de l'estime et de la confiance de Napoléon, qui l'avait fait baron de l'empire, avec une dotation de 25,000 fr. de rentes, et officier de la Légion-d'Honneur, fut maintenu, avec quelques-uns de ses collègues du conseil d'état impérial, sur la liste du service ordinaire du nouveau conseil.

Dans les Cent-Jours, Napoléon, qui avait conservé à M. de Gerando son titre de conseiller d'état, l'envoya, en qualité de commissaire extraordinaire, dans la Moselle, pour y organiser la défense du territoire national. L'accomplissement de cette mission le fit d'abord négliger par le gouvernement, lors de la seconde restauration. Cependant il reprit bientôt son siége au conseil d'état, où quelques-uns de ses collègues et lui (notamment MM. Allent, Bérenger et Cormenin) luttèrent habilement et utilement pour faire conserver les principes de la jurisprudence administrative, respecter les droits acquis et le maintien des ventes nationales.

En 1816, il fut nommé, en remplacement du comte Corvetto, membre de la commission chargée de liquider l'arriéré de la dette publique, opération qui portait sur plusieurs milliards.

Les habitudes laborieuses de M. de Gerando, l'étendue de ses connaissances et de son esprit, et son ardent amour pour le bien de ses semblables, lui permirent de joindre à ses fonctions de conseiller d'état et de liquidateur, des fonctions ou des occupations gratuites, qui auraient suffi pour remplir l'existence de plusieurs autres hommes. Ainsi, il réunit ses efforts à ceux du vénérable duc de La Rochefoucauld-Liancourt en faveur de l'instruction élémentaire, des caisses d'épargnes et en général de toutes les institutions de bienfaisance. Il donna une attention particulière aux établissements concernant les aveugles et les sourds-muets; il a administré les Quinze-Vingts pendant près de vingt années; depuis 1814, il est membre du conseil d'administration de l'institution royale des Sourds-Muets; il a d'ailleurs contribué à fonder la Société de la Morale chrétienne, et surtout celle pour l'encouragement de l'industrie nationale, dont il est le secrétaire général depuis 1800. Le conseil supérieur de santé, et une foule de commissions ou d'associations qu'il serait trop long d'énumérer, ont eu leur part de son incomparable activité. Néanmoins, dans une vie si pleine, il a pu trouver encore le loisir nécessaire pour fonder, en 1819 et 1820, l'enseignement du droit public et administratif à la faculté de droit de Paris. M. de Corbière fit supprimer cet enseignement en 1821 : M. de Gerando fut appelé à le rouvrir en 1828 sous le ministère de M. de Vatisménil, et il l'a continué depuis lors sans interruption. *Voy.* DROIT ADMINISTRATIF.

En 1820, M. de Gerando fut promu au grade de commandeur de la Légion-d'Honneur; le 3 octobre 1837, il a été appelé à la Chambre des pairs.

Toutes ces fonctions, avec leurs devoirs si multipliés, n'ont pas empêché M. de Gerando de fournir une carrière d'écri-

vain aussi variée et presque aussi occupée que sa carrière publique. Ses nombreux écrits peuvent être rangés sous trois classes : philosophie, administration publique et bienfaisance.

Les travaux philosophiques de M. de Gerando appartiennent à l'idéologie et à la morale; les principaux sont : *Des Signes et de leur influence sur l'art de penser* (1800, 4 vol. in-8°); *Histoire comparée des systèmes de philosophie* (1803, et 2e édition 1822, 4 vol. in-8°); *Éloge de Dumarsais*, couronné par l'Institut en 1805; *Du Perfectionnement moral** (1824, 2 vol. in-8°, trois éditions); *De l'éducation des sourds-muets* (1827, 2 vol. in-8°); *Cours normal des Instituteurs primaires* (1 vol. in-12, 1832 et 1836). M. de Gerando a donné l'impulsion au mouvement réactionnaire, qui, depuis trente ans, s'est manisfesté en France contre la philosophie qu'on a appelée sensualiste, réaction qui, après avoir dépassé le but, tend à rentrer dans les limites que M. de Gerando lui avait assignées dès son origine. La philosophie qui a inspiré les ouvrages de M. de Gerando satisfait la raison sans dessécher l'âme; sans perdre de vue le positif de la vie, elle répond à tous les nobles instincts de notre nature et aux espérances immortelles de l'homme. Elle a excité dans les états anglo-américains une très vive sympathie qui s'est étendue à l'Angleterre : aussi les livres dont on vient de lire la nomenclature sont-ils généralement traduits en plusieurs langues.

M. de Gerando a publié ou laissé publier sous son nom, dans des recueils divers, un très grand nombre de mémoires et de rapports sur presque toutes les branches de l'administration. Il a donné à l'*Encyclopédie des gens du monde* les articles Asiles, Centralisation, Enregistrement, Enseignement mutuel; mais le seul corps d'ouvrage qu'il ait imprimé sur ces matières, qui ont occupé quarante ans de sa vie, sont les *Institutes du droit administratif français*, livre que nous avons apprécié ailleurs (*voy.* Droit administratif). Ces Institutes ne sont point, comme on l'a dit, l'analyse plus ou moins étendue du cours que M. de Gerando professe à la faculté de droit; elles ne peuvent même donner aucune idée de cet enseignement, que l'auteur a conçu sur la plus vaste échelle, et qui mêle aux notions du droit administratif français actuel et de la jurisprudence l'histoire de nos institutions administratives et l'exposé de celles des autres peuples*. Tous les amis de la science administrative font des vœux pour que ce grand et beau travail, ainsi que les matériaux immenses amassés par le professeur dans sa longue carrière, ne soient point perdus pour le public.

A l'étranger, plus encore qu'en France peut-être, M. de Gerando est placé au premier rang des hommes qui ont contribué à faire de la bienfaisance une science positive. Les écrits qu'à diverses époques il avait publiés sur ce point capital de l'économie sociale, et notamment *le Visiteur du pauvre* (4 éditions, dont une in-18**), engagèrent des amis du bien public à le solliciter de rassembler les résultats de sa pratique des institutions de bienfaisance***. On le pressait aussi de dépouiller une correspondance entretenue pendant trente ans avec les principaux philanthropes du monde, et enfin de mettre en ordre les observations qu'il avait recueillies en personne dans les établissements de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suisse.

Cédant aux instances qui lui furent faites à cet égard, il répondit d'abord à l'appel que l'Académie de Bordeaux et l'Académie Française avaient adressé aux hommes de bien et d'expérience, en leur demandant d'indiquer quels sont les moyens de prévenir, de soulager et de

(*) En 1825, ce livre a obtenu de l'Académie Française un des prix fondés par M. de Monthyon pour les ouvrages les plus utiles aux mœurs.

(*) Une portion considérable de ce cours a été insérée par M. J.-B.-J. Paillet dans son *Dictionnaire universel de droit français*, au mot *Administration*.

(**) L'Académie de Lyon a couronné cet ouvrage en 1820. L'année suivante, l'Académie Française lui a décerné un des prix Monthyon. Il est traduit en allemand, en italien et en anglais.

(***) M. de Gerando est membre du conseil général d'administration des hospices de Paris depuis 1832.

restreindre, sinon de supprimer la pauvreté. Ensuite il a refondu les deux ouvrages, couronnés par ces Académies, dans un vaste traité qui vient de paraître sous ce simple titre : *De la Bienfaisance publique* (4 vol. in-8°, Paris, 1839).

Tous les travaux de M. de Gerando ont été animés par une seule et constante pensée : préparer et obtenir le bonheur de ses semblables par le concours des lumières et de la morale. Cette pensée est encore celle de son dernier livre. Acceptant les nouvelles circonstances sociales qui sont nées des progrès de l'industrie, des richesses, de l'avancement même de la civilisation ; et croyant que de ces circonstances sont sorties de nouveaux devoirs pour la société, pour les riches et pour les pauvres eux-mêmes, il fait voir que l'harmonie ne peut s'établir dans les sociétés modernes qu'autant que chacun accomplira fidèlement, pour sa part, ses obligations. Elles se résument pour le riche dans un patronage éclairé et bienveillant envers le pauvre ; pour celui-ci, dans le travail, l'esprit d'ordre et de conduite ; pour la société, dans des dispensations générales de protection, de prévoyance, de soulagements pour le malheur.

Pour compléter ces indications sur la ve et les ouvrages de M. de Gerando, nous devons ajouter que, en 1806, il avait été élu membre de la classe des Sciences morales et politiques, et qu'après la suppression de cette section de l'Institut, il fut, en 1810, choisi par celle qui porte, depuis 1816, le nom d'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. En 1832, lors de l'établissement d'une Académie des Sciences morales et politiques, il a été réintégré dans son siége. M. de Gerando est du reste membre de presque toutes les Académies de France et d'Europe. J. B-R.

GÉRANIACÉES, famille de dicotylédones, remarquable surtout par les plantes d'ornement qu'elle renferme ; car c'est à ce groupe qu'appartiennent cette foule de *geranium* ou *pelargonium* si recherchés, soit à cause de l'éclat de leurs fleurs, soit à cause du parfum propre à toutes leurs parties.

Les caractères habituels des géraniacées sont les suivants : calice inadhérent, persistant, à 5 sépales soudées par leur base, disque hypogyne ou périgyne en forme d'anneau ou de lame, corolle régulière ou irrégulière, non persistante, à cinq pétales insérés au disque, alternes avec les sépales, contournés et chiffonnés en préfloraison ; étamines au nombre de dix, persistantes, insérées au disque ; filets monadelphes par la base ; anthères mobiles, à deux bourses, s'ouvrant chacune par une fente longitudinale ; pistil composé de cinq ovaires accolés contre la base d'un long gynophore columnaire, et renfermant chacun deux ovules collatéraux ; styles en même nombre que les ovaires, terminaux, aplatis, accolés au gynophore et terminés chacun par un stygmate linéaire libre ; fruit composé de cinq coques distinctes, membraneuses, rostrées, uniloculaires, monospermes par avortement, s'ouvrant antérieurement en se détachant avec élasticité du gynophore, au sommet duquel elles restent suspendues, par le moyen du style, lequel se tortille en général en tire-bourre ; graines à tégument crustacé, dépourvues d'arille et de périsperme ; embryon à radicule allongée, repliée sur les cotylédons, lesquels sont ou plissés ou convolutés.

Les géraniacées offrent des herbes, soit annuelles, soit vivaces, et des sous-arbrisseaux. Leurs feuilles, le plus souvent palmées et toujours accompagnées de deux stipules d'ordinaire scarieuses, sont en général apposées sur la partie inférieure de la tige, tandis qu'elles alternent sur la partie supérieure, ainsi que sur les rameaux. Les fleurs terminent de longs pédoncules solitaires, qui naissent à l'opposite des feuilles lorsque celles-ci sont solitaires, tandis que, dans le cas contraire, ils sont ou axillaires ou situés aux bifurcations de la tige.

Les sucs propres des géraniacées sont ou astringents, ou acides, ou résineux : aussi plusieurs espèces s'emploient-elles en thérapeutique à raison de ces propriétés.

Les géraniacées abondent dans les parties tempérées du globe et surtout dans l'Afrique australe, patrie de presque tous les *pelargonium*.

Géranium. Sous ce nom se confondent vulgairement deux genres de la famille des géraniacées : l'un, propre à l'hémisphère austral du globe et caractérisé surtout par ses fleurs de forme plus ou moins irrégulière, se compose de cette multitude d'espèces ou de variétés si recherchées aujourd'hui comme plantes d'ornement, et connues des botanistes sous le nom de *pelargonium* (*voy.*); l'autre, qui comprend les vrais *geranium*, contient des espèces la plupart indigènes, et offre les caractères suivants : calice à cinq sépales presque égaux; corolle régulière (en rosace), hypogyne, à cinq pétales rétrécis chacun en court onglet; étamines au nombre de dix, alternativement plus longues et plus courtes, toutes fertiles; fruit à cinq coques terminées chacune par un appendice, lequel, après la déhiscence, se roule en crosse de bas en haut. C'est à ces appendices, dont l'ensemble, avant la séparation des coques, offre la forme d'un long bec d'oiseau, que fait allusion le nom de géranium, dérivant du mot γέρανος, grue; il en est de même des désignations vulgaires de plusieurs espèces appelées *bec de grue* ou *bec de cigogne*.

Les géranium sont des herbes à feuilles palmées; leurs pédoncules ne portent qu'une ou deux fleurs. Leur corolle est bleue, ou violette, ou pourpre, ou rose, ou blanche. On connaît environ 70 espèces, la plupart remarquables soit par la beauté de leurs fleurs, soit par des propriétés médicinales.

Le *geranium pratense*, L., le *geranium macrorhizum*, L., le *geranium Ibericum*, Cavan., le *geranium sylvaticum*, L., et plusieurs autres se cultivent fréquemment comme plantes de parterre. Le *geranium Robertianum*, L. (nommé vulgairement *herbe à Robert*, *herbe à l'esquinancie*, *bec de grue* et *bec de cicogne*), espèce très commune en Europe sur les murs, les décombres, dans les buissons, les bois, etc., passe dans la médecine empirique pour un excellent vulnéraire, ainsi que pour un remède infaillible contre la dysenterie, les diarrhées, les maux de gorge, etc. Toutes les parties de cette plante sont très astringentes et exhalent une forte odeur hircine. On attribue les mêmes vertus au géranium à feuilles rondes (*geranium rotundifolium*, L.), non moins commun que le précédent, et appelé de même *bec de grue* ou *bec de cigogne*. Éd. Sp.

GÉRANT, du latin *gerere*, régir, gouverner. En général, le gérant est celui qui administre pour autrui.

Le Code civil français donne spécialement le nom de gérant à celui qui administre sous mandat les affaires d'autrui. Les obligations du gérant (en droit romain *negotiorum gestor*), comme celles du mandataire, varient suivant les affaires gérées; mais il est certaines obligations générales que la loi impose à tout gérant. Ainsi, celui qui administre les affaires d'autrui, soit que le propriétaire connaisse la gestion, soit qu'il l'ignore, doit continuer sa gestion jusqu'à ce que le propriétaire puisse y pourvoir, et il doit même se charger de toutes les dépendances de cette affaire. De plus, il se soumet à toutes les obligations qu'entraînerait pour lui l'acceptation d'un mandat exprès. Mais, à la différence d'un tuteur ou d'un mandataire général, il n'est tenu d'accomplir que la seule affaire dont il s'est chargé. Quant à celui dont l'affaire a été administrée, il doit remplir tous les engagements que le gérant a contractés en son nom, lui rembourser toutes les dépenses nécessaires ou utiles qu'il a faites, et l'indemniser de toutes les obligations personnelles qu'il n'a pas encore acquittées.

Dans les sociétés civiles ou commerciales, on donne le nom de *gérants* à ceux des associés auxquels l'administration de la société est confiée à l'exclusion des autres. Les associés *commandités* peuvent seuls être nommés gérants d'une société en commandite; car il est de l'essence de ces sociétés que les associés *commanditaires*, qui ne sont tenus des engagements de la société que jusqu'à concurrence de leur mise sociale, ne prennent aucune part à la gestion.

Suivant la législation française sur la presse, quand un journal ou un autre écrit périodique est publié par une société, les associés sont tenus de choisir entre eux un, deux ou trois *gérants responsables*, qui ont chacun individuellement la signature. Lorsque l'entreprise est for-

mée par une seule personne, le propriétaire, s'il réunit les conditions requises, est nécessairement gérant; dans le cas contraire, il doit en présenter un. Si la société est anonyme, les administrateurs sont en même temps gérants. Chaque numéro du journal ou de l'écrit périodique doit être signé, en minute, par un gérant qui *répond* de son contenu et devient passible des peines portées par la loi à raison de la publication des articles qui seraient incriminés. Tout gérant doit être Français, du sexe masculin, majeur, et jouissant des droits civils. Il doit en outre être propriétaire au moins d'une part ou d'une action dans l'entreprise, et posséder en son propre nom le tiers du cautionnement auquel le journal ou l'écrit périodique est assujetti (loi des 18 juillet 1828 et 9 septembre 1835). Ces dernières dispositions ont pour but de garantir l'existence d'un gérant réel. E. R.

GÉRARD (François-Pascal-Simon, baron), peintre d'histoire, né à Rome, en 1770, dans l'hôtel de l'ambassade de France, où son père, qui était Français et avait épousé une Italienne, occupait la place de concierge. Il manifesta dès l'âge le plus tendre, par de nombreux dessins dont quelques-uns ont été conservés, cet instinct puissant pour les arts qui n'est pas toujours la vocation du talent, mais qui la suppose. Au sein d'une pauvreté qui a bercé tant de grands hommes, il rêva la gloire; et le travail, qui fut son génie, la lui donna avec la fortune. On l'amena à Paris, à peine âgé de douze ans; et, comme les sculpteurs n'étaient pas alors dans l'usage d'exiger aucune rétribution de leurs élèves, des raisons d'économie plutôt que ses penchants le firent placer chez le statuaire Pajou. Son heureuse aptitude générale lui valut des progrès rapides; et déjà il commençait à bien modeler quand, au bout de la première année, le dégoût le prit, et, cédant à une irrésistible inclination pour la peinture, il passa dans l'atelier de l'académicien Brenet, peintre alors en renom et justement ignoré aujourd'hui. Brenet lui mit le crayon en main et lui interdit impérieusement les couleurs; et si, parfois et de loin à loin, il se relâchait de cette rigueur pédantesque, c'était pour lui enseigner les procédés matériels de la palette, comme l'ébéniste apprend à ses apprentis les secrets de la marqueterie. Mais, dominant, à force d'intelligence, de si faibles enseignements, l'élève prend un jour des couleurs et s'en va dans un grenier peindre, à l'insu de son maître, une grande composition représentant une Peste. C'est celle que tous les amateurs ont vue dans la collection de l'acteur Chenard. L'enfant avait alors 14 ans. A peine Brenet a-t-il sous les yeux cette esquisse remarquable, pleine d'instinct et de verve, que, moitié dépit, moitié intérêt, il se sépare du jeune Gérard et le place chez David (*voy.*), à qui déjà il avait confié Drouais, son autre élève. C'était, en résumé, lui ouvrir une voie plus sûre aux succès du concours pour le prix de Rome. Aussi Gérard conserva-t-il toujours une vive et sincère reconnaissance pour ce premier atelier. Maintenant, il se trouvait au milieu d'émules plus âgés que lui, prêts à lui disputer les palmes académiques : Drouais, Girodet, Fabre, auxquels, peu après, Gros devait se joindre (*voy.* ces noms). Il céda le pas aux premiers, et se retira avec une modeste ardeur dans de fortes et silencieuses études, et ce n'est qu'en 1789 qu'il se présenta au concours, où il obtint le second prix. L'année suivante, il rentra dans la lice; mais la mort de son père vint lui faire abandonner son travail, habilement préparé d'ailleurs, bien composé, juste de pantomime, et où les têtes principales étaient déjà touchées en maître. Une année ne s'était pas écoulée que, la santé chancelante de sa mère la forçant d'aller respirer l'air natal de l'Italie, Gérard l'y accompagna; et à peine l'avait-il ramenée à Paris, en 1792, qu'il eut la douleur de la perdre. Tant de chagrins domestiques, tant d'agitations poignantes avaient brisé la suite de ses études. Et déjà les crises terribles de la révolution française, bouleversant l'état, ébranlaient toutes les existences. Gérard luttait avec ses émules contre une nécessité pressante et cruelle, quand les frères Didot lui offrirent de prendre part à la décoration de leurs chefs-d'œuvre de typographie; et, par une suite de compositions historiques du style le plus élevé pour Virgile et pour

les tragédies de Racine et la Psyché de La Fontaine, il s'associa à ces admirables monuments du génie antique et de nos gloires littéraires.

Cependant, à cette époque, Gérard se laissa comprendre au nombre des jurés du tribunal révolutionnaire, faiblesse que plus tard il paya bien cher par de rudes tracasseries sous la Restauration. C'était David, son maître, plus fougueux républicain encore que grand peintre, qui, pour le soustraire à la première réquisition de 93, n'avait rien trouvé de mieux que de l'associer à ses travaux révolutionnaires. A ses yeux, aux yeux de ses collègues, c'était une insigne faveur. La toute-puissance populaire imposait aussi impérieusement ses prétendus bienfaits que ses lois, et le dédain d'une de ses faveurs l'irritait à l'égal d'un attentat contre son autorité. Gérard sut feindre une longue maladie, et c'est ainsi qu'il échappa à l'horreur de compter au nombre des jurés de la reine Marie-Antoinette, et qu'il vint à bout de se faire rayer de la liste des jurés, six semaines avant la mort de Robespierre.

En 1795, il mit au jour de l'exposition sa première œuvre importante, le *Bélisaire*, tableau d'une facture facile et hardie, et le portrait de la fille du célèbre architecte de la Bourse, M^lle^ Brongniart, l'un des ouvrages les plus parfaits qu'il ait produits, d'une délicatesse, d'un goût, d'une finesse et à la fois d'un fini d'exécution qui en font un chef-d'œuvre digne des maîtres. Après le Bélisaire de David tendant son casque à la charité publique : « *Date obolum Belisario* » (mensonge à l'histoire, pour le dire en passant; mais ce genre de vérité est indifférent à l'art), il paraissait difficile d'émouvoir à un plus haut degré la compassion que devait exciter une si grande infortune. Gérard cependant, nourri aux plus sévères leçons de l'art des Grecs, avait trouvé un côté peut-être plus pathétique encore; et se rappelant sans doute ce précepte de Platon, qu'il ne faut jamais peindre un héros la face contre terre ou prenant la poussière à deux mains pour s'en couvrir la tête, il avait représenté le vainqueur de Gelimer, non plus conduit par son guide, mais égaré dans la campagne, mais l'épaule chargée de ce guide expirant dont un serpent qui vient de lui donner la mort enveloppe encore de ses anneaux les jambes nues. On est à l'heure où va s'éteindre le jour et disparaître avec lui toute chance de secours humain. Le héros, cependant, demeure calme, digne et résigné au milieu de l'horrible abandon où le livre toute la nature. Mais Gérard n'avait point une réputation faite; son tableau rentra dans son atelier, et il fallut qu'il trouvât dans la délicate générosité d'un camarade une compensation aux rigueurs de la fortune. Isabey acquit le Bélisaire, et, comme si le tableau n'attendit qu'une place dans le salon du célèbre artiste pour être mieux goûté, les enchères survinrent. L'envoyé de Hollande offrit près de trois fois le prix payé, et ce ne fut qu'après un combat également honorable pour les deux amis qu'Isabey obtint de Gérard que le peintre reçût l'excédant du prix. Gérard acquitta noblement la dette de l'amitié et de la reconnaissance en exécutant le portrait en pied d'Isabey. C'était une bonne action à la fois et un bon ouvrage, qui ajouta à sa réputation comme peintre de portrait.

Dix-neuf ans plus tard, au milieu des troubles de l'invasion ennemie, Gérard donnait un pendant à son *Bélisaire* en peignant le chantre de l'Iliade et de l'Odyssée, cet autre aveugle sublime, errant aux rivages de Grèce, et livrant aux brises de la mer ses rhapsodies immortelles, sans entendre la voix de son guide qui l'avertit du flot qui va se briser à ses pieds. Cette répétition affaiblie de la belle pensée du Bélisaire eut les honneurs de la gravure; mais elle rencontra peu de succès, et Gérard, mécontent de cette œuvre équivoque, la supprima de lui-même.

Mais le plus séduisant de ses tableaux est celui qui parut après le Bélisaire, en 1796, *Psyché recevant le premier baiser de l'Amour;* création ravissante que l'on cite sans cesse, de même que l'*Endymion* de Girodet, la *Didon* de Guérin, le *Zéphyre* de Prudhon. Nulle part l'artiste ne s'est montré plus ouvertement avec ses qualités et ses défauts; nulle part il n'a mis plus de grâce, plus de poésie, plus de tact et de goût, plus de cet esprit et de cette délicatesse d'intention qui

lui étaient propres. Invisible et présent, l'Amour réfléchit son âme sur l'âme candide et vierge de la jeune fille. A un sentiment inconnu, celle-ci s'étonne et se recueille; elle craint et elle espère; et déjà l'on peut lire sur ses traits le vague pressentiment des malheurs qui naîtront un jour de ce baiser si dangereux et si pur. C'est l'*Âme*, c'est la ψυχή des anciens, qui s'éveille au feu de la vie réelle. Un peu fade peut-être à force d'être chaste, la composition décelait d'ailleurs une flagrante imitation des bas-reliefs antiques. La mollesse du ton général, l'un des défauts natifs du maître, la froide recherche du contour, la position gauche et gênée du dieu, nuisaient à l'effet moral que l'artiste avait voulu produire. Et cependant il était difficile de raconter autrement cette fable délicieuse de la mythologie des Grecs, dont le sujet touchait de lui-même à de si graves écueils. En effet, peindre avec charme ce premier frisson de l'amour d'une jeune fille, et rester dans la décence et la pudeur de la donnée antique; n'éveiller, devant ces formes nues, que des idées chastes et tranquilles; tracer, en un mot, si nettement la limite entre la nudité et le nu, le nu qui a toujours sa décence, et qui est une des plus belles ressources de l'art, c'était heureusement résoudre un des problèmes les plus délicats de la peinture.

La Psyché cependant, malgré le parfum poétique qu'elle respire, ne fut pas goûtée d'abord comme elle le méritait; elle subit de vives attaques, et resta plus de trois ans dans l'atelier de l'auteur. Il fallut qu'un artiste (Le Breton) se cotisât avec un autre des amis du peintre pour acquérir son œuvre, et, depuis, elle passa dans le cabinet du général Rapp, puis enfin dans les galeries du Louvre.

C'est ainsi que, durant ces trois dernières années, Gérard lutta contre une fortune ingrate, et n'eut d'autre ressource qu'en continuant pour les éditions de luxe de Virgile et de Racine ses compositions dans chacune desquelles David voyait un bon tableau. La position du jeune peintre demeurant encore précaire, il fit, pour le moment, trève aux grandes toiles, chercha une voie plus expéditive d'arriver à cette heureuse aisance, à cette *aurea mediocritas* qui procure les loisirs de la méditation, et la trouva dans la peinture de portrait. Les faibles y périssent; les forts, au contraire, dans l'étude des caractères individuels, dans les luttes incessantes avec la nature vivante, puisent des forces nouvelles pour les plus hautes parties de l'imitation. Gérard y porta, comme ailleurs, sa finesse d'observation et de talent. Convaincu que la nature est assez féconde en effets variés pour offrir au peintre habile les moyens de faire valoir ses figures sans s'écarter du vrai, il essaya de mettre cette vérité en pratique. Une fois engagé dans cette voie, un enchaînement non interrompu de succès lui fit produire, en trente années, plus de cent portraits en pied et un nombre immense de portraits en buste, la plupart importants pour l'histoire contemporaine. Les circonstances vinrent le servir en ce nouveau période de sa vie d'artiste. La république n'était plus; cette délirante époque, poétisée par Chénier et par Rouget-Delisle, peinte par David, Prudhon et Gros, n'était point faite pour l'esprit calme et progressif de Gérard. Aussi n'y avait-il consacré qu'un grand dessin qui avait remporté le premier prix au concours ouvert en 1794, et dont le sujet était le 10 août. Mais alors que le génie des combats et des conquêtes, résumé dans la tête d'un seul homme, eut absorbé toute l'énergie révolutionnaire; alors que le sentiment de l'égalité fut allé s'éteindre dans l'ambition d'être vainqueur et maître du monde, et qu'au bruit du canon et des *Te Deum* de la victoire surgit une nouvelle aristocratie, avec elle revint la fureur des portraits et des grandes toiles officielles qu'on appelle des *batailles*. Gérard n'eut qu'à s'abandonner au torrent nouveau. La nature lui avait prodigué la grâce des manières, la finesse de l'esprit, la souplesse du langage, toutes qualités qui font l'homme de cour, toutes qualités qui sont le plus heureux apanage du peintre de portrait, et qui firent de son atelier et de son salon le rendez-vous général des supériorités sociales et intellectuelles de l'époque. Alors on vit toute la noblesse de l'empire se presser à l'envie pour être peinte par Gérard, comme autrefois les cour-

tisans de Henri VIII avaient voulu poser devant le génie de Hans Holbein, la cour de Charles Ier devant celui de Van Dyck, et tout le grand siècle de Louis XIV devant le talent et l'habileté de Rigaud et de Mignard. C'est ainsi qu'on lui dut les portraits de Moreau, de l'empereur Napoléon et de sa famille, de l'empereur Alexandre, du roi de Prusse, du roi de Saxe, du général Bernadotte et du maréchal Soult, de la maréchale Lannes et de Mme Regnauld de Saint-Jean-d'Angely, de Mme de Staël et de Mme Récamier, *l'esprit et la beauté*, comme on les appelait alors; de David et de Ducis, de Corvisart et de Canova, de Talma et de Mlle Mars, et tant d'autres encore, sans oublier ceux des pontifes de la diplomatie, l'Autrichien Metternich et cette vieille ruine qui servit à tour de rôle d'appui à tous les empires, le prince de Talleyrand-Périgord. Visitez les capitales de l'Autriche et de la Russie, visitez Berlin, Bruxelles ou La Haye : partout vous retrouverez les portraits en pied de Gérard, remarquables non plus particulièrement par les qualités propres à l'art, mais par l'intelligence des physionomies; mais par une douce expression de vie intérieure qui fait palpiter l'âme sur les traits des modèles; mais par une manière large, quand elle n'est pas lâchée; par la convenance parfaite des attitudes et la richesse des ajustements. Mais malheur à la plupart de ces portraits quand ils viennent à figurer, comme dans les galeries étrangères, à côté des chefs-d'œuvre de fermeté, de franchise et de chaleur des premiers maîtres! Il y a chez le Titien, chez Vélasquez, chez Rembrandt, chez Van Dyck, chez son maître Rubens surtout, et encore plus dans Raphaël, un je ne sais quoi qui saisit fortement, qui élève le spectateur, sans cependant nuire à la ressemblance ni exclure la naïveté. C'est le *caractère*, c'est un grand style, une sorte de cachet énergique imprimé à l'ouvrage, qui émeut les organisations sensibles à la peinture, indépendamment des mérites vulgaires du portrait. Eh bien! cet *idéal*, trop souvent Gérard ne le voit que dans l'imitation de la statuaire antique; trop souvent un perfide souvenir de la bosse, un certain type de vérité abstraite s'interpose entre ses yeux et la nature. Aussi les qualités dont il est doué ne les possède-t-il pas au degré supérieur qui fait les grands maîtres. De la poésie de couleur, pas l'ombre! Le ton général de ses toiles est doucement harmonieux, mais mou, faux et conventionnel. En résumé, notre artiste vaut par l'ensemble et l'accord tempéré de ses qualités plus que par l'éminence de l'une ou de plusieurs d'entre elles; et quand il excelle, c'est par ce sentiment fin et délicat qui sait choisir et mettre chaque chose à sa place et qui constitue le *goût*, don aussi rare peut-être, sinon plus rare, que le talent.

Ces observations critiques s'appliquent surtout à son tableau des *Trois Ages*, qui parut au salon de 1806, et que l'auteur avait d'abord intitulé : *Famille en voyage se reposant sur des ruines*. L'incertitude même du titre explique en quelque sorte l'incertitude de la pensée première du tableau, d'un aspect aimable et doux, mais dont la philosophie un peu banale, les expressions équivoques, l'exécution molle et indécise, laissaient au peintre une revanche à prendre devant un public qu'il avait contribué à rendre difficile. Il la prit en exposant, en 1820, sa grande page de *la Bataille d'Austerlitz* et son *Ossian*.

La supercherie de l'Écossais Mac-Pherson avait trouvé de l'écho en France. Cette mythologie grandiose avait souri à l'imagination du maître; alors peintres et poëtes, s'élançant à l'envi dans les nuages ossianiques, se mêlèrent aux fantômes aériens de Fingal et d'Odin. Girodet eut son Fingal entouré de beautés mystérieuses et de vapeurs de héros, ouvrant les palais fantastiques aux mânes des guerriers français. Gérard eut son Ossian, chargé d'infortunes et d'années, évoquant dans l'enthousiasme poétique les ombres des demi-dieux qu'il a chantés, et poursuivant, à travers les rochers et les précipices, les âmes d'Oscar et de Malvina. Cette peinture mélancolique eut, en son temps, le plus grand succès, et elle reste aujourd'hui, comme un gage de la souplesse de talent du peintre, et comme un monument de cette pâle et impuissante littérature impériale qui pensait se re-

tremper et se rajeunir aux sources bâtardes d'un génie primitif.

La bataille d'Austerlitz eut un succès qui s'est mieux soutenu depuis. C'était le temps où Gros, avec sa verve entraînante, son œil d'aigle, sa conscience d'historien, écrivait les bulletins de la Grande-Armée. Il était difficile de se soutenir à côté d'un tel homme : Gérard cependant s'en montra le digne émule. Ne croyez pas qu'il jette son héros, l'épée à la main, dans la mêlée : non, il sait trop bien que ce n'est plus le fer qui gagne les batailles. Dans le lointain, l'ennemi est en déroute; Rapp blessé accourt à bride abattue, dans l'enthousiasme du triomphe, dans le désordre du combat, annoncer la victoire à l'empereur. Celui-ci, en petit uniforme au milieu du plus riche état-major, le reçoit avec calme et dignité. L'effet le plus heureux résulte de ce contraste entre l'ardeur de la bravoure qui exécute et le sang-froid du génie qui commande et prévoit. Si la critique a depuis longtemps relevé les défauts de cette belle œuvre, si elle a reproché un peu de vide à la composition, si elle a blâmé la lourdeur des chevaux et le ton général qui a passé au vert, en dépit de ces justes critiques, la bataille d'Austerlitz n'en demeure pas moins l'une des plus belles productions de l'art moderne, et elle annonçait avec éclat cette autre belle page de Gérard, l'*Entrée de Henri IV à Paris*, qui est peut-être son chef-d'œuvre.

Quand l'invasion des armées étrangères eut amené la Restauration, les Bourbons sentirent la nécessité de se populariser et de jeter racine sur une terre oublieuse qui les avait bannis et ne les connaissait plus même de nom. Toutes les illustrations de l'empire, si bien dressées par le maître à l'obéissance, furent appelées aux pieds du trône pour servir d'explication, d'ornement et d'appui, devant la nation, à cet inexplicable avénement. Les artistes eurent la mission de vernir cette récente origine. Dans le premier programme du gouvernement, Gros devait prendre *l'Entrée de Henri IV*, et *les Adieux de Louis XVIII aux Tuileries* étaient le lot de Gérard; mais celui-ci, que son adroite finesse n'abandonnait jamais, déclina la difficulté d'un sujet si ingrat, et, par une flatterie spirituelle en rejeta l'exécution sur le talent de Gros. Il peignit son tableau, de 30 pieds sur 16, avec une célérité incroyable (1817). Il y règne, il est vrai, un ton faux et verdâtre qui paraît prouver que Gérard n'avait qu'imparfaitement le secret du mélange des couleurs; mais jamais l'artiste n'avait eu plus d'art, plus de richesse, plus de grandeur dans la composition; jamais plus d'élévation et de variété d'expression dans les têtes principales; et si nombre de figures laissent à désirer pour le fini du modelé et la puissance du caractère, ces défauts vont se perdre dans la magnificence de l'ensemble et l'entraînement que communiquent au spectateur l'allégresse populaire et la verve qui l'a reproduite. Un si beau succès valut à Gérard sa nomination en qualité de premier peintre du roi, et peu après le titre de baron.

C'est sous la Restauration, en 1819, qu'il personnifia l'admirable et poétique inspiration de Mme de Staël, *Corinne improvisant au cap Misène*, si bien gravée par Zaché Prévost. *Thétis portant les armes d'Achille*, tableau de petite dimension, fut exécutée, la même année, pour l'habile graveur Richomme (*voy.*), qui en fit un pendant à sa gravure du *Triomphe de Galatée*, d'après Raphaël. *Sainte Thérèse*, dont le peintre fit don à Mme de Châteaubriand pour l'hospice de Marie-Thérèse, rue d'Enfer, où s'abritait alors le chantre des Martyrs et du Génie du Christianisme (1823), vint prouver combien le talent de Gérard, malgré toute sa souplesse, était essentiellement païen : ce qu'il y a d'admirable dans cette œuvre est précisément ce qui n'est point religieux. Bien que, depuis l'année 1812, il fût attaqué d'une ophthalmie dont les retours plus ou moins fréquents l'obligeaient souvent à interrompre ses travaux, sa laborieuse fécondité ne se donnait de relâche que dans les jours d'hiver. Il exposa successivement *Daphnis et Chloé* (1825); *le Tombeau de Sainte-Hélène* (1826); *Louis XIV déclarant son petit-fils roi d'Espagne* (1828), tableau de 21 pieds environ sur 15, et qui présente une intéressante galerie des il-

lustrations du grand siècle; *l'Espérance* (1829), figure à mi-corps, achetée par lord Lansdowne; *le Sacre de Charles X* (1829), grande machine de 30 pieds sur 16; *Napoléon dans son cabinet* (1831), tableau de petite dimension; quatre figures colossales : *le Courage guerrier*, *la Clémence* appuyée sur la force, *le Génie* s'élevant malgré les efforts de l'envie, et enfin *la Constance* soutenue sur son ancre (1831), destinées à compléter la décoration de la grande salle des Sept-Cheminées au Louvre, où figuraient la Bataille d'Austerlitz et l'Entrée de Henri IV, mais transportées depuis au Musée de Versailles avec ces deux grandes machines. A cette rapide nomenclature nous devons joindre encore *la Peste de Marseille* (1832), qu'on voit dans cette ville au bâtiment de la Santé; un *portrait en pied du roi Louis-Philippe*, si admirablement gravé par Henriquel-Dupont (*voy.*); *le Roi acceptant la lieutenance générale du royaume*, que les députés viennent lui offrir à l'Hôtel-de-Ville le 30 juillet 1830; enfin (1836) le *portrait du général Hoche* et les *Quatre pendentifs du Panthéon*, commencés sous un point de vue essentiellement religieux avant la révolution de Juillet, et dont le ministre de l'intérieur commanda, depuis, de changer les sujets. L'artiste alors en puisa de nouveaux dans cette région d'allégories morales conciliable avec la destination quasi-religieuse d'un édifice que tant de vicissitudes diverses ont frappé depuis quarante ans.

Les dernières peintures auxquelles le fécond artiste ait attaché sa pensée sont *le Christ posant pour la première fois le pied sur cette terre*, et *Achille* courant aux armes pour venger la mort de Patrocle. De ces deux tableaux, malheureusement demeurés inachevés, le dernier était son œuvre d'amour et de prédilection. Depuis nombre d'années il en caressait l'idée homérique; deux fois il en exécuta le sujet : la première peinture ne venant pas à son gré, il la détruisit; il voulait, pour ainsi parler, arborant l'art sur des rives nouvelles, se servir de cette toile pour concilier la sévère poétique du classicisme de l'académie avec cette vérité, ce naturel, cette réalité que poursuit la nouvelle école, née, comme toutes les écoles, des excès de sa devancière, et qui menace de périr à son tour par l'abus de son principe même.

Depuis longtemps Gérard sentait s'affaiblir ses facultés physiques, et il s'avouait à lui-même qu'à cet art qui avait fait son bonheur et sa gloire il ne consacrait plus, comme dit l'orateur dont il répétait les paroles, que « les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint. » Son âme cependant dominait sa santé, quand, saisi presque subitement d'une fièvre paralytique, il y succomba dans la nuit du 11 janvier 1837, âgé de 67 ans. Quatre jours auparavant il assistait à la séance ordinaire de l'Académie des Beaux-Arts, dont il faisait partie depuis longues années. Tout ce que les arts, les sciences et les lettres offraient d'illustrations anciennes ou nouvelles suivit à sa dernière demeure les restes du noble artiste, avec qui descendait dans la tombe la dynastie de David; avec qui s'éteignait le dernier des champions vigoureux des doctrines académiques.

Les premiers graveurs ont travaillé d'après Gérard. Desnoyers a donné le *Bélisaire* et les portraits de Napoléon et de Talleyrand; Massard, l'*Homère;* Godefroy, la *Psyché* et la *Bataille d'Austerlitz;* Morghen, *les Trois âges;* Girard, *Louis XVIII dans son cabinet;* Toschi, le portrait du *duc Decazes*, etc., etc.

F. D. C.

GÉRARD (Maurice-Étienne, comte), pair et maréchal de France, commandant supérieur de la Garde nationale du département de la Seine, etc., est né à Danvilliers (Meuse), le 4 avril 1773. Il entra au service comme volontaire, au 2e bataillon de la Meuse, le 1er octobre 1791, fut nommé sergent le 11 décembre 1792, lieutenant le 5 pluviôse an II, et fit ses premières armes à la bataille de Fleurus, sous les ordres de Jourdan. Promu au grade de capitaine, le 1er floréal an V, dans la 30e demi-brigade, qui faisait partie de l'armée d'Italie, il devint aide-de-camp du général Bernadotte (*voy.*), et l'accompagna bientôt à l'ambassade de Vienne, si pleine de périls. Après avoir été nommé adjoint aux adjudants généraux, attaché au 9e hussards, il

devint chef d'escadron le 25 messidor an VII, chef de brigade le 24 brumaire an IX, et fut employé en cette qualité aux armées de l'Ouest. L'arrêté du 18 vendémiaire an X n'ayant plus permis aux généraux de division de conserver pour aide-de-camp un officier au-dessus du grade de chef d'escadron, le chef de brigade Gérard cessa ses fonctions auprès du général Bernadotte, et il resta en non-activité pendant plus de trois années, jusqu'au 2 fructidor an XIII, époque à laquelle il fut nommé, par décret impérial, adjudant commandant et premier aide-de-camp de Bernadotte, promu lui-même à la dignité de maréchal de l'empire. A la bataille d'Austerlitz, les troupes du maréchal, placées au centre gauche de l'armée française, attaquèrent la réserve du grand-duc Constantin, composée de la garde impériale russe, et la culbutèrent d'abord; mais cette dernière ayant ensuite pénétré dans les intervalles de l'infanterie française, elle rencontra en seconde ligne la cavalerie, qui lui fit rebrousser chemin et se mit à sa poursuite. Dans cette charge, le commandant Gérard fut blessé à la cuisse d'un coup de canon à mitraille. Nommé général de brigade par décret du 13 novembre 1806, vers la fin de la campagne de Prusse, il se trouvait le 17 du même mois au combat de Halle, qui suivit de trois jours la bataille d'Iéna. Le maréchal prince de Ponte-Corvo, qui n'avait pas pris une part directe au combat du 14, rencontra le prince de Wurtemberg établi, avec sa cavalerie et ses réserves, hors de la portée du canon, pour soutenir la retraite de l'armée prussienne. Bernadotte envoya contre lui le 95^{e} et le 4^{e} de hussards : ce dernier, commandé par Gérard en personne, exécuta sur la cavalerie ennemie une charge des plus brillantes, donna le branle à la déroute et conduisit bientôt le reste de l'armée française à Berlin. Jusqu'à la fin de la campagne, le général Gérard fut attaché successivement au 7^{e} et au 8^{e} corps.

En 1809, à la reprise des hostilités contre l'Autriche, il devint chef d'état-major général du 9^{e} corps, commandé par le prince de Ponte-Corvo, composé en entier du contingent du roi de Saxe, et fort de 20,000 hommes, qui, après avoir longé la frontière occidentale de Bohême, vint faire sa jonction avec la Grande-Armée presque sous les murs de Vienne. Quatre jours avant la prise de cette capitale, le général se distingua, le 7 mai, au combat d'Urfahr, en avant du pont de Linz. A Wagram, il commandait la cavalerie saxonne et contribua au succès de cette bataille. Il fut ensuite attaché au 9^{e} corps de l'armée d'Espagne, du 26 juillet 1810 au 1er octobre 1811, époque à laquelle il fut mis en disponibilité.

Ayant été appelé bientôt après à faire partie du 1er corps de la Grande-Armée, le général Gérard se trouva au sanglant combat de Valoutina, le 19 août 1812. Le maréchal Ney, après avoir franchi le Dnieper, rencontra les Russes, qui se décidèrent enfin à reprendre l'offensive. La division Gudin, formée en colonnes d'attaque, s'ébranla contre eux, renversa tout devant elle, et fit croire aux ennemis qu'ils avaient à combattre la garde elle-même. Aux premiers coups de canon, Gudin tomba mortellement atteint d'un boulet qui lui fracassa les deux jambes; Gérard, le plus ancien des généraux de brigade, le remplaça dignement, et, secondé par les 12^{e}, 21^{e} et 127^{e} de ligne, il prit part à cette mêlée horrible qui ne se termina qu'avec le jour. Les Russes laissèrent couvert de morts ce champ de bataille qu'ils avaient surnommé *le champ sacré,* et qu'une tradition religieuse faisait regarder comme une position inexpugnable. Le lendemain de ce combat, la division Gérard reçut quatre-vingt-sept décorations, avec des grades, et le 127^{e}, nouvellement formé, qui jusqu'alors avait marché sans enseigne, reçut son aigle pour prix de sa bravoure; car dans ces temps de gloire il fallait conquérir son drapeau sur le champ de bataille pour prouver qu'on saurait le conserver. A la bataille de la Moskowa (7 septemb. 1812), le général Gérard était sous les ordres du vice-roi d'Italie, et huit jours après l'empereur lui conférait le grade de général divisionnaire.

Lors de la désastreuse retraite de l'armée française, l'arrière-garde, détruite et reformée pour la septième fois, était arri-

vée à Kovno, le 14 décembre; le lendemain, Platof y parut avec ses Cosaques et voulut la canonner : Gérard, qui s'y trouvait alors avec une poignée de braves, triste et faible débris du 1er corps, le tint quelque temps en respect; mais il ne put empêcher l'hetman de passer le Niemen avec sa troupe pour attaquer la ville sur la rive gauche. Déjà le poste français placé au pont avait pris la fuite, effrayé de ce mouvement, lorsque le prince d'Eckmühl, secondé par la bravoure et le sang-froid du général Gérard, parvint à sauver l'arrière-garde, qui évacua Kovno dans la nuit.

A peine relevée de ces désastres, l'armée reparut plus grande que jamais. Au départ de Murat, le vice-roi Eugène prit le commandement de l'armée de la Vistule, et donna au général Gérard une division française du 11^{e} corps, qui se trouva au combat de Lützen, le 2 mai 1813, avec la rude tâche de lutter contre la division prussienne du général York et la garde impériale russe. L'empereur ayant repris l'offensive sur l'armée alliée de Silésie, Lauriston, qui commandait alors le 11^{e} corps à la place du duc de Tarente, eut ordre d'attaquer Goldberg, et marcha sur les troupes prussiennes postées sur la rive gauche de la Katzbach. La division Gérard, spécialement chargée de l'attaque de Nieder-Au, après un engagement très vif avec la division du prince de Mecklembourg, démonta ses batteries, enfonça ses bataillons et les força à repasser la rivière.

La campagne de 1814, dont les résultats furent si tristes pour la France, mais dont les souvenirs seront à jamais glorieux pour elle, fit sortir le général Gérard de la position secondaire qu'il avait occupée jusqu'alors dans le commandement. Napoléon, avant de quitter Paris pour se mettre à la tête de l'armée réunie sous Châlons, voulut mettre la capitale à l'abri d'un coup de main en créant une réserve composée de 38 bataillons tirés des dépôts les plus voisins, qu'il plaça sous les ordres du comte Gérard. C'est avec ces troupes que le général arriva à Dienville, le 30 janvier, pour former l'aile droite, en gardant le pont de l'Aube, et qu'il repoussa, deux jours après, les efforts de Giulay pour passer la rivière en cet endroit. Cette manœuvre, qui avait pour résultat de couvrir Nogent, permettait en outre à Napoléon d'agir avec plus de liberté sur la rive gauche de la Seine. Le 2 février, après avoir pris position à Saint-Pane-aux-Tertres, il repoussa le général Colloredo, qui voulait s'emparer du pont de la Guillotière, et lui fit 400 prisonniers. Il assistait encore au combat de Montereau le 18 février : le prince de Wurtemberg, ne croyant pas l'artillerie française suffisamment soutenue, venait de la faire charger par deux bataillons russes, et déjà il avait réussi à enlever un canon, lorsque le général Gérard, à la tête seulement de 500 hommes, s'exposant comme un simple soldat, s'élança sur l'ennemi, le repoussa, lui fit des prisonniers, et contribua par cet acte de hardiesse au succès de la journée.

Avant de continuer l'offensive, l'empereur fit subir à l'armée une nouvelle organisation : l'infanterie Gérard (division de réserve de Paris) fut amalgamée dans le 2^{e} corps, dont le commandement lui fut définitivement confié. Il s'occupa d'abord à rétablir à Pont-sur-Seine les moyens de communication détruits par l'ennemi; puis en se retirant il rencontra Platof, le 22 février, à Mery-sur-Seine. C'était pour la troisième fois qu'il avait à combattre le vieux chef de Cosaques : il dispersa facilement son avant-garde et parvint le soir à Villemaur, d'où il put communiquer avec le maréchal duc de Tarente.

Rien n'égale l'activité du général dans cette mémorable campagne. Lorsque presque tout l'état-major de l'armée perdait déjà l'espérance, il fut du petit nombre de ceux qui ne se laissèrent point abattre et dont le courage ne se démentit pas jusqu'au dernier moment. Un des chefs de l'armée, un maréchal, ayant osé se plaindre du peu de ressources qu'offrait la situation en personnel et en matériel, Napoléon lui fit répondre entre autres ce qui suit : « .... Le corps du général Gérard, « qui fait de si belles choses, n'est composé « que de conscrits à demi nus; il a en « ce moment une division de 4,000 gardes « nationaux en chapeaux ronds, en ha-

« bits et en vestes de paysans, sans gi-
« bernes, et armés de toutes sortes de
« fusils, dont il fait le plus grand cas, et
« il voudrait bien en avoir 30,000. »

Le général Gérard ne voulut pas rester au-dessous de la haute estime que lui accordait l'empereur : après avoir enlevé, le 26 février, le pont de Dolencourt gardé par la division Hardegg et avoir poursuivi cette dernière jusqu'au-delà de Bar, exténué par la fatigue et la maladie, il tombe dans une ferme et manque d'être fait prisonnier par les Russes. L'armée se retire sur Troyes, suivie de près par l'ennemi qui va l'atteindre ; mais Gérard reparaît avec ses soldats, l'arrête encore pendant trois heures au village de Saint-Pane, en avant de Troyes, se replie sur un des faubourgs, et, se voyant dans l'impossibilité d'en défendre l'entrée avec avantage, il offre, pour éviter l'incendie de la ville, de l'évacuer en six heures ; le général de Wrede lui en accorde *une*. Le 13 mars, c'est encore lui qui sauve la brigade Saint-Germain, repoussée par les Russes, et qui protége la retraite de toute l'armée, lorsqu'elle se replie de Nogent sur Provins, en gardant avec l'arrière-garde la haute ville et la route.

Après l'abdication, il fallut faire rentrer la garnison française de Hambourg. On chargea de cette mission délicate le général Gérard, qui s'en acquitta avec habileté. Lorsqu'il fut revenu en France, le maréchal Suchet lui confia l'inspection générale de la 5^{e} division militaire et le commandement du camp de Belfort.

Le retour de l'île d'Elbe changea bientôt la face des événements. L'empereur avait fait un appel au dévouement de ses soldats, et le général Gérard s'était empressé d'y répondre. Il reçut le commandement de l'armée de la Moselle, qui devint au mois de juin, lors de la reprise des hostilités, le 4^{e} corps de la Grande-Armée, dite du Nord. Parti de Metz le 6 juin pour arriver à Philippeville le 14, le comte Gérard apprit en route la désertion à l'ennemi du général Bourmont et des colonels Clouet et Villoutreys, tous trois du 4^{e} corps, et s'empressa d'en rendre compte à l'empereur qui ordonna quelques changements nécessités par cet événement et lui fit commencer l'attaque par la surprise de Charleroy (14 juin). Le lendemain il prit une part très active au succès du combat de Ligny et s'empara du village après avoir emporté cette position formidable. Le jour de la bataille de Waterloo (18 juin), il se trouvait sous les ordres du maréchal Grouchy (*voy.*), et, lorsque ce dernier eut rassemblé en conseil ses officiers généraux, il opina pour marcher sur-le-champ dans la direction du canon, en ne laissant qu'un corps d'observation sur la rive droite de la Sambre. Cet avis fut rejeté et celui du général Vandamme prévalut ; on en connaît les funestes conséquences. Ce fut en vain que le général insista auprès de son supérieur pour tourner la position de Wavres en passant par le pont de Himille ; on se porta en masse sur Wavres. Dans ce moment, le général Gérard fut blessé grièvement par une balle prussienne qui lui traversa la poitrine et le mit hors de combat.

Lorsque tout fut fini et qu'après la capitulation de Paris les troupes se furent concentrées au-delà de la Loire, en attendant qu'on décidât de leur sort, le maréchal prince d'Eckmühl laissa dans la capitale trois commissaires choisis dans le sein de l'armée, pour y stipuler ses intérêts auprès du gouvernement du roi : c'étaient le maréchal duc de Valmy, les généraux Haxo et Gérard. On connaît tous leurs nobles efforts, et s'ils ne furent point couronnés du succès désirable, ce n'est point sur eux qu'en doit peser la responsabilité.

Après le licenciement de cette malheureuse armée de la Loire, lorsqu'on traitait de brigands ses nobles débris et que dans le Midi on assassinait impunément ses généraux, le comte Gérard prit le parti de quitter la France et d'aller retrouver à Bruxelles quelques-uns de ses compagnons d'infortune proscrits par le gouvernement de la Restauration ; il s'y maria, au mois de juin 1816, avec M^{lle} de Valence, petite-fille de M^{me} de Genlis (*voy.*). L'année suivante, quand l'effervescence royaliste fut apaisée, il rentra en France et resta étranger aux affaires politiques jusqu'en 1822, époque à laquelle il fut élu député de la Seine. Appelé de nouveau à la députation, en 1827, par les

départements de la Dordogne et de l'Oise, il fut nommé, dans la session de 1829, membre de la commission chargée de l'examen du projet du Code pénal militaire.

Lorsqu'éclata la révolution de 1830, le général Gérard arriva un des premiers pour la défendre de ses conseils et de son épée. Nommé par le lieutenant général du royaume commissaire au département de la guerre, puis ministre, et réélu député de l'Oise pour la troisième fois, il fut bientôt récompensé de ses nouvelles preuves de dévouement à son pays par son élévation à la dignité de maréchal de France (ordonnance du 17 août 1830). Il quitta le portefeuille au bout de trois mois, et prit quelque temps après (août 1831) le commandement de l'armée du Nord, à la tête de laquelle, dans une campagne de 13 jours, il repoussa l'invasion des Hollandais en Belgique. Cependant l'armée était rentrée en France sans que la question belge fût entièrement résolue, et le roi Guillaume persistait dans son refus de souscrire au traité du 15 novembre 1831. Le maréchal Gérard entra de nouveau en Belgique avec l'armée française, pour faire le siége de la citadelle d'Anvers (*voy.*), qui se rendit le 23 décembre 1832, après 24 jours de tranchée ouverte. Il exigea dans la capitulation que la garnison fût prisonnière de guerre (*voy.* Chassé), et comme, aux termes de la convention conclue avec l'Angleterre, les Français devaient, après la prise de la place, la remettre aux Belges et rentrer dans leur pays, l'armée regagna la frontière et la mission du maréchal Gérard fut terminée. En 1833, le maréchal fut admis à la Chambre des pairs, dont il avait été créé membre pendant la seconde campagne de Belgique (11 octobre 1832). L'année suivante (18 juillet 1834), il prit de nouveau le portefeuille de la guerre et la présidence du conseil; la courte durée de son ministère fut marquée néanmoins par la publication de plusieurs règlements relatifs à différentes parties de haute administration dans nos possessions du nord de l'Afrique. Il a quitté le 29 octobre de la même année la place qu'il occupait dans le cabinet, et, après la mort du maréchal duc de Trévise, noble victime de l'attentat du 28 juillet 1835, il fut nommé grand-chancelier de la Légion-d'Honneur. Mais il se présenta bientôt une occasion de servir encore une fois plus activement son pays, dans un poste d'une haute importance politique : à la mort du maréchal comte de Lobau, le roi lui confia (11 décembre 1838) le commandement supérieur de la garde nationale du département de la Seine, distinction d'autant plus flatteuse qu'elle répondait au vœu de la milice citoyenne. Dans la journée néfaste du 12 mai 1839, le maréchal eut le commandement général de la force armée dans Paris, dont le repos venait encore une fois d'être troublé; ses mesures sages ramenèrent le prompt rétablissement de l'ordre. Ces honorables travaux du vieux guerrier lui rappellent, au milieu de la paix de sa vieillesse, les glorieux combats auxquels il assista pendant ses jeunes années. C. D-y.

GERBERT, *voy.* Silvestre II.

GERBIER (Pierre-Jean-Baptiste), célèbre avocat au parlement de Paris, né à Rennes le 29 juin 1725, mort à Paris le 26 mars 1788. Il était fils, frère, neveu et cousin d'avocats. Son père donna les plus grands soins à son éducation; à 17 ans, il fit son droit, et fut reçu au barreau de Paris en 1745. Ce ne fut qu'après huit ans de stage qu'il débuta, mais il le fit avec un grand éclat. De ce moment, toutes ses plaidoiries furent des triomphes. Il possédait l'action oratoire à un rare degré de perfection; toute sa personne ajoutait à la puissance de son organe et aux effets qu'il savait en tirer. On a dit de lui que « l'aigle du barreau « en avait la physionomie. »

En 1771, lors de l'exil du parlement, il eut la faiblesse de se laisser séduire par le chancelier Maupeou et de plaider devant la commission qui remplaçait le parlement. De cruels désagréments lui firent expier cette défection après la rentrée du parlement en 1774. Cependant ses confrères, qui l'aimaient et l'honoraient, l'élurent bâtonnier en 1787. Gerbier mourut quelques mois après. On n'a conservé de lui que des mémoires fort médiocres; toute sa gloire vit dans les souvenirs de ceux qui l'ont entendu. *Voir* l'éloge qu'en fait M. Delacroix-Frainville dans

le fragment rapporté pag. 263 de la *Profession d'avocat*, édition de 1832.

Gerbier avait atteint le plus haut degré de perfection dans l'action oratoire. Vainement dirait-on qu'il n'a rien écrit ou qu'il écrivait médiocrement : il fut orateur sublime d'action, le premier de tous dans ce qui constituait son genre de talent ; que demander de plus à sa mémoire ? D'ailleurs si Gerbier ne doit pas être estimé par son style autant que par sa parole, il serait pourtant injuste de méconnaître que, dans ses grandes causes, cet avantage même ne lui a pas manqué. Pour s'en convaincre, il suffirait de lire* son plaidoyer pour un testament qui était attaqué comme renfermant la *continuation* du *fidéicommis* de l'abbé Nicole. Là se trouve un épisode admirable, dans lequel, faisant l'éloge de tous les grands hommes de Port-Royal, ces stoïciens du christianisme, Gerbier étale avec une pompe toute littéraire leurs titres à l'admiration du siècle qui suivit l'époque où ils furent persécutés. Enfin, si l'on considère que cette immense réputation de Gerbier s'est formée dans un des plus beaux siècles de notre littérature, qu'il a été entendu par ce qu'il y avait de plus éclairé en France, qu'il était l'*aigle du barreau* à une époque où le barreau abondait en hommes supérieurs, on reconnaîtra que, s'il a obtenu sur eux une palme qu'aucun de ses émules n'a prétendu lui contester, c'est sans doute parce qu'elle lui était justement acquise. D.

GERBOISE et GERBILLE (*dipus*). C'est le double nom que l'on donne à un groupe de petits mammifères rongeurs, dont la physionomie générale est celle des rats, avec lesquels les confondaient les anciens, bien qu'ils en diffèrent par le pelage d'un fauve clair et blanc sous le ventre dans la plupart des espèces, par la queue, d'une extrême longueur, et surtout par la conformation des membres postérieurs, qui dépassent de beaucoup les antérieurs. Aussi les gerboises se tiennent-elles habituellement sur leurs pieds de derriére, sautant plus souvent qu'elles ne marchent, et ne se servant guère de leurs pieds de devant que pour porter leurs aliments à leur bouche ou pour grimper, d'où leur nom de *rat bipède* (*dipus*). Cet animal, très timide, vit dans les terriers qu'il se creuse au milieu des plaines désertes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique. L'espèce décrite par Buffon, ou le *gerbo*, a 6 pouces de long non compris la queue, qui est plus longue que le corps. C. S-TE,

GERÇURE. On appelle *gerçures* ou *crevasses* de petites fentes qui surviennent, par l'impression du froid ou de quelque autre cause irritante, aux lèvres, aux mains, aux pieds, et sur les parties de la peau exposées au contact de l'air. La peau semble avoir été irritée plus ou moins profondément par un tranchant très fin, et la petite plaie soumise aux chocs, aux tiraillements, et quelquefois à l'action de liquides irritants, devient plus profonde, saignante et très difficile à guérir.

Cette affection est mise au rang des plus légères ; néanmoins elle occasionne chez quelques personnes de vives douleurs, et l'impossibilité, quand les gerçures occupent les mains, de se livrer à aucun travail. Aux lèvres et au bord des narines, on les voit persister opiniâtrément.

Le traitement consiste à maintenir les parties malades en repos afin de permettre la cicatrisation, et à les soustraire à l'action du froid et des substances irritantes. On y parvient au moyen de pommades adoucissantes, telles que celles de concombre, de beurre de cacao, etc. ; quelques excitants, et notamment la cautérisation superficielle, deviennent utiles quand la maladie a passé à l'état chronique.

La gerçure du mamelon chez les nourrices est une affection bien plus grave ; elle produit des douleurs intolérables et des ulcérations profondes qui peuvent amener la chute de l'organe affecté, et qui au moins s'opposent à ce que l'allaitement continue. Elles se montrent d'ordinaire dans les premiers jours de la nourriture et chez les femmes qui sont à leur première lactation. Quant aux causes directes, elles sont peu connues ; on pense qu'on doit considérer comme telles la brièveté et l'enfoncement du mamelon, et les pressions trop fortes qu'exerce un enfant

(*) Dans les *Annales du Barreau*, t. II, 2e partie, pag. 313.

avide. Il est assez rare que les deux côtés soient pris simultanément.

La maladie commence par une petite gerçure qui, irritée à chaque instant par la succion et par l'humidité, s'agrandit bientôt, et amène une douleur qui s'étend à toute la poitrine et au bras. Cette douleur est telle qu'elle arrache des cris aux malades et qu'elle détermine l'insomnie, la fièvre, et même l'arrêt de la sécrétion laiteuse. Souvent le sang s'échappe et remplit la bouche au nourrisson.

Le traitement préservatif consiste à former les mamelons pendant les derniers temps de la grossesse en les couvrant de petits chapeaux de buis ou de gomme élastique, lesquels permettent à cet organe de se développer convenablement. On recommande également une propreté scrupuleuse et le soin d'essuyer le mamelon et de le préserver des frottements.

Pour guérir la maladie une fois développée, le mieux serait de ne pas donner à téter pendant quelque temps; mais l'engorgement du sein empêche de le faire assez longtemps. On en est donc réduit aux applications adoucissantes de pommades et de cérats, avec les petits chapeaux dont nous avons parlé précédemment. Ces moyens suffisent dans les cas simples; mais quand la maladie est plus grave, la cautérisation des ulcérations avec un crayon de nitrate d'argent est efficace, et il est à regretter que les malades ne s'y décident que trop tard. Cette petite opération demande d'ailleurs à être faite avec beaucoup de précaution.

Lorsqu'on ne peut réussir, il ne reste qu'à faire cesser l'allaitement. *Voy.* SEVRAGE. F. R.

GERFAUT, *voy.* FAUCON.

GERHARD (PAUL), prédicateur saxon, célèbre surtout par ses cantiques (*voy.* ce mot) qu'il publia en 1666 à Berlin, où il remplissait alors les fonctions de pasteur à l'église de Saint-Nicolas. Ne voulant pas se soumettre aux décisions du grand électeur en matière religieuse, il dut renoncer à cette place, et, ne sachant alors où tourner ses pas, il mit sa confiance en Dieu et composa le beau cantique : *Befiehl du deine Wege*. Le recueil de 1666 fut réimprimé en 1827 à Berlin; mais la majeure partie des odes religieuses dont il se compose passèrent bientôt dans les livres de cantiques de la plupart des églises protestantes. Gerhard mourut en 1675, archidiacre à Lubben et âgé de 69 ans. X.

GÉRICAULT (JEAN-LOUIS-THÉODORE-ANDRÉ), peintre d'histoire, né à Rouen en 1790, eut pour maîtres Carle Vernet et Pierre Guérin. C'est au premier qu'il dut sa prédilection pour le cheval, animal qu'il parvint à peindre admirablement; chez le second, il apprit à n'avoir d'autre guide que son propre génie. C'est un fait digne d'être remarqué que les hommes les plus hostiles au style antico-académique introduit dans l'école par David aient puisé leur enseignement chez l'auteur de l'*Andromaque*, de la *Phèdre*, de la *Didon*. Dès 1812, Géricault se fit connaître dans le monde artiste par un *Chasseur à cheval* que le public admira plus tard, en 1814, au salon du Louvre, en même temps que ce *Cuirassier blessé* à la retraite de Moscou. Ces deux ouvrages furent considérés par les connaisseurs comme les prémices d'un talent plein de verve, d'originalité et d'avenir.

David venait d'être exilé; une coterie politico-picturale, qui prenait à tâche de saper les fondements de l'école créée par les soins de ce grand maître, afin de faire triompher les doctrines étranges qu'elle préconisait, parvint à semer l'anarchie parmi les artistes en opposant homme à homme, talent à talent, en louant ou dénigrant sans mesure les uns ou les autres. Géricault fut l'un des protégés de cette secte, fait qui explique et l'enthousiasme et les critiques passionnées qui saluèrent son *Radeau de la Méduse* à son apparition au salon de 1819. La coterie poussa l'exagération de la flatterie jusqu'à voir dans son auteur l'un de ces rares génies qui, résumant en eux toutes les connaissances acquises, sont appelés à reculer les bornes de l'art. Ses antagonistes, prisant avant tout le poétique de la pensée, l'exposition noble et méthodique du sujet, la sagesse de l'ordonnance, le mérite du dessin, l'heureuse combinaison des teintes, ne voulurent point y trouver ces qualités et tinrent peu de compte de la fougue d'exécution, de la

verve et de la justesse du pinceau qui s'y font remarquer. Nous ne pouvons analyser ici cette immense page (15 p. sur 22), consacrée tout entière à un épisode d'un grand drame; elle figure aujourd'hui au Musée, non loin des ouvrages de David, de Guérin, de Gros, de Gérard, de Girodet, au niveau desquels les amis de Géricault la plaçaient. Les juges impartiaux y reconnaîtront une originalité réelle, qui n'est pas le fruit d'enseignements d'atelier, mais bien de l'organisation particulière du peintre. Géricault a pris place parmi les artistes dont la France se glorifie. On ne peut, il est vrai, l'offrir comme modèle aux jeunes élèves; mais les hommes expérimentés qui aiment à méditer sur les fins et les moyens de l'art, trouveront chez lui plus d'un sujet d'instruction.

Géricault a vu l'Italie et l'Angleterre. Doué d'une organisation vigoureuse, il a mené une vie orageuse que son tempérament de feu a consumée en peu d'instants. Il est mort le 18 janvier 1824, après une longue et cruelle maladie occasionnée par une chute de cheval qu'il fit aux côtés de son ami Horace Vernet, passionné comme lui pour ce noble et fier ami de l'homme, qu'ils ont tous deux si admirablement peint.

Le *Cuirassier* et le *Chasseur de la garde* se voient dans les salons du Palais-Royal. Parmi les ouvrages laissés par Géricault, on cite avec distinction un *Hussard chargeant*, la *Forge de village*, un *Postillon faisant boire ses chevaux*, la *Suite d'une tempête*, tableau auquel a travaillé M. Dedreux-Dorey. Pour l'histoire de la vie de Napoléon, par Arnault, il a fait les dessins lithographiés de la bataille de Chacabuco et de Maipa, en Espagne. L. C. S.

GERLACHE (Étienne-Constantin de), ancien membre des États-Généraux du royaume des Pays-Bas, président de la Cour de cassation du royaume de Belgique, directeur de l'Académie des Sciences de Bruxelles et président de la Commission historique, est né dans le duché de Luxembourg, en 1785. Les premières années de sa jeunesse furent consacrées à l'étude du droit et des lettres. En 1812, M. de Gerlache, qui résidait alors en France, publia à Paris une traduction du *Catilina* de Salluste, suivie de notes et d'observations sur cet écrivain considéré comme politique, comme moraliste et comme historien. Retiré à Liége en 1818, il y fit paraître successivement plusieurs mémoires adressés aux États-Généraux et au roi des Pays-Bas sur les *Changements à apporter aux tarifs du royaume*, dans l'intérêt de l'agriculture, du commerce et des manufactures de la Belgique, et spécialement de la province de Liége, qui souffrait beaucoup plus que les autres. En 1821, il livra à l'impression un *Essai sur Grétry*, ouvrage semé de détails et d'anecdotes littéraires et musicales, et plutôt biographique que scientifique. De 1824 à 1830, M. de Gerlache siégea comme député de la province de Liége aux États-Généraux des Pays-Bas, où son éloquence le fit remarquer dans les rangs de l'Opposition. Ses occupations législatives n'absorbèrent pas tout son temps; car, outre quelques rapports à la Société d'émulation et plusieurs opuscules à l'occasion du procès entamé par la ville de Liége pour obtenir le cœur de Grétry, que ce célèbre musicien avait légué à sa ville natale, il publia encore divers fragments de littérature nationale, tels que les *Souvenirs historiques du pays et de la principauté de Liége*, pour servir d'introduction à son histoire général *des guerres d'Assaus et de Warroux*, épisodes de la chevalerie liégeoise aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, translatés de Henricourt et d'autres vieux chroniqueurs. Il s'occupait du travail préparatoire d'une histoire complète de l'ancien état de Liége, lorsqu'il fut interrompu par les événements de 1830, qui rompirent l'union des provinces méridionales des Pays-Bas d'avec celles de Hollande. M. de Gerlache y prit une part très active, comme l'attestent les hautes fonctions dont il fut successivement revêtu aux différentes époques de la révolution belge. Ainsi, nous le voyons tour à tour président du comité de constitution en octobre 1830, président du congrès national en 1831, président de la députation chargée d'offrir la couronne au prince Léopold, à Londres, en 1831; enfin président de la Chambre des représentants en 1831 et

1832, qualité dans laquelle il reçut le serment exigé du roi par la constitution. Quoique libéral, dans le sens du parti catholique, et très attaché aux intérêts de son église, M. de Gerlache vota contre l'exclusion de la maison d'Orange du nouveau trône de Belgique. Au milieu des soins de la politique, fidèle à ses goûts littéraires et à ses études historiques, M. de Gerlache a publié en 1831 un livre intitulé : *Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon*, travail en partie fondé sur des pièces inédites ou peu connues; une notice sur une curieuse chronique latine, manuscrite et inédite, du XIV^e^ siècle, intitulée : Suite de *Li Muisis*, avec des extraits et des fragments de traduction, et divers essais sur l'ancien régime communal et sur les révolutions belges des XVI^e^ et XVIII^e^ siècles.

Depuis que M. de Gerlache est premier président de la Cour de cassation, il s'est presque constamment tenu à l'écart de la politique; cependant il accepta, en janvier 1839, une mission à Londres, concernant les derniers arrangements à conclure entre la Belgique et les Pays-Bas. Il rapporta d'Angleterre cette conviction que la Belgique, dans le système de résistance au traité du 15 novembre 1831, aurait contre elle *le droit et la force*, et cette conviction, il la développa courageusement après son retour dans une brochure intitulée : *Quelques mots sur la question du territoire*. Les moments que lui laissent les travaux judiciaires, il les emploie à la composition d'une histoire du royaume des Pays-Bas, depuis 1814 jusqu'à l'époque actuelle, suivie de pièces justificatives et de discours parlementaires roulant sur les principales questions politiques, religieuses et autres, agitées aux Chambres depuis 1824 jusqu'en 1832, et auxquelles l'auteur a pris part, soit comme membre, soit comme président du Congrès et de la Chambre des représentants. D. A. D.

GERLE (ANTOINE-CHRISTOPHE), né vers 1740 dans un village d'Auvergne, prit de bonne heure l'habit de chartreux, et devint bientôt prieur du couvent de Pont-Sainte-Marie. A l'époque de la convocation des États-Généraux, il y fut député par le clergé de la sénéchaussée de Riom. On le vit, l'un des premiers de son ordre, se réunir au Tiers-État pour la vérification des pouvoirs; et le 20 juin 1789, jour de la fameuse séance du Jeu de Paume, il se distingua par la véhémence de son zèle patriotique : aussi le peintre David le fit-il figurer en première ligne dans le tableau où il a représenté cette scène mémorable. A l'Assemblée constituante, dom Gerle ne parut que rarement à la tribune, et, dans le peu de paroles qu'il y prononça, il ne s'écarta jamais des convenances que lui prescrivait le caractère dont il était revêtu. Toutes ses motions furent empreintes d'un esprit de bienveillance pour les intérêts du clergé. Il chercha à faire élever le taux des pensions qui devaient remplacer les bénéfices supprimés, et à les faire régler sur l'âge des pensionnaires. Il demanda aussi qu'on laissât aux réguliers qui se soumettraient aux lois de l'état, et qui voudraient continuer à vivre en commun, la jouissance de leurs habitations conventuelles. Enfin, dans la séance du 12 avril 1790, il s'exprima ainsi : « Pour « fermer la bouche à ceux qui calomnient « l'assemblée, en disant qu'elle ne veut « pas de la religion, et pour tranquilliser « ceux qui craignent qu'elle n'admette « toutes les religions en France, il faut « décréter que la religion catholique, « apostolique et romaine est et demeu- « rera toujours la religion de l'état, et « que son culte sera seul autorisé. » Cette motion, à l'adoption de laquelle fut opposé un moyen évasif, ne laissait guère deviner les écarts en matière de foi auxquels le zélé cénobite devait plus tard se livrer. Ce fut le 13 juin suivant que se manifesta chez dom Gerle le premier symptôme d'une exaltation mystique dont il donna depuis des preuves si étranges, et dont il faut sans doute rapporter l'origine aux austérités de sa vie monastique et à l'effet des solitaires méditations du cloître. Une femme, nommée Suzanne Labrousse, jouant dans le Périgord le rôle d'inspirée, prétendait avoir prédit la révolution. D. Gerle, qui, du moins à ce qu'il croyait, était désigné dans cette prophétie, voulut en établir l'authenticité devant l'assemblée, mais elle refusa de l'entendre. Depuis ce jour, il se voua au

silence ; seulement, après l'adoption de la constitution, il renouvela son serment civique. On ne le retrouve ensuite qu'en 1792, comme membre de l'assemblée régénérée des électeurs de Paris. A cette époque, il disparaît de nouveau et ne se remontre qu'en 1794, dans la fameuse intrigue de Catherine Théos ou plutôt *Théot*, dite *la mère de Dieu*, intrigue où, selon nous, il joua plutôt le rôle d'un fanatique crédule que celui d'un sectaire imposteur.

Lorsque Robespierre, las de partager le pouvoir avec ses complices, se crut assez fort pour le concentrer tout entier entre ses mains, il sentit la nécessité de faire avant tout revivre le principe sur lequel repose tout gouvernement comme toute société, et il proclama l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. La proscription de la forme monarchique était alors tellement positive qu'il est à croire que le despote aurait plutôt demandé au système théocratique la forme de son gouvernement futur. D. Gerle, dont, à la Constituante, Robespierre avait été à même d'apprécier le penchant vers l'illuminisme, lui parut un auxiliaire très propre au succès de ses vues ambitieuses. Il se l'attacha d'abord par les liens de la reconnaissance, en lui délivrant de sa main un diplôme de patriotisme, espèce de sauvegarde contre les chances meurtrières de la révolution ; puis, par son entremise, il se mit en relation avec une vieille fille de la plus basse extraction, qui, retirée dans un galetas du quartier Saint-Jacques, y rassemblait autour d'elle un petit nombre de fripons et un assez grand nombre d'imbéciles. Auprès de ceux-ci, Catherine Théot, alors âgée de 78 ans, se faisait passer pour la mère de Dieu, de qui devait sortir avant peu le Verbe divin annoncé par les prophéties. Cette femme, complétement illettrée, prétendait que le Nouveau-Testament, comme l'Ancien, n'était qu'une figure. Gerle, son interprète, appliquait à sa mission les prédictions des prophètes, et surtout celles d'Isaïe, où il trouvait la révolution française clairement indiquée. L'avénement du Christ, son règne terrestre et l'immortalité des élus en devaient être la conclusion, ce qui était exprimé par ces deux vers, trouvés dans les papiers de l'ex-chartreux :

> Vérité, montre-toi : viens changer notre sort ;
> Viens pour anéantir l'empire de la mort.

Gerle n'occupait cependant auprès de la mère de Dieu que le rang de second prophète : le grade supérieur était dévolu à Robespierre. En effet, dans une lettre à lui adressée par C. Théot, elle l'appelait son *premier prophète*, son *ministre chéri*, et le remerciait en même temps d'avoir fait reconnaître par le peuple français *l'Être suprême*, *son fils*. Nous n'entrerons point ici dans le détail des jongleries qui formaient la partie extérieure de cette intrigue, ourdie par un fanatisme irréligieux. On trouve ces détails dans les *Causes secrètes de la révolution du* 9 *au* 10 *thermidor*, par Vilatte, ex-juré au tribunal révolutionnaire (*Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, Baudouin frères), et dans les *Mémoires de Sénart*, publiés en 1823. Ce qu'il importe de dire, c'est que, dupe ou trompeur, la part que Gerle prenait à ces ineptes mystères prouve qu'il était alors tout-à-fait en dehors des voies du christianisme.

Lorsque la fête de l'Être suprême et le rôle qu'y joua Robespierre eurent mis à nu ses projets de domination, un parti formidable s'éleva contre lui, au sein même des comités de gouvernement. Ses ennemis découvrirent son intelligence avec *la mère de Dieu* et le prophète Gerle, et immédiatement après la fête du 20 prairial, le comité de sûreté générale fit cerner le nouveau cénacle et arrêter tous ceux qui y étaient rassemblés. Au nombre des pièces saisies figurait la lettre adressée à Robespierre par C. Théot, et qui fut trouvée dans le lit de la visionnaire. Il ne fut point question de cette lettre dans le rapport que, dès le 27 prairial, Vadier fit à la Convention, sur cette *conspiration fanatique*. Les conclusions de ce rapport, évidemment fabriqué par Barère, étaient le renvoi pardevant le tribunal révolutionnaire de Catherine Théot, de D. Gerle et de trois autres individus. Robespierre n'osa pas s'opposer ouvertement au décret, mais il en retarda l'effet, et, par un jeu étrange de la for-

tune, le 9 thermidor vint bientôt associer à sa chute le salut de ses protégés. Cependant ils ne sortirent point alors de prison; la mère de Dieu y mourut, et D. Gerle y resta jusqu'à la fin du règne de la Convention. Rendu enfin à la liberté, il prit part pendant quelque temps à la rédaction du *Messager du soir*; puis, sous l'administration de Bénézech, il entra dans les bureaux du ministère de l'intérieur. Il en sortit au bout de dix-huit mois. On n'a aucune notion sur son genre d'existence depuis cette époque, et on ignore même la date de sa mort. P. A. V.

GERMAIN (SAINT), évêque d'Auxerre. La vie de saint Germain d'Auxerre est, à plusieurs égards, l'histoire de la première moitié du v^e^ siècle, de cette époque de transition où l'autorité tombait des mains des empereurs et de leurs représentants pour passer dans celles des évêques, où les institutions politiques s'effaçaient insensiblement devant les institutions sacerdotales.

Germain naquit à Auxerre, d'une famille illustre, vers la fin du IV^e^ siècle. Ses parents donnèrent un soin particulier à son éducation. Après avoir étudié dans les écoles des Gaules, renommées alors, il alla apprendre le droit à Rome et s'y former dans l'art de l'éloquence. Il épousa dans cette ville une femme de grande naissance, se produisit à la cour de l'empereur Honorius, et reçut de cet empereur la charge de gouverneur dans sa patrie. Il était jeune encore et conservait tous les goûts de la jeunesse; il avait surtout la passion de la chasse, et, pour étaler aux yeux de tous les preuves de son adresse, il faisait, dit-on, suspendre à un arbre, sur la place publique, les têtes des bêtes qu'il avait tuées. L'évêque d'Auxerre Amator vit là une imitation de quelques coutumes païennes : il en fit l'observation au gouverneur, qui n'en tint compte; mais un jour que celui-ci était absent de la ville, l'évêque fit abattre l'arbre et disperser les monuments de la puérile vanité du duc.

Amator était vieux: sentant sa fin prochaine, il assembla les fidèles dans son église. Germain s'y étant présenté, l'évêque s'empara de lui, lui donna la tonsure et le costume ecclésiastique sans lui laisser le temps de la réflexion, et le déclara en même temps son successeur. En effet, Amator mourut l'an 418, et le clergé et le peuple mirent Germain à sa place.

Dès lors, Germain devint un modèle de vertu chrétienne. Aussi les habitants de la Grande-Bretagne, en proie aux envahissements du pélagianisme (*voy.*), ayant demandé protection aux évêques des Gaules, ces évêques, rassemblés en synode, chargèrent d'une commune voix les évêques Germain et Loup, ces deux grandes lumières de la religion (*duo præclara religionis lumina*), d'aller combattre l'hérésie. La mission s'accomplit et fut couronnée de succès. De retour dans sa patrie, Germain partit pour Arles, où résidait alors le préfet du prétoire des Gaules, et il obtint de cet officier que dorénavant la ville d'Auxerre ne serait plus accablée d'impôts. L'an 447, Germain repartit de nouveau pour la Grande-Bretagne que travaillait encore l'hérésie : cette fois, ses soins et ceux de l'évêque Sévère extirpèrent complétement du pays l'erreur pélagienne. Ils établirent en même temps dans l'île britannique des écoles qui devinrent célèbres.

A peine Germain était-il rentré dans son diocèse que les peuples de l'Armorique vinrent implorer son appui. Ces peuples, voyant l'impuissance des empereurs à les protéger, formèrent entre eux une espèce de confédération qui, à ce qu'il paraît, secoua l'autorité impériale. L'empereur chargea du soin de sa vengeance le chef des Alains cantonnés dans la Gaule, et celui-ci se disposait à remplir sa mission : l'évêque alla le trouver, employa d'abord la prière, puis la menace, et finit par arrêter la marche de l'armée, et par disposer son chef à différer l'exécution de ses projets, à condition toutefois que les rebelles obtiendraient le pardon de l'empereur. Germain se rendit à Ravenne, où se tenait alors la cour impériale; il y fut reçu avec toute sorte de distinction par Valentinien III et par Placide sa mère, et il aurait sans doute obtenu ce qu'il demandait si les Armoricains ne s'étaient révoltés une seconde fois, ce qui attira sur eux toute la colère de Valentinien. Germain mourut à Ra-

venne l'an 448, après 30 ans d'épiscopat.

La vie de ce saint évêque a été écrite par un prêtre nommé Constance; elle a été imprimée plusieurs fois; on en trouve un extrait dans le recueil des *Historiens de France* (tome I, p. 642 et 643). J.G-T.

GERMAIN (SAINT), évêque de Paris, naquit vers l'an 496, dans le territoire d'Autun, de parents recommandables (*honesti et honorati*). Il s'appliqua d'abord à l'étude des lettres, puis il fut fait diacre, puis prêtre, puis abbé du monastère de Saint-Symphorien d'Autun. Germain occupait ce dernier poste lorsque, l'an 547, s'étant rendu, dans l'intérêt de son église, près du roi Théodebert, il prédit la mort qui frappa ce roi peu de jours après. Huit ans plus tard, l'an 555, il fut fait évêque de Paris.

Ses vertus, sa piété, lui valurent la confiance du roi Childebert, qui régnait alors dans cette ville; et les conseils de l'évêque contribuèrent puissamment à améliorer les mœurs du roi. Comme Childebert connaissait quel amour Germain portait aux pauvres, comme il savait que souvent le saint évêque se privait des choses nécessaires pour venir à leur secours, il lui envoya un jour 6,000 sous d'or; le saint homme employa 3,000 sous, et rapporta le surplus au palais, parce qu'il n'avait pas, disait-il, trouvé assez d'indigents pour distribuer le tout. « Donnez, donnez le reste, lui dit le roi; nous aurons toujours, si Dieu le veut, de quoi faire des aumônes. » Childebert donna ordre en même temps qu'on brisât sa vaisselle d'argent et la fit remettre à l'évêque.

Mais c'est surtout au rachat des captifs que s'employa saint Germain : arracher ses frères à l'esclavage était sa pensée favorite; il y employait toutes ses ressources, il y employait tout son pouvoir. Lorsqu'il manquait des moyens nécessaires à cette œuvre pieuse, il restait assis, inquiet et pensif; son visage devenait grave, sa conversation sévère; mais qu'il lui arrivât quelque don, quelque secours charitable, alors les rides de son front se dissipaient, sa physionomie devenait plus sereine, il marchait d'un pas plus léger, ses discours étaient plus gais, en sorte, dit l'auteur de sa Vie, qu'on eût cru qu'en rachetant les autres, le saint homme se délivrait lui-même du joug de l'esclavage.

Dans le même temps, le saint évêque fondait de pieux établissements, bâtissait des églises, entre autres celle de Saint-Vincent, à laquelle il joignit un monastère qu'il dota. Ce fut depuis Saint-Germain-des-Prés.

Et cependant cet homme si doux, si bienfaisant, savait, quand il le fallait, montrer du caractère et de la sévérité. Le roi Charibert, successeur de Childebert, menait une vie de libertinage et de débauche; il vivait au milieu d'un grand nombre de femmes ou de concubines, qu'il prenait souvent dans les classes les plus basses, qu'il enlevait même à l'enceinte du cloître. Saint Germain lui fit de vives remontrances qui n'eurent aucun effet : l'évêque alors excommunia le roi qui mourut quelque temps après, l'an 567. Mais toutes les fois qu'il le pouvait sans trahir ses devoirs, le saint évêque faisait aisément céder cette sévérité à la mansuétude évangélique. Un jour que, selon sa coutume, il venait visiter le roi Clotaire, on le laissa attendre vainement devant le vestibule du palais, et il fut obligé de se retirer sans avoir pu voir le roi. La nuit suivante, ce même roi fut pris d'une fièvre violente. Au point du jour, les seigneurs qui l'entouraient coururent en foule auprès de l'évêque et le supplièrent de venir par sa présence porter du soulagement au malade. Germain, oubliant tout ressentiment, se rendit aussitôt au palais : il y fut reçu avec toute sorte d'honneurs; la légende dit que le roi se leva de son lit, baisa les vêtements de l'évêque, en frotta les parties malades de son corps, confessa le crime dont il s'était rendu coupable, et qu'aussitôt il se sentit guéri.

Une vie si pure, si noble, devait donner à saint Germain une grande autorité parmi ses contemporains; cette autorité fut quelquefois employée à maintenir la paix entre les princes. Nous avons une lettre remarquable adressée par l'évêque à Brunehaut, afin d'engager cette reine à s'interposer entre les deux rois de Soissons et de Metz, Chilpéric et Sigebert, prêts à en venir aux mains. Cette lettre a été imprimée plusieurs fois; elle se

trouve notamment dans le recueil des *Historiens de France* (tome IV, p. 80).

Saint Germain assista à plusieurs conciles, où il porta le tribut de sa piété et de ses lumières. Il souscrivit le 3me de Paris, de l'an 557, le 2me de Tours, de l'an 566, le 4me de Paris, de l'an 573. Il composa une *Explication de la liturgie gallicane*, ouvrage estimé, et mourut l'an 576, laissant une réputation de piété, de justice et de fermeté que les siècles n'ont point affaiblie. Sa Vie, écrite par Fortunat (*voy.*), a plusieurs fois été imprimée. J. G-T.

GERMAINS (*germani*), *voy.* Frères, Parenté et Généalogie.

GERMAINS (ethnogr.), *voy.* Germanie.

GERMANDRÉE ou *Teucrium*, genre de la famille des labiées, et renfermant près de cent espèces, dont plusieurs sont intéressantes, soit comme plantes d'agrément, soit par des propriétés médicinales. Les caractères génériques essentiels sont les suivants : calice en forme de cloche à cinq dents ou à cinq lanières presque égales; dans quelques espèces seulement le calice offre un tube à deux lèvres; corolle à lèvre supérieure courte ou presque nulle, bifide ou échancrée, déclinée; étamines au nombre de quatre, toutes fertiles, saillantes; anthères en général presque uniloculaires par la confluence des bourses.

Les germandrées sont des herbes ou des arbustes à fleurs, soit axillaires, soit terminales; la plupart des espèces croissent dans la région méditerranéenne. Parmi les plus remarquables nous citerons les suivantes.

La Germandrée chênette (*teucrium chamædrys*, L.), appelée vulgairement *petit-chêne* ou *chênette*, et assez renommée dans l'ancienne matière médicale sous le nom de *chamædrys* ou *trissago*. C'est une plante vivace, à racines rampantes et à tiges suffrutescentes; ses feuilles, d'un vert gai et luisantes en dessus, sont ovales ou oblongues, pétiolées, cunéiformes vers leur base et fortement crénelées. Les fleurs, de couleur pourpre, naissent par paires ou trois à trois à l'aisselle des feuilles supérieures. Cette espèce est commune en Europe, dans les terrains secs et découverts. Sa saveur est aromatique et amère; elle possède des propriétés toniques, fébrifuges et antiscorbutiques. Comme la plante forme des gazons serrés, très élégants à l'époque de la floraison, on la cultive parfois en bordures dans les parterres.

La Germandrée marum (*teucrium marum*, L.), indigène dans l'Europe australe, est remarquable par une odeur particulière très pénétrante et plaisant singulièrement aux chats, lesquels, lorsqu'ils rencontrent un pied de cette plante, ne manquent jamais de s'y rouler et d'en mâcher des feuilles. Le marum jouit de propriétés stimulantes très prononcées, dues à une huile essentielle abondante en camphre : aussi la plante entre-t-elle dans plusieurs préparations pharmaceutiques et notamment dans la thériaque. Cette germandrée forme un arbuste touffu, haut d'un demi-pied à un pied. Ses ramules sont grêles et cotonneuses, ses feuilles sont petites, pétiolées, ovales-lancéolées ou ovales, pointues, très entières; d'un vert grisâtre en dessus et couvertes en dessous d'un duvet blanc très serré. Les fleurs, solitaires et de couleur pourpre, sont rapprochées en longues grappes terminales; cette inflorescence est assez élégante pour faire cultiver la plante dans les parterres.

La Germandrée aquatique (*teucrium scordium*, L.), nommée vulgairement *scordium* et *chamarras*, croît dans les prairies humides ou marécageuses. C'est une herbe vivace, à racines traçantes; les tiges, longues de six à dix-huit pouces, sont ascendantes ou couchées, grêles, velues, tantôt simples, tantôt rameuses. Les feuilles, molles, d'un vert pâle, et pubescentes aux deux faces, sont sessiles, oblongues-lancéolées, crénelées. Les fleurs naissent par paires, sur de très courts pédoncules, à l'aisselle des feuilles. La germandrée aquatique a une forte odeur d'ail et une saveur très amère; elle jouit de vertus toniques, fébrifuges, antiscorbutiques et vermifuges; elle constitue l'ingrédient principal du *diascordium*, préparation pharmaceutique autrefois très usitée. Les bestiaux ne broutent cette plante qu'à défaut d'autre nourriture, et le lait des vaches qui en ont mangé

prend une saveur d'ail très prononcée.

La GERMANDRÉE A FEUILLES DE SAUGE (*teucrium scorodonia*, L.) et la GERMANDRÉE MUSQUÉE OU IVETTE (*teucrium iva*, L.), la PETITE IVETTE (*teucrium chamæpytis*, L.), la GERMANDRÉE BOTRYS (*teucrium botrys*, L.), toutes indigènes en France, s'emploient aussi parfois à titre de toniques. L'ivette était fort vantée jadis comme propre à guérir la goutte.

La GERMANDRÉE DES CANARIES (*teucrium Canariense*, Lamk.) est un arbrisseau remarquable par l'élégance de ses fleurs, et qu'on cultive dans les collections d'orangerie. Il en est de même de la GERMANDRÉE A FEUILLES DE BÉTOINE (*teucrium betonicum*, L'hérit.), originaire de Madère, et de la GERMANDRÉE A FEUILLES LUISANTES (*teucrium lucidum*, L.), indigène dans l'Europe australe. ÉD. SP.

GERMANICUS (CÆSAR), fils de Drusus (*voy.*), le frère de Tibère, et d'Antonia, la nièce d'Auguste, naquit l'an de Rome 739 (15 ans av. J.-C.). Petit-fils de Livie par son père, ayant du côté maternel Marc-Antoine pour aïeul et Auguste pour grand-oncle, adopté par Tibère et marié à la petite-fille d'Auguste, Agrippine, il ne dut néanmoins qu'à lui-même, aux vertus que lui avait inspirées sa mère Antonia, à son courage, à ses talents militaires, l'ascendant qu'il prit sur les légions, l'amour du peuple romain et des alliés, et la place éminente qu'il occupe dans l'histoire. A 20 ans, il eut un commandement en Dalmatie et pacifia cette province alors révoltée. L'année suivante, il passa dans la Pannonie qui était aussi en insurrection, et, par ses succès, mérita les ornements du triomphe et les honneurs de la préture. Deux ans avant sa mort, Auguste le fit élever au consulat, et, l'année suivante, il lui confia le commandement de huit légions stationnées dans deux camps sur les bords du haut et du bas Rhin.

Germanicus était à la tête de ces forces imposantes, aimé, respecté dans les Gaules, idolâtré par ses soldats et par les alliés, lorsque Tibère parvint à l'empire (l'an 14 de notre ère). Le nouvel empereur en conçut tout d'abord une profonde jalousie, et les plus injustes préventions s'élevèrent dans sa pensée contre Germanicus qui, redoublant de zèle et d'efforts, montra pour la cause de son père adoptif, dont il connaissait les soupçons et la haine, le plus héroïque dévouement.

Après lui avoir fait prêter serment par les Séquanais et par les cités des Belges dont il recueillait alors les tributs, il se disposait à retourner à son armée, lorsque la révolte y éclata. Il accourut aussitôt vers les quatre légions qui occupaient le bas Rhin; celles-ci s'étaient tumultueusement portées hors du camp au-devant de leur général, comme pour lui offrir les premières de s'associer à leur rébellion et d'en profiter pour lui-même. Les vétérans demandaient seulement qu'on hâtât leurs congés, les jeunes soldats qu'on augmentât leur solde, tous se flattant que lui aussi avait des prétentions à faire valoir, et qu'il ne sacrifierait pas son intérêt et ses droits au nouvel empereur. Mais Germanicus, ayant ramené les légionnaires dans le retranchement, monta sur son tribunal et leur rappela la gloire et les bienfaits d'Auguste, exalta les victoires de Tibère remportées en Germanie avec ces mêmes légions, et, leur montrant comme exemple l'union, l'harmonie des peuples d'Italie, la fidélité des Gaules, il les rappelait à l'honneur de l'ancienne discipline, aux devoirs de l'obéissance; lorsque tout à coup des cris étouffèrent sa voix : on lui offrait l'empire. Indigné de cette criminelle proposition, il répondit qu'il mourrait plutôt que de manquer de fidélité à l'empereur, et au péril de sa vie s'enfuit dans sa tente. On y tint conseil, et l'on reconnut qu'il n'y avait plus qu'un seul moyen de sauver l'autorité de Tibère; en conséquence, Germanicus, au nom de Tibère lui-même, dont il feignit d'avoir reçu un message, annonça qu'il était fait droit aux réclamations des vétérans et des soldats, et que le legs d'Auguste, doublé par le nouvel empereur, allait même leur être payé. Ces concessions et ces largesses ayant rétabli quelque ordre dans ce corps d'armée, Germanicus envoya deux légions en quartier d'hiver à Vétéra (aujourd'hui Santen, dans le duché de Clèves), ramena les deux autres à l'autel des Ubiens (aujourd'hui Bonn), et se rendit en toute hâte auprès des quatre légions

du Rhin supérieur. Celles-ci, sans trop de difficulté, prêtèrent le serment. A peine Germanicus fut-il de retour à l'autel des Ubiens que la révolte éclata de nouveau dans les deux légions qu'il y avait ramenées, sur le bruit faussement répandu de la révocation par Tibère des grâces qu'elles avaient extorquées. La violence des soldats fut telle que Germanicus se vit forcé d'éloigner sa femme et son fils de ce théâtre de sédition. Cette marque de défiance de leur général et ses allocutions fermes et touchantes, opérèrent une révolution dans l'esprit des troupes; elles furent saisies de repentir et de colère, se jetèrent sur les plus séditieux, et exercèrent elles-mêmes une impitoyable justice. Les légions de Vétéra persistèrent seules dans la révolte : Germanicus leur écrivit qu'il allait venir en personne avec l'armée, une flotte et les alliés, pour les réduire à l'obéissance et les châtier si elles n'achetaient pas leur pardon en punissant elles-mêmes les coupables. Après leur avoir ainsi suggéré le moyen de rentrer dans le devoir, après avoir temporisé avec prudence, il entra dans le camp où les coupables avaient été mis à mort et leur fit rendre les derniers devoirs. Les légions étaient en proie au plus sombre repentir et demandaient à grands cris de purifier leurs épées dans le sang des Germains.

Profitant de leur exaltation, Germanicus franchit le Rhin avec toutes ses troupes, et les lança dans le pays des Marses et des Cattes, tribus formidables qui, surprises à l'improviste, furent en partie massacrées. La violence de cette attaque porta la terreur jusqu'au centre de la Germanie. Tibère ne put s'empêcher de faire au sénat l'éloge de la conduite de Germanicus dans les troubles des légions; et, quoique la guerre ne fît encore que commencer, le triomphe et le titre d'*imperator* lui furent décernés. Arminius, de son côté, appelait contre les Romains toutes les nations aux armes; une grande partie de la Germanie répondit à ces cris de guerre. Germanicus et ses lieutenants se portèrent sur divers points et furent partout vainqueurs. L'aigle d'une légion romaine, perdue à la défaite de Varus, fut alors retrouvée chez les Bructères. C'est aussi dans cette marche que l'armée pénétra dans la forêt de Teutobourg, où Varus et ses trois légions massacrées gisaient depuis six ans sans sépulture. Germanicus leur rendit les honneurs suprêmes et posa le premier gazon du mausolée. Ce pieux devoir rempli, il continua de poursuivre Arminius qu'il atteignit enfin. La bataille qu'il lui livra fut sans résultat parce qu'il ne put avancer davantage à travers des bois et des marais impraticables, et dès lors il conçut le hardi projet d'arriver au cœur de la Germanie par la mer du Nord et l'embouchure des fleuves en les remontant.

En conséquence, il fait équiper une flotte, gagne l'Océan et arrive à l'embouchure de l'Ems. De là marchant sur le Weser, il y rejoignit Arminius et le vainquit encore. Mais ce ne fut qu'après de nouvelles et sanglantes batailles, après une lutte acharnée que, vainqueur sur presque tous les points, Germanicus fit dresser un trophée avec cette inscription qui atteste si glorieusement sa modestie et sa prudence : *Victorieuse des nations situées entre l'Elbe et le Rhin, l'armée de Tibère César a consacré ce monument à Mars, à Jupiter et à Auguste.* L'été étant déjà avancé, les légions furent renvoyées dans leurs quartiers d'hiver. Germanicus en ramenait une partie par mer, lorsque des tempêtes furieuses assaillirent la flotte et engloutirent une partie de ses vaisseaux. Ce désastre de la flotte romaine, qui ranima l'espoir des Barbares, accrut aussi l'énergie de Germanicus. Il attaqua de nouveau les Germains, pénétra plus avant, et répandit partout une telle terreur que les tribus germaniques, abattues, consternées, se consultèrent pour demander la paix.

Une dernière campagne eût terminé la guerre; mais Tibère, qui voyait avec jalousie tant de succès, saisit un prétexte pour éloigner Germanicus du théâtre de ses victoires et de légions qui lui paraissaient trop dévouées. Ce prétexte, il le trouva dans les troubles d'Orient que, suivant l'exposé de Tibère au sénat, Germanicus, par son expérience et sa fermeté, pouvait seul apaiser. En conséquence, le général des légions de Germanie reçut l'ordre de se rendre immédiatement à Rome

pour le triomphe qui lui avait été décerné. Sa marche à travers les Gaules et l'Italie fut une perpétuelle ovation; un arc triomphal avait été élevé en son honneur sur une des places de Rome, et lorsqu'il s'avança vers le Capitole, monté sur son char avec ses cinq enfants, tels furent les cris de joie du peuple et des gardes prétoriennes, tels furent les témoignages d'amour et de dévouement qu'il en reçut, que dès lors peut-être le soupçonneux et jaloux Tibère jura la perte de son fils adoptif.

Un nouveau gouverneur, Pison, l'ennemi personnel de Germanicus, fut, en effet, quelque temps après donné à la Syrie, comme pour y accomplir, loin de Rome et sans bruit, les vengeances de l'empereur.

Le sénat ayant rendu le décret qui déférait à Germanicus le gouvernement des provinces d'outre-mer, ce prince, toujours soumis aux ordres de Tibère, mais voyant bien qu'il était pour ainsi dire chassé de Rome, partit sans murmure pour son gouvernement, après avoir consacré un temple à l'Espérance. Ayant traversé la mer d'Ionie, il voulut, par respect pour la mémoire de ses ancêtres, visiter le golfe illustré par la victoire d'Actium, les trophées consacrés par Auguste et le camp d'Antoine. Il se rendit ensuite à Athènes, où les Grecs reçurent avec les distinctions les plus recherchées le jeune prince, qui pratiquait la philosophie de leurs sages et cultivait la poésie d'Homère. De là il inspecta Lesbos, la Thrace, et pénétra jusque sur les côtes du Pont-Euxin. A son retour, il visita les ruines de Troie, Rhodes. C'est là qu'oubliant l'implacable inimitié de Pison, qui faisait naufrage sur des écueils, il envoya ses trirèmes à son secours. Pison n'en eut pas la moindre reconnaissance : dès le lendemain, il devança Germanicus dans sa province de Syrie, où il chercha par toutes les voies de corruption à exaspérer contre lui le peuple et les légions et à lui créer des embarras. Mais toutes ses intrigues échouèrent contre la patience, la fermeté et l'ascendant du prince. Après avoir réparé le mal fait par Pison en Syrie et en Judée, il donna tous ses soins à la pacification des troubles d'Arménie. Accédant aux vœux de la noblesse du pays, d'accord sur ce point avec les intérêts de Rome, il appela au trône Zénon, et vint lui-même à Artaxata pour le couronner. Les royaumes de Cappadoce et de Comagène, également pacifiés et devenus provinces romaines, reçurent des Romains de son choix pour commandants. Dans toutes les provinces il avait interrogé les besoins des populations, allégé les charges publiques, principales causes de sédition, et cimenté la paix et l'ordre par la clémence et les bienfaits.

La satisfaction qu'il éprouvait de mander à Tibère que, suivant les vues de sa politique, il avait pu terminer les affaires d'Orient par des voies de conciliation et sans recourir aux armes, était gravement troublée par les chagrins que lui donnaient sans cesse l'orgueilleuse haine de Pison et les invectives de Plancine, son odieuse épouse. Espérant que les temps et l'absence calmeraient ces injustes et violentes inimitiés, il résolut de s'éloigner de la Syrie et partit pour l'Égypte. Les besoins de la province furent le prétexte de ce voyage. Ayant remonté le Nil jusqu'aux ruines de l'ancienne Thèbes, il passa l'été au milieu de ces provinces qui conservèrent longtemps le souvenir de son passage et de ses bienfaits. En raison des services rendus en Orient, le sénat décréta que Germanicus ferait son entrée à Rome avec les honneurs du petit triomphe. A son retour d'Égypte, Germanicus, ayant trouvé abolis ou changés les règlements qu'il avait faits pour les villes et les légions, ne put s'empêcher d'en faire à Pison les plus graves reproches; mais celui-ci, secrètement assuré de l'approbation de l'empereur, s'en vengea par de nouvelles mortifications.

C'est sur ces entrefaites que Germanicus tomba malade à Daphné près d'Antioche, où il mourut à l'âge de 34 ans (l'an 19 de J.-C.), en dénonçant Pison et Plancine comme ses empoisonneurs, et demandant vengeance de leur crime. Sa mort excita un deuil universel. Les nations étrangères, les alliés, pleurèrent le prince généreux qui savait tempérer la victoire et le commandement par tant de clémence et d'affabilité. On brûla son corps sur la place publique d'Antioche,

et ses cendres furent recueillies dans une urne qu'Agrippine, accompagnée de ses enfants, rapporta en Italie. A la sortie du vaisseau, cette pieuse épouse portait elle-même l'urne funéraire, et, dans le trajet de Brindes à Rome, des marques générales de désespoir éclatèrent partout à la vue de ce cortége de deuil. Tibère et Livie ne parurent point à ces funérailles, afin de ne point trahir la fausseté de leur affliction, et les restes de Germanicus furent, presque sans pompe, déposés dans le tombeau d'Auguste.

Germanicus avait toutes les qualités les plus rares du corps et de l'esprit, une beauté et une valeur singulières, un génie éminent pour les lettres grecques et latines, une bonté d'âme admirable, l'envie de plaire et d'être aimé, et les plus grands talents pour y réussir. Entre autres monuments de ses études, il laissa des comédies grecques que le temps a détruites, des épigrammes dont quelques-unes se trouvent dans les anthologies grecques et latines, et une traduction en vers des Phénomènes d'Aratus, que nous possédons encore. C'est à lui qu'Ovide a dédié ses Fastes. Germanicus est un des plus beaux caractères de l'histoire ancienne. On l'a mis en parallèle avec Alexandre-le-Grand; mais en même temps qu'il avait toutes les vertus du héros macédonien, il n'avait pas un seul de ses vices. Aussi l'empereur Auguste, qui l'appréciait bien, avait-il voulu le mettre à la tête des affaires publiques : ce n'est que vaincu par les sollicitations de sa femme Livie qu'il adopta Tibère, auquel il fit adopter Germanicus; et tel fut l'ascendant de sa vertu que, pendant toute la vie de ce fils adoptif, Tibère montra dans le vice une certaine retenue et quelque pudeur; ce fut seulement après sa mort qu'il ne mit plus de frein à sa barbarie et à ses débauches, et c'est ainsi que les abominations de son règne ajoutèrent encore à la gloire de Germanicus et au regret de sa perte. (*Voir* dans Tacite, les 1er et 2me liv. des Annales; dans Suétone, les premiers chap. de C. Caligula; et la *Vie de Germanicus*, par de Beaufort, Leyde, 1741.) F. D.

GERMANIE. Les Romains ne désignaient pas seulement sous ce nom le pays inhospitalier couvert, de forêts et de marécages, qui s'étendait du Danube à la mer du Nord et du Rhin à la Vistule, mais encore les contrées appelées aujourd'hui Danemark, Norvège, Suède, Finlande, Livonie et Prusse; contrées habitées par une multitude de peuplades différentes, mais dont les traits, les mœurs et le langage annonçaient néanmoins une origine commune.

Les habitants de la riante Italie ne pouvaient s'imaginer que des hommes eussent quitté leur patrie primitive pour s'établir au milieu des déserts de la Germanie, où régnait un rude hiver pendant la plus grande partie de l'année, et où des forêts impénétrables bravaient même en été les brûlants rayons du soleil. Ils croyaient donc que les *Germains* (*Gehr-* ou *Wehr-Mannen**), c'est-à-dire les hommes de guerre, ou les Teutons, comme ils se nommaient eux-mêmes de leur dieu national Teut ou Thuiskon**, étaient originaires de ce pays; ils les regardaient par conséquent comme autochthones ou indigènes. Voici ce qu'ils nous apprennent sur leur manière de vivre.

Pur de tout mélange étranger, comme le prouve le caractère national, habite dans les pays au-delà du Rhin un peuple aux yeux bleus, au regard fier, à la chevelure blonde, au corps robuste, à la taille gigantesque, habitué à supporter le froid et la faim, mais non pas la chaleur et la soif, belliqueux, loyal, fidèle, franc et hospitalier avec ses amis, dissimulé et artificieux avec ses ennemis, haïssant toute contrainte, regardant l'indépendance comme le plus précieux des biens, et prêt à perdre la vie plutôt que la liberté. Étranger à tous les arts qui embellissent la vie, ne connaissant ni l'agriculture, ni les métaux précieux, ni l'écriture, le Germain vit misérablement, au milieu de ses forêts et de ses pâturages, des produits de sa chasse et de la chair de ses bestiaux, partageant sa vie entre la paresse, les plaisirs sensuels et les plus dures

(*) Cette étymologie nous paraît la plus naturelle : *gehr* était le nom de leur arme et de là est venu sans doute *wehr* qui répond au mot français *guerre*, en anglais *war*. Les Germains eux-mêmes s'étant nommés ainsi, nous ne voyons pas pourquoi on expliquerait leur nom par d'autres langues, comme par le latin *germani*, frères, ou par le persan *irman*, *erman*, hôte, frère par l'hospitalité. S.

(**) *Voy.* T. I, p. 456, la note. S.

privations. En temps de paix, dormir et ne rien faire, tels sont les délassements du guerrier chagrin de son inactivité, car son esprit inquiet ne soupire qu'après le moment où la guerre et les dangers le rappelleront à des actions dignes d'un homme. En attendant, il se livre au jeu et à la boisson avec toute la fureur de ses passions indomptées. Une boisson préparée sans art avec de l'orge et du froment lui tient lieu du vin que la nature lui a refusé et l'enivre dans ses bruyantes fêtes. Loin d'avoir honte de l'ivresse, il la croit propre à aiguillonner et à éclairer sa raison. Aussi aime-t-il alors à tenir conseil, et la résolution prise dans ces circonstances, il l'exécute comme une inspiration d'en haut. Sa personne et sa liberté ne lui sont pas tellement chères qu'il ne les expose au jeu ; et, fidèle à sa parole, il se laisse garrotter sans résistance et vendre comme esclave dans des contrées lointaines par son heureux vainqueur.

La forme du gouvernement est presque partout démocratique en Germanie. On y obéit moins à des lois générales et positives qu'au pouvoir accidentel de la naissance ou de la bravoure, de l'éloquence ou de la superstition. Sur les bords de la mer Baltique seuls habitent quelques peuplades qui se soumettent à des rois, sans leur sacrifier cependant les droits qui appartiennent à l'homme. Comme la nécessité d'une défense mutuelle est le seul lien qui tienne les Germains unis, on a senti de bonne heure le besoin impérieux de faire plier les volontés individuelles devant la volonté générale. Toute imparfaite qu'elle est, cette organisation politique suffit à un peuple étranger à toute ambition plus élevée.

Dès qu'un jeune homme né de parents libres est parvenu à la virilité, on l'admet dans l'assemblée générale, on lui donne un bouclier et une lance, et on le considère dès lors comme l'égal des autres membres de la belliqueuse république. Ces assemblées générales de tous les citoyens en état de porter les armes se tiennent en partie à des époques déterminées et en partie quand des circonstances extraordinaires l'exigent. On y délibère sur les affaires publiques, on y choisit les chefs, on y décide de la paix ou de la guerre. Les chefs peuvent examiner provisoirement l'affaire, mais il n'appartient qu'au peuple de prendre une décision définitive. Ennemis des délais et se laissant entraîner par la passion du moment, sans égard pour la justice et pour la politique, les Germains prennent des résolutions soudaines, et le cliquetis de leurs armes ou un sourd murmure annonce leur approbation ou leur désapprobation. A l'heure du danger, on choisit un chef auquel se soumettent ceux des autres tribus si le cas est pressant et s'il est nécessaire de s'unir. Le choix tombe toujours sur le plus brave, afin qu'il conduise ses concitoyens plutôt par l'exemple que par les ordres qu'il donne. Le danger passé, sa puissance, odieuse à l'indépendance des Germains, cesse avec lui. Dans la paix, on ne reconnaît d'autre autorité que celle des princes élus par les assemblées générales et chargés de rendre la justice et d'accommoder les différends dans leurs districts respectifs. On leur accorde une garde et on leur adjoint un conseil de cent personnes.

Quoique les Romains donnassent à quelques-uns de ces princes le titre de roi, il est certain qu'ils n'avaient le droit d'infliger à un homme libre ni la prison, ni un châtiment corporel, ni la mort. Un peuple aussi libre de toute entrave et de toute autorité ne se soumettait qu'aux obligations qu'il s'imposait lui-même. Les jeunes gens les plus nobles se mettaient volontairement au service d'un chef renommé ; et si les chefs cherchaient à rassembler autour d'eux les compagnons les plus braves, ceux-ci, de leur côté, se disputaient la faveur des chefs renommés. Pour le chef, c'était un devoir de se montrer le premier en courage et en prudence au milieu des dangers ; pour ses compagnons, c'en était un aussi de le suivre et de le défendre. Survivre à la mort de son chef était une honte ineffaçable. Le plus saint des devoirs obligeait ses compagnons à un dévouement sans bornes pour sa personne et à contribuer à augmenter sa gloire des trophées de leur propre bravoure. Le chef combattait pour la victoire ; ses compagnons combattaient pour lui.

Si la bravoure était l'ornement de l'homme, la chasteté était celui de la femme. Les Germains honoraient dans la femme quelque chose de divin. La polygamie n'était permise qu'aux princes comme moyen d'étendre leurs relations de famille. Les mœurs, plutôt que la loi, défendaient les divorces. L'adultère était un crime que rien ne pouvait expier, mais aussi il était fort rare; la réprobation la plus éclatante atteignait le séducteur.

Les idées religieuses d'un pareil peuple ne pouvaient être que grossières et imparfaites. Le soleil et la lune, le feu et la terre, étaient ses divinités. Les Germains adoraient aussi quelques êtres imaginaires auxquels ils attribuaient la direction des affaires les plus importantes de la vie, et dont les prêtres se vantaient de pouvoir pénétrer les volontés au moyen de sciences occultes. Les temples étaient des grottes sanctifiées par le respect d'un grand nombre de générations. Dans les cas douteux, le jugement de Dieu était infaillible. C'était la religion qui fournissait aussi les moyens les plus efficaces pour enflammer le courage des Germains. Les étendards bénis étaient gardés dans l'obscurité des grottes saintes; on les plantait sur le champ de bataille, et l'armée ennemie était dévouée aux dieux de la guerre et du tonnerre avec les plus terribles imprécations. Les dieux n'aimaient que les braves. Vivre au milieu des combats et tomber dans une bataille, c'était la route la plus courte et la plus sûre pour arriver aux joies de l'autre monde. Assis à de joyeux festins, les guerriers y entendaient célébrer leurs hauts faits en buvant une bière excellente dans de vastes coupes ou dans le crâne de leurs ennemis. Les plaisirs, les honneurs que les prêtres promettaient après la mort, les bardes les donnaient déjà pendant la vie. Ils chantaient dans les combats et dans les fêtes les exploits des héros des temps passés, et en entendant leurs chants sans art, mais pleins de feu, les guerriers se sentaient portés à mépriser la mort et à marcher sur les traces de leurs devanciers. *Voy.* WALHALLA.

Tel était le peuple qui habitait le sol libre et insoumis de la Germanie. Maintenant, si nous voulons remonter à son origine, il faudra porter nos regards vers l'Asie, le berceau de tout le genre humain, quoique nous ne trouvions, chez les anciens historiens, que des traces obscures de leur émigration de cette partie du monde. M. de Hammer appelle les Germains une horde bactro-médique venue de la Haute-Asie. Le poëte persan Mirkhond dit : « Khawaresm (le pays de Chawilah) est le nom du district qui fut le lieu de rendez-vous des savants et des sages, des hommes d'épée et des hommes de plume, et qu'on appelait dans le temps *Djermania*. »* Avant que les Scythes ou Skolotes eussent été chassés par les Massagètes des bords du Pont-Euxin, les Cimmériens, qui appartenaient à la même souche que les Allemands, habitaient la Crimée de nos jours et les contrées baignées par les eaux du Volga. Repoussés par les Scythes vers la Vistule, ils s'unirent aux peuplades teutoniques qu'ils trouvèrent établies sur ses rives. Ce fut des bords de la Vistule que partirent les premiers habitants de la Scandinavie et de la Germanie; et en effet la tradition de cette origine s'est conservée parmi eux.

Les Germains formaient trois nations principales : les *Istævons*, les *Ingævons* et les *Hermions*. Les Hermions, qu'on regarde comme la souche commune, habitaient entre l'Elbe et la Vistule et portaient aussi le nom de *Teutons* et de *Semnons***. De cette souche s'étaient détachés deux rameaux : les Istævons, qui étaient allés s'établir à l'ouest, et les Ingævons au nord. Ces trois nations principales différaient cependant essentiellement entre elles; et si l'on peut admettre que les Westphaliens, les habitants de la Basse-Saxe, les Danois et les Suédois sont descendus des Ingævons; les habitants des bords du Rhin, les Franconiens et les Hessois des Istævons; les Bavarois et les Autrichiens des Hermions, cette différence est encore sensible de nos jours, tout au moins sous le rapport du langage.

(*) On sait que, parmi les familles ou tribus persanes, Hérodote (I, 125) nomme les Germains (Γερμάνιοι); mais peut-être a-t-on attaché trop d'importance à ce nom recueilli par une oreille grecque et qui peut avoir été défiguré comme tant d'autres. S.

(**) En latin *Semnones*. Il ne faut pas les confondre avec les *Senones*, peuple gaulois. S.

La nation istævone se composait d'un grand nombre de peuplades : les *Chamavi*, les *Tubantes*, les *Usipii*, les *Ansibarii* et les *Bructeri*, entre le Weser et le Rhin ; les *Sigambri* et les *Marsi*, depuis la Lippe jusqu'à Cologne, mais plus tard ; les *Dulgumnii*, les *Chasoarii*, les *Tencteri* et les *Ingriones*, sur la rive occidentale du Weser jusque dans le Harz ; les *Catti*, depuis les sources du Weser, le long de la forêt de Thuringe, jusqu'au Mein et à la Saale, et leurs alliés les *Nertereanes*, les *Danduri*, les *Turoni*, les *Marvingi* et les *Mattiaci*, dont les derniers habitaient autour de Wiesbaden et de Marbourg, tandis que les premiers s'étendaient dans la principauté de Waldeck jusqu'à Hanau ; enfin les *Cherusci*, dans le Harz et les contrées environnantes, et les *Fosi*, leurs alliés, dans le Brunswic, lesquels formaient avec les *Marsi*, les *Chasoarii*, les *Tubantes*, les *Dulgumnii*, les *Ansibarii*, etc., la confédération des Chérusques, dont les derniers se séparèrent par la suite. Toutes ces peuplades se confondirent dans trois grandes confédérations : celle des Sicambres, celle des Chérusques et celle des Cattes (*voy.* ces noms), dont sortirent plus tard les deux puissantes confédérations des Francs et des Alemans (*Alemanni*). *Voy.* leurs articles.

Les Ingævons s'étendaient depuis l'embouchure du Rhin jusqu'au rivage occidental de la mer Baltique et depuis le Zuyderzée jusqu'à la Trave, dans le Holstein, ainsi que dans la presqu'île cimbrique et dans la Scandinavie. Ils formaient également différentes peuplades : les puissants *Frises* avec les *Frisaboni*, les *Sturii* et les *Narsacii ;* les *Chauci* ou Chauques, dans la Frise orientale, dans le pays d'Oldenbourg et de Brême ; les *Angrivarii* dans les environs de Verden, de Lunebourg et de Kalenberg ; les *Saxons* (*voy.*), dans le Holstein actuel, avec leurs trois peuplades, les *Ostfales*, les *Westfales* et les *Angarii*, puis les habitants de la péninsule, les *Nordalbingi* (peuple au nord de l'Elbe, *Albis*), qui, unis avec eux, se firent connaître plus tard sous les noms de *Normands* et de *Danois*. Aux Ingævons appartenaient aussi les peuples de la Scandinavie et de la Prusse, habitées, la dernière par les *Ostiœii*, les *Venedi* et les *Scirei*, et la première par les *Helleviones*, dans le gouvernement actuel de Scanie, ou, selon la division de Tacite, par les *Suiones* et les *Sitones* (Suédois), les *Fenni* (*voy.* Finnois), les *Æstyi* (*voy.* Esthiens) et les *Venedi* (*voy.* Venèdes). D'après Ptolémée, la partie occidentale de la Scandinavie était habitée par les *Chadeni*, la partie orientale par les *Phavonæ* et les *Phiræsi*, la partie méridionale par les *Gotæ* et les *Dauciones*, et l'intérieur du pays par les *Levoni*.

Les Hermions, qui, dans leurs migrations sont souvent désignés sous le nom de *Suèves*, formaient également plusieurs peuplades : les *Varini*, entre les embouchures de la Trave et de la Warna ; les *Sidini*, depuis la Warne jusqu'à l'Oder ; les *Teutanoardi* et les *Viruni*, dans le pays de Lauenbourg et dans le Mecklembourg ; les *Rugii*, les *Turcilingii* et les *Scirri* dans la Poméranie ; les *Heruli*, voisins des *Gothones*, sur les bords de la mer Baltique, et les *Gothones* eux-mêmes avec leurs ramifications en Pologne ; les *Vandalii* et les *Silingi*, dans les Sudètes ou montagnes des Géants et la Lusace ; les *Burgundiones* et les *Lygii*, avec les *Burii*, etc., derrière les Vandales, en Silésie et en Pologne. Les *Langobardi* et les *Angli* étaient des peuplades d'Hermions qui s'étaient allées établir parmi les Ingævons et les Istævons ; les premiers habitaient sur l'Elbe et émigrèrent plus tard dans le pays des Chérusques, les seconds se mêlèrent aux Saxons sur la rive orientale de l'Elbe.

Dans le midi de la Germanie, nous ne trouvons que des émigrés de différentes tribus, dont quelques-uns fondèrent par la suite de vastes empires. Tels étaient les *Quadi*, les *Marcomanni*, les *Boji* qui en descendent, les *Hermunduri* et les *Suevi* qui en sont issus.

Les Romains n'apprirent à connaître les Germains que l'an 114 av. J.-C., lorsqu'une bande de ces Barbares, cherchant une nouvelle patrie, parut tout à coup au pied des Alpes, sous le nom de Cimbres (*voy.* Kimris), défit le consul Papirius Carbo, et attaqua les Allobroges de concert avec les Tigurini. Après avoir vaincu les Romains dans deux grandes

batailles, les Cimbres, réunis aux Teutons et aux Ambrons, fondirent sur la Gaule Transalpine, battirent encore une fois les Romains sur le Rhône et se dirigèrent ensuite vers l'ouest; mais, arrêtés par les Ibères et les Belges, ils furent obligés de rebrousser chemin et cherchèrent alors à pénétrer en Italie, les Teutons et les Ambrons par les Alpes occidentales, les Cimbres et les Tiguriens par le nord. Rome fut sauvée par Marius (*voy.*), qui vainquit les Teutons près d'Aix, l'an 103 av. J.-C., et tailla en pièces les Cimbres deux ans plus tard. Ceux qui échappèrent au carnage, ou se dispersèrent dans les Gaules, ou retournèrent sur les bords du Danube.

Après avoir soumis les Gaules, César arriva sur le Rhin à la tête de son armée victorieuse; et ce fut alors seulement qu'il apprit à connaître un peuple qu'on lui désigna sous le nom de Germains. Arioviste (*voy.*), qui en était le chef et qui voulait le conduire dans la Gaule, des rives méridionales du Danube où il avait habité auparavant, fut battu par lui et obligé de repasser le Rhin. Les *Bricocci* et les *Nemetes*, qui l'avaient suivi, restèrent seuls sur le bord occidental de ce fleuve où ils s'établirent. La nation des Marcomans (*voy.*) paraît s'être formée des débris de son armée.

César traversa deux fois le Rhin, non pas dans l'intention de conquérir un pays désert, mais afin de mettre les Gaules à l'abri des incursions des Barbares. Il prit même des Germains à sa solde et les employa d'abord contre les Gaulois, puis contre Pompée. Du reste, il n'apprit à connaître que les Ubiens, les Sicambres, les Usipètes, et les Tenctères, qui habitaient tout près du Rhin. Le reste de la Germanie, lui dit-on, était occupé par les Suèves. Chacun des cent districts qu'ils formaient envoyait à tour de rôle, chaque année, mille hommes pour piller les contrées voisines. Ils ne vivaient guère que de chasse et de l'éducation des bestiaux; l'agriculture leur était presque inconnue; les terres étaient en commun, et ils savaient tenir les étrangers à distance par la dévastation de leurs frontières. Ces renseignements étaient exacts, si l'on veut étendre à tous les Germains ce qu'on lui avait dit des Suèves, et si, par les cent districts, nous entendons les différentes peuplades de la Germanie.

Les guerres civiles qui déchirèrent la république romaine lui firent détourner son attention des Germains. La confédération des Sicambres envahit impunément la Gaule, et Agrippa dut transplanter sur la rive occidentale du Rhin les Ubiens qu'ils serraient de trop près. Mais lorsque le lieutenant d'Auguste, Lollius, eut été défait par eux, 15 ans av. J.-C., l'empereur accourut en personne, fit construire des forteresses tout le long du Rhin pour pouvoir mieux leur résister, et chargea son beau-fils Drusus (*voy.*) de les combattre. Ce brave général sortit vainqueur de plusieurs rencontres qu'il poussa jusqu'à l'Elbe. Après sa mort, arrivée l'an 9 av. J.-C., Tibère fut désigné pour le remplacer. Il exerça pendant deux ans le commandement sur le Rhin, mais il employa plutôt la ruse que la force contre les Germains. Il les engagea à entrer au service de Rome; la garde d'Auguste était composée de Germains, et le Chérusque Hermann ou Arminius fut élevé à la dignité de chevalier. Différents généraux commandèrent ensuite dans ces contrées. Lorsque Tibère y reparut, 2 ans avant J.-C., il pénétra jusqu'à l'Elbe, et peut-être aurait-il réussi alors à faire de la Germanie une province romaine sans l'imprudence de son successeur, Quintilius Varus, qui fit perdre tous les avantages obtenus jusque-là. Ses mesures violentes pour changer les mœurs et la constitution politique des Germains donnèrent lieu à une conspiration générale à la tête de laquelle se plaça Hermann (*voy.*), qui avait été élevé à Rome. Attiré avec trois légions au milieu de la forêt de Teutobourg, Varus y fut attaqué par les Germains exaspérés, l'an 9 de notre ère, et son armée taillée en pièces. Asprenas, qui commandait trois légions près de Cologne, ne parvint à sauver qu'un petit nombre de fuyards. Cette victoire des Germains entraîna la ruine de tous les établissements que les Romains avaient formés au-delà du Rhin; la forteresse d'Aliso même, que Drusus avait fait élever, fut détruite de fond en comble. Par cette action d'éclat, les Chérusques (*voy.*) se

placèrent à la tête des peuples de la Germanie.

Ce ne fut qu'au bout de quatre ans que les Romains recommencèrent la guerre contre les Germains. Mais quelque habileté et quelque bravoure que déployât le jeune Germanicus (*voy.*) qui les commandait, il ne put parvenir à affermir la puissance romaine dans ces contrées, et l'on finit par renoncer à l'espoir de les soumettre, d'autant plus facilement que l'on n'avait pas à craindre beaucoup leurs incursions, et que leurs querelles intestines ne leur permettaient pas de songer à des attaques plus sérieuses.

La guerre venait de s'allumer, en effet, entre les Germains eux-mêmes. Maroboduus, Marcoman de nation, élevé à la cour d'Auguste, était parvenu à former, de gré ou de force, une puissante confédération composée de plusieurs hordes suèves et connue sous le nom de confédération des Marcomans. A la tête de cette ligue redoutable, il avait détruit le royaume fondé par les Boïens dans le midi de la Bohème et dans la Franconie, et avait élevé sur ces ruines un état formidable qui comprenait les Marcomans, les Hermundures, les Quades, les Lombards, les Semnons, et qui pouvait mettre en campagne une armée de 70,000 hommes. Auguste avait donné ordre à Tibère de l'attaquer avec douze légions et de renverser sa puissance, mais un soulèvement général des populations dalmates avait forcé ce général à conclure la paix à des conditions peu avantageuses. Les revers que les Romains avaient éprouvés ensuite dans la Germanie occidentale les avaient empêchés de songer à une nouvelle attaque contre les Marcomans, qui étaient devenus assez hardis pour faire de fréquentes incursions dans la Germanie méridionale.

Il existait donc alors en Germanie deux nations également puissantes, les Marcomans et les Chérusques ; elles ne tardèrent pas à se diviser et à en venir aux prises. D'un côté les Lombards et les Semnons, las de l'oppression de Maroboduus, renoncèrent à son alliance pour se joindre aux Chérusques ; de l'autre, l'oncle de Hermann, Inguiomerus, passa dans le camp de Maroboduus par jalousie contre son neveu. La guerre éclata, et elle fut conduite dans toutes les règles par Hermann et Maroboduus, guerriers formés l'un et l'autre à l'école de Rome. La victoire resta aux Chérusques. Au lieu d'accorder à Maroboduus les secours qu'il lui demandait, Tibère le fit attaquer par le Goth Catualda, qui le chassa de son pays et le força à se réfugier chez les Romains. Mais Catualda ne tarda pas à éprouver le même sort : les Hermundures se soulevèrent, le défirent, et se placèrent au premier rang de la confédération marcomane. Quant aux Chérusques, ils perdirent leur prééminence avec leur chef Hermann, qui fut tué l'an 21 de J.-C. Affaiblis par des dissensions intestines, ils en vinrent à accepter un roi que leur donna Rome. Sous ce prince, nommé Italicus et dernier rejeton de la race de Hermann, leur puissance déclina de plus en plus, et ils finirent par devenir, avec leurs alliés les Lombards, un petit peuple sans importance cantonné au sud du Harz.

La place qu'ils laissaient vacante dans l'ouest de la Germanie fut occupée par les Cattes, qui profitèrent du moment où la révolte des Frisons (*voy.*), au sujet d'un tribut qu'on leur avait imposé, occupait toutes les forces romaines pour attaquer les forteresses du haut Rhin. Mais Galba châtia leur audace et les força à abandonner tout le pays entre la Lahn, le Mein et le Rhin, qu'on distribua à des vétérans.

Dix-huit années plus tard, l'an 58 de J.-C., les deux puissantes nations des Hermundures et des Cattes en vinrent aux mains au sujet des sources salées de la Saale.

Cependant les nombreux compagnons de Maroboduus et de Catualda s'étaient établis au-delà du Danube, entre le Gran et la Morava, et y avaient fondé un nouveau royaume. Vannius leur avait été donné pour roi par les Romains. Ils commençaient à devenir à charge à leurs voisins par leur tyrannie ; les Hermundures, les Lygiens et les Quades occidentaux s'allièrent contre eux. Vannius, quoique soutenu par les Sarmates Jazygues, fut vaincu, 50 ans après J.-C., et obligé de fuir chez les Romains. Son neveu Sidon monta sur son trône. Ami des

Romains, il rendit d'importants services à Vespasien.

A l'ouest, les Bataves (*voy.*) ébranlaient par une guerre opiniâtre la puissance romaine, qui ne se maintenait qu'au moyen des plus grands efforts. *Voy.* Civilis.

Ce fut à cette époque que s'alluma un incendie qui ne s'éteignit que par la ruine de Rome. Les Suèves, attaqués par les Lygiens, demandèrent des secours à Domitien, qui leur envoya cent cavaliers. Regardant un si faible secours comme un affront, ils s'allièrent aux Jazygues, en Dacie, et menacèrent la Pannonie. Domitien fut battu par les Suèves; mais Nerva les arrêta, et Trajan les défit complétement. A partir d'Antonin-le-Pieux, la guerre recommença dans ces contrées. Les Barbares ne cessaient d'inquiéter l'empire de deux côtés à la fois. Plusieurs petites peuplades chassées par les Goths (*voy.*) entrèrent en Dacie pour y chercher de nouveaux établissements ; on leur assigna pour demeure la partie méridionale de cette province. Une guerre plus importante encore était celle que les Marcomans, les Hermundures et les Quades faisaient aux Romains avec toutes leurs forces réunies. Marc-Aurèle passa sa vie à les combattre; Commode acheta la paix, l'an 180 de J.-C. D'un autre côté, les Cattes dévastaient la Gaule et la Rhétie; les Chérusques rejetaient les Lombards sur l'Elbe et reparaissaient sur la scène sous le nom de *Francs* (*voy.* ce mot). L'an 220 de J.-C., de nouveaux Barbares, les Visigoths, les Gépides et les Hérules (*voy.* ces noms), envahirent la Dacie. Vers la même époque, sous le règne de Caracalla, un peuple encore inconnu, les Alemanni (*voy.*), mélange de diverses peuplades istævones, se montra dans l'Allemagne méridionale. Pour se défendre contre eux, Rome ne vit pas de meilleur moyen que de construire le *Vallum Romanorum*, dont on aperçoit encore des traces depuis Jaxthausen jusqu'à OEhringen ; mais la puissance romaine, usée par les guerres incessantes contre les Barbares et par les dissensions civiles, allait toujours s'affaiblissant. Les Francs pénétrèrent jusqu'en Espagne et conquirent le pays des Bataves sous le règne de Probus. Les deux plus puissantes nations germaniques étaient donc alors les Francs et les Alemans. Les premiers perdirent, sous Julien, leur récente conquête, qui leur fut enlevée par les Saxons (*voy.*), et les derniers furent humiliés encore par les armes romaines ; mais ce fut la dernière victoire de Rome, et, depuis le commencement du v^e^ siècle, les Barbares débordèrent de tous côtés sur l'empire. Les Vandales, les Suèves et les Alains s'emparèrent des Gaules et de l'Espagne; à leur suite marchèrent les Bourguignons, qui envahirent une partie de la Gaule, les Visigoths, qui conquirent l'Italie et l'Espagne, et les Lombards (*voy.* ces noms), qui leur succédèrent. Ce fut ainsi que commencèrent ces invasions de hordes innombrables qui, du nord et de l'est de l'Europe, se répandirent en conquérants dans l'empire, invasions connues dans l'histoire sous le nom de la *grande migration des peuples*.

On peut consulter, sur la matière traitée dans cet article, d'abord la *Germania* de Tacite (*voy.*), source précieuse pour ce qui a rapport à l'origine des Germains, et ensuite les ouvrages suivants écrits en allemand : Barth, *Histoire primitive de l'Allemagne* (Hof, 1818-1820, 2 vol. in-8°); Mannert, *Histoire des anciens Allemands, surtout des Francs* (Stuttgart, 1829); Ledebuhr, *Le Pays et le peuple des Bructères, essai de géographie comparée ancienne et moderne* (Berlin, 1827), etc., etc. *C. L.*

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME DOUZIÈME.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU VINGT-TROISIÈME VOLUME.

MM.	
Artaud (l'inspecteur général)	A-d.
Audiffret	H. A-d-t.
Bardin (le général)	Gal B.
Bareste	E. B-s.
Berger de Xivrey	J. B. X.
Berzélius (le baron de), à Stockholm	B-z-s.
Borghers	A. B.
Boulatignier	J. B-r.
Bradi (Mme la comt. de)	L. C. B.
Caraman (le marquis de)	C. d. C.
Carette (le lieut.-col.)	C-te.
Cherbuliez	J. Ch.
Clerjon-Champagny	Cl. Ch-y.
Crivelli	J. L. C.
Cuvier	F. C. V.
Déaddé	D. A. D.
Dehèque	F. D.
Depping	D-g.
Derode	D-e.
Dolly	C. D-y.
Donnat	D-t.
Dufau	P. A. D.
Du Mersan	D. M.
Dupin (aîné)	D.
Fayot	F. F.
Fée (à Strasbourg)	A. F.
Feuillet de Conches	F. d. C.
Fritz (à Strasbourg)	Th. F.
Garden (le comte de)	Cte de G.
Golbéry (de)	P. G-y.
Guadet	J. G-t.
Guillon (l'évêque)	M. N. S. G.†
Haillot (le capitaine), à Strasbourg	C. A. H.
Hittorff	J. H.
Jal	A. J-l.
La Cressonnière (de)	L. L. Cr.
Lafaye (à Marseille)	L-f-e.
Larévellière-Lépeaux	O. L. L.
Leclerc-Thouin	O. L. T.
Legrand	A. L-d.
Lemonnier	C. L-r.
Le Roy de Chantigny	L. d. C.
Louvet	L. L-t.
Marcus (Louis)	L. M.
Martin (Mlle Marie), en Irlande	M. M.
Maury (Alfred)	A. M-y.
Miel	M-l.
Moléon (de)	V. de M-n.
Morozewicz (Calixte)	C. M-cz.
Ourry	M. O.
Paris (Paulin)	P. P.
Pascallet	E. P-c-t.
Petit-Lafitte (à Bordeaux)	A. P. L.
Pontécoulant (le vic. de)	A. P-t.
Prévost (Constant)	C. P.
Quesné	J. S. Q.
Rathery	R-y.
Ratier (Félix)	F. R.
Ratier (Victor)	V. R.
Regnard (Émile)	E. R.
Renée (Amédée)	Am. R-e.
Royer-Collard (Paul)	P. R. C.
Santarem (le vic. de)	V. de S-t-m.
Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Savagner	A. S-r.
Schnitzler	J. H. S. et S.
Simon (Max.), à Montmirail	M. S-n.
Soyer	L. C. S.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
Spach (Édouard).	Ed. Sp.	Vieillard.	P. A. V.
Spach (Louis).	L. S.	Villenave.	V-ve.
Tissot (à Dijon).	J_h T.	Willm (à Strasbourg). .	J. W-m.
Travers (à Falaise) . . .	J. T-v-s.	Young.	J. Y.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*, le plus souvent avec des modifications (*m.*); *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia Americana.*